This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49898 8

Digitized by Google

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.B841
R5

REVUE

HISTORIQUE

DE L'OUEST

Digitized by Google

VANNES. — IMP. E. LAFOLYE, PLACE DES LICES, 2

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

DE L'OUEST

(PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS)

DIRECTEUR :

GASTON DE CARNÉ

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :

COMTE RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON

TRÉSORIER :

J. DE KERSAUSON

5me *Année.* — 1re *Livraison.*

BUREAUX DE LA REVUE

1, Rue d'Argentré, — NANTES

VANNES

Imprimerie et Librairie

EUGÈNE LAFOLYE

2, place des Lices, 2

PARIS

Librairie historique des provinces

ÉMILE LECHEVALIER

Quai des Grands-Augustins, 39

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nichol
2-9-27
13603

RECHERCHES ET NOTICES

SUR

LES DÉPUTÉS DE LA BRETAGNE

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

Et à l'Assemblée Nationale Constituante de 1793[1].

---

59. — JEAN-MARIE **Le Golias de Rosgrand**

avocat à Châteaulin,
député de la sénéchaussée de Carhaix.

(Brasparts, 17 novembre 1738 — Châteaulin { 29 frimaire an IX / 20 novembre 1800)

Brasparts, dit l'ancien dictionnaire d'Ogée, est un bourg des montagnes d'Arès, situé près de la forêt de Guilliers, à sept lieues au Nord de Quimper, son évêché, et à 3 lieues de Châteaulin, sa délégation et son ressort. Né dans ce bourg sauvage, d'Yves Le Golias et de Louise-Rose *Cozic*, Jean-Marie Le Golias qui prenait le titre de Rosgrand vint exercer comme avocat à Châteaulin, fut élu député de la sénéchaussée de Carhaix aux Etats-généraux, et s'effaça tellement parmi tous ses collègues, qu'on entend nulle part parler de lui dans les documents contemporains. Elu premier juge au tribunal de district de Châteaulin, il donna sa démission en novembre 1791 et fut membre de l'administration du district de décembre 1792 à l'an V : mais le registre de cette administration conservé aux archives départementales de Quimper ne m'apprend pas grand chose sur les événements auxquels il put prendre part; passablement tenu pour l'an II, ce registre ne contient les procès-verbaux que de quatre séances en l'an III et d'une seule en l'an IV, en quelques lignes. Le Golias n'a pas signé cette dernière et je perds alors sa trace jusqu'à l'époque du Consulat.

[1] Voir les livraisons précédentes.

Digitized by Google

Après le 18 brumaire, Bonaparte le choisit pour premier *sous-préfet* de Châteaulin, et il mourut quelques mois après, dans ce poste, le 29 frimaire an IX, à l'âge de soixante deux ans, laissant d'Anne-Reine *Cosmao*, fille du général de ce nom, sept enfants, dont l'un Armand-Hippolyte-André-Marie, né à Châteaulin, le 3 mars 1783, aspirant de marine en l'an VII et chevalier de la Légion d'honneur en l'an XII, lieutenant de vaisseau en 1814, mourut fort jeune à Toulon le 12 décembre 1816[1]: parmi les autres, je trouve un receveur de l'enregistrement et un notaire à Châteaulin dont la petite-fille, veuve de M. Gautier-Lecomte, habite Brest : ce notaire avait épousé Mlle Bois, sœur de Jean, père des deux députés de Châteaulin sous le second empire.

Le nom de Le Golias a aujourd'hui complètement disparu du pays de Châteaulin : mais on y garde encore son souvenir ; et la tradition me rapporte que le Constituant était d'une santé si délicate, qu'il se nourrissait seul de viande dans la famille : sa femme et ses enfants mangeaient de la bouillie à la mode de la campagne, et ce contraste est resté légendaire.

---

60. — Guy-Gabriel-François-Marie **Le Guen de Kerangal**,

négociant à Landivisiau,
député de la sénéchaussée de Lesneven.

(Landivisiau, 27 mars **1746**. — Landivisiau, 16 avril **1817**).

Guen est un adjectif breton qui signifie *Blanc*. Le Guen, nom très répandu en Basse-Bretagne, correspond donc au français de Leblanc. Fils de Guy Le Guen et d'Anne de Kerangal, le futur député, négociant en vins et en toiles à

[1] *Fastes de la Légion d'honneur*, IV, 192; — Le même recueil (591) m'apprend l'existence d'un autre Le Golias, capitaine de frégate et décoré en l'an XII. C'était sans doute un frère du constituant.

Digitized by Google

Landivisiau, en plein Léonais, avait réuni les deux noms de famille de son père et de sa mère, pour se distinguer de ses frères, suivant l'usage de certaines familles bourgeoises de ce temps et ne prétendait pas tirer d'autres conséquences de sa particule. Député à la session des Etats de Bretagne du 14 février 1789, et nommé, le 16, membre de la commission intermédiaire pour l'évêché de Léon, il fut élu député par la sénéchaussée de Lesneven aux Etats-généraux. Il ne parut qu'une seule fois à la tribune de l'Assemblée, mais ce fut dans une séance solennelle et ce simple discours a suffi pour transmettre son nom à la postérité. Tous les recueils biographiques, et la *Biographie bretonne* en particulier, répètent avec une unanimité touchante que Le Guen, dans la nuit du 4 août, reprocha à l'Assemblée de n'avoir pas prévenu l'incendie des châteaux en détruisant elle-même les titres de servitude, et demanda, *le premier*, l'abolition immédiate des titres féodaux. Ce fut, d'après eux, ce breton jusque-là taciturne qui donna l'élan, et noblesse et clergé le suivirent, sans délibération, dans la généreuse hécatombe de tous les privilèges. Je ne voudrais pas diminuer le mérite ni la gloire de Le Guen, mais je dois constater que les procès-verbaux de la séance ne rapportent pas les choses de cette façon et que les correspondances des députés bretons, Delaville-Leroux, Boullé, Legendre, etc., ne parlent même pas (est-ce jalousie ?) du discours de Le Guen, ce qu'ils n'eussent pas manqué de faire s'il avait été réellement le promoteur du mouvement.

La vérité est que le vicomte de Noailles se présenta le premier à la tribune pour indiquer l'abandon des privilèges comme le moyen le plus propre de rétablir la paix dans le royaume : qu'il fut suivi par le duc d'Aiguillon parlant au nom de la province du Dauphiné; et que Le Guen de Kerangal prit la parole après eux, par conséquent, au moins en troisième rang. « Si la gloire doit être le digne prix des actions qui la méritent, écrivait le même jour le *Bulletin de la correspondance de Rennes*, c'est aux habitants des campagnes à

Digitized by Google

élever à M. le vicomte de Noailles et à M. le duc d'Aiguillon, un monument éternel de leur reconnaissance.[1] » Il n'est pas question de monument pour Le Guen, dont on cite pourtant le discours. Le voici, dans son décousu textuel, et je crains, si l'on s'attend à de larges et saisissants mouvements oratoires, qu'on n'éprouve en le lisant quelque déception :

Messieurs, une grande question nous a agités aujourd'hui : la déclaration des droits de l'homme et du citoyen a été jugée nécessaire. L'abus que le peuple fait de ces mêmes droits vous presse de les répliquer et de poser d'une main habile les bornes qu'il ne doit pas franchir : il se tiendra sûrement en arrière.

Vous eussiez prévenu l'incendie des châteaux si vous aviez été plus prompts à déclarer que les armes terribles qu'ils contenoient et qui tourmentent le peuple depuis des siècles alloient être anéanties par le rachat forcé que vous en eussiez ordonné.

Le peuple, impatient d'obtenir justice et las de l'oppression, s'empresse à détruire ces titres, monuments de la barbarie de nos pères.

Soyons justes, Messieurs ; qu'on nous apporte ici les titres qui outragent non-seulement la pudeur, mais l'humanité même.

Qu'on nous apporte ces titres qui humilient l'espèce humaine, en exigeant que les hommes soient attelés à une charrette comme les animaux du labourage.

Qu'on nous apporte ces titres qui obligent les hommes à passer les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil de leurs voluptueux seigneurs.

Qui de nous, Messieurs, dans ce siècle de lumière, ne feroit un bûcher expiatoire de ces infâmes parchemins et ne porteroit pas le flambeau pour en faire un sacrifice sur l'autel du bien public ?

Vous ne ramènerez, Messieurs, le calme dans la France agitée, que quand vous aurez promis au peuple que vous allez convertir en prestation en argent, rachetable à volonté, tous les droits féodaux quelconques, que les lois que vous allez promulguer anéantiront jusqu'aux moindres traces dont il se plaint justement. Dites-lui que vous reconnoissez l'injustice de ces droits, acquis dans des temps d'ignorance et de ténèbres.

[1] *Bullet. de la corresp. de Rennes.* I, 370.

Digitized by Google

Pour le bien de la paix, hâtez-vous de donner ces promesses à la France ; un cri général se fait entendre ; vous n'avez pas un moment à perdre. Un jour de délai occasionne de nouveaux embrasemens. La chute des empires s'est annoncée avec moins de fracas. Ne voulez-vous donner des lois qu'à la France dévastée ?

En établissant les droits de l'homme, il faut convenir de la liberté. Plusieurs membres de cette assemblée trouvent inutile de traiter des droits de l'homme, disent qu'ils existent dans le cœur, que le peuple le sent, mais qu'il ne faut les lui faire connaître que d'une manière simple et à la portée de tous. Les droits de l'homme ont été jugés être les préliminaires de la constitution : ils tendent à rendre les hommes libres ; pour qu'ils le soient, il faut convenir qu'il n'y a qu'un peuple et une nation libres et un souverain ; il faut convenir des sacrifices de la féodalité nécessaires à la liberté et à une bonne constitution. Autrement, s'il existe des droits de champarts, des chefs-rentes, des fiscalités, des greffiers, des droits de moûte, nous verrons toujours exercer la tyrannie de l'aristocratie et du despotisme: la société sera malheureuse : nous ne ferons enfin de bonnes lois que sur un code qui exile l'esclavage.

Il ne faut pas, Messieurs, remonter à l'origine des causes qui ont successivement produit l'avilissement de la nation française, ni démontrer que la force seule et la violence des grands nous ont soumis à un régime féodal. Suivons l'exemple de l'Amérique anglaise, uniquement composée de propriétaires qui ne connoissent aucune trace de la féodalité. Je frémissois, hier au soir, de voir adopter de sang-froid la motion qui tendoit à punir la malversation dans les châteaux. Pour moi, je pense que, malgré la justice de cet arrêté, on devoit en rendre inséparable la destruction du monstre dévorant de la féodalité, de l'assujettissement le plus fatal des vassaux pour les moulins, et la rapidité du fisc à répandre partout le désespoir, en saisissant féodalement, par des formes illicites et ruineuses, les propriétés des médiocres fortunes qui n'ont pour garant de l'existence de leur famille, qu'un triste hameau et un seul champ, sans que le seigneur du fief arrête le cours de l'agiotage auquel il donne lieu, en accordant sa confiance à des personnes avides de s'enrichir, par les séquestres des rentes et des propriétés, par des formalités outrées, par des exploits et autres suites de chicane dont les frais montent souvent à 300 livres pour une rente de 60 livres. Le fisc finit par surprendre les titres des vassaux, et pour fin de ses prétentions, se fait payer par le propriétaire et jouit d'un bien pour fin de paiement. Peu importe au fisc que le vassal doive ou ne doive pas, qu'il ait

Digitized by Google

satisfait ou non au fief; muni des archives de son seigneur, il regarde seulement les noms des vassaux, et dans deux heures de temps il forme cent exploits. S'il se trouve vingt personnes en solidité de chef rente, il forme autant d'exploits et de requêtes. Le seigneur consentant les charges à des prix excessifs à tous ses agens et officiers de fiefs, les force d'excéder le tarif de leurs vacations, pour entretenir le luxe aux dépens d'un vassal ignorant. Les meuniers sont dans le même cas; le droit de moûte sera donc affranchi au seigneur du fief, à raison du denier 25, ou denier 30, en admettant la valeur du droit de moûte, par chaque année et pour chaque particulier à 3 livres, sauf d'en payer la rente de 3 livres jusqu'au remboursement et affranchissement d'icelle, et chaque particulier aura par ce moyen la liberté de faire moudre où il lui plaira.

C'est l'unique moyen d'arrêter le cours de l'oppression des sujets et de conserver les droits légitimes des seigneurs. C'est un de ceux que je présente à cette auguste assemblée pour le bonheur de la nation. Je finis par rendre hommage *aux vertus patriotiques des deux respectables préopinans qui, quoique seigneurs distingués, ont eu les premiers le courage de publier des vérités* jusqu'ici ensevelies dans les ténèbres de la féodalité et qui sont si puissantes pour opérer la félicité de la France [1]... »

Le Grand, du Berry, le duc du Châtelet, Cotin, l'évêque de Chartres, succédèrent à Le Guen et tous les privilèges furent bientôt anéantis. Il n'y a qu'un vœu de la part de la noblesse, s'écria le duc de Mortemat, c'est de ne pas retarder davantage le décret que vous voulez donner.

Mais après les privilèges des particuliers, venaient ceux des provinces, et ici la situation devenait fort délicate, car les cahiers des charges de beaucoup de sénéchaussées bretonnes, celui de Lesneven, en particulier, qui avait été remis à Le Guen de Kerangal, portait pour premier article, que tous les *droits, privilèges, et immunités de la province seraient conservés et maintenus.* C'était un véritable mandat impératif, et l'une des conséquences de la motion de Le Guen allait à le détruire. Les députés de Bretagne, fort

[1] *Bull de la corresp. de Rennes*, I, 372 à 375.

Digitized by Google

embarrassés pour la plupart de leur situation, se réunirent autour du président qui « en leur nom, en observant que leurs cahiers demandaient une Constitution suivant laquelle la loi des impôts serait délibérée aux Etats-généraux, mais réservaient la ratification des Etats de Bretagne, dit qu'il espérait que les Bretons s'empresseraient de renoncer aux privilèges de leur province en conséquence des délibérations qui venaient d'être prises et de la constitution sage qui ne pouvait manquer d'être arrêtée... »

Le rôle de Le Guen à l'Assemblée ne se borna pas, comme les recueils biographiques le supposent ordinairement, à cette seule manifestation, car le catalogue de la Bibliothèque Nationale cite la plaquette suivante : « *Neuvième lettre* de M. Guy Leguen, député à l'Assemblée Nationale à MM. les administrateurs du Finistère, avec l'instruction sur la nécessité de réunir les deux districts de Landerneau et de Lesneven[1]. » Ceci prouve qu'il y a au moins huit autres documents du même genre et que Le Guen se tenait en communication constante avec ses électeurs.

Et c'est ce patriote qui fut arrêté comme suspect, le 1er décembre 1793, par le juge de paix Hériez, bien qu'il exerçât les fonctions de procureur-syndic de la commune de Landivisiau, prouvant ainsi qu'il avait suivi le mouvement et adopté franchement le nouvel ordre de choses ! Il resta en prison pendant une année presque entière, car il ne fut élargi, sur l'ordre du comité de sûreté générale, que longtemps après le 9 thermidor, le 29 brumaire an III, c'est-à-dire le 18 novembre 1794[2].

Il reprit ensuite son commerce de vins et de toiles à Landivisiau, où il mourut en paix le 16 avril 1817, à soixante-neuf ans[3].

[1] Paris, 5 novembre 1790, in-4°, — Il avait signé le mois auparavant, avec Le Lay et Moyot, des *observations* à tous les citoyens des districts de Morlaix, Lesneven et Landerneau.

[2] Levot, *Brest sous la Terreur*, p. 142, 380.

[3] Il y a de courtes notices sur lui dans la *Biog. nouv. des contemp.* et dans la *Biog. Bret.* Et voy, Du Chatellier, I, 258, et Laurent, *Hist de la Bret. républicaine.*

Digitized by Google

Le nom de Le Guen est si répandu dans le Finistère que je ne sais s'il est porté par quelqu'un de ses descendants.

---

61. — JOSEPH-JEAN-MARIE **Le Guillou de Kerincuff,**

échevin de Quimper,

député de la sénéchaussée de Quimper.

(Coray, 9 mars **1748** — Quimper, 2 juillet **1823**).

—

Peu de noms ont été aussi estropiés par les recueils biographiques que celui du député de Quimper. Dans les fastes de la Légion d'honneur en particulier, on trouve sur lui deux notices, l'une au nom de *Guillon Hermeuff* ou *Kerincoff*, l'autre au nom de *Le Guillou Kerineuff*. Ailleurs on le nomme *Kerinaff*. C'est à ne s'y plus reconnaître. Son nom patronymique était *Le Guillou*, nom fort répandu en Basse-Bretagne attendu que *Guillou* n'est autre chose que la traduction de *Guillaume* ; et les diverses branches de sa famille se distinguaient par les noms des terres de *Penanros* et de *Kerincuff* que chacune d'elles possédait.

Reçu avocat au Parlement, le jeune Kerincuff vint exercer au barreau de Quimper l'un des plus rapprochés de son lieu de naissance situé en pleine montagne d'Arrée, et s'y créa bientôt une situation assez honorable pour être élu échevin de Quimper en 1786. Il prit part en 1788 aux revendications du Tiers-Etat de la province ; non pas seulement en soldat obéissant au mot d'ordre, mais en se portant hardiment en tête des lutteurs et en offrant sa maison pour le service de la ligne.

Chez lui se tenait l'un des quatre comités réformistes qui se partageaient la ville de Quimper. Les ardents se rangèrent sous la bannière de Kervélégan, le sénéchal, mais la maison de Kerincuff était, nous apprennent les lettres de

Digitized by Google

Laënnec publiées par M. du Chatellier, le rendez-vous des modérés ; les officiers de la milice et les jeunes volontaires nationaux s'y essayèrent pendant longtemps aux projets sur l'avenir, et furent remplacés bientôt par la municipalité tout entière accompagnée d'ecclésiastiques parmi lesquels on remarquait le principal du collège, Le Coz, futur évêque constitutionnel de Rennes.

Assesseur du maire Legendre aux Etats de Bretagne en décembre 1788, Kerincuff fut élu le 22 avril 1789, troisième député de la sénéchaussée de Quimper aux Etats-généraux : mais les scènes de violence dont il fut témoin à Versailles et à Paris calmèrent son enthousiasme et il ne tarda pas à donner sa démission pour venir exercer les fonctions plus calmes de *maire de Quimper*. Le premier suppléant, Tréhot de Clermont, sénéchal de Pontcroix, alla le remplacer à l'Assemblée nationale.

En qualité de maire de Quimper, Kerincuff fut élu, par 240 voix, président de la grande assemblée électorale qui se tint du 7 au 25 juin 1790 pour élire les nouvelles administrations, en particulier celles du département. Il y prononça force discours : aux officiers municipaux, aux étudiants, aux gardes nationales, aux officiers des volontaires nationaux, aux officiers du présidial, etc. Voici son discours de clôture prononcé le 28 juin.

« Messieurs, vous voilà parvenus à la fin de vos travaux. L'esprit de sagesse, de paix et de fraternité qui les a dirigés pendant les élections est une preuve de la pureté de votre zèle.

Vous ne tarderez pas, Messieurs, à recueillir les fruits de vos soins et de vos peines.

L'administration que vous venez de former, imprimera bientôt à tout le département ce mouvement salutaire qui doit le vivifier et écarter à jamais les folles tentatives des ennemis du bien public. Vous en avez pour garant le mérite distingué des membres que vous avez honorés de vos suffrages.

Où est l'homme qui pourrait ne pas applaudir à votre choix, quand il n'a eu pour base que la justice, le discernement et le

Digitized by Google

patriotisme le plus éclairé. Chacun de ceux que vous avez élevés à la dignité d'administrateur peut dire avec confiance qu'il a reçu de vos mains impartiales la récompense de ses vertus et le prix de ses talents.

Pour moi, Messieurs, qui ai eu l'honneur de présider votre assemblée, je ne vous dissimulerai pas que j'ai bien connu tout le poids des fonctions que vous m'avez confiées. Mon inexpérience m'a fait peut-être commettre beaucoup de fautes. Mais, Messieurs, en me déférant l'honneur de vous présider, vous n'avez pas entendu sans doute m'exclure de tout droit à votre indulgence[1]. »

Cette allocution fut couverte d'applaudissements et le président, ayant déclaré l'assemblée dissoute, fut reconduit jusqu'à son hôtel par les électeurs et tous les citoyens qui avaient assisté à la séance, criant à l'envi : *vive la loi, vive la nation et le roi!* La veille, M. Pascal de Kerenveyer, alors maréchal de camp et plus tard vice-président de l'administration départementale, était monté à la tribune pour demander que le procureur-général-syndic fut chargé de faire exécuter par un artiste habile une gravure, dont il déposa l'esquisse, et dont le but était d'exprimer la reconnaissance de l'assemblée pour M. de Kerincuff qui avait dirigé les opérations avec prudence et sagesse. Cette propositition fut accueillie avec transport, mais on ne sait si la gravure a jamais été exécutée.

Le 10 août 1790, une grande fête avait lieu à Quimper pour la réception de la bannière fédérale qui revenait de Paris. Procession, feux de joie, musique, illuminations, rien n'y manqua, mais l'évêque, Mgr Conen de St-Luc, ayant refusé de chanter le *Te Deum*, les fédérés qui lui avaient été envoyés en députation, délibérant sur place avant de sortir, exprimèrent le vœu qu'il fut donné des ordres pour que les insignes

[1] Procès-verbal des séances de l'assemblée électorale du département du Finistère tenues à Quimper le 7 du mois de juin 1790 et jours suivants. — *Quimper*, Yves-Jean Derrien 1790 in-4° p. 70-71. — Et voy. pour les autres discours, p. 24, 28, 29, 31, 35. — M. du Chatellier dans son *Hist. de la Révol. en Bret.* (I, 284 à 293) a longuement analysé cette session électorale.

Digitized by Google

de la féodalité qui figuraient encore aux portes de plusieurs hôtels, en particulier à l'évêché, fussent effacés. A quelques heures de là, une bannie du maire de Kerincuff traduisait ce désir en ordre formel[1]. Peu après il était élu juge au tribunal de district. Il devint *président du tribunal criminel* du Finistère, en janvier 1792 et depuis cette époque il ne quitta plus les fonctions judiciaires.

Au mois d'avril 1793, sur l'appel désespéré des pouvoirs administratifs de Brest, le tribunal criminel du département dut se transporter provisoirement dans cette ville : c'était après les émeutes de mars qui avaient nécessité un grand déploiement de forces militaires dans les campagnes environnantes. On avait ramené beaucoup de prisonniers et l'on craignait qu'ils ne fussent délivrés en route si on les expédiait à Quimper pour être jugés. On se prévalait du décret du 19 mars qui supprimait les formes ordinaires pour les flagrants délits de révolte et l'on écrivait au tribunal :

« Il existe dans la maison d'arrêt de cette ville plusieurs de ces prévenus. Le peuple demande justice à grands cris, et quand la loi en est portée, il faut bien qu'il l'obtienne. C'est à vous qu'il appartient de prononcer sur le sort des grands coupables, *non pas d'après l'opinion rassurante des jurés*, mais d'après les pièces de conviction seules ou deux dépositions orales. Dès lors, il n'y a plus de siège permanent parmi vous : vous formez *une commission militaire* qui doit juger partout où elle se trouve, les hommes mis hors la loi. Le repos de notre ville exige que vous veniez dans nos murs prononcer le jugement des grands prévenus qui ont perdu tout droit à la clémence du peuple. Leurs complots sont à découvert, un plus grand retard dans la décision de leur sort peut amener des troubles funestes. Le déplacement de ceux considérés comme les chefs de la trahison compromettrait la sûreté des innocents ; elle doit nous être bien chère la conservation de ceux-ci, autant que le châtiment des autres devient nécessaire.

Nous vous adjurons donc, au nom de la tranquillité publique, de ne pas exiger ce déplacement, si vous ne voulez pas qu'elle soit

[1] Du Châtellier. I, 839.

Digitized by Google

troublée. Quand vous serez au milieu de nous, la confiance des citoyens sera sans alarmes parce qu'ils verront que nous n'avons cherché qu'à provoquer la justice. Ils sont bien excusables, au sortir d'une crise de violence, de craindre de voir échapper les instigateurs des révoltes qui leur coûtèrent tant de peines et qui firent couler le sang de leurs frères[1]. »

Le tribunal se déplaça en effet, arriva à Brest le 9 avril, et le même jour, à six heures du soir, condamna à mort le notaire et maire de Ploudalmezeau, François Barbier. Le 23, eut lieu à Lesneven l'exécution de Jean Prigent, maire de Plouzévédé, et le tribunal ne revint à Quimper que lorsque la répression fut complète.

Il faut croire cependant qu'on trouva le président Kerincuff encore trop modéré vers la fin de 1793, car il fut incarcéré sur l'ordre des représentants envoyés en mission pour *régénérer* les pouvoirs publics[2] : mais il réussit à obtenir son élargissement avant le 9 thermidor et remonta sur son siège, car il présidait le tribunal, le 12 avril 1794, lors de la condamnation à mort du vicaire insermenté de Landudec, l'abbé Raguenès qui avait été jadis précepteur de ses enfants et qu'un piquet de soldats venait d'arrêter au village de Gouandour près de Crozon. Le tribunal siégeait à l'hôpital Sainte-Catherine : c'était le samedi des Rameaux : une foule considérable avait suivi le prisonnier qui était considéré comme un saint. Kerincuff désirant le sauver, l'engagea à déclarer qu'il n'avait pas été fonctionnaire public, parcequ'il n'y avait de peine de mort que contre les anciens fonctionnaires : ses efforts furent inutiles : l'abbé Raguenès répondit qu'il l'avait été et fut condamné à mort pour être exécuté dans les vingt-quatre heures. Le lendemain matin le président alla le voir dans sa prison et le pria de lui pardonner sa mort. L'abbé l'embrassa et lui dit : « Oui, je vous pardonne ma

[1] Levot, *Brest, sous la Terreur*, p. 78 à 81.

[2] Correspondance inédite de Perret de la Lande, président du tribunal criminel du Morbihan.

Digitized by Google

mort et je souhaite que Dieu vous la pardonne aussi. » Son exécution fut horrible. La guillotine fonctionnait mal et le commandant des troupes se vit obligé d'achever de lui trancher la tête d'un coup de sabre en disant: « C'est dommage que ce soit un fanatique, il n'y a pas de républicain qui meure avec tant de courage. » Le peuple trempa des mouchoirs dans son sang et l'on va encore en pèlerinage sur sa tombe au cimetière de Locmaria de Quimper[1].

De pareilles scènes sont de nature à faire impression sur les cœurs les plus farouches, et Kerincuff qui ne l'était point en garda longtemps le douloureux souvenir. J'en ai pour preuve cette lettre inédite qu'il écrivait l'année suivante à son collègue Perret de la Lande, président du tribunal criminel du Morbihan pour essayer de sauver le jeune Flamant, l'un des prisonniers de Quibéron, âgé de dix-sept ans à peine : elle est datée du 25 thermidor, an III de la république une et indivisible :

Citoyen président et collègue,

La citoyenne Flamant qui vous remettra ma lettre est mère d'un des jeunes gens pris à Quiberon et conduits dans votre ville, à l'égard desquels la commission militaire a dû prononcer un sursis. Elle va servir à ce tribunal, arbitre des destinées de son fils, des preuves de la vérité de ses soutiens sur la déclaration de son âge et les causes de son émigration.

Quoique je ne sois pas connu de vous et que je n'aie point moi-même l'avantage de vous connoître, je me flatte, citoyen collègue, que vous ne refuserez pas, à ma pressante sollicitation, de vous rendre utile à la citoyenne Flamant en lui servant de guide dans les démarches qu'elle aura à faire. Elle est digne, je vous l'assure, par ses mœurs, sa probité, ses vertus et ses malheurs, d'intéresser toutes les âmes honnêtes et sensibles. Aucune femme plus qu'elle ne jouit à Quimper de l'estime publique.

Son fils, né avec les dispositions les plus heureuses, sortoit à peine de dessus les bancs des premières classes, quand, en 1792, son père,

[1] Téphany, *Hist. de la persécution relig. dans le Finistère*, p, 386 à 387

Digitized by Google

homme de loi distingué, se voiant contraint de fuir ses foyers, l'appela pour lui servir de compagnon dans sa fuite. C'est avec lui, c'est par obéissance pour son père que le jeune Flamant émigra à cette époque dans un âge auquel on a peu de discernement.

Comptez, citoyen président sur ma reconnoissance, pour tout ce que vous voudrez bien faire en faveur de la malheureuse mère de famille que je vous recommande. Si en revanche je puis vous être bon à quelque chose ne m'épargnez pas. — Salut et Fraternité. — Le président du tribunal criminel du Finistère. — Le Guillou Kerincuff[1]. »

Ce généreux effort fut inutile. Le président Perret n'avait aucune action sur les commissions militaires, abandonnées à la férocité du général Lemoine ; et le jeune Flamant fut exécuté.

Lors de la réorganisation des tribunaux, sous le Consulat, Le Guillou de Kerincuff fut nommé juge d'appel à la cour de Rennes et maintenu en cette qualité comme président de la cour de justice criminelle du Finistère. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il devint président à la cour d'appel de Rennes en 1811, prit sa retraite le 3 janvier 1816 et mourut à Quimper, à soixante-quinze ans, le 2 juillet 1823[2].

Un de ses fils était président du tribunal de Vannes en 1818.

---

62. — L'abbé JEAN-MARIE **De Leissègues de Rosaven,**

prieur-recteur de Plogonnec,
député du clergé du diocèse de Quimper.

(Locronan, 1er juillet **1732**. — Autriche,... **1801**).

La famille Leissègues ou de Lesseigues, originaire d'Auvergne et portant « d'or à trois fasces ondées de gueules »

[1] Correspondance inédite de Perret de la Lande (Cabinet de M. le baron de Goy).

Je ne connais sur Le Guillou de Kerincuff qu'une notice très écourtée dans les *Fastes de la Légion d'honneur* V, 428 et 594. — Marguerite Le Guillou de Kerincuff, (je suppose que c'est une sœur du député) religieuse hospitalière à Quimper, figure sur l'état des réfractaires en l'an VII publié par M. du Chatellier, dans *La persée. relig. dans le Fin. après fructidor* p. 50.

Digitized by Google

existe encore à Quimper où elle s'était établie vers la fin du dix-septième siècle et où elle a produit plusieurs célébrités en divers genres, depuis le vice-amiral de Leissègues, héros du combat de Saint-Domingue en 1806, jusqu'au Père Rosaven, assistant du général des Jésuites, mort en odeur de sainteté, il y a quelque vingt ans. L'abbé de Leissègues n'eut pas toujours la même orthodoxie que son neveu, mais son erreur ne dura qu'un instant et il la répara au prix de l'exil.

D'abord jésuite, il était professeur de philosophie au collège de Caen, lorsque la suppression de l'ordre, en 1763, le ramena en Cornouailles où il devint successivement recteur de Châteaulin, de Plouhinec et enfin prieur-recteur de Plogonnec[1]. C'est dans cette dernière situation qu'il fut élu député du clergé du diocèse de Quimper aux Etats-généraux. Il avait alors cinquante-sept ans, et son portrait publié dans la collection de Dejabin lui donne la physionomie la plus bizarre qu'il soit possible d'imaginer : heurtée, très irrégulière, mais vive et empreinte d'une spirituelle bonhomie.

Le recteur de Plogonnec, suivant le mouvement généreux qui portait tout le clergé du second ordre, au début de la Révolution, vers les revendications des communes, fut un des premiers de son ordre qui proposèrent de se réunir au Tiers ; et lorsque les Etats-généraux se furent transformés en Assemblée Constituante, il vota plus d'une fois avec les membres de la gauche. Comme pour bien d'autres, sa pierre d'achoppement fut cette inopportune Constitution civile du clergé qui devait amener tant de désastres. Il prêta à la tribune, le 3 janvier 1791, le serment exigé par la nouvelle Constitution, sans apercevoir l'abîme du schisme ouvert sous ses pas : mais il le vit béant dès le lendemain, lorsque, à la séance du 4, le protestant Barnave et l'incrédule Mirabeau prétendirent imposer le serment par la force à ceux qui ne l'avaient pas prêté, en les mettant dans l'alternative, ou

[1] Et non curé de Plougoule, comme dit la *Biog. nouv. des Contemp.*, XI, 289.

Digitized by Google

d'être privés de leur traitement de curé et par conséquent de mourir de faim, ou de renier leur foi. Vainement Mirabeau, avec son effronterie habituelle, affirma-t-il que l'Assemblée n'attentait pas au spirituel. Il en était bien juge! Un seul curé prêta serment dans cette séance du 4 qui vit consommer l'une des plus grandes iniquités du siècle. Cette intolérance absolument révoltante ouvrit les yeux à bien des aveugles : et un grand nombre des assermentés de la veille demanda la parole pour rétracter ou restreindre le serment. On ne voulut pas les écouter... Le 5, plusieurs d'entre eux résolurent d'envoyer leur protestation par écrit : et le 6, l'abbé de Leissègues parvint, malgré le tumulte, à faire entendre sa rétractation. Mais quand il revint dans sa paroisse, à la fin de la session, l'évêque intrus, Expilly, son ancien collègue à l'Assemblée, lui en fit fermer les portes.

Il fut bientôt obligé de s'expatrier pour fuir la persécution. Le 2 juin 1792, il quitta Quimper avec celui de ses neveux qui devait être plus tard le Père Rosaven, et il réussit, après mille dangers, à gagner l'île de Jersey, d'où les deux fugitifs se rendirent à Londres, puis en Allemagne.

Ils se fixèrent d'abord pendant quelque temps à Paderborn, en Westphalie; mais quelques ecclésiastiques s'étant réunis près de Vienne, en Autriche, pour y entreprendre un essai de rétablissement de la Compagnie de Jésus, le jeune abbé de Rosaven, qui avait adhéré à ce projet, détermina son oncle à venir habiter la maison de la communauté naissante. L'abbé de Leissègues quitta cet établissement, pour aller demeurer chez un habitant du voisinage, lorsque son neveu partit pour recruter des adhérents en Angleterre et n'eut pas la consolation de revoir son pays. Il mourut en pays Autrichien, vers la fin de l'année 1801, à l'âge de soixante-neuf ans, au moment où la signature du Concordat allait lui permettre de rentrer en France[1].

[1] On trouve des notices sur l'abbé de Leissègues dans la *Biog. nour. des Contemp.* et dans les ouvrages des abbés Tresvaux et Téphany sur la persécution religieuse en Bretagne.

Digitized by Google

63. — GUILLAUME **Le Lay de Grantugen,**
cultivateur à Plovigneau,
député des sénéchaussées réunies de Morlaix et Lannion.
(Lannéanou, 22 avril **1742**. — N...)

Les nobiliaires et armoriaux bretons citent plusieurs familles du nom de Le Lay : mais le député de Morlaix ne leur appartient pas, et il est resté tellement obscur, malgré la publication de son portrait dans la collection Dejabin qui la représente avec une véritable tête de bois que je n'ai pu réunir sur lui assez de renseignements pour reconstituer sa biographie.

Je sais seulement, par les listes de la députation, qu'il se qualifiait en 1789 de cultivateur et de premier lieutenant du guet de Plovigneau. Et c'est tout. L'Almanach des députés pour 1790 dit à propos de lui et de son collègue : « M. Couppé, sénéchal de Lannion : — C'est un homme respectable. — Guillaume Le Lay, laboureur : — Celui-ci mérite d'être respecté[1]. » Je ne suis pas plus avancé.

Ce ne fut cependant pas un personnage absolument muet, car les annexes du catalogue de la Bibliothèque de Nantes, citant une plaquette intitulée : *Motion présentée à l'Assemblée Nationale par M. Le Lay député du bailliage de Morlaix*[2]. mais elles n'indiquent pas quelle fut cette motion, et je n'ai pu retrouver la brochure. J'y remarque encore : *Dernières observations* à tous les citoyens des districts de Brest, Morlaix. Lesneven et Landernau (*sic*) département du Finistère, par leurs représentants à l'Assemblée Nationale, datées de Paris le 10 octobre 1790 et signées : *Les amis de la Constitution* Guillaume Le Lay, Moyot et Guy Le Guen[3]. Ce titre suppose qu'il y avait eu des observations antérieures.

Je ne sais ce que devint Le Lay après la clôture d l'Assemblée, et n'ai pu découvrir ni où ni quand il est mort.

[1] *Almanach des députés*, pour 1790, p. 71.
[2] S. l. n. d., in-8° 14 p.
[3] Paris, Pougin, s. d., in-8°, 8 p.

Digitized by Google

64. — DENIS-JEAN-MARIE **Lemoine de la Giraudais**,

avocat et maire de Fougères,

député de la sénéchaussée de Fougères.

(Saint-Brice, 10 mars **1739**. — Fougères, 22 janvier **1814**).

Le nom de famille Lemoine est très répandu sur les marches de la Bretagne et du Maine, où l'on cite depuis plusieurs siècles des Lemoine *des Forges, de la Borderie*, etc. Je ne sais au juste à quelle branche appartenait Lemoine de la *Giraudais*[1] qui, né à Saint-Brice, dans les environs de Fougères, exerçait depuis longues années comme avocat au barreau de cette ville lorsque survinrent les événements de 1788. Le 15 septembre, la communauté de ville ayant choisi son maire Le Mercier pour la représenter aux Etats de Bretagne, on lui donna pour instructions spéciales et formelles de demander l'augmentation du nombre des députés du Tiers, une formation de cet ordre plus régulière et qui lui donnât plus de consistance, l'admission du clergé inférieur en nombre au moins égal à celui des évêques, des abbés et des députés des chapitres, l'abolition de la corvée en nature, etc... Le 27 décembre, Le Mercier souscrivit en effet, aux différents vœux émis par des députés du Tiers conformément à ces instructions, mais le lendemain il s'unit à quelques-uns de ses collègues qui firent scission et soutint le vote par ordre et non par tête en matière d'impôt. Aussitôt que la communauté de Fougères eut connaissance de cette espèce de rétractation, elle révoqua Le Mercier de ses fonctions de maire et nomma par acclamation, à sa place, Lemoine de la Giraudais, *maire de Fougères* : puis elle lui adjoignit MM. Bochin et Biard de la Gilaudais comme co-députés et Pichon de

[1] Fils de Joseph *Lemoine* et de Marie *Budecoq* (acte de décès).

Digitized by Google

Vaulevier comme agrégé à la nouvelle session des Etats qui allait s'ouvrir[1]. Le 17 février, les Etats le choisirent pour l'un des membres de la commission intermédiaire de l'évêché de Rennes.

Ces événements déterminèrent l'élection de Lemoine aux Etats généraux par la sénéchaussée de Fougères. Il ne se fit remarquer à l'assemblée par aucune motion spéciale et j'ai lieu de croire que, comme son collègue Fournier de la Pommeraye, il se rapprocha plutôt de la droite que de la gauche. Je ne crois pas qu'il ait occupé de fonctions administratives après la dissolution de l'Assemblée. En l'an XIII, il figure comme jurisconsulte, c'est-à-dire comme simple avocat, près le tribunal civil de Fougères, sur les Annuaires du département d'Ille-et-Vilaine : et son acte de décès, le 22 juin 1814, ne porte non plus que la qualification d'avocat. Il avait épousé Marguerite Bertin.

On a son portrait gravé par Courbe, d'après Perrin, pour la collection Dejabin. Figure fine : d'un délicat et d'un lettré. Un Lemoine de La Giraudais était en 1811, conseiller auditeur à la cour d'appel de Rennes. Je suppose que c'est son fils[2].

---

* **Leroulx** — Voy. ci-dessus **Delaville-Leroulx**.

---

65. — JOSEPH **Lestrohan**,

notaire au Port-Louis,

député suppléant de la sénéchaussée d'Hennebont,

(n'a pas siégé).

(N..., 18 août **1749**. — Le Port-Louis, 12 mai **1810**.)

Les existences de notaires dans les petites villes sont en général peu accidentées. Celle de Lestrohan, malgré les péripéties révolutionnaires, n'échappe point à la règle.

[1] Bertin et Maupillé, *Hist. de Fougères*, p. 126 et 190.
[2] Je ne connais [illegible] uce sur le député à la Constituante.

Digitized by Google

Porteur d'un nom assez répandu en Basse-Bretagne et né aux environs de Riantec, il se fit recevoir avocat au Parlement, se fixa au Port-Louis, et y acheta une charge de notaire royal, en 1780, à trente-et-un ans. Il y acquit assez de considération pour être élu neuf ans après député suppléant de la sénéchaussée d'Hennebont aux Etats-Généraux, mais il n'eut pas occasion d'y siéger. Electeur du Port-Louis en mai 1790 aux grandes élections départementales, et commissaire à la vérification des pouvoirs, il sortit de l'assemblée membre du conseil général du département. Elu quatrième juge du district de Lorient au moins d'octobre 1790, il n'accepta point cet honneur et l'ancien sénéchal Maujouan dut le remplacer : mais sa carrière politique ne fut point terminée là. Lestrohan s'occupa vers cette époque de la création d'un club ou Société des amis de la constitution au Port-Louis, et voici quels en furent les principaux statuts, conservés jusqu'à nous dans une plaquette imprimée au commencement de 1791[1].

SECTION I. — *Du but de l'institution de la Société.*

« Le but de l'institution de la Société est :

« 1° De se bien pénétrer des décrets de l'assemblée nationale et de les faire connaître aux citoyens qui ne peuvent se les procurer.

« 2° De répandre les lumières et l'instruction en mettant la plus grande publicité dans ses travaux ;

« 3° De discuter toutes les questions relatives à l'intérêt public ;

« 4° De correspondre avec toutes les Sociétés patriotiques ;

« 5° De travailler sans relâche au maintien et à l'affermissement de la constitution.

SECTION II. — *Des candidats.*

« ART. I. — Les titres indispensables pour être reçu membre de la Société, sont : 1° l'amour de la liberté, de la patrie, de l'égalité et de l'ordre ; 2° le respect pour la dignité et les droits de l'homme, et le courage de les défendre chacun selon son pouvoir dans tous les temps et dans tous les lieux ; 3° l'attachement le plus inviolable à la

[1] Lorient, Feutray, 1791, in-8°, 24 p.

Digitized by Google

constitution décrétée par l'Assemblée nationale ; 4° l'obéissance aux lois ; 5° enfin la profession ouverte et la pratique constante de toutes les vertus qui caractérisent une nation libre... »

L'article 9 exigeait de plus le serment suivant :

« D'après le serment que j'ai prêté d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi, je promets et m'engage de remplir avec zèle et exactitude les fonctions qui me seront confiées par la Société, d'en observer scrupuleusement les règlements, *de dénoncer* avec courage tous les délinquants à la loi, et de ne jamais contribuer directement, ni indirectement, à aucune sorte *de duel.* »

En 1792, Lestrohan était juge de paix au Port-Louis et je le retrouve au mois de septembre à l'assemblée électorale d'Auray, vérificateur des pouvoirs du district d'Hennebont pour les élections des députés du département du Morbihan à la Convention nationale : puis au mois d'octobre 1793 je remarque son nom au bas de « l'adresse de la société populaire du Port-de-la-liberté aux citoyens marins de l'armée navale du 14 octobre 1793 l'an second de la république française une et indivisible. [1] » Voici cette adresse :

« Marins, la mer est votre champ de bataille, et vous n'avez pu la quitter sans compromettre la sûreté de nos côtes, et sans faciliter à nos ennemis le passage des convois que votre présence devoit arrêter, détruire ou disperser.

« Votre indiscipline a rendu nulle une portion des forces que la république opposoit à la coalisation des despotes qui menacent sa liberté.

« Et tandis que chacun de nous sacrifie à l'intérêt commun son sang et sa fortune, vous semblez vous excepter du concours général à défendre notre cause, à maintenir notre constitution, et affermir les bases d'un gouvernement fondé sur les droits imprescriptibles de la nature et sur la dignité de l'homme.

« Vous êtes français ; ce titre nous laisse croire encore que vous êtes plus égarés que séditieux, plus trompés que rebelles, et plus zélés que mécontens.

[1] Placard in-folio à 2 colonnes français et breton. Lorient, veuve Baudoin.

Digitized by Google

« Nous n'appellerons point sur vos têtes le glaive de la loi qui venge le crime et le parjure ; nous ne repousserons point de notre sein des parents ou des amis que nous désirons conserver ; nous parlerons à vos cœurs et les accents du patriotisme, de l'amitié et de la fraternité seront entendus et accueillis.

« Dénoncez donc, nos braves frères et amis, les scélérats qui, par des impressions insidieuses, tendent à nous remettre dans les fers du despotisme et de l'esclavage ; dites à ceux que la liberté contrarie, qu'ils sont indignes de respirer l'air de notre sol et d'habiter la terre de l'égalité.

« Rappelez-vous les sacrifices que la nation prodigue à vos besoins, et à l'existence des parens dont vous vous trouvez éloignés.

« Ne craignez point d'exposer à vos chefs et aux dignes représentans du peuple ce que vous croirez juste d'obtenir.

« Combattez pour la plus sainte des causes, et sachez mourir en républicains, ou vivre dignes du nom français.

« Tous vos sentiments doivent exclusivement se diriger vers la patrie, et des récompenses *civiques et pécuniaires* sont destinées à vos mémoires, et au soutien de ceux qui survivront à votre gloire. — Signé : Granchamp, président, Sainte-Croix, Sainton, Delpèche, *Lestrohan*, membres de la Commission. »

Il reprit ensuite ses fonctions de notaire et ne mourut que le 12 mai 1810 à soixante ans, laissant un fils Augustin Lestrohan, né au Port-Louis le 19 décembre 1792 qui exerça la médecine à Lorient[1]. Ses descendants, encore aujourd'hui vivants, sont des officiers distingués et on remarque en particulier parmi eux un colonel d'artillerie de marine.

---

66. — L'abbé GABRIEL-MATHURIN-JOSEPH[2] **Loaisel**.
vicaire perpétuel de Redon,
député du clergé du diocèse de Vannes.
(Sérent, 2 décembre **1747**. — Redon, 8 mai **1825**).

C'est par erreur que presque toutes les biographies appellent l'abbé Loaisel *recteur de Redon*. M. l'abbé Luco a

[1] Sa mère, femme du député suppléant, se nommait Marie *Faugeroux*, et sa femme Augustine-Marie-Adelaïde *Bebel du Tertre*. Il est mort à Lorient le 12 décembre 1849. — Je ne connais aucune notice sur Lestrohan.

[2] Ou *Gobrien* comme l'appellent plusieurs biographes, en particulier l'abbé Tresvaux.

Digitized by Google

démontré, dans ses savantes monographies des paroisses de l'ancien évêché de Vannes que les moines de l'abbaye de Saint-Sauveur se réservèrent toujours le titre et les droits de recteur primitif. Il n'y avait en dehors d'eux à Redon, comme bénéficier, qu'un *vicaire perpétuel* à la présentation de l'abbé et à la collation de l'ordinaire. L'abbé Loaisel, fils d'un sénéchal de plusieurs juridictions exerçant à Malestroit, était vicaire de la paroisse de Saint-Gilles dans cette localité, lorsqu'un de ses oncles, l'abbé Alexandre Loaisel, vicaire perpétuel de Redon, donna procuration pour résigner en Cour de Rome en faveur de son neveu qui prit possession le 12 mars 1777. Le vieux curé vécut longtemps encore, contre son attente, car il passa la tourmente révolutionnaire caché dans le pays et ne mourut qu'en 1799.

De graves événements se passèrent pendant le vicariat de notre abbé. Un immense incendie, dû à l'imprudence de l'organiste qui avait laissé du feu dans l'orgue, détruisit, le 27 juin 1780, la plus grande partie de l'église abbatiale. On pensait que les moines ne pourraient pas réparer le désastre ; et l'abbé Loaisel, croyant l'occasion favorable pour anéantir une bonne fois les coutumes qui le soumettaient à leur primauté, se fit autoriser par ses paroissiens à leur intenter un procès pour les obliger, ou bien à reconstruire immédiatement leur église, ou bien à laisser s'accomplir désormais dans l'église Notre-Dame, (celle du vicariat,) toutes les cérémonies qui devaient obligatoirement se faire, pour les grandes fêtes, dans l'église Saint-Sauveur. Le factum du curé contre les moines est fort acerbe et fut répandu à profusion dans la ville, mais ceux-ci trompèrent son attente en reconstruisant leur église[1].

Elu député aux Etats-Généraux le 20 avril 1789 avec Gabriel et Guégan, l'abbé Loaisel qui partagea leur logement à Versailles, partagea aussi leurs premiers entraînements.

[1] *Hist. abrégée de la ville et du port de Redon*, p. 235 à 238.

Digitized by Google

Dès le 12 juin il abandonnait son ordre pour faire vérifier ses pouvoirs par le Tiers :

« Nous nous étions assemblés en petit comité dimanche, dit la correspondance du clergé de Rennes, pour concerter entre *nous tous, curés Bretons*. Notre parti fut bientôt pris : toutefois il fut convenu que dans le cas où notre avis serait celui de la minorité nous nous contenterions de manifester avec le zèle dont nous avons toujours fait preuve ; un de nous, *le recteur de Rhedon,* dit que quoiqu'il n'eût aucun mandat à ce sujet, pour satisfaire au cri de sa conscience, quelle que fut notre convention, il n'attendrait point le résultat de la délibération, et protesta que, ne suivant d'autre guide que sa conscience, il se rendroit dans la salle des communes sans plus de délai. Il a tenu parole, et il fut accompagné du recteur de Pontivy : et ils complétèrent le nombre de treize curés inscrits dans la chambre générale[1]. »

L'abbé Loaisel ne se borna pas à cette démarche importante et crut devoir publier sur la situation un petit écrit qui détermina quelques défections parmi les autres membres du clergé. Mais il n'alla pas plus loin. Eclairé par les sinistres événements d'octobre, il revint dans sa paroisse au commencement de 1790 et fut remplacé à l'Assemblée par dom Le Breton, prieur claustral de l'abbaye, de triste mémoire.... Mais il paraît que le premier mouvement ne persista point, car je constate à propos de l'abbé Loaisel, une curieuse particularité qui fut peut-être un cas unique dans les fastes de l'Assemblée. En 1790, l'abbé écrivit au bureau pour demander s'il pouvait revenir sur sa démission et reprendre son siège. Peut-être avait-il eu connaissance de l'attitude peu orthodoxe de dom Le Breton au comité ecclésiastique et espérait-il, en lui faisant quitter la place, apporter quelque obstacle aux projets schismatiques du comité : mais on lui répondit qu'une démission donnée

[1] *Journal des Etats-Généraux* édité par le bureau de correspondance de *Rennes*, II, p. 136.

Digitized by Google

était définitive lorsque le suppléant avait pris possession du poste de l'ancien titulaire et qu'il ne serait pas admis à reprendre rang dans l'Assemblée.

L'abbé Loaisel n'insista pas davantage. — L'année suivante il refusa de prêter le serment schismatique et dut passer en Angleterre. Il revint à Redon en 1799, fut maintenu après le Concordat à la tête de son troupeau, donna sa démission en 1806 à la suite d'une maladie et reprit ses fonctions au bout de quelques mois, à la mort de son successeur. Il s'en démit définitivement en 1816 et vécut dans la retraite à Redon même, où il ne mourut qu'en 1828, à soixante-seize ans.

On rapporte que peu après son retour d'Angleterre, étant allé confesser une vieille dame, il reçut une réplique assez vive : N'étiez-vous pas, Monsieur, de l'Assemblée qui a fait mourir le Roi? — Moi, madame! Quelle horreur! J'étais de la Constituante. — Bien, reprit la dame, vous avez seulement dressé l'échafaud.

Accusation fort injuste ici, mais qui donne la note exacte des impressions conservées par bien des gens en Bretagne au commencement de ce siècle.

---

67. - L'abbé Nicolas **Loëdon de Keromen**

recteur de Gourin,
Député du clergé de Quimper
(a siégé)

(Quimper, **1736**. — Espagne **1794**)

La paroisse de Gourin qui fait aujourd'hui partie du département du Morbihan, dépendait avant la Révolution de l'évêché de Quimper. C'est ainsi que l'abbé de Keromen, fils d'un ancien miseur de la communauté de la ville de Quimper[1] et

[1] Ce miseur s'appelait *Nicolas* comme son fils l'abbé; et sa femme Marie-Joseph *Morice*. Un autre fils, *Hiérome*, né à Quimper le 17 janvier 1737, fut ésuite.

Digitized by Google

recteur de Gourin depuis 1772, fut élu en 1789 député suppléant du clergé de ce diocèse aux Etats-Généraux. L'un des titulaires, l'abbé Hervé, ayant refusé de siéger, il le remplaça dès l'origine et quitta l'un des premiers son ordre pour se joindre aux communes ; mais il signa la protestation des évêques en avril 1790, lors du décret qui enlevait au clergé l'administration de ses biens et l'*Exposition des principes* de l'Eglise catholique sur la constitution civile du clergé, rédigée en octobre 1790 par l'archevêque d'Aix, Mgr de Boisgelin. S'il signait, il parlait peu, car l'*Almanach des députés* de l'Assemblée nationale disait des trois députés du clergé de Quimper : « Ce triumvirat de recteurs semble avoir fait une ligue de silence. »[1]

L'époque critique de sa carrière fut la première semaine de janvier 1791 : malgré son adhésion à l'exposition des principes, trois mois auparavant, il se laissa entraîner par les sophistes de la gauche, probablement par ceux de Corroller du Moustoir qui avait épousé sa sœur, et prêta, le 3 janvier, le serment schismatique à la constitution civile du clergé : mais il reconnut aussitôt son erreur et la mémorable séance du 4 janvier qui fut témoin de la fermeté dans la foi de la très grande majorité des députés du clergé, pendant qu'une foule de sectaires avinés criait autour de la salle et dans les tribunes « A la lanterne les évêques et les prêtres qui ne jureront pas ! », lui ouvrit les yeux sur les entraînements de la veille. On décida le 4, au milieu du tumulte, que les prêtres non assermentés ne seraient plus fonctionnaires publics et seraient privés de leur traitement. « Nous avons leur argent, dit Mirabeau en sortant de la séance, mais ils ont conservé leur honneur ! » L'abbé de Keromen, s'il n'entendit pas cette parole du tribun, se la dit à lui-même, car, le 5, il se présenta pour rétracter son serment et ne pouvant obtenir de se faire entendre à la tribune, il signa de concert avec ses collègues Ruello

[1] *Almanach*, etc. p. 98.

Digitized by Google

et Symon la lettre courageuse que Méchin écrivait au président de l'Assemblée et qui fut insérée dans le *Journal ecclésiastique* pour que la réparation de leur scandale fût plus éclatante. Déporté en Espagne en 1792, à la suite de sa persistance dans son refus de retomber dans le schisme, l'abbé de Keromen se retira d'abord à Bilbao, puis à Gones, au diocèse de Tolède, d'où il écrivait, le 8 septembre 1793, à son confrère l'abbé Rivoal, réfugié à San-Cibrian de Campos, une intéressante lettre qui nous a été conservée par l'abbé Téphany. J'en citerai quelques fragments :

« ... Vous êtes aujourd'hui en lieu de repos, et suivant ce que vous marquez, la Providence ne vous a pas mal traité.... Tout le monde n'a pas le même bonheur ; j'entends dire que plusieurs de ces messieurs se plaignent de leur place ; pour moi, mon cher ami, je ne suis pas bien, je souffre beaucoup de l'estomac, j'ai peine à me faire à l'huile, et depuis ma sortie de Bilbao j'ai beaucoup perdu de mon embonpoint ; je n'en avais pas trop auparavant. Je suis et je vivote à Gones, grâce aux faveurs de M. Coatpont, depuis trois mois. J'y ai peu d'agrément et beaucoup d'incommodités. J'y dis la messe à ma dévotion, et c'est une grande satisfaction pour moi.

« Les Messieurs prêtres du pays nous plaignent, mais voilà où se borne leur charité. Nous n'en avons reçu aucune politesse. Cependant nous vivons très-familièrement avec eux ; ils nous communiquent les nouvelles qu'ils reçoivent et nous leur communiquons les nôtres. Ils y prennent beaucoup d'intérêt, quand elles sont bonnes. Nous sommes cinq dans ce bourg, et commensaux : un Saintongeois, belle âme et saint garçon ; MM. de Bodivit, Perguet[1], et Le Normant, directeur du Calvaire. Celui-ci est le grand ami des prêtres ; comme il parle bien l'espagnol ils l'estiment davantage ; aussi ne lui manque-t-il pas de messes, tandis que les autres n'ont point de rétribution. Il chante toutes les grandes messes; il est le *cura parocho*. Le pays est assez riant, quoiqu'au milieu des montagnes. Mais d'un autre côté nos désagréments sont sans nombre, nous habitons une auberge, c'est tout dire, nous y sommes fort mal nourris et nous y payons trente sous par jour.

« Je ne compte pas y demeurer longtemps et avant que vous ayez reçu ma lettre, je serai probablement de retour à Bilbao, où

[1] C'est-à-dire les recteurs de ces deux paroisses.

Digitized by Google

j'aurai ma pension chez mon ancienne hôtesse, à vingt-cinq sous. Les fonds baissent, cher ami, la bourse se vide, il n'y entre rien, et les dépenses sont journalières. Je cours à l'hôpital et, malgré les richesses dont on m'a fait possesseur, je crois que je me verrai obligé, avant peu d'entreprendre le voyage de Tolède, quelque pénible et fatiguant qu'il puisse être. Il en arrivera ce qu'il plaira au bon Dieu : *primo vivere, deinde philosophari.*

« Les nouvelles, il est vrai, sont très bonnes, très flamboyantes ; mais je n'y ajoute pas grand foi ; comme vous le savez : chat échaudé craint l'eau froide, et nous avons été si souvent bernés à Bilbao que j'ai tout lieu de me défier de tout ce qui s'y débite. Rien de plus beau sans doute, rien de plus consolant que toutes ces belles espérances. Je crois toujours bien fermement notre retour en France bien éloigné, et je désire bien sincèrement me tromper. Le temps est un grand maître, il nous apprendra si j'ai raison ou non. Du pays nous ne recevons aucune nouvelle. Si le bon Dieu nous rappelait en France quel changement n'y trouverions-nous pas ; cette idée est effrayante ; elle me revient souvent. N'ayant rien à faire ici, si mon dictionnaire espagnol ne venait me distraire, je périrais bientôt, et je me perdrais dans les idées noires. Mais Dieu merci ce petit travail qui m'occupe donne du relâche à ces ténèbres dont nous sommes environnés. Abandonnons-nous à la providence, *Cujus bonitati non est finis.* Adieu, mes chers amis, prions les uns pour les autres. Bonne santé je suis de tout mon cœur.

LOËDON DE KEROMEN

Recteur de Gourin.[1] »

Ce dictionnaire espagnol ne fut point terminé, car l'abbé Loëdon mourut peu après en exil, en sorte qu'il doit être compté parmi les martyrs de la foi.

Pendant ce temps, son beau-frère, Corroller du Moustoir, demandait à Carrier un modèle de bateaux à soupape pour la rade de Lorient : et un autre Loëdon était curé constitutionnel du Grand-Ergué. En l'an 7, le citoyen Loëdon, commissaire du pouvoir exécutif près le canton de Plœmeur, rédigeait, à la gloire de Bonaparte, une inscription latine pour un obélisque monumental que les habitants de Trolimon élevaient

[1] Téphany, *Hist. de la persée. relig. dans le Fin.*, p. 642 à 644.

Digitized by Google

au général en chef de l'armée d'Italie.[1] C'est ainsi que dans les temps de révolution, on rencontre les partis les plus opposés au sein des mêmes familles.

On a un bon portrait de l'abbé de Keromen, gravé par Courbe, d'après un dessin de Moreau pour la collection Déjabin[2].

(*La suite prochainement.*)

RENÉ KERVILER.

[1] *Décade philosophique*, an VII, I, 242.

[2] Les abbés Tresvaux et Téphany lui ont consacré chacun une notice, et le font naître en 1738, mais il était l'aîné de son frère Jérôme, dont M. Téphany a récemment retrouvé l'acte de naissance du 17 janvier 1737.

Digitized by Google

CASSARD

CAPITAINE DE VAISSEAU

1679-1740

(Suite[1]).

CHAPITRE VII

Rapport de Cassard sur sa navigation. — Prise et destruction du fort de la Praia, île de Santiago — Lettre de Cassard à M. de Ponchartrain sur l'insuccès d'une première attaque de Surinam. Conseil de guerre tenu à la Martinique. — Prise de Montserrat et d'Antigoa.

Cassard a publié l'historique de sa campagne sous le titre de : *Relation de la descente faite par M. Cassard, capitaine de vaisseau du Roy dans la colonie de Surinam appartenant aux Hollandais*, à Paris de l'imprimerie royale MDCCXIII, in-4° de 88 pp.[2] Ce n'est, en somme, que l'abrégé de son rapport au ministre. La *Gazette de France* avait déjà consacré dans ses colonnes, plusieurs articles à l'expédition. Le manuscrit d'Hamecourt, déposé aux archives du ministère de la marine, en contient un très bon exposé, textuellement copié par Léon Guérin[3]. Chacun des biographes a également traité ce sujet.

De nouvelles pièces nous permettent de reprendre en entier ce récit, d'y ajouter même d'assez nombreux détails intéressants et inédits. Aussi malgré la crainte de paraître trop long, laisserons-nous autant que possible la parole à

[1] Voir la livraison de novembre 1888.

[2] Nous ne connaissons qu'un exemplaire de cette plaquette rarissime; c'est celui de la Biblioth. nationale de Paris, L 37, C 4417.

[3] *Histoire maritime de France*, t, IV pp. 168-175.

Digitized by Google

Cassard, en offrant aux lecteurs le texte des documents eux-mêmes, plutôt que de refaire le travail de l'un ou l'autre de nos devanciers.

« Je mis à la voille de la rade de Toulon, — dit Cassard[1], — le 29e mars, avec l'escadre des vaisseaux du Roy. Je ne pus passer le détroit que le 20 avril, à cause des vents contraires. Le 25, mouillé à la rade de Sainte-Croix de Ténériffe, et le lendemain nous fîmes voille pour les Isles du Cap-Vert. Le 2 mai nous reconnûmes l'Isle de Bonne Viste (*Boa-vista*, Belle-vue). Il y avoit un petit bâtiment anglois, mouillé à la rade, qui se trouva à son lest; je le fis amariner et suivre l'escadre Je fis ensuite route pour l'Isle de Sant-Yago, et détachay la *Méduse*, commandée par le sieur d'Héricourt pour aller reconnaistre la rade de l'Isle de May, Maio. Il y trouva deux bâtiments anglois, aussy sans chargement qu'il a conduit en cette rade.

« Le 4, au matin, je fis mouiller l'escadre à l'Isle Sant-Yago, à deux portées de canon du château de la Praye[2]. On descendit dans le même moment, à deux lieues de ce fort, mille hommes de troupes de la marine, qui estoient divisés en quatre bataillons commandés par MM. de Moans, La Garde-Basché, de Pienne et Sabran. Nous marchâmes en cet ordre, avec MM. de Sorgues, Boisrargue, et Levasseur commissaire, droit au château. J'envoyai le sr d'Albert, sommer le commandant de se rendre, sans quoy il n'auroit aucun quartier. Il remit la forteresse à discrétion.

[1] Relation de la navigation de l'escadre des vaisseaux du Roy, commandée par le sieur Cassard, depuis son départ de Toulon, jusques aux Illes du Cap Vert. *Arch. du minist. de la marine*; campagnes 1712-1715, vol. 36.

[2] La Praia, ville et port, aujourd'hui chef-lieu de l'île Santiago, bâtie sur un plateau élevé auquel on n'arrive que par deux routes creusées dans le roc. Elle est située au fond d'une belle baie, de deux tiers de lieue de profondeur et d'une lieue de largeur. Le 16 avril 1780, cette baie fut le théâtre d'un sanglant combat, engagé par l'escadre du bailli de Suffren contre la flotte anglaise sous les ordres du commodore Johnston.

Santiago, ou Ribeira-Grande, ancienne capitale de l'île, à deux lieues O.-S.-O. de Porto-Praia, dans une profonde vallée, est maintenant tout-à-fait déchue.

Digitized by Google

« A midy, on fit halte jusques à deux heures. Après quoy je fis marcher les deux bataillons de Moans et Sabran, commandés par le sr de Sorgues, pour oster la communication de la ville de Sant-Yago avec la campagne. Je marchay une heure après, avec le reste des troupes, après avoir laissé les ordres à M. de Bandeville, qui commandoit les vaisseaux dans la rade, de mettre garnison au fort, pour estre assuré de ce poste.

« Nous arrivâmes le lendemain, à la pointe du jour, devant la ville. On mit les troupes en bataille à portée de fusil du château. Je détachay le bataillon de Moans, et deux compagnies de grenadiers, commandés par M. de Sorgues, pour pénétrer dans la ville par un défilé, qui estoit soutenu par une compagnie sur la hauteur. Je fis sommer le général de se rendre, sans quoy il n'auroit point de quartier à espérer, sa garnison l'obligea à capituler. Il nous estoit impossible de les forcer sans canon pour faire brêche. Le sr de Boisrargue, major, se rendit au château, pour arrêter les conditions qui estoient : qu'on conserveroit la ville et les fortifications, moyennant soixante mille piastres de contribution. Tous les habitans avoient sauvé leurs meilleurs effets à la campagne, où ils se sont retirés, l'évesque à leur teste. Le général ayant des avis qu'on ne vouloit pas satisfaire à la contribution, s'est sauvé aussy pendant la nuit. Cela m'a déterminé, après avoir fait l'eau nécessaire à l'escadre, de brûler la ville et faire sauter la forteresse, crever quarante canons de fer, enlever dix-sept de fonte, deux cents barils de poudre, les cloches et quelques marchandises de peu de valeur.

« Le Sr Maltaud, enseigne de vaisseau, a esté tué à la teste de sa compagnie, avec deux soldats, dans une escarmouche qui se fit la nuit devant le château. M. le baron de Moans, reçut une balle perdue à la lèvre inférieure. »

Le général, résidant à Ribeira-Grande, capitale de Sant Yago, la plus importante des îles du Cap Vert, était le gouverneur de ces îles. Il avait à sa disposition une place bien

Digitized by Google

défendue par sa position naturelle, d'abondantes munitions, au moins cinquante-sept pièces d'artillerie, et peut-être dix à douze mille hommes en état de porter les armes, en comptant les habitants de la ville et des environs. Il cède à la première sommation que lui adresse le chef d'un détachement de mille soldats, et demande trois jours pour trouver la rançon exigée. Mais, unissant la mauvaise foi à la lâcheté, il favorise la fuite des principaux colons, et désertant son poste, les suit bientôt après. Cassard, attend les trois jours, patiente trois autres jours encore, puis exécutant ses menaces, abandonne la ville au pillage, la réduit en cendres et fait sauter la citadelle[1].

Deux bâtiments portugais, ancrés dans le port, tombèrent aux mains du vainqueur. Ainsi que la plupart des navires de l'escadre, ils furent chargés de dépouilles opimes. Réunis aux trois anglais, précédemment amarinés, ils firent voile pour la France, et touchèrent à Cadix, au commencement

[1] Cassard, en agissant ainsi, voulait, comme l'avait déjà fait Duguay-Trouin, punir les Portugais des atrocités commises par eux en 1710, sur la personne de M. du Clerc et de ses compagnons. Ce capitaine de vaisseau, ayant échoué dans une attaque, contre Rio-Janeiro au Brésil, s'était rendu prisonnier avec six ou sept cents hommes. Les Portugais, violant la capitulation, massacrèrent le malheureux officier et la plus grande partie de ses soldats.

Au point de vue humanitaire, la guerre et les excès qu'elle engendre sont toujours déplorables. Mais d'un autre côté, il y a la raison d'Etat, et les exigences nationales. Cassard exécutait les ordres du ministre. Monté sur les vaisseaux du Roi, il conduisait des soldats français. Aussi avons-nous été singulièrement surpris, en lisant une étrange appréciation de ce fait, dans une étude intitulée : *Les îles du Cap-Vert, ou la colonisation portugaise*, Revue maritime et coloniale, novembre 1881, pp. 225-258. M. Albert Picquié, parlant des famines qui décimèrent la population de Santiago, s'exprime ainsi p. 230 : « ..... J'oublie à dessein l'incursion fameuse faite en 1712 à Ribeira-Grande, alors capitale, par des pirates français, le sac de la ville, le massacre qui s'ensuivit, et la migration misérable des survivants vers la Praia. Mieux instruit sur les épisodes de cette affaire, mieux renseigné sur ses motifs, son but, sur les résultats qu'on attendait à Versailles de cette campagne, M. Picquié, nous aimons à le croire, n'eut pas ainsi qualifié cette *incursion fameuse* qu'il attribue, bien à tort à des *pirates français*, injuriant gratuitement notre armée et notre marine, à laquelle il appartient cependant par son grade de sous-commissaire.

Digitized by Google

du mois d'août, porteurs de la nouvelle de ce brillant début, qu'un peu de résolution et de courage de la part des assiégés eut pu changer en un échec.

Revenons à Cassard, qui, dans une lettre, datée du Fort-Royal de la Martinique le 1er juillet 1712, adressée à M. de Pontchartrain, rend compte d'une tentative infructueuse que nous ne trouvons mentionnée nulle part. Le brave marin ne cherche pas à atténuer l'insuccès de son hardi coup de main, il l'ajourne seulement, convaincu de mieux réussir une seconde fois.

MONSEIGNEUR,

« J'ay party des Isles du Cap Vert, comme j'ay eu l'honneur d'informer Vostre Grandeur, le 14 de may, pour me rendre à Surinam. Je mouillai devant la rivière le 8 juin, et le lendemain à la pointe du jour je fis embarquer toutes les troupes sur les chaloupes; et, à dix heures du matin, nous partîmes pour aller droit au château. Une heure après, il parut un vaisseau qui entroit à Surinam, et qui venoit de la Barbade. Il estoit de la dernière conséquence de l'empescher d'entrer. Je le chassay et le pris à l'entrée de la rivière à cinq heures du soir. Le flot estoit sur sa fin, et ne nous permit d'entrer dans la rivière que deux lieues; le jusan, commençant avec une rapidité incroyable, nous obligea à mouiller. A quatre heures du matin, le flot commençant, nous continuasmes à entrer dans la rivière, et une heure après, quy estoit grand jour, je trouvai à propos d'entrer dans la rivière de Commuine, avec toutes les chaloupes.

« Je postai des canots des deux costés de cette rivière, pour s'emparer de tout ce quy passeroit pendant le jour. Nous estions, pour lors, à deux lieues de la ville, et, on y estoit dans une si grande tranquilité, qu'il partit l'après midy, plusieurs personnes de la citadelle, dont le maistre canon-

Digitized by Google

nier estoit du nombre, plusieurs caporaux et soldats que nous prîmes, et quy nous assurèrent de l'estat tranquille ou estoit la ville et les vaisseaux. Ils nous informèrent aussy que le commandant s'alloit promener. Il parut dans une pirogue quelque temps après. Je trouvai à propos de le laisser passer, allant du costé de la mer, et de l'attendre au retour, Je fis mettre deux des meilleurs canots en embuscade, dans son chemin, commandés par les s^rs des Hayes et d'Héricourt. Ils le rencontrèrent au commencement de la nuit; ne voulant pas s'arrêter, on tira sur sa pirogue; elle estoit armée de bons nageurs de manière qu'il s'échappa.

« Pendant ce temps nous marchions avec toutes les chaloupes pour nous rendre à la forteresse, et pour nous emparer de la ville et des vaisseaux. Nous y arrivasmes à neuf heures du soir, croyant n'estre pas découverts, mais aussy tost que nous parusmes, la forteresse commença à tirer sur nous. Nous en passasmes à portée de pistolet pour descendre dans la ville. Nous y trouvasmes quatorze bâtiments, traversés au devant (*placés en travers*), depuis vingt à trente canons, qui nous tirèrent aussy. Les chaloupes reçurent plusieurs coups de canon et eurent quelques hommes tués.

« Il fut jugé à propos de se retirer, ne pouvant les forcer dans l'estat où ils paroissoient estre, à moins de faire entrer les frégattes, ce quy ne se pouvoit faire que dans huit jours parce qu'on estoit dans les plus basses marées, temps auquel il n'y a pas d'eau pour un bâtiment de vingt canons; et pendant ce temps ils auroient esté assemblés de manière qu'il eut esté très difficille de les forcer.

« Je pris le party de me rendre icy, dans l'intention de retourner à Surinam incessamment, persuadé qu'ils ne penseront plus à nous, et que je ne rencontreray pas des difficultés pareilles à celles que j'ay eu par rapport à ce bâtiment pris dans la rivière, et à l'affaire de la rencontre du commandant, quy a esté l'unique chose quy m'a empesché de réussir.

« Je me flatte, Monséigneur, de vous informer de Surinam,

Digitized by Google

en peu, du succès de cette entreprise, à laquelle j'auray toutte l'attention qu'il faudra. Je suis avec la plus profonde soumission.

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

CASSARD[1]. »

Au mois de juin la saison des pluies arrive à sa fin sur les côtes de la Guyane. Le moment était donc favorable pour cette expédition, qu'il convenait également de tenter avant d'aller aux Antilles, car les traversées de ces îles à la Guyane sont généralement très longues en raison des courants portant au N. et des vents permanents du S.-E.

Il semble, cependant, que Cassard commit une faute, en ne s'emparant pas du gouverneur, au lieu d'attendre son retour, lorsque celui-ci, l'ayant dépassé, se dirigeait vers la mer. En effet, sa capture assurait la surprise de la ville; et s'il avait eu la chance de s'échapper, en se jetant à la côte, il n'aurait pas été à même de donner l'alarme, vu l'incroyable difficulté des communications le long des rivières de cette contrée. Ayant manqué cette occasion, le nantais ne pouvait plus espérer de surprendre la ville; et mieux eut valu retarder de quelques jours jusqu'à la marée, pour une attaque de vive force, que d'essayer une impossibilité.

Arrivé à la Martinique, Cassard fit de cette île, son quartier général, le centre duquel devaient rayonner toutes ses opérations. Doué à un degré éminent de la sûreté du coup d'œil, de la spontanéité de conception qui distinguent les commandants vraiment supérieurs, il savait que la réussite de ses projets dépendait de la rapidité de l'attaque. Aussi comprit-il immédiatement tout le parti qu'il pouvait tirer des milices martiniquaises, composées d'officiers et d'hommes habitués à cette guerre de surprises.

M. François de Collard, était alors le premier des colonels

[1] *Arch. du minist. de la marine;* campagnes 1712-1715, vol. 36.

Digitized by Google

de la Martinique, et le plus connu par ses solides qualités militaires. Le chef d'escadre accueillit avec empressement et satisfaction les offres de services qu'il lui fit en compagnie des lieutenants-colonels Du Prey et Du Buc[1].

Une convention fut dressée, en vertu de laquelle, chacun de ceux qui prêteraient leur concours à l'expédition, aurait, proportionnellement à son grade, une part dans les bénéfices.

Les trois colonels devaient fournir chacun six cents hommes, composés mi-partie de milices martiniquaises, mi-partie de l'élite de la flibuste, recrutée dans l'archipel américain.

La lutte devenait difficile et sérieuse. Il ne s'agissait plus de surprendre, dans le doux farniente de la vie indolente et molle que favorise le brûlant climat des Antilles, des Portugais énervés ou des nègres aussi lâches que peu aguerris. Les ordres du Ministre étaient précis; Cassard devait atteindre et ruiner les établissements anglais et hollandais de l'Amérique méridionale, protégés par des troupes exercées, une artillerie bien approvisionnée, des fortifications parfaitement entretenues.

Aussi, désireux de mettre toutes les chances de son côté, le jeune et bouillant capitaine, avec le tact et l'expérience d'un vieil officier rompu aux habitudes du service et du commandement, rassemble en conseil les officiers de son escadre, et les divers chefs enrôlés sous ses ordres, afin de connaître leur sentiment et de savoir qu'elle est l'île qu'il « convient mieux, pour le bien commun, d'attaquer, et de quelle manière l'on doit s'y prendre[2]. »

« L'attaque de l'Ille de Montserrat, me paroit facile, et d'une réussite infaillible, au lieu que l'attaque de celle

[1] M. François de Collard, était fils de messire Claude de Collard, écuyer seigneur de Coucy, et de demoiselle Madeleine de Brémond d'Ars Bossé qui reçurent la bénédiction nuptiale dans l'église de Saint-Nicolas de Nantes, le 20 février 1653. Il mourut en 1720 des suites de ses blessures. Son arrière-petit-fils, M. le baron Hulot de Collard, nous a gracieusement communiqué les divers documents qui constatent l'honorable et glorieuse participation de son aïeul aux faits d'armes de Cassard.

[2] *Arch. du minist. de la marine*, Campagnes, 1712-1715, vol. 36.

Digitized by Google

d'Antigues, me paroit très incertaine. Signé à l'original : LASCARIS DE JAUNA.

« Mon opinion est que si M. Cassard peut mettre deux mille cinq cents hommes de débarquement, il faut attaquer Antigues, comme aussy s'il ne les a pas, d'attaquer Montserrat et Saint-Christophle, ce que l'on ne peut faire sans exposer les troupes du Roy, les habitants et flibustiers à courir de gros risques sans être seur de la conquête. Signé à l'original : DUBUCQ.

« Comme il est certain qu'il y a trente navires marchands, qu'ils peuvent joindre aux forces de cette ille cinq à six cens hommes, mon opinion est que nous ne devons point l'attaquer qu'avec deux mille cinq cents hommes de débarquement, autrement il faut, selon mon sentiment, attaquer Monserrat et après sa prise Saint-Christophle. Signé à l'original : DUPRÉ.

« Mon sentiment est, si M. Cassard a deux mille cinq cens hommes, tant des troupes du Roy, que des habitants et flibustiers, d'aller attaquer Antigues, ou du moins Montserrat et Saint-Christophle. Signé à l'original : COLLARD.

« Je suis de l'avis d'aller attaquer Antigues, et les deux vaisseaux qui y sont mouillés, et en cas que nous ne puissions pas réussir, d'aller à Montserrat et à Saint-Christophle. Signé : MAILLET.

« Sur le rapport des pratiques du pays, je suis de l'avis, si on peut mettre deux mils hommes de débarquement d'aller attaquer Antigues. Signé à l'original : DES HAYES.

« Suivant les avis que l'on a de la situation d'Antigues, mon sentiment est d'aller attaquer Antigues, aussi bien que les vaisseaux qui sont mouillés devant. Signé : le chevalier de SABRAN-BAGNOLS.

« La bonne opinion que j'ay de M. Cassard, je suis de l'avis que si l'on peut mettre deux mille hommes de débarquement l'on peut entreprendre l'expédion d'Antigues. Signé : CASTELET-PÉREZ.

Digitized by Google

« Comme l'on ne donne au plus que douze cents hommes portant les armes à Antigues, et que tous les pratiques sont d'accord que la descente est facile, dans cette isle, et que de plus ils ne mettent pas en doute que quatre à cinq cens des leurs ne se jettent dans le Réduit, je ne fais aucune difficulté, d'aller attaquer le bourg et le fort de Saint-Jean, même avec les troupes du Roi, et conclue pour l'attaque de l'isle d'Antigues. Signé : MOANS DE GRASSE.

« Je suis du sentiment d'aller attaquer Antigues, avec deux mille hommes; sur le rapport des gens pratiques qui assurent qu'une partie des troupes de l'isle sont destinées pour garder le Réduit; et l'autre qui est destinée pour deffendre l'isle, n'est pas capable de nous résister. A l'égard du monde que les vaisssaux marchands peuvent mettre à terre, ce sont des matelots qui sont sans armes, ou partie armés, le tout sans discipline. Signé : SORGUES.

« Ne connaissant point la force des Illes, je dis que suivant le rapport de beaucoup de gens, je crois que l'on peut attaquer Antigues; par rapport aux forces que l'on dit de cette Ille, la nôtre est supérieure. Il n'y a que le nombre des vaisseaux de guerre, qui peuvent être devant le port, et dont on est incertain du nombre, qui peut rendre cette expédition difficile, les nostres étant bien affaiblis par la grande partie des équipages qui descendent. Signé : BANDEVILLE.

« Suivant la déposition de l'équipage d'un canot anglois, que nous avons pris en chassant deux vaisseaux de cette nation, les avis que M. Cassard a eus par le retour d'une caïche qu'il avait envoyé à la rade d'Antigues, et le rapport de plusieurs officiers qui ont été pendant quelque temps dans l'Ile dudit Antigues, il me paroit qu'avec les troupes que nous avons, nous sommes en état d'aller attaquer Antigues, d'autant mieux qu'ils sont obligés dans cette Ile, en pareille occasion, de disperser les troupes en différents endroits. Signé à l'original : LE VASSEUR.

« Suivant le rapport des gens pratiques, mon avis est que

Digitized by Google

nous sommes assés forts avec deux mils hommes de descente pour attaquer Antigues, pourvu qu'il n'y ait point d'escadre. signé : Boisrargues.

« Suivant les avis que j'ay de toutes les personnes qui arrivent d'Antigues, et la déposition de dix prisonniers trouvés dans le canot d'un vaisseau de guerre, party d'Antigues le 12 de ce mois, qui rapportent qu'il n'y a que deux vaisseaux de guerre de 40 canons, un desquels est démâté, il me paroît, pour le bien du service, d'aller attaquer ces deux vaisseaux de guerre, qui sont mouillés en rade foraine, et d'attaquer ladite Ille, avec le secours de mille habitans et flibustiers de la Martinique et de la Guadeloupe. Signé : Cassard. »

Ce document montre avec quel soin les opérations étaient discutées et arrêtées. Il ne laisse subsister aucune des accusations de pirateries si souvent articulées. Ces surprises regrettables pour l'industrie commerciale et les populations qu'elles frappaient, étaient un des moyens les plus employés à la guerre. Le gouvernement français ne pouvant, faute de fonds, organiser une armée navale, recourait à ces expédients, que du reste les nations ennemies employaient également sans scrupule. Il peut encore fournir au point de vue littéraire un terme de comparaison qui sert à excuser et expliquer les négligences de style et les imperfections qu'on remarque dans la correspondance de Cassard. Ses contemporains, y compris même les rédacteurs ou copistes du ministère n'écrivaient pas mieux que lui ; les fautes d'orthographe sont aussi communes chez les uns que chez les autres. Ainsi voyons-nous Alexis-François de la Grue, chevalier de la Guerche, d'une excellente famille nantaise, signer le 17 septembre 1715, l'acte de mariage de sa sœur, avec le marquis de Crux, seigneur de Touvois, « enseigne des vaisseaux du Roy et lieutenent dune compagnie franche de la marinne[1].

[1] *Arch. municip. de Nantes*, série GG. Rég. de Saint-Clément 1715.

Digitized by Google

L'expédition décidée, la flotte leva l'ancre pour Antigoa; mais les vents contraires la portèrent vers Montserrat. Cette île, d'environ douze kilomètres de longueur sur quatre ou cinq de largeur, doit son nom aux Espagnols qui lui trouvaient un rapport frappant de ressemblance, avec le Mont Serrat, montagne de Catalogne célèbre par une basilique dédiée à la mère du Sauveur. Les Anglais s'en étaient emparés au seizième siècle, et elle était alors aussi peuplée que florissante.

Cassard y arriva le 20 juillet. Faisant immédiatement embosser les vaisseaux français le long du rivage, il opère sa descente de la façon la plus heureuse, sans perdre un seul homme. L'artillerie débarquée, il enlève ses troupes par son entrain et sa bravoure habituelle. Le feu nourri qu'il dirige sur la ville devient tellement meurtrier, que les habitants épouvantés, cherchent leur salut dans la fuite, se réfugient dans les montagnes, avec une précipitation telle qu'ils abandonnent tout aux vainqueurs, ne songeant qu'à leurs personnes.

Dans cette affaire, conduite avec une hardiesse et une vigueur extraordinaire, le détachement du lieutenant-colonel Du Bucq, eut l'avantage de forcer l'endroit dit le *Réduit*, sorte de citadelle, où se trouvaient retranchés le gouverneur et les principaux colons, tous faits prisonniers[2].

[2] Suivant leur usage, les Anglais doublent et triplent le chiffre des forces employées par Cassard contre leurs colonies. Voici comment s'expriment, au sujet de l'affaire de Montserrat, des lettres de Liverpool, en date du 20 septembre 1712, d'après le *Mercure historique* T. 53, octobre 1712, p. 453. « Le Marchand de Virginie et la Reine-Indienne, vaisseaux marchands, venant de Saint-Christophe, le Marchand de Liverpool et la Susanne, venant de l'île de Nevis, arrivèrent ici hier; étant partis le 30 juillet dernier fort à la hâte, et sans avoir la moitié de leur charge, à cause de l'alarme qu'ils avoient eue du sieur Cassard, qui s'étoit rendu à l'isle de Montserrat, avec 12 vaisseaux de guerre et 30 chaloupes, et qui avoit débarqué le 16 dudit mois, dans la baie de Corne environ 3 500 hommes, lesquels s'étoient rendus maîtres de l'isle, excepté du fort Dedan, situé sur une montagne presque inaccessible, ou la plupart des habitans s'étoient retirés. Les capitaines de ces bâtiments rapportent, que les Français ont ensuite entièrement ruiné cette isle, et brûlé tous les vaisseaux qui s'y trouvoient, excepté le Speedwel,

Digitized by Google

Le butin fut immense. Les plus précieuses marchandises deviennent la proie du soldat. L'avidité même des flibustiers semble assouvie. Loin d'imiter la parcimonieuse et impolitique conduite du baron de Pointis, Cassard leur abandonne une large part, et peut désormais compter sur eux pour le reste de sa campagne. Quatre forts navires anglais richement chargés sont pris dans la rade ; une multitude de nègres et les objets innombrables dont on s'est rendu maître répartis sur les bâtiments, l'escadre reprend la route de la Martinique.

Après un radoub nécessaire, l'intrépide commandant désireux de profiter de l'ardeur du soldat, pour ravager les possessions des ennemis de la France, fait voile vers Antigoa, suivant son premier dessein qu'il n'avait que différé. Outre la ville de Saint-John's-Town, ou de Saint-Jean, cette colonie anglaise des mieux cultivées et des plus prospères, comprenait encore quatre gros bourgs. La manœuvre accomplie à Montserrat est renouvelée avec un égal succès.

Cassard reste huit jours dans l'île, enlevant à son aise et faisant transporter sur ses vaisseaux ce qui lui convenait. Quand il en a assez il donne le signal du départ et rejoint son quartier général. Pour la troisième fois, son pavillon triomphant apparaît à l'horizon ; et les habitants de la Martinique accourus en foule sur les côtes applaudissent, criant dans leur enthousiasme : « C'est encore Cassard, avec les trésors de l'ennemi !..... »

(*A suivre.*)

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

vaisseau de S. M. commandé par le capitaine Moulton, qui à la vue des ennemis coupa son câble, et eut le bonheur de se sauver à Nevis, ou il donna l'avis ci-dessus aux capitaines marchands. Ils ajoutent que les Français avoient resté dix jours maîtres de l'île de Montserrat, après quoi ils avaient fait voile avec leur butin vers le Nord, ce qui donnoit beaucoup d'inquiétudes aux habitans des trois autres îles Antilles, savoir : Antigoa, Nevis et Christophe, où l'on travailloit à mettre les meilleurs effets en sûreté, et à se tenir en état de repousser l'ennemi en cas d'attaque. »

Digitized by Google

L'ABBAYE

DE

BOIS-GROLLAND

EN POITOU

(Suite [1]).

VI

Procès. — Transactions.

1206. — Transaction faite par la médiation des abbés de Trizai et de Moreilles au sujet du marais de Rolle à l'occasion de démêlés existant entre P., abbé de Bois-Grolland, et M., abbé d'Orbestier.

1208. — Transation au sujet d'un moulin entre P., abbé de Bois-Grolland, et André, abbé de Lieu-Dieu-en-Jard, du consentement d'Ostence, abbé de Moreilles, en présence de Guillaume, abbé de Talmond, de Joubert, abbé de Trizai, de Guillaume Girard, chevalier sénéchal de Talmond, et de plusieurs autres.

1215. — Transaction faite entre Guillaume, abbé, et les religieux de Bois-Grolland, d'une part, et Guillaume d'Aspremont, seigneur de Poiroux et de Rié, et Ermengarde, sa femme, de l'autre, par laquelle ce seigneur cède aux abbé et religieux une partie de la forêt de Vertou pour les dédom-

[1] Voir les livraisons de janvier, mai et juillet 1888.

Digitized by Google

mager de la perte qu'ils avaient faite de leur usage dans cette forêt que les seigneurs de Poiroux avaient donné à défricher depu is la mort d'Aimery de Beuil, fondateur de l'abbaye de Bois-Grolland ; le tout en présence de Durand de l'Airablée et de Guillaume Chasteigner, chevaliers.

1228. — Acte par lequel Guillaume d'Aspremont, seigneur de Poiroux, et Aimery, doyen de Talmond, autorisent par leur présence et leurs sceaux une transaction passée entre G., abbé de Bois-Grolland, et les religieux, d'une part, et R. de la Peyrate, abbé de Sainte-Croix de Talmond, et les religieux, de l'autre, au sujet de la dîme de quelques vignes situées dans le fief de feu Guillaume de Poiroux, près de la Proustière, en présence et du consentement de Roger, abbé de Moreilles.

1265. — Transaction passée entre Benoît II, abbé de Bois Grolland, et des religieux, d'une part, et les Frères de l'Aumônerie de Talmond, d'autre part, relativement à des vignes qu'Aimery Mainart avait données à l'abbaye de Bois-Grolland ; L'abbé de Talmond, Guillaume V, fut le conciliateur des parties.

1281. — Transaction entre les abbé et religieux de Bois-Grolland, et Guillaume d'Aspremont, chevalier, sire de Poiroux, de Rié, d'Aizenay et de Mauzé, au sujet de la haute justice de la terre des Mauxfaits et de l'hébergement du Bois-Guichet.

1412. — A la suite de difficultés avec l'abbé d'Angles au sujet du tènement de la Sapinotière sur lequel l'abbé de Bois-Grolland avait autrefois 16 bœufs de bians et un chemin libre sur les terres d'Angles pour aller et venir de Bois-Grolland ; voulant mestre un terme au différend, les deux parties convinrent d'un commun accord d'une transaction passée le pénultième du mois de septembre 1412, par laquelle les religieux de Bois-Grolland conservaient le droit de passage, mais renonçaient aux bœufs de bians.

Digitized by Google

L'abbé d'Angles s'engageait à payer 15 sous de rente à l'abbaye de Bois-Grolland, le tout à la seigneurie du Bois-Guichet et 15 sous à l'abbaye de Bois-Grolland, le tout rendable comme devoirs seigneuriaux.

En 1477, les 30 sous de cens et devoir étaient payés à l'hostel noble du Bois-Guichet.

1449. — Transaction entre Maurice, abbé de Bois-Grolland, et les religieux, d'une part, et Isabelle de Vivonne, d'autre part, au sujet d'une fondation de messes faite par Regnaud de Vivonne son frère, seigneur de Thors et de Poiroux, inhumé dans l'église de l'abbaye de Bois-Grolland.

1475. — Le sénéchal de Poiroux, voulant tenir des assises sur les terres du Bois-Guichet, seigneurie de l'abbaye de Bois-Grolland, reconnaît le droit des religieux de s'y opposer et ne continue d'y rendre la justice qu'après en avoir reçu l'autorisation.

1479. — Jean de Chasteaubriant, sieur des Roches-Baritaud, refuse de payer un septier de froment légué par ses ancêtres à l'abbaye de Bois-Grolland. Il est contraint par jugement de leur donner *assiette* de 10 boisseaux de froment dans une terre proche de la Frédonnière.

Poursuites contre le seigneur de Bazoges.

(1546-1662)

« A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, les gens « tenans les requestes du Palais à Paris, conseillers du roy, « nostre Sire, en sa court de parlement, commissaires en « ceste partie, salut, »

« Comme en certaine cause pendant par devers Nous, entre « les religieux, abbé et couvent de Breil grolland, demandeurs « d'une part, »

« Et Jehan Girard, écuyer, seigneur de Bazoges, défen- « deur, d'autre, »

Digitized by Google

« Pour raisons de ce que les ditz demandeurs requeroient « que défenses fussent faictes audit défendeur de non plus « se transporter en la dite abbaye avecques nombre de gens, « chiens et chevaulx pour en icelle faire clameurs et donner « des menaces audit abbé et luy dire des injures, en impo- « sant silence à icelluy demandeur ; et aussi de non entrer « et venir par les boys et prez de la dite abbaye avecquès « chevaulx ne avecques chiens pour esdictz boys faire de « chasse ou aultre exploict, comme en tout n'ayant droict « le dict défendeur de ce faire, lequel fut condamné aux « despens, dommages et intérestz des ditz demandeurs. »

« Tant ait esté procédé que les parties comparans par « devant Nous, en jugement ou procureurs pour elles,

« Nous, dès le quinzième jour d'avril lan mil-cinq-cens- « quarante-cinq après Pasques, icelles eussions appoinctées « a escripre par ung brief Intenditz par faictz contraires et a « toutefins leurs faictz, raisons et moyens proposez entre elles « à la huitaine après ensuivant.

« En ensuivant lequel appoinctement eussent lesdictz « demandeurs mis et baillé devers nous et nostre court leur « dict Intendit, et quant audict défendeur il n'en eust aucun « baillé. »

« Au moyen de quoy le dixiesme jour de janvier audict an, « eussions ordonné estre mis en deffault a l'enconstre des « dicts demandeurs, et par faulte de fournir de son Intendit « lequel deffault eussions ordonné estre signifflé, ce qui auroit « esté faict par Gabriel Montaigne, huissier des dictes « requestes...

..... « Et permettons auxdictz demandeurs de faire faire leur « enqueste sur leurs faictz, laquelle faicte et parfaicte ordon- « nons ledict défenseur estre de rechef adjourné par devant « nous.... et condamnons ledict défendeur es despens dudict deffault etc....

« Si donnons en mandement au premier huissier du Parle- « ment etc... que a la requeste desdictz demandeurs il

Digitized by Google

« adjourne ledict defendeur defaillant à estre et à comparoir « à certain et compectant jour par devant Nous, en nostre « auditoire audict palais à Paris, pour venir procéder selon le « contenu en ces présentes, et aussi pour veoir par nous ou noz « commis à ce tauxer les despens esquelz par ces dites pré- « sentes il condempne, o intimation, qu'il y vienne ou non et « nonobstant son absence, nous procederons tant au principal « que à la tauxation desdicts despens.....

« En tesmoing de ce nous avons fait metre à ses présentes « le seel de la court des dictes requestes.

« Donné à Paris le troysiesme jour de may l'an mil cinq « cens quarante et six ». (Original sur parchemin dont le seau n'existe plus).

« Les gens tenans les requestes du roy nostre Sire au « Palais à Paris etc... aux senneschaulx de Poitou, Fontenay, « Montmorillon, Saint-Mexent etc... Salut.

« Comme en certaine cause pendante par devant Nous « entre les religieux, abbé et couvent de Briei grolland, « demandeur d'une part,

« Et Jehan Girard,, escuyer, sieur de Bazoges, défendeur « d'autre part,

« A esté procédé que par nostre sentence dattée du troy- « siesme jour de ce présent moys de may, eussions permis « aux dicts demandeurs de pouvoir vériffier le contenu de « leurs demandes, par titres ou tesmoings, partie appelée, »

« Pour ce est-il que nous vous mandons et commestons « par ces présentes que adjoinct avec vous ung prudhomme « suffisant, non suspect ne favorable à lune ne à lautre des « dictes parties, de et sur les faitz et articles des dicts « dommages, que pour ce faire, nous ne voyons cloz et scellez « soubz le scel de la Court des dictes requestes, appelez ceulx « qui pour ce seront a appeler, vous vous enquerrez diligem- « ment de la vérité, et henqueste ensemble tout ce que faict en « aurez vous apportez on envoyez fealablement clos et scellez « le plustost que faire pourrez, pour ce faicte et raportée, en

Digitized by Google

« ordonner comme de raison. Et par ces mesmes présentes « mandons et commandons au premier huissier du Parlement « etc..... que à la requeste desdicts demandeurs il adjourne « toutes et chascune les personnes dont il sera requis a estre « et comparoir par devers vous, pour jurer, dire, deposer et « porter bon et loyal témoignage de la vérité, etc....

« Donné à Paris soubz le seel de la Court des dictes « requestes, le quinziesme jour de May l'an mil cinq cens « quarante-six. »

(Original sur parchemin.)

Si la déposition des témoins avait été conforme aux plaintes formulée par les Religieux, le seigneur de Bazoges eût été condamné. Peut-être les témoins furent-ils arrêtés par la crainte d'indisposer un puissant seigneur? En tous cas, quel fut le résultat de l'enquête, quel arrêt rendirent MM. les conseillers? autant de questions insolubles, puisque les archives de Bois-Grolland ne fournissent aucun renseignement à ce sujet. S'il y eut condamnation, elle dut être légère, car bientôt après, les Religieux réclamèrent contre de nouvelles violences, ainsi que le prouve la pièce suivante.

« Les grands maistres généraux reformateurs des eaux « et forestz de France au siège général de la table de marbre « du pallais à Paris, au plus prochain maistre particulier des « des eaux et forestz, son lieutenant, premier huissier ou « sergent royal sur ce requis. »

« De la partie des religieux, prieur et couvent de l'abbaie « de Breil gosland, Nous a esté exposé par requeste que « contre les ordonnances et arretz, plusieurs particuliers « chassent publiquement sur les lieux et seigneuries de la « dicte abbaye sans aucun droict ny pouvoir, avecq fusils, « chiens couchans, chiens courans, alliers et aultres instru- « mentz avecq lesquels ils prennent et tuent toutes sortes « de gibier, comme perdrix, lièvres, faisans, sangliers et

Digitized by Google

« mesme vont prendre et tuer les lappins des exposans « jusques dans leurs garennes, ce qui ne se peut souffrir « puisque les ditz particuliers contreviennent manifestement « aux ordonnances et règlemens, ce qui oblige les ditz « exposans d'avoir recours à la dicte Court pour leur estre « pourveu. A ces causes requeroyent qu'il vous plaise « promettre auxditz exposans de faire informer du contenu « cy dessus, circonstances et dépendances par devant le « plus prochain maistre particulier des eaues et foretz « sur ce requis, pour, l'information faicte, rapportée et « communiquée au procureur général du roy, estre ordonné « ce que de raison.

« Sur quoy nous avons ordonné commission estre délivrée « ausdits exposans aux fins de la dicte requeste a nous « adressante. Pour ce est-il que a la requeste desditz « exposans, Nous vous mandons bien et duement informer « desditz faitz cy-dessus, circonstances et deppendances, « pour, information de ce, rapportée et communiquée au « procureur général du Roy, estre ordonné ce que de raison.»

« Donné audit siège soubz le seel y ordonne le septiesme « jour d'octobre mil six cent soixante et deux.

« Signé : BROQUE. »

1561. — Guillaume Cathus, abbé de Bois-Grolland, transigea avec les tenanciers de Bourdigalle, mais son accord n'ayant pas été soumis aux religieux, ni approuvé par eux, fut cassé par sentence du 21 mars 1611.

1584. — Sentence obtenue à la requête des religieux, à Fontenay-le-Comte, contre Jean Limousin, éc^r^, Sg^r^ de la Bironnière, qui avait mis opposition à la saisie faite sur certaines terres pour défaut de paiement.

Cette sentence fut rendue contre le seigneur de St-Sornin qui devait un chapon sur la terre des fossés; un autre chapon sur d'autres terres ; 8 raz avoine, un quart de froment et

Digitized by Google

la poche, plus 4 boisseaux de froment ainsi que 6 deniers sur des prés de la Chenellie.

1602. — L'abbé Pidoux est obligé de poursuivre Jacob Pierre et Jean de Forges, écuyers, sieurs de la Gabinière et St-Vincent de Jard, pour obtenir le paiement de leur cens et devoir noble sur la Minée, près le village de la Tigerie.

1608. — Saisie pour les religieux du tènement de la Rousselière, faute de paiement.

René des Vilattes, sieur du Puy-Doré, curateur des enfants mineurs de Jacques de Vilattes, sieur de la Bouslaye, y fit opposition ; un procès s'en suivit et finalement le sieur du Puy-Doré fut obligé de reconnaître que la Proustelière était un fief de l'abbaye et que la Rousselière, qui n'en était qu'une dépendance, devait hommage aux religieux.

1620-1640-1645. — En 1620, les religieux voulurent terrager toutes les terres de la Geoffralière, disant qu'elles étaient dans leur fief. Jeanne Amaury, dame de la Boucherie, veuve de M. Jean Bodin, sieur du Pontet, s'y opposa. Les officiers de sa juridiction de Bois-Grolland saisirent les terres en litige. De là procès tant à Fontenay qu'aux requestes du palais au parlement de Paris. Le procès durait depuis vingt ans, lorsqu'en 1640, voulant mettre fin à des frais onéreux, l'abbé Pidoux abandonna ses prétentions sur les maisons de la Boucherie, des Robinières et Rivières, moyennant quoi, les seigneurs de la Boucherie, qui étaient alors Jean, Josué et Jacques Bodin, renoncèrent à la tierce partie du fief commun dont les religieux restèrent seuls seigneurs. André Audayer, seigneur de la Benastonnière, intervint et approuva la transaction. Des bornes furent placés avec *Tublas*[1]; Acte fut dressé par Pierre Drouet, notaire à Poiroux, à l'instance d'écuyer Charles Bodin, sieur de la Boucherie et des religieux, le 2 mars 1655, en présence de Marc Gruaud, et de Jean Arnaud, témoins appelés et requis à cet effet.

[1] *Tebliards*, en patois : *débris de tuiles*.

Digitized by Google

1621. — Mre René Pidoux, abbé de Bois-Grolland, obtient une sentence par laquelle les Requêtes du Palais condamnent Claude Robert, sieur de Chaon, à payer à l'abbaye les droits de cens et de devoir noble.

1623. Par sentence rendue aux Requêtes du Palais à Paris et transaction du 14 juillet, même année, François Gourdeau, sieur de la Flevière, s'engage à payer aux Religieux 5 livres de rente annuelle pour la maison noble de la Baugerie, paroisse de Longeville.

1625. — 19 juillet. — Entre René Pidoux, conseiller du Roy, en ladite cour, abbé de l'abbaye de Boisgrolland et les Relligieux, prieur et couvent de la dite abbaye, demandeur, d'une part, et Jean Bodin, sieur des Cousteaux, défendeur, d'autre part. Il sera dict que la cour, après la déclaration dudit Bodin qu'il n'a acquis et ne possède aucuns héritaiges en et au-dedans du fief de la dite abbaye de Breil Grolland, a permis et permect audit demandeur faire procéder par voye de saisie réelle et establissement de communauté sur les héritages appartenant audit deffendeur qu'il pretend estre dans l'estendue du fief de la dite abbaye; laquelle saisie vouldra pareillement pour seurete de la sixiesme partie de tous fruitz croissans par labeur due audit demandeur pour droict de terrage sur les héritaiges scituez dans le fief de la dite abbaye; A declaré et declare la dite cour, ledit demandeur seigneur direct de tout le villaige et tènement de la Geoffraliere, et propriétaire et seigneur utile des cinq partz dudit tènement, dont les huit font le tout, icelluy tennement et villaige de la Geoffralière. Ce faisant, condamne ledit deffendeur laisser et souffrir jouir ledit demandeur à l'advenir de tous droitz de fieff sur icelluy villaige de la Geoffralière, rendre et restituer audit demandeur les profitz féodaux si aucuns il a pris, et promects mesmes paier la sixte partie des fruictz des héritaiges si aucuns ledit deffendeur possède au dit tennement de la Geoffralière depuis qu'il est possesseur d'iceux appar-

Digitized by Google

tenants audit demandeur par droit de terrage, comme aussy rendre audit demandeur tout le droit de terrage par le dit defendeur pris dans l'estendue dudit villaige de la Geoffralière ; mesmes laisser icelluy demandeur jouir des terres appelées les Raneres, Robinières, les Nouës Courantes, les Nouës Blanches, le Marchay des Perrettes et le peliz de Gibonleaux ; rendre et restituer les fruitz desdites terres si aucuns ledit deffendeur a pris et perceuz. Condamne ledit deffendeur aux despens.

De Hauquemare. *L. Tiburce.*

Cette condamnation du Parlement a été trouvée à Paris à la Bibliothèque des *Archives. — Parlement-carton X 3* B *171 — cote 317.*

1625. — Sentence du 29 juillet par laquelle René Aubert, sieur de Garnaud, faute d'exhiber à tous et chacuns ses contrats d'acquisitions faites par lui dans le fief de Bois-Grolland et entr'autres le contrat de l'acquisition faite par deffunt René-Arnaud, sieur de Garnaud, son père, de Pierre Gobart et de P. Forget, du 1er juillet 1596, ny payer les droits féodaux, bailler par déclaration les domaines qu'il tient ès fiefs de la dite abbaye, ny payer la sixte partie de tous les fruits y croissant par labour ès terres du tènement de la Geoffralière, appartenant à la dite abbaye, payer et continuer par chacun an aux dits Religieux 13 deniers, 1 livre cire et 2 chapons de devoir noble deu à la dite abbaye sur le tènement de la Geoffralière, est condamné à tous les susdits Devoirs, laquelle sentence luy a été signifiée.

1626. — 1639. — Procès intenté à Jacques Jamet sieur de la Salle, et ensuite à sa veuve Perrine Pelletier qui fut condamnée à payer les cens, devoir, terrage qu'elle et son mari avaient refusé d'acquitter.

1643. — Transaction entre les religieux et noble homme Pierre Meygnen, seigneur de Garnaud et de l'Eraudière (15 octobre) par laquelle Meygnen obtient 10 sols dus aux reli-

Digitized by Google

gieux sur le tènement de la Portelière et 3 deniers pareillement dus sur le dit tènement, plus 9 sols sur l'Eraudière. 5 sols sur la maison dudit Meygnen, située devant l'église de Saint-Pierre de Talmond, 3 deniers sur le marais Chaneau, près Talmond, les religieux se réservant 3 deniers de cens sur le dit marais. En échange, Meygnen cède à l'abbaye la 8e partie par indivis dont les 8 font la terre du village et tènement de la Geoffralière avec 12 deniers de rente à lui dus par chacun an sur le village des Cousteaux appartenant auxdits religieux.

1650. — Condamnation du prince de Talmond.

Le 10 mai 1650, très hault et très puissant prince, monseigneur Charles de la Trémoille, duc du Thouars et de Loudun, pair de France, prince de Tarente et de Talmond, comte de Laval, baron de Taillebourg, vicomte de Rennes, baron de Vitray, marquis d'Épinay et autres lieux, premier gentilhomme de la chambre du roy, bailla, à titre de cens au debvoir un marais, vulgairement appelé *marais de Bois-Grolland,* à M. Christophe Mesnard, chevalier, sieur de la Vergne d'Epeaux, à M. René Aubert, chevalier. sieur de Garnaud, gouverneur et lieutenant de la principauté de Talmond, et à M. Jullien Perrayne, advocat fiscal de la principauté.

Les religieux réclamèrent et produisirent des titres prouvant que le marais, dont le prince de Talmond avait induement disposé, appartenait au domaine de l'abbaye, et Charles de la Trémoille, l'ayant reconnu, remit aux religieux, à titre de dédommagement, une somme de 660 livres.

1681. — Mais les tenanciers ne furent pas d'aussi facile composition, et comme à cette époque, les procès traînaient en longueur, les religieux, par suite du décès des intéressés et de leurs procureurs, furent obligés de cesser leurs poursuites ; mais, le 19 septembre 1681, ils reprirent l'offensive

Digitized by Google

contre M. Mesnard, chevalier, seigneur du Deffens, de la Barottière, de la Vergne-Cornet, seigneur de Grosbreuil, demeurant au château du Gué de Sainte-Flaive, héritier de M. Christophe Mesnard ; contre M. René Kerveno, chevalier, seigneur dudit lieu, gendre et héritier d'Aubert de Garnaud, et contre Georges Joussebert, sieur de la Didraye, gendre de Perrayne, l'avocat fiscal.

Ceux-ci transigèrent afin d'éviter des frais onéreux et il fut convenu par devant Maitres Gaudin et Villeneau, notaires à Talmond, que les religieux seraient remis en possession de leur marais, mais qu'ils ne pourraient prétendre à aucune indemnité pour la non perception des revenus à cause des importantes améliorations opérées par les susdits tenanciers.

1683. — Le 21 mai, M. de la Didraye paya aux moines 450 livres et M. Mesnard de la Barottière, une somme égale. Il n'est point fait mention de l'amende payée par M. de Kerveno.

1688. — Mme Perrayne et son gendre, Joussebert, disputent aux religieux un passage dont ceux-ci se servaient pour arriver au marais de Bois-Grolland. Le bon droit de l'abbé fut encore reconnu et, à cette occasion, il fut admis que les religieux avaient la propriété de la sixième partie du poisson pêché dans les eaux communes à leur marais et à celui de leurs voisins[1].

1678. — M. de Concize est condamné à payer la rente d'un boisseau de froment dû sur le tènement de Juchegrolle. (Paroisse de Lairoux.)

1679. — 1693. — Le Roi de France ayant imposé à la paroisse de Curzon une contribution de 1500 livres, les habitants de Curzon voulurent faire participer les religieux à cette contribution et prétendirent, à cette occasion, que l'abbaye

[1] L'ordre chronologique a été interverti, afin de présenter l'ensemble des procès causés par le marais de Bois-Grolland.

Digitized by Google

s'était induement emparé d'un marais. Les moines de Bois-Grolland voulurent bien prendre leur part de l'imposition, mais ils repoussèrent avec indignation l'accusation portée contre eux. Ils prouvèrent qu'ils étaient les légitimes propriétaires du marais, en produisant les chartes de donation signées par Aimery de Beuil, Gilbert de Mauverque et plusieurs autres. Plus tard, quand les habitants de Curzon firent une tranchée pour faciliter l'écoulement des eaux, ils demandèrent l'autorisation de faire ce travail : c'était reconnaître les droits de l'abbaye et, en 1693, accord fut signé par les habitants de Curzon et de Lairoux. Quant à l'imposition, elle fut ainsi repartie :

Les habitants de Lairoux.....	540 livres
Ceux de Curzon.....	206 5 sols
Les religieux de Bois-Grolland.....	120
Montant de la contribution.....	866 5

au lieu de 1500 livres — somme primitivement demandée, ce qui prouve qu'au XVIIIe siècle on obtenait plus facilement qu'au XIXe, une réduction d'impôts.

1680. — Les tenanciers des Coudres et du village du Bois avaient pris l'habitude de n'ensemencer que les terres autrefois en landes et qui, pour ce motif, n'étaient pas terrageables. Les religieux, privés de revenus, réclamèrent contre ce procédé déloyal et obtinrent qu'une rente fut imposée auxdits tenanciers.

1752. — Charlotte de Chateaubriant, dame de la Bouchardière et de l'Isle-Bernard, contesta aux Religieux leurs droits sur la Berthomelière. Les moines firent saisir le tènement. Citée devant la justice de Talmond, Mme de Chateaubriant ne parut pas. L'affaire traînait en longueur, lorsque, d'après la conseil de M. Dupuy et de M. Pervainquière, avocats à Fontenay, les Religieux, pour éviter des frais, consentirent à rendre aveu au seigneur de la Bouchardière. *(Aveu de René Amélineau, 13 juillet 1752)*

Digitized by Google

1760. — M. et Mme de la Barottière transigent avec l'abbé de Bois-Grolland qui, après saisie faite, s'opposait à la vente de la baronnie du Gui, faite par le duc de la Vieuville.

1763. — Transaction passée le 24 août, devant Me Paitre, notaire de la baronnie de Poiroux, entre haut et puissant Messire Jacques-Louis-François Gazeau, chevalier, seigneur Baron de la baronnie de Champagné, et dom Pierre-François Prévost, prêtre, docteur de la Faculté de Paris, Prieur de l'abbaye de Bois-Grolland, tant en son nom que comme fondé de procuration par cette capitulaire de dom Jacques Beugnier, prêtre, procureur de la dite abbaye. Messire Gazeau contestait aux Religieux la directe sur le fief et tènement du marais des Arcis, franchises ou marais de Marsay. Quand les Religieux lui montraient les titres de donation remontant à l'an 1200, le baron répondait : Vous avez « possédé ce domaine de franc alleu, à l'origine, je vous « l'accorde ; mais il est rentré dans ma directe, en vertu « du dépied fief, aussitôt que vous l'avez concédé à « Gallois. » Les religieux représentaient en vain que, lorsqu'ils firent baillette et acensement dudit marais, ils s'étaient réservé la rente noble et féodale de 9 livres, comme ils en justifiaient par procès-verbal de *commodo et incommodo* du 12 juillet 1536, le tout confirmé par les déclarations de nombreux tenanciers.

Le baron persistait dans ses prétentions et n'admettait pas davantage la sentence rendue en 1466, laquelle établissait la possession et la propriété de l'abbaye de Bois-Grolland.

Pendant ce procès, les Religieux adressèrent plusieurs lettres à M. Parenteau de Beugnier, conseiller du roi au siège royal et sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, afin de démontrer que le seigneur de Champagné n'avait aucun droit sur le marais des Arcis. Ils conviennent que le droit d'enclave appartient au seigneur suzerain, mais ils nient que leur marais soit dans ce cas. Ce que l'on entend par l'enclave — disent-ils — ce sont tous les biens nobles ou

Digitized by Google

roturiers qui composent la seigneurie, dans la paroisse ; mais le marais des Arcis n'est ni dans la paroisse, ni dans l'enclave du Baron, puisqu'il est situé entre Champagné et Luçon. M. Gazeau est obligé de reconnaître que quelques seigneurs ont des fiefs dans le bourg de Champagné.

« Un exemple qui suppléera à une multitude d'autres « peut en convaincre. La baronnie de Poiroux, *qui est d'une « étendue prodigieuse*, a une infinité de seigneuries qui ne « relèvent pas d'elle, mais d'autres seigneurs qui les « reportent à la seigneurie de Talmond.

« Les dénombrements présentés par M. de Champagné « sont le fait de son imagination : *il pouvait aussi bien y « faire figurer la moitié de la Province.*

« Que le seigneur de Champagné caractérise l'acte de « 1466 avec les termes les plus odieux, il n'en peut détruire « le jugement autorisé et basé par la coutume du temps. Si « le sentiment contraire était admis, on verrait un effroyable « bouleversement dans une foule de seigneuries où les juges, « dont il s'agit, auraient rendu des sentences qui n'auraient « aujourd'hui nul effet. »

Le marais appartient aux religieux depuis la donation faite à l'abbaye, en 1200, par Raoul, seigneur de Taunay, et Raoul, seigneur de Luçon — donation ratifiée par Béatrix de Machecoul et de Luçon — par Aymeri, vicomte de Thouars et Pierre de Luçon. Ce marais, dépendance de leur seigneurie du Poyré, qui est elle-même membre de l'abbaye de Bois-Grolland, a des bornes qui n'ont point varié depuis l'acte de donation et qui ont été rappelées dans les actes de 1536, 1737 et 1749. Ambroise des Herbiers, abbé de Bois-Grolland a donc pu accenser le marais des Arcis à Pierre Gallois, en réservant la rente noble et féodale de 9 livres.

Si l'on prétend que l'édit de 1749, concernant les ecclésiastiques, frustre les religieux de leur droit de directe, on répond que la directe étant établie plus de cent ans avant

Digitized by Google

l'édit du Roi, c'est vouloir *battre la campagne* pour abandonner le véritable point de vue.

En un mot, les religieux ont toujours possédé le marais des Arcis en franc-alleu, comme le prouve le titre de 1221 ; ils n'ont jamais été sous la juridiction de Champagné, ainsi que l'atteste la sentence de 1466 ; enfin, ils ont pu l'acenser avec la retenue d'une rente seigneuriale relevant de leur seigneurie du Poyré, sans modifier la qualité de franc-alleu.

Malgré les titres produits par les religieux, le procès durait toujours, lorsque, à la fin, *pour obvier aux frais immenses* de la procédure, les moines de Bois-Grolland consentirent d'autant plus volontiers à une *légitime transaction*, que la Russonnée de Briant — qui servait autrefois de limite — était devenue difficile à reconnaître par suite des changements amenés par le desséchement du marais.

Dans le partage qui suivit cette transaction, les religieux reçurent la Rambauderie, cabane confrontant du couchant au marais de la Nonnerie qui appartenait aux Dames Religieuses des Ceriziers, et Le Bot de Lœuvre, appartenant à Mme de Chaban. 23arp. 300toises

La portion du sieur de la Croix.	35	300
Directe des Religieux.	58	600

Le baron de Champagné eut pour sa part les terres possédées par Gendronneau, Suzanne David, Jean Durand, François Gendronneau, les héritiers Tessier, ceux de François Durand, plus la Châtenaie appartenant à Pierre Cousin.

Quant aux arrérages à échoir, les religieux reçurent au prorata des 177 arpents, 409 toises qui leur furent concédées et le baron au prorata de 168 arpents, 225 toises.

(*La suite prochainement*)

CONSTANT VERGER.

Digitized by Google

LES SABLET

PEINTRES, GRAVEURS & DESSINATEURS

FRANÇOIS, *LE ROMAIN*

ET

JACQUES *le Jeune, LE PEINTRE DU SOLEIL*

(Suite[1])

Jacob-Henri Sablet, peintre et graveur, plus connu sous le nom de *Jacques Sablet*[2] ou *Sablet, le jeune* et surnommé par ses contemporains *le Peintre du Soleil*, naquit, comme son père et son frère, dans la ville de Morges, le 28 janvier 1749[3]. Il fit ses premières études à Lausanne, sous la direction de son père, qui ne négligea rien pour lui inspirer le goût et l'amour des beaux-arts et le destina d'abord à la profession d'architecte. Pour lui permettre d'acquérir des connaissances solides dans cette partie importante, il n'hésita pas à l'envoyer

[1] Voir la livraison de novembre 1888.

[2] Voyez la note 1 p. 1.

[3] Voici son acte de naissance, relevé sur les registres du Consistoire de Morges : « Jacob-Henry, fils de Jacob Sablet, de Morges et de Suzanne Dupuis, sa femme, né le 28 janvier 1749, présenté par Jean-Henry-Louis de Villard, d'Aclens, demeurant à Morges et par Marie-Charlotte Dupuy de Grancy, sœur de l'enfant, le 31 janvier 1749. » (Reg. V, f° 70, an 1749).

Nous croyons que c'est à tort que certains dictionnaires l'appellent *Sablet le Romain ;* ce surnom est celui de son frère François et non point le sien, bien qu'il ait résidé de longues années à Rome.

Digitized by Google

étudier à Lyon, de même qu'il avait déjà placé son fils aîné à Paris, ainsi que nous l'avons vu. Il le confia à Dubois et à Cochet, peintres décorateurs, qui jouissaient de la plus grande réputation. Les *Comptes des Etats de Berne*, que nous avons cités plus haut, à propos de François Sablet, nous apprennent, en effet, que dès, l'année 1777, il était déjà à Lyon.

Cependant Jacques ne se bornait point à étudier l'art des Philibert Delorme, des Jean Goujon et des Pierre Lescot. La peinture l'avait également séduit et il s'adonnait à cet art non seulement avec passion, mais encore avec succès. Malheureusement, une blessure qu'il s'était faite dans son enfance l'empêchant d'employer la main droite, il dut s'exercer à se servir de la gauche, ce à quoi il réusssit pleinement, car l'habitude qu'il en contracta fut telle que, malgré qu'il pût faire autrement par la suite, il continua toute sa vie à peindre de la main gauche.

Ses succès en peinture furent tellement rapides et son pinceau devint bientôt si plein de promesses que son père dut lui accorder de quitter Lyon, pour aller à Paris rejoindre son frère François, dans l'atelier de Vien.

Le Maître accueillit parfaitement notre artiste. Il en fut même si content que, chargé d'une mission à Rome par le gouvernement français, il tint à s'adjoindre son jeune élève, tout heureux, comme on peut bien penser, de cette bonne fortune, qui allait lui permettre d'étudier la peinture dans la capitale des arts, au milieu de tous ces chefs-d'œuvre accumulés par le génie et sous la direction d'un maitre aussi bienveillant qu'expérimenté.

A Rome, le jeune Sablet se mit passionnément à l'étude, travaillant avec assiduité, d'après les maîtres de l'Ecole italienne, puisant à ces sources fécondes, non moins que dans la contemplation du beau ciel de l'Italie, le secret de ce coloris chaud et lumineux, qui lui valut plus tard des suffrages si flatteurs.

Digitized by Google

Il s'efforça également, en étudiant l'anatomie, de donner à son dessin la correction indispensable pour composer un bon tableau. Economisant sur ses faibles ressources, il parvint même à réunir une collection importante de figurines en gypse et en plâtre, principalement des têtes, des figures et des armes de la colonne Trajane, dont il faisait de gracieuses copies au crayon.

Bientôt même il brigua les suffrages des amateurs, en exposant en vente de petits sujets de genre avec accessoires peints à la gouache ou à l'huile et fut assez heureux pour obtenir la faveur du public.

Enhardi par ces succès, le jeune Sablet conçut alors le dessein d'offrir quelques-unes de ses œuvres à la ville de Berne, qui l'avait déjà aidé de ses subsides et dont il pouvait légitimement espérer une honorable gratification pour continuer des études dans lesquelles il réussissait si bien. Le Conseil de Berne ne crut pas devoir accepter les offres de notre artiste; cependant, le 11 janvier 1779, il alloue encore à Jacques Sablet père un subside de cent écus pour lui faciliter la continuation des études du jeune Sablet à Rome et, le 20 novembre suivant, ce même Conseil adressait à M. Manuel, président du Conseil d'éducation à Lausanne, qui s'était employé pour les Sablet, une lettre ainsi conçue : « Le gouvernement ne compte pas accepter le tableau « du jeune Sablet dont le sujet est tiré du vers 566 et « suivans du second livre de l'Enéide[1], ni l'offre qu'il fait « de peindre pour leurs Excellences un tableau représentant « le temple des arts libres, dans lequel se trouve la ville « de Berne, représentée allégoriquement protégée par le bou- « clier de la déesse Minerve, mais il alloue pour la continua- « tion de ses études de nouveau la somme de cent écus. »

[1] *Jamque adeo super unus eram, cum limina Vestæ*
Servantem et tacitam secreta in sede latentem
Tyndarida aspicio ;.....

C'est l'épisode dans lequel Virgile représente Enée voulant tuer Hélène, mais en étant empêché par la déesse Vénus.

Digitized by Google

Ce refus ne découragea point Jacques Sablet, qui considéra, non sans raison, que le nouveau subside qui lui était accordé était une preuve de plus de la confiance que ses compatriotes avaient placée en lui et il continua avec une nouvelle ardeur le cours de ses études.

Plus tard, il parvint cependant à faire accepter par le gouvernement de Berne le second de ces deux tableaux. Les registres du Conseil de cette ville contiennent, en effet, la note suivante à la date du 10 avril 1781 : « Comme leurs Excellences ont daigné accepter le tableau du jeune Sablet pour le placer dans la Bibliothèque, il lui a été alloué comme récompense une somme de cent écus. »

Ce tableau est encore aujourd'hui, comme dessus de cheminée, dans la Bibliothèque de la ville de Berne. Sa hauteur est de 8 pieds bernois[1] et sa largeur de 6. On y voit Minerve tenant par la main une femme, qui représente la ville de Berne, et plaçant sous sa protection la peinture, assise une palette à la main et la sculpture occupée à terminer une statue. La ville de Berne, au-dessus de laquelle s'élève le temple des arts, est entourée du cortège des Muses. A l'arrière-plan se dessinent les trois Grâces sur une sorte d'autel.

Cette toile est trop chargée et le sujet est rendu avec un peu de confusion; en outre, les figures ne sont pas dessinées avec toute la noblesse désirable, et quelques incorrections de dessin trahissent encore la main inexpérimentée d'un élève; cependant, la partie technique et le coloris, ce coloris qui sera toujours le triomphe de Jacques Sablet, ont droit aux éloges de la critique.

Tout en cultivant la peinture, Sablet ne laissait pas de s'adonner également à la gravure, et nous aurons occasion de décrire plus loin toute une série d'eaux-fortes, dues à sa pointe vigoureuse, et exécutées à Rome en 1786.

[1] Le pied bernois est un peu moins grand que l'ancien pied de France. Ce tableau mesure donc environ $2^{m},40$ de hauteur sur $1^{m},80$ de largeur.

Digitized by Google

En 1790, Jacques Sablet s'était déjà fait un nom dans la capitale des arts; les critiques ne dédaignaient pas de parler de ses œuvres, et Fiorillo cite parmi ses chefs-d'œuvre les toiles ayant pour titre : *Une Fête de Paysans*, le *Colin-Maillard* et une *Danse napolitaine*, tableaux dans lesquels, ajoute-t-il, le coloris est digne d'admiration, mais dont le dessin laisse encore un peu à désirer.

Entre temps, il faisait à Rome de bonnes et précieuses connaissances dans le monde des artistes et parmi les personnages à qui la fortune a départi ses faveurs et qui s'honorent, à l'instar de Mécène, en couvrant de leur bienveillante protection ceux qui cultivent les arts. C'est ainsi qu'il se liait d'amitié avec François Cacault[1], ambassadeur à Rome; artiste lui-même, artiste doublé d'un collectionneur émérite et avec le cardinal Fesch, qu'il compta toujours au nombre de ses admirateurs et de ses protecteurs les plus zélés.

Il crut alors le moment venu de concourir pour le grand prix de Rome et il envoya au concours, pour l'année 1791, ce tableau dont le sujet était tiré de l'Enéide, qu'il avait offert précédemment à la ville de Berne, comme nous l'avons dit.

Il remporta le second prix, ainsi que le prouve un diplôme conservé dans les archives de la Société archéologique de Nantes. Cette pièce officielle est ainsi conçue : « PITTURA. SECONDO PREMIO. *Giacomo Sablet Suizzero dell cantone di Berna. Si troverà nell Salone di Campidoglio il di 19 ad ore 2 s* (sera) *per ricevere la medaglia*[2]. »

[1] Cacault (François), né à Nantes le 10 février 1743, était fils d'un simple entrepreneur des travaux de pavage à Nantes, il parvint aux plus hautes situations. Amateur éclairé des arts, il avait réuni de nombreuses collections de tableaux, sculptures, estampes, qui sont devenues la propriété de la ville de Nantes. Il mourut le 5 octobre 1805. (Cf. la notice que nous lui avons consacrée dans notre *Iconographie bretonne*, t. I, p. 91).

[2] « PEINTURE. SECOND PRIX, *Jacques Sablet, citoyen Suisse du canton de Berne. Il se trouvera au Salon de Campidoglio le 19 à 2 heures de l'après-midi pour recevoir la médaille.* »

Ce diplôme est placé au centre d'un gracieux cartouche, gravé au burin et composé de palmes de chêne et de laurier, de couronnes et d'attributs

Digitized by Google

Ce qu'est devenue cette toile, nous ne saurions le dire; mais ce que nous savons, c'est que le prix qu'elle fit obtenir à notre artiste ne contribua pas peu à augmenter sa réputation et à donner à son nom la renommée à laquelle il aspirait. C'est en réalité de ce concours que date l'ère de ses plus grands succès. Et cependant, nous ne saurions assez le répéter, c'est surtout comme peintre de genre et comme paysagiste que Sablet se fit un nom et nullement comme peintre de tableaux historiques ou allégoriques, ce genre convenant beaucoup moins à la nature spéciale de son talent.

Il paraîtrait, si l'on en croit les traditions que, peu après, Sablet fit don à la ville de Berne d'un nouveau tableau représentant la Justice et que, à cette occasion, le Conseil lui offrit un don considérable en argent, une épée d'honneur et un banquet, auquel assistèrent toutes les autorités de la ville.

C'est ainsi qu'une noble cité s'honore en récompensant les artistes laborieux et excite une généreuse émulation parmi les jeunes gens qui se livrent à l'étude des arts !

On ne sait où se trouve aujourd'hui ce tableau, qui ne figure dans aucune des collections de la ville de Berne. Quant à l'épée, M. Guéraud, dans ses notes, affirme l'avoir vue : elle était alors la propriété de M. Jacques Régamey, à Lausanne ; il nous apprend que c'était une arme élégante, à la poignée ciselée, sur laquelle se voyaient les armoiries de la ville de Berne et le chiffre de Sablet gravé sur un écusson de nacre.

Vers l'année 1794, Jacques Sablet quitta Rome, où il avait

divers des Beaux-Arts. Dans le haut, sur une banderolle, se lit la devise ÆQVA POTESTAS et, dans le bas, sur une tablette, la légende : NON CORONABITVR NISI QVI LEGITIME CERTAVERIT, formule qui devrait être celle de tous les concours. Au bas de cette tablette, vers la gauche, on voit e nom du dessinateur : *Preziado inv.* (François Preziado, peintre de l'école espagnole, naquit à Séville en 1713 et y mourut en 1789) et, tout au bas de la planche, également vers la gauche, la signature du graveur : *I. Ottaviani inc.* (Jean Ottaviani, graveur au burin, naquit à Rome en 1755, il fut élève de Wagner, travailla à Venise et à Rome et mourut vers 1808).

Digitized by Google

résidé près de vingt ans, s'inspirant par une pratique constante de la manière des maîtres qui sont la gloire de la cité romaine.

Il revint se fixer à Paris, où Vien, son maître, était revenu lui-même, dépouillé par la Révolution des places qu'il occupait dans la ville éternelle, mais devant bientôt recevoir du Premier Consul des titres plus flatteurs et une position supérieure[1].

A peine de retour à Paris, notre peintre se maria; mais onze mois après il se sépara de sa femme. De cette union était née une fille, qui épousa dans la suite M. Lafond, docteur en médecine, directeur en chef de l'hospice des femmes incurables à Paris.

Vers la même époque, il avait obtenu une pension du gouvernement français et un logement au Louvre, faveur très recherchée par les artistes au dix-huitième siècle. Il y continua à cultiver son art favori, exposant à tous les Salons de Paris, ainsi que les livrets en font foi depuis 1791. Il ne fut distrait dans ses travaux que par le voyage qu'il fit en Espagne, dans la suite de Lucien Bonaparte, à qui il avait été vivement recommandé par le Cardinal Fesch et qui avait été envoyé en ambassade dans ce pays.

Outre le prix qu'il remporta à Rome notre artiste obtint encore, après le Salon de 1795, un prix de quatre mille francs, ainsi que nous l'apprend M. Albert de Montel dans son *Dictionnaire biographique des Genevois et Vaudois* (Lausanne, 1878).

Il mourut à Paris, d'une attaque d'apoplexie, le 4 avril 1803.

S'il est hors de saison de prononcer le mot génie en parlant des œuvres de Jacques Sablet, on doit au moins reconnaître qu'il fut un artiste d'un grand talent et surtout, ce qui mieux est peut-être, d'un talent absolument personnel. On peut

[1] Il fut nommé membre du sénat conservateur, promu commandant de la Légion d'honneur et créé comte.

Digitized by Google

dire avec Nagler, dans son *Allgemeiner Kunstler Lexicon*, qu'il compte parmi les meilleurs peintres de son temps. Il étudia les grands maîtres, mais il étudia surtout la nature, cette inspiratrice souveraine et il sut la rendre avec vérité. Un coloris chaud, vigoureux, n'excluant pas une touche délicate, lui valut de ses compatriotes le surnom particulièrement enviable de *Peintre du Soleil* et le grand Gœthe lui-même, dans *Winkelmann et son Siècle*, n'hésite pas à reconnaître que quelques-unes de ses riches scènes empruntées à la vie romaine se recommandent par un faire habile et par l'agrément des coloris et qu'elles sont pleines de vigueur et de charme tout à la fois.

Plusieurs notices ont été publiées sur Jacques Sablet, soit de son vivant, soit après sa mort; tous les auteurs de ces articles s'accordent à reconnaître son talent et à louer la grâce et la vigueur de son pinceau. Nous extrayons les lignes suivantes d'une notice anonyme publiée dans le *Journal littéraire de Lausanne* du mois de décembre 1796 : « Grand « dessinateur, Jacob Sablet ébauche avec une facilité rare « et pleine de feu. Sa couleur est vigoureuse et quoi qu'il « finisse ses morceaux avec amour, ils conservent la fran- « chise et la fraîcheur d'une production faite du premier « coup. J'ai vu de lui plusieurs portraits d'une ou plusieurs « figures en pied, de la proportion de huit à dix pouces; ce « sont des tableaux précieux, pleins d'expression, qui ont « une grâce, une naïveté délicieuse, où toutes les parties de « la peinture sont traitées d'une égale force : draperies, « architecture, paysage. Il sait y placer à propos des mor- « ceaux antiques du meilleur choix. Peu de temps avant de « quitter Rome, il fit le portrait de la princesse Borghèse, « dans le genre dont je viens de parler. Elle se promène « dans sa délicieuse Villa, avec ses deux fils et s'avance « auprès d'un bateau, qui l'attend au bord du joli lac qui « fait un des ornemens de cette belle campagne. On ne peut « rien ajouter à la grâce qu'il a su répandre dans ce mor-

Digitized by Google

« ceau. » Le passage suivant de la *Feuille du Canton de Vaud* de l'année 1821, nous semble encore intéressant, parce qu'il met bien en évidence le talent spécial de notre artiste[1] : « Jacques Sablet excellait surtout à rendre les effets de « lumière et se jouait avec succès des plus grandes difficultés « en ce genre. Je me souviens de lui avoir vu peindre un « alchimiste devant un fourneau allumé qu'il soufflait; les « rayons du soleil entrant par une croisée portaient sur le « feu ; un autre effet de jour naissait d'une porte ouverte, et « toutes ces lumières se croisaient sans se confondre, « produisaient chacune leur ombre propre et cela sans aucun « papillotement..... »

D'une notice insérée dans *Les Nouvelles des Arts* de Landon par l'habile graveur Charles-Etienne Gaucher nous extrayons encore les lignes suivantes, dont l'intérêt ne saurait échapper à nos lecteurs : « On ne doit « pas négliger de faire une remarque qui est tout entière à « l'avantage de cet artiste ; c'est que Sablet n'a jamais vu « l'école de Venise, ni celle des Flandres, et c'est cependant « à son coloris chaud, vigoureux et de la plus grande vérité « qu'il doit particulièrement sa réputation ; il avait reçu de « la nature le talent de la voir dans toute sa beauté, d'en « choisir les plus heureux effets ; et dans cette partie essen- « tielle de la peinture, je ne sais s'il a été surpassé. »

Enfin, pour clore cette série d'éloges, nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'invoquer le témoignage d'un critique d'art contemporain, sur la compétence duquel il serait superflu d'insister : nous avons nommé M. le marquis de Chennevières, membre de l'Institut, inspecteur des musées nationaux.

Consulté par M. Armand Guéraud sur la valeur d'un tableau de Sablet conservé au musée du Louvre, il répondit

[1] Cet article n'est pas signé ; mais la précision des détails techniques lui donnent, à notre avis, un réel intérêt.

Digitized by Google

en ces termes : « Le tableau représente la campagne de Rome « dans toute l'aridité de son désert. Ce n'est qu'une suite de « mamelons sans arbres, sans verdure, sans habitation ; « mais au premier plan, à l'ombre d'un grand arbre qui me « paraît un châtaigner, quatre paysannes romaines sont « assises à terre et jouent ; une cinquième, debout, regarde « jouer ses compagnes. La chaude lumière dont toute la « toile est inondée justifie le surnom de *Peintre du Soleil* que « ses contemporains donnent à ce peintre. C'est, je dois le « dire, une excellente peinture, d'une couleur fine et char- « mante de touche ; et s'il fallait la rapprocher des œuvres « d'un autre interprète plus célèbre de la nature italienne, « je dirais que les paysages de Léopold Robert ont un ca- « ractère plus élevé, mais que ceci a plus de charmes et est « peut-être plus d'un peintre. »

Toutes ces appréciations plus que flatteuses nous autorisent à dire que le nom de Jacques Sablet fait le plus grand honneur à notre grande école française et qu'il méritait à tous égards d'être tiré de l'oubli. Le catalogue de ses œuvres, qui va suivre, et dans lequel nous aurons à introduire divers fragmens émanant de critiques, pour la plupart autorisés, confirmera notre dire et fera mieux apprécier que tout ce que nous pourrions écrire, le genre de talent de notre artiste.

CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE JACQUES SABLET

§ 1. PEINTURES.

Tableaux conservés dans les collections publiques.

Paysage orné de figures et de frascatanes.

Toile. H. 0m,60 ; L. 0m,98. — Au Musée du Louvre.

La description de ce tableau par M. de Chennevières, que l'on vient de lire, nous dispense d'en parler davantage.

Digitized by Google

Après son acquisition par l'État, ce tableau fut placé au ministère des finances, puis à Saint-Denis, à la Légion d'honneur; il figura ensuite au musée du Louvre, dans la salle dite des séances. Depuis une vingtaine d'années, son mauvais état l'en a fait retirer et il est aujourd'hui conservé dans les bureaux de l'administration : il est malheureusement percé de deux trous grossièrement bouchés et la toile est fendue dans sa largeur. Tous les amis des arts souhaiteront que la direction des Musées nationaux fasse pour cette toile les frais d'un rentoilage qui permettrait de mettre sous les yeux du public une œuvre véritablement digne d'estime.

Un Vieillard assis et lisant.

Toile. H. 0m,62; L. 0m,50. — Au Musée de Nantes.

Il est assis sur une chaise, vu de profil à gauche, la jambe droite croisée sur la gauche, qui doit être blessée, car elle est enveloppée de bandages. Son vêtement : une vieille houppelande toute rapiécée. Au premier plan, vers la gauche de la toile, une jarre, un vase, et, plus loin, une caisse avec un paquet, le tout posé à terre.

Ce tableau provient de la collection Cacault; il fut acquis, en 1811, lors de la vente après décès, au prix de 77 francs.

On s'est demandé si ce n'était pas cette toile qui avait figuré au Salon de 1796 (n° 147) sous le titre : *Le Lecteur*.

Laveuses italiennes.

Toile. H. 0m,25; L. 0m,33. — Au Musée de Nantes.

Des lavandières travaillent et... bavardent dans une vaste cour bordée d'édifices divers. A gauche, sur un petit pont, un homme guidant un cheval blanc.

Ce tableau qui provient également de la collection Cacault, est signé à droite, dans l'angle inférieur : *J. Sablet*.

Les vendanges en Italie.

Toile. H. 0m,49; L. 0m,63. — Au Musée de Nantes.

Les vendangeurs sont montés sur de hautes échasses, afin

Digitized by Google

d'atteindre les grappes de raisins aux vignes qui ont grimpé le long des grands arbres ; les grappes réunies dans des corbeilles sont placées sur le dos d'un âne. Dans le fond, à gauche, on aperçoit la campagne.

Tableau provenant de la collection Cacault; dans l'inventaire il fut estimé 190 fr.

La salle des Cinq-Cents à Saint-Cloud le soir du 18 brumaire an VIII.

Toile. H. 0m.47 ; L. 0m,65. Au Musée de Nantes.

La scène se passe dans la salle de l'Orangerie à Saint-Cloud, éclairée de quinquets fumeux accrochés aux murs. Le gouvernement vient d'être changé ; Lucien Bonaparte est à la tribune, proclamant les noms des trois consuls, le général Bonaparte, Siéyès et Roger-Ducos, que l'on voit assis en face du Président. Non loin d'eux, les généraux Serrurier et Augereau sont assis, tandis que les généraux Murat et Leclerc, entourés de plusieurs officiers, se tiennent debout. La porte de la salle est gardée par des grenadiers l'arme au bras.

M. le comte Clément de Ris, ancien conservateur du Musée de Versailles, qui a laissé en mourant la réputation d'un critique d'art sagace et expérimenté, a écrit sur ce petit tableau les lignes suivantes, qui rendent avec autorité le sentiment que nous avons éprouvé nous-même en le considérant : « Parmi les toiles de « Jacques Sablet conservées au Musée de Nantes, il en est une fort « curieuse : elle représente l'intérieur de la salle des Cinq-Cents « à Saint-Cloud dans la soirée du 18 brumaire an VIII. C'est une « pochade brossée évidemment au sortir de la scène, peut-être « même pendant la scène, par un témoin oculaire et tout chaud « encore de ce qu'il vient de voir. Sablet, en effet, s'est représenté « dans un groupe, à gauche dans le coin, donnant le bras à la « sœur du général Bonaparte, la belle Pauline, mariée alors au « général Leclerc. Quelques mauvais quinquets éclairent la salle, « qui était, on le sait, celle de l'Orangerie de Saint-Cloud, appro- « priée à la hâte depuis la veille. La scène n'est pas celle de l'éva- « cuation de la salle, mais celle qui suivit, alors que ses partisans

Digitized by Google

« politiques et ses compagnons d'armes vinrent se ranger autour « du jeune général. C'est, je le répète, une pochade brossée en « deux heures, d'une touche fiévreuse et qui n'hésite pas, d'une « couleur chaude, harmonieuse et soutenue, mais surtout un docu- « ment historique d'un grand intérêt et je m'étonne qu'on n'ait pas « encore songé à la reproduire en eau-forte. Une gravure de ce « tableau aurait, je crois, du succès. » (*Le Musée de Nantes*, par Clément de Ris, dans *La Revue universelle des Arts*, tome XVIII, p. 80-81).

Ce tableau fut acquis à la vente Cacault, en 1811, au prix de 156 fr. Comme presque toutes les toiles de Sablet, il est malheureusement craquelé ; de plus, les bitumes des dessous sont sortis de la couleur et ont poussé à la surface.

Portrait de François Cacault.

Toile. H. 0m,40 1/2 ; L. 0m,32, Figure 0m,24. — Au Musée de Nantes.

Le chargé d'affaire de la France près du Saint-Siège est représenté debout dans un parc, tenant dans la main droite une paire de lunettes et dans l'autre un livre à tranches rouges. Vu de trois quarts à gauche, il regarde de face. Habit brun, avec les insignes de la Légion d'honneur.

Ce tableau provient également de la collection Cacault.

Le père et la mère de Sablet posant dans son atelier.

H. 2 pieds, 3 pouces vaudois ; L. 3 p., 3 p. vaud. — Au Musée de Lausanne.

Jacob Sablet, qui tient le bras de sa femme, semble converser avec elle; devant eux est un chevalet avec une toile; derrière, se tiennent deux personnages, tandis qu'à côté, Jacques Sablet, coiffé d'un chapeau à bord relevé d'un côté, est occupé à broyer des couleurs. Dans le fond, des statuettes, des tableaux, des esquisses et tous les accessoires ordinaires d'un atelier de peinture; à terre, appuyé contre un meuble, un portefeuille sur la couverture duquel on lit la signature : *J. Sablet 1781.*

Digitized by Google

Personnages divers vêtus de costumes anciens.

H. 1 p., 0 p. 5 lign. vaud.; L. 1 pied 1/2 vaud. — Au Musée de Lausanne.

C'est une esquisse, dont le fond représente un ancien édifice. On y relève l'inscription suivante : « *Esquisse par Sablet peintre vaudois donnée par M. Audeond, ancien Directeur du musée Rach à Genève.* »

Allégorie de la ville de Berne.

Dans la notice biographique qui précède, nous avons décrit ce tableau avec suffisamment de détails pour n'être pas obligé d'y revenir ici. Que le lecteur veuille bien s'y reporter.

Une copie de ce tableau par Sablet se trouve aujourd'hui au Musée de Lausanne. Dimensions : L. 0m,45 ; H. 0m,31.

Tableaux exposés aux différens Salons de Paris[1].

SALON DE 1791[2].

N° 28. **Scène familière.**

146. **Paysage orné de figures et d'animaux.**

« N° **146**. Paysages et figures par M. Sablet. De la chaleur, de la vigueur, une main hardie, un beau style. » (*Explication et critique impartiale de toutes les peintures sculptures..... par M. D... citoyen patriote et véridique*[3], Paris, 1791, in-8°; p. 23).

« N° **146**. Un bon ton local, dans le style de Jean Both[4], peint avec facilité. » (*Salon de peinture, 1791*. In-8°, p. 20).

SALON DE 1793[5].

Nos 252 et 447. **Le costume et une famille d'Albano.**

[1] Après l'indication du titre des tableaux exposés reproduit tel qu'il est porté au livret officiel, avec les annotations qui peuvent suivre, nous plaçons, en petit texte, lorsqu'il y a lieu, les diverses critiques publiées à l'époque, en indiquant exactement les sources auxquelles elles ont été puisées.

[2] En 1791 et en 1793 Sablet était encore à Rome.

[3] Philippe Chéry, peintre, élève de Vien (1759-1838). Cf. Quérard, *Dictionnaire des ouvrages anonymes ;* dernière édition, colonne 381.

[4] Jean Both, peintre paysagiste de l'école hollandaise (17e siècle).

[5] Le titre du Livret de ce Salon porte que *les ouvrages sont exposés au Sallon du Louvre par les artistes composant la commune générale des arts, le 10 août 1793, l'an 2e de la République française. une et indivisible.*

Digitized by Google

SALON DE 1795.

Nos 443 (bis) **Portrait d'homme et de femme**, sous le même numéro.

444. **Un père de famille dans un jardin anglais avec ses deux enfans.**

445. **Une bacchante.**

446. **Un officier de dragons au milieu du camp.**

447. **Portrait du C. Chesnard, en porteur d'eau.** Et plusieurs tableaux sous le même numéro.

« SABLET JEUNE. N° **447**. Pinceau suave et fondu. Les amateurs se disputeront toujours à l'envi les uns des autres ces charmans petits tableaux que l'œil ne se lasse d'admirer. » *(Examen critique et concis des plus beaux ouvrages exposés au Salon du Louvre cette année 1795* par Jh de la Ser***[1]. » Paris, an IV. In-8°, p. 7).

SALON DE 1796[2].

N° 410. **Le Colin-Maillard.**

Voyez la description de ce tableau, plus loin, sous les nos 426-410 du catalogue des tableaux de la galerie du cardinal Fesch.

411. **Les premiers pas de l'enfance.**

412. **Il morticello** (L'enfant mourant); pendant du précédent.

413. **Le réveil.** Costumes de Frascati.

414. **Les joueuses d'osselets.**

415. **La fileuse.**

416. **Le flûteur.**

417. **Le lecteur[3].**

418. **Trois têtes d'après nature.**

419. **La diseuse de bonne aventure.**

C'est probablement le n° 427-1756 du catalogue de la galerie du cardinal Fesch. Voyez-en plus loin la description.

[1] La Serrie (François-Joseph de), peintre, graveur et littérateur, né au château de la Serrie (Vendée), le 20 août 1770, mort le 6 février 1819.

[2] « Dans les tableaux suivans les costumes et les sites sont d'Italie. » (Not du livret).

Digitized by Google

420. **Un soleil couchant.**

SALON DE 1798.

N° 354. **Portrait du C***, membre actuel du Corps législatif.** Tableau allégorique.

La mer est agitée, le soleil annonce l'approche du calme. L'acteur unique de cette scène, s'éloigne des tombeaux où il a gémi sur le sort de ceux qu'il a perdus par l'effet de la Révolution ; il lit une inscription tracée sur une colonne milliaire et paraît en goûter la leçon (Note du livret.)

355. **Le Colin-Maillard peint à Rome en 1790.**
356. **Portrait du C*** visitant le tombeau de son père avec son épouse.**
357. **Une diseuse de bonne aventure.**
358. **Une mère donnant une marotte à son enfant,**
359. **La tricoteuse, la couseuse.** Pendans et autres sous le même numéro.

SALON DE 1799.

N° 280. **Un tableau représentant la Tarentelle, danse napolitaine.**

(Largeur : 2 mètres ; Hauteur : 1 mètre 30).

« Damon. — J'aperçois là-bas un tableau digne de fixer les regards.

Le peintre. — Il est de Sablet. Ce tableau a du mérite ; la couleur en est vraie ; les groupes se détachent avec facilité ; j'y remarque aussi quelques parties assez bien dessinées, mais d'autres horriblement. Ces caractères de tête sont sans noblesse ; ces ombres percent souvent avec le fonds, parce qu'elles sont trop diaphanes. Pour le terrain il est trop rougeâtre et se confond quelquefois avec la couleur des chairs.

Damon. — Je crois pourtant que la masse des talens l'emporte sur les défauts.

Le peintre. — Ce que vous dites est vrai..... » (*La Revue du Muséum ou nouvelle critique des peintures et sculptures exposés au Salon des Arts en l'an 7*. Paris, an VII ; in-8° de 32 p., p. 25).

Digitized by Google

« N° 280. Par le citoyen Sablet. Un tableau représentant une danse napolitaine; cet excellent paysage est un des meilleurs de cet artiste; le coloris en est brillant et vrai, quoiqu'un peu crû quelquefois. Il y a de l'air et de la lumière..... » (*Examen du Salon de l'an VII*, publié dans le *Journal des Arts, de la littérature et du commerce*, N° 11, 25 fructidor an 7).

281. **Portrait d'un ami de l'auteur.**

282. **Tête grandeur nature. Portrait.**

283. **Portrait de C. Vaume.**

284. **Deux portraits en pied**, sous le même numéro.

SALON DE 1800.

N° 328. **Deux portaits dont l'un de famille.**

SALON DE 1802.

N° 258. **Le départ d'un officier de la 20e demi-brigade légère.**

Il est dans une maison de plaisance située sur le bord de sa route; toute sa famille y est rassemblée. C'est le moment où son corps vient le prendre et où il reçoit les adieux de ce qu'il a de plus cher (Note du Livret).

« N° 258. Départ d'un officier de la vingtième demi-brigade légère. — Le peintre a représenté un banquet de famille, dans un grand péristille qui donne sur le bord d'une route. Elle est rassemblée pour faire les adieux au fils de la maison, dont le régiment part et qui doit le prendre à son passage. Le moment saisi par le peintre est celui où l'on aperçoit déjà défiler la brigade et l'instant où ses camarades lui amènent son cheval.

« Ce tableau est à la fois plein de mérite et de défauts. Son ton brillant, qui séduit au premier aspect, est pourtant verdâtre et tous les objets, chaises, draperies, meubles ont l'air d'être vitrifiés. Maintenant parlons des beautés : la vigueur et la précieuse exécution des linges, des draperies le disputent aux plus habiles peintres flamands. La scène est bien entendue et chacun des personnages est dans l'action qui lui convient. Le fond est éclairé par le soleil brûlant du midi. Cette brigade qui défile produit un effet agréable, elle enrichit et anime bien cette partie du tableau.

Digitized by Google

« Cet ouvrage, une des plus grandes compositions que le citoyen Sablet ait faite, ne peut, malgré nos observations, que maintenir sa réputation d'un de nos meilleurs peintres de genre. Cet artiste a d'autant plus de mérite, que sa manière est originale et porte un caractère si distinctif, qu'elle laissera son nom à ses productions. » (*Examen des tableaux exposés au Salon de l'an X* publié dans le *Journal des Arts, des sciences et de la littérature* N° 232, 20 vendémiaire an II — 11 octobre 1793, p. 125).

N° 259. **Un jeune villageois qui vient de s'engager et qui arrive dans sa famille.**

On voit sur son visage les sentimens de la nature mêlés à ceux de l'amour pour la patrie, qui lui fait abandonner tout pour sa défense. (Note du livret).

Ce tableau fait à Rome en 1780, pour M. Potier, bourguemestre de Lausanne, fit partie de la collection du cardinal Fesch. (Voyez plus loin).

SALON DE 1804.

N° 413[1]. **Une Bacchante.**

« Les derniers tableaux de Sablet suffiraient seuls pour mettre le sceau à sa réputation, particulièrement une bacchante et son pendant, figures grandes comme nature, et dans lesquelles le coloris le plus brillant, le plus vrai et l'effet harmonieux ne laissent rien à désirer. » (Gaucher, dans *Les nouvelles des arts* de Landon).

Tableaux qui faisaient partie de la galerie du cardinal Fesch, archevêque de Lyon[2].

425 — 409. **Le départ du Conscrit.**

Toile. H. 1m ; L. 1m,80.

Un jeune homme qui paraît avoir été enrôlé par surprise, vient, suivi du recruteur, prendre congé de sa famille.

[1] Dans ce livret on lit la mention : *Sablet (Jacob), le jeune, mort à Paris depuis 10 mois.*

[2] Ce chapitre est extrait du catalogue publié sous ce titre ; *Galerie de feu S. E. le cardinal Fesch. Catalogue raisonné par George, peintre-commissaire-expert du musée royal du Louvre, 2e et 3e partie, In-8°, 1841.*

Digitized by Google

Debout, montrant son enfant couché sur les genoux de sa femme qui se détourne de lui avec effroi et douleur, il semble déplorer le sort de cette pauvre petite créature et implorer en son nom le pardon de la faute qu'il a commise. Une autre femme, peut-être sa mère, et une bonne vieille, son aïeule sans doute, s'avancent vers lui en pleurant.

426 — 410. Le Colin-Maillard.

Toile. H. 1m,05 ; L. 1m,80.

Au milieu d'un jardin décoré de statues et de grands arbres et qui paraît dépendre d'une charmante villa dont l'étendue occupe tout les fonds du paysage, une foule de jeunes napolitains des deux sexes prennent part aux plaisirs d'une fête champêtre. Les uns jouent au colin-maillard, excités par un orchestre composé d'un guitariste et de deux femmes qui font résonner leurs tambours de basque, se livrent à la danse ; d'autres forment une ronde autour d'un mât de cocagne dont la tête est ornée d'une double couronne de fleurs ; enfin quelques-uns, paisibles spectateurs, se contentent du plaisir des autres.

Composition où l'on compte plus de trente figures.

427 — 1756. La Devineresse.

Toile. H. 0m,67 ; L. 1 m.

Dans l'intérieur d'une chambre basse, d'un aspect étrange, une jeune et élégante paysanne italienne est venue, accompagnée de son mari et de ses enfans, pour consulter une vieille devineresse. Celle-ci, assise sur une chaise de bois et tenant sur ses genoux un gros livre chargé de signatures cabalistiques, s'est emparée de la main de sa charmante cliente et paraît méditer profondément sur les signes qu'elle y découvre. La villageoise attend avec anxiété la prophétie, mais son mari, plus inquiet encore, se mord le doigt de son imprudente démarche. Quant aux deux petits enfans, ils

Digitized by Google

se sont jetés dans les bras de leur mère qui, tout en regardant avec effroi la vieille sorcière, s'est baissée pour les accueillir. A l'exception d'un paysan qui joue avec un petit garçon assis sur un âne déjà chargé de deux paniers, et, si l'on veut, de l'âne lui-même, qui mange tranquillement son foin, tous les personnages concourent activement à l'intérêt de cette scène.

428 — 1755. Education de Bacchus.

Toile. H. 0m,67 ; L. 1m.

Près d'un lit de repos sur lequel une nymphe mollement étendue tient dans ses mains un tambour de basque, deux autres nymphes sont occupées à faire boire un jeune Bacchus assis sur un piédestal de marbre blanc. Au pied de la statue du dieu Terme, deux enfans, dont l'un est à cheval sur un vieux bouc, s'amusent à jouer avec des guirlandes de pampre vert. Plus loin et dans un enfoncement, des bacchantes dansent en rond devant un temple. Dans le fond, une campagne traversée par une ligne d'aqueducs.

429 — 1739. Une petite fille morte.

Panneau. H. 0m,50 ; L. 0m,60.

Dans une galerie soutenue par trois colonnes, quatre personnes, plongées dans la douleur, entourent un cénotaphe sur lequel repose le corps inanimé d'une toute jeune fille.

430 — 839. Une Académie.

Toile. H. 1m, 75 ; L. 0m,30.

Un guerrier debout et le casque en tête, tient d'une main une hache d'armes dont le fer pose à terre, et de l'autre s'appuie sur son bouclier. Une peau de lion est jetée sur ses épaules.

Nous répéterons ici, dit le rédacteur du Catalogue, ce que nous avons déjà dit de Sablet dans notre premier Catalogue :

Digitized by Google

ses sujets sont si bien choisis, ses compositions si heureusement variées, qu'un nouvel intérêt s'attache à chacun de ses ouvrages. D'un autre côté, le bel arrangement et la grande diversité de ses costumes, donnent encore à ses tableaux quelque chose d'attrayant qui, de son vivant même, les faisait très rechercher.

Tableaux conservés actuellement chez M. Crucy, architecte à Nantes.

Portrait de Mathurin Crucy.

Toile. H. 0m.64 ; L. 0m,50.

Il est représenté debout, en tenue de travail, un compas et une règle dans les mains, dressant un plan, dans un paysage de convention. Peinture signée : *J. Sablet.*

Portrait de Mme Mathurin Crucy, (née Marie-Françoise Leroux).

Toile. H. 0m.64 ; L. 0m,50.

Elle est représentée debout avec sa fille, toute jeune encore ; elle est presque de face, le bras droit appuyé sur une colonne carrée, surmontée d'un vase de fleurs. L'enfant, debout, vers la gauche, est vue de face, lisant un cahier de musique. Au bas la signature : *J. Sablet, an 6 à Nantes.*

Ces portraits, qui se font pendant, sont deux jolies pièces fort agréables.

Portrait de Antoine Crucy, avec sa femme et son fils Antoine.

Toile. H. 0m.74 ; L. 0m.62.

Dans la campagne, Antoine Crucy est adossé à une fontaine, derrière laquelle se voit un fût de colonne ; il est à la gauche du tableau, regardant son fils, un enfant de 8 à 10 ans, qui tient à la main un nid qu'il vient de trouver. Mme Crucy, la main droite posée sur l'épaule de son mari, regarde également son enfant.

Cette peinture, très agréable, n'est point signée, mais on y reconnait sans peine le faire de Jacques Sablet.

Digitized by Google

§ II. GRAVURES.

Pièces gravées par Sablet lui-même.

Suite de huit pièces, in-folio carré, gravées à l'eau-forte, à Rome, en 1786[1].

1. Portrait d'homme.

Un homme, assis sur une chaise, dirigé vers la gauche et vu de profil, la main gauche appuyée sur sa jambe gauche et le bras droit posé sur un livre ouvert placé sur une table, paraît plongé dans une profonde réflexion. Son costume, composé d'une culotte très simple et d'une chemise entr'ouverte, dénote un travailleur. Pièce signée : *J. Sablet Pinx. et Sculp. Romæ 1786*[2]. H. 0m,228 ; L. 0m,173.

C'est, assure-t-on, le portrait de Jacques Sablet lui-même. Une épreuve à la Bibliothèque nationale et une autre dans les cartons de la Société archéologique de Nantes.

2. Ermite en prières.

Assis sur un banc de bois, vu de profil et dirigé à gauche, un vieillard est en prières, se frappant la poitrine de la main gauche, tandis que la droite est posée sur un livre placé sur une caisse grossière servant de table et dans laquelle est fixée une croix formée de bâtons noueux. Il est nu-tête, chauve, avec une grande barbe blanche, vêtu d'une culotte avec de grandes guêtres montant au-dessus des genoux. Tête pleine d'expression : c'est peut-être un saint

[1] Le *Manuel de l'amateur d'estampes* de Ch. Le Blanc (tome II, p. 394), contient l'indication sommaire de trois des eaux-fortes de cette suite (nos nos 6, 8 et 9) ; elles sont attribuées à *François* Sablet, né à *Morsée* (sic) Suisse, en *1751*, mort à *Madrid* en 1803. On voit que cet article, fort incomplet d'ailleurs, contient presque autant d'erreurs que de mots.

[2] Toutes ces pièces sont signées dans le bas, à gauche, au-dessous du trait carré, à la pointe sèche.

Digitized by Google

Jérôme ? Signature : *J. Sablet Pinx. et sculp. Romæ 1786.* Dimensions : H. 0m,221 ; L. 0m,168.

Cette pièce est cataloguée sous le titre : *L'Ermite en prières* (Der betende Ermit), avec la mention : *rare* (selten), dans *Rudolph Weigels Kunstlager-Catalog.* (Leipzig, Rudolph Weigel, 1843), tome XIII, p. 65, n° 12680. Une épreuve à la Bibliothèque nationale et deux dans les cartons de la Société archéologique de Nantes.

3. Une vieille femme en prières.

Assise sur un banc, les coudes appuyés sur une table, où se trouve un livre ouvert, elle a les mains jointes élevées à hauteur de sa tête. Elle semble prier avec ferveur et une expression douloureuse est peinte sur sa figure. Vêtue du simple costume des femmes du peuple de l'Italie, elle est vue de profil à gauche, dans un intérieur très simplement meublé. Signature : *J. Sablet Pinx. et sculp. Romæ 1786.* Dimensions : H. 0m,228 ; L. 0m,173.

Pièce cataloguée par Rudolph Weigel (n° 13045) sous le titre : *Une femme en prières* (Eine Betende). Une épreuve à la Bibliothèque nationale.

4. La mère et son enfant.

Une femme portant le costume italien est assise sur un banc de bois ; elle est dirigée vers la droite et vue de trois quarts ; son bras gauche est passé autour du cou d'une jeune fille d'une douzaine d'années assise près d'elle sur le même banc et vue de profil à gauche. C'est sans doute la mère et la fille. Signature : *J. Sablet Pinx. et Sculp. Romæ 1786.* Dimensions : H. 0m,220 ; L. 0m,168.

Pièce cataloguée par Rudolph Weigel (N° 13015), sous le titre *La mère et son enfant* (Mutter mit Kind). Une épreuve dans les cartons de la Société archéologique de Nantes.

5. L'homme à la bouteille clissée.

Assis sur une chaise, dirigé vers la gauche et regardant

Digitized by Google

de face, un homme tient de la main droite sur son genou, une bouteille clissée tandis que sa main gauche repose sur sa cuisse gauche. A ses pieds, à droite, quatre oignons au premier plan et au second plan, une cruche. Le personnage est nu-tête, vêtu d'un habit entr'ouvert. Pièce signée : *J. Sablet Peinx* (sic) *et Sceulp* (sic) *1786. Roma.* Dimensions : H. 0m226; L. 0m,173.

Pièce cataloguée par Rudolph Weigel (N° 23284) sous le titre : *Homme assis avec une bouteille clissée* (Sitzender Mann mit Korbflasche). Une épreuve à la Bibliothèque nationale et une autre dans les cartons de la Société archéologique de Nantes.

6. L'homme assis.

Sur un simple escabeau, un homme est assis devant une table, placée à la gauche de la gravure; sur cette table est une lampe et un livre ouvert, sur lequel il appuie la main droite, tandis qu'il regarde à la cantonade vers la droite de la gravure, semblant montrer son pied gauche. Il est nu-tête, vêtu d'une tunique et d'un pardessus, avec un foulard noué autour du cou. Sous la table, une bouteille clissée. Signature : *J. Sablet Penx* (sic) *et Sculp. Romæ : 1786.* Dimensions : H. 0m,225; L. 0m,171.

Pièce cataloguée par Rudolph Weigel (N° 23335) *Le même homme près d'un livre* (Ein dergleichen bei einem Buche). Une épreuve à la Bibliothèque nationale et une autre dans les cartons de la Société archéologique de Nantes.

7. Homme en prières près d'une tête de mort.

Un homme, déjà âgé, à genoux, en prières, tenant de la main gauche un livre ouvert, posé sur un billot, et, sur ce billot, une croix et une tête de mort. Vêtu d'une large culotte et d'une chemise entr'ouverte laissant apercevoir un scapulaire, il est vu de profil à gauche. Vers la droite une cruche posée sur de la paille. Signature : *J. Sablet Pinx. et Sculp. Romæ. 1786.* Dimensions : H. 0m,228 ; L. 0m,167.

Digitized by Google

Pièce cataloguée par Rudolph Weigel (n° 23336), sous ce titre : *Un pénitent agenouillé près d'un livre et d'une tête de mort* (Büssender, Knieend bei Buch und Todtenkopf). Des épreuves à la Bibliothèque nationale et dans les cartons de la Société archéologique de Nantes.

8. Une femme et une jeune fille en prières.

Une femme du peuple, portant le costume italien, assise sur un banc grossier en bois et vue de profil à gauche, est en prières. Devant elle, une table de bois, sur laquelle on voit une mantille et un livre ouvert. A la droite de cette femme, debout, une fillette, lui tient la main gauche d'une main, tandis que de l'autre, — la gauche — elle égrène un chapelet. Intérieur simple et rustique. Signature : *F. Sablet Pinx. et Sculp. 1786.*

Une épreuve à la Bibliothèque nationale et une autre dans les cartons de la Société archéologique de Nantes.

Cette suite est remarquable par la vigueur avec laquelle la gravure en est exécutée. A la vérité, on chercherait vainement dans ces eaux-fortes le faire, le tour de main d'un homme habitué à manier la pointe selon toutes les règles du métier. Cependant, si elles ont tous les défauts des œuvres conçues et exécutées en dehors de ces règles, elles ont, par contre, toutes les qualités des gravures que l'on est convenu d'appeler *gravures de peintre :* spontanéité, sinon régularité du trait, hardiesse remplaçant la netteté trop absolue des contours, jet de prime-saut, incorrect quelque fois, mais excluant toujours l'effet péniblement cherché. Ajoutons que ces gravures se réclament bien plus de l'école italienne que de l'école française.

Femme en prières.

Une femme vêtue à l'italienne, agenouillée devant une croix et priant ; derrière elle un jeune homme qui semble son fils. Signature : *Sablet inv*t. Dimensions : H. 0m,158 ; L. 0m,121.

Gravure à l'aqua-tinte très probablement exécutée par Jacques Sablet lui-même, d'après un dessin de sa composition. C'est évidemment un essai.

Digitized by Google

PIÈCES GRAVÉES PAR DIVERS ARTISTES D'APRÈS JACQUES SABLET.

Suite de onze gravures à l'aqua-tinte, par C. Ducros[1], *représentant des scènes de la vie privée du peuple italien. Format in-folio, carré oblong.*

1. Scène de famille.

Devant un châlet rustique, sous une charmille, trois femmes — deux debout et l'autre assise entre elles — regardent jouer deux tout jeunes enfans. Dans le lointain, on aperçoit la mer. Pièce signée, dans le bas, vers le milieu et dans l'intérieur du trait carré : *J. Sablet inv*[t]. *C. Ducros spculp*[st] (sic). Dimensions : L. 0[m],258 ; H. 0[m],178.

Une épreuve terminée dans les cartons de la Société archéologique de Nantes, ainsi qu'une épreuve sur laquelle le trait d'eau-forte est seul gravé, les travaux à exécuter à l'aqua-tinte étant indiqués par un lavis d'encre de chine d'une touche légère.

2. La promenade.

Dans un parc somptueux, un groupe d'hommes et de femmes s'entretiennent, debout, vers la gauche de la gravure, près d'une colonne carrée sur laquelle repose un vase contenant une plante à feuilles lancéolées ; à droite est une vasque à trois étages, supportée par des cariatides et, à l'arrière-plan, un jeune couple se donne le bras, tandis que derrière eux un homme et un jeune garçon regardent au-dessus d'un mur. Sur le socle du vase, on lit la signature : *J. Sablet inv*[t]. || *C. Ducros sculps*[t]. Dimensions : L. 0[m],260 ; H. 0[m],179.

[1] « Ducros (Pierre), peintre et graveur au burin, né en Suisse en 1748, mort à Lausanne en 1810. Basan lui donne pour prénoms *L. R.* » (*Manuel de l'amateur d'Estampes par M. Ch. Le Blanc* (Paris, 1856, tome II, p. 150). Il doit y avoir confusion dans les prénoms, car toutes les pièces que nous allons cataloguer ici sont signées : *C. Ducros.*

Digitized by Google

Comme pour la précédente gravure, deux épreuves dans les mêmes états sont conservées dans les cartons de la même Société.

3. Le repos des campagnards.

Dans la campagne, deux cultivateurs fument leurs pipes, tandis que leurs femmes, filant leurs quenouilles, attendent la cuisson d'alimens que surveille un jeune garçon. A la droite de la gravure, un couple de jeunes gens ayant près d'eux un tout petit enfant donnent un libre cours à leur tendresse. Une des fileuses se détourne pour les regarder. Pièce signée, dans le bas, vers le milieu et dans l'intérieur du trait carré : *Sablet inv*t. *Ducros sculp*t. Dimensions : L. 0m,254; H. 0m,175.

Une épreuve terminée dans les cartons de la Société archéologique de Nantes, à laquelle est jointe le dessin original non signé, au lavis d'encre de chine. (L. 0m,256 ; H. 0m,180). Sur ce dessin on aperçoit à l'arrière-plan l'esquisse d'une ville bâtie en amphithéâtre, ce qui ne se voit point sur la gravure.

4. L'embarquement en gondole.

Trois vénitiennes portant des robes à large panier et une ample coiffure, ayant des éventails à la main, se disposent à monter en gondole. Curieux costumes. Pièce signée, dans le bas, à l'intérieur du trait carré et vers la droite : *J. Sablet inv*t. *C. Ducros sculps*t. Dimensions : L. 0m,255; H. 0m,181.

Dans les cartons de la Société archéologique de Nantes, une épreuve non terminée, c'est-à-dire, avec la gravure seule du trait d'eau-forte, mais fort agréablement touchée au lavis d'encre de chine.

5. Intérieur d'auberge.

L'aubergiste est à son comptoir sur lequel sont des plats, des carafons; à toutes les tables sont des consommateurs que des garçons servent avec empressement; vers la gauche de la gravure deux individus, assistés d'un troisième person-

Digitized by Google

nage, sont occupés à débattre le prix d'un marché; l'un offre obstinément trois écus tandis que l'autre en demande cinq. Jolie pièce, pleine de mouvement. Elle est signée dans le bas, au-dessous du trait carré et vers le milieu : *J. Sablet inv*t. *C. Ducros sculpts*t. Dimensions : L. 0m,260 : H. 0m,182.

Une épreuve de cette gravure terminée, dans les cartons de la Société archéologique de Nantes[1].

6. Le marchand de fritures.

Boutique en pleine activité, dans laquelle de nombreux personnages appartenant à la classe populaire se gorgent de fritures. Au milieu d'eux on remarque un jeune seigneur avec sa femme. Pièce agréable, pleine de vie et de gaiété. Elle est signée dans le haut, à droite et au-dessous du trait carré : *Sablet inv*t. || *Ducros sculp*t. Dimensions : L. 0m,253 ; H. 0m,175.

Nous n'avons vu cette gravure qu'à la Bibliothèque royale de Bruxelles, où elle est classée sous la cote S. II. 7250. C'est une épreuve entièrement terminée.

7. L'Enterrement.

La scène se passe au cimetière, au moment où l'on descend la bière dans la fosse ; un jeune homme, en proie à la plus vive douleur, semble défaillir entre les bras de deux de ses amis ; foule nombreuse. Pièce signée, dans le bas, vers le milieu et au-dessus du trait carré : *J. Sablet inven*t. *Ducros sculpsit*. Dimensions : L. 0m,250 ; H. 0m,193.

Une épreuve de cette gravure se trouve à Paris à la Bibliothèque nationale, Cabinet des estampes, dans l'œuvre, d'ailleurs assez pauvre, des Sablet.

[1] Nous avons vu chez feu M. Louis Petit, ancien trésorier de la Société archéologique de Nantes, collectionneur et dessinateur très habile, une épreuve de cette gravure non terminée : le trait d'eau-forte seul touché au lavis d'encre de chine.

Digitized by Google

3. Prière à la Madone.

Devant l'image d'une madone, (bas-relief dans un médaillon ovale incrusté dans un mur), une femme est en prières, agenouillée sur un prie-Dieu ; à sa droite une enfant debout et des deux côtés différens personnages, les uns à genoux, les autres debout, ayant la plupart leur chapelet à la main ; derrière eux, trois joueurs de cornemuse soufflent à pleins poumons dans leurs instrumens. Sous le médaillon de la madone, une tablette supporte des vases de fleurs et plus bas on remarque un tronc au-dessus duquel est l'inscription : *A Limosina per la madona.* Pièce signée dans le bas, à gauche, au-dessus du trait carré : *J. Sablet inve*t. *C. Ducros scup*t (sic). Dimensions : L. 0m,257 ; H. 0m,180.

9. La procession.

Un prêtre avec ses acolytes sort d'une église, portant un ostensoir et s'avance pour se placer sous un dais, tandis qu'autour de lui un peuple nombreux est prosterné. Pièce signée, dans le bas, vers la gauche, et à l'intérieur du trait carré. *Sablet inve*t. *Ducros sculp.* Dimensions : L. 0m,254 ; H. 0m,175.

10. La leçon de danse.

Dans un parc orné de nombreuses vasques, un jeune garçon et une fillette essaient un pas de deux, au son des tambours de basque dont jouent deux femmes, l'une debout et l'autre assise sur une corniche sculptée ; à la gauche de la gravure, deux autres femmes, les mères sans doute des deux enfans, s'entretiennent en les montrant du doigt. Pièce signée, dans le bas, vers la gauche et au-dessus du trait carré : *J. Sablet inv*t. *Ducros sculpsit.* Dimensions : L. 0m,259 ; A. 0m,177.

Digitized by Google

11. Les sbires.

Cinq sbires, armés de fusils et de pistolets, procèdent la nuit à l'arrestation de deux voleurs, sur les marches d'un monument public; d'autres individus se sauvent, tandis que, au dernier plan, un complice s'arrache les cheveux de désespoir. Pièce signée sur le fût d'une colonne, dans le haut : *Sablet inv*t || *Ducros sculps*t. Dimensions : L. 0m,254 ; H. 0m,175.

Des épreuves terminées de chacune des gravures décrites sous les quatre numéros qui précèdent sont conservées dans les cartons de la Société archéologique de Nantes.

Ces estampes sont fort intéressantes et montrent la facilité du talent de Sablet. Entente de la composition, sentiment du pittoresque, exactitude des costumes, expression piquante des physionomies, groupement harmonieux des personnages, gaieté, fraîcheur et spiritualité, telles sont les qualités qu'on ne pourrait leur refuser sans injustice. Malheureusement elles ont été mal gravées et l'on ne peut porter ce jugement, en toute connaissance de cause, qu'à la vue de ces épreuves de premier état, au simple trait d'eau-forte, rehaussé d'une touche légère de lavis d'encre de chine, que l'on attribue, avec toute apparence de raison, à Sablet lui-même.

Le maréchal-ferrant de la Vendée.

Il est debout, dans la campagne, se dirigeant vers la droite et regardant à gauche à la cantonade ; en tenue de travail, son tablier relevé, un marteau sur l'épaule droite ; il porte dans la main gauche une poignée de sabres et d'épées, dépouilles opimes enlevées aux Vendéens, qu'il vient de massacrer, d'après une légende, qui, hâtons-nous de le dire, ne repose sur aucun fondement. Coiffé gaillardement d'un feutre avec plume et cocarde tricolore, il a un air triomphant qui fait plaisir à voir. Dans le lointain, on aperçoit le camp vendéen et, ce qui complète l'invraisemblance, des montagnes aux pics escarpés, comme il s'en peut voir en Suisse, mais qui oncques ne se virent en Vendée. Pièce signée, dans le bas, à gauche : *Sablet pinxit* et, à droite : *Copia sc.* Au bas

Digitized by Google

le titre : LE MARÉCHAL FERRANT DE LA VENDÉE et cette légende : « Le brave homme ayant appris que les Chouans avaient attaqués *(sic)* les patriotes très près de sa commune, quitta sa forge et marcha à leur rencontre sans autres armes que son marteau, en terrassa un grand nombre, et revint après sa victoire, chargé des dépouilles de plusieurs de ces brigands. » Au-dessous, les adresses suivantes : *A Paris chez Copia, rue Boucher n° 6 section du Museum et chez Bauce rue Séverin* (sic) *n° 115.*

1er état. Eau-forte pure,
2e — Avant la lettre, la signature des artistes à la pointe.
3e — Celui décrit.

Très bonne gravure au pointillé. On s'étonne que M. Ch. Le Blanc, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes*, ne l'ait pas cataloguée avec les autres pièces dues au burin de Copia ; elle n'est point inférieure, à coup sûr, au *Porte-drapeau de la fête civique* qu'il grava d'après Boilly et qui peut lui servir de pendant.

Le maréchal-ferrant de la Vendée.

In-8°, carré ; copie du précédent, (le personnage vu jusqu'à la ceinture seulement), signée, dans le bas, à gauche : *L. Portman sculp.*

Der berhünte Hufschmid aus der Vendée[1].

In-8°, carré, gravure au burin anonyme exécutée en Allemagne ; réduction de l'estampe de Copia.

Pour donner une nomenclature absolument complète de l'œuvre peint, dessiné et gravé de Jacques Sablet, nous eussions dû, sans doute, rechercher tous les tableaux qui se trouvent chez des particuliers et inventorier toutes les études, toutes les ébauches, qui peuvent se trouver mêlées à celles de son frère, dans les cartons de la société archéologique de

[1] Le maréchal-ferrant de la Vendée.

Digitized by Google

Nantes. Mais nous avons cru que ces lignes suffiraient à le faire connaître et à faire apprécier la souplesse en même temps que la maturité de son talent.

Et maintenant, si, en terminant cette notice, nous embrassons d'un coup d'œil rapide l'œuvre des deux frères Sablet, François, *le Romain* et Jacques *le jeune* surnommé *le peintre du Soleil,* si, en un mot, nous tentons de dégager la note générale de notre modeste étude, il nous semble que nous pouvons avoir cette confiance d'avoir tiré de l'oubli des artistes dont le nom méritait de ne point périr.

Si Jacques fut supérieur à François, ils n'en ont pas moins conquis l'un et l'autre des titres sérieux à notre estime, car un même amour de la nature les inspira et tous les deux se réchauffèrent à cette flamme pure et divine qui s'appelle l'art. L'Art!... Heureux ceux qui comprennent toute la grandeur, toute la poésie de ce mot !..... « L'art, écrivait Mme d'Arnim au célèbre Gœthe, est un beau jouet, qui sert à ramener en lui-même l'esprit de l'homme toujours inquiet et toujours plein de désirs et lui apprend à voir et à penser. » A notre avis, l'art est plus et mieux que cela encore, mais ne servirait-il qu'à fixer l'esprit de cet être *ondoyant et divers* dont parle Montaigne, qu'il n'en aurait pas moins tous les droits à notre estime et à notre admiration.

LE MARQUIS DE GRANGES DE SURGÈRES.

[1] *Correspondance de Gœthe et de Bettina* (Mme Bettina Brentano d'Arnim) (Paris, 1843; 2 vol. in-8°) tome I, p. 55.

Digitized by Google

UN ABBÉ DE SAINT-AUBIN D'ANGERS

(LE CARDINAL DE DENONVILLE)

1493-1540

MESSIRE Hélie de Tinténiac, cinquante-et-unième abbé de Saint-Aubin, étant mort le 28 avril de l'an 1535, il dut être pourvu à sa succession.

Des bulles du pape Paul III, datées de Rome *apud sanctum Petrum*, l'an II de son pontificat, conférèrent à Messire Charles de Hémart, évêque de Mâcon, les provisions de l'abbaye devenue vacante par le décès du dernier titulaire[1].

Le nouvel abbé se trouvait alors à Rome, remplissant auprès du Saint-Siège les fonctions dont nous donnerons plus loin le détail.

Aux yeux du monde cette nomination était, pour l'abbé de Saint-Aubin, une pierre de plus ajoutée à l'édifice de sa fortune, une auréole superposée à celles qui déjà couronnaient son chef de prince de l'Eglise ; mais dans la conscience du prélat, il se créait une nouvelle mission, un devoir de plus à remplir, c'était la direction à donner au troupeau de moines dont on lui confiait la charge dans un moment difficile, à l'heure où le souffle de rébellion qui allait enfanter la Réforme, commençait à ébranler la discipline et faisait répudier, dans les monastères, la stricte observance de la règle de saint Benoît.

Charles de Hémart, qui n'ignorait pas la manifestation un

[1] Mém. de G. L., prieur de Mondonville, vol. J. Bib. Ne Mss.

Digitized by Google

peu générale de cette tendance, prit la détermination de tout faire pour rappeler, si cela était nécessaire, les moines de Saint-Aubin dans l'observation régulière du devoir strict ; il obtint, à cet effet du Souverain Pontife une bulle l'autorisant à procéder dans son abbaye à toutes les réformations qu'il jugerait utiles au service de Dieu, et même promulguer excommunication et autres sentences ecclésiastiques contre toutes personnes qui se montreraient rebelles à ses décisions.

Eut-il le temps ou les moyens de parvenir à son but? — C'est ce dont il nous est permis de douter.

Quoiqu'il en soit, dès les premiers mois qui suivirent sa nomination, Hémart s'entendit avec Messire Jehan Ollivier, évêque d'Angers, pour l'entrée en jouissance de son bénéfice, auquel il ne pouvait accéder régulièrement sans que l'intronisation lui en fût accordée par ce prélat. L'assentiment de l'évêque ne lui fit pas défaut, et le 11 septembre 1535, en vertu des lettres d'autorisation délivrées à l'officialité du diocèse, le Grand Prieur de l'abbaye de Saint-Denis, Messire Jehan Dor, procureur de l'évêque de Mâcon, en présence de Jehan Ledru, licencié en droit, et Pierre Pujet, avocat du roi, prit possession de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers au nom de Charles de Hémart, retenu en Cour de Rome[1].

Le 1er juin 1530, par ordre du nouveau titulaire qui ne pouvait quitter la Ville Sainte, il fut procédé à l'inventaire des meubles garnissant, à Saint-Aubin, l'appartement de Monseigneur l'Abbé.

Ce logement se composait de trois pièces.

1° Une chambre à coucher tendue de serge verte, contenant un grand lit à piliers avec couette, matelas et traversin, un petit lit garni de même, deux armoires carrées fermant à clef, un grand coffre en bois sculpté à personnages, un banc de huit pieds de long couvert de drap vert et une table de

[1] Prieur de Mondonville, vol. G.

Digitized by Google

même longueur, une chaise à dossier rond, une chaise carrée, un tabouret de cuir rouge.

2° Une petite pièce ouvrant sur la précédente et dans laquelle se trouvait un attirail de guerre, arquebuse à roue t dans son étui de cuir, arc et ses flèches, arbalète antique, cuirasse avec tassets, bracelets et gantelets, bonnet d'écaille... puis comme ornement une grosse conque de mer.

3° Un cabinet de travail meublé d'une table couverte de basane noire, un pupitre tournant sur pivot, un écritoire, une petite horloge, un chandelier à pied, une chaise à dossier, un plumeau en plumes de paon et quelques livres[1].

Voilà un mobilier qui n'était assurément pas luxueux pour un évêque de Mâcon! Mais le nouvel abbé n'eut pas l'occasion d'en faire un long usage. Il ne vint à Angers que pour y passer quelques jours, en 1540, et ne semble avoir laissé dans l'abbaye aucun souvenir de sa prééminence. La *Gallia Chistiana* ne révèle rien de spécial sur son administration à Saint-Aubin; elle se borne à enregistrer son *obiit*, en date du 22 août 1540, et elle nomme aussitôt son successeur.

Qui était l'abbé de Hémart, à quel rang social appartenait-il, quelles furent ses œuvres, comment s'accomplirent et son existence et sa fin ?

Ce sont là les divers points que nous nous proposons de développer et d'éclaircir dans le cours de cette étude à l'aide de documents jusqu'à ce jour inédits et puisés aux sources les plus authentiques.

I

Denonville, où naquit Charles de Hémart, est une localité située au sud du pays chartrain, dans cette partie de la Beauce qui confine à l'Orléanais. Elle est voisine de la petite

[1] Arch. du chât. de Denonville (canton d'Auneau, Eure-et-Loir).

Digitized by Google

ville d'Auneau, qui n'a eu de renommée dans l'histoire, que pour ses marchés de grains, et par un combat où les Allemands furent battus, en 1587.

Denonville a donné son nom, dans la durée des temps féodaux, à plusieurs familles nobles, dont la plus ancienne est connue dès le treizième siècle.

Dom Hubert fait remonter la première maison de Denonville à Guillaume de Denonville, vivant en 1209, d'après un titre de l'abbaye de Bellomer, et le cartulaire de Marmoutiers au livre de ses possessions dans le Dunois fait mention d'un Geoffroy, fils de Geoffroy, chevalier, seigneur de Denonville, vivant en 1235, sous la tutelle du chevalier Jean d'Ecrosnes. Mais le prieur de Mondonville, patient compilateur des archives seigneuriales du pays chartrain, lui donne seulement pour auteur authentique :

I. *Jehan* de Denonville, écuyer, dont l'existence est révélée par quelques actes.

« En présence de Girard de la Mothe, notaire d'Yenville, estably Jehan de Denonville, escuier, disant et affirmant que une maison que Messire Regnaut de Rouvroy, chevalier a séant à Denonville ou fié au dit Jehan, estoit à ban, et que ceulx et celles que demeureroient en la dicte maison devoient mouldre et faire mouldre au molin ou dict Jehan séant à Denonville, le dit Jehan voult et aimablement accorda au dict Regnaut que le dict Regnaut, ses hoirs et ceulx que demeureront en la dicte maison puissent mouldre et faire mouldre leurs blés et aultres grains à quelconque molin qu'ils voudront, et les faire porter et rapporter à col de cheval, à asne, à charrette et ainsy qu'il leur plaira par leurs gens et par leurs propres chevaulx ou par chevaulx estrangers. Et come le dict Regnaut feist trois foys et hommaiges au dict Jehan de tous les héritaiges que il avoist au jour d'huy à Denonville, le dict Jehan voult et accorde au dict chevalier et que le dict chevalier, ses hoirs, tensissent

Digitized by Google

dores en avant du dict Jehan à une seule foye. Et pour cet accord le dict Jehan cogneut avoir reçeu du dict chevalier vingt livres tournois. Ce fust faict à Rouvroy Sainct-Denys, l'an de grâce mil trois cents et ung; le dimenche au jour la feste Saint-Georges[1]. »

Le prieur de Mondouville affirme que dimanche après la Saint-Vincent de l'an 1347, Jehan de Denonville, reçut la foy et hommage de Jehan de Saint-Mars, et un autre petit acte fait voir qu'il possédait encore la seigneurie de Denonville le jour de Pâques 1351.

Dom Hubert et le prieur lui donnent pour fils :

II. *Guillaume* de Denonville qui reçut un aveu en 1370, et fut père de :

III. *Robert* de Denonville, surnommé dans le bas âge Robinet.

Celui-ci recevait le 6 juillet 1378 l'aveu de Jehan Fillau (Filleul) pour les terres de Monvilliers situées en la « chastellenie d'Auneel » (Auneau). Un acte passé le 19 mai 1397 entre Pierre Boucher, de Denonville, et Jehan de Rouvray, au sujet de l'acquisition d'une terre faisant partie du douaire de Perrette d'Ercoville, mère de ce dernier, relate que cette terre relevait à foy et hommage de Robert de Denonville[2]. Le même Robert reçut le 4 juin 1400 l'aveu de Perrette Disy[3]. Il est nommé Robinet dans quelques autres pièces relatives à des transactions accomplies sur l'étendue de son fief, et disparaît en 1415.

Dès l'année 1400, ce seigneur avait épousé, au dire de dom Hubert, Marguerite de Buissay, laquelle étant veuve, et ayant la garde noble de ses enfants, reçut le 4 juillet 1416, sous le scel royal d'Orléans, l'aveu des possessions de Simon Filleul, — c'est-à-dire le manoir de Monvilliers et ses dépen-

[1] Arch. du chât. de Denonville. Copie de M. le curé Hermeline.
[2] Arch. du chât. de Denonville.
[3] Mém. de Guillaume Laisné, prieur de Mondonville, vol. J. Bib. Ne, Mss.

Digitized by Google

dances, relevant de la seigneurie de Denonville, et qui venait de passer de Guy Filleul à son fils Simon[1].

Des héritiers de Robinet une seule fille vécut :

IV. *Marguerite* de Denonville, dame dudit lieu, mariée le 13 juillet 1421 à Jehan de Hémart, qui reçut le même jour livraison de la dot de sa femme des mains de Marguerite de Buissay, sa belle-mère, par devant Me Bourrelier, tabellion à Challon-la-Reine, avec la donation suivante :

« Margarite de Buissay, jadis femme de feu Robert de Denonville, en son vivant seigneur de Denonville, confessa avoir donné à Jehan de Hémart, escuyer, gendre de laditte damoiselle, ung herbergement avec la court, granche, bergeries, rentes, vignes, pretz, jardin que ladite damoiselle disait avoir, assis en la ville de Guillenval, mouvant du propre de ladite damoiselle; et moyennant la susdite cession ledit escuier sera tenu, nourir, garder, entretenir à ses propres coulx et despens icelle damoiselle (au manoir de Denonville) la vie durant d'icelle, et de luy bailler à manger et à boyre, vestement, chossement, feu, sel, chandelle, lit, linge, lange et pour toutes ses aultres nécessitez bien et honorablement, selon l'estat de ladicte damoiselle[2]. »

Voilà donc les Hémart installés à Denonville dont ils vont dès lors prendre le nom.

Marguerite était morte en 1460, laissant un fils :

V. *Jehan* de Hémart, écuier, seigneur de Denonville, connu sous le nom de cette terre, fondateur de la deuxième maison de Denonville. Ce fut celle d'où sortit notre abbé de Saint-Aubin.

« Estienne Chartier, seigneur d'Ernouville, en Beausse demeurant à Orléans, a reçu de Jehan de Hémart, dict Denonville, cinquante livres tournois pour cause de l'acquit,

[1] Arch. du chât. de Denonville.
[2] Archives de Denonville.

Digitized by Google

à chapt et racourse de cent sols tournois de rente annuelle que ledit Hémart était tenu paier audict Chartier[1]. »

Le seigneur de Denonville augmenta l'étendue de son fief par plusieurs acquisitions.

Le 12 décembre 1462, il achetait des héritiers Chartier les biens par eux possédés aux villages de Morainville et Denonville, et il en rendait aveu le 7 février suivant à la cour du Puiset, entre les mains de Marie de Garancières, dame de cette baronnie, dont les susdites acquisitions dépendaient. C'étaient : 1° La moitié des champarts assis au terrois de Denonville, valant, bon ou mal an, dix-huit setiers de grain. — 2° Un demi muid de terre labourable rendant quinze sous parisis de cens. — 3° Quelques censives et redevances percevables sur les héritages Bontarvilliers, Saint-Simon, Morainville et Rouvray[2].

Le 6 mai 1467 « par devant Jehan Dallier, notaire à Estampes, Jehan de Nacelles, écuier, seigneur de la Fosse, seul héritier de messire Jehan de Bontarvilliers, seigneur de Chalo, et de Loys de Boutarvilliers, son frère, vendit à Jehan de Hémart, écuyer, seigneur de Denonville, toutes les terres à lui écheuz à cause de ladicte succession[3].

Il mourut en 1475, déjà veuf de Jeanne de Saint-Merry, fille d'Arthur de Saint-Merry, seigneur de Guercheville, qu'il avait épousée par contrat passé le 12 juin 1461 devant Michel Gilles, notaire à Lory-en-Brie[4]. Il laissait trois enfants mineurs confiés à la tutelle de leur oncle maternel, lequel nommait le 28 septembre de la même année 1475, Gervais Engoullevant, receveur des rentes des domaines de Denonville et Noirépinay dont il avait la gestion temporaire au profit de ses neveux[5].

[1] Archives de Denonville
[2] Archives de Denonville.
[3] Archives de Denonville.
[4] Prieur de Mondonville.
[5] Dom Hubert.

Digitized by Google

« Par devant Pierre Lancien, tabellion d'Ouarville, fut présent Collas Goujon, habitant de Manchainville, lequel confessa tenir à cens perpétuel de Gervais Engoullevant, procureur de noble homme Richart de Saint-Merry, escuier, seigneur de Guercheville, en son nom, et comme ayant bail et gouvernement des enfants mineurs de Jehan de Hémart et de Jehanne de Saint-Merry, sa sœur, seigneur et dame de Denonville, une maison et ses dépendances en terres labourables et autres, sise à Monvilliers, le 11 février 1477[1]. »

VI. *Pierre* de Hémart, seigneur de Denonville, fils aîné de Jehan, était mineur le 26 septembre 1476, lorsque « noble homme Richart de Saint-Merry, escuier, seigneur de Guercheville, en Gastinois, ou nom et comme ayant le bail, garde, gouvernement et administration de noble homme Pierre Hémart, escuyer, myneur d'aage, fils de feu Jehan Hémart, en son vivant escuyer, seigneur de Denonville en Beausse, et de demoiselle Jéhanne de Saint-Merry, jadis sa femme, sœur du dict Richart, reçeu ce jourd'huy en foy et hommaige les hoirs Boucher pour ung lieu, manoir et mestairie qui fust à Thomas Boucher, leur ayeul, sis à Denonville et à Monvilliers, dans la mouvance dudict myneur, rendant en tout quatorze muys de grains de rente annuelle[2]. » (263 hectolitres).

Entré en possession de sa terre à l'heure de sa majorité, Pierre s'empressait de rendre hommage au château d'Auneau, alors possédé par Bertin de Silly, sire de la Roche-Aymon, « à cause de sa tour, houstel et portail de Denonville, avecques ung muy de terre assis audict lieu, avec les vassors qui en deppendent. » Ce fut fait le lundi 17 juillet 1488[3].

Puis il convoquait ses vassaux à lui rendre leur devoir. — Le 22 novembre de la même année, « par devant Jehan Decroix, tabellion à Méréville, Pierre de Marolles, escuier,

[1] Arch. de Denonville.
[2] Arch. de Denonville.
[3] Arch. de Denonville.

Digitized by Google

avoua tenir de Pierre de Hémart, seigneur de Denonville, vingt-deux septrées de terre assis audit Denonville, en quatre pièces[1]. » Aveu qui fut renouvelé le mercredi après Pâques 1495, par Michel de Marolles, seigneur de Glaire[2].

Guillaume, son frère puîné, mourut sans hoir en 1504 comme le fait voir le partage de sa succession opéré à cette date[3], et Fulcie, leur sœur, mariée trois fois : — 1° A Gratien de la Rivière; 2° A Léonor d'Ordox; 3° A Martin de Bergasse, avait transigé dès 1492, avec son aîné, au sujet de prétentions diverses qu'elle élevait sur la succession de leur père et mère.

Le seigneur de Denonville ayant ainsi réglé les affaires de famille avait épousé Jehanne Fesnières, fille de Jehan Fesnières, seigneur de Morainville, le manoir le plus voisin du sien. Leur contrat, passé à Paris le 24 juin 1492, eut pour témoin Jehan de Lallier, seigneur de Marolles, et Jehanne Fesnières, sa femme, tante de l'épouse, Guillaume de Sabrevois, avocat au Parlement, et Andrée de Lallier, sa femme, Alain Bouchart, et Jehanne Fesnières, l'aînée, sa femme, sœur de l'épousée. La dot de celle-ci fut constituée partie sur les biens composant la succession de feu Guillaume Fesnières et de Marguerite de Breuil, ses aïeul et aïeule, et sur ceux de Jehan Fesnières, leur fils, également défunt, partie sur la succession de Jehan de Breuil, son grand-père paternel[4].

Le seigneur de Denonville ne s'enferma point derrière les tours massives de sa forteresse. Il suivit l'exemple des gentilshommes qui s'approchaient le plus possible de la personne du roi de France. Il fut honoré à la cour de Charles VIII et de Louis XII d'une charge de valet de chambre du roi, fonction qui n'entraînait qu'une obligation de service par quartier, et procurait au titulaire l'avantage de coucher

[1] Arch. de Denonville.
[2] Arch. de Denonville.
[3] Prieur de Mondonville.
[4] Dom Hubert.

Digitized by Google

au pied du lit du monarque. Plusieurs chartes dont voici les deux principales, font connaître cette situation.

1re charte : « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France. — Scavoir faisons nous a voyr reçeue honorable supplication de nostre bien amé Vallet de Chambre ordinaire, Pierre de Hémard, escuyer de Denonville, contenant que le dict lieu de Denonville est assis en bon pays et fertile, au quel croist grande habondance de blez et aultres fruiz, et affleuent en iceluy plusieurs marchans et aultres gens venans du païs et comté de Blois, Orléans, Chartres, et de toute la Beausse et aultres païs circonvoisins. Mais au moyen qu'il n'y a au dit lieu de Denonville aucunes foires ou marchés establies, les ditz blez et aultres fruitz croissans en iceluy comme dit est, ne se peuvent vendre, exploiter, ne expédier, ni les habitans d'illec environ vivre ni si bien eulx entretenir comme les aultres leurs voisins où il y a establissement de foires et marchéz, qui est au grant préjudice du suppliant, des habitans dudit lieu et de la chose publique, comme il nous a dit et remontré, nous humblement requérant establir au dict lieu de Denonville deux foires l'an et ung marché chasque jour de mardi de chasque semaine, et sur ce lui impartir nostre grâce et libéralité. — Pour ce est-il que nous inclinant libéralement à la requeste dudit Pierre de Hémard, et pour considération d'aulcuns bons et recommandables services qu'il nous a par cy devant faiz et continue chascun jour tant à l'entour de nostre personne que aultrement en plusieurs et maintes manières, pour ces causes et aultres à ce nous mouvans, voulant accroistre et augmenter en biens, honneurs et auctorité icelluy Pierre de Hémard et son lieu de Denonville, avons aujourdhui de grâce spéciale, pleine puissance et auctorité royale, fait crée, estably et ordonnée audit Denonville ung jour de marché chascun jour de mardi de la seymaine, et deux foires l'an, en la manière qui s'en suit : la première le lendemain de la feste de la Toussaintz, et l'autre le mardi prouchain d'après la feste de

Digitized by Google

Quasimodo, pour y estre tenues et continuées dorés en avant perpétuellement à telz et semblables privilèges, droiz, franchises, prix, aulmaiges, mesuraiges, et libertez que ont et ont accoutumez d'avoir les aultres foires et marchez du pays d'environ, voulans et octroyans que durant les dictes foires et marchez on puisse audict lieu ériger, estapper et lever halles, bancs, places, estaulx, loges et aultres choses nécessaires, vendre, eschanger et achapter toutes manières de denrées et marchandises hütes, honnestes et permises, pourvu que à quatre lieues à la ronde dudict lieu de Denonville n'ait aux jours dessus dict autres foires et marchez à quoi ce présent establissement fut préjudiciable en auculne manière. — Donné au Pont Sainte Maxence au mois d'avril l'an de grâce mil quatre cent quatre vingt et treize, de nostre règne le dixième[1]. »

2e charte : « Jean, par la grâce de Dieu, roy de Navarre, comte de Foix et d'Estampes, sçavoir faisons que nostre bien amé Pierre de Hémard, écuyer, varlet de chambre ordinaire de Monseigneur le Roy et seigneur de Denonville en Beausse, nous a aujourd'huy fait les foy et hommages qu'il estoit tenu nous faire à cause de la dicte terre et seigneurie de Denonville. — Fait et donné à Paris le 19e jour de mars 1497, signé : Jean, et plus bas : présents : Monsieur de Pamiers, Jeannot de Gault et Louis Pocaire, ses maîtres d'hôtel.[2] »

Pierre est nommé avec le même titre de « varlet de chambre ordinaire de la chambre du Roy », dans un aveu du 24 juin 1509[3]. Il paraît s'être démis peu après de cette charge qui n'est plus indiquée dans les actes subséquents.

Comme son prédécesseur, il avait à cœur d'agrandir sa terre de Denonville, et a laissé quelques traces des acquisitions qu'il y fit.

[1] Arch. de Denonville.
[2] Mémoires d'État de Ribier, t. I.
[3] Arch. de Denonville.

Digitized by Google

Ainsi, en 1505, il achetait la rente de Goujon, à Dorien, de Monvillier; en 1543 une mine de terre auprès du moulin du même lieu .....

Il eut également fort grand soin de ne pas négliger de faire rendre leur devoir à ses vassaux.

En 1514 il reçut l'hommage de Pierre de Gourray, chanoine de Cléry, pour un fief que l'abbaye de Cléry tenait du seigneur de Denonville, et peu après ce personnage remit son aveu à « messire Michel Regnart, prêtre, serviteur et chappelain de Pierre de Hémart » pour le seigneur absent. Ce chapelain Régnart, qui sans doute habitait le château, figure comme témoin dans la réception de plusieurs déclarations censitaires faites à Denonville en 1527, 1529, pour terres sises à Monvilliers Noirépinay et Denonville. Pierre de Hémart en recevait encore des Niochau, Benoit, Moncheny, Nourry et Reignier, ses sujets, en 1543.

Le 10 septembre 1538, il avait accepté la foy et hommages de noble homme Michel de Chartres, seigneur de Briou, pour huit septerées de terre qui relevaient de son fief; et antérieurement à cette date, en novembre 1529 il avait reçu l'aveu de Pierre de Gorran, seigneur de Cinq Ormes, pour les soixante-douze arpents du fief de Claye, dépendance qui devait un jour être annexée au domaine.

La seigneurie de Denonville était, au point de vue féodal, partagée en plusieurs fractions. La première comprenant uniquement le château ou forteresse avec grosse tour et dépendances, son colombier, son mur d'enceinte et son portail, la cour d'honneur et par derrière, un emplacement de terrain contenant un jardin, le tout d'un muid de terre environ, relevait du château d'Auneau à hommage plain. La seconde formant la plus grande partie du domaine avec la garenne ou parc, deux grandes fermes et plusieurs maisons, l'exercice de la justice et des droits seigneuriaux relevait directement du roi par la grosse tour d'Etampes. Deux petits fiefs sis à Denonville tenaient l'un du baron du Puiset, le fief Chartier,

Digitized by Google

et l'autre du seigneur de Briou, le bois des Ormes. Enfin quelques dépendances de moindre importance à Monvilliers, Ossonville et Ouarville rendaient hommages aux sires de Prunay Le Grillon, Rochefort et Bois-Dauphin. L'ensemble de ces possessions formait au seizième siècle un domaine de deux cent trente-trois arpents de terre labourable, bois et vigne, dont le revenu annuel montait, avec les droits lucratifs, à la somme de cent soixante-dix livres, ce qui équivaudrait à 17.000 francs de rente de nos jours.

Le seigneur de Denonville rendit au roi, le 8 octobre 1529 et le 16 avril 1540, l'aveu de son fief dans des termes détaillés. Il serait long et fastidieux pour le lecteur de les rapporter ici. Nous nous bornerons donc à un résumé suffisant mais succint, destiné simplement à faire connaître la composition du domaine qui fut le berceau du personnage dont nous traçons l'histoire.

Le seigneur tenait du roi en plain fief à une seule foy et hommage « rachapt, quint denier et cheval de service », sa haute justice de Denonville s'exerçant chaque semaine audit lieu, pour l'administration de laquelle il nommait prévôt, procureur et sergents. Elle ne lui rapportait rien, elle lui coûtait plutôt des frais. Devant le portail du château, sur le carrefour se trouvait « le pousteau où est le carquan où pend le collier » tout prêt à recevoir en exécution les condamnés.

Droit d'étalon sur les mesures à blé et à vin, mais conforme à celui d'Etampes.

Le four à ban « où tous les subjets sont tenus porter cuyre leurs pastes sur peine de confiscation de leurs dictes pastes et de 60 sols parisis d'amende. »

La basse-cour du château « où demoure le mestaier dudit seigneur » avec ses dépendances et un grand jardin adjacent, en tout huit muids de terre.

Une autre ferme avec cour et jardin, que « ledict advouant a coustume de bailler à louaige. »

Le pressoir où se fait le vin.

Digitized by Google

Le moulin à vent de Denonville.

Droits de cens, rentes, lods et ventes, défauts et amendes.

Droit de champart « de douze gerbes l'une, de tous les grains croissants sur les dictes terres encensives, paiables par chascun an à la dépouille des dictes terres en la granche de Denonville auparavant que d'en enlever par les possesseurs aulcune gerbe sous peine de 60 sols parisis d'amende, et de réintégrer sur le champ ce qui auroit esté prins et enlevé sans champarter. » Trois cents vingt-une septrées de terres étaient grevées de cette obligation, à Monvilliers, Denonville, Adonville, Manchainville, Morainville.

Voici maintenant quelle était alors la mouvance du château de Denonville.

1. Le Chapitre de l'église Sainte-Croix d'Orléans tenait dudit lieu un fief sis à Monvilliers avec manoir, ferme et six muids de terre Il l'avait acquis de Jehan de Fromenton mari de Marie Fesnières qui l'avait reçu en dot de Guillaume Fesnières, son père.

2. Le Chapitre de Notre-Dame-de-Cléry tenait aussi un fief avec maison, ferme, bois et dépendances, en tout six muids de terre à Denonville, plus quelques menus cens portant lods et ventes.

3. Juvilliers, en la paroisse de Maisons, appartenant aux Carré, six septrées de terre.

4. Le fief Guillot, six septrées au terroir de Denonville, qui furent acquises par le seigneur avouant.

On voit que cette mouvance était de peu d'importance.

Le fief Chartier qui relevait du Puiset comprenait treize septrées de terre, un clos de vigne d'un arpent, quelques censives avec droit de champart, un petit fief vassal à Mondonville.

Les autres petits-fiefs contenaient cinq et demi muids de terre, et possédaient quelques arrière-vassaux à Claye, Maisons, Orsonville, Denonville, Monvilliers, Morainville[1].

[1] Arch. de Denonville.

Digitized by Google

Il résulte de cette énumération que les parcelles de la seigneurie de Denonville étaient multiples, et qu'une division singulière surtout séparait, au point de vue de la dépendance féodale, le château des autres parties du domaine. C'était là une de ces anomalies, que l'on rencontrait fréquemment sous le régime qui enlaçait alors la propriété foncière dans un réseau inextricable de possessions ne se fondant jamais sur la même tête, mais gardant à travers les siècles le caractère de l'inféodation primitive.

Ce que fut le château de Denonville, au point de vue architectural à l'époque des dernières années du quinzième siècle où Charles de Hémart y reçut le jour, serait chose assez difficile à décrire, aucun dessin du manoir n'étant venu fixer nos connaissances sur ce sujet : mais à l'aide des aveux, à l'aide aussi de vieilles substructions qui sont demeurées dans les fondations du château actuel, on peut arriver à en reconstituer approximativement l'édifice.

Dans son aveu de 1529, Pierre de Hémart énonce une maison forte « en laquelle soulloit avoir une grosse tour », avec des murs, un portail, etc., et postérieurement à cette époque l'on trouve dans les archives du château de Denonville, une annotation qui fait connaître que, en 1570, la tour et le portail du manoir furent restaurés. Si l'on pénètre dans la cour de la maison seigneuriale, on y remarque encore de nos jours les soubassements d'une construction formidable en forme arrondie, avec des murs de près de trois mètres d'épaisseur. C'étaient évidemment les fondations de la grosse tour.

Le château de Denonville formait donc au quinzième siècle un parallélogramme au centre duquel s'élevait la grosse tour. Cette tour et les bâtiments qui l'accompagnaient comprenant dix chambres dont plusieurs à feu comme nous l'apprend un titre de cette époque, était bien la maison « en laquelle il demoure à présent », comme disait Pierre de Hémart, dans cet aveu dont la date vient d'être énoncée ; mais elle constituait également une forteresse où les seigneurs pouvaient au

Digitized by Google

besoin se retrancher et trouver un abri protecteur contre toute attaque imprévue

Une cour d'honneur ayant un puits au centre, terminée en avant par « une haulte cloyson de murs » selon le terme du temps, était ménagée entre l'habitation du seigneur et la place extérieure du lieu, sur laquelle on pénétrait par un grand portail qui demeurait ouvert ou fermé selon que l'exigeait la sécurité du moment. Et au-delà s'ouvrait l'accès sur le « carroir » ou carrefour, point où se dressait sous les yeux du châtelain le poteau portant le carcan de justice, spectacle qui lui rappelait continuellement ses devoirs et sa puissance. Sur les côtés, la cour était fermée par « les galleries » sorte de communs, d'une construction très ancienne, voûtée sur pilliers à chapiteaux massifs et cintres ogivaux, tels qu'on la voit encore aujourd'hui à l'intérieur de ces bâtiments, et qui, contenant les cuisines, celliers et autres dépendances immédiates de la maison du seigneur, s'étendaient du château jusqu'au mur de clôture fermé par le portail. Au sud de l'habitation se trouvait le jardin ou verger du château, clos de murs avec un pavillon à chaque angle, contenant les arbres fruitiers, la vigne, la culture potagère, offrant une promenade sûre et sans aucun danger de surprise ; puis sur la droite le colombier, et à gauche la basse-cour contenant les écuries, les étables, la grange et le pressoir.

Voilà le cadre dans lequel nous apparaît Charles de Hémart de Denonville, au jour de sa naissance, pendant que s'écoule la dernière décade du quinzième siècle[1].

[1] On retrouve encore des traces de ces dispositions anciennes dans le château de Denonville actuel qui pourtant a subi de nombreuses modifications depuis l'an 1500. Inutile de dire que le carcan n'est plus sur le carrefour, au centre duquel se voit maintenant un puits qui alimente toute la commune, l'eau étant rare et précieuse pendant l'été dans cette partie de la Beauce. Le portail qui protégeait l'entrée du château, et le mur de clôture qui l'accompagnait, durent être détruits en partie pendant les guerres de religion, en 1569, et remplacés, en 1575, par un fossé à fond de cuve, qui existe aujourd'hui, et un pont-levis qui a fait place au dix-huitième siècle, à une chaussée fermée d'une grille. La cour d'honneur est restée la

Digitized by Google

même avec son puits antique, enveloppé d'un bouquet de verdure, flanquée à l'est et à l'ouest de deux longères de communs qui furent jadis les galeries, maintenant dissimulées derrière un rideau de tilleuls. La basse-cour à gauche est devenue la grande ferme, dans laquelle on a transporté le colombier, et c'est dans la galerie de droite que se trouvent à présent les écuries : on y voit aussi d'immenses cuisines et dépendances, ainsi que le logement du régisseur, à la suite duquel se trouvent des remises et des greniers à céréales. Quant au château devant lequel s'étend l'emplacement de l'ancien jardin, où mur et pavillon ont été supprimés et remplacés par une terrasse, il a perdu sa grosse tour dont on retrouve la fondation dans le sous-sol, mais il a été augmenté de quatre tours élevées en 1575 à chacun des angles du parallélogramme par le même possesseur qui fit creuser les douves : — *auxit turribus et fossis domum* — dit une inscription relatée dans un acte authentique de 1668. A la fin du siècle dernier, le château a été remanié : les tours ont été reconvertes de toits à poivrière, et les ouvertures en plein cintre sont venues apporter un cachet d'élégance à la lourde construction qui rappelle trop le moyen-âge. Dès 1750 une tentative d'amélioration avait été introduite par la construction de deux pavillons à mansardes réunissant l'ancien logis à la naissance des galeries latérales. Tout cela produit un ensemble énorme et imposant, mais dépourvu de style et de cachet. L'intérieur très luxueusement aménagé entre les années 1775 et 1780 fut mis au pillage sous la Révolution. Le grand salon est resté en ruines. Ce domaine dont une grande partie fut distraite et vendue comme bien national en 1793, rapportait encore, en 1850, quatre-vingt mille livres de rente.

Digitized by Google

LA

REMONSTRANCE AU ROY

DE PIERRE DE CORNULIER

ÉVÊQUE DE RENNES

C'est un épisode de l'histoire des guerres de religion que nous voulons effleurer, en même temps que nous donnerons un renseignement bibliographique. Il ne saurait donc être question dans cet article de la vie du très éminent personnage dont nous venons d'écrire le nom. Rappelons seulement, pour l'intelligence de ce qui va suivre et en nous aidant de l'excellente notice de M. Bizeul (dans la *Biographie Bretonne*) que Pierre de Cornulier est le plus illustre représentant ancien d'une famille remontant au onzième siècle, qu'il appartenait à l'ordre de Saint-Benoît, et qu'il fut abbé commendataire de Saint-Croix de Guingamp, abbé de Saint-Méen et de Blanche-Couronne, avant d'être appelé par le roi à faire partie de son Conseil d'État, d'être nommé évêque de Tréguier (1617), puis de Rennes (1619), évêché jusqu'au Concordat.

C'est en cette dernière qualité qu'il présida les États de Bretagne réunis à Rennes (1621), et que l'assemblée générale du clergé de France lui confia la rédaction d'une « remonstrance au roy » sur la situation religieuse et politique causée par la résistance des protestants français à l'autorité royale. Le prélat breton fut investi d'une haute mission de confiance, car, à commencer par les cardinaux de Retz et de la Valette, et sans omettre l'évêque de Luçon, il ne manquait pas, dans les députés du clergé national, de personnages d'un rang élevé et d'une science accomplie. Il justifia le choix dont il avait

Digitized by Google

été objet; sa chaleureuse *Remonstrance* nourrie de l'éloquence des Pères de l'Église, mêlant aux reminiscences bibliques les allusions contemporaines, fut très appréciée et reproduite dans le *Mercure de France* (tome VIII) où elle occupe 19 pages in-8°. Ce que l'on sait moins, ce qui semble ignoré de nos historiens et de nos érudits, c'est qu'elle eut les honneurs d'un tirage à part, en une brochure de 31 pages in-8°, imprimée à Bordeaux (1622). Nous n'avons pas sous les yeux le texte du *Mercure*; M. Bizeul, qui a dû le voir, cite la phrase très significative de l'offre d'un million d'or faite par le clergé pour aider à la réduction de La Rochelle. Le nombre comparé des pages paraît indiquer que la plaquette de 1622, heureusement tombée en notre possession, comporte des développements nouveaux; en tous cas, au double point de vue historique et breton, cet écrit de polémique religieuse est assez curieux, assez peu connu, pour qu'on nous permette d'en faire l'analyse détaillée.

En 1622, au moment où Pierre de Cornulier lança son manifeste, un vent de guerre civile soufflait sur la France. L'exécution à main armée de l'édit qui rétablissait le catholicisme dans le Béarn et ordonnait la restitution des biens ecclésiastiques sécularisés, avait exaspéré les protestants, qui se retranchaient dans leurs deux places fortes, Montauban et La Rochelle. Le connétable de Luynes venait d'être obligé de lever le siège de la première de ces villes; quant à La Rochelle, la facilité des communications maritimes avec l'étranger, son organitation municipale, le zèle de ses habitants pour leur foi, et leur esprit démocratique en faisaient un centre plus menaçant encore pour la monarchie.

Au mois d'octobre de cette année 1622, une convention pacifique devait renouveler les prescriptions de l'édit de Nantes, tout en interdisant les assemblées politiques aux huguenots. Mais ce ne pouvait être là qu'une trève : le roi adolescent n'avait pas, comme Henri IV, d'anciens coreligionnaires à ménager; il brûlait, contre les « hérétiques » d'une

Digitized by Google

flamme que devait attiser l'évêque de Luçon, déjà le conseiller de la reine régente et bientôt son premier ministre. Peu de mois avant cet éphémère traité de 1622, le clergé de France avait estimé la situation assez grave pour se réunir en assemblée générale; il avait choisi, comme organe de ses doléances et de ses revendications auprès du roi, un prélat que recommandaient le nom, les talents et les vertus, mais qui devait subir l'influence voisine et déjà souveraine du futur cardinal. L'éloquence véhémente de Cornulier est bien celle que l'on prêterait à un Richelieu jeune ; vingt ans plus tard, mûri par l'âge et la diplomatie, le vainqueur de La Rochelle devait écrire un *Traité*, moins acerbe que l'*Histoire des Variations*, pour convertir les protestants, non plus pour les combattre ; il y pouvait soutenir, après coup, que « les remèdes violents aigrissent la maladie ».

Dès le début de sa *Remonstrance*, le ton de l'évêque de Rennes est ferme et hardi, sous une humilité apparente. Glissons sur les effusions de sa reconnaissance envers le souverain ; dans un style emphatique, dans une langue que l'on dirait empruntée à Gongora, il montre l'époux mystique de l'Eglise « prenant plus de plaisir à se paistre entre les Lys qu'en tous les autres lieux de la terre » ; plus loin, il assimile le chant de la religion affligée à celui de la « tourterelle pensive et gémissante » avec un ressouvenir probable de la *plaintive Philomèle* de Virgile ou du *Gemitus columbæ* de Bellarmin.

Cette phraséologie amphigourique remplit deux pages à peine ; les compliments au roi, bientôt amenés sur le terrain de l'histoire contemporaine, vont se préciser. Voici bien encore une réminiscence des livres saints, mais Louis XIII, commençant à régner au même âge que Josias, n'a pas attendu, comme celui-ci, la douzième année de son règne pour abattre « la félonne hérésie » ; moins de quatre années lui suffiront pour faire « reverdir la saison en laquelle Dieu sera servi et honoré de tous ses sujets » ; l'auteur a pour

Digitized by Google

garant de ce bel avenir la récente soumission du Béarn, le rétablissement de la vraie foi jusqu'aux confins de cette province éloignée et rebelle, et il ne doute pas que la majesté royale n'ait bientôt raison de « ce peu qui reste de présomption et d'orgueil endurci. »

Malgré la ferveur de son zèle, le jeune roi répugnait d'instinct aux mesures violentes ; pour ramener les dissidents dans le giron de l'Eglise, il avait recours à des moyens salutaires et doux, qui semblaient offices de roi, de père et de pasteur tout ensemble. Le prélat admire cette clémence, mais il veut que la justice s'allie à la bonté : il ajoute que, si l'amour ouvre les portes de quelques villes, d'autres ne céderont que devant la crainte ou devant la force.

Voilà le grand mot lâché « la force », et ce qui suit ne fera qu'appuyer sur la nécessité d'appliquer le fer et le feu à ces maladies invétérées que « la douceur et l'huile ne sont de soy « suffisantes à guérir ». Pierre de Cornulier est à bout de patience ; il faut, selon lui, trancher dans le vif ; aux grands maux, les grands remèdes.

On a vraiment — selon notre auteur — épuisé toutes les mesures de clémence à l'égard des hérétiques : édits de pacification, remèdes *doux et lénitifs* à ceux du Béarn, pardons et remises à ceux de La Rochelle. Ils ont répondu à ces bienfaits par la plus noire ingratitude, s'associant à tous les troubles, confisquant les biens des catholiques, appelant l'étranger à leur aide et formant un état dans l'Etat. Ces accusations sont fondées ; il est certain que les huguenots, sollicitant l'appui de la Hollande et de l'Angleterre, établissant une république démocratique et représentative au sein d'une monarchie absolue, devenaient un sérieux danger pour cette monarchie. Quant aux atrocités que leur impute leur adversaire, d'avoir transformé en écuries des églises « du diocèse de Rieux », d'avoir arquebusé des crucifix, elles font, hélas ! partie des horreurs de la guerre à cette époque et elles provo-

Digitized by Google

quaient toujours des représailles, quand elles n'étaient pas, elles-mêmes, des représailles.

Au plus fort de ses conseils belliqueux, l'évêque proteste de son amour pour la paix ; mais la paix qu'il souhaite est armée, ou, comme il le dit, « cimentée avec la guerre. » Nous ne le suivrons pas dans ces invectives trop passionnées, dans ces fréquentes citations de la Bible, où il semble vouloir combattre les protestants sur le terrain de leur choix ; nous clôrons cette ardente polémique sur cette ample période, qui se souvient de Cicéron et annonce Bossuet : « Et puisque les choses sont réduites à ce point que leur erreur obstinée ne peut souffrir la vérité, les droits et l'autorité de l'église, ni leur félonnie ordinaire le joug de l'obéissance qui vous est due, que pouvez-vous faire, Sire, que prendre la verge de fer pour châtier ces criminels de lèse-majesté divine et humaine, qui aiment mieux vivre avec travail qu'être gouvernés en repos, qui convertissent toutes les grâces en venin et s'aigrissent des effets de votre bonté, dont ils se devraient adoucir. » Cette phrase pourrait servir de résumé à l'ouvrage tout entier.

Il y a autre chose, pourtant. Pierre de Cornulier démasque, vers la fin, ses dernières batteries. Il s'agit de prouver que le clergé ne s'associe pas seulement, par ses avis et ses prières, à la pacification religieuse du royaume : puisqu'il ne peut, à l'exemple de la noblesse, donner son sang, il donnera son or. Au nom des députés du clergé, ses collègues, il présente au roi, à destination spéciale du siège de La Rochelle, un million d'or « notable somme à la vérité » ajoute-t-il naïvement. Il a bien soin de faire comprendre que cet or n'a pas été prélevé sur le temporel inaliénable de l'église, mais qu'il procède du bon vouloir et de l'effort individuel de chacun des ecclésiastiques. Que demanderont au roi les généreux donateurs, en échange d'une telle libéralité ? Simplement d'être maintenus en leurs anciens droits, privilèges et immunités ; que rien ne soit distrait de ce qui leur appartient, en vertu de contrats légitimes ; qu'il ne soit fait, sur leurs terres et dans l'étendue

Digitized by Google

de leurs fiefs, aucun exercice de la religion « prétendue réformée. » Ces revendications sont soutenues avec beaucoup de chaleur, avec hauteur même : « Si nous relevons nos biens de votre Majesté, » lisons-nous, « elle les relève de Dieu. » Il paraît, au surplus, que les protestants n'étaient pas seuls à empiéter sur les prérogatives de l'église ; l'orateur se plaint des recherches que l'on exerce, à tout propos, sous prétexte « du sel, des huitièmes et autres telles indues vexations », puis il s'élève contre « les entreprises trop fréquentes des juges ordinaires, maires et échevins des villes, lesquels tâchent, par tous moyens, à nous asservir à leurs viles corvées ou nous les faire racheter par argent. » Ce passage instructif jette un jour très curieux sur la vénalité des gens de justice, au commencement du dix-septième siècle il fait entrevoir l'arbitraire et les abus qui régnaient dans le monde des « chats fourrés, » visité par Rabelais ; on s'explique mieux la nécessité des réformes financières et administratives de Richelieu.

Il ne reste plus à Pierre de Cornulier, pareil à un habile capitaine, qu'à rassembler toutes ses forces pour frapper un coup décisif. Son zèle religieux devient du fanatisme, sans qu'il cesse de lui donner les dehors de la justice et de la légalité. Quand il adjure le roi de faire démolir les places de sûreté que possèdent les rebelles, il rappelle que ces places sont possédées par grâce, « par un simple brevet dont le terme est échu. » Nous déplorons de l'entendre ensuite solliciter le retour des sauvages répressions, dirigées par Philippe-Auguste et Louis VIII, qui écrasèrent les Albigeois, et lancer à La Rochelle cette virulente apostrophe : « le centre d'où se tirent toutes les lignes de la rébellion « à la circonférence, ville qui ne s'est accrue que du malheur « d'autrui ; la cloaque de l'erreur et du vice ; ville de blas- « phèmes et d'ingratitude contre Dieu et contre son roi qui « l'a comblée de tant de privilèges, et pour ce, qui mérite « justement non seulement en demeurer privée, mais aussi

Digitized by Google

« du nom de ville et réduite en village. » La Convention ne décréta pas avec plus d'acharnement, la destruction de la ville de Lyon, devenue *Commune-Affranchie*.

La *remonstrance* est une œuvre de parti, comme un pamphlet de la Réforme ou de la Ligue.

L'évêque Pierre de Cornulier mérite que nous ne le quittions pas sur ces violentes hyperboles. Quand il s'arrête de tomber à bras raccourcis sur les huguenots, de les comparer à des scorpions ou à des renards, il s'élève au ton de la vraie éloquence : il puise dans la lecture des Pères, qui devait si magnifiquement inspirer Bossuet, de nobles pensées qu'il revêt d'un beau langage : « Les rois sont envoyés « du ciel pour venger les offenses qui sont faites en terre « à la divine majesté, punir ceux qui renversent ses lois et « maintenir l'Eglise en sa splendeur par la justice, la force et « les armes que Dieu, dont ils sont la vive image, leur a mis « pour cet effet entre les mains. » Nous voyons ici, sous le jour le plus favorable, le prélat énergique et distingué que le clergé de France honora d'une si haute mission. Quant à l'écrivain nous espérons l'avoir montré, tenant dignement sa place dans l'école de transition, l'école du vieux Balzac et de Malherbe, qui annonce le siècle de Louis XIV.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

UNE

FAMILLE DE HÉROS

SOUS LA TERREUR[1]

Ce sera l'immortelle gloire de la Grande Vendée d'avoir enfanté, à l'heure de la persécution révolutionnaire, des légions de héros et de martyrs.

De ce nombre furent les Morisson de la Bassetière[2], famille de vaillants et de saints, dont un deuil récent vient de remettre en lumière les vertus patriarcales et les nobles actions guerrières.

Lorsque la Révolution éclata, la famille de la Bassetière était représentée par Henri, seigneur de la Bassetière, officier aux Chevau-légers, et par ses sept fils, dont quatre étaient déjà au service de la France et du roi.

En 1791, six d'entre eux suivirent leur père en émigration, et firent avec lui la campagne de l'armée des Princes. Puis, tandis qu'il se retirait en Angleterre, ils rentrèrent les uns après les autres en France, pour y continuer, en Vendée et en Bretagne, la lutte contre la Révolution. Quatre de ces généreux jeunes gens devaient y trouver la mort.

Quant à leur mère, Henriette Fouscher de Brandois, comme beaucoup de Vendéennes, elle suivit la grande armée et périt au passage de la Loire, non loin du village de Chaudron.

[1] Ces pages inédites sont détachées du *Livre d'or de la Vendée*, ouvrage auquel M. René Vallette travaille depuis plusieurs années avec un soin tout filial. N. D. L. R.

[2] M. Henri de la Bassetière, doyen des conseillers généraux et des maires de la Vendée, aïeul du député actuel de la Vendée, décédé le 28 décembre 1888, à l'âge de 90 ans.

Digitized by Google

Les états de service des fils sont assez glorieux pour que nous accordions à chacun d'eux une mention spéciale.

L'aîné, Henri, était déjà officier aux dragons des Deux-Ponts avant la Révolution. Il fit dans la cavalerie-noble de l'armée du prince de Condé les deux campagnes de 93 et 94, en qualité d'aide-major général des logis.

Successivement fait capitaine et major de cavalerie, il reçut des mains mêmes du duc d'Enghien la croix de Saint-Louis, en récompense de ses bons et loyaux services. (1798).

C'était sans doute aussi de la part du prince un acte de reconnaissance, le jeune officier vendéen lui ayant sauvé la vie, l'année précédente, en l'arrachant d'un étang glacé où il allait périr.

Il mourut sous la Restauration, colonel de cavalerie.

Le second, Charles Julien, dit *le Chevalier*, commence la série des victimes.

Lieutenant d'artillerie au régiment de Metz à la Révolution, il s'annonçait comme un officier du plus grand avenir. Mais, rentré après beaucoup de peine en Vendée, pour s'y associer à la glorieuse résistance de ses compatriotes, il mourut à Aspremont des fatigues de la guerre (1793).

Henri-Prudent, le troisième, l'ami intime de Mgr Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans, qui en parle, du reste, longuement dans ses intéressants *Mémoires*, était lieutenant au régiment de *Bourbon-Infanterie*. Comme ses frères, il servit dans l'armée des Princes ; puis, fit partie de l'expédition de Quiberon, avec une mission spéciale qui lui valut d'échapper au désastre.

Rentré de nouveau en France avec son ami de Beauregard, après mille périls, il vint s'offrir comme volontaire au général de Charette, dans l'armée duquel il servit avec éclat. Mais, blessé grièvement au combat de Chauché, il fut massacré par les soldats républicains dans la forêt de la Chaize-Le-Vicomte, où il avait été transporté.

Digitized by Google

Le quatrième, Louis-François-Henri, né le 30 novembre 1770, page de Monsieur avant la Révolution, s'engagea comme volontaire-noble dans le régiment de *Loyal-Emigrant*, et y fit les campagnes de 1793, 1794 et 1795. Puis, la guerre finie sur le Rhin, il prit part à l'expédition de Quiberon, où il trouva la mort (Vannes — 3 septembre 1795).

Son nom, aussi bien que celui de son frère, qui suit, figure sur le monument de la Grande-Chartreuse.

Calixte-Charles, bien que très jeune, — il était né le 23 janvier 1772, — n'hésita pas davantage à prendre du service dans l'armée des Princes. Volontaire-noble dans *Damas*, dès la formation de ce régiment, il fit les campagnes de 94 et 95 sur le Rhin, et vint trouver la mort à Quiberon (Auray — 29 juillet 1795).

Constant-Hubert, le sixième, n'avait que 17 ans, lorsqu'il émigra en 1791. Volontaire de *Loyal-Emigrant*, il fit, sous les ordres du duc de la Châtre, les trois campagnes du Rhin, et reçut à la bataille d'Hondschoote une grave blessure, en voulant avec six cents autres gentilshommes s'ouvrir un chemin à travers les rangs ennemis.

Comme ses deux frères, il prit part à l'expédition de Quiberon ; mais plus heureux qu'eux, il parvint à s'échapper, comme par miracle, en rejoignant l'escadre anglaise à la nage.

Il revint, du reste, aussitôt après, offrir son épée au général de Cadoudal, sous lequel il servit dans les armées royales de l'intérieur, en qualité d'aide-major général, jusqu'à la pacification de 1796.

Quand Napoléon rentra de l'île d'Elbe, Constant reprit les armes, et organisa la division vendéenne de Palluau, à la tête de laquelle il assista aux combats d'Aizenay et de Saint-Gilles.

La Restauration lui reconnut le grade de colonel et lui confia l'importante et délicate fonction de *Grand-Prévôt* du département, mission dont il s'acquitta avec une sagesse appréciée de tous.

Enfin en 1822, le duc de Fitz-James lui apporta lui-même,

Digitized by Google

à la Bassetière, la croix de Saint-Louis, juste récompense de ses longs services.

Il avait épousé entre la pacification et la reprise d'armes de 1815, en 1797, une jeune vendéenne, héroïne elle-même de la grande guerre, Julie de la Voyrie, fille de Robert de la Voyrie, ancien brigadier des armées navales du Roi, tué à la bataille de Savenay, et nièce du chevalier de la Voyrie, ancien capitaine de vaisseau, massacré à la déroute du Mans.

Julie de la Voyrie avait, avec sa sœur, qui épousa plus tard le comte de la Roche-Saint-André, major de la marine, suivi la grande armée. Après la bataille de Savenay, où périt son père, et où combattit en héros son jeune cousin, Auguste de la Voyrie, âgé de 13 ans, elle fut obligée de se cacher en Bretagne, chez de braves fermiers, aux environs de Blain.

Il lui arriva dans cette ferme une aventure aussi curieuse que touchante. Elle fut demandée en mariage par le fils du fermier, qui ignorait sa situation ; et, dans la crainte de se faire connaître, elle n'osait ni refuser, ni accepter. Elle put atteindre ainsi la pacification, et alors elle révéla tout. Les braves gens n'insistèrent pas — évidemment —, mais ils restèrent toujours extrêmement attachés à Mme de la Bassetière, et, tous les ans, son ancien prétendant, marié lui-même et devenu père d'une nombreuse famille, venait lui faire une visite, qui était toujours cordialement accueillie.

Enfin, le septième et dernier fils, *Benjamin*, encore tout enfant, mourut, privé de secours, dans une ferme, pendant la guerre vendéenne.

Pour clore la sanglante épopée de cette vaillante famille, ajoutons que le vieux château de *la Bassetière*, berceau des Morisson, ne fut pas mieux traité que ses maîtres par les bandes républicaines : deux fois, il fut livré aux flammes.

La demeure qui avait donné le jour à tant de héros ne pouvait trouver grâce devant les torches incendiaires des *Colonnes infernales*.

RENÉ VALLETTE.

Digitized by Google

L'ÉPISCOPAT NANTAIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

(Suite[1])

36. — LANDRANNUS

(880-896)

Landrannus, vel *Landeranus*, *Landranius*, *Landroinus*, *Lauderanus* devint évêque de Nantes en 886, sous le pontificat du pape Etienne VI. Ce prélat était fort respecté et fort considéré du roi Charles le Gros. Son épiscopat ne fut pas plus tranquille que celui de ses prédécesseurs à cause des courses des Normands sur la Loire. Obligé de se retirer à Angers avec tout son clergé, l'empereur et roi Charles le Gros, touché de sa triste situation, pourvut abondamment à sa subsistance. Revenu en 889 dans son diocèse, il s'efforça de réparer les ruines amoncelées par les barbares. Il fut secondé dans son généreux projet par Alain, comte de Vannes qui, par sa valeur, avait acquis le nom de Grand, et que le peuple et les seigneurs avaien t déclaré souverain de Bretagne.

Ne serait-ce pas à Landeran ou Landreau que l'on devrait la fondation de la paroisse de ce nom, au diocèse de Nantes Ce prélat mourut le vendredi, 5 février 896, et fut inhumé à Saint-Donatien, sous une tombe de marbre.

37. — FULCHERIUS

(896-906)

Fulcherius, Fulcricus, *Fulgerius*, *Fulcric ou Foulcher* était abbé de Saint-Sauveur de Redon lorsqu'il fut élu, sous le pontificat du pape Formose qui mourut, du reste, cette même

[1] Voir la livraison de décembre 1888.

Digitized by Google

année. D'abord moine à la même abbaye de Redon, il est cité en cette qualité, en 878, sous Libere ou Livere, à qui il succéda dans la charge abbatiale en 888. Fulchérius, évêque de Nantes, avait du mérite et de l'activité. La chronique de Nantes le qualifie d'homme de bien, d'homme prudent et de bon conseil. Il répara les ruines de la cathédrale d'Evhemerus et de Saint Félix, l'allongea, l'augmenta considérablement et la fit presque neuve. Il fut puissamment aidé dans cet ouvrage par les évêques et les seigneurs voisins, sans le secours desquels il n'eut pu le faire, le diocèse, surtout le long de la Loire, étant d'une pauvreté extrême par suite des incursions normandes. Le duc Alain le Grand, maître absolu de Nantes à cette époque, donna à Foulcher (*Chron. de Nantes.*) la petite abbaye de Saint-André, tous les vassaux et la Cour ou seigneurie *Migno* sur le fonds de laquelle l'abbaye de Saint-Clément était probablement située.

Devenu riche par les gratifications du duc et des seigneurs, Foulcher orna sa cathédrale et fit élever au dehors de hautes et fortes murailles dans l'enceinte desquelles le peuple et le clergé pouvaient au besoin se retirer et se défendre contre les Normands qui continuaient toujours à se faire craindre. Ces murailles commençaient à l'église, fermaient l'évêché et les Régaires, descendaient par la rue Saint-Denis, entraient au haut de la rue Saint-Gildas, redescendaient à la maison du doyen et finissaient à la cathédrale ; elles enfermaient donc ainsi les paroisses de Saint-Jean et de Saint-Laurent, ou tout le canton dans lequel les anciens statuts du chapitre concentraient les chanoines, et dont ils leur défendaient de sortir sans être accompagnés d'un serviteur ou d'un clerc d'église.

Foulcher tenta encore avec succès, dit la Chronique d'où est extrait tout ce qui précède, de réunir à son église les territoires que l'évêque Gislard en avait démembrés, et que, depuis sa mort, les évêques de Vannes occupaient injustement. Soutenu par l'autorité d'Alain le Grand qui l'aimait, il rétablit son autorité diocésaine jusqu'aux bords de la Vilaine, et par la

Digitized by Google

consécration qu'il fit dans ces contrées de plusieurs églises, interrompit la prescription de quarante ans que l'évêque de Vannes n'aurait pas tardé à invoquer. On vit alors deux archidiacres dans l'église de Nantes. L'archidiacre que Gislard avait créé à Guérande, sous le nom d'archidiacre de la Mée et qui, après la mort du compétiteur d'Actard, s'était attaché à l'évêque de Vannes pour conserver sa dignité, revint à son évêque avec ses paroisses et conserva son titre et son territoire.

Vers l'an 900, l'évêque de Nantes assista au don que fit Alain le Grand à Rainon, évêque d'Angers, de l'abbaye de Saint-Serge-les-Angers. La charte de cette concession fut passée au château de Sé, *in castro Seio*, dans la paroisse *a plebe Seia*, appelée Plessé, au le diocèse de Nantes, près de Blain.

L'abbaye de Saint-Serge, avec tout ce qui est au-delà de la Maine, était alors du comté nantais, et comme dépendance de la Bretagne, soumise aux Bretons. Foulcher occupa le siège de Nantes de neuf à dix ans et remplit ses fonctions épiscopales d'une manière glorieuse et digne d'un évêque actif et vigilant. Il mourut l'an 906 et fut enterré à Saint-Donatien.

38. — ISAIAS

906-908

Isaias, Isaïe. Ce successeur de Fulchérius vécut peu de temps et tint le siège moins de deux ans. D'après le cartulaire de Marmoutiers il fut nommé en novembre 906 sous le pontificat du pape Sergius III. Il n'est connu que par une charte de la même abbaye de Marmoutiers, datée de la quinzième année du règne de Charles le Simple, c'est-à-dire, de l'an 908. Isaias dut mourir presqu'aussitôt après.

Digitized by Google

39. — ADALARDUS

908-920

Adalardus, Adraldus, *Adalard,* successeur d'Isaias, était évêque de Nantes, lorsque les Normands y vinrent pour la 4e fois et la ruinèrent entièrement, c'est-à-dire, de 919 à 920. Adalard se retira alors avec tout son clergé en Bourgogne d'où il ne paraît pas être jamais revenu. Après son départ, le siège de Nantes resta vacant pendant de longues années. Ce fut pendant cette vacance que le jeune duc Alain, surnommé Barbe-Torte, remporta, vers l'an 939, sur les Normands, une victoire qui les chassa à tout jamais du pays.

La Chronique ajoute qu'après sa victoire, Alain entra dans la ville de Nantes, et, qu'ayant voulu rendre grâce à Dieu dans l'église cathédrale, il s'en ouvrit le chemin avec son épée au travers des ronces et des épines, et qu'y étant entré avec ses premiers officiers, ils déplorèrent la ruine d'un édifice dont les restes révélaient assez l'ancienne splendeur.

A la vue de tant de désastres, Alain voulut tâcher de les réparer. Il obtint, sinon qu'un évêque titulaire fût immédiatement donné à Nantes, au moins qu'un prélat en fit les fonctions. Ce fut l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, Hoctron, à qui incomba cette charge qu'il remplit pendant plus d'un an. Pendant ce temps le duc Alain partagea la ville et le pays en trois portions dont il garda une pour lui, accorda l'autre à différents seigneurs qui l'avaient servi contre les Normands, et donna la troisième à l'évêque. D'après la chronique, cette dernière commençait au mur du côté nord et s'étendait jusqu'à la porte Charière et aux prairies de la fontaine Notre Dame. La porte Charière, nous dit Travers, était entre le château d'aujourd'hui et la Tour du Mûrier ; les prairies de la fontaine Notre-Dame commençaient ou au bas de la Motte

Digitized by Google

de Saint-Pierre, (tout Richebourg n'ayant été autrefois qu'une prairie), ou au bas de la Motte de Saint-André, derrière l'église de Nottre-Dame, ce canton, le long de l'Erdre, n'ayant été également que prairie. La portion de l'évêque est autrement bornée d'après la Chronique de Saint-Brieuc. Elle commençait, d'après elle, à l'église Saint-Pierre s'étendait jusqu'à Notre-Dame, descendait par la petite rue Saint-Denis, remontait par la rue Saint-Gildas, continuait à descendre par la petite rue des Jacobins et se terminait à la rue Germonde au port Brilland Maillard, appelé autrefois le Port Tarare, selon Pierre le Baud : *usque ad portum Tararium*, au lieu de *Portam Chararium*, que d'autres y lisent. (Travers T. 1. p. 158).

Au temps où le duc Alain ramena à Nantes sa nouvelle épouse, sœur du comte Thibault de Blois, (945) Hoctron, dit la Chronique de Nantes, citée par Pierre Le Baud, « fit démolir « une tour qui était encore demourée des anciens édifices de « cette église de Nantes pour la convoitise d'une pomme « dorée, qui était sur la dite tour, dont il fut mocqué et déprisé « par le dit duc Alain, et par honte délaissa l'évesché de « Nantes et s'en retourna à Saint-Paul où premier il avait été « ordonné, et adonc le duc Alain eslut Gauthier, fils de Vicho- « neus, archevêque de Dol et l'institua évêque de Nantes. » C'était en l'an 949. Hoctron étant mort peu de temps après fut remplacé sur le siège de Léon par Hesdrenus qui, à l'exemple de son prédécesseur, fut chargé de l'administration du diocèse de Nantes. Devenu chancelier du duc Alain, Hesdrenus rapporta, l'an 952, la donation que fit ce prince à l'abbaye de Landévennec de l'église Saint-Médard de Doulon, de l'église de Sainte-Croix de Nantes et de celle de Saint-Cyr hors les murs, de la vicairie et de l'église de Sucé, à cinq milles de Nantes, et de l'île de Batz, près Guérande.

Le cartulaire de Saint Florent le Vieil mentionne Hesdren, évêque de Nantes, comme ayant assisté en septembre 958, à une assemblée aux extrémités du diocèse de Tours, sur les confins de l'Anjou.

Digitized by Google

Pendant son séjour à Nantes, Hesdrenus, reçut dans le clergé Hervé et le fit exorciste, le saint n'ayant pas voulu monter plus haut. Le propre de Nantes de 1642 au 16 juin, semble dire que saint Hervé a vécu dans le diocèse en un lieu désert proche la rivière de Lixène, appelée *Leyne*, dans la fondation de l'abbaye de Villeneuve. On dit que les reliques de saint Hervé furent portées à Nantes dans le XIe siècle. Il est certain que l'on a longtemps juré dans cette ville par ordonnance du juge, sur la chasse de saint Hervé. Hesdrenus partit vers l'an 959 pour Rome, d'où il rapporta au monastère de Fleury ou de Saint-Benoit-sur-Loire, le corps de saint Maur et embrassa la vie monastique.

40. — WALTERIUS

959-980

Walterius ou *Gaultier I* était fils de Wichoneus, archevêque de Dol ; il avait été désigné dès avant 952 par le duc Alain pour devenir évêque, dès que son âge le permettrait. Il fut donc sacré en 959 après le départ d'Hesdrenus pour Rome. C'était sous le pontificat de Jean XII. En Walterius, Nantes vit se renouer la chaîne de ses pontifes interrompue, en fait depuis le départ d'Adalard pour la Bourgogne en 920, puisque Hoctron et Hesdren ne furent qu'administrateurs et non évêques de Nantes. A peine Gaultier commençait-il à gouverner qu'il eut la douleur de voir la ville tomber pour la cinquième fois au pouvoir des Normands. La Chronique de Nantes rapporte que l'évêque et plusieurs autres personnages furent faits prisonniers par les envahisseurs ; mais Gaultier fut délivré par la libéralité de ses diocésains qui payèrent pour lui une forte rançon. Le calendrier ecclésiastique de Nantes de 1748 met la fondation de l'abbaye de Blanche-Couronne à l'an 969, sous l'épiscopat de Walterius. Celui-ci mourut en 980.

Digitized by Google

Après la mort de Walterius ou Gauthier, le siège de Nantes fut occupé par *Werecus*, autrement *Guerechus*, *Erechus* ou *Warocus*, fils d'Alain Barbe-Torte et frère du comte Hoël. Son père l'avait fait élever à Orléans, chez les bénédictins, sous la conduite desquels il avait fait des progrès assez considérables dans les études ecclésiastiques nécessaires à un évêque, mais il était encore laïc, lorsqu'il fut élu en 981 par le clergé et le peuple. Or il arriva, qu'étant en route pour la Cour du roi Lothaire, Guérech apprit la mort de son frère Hoël. Cet évènement le rappela à Nantes dont il fut aussitôt reconnu comte. Guerech se maria alors et épousa la princesse Aremburge. L'Eglise de Nantes resta par conséquent sans évêque.

Dom Lobineau dans son *Histoire de Bretagne*, met Guérech au nombre des évêques que l'on remarque en Bretagne comme étant mariés postérieurement à leur élévation à l'épiscopat.

On ne peut tirer conséquence de ce fait en ce qui concerne le fils d'Alain Barbe-Torte, car s'il fut élu, il ne prit à la vérité, aucun ordre sacré et on ne le trouve dans aucun acte avec la qualité d'évêque.

Les deux manuscrits de la Reine de Suède l'ont omis, et la Chronique dit expressément que Nantes fut sept ans sans avoir d'évêque, Guérech toucha, il est vrai, les revenus de l'Eglise de Nantes, mais tout autre prince eût pu le faire dans les mêmes circonstances, pour un usage aussi légitime que celui auquel il les employa, car il s'en servit pour réparer la cathédrale qu'il fit rebâtir dès ses fondements. On ne sait point quelle fut cette église, dont il ne restait rien au XVIIIe siècle, si ce n'est peut-être quelques ruines du côté de l'évêché.

La Chronique de Nantes prétend, disions-nous plus haut, que Nantes resta sept ans sans évêque. Elle aurait dû porter cet espace à neuf années, car en 988, le comte Guérech étant mort empoisonné, dit-on, à l'instigation de Conan le Tort, comte de Rennes, *Judicaël*, son neven, fils d'Hoël, fut élu évêque de Nantes. Ce prince tint le siège en commende

Digitized by Google

pendant deux ans, jusqu'en 990, époque à laquelle son cousin Alain, fils de Guérech, étant mort, il renonca à l'épiscopat pour devenir comte de Nantes. Il serait même plus juste d'avouer que Conan le força à abdiquer les deux titres d'évêque et de comte, s'étant saisi, peu après la mort d'Alain, de la ville et du château bâti par Barbe-Torte et ayant choisi Hugues pour évêque.

Nous n'avons pas cru devoir faire entrer les deux noms de Werech et de Judicaël dans le Catalogue des évêques de Nantes, puisqu'ils ne reçurent aucune consécraton épiscopale. On pourra, nous le savons, nous objecter qu'Agathée et Amélon, n'étant pas plus revêtus qu'eux du caractère sacerdotal y ont pourtant pris rang, mais la raison qui nous a décidé à établir cette différence, c'est que ces deux derniers (Agathée et Amélon) furent alors les seuls possesseurs du siège, tandis que durant la vie de Werech et de Judicaël, l'Eglise de Nantes fut administrée par Hugues ou Hugo, dont nous allons parler et qui leur succéda même hiérarchiquement.

41. — HUGUES

(990-992)

Hugues ou *Hugo*, personnage de vie sage et austère, nous dit Albert le Grand, et administrateur de l'Eglise de Nantes depuis l'an 981, reçut en 990 le titre effectif d'évêque dont il exerçait depuis neuf ans les fonctions. Les deux catalogues de la Reine de Suède le font succéder immédiatement à Waltérius, et avec quelque raison, comme nous venons de le voir. Nous ne nous expliquons pas que l'abbé Travers, après avoir dit expressément (T. Ier p. 176, que l'Église de Nantes fut administrée par Ugo (ou Hugo) pendant les neuf ans des règnes de Guerech et de Judicaël, avoue ingénuement (T. Ier p. 182) qu'il ignore absolument qui remplit les

Digitized by Google

fonctions épiscopales à Nantes pendant ce laps de temps et comment le spirituel fut gouverné dans le diocèse[1].

L'évêque Hugues, élu en 990, sous le pontificat du pape Jean XVI, signa le 9 août de la même année avec les huit autres évêques de Bretagne[2], mais le dernier, comme étant le plus jeune d'ordination, la donation que Conan le Tort, comte de Rennes, fit de quelques domaines et paroisses à l'abbaye du mont Saint-Michel[3]. On perd sa trace en 992, soit par suite de sa mort ou de sa démission.

42. — HERVÉUS

(992-1005)

Herveus, *Hericus*, *Herulfus*, *Hevisus*, *Hervisus*, *Hervisius*, *Hernitius*. Ces différentes appellations viennent de l'explication diversement appliquée aux syllabes *Her* et *He*, qui commencent son nom et par lesquelles on se bornait à le désigner dans les anciens actes et manuscrits. Prélat d'une grande sainteté, Hervé était chanoine de Nantes quand il devint évêque et fut nommé aumônier du duc Geoffroy. Fulbert, évêque de Chartres, (Epistol. 28) le blâme de ce qu'à la prière de Thibault, comte de Blois et de Chartres, il ait bénit en 1003 Mégenard, abbé de Saint-Père en Vallée, près de Chartres, qui avait été élevé à cette dignité contre toutes les règles.

On dit que le duc Geoffroi, fils de Conan le Tort, donna à l'évêque de Nantes, le corps de Saint-Hervé, mais du saint Hervé du pays de Nantes et non de celui du pays de Léon.

[1] Il est bien difficile, en effet, d'admettre que Hugo ait été chargé du temporel.

[2] Les huit autres évêques étaient : Warin ou Guérin, de Rennes,— Main, de Dol, — N. de Saint-Malo, — N. de Saint-Brieuc. — Paul, de Tréguier. — Mabbo ou Mabbon, de Léon. — Oratius, de Cornouailles et Auriscand, de Vannes.

[3] D. Lobineau. Extrait du Cart. du *Mont Saint-Michel* T. II p. 95.

Digitized by Google

Albert le Grand, et après lui l'abbé Travers, ont confondu le saint exorciste vivant, comme nous l'avons vu, sous Hesdrenus, c'est-à-dire au milieu du Xe siècle, avec un autre saint du même nom et aussi exorciste, vivant au pays de Léon vers le milieu du VIe siècle. C'est évidemment du premier qu'il s'agit ici.

Il paraît qu'Hervé, évêque de Nantes, ne revint pas de Blois. Son absence fut l'origine de la mense du chapitre par l'abandon qu'il lui fit alors de quelques fonds de la sienne propre. Hervé mourut à Blois en 1005.

J. DE KERSAUSON.

(La suite prochainement).

AVIS

—

L'abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, à supprimer dans la présente livraison la suite du très intéressant *Armorial* breton du XVIIe siècle, par notre confrère M. le vicomte du Breil de Pontbriand.

La fin de cet important manuscrit paraîtra dans la prochaine livraison (Mars 1889).

NOTE DE LA RÉDACTION.

Digitized by Google

RECHERCHES ET NOTICES

SUR

LES DÉPUTES DE LA BRETAGNE

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

Et à l'Assemblée Nationale Constituante de 1789

---

68. — L'abbé JEAN ou JULIEN **Lucas**,

recteur du Minihy-Treguier,
député du clergé du diocèse de Tréguier.

Saint-Fiacre, 17.. — Angleterre, (?) 179

Né à Saint-Fiacre, petite paroisse du canton de Plouagat, près Guingamp, l'abbé Lucas, qui a laissé la réputation d'un prêtre fort savant, fut d'abord, en 1778, principal du collège de Tréguier où l'on rencontre comme élèves à la fin du dix-huitième siècle, les Buhot de Kersers, les Hersart de la Villemarqué et le célèbre celtiste Le Gonidec. Mais les travaux de la direction du collège ayant altéré sa santé, il donna bientôt sa démission pour devenir prêtre de chœur, puis chanoine de la cathédrale. De là date sa liaison intime avec l'abbé Siéyès qui avait été amené à Tréguier et nommé chanoine par Mgr de Lubersac. Cette liaison le jeta dans le mouvement politique aux approches de la Révolution; et comme il était devenu recteur du Minihy-Tréguier en 1785, ce fut lui qui présida l'assemblée diocésaine en avril 1789, pour les élections du clergé du diocèse aux Etats-Généraux. Le discours qu'il y prononça et dont la tradition locale a gardé le

1 Voir la livraison de novembre 1888.

Digitized by Google

souvenir, prouve que l'élève de Siéyès avait goûté les leçons de son maître, et il fut élu député : mais ses illusions ne tardèrent pas à tomber l'une après l'autre. S'il fut l'un des premiers à abandonner son ordre le 16 juin, pour se réunir aux communes, il n'alla pas plus loin dans la voie révolutionnaire, et adhéra à l'*Exposition des principes* publiée par les évêques orthodoxes : puis, lorsque Barnave présenta le 4 janvier 1791, le projet de loi tendant à soumettre les ecclésiastiques au serment à la constitution civile du clergé, il demanda l'appel nominal et souscrivit à la formule restrictive proposée par l'évêque de Clermont.

Il avait été élu maire du Minihy en 1790 par ses paroissiens qui avaient la plus grande confiance en lui, et il ne donna sa démission de cette charge que le 20 mars 1791, en la motivant sur la faiblesse de sa santé et la multiplicité des affaires.

Que devint-il après la dissolution de l'Assemblée constituante ? Je n'ai pu le découvrir exactement et les avis sont partagés. Comme la paroisse du Minihy avait été enclavée constitutionnellement dans celle de Tréguier, il n'eut pas le chagrin de se voir élire un successeur schismatique ; mais étant lui-même insermenté, et bien que n'étant plus *fonctionnaire*, il dut songer bientôt à sa sûreté personnelle. L'abbé Tresvaux dit qu'il passa en Angleterre où il mourut peu après : mais la tradition locale que j'ai récemment consultée dans le pays veut qu'il soit mort dans sa famille, consumé par un véritable marasme au spectacle des tristes événements qui se déroulaient sous ses yeux[1].

[1] Je ne connais sur l'abbé Lucas que de très courtes notices en quelques lignes dans la *Biog. moderne*, dans la *Biog. nouv. des Contemp.* d'Arnault et dans le recueil de l'abbé Tresvaux. Aucune n'indique le lieu de sa naissance ni celui de sa mort.

Digitized by Google

69. — Jean-Joseph **Lucas de Bourgerel**

avocat à Vannes,
député de la sénéchaussée de Vannes.

(Béganne, 20 novembre 1732. — Vannes, 6 juin 1806).

Il y a depuis plusieurs siècles dans le pays de Vannes un grand nombre de familles *Lucas* qui ne s'apparentent plus et qui se distinguent par différents noms de terres : tels les *Lucas de Peslouan*, les *Lucas de la Pommerais*, les *Lucas de la Championnais et de Bourgerel*, ayant acquis droit de haute bourgeoisie au dix-huitième siècle par le barreau et les offices de juridictions seigneuriales ; sans compter les *Lucas du Cosquer et de Kersallo*, en Cléguer, qui figurent au *Nobiliaire de Bretagne* comme ayant paru aux réformes et montres de 1448 à 1536, mais disparurent vers la fin du dix-septième siècle.

Celle qui nous occupe était originaire des environs de Noyal et de Questembert. Fils de *Joseph-Pierre Lucas de la Championnais* et de Vincente-Renée *Michelot*, Jean-Joseph né en 1732, se fit recevoir avocat au Parlement et prit le nom de *Bourgerel* d'une petite ferme située au village de la Grée-Bourgerel en Noyal-Muzillac. Il exerça d'abord comme avocat à la Roche-Bernard où naquit en 1762 son fils aîné, de Jeanne *Chaignard* appartenant à une nombreuse famille des environs de Malestroit, qui a fourni des maires de cette ville et un député du Morbihan à la Convention. Il vint ensuite s'établir à Vannes où il prit bientôt une place prépondérante au barreau de cette ville. Député aux Etats de Bretagne en 1772, avocat et procureur de la communauté dès 1778[1], il était de plus en 1788, procureur fiscal de la juridiction du comté de Largouët, lieutenant de la maîtrise de l'amirauté, sénéchal

[1] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, B, 2610 et 2613, *Inventaire*, p. 374.

Digitized by Google

de la juridiction de l'Ile-d'Arz, et doyen des avocats du barreau de Vannes. Ses deux fils : *Joseph-Marie-Prudent*, plus tard député aux Cinq-Cents, que les notices biographiques ont souvent confondu avec son père, et *Félix-Théodore* qui devait périr en 1793 dans l'émeute de Rochefort, étaient à la même époque avocats au même barreau, en sorte que les Bourgerel désignés dans les documents contemporains par les appellations de Bourgerel père, Bourgerel aîné et Bourgerel jeune, formaient un triumvirat possédant sur la population vannetaise une influence considérable

Tous les trois se jetèrent résolûment en 1788 dans le mouvement réformiste et suivirent, sans hésiter, avec Dusers et Bachelot, le maire, Le Menez de Kerdelleau, dans la scission de l'Assemblée municipale qui eut lieu le 23 janvier 1789, l'un des partis soutenant exclusivement les intérêts du Tiers, l'autre, conduit par le sénéchal Legros, ceux du clergé et de la noblesse. Or, au mois de décembre, Bourgerel père avait été agrégé avec Poussin à la députation de Vannes aux Etats de Bretagne qui comprenait le maire Le Menez. Dans le procès-verbal de la fraction dissidente de l'Assemblée du 23 janvier, je constate qu'on remercie spécialement Bourgerel et Le Menez « du zèle qu'ils ont jusqu'ici témoigné pour les vrais intérêts du Tiers-Etat »; puis on les prie de continuer à défendre, avec toute l'énergie dont ils sont capables, les droits du peuple et de la nation et on les charge de se rendre à Rennes à la nouvelle session des Etats du 3 février.

La session ne s'ouvrit que le 14, et Bourgerel fut élu, le 16, membre de la commission intermédiaire pour l'évêché de Vannes, mais on reconnut le lendemain qu'il y avait incompatibilité entre ce titre et ses fonctions d'après les exclusions formulées par l'arrêté du Tiers du mois de

[1] Mon bisaïeul, Vincent *Pocard du Cosquer*, était son greffier devant cette juridiction et je possède beaucoup d'actes revêtus de leurs deux signatures.

Digitized by Google

décembre précédent. Deux mois après, en avril, Bourgerel père et son fils aîné prenaient part à la rédaction du *Cahier des plaintes, doléances et demandes du Tiers-Etat de la sénéchaussée de Vannes* qui débutait par ces mots « Un bon roi n'est véritablement heureux que du bonheur de ses peuples ; Louis XVI, pénétré de cette vérité, s'environne de la nation, la rassemble pour la consulter elle-même sur ce qui convient le plus à sa félicité, et s'assure à jamais le cœur de ses sujets. Remercions-le d'avoir brisé les fers de la Nation : qu'on lui décerne le nom de *Père du Peuple*?... » Puis Bourgerel père était élu premier électeur et bientôt après premier député aux Etats-Généraux. Il avait cinquante-six ans.

A l'Assemblée, il vota avec la gauche et ne se fit remarquer par aucune motion spéciale. Avec son collègue Dusers il écrivait fréquemment aux électeurs morbihannais. Les extraits de cette correspondance publiées par M. Albert Macé à propos de l'élection de l'évêque constitutionnel en 1791 prouvent qu'il avait fort à cœur la réussite de la constitution civile du clergé ; considérant Mgr Amelot comme démissionnaire, parce qu'il avait refusé le serment à cette constitution, les deux députés ne pouvaient comprendre les scrupules de leur collègue l'abbé Guégan de ne pas accepter son élection d'évêque avant l'approbation du pape : ils insistaient de toutes leurs forces auprès de lui pour vaincre ses résistances, et quand ils eurent reconnu que Guégan n'accepterait pas tant que la démission de Mgr Amelot n'aurait pas été canoniquement confirmée, ils pressèrent les administrateurs de recommencer l'élection et cherchèrent en dehors de la province des candidats *épiscopables* puisqu'on n'en trouvait pas dans le pays vannetais. Ils indiquèrent successivement plusieurs députés du clergé, le père Latyl, oratorien, député de Nantes, et l'abbé Charrier de la Roche, curé et député de Lyon. Mais Latyl avait accepté la cure Saint-Thomas-d'Aquin à Paris qui suffisait à son ambition : l'abbé

Digitized by Google

Charrier fut élu, le 20 mars, évêque de la Seine-Inférieure... Tous les candidats leur échappaient. Le 23 mars, Bourgerel et Dusers écrivaient :

« M. l'abbé Audrein, vice-gérant du collège des Grassins à Paris, natif de Basse-Bretagne, sachant l'idiôme celtique, serait bien notre affaire[1]. Ce prêtre citoyen vient de donner au public un excellent ouvrage sur l'éducation nationale. Au surplus, nous serions bien malheureux si, dans tout notre département, il ne se trouvait pas un prêtre instruit, vertueux et bon citoyen. A Saint-Brieuc, le corps électoral vient de choisir, sans aucune difficulté, un pontife recommandable sous tous les rapports[2].... »

Audrein était né à Gouarec et s'était aveuglement lancé dans le mouvement révolutionnaire ; ardent clubiste, il étonna la société des amis de la constitution à Vannes par ses motions et ses discours, fut élu député à la Convention pour le Morbihan, vota la mort du roi, devint évêque constitutionnel après Expilly, et l'on connaît assez sa fin tragique sous les balles des chouans. Le 25, Bourgerel écrivait seul une autre lettre pour le recommander personnellement :

« L'Assemblée nationale à la séance du 2 décembre 1790, disait-il, donna des éloges à ses vues patriotiques et ordonna que le premier volume de son *Recueil de discours civiques* serait déposé aux archives de la Nation. Suivant les différents rapports que nous avons reçus de sa personne, on ne peut pas, sous tous les aspects, avoir un sujet plus convenable... »

C'est ainsi que des gens, dont le caractère était inconstestablement très religieux faisaient tous les efforts imaginables pour implanter le schisme dans leur pays. La sophistique des gallicans, des jansénistes et des philosophes les avait absolument aveuglés. Je dis incontestablement religieux : car j'ai recueilli d'une de mes vieilles tantes, morte

[1] C'est l'expression consacrée, dans les lettres des députés pour recommander les divers candidats au siège épiscopal.

[2] A. Macé. *Une élection d'évêque constitutionnel*, etc. p. 17.

Digitized by Google

il y a quelques années à Vannes, ce propos caractéristique au sujet de Bourgerel ; elle le tenait de mon grand père, contemporain des événements. Lorsqu'on voulut exiger de M. Bourgerel qu'il fît abattre les croix, il répondit, me disait-elle : « Je n'abats pas les croix : quand j ne peux les porter, je les traîne... » Voilà une réplique fort honorable. Pourquoi faut-il qu'elle soit gâtée par un pareil acharnement à l'établissement du schisme

Après la dissolution de l'Assemblée constituante, Bourgerel revint à Vannes, où son fils aîné qui avait été député à la fédération de Pontivy en 1790 venait d'être élu administrateur du département. Lui-même fut élu en 1791 juge au tribunal du district de Rochefort, et peu après, le 29 décembre il fut désigné par délibération du directoire du département, comme juge au tribunal criminel de Vannes pendant le premier semestre de 1792. Après ce trimestre il retourna à Rochefort où son second fils était administrateur du district, et il y siégea jusqu'aux émeutes de 1793.

Le 16 mars, le tocsin sonnant dans toutes les paroisses voisines, les insurgés couronnaient les hauteurs de Saint-Fiacre au moment où les administrateurs, faisant mettre dans des sacs l'argenterie et les poudres du district, se repliaient sur le château avec quelques hommes armés ; mais ils n'étaient pas assez nombreux pour résister sérieusement et le procureur-syndic Duperron, député vers les rebelles qui assaillaient la ville de toutes parts, obtint du principal groupe qui touchait déjà la claire-voie du château, l'assurance qu'aucun dégât ne serait commis si on livrait les poudres. Malheureusement d'autres bandes survinrent, plus nombreuses et plus farouches, qui débordèrent la première, envahirent le château, et se livrèrent à toutes sortes d'excès. L'administrateur Lucas de Bourgerel fils, le chirurgien Denoual et le citoyen Duquéro furent massacrés et leurs cadavres promenés dans les rues de la ville. Les autres administrateurs, 40 soldats et Bourgerel père, restèrent prisonniers.

Digitized by Google

Un gendarme échappé au massacre apporta aussitôt à Vannes la nouvelle de l'insurrection ; et le général du Petit-Bois, ancien député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, fut chargé d'aller avec un millier d'hommes et de l'artillerie, délivrer les prisonniers et réduire les rebelles ; il était accompagné des commissaires civils Chaignart et Bourgerel aîné, administrateurs du département, qui avaient à venger leur propre famille, puisque l'un était le cousin et l'autre le frère de l'une des trois victimes. L'expédition fut rapide. Le 26, le château était repris, les prisonniers délivrés et la ville mise au pillage. Un décret remplaça le nom de Rochefort, par celui de *Roche des Trois*.

Ramené à Vannes par son fils qui prit peu après une part active au mouvement insurrectionnel de la Bretagne en faveur des Girondins et fut même secrétaire, puis président du comité fédéraliste de Rennes, Bourgerel père s'abstint de toute fonction publique pendant le milieu de l'année 1793 et ce ne fut qu'à la fin de l'année, lorsque Prieur de la Marne fit incarcérer au Petit-Couvent tous les membres des administrations vannetaises et Bourgerel fils en particulier, qu'il accepta de faire partie du comité révolutionnaire du district de Vannes, espérant bien rendre, en cette qualité, quelques services aux détenus. Il réussit en effet à les préserver de dangers plus sérieux et c'est en qualité de président du comité révolutionnaire qu'il signa, le 2 fructidor an III, l'expédition de l'arrêté du 18 brumaire qui délivrait, après les événements de thermidor, son fils et les administrateurs incarcérés. Touchante réciprocité ! Dix-huit mois auparavant son fils l'avait arraché de la prison du château de Rochefort ; cette fois, il l'arrachait lui-même de celle du Petit-Couvent.

Peu après, Bourgerel était élu accusateur public près le tribunal criminel du Morbihan et, le 26 germinal an VI, député aux Cinq Cents. Bourgerel père reprit alors les fonctions publiques. En l'an VII, il était président de l'admi-

Digitized by Google

nistration municipale de Vannes[1]. A l'époque du Consulat, il fut nommé juge suppléant au tribunal civil de l'arrondissement, puis élu membre du conseil général du Morbihan, dont il était président à l'époque de sa mort, qui survint à Vannes le 8 juin 1806

Son fils, qui prenait le titre, en l'an XI, de commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du département du Morbihan[2], était alors procureur général impérial à Vannes, et devint, lors de la reconstitution des tribunaux, en 1811, substitut à la cour d'appel de Rennes, où il resta jusqu'à son élection, comme député du Morbihan, à la chambre des représentants de 1815. Il figure avec les titres de membre du collège électoral du département et de chevalier de la Légion d'honneur, sur la liste des officiers dignitaires et membres de la *R.·. L.·. de la Philanthropie et des arts* de Vannes, publiée à la suite du règlement arrêté dans la séance du 22 : .·. jour du 12 : .·. mois de l'an de la V .·. L .·. 5815 (en français 22 février 1816). Ses descendants existent encore .

Maisonblanche (de la). — Voy. **Beaudoin**.

---

70. — L'abbé FRANÇOIS **Maisonneuve**,
recteur de Saint-Etienne-de-Montluc,
député du clergé du diocèse de Nantes.
(Saint-Etienne-de-Montluc, 9 sept. **1744**. — Nantes, 29 sept. **1813**).

La famille Maisonneuve qui occupe de nos jours à Nantes une situation considérable est originaire du petit bourg de Vigneux. Au commencement du XVIIIe siècle, un de ses

[1] C'est en cette qualité qu'il signa le 12 vendémiaire an VII, l'acte de naissance de sa petite fille, Marie-Adelaïde-Elisabeth, fille du député aux Cinq-Cents qui avait épousé, le 8 frimaire an V, à la Roche-Bernard, Marie-Julienne *Lévêque*.

[2] Acte de naissance de sa fille Thérèse-Monique-Louise, qui épousa le président *Caradec*.

[3] La *Biographie moderne* (Breslau, 1806) l'a confondu avec son père : mais la *Biog. nouvelle des contemp.* a donné deux notices exactes et fort courtes sur chacun d'eux, t. XII, p. 166, 167.

Digitized by Google

membres, François, fils de Pierre et de Michelle *Gourdon*, s'était établi comme marchand à Saint-Etienne-de-Montluc, à mi-distance entre Nantes et Savenay ; et de Gilette *Maignan*, il eut neuf enfants de 1737 à 1759, puis il mourut en 1762. Deux de ces enfants furent prêtres et le sixième Jacques-Gilles, né en 1749, qui épousa Marie-Sébastienne *Turpin*, morte à Saint-Etienne en 1848 à quatre-vingt-quatorze ans, est l'auteur des Maisonneuve de Nantes.[1]

Né en 1744, et quatrième fils de ce François Maisonneuve dont le premier fils, né en 1737, s'était aussi appelé François et mourut jeune, le futur député était déjà clerc tonsuré à quinze ans, en 1759, car il figure en cette qualité comme parrain à l'acte de baptême de sa sœur Agathe. Son père mourut prématurément, en 1762, pendant qu'il poursuivait ses études de théologie à l'Université de Nantes

Docteur en théologie de cette Université, il fut d'abord nommé curé de Trans, et, vers la fin de l'année 1788, recteur de sa paroisse natale Saint-Etienne-de-Montluc, où il ne prit possession du presbytère que dans les premiers jours de l'année 1789.[2] Il n'y fit pas un long séjour, car, à peine installé, il dut se rendre à l'assemblée diocésaine de Nantes, pour les élections du clergé aux Etats-Généraux, et il y fut élu député avec les abbés Chevallier et Moyon. Comme la plupart des ecclésiastiques bretons, il quitta son ordre pour se réunir aux communes, sans prévoir les conséquences de cette union, et dès qu'il s'aperçut qu'elle n'allait à rien moins qu'à briser l'unité catholique, il imita ses deux collègues, et donna en même temps qu'eux sa démission dès le mois d'août. Il fut remplacé aux élections complémentaires d'octobre par l'abbé Méchin.

Insermenté en 1791, l'abbé Maisonneuve dut subir la déportation en Espagne, laissant à ses deux vicaires, les

[1] Actes communiqués par M. Dubois de la Patellière.

[2] Cela résulte d'une lettre qu'il adressait de Trans, en décembre 1788, à M. Morin du Porteau, au sujet des réparations à effectuer.

Digitized by Google

abbés Camaret et Auffray le soin de sa paroisse. Sa sœur et filleule, Agathe Maisonneuve, femme du maire Perchais, acheta nationalement le presbytère, promettant aux habitants, dit la tradition locale, qu'elle le remettrait à son frère quand il reviendrait. Mais l'abbé Maisonneuve, à son retour d'Espagne, en 1803, ne fut pas maintenu à Saint-Etienne et fut nommé recteur de la paroisse de Sainte-Croix à Nantes : la promesse fut oubliée et le presbytère ne fut ni réclamé ni rendu.

L'abbé Maisonneuve mourut à Nantes, à l'âge de soixante-neuf ans, laissant la réputation d'un prêtre fort instruit et zélé pour le bien des âmes.[1] L'un de ses petits neveux est le célèbre chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris, dont le mémoire sur la désarticulation totale de la mâchoire inférieure a fait tant de bruit en 1859.

---

71. — Louis-César **Maupassant**

grand agriculteur à Nort,
député suppléant de la sénéchaussée de Nantes
(a siégé)

(Saumur, 25 avril 1750. — Machecoul, 11 mars 1793).

Grand agriculteur et industriel à Nort, sur les bords de l'Erdre entre Nantes et Châteaubriant, et non pas curé de Nort, comme le dit quelque part Mellinet en donnant la liste des députés de cette région, Maupassant prit une grande part aux agitations réformistes en 1788 et fut élu en avril 1789 *député suppléant* de la sénéchaussée de Nantes aux Etats-Généraux : puis, scrutateur en mars 1790 de l'assemblée électorale réunie pour nommer l'administration départementale de la Loire-Inférieure, il devint administrateur lui-même, et fut appelé peu après, le 30 août, à siéger à

[1] Il n'y a sur lui qu'une notice en quelques lignes dans la *Biog. Nat. des Contemp.*

Digitized by Google

l'Assemblée nationale, lorsque l'un des députés titulaires, l'avocat Pellerin, donna sa démission.

On a peu de traces de ses votes à l'Assemblée et je ne trouve de lui, vers cette époque, qu'une lettre datée du 22 janvier 1791, qu'il adressait aux membres du directoire départemental à Nantes et que l'on conserve aux archives de la Loire-Inférieure comme un témoin des susceptibilités de l'époque. La voici :

« Messieurs et chers collègues. J'ai reçu la très obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 courant : elle a failli causer un moment de jalousie chez un de mes confrères parcequ'elle contenait des remerciemens particuliers relativement au décret pour le local de la chambre des Comptes[1]. Je lui ai prouvé que je vous avais écrit particulièrement et non pas au nom de la députation et que c'est par erreur que vous me répondiez isolément.

Pour parer à ce petit inconvénient, vous voudrez bien recommander à M. Grelier, lorsque vous m'écrirez particulièrement, de cacheter cette première enveloppe à mon adresse particulière et de la recouvrir ensuite de celle collective à MM. les députés de la sénéchaussée de Nantes, hôtel d'Angleterre, rue Traversière Saint-Honoré à Paris. Comme votre collègue, Messieurs, j'ai des droits à vous prier de continuer à m'employer, soit collectivement, soit encore mieux individuellement. Rien au monde ne me fera plus de plaisir que de vous être utile : ne m'épargnez pas de grâce. Je suis avec le plus fraternel attachement, Messieurs et chers collègues, votre très humble et très obéissant serviteur.

L^s.—CÉSAR MAUPASSANT. »

Après la dissolution de l'Assemblée, Maupassant reprit sa place au directoire départemental et fut élu *député suppléant à la Convention* dans l'assemblée électorale réunie le 10 septembre 1792 à Ancenis : mais il mourut avant d'avoir occasion d'y siéger. Au commencement de mars 1793, la municipalité de Machecoul ayant adressé une pétition à l'administration départementale à Nantes pour exprimer ses craintes d'une insurrection prochaine et demander des artilleurs avec une pièce de canon, le directoire répondit que

[1] Aujourd'hui la préfecture de Nantes.

Digitized by Google

Machecoul devait se défendre avec ses gardes nationaux et sa gendarmerie, mais décida que le citoyen Maupassant, l'un de ses membres, se rendrait sur le lieu menacé pour prendre la direction de la défense. On sait la suite : et M. Lallié a trop bien raconté et discuté l'affaire de Machecoul pour qu'il y ait désormais matière à équivoque sur les rôles respectifs des deux partis. Le 11 mars les paysans du district envahirent Machecoul en criant : *la paix ! la paix*. La garde nationale au nombre d'une centaine d'hommes les attendait au faubourg Sainte-Croix. Elle marcha sur eux appuyée par la gendarmerie à cheval et ayant à sa tête le commissaire Maupassant qui fit aux révoltés des représentations sur l'illégalité de leur attroupement, les invita à rentrer dans le devoir et leur demanda ce qu'ils voulaient.— *Nos bons prêtres*, dirent-ils, *et pas de tirage*. Mais la garde nationale étant débordée par le nombre se débanda : une de ses compagnies fit feu : il s'en suivit une panique ; les paysans ripostèrent, le lieutenant de la compagnie fut tué à la première décharge avec plusieurs gardes, puis Maupassant reçut dans la poitrine un coup de pique ou de couteau de pressoir qui l'étendit sur la place ; le commandant de la gendarmerie ainsi que le commandant de la garde nationale périrent à ses côtés[1].

Le mois suivant Machecoul fut repris par Beysser malgré les efforts de Charette qui avait été mis dans l'intervalle à la tête de l'insurrection. Une des sections de Nantes prit le nom de Maupassant, pour perpétuer le souvenir de sa mort exemplaire au poste que la loi lui avait assigné ; et elle le portait encore en 1804.

On a de Maupassant un curieux portrait de profil dans la collection Dejabin. A sa mise altière, on dirait presque qu'il veut justifier son prénom de César. C'est la raideur personnifiée.

[1] Voy. Lallié, le *District de Machecoul*, p. 277, 300, 301.

Digitized by Google

72. — PIERRE-LOUIS **Mazurié de Pennanech.**

négociant, ancien maire de Morlaix,
député des sénéchaussées de Morlaix et Lannion

(Landerneau, 9 avril 1732, — N.....)

Mazurié appartenait à une famille qui a fourni des maires de Morlaix et de Landerneau et un subdélégué de l'intendance. *Négociant* à Morlaix, il fut lui-même *maire* de Morlaix en 1782, premier consul de la juridiction consulaire en 1788, député de Morlaix à la session des Etats de Bretagne de février 1789 et membre de la commission intermédiaire des Etats pour l'évêché de Tréguier. Elu *député des sénéchaussées réunies de Morlaix et de Lannion* aux Etats-Généraux, il y fit très peu parler de lui. Je ne trouve mention de sa personne que dans l'*Almanach des députés*, en 1790, qui, le mettant en parallèle de Baudouin de la Maison blanche, très expert en Digeste, en Pandectes et en ordonnances, ajoute : « M. Mazurié ne sait pas tout cela et prétend n'en être pas moins instruit. » Je ne trouve plus trace de lui après la Constituante, et je ne sais ni où ni quand il est mort. Son nom a complètement disparu du pays.[1]

73. — L'abbé ANTOINE-ALEXANDRE **Méchin.**

recteur de Brains près Machecoul,
député du clergé de Nantes, aux élections de septembre.

(Ile de Bouin, 13 janvier 1746. — Machecoul, 11 mars 1793).

Né dans l'île de Bouin, l'abbé Méchin était par conséquent plus Vendéen que Breton. Il appartenait cependant comme prêtre au diocèse de Nantes, fut nommé en 1786 curé de

[1] On a un beau portrait de Mazurié gravé par Masquelier, d'après Perrin mais je ne connais sur lui aucune notice biographique

Digitized by Google

Brains, près Machecoul au pays de Retz, (et non pas à Brains près Redon comme l'ont dit quelques biographes) et devint recteur au concours en 1787. Lors de l'assemblée diocésaine d'avril 1789 pour les élections aux Etats-Généraux, il fut choisi comme *électeur* parmi les curés et ne fut pas élu député suppléant comme le répètent tous les biographes. Les deux seuls suppléants furent l'abbé Le Breton de Gaubert et le P. Etienne. Mais tous les deux refusèrent de siéger lors des démissions des abbés Moyon, Maisonneuve et Chevallier en septembre 1789 et il fallut procéder à de nouvelles élections. La nouvelle assemblée diocésaine se tint le 25 septembre chez Le Breton de Gaubert, et Méchin en fut élu secrétaire : elle se composait de trente-et-un électeurs. Le premier député à remplacer était Maisonneuve. L'abbé Pronzat fut élu le premier et l'abbé Méchin son suppléant : mais Pronzat ayant aussitôt décliné cet honneur, Méchin, se trouva ainsi député titulaire. Latyl et Binot furent élus après lui[1].

La conduite de l'abbé Méchin à l'Assemblée fut assez équivoque. C'était un indécis et l'on peut difficilement se rendre compte au premier abord de ses vrais sentiments. Il s'isolait même volontiers de ses collègues, si l'on s'en rapporte à cette lettre de Maupassant, datée du 4 décembre 1790 et conservée aux archives de la Loire-Inférieure :

« Mon cher compatriote, M. l'abbé *Méchin* me remit à l'instant l'incluse à votre adresse qu'il reçut hier et qu'il aurait bien pu vous faire tenir d'icy avant votre départ que M. Coutet m'annonça hier devoir être pour cette nuit : mais ce co-député fréquente peu avec nous et nous joue souvent le tour malin de nous remettre nos lettres vingt-quatre heures après les avoir reçues et cela depuis que M. Giraud est absent. J'ai l'honneur d'être etc.

L^s.-CÉSAR MAUPASSANT. »

Le 3 janvier 1791, l'abbé Méchin, qui n'avait pas signé la protestation du 29 avril 1790, prêta sans restriction, à la

[1] Procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre aux archives de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

tribune, serment à la constitution civile du clergé : mais fortement ému par les scènes violentes qui eurent lieu le lendemain, il se rétracta, le 5, par une lettre officielle adressée au président de l'Assemblée. Celle-ci, par une intolérance fort injustifiable chez des gens qui criaient partout *vive la liberté*, n'ayant consenti ni à l'entendre, ni même à la recevoir, Méchin eut le courage de la faire publier dans le *Journal ecclésiastique*, signée de trois autres de ses collègues, les abbés Ruello, Symon et Loëdon, qui voulurent ainsi faire une rétraction publique du scandale qu'ils avaient causé aux fidèles. Voici cette lettre :

« Messieurs, je croirais indigne d'un français, d'un représentant de la nation, d'un ministre de l'Eglise, de chercher à conserver son état par des restrictions qui pourraient induire en erreur sur ses vrais sentiments. Avant-hier je montai à la tribune avec plusieurs de mes collègues pour y prêter le serment civique ; nous le prêtâmes en effet, et le renfermant dans les bornes des objets *civils et temporels*, ainsi que nous le déclarâmes formellement dans le préambule prononcé par l'un de nous, nous crûmes agir conformément aux vues que l'Assemblée nationale avait plusieurs fois manifestées qu'elle ne voulait toucher en rien au *spirituel*. Mais, d'après ce qui s'est passé dans la séance d'hier, je crois, Messieurs, pour ne pas vous tromper, ou plutôt pour ne pas me tromper moi-même, je crois, dis-je, devoir vous déclarer de la manière la plus positive et la moins équivoque, que je n'ai entendu prêter mon serment que sous la réserve expresse des objets spirituels et de l'autorité spirituelle de l'Eglise. Si ce n'est donc pas votre intention de l'admettre ainsi, je vous prie, Messieurs, de le regarder comme nul, et de me mettre au rang de ceux à qui la conscience n'a pas permis de le prêter purement et simplement ; j'aime mieux perdre ma fortune et ma vie même, s'il le faut, que de les conserver aux dépens du bien le plus cher et le plus précieux à tout honnête homme, le repos de ma conscience... »

Le refus de l'Assemblée de recevoir une déclaration aussi correcte, prouvait bien son intention formelle d'empiéter sur le spirituel et d'établir un schisme. Malheureusement Méchin ne persévéra point dans ces sentiments de respec-

[1] *Journal ecclésiastique*, I, 171 à 173.

Digitized by Google

tueuse déférence à l'autorité spirituelle de l'Eglise. Rentré dans sa paroisse après la dissolution de l'Assemblée, il eut peur de cet éclat et il prêta de nouveau serment pour devenir curé constitutionnel de sa paroisse. Il écrivait le 13 février 1791 au département de la Loire-Inférieure en envoyant la notification de son serment :

« Je n'ajouterai rien, Messieurs, à ce que je vous ai marqué dans ma dernière lettre où j'ai tâché de vous faire connaître mes vrais sentiments. Le désir de la paix, mon attachement inviolable à la religion catholique, mon amour pour la patrie, aux nouvelles lois de laquelle je viens pour la troisième fois (les 4 février, 14 juillet 1790 et 3 janvier 1791), je viens, dis-je, solennellement me soumettre, doivent vous répondre de ma fidélité[1]... »

Le 12 janvier 1792, il réclamait ses appointements et le 21 octobre de la même année il se faisait remettre un certificat de civisme : puis on perd ses traces et il cesse d'émarger la feuille des prêtres assermentés en mars 1793. A cette époque, rapporte l'abbé Tresvaux, trois habitants du pays qui l'avaient eu pour bienfaiteur et dont l'un était son paroissien, tombèrent à Machecoul entre les mains des insurgés qui les prirent pour des espions. On allait les fusiller, quand ils promirent, pour sauver leur vie, de livrer le recteur de Brains, si l'on consentait à les épargner. Le pacte conclu, on les rendit à la liberté et peu après ils réussirent à attirer à Machecoul le malheureux abbé Méchin qui y fut massacré. M. Lallié, qui rapporte longuement et minutieusement, dans son ouvrage sur le *District de Machecoul*, l'histoire de l'insurrection locale, ne mentionne pas cet événement; et la liste qu'il a publiée de toutes les victimes connues ne contient pas le nom de l'abbé Méchin. Il paraît donc difficile de contrôler par des actes officiels le récit de l'abbé Tresvaux : mais je dois constater qu'une tradition constante fait mourir Méchin à Machecoul, pendant les émeutes de mars. M. l'abbé

[1] Archives de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

Sauvaget, ancien aumônier des religieuses du Calvaire de Machecoul, mort en 1881, affirmait souvent que sa grand'mère avait été témoin de la mort du recteur de Brains, massacré malgré ses cris et ses supplications, dans une rue de Machecoul, en face de l'hôpital actuel. Ceux qui le frappaient lui reprochaient d'avoir prêté le serment schismatique. Il ne me paraît donc pas douteux qu'il faille ajouter son nom à la liste des victimes.

On a son portrait gravé par Courbe, d'après Isabey, pour la collection de Dejabin. OEil presque hagard, physionomie de l'indécision, nouvelle preuve que les traits du visage réflètent souvent ceux du caractère.

---

74. — Maurice-Emmanuel **Millon de Villeroy**

Maire du Croisic
député suppléant des sénéchaussées de Nantes et Guérande
(n'a pas siégé).

(Le Croisic, 1er mars **1743**. — Le Croisic, 20 juin **1831**).

Millon de Villeroy, appartenait à une ancienne famille de Bretagne que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais rattache à celle des Millon de Villemorel et des Salles. Cette famille remonte au XIIIe siècle, a produit un trésorier général de Bretagne en 1484, fut maintenue de noblesse d'extraction à la réformation de 1669 et portait *d'azur à trois têtes de levrier coupées d'argent, colletées chacune d'un collier de gueules bouclé d'or*. Il faut donc admettre que la branche du Croisic, issue d'avocats de Quimperlé, avait dérogé et perdu ses droits à la noblesse, ou bien qu'on admit en sa faveur une exception fort honorable, car le Tiers-Etat de Bretagne avait déclaré formellement qu'il exclurait les nobles de sa députation aux Etats-Généraux; et Millon de Villeroy, ancien

[1] On a une courte notice sur Méchin dans la *Biog. nouvelle des Contemporains*. Elle ne mentionne pas sa mort. — Et voy., Tresvaux, *Hist. de la persée. rel.*, etc., I, 20, 66, 160, 166 ; II, 495, etc.

Digitized by Google

capitaine de navires, *maire du Croisic*, député de cette communauté aux Etats de Bretagne de février 1789, et bientôt membre de la commission intermédiaire pour l'évêché de Nantes, fut élu, en avril, *député suppléant de la sénéchaussée de Nantes*. Il ne siégea pas; n'occupa point de fonctions pendant la Révolution, et mourut le 20 juin 1831, au Croisic, à quatre-vingt-huit ans.

Ses descendants existent encore à Guérande : il avait épousé en premières noces à Guérande, le 7 octobre 1771, Marie-Catherine-Emilie *Larragon des Buttes*, qui lui donna deux fils; et en secondes noces à Redon, le 1er juin 1782, Jeanne-Louise *Rado du Matz*, élève de la maison de Saint-Cyr, dont il eut quatre enfants, Emile-Marie qui fit partie, équipé à ses frais, de la première compagnie des volontaires royaux en 1815, et trois filles.

---

*. — **Morhéry** (de). — Voy. **Robin**.

---

75. — CHRISTOPHE-LOUIS-PIERRE **Morineau**.
négociant à Concarneau,
député suppléant de la Sénéchaussée de Quimper
(n'a pas siégé).

(Concarneau, 1753. — Concarneau, 29 décembre 1822).

Le nom de Morineau se rencontre depuis deux siècles en plusieurs parties de la Basse-Bretagne, notamment à Guémené-sur-Scorff où vivait en 1680 un notaire de la juridiction de Coatanfao dont la postérité s'est continuée jusqu'à nos jours. Je ne sais si la famille qui portait ce nom à Concarneau lui était alliée, mais elle y florissait au moins depuis le milieu du dix-huitième siècle, car le père de Christophe-Louis, nommé Yves-Marie, époux de Jeanne *Le Beau*, était maire de la ville et fut député aux Etats de Bretagne en 1764.

Digitized by Google

Négociant et armateur, Christophe-Louis était miseur de Concarneau au moment des débuts de la Révolution et habitait la maison où se trouve aujourd'hui l'hôtel Le Clinche. La municipalité avait alors pour maire un de Malherbe et pour adjoint un Le Diraison. Tous les trois furent députés par la ville de Concarneau à la dernière assemblée des Etats de Bretagne en février 1789 ; et peu après, le 22 avril, Morineau ballotté avec Souché de la Brémaudière pour l'élection de premier député suppléant de la sénéchaussée de Quimper aux Etats-Généraux, se trouvait élu par le refus d'acceptation de son concurrent. En reconnaissance il offrit son argenterie comme don patriotique.

Morineau eut pu siéger à l'Assemblée nationale, car Le Guillou de Kerincuff ayant bientôt donné sa démission de député titulaire, il fallut le remplacer et le premier suppléant était naturellement indiqué pour partir : mais les affaires commerciales marchaient assez mal en ce moment et Morineau laissa la place au second suppléant, le sénéchal de Pont-Croix, Tréhot de Clermont.

Elu *maire* de Concarneau le 16 décembre 1792, Morineau se trouvait à Paris lors du procès de Louis XVI et y occupait la même chambre que le futur général Moreau. On assure qu'il contribua, vers cette époque, à sauver la vie à plusieurs personnes, notamment au comte de Ménorval en lui procurant un sauf-conduit de pharmacien : c'est une tradition locale et je suis heureux de la rencontrer sur mon chemin car elle vient faire contrepoids à une grave accusation de M. du Châtellier qui, dans son *Histoire de la Révolution en Bretagne*, indique Mor... comme l'agent du terrible Guermeur dans ce pays. Pourtant M. G. Pouchet, dans son opuscule intitulé : *La loi du 29 frimaire an II sur l'instruction publique*, fait un tableau assez paisible des événements qui se passaient à Concarneau d'après les registres de la municipalité.

L'impression qu'on éprouve en les lisant, dit-il, est celle

Digitized by Google

d'une époque difficile mais pleine d'enthousiasme. On manque de tout : le pain, le beurre, le vin, le sucre, l'eau-de-vie, le grain, font défaut : la mer ne donne plus rien par suite de la levée des pêcheurs : cependant les cœurs ne faiblissent pas : mais on fait peu de politique à la maison commune où le Conseil tient chaque jour une longue séance. La grosse affaire est celle des subsistances et des réquisitions de chevaux pour l'armée. On reçoit par paquets les décrets de la Convention, certains jours cinquante et plus à la fois. Ils n'arrivaient point de Paris : ils ont été réimprimés à Landerneau, souvent dans les deux langues, français et breton. Tous les décades on les lit et on les affiche... Le maire est le citoyen Morineau qui avait, depuis le commencement de la Révolution, perdu une belle fortune dont il n'était parvenu à sauver que les débris... »

Ce fut seulement le 21 germinal an II, c'est-à-dire après trois mois, que les lois de frimaire sur l'organisation de l'instruction publique arrivèrent à la connaissance du conseil. On arrêta aussitôt, vu l'urgence, que sans attendre le décadi, on publierait aussitôt à son de corne la loi du 29 frimaire avec invitation à tous ceux qui voudraient se charger de l'instruction publique dans la commune de venir s'inscrire à la municipalité : en même temps, on interdisait aux instituteurs des deux sexes qui n'auraient pas satisfait à la loi de continuer leurs écoles.

Les premiers inscrits sur le registre furent l'agent national Droalin et le maire Morineau ; et la société populaire, ou club, fort active à Concarneau, les désigna aussitôt comme instituteurs. Sur ces entrefaites, arrivèrent trois délégués des représentants en mission dans le département et leur premier acte fut de réorganiser la municipalité en déclarant que Droalin et Morineau ne pouvaient plus en faire partie par le fait même de leur présentation par la société populaire pour les fonctions d'instituteurs publics. En conséquence, ils cons-

Digitized by Google

tituèrent révolutionnairement la commune avec . citoyen Catala pour maire.

Voilà donc Morineau échangeant, comme par un coup de théâtre, l'écharpe municipale contre la férule du maître d'école ; mais les surprises succèdent aux surprises à cette époque de la grande Terreur. Un mois ne s'était pas écoulé qu'il quittait Concarneau : le 16 floréal, il devenait *instituteur à Fouesnant* et son collègue Droalin, instituteur à Trégunc. Je n'ai pas découvert quel fut le motif de ces deux déplacements. Combien durèrent ces nouvelles fonctions, je ne le sais pas davantage. Ce qui est sûr c'est que Morineau ne tarda guère à revenir dans sa ville natale, où il fut pendant plusieurs années, adjoint principal délégué, jusqu'au 18 brumaire an VIII.

Ruiné, au moment du blocus continental, par des spéculations sur les blés qui se perdirent par la fermentation, il vit l'une de ses filles obligée de prendre un petit commerce d'épicerie, et il mourut chez elle, à soixante-neuf ans, le 29 décembre 1822[1].

---

* — **Moustoir** (du). — Voy. **Corroller.**

---

76. — L'abbé JOSEPH **Moyon**,

recteur de Saint-André-des-Eaux,
député du clergé de Nantes.

(Le Pin-en-Montoir, 11 mars **1739**. — Saint-André-des-Eaux, 13 octobre **1813**).

C'était un saint homme que l'abbé Moyon. Sa mémoire est encore vénérée par toutes les populations de l'ouest de la Grande-Brière, et les paroissiens de Saint-André-des-Eaux se rendent en pèlerinage sur sa tombe. Né comme Chaillon, son

[1] Je ne connais aucune notice sur Morineau avant celle que j'ai donnée dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou.*

Digitized by Google

aîné de trois ans, au village du Pin, en Montoir, qui dépend aujourd'hui de la paroisse de Saint-Malo-de-Guersac, il portait un nom tellement répandu dans toute cette région de la Basse-Loire, qu'on ne peut le comparer qu'à ceux des clans écossais. Son père, Luc Moyon, et sa mère, Perrine *Olivaud*, étaient de simples cultivateurs. Ordonné prêtre en 1764, à vingt-cinq ans, il fut d'abord vicaire à Saint-Nazaire et l'on conserve encore au presbytère de Saint-André une instruction sur le travail qu'il dit, en note, avoir prêchée dans cette paroisse, en 1765. Dix ans après, en 1774, il devint recteur de Saint-André-des-Eaux où il succéda à un bachelier de l'Université de Nantes, l'abbé Allain de la Brière.

L'abbé Moyon ne tarda pas à devenir très populaire dans sa paroisse : il se mit au service absolu de tous les habitants et devint leur conseiller, leur guide et leur bienfaiteur. Il jugeait les différends et arrangeait les procès. On s'adressait à lui comme à un tribunal et tous acceptaient sans appel ses décisions. Aussi la réputation de père du peuple qu'il s'acquit bientôt dans tout le diocèse, assura-t-elle, en avril 1789, son élection de député du clergé de Nantes aux Etats-Généraux.

Il ne resta pas longtemps à Versailles. Dès qu'il eut constaté que les projets ouvertement avoués contre l'orthodoxie religieuse seraient votés par une majorité contre laquelle tous les efforts de la minorité seraient impuissants, il donna sa démission et quitta Versailles afin de prémunir ses paroissiens contre le schisme. De retour à Saint-André, il signa la protestation du clergé de Nantes, en date du 19 avril 1790, contre la constitution civile et il rédigea un grand nombre d'instructions dont on conserve encore quelques-unes, pour exposer à ses ouailles la vraie doctrine catholique. Insermenté en 1791 et atteint par la loi de déportation il dépista d'abord les recherches et dut s'embarquer secrètement pour l'Espagne, à Saint-Nazaire, en 1792. Son exil dura près de douze ans, car il ne recommença à signer les registres de décès et de baptêmes de Saint-André-des-Eaux qu'en juillet 1805 : ces registres mentionnent que la

Digitized by Google

joie fut grande dans la paroisse à ce retour, car il y était l'objet de la vénération universelle

Il continua d'y être l'arbitre et le bienfaiteur de ses paroissiens. En 1811, année de famine où l'on n'attendit pas la maturité du blé pour faire du pain et où l'on coupait le grain tout vert, tellement on était à bout de ressources, il fut une véritable providence pour un grand nombre : il vendit une partie de ce qu'il possédait, chercha partout des secours pour les malheureux, et fit chaque semaine des distributions de vivres à ceux qui mouraient de faim.

Il ne borna pas là son zèle. L'Eglise avait perdu une grande partie de ses prêtres pendant la Révolution et le recrutement du clergé était devenu difficile. Il rassembla tous les jeunes gens qui lui parurent avoir des dispositions pour la vie sacerdotale et forma chez lui tout un séminaire dont il devint le supérieur et le seul professeur, enseignant tout à la fois le français, le latin, la philosophie et la théologie. Chaque matin l'oraison était régulièrement faite devant tous les élèves, et malgré un ministère des plus laborieux, car les prêtres étaient rares, les exercices des classes n'étaient presque jamais manqués.

L'abbé Moyon mourut à Saint-André, le 1er novembre 1813, fête de tous les Saints. Les habitants de cette paroisse et ceux des environs l'ont invoqué comme tel et des guérisons extraordinaires opérées sur sa tombe ont contribué à confirmer cette béatification populaire. Sa mémoire est toujours vivante à Saint-André, bien que tous ceux qui ont pu le connaître étant jeunes aient disparu depuis longtemps : mais les pères et les mères ont raconté à leurs enfants ce qu'ils ont vu et entendu de ce prêtre dévoué. Ceux qui vivent se souviennent que leurs parents les faisaient s'agenouiller toutes les fois qu'ils passaient devant la tombe de l'abbé Moyon, et beaucoup jouissent actuellement des bienfaits qu'ils croient tenir de lui[1].

[1] Il n'y a sur l'abbé Moyon qu'une courte notice dans le livre de l'abbé Tresvaux. Je tiens la plupart des détails qui précèdent de M. l'abbé Plissonneau, recteur actuel de Saint-André

Digitized by Google

77. — Ildut Moyot.

négociant à Lanildut,
député de la sénéchaussée de Brest.
(Lanildut, 10 août 1749. — Lanildut, 17 avril 1813).

Fils d'honorables gens *Tanguy Moyot* et Anne-Gabrielle *Léostic*, marchands à Lanildut, Ildut Moyot naquit au manoir de Rumorvan en cette paroi sse ; il fut lui-même capitaine marchand, armateur et cultivateur à Lanildut. C'était, dit M. Levot dans son *Histoire de Brest*, un homme probe, mais d'une telle simplicité, qu'on peut mettre en doute qu'il ait toujours compris les problèmes législatifs qu'il devait concourir à résoudre. Il est certain que son portrait gravé par Courbe d'après un dessin de Labadye, pour la collection Dejabin, lui donne une physionnomie triste, inquiète, presque grimaçante, qui ne respire pas grande intelligence. Sa probité à toute épreuve fut donc sa principale recommandation près des électeurs, car ce fut lui qui réunit le plus de suffrages, le 7 avril 1789, dans l'assemblée de la sénéchaussée de Brest, réunie pour élire deux députés aux Etats-Généraux. Il obtint 71 voix et Legendre n'en réunit que 69. Investis de pouvoirs illimités, ces deux députés durent néanmoins puiser leur règle de conduite dans les cahiers qu'avaient rédigés les commissaires nommés à cet effet et au nombre desquels se trouvait Legendre. Celui-ci fut sans doute son mentor à l'Assemblée, et nous avons vu par ses lettres publiées dans le *Bulletin de la correspondance du Tiers-Etat de la sénéchaussée de Brest*, que Legendre était capable de remplir ce rôle. Assurément le rédacteur de l'*Almanach des députés*, pour 1790, ne connaissait pas cette correspondance presque toujours signée des deux représentants de Brest, lorsqu'il disait d'eux : « Nous ne perdons rien pour les passer sous silence et eux y gagnent plus qu'ils n'y perdent... »

Digitized by Google

J'ai cité aussi à propos de Le Guen et de Lelay plusieurs mémoires politiques qui prouvent que si Moyot ne publia pas de pièces isolées, il en signa beaucoup en collaboration. La rédaction n'était pas précisément son fait.

A l'expiration de son mandat, Moyot revint demeurer à Lanildut, dans la propriété occupée actuellement par son petit-neveu, M. Vincent, contrôleur des contributions directes, et il s'occupa de remplir les fonctions de *juge de paix* du canton de Brelès, auxquelles il avait été élu le 20 décembre 1790, pendant son séjour à l'Assemblée.

Un peu plus tard, à la fin de 1792, je le rencontre à Brest, élu administrateur du Conseil général du district, en même temps qu'un de ses frères ou de ses cousins, nommé Marie-Anne Moyot. On remarque aussi un Moyot dans la commission administrative, de triste mémoire, qui fut instituée à Landerneau par les commissaires de la Convention, au mois d'août 1793, après la mise en accusation en masse des administrateurs du Finistère, mais je ne sais s'il s'agit de l'un des deux précédents. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'Ildut, le constituant, fut nommé *maire de Lanildut* par arrêté préfectoral du 19 vendémiaire an XII et qu'il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort en 1813[1].

Il avait épousé Marie-Françoise *Rioualen* qui mourut vers 1840, sans postérité. Son neveu et filleul Ildut *Bazil*, fils d'une de ses sœurs, hérita de sa maison et de son portrait peint à Versailles en miniature et incrusté sur le couvercle d'une élégante tabatière ronde. Ildut Bazil a légué à son tour maison et portrait à son petit-fils et filleul, M. Adolphe-Ildut *Vincent*, qui en est aujourd'hui propriétaire

Des parents éloignés qui habitent Lannilis portent encore le nom de *Moyot*

[1] Je ne connais aucune notice sur Moyot dont personne n'a jusqu'ici donné le prénom ni la date de la mort.

Digitized by Google

78. — Gabriel-Henri-René de Neuville,

sénéchal de Jugon,
député de la sénéchaussée de Saint-Brieuc.

(Broons, 9 juillet, 1744 — Saint-Brieuc { 10 nivôse an IX, 31 décembre 1800)

Le Nobiliaire de Bretagne, de M. de Courcy, cite plusieurs familles de Neuville : l'une seigneur dudit lieu en Domagné, évêché de Rennes, paraissant aux réformes de 1427 à 1513 ; une autre, seigneur de La Grée en Augan, évêché de Saint-Malo, portant d'après l'armorial de Guy Le Borgne, *d'argent à trois chevrons de sable* et déboutée de ses prétentions à la noblesse lors de la réformation de 1668. Je ne serais pas étonné que le député de Saint-Brieuc appartint à cette dernière. Ce qui est sûr c'est que l'orthographe de son nom a fort varié. Dans son acte de baptême il est dit simplement fils de noble maître Gabriel-Julien *Neuville*, (sans aucune particule) avocat au Parlement, procureur fiscal de la juridiction de Broons, et de Louise *Tavet*. Tous les membres de la famille présents au baptême signent *Neuville* sans *de*[1]. Devenu lui-même avocat au Parlement, et sénéchal de Jugon en 1778, Gabriel-Henri prit le *de* et signa *de Neuville*, puis il le retrancha plus tard; et je possède des lettres et quittances de lui, datées de l'an VI, et simplement signées *Neuville*.

Quoiqu'il en soit, le sénéchal de Jugon, dont on conserve encore les registres d'audience aux archives d'Ille-et-Vilaine[2], sut acquérir pendant ses dix-huit ans d'exercice, une influence considérable dans toute la région orientale du pays de Saint-Brieuc et son portrait gravé dans la collection De-

[1] Acte communiqué par M. le recteur de Broons. Le parrain fut N.H. Henri-Louis *Tirel de la Martinière*, et la marraine Rose *Mahé de Tavet*.

[2] Voy. C. 1136, et *Arch. de la Loire-Inférieure* B. 2778.

Digitized by Google

jabin nous représente bien le type d'un magistrat. Elu député aux Etats-Généraux, il apporta dans les commissions les fruits de son expérience; mais il garda si bien le silence en public, que l'*Almanach des députés* pour 1790, parlait ainsi de lui et de ses deux co-députés de Saint-Brieuc : « Nous n'en dirons rien de peur qu'ils ne prennent nos éloges pour une satire. »

Elu membre du Conseil général du département des Côtes-du-Nord le 1er juillet 1790, scrutateur aux élections de septembre 1792 à Dinan pour la Convention, il signa la lettre adressée le 18 brumaire an II, par le département des Côtes-du-Nord, aux administrateurs du Finistère, et devint en mars 1797 *juge de paix* du canton de Saint-Brieuc. Peu après, au mois de novembre de la même année, il était élu capitaine de la nouvelle garde nationale. Il mourut à Saint-Brieuc toujours exerçant ses fonctions de juge de paix, le 31 décembre 1800.

Deux de ses sœurs sont mortes à Broons vers 1816, et la famille n'a plus aucun représentant dans le pays[1].

(La suite prochainement).

RENÉ KERVILER.

La première notice qui ait été publiée sur Gabrielle de Neuville est celle que j'ai donnée récemment dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou.*

Digitized by Google

LE LIVRE D'HEURES

DES CHATELLIERS

Parmi les nombreux objets d'archéologie qui valent aux Châtelliers (Deux-Sèvres) une certaine notoriété en Poitou, j'ai distingué de prime abord un livre d'heures, qui mérite assurément une description détaillée, mais dont je ne puis accepter la légende.

En effet, on l'attribue à Anne de Bretagne, qui a pu peut-être s'en servir, mais qui ne l'a pas commandé, car on ne rencontre nulle part ni son chiffre, ni son nom, ni ses armes et si on le compare à ses Heures authentiques, l'infériorité d'exécution est manifeste.

L'origine nantaise n'est pas mieux démontrée et elle ne ressort surtout pas plus du calendrier que des litanies.

La provenance, au contraire, est parfaitement nantaise. Elle résulte d'abord de ce que le conseiller Garran de Balzan, qui l'a transmis à son fils, propriétaire actuel, l'a apporté de

Digitized by Google

Nantes, vers 1840 et principalement de la note inscrite sur le feuillet de garde et ainsi conçue :

†

ses presnte hurs[1] a partiene
a Vrsulle Brorrédde La Sebiliere on 1686
epouse de monsieur
du Houssayard Courrybon auocat
a la cour demeurent a Nantes[2].

A la fin du XVIIe siècle, Ursule du Houssayard renouvela la couverture. La reliure est celle du temps, en chagrin noir, avec un simple filet en bordure sur chaque plat : on la nommait avec raison *reliure janséniste,* à cause de la secte qui la mit en vogue et qui sut lui imprimer un cachet tout particulier d'austérité, sans vain luxe, et même de tristesse. La peau, comme au moyen-âge, est collée sur des planchettes de bois de chêne[3]. A cette occasion, le relieur maladroit, pour mieux dorer la tranche, rogna les feuilles, au risque de diminuer notablement les marges et d'entamer parfois les miniatures.

[1] L'orthographe, que j'ai respectée, est des plus défectueuses. La diphtongue *eu* s'est longtemps prononcée *u*, comme le font encore les paysans.

[2] M. de Kersauson m'écrivait, le 16 octobre 1888 : « Mon excellent collègue et ami, M. de la Nicollière, notre archiviste municipal, à qui j'avais fait part de votre désir d'être renseigné sur les deux époux, n'a malheureusement dans ses archives aucun document qui les concerne. A son avis et au mien, du reste, ni l'un ni l'autre ne semble appartenir à la Bretagne comme attache ou origine. Monsieur du Houssayard, avocat à la cour, dont le siége était à Rennes, a bien pu habiter Nantes pendant un certain nombre d'années, sans avoir participé à aucun acte de l'état civil. A coup sûr, sa famille ni celle de sa femme ne sauraient appartenir au comté Nantais ».

[3] « 114. Plus, unes petites heures vielles, couvertes de postz, en parchemin. — 207. Plus, unes heures en parchemin, lectre vielle, historié et illuminé d'or et d'azur, couvertes de postz et damas gris. — 891. Unes heures en parchemin, escriptes en pluseurs lieux lectres d'or, illuminées et historiées d'or et aczur, couvertes de vellours noir, fermailliés d'argent doré. — 892. Unes petites heures en parchemin, escriptes toutes de lectres d'or, couvertes de drap d'or, fermaillié d'argent douré. — 893. Unes aultres grandes heures, illuminées et folliagées d'or et aczur, couvertes de satin cramoysi figuré. » (*Inv. du chât. de Chambéry*, 1497).

Digitized by Google

Dans un livre d'heures, deux choses doivent préoccuper l'amateur : le *texte* et l'*enluminure*.

I

Le texte s'étudie au double point de vue de la *calligraphie* et de la *liturgie*.

Le format est le petit in-octavo carré, haut de 0,17 et large de 0,12. Le vélin, fort et blanc, compte 132 folios, qui ne sont pas paginés[1]. L'écriture est la gothique minuscule, ferme et nette, avec rubriques en rouge, ainsi que le nom même l'exige[2]. Il y a quinze lignes par page : chacune est légèrement rayée en rouge. Par une sage précaution, une large marge a été laissée à la partie inférieure, car c'est par là que devait se prendre et tenir le livre : ce qui n'a pas toujours été suivi, les traces des doigts se voyant sur les bords extérieurs[3], quoiqu'il n'en ait pas été fait longtemps usage, à en juger par son état de conservation.

Les différentes parties dont se compose le texte sont : le *Calendrier*, les quatre *Evangiles*, deux *Oraisons à la Vierge*, le *Petit office*, les *Psaumes de la pénitence*, les *Litanies des Saints*, les *Heures de la croix*, les *Heures du Saint-Esprit*, l'*Office des morts*, l'oraison *Très doulce Dame* et une autre oraison *Doulx Dieu*.

1. Le calendrier, comme on l'a observé déjà bien des fois[4], offre un intérêt soit local, soit personnel, qui permet de dé-

[1] Ce qui fait 264 pages et 268, en ajoutant les deux feuilles de garde et les deux autres qui manquent.

[2] *Si vis intelligere nigrum, lege rubrum*, dit un proverbe ecclésiastique.

[3] On est généralement si peu soigneux que pas une des personnes à qui j'ai fait voir le manuscrit n'a omis de mettre ses doigts sur les miniatures mêmes, bien qu'il y eût de la place en blanc à côté.

[4] *The Ecclesiologist*, 1888, p. 33 et 38.

Digitized by Google

terminer pour qui et où il a été rédigé, car, outre les saints de l'Eglise universelle, entre lesquels il est fait un choix, il en est d'autres qui attestent une dévotion particulière.

Les noms des saints principaux sont inscrits en lettres d'or, les autres alternativement en bleu et en rouge. Tous sont en français; je n'en citerai que quelques-uns. La numération suit l'ordre romain, avec ses *kalendes*, *nones* et *ides*, ce qui, au fond, n'était guère pratique pour une bourgeoise normande.

« *Janvier* ». 9. « Saint Guillaume », duc d'Aquitaine.
13. « Saint Hylaire », évêque de Poitiers.
15. « Saint Maur », bénédictin.
18. « Saint Soupplis », évêque de Bourges.
27. « Saint Julien », évêque du Mans.

« *Frevier* ». 2. « Saint Sever », évêque d'Avranches.
9. « Saint Ausbert », évêque d'Avranches.
10. « Saincte Austreberte », abbesse de Pavilly.
16. « Sainte Iulienne », abbesse de Pavilly.
18. « Saint Donne » (Domnole ?)[1]
20. « Saint Selerin » (Célerin, diacre).
25. « Saint Quiriace », prêtre poitevin, 6 mars.
27. « Saincte Honorine », patronne de Conflans Ste Honorine.

« *Mars* ». 1. « Saint Aubin », évêque d'Angers.
3. « Saint Alixandre », sous-diacre à Auxerre, 4 février ?
14. « Saint Lubin », évêque de Chartres.
16. « Saint Maurice », abbé de Carnoët en Bretagne, 5 octobre ?[2]

[1] L'identification n'est pas toujours aisée, surtout quand il y a plusieurs saints du même nom : la date seule ne suffit pas à orienter, car elle varie parfois. Je me suis servi, pour ce contrôle, du *Dictionnaire hagiographique*, édité par Migne.

[2] Son nom revient en juillet et septembre.

Digitized by Google

27. « Saint Proiet », évêque de Clermont.
21. « Saint Vulfram », archevêque de Sens.
22. « Saint Benoît », abbé.
28. « Saincte Cristine », vierge et martyre en Perse, 13 mars ?

« *Apuril* ». 4. « Saint Ambroise », diacre d'Alexandrie, 17 mars ?
9. « Saint Hue », évêque de Rouen.
17. « Saint Honoré », évêque d'Amiens, 16 mai ?
18. « Saint Patris », évêque d'Irlande.
30. « Saint Eutrope », évêque de Saintes.

« *May* ». 5. « Translation saint Ouen ».
9. « Saint Nicolas », évêque de Myre.
10. « Translation saint Laurens ».
21. « Saincte Quitaire », ou Quiterie, à Aire.
23. « Saint Desir », évêque de Bourges, 8 mai ?
24. « Saint Donatien », martyr à Nantes.
28. « Saint Yldevert », évêque de Meaux, 27 mai.
27. « Saint Germain », évêque de Paris, 28 mai.

« *Iuing* ». 1. « Saint Nichomède », prêtre martyr, 15 septembre ?
8. « Saint Godart », évêque de Rouen.
9. « Saint Felix », évêque de Nantes, 7 juillet ?
12. « Saint Ursin », évêque de Bourges.
15. « Saint Victorien ».
16. « Saint Cire, saincte Iulitte ».
17. « Translation saint Romain ».
25. « Saint Eloy », évêque de Noyon.

« *Iuillet* ». 1. « Saint Thibault », ermite.
3. « Saint Marcial », évêque de Limoges.
4. « Saint Martin », évêque de Vienne en Dauphiné, 1er juillet.
7. « Translation saint Thomas ».
8. « Translation saint Evoth » (Evode ou Yved), évêque de Rouen.

Digitized by Google

11. « Saint Benoit », évêque d'Angers, 15 juillet.
14. « Saint Maurice ».
17. « Saint Cler », de Lectoure, 1er juin.
18. « Saint Ernoult » (Evroult) ?, abbé de Saint-Fuscien, près d'Amiens, 26 juillet.
21. « Saint Vitor », pape, 28 juillet.
27. « Les VII dormans ».
28. « Saint Sanson », évêque de Dol.
31. « Saint Germain », évêque d'Auxerre.

« *Aoust* ».
7. « Saint Vitrix », évêque de Rouen.
11. « Saint Taurin », évêque d'Evreux.
16. « Saint Ernoult ».
20. « Saint Philebert », abbé de Nermoutier.
25. « Saint Ouen », évêque de Rouen.
26. « Saint Louys », roi de France.
27. « Saint Vivien », évêque de Saintes.
30. « Saint Fiacre ».
31. « Octave Saint Ouen ».

« *Septembre.* »
1. « Saint Gilles, saint Leu. »
2. « Saincte Prisce », (Prisque), vierge et martyre, 16 janvier.
3. « Saint Gregore, abbé, 25 août.
4. « Translation saint Cuberth », évêque de Lindisfarne.
9. « Saint Gorgon ».
13. « Saint Marcelien », évêque d'Auxerre, 13 mai.
15. « Saint Lubin », évêque de Chartres.
16. « Saincte Eufemie », vierge et martyre de Chalcédoine.
17. « Saint Lambert », évêque de Maestricht.
18. « Saint Ciner » (Sinier, Senier, Sendre), évêque d'Avranches.

Digitized by Google

22. « Saint Lo », évêque de Coutances.
23. « Saint Maurice. »
25. « Saint Fremin », évêque d'Amiens.

« *Octobre.* » 1. « Saint Remy », évêque de Reims.
2. « Saint Legier », évêque d'Autun.
6. « Saincte Foy », vénérée à Conches.
11. « Saint Nigaise », premier évêque de Rouen.
16. « Saint Michiel », évêque de Trois Châteaux.
19. « Saint Iust », disciple de saint Hilaire, de Poitiers, 27 octobre.
22. « Saint Mellon », évêque de Rouen.
23. « Saint Romain », évêque de Rouen.
25. « Saint Crespin. »
30. « Octave saint Romain. »
31. « Saint Quentin, martyr en Vermandois.

« *Novembre.* » 6. « Saint Lienart » (Léonard), ermite en Limousin.
14. « Saint Laurens confesseur », archevêque de Dublin, patron de la ville d'Eu[1].
15. « Saint Maclou, » évêque d'Aleth.
20. « Saint Eadmont », archevêque de Cantorbéry.
26. « Saint Lin », pape.

« *Décembre.* » 1. « Saint Eloy », évêque de Noyon.
8. « Conception Nostre Dame. »
15. « Saint Nigaise », évêque de Reims.
22. « Saint Félix », évêque de Metz.
30. « Saint Ursin », évêque de Bourges.

J'ai tenu à donner cette liste, bien qu'un peu longue, parce que telle est la méthode scientifique propagée par l'*Ecclesiologist* et qu'il s'en dégage très manifestement l'origine du

[1] « Il mourut à l'abbaye d'Eu en 1181 et la ville d'Eu, en Normandie, est remplie de monuments qui attestent sa vénération pour saint Laurent, son principal patron » (*Dict. hag.*, t. II, col. 219).

Digitized by Google

livre d'heures, qui a été écrit en Normandie, pour une Normande, probablement du nom de Catherine ou de Julienne. En effet, les saints qui dominent ont tous une attache à cette province. C'est, en premier lieu, saint Romain, évêque de Rouen, dont le nom est inscrit en lettres d'or au 23 octobre et dont la fête porte octave. Puis viennent saint Ouen, autre évêque de Rouen, au 25 août (le *Dictionnaire hagiographique* de Migne dit 26), qui a une double fête au 5 mai, en souvenir de sa translation ; les évêques de Rouen saint Hugues, saint Victrice, saint Yved, saint Nicaise, saint Mellon et saint Godard ; saint Aubert, évêque d'Avranches ; saint Taurin, évêque d'Evreux ; saint Vulfran, patron d'Abbeville ; sainte Honorine, du pays de Caux ; les deux abbesses de Pavilly, sainte Austreberte et sainte Julienne. Il y a, d'après ces indices et la présence de huit évêques de Rouen, certitude que le manuscrit a été exécuté dans cette ville, capitale de la province.

La « vigille » n'est indiquée que pour « la Typhaine[1] », l' « Annuntiation Nostre Dame », « saint Johan Baptiste », « saint Pierre, saint Paul », « saint Laurens », l' « Assumption Nostre Dame », saint Berthelemieu », « Nostre Dame » de septembre ou la Nativité, « saint Mathieu », « saint Symon, saint Jude », « jour de Nouel[2]. »

Les fêtes de la Vierge offrent cette triple particularité qu'il y manque la Visitation et la Présentation ; que « la Purification » est fixée le 1er février au lieu du 2, et que la « Conception Nostre Dame », essentiellement normande[3], est inscrite en lettres d'or.

[1] *Epiphanie*. Cahier, *Caract. des Saints*, p. 859.

[2] Ce mot est écrit comme il se prononce. La même orthographe existe dans *Louis*, qui anciennement s'écrivait *Lois*, *Loys*, mais se prononçait comme s'il y avait un *u* entre les deux voyelles.

[3] On lit dans le *Rosier de Marie :*

« L'Eglise normande a été la première à en célébrer la fête en Occident. Voici, d'après un manuscrit du douzième siècle conservé à la bibliothèque d'Alençon, le fait remarquable qui en a été l'origine : Notre duc Guillaume, qui avait conquis l'Angleterre par la victoire d'Hasting, remportée le 15 oc-

Digitized by Google

2. Les quatre évangiles ou plutôt fragments d'évangiles et non les quatre passions, comme en bon nombre d'heures, se suivent dans cet ordre, le premier seul avec versets et oraisons :

Saint Jean : *In principio..... et veritatis* (I, 1-14). « *Oratio* : Protector..... Ecclesiam tuam. »

tobre 1066, apprit que les Danois armaient une flotte pour le chasser de cette île, sur laquelle ils prétendaient avoir des droits (1070). Il envoya Helsin, abbé de Ramsay, pour s'assurer de la vérité du fait. Après avoir rempli fidèlement sa mission, celui-ci se rembarqua et avait déjà franchi la moitié du trajet quand tout-à-coup le ciel devint tout noir, l'atmosphère fut sillonnée d'innombrables éclairs, suivis de fréquents coups de tonnerre, et la mer bouleversée par une effroyable tempête qui couvrait son navire de flots et le mettait en péril imminent de sombrer. Les matelots, lassés de lutter contre les vagues, perdent courage, leurs rames se brisent, les cordages se rompent, les voiles se déchirent, tout moyen de salut s'est évanoui. Alors tous ceux qui sont sur le vaisseau se recommandent à grands cris à Dieu et à sa Mère, l'espérance des désespérés.

« Par une circonstance providentielle, ménagée par celle qui *secourt toujours la foi suppliante* (Dante), Helsin fait vœu de célébrer la Conception de la Mère du Christ, s'il échappait au naufrage avec ses compagnons. Après qu'il eut pris cet engagement, la tempête s'apaisa, et le vaisseau, poussé par une brise favorable, porta rapidement Helsin et ceux qui le montaient, sains et saufs, au rivage de l'Angleterre. Le duc-roi, qui n'était pas un esprit fort et se contentait d'être un grand monarque, fut frappé de ce récit et fit établir la fête de l'Immaculée-Conception par les prélats anglo-normands dans tous ses Etats. Elle fut accueillie avec enthousiasme par tous les peuples de l'Occident, qui, en mémoire de son origine, l'appelèrent *la fête aux Normands*.

« En 1186, Daré, lieutenant général de Rouen ; en 1527, Lemercier, avocat distingué de Caen, ouvrirent dans les capitales de la haute et basse Normandie un concours poétique annuel où celui qui avait le mieux célébré le Saint Concept de la Vierge sans tache était richement récompensé. »

La *Gallia christiana*, t. I, col. 1198, donne cet important document, à propos de l'église de Bazas : « Anno Incarnationis Domini 1154, ego Atto prior, præsente domino Vasatense episcopo Guillelmo Arnaldi collaudante, cum totius capituli nostri benigna unanimitate, statuimus ut festum de beatæ Dei genetricis Mariæ Conceptione, quod jam fere per totam Galliam devotissime ab omni christiano percelebratur populo, hoc et a fratribus et a tota plebe venerabiliter deinceps solemnisetur, ita tamen ut bini et bini religiosi ad matutinos cantent et in crastino ad majorem missæ celebrationem fratres cappas induant, nisi forte pluviosum sit tempus..... De refectione autem fratrum in tanta solemnitate in pleno capitulo sic ordinavimus ut claviger sive syndicus ferculum solitum ac etiam melius daret fratribus, propter festum. »

Digitized by Google

Saint Luc : *Missus est angelus..... secundum verbum tuum* (I, 26-38).

Saint Mathieu: *Cum natus esset... in regionem suam* (II, 1-12).

Saint Marc: *Recumbentibus... sequentibus signis* (XVI, 14-20).

3. L' « *Oratio* : Obsecro te, Domina sancta, mater Dei et misericordie » est bien connue, ainsi que l' « *Oratio devota de beata Maria* : O intemerata et in eternum benedicta..... requiem sempiternam. »

4. Le petit office de la Vierge[1] commence par matines, à un seul nocturne, dont l'hymne est celle de saint Fortunat : « Quem terra, ponthus, ethera; » les trois antiennes : « Benedicta tu », « Sicut mirra », « Ante thorum », avec la variante « dragmis » pour « dramatis », qui n'est qu'une faute de copiste ; le verset : « Sancta Dei genitrix » ; les trois bénédictions « Alma Virgo », « Oret voce pia », « Sancta Dei genitrix » ; les trois leçons : « Sancta Maria virgo.... imperpetuum », « Sancta Maria piarum... peccamina », « Sancta Dei Genitrix... « Sine tempore » ; les trois répons : « Beata es, virgo Maria, que Dominum... Dominus tecum », « Sancta et immaculata..... ventris tui », « Felix namque es.... tuam commemorationem. » Le *Te Deum,* qualifié « psalmus », donne cette variante, fréquente dans les manuscrits : « in gloria munerari », car la gloire est vraiment la récompense des saints. Matines se terminent par le verset sacerdotal *Post partum.*

« *In laudibus* », il n'y a qu'une seule antienne : « Assumpta est.... Dominum ». Le capitule est : « In omnibus », l'hymne « O gloriosa », le verset « Elegit eam », l'antienne du *Benedictus*, appelé « psalmus », « O gloriosa Dei genitrix » et l'oraison « Concede ». Suivent les suffrages « du saint Esperit », « de saint Michiel », « de saint Joham Baptiste »,

[1] Voir dans l'*Ecclesiologist*, 1888, p. 1-6, l'article intitulé *Hora B. Mariæ Virginis*, qui, pour les matines, donne toutes les variantes du petit office. Rouen est cité parmi les textes consultés.

Digitized by Google

« de saint Nicolas », « de saincte Katherine », « de Toussains », « mémoire de la paix. »

A « Prime de Nostre Dame », l'hymne a quatre strophes : « Veni creator..., Memento salutis...., Maria mater.... Gloria tibi. » Le capitule est « Ab initio », le répons bref « Sancta Dei genitrix », le verset « Post partum », l'oraison « Concede », comme à toutes les heures.

A Tierce, même hymne; antienne « In odorem », capitule « Ab initio », répons « Sancta Dei », verset « Post partum ».

A Sexte, antienne « Benedicta », capitule « Et sic in Syon », ℟. « Post partum », ℣. « Speciosa ».

A None, antienne « Pulchra es », capitule « Et radicavi », ℟. « Speciosa », ℣. « Dignare me ».

« Vespres de Nostre-Dame » : Une seule antienne : « Beata mater », capitule « Beata es », hymne « Ave maris stella », ℣. « Post partum », antienne du *Magnificat*, intitulé « Psalmus David », ℟. « Sancta Maria succurre... femineo sexu. »

« Complie de Nostre-Dame » : Antienne : « Cum iocunditate », capitule « Sicut cynamomum », hymne formée des trois strophes « Virgo singularis », « Vitam presta », « Sit laus Deo », empruntées à l'*Ave maris*; ℣. « Ecce ancilla », antienne du *Nunc dimittis* « Ecce completa sunt » ; oraison « Gratiam tuam ».

5. « Les vij pseaumes » de la pénitence, avec l'antienne « Ne reminiscaris ».

6. La « Letania » se complique de Saints propres. Parmi les martyrs, on invoque « Sancte Eutropy, sancte Dyonisi cum sociis tuis, sancte Eustacy, sancte Mauricy, sancte Nigasy ». Les évêques et confesseurs se succèdent ainsi : « Sancte Martine, sancte Nicholae, sancte Remigi, sancte Mellone, sancte Romane, sancte Augustine, sancte Viviane, sancte Macute, sancte Hyldeverte, sancte Amande, sancte Hylari, sancte Egidy, sancte Eligy, sancte Germane, sancte Anthony, sancte Paterne[1], sancte Ludovice, sancte Maure,

[1] Saint Paterne ou Pair, évêque d'Avranches, 16 avril.

Digitized by Google

sancte Leobine, sancte Severe ». La liste des vierges est très complète : « Sancta Columba[1], sancta Fides, sancta Spes, sancta Caritas[2], sancta Petronilla, sancta Cecilia, sancta Radegundis[3], sancta Austreberta, sancta Apollonia, sancta Quiteria, sancta Genovefa, sancta Honorina, sancta Barbara. » Le témoignage des litanies équivalant à celui du calendrier, les cinq noms de saint Romain, saint Nicaise, saint Mellon, sainte Austreberte et sainte Honorine, nous reportent encore à la Normandie et à l'archidiocèse de Rouen.

7. Les Heures de la Croix ne diffèrent pas de celles qui sont usitées dans les anciens livres et qui sont réduites à une hymne, une antienne et une oraison.

8. Il en est de même de celles « du Saint-Esperit », qui sont très écourtées, suivant la coutume. Là encore les rubriques sont en français : « Prime, Tierce, Midi, Nonne, Vespres, Complie. »

9. L'office des morts est celui qu'on connaît. Il comprend *Vêpres*, *Matines* à neuf leçons et *Laudes*.

10. Les joies de la sainte Vierge sont au nombre de quinze. Le manuscrit les a au complet, moins l'introduction : il manque un feuillet[4], qui devait au recto être orné d'une miniature, et au verso commencer l'oraison « Très doulce dame », dont chaque partie est accompagnée de l'*Ave Maria*. Là encore rien de nouveau, ainsi que dans la prière suivante. Je noterai seulement au passage cette naïveté : « Pour ycelle grant ioye que vous eustes quand vous fustes semoncé aux neupces saint Archedeclin » : voici donc l'*architriclinus*[5] canonisé.

[1] Vierge martyre, à Sens, 31 décembre.

[2] Les trois martyres, filles de sainte Sophie, se retrouvent habituellement dans les anciennes litanies, par exemple les livres d'heures, le bréviaire de Luçon du XVe siècle et celui d'Angers du XVIe.

[3] Elle est souvent classée parmi les vierges.

[4] Lorsque le manuscrit fut relié en 1686, cette feuille et celle de Tierce devaient déjà manquer.

[5] *S. Joann.*, II, 8-9. Saint Jean parle des noces de Cana, que la tradition dit être les siennes.

Digitized by Google

11. Le manuscrit termine par l'oraison « Doulx Dieu », coupée en neuf pauses, suivies chacune du *Pater noster*. Je n'y relèverai que ces deux mots qui caractérisent le langage du Nord : *chieulx* pour *cieux* et *bouce* pour *bouche*.

Somme toute, sous le rapport du texte, le livre d'Heures des Châtelliers n'a qu'une importance médiocre ou plutôt relative, le choix des prières étant restreint aux plus communes, qui se trouvent partout. L'intérêt provient surtout du calendrier et de l'office de la Vierge, qui font connaître le rite Rouennais ; mais l'époque de la rédaction en est si basse que ni l'un ni l'autre ne doivent constituer une rareté ; tout au plus y porte-t-on une attention de curiosité et de comparaison.

II

L'enluminure, combinée avec la calligraphie, date sûrement ce livre d'heures du dernier quart du XVe siècle : tout y est encore gothique, avec quelques velléités de transformation, car la Renaissance approche. Je suis bien obligé de le constater, rien dans tout ce décor n'est absolument original : c'est la formule courante que le peintre copie, sans se mettre en frais d'imagination pour concevoir ou faire autrement. Son talent n'est que de troisième ordre : aussi les spécimens de cet art industriel ne sont-ils pas précisément rares dans les bibliothèques d'amateurs. J'ai parlé à dessein d'*industrie*, car le livre est strictement impersonnel, ce qui prouve qu'il n'a pas été fait sur commande, Il fut acheté tel qu'il était ; on l'avait préparé pour la vente et la première bourgeoise venue pouvait le recevoir en cadeau de noces. Ce fut bien une bourgeoise, quelque riche marchande, à qui il échut en partage : une preuve indéniable est l'absence d'armoiries

Digitized by Google

dont n'aurait pas été satisfaite une « damoyselle » de la noblesse. C'est donc un livre roturier et d'art vulgaire qui, après quelques voyages, s'est fixé en Poitou.

L'illustration, comme on dit de nos jours, faite à la plume et au pinceau, comprend : les *lettrines*, les *bouts de lignes*, les *bordures* et les *miniatures*.

Les lettres sont de deux sortes, *grandes* et *petites*, suivant qu'elles commencent un alinéa ou une phrase. Dans le premier cas, elles ont plus d'ampleur et d'éclat : leur contour feuillagé se détache alors sur un fond d'or. Les lettrines, au contraire, sont or sur fond rouge ou bleu alternativement ; mais l'intérieur est bleu, si le champ est rouge et rouge, si le champ est bleu.

Les fins de lignes sont des bandes, agrémentées de blanc, divisées en compartiments tantôt bleus, tantôt rouges, avec traits d'or à la séparation.

La bordure est complète, ou incomplète. Complète, elle fait le tour de la page et encadre la miniature. Plus fréquemment, elle consiste en une bande, placée à la marge extérieure et de la hauteur de l'écriture et encore toutes les pages n'en sont pas ornées, quelques-unes restant entièrement en blanc.

Le type est un filigrane à l'encre noire, à feuilles et baies d'or, qui sert comme de fond à des fleurs sortant de rinceaux bleus, de branches écotées ou de vases de formes diverses, mais toujours un peu lourdes. Les plantes qu'affectionnait le XVe siècle se retrouvent ici : la pâquerette, le fraisier, la bourache, le rosier, le mouron[1], la véronique, le bluet, l'ivraie, la pensée, le chardon, le myosotis, la pervenche, l'œillet et quelques autres de pure fantaisie. A propos de la Passion, le miniaturiste a peint une couronne verte tressée, sur un fond d'or.

[1] « Un coffre....., bordé tout environ dessus et dessoubz, à double bordeure de fin cuivre doré de fin or, taillié et hachié à fleurettes de genestre et de moron. » (*Compte de 1401*).

Digitized by Google

III

Les miniatures[1], au nombre de douze, concordent avec les différentes parties du texte. Elles remplissent un peu plus de la moitié de la page et ont un double encadrement : le premier, très étroit et sur deux côtés seulement, or à rinceaux bleus ou rouges, rechampis de blanc ; le second, plus large et sur trois côtés, à fond blanc, rehaussé de filigranes noirs pointés d'or et parsemé de grands feuillages et de tiges fleuries.

1. La première miniature précède les quatre évangiles : il était donc logique qu'elle fût consacrée aux quatre évangélistes, disposés en écartelé, dans cet ordre, qui n'est pas celui du texte : saint Jean, saint Luc, saint Marc et saint Mathieu.

Saint Jean, blond et imberbe, en signe de virginité, est assis dans l'île verte de Pathmos. La lumière céleste l'inonde de sa clarté. Son aigle se tient devant lui. Il regarde sa plume, avant d'écrire sur le phylactère étendu sur ses genoux et où on lit *Saint Ie(han)*[2] : sa robe est bleue et son manteau rouge.

Saint Luc examine aussi sa plume pour voir si elle est bien taillée. Barbu, presque un vieillard, il est assis sur un escabeau, son bœuf accroupi près de lui. Sa robe cendrée est recouverte d'un manteau rouge, couleur du dossier ramagé d'or qui garnit le soubassement de la salle, percée de fenêtres longues et cintrées, à verres blancs et petits plombs. Le carrelage vert est à deux nuances, foncé et clair, en damier[3]. Son nom est inscrit sur son phylactère : *Saint Lucas*.

[1] A ma demande, M. Maurice Lévesque, de S. Maixent (Deux-Sèvres), a bien voulu photographier, de la grandeur de l'original, toutes ces miniatures, de manière à compléter son très intéressant *Album des Châtelliers*.

[2] Le haut moyen âge inscrivait sur le livre ou le phylactère les premiers mots de l'évangile, ce qui est plus rationnel.

[3] Les carreaux que j'ai exhumés dans le chœur de l'église abbatiale des Châtelliers sont aussi verts, mais d'une autre nuance et taillés en losange : ils ont été mis en place au XVIe siècle et sont disposés autour du tombeau de saint Girand.

Digitized by Google

Saint Marc, vieillard, assis sur un banc de menuiserie à marchepied, son lion à ses côtés, pose ses deux mains sur un pupitre à un seul rampant, où est étalé son phylactère, portant (*Saint*) *Mar*. Il a un manteau rouge, qui lui enveloppe les pieds, sur une robe bleue. Le carrelage de la salle est en damier et vert ; une tenture, bleu et or, garnit le soubassement du mur, où s'alignent des arcades aveugles ; une spallière[1], bleu et or, se dresse derrière le siège.

Saint Mathieu. La salle est ajourée, pavée et tendue, comme à saint Luc. L'évangéliste, blanchi par l'âge, est très attentif à sa plume, tandis que sa main gauche tient une banderole où se voit son nom : *saint me* (Macé ?). Son ange, ailes dressées, vêtu d'une aube à reflets roses, lui parle comme pour l'inspirer.

Les nimbes, légèrement surhaussés, sont formés d'une feuille d'or, appliquée sur un relief de gomme, ainsi que dans presque tous les autres endroits où il a été employé et où il brille d'un vif éclat. Cependant, dans les bordures, l'or en coquille colore des revers de feuilles ou des calices de fleurs, des vases, etc.

2. Le Moyen Age a fait concorder la vie de la Vierge avec les heures de son office. Ainsi à *Matines*, l'Annonciation ; à *Laudes*, la Visitation ; à *Prime*, la Nativité de Notre-Seigneur; à *Sexte*, l'Adoration des Mages ; à *None*, la Présentation au temple ; à *Vêpres*, la Fuite en Egypte et à *Complies*, le Couronnement Il manque la miniature de Tierce, qui a été enlevée et qui devait représenter l'Adoration des bergers.

Annonciation. — La chambre de la Vierge est carrelée en vert de deux nuances, tendue en rouge à la partie inférieure, lambrissée à la voûte, avec décoration peinte à la jonction des bardeaux et éclairée par une fenêtre qui a vue sur la campagne. Marie, agenouillée devant un banc sur lequel est appuyé son livre de prières, ouvert, se détourne pour écouter l'ange. Ses mains sont croisées sur sa poitrine, pour té-

[1] X. Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. I, p. 117, 196, 198-199.

Digitized by Google

moigner son humilité; ses longs cheveux blonds retombent dans son dos. Son double vêtement, robe et manteau, rappelle l'azur du firmament, car elle est toute céleste par sa virginité. Près d'elle, sur le sol, est un vase d'or, où fleurit un lis blanc. Son lit a un ciel bleu où rayonne un soleil d'or, un dossier de même couleur à fleurons d'or, des pentes[1] et des rideaux verts. Gabriel, vêtu de l'aube blanche et de la chape rose, à fermail d'or, ses ailes bleues et blanches baissées, présente un phylactère endommagé, mais qui devait contenir les premiers mots de la salutation angélique. Il s'agenouille d'un genou. Comme dans les représentations du temps, il est blond, avec touffes bouffantes sur les oreilles. Par la fenêtre ouverte, on voit au ciel le Père éternel, globe du monde en main et bénissant, qui émerge d'une auréole rouge, bordée de bleu, dont la lumière atteint la Vierge ; son nimbe est uni. L'archange n'en a pas, ce qui est une faute en iconographie. Celui de Marie est festonné intérieurement et divisé à l'instar d'une coquille.

3. *Visitation.* — La scène se passe dans une vallée, entre deux côteaux rocheux, plantés d'arbres : au fond, sur les bords d'une rivière, apparaît une ville fortifiée, avec ses tours et maisons aux toits en ardoise. Marie, suivie de deux anges, qui joignent les mains et écoutent, comme précédemment, est habillée en bleu, cheveux flottants. Elle donne la main à sainte Elisabeth, âgée et voilée, qui s'incline devant elle : sa robe est cendrée et son manteau rouge. Une jeune fille, tenant un livre et coiffée d'une espèce de turban, se tient en arrière[2]. Le ciel, globe d'or, verse des rayons de lumière sur les deux cousines.

[1] « Troys pantes de lict de velours cramoisy, passementé de passement d'or et d'argent, à frange de soye cramoisie. — Une pante de lict de satin de Bruges, en broderye de toille d'or fausse. » (*Inv. de Quermelin*, 1585).

[2] Ce doit être une de ses parentes.

Sur une fresque du XIVe siècle, à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, est représentée la nativité de saint Jean-Baptiste. « Au premier plan, dit M Muntz, assise à terre, une femme tient le nouveau-né, près d'elle un

Digitized by Google

4. *Nativité.* — Le sol est gris, comme brûlé par le soleil : cependant les arbres sont verts et, à l'horizon, saillit une montagne bleue. Un double sentier sinueux, où l'on remarque les traces des roues et des pieds des chevaux, conduit à l'étable, hangar en bois, ouvert à tous les vents, excepté au fond, où il est fermé par un drap d'or rouge. En avant, adoré par le bœuf qui s'allonge, tandis que l'âne semble indifférent, l'enfant Jésus nu, repose sur un pan du manteau de sa mère : il croise ses mains sur son ventre, attitude réaliste, qui contraste avec le rayonnement de son corps par lequel est attestée sa divinité ; son nimbe d'or est uni, comme celui de Marie, qui, à genoux, en cheveux et en bleu, tend vers son fils ses deux mains en manière d'adoration. Saint Joseph, vieux et sans nimbe, s'agenouille en face : il porte une robe cendrée, ceinte à la taille et un manteau rouge à chaperon bleu. Par respect, il a ôté son bonnet bleu, qu'il tient de la main gauche : dans la droite est un cierge allumé, qui exprime les ténèbres de la nuit et aussi que l'enfant qui vient de naître sera la lumière du monde. Plus loin, au second plan, agenouillée et mains jointes, Salomé adore le nouveau-né : ses cheveux blonds descendent au-dessous de ses épaules, mais sa tête est coiffée d'un turban blanc. Sa robe est verte et son manteau bleu, doublé de blanc. C'est la sage-femme, requise par saint Joseph, dont parle la légende et qui arriva après la naissance[1]. Le ciel projette sa clarté sur l'étable.

bassin. Au second, l'accouchée dans son lit ; deux femmes s'approchent d'elle. A droite deux autres femmes debout ; l'une d'elles, nimbée, vêtue d'une robe rouge et d'un manteau bleu, lève la droite comme pour proclamer l'importance de l'événement qui vient de s'accomplir. Nous avons probablement devant nous la Vierge, quoique l'évangéliste semble dire qu'elle avait quitté la maison avant l'accouchement (S. Luc., I, 56, 57) : « Mansit autem Maria cum illa quasi mensibus tribus et reversa est in domum suam. Elisabeth autem impletum est tempus pariendi et peperit filium. » (*Gaz. arch.*, 1887, p. 302, pl. 35).

[1] Brunet, *Les évangiles apocryphes*, p. 127-129.

Digitized by Google

5. *Adoration des Mages.* — Le ciel rayonne, une petite étoile luit au firmament. Un chemin descend la pente du coteau boisé et aboutit à l'étable, hangar à dossier rouge et bahut de pierre sur lequel posent d'un côté les poteaux d'appui du toit lézardé. Joseph, vieillard non nimbé, est debout derrière Marie, assise sur un banc, à dossier d'étoffe grise, semée de pois par groupes de quatre. Semblable à elle-même dans les scènes antérieures, elle tient sur ses genoux son fils nu, qui s'amuse à tirer la barbe au premier mage, agenouillé devant lui. Celui-ci, en robe d'or à chaperon d'hermine, présente une coupe d'or, pleines de pièces de monnaie : il a posé à terre son turban blanc, à couronne d'or et coiffe bleue. Le second mage est aussi un vieillard. couronne d'or en tête, qui enveloppe ses mains de son manteau vert[1], à chaperon d'hermine, pour offrir un vase d'or à six pans, terminé en clocheton. Le troisième mage est un élégant jeune homme, qui a des souliers à la poulaine, des bas et hauts de chausses noirs, un justaucorps rose à manches fendues et maheutres et sur la tête une couronne d'or à pointes tréflées. Sa main gauche tient une espèce de reliquaire, à pied de calice, thèque horizontale et cylindrique, clocheton qui s'épanouit sur un bouquet de chou frisé[2].

[1] Ce signe de respect est emprunté à la liturgie.

« Ego frater Galterius de Navis (à l'abbaye de Saint-Martin de Tulle, en 1099) offero hunc puerum fratrem meum, nomine Heliam, cum oblatione in manu atque petitione altaris palla manum ejus involutam ad nomina sanctorum quorum hic reliquiæ continentur et abbatis præsentis (*sic*) trado coram testibus, regulariter permansurum. »

A la procession de saint Marc, à Meissen (Allemagne), le diacre et le sous-diacre portaient des reliques, les mains enveloppées : « Diacono tenente interim manum deauratam, in qua sunt reliquiæ Sancti Donati et subdiacono caput Sancti Brictii, mediante lintheolo » (*The Ecclesiologist*, 1888, p. 47).

[2] Sur un émail de la collection Basilewski, peint par Nardon Pénicaud, au XVIe siècle, les Mages saluent l'enfant Jésus par ces mots mal orthographiés : AVE IESVIS (Jesus) NOSTRBS (noster).

Dans la collection Garrigou, une agrafe du XVe siècle fait ainsi la répartition des présents (*Bullet. mon.*, 1884, p. 646) :

Gaspar fert myrrham, Melchior thus, Balthazar aurum.

Digitized by Google

6. *Présentation au temple.* — Le ciel est rayonnant. Un chemin descend à pic un coteau boisé jusqu'à l'enceinte du temple, dont la porte est ouverte. L'habitation des prêtres, avec sa lucarne, est couverte en ardoise et percée de petites fenêtres. La scène se passe en avant du temple, dont le saint des saints est ajouré de baies allongées, vitrées de blanc et à petits plombs. Une tenture en drap d'or rouge clôt la partie antérieure, d'une colonne à l'autre. L'autel est un massif de pierre, mouluré à la base, découpé à six pans[1] et protégé par une nappe blanche, limogée en noir. Marie, toujours identique aux autres représentations, présente debout et nu son fils, au nimbe crucifère[2], qui reste tourné vers elle, comme s'il voulait se remettre entre ses bras. Deux jeunes femmes suivent : l'une, Salomé, porte un cierge allumé et un panier d'osier où sont trois colombes ; l'autre, voilée et d'un âge plus avancé, pourrait être soit une parente, soit sainte Anastasie, la seconde sage-femme de l'étable. Siméon, sans nimbe, vêtu de rouge et de bleu, souliers à la poulaine, prend l'enfant des deux mains : il est accompagné de deux docteurs de la loi, coiffés l'un en rouge et l'autre, en noir.

7. *Fuite en Egypte.* — Même ciel rayonnant, même chemin qui dévalle de la colline dans la prairie ; au fond, pic bleuâtre, couronné de tours et ville au bord d'un lac, que sillonnent des barques et des cygnes. Au second plan, Salomé, voilée, portant sur sa tête un panier plein d'œufs pour le voyage, car, depuis Bethléem, elle s'est attachée à Marie[3] : Joseph, appuyé sur son bâton, s'arrête un instant et se détourne : il tient par la bride l'âne qui porte la mère, dont le manteau bleu remonte sur la tête et l'enfant, lié de bandelettes : la housse de la monture est un drap d'or rouge.

[1] La cathédrale de Châlons-sur-Marne possède une base de bénitier de même style.

[2] La croix du nimbe, ainsi que dans les autres miniatures, étant très étroite et en or mat, se distingue à peine.

[3] « Et il y avait avec Marie une jeune fille » (*Evang. apoc.*, p. 203).

Digitized by Google

8. *Couronnement.* — Le ciel est un palais, ou plutôt une abside à trois pans, comme celles des églises du XVe siècle, à voûte d'azur, colonnettes d'or, fenêtres géminées surmontées d'un *oculus*, closes par des verres blancs sertis de plomb. Le Christ[1], figuré en pape, nimbe uni, tiare blanche à triple couronne[2], aube cendrée, chape rouge, est assis sur un fauteuil en bois sculpté, dont le haut dossier est tendu d'une étoffe bleue et or. Au-dessus pend un pavillon, vert et or. De la main gauche il tient sur son genou le globe du monde, sur lequel est plantée une croix, car il l'a racheté par sa mort. De la droite, il bénit à trois doigts, au nom de la sainte Trinité[3], Marie, agenouillée à ses pieds, mains jointes et sur la tête de qui un ange, en aube blanche, ailes dressées, pose une couronne d'or. Un autre ange, à genoux sur le pavé vert en damier, pince de la harpe, pour exprimer la joie de la cour céleste[4]. Quand la nouvelle reine du ciel se sera relevée, elle prendra place à la droite de Dieu, sur un banc de menuiserie, avec marchepied, dont le siège est décoré de quatre feuilles et le dossier percé d'arcades en forme de meurtrières. Au-dessus court une tenture rouge et or.

9. *David pénitent.* — En tête des psaumes de la pénitence, David, à genoux, prie Dieu. Il a posé à terre son bonnet à

[1] Je le nomme *le Fils*, quoique habituellement on en fasse le *Père éternel*, à cause de sa barbe blanche. Didron a dit aussi qu'on habillait le père en pape. Les meilleures représentations, au XIIe et au XIIIe siècle, à Rome, dans les mosaïques de Sainte-Marie au Transtevère et de Sainte-Marie Majeure, font couronner Marie par le Christ, qui l'assied auprès de lui. Le Père ne figure que là où la Trinité est représentée, ce qui ne se voit guère avant le XVIIe siècle.

Que le Fils ait aussi pris le costume papal, les missels le prouvent dans les miniatures ou gravures qui, au canon, opposent la Majesté à la Crucifixion.

[2] L'artiste n'ayant jamais vu de tiare a dessiné une mitre à deux cornes, qu'il a enlacée des trois couronnes.

[3] « Tribus autem digitis signa facimus quia Trinitatem exprimimus » (Honor. Augustodunen., lib. I, cap. 57).

[4] Une des antiennes de l'office de l'Assomption est ainsi conçue : « Assumpta est Maria in cœlum, gaudent angeli, laudantes benedicunt Dominum. »

Digitized by Google

couronne et sur une table sa harpe aux cordes d'or[1]. Sa figure est celle d'un vieillard. Sa tunique est bleue, son surcot rouge, à chaperon d'hermine. Son trône, en bois, a un coussin bleu au siège et un dossier rouge : le dais qui le termine est découpé en accolade à chaque face. Un mur d'appui, tendu en partie de rouge, laisse voir la campagne, où se passe une scène de la jeunesse de David, berger, qui, la fronde en main, renverse Goliath, géant à l'armure de fer, gisant, le front ensanglanté, sur la pente d'un mamelon. Au ciel apparaît Dieu : son auréole rouge, cerclée de bleu, rayonne au loin ; en manteau gris sur une robe rouge, le nimbe uni à la tête, le globe crucifère dans la gauche, il bénit ou plutôt accueille, la main ouverte, l'humble supplication du royal pénitent.

10. *Crucifixion.* — Au ciel bleu brillent le soleil, la lune et les étoiles, singulière manière d'exprimer les ténèbres que constate l'Evangile[2]. Le Christ tourne le dos à Jérusalem, indigne désormais de ses faveurs. Attaché à une croix plate et en tau, que surmonte le titre écrit *i.n.r.i.* sur une feuille de papier blanc, il ferme les yeux et incline sa tête couronnée d'épines : l'heure de la mort a sonné. La plaie béante du côté droit laisse échapper un flot de sang. Un linge étroit ceint les reins : un seul clou transperce les pieds, superposés en croix. Les deux larrons accompagnent le Sauveur, leur croix est aussi en forme de tau ; les bras repliés, derrière le dos, sont liés avec des cordes ; le sang qui tache les coudes montre que déjà leurs membres ont été brisés[3]. Un *fémoral*, pour lui garder son ancien nom, couvre leur nudité. Celui de droite se tourne vers le Christ, l'autre baisse piteusement la tête[4].

[1] On voit sur la table l'instrument à pointe de fer qui servait à serrer les cordes.

[2] « Et tenebræ factæ sunt in universam terram usque in horam nonam et obscuratus est sol. » (*S. Luc.*, XXIII, 44-45).

[3] « Venerunt ergo milites et primi quidem fregerunt crura et alterius qui crucifixus est cum eo. » (*S. Joan.*, XIX, 33).

[4] Le manuscrit d'Herrade (XIIe siècle) nomme les deux larrons : « Tismas latro dixit : Memento mei, Domine, dum veneris in regnum tuum.

Digitized by Google

Au pied de la croix, Marie fatiguée s'est assise sur le sol, vêtue comme à la fuite en Egypte. Elle joint les mains et regarde avec amour son fils. Saint Jean et une sainte femme, voilée et nimbée, l'accompagnent et témoignent leur douleur. A gauche, au-dessous du mauvais larron, est un groupe de soldats, bardés de fer : le centurion, baguette du commandement en main, s'entretient avec un vieillard, chef de la synagogue[1] ; sur leur visage est peint l'étonnement. L'homme au turban a aussi un bâtonnet et des fourrures de loup-cervier à sa houppelande[2].

Cette miniature précède les heures de la croix et la suivante, celles du Saint-Esprit.

11. *Pentecôte.* — Le cénacle est une salle allongée, voûtée en bois, avec fenêtres longues et cintrées et vitres blanches à petits plombs. Une tenture, rouge et or, contourne le soubassement. Marie, en vêtements bleus, est assise, mains jointes, un livre ouvert sur les genoux, car elle prie. Autour sont rangés les apôtres, en deux groupes de six chacun[3] ; nimbés, âgés, moins un qui est imberbe, ils regardent stupéfaits le prodige qui s'opère. Deux se sont agenouillés immédiatement sur le carrelage vert en damier. Saint Pierre, à gauche, se reconnaît à sa figure ronde et à sa large tonsure, origine de ce signe de la cléricature. La colombe divine plane au-dessus d'eux dans une auréole à rayons d'or.

Formam dat nobis confessio sera latronis, ne vel in extremis desperet quisque fidelis. — Gesmas latro dixit · Si tu es Xpe, salvum fac temetipsum et nos. » (*Gaz. arch.* 1884, pl. 9).

[1] « Centurio autem et qui cum eo erant, custodientes Jesum, viso terræ motu et his quæ flebant, timuerunt valde, dicentes : Vere Filius Dei erat iste. » (*S. Matth.*, XXVII, 54).

[2] « Une robbe de vellours cramoisy, fourrée de loup serviers. — Deux fourreures, l'une de panne blanche, avecques les paremens de loups serviers. — Item, deux fourreures de soye, les paremens de loups serviers. » (*Inv. de Fr. de la Trémoille*, 1542).

Brantôme rapporte que Catherine de Médicis fut peinte à Lyon, en 1564, « habillée à la franceze d'un chapperon avec ses grosses perles et une robe à grandes manches de toille d'argent, fourrées de loups cerviers. » (*Edit. Lalanne*, t. VII, p. 343).

[3] Le sort avait déjà remplacé Judas par S. Mathias (*Act. Apost.*, I, 26).

Digitized by Google

12. *Enterrement.* — Cette scène convient à l'office des morts. Le ciel est étoilé, car la cérémonie funèbre a lieu le soir. L'église longe le flanc d'un coteau et le cimetière, ceint de murs, avec banquette de pierre pour s'asseoir, s'étend à l'ouest et au midi. La porte d'entrée, flanquée de deux clochetons, est précédée d'un *balet*[1], porté sur quatre colonnettes, exhaussées sur un bahut : le toit en bardeaux se découpe en accolade. Une statue fait l'amortissement du pignon, dont les rampants sont hérissés de choux. Le clocher s'élève au flanc méridional, il est couvert en ardoises, tandis que l'édifice l'est en bois ; un campanile rompt la monotonie de la nef ; là était la cloche du *Lever-Dieu*[2]. De longues fenêtres, cintrées et vitrées en blanc, éclairent la nef et le clocher. Le gazon qui tapisse le cimetière est interrompu par une petite allée qu'ont dessinée les pieds des fidèles. La fosse, creusée dans le sens de la nef, a rejeté dehors un crâne et un fémur. La pelle qui a servi à enlever la terre est sur le sol. Le mort, enveloppé dans un linceul[3] cousu en-dessus, avec une croix noire à l'endroit de la poitrine, a été tiré du cercueil de bois, commun à tous[4] et qui vient d'être appuyé contre le mur de l'église. Deux fossoyeurs le descendent. Quand la cérémonie d'inhumation sera achevée, on placera, à l'endroit de la tête, comme le montre une tombe voisine,

[1] Cochet, *Les porches dans le département de la Seine-Inférieure.*

« *Baletum*, apud Pictavenses vulgo *balet*, species porticus tectæ » (Du Cange). Cette expression est encore usitée en Poitou. On la trouve sur une inscription de l'église de Chantecorps (Deux-Sèvres), que je dois à l'obligeance de M. Allard, instituteur à Coutières.

[2] « Une cloche au clocher, fort petite et une autre pour le lever Dieu ». (*Inv. de l'hôpital de Neufchâteau*, 1760).

[3] On recouvrait souvent la bière, au lieu du drap mortuaire, d'un linceul ou drap de lit, qui appartenait alors au curé : « Item tous ceux des quatre premiers Estats doibvent, comme est accoutumé, avoir des linceuls sur les châsses des morts et iceulx linceulx doivent demourer au curé pour le temps de ladite esglise parrochiale ». (*Acte de 1412, relatif à Bourg-en-Bresse*, ap. *Bullet. hist. du Com. des trav. histor.*, 1887, p. 128).

[4] J'ai trouvé un cercueil de ce genre sous la voûte de l'église de Béthines (Vienne). Cela s'explique, avec l'usage des sarcophages de pierre.

Digitized by Google

une croix peinte en rouge, avec crucifix, qu'abritent deux planchettes disposées en triangle des bras au sommet.

Le prêtre, en soutane noire, surplis et chape rouge, à agrafe et orfrois d'or, lit dans son rituel les dernières prières. Un clerc suit, tonsuré et en surplis ; puis viennent deux choristes, en soutane noire et surplis, l'un avec une chape rouge et l'autre avec une chape bleue[1] : ce dernier porte le bénitier. Le deuil est formé par sept personnes enveloppées dans un long manteau noir, dont le capuchon couvre la tête[2]. Le premier tient un livre et prie.

Les miniatures sont traitées, en général, avec quelque goût. L'artiste pèche quelquefois par l'anatomie, mais il a le sentiment de la couleur et il ne recule pas devant la perspective des horizons lointains. Les scènes qu'il a retracées avec son pinceau ont du mouvement et de la vie, les figures ne manquent pas d'expression ; mais partout les animaux sont rendus avec une maladresse incroyable.

Deux miniatures surtout ont un intérêt réel ; la scène d'enterrement, qui offre un caractère liturgique et la Nativité, où l'on retrouve le dernier écho de la légende de la sage-femme.

Sous le rapport de l'architecture, le peintre agit bien encore sous l'impression de la forme gothique à son déclin ; mais il devance son époque par ses fenêtres cintrées et ses vitres blanches, qui témoignent qu'on était las des vitraux de couleur qui assombrissaient les églises. L'instruction se

[1] Voir sur ces deux couleurs aux offices funèbres, mes *Œuvres complètes*, t. I, p. 112.

[2] « A maistre Pierre de Courlon, secrétaire de Monseigneur de Bourgongne, et serviteur dudit feu Monseigneur de la Trémoille, qui estoit alé devers ma dite dame soy offrir à elle pour son service et plaisir, que madite dame lui donna pour paier sa robe de drap noir de la livrée du deuil de feu mondit seigneur, car il n'en avoit point eue quand les autres serviteurs en orent ». (*Compt. de Guy de la Trémoille*, 1395).

« Ung manteau de doeul ». (*Inv. d'un bourgeois de Tournai*, 1527).

Digitized by Google

répandait, les livres d'heures se multipliaient; on voulait y voir clair pour pouvoir lire et l'on avait raison.

Certains détails d'intérieur sont fort intéressants pour l'étude du mobilier, surtout des étoffes, qui reproduisent au naturel celles que nous connaissons par les musées, entr'autres celui des arts décoratifs à Paris : de larges rayures les traversent et le champ est semé de points, d'étoiles, de feuillages, de rinceaux et de fleurons, du plus riche effet, sans compter les ananas et les artichauts, qui sont l'élément le plus ordinaire de ce type.

Quant au procédé d'exécution, il apparaît manifestement, surtout à la Visitation, où deux parties dégradées montrent que l'artiste faisait d'abord son esquisse sur le parchemin, qu'il empâtait ensuite d'une épaisse couche de couleur, laquelle a tendance à s'écailler.

Au XVIIe siècle, lors de la seconde reliure, des feuilles de talc furent intercalées et cousues avec les feuillets, pour protéger les miniatures contre le frottement avec la page opposée dont les lettrines en relief auraient pressé les parties unies.

De cet examen minutieux, je suis en droit de conclure que le livre d'heures des Châtelliers offre un bon spécimen de l'art Rouennais, à la fin du XVe siècle, vers l'an 1480 environ et que s'il n'est pas de premier choix, il n'est pas non plus dépourvu de mérite.

X. Barbier de Montault,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ECCLESIASTIQUE
DANS LE DIOCÈSE DE NANTES
APRÈS LA RÉVOLUTION
(1800-1815)[1]

IV

PAIMBŒUF ET CHATEAUBRIANT

D'autres efforts moins importants furent tentés par les communes en faveur de l'instruction.

C'est ainsi que le 20 floréal an VII, le conseil municipal de Clisson, voulant favoriser le rétablissement de la ville, dont un tiers seulement est rebâti et occupé par des artisans, demande qu'on établisse un collège dans les ruines du château, dont certaines parties peuvent être facilement réparées[2]. Mais cette délibération resta dans les cartons ; et Clisson pleure encore, avec son château, sa collégiale, ses couvents et tout ce qui en faisait, avant la Révolution, une des villes importantes de la région, son petit collège d'humanités.

[1] Voir la livraison de septembre 1888.

[2] Arch. dép. — Le château appartenait à la Légion d'honneur. On offrait la place la maison *Boux*.

Digitized by Google

Paimbœuf voulut aussi avoir son collège, et sa situation, alors florissante, l'y autorisait. Une maison d'éducation, précédemment dirigée par M. Bardou, y fut érigée en école communale secondaire[1].

Le directeur choisi fut un ancien professeur d'histoire de l'école centrale de Seine-et-Oise, monsieur D., que nous avons vu cumuler à Machecoul les classes de français, de latin, de grec et de géographie.

Ce que nous avons rapporté des professeurs de cette dernière maison, n'était pas une recommandation pour le directeur de Paimbœuf.

M. D. se contenta de la classe de septième, et confia la sixième et la cinquième à M. Alanic, les mathématiques à M. Caillet[2]. Un bureau d'administration fut constitué (1810), et compta parmi ses membres le curé, M. Pronzat de Langlade, le président du tribunal civil, M. Joyau, et le procureur impérial..

Les débuts du collège furent heureux : c'était naturel, dans une ville déjà importante, qui comptait près de 9000 habitants, en 1781[3], et dont la population avait dû augmenter encore par suite de l'extension du commerce. Aussi dès le 1er janvier 1810, la maison comptait 53 élèves, dont 9 pensionnaires seulement et 7 demi-pensionnaires.

Nous ne trouvons rien de remarquable dans ces premières années, si ce n'est une pièce qui montre le soin avec lequel on inculquait à la jeune génération l'amour et le culte du régime impérial. M. le préfet de Celles écrit au sous-préfet de Paimbœuf, pour lui demander si, dans les écoles de son arrondissement, parmi les textes français et latins, sur lesquels les

[1] Décret impérial du 25 février 1808.

[2] M. Caillet, ancien lieutenant-colonel de l'armée royaliste du Morbihan, dont il devait obtenir le brevet en 1814, était professeur d'hydrographie à Paimbœuf. — Arch. dép. Rapport de M. de La Tocnaye, sous-préfet, du 6 octobre 1815.

[3] Léon Maître, op. cit. page 80.

Digitized by Google

élèves composent, il en est qui « traitent de l'histoire glorieuse de la 4e dynastie[1]. »

L'école ne tarda pas à décliner, et les habitants de Paimbœuf virent bientôt qu'ils ne pouvaient en attendre aucun service.

Le directeur lui-même ne se faisait aucune illusion ; rien d'ailleurs ne l'y autorisait, au milieu d'une débâcle complète. Il écrivait alors au recteur[2] : « Veuillez bien prendre une décision et terminer mes angoisses ; le collège est dans un état de dissolution totale. M. Auger, sans en prévenir, paraît être dans la disposition de ne plus faire ses classes, voilà deux fois qu'il n'est pas venu ; le maître d'écriture paraît quelques instants et s'en va ; M. Caillet a annoncé qu'il cesserait ; le peu d'élèves qu'il y a désertent tous les jours, et bientôt il n'y en aura plus : quand est-ce qu'il me sera permis de faire ainsi ? »

On se demande la raison d'un tel désarroi. La voici : le 22 mars 1812, deux professeurs se plaignent au bureau de n'avoir pas été payés ; et quelques mois plus tard, le boulanger refuse, pour la même cause, de fournir du pain à la maison ; si bien que l'infortuné directeur, pris par la famine, se voit dans la nécessité de renvoyer ses pensionnaires.

Enfin un rapport fait au bureau, en 1813, constate officiellement le « discrédit » dans lequel est tombé le collège et en accuse le principal. Celui-ci manque d'économie ; la maison n'est pas entretenue dans un état de propreté convenable ; les professeurs ne sont pas payés ; les élèves manquent de surveillance et de retenue, et sortent pendant les classes sans permission ; les affaires domestiques du principal troublent tout ; il est question de le faire loger au dehors et d'établir un portier[3].

[1] Arch. dép. — Lettre du 27 sept. 1810
[2] Arch. dép. — Lettre du 31 mai 1812.
[3] Arch. dép.

Digitized by Google

Il est évident qu'un collège placé dans de telles conditions, et qu'un directeur, qu'on est obligé de mettre à la porte de la maison pour y établir l'ordre, ne pouvaient guère concourir au relèvement des études. Nous pourrions donc terminer ici cette notice sur le collège de Paimbœuf, avant 1815. Nous voulons cependant ajouter quelques mots.

Les désirs, que le principal exprimait au recteur de l'Académie de Rennes, ne tardèrent pas à être satisfaits. Il fut avantageusement remplacé par M. de Lépronière, et le collège devint un peu plus prospère. Mais les événements de 1815 apportèrent dans la maison de nouveaux éléments de trouble. Voici, au rapport du sous-préfet, M. de la Tocnaye, quelle était la physionomie du collège de Paimbœuf, vers la fin de l'année 1815[1] : « D'après les règlements de l'Université, les élèves ne peuvent compléter leur cours d'humanités à Paimbœuf ; on ne les garde au collège que jusqu'à ce qu'ils soient en état d'entrer en troisième.

« Par les soins de M. de Lépronière, ce collège prenait de plus en plus consistance, lorsque Bonaparte est revenu de l'île d'Elbe. A cette époque, les têtes ont fermenté, quelques habitants de Paimbœuf ont excité les élèves à l'insubordination, et n'ont que trop bien réussi auprès de plusieurs d'entre eux qui alors contractèrent l'habitude de ne rentrer en classe qu'aux cris mille fois répétés de *Vive l'Empereur*[2].... Mais il ne faut pas se dissimuler que l'établissement a reçu une forte atteinte par la dernière révolution. Le nombre des élèves qui s'était élevé à 60, n'était plus en dernier lieu que de 40, dont dix à douze internes, Ce qui nuit surtout à la prospérité du collège, c'est le mélange des enfants avec d'autres plus avancés en âge qui, se destinant à la marine, viennent tardivement prendre seulement des leçons de langue française. »

[1] Arch. dép. — Lettre du 6 octobre 1815.

[2] Le maître d'étude ayant été souvent obligé de punir, on a conçu contre lui de fortes préventions, et le sous-préfet demande son déplacement qui semble nécessaire.

Digitized by Google

Châteaubriant fut encore moins heureux que Paimbœuf. Dès le 25 pluviôse an XI, le sous-préfet, M. Bernard-Duteil, transmet à la préfecture une pétition du conseil municipal demandant l'établissement d'une école secondaire. Le château « qui a servi d'hôpital pendant la Révolution, et qui « tombe en ruines », est réclamé pour cet objet.

Plusieurs années après, on sollicite, pour Monsieur M.-D., le titre de directeur d'une école secondaire que l'on veut établir à Châteaubriant ; et le Grand-Maître, M. de Fontanes, accueille[1] cette demande ; mais à condition que la municipalité vote une subvention. Celle-ci, pour arriver à la réalisation de ses vœux, ne recula pas devant les sacrifices, et le 8 mars 1811, le Grand-Maître approuvait un *Etat des dépenses du collège de Châteaubriant* ainsi conçu :

Traitement du principal et de deux régents.....	2400 fr.
Total des dépenses du collège.....	2400
Somme à fournir par la ville.....	2400

Ordinairement l'argent est le nerf de la guerre, et tout marche avec lui ; à Châteaubriant cela ne suffit pas, et les sacrifices pécuniaires du conseil ne donnèrent pas d'élèves au nouveau collège. Il est vrai qu'en 1812, le directeur se plaignait que la ville n'eût pas fourni de local, que la maison louée pour servir de collège, ne pût contenir que quatre ou cinq pensionnaires[2] ; mais il est à présumer qu'elle était encore assez vaste.

En effet quelques mois après, M. de la Pilorgerie écrivait au préfet : Il n'y a pas d'espoir que l'établissement réussisse. Le directeur a des talents ; « mais sa conduite crapuleuse » éloigne toute confiance[3].

Le collège, qui n'avait jamais eu que deux professeurs, n'en comptait plus qu'un seul ; le conseil constatant l'inuti-

[1] Arch. dép. — Lettre du 31 juillet 1810.
[2] Arch. dép. — Lettre du 9 avril 1812.
[3] Arch. dép. — Lettre du sous-préfet du 1er avril 1812.

Digitized by Google

lité de ses efforts, demande qu'il n'y ait désormais à Châteaubriand qu'une simple institution où l'on enseigne les humanités[1].

Des efforts individuels furent tentés ; mais il n'est pas dans notre plan d'en raconter l'histoire[2]. Nous avons voulu indiquer seulement ceux des communes et de l'administration, afin d'en constater l'échec presque complet.

En effet, à part le lycée de Nantes qui, soutenu par la ville et le gouvernement, et défendu contre les dangers de la concurrence par des règlements draconiens, comme nous le verrons dans la suite de cette étude, compta nécessairement un assez grand nombre d'élèves, aucun des collèges élevés par l'Université et dirigés par des supérieurs de son choix ne réussit dans nos contrées catholiques. Pouvait-il en être autrement, quand on voit quels hommes elle mettait à leur tête ? A Machecoul, un franc-maçon ; à Paimbœuf, un mari incapable de maintenir la paix dans son ménage et d'équilibrer son budget ; à Châteaubriant, un « crapuleux. »

Nous allons maintenant entrer plus complètement dans notre sujet, et voir à l'œuvre le clergé, aidé de très modestes ressources, mais fort d'un dévouement inaltérable et d'une incontestable vertu.

Abbé Ricordel.

(*La suite prochainement*).

[1] Arch. dép. — Séance du 11 avril 1812. On vote en même temps le maintien de deux professeurs, l'on réduit la subvention à 1000 fr. y compris le logement.

[2] Parmi les maisons d'éducation particulières, il faut nommer le pensionnat Radu. Michel Radu, vicaire à Sainte-Croix, à l'époque de la Révolution, prêta d'abord le serment schismatique ; mais, grâce à l'heureuse influence d'un de ses amis, M. Agaisse, il ne tarda pas à le rétracter, et rendit de grands services aux fidèles, pendant la persécution. Nommé curé de Conquereuil en 1802, il ne put s'accoutumer au régime de la campagne, et revint à Nantes, où il éleva une maison d'éducation, près de l'église des Cordeliers. Son école secondaire autorisée par l'Université, existait encore en 1828. — Voir les notes de *M. Guibert*, ancien curé de Saint-Jacques et intrus de Sainte-Croix, à la bibliothèque publique ; et les *Mémoires de M. Agaisse*, dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, septembre 1865.

Digitized by Google

CASSARD

CAPITAINE DE VAISSEAU

1679-1740

(Suite[1]).

CHAPITRE VIII

Attaque de Surinam. — Rapport de Cassard. — Belle manœuvre de la frégate la *Méduse*; bravoure de Cassard. — Capitulation de Surinam. — M. de Pontchartrain annonce ce fait d'armes à Louis XIV. — Attaque et prise de Berbice et d'Essequebo.

Cassard avait une revanche à prendre. « Je me flatte, Monseigneur, avait-il écrit, dans sa première lettre à M. de Pontchartrain, — de vous informer de Surinam, en peu, du succès de cette entreprise, à laquelle j'auray toute l'attention qu'il faudra. » Il ne pouvait manquer à cette promesse. L'établissement de Surinam, colonie hollandaise des plus florissantes, est situé au N.-O. de Cayenne, sur la rivière de Surinam, entouré de marais infranchissables et défendu par plusieurs forts supérieurement armés. On y comptait alors quinze mille hommes en état de porter les armes. Son commerce très actif consistait en café, tabac, bois

[1] Voir la livraison précédente.

Digitized by Google

de teinture, gomme, coton, échangés aux Barbades, contre du sucre, du gingembre etc... Mis en garde par la première tentative, les Hollandais étaient préparés à une vigoureuse résistance, et, lorsque les Français parurent, pleins de confiance dans leurs remparts et la supériorité numérique de leurs forces, ils insultèrent à la témérité et à la faiblesse des assaillants.

Ce ne fut donc pas une surprise, mais un siège en règle, dans lequel l'habile marin nantais, balançant la gloire de Duguay-Trouin à Rio-Janeiro, déploya les talents d'un véritable chef d'armée pour vaincre d'insurmontables obstacles, avec un effectif des plus minimes.

Son rapport est ainsi conçu[1] :

« Je partis de la Guadeloupe le 21 du mois d'août, pour retourner à Surinam. Après une route de cinquante jours, j'arrivay devant la rivière de Surinam le *20* du mois d'octobre[2]. Je fis mouiller les vaisseaux au large, et le même jour je m'embarquay avec toutes les troupes (*1,100 hommes*), dans les chaloupes, et entray la nuit dans la rivière. Je comptois trouver cette colonie en bon état, particulièrement depuis mon départ. En effet, ils avoient monté plus de 80 pièces de canon en plusieurs batteries, rétably touttes les fortifications et muny leur forteresse de tout ce qu'il estoit nécessaire ; de sorte que la surprise n'ayant pu réussir, je pris le party de les attaquer à force ouverte.

« Je fis entrer les vaisseaux et frégattes dans la rivière, à la réserve du *Neptune*, avancer les galiottes et tins les troupes

[1] *Arch. du minist. de la marine;* campagnes, 1712-1715 : vol. 36, octobre 1712. Relation de l'attaque de la colonie de Surinam, par l'escadre des vaisseaux du Roy, commandée par M. Cassard. C'est une copie seulement du rapport de Cassard dont l'original ne se retrouve plus.

[2] Il faut lire : *le 10 octobre*, ainsi que l'indiquent les biographes et que le porte la relation de la Bibliothèque nationale publiée par Cassard. Les cinquante jours fixés par lui, forment exactement l'espace de temps écoulé entre le 21 août et le 10 octobre. C'est donc une faute de copiste.

Digitized by Google

prêtes à descendre. Mais les vaisseaux qui devoient canonner et faciliter la descente, eurent le malheur d'échouer à deux portées de canon du fort et de la ville. Il étoit impossible de les retirer avant les grandes marées, ce qui m'obligea en attendant d'ynvestir le château et la ville, et de me rendre maître avec les troupes de toute la rivière de Surinam.

« Mais, comme cette rivière vis-à-vis du château et de la ville se rétrécit et fait un coude, dont le passage, à portée de carabine, estoit deffendu par plus de 130 pièces de canon, il étoit très nécessaire, après que les troupes seroient passées de l'autre côté de la rivière, d'avoir un chemin par terre qui traversât d'un bout du coude à l'autre, et qui nous donnât une communication libre avec les vaisseaux, et l'ostât aux ennemis, par eau et par terre, avec toute la rivière de Surinam; ce chemin étoit même nécessaire pour faire passer le butin et particulièrement les nègres, sans les faire passer par le feu de la ville et du château. Enfin voyant que ce chemin étoit de la dernière conséquence, par plusieurs raisons, j'ay détaché le sieur Baudinard, avec cent grenadiers, pour le chercher au travers du bois et des marais très difficiles.

« Le lendemain il nous fit savoir qu'il l'avoit trouvé et qu'il s'étoit saisy de la première habitation de l'autre côté de la rivière. Dans ce moment, je fis marcher le second bataillon qu'il commandoit, pour le soutenir, et du jour après, je passai, avec le reste des troupes, par la rivière, avec la frégate la *Méduse* et deux batteaux qui nous portoient les vivres et les munitions.

« Les ennemis avoient établi de quoi faire un grand feu, de chaque côté de la rivière, qu'ils allumèrent pour nous voir passer, dès qu'ils nous apperçurent, et qui nous faisoient distinguer. Comme le jour commençoit à paroistre, ils nous firent une décharge de toutes leurs artilleries, qui devait nous faire perdre beaucoup de monde. Cependant

Digitized by Google

nous ne perdîmes que cinq hommes et cinq blessés par deux coups de canon dans la chaloupe commandée par le sieur de Gotteville-Belille, lieutenant des grenadiers, qui reçut une contusion au bras, et un autre homme tué dans le petit canot major, commandé par le sieur du Breuil, aide-major général, et un coup de canon dans la chaloupe à bombe commandée par le sieur Princé.

« La *Méduse*, commandée par le sieur d'Héricourt, qui nous suivoit avec les deux batteaux, passa très doucement et très heureusement. Jamais vaisseau n'a reçu une plus forte canonnade. Enfin la marée fit passer cette frégate qui estoit percée de coups de canon de toutes parts. Je fus au devant avec mon canot et la remorquay hors de la portée de canon, où elle mouilla l'ancre. Le sieur d'Héricourt fit tout ce qu'on pouvoit attendre de lui dans cette circonstance qui estoit très délicate. Les deux batteaux estoient percés de coups de canon, l'un d'eux en avoit six à l'eau qui le couloient bas. Je fus au devant et le tirai à terre avec mon canot. J'envoyai des charpentiers, des calfats, avec des chaloupes, qui le mirent à midy en état de servir.

« J'établis un camp dans la première habitation, à un quart de lieue de la ville, dans lequel je laissai la moitié des troupes avec le sieur de Sorgues, commandant les troupes, et détachai le sieur de l'Espinay, avec cinquante grenadiers, pour s'emparer d'un autre poste de l'autre côté de la rivière de Para, et ôter aux ennemis toute communication. Je partis avec le reste des troupes ; je montai vingt lieues dans la rivière. Nous passâmes dans toutes les sucreries, d'où l'on avoit tiré tous les nègres et autres effets, de manière qu'il ne nous restoit que les quatre murailles.

« Le gouverneur détacha deux cens hommes pour aller attaquer le sieur de l'Espinay, dans son poste. Aussitôt que le sieur de l'Espinay les eut reconnus, il marcha droit à eux, la bayonnette au bout du fuzil, les battit, prit

Digitized by Google

le commandant, qui estoit le premier capitaine de la ville, avec quatre hommes, en tua et blessa plusieurs, le reste se sauva dans les bois. Le sieur de l'Espinay eut deux grenadiers de tués, un de blessé, et reçut un coup de fuzil dans sa manchette.

« Je retournai au haut de la rivière, et j'arrivai au camp le 20, ayant le sieur de Moans avec des troupes au haut de la rivière pour garder ce poste. Le sieur de Bandeville qui commandoit les vaisseaux, continuoit toujours à bombarder; et faisoit travailler à rélever les vaisseaux, le temps des grandes marées approchant, pour faire l'attaque du château et de la ville. Le gouverneur en étant informé, offrit de convenir d'une contribution, à laquelle je consenty volontiers par les difficultés qu'il y avoit à faire entrer les vaisseaux, ce qui ne se pouvoit faire sans risques à cauze des bancs et du peu d'eau qu'il y a dans le canal, particulièrement dans cette saison. La contribution consiste dans la valeur de quinze mille bariques de sucre, qui m'ont été payées, trois mille quatre cens en espèces, et le reste en marchandises d'Europe, argent monnoyé et argenterie

« Je détachai le lendemain le sieur de Moans, avec 200 soldats, la *Méduse*, et son équipage, pour aller attaquer Barbiche, avec ordre d'aller ensuite à Skebe, s'il est en état de le faire. Ce sont deux petites colonies appartenant aux Hollandois. Nous l'attendons tous les jours icy, où nous luy avons donné le rendez-vous. »

« Jamais vaisseau n'a reçu une plus forte canonnade, » dit Cassard, en parlant de la *Méduse*, forçant le passage de la rivière de Surinam, malgré la puissante artillerie de la place. Il devait s'y connaître en effet; mais son courage grandissait avec le danger. De même que son rapport nous le représente embrassant d'un œil calme et tranquille les moindres détails, il nous le montre aussi, s'élançant, sous une grêle de projectiles,

Digitized by Google

au secours de sa frégate, la mettant hors de la portée de l'ennemi, sauvant un de ses canots, oublieux peut-être de son rôle de commandant, qui pourrait le blâmer?... Toutes les mesures sont calculées et bien prises, rien ne le déconcerte, il marche droit au but. Les difficultés ne lui échappent pas. Prodigue de son sang, il veut ménager celui de ses troupes, et accepte des propositions honorables, plutôt que de poursuivre une conquête glorieuse achetée au prix de douloureux sacrifices.

Cassard profite de la saison d'hivernage qui va commencer aux Antilles, pour reprendre son attaque de la Guyane, où la belle saison est bien établie. Cette fois l'opération militaire présentait bien plus d'obstacles, et il avoue simplement, un effectif de 1100 hommes.

Une nouvelle surprise ne pouvant avoir aucun succès, il fait entrer résolument son escadre dans la rivière, sauf le *Neptune*, qui cale trop d'eau. Les vaisseaux s'échouent; et, en attendant les grandes marées, le capitaine Nantais investit la ville, se réservant de détruire ou rançonner les habitations en amont. Ce plan difficile, en présence d'une garnison nombreuse, réussit, grâce à l'habileté avec laquelle il est conduit. Il fallait un point d'appui solide, en amont de la ville, et Cassard, pour cet objet, fait remonter le fleuve à la *Méduse*, pendant la nuit. L'ennemi avait fait allumer de grands feux pour éclairer le port, et se garder contre toute surprise. Aussi la frégate fut-elle vigoureusement canonnée, mais sans grand effet. La rivière se trouva fermée en amont et en aval, et toutes les habitations jusqu'à vingt lieues au-dessus de la ville purent être ravagées ou soumises aux réquisitions. Pendant ce temps les vaisseaux étaient remis à flot, et arrivaient successivement canonner et bombarder le fort et la ville.

C'est alors que le gouverneur réduit à capituler, proposa une rançon qui fut acceptée.

Digitized by Google

L'expédition est très remarquable par la façon dont les grandes difficultés qu'elle présentait ont été surmontées. Tout y est combiné avec sagesse, exécuté avec audace. Pour ceux qui connaissent les obstacles dont cette localité est hérissée, les rivières coulant au milieu de marais encombrés de végétation, les terribles chaleurs, l'insalubrité du climat, il ne peut y avoir que de l'admiration pour Cassard, des applaudissemts pour ses valeureux compagnons.

La rançon payée par Surinam, peut être évaluée à deux millions quatre cent mille livres, valeur du temps, c'est-à-dire une année du revenu de la colonie, sans y comprendre, bien entendu, le butin fait en dehors de la capitulation.

Le bruit en parvint en France, vers les premiers jours de février, et le marquis de Dangeau rend compte ainsi de la façon dont Louis XIV en fut informé.

« Samedi 4 février 1713..... le soir, un peu avant le souper du Roi, M. de Pontchartrain lui porta, chez Madame de Maintenon, la nouvelle que Cassard, fameux armateur, qui a été fait capitaine de vaisseau au dernier remplacement, avait fait une descente dans l'Amérique méridionale, et qu'il avait rançonné la ville de Surinam, où il y a une colonie hollandoise, qu'il en avoit tiré 700,000 francs en argent et plus de 100,000 écus en marchandises. Un frère du marquis d'Espinay, qui étoit de son armement, s'est fort distingué à la descente. Cassard qui a fait lui-même la relation de cette affaire, mande qu'il va encore attaquer deux autres colonies hollandoises qui sont sur cette côte là[1]. »

Le baron de Moans de Grasse, nous venons de le dire, avait été détaché par Cassard, pour prélever un tribut sur

[1] *Journal du marquis de Dangeau*, publié par F. Feuillet de Conches. Paris, Firmin-Didot, 1858, t. XIV, p. 336.

Digitized by Google

la petite colonie hollandaise de Berbiche, peu distante de Surinam. Cet officier rend compte de son entreprise en ces termes[1] :

« J'eus ordre de M. Cassard, le 2 novembre 1712, à la rivière de Surinam, de faire contribuer la colonie de Barbiche tandis qu'il retireroit la contribution. Je fis route avec la frégate la *Méduze*, commandée par M. d'Héricourt, et le *Saint-Antoine*, mis en galiote, commandé par le sieur Geneste, et le bateau le *Guillaume*, et 250 soldats de la marine et leurs officiers. Le sieur Dupont, commandant un bateau (la *Marie-Anne*), eut ordre deux jours ensuite de me joindre avec cent des habitants de la Guadeloupe ; je me trouvay le quatrième devant la rivière de Corantin, où je fus obligé de faire de l'eau et prendre une parfaite connoissance de Barbiche.

« Le 8, je mouillay devant la rivière de Barbiche, et fis passer toutes les troupes dans les bateaux, et me mis environ trois lieues dans la rivière. Ce même jour je profitai ensuite du flot de nuit, et depuis je fus contraint de laisser les bateaux pour me rendre au plus tôt à la première habitation pour pouvoir m'assurer des vivres, n'en ayant que pour trois jours, et dans la *Méduze* que suffi-

[1] *Arch. du minist. de la marine;* campagnes 1712-1715, vol. 36. « Relation de la prise du fort de Nassau et pays de Barbiche par M. le baron de Moans de Grasse. » Le même volume contient une seconde relation de ce fait rédigée par M. Soissan, l'un des officiers qui y prirent part. Elle est à peu près semblable à la première. Cependant nous lui empruntons quelques détails indiqués en note.

Berbice ou Barbice, colonie de la Guyane anglaise. Fondée par les Hollandais en 1626, elle se rendit à la Grande-Bretagne en 1796. Restituée à la paix d'Amiens, de nouveau conquise par les Anglais en 1803, elle leur fut définitivement cédée par le traité de Paris en 1814.

Sous la domination hollandaise les établissements de Demérara et d'Essequebe constituaient seuls un gouvernement, celui de Berbice en formait un autre. Cette organisation resta en vigueur jusqu'en 1831. Alors la Guyane anglaise fut divisée en trois comtés. Essequebe, Demérara, Berbice. Ils tirent leurs noms des principales rivières qui les arrosent. L'Essequebe, qui sépare les comtés d'Essequebe et de Demérara, est un fleuve magnifique, large de 21 milles à son embouchure.

Digitized by Google

samment pour me rendre à la Martinique. Le gouverneur était averty, par les Indiens de Corantin, que nous étions sur la côte. Je le soubçonné, dez que j'eus trouvé une redoute de deux pièces de canon de 8 qu'il avoit abandonné. Je m'avancé avec les pirogues, les chaloupes chargées ne pouvant pas refouler le juzan. J'arrivay le 10 à l'habitation qui est à une lieue du fort ; les chaloupes me joignirent le même jour. Il se trouva assez de bestiaux, et l'on eut grand soin de les amasser. Ce même jour je fus reconnoître le fort avec 20 hommes, et l'endroit où je pourrois le plus commodément camper. Le 11, je quittay l'habitation en y laissant M. de Tressemane, avec trente-neuf soldats et quelques flibustiers. J'allois par terre avec le reste camper hors de la portée de leurs canons, sur le bord de la rivière, ayant comme cela mes vivres rendus fort facilement par mer. Je fis mettre le petit mortier à terre et la plate forme fut faite le soir à distance de deux cent cinquante toises du fort.

« M. de Ligondès voulut bien se charger d'aller informer Monsieur le Gouverneur, qu'ayant déjà un mortier prest à tirer, et les autres qui ne tarderoient pas, j'étois bien aise de savoir s'il vouloit convenir d'une contribution. Le fort de Barbiche est de bois, à l'épreuve du canon, frezé et palissadé, et avec quelque précaution aussy pour la bombe, a quatre demy bastions qui flanquent leur courtine. Il y a deux batteries, l'une sur l'autre, faisant 80 pièces de canon, la première du calibre de 18 et l'autre de 12 et de 8, avec quantité de munitions de guerre et de bouche ; la garnison est de 50 hommes, les habitans rendus au fort faisant un nombre de 106 et 80 nègres pour servir le canon.

« Ils avoient été bombardé par M. Ducasse, en 1689, qui les obligea à lui remettre cent boucauts de sucre et vingt et un mille florins. Ils répondirent à M. de Ligondès, qu'ils alloient le mettre en état de les essayer, et

Digitized by Google

qu'il prendroit des mesures pour nous faire abandonner cette entreprise[1].

« Ils travaillèrent à découvrir leur fort, ils démolirent deux maisons et coupèrent leurs orangers, craignant les approches. Cependant le petit mortier tira le même soir, qui étoit le 11 à 8 heures. Ils firent de leur côté un feu continuel. Le lendemain à midy, M. Geneste me joignit, avec les deux autres mortiers de neuf pouces, qui furent mis à terre et auroient peust tirer dans la nuit, si j'avois voulu permettre à M. Geneste de continuer le travail. Mais je fus bien aize de faire reposer les bombardiers, d'autant mieux que je n'étois point pressé, ayant pris mesures pour les vivres.

« On commença à faire feu des trois mortiers le 13 à 7 heures du matin. On continua jusqu'au 14, j'avois fait avancer le petit mortier de cent toizes, commandé par M. Pressac. A 10 heures du soir nos bombes furent tirées assez juste, de 150 ; trente crevèrent dans le fort ; et l'on m'avertit qu'on rappeloit au fort. Je fis cesser de tirer. Ils m'envoyèrent leur ayde-major, pour me prier d'attendre au lendemain, et que je pourrois leur faire savoir mieux ce que je souhaitais.

[1] Le gouverneur, homme de cœur et d'énergie, répondit avec fierté « qu'il avoit de la poudre et des balles, et que quand son fort seroit rasé, il en feroit bâtir un autre. »

Du Casse, en effet, au mois de juin 1689, avait opéré une tentative infructueuse contre Surinam. Le chevalier d'Orvilliers, père du lieutenant général commandant à la bataille d'Ouessant, rend compte au ministre de l'insuccès de l'expédition, par la lettre suivante, datée du 9 et 10 juin, en faisant l'éloge de la conduite de du Casse.

« Monseigneur, je ne vous mande pas les raisons qui ont empêché la réussite du projet que l'on avait fait pour la prise de Surinam et de ce qui s'est passé à Barbiche : M. du Casse doit vous en rendre compte amplement. Tout ce que je peux vous assurer, Monseigneur, c'est qu'il n'a pas tenu à lui si l'entreprise n'a pas eu son effet, puisque l'on ne peut pas avoir agi dans cette affaire avec plus de conduite, d'énergie et de vigueur qu'il l'a fait ; mais il s'est trouvé des conjonctures qui ont rendu l'affaire impossible. » *L'amiral du Casse*, 1646-1715, étude sur la France maritime et coloniale, par le baron Robert du Casse. Paris, Berger-Levrault, 1876 p. 75.

Digitized by Google

« M. de Marsillac, faisant fonction de major, alla le 15 leur déclarer que je voulois entrer dans le fort avec une garde convenable, que je ferois camper les troupes, où je jugerois à propos, et que dans ledit fort je réglerois leur rachat et celui des habitations; qu'à l'égard de la garnison elle resteroit dans le fort. Le gouverneur parust encore vouloir disputer son sort, d'autant mieux qu'il avoit appris que les habitants me harceleroient auprès de mon camp. Mais leurs sentinelles du fort, ayant apperceu une troupe à la portée du fusil, qui est celle que j'avois fait partir avant l'arrivée de l'officier du fort, aux ordres de M. Manerbe, qui commandoit après moy, à dessain de faire une fausse attaque dans la nuit pour favoriser M. de Fragne, à qui j'avois donné le commandement de deux chaloupes et deux grandes pirogues pour passer au-delà du fort et se rendre ensuite aux habitations.

« Comme l'endroit de la rivière où est le fort, n'a qu'une portée de pistolet, et qu'il y a une redoute de quatre pièces de canon vis-à-vis, il y avoit à craindre pour mes chaloupes, si je n'avois pas pris des mesures pour les obliger à faire diversion d'armes. J'envoyé un exprès à M. de Manerbe, (*dire*) que les chaloupes ne passeroient pas cette nuit-là, le gouverneur m'ayant envoyé deux heures après son départ, mais seulement de conserver son poste[1] ».

« M. de Marsillac revint au camp sur les neuf heures, m'assura que cette disposition les avoit obligé à se rendre à discrétion. Je m'embarquay, dans une chaloupe, avec la compagnie commandée par M. Corin, qui étoit pour lors de tranchée. Je fus reçu du gouverneur avec les chefs des plantages du fort, et j'entray tambour battant, drapeau déployé;

[1] Le compliment de M. le chevalier de Marsillac, — dit M. Soissan, — interdit le gouverneur qui parut avoir envie de se deffendre, mais ayant vu la situation de nos troupes et de nos chaloupes qui le tenaient bloqué, tout cela et le bon effet de nos bombes, le força de se rendre à discrétion

Digitized by Google

et l'on arbora aussitôt le pavillon du Roy, mon maître, en place du leur. Je fis camper la compagnie de M. Manerbe dans le fort, et le reste des troupes à la première habitation et ordre de les fournir de vivres.

« J'ay perdu dans cette occasion trois soldats et un blessé, et les ennemis trois blancs et trois blessés.

« Je ne scauray trop louer les troupes sur la bonne volonté qu'elles ont fait connoître dans cette occasion.

« Il n'y a que six habitations et le fort, appartenant à MM. Johan et Cornelis Van Paxe, qui se tiennent à Flessingue. J'ay fait rachepter le fort et plantages à cens mille écus d'Ollande, en nègres, sucre, et le reste en lettres de change.

« Fait au fort de Barbiche, le 15 novembre 1712 »

Nous y avons demeuré jusqu'au 8 décembre, dit M. Soissan, que M. le baron de Moans, partit du fort, ayant pris, sur les bateaux et dans la *Méduse*, 700 bariques de sucre, 260 nègres ou négresses et 180.000 livres de lettres de change, avec deux otages. Toutes les troupes arrivèrent le 12 à la *Méduse*, et le 13 nous avons mis à la voile avec les bateaux pour rejoindre M. Cassard à la Martinique.

Une autre expédition, dirigée vers Essequebo, Cassard écrit « Askebe », contraignit également le gouverneurde cette petite colonie hollandaise à se rendre. Celui-ci s'exécuta sans résistance, et compta cent mille écus comme prix de sa rançon.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES VITRÉENS

ET

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Ce commerce rétablit la fortune d'un grand nombre de gentilshommes, assura à la bourgeoisie de brillantes situations, aux artisans des salaires rémunérateurs. Pour Vitré, il fut un élément incontestable de prospérité. Autant de raisons pour l'étudier sérieusement. C'est un travail de patience et de longue haleine auquel ne manqueront ni l'imprévu, ni l'inédit. — Réclame en règle, direz-vous ! — Eh pourquoi pas ? Le sujet le comporte. Nous sommes d'ailleurs dans le siècle de la réclame. Donc faisons-la honnête et honni soit qui mal y pense ! — Fort bien ; mais cet imprévu, cet inédit annoncé avec tant d'assurance, où le trouverez-vous ? — Là-dessus lecteur, il vous faut contenter. Sans réticences et sans mystères, voici toutes nos ressources.

Pour le quinzième et le seizième siècle, un in-folio annoté par M. de la Borderie, renfermant tous les comptes de la confrérie des marchands vitréens qui, par terre ou par mer, négociaient dans les pays étrangers ; le Journal de Jean de Gennes du Mée commencé l'an 1497 ; un Portulan du XVIe siècle exhibé aux Bibliophiles bretons réunis à Châteaubriant en septembre 1882 ; un inventaire des papiers de l'église Notre-Dame-de-Vitré ; des conventions et correspondances commerciales datées de l'Isle de Ré, de Cadix, de San-Lucar, de Séville, du Port-Sainte-Marie.

Digitized by Google

Pour les XVIIe et XVIIIe siècles, nous vous ouvrirons un registre de l'amirauté de Saint-Malo, des comptes rédigés tant en français qu'en espagnol ; des centaines de lettres datées de Morlaix, de Landerneau, de Lorient, de Nantes, de Saint-Malo, de Laval, de Marseille, de Rouen et toutes adressées à des Vitréens.

Si respectable que soit ce contingent, nous nous garderons bien de négliger et les savants travaux édités dans cette *Revue* même et tant de publications intéressantes sur le commerce breton en général, sur les entreprises malouines et nantaises. Avec quel bonheur nous rendrons hommage à chacun de ceux qui nous auront permis d'ajouter à notre tableau vitréen un trait plus accusé, des couleurs plus vraies et plus vives.

En fin de compte, nous nous fions à la Providence des chercheurs. Si maintes fois elle nous fit profiter de communications aussi bienveillantes qu'inattendues et tomber, à point nommé, sur les plus précieux documents ; comment douter d'elle au commencement de cette laborieuse étude ?

Est-ce donc qu'après nous, il faudra se déclarer satisfait et comme on dit : tirer l'échelle ? hélas ! « nous scavons fort bien que quand nous passerions le reste de nos jours sur les livres avec autant d'attention qu'Archimède sur les figures géométriques, il nous serait encore impossible d'acquérir une perfection entière et de mériter l'approbation universelle ; mais à tout le moins, ceux qui marcheront sur nos pas, auront l'advantage de pouvoir adjouster aux choses trouvées et peut-être auront-ils sujet de donner quelque estime à celuy qui aura défriché les espines, ouvert les passages et rompu les glaces à tous ceux qui feront dessein de suivre une si pénible curiosité[1] ».

Maintenant, lecteurs, comme les vieux Vitréens, sous les auspices de la glorieuse Vierge Marie et pour l'honneur du du pays, entrons dans la carrière.

[1] Extrait du dessein et projet de l'histoire généalogique de Bretagne par Guy Autret de Missirien.

Digitized by Google

I

« Pour le désir que nous avons de garder nos subjets, spécialement les marchands marçans sur mer, mesmement les marchands étrangers qui viennent en notre Bretagne, par lesquels nos ports et pays peuvent être amendés ; pour ce, ordonnons impositions être levées en chacun des ports de Bretagne pour payer les gens d'armes qui seront ès barges et vaisseaux destinés à la défense des dits marchands[1] ».

Ce mandement est signé de Jean IV, dit le Conquérant et daté de juillet 1372. Lors ce prince ne songeait qu'à panser les plaies de son pauvre pays « de cette nation entière pillée, rançonnée, meurtrie, saignée à blanc et respirant à peine après vingt-trois années d'épuisement et de misères[2] ». Sage administrateur, Jean V sut, comme son père, et protéger ses bretons et conclure traités avantageux avec Bayonne en 1407, avec les villes de la Hanse teutonique en 1432, avec les États de Hollande, Zélande et Frise en 1440. Ses successeurs eurent les mêmes préoccupations et sous leurs règnes le commerce maritime donna de si beaux résultats, qu'à la fin du quinzième siècle le pays se trouva merveilleusement riche, « au point qu'aux moindres villages, on trouvait de la vaisselle d'argent dans les maisons de paysans ».

Heureux marchands bretons ! Après les faveurs des Ducs, ils obtiennent celles des Rois de France. Aux Nantais, Charles VIII accorde une foire franche où quinze jours durant, se coudoieront marchands de Vitré, de Fougères, de Laval, de Flandre, d'Espagne, d'Angleterre[3]. François Ier tiendra sur les fonts du baptême le fils d'un marchand

[1] Voir : *Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons* 1881-82 p. 52.

[2] *Études historiques bretonnes. La grande guerre de la Succession de Bretagne du XIVe siècle* par A. de la Borderie, p. 198.

[3] Voir : *Privilèges de la ville de Nantes* édités par S. de la Nicollière-Teijeiro. Tome I des *Archives de Bretagne*, p. 75.

Digitized by Google

malouin[1] et Charles IX entrant solennellement à Nantes, s'en ira tout droit prendre son repas sur la Fosse, chez le célèbre négociant André Rhuys[2]. A ces vendeurs de toile et de draps, qui donc s'aviserait de faire la moue ? — La noblesse ? Encore quelques années ; ces nantais, ces malouins, ces vitréens auront chatellenies, comtés, marquisats. Ils seront nobles par les charges ou par la volonté du Prince, nobles par leurs alliances, nobles surtout par la dignité de leur vie, la hardiesse de leurs entreprises, le généreux emploi de leurs fortunes.

Parmi les promoteurs de ce mouvement commercial, inscrivez en tête le nom d'un marchand de Vitré et vous ferez justice. Devenu premier ministre du dernier duc de Bretagne, Landais[3], de l'aveu de tous, amis ou ennemis, « imprima

[1] François Grout, fils de Jean, et de Jeanne Brulle, (voir *Les Malouins célèbres* par l'abbé Manet et l'*Armorial de Bretagne* par Pol de Courcy), les Grout possédèrent la terre de Fourneaux, commune d'Availles, arrondissement de Vitré.

Bernard Grout seigneur de Fourneaux, conseiller secrétaire du Roy épousa en 1662, Mathurine Geffrard, fille d'écuyer Mathurin Geffrard, sieur de la Billonnière et de la Motte, maître aux comptes et de Suzanne Geffrard de Lentillère. Mathurine Geffrard, dame Grout, fonda en 1699 l'hôpital d'Availles ; elle était sœur d'écuyer Joseph Geffrard, sieur du Plessix, maître aux comptes et contrôleur général de Bretagne. (Voir lettres de l'Intendant de la Trémoïlle PP. 20. 77. 89-90 et appendice aux dites lettres, p. 42.

[2] Les descendants d'André Rhuys devinrent propriétaires de la terre de Fourneaux après les Grout. Messire Jacques de Rhuys Ambito, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, l'avait acquise avec les terres et seigneuries de la Motte de Moustiers, Pouez, Princé, la Rebechère, Princé en Forges et la Rochère en Martigné. Sa veuve, née Du Pré Le Jay en fit la déclaration au bureau du contrôle. De cet acte, il résulte qu'à la fin du 18e siècle, le revenu net de ces deux seigneuries s'élevait à 7234 livres, 4 sous, 8 deniers.

[3] On ne peut disconvenir que Landais n'ait eu des qualités qui le rendaient digne de la place qu'il occupait. Sa capacité parut dans les correspondances étrangères et dans les négociations les plus délicates. Avec quel art ne retint-il pas toujours l'Angleterre dans les intérêts de son maître pour opposer cette puissance aux entreprises de Louis XI. Artisan de sa fortune, il s'éleva au plus haut degré d'élévation où un simple particulier puisse parvenir et il sut s'y maintenir longtemps contre les attaques réitérées de ses ennemis et de ses envieux. Génie souple et fécond, il trouvait dans une politique déliée des ressources toujours prêtes pour tirer son maître des périls où il ne fut que trop souvent exposé. (*Hist. de Bretagne* D. Morice T. III, p. 155.)

Digitized by Google

aux forces industrielles une vigoureuse impulsion. En créant plusieurs grandes industries, en signant avec toutes les puissances maritimes, même avec les Turcs, des traités de commerce, il donna à la production un appui très efficace et lui ouvrit de larges débouchés » d'autant qu'au faîte des honneurs, il sut donner l'exemple. Sa nef s'en allait au loin porter les marchandises bretonnes pour revenir au pays chargée des denrées méridionales[1].

Dire que Landais favorisa sa ville natale, qu'il eut une bienveillance marquée pour les Vitréens ; ajouter qu'en fait de commerce, ceux-ci secondèrent les vues de leur compatriote, jugez lecteur si c'est là faire preuve d'exactitude et de fidélité aux données historiques. Vers le milieu du quinzième siècle, on reconstruit à Vitré l'église Notre-Dame et chacun de s'employer, à qui mieux mieux, pour donner à ce sanctuaire cette solidité, cette élégante originalité de l'ensemble, ce fini des détails tant admirés de nos jours. Toujours dévoué soit à l'honneur, soit aux intérêts de ses vassaux, Laval donne pour l'œuvre 1200 escus neufs[2]. Landais, lui, meu de très singulière dévotion, fait construire à ses frais et dépens une des chapelles latérales ; cette chapelle il la fera voûter[3],

[1] Au tome III des *Preuves* de dom Morice col. 280, nous avons lu : Pour les victuailles de la *grande neff du trésorier général* et d'un autre sien vaisseau appelé *La Marguerite* 3000 livres, équipés de 460 hommes.

A Edouard, bastard de feu Gilles de Bretagne, lequel a servi à la dite armée et a eu charge des navires du trésorier. — (Extraits du 9e compte de Pierre Landais, année 1474).

Mandement à Derien Ledu quant afin de choisir en ce pays et duché le nombre de 150 hommes charpentiers et autres manœuvriers pour mener avec le dit Ledu de la part que sera la neff du Trésorier général, qui est demeurée blessée ès parties de Lisbonne et icelle faire réparer et amener en ce dit pays et duché ».

(*La marine bretonne au XVe et XVIe siècle,* par de La Nicollière-Teijeïro. *Revue hist. de l'Ouest,* Liv. de mai 1886.)

[2] Ce Laval fut nommé par François, duc de Bretagne. Né à Moncontour le 16 mars 1435, il épousa en septembre 1462 Catherine d'Alençon et devint comte de Laval en 1486. Son mandement en faveur de Notre-Dame est accompagné d'un sceau portant le blason de Montmorency-Laval.

[3] Sur la clef de voûte de cette chapelle se voient trois badelaires d'argent, en bande sur champ de gueules, armoiries du trésorier général.

Digitized by Google

vitrer[1], il y établira une chapellenie de trois messes par semaine et lui repartira d'autres biens si les trésoriers Robert de Grasmenil[2], Pierre Brocquet, Phelippot le Taillandier et les paroissiens veulent octroyer et consentir qu'il ait en cette chapelle droit d'enfeu et de sépulture pour lui, sa mère, sa femme et sa sœur[3]. Quatre-vingt-seize Vitréens

[1] Un fragment de ce vitrail acquis par la ville de Vitré vient d'être placé au musée archéologique. C'est un beau spécimen de l'art du verrier au XVI siècle.

[2] Chanoine de la Madeleine et aumônier de l'hôpital dont il fit réédifier la chapelle.

[3] La sœur de Landais, nommée Olive, épousa Adenet Guibé d'où : quatre garçons et trois filles. Les garçons, eurent de hautes fortunes ; les filles, de belles alliances, l'une d'elles, Marie Guibé, épousa Jean de Parthenay seigneur de Parigné, tué à la bataille de Saint-Aubin du Cormier. Marie Guibé se remaria à Briand de Châteaubriand, seigneur d'Oranges (Maupillé et Bertin, *Hist. de Fougères)*,

Jean Guibé fut capitaine de Rennes, à la tête de soixante hommes d'armes et commanda une flotte envoyée de Bretagne à Marseille pour défendre les côtes de Provence contre les Turcs. Michel Guibé devint évêque de Dol et fut transféré à Rennes l'an 1482. Les ornements que ce prélat fit faire dans son église font preuves de sa magnificence et de son zèle pour la décoration des temples. Il mourut en 1502 et fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait bâtir. (D. Morice. *Catalogue des Evêques et abbés de Bretagne*).

Robert Guibé né à Vitré, d'abord évêque de Tréguier, succéda à son frère sur le siège de Rennes en 1502. Le 1er janvier 1506, il fut créé cardinal prêtre de Sainte-Anastasie. L'année suivante, il devint évêque de Nantes. Il était encore abbé de Saint-Melaine, de Saint-Méen, de Saint-Gildas de Rhuys et de Saint-Victor de Marseille, prieur de Châteaugiron, de la Trinité de Fougères de Batz, doyen de Fougères. Homme de mérite et docte, dit Argentré, il fut envoyé par le Duc vers le pape Innocent huitième, assista au concile de Latran et mourut àRome en 1513, victime de sa fidélité aux souverains pontifes et dépouillé par Louis XII de tous ses bénéfices. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Yves des Bretons où l'on célèbre encore chaque année un service pour le repos de son âme. (*Les cardinaux de Bretagne* par l'abbé Paris-Jallobert).

Le plus jeune des Guibé eut le gouvernement de Fougères, devint le grand écuyer de la reine Anne et capitaine de cent gentilhommes de sa maison. Dans la chapelle de son oncle, Pierre Landais, il fonda une chapellenie de trois messes par semaine et pour l'acquit de cette fondation constitua dix sept livres de rentes sur 3 maisons situées à l'entrée du rachat, sur la chaussée de l'étang, entre les moulins et la chapelle Saint-Nicolas. (*Hist. de Vitré* par l'abbé Paris Jallobert. P, XXXI).

Digitized by Google

assemblés et consultés à cet effet, de leur volonté, de leur bon plaisir, souscrivent aux désirs du trésorier[1].

Dédiée à Saint-Jean-Baptiste, la chapelle dont il est question est la troisième ouverte sur le bas côté septentrional de notre vieille église. La seconde était celle de l'Annonciation édifiée par les soins des marchands d'outre mer. Le souvenir de Landais se trouvait ainsi comme associé au souvenir de ceux dont il avait naguère partagé l'existence et dont il se plaisait à favoriser les efforts. Le moment est venu de les mettre en scène, ces vitréens. Ils y seront longtemps ; mais n'en prenez point ombrage. De leur fait, les incidents seront variés et l'action ne traînera jamais.

FRAIN.

(*La suite prochainement*).

[1] Cet accord est daté du 4 août 1469. Le 22 septembre de cette même année Marguerite, duchesse de Bretagne, dictait son testament et le faisait signer par Olivier de Quélen, son aumônier. Elle avait choisi pour exécuteurs testamentaires : le chancelier Chauvin, le trésorier général Landais et Philippe des Essarts (D. Morice, *Preuves* T. III col. 204.)

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

SUR

PRIGNY ET LES MOUTIERS[1]

CHAPITRE IV

Comment nous apparaît Prigny au onzième siècle.

La Bretagne après avoir un peu respiré sous Alain Le Grand eut de nouveaux malheurs, toujours dus aux Normands, après ce prince, puis elle se releva sous son descendant Alain Barbetorte qui mourut en 952. Jusqu'à cette époque elle n'avait pu se reconstituer solidement. C'est donc d'Alain Barbetorte que datent, en général, surtout dans le Comté Nantais les plus vieilles familles seigneuriales. Le dernier Alain avait eu à s'occuper de la restauration des anciens forts, en général très bien situés pour la défense du pays, étant connus les périls de ces temps. Il avait en même temps dû pourvoir ces châteaux de gouverneurs. Quant à construire de nouvelles citadelles, il l'avait fait à Nantes, mais on ne voit guère, ni qu'il l'ait exécuté, ni que cela lui eut été facile, dans les campagnes du pays Nantais. L'année même de la mort d'Alain, nous trouvons, à l'occasion de la fondation du prieuré de Batz, le nom d'un Gestin, vicomte de Retz, nous ignorons si ce personnage était une créature d'Alain, ou s'il descendait de ce Rainou, qui un siècle auparavant, avait reçu

[1] Voir la livraison de novembre 1888.

Digitized by Google

de Charles le Chauve, le pays de Retz, où nous l'avons vu repoussé de Brillac ou selon nous *Millac ;* toujours est-il que ce Gestin fit souche. La charte 312e du Cartulaire de Redon, édité par M. de Courson, signale, en 1055, un Harscoët de Retz, fils de Gestin, et déjà, lui-même, père d'un autre Gestin, ainsi que d'Urvoit, Halaire et Audren.

Harscoët ou Arscoit, comme son père Gestin, portait le titre de vicomte de Sainte-Croix, du nom de leur citadelle qui joignait cette église Sainte-Croix, que nous avons déjà signalée. Plus tard on la nomma Sainte-Croix de Machecoul. L'ancien château, à l'époque où le nom de Machecoul prévalut, était ruiné, mais le quartier qui l'avait avoisiné gardait le nom de Sainte-Croix, qui est encore donné a ce même faubourg, dans lequel se voit toujours La Motte dominée jadis par le donjon.

Cet état de choses ressort des termes de la 312e charte de Redon : Harscoët, très noble homme, fils de Gestin, donna à Saint-Sauveur de Redon et à ses moines, deux églises bâties en l'honneur de sainte Marie et de saint Jean, situées devant le château de Sainte-Croix avec un cimetière dont elles avaient chacune une partie. » On voyait, en effet, la statue de saint Jean-Baptiste à la place du patron dans l'église Sainte-Croix de Machecoul, jusqu'en 1790. Son autel était à droite, et il y avait foire le lendemain de sa fête (v. *Pouillé* de M. l'abbé Grégoire). Sainte-Marie est devenue Notre-Dame de la Chaume. Quant à l'église Saint-Jean-Baptiste elle reçut, probablement du peuple le nom de *Chateau-Voisin*, et ce château l'avait sans doute emprunté à quelque dépendance de Sainte-Croix de Poitiers, transformée en forteresse.

A quelques lieues de Sainte-Croix, un autre fort, (*oppidum*) avait été confié à la garde d'un seigneur qui, lui aussi, apparaît avec le titre de vicomte ou plutôt de viguier. Il se nommait Judicaël, et était allié, ce semble, de fort près à la famille de Retz. Nous avons nommé le château de Judicaël, c'était Prigny.

Digitized by Google

En 1038, ce vicomte avait été témoin de la donation faite par le comte Budic, de l'église de Saint-Cyr de Nantes, aux religieux de la Charité d'Angers ; on le voit, avec ce titre, signer en 1048 une autre donation, celle de l'église de Chémeré, aux moines de Saint-Serge par le seigneur Glaviheim. Comme il eut un frère du même nom, on lui donne sur certains actes le surnom d'*ancien* (vetulus). Il est ainsi désigné dans une transaction du comte Budic avec Catwalon, abbé de Redon. Ce fait de la répétition du même nom dans une même famille n'est point rare au moyen âge, lorsqu'un père avait eu plusieurs épouses. Sans doute la seconde femme tenait à perpétuer dans sa postérité un nom qui avait un certain prix, soit parce qu'il rappelait le père, soit, le plus souvent, parce qu'il avait été porté par l'aïeul.

Judicaël le jeune n'apparaît bien clairement qu'une fois, dans les chartes connues de nous, au sujet de Prigny ; sans doute que le vicomte Judicaël n'avait pas que ce castel tout à fait relégué au fond d'un pays ruiné. C'était un seigneur de la Cour du comte de Nantes, comme ceux de Retz, de Donges, du Migron et bien d'autres ; mais comme eux aussi, bien que nous n'en ayions point de preuves, il devait avoir plusieurs donjons confiés à sa garde. Judicaël le jeune reçut-il l'un de ces fiefs ? faut-il attribuer sa disparition seulement à sa mort ? Nous l'ignorons ! La suite de ce récit nous fera voir que ce fut Barbotin, l'aîné des enfants de Judicaël l'ancien, qui lui succéda comme seigneur de Prigny, mais pour assez peu de temps. Après son décès, Guefier, second fils de Judicaël, reçut ce même fief. Outre plusieurs autres fils de Judicaël, nous lui connaissons de son épouse Adénor, au moins deux filles dont une épousa Giraud, seigneur de Saint-Philbert. L'autre portait le nom de sa mère et reçut de cette pieuse dame un grand attrait pour les choses religieuses et de bonne heure tourna ses vues du côté de la vie cénobitique.

Il y avait dans ce sens un grand élan, dans toute la France de cette époque. L'Anjou, le Poitou, le Maine et pays voisins,

Digitized by Google

étaient entrés depuis longtemps dans ce mouvement. Dès avant 973, époque de la mort de Néfingue, évêque d'Angers, ce prélat, d'accord avec le comte Geoffroy Grisegonelle, avait remplacé, à Saint-Aubin, les chanoines qui ne semblaient pas au niveau de la foi vive de cette époque, par des moines.

De son côté la vieille abbaye de Saint-Serge était relevée de ses cendres. Sous le comte Foulques Nerra, Saint-Florent, sorti du domaine de Saumur, reprenait une nouvelle sève à quelques pas de cette ville. Bourgueil était fondé dès le dixième siècle par la comtesse Emma, épouse de Guillaume d'Aquitaine. Saint Nicolas était dû à la générosité de Foulques, vainqueur à Pontlevoy ; sa fondation est de 1020 et précéda de huit années celle du Ronceray. Pendant ce temps le diocèse de Nantes, dépeuplé, ravagé par les Normands, et aussi, grâce à la dynastie bretonne de ses comtes, livré à des prélats dont l'élection était plutôt due à la politique qu'à l'Esprit-Saint, en était réduit à garnir ses églises de moines poitevins, Angevins ou Tourangeaux. Cependant l'abbaye de Redon, sur les frontières mêmes du pays Nantais, était revenue à son ancien état florissant, mais son esprit religieux ne pénétra qu'assez tard dans le pays de Retz. Ce fut en 1055 que les moines de cette congrégation vinrent s'établir à Notre-Dame de la Chaume, dans un faubourg de Machecoul. Ils fondèrent un prieuré qui reçut, par la suite, de plus vastes proportions et prit le titre d'abbaye. Mais ce n'est qu'en 1135, que l'on voit apparaître dans le comté Nantais une abbaye vraiment riche et puissante, celle de Buzay. Lorsque nous nous sommes demandé à quels religieux pouvaient avoir été confiés les intérêts spirituels du territoire de Prigny, notre pensée se porta nécessairement sur Vertou et Saint-Philbert de Grandlieu qui étaient les monastères les plus rapprochés. Saint-Philbert n'avait fait qu'apparaître, mais avait joui, un instant, de toute la protection de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. A ce moment Vertou était complètement éclipsé et Saint-Philbert semble être entré dans beaucoup de ses anciennes dépendances.

Digitized by Google

Nous n'avons de notion sur aucune autre église de Prigny, avant les désastres produits par les Normands, que celle de Notre-Dame.

Ce sanctuaire avait été très vénéré, on le regardait comme illustré par des miracles, c'était un but de pèlerinages. Peut-être, comme tant d'autres lieux, la chapelle chrétienne avait-elle succédé à quelque temple payen placé sur le rivage? Marie, l'étoile des Mers, a bien pu remplacer Amphitrite ou quelque naïade.

L'abbaye de Luçon était un très antique prieuré, relevant de Saint-Philbert de Noirmoutiers. L'abbaye de Noirmoutiers, d'abord transférée à Déas, qui n'est autre que Saint-Philbert de Grandlieu, finit par être reléguée jusqu'à Tournus. Du fond de la Bourgogne, les moines de Saint-Philbert firent bien quelques réclamations au sujet de leurs anciennes possessions du pays de Retz, mais eux-mêmes comprenaient les difficultés de desservir des églises ou prieurés aussi éloignés.

Lorsque Luçon fut érigé en abbaye, ses moines se rappelèrent qu'ils devaient leur origine à saint Philbert et rien ne dut leur sembler plus naturel que de regarder comme leurs, leurs églises soit de Noirmoutiers, soit de Grandlieu, qui avaient appartenu à saint Philbert.

Les ruines étaient tellement universelles, au dixième siècle que l'on allait au plus pressé. Ces moines de Luçon ne songèrent point à Notre-Dame de Prigny, complètement dévastée ; d'autant plus que, près de là, le culte était servi dans une autre église. Ce qui prouve cependant, pour nous, leurs droits sur cette chapelle, c'est que, lorsqu'ils la réclamèrent, comme nous le verrons, le Souverain Pontife ne repoussa point leurs raisons et que l'on n'eut contre eux que la prescription à objecter. Leurs plaintes venaient trop tard. Ils avaient laissé l'église se rebâtir avant d'en prendre souci.

Les chartes du onzième siècle placent cette chapelle Notre-Dame, dans un faubourg de Prigny. Dès le commencement

Digitized by Google

de ce siècle, on voit dans ce même faubourg une autre église qui était dédiée à saint Pierre. Celle-ci était dès lors paroissiale, et, bien que nous n'en ayons aucune preuve positive, il est très probable qu'elle était pour le moins aussi ancienne que celle de la Sainte Vierge. Ce qui porte à croire qu'elle dut être la première construite c'est ce que le vocable de saint Pierre fut très répandu dans les Gaules dès les premiers temps de l'église ; celui de la sainte Vierge lui est en général postérieur et ne prit guère d'extention qu'après le concile d'Ephèse (431).

Outre cette considération l'on peut ajouter que si l'église Notre-Dame eût été la première bâtie, c'eût été à ce sanctuaire que l'on eût effecté le service paroissial. On ne peut objecter que Notre-Dame étant en ruine, on lui avait préféré Saint-Pierre, car après les Normands rien n'était resté debout et si dès la fin du dixième siècle Saint-Pierre apparaît déjà rendu au culte, c'est que l'on avait songé à restaurer l'église de paroisse avant de s'occuper d'un oratoire de simple dévotion.

Nous ne croyons donc pas trop nous hasarder en établissant que le faubourg de Prigny, dit aujourd'hui : le Bourg des Moutiers, avait dès avant les ravages des Normands deux sanctuaires : Saint-Pierre, église de la paroisse, et Notre-Dame, sans doute confiée à des religieux.

Ce que nous venons de dire nous mènerait facilement à croire que les Moutiers, nommés au onzième siècle : Faubourg de Prigny, fut dans l'origine, l'agglomération centrale à laquelle le port de Millac se rattachait comme le Pirée se rattachait à Athènes. Lorsque Prigny fut, vers le temps d'Alain Barbetorte, digne encore de quelque surveillance, on y établit une forteresse près du port et le gouverneur voulut y avoir une église à laquelle personne ne pouvait alors songer à refuser les droits paroissiaux. Cette église du château est-elle plus ancienne que ce rétablissement de la citadelle ? Pour nous cette question est insoluble, et si nous devions

Digitized by Google

émettre une opinion, nous conclurions à l'affirmative, car ce n'est pas une église seulement que nous trouvons à Prigny dès le onzième siècle, mais deux, l'une dédiée à saint Jean-Baptiste, l'autre à saint Jean, l'évangéliste. Cette seconde disparaît bien vite, sans doute grâce à son mauvais état et à son inutilité due à la diminution d'importance de Prigny. Il ne faut pas cependant l'oublier tout-à-fait, surtout si l'on essaie d'approfondir l'histoire de la Bairie avec son cimetière et sa maladrerie, car on sait que saint Jean avait la spécialité d'être le patron des hospices.

A ces deux sanctuaires de Prigny nous serions tenter d'en ajouter un troisième, ce dernier dédié à saint Jacques. Les payens, loin d'être irréligieux, avaient divisé à l'infini l'idée de la divinité. Leurs temples étaient petits, en général, mais ils étaient partout où se rencontraient quelques habitations humaines. La superstition s'affichait partout. Le christianisme ne pouvait chercher à détruire l'esprit religieux mais à le diriger mieux. Saint Jacques comme les deux saint Jean remplacèrent probablement quelques divinités payennes. Une fontaine Saint-Jacques appuierait peut-être ce sentiment, et aussi ce fait, que ce petit oratoire n'eut jamais, depuis le onzième siècle, aucune importance, comme nous le verrons. Tous ces vocables sont très primitifs parce que cette substitution eut lieu très anciennement. Ce serait un argument à ajouter à ce que nous avons dit de l'antiquité de Prigny.

La pieuse Adénor, épouse de Judicaël, voyait sa paroisse de Saint-Pierre entre les mains d'un curé d'une grande simplicité et doué, ce semble, de bonnes intentions, mais cependant entouré de circonstances qui nous choqueraient actuellement. Il était chargé de toute une famille qui n'était point collatérale. Dans ce pays c'était alors un usage en vigueur ; Saint-Jean-Baptiste, également église paroissiale, était dans les mêmes conditions.

Apparemment que Judicaël et son épouse gémissaient de cet état, car la voix des conciles et du Pape finissait par se

Digitized by Google

faire entendre. Ce fut ce qui les décida à relever Notre-Dame, pour que les fidèles y eussent des leçons plus édifiantes. Nous allons voir que dans ce but, ils résolurent de confier ce sanctuaire à des religieuses bénédictines d'une grande ferveur. Mais avant de traiter ce sujet nous croyons devoir ajouter quelques détails sur la ville de Prigny et son faubourg.

Campé sur un rocher très escarpé d'où partait le vieux chemin de Migron par Arthon, le fort de Prigny avait pour but de défendre le port qui donnait jusqu'à cette époque accès dans le pays de Retz et d'Herbauges, On en peut conclure que ce petit centre était un lieu de transit, ce qui explique la présence d'un Viguier, officier de justice. Le commerce du sel et la pêche lui donnaient une certaine importance. On y mentionne aussi la vente des oiseaux de mer, qui produisait un impôt dont la dîme n'était pas à négliger au onzième siècle. Cela suppose tout un mouvement de fauconniers et la vente d'engins que nous ne connaissons plus depuis que la poudre a simplifié la chasse.

Cette dîme des oiseaux était alors partagée entre le seigneur de Prigny et le prieuré de Notre-Dame. Ce genre de commerce et d'autres avaient donné lieu à des foires qui, dès ces temps reculés, se tenaient dans le faubourg et dont certains marchands s'abritaient sous des halles que l'on nommait jadis : *cohues*. Ce nom est resté au lieu occupé dans ce temps par ces halles. La Place de la Cohue, dans le bourg des Moutiers, n'est plus qu'un carrefour peu spacieux, mais elle était naguère occupée au centre par un puits dont l'ouverture fut postérieurement reportée le long d'un mur sous le nom de *Puits Davy*.

Au-dessous du château, vers le sud-est, le vallon que dominait cet édifice est très resserré entre le coteau de Prigny et celui de Saint-Jacques ; il prend dans cet endroit le nom de *Goulet du port*. A l'époque où les moines habitaient Prigny le Goulet ne donnait plus accès que dans l'étang que ces religieux avaient formé à la place du port quand le flux cessa d'y amener l'eau de la mer.

Digitized by Google

Vouloir nier que l'océan soit entré dans ce vallon serait s'élever contre la tradition attestée par des écrits très anciens et contre les monuments eux-mêmes, car, outre le château qui ne signifierait rien s'il n'était pas là pour surveiller un port, et qui fut en effet abandonné, quand le port n'exista plus, on a retrouvé les boucles de fer auxquelles on amarrait les navires. Nous n'osons ajouter que près du fort, au sud-ouest, existent les vieux murs, connus sous le nom de *la Guillauderie*, que les gens du pays prétendent avoir été des magasins, nous voudrions leur voir un nom plus significatif.

Presque à la naissance du Goulet, toujours au sud, un large fossé se dirigeait vers le nord-ouest ; aujourd'hui on l'a uni avec le chemin de Saint-Jacques, il a dû autrefois être protégé par quelques murs. Arrivé à la route actuelle des Moutiers, ce fossé prenait la direction nord-est, inclinait un peu à l'est et coupait ensuite, par une ligne très droite vers le sud-est où il rencontrait le chemin d'Arthon. Là devait se trouver une porte fortement protégée, car sur ce point l'approche du château était très facile. Près de cette porte on voyait d'autres fossés, c'étaient les douves du donjon, continuant vers le sud-est pour aboutir au goulet par le sommet du coteau. D'un autre côté, ces douves, à partir de la porte d'Arthon suivaient la rue dans le sens sud-ouest et inclinaient au sud où elles se joignaient à la dernière enceinte du fort. Cette dernière enceinte était en fer à cheval ouvert du côté de la Vallée ; au centre, la tour, les habitations du châtelain et de ses gens et ses servitudes.

L'église Saint-Jean-Baptiste était près de la dernière enceinte, mais en dehors, à l'ouest. A côté de la sacristie on a trouvé quatre ancres de grande dimension, au-dessous d'un amas de décombres. L'une d'elles existe au musée archéologique de Nantes, une autre à la mairie des Moutiers. Celui qui voudrait, de nos jours, se rendre compte de l'ancien aspect du pays pourrait se placer sur ce talus de sable, que les communes, aidées de l'État, ont élevé sur la limite où vient

Digitized by Google

expirer la marée haute, et, tout en suivant cette ligne, peu droite, examiner les coteaux qui limiteraient son horizon vers le levant. Il constaterait que, dans les temps reculés, Prigny dominait une falaise, au pied de laquelle les flots venaient se briser mais qui laissait passage à un petit cours d'eau qui faisait un angle droit pour se jeter dans l'étier de Millac. Au-dessous de ces coteaux, il s'est formé un vaste delta qui a rejeté la mer plus au couchant. L'éditeur de Travers va nous exempter de nous étendre davantage sur ce résultat. On lit dans ses notes (t. I page 413) : « La baie de Bourgneuf s'étend entre la pointe Saint-Gildas, au nord, et l'île de Noirmoutiers, au sud. Elle a environ cinq lieues de long sur trois lieues de large et elle était autrefois plus considérable ; les vases en ont comblé une grande partie. La navigation y est dangereuse, à cause des bancs de sable et du peu d'eau qu'on trouve dans le chenal. Elle est à découvert des vents du nord-ouest, qui y soufflent avec violence, de sorte qu'un grand navire ne peut y mouiller en sûreté, pendant la mauvaise saison. Cette baie est entourée d'un grand nombre de villages très populeux, dont la plupart des habitants sont d'excellents marins.

Depuis des siècles la mer abandonne sensiblement le fond de la baie de Bourgneuf. En 1752, un vaisseau anglais de soixante-quatre canons, poursuivant un navire français, se perdit sur un banc d'huîtres, appelé la *Retraite des Œuvres*. Aujourd'hui ce banc est un champ cultivé, où l'on montre encore les débris du vaisseau. Depuis cette année jusqu'à présent (1836), on trouve un abaissement de plus de cinq mètres dans le niveau des hautes marées. Depuis trente ans, on cultive, dans la seule commune de Bourgneuf, plus de cinq cents hectares de terre, couverts autrefois par la mer. Des bâtiments, de cent à cent trente tonneaux, prenaient leur chargement au *Port Rabaud*, éloigné aujourd'hui de trois mille mètres du rivage. Le passage entre l'île Bouin et la terre ferme, était, il y a quarante ans, une vaste rade de deux

Digitized by Google

mille cinq cents mètres, nommée *Rade du Sud*, aujourd'hui ce n'est plus qu'un canal de vingt-cinq à trente mètres, entretenu par la rivière du Falleron et par les eaux des petits ruisseaux qui s'y jettent »... Une grande quantité de marais salants ont été abandonnés depuis longtemps, parce qu'il est impossible d'y faire arriver les eaux de la mer. N'y eût-il que le nom même de Bourgneuf pour attester que l'état actuel des lieux est récent, que cela suffirait. Saint-Cyr-en-Retz est la vieille paroisse; les marins suivirent la mer. Celle-ci s'éloignant, force leur fut de se construire de nouvelles habitations sur le nouveau rivage, telle est l'origine de Bourgneuf; ce fut le coup de mort de Prigny. Pour ses anciens habitants, Bourgneuf était un nouveau venu, un usurpateur, on allait jusqu'à dire que les matériaux qui avaient servi à le construire avaient été pris à Prigny. A son tour Bourgneuf est trahi et déserté par l'océan qui avait fait sa fortune.

Prigny lui-même n'est pas cependant tellement abandonné de cet océan qu'il n'en conserve encore quelques souvenirs. Aux grandes marées, le flux se fait encore sentir jusqu'au goulet qui va de l'étier de Millac dans l'ancien étang. Au mois d'octobre de 1886, cet effet s'est produit.

(A suivre.)

L'abbé ALLARD.

Digitized by Google

L'ÉPISCOPAT NANTAIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

(Suite[1]).

---

43. — WALTERIUS II

(1005-1042)

Walterius II, *Gualterius*, *Gualterus*, *Gauterius*, né soldat plutôt qu'évêque, eut toujours les armes à la main contre Budic, comte de Nantes et fils de Judicaël. Gentilhomme du pays de Rennes, il avait été marié, devint évêque après la mort de sa femme, et eut son fils légitime, Budic, pour successeur[2]. L'inclination de Gaultier pour les armes, l'esprit de

[1] Voir la dernière livraison.

[2] Une branche de cette famille, passée en Normandie au commencement du XVe siècle et actuellement existante, a abandonné le nom de Gauthier pour relever les armes de la maison de Beaurepaire, marquis de Beaurepaire, comte de Louvagny etc.etc... Les armes de la maison Gauthier étaient avant ce changement : *De gueules à deux croix d'argent, liées d'azur en sautoir*. Voir *Ann. de la noblesse de France* par Borel d'Hauterive, année 1886. p 217).

Digitized by Google

domination qui le possédait et les ordres secrets du comté de Rennes lui firent mépriser Budic (*Chronique de Nantes*).

Gauthier diminua sensiblement les revenus de son église par les présents qu'il fit aux seigneurs de son parti. Il fut sacré sous le pontificat de Jean XIX et le règne du duc Geoffroy Ier. Il assista en 1008, avec Warin ou Guérin de la Guerche, évêque de Rennes, et Raoul, évêque d'Aleth, au rétablissement de l'abbaye de Saint-Méen de Gaël, par la duchesse Havoise (veuve de Geoffroi) et ses deux fils, Alain et Eudon. En 1025, on le trouve à la dédicace de Saint-Hilaire de Poitiers, et en 1026, à la confirmation par Alain III de l'abbaye de Saint-Gildas des Bois, fondée en 1020 par Simon, fils de Bernard, sieur de la Roche. A cette confirmation, assista Guérin de la Guerche, évêque de Rennes. Enfin on le voit en 1032 à la fondation de l'abbaye Saint-Georges, avec le même Guérin, de Rennes, — Ascaud, de Cornouaille — Judicaël, de Rennes — Salomon de Léon-Hamon, d'Aleth — Adam de Saint-Brieuc et Guillaume, de Tréguier. En 1041, le 15 octobre, son nom figure parmi les assistants à la dédicace de l'église de Saint-Florent de Saumur. Gauthier mourut en 1042.

44. — BUDIC

1042-1049.

Budic, *Budicus*, *Pudicus*, *Benedictus*, fils du précédent, et élevé dans les écoles de Saint-Martin de Tours, succéda, encore jeune, à son père en 1042, sous le pontificat du pape Benoît X et le règne du duc Conan II, en Bretagne. On

Digitized by Google

accusa Budic au conseil de Reims, en 1045, d'être arrivé à l'épiscopat par simonie, ce qu'il avoua. Il fut déposé dans la session du 2 novembre et on lui ôta l'anneau et le bâton pastoral; mais les évêques obtinrent qu'il demeurât dans l'ordre des prêtres, avec l'exercice des fonctions sacerdotales. Budic conçut tant de chagrin de sa déposition qu'il mourut l'année suivante. Il était à ce moment le seul évêque de Bretagne qui eut reconnu la métropole de Tours.

Dom Mabillon (*Annales Bénédictines*) commet une confusion entre Budic, comte de Nantes et Budic, évêque de Nantes, en attribuant à celui-ci le fait d'avoir brûlé des titres de Saint-Florent que lui avait apportés un clerc et qui constataient que la plus grande partie de son domaine appartenait à l'abbaye. La chronique de Saint-Florent donnée par dom Lobineau. (T. II) et plus correctement depuis, par dom Martène dans son *Amplissima collectio*, attribue ce fait à un comte et non à l'évêque Budic.

45. — AIRARD

1049–1052

Airard, *Aerardus*, *Arrardus*, *Agilardus*, *Errardus*, *Eilardus*, *Evrardus*, *Hairardus*. Airard était abbé de Saint-Paul de Rome, et même cardinal au dire de Travers, lorsque le pape Léon IX le nomma de son autorité, évêque de Nantes.

On le trouve comme abbé de Saint-Paul, au concile de Rome de l'an 1049, assemblé, selon Herman Contract, dans

Digitized by Google

la semaine qui suivit celle de Pâques, contre les *Simoniaques* et il n'a pu y signer avec un autre titre puisqu'il ne fut nommé à Nantes qu'en octobre suivant, au concile de Reims où fut déposé son prédécesseur. Dom Mabillon avance dans ses *Annales Bénédictines* (Liv. LIX, p. 69), que le concile de Rome auquel souscrivit Airard est de 1050, qu'après ce concile il fut nommé à l'évêché de Nantes; que le clergé de cette ville se plaignit de n'avoir pas été consulté, et lui représenta qu'Airard ne méritait pas d'être évêque. Le Père ajoute que le clergé abandonna ses prétentions et qu'Airard donna bientôt des preuves qu'il était digne de l'épiscopat par son zèle à faire observer le décret du concile de Rome qui ordonne aux laïques de rendre à l'Église les dîmes et autres droits ecclésiastiques usurpés sur ses ministres.

Dom Mabillon s'est évidemment trompé dans une des deux allégations. D'abord Airard n'a pas souscrit au concile de 1050 tenu à Rome en avril, mais seulement à celui de 1049. Il lui eût été très difficile d'assister à celui de 1050, puisqu'il venait d'arriver depuis quelques mois seulement à Nantes et précisément de Rome. Ensuite on fut obligé de constater que le zèle d'Airard dont parle dom Mabillon violait tant soit peu les règles de l'équité puisque les restitutions qu'il encouragea et qu'il fit faire en grand nombre eurent pour objet les monastères qui n'avaient aucun droit à les recevoir, au lieu de les faire aux églises des paroisses auxquelles ces biens appartenaient originairement et sur lesquels les laïques les avaient usurpés.

Ce fut ainsi que furent fondés par Ruald le prieuré du Pèlerin, celui de Béré-lez-Châteaubriant par Brient de Châteaubriant et celui de Frossai, par Droalé, fils de Frédor, s^r de Donges. Le clergé, le comte Hoël et le peuple de Nantes ne tardèrent pas à se plaindre d'Airard au pape Léon IX. Dans une lettre fort vive, écrite à ce pontife

Digitized by Google

en 1051 ou 1052. ils protestèrent contre la nomination de l'évêque faite sans leur participation, disant en outre que l'élu n'avait aucune des qualités requises pour faire un bon évêque. Dom Mabillon n'attribue cette lettre qu'au seul clergé, mais Martène dans son *Trésor des anecdotes* et ailleurs, la donne bien réellement comme émanant des trois états du diocèse. On agit donc à Nantes conformément à ce qu'on avait écrit à Rome. Airard fut rejeté comme intrus et incapable et l'on élut en 1052 *Quiriace* ou *Guérech* pour occuper le siège de Nantes. Dès ce moment, Quiriace prit le titre d'évêque de Nantes, qu'Airard de son côté s'efforçait de retenir.

Ne voyant aucun moyen de se maintenir à Nantes, ce prélat se rendit à Rome pour intéresser par sa présence et ses sollicitations, Léon IX dans une cause qui leur était commune. Il fallut néanmoins temporiser et Airard reprit le gouvernement de son monastère de Saint-Paul, que le fameux Hildebrand, depuis pape sous le nom de Grégoire VII, avait gouverné pendant son absence[1].

La ville de Nantes avec ses deux évêques, se trouva comme si elle n'en eut point eu, pendant sept ou huit ans. Airard était à Rome, et Quiriace, soit à cause de son âge, soit par déférence du métropolitain de Tours pour le Saint-Siége, n'était point sacré.

En 1059, Airard, toujours à Rome, souscrivit au concile qui se tenait dans cette ville ; il y prit les qualités d'abbé et d'évêque, sans ajouter de Nantes, par ménagement pour les Bretons, que la Cour de Rome ne voulut pas irriter. De Farfe en Italie, où l'avait envoyé Nicolas II en 1060, il revint en Bretagne, mais sans oser paraître à Nantes. Airard resta encore quelque temps dans le pays ; on le trouve en 1064 à Marmoutiers, confirmant toutes les donations qu'il avait

[1] Vita Hildebrandi in *Actis Bolland.* 25 mai.

Digitized by Google

faites aux moines de ce lieu et les faisant confirmer par son successeur Quiriace. A partir de ce moment on ne parle plus de lui ; il dut retourner à son monastère de Saint-Paul à Rome. Une charte de l'abbaye de Redon fait connaître qu'il vivait encore en 1093.

(La suite prochainement).

J. DE KERSAUSON.

Digitized by Google

RECHERCHES ET NOTICES

SUR

LES DÉPUTÉS DE LA BRETAGNE

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

Et à l'Assemblée Nationale Constituante de 1789

---

*. — **Noual** (de). — Voy. **Denoual.**

—

79. — JULIEN-FRANÇOIS **Palasne de Champeaux,**

Sénéchal de Saint-Brieuc,
Député de la sénéchaussée de Saint-Brieuc,
plus tard député à la Convention.

(Saint-Brieuc, 21 mars **1736**. — Brest, 2 novembre **1795**.)

—

Nous n'avons rencontré jusqu'à présent qu'un petit nombre de députés dont la descendance masculine ait continué à porter le nom jusqu'à nos jours : à peine trois ou quatre : Beaudouin, Boullé, Lanjuinais, Le Goaësbe de Bellée... En voici toute une série qui va suivre. Palasne de Champeaux, Pellerin, Poullain de Corbion, Robin de Morhéry, Tuault de la Bouvrie et Varsavaux de Henlée ont laissé, parmi les représentants directs de leur nom, des héritiers de talent qui ont occupé des situations considérables et dont plusieurs sont arrivés eux-mêmes à la députation.

Les Palasne de Champeaux, du Rumain, de la Ménardière etc., portaient, d'après l'Armorial de 1696, *d'azur à la fasce d'argent, chargée de trois fers de mulets de gueules et*

[1] Voir la livraison de mars 1889.

Digitized by Google

accompagnée de trois feuilles de chardon d'or. Ils figurent dans l'histoire de Bretagne, depuis Jean, sergent général et d'armes à Rennes en 1674.[1].

Fils de Julien-Jean-Sébastien Palasne, sieur de Champeaux, marchand à Saint-Brieuc, référendaire de la chancellerie près le Parlement de Bretagne et receveur des fouages ordinaires de Saint-Brieuc[2], Julien-François naquit en 1736 et fut destiné dès sa jeunesse à la magistrature. Reçu avocat au Parlement, il devint sénéchal de Saint-Brieuc et, malgré sa situation officielle, il prit en 1788 la direction du mouvement réformiste dans ce pays, demandant formellement, le 17 novembre, l'entrée au conseil de la commune, et déposant une requête pour réclamer un plus grand nombre de députés du Tiers, le vote par tête, et une répartition des impôts proportionnelle à la fortune. Ne perdant aucune occasion de se prononcer contre les classes privilégiées, il devint le chef incontesté du parti révolutionnaire[3], et fut élu tout d'abord député aux Etats de Rennes, où l'ordre du Tiers le nomma, le 19 février 1789, un de ses six délégués pour le représenter en cour jusqu'aux Etats-Généraux[4]. Le 14 avril, les électeurs de la sénéchaussée de Saint-Brieuc l'y envoyèrent siéger à leur tour.

Le parti de la cour redoutait tellement son influence, rapportent les chroniques de l'époque, qu'on lui avait proposé mille louis avant l'élection, s'il voulait renoncer au choix de son pays : — Mille louis en balance avec l'honneur, aurait répondu le sénéchal, on n'a besoin de rien quand on a la patrie dans le cœur et quand elle nous porte dans le sien[5].

Il avait alors cinquante-trois ans et la plupart des députés bretons étaient plus jeunes. C'est sans doute ce qui explique

[1] Nob, de Courcy — Michel Palasne, sr de la Ménardière fournit déclaration en 1680 pour des terres en Rheu (*Arch. de la Loire-Inf.*, B. 752)

[2] *Arch. d'I-et-V.* C. 2068.

[3] Lamare, *Hist. de Saint-Brieuc.* p. 163-164.

[4] *Le Héraut de la nation*, I, 455.

[5] *Le Héraut de la nation*, II. 733, 734.

Digitized by Google

pourquoi, pendant l'organisation provisoire qui précéda la constitution en Assemblée nationale, il fut nommé *adjoint au doyen*, du 22 au 31 mai, pour la province de Bretagne

Plus tard, il occupa dans les commissions des fonctions considérables. Président du comité des recherches dès juillet 1789, commissaire pour l'organisation de la France en départements, membre et rapporteur du comité des pensions en janvier 1790, plusieurs fois secrétaire de l'assemblée[1], il ne se fit pas remarquer par des motions particulières, mais il absorba une grande part du travail général. Son rapport sur les pensions, en mai 1790, a servi de base à tout ce qui s'est fait depuis sur cette matière. En 1791, envoyé en mission à Douai pour rétablir l'ordre, il reçut de cette ville une adresse de rèmerciements.

Pendant ce temps, il était élu par ses compatriotes, colonel d'honneur des volontaires nationaux de Saint-Brieuc ; et son fils était délégué à la fédération de Pontivy.

A leur retour de l'Assemblée constituante, les députés de Saint-Brieuc furent reçus avec de grands honneurs : il y eut force harangues. Champeaux fut élu en novembre 1791 notable à la municipalité, puis peu après, président du tribunal de district de Saint-Brieuc, enfin président du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord. L'inauguration de ce tribunal eut lieu le 2 janvier 1792, avec nouvel accompagnement de harangues et de *Te Deum* constitutionnels[2]

Le 2 septembre 1792, les électeurs des Côtes-du-Nord se réunirent à Dinan pour choisir les députés à la Convention. Elu d'abord commissaire à la vérification des pouvoirs par le district de Saint-Brieuc, puis commissaire

[1] *Journal des Etats-Gén.* IV, 108, 339; V, 434, 439, 3[illegible]3 ; VI, 430, etc — Et voy. Sciout, (*Hist, de la Const. civile*, I, 90), qui n'est pas tendre pour le président du comité des recherches, trop enclin à pardonner aux incendiaires et aux pillards.

[2] Le Maout, *Annales armoricaines* p. 311.

Digitized by Google

pour l'examen des procès-verbaux attaqués des assemblées primaires, Champeaux devint président de l'Assemblée, le 4 septembre, par 207 voix sur 510, et prêta serment de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant. Les procès-verbaux ont conservé les discours qu'il prononça, en cette qualité, aux diverses personnalités dinannaises qui vinrent protester, devant l'Assemblée, de leur patriotisme : au président du tribunal du district, au président du conseil général du district, au maire, au commandant de la garde nationale, etc. Voici sa réponse au tribunal du district :

« Messieurs, l'assemblée électorale voit avec satisfaction dans son sein des magistrats que les suffrages de leurs concitoyens ont établis les organes de la loi. Les talents qu'ils déploient, le patriotisme dont ils sont animés, l'impartialité qui préside à leurs jugements, sont autant de preuves que le peuple ne pouvait faire un choix plus heureux. L'assemblée prendra les objets importants que vous lui mettez sous les yeux dans toute la considération qu'ils méritent ; elle fera ses efforts pour justifier la confiance dont elle est honorée, et pour ne nommer à la Convention nationale que des représentants animés des principes éternels de la liberté et de l'égalité. Elle vous invite aux honneurs de la séance[1]... »

Les élections ne commencèrent en réalité que le 5 septembre : mais toute la journée fut consacrée à des ballotages entre Champeaux et Couppé, de Lannion, ancien constituant comme lui. Le 6 seulement, Couppé fut élu premier député des Côtes-du-Nord par 292 voix sur 517 ; et le 7. Champeaux second député par 320 voix sur 499. Les autres élections demandèrent plusieurs jours encore.

Champeaux partit pour Paris avec son collègue Honoré Fleury et tous les deux apprirent en route, avec stupéfaction, la proclamation de la République. Fleury assure, dans les mémoires inédits dont j'ai cité plus haut quelques extraits, que l'un et l'autre étaient loin de s'attendre à un

[1] *Procès verbal*, etc., p. 35, 36.

Digitized by Google

pareil dénouement. On doit préjuger d'après cela quelle fut l'attitude de Champeaux lors du procès de Louis XVI. Il vota la détention, comme otage, jusqu'à la paix générale et l'appel au peuple ; et le 21 janvier 1793 il adressa à ses électeurs à Saint-Brieuc une lettre qui faillit le faire traduire plus tard devant le tribunal révolutionnaire : « Au moment où je vous écris, y disait-il, le malheureux Louis XVI porte sa tête innocente sur l'échafaud du crime. »

Lorsque la Montagne fut triomphante, ses ennemis voulurent profiter de cette circonstance et des sentiments qu'il avait plusieurs fois témoignés dans sa correspondance avec le Conseil général de la commune, pour le faire comprendre parmi les suspects, bien qu'il n'eût pas signé les protestations du 2 juin contre l'invasion de l'Assemblée. Au mois d'octobre 1793, il fut obligé, pour se disculper, de demander à Saint-Brieuc deux certificats que je vais transcrire textuellement. Ils peignent les mœurs du temps :

I. - Coppie des délibérations du Conseil général de la Commune de Saint-Brieuc du 12e jour du second mois de l'an 2e de la république française une et indivisible.

Il a été aussi donné lecture d'une lettre du citoyen Champeaux député à la Convention nationale en datte du 26 octobre (vieux stile) et d'un mémoire qu'il annonce avoir présenté au Comité de sûreté générale pour la justification du département des Côtes-du-Nord relativement à la part qu'il a pu prendre au sujet des événements du trente-et-un mai et jours suivants, et par laquelle ce député stimule le conseil général de la commune de le justifier par une déclaration authentique des inculpations et dénonciations portées contre lui en raison de sa correspondance avec la ditte commune relativement aux arrêts quelle a pris en raison des susdicts événements. Le Conseil général, lecture prise de laditte lettre et mémoire y joint, considérant que la municipalité n'a pris dans cette affaire aucune part active ; qu'elle a seulement assemblé les sections sur la demande pressante de la société populaire dans un moment où l'opinion publique et la loi ne lui permettoit guerre de s'opposer à cette assemblée dont le but ne tendoit qu'à sauver la patrie des

Digitized by Google

dangers dont on la croyoit alors menacée d'après des rapports évidemment trompeurs ; — ouï et le consentant le procureur de la commune, arrête de renvoyer coppie de la ditte lettre et du mémoire au président des sections pour, en raison de leur permanence en donner connoissance à l'assemblée et être par elle envoyé telle réponse au citoyen Champeaux qu'elle croira devoir faire comme ayant pu être influencée par sa correspondance. Le registre duement signé.

II. — Autre coppie de la délibération du Conseil général de la Commune de Saint-Brieuc du 13e jour du 2e mois de l'an second de la république une et indivisible.

Il a été remis sur le bureau une lettre du itoyen Barnier en datte de ce jour par laquelle ce citoyen, répondant à celle lui inscritte le jour d'hier par la municipalité, prévient qu'il ne fera pas annoncer d'assemblée de section pour répondre au citoyen Champeaux, ce député demandant positivement un certificat au Conseil général et non aux sections de Saint-Brieuc. En conséquence considérant que la lettre du citoyen Julien-François Palasne Champeaux, du 5e jour du 2e mois de l'an second de la république française, fait au Conseil, dont il a stimulé l'assemblée, ces deux questions: la première: N'ai-je pas dans ma correspondance, toujours prêché la paix, l'union et la tranquilité, l'atachement à la république une et indivisible, à la convention nationale, comme le seul centre de l'unité, la soumission aux décrets et le respect pour les personnes et les propriétés ? La 2e : Ma correspondance vous a-t-elle annoncé avant la nuit du 6 au 7 juin les événements des 31 mai, 1er et 2 juin ? N'est-il pas vrai au contraire que dès le 3 du dit mois de juin la société populaire, à l'invitation de Daniel commissaire envoyé par le département du Finistère, avoit présenté une pétition à la municipalité, pour demander l'assemblée des sections ; que le 5, l'arrêté qui fut présenté aux sections le 7 et adopté par elles avoit été discutté et convenu dans cette société..... ?

Sur ces deux questions le conseil général, ouï le procureur de la commune, considérant que la vérité est une et quelle ne doit jamais rester captive sur des lèvres républicaines, a déclaré sur la premiere à l'unanimité, oui, le mot *toujours* excepté.

Sur la seconde le conseil déclare aussi à l'unanimité que dès avant les événements des 31 mai, 1er et 2 juin, le citoyen Palasne avoit par sa lettre du 5 dudit mois de mai adressé à ses concitoyens les réflexions de Jean-Baptiste Louvet à la Convention et à ses commettants,

Digitized by Google

en leur disant entr'autres choses, lisez cet ouvrage avec attention et vous pourrez prononcer avec connoissance de cause ; et que relativement aux mêmes événements le même député Palasne a depuis écrit, ce qui est à la connoissance de presque tous les habitants de cette ville, que la convention nationale n'étoit pas libre, que l'inviolabilité de ses membres avoit été méprisée, qu'elle discutoit sous la hache des factieux de Paris et rendoit ses decrets la bayonnette sur la poitrine et sous l'appareil des canons des anarchistes; que le décret postérieur à cette correspondance qui déclaroit que les parisiens avoient bien mérité de la patrie étoit mensonger et avoit été, ainsi que le décret d'accusation contre les 22 membres, arraché de la même manière en quelque sorte le pistolet sur la gorge ; d'ailleurs que la patrie étoit perdue, qu'il falloit un miracle pour la sauver, qu'enfin dans la nuit du 6 au 7 juin le citoyen Rabi, de Brest, parent de ce député, remit au corps de garde placé à la porte de Lamballe une lettre du Cᵉ Palasne, où il disoit que craignant que ses lettres ne parvinsent point, et de ne pouvoir instruire de la cruelle position des representants du peuple et des dangers de la chose publique, son parent qui en avoit été thémoin occulaire envoyé par les députés du Finistère à Brest, en instruiroit de vive voix la municipalité et qu'elle pouvait avoir toute confiance à son récit ; que cependant le citoyen Rabi ne parla à aucun membre des authorités constituées quoiqu'elles fussent en permanence ; mais que la lettre remise au corps de garde fut demandée et lue à l'assemblée des sections le dit jour 7ᵉ juin ainsi que celle du 3 annonçant le décret d'accusation dont est ci-devant parlé. Qu'il est cependant vrai que le 3 juin, la société populaire de cette ville, après avoir entendu, dans sa séance, Daniel commissaire envoyé du Finistère et Botidoux ex-constituant qui l'un à l'envi de l'autre déblatérèrent contre la commune de Paris et la faction prétendue de la montagne, en exagérant les malheurs de la république, avoit par une pétition demandé et obtenu de la municipalité, l'assemblée des sections ; et que l'arrêté qui y fut adopté le 7 dudit mois avoit été présenté et discuté en la même société des le cinq.

Le Conseil, après avoir entendu le procureur de la commune arrête, qu'expédition de la presente sera envoyée au citoyen Palasne pour en faire tel usage qu'il verra bon être... »[1]

Malgré ces certificats, qui ne le couvraient pas du côté de la montagne, et dont il ne fit pas usage, Champeaux put

[1] Extrait d'après l'original, communiqué par M. Du Bois-Saint-Sevrin.

Digitized by Google

échapper aux proscriptions et préserver son département des commissaires de la Convention : mais il avait hâte de sortir d'une situation qui pouvait d'un moment à l'autre lui devenir funeste, et dans le courant de l'année 1794, il s'unit avec Boissy d'Anglas et Durand-Maillane pour résister ouvertement à Robespierre. La journée du 9 thermidor fut la conséquence d'une entente à laquelle il eut une grande part[1] ; et lorsque la nouvelle révolution fut accomplie, il fut envoyé au mois de mars 1795 en mission à Brest pour achever, après Faure et Tréhouart, d'étancher le sang qu'avaient fait couler Laignelot, Bréart, Jean-Bon Saint-André, et les précédents *missionnaires*.

M. Levot a longuement raconté, dans son histoire de *Brest sous la Terreur*, les travaux sans relâche de Champeaux et de son collègue Topsent pour arriver à la pacification : les prisons ouvertes, le tribunal révolutionnaire dissous, les pouvoirs exorbitants que s'était arrogée la société populaire sur le port et sur la ville définitivement abrogés, les terroristes désarmés, les administrations reconstituées, le désordre réparé dans tous les services, les approvisionnements de l'arsenal assurés[2], au moins pour le présent, sinon pour l'avenir.... Topsent s'était effacé devant Champeaux dont il avait reconnu l'influence personnelle à cause de ses attaches de famille dans le pays; et lui avait laissé la direction complète de la mission. Champeaux avait en effet épousé au mois de mai 1768, Thérèse *Raby*, fille d'un maire de Brest resté populaire. Il se fit donc écouter d'autant mieux qu'on le considérait à peu près comme brestois et qu'il marchait sur un terrain connu, pour la réorganisation des administrations locales. Voici, pour donner une idée des difficultés rencontrées dans cette tâche, un fragment d'une lettre adressée par Champeaux à la Convention après le désarmement des terroristes en prairial an III, (mai 1795) :

[1] Voy. Thiers. *Hist. de la rév. fr.* VI, 202, etc.

[2] *Brest sous la Terreur*, p. 400 à 422.

Digitized by Google

« Nous avions jusqu'à présent, citoyens collègues, différé de vous instruire de l'espèce d'empire que la Société populaire de Brest s'arroge sur tous les objets d'administration, dans l'espoir que nos représentations fraternelles ramèneraient ses membres aux véritables principes de son institution. Mais, nos efforts paraissant inutiles, et convaincus par ce qui se passe journellement sous nos yeux qu'en détruisant les Jacobins, la tyrannie des quelques autres sociétés n'a fait que changer d'objet, nous devons vous dire avec franchise que l'esprit public de la société populaire de Brest est telle que l'autorité des corps constitués de cette commune est presque nulle, et que, sans le contrepoids de la représentation nationale qu'on n'ose pas encore attaquer de front, elle seule ferait mouvoir à son gré la machine politique. La sûreté de la ville, sa garde intérieure et extérieure, sa police, les subsistances de la marine, ses approvisionnements, tout est de son ressort ; du moins elle le croit, car on discute publiquement sur ces matières à la tribune. On prend des arrêtés, on nomme des commissaires ; un président ordonne à un fonctionnaire public de lui rendre compte de l'état des magasins, et le public est imbu de la connaissance des choses qu'il devrait ignorer. La cabale et l'intrigue dominent dans cette société, et vous n'en serez pas surpris, citoyen collègue, quand vous saurez qu'elle est pour la majeure partie composée d'étrangers à la ville de Brest qui y sont appelés par leur service soit dans le militaire soit dans le civil. Ces individus, qui ne se voient qu'avec regret soumis à des chefs dont ils convoitent les places et surtout les appointements, ne cessent de déblatérer contre eux et parviendront, par ce moyen, à leur faire perdre la confiance qui leur est nécessaire pour faire le bien si le bon esprit des honnêtes habitants de Brest, qui malheureusement sont en petit nombre dans cette société, ne leur rendait plus de justice.... »

On lira la suite de cette dépêche dans l'ouvrage de M. Levot : ce passage suffit pour en caractériser l'intérêt. Malheureusement la santé de Champeaux ne put résister à tant de travail et il mourut presque subitement à Brest, le 11 brumaire an IV, sept jours après la clôture de la Convention[1].

Il avait eu six enfants dont l'un, sous-commissaire de la marine en retraite, vivait encore en 1870, âgé de 83 ans.

[1] On a sur lui une notice par Levot dans la *Biog. Bret.* à l'article Champeaux, — et un bon portrait dessiné par Godefroy et gravé par Massard pour la collection Dejabin. Figure aristocratique.

Digitized by Google

L'aîné, Antoine, né à Saint-Brieuc en 1769, capitaine en 1793 et chargé de l'armement du littoral des Côtes-du-Nord, était adjudant général dans l'armée de Tribout en 1794 ; et chef de brigade au 15e chasseurs à cheval, commandant le 87e arrondissement maritime et président du conseil de guerre de la 13e division militaire en 1798. Le livre de M. de Kerigant sur la chouannerie dans les Côtes-du-Nord contient à son sujet d'assez étranges assertions sur les procédés à l'aide desquels on obtint de sa part l'élargissement de plusieurs détenus en messidor an VI[1]. Il fut créé chevalier de l'Empire en 1808.

De nos jours le nom de Palasne de Champeaux est porté par un percepteur des contributions directes à Vannes et par le lieutenant de vaisseau, résident de France en Annam, qui a joué un rôle considérable dans les affaires du Tonkin, durant ces dernières années.

---

80. — JACQUES-GABRIEL **Pathelin,**

officier des vaisseaux de la compagnie des Indes,
député suppléant de la sénéchaussée d'Hennebont
(Port-Louis, 17.. — Hennebont, 17..)

Ce législateur *in partious* figure avec la qualification d'officier des vaisseaux de la compagnie des Indes, comme *député suppléant de la sénéchaussée d'Hennebont*, sur une liste des députés de Bretagne aux Etats-Généraux qui fut imprimée à Brest, au mois d'avril 1789, dès que le résultat des élections fut connu[2]. Son nom n'a jamais reparu depuis sur aucune

[1] Kerigant, *Les chouans*, p. 61, 76; et Lamare, *Hist. de Saint-Brieuc*, p. 228.

[2] Cette liste ne m'a été communiquée que tout récemment ; c'est ce qui explique pourquoi Pathelin ne figure pas sur le tableau que j'ai donné dans l'introduction du 1er volume.

Digitized by Google

liste, et comme il n'eût pas occasion de siéger, l'obscurité la plus complète règne sur sa personne. Il y avait au Port-Louis, en 1695, un *Benoit Pathelin*, sieur *de Brunet*, dont la fille épousa Nicolas Audran, l'un des fils de l'imprimeur vannetais. J'imagine que c'est le grand'père du futur député. D'autre part, je relève un premier enseigne de vaisseau, du nom de Pathelin, sur les listes de la compagnie des Indes en 1756 : mais je ne le rencontre, ni sur la liste de 1785, ni sur celle des nombreux officiers licenciés en 1770 qui furent pourvus de brevets d'officiers provisoires pour la guerre d'Amérique. Enfin la liste des jurés du Morbihan pour l'an VI signale un *Gabriel-Louis Pathelin*, rentier, demeurant à Hennebont. Ne serait-ce pas notre député ? Je livre ces renseignements aux amateurs de problèmes biographiques.

---

81. — Joseph-Marie **Pellerin**,

Avocat à Nantes,
député des sénéchaussées réunies de Nantes et Guérande.

(Nantes, 27 septembre **1751**, — Nantes, 29 novembre **1794**.)

Pellerin me semble réaliser le type du constituant sage et vraiment patriote : enthousiaste pour les réformes au début, mais s'arrêtant tout net dans la voie destructive, dès qu'il s'aperçut que les réformes allaient à saper les bases de l'édifice social et de l'édifice religieux. Si l'Assemblée n'avait été composée que de députés modestes, prévoyants et désintéressés comme lui, la France eût accompli son inévitable évolution à coup sûr et sans secousse : elle eut été privée, il est vrai, des gloires chèrement achetées de l'Empire : mais du moins elle n'eut pas connu les violentes infamies de la Terreur.

Issu d'une famille originaire de la Basse-Loire, qui

Digitized by Google

comptait un procureur devant la juridiction de la vicomté de Donges au moment de sa naissance, Pellerin fit de bonnes études au collège de l'Oratoire de Nantes, fut reçu maître ès-arts en l'Université de cette ville, à dix-huit ans, en 1769, puis s'étant fait recevoir avocat au Parlement en 1772, il exerça d'abord devant le présidial de Rennes, et vint s'établir à Nantes, où il éprouva quelques difficultés au début, puisqu'il fut obligé de plaider en 1777 et d'obtenir un arrêt de la cour en 1778 pour être inscrit sur le tableau des avocats de ce présidial[1]. Mais une fois entré dans la place il ne tarda pas à s'y créer une situation prépondérante, car la Bibliothèque de Nantes conserve un grand nombre de mémoires judiciaires publiés par lui pendant dix ans : ces mémoires témoignent en même temps de sa science de jurisconsulte et de l'empressement du public à y recourir.

En 1788, préoccupé, comme tous ses contemporains, des idées de réformes mises par le ministère et par le roi lui-même à l'ordre du jour, il publia coup sur coup plusieurs brochures inspirées tout à la fois par son attachement sincère à la vieille constitution de la province de Bretagne et par cette conviction non moins arrêtée que la réforme des abus ne pouvait être opérée d'une manière sage et régulière qu'en respectant les principes fondamentaux et traditionnels de la monarchie. La première, intitulée : *Idées d'un citoyen sur la réforme de l'administration de la justice en France*, parut en septembre 1788. Il y proposait de supprimer les justices seigneuriales trop souvent abusives ; et de les remplacer par des tribunaux qui relèveraient immédiatement des présidiaux relevant eux-mêmes des Parlements juges en dernier ressort. La seconde, publiée en octobre avait pour titre : *Suite des idées d'un citoyen* etc. et *Réflexions sur les Etats-Généraux prochains, sur quelques objets de*

[1] Voir les mémoires pour et contre publiés à cette occasion à la Bibl. de Nantes. nos 7552 à 7555.

Digitized by Google

leurs délibérations et sur leur composition. Il y insistait sur la nécessité de simplifier les formes de la procédure : demandait l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois civils et militaires : la contribution du clergé et de la noblesse aux charges de l'Etat ; la résidence plus régulière des évêques dans leurs diocèses avec droit d'examen sur l'impression des livres dangereux pour la morale et la religion ; et il émettait le vœu que les trois ordres s'entendissent et s'unissent réciproquement pour le bonheur de l'Etat.

Au mois de novembre, il choisit un sujet plus spécial et publia un *Mémoire historique sur la constitution des Etats de Bretagne, adressé aux gentilshommes bretons, à l'occasion de la question de droit public actuellement agitée en cette province : Si la noblesse a, par droit constitutionnel de la province, celui d'assister en corps et par individus aux Assemblées des gens des trois Etats du pays et duché de Bretagne.* Il concluait pour la négative et démontrait que chacun des trois ordres n'était jadis admis aux Etats que par des représentants spécialement délégués ; et que la noblesse n'y était entrée, en corps et par droit de naissance, qu'à la faveur des troubles du seizième siècle. En conséquence il demandait que la représentation du Tiers et du clergé fût augmentée, et celle de la noblesse réduite dans une proportion légitime. Cette brochure fit sensation et l'on en publia à Paris une réimpression à l'insu de l'auteur.

Chaque mois, nouvel écrit. Après le *Mémoire historique*, Pellerin donna le *Discours d'un citoyen, pour être prononcé à l'Assemblée de la commune le 15 décembre*, dans lequel il réclamait de nouveau une représentation du Tiers aux Etats de la province et aux Etats-Généraux suffisante pour défendre utilement ses intérêts légitimes. Puis ce furent des *Observations sur un mémoire imprimé ayant pour titre : Réponse à un ouvrage intitulé : Mémoire historique sur la constitution des Etats de Bretagne* ; et enfin, au commencement de 1789, un opuscule sur le *Droit public de la pro-*

Digitized by Google

vince de Bretagne, avec des observations relat ves aux circonstances actuelles. Dans ce dernier livre, Pellerin démontrait que la Bretagne était en France un pays d'Etats seul de son espèce: qu'elle n'avait pas été incorporée au royaume par droit de conquête ni par puissance de fief ; qu'elle s'était librement donnée sous réserve de ses anciens droits et privilèges; et que la France ne pouvait, sans trahir des engagements consacrés par un traité solennel, méconnaître les clauses de cette union.

Tous ces écrits qui respiraient un patriotisme ardent furent d'autant plus goûtés qu'ils ne visaient qu'à une réforme équitable et prudente des abus dont se préoccupait l'opinion. Ils assurèrent son élection aux Etats-Généraux par les électeurs de la sénéchaussée de Guérande qui l'avaient d'abord nommé un de leurs quatre délégués à l'assemblée générale des sénéchaussées réunies de Guérande et de Nantes, et commissaire à la rédaction du cahier des doléances. Pellerin, malgré la part active qu'il avait prise à la lutte, n'ambitionnait pas ce mandat: il le refusa d'abord et pria les électeurs de reporter leurs suffrages sur un autre candidat: mais vaincu par leurs instances, il consentit enfin à accepter la mission qui lui était confiée.

A Versailles il partagea d'abord l'enthousiasme et les illusions de la plupart de ses collègues de Bretagne: j'en ai pour garants plusieurs passages de sa correspondance publiée en 1883 par M. Gustave Bord. Il écrivait le 28 juin 1789 :

« Messieurs et chers commettants, après les épreuves que notre fermeté a soutenues contre les actes d'autorité absolue que la cabale puissante, qui voulait faire échouer les États-Généraux, a multipliés coup sur coup, et dans la célèbre journée du 23, l'ordre des Communes fut constitué. *L'Assemblée nationale*, déjà réunie à la majorité du Clergé et à la minorité de la Noblesse, a eu l'avantage de voir, hier au soir, la totalité de ces ordres rentrer dans la salle des États, et couronner enfin la réunion si désirée et si désirab pour

Digitized by Google

travailler avec succès au grand œuvre de la régénération de la France[1]... »

Sa lettre du 15 juillet, le lendemain de la prise de la Bastille, n'est pas moins caractéristique. Elle prouve à la fois qu'on était encore fort peu renseigné à Versailles sur ce qui s'était réellement passé à Paris, et que Pellerin acceptait la situation faite par les mouvements populaires :

« Messieurs et honorés commettants, ce jour termine une suite d'événements malheureux qui ont mis l'Etat à deux doigts de sa perte. Samedi au soir M. Necker fut congédié, et avec lui MM. de Montmorin, de Puységur et de la Luzerne. La nouvelle de la disgrâce d'un ministre de qui dépendait le salut public se répandit dimanche au matin. Paris, qui a sa fortune dans le trésor royal, s'agita. Les troupes que l'on assemblait depuis quelque temps autour de cette capitale, loin de contenir le peuple, excitèrent la fermentation par leur présence. On brûla plusieurs des barrières de Paris. Du peuple la fermentation passa aux bourgeois, menacés de la banqueroute de l'État et dont on voulait étouffer les murmures par la force ; pour en opposer une à celle des troupes des milices bourgeoises qui se sont formées à Paris, les militaires ont bientôt convaincu les habitants qu'ils étaient eux-mêmes citoyens, et qu'ils n'étaient pas armés contre leur propre patrie, Tous ceux qui se sont trouvés à Paris ou qui y entraient, ont pris parti dans la milice des bourgeois. Il fallait des armes pour tous ces soldats de la patrie : on a su qu'il y en avait un dépôt à l'hôtel des Invalides. On s'y est rendu et on s'est emparé de 25,000 fusils et de plusieurs pièces de canon. La ville de Paris était ainsi en état de défense contre les troupes qui auraient tenté de l'attaquer ; il n'y avait eu encore que peu de personnes qui avaient perdu la vie, dans cette agitation effrayante d'une ville immense, lorsqu'on apprit hier, mardi, que le gouverneur de la Bastille avait spécialement des ordres de diriger contre les citoyens, des batteries dont il était décidé à faire usage. Le comité permanent des électeurs de Paris a député vers ce gouverneur, qui a eu la lâcheté de recevoir la députation, de lever le pont du château et de faire feu ensuite sur ces malheureuses victimes de leur loyauté et de leur franchise.... »

[1] Correspondance inédite de J. M. Pellerin, etc. recueillie et annotée par Gustave Bord — Paris, Sauton, 1883, ni-8°.

Digitized by Google

Je renvoie pour le reste à la correspondance publiée par M. Bord et je me contenterai d'en extraire deux lettres fort curieuses au sujet des relations de Pellerin, comme député, avec ses commettants :

« Versailles, 12 juin 1789. — Je trouve en arrivant chez moi une lettre de MM. Le Bourdiec, Lallemand et Rouaud de la Villès-Martin, du 9 de ce mois. Ces Messieurs me reprochent de la négligence dans ma correspondance et me rappellent à un engagement que j'ai dû contracter à Nantes avec Messieurs les électeurs de Guérande, qui leur ont assuré que cet engagement était consigné dans le cahier de la sénéchaussée de Nantes.

Ces réflexions me surprennent, Messieurs ; la présente est la quatorzième que je vous ai envoyée.

D'abord, j'ai adressé mes lettres à M. Lallemand procureur fiscal des regaires de Guérande ; ensuite, suivant vos désirs exprimés dans votre lettre du 12 mai, je les ai adressées à Messieurs les commissaires du bureau de correspondance ; enfin depuis le 20 mai, je les ai adressées directement à M. Millon, qui m'a écrit à cette époque qu'il me priait de les lui envoyer. J'ai cru remplir en tout cela vos intentions et pour le mieux ; mais je n'ai jamais cru acquitter d'autre engagement que celui de l'honnêteté, je n'en ai pas pris d'autres, Messieurs, et je n'aurais pas consenti à me soumettre par écrit, et surtout par le procès-verbal de l'élection, à l'obligation étroite de vous envoyer deux bulletins au moins par semaine. Ayez la bonté de détromper messieurs vos correspondants particuliers de l'erreur où ils sont à cet égard, et néanmoins, Messieurs, promettez-leur, comme j'ai eu l'honneur de le promettre à messieurs vos électeurs, comme j'ai encore l'honneur de vous le promettre à vous-même, que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour continuer de vous instruire exactement des séances de nos États.

Mais veuillez bien vous charger aussi de dire à M. Millon et autres de vos messieurs qui désireraient des bulletins particuliers, qu'il m'est impossible de leur en envoyer. Je ne puis ni les écrire, ni les faire écrire, parce que je fais ma correspondance à toute heure, suivant les circonstances, et le plus souvent dans le temps voisin du départ du courrier.

Nous sommes régulièrement cinq ou six heures aux États, nous rentrons pour le diner, et le soir est occupé d'affaires, des assemblées de bureau ou de notre province. C'est à occuper les intervalles de ces séances et le matin qu'il me faut rédiger un journal détaillé, un

Digitized by Google

autre raisonné de mes opinions, votre correspondance et celle de Nantes, dont je me suis pareillement chargé. Souvent c'est à la salle même que je fais mes lettres. M. Millon et autres jugeront donc de l'impossibilité où je suis réellement de leur procurer des bulletins particuliers. Mais ces Messieurs peuvent s'en procurer d'imprimés en souscrivant chez un libraire de Nantes pour le journal de Paris ou de Versailles, qui sont fort exacts.

Notre députation va être attaquée. La sénéchaussée de Nantes se plaint de n'avoir point de députés (spéciaux), et comme je suis dans le nombre des cinq qu'elle prétendait avoir, ma nomination va éprouver des contradictions. Messieurs vos électeurs ont daigné m'honorer de leur choix et me réclamer comme leur député, mais rien ne le constate. Si vous croyez devoir à cet égard prendre quelques précautions pour vous conserver le droit d'avoir un député, la sénéchaussée de Nantes réclamant celui d'en avoir de particuliers, c'est à votre prudence, Messieurs, à vous dicter le parti que vous croirez devoir prendre... »

« Paris, 13 janvier 1790. Messieurs et très honorés commettants; Un de mes collègues, M. Giraud du Plessis, m'a communiqué ce jour une lettre que vous avez adressée, le 28 décembre dernier, à MM. les députés de Nantes. Vous y témoignez votre surprise de ce que je sois le seul député nantais qui n'ait pas signé l'adresse au peuple breton. *Cela*, dites-vous, Messieurs, *vous donne des inquiètudes* sur mon compte *et sur le sort de plusieurs paquets que vous m'avez adressés dernièrement.*

Votre lettre annonçant des inquiétudes sur la nature de mes opinions dans l'Assemblée nationale et sur mon exactitude à lui présenter les adresses que vous m'envoyez, j'aurai l'honneur de vous répondre d'abord sur ce dernier objet qui intéresse mes obligations envers vous et conséquemment mes devoirs ; je vous rendrai compte ensuite de mes opinions et de ma conduite dans la mission que vous avez concouru à me confier.

J'ai reçu de vous, Messieurs, depuis l'ouverture de l'Assemblée nationale, le nombre de onze lettres et de sept délibérations ou adresses. Vous me les avez envoyées sous les dates du 20 mai, 5 juin, 5, 19 et 30 juillet, 14 août, 13 et 26 septembre, 11 et 22 décembre dernier, et 1er janvier présent mois.

J'ai répondu à toutes vos lettres, et j'ai mis sous les yeux de l'Assemblée nationale toutes les adresses et délibérations que j'ai reçues de vous, à la seule exception de celles qui concernaient le refus de tout *veto* au Roi et la confiscation provisoire des offices des conseil-

Digitized by Google

lers de la chambre des vacations du parlement de Rennes, en vous prévenant dans le temps que je ne pouvais pas me charger de présenter ces adresses, par les raisons que je vous ai développées dans mes lettres.....

Relativement à mes opinions dans l'assemblée sur les délibérations qui s'y prennent, je vous dois compte de ma soumisssion à mon mandat, et à cet égard je vous rendrai, à mon retour, Messieurs, celui que vous désirez de moi. Quant à mes opinions sur les discussions étrangères à mon mandat, je n'en dois compte qu'à Dieu, qui me prescrit de suivre la loi de ma conscience dont je ne crois pas m'être encore écarté et dont j'espère ne m'écarter jamais. Cependant, Messieurs, pour peu que vous désiriez que je vous rende compte de ces opinions particulières, je le ferai avec plaisir. *Je tiens depuis l'ouverture de l'Assemblée nationale le registre exact de toutes mes opinions.* Un député qui se rend à lui-même un compte si rigoureux, ne craint pas qu'on descende dans son âme.

Si je n'ai pas signé l'adresse du peuple breton, c'est parce que je l'ai trouvée écrite dans un style que je n'ai pas approuvé. Comme j'ai toujours pensé que l'on pouvait concilier la fermeté des principes et le vrai courage avec la modération, je n'ai jamais cru être obligé d'adopter ce qui ne me paraissait pas réunir ces deux qualités, lorsque l'ouvrage à signer n'était pas indispensablement nécessaire. Mais lorsque la nécessité commande, je cède à la majorité, et je l'ai prouvé en signant l'adresse concernant la perception des devoirs en Bretagne qui va paraître incessamment.

Voilà ma justification, Messieurs, que je crois complète et que je vous serai obligé de communiquer à Messieurs de Guérande, de qui j'envie l'estime ainsi que la vôtre. »

Maintenant on connaît l'homme ; et l'on voit qu'il était de ceux qui ne transigèrent jamais avec leur conscience. Aussi ses votes indépendants avaient-ils plus d'une fois déplu. Lorsque fut adoptée la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, il avait proposé, mais sans succès, de formuler comme contrepoids une déclaration des devoirs. Il ne croyait pas que la plénitude du pouvoir législatif pût appartenir exclusivement à l'Assemblée nationale ; et s'appuyant sur le capitulaire de Charles le Chauve ; *Lex sit consensu populi et constitutione regis*, il vota pour la plupart des pré-

Digitized by Google

rogatives de la royauté et en particulier pour qu'au roi seul appartint le droit de faire la paix et la guerre. Mais ce fut en matière religieuse surtout qu'il se rapprocha de la droite. Au mois d'octobre 1789, quand on voulut dépouiller l'Église, il parla avec beaucoup de force et d'habileté en faveur de la propriété ecclésiastique. Il soutenait, avec Malouët, que si l'Etat faisait vendre une partie considérable des biens du clergé par l'Eglise elle-même, la paix publique ne serait pas troublée par les querelles religieuses qu'une vente faite par l'Etat seul devait nécessairement amener. On ne l'écouta point et pourtant l'avenir lui donna singulièrement raison. Il ne voulut prendre aucune part aux délibérations sur la constitution civile du clergé, persuadé que l'Assemblée était incompétente en pareille matière et prévoyant les funestes conséquences que cette usurpation sur les droits du Saint-Siège allait entraîner. Autant le vol, même collectif et déguisé sous le masque du bien public, des biens de l'Eglise avait répugné à sa conscience d'honnête homme, autant le schisme répugnait à sa conscience de catholique.

Vers le milieu de l'année 1790, malade, accablé d'ennuis et de dégoûts en voyant la marche inquiétante des événements et l'impossibilité de s'opposer au torrent révolutionnaire, il écrivit à ses électeurs pour leur demander d'accepter sa démission. Bien que ses votes eussent souvent paru fort tièdes, on le pria de conserver son mandat; il se résigna donc, mais sa santé s'altérant de plus en plus, il se démit le 7 septembre 1790 et revint à Nantes au moment où il atteignait à peine l'âge de quarante ans.

Là, pendant les plus mauvais jours, sa probité courageuse ne se démentit pas. Au mois de juin 1791, il prit la défense des religieuses carmélites des Couëts violemment arrachées de leur couvent et traitées avec la dernière ignominie. La garde nationale, dont un détachement qui s'était dit envoyé au secours des religieuses avait laissé violer

Digitized by Google

leur domicile en sa présence, l'accusa de l'avoir outragée dans ce mémoire; et bien qu'on ne fut encore qu'en 1791, il fut incarcéré au château de Nantes. Un arrêté de non lieu le fit bientôt mettre en liberté; mais la populace réunie devant le château, poussa de tels cris de mort à cette nouvelle, qu'il fut obligé de rentrer dans sa prison et n'en put sortir sans danger qu'après plus d'un mois. C'est ainsi qu'on comprenait alors la liberté de la défense.

En 1793, il fut l'un des premiers atteint par la loi des suspects. Le 13 mars, il était de nouveau envoyé au château, puis transféré aux *Saintes-Claires*, puis à bord du navire *la Loire* mouillé au bas de la Fosse où il eut à supporter toutes sortes de mauvais traitememts. Enfin, arraché pour la troisième fois de son domicile, sous le proconsulat de Carrier, au mois de septembre, il fut incarcéré à L'Eperonnière et fit partie de cet horrible voyage des 136 nantais envoyés de Nantes à Paris pour y être jugés par le tribunal révolutionnaire, traînés de prison en prison, pendant 40 jours, du 26 novemhre 1793 au 5 janvier 1794, et accablés de tant de fatigues, de privations et d'outrages que douze d'entre eux succombèrent pendant la route. Lorsqu'après plus de huit mois de captivité à Paris, ils furent traduits le 17 septembre 1794 devant le tribunal, ils n'étaient plus que 91; depuis deux mois, le 9 thermidor, on avait adouci les sentences : ils furent tous acquittés. L'acte d'accusation l'eut fait condamner dix fois trois mois auparavant; on y lisait qu'il avait lâchement et par fanatisme abandonné son poste lors de la loi sur le clergé, qu'il avait eu des liaisons avec les émigrés et les brigands de la Vendée; et qu'il était tellement suspect qu'à chaque mouvement populaire il avait toujours été incarcéré.... ! Mais son acquittement ne lui donnait pas un brevet de longue vie. Epuisé par les souffrances morales et physiques qu'il avait endurées, il mourut à Nantes le 29 novembre 1794 à l'âge de 43 ans. « J'ai suivi ma conscience dans toutes

Digitized by Google

les délibérations auxquelles j'ai concouru, a-t-il écrit dans son journal, j'ai toujours tâché de me rendre compte des motifs de mon opinion : j'ai pu errer quelquefois, je m'en suis aperçu plus tard ; j'avais du moins été de bonne foi[1]. »

Ses deux fils suivirent ces nobles exemples. L'un magistrat, l'autre médecin professeur à l'école de médecine de Nantes, n'hésitèrent pas à briser leur carrière en 1830 pour rester fidèles à leurs convictions politiques. Un de ses descendants, M. Pellerin de la Vergne, siège aujourd'hui au conseil général de la Loire-Inférieure.

(La suite prochainement).

RENÉ KERVILER.

[1] Ce passage est extrait d'une excellente notice anonyme sur Pellerin publiée dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, liv. de novembre 1855.

Digitized by Google

DU GUESCLIN

ET LE DRAME

DU CHATEAU DE MONTIEL

Notre excellent confrère le R. P. dom du Coëtlosquet a bien voulu envoyer à notre Directeur les très intéressantes *Notes* qui suivent, relatives au séjour en Espagne de du Guesclin, le vaillant connétable. *La Revue historique de l'Ouest* est heureuse de pouvoir aujourd'hui leur faire bon accueil et d'envoyer à notre savant confrère l'expression de toute sa gratitude.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous voulez bien m'encourager à vous faire part des notes que j'ai pu recueillir, de ce côté des Pyrénées, sur Bertrand du Guesclin, connétable de France et de Castille. Bien qu'elles se réduisent à peu de chose, et que mes recherches n'aient pu s'étendre au-delà d'un cercle très restreint, je me fais un plaisir de répondre à votre cordiale invitation, en attendant que M. Siméon Luce nous donne la suite du bel ouvrage, consacré à notre vaillant compatriote, et fasse la lumière sur les points restés dans l'ombre. Si les lecteurs de la *Revue historique de l'Ouest* éprouvent quelque déception, en lisant ces lignes, comme j'ai tout lieu de le craindre, vous seul, Monsieur, en porterez la responsabilité devant eux.

Digitized by Google

On pourrait croire, à première vue, que le nom de du Guesclin, est demeuré presque aussi populaire en Espagne que dans notre pays ; mais il n'en est pas ainsi à beaucoup près. M. Amador de los Rios[1] dit bien, il est vrai, que la renommée du connétable était telle dans la péninsule, qu'il est cité entre Alexandre, le roi Artur et Charlemagne. Mais cet estimable auteur ignore sans doute que l'ouvrage auquel il fait allusion (*El triunfo de los nueve premiados de la fama*) n'est que la traduction d'un livre qui parut en 1487 à Abbeville sous un titre tout-à-fait semblable : « Le triomphe des neufs preux, ou l'histoire de Bertrand du Guesclin, duc de Molines. » On ne peut donc le citer comme étant l'écho fidèle de l'opinion publique en Espagne. Il est même assez probable que cette traduction n'a point eu et n'aura jamais une 2e édition, car le courant qui semble prédominer par ici, se montre défavorable, pour ne pas dire hostile, au compagnon d'Henri de Transtamare.

Certains auteurs espagnols n'ont voulu voir en lui qu'un aventurier, se distinguant à peine des bandes qu'il commandait. Il leur répugnait sans doute de reconnaître qu'un étranger fût venu prêter main forte à leurs ancêtres, pour les débarrasser d'un tyran, et oubliant les services rendus, ils ne se sont plus souvenu que des excès commis par les Compagnies blanches dans l'Aragon et la Castille[2]. La question se complique encore,

[1] *Historia critica de la litteratura espanola*, t. V. p. 36 note 1.

[2] « Il y avait en ce temps là des compagnies de bandits qui s'emparaient « des villages sans défense pour en dépouiller les timides habitants... « Quelques seigneurs privés des biens de la fortune ou poussés par la per- « versité naturelle d'un caractère audacieux, s'adonnaient à ce genre « d'aventures, qui ne faisait courir aucun genre de périls attendu que les « rois en étaient réduits à implorer parfois la protection de ces misérables, « lesquels vendaient leurs services à celui qui les payait davantage. Que du « Guesclin fût l'un de ces chefs de bandes, c'est ce que nous dit l'histoire. « Cavanilles. t. 3. p. 436,

L'auteur, auquel nous reviendrons dans un instant, n'a rien compris comme on le voit à la mission que du Guesclin s'était fait donner par Charles V pour débarrasser la France des Grandes Compagnies. Mais dès à présent il accuse un parti pris dans la façon de juger le plus grand homme de guerre du quatorzième siècle.

Digitized by Google

si nous remarquons que Pierre le Cruel eut de nombreux partisans, non-seulement de son vivant, mais même après sa mort, et que pour eux il mérite le titre de Pierre le Justicier. Il n'est donc pas surprenant que Messire Bertrand du Guesclin, qui trouva des envieux à la Cour de Charles V, ait rencontré des détracteurs en Espagne, et, à tout prendre, ces derniers sont plus excusables que les premiers.

Le fait qui a peut-être nui le plus à la réputation du connétable, sur ce versant des Pyrénées, et qui a été généralement exploité contre lui, c'est le drame de Montiel. Parmi les historiens espagnols qui ont raconté cette terrible scène, je choisis tout d'abord l'un des plus récents et des mieux placés pour porter un jugement sérieux, grâce aux travaux de ses prédécesseurs. Je veux parler de don Antonio Cavanilles, membre de l'Académie royale d'histoire et de celle des sciences morales et politiques[1]. Son histoire écrite sur l'initiative prise par ses collègues, et enrichie de pièces justificatives, est dédiée au Prince des Asturies (depuis Alphonse XII) et a été honorée d'une liste de souscripteurs. Ce n'est donc pas l'œuvre du premier venu. Voici la traduction fidèle de son récit :

« Don Pedro avec le peu de partisans qui l'avaient suivi, s'enferma « dans le château de Montiel, qui manquait d'eau et de vivres, et « dont le siège eut lieu immédiatement. Messire Rodriguez de « Sanabria et d'autres chevaliers fidèles lui demandèrent la permis- « sion de s'aboucher avec du Guesclin. Ils parlèrent à celui-ci au « nom du roi, lui offrant une magnifique récompense pour prix de « la délivrance de leur maître. L'aventurier se retira ; il raconta ce « qui venait de se passer à don Enrique (Henri), qui lui fit des dona- « tions exhorbitantes pour mieux se l'attacher, et le perfide Français « fit savoir aux assiégés qu'il était prêt à donner la liberté à don « Pedro. Celui-ci sort une nuit (23 mars 1369) sous la sauve- « garde de la parole de Bertrand ; il arrive à la tente de ce dernier : « A cheval Bertrand » dit le roi, à voix basse. Personne ne lui répond.

[1] *Historia de Espana* por Don Antonio Cavanilles de las reales Academias de la historia y de ciencias morales y politicas. Madrid, 1862, t. III p. 351 et s.

Digitized by Google

« Alors il veut partir seul, mais déjà on avait saisi la bride de son « cheval, afin de le forcer à attendre que don Enrique arrivât. Une « faible lueur éclairait la tente : au fond se dessinait un personnage « enveloppé d'un manteau noir. Sur les entretaites entre don « Enrique, armé de pied en cap, la visière baissée : Où est ce bâtard, « s'écrie-t-il aussitôt, ce juif qui ose encore s'appeler Roi de Castille ? » — « Le voici répond-on à don Enrique ; c'est là votre ennemi. » — « C'est moi, oui c'est moi le Roi légitime de Castille, riposte don « Pedro, et toi tu es le bâtard. » — A ces mots les deux frères, la « dague au poing, se dirigent l'un contre l'autre. Don Pedro est blessé « au visage : il fait un effort ; plus robuste et plus vigoureux que « son adversaire, il le terrasse et se dispose à le tuer. Du Guesclin « s'approche alors et se découvre ; de son bras herculéen, il saisit « don Enrique par une jambe et le place au-dessus de son frère, en « disant : « Je ne fais, ni ne défais un roi, mais je viens en aide à mon « suzerain. » Don Enrique se voyant ainsi placé sur don Pedro, lui « tranche la tête avec sa dague ».

Ainsi pour M. Cavanilles, il n'y a pas le moindre doute : du Guesclin a répondu aux ouvertures de Pierre le Cruel, en le livrant à son ennemi, grâce aux offres plus avantageuses faites par celui-ci. Il n'a vu que son intérêt pécuniaire, et ne s'est pas préoccupé, un seul instant, de savoir si son honneur était en jeu ou non, dans un pareil marché. Ce n'est plus qu'un chevalier félon, comme on en voit figurer dans les mélodrames. Malheureusement l'auteur oublie de nous citer les sources auxquelles il a puisé, et de nous dire si tous les historiens racontent de la même manière la scène du fratricide. Une pareille omission est bien faite pour éveiller déjà notre méfiance.

Quant à nous, s'il nous était permis de raisonner d'une façon abstraite, nous dirions volontiers que ce guet-apens ainsi narré est peut-être conforme aux mœurs de l'époque, mais qu'il répugne souverainement à tout ce que nous connaissons du caractère chevaleresque de Bertrand, et à sa façon d'agir envers ses ennemis ; car s'il sut employer souvent des ruses de guerre du meilleur aloi à leur égard, jamais il n'eut recours à une lâche trahison pour arriver à ses fins.

Digitized by Google

Mieux eut valu pour lui abandonner ouvertement, devant Montiel, la cause de Henri de Transtamare pour se rallier à celle de Pierre le Cruel, que de livrer ainsi celui-ci presque sans défense. Or s'il n'a pas voulu manquer de fidélité envers le prince qu'il servait, à plus forte raison, dirons-nous, n'a-t-il pas dû au même moment recourir à des moyens inavouables, pour amener la mort tragique du compétiteur de celui-ci. Et qu'on n'aille pas prétendre qu'il se laissa gagner par les offres brillantes d'Henri : don Pedro, de l'aveu des historiens, lui faisait des propositions semblables, qu'il était à même d'accepter, sans qu'elles fussent pour cela le prix du sang versé. Tout ce que nous pouvons admettre à la rigueur, c'est que du Guesclin, connaissant mal le caractère des deux frères et la haine implacable qui les animait l'un contre l'autre, se prêta à l'idée d'une entrevue sous sa propre tente, dans l'espoir de quelque accommodement. Il n'était pas préparé à la furieuse altercation qui s'éleva soudain entre Henri de Transtamare et don Pedro, et cette scène de violence le prit au dépourvu. S'il vint en aide d'une manière quelconque au premier, — ce point resterait encore à prouver, comme le mot soi-disant historique qu'on lui prête — il crut évidemment pouvoir le faire sans manquer aux lois de l'honneur et de la chevalerie, et son intervention ne dépassa pas la mesure permise. Peut-être Pierre le Cruel avait-il provoqué son rival, espérant en avoir facilement raison, grâce à sa vigueur peu commune. Surpris par l'événement, Bertrand put considérer cette lutte comme un combat singulier propre à mettre fin à une guerre longue et meurtrière ; mais nous nous refusons à croire qu'il chercha à précipiter ce dénoûment dans un sens conforme à ses intérêts, après avoir manqué à la parole donnée. Quand une vie tout entière respire la loyauté la plus parfaite, on ne doit pas admettre à la légère, et sans contrôle, un récit dont la source n'est pas absolument sûre, et qui est en contradiction manifeste avec un pareil passé. Si nous étions en présence d'un autre que du Guesclin nous pourrions hésiter ; avec lui le doute n'est pas possible.

Digitized by Google

Il faut bien l'avouer : des auteurs français ont pu contribuer, dès le principe, à autoriser la version, qui fait jouer à Bertrand le rôle d'un traitre. Ainsi, Cuvelier (ou Cunelier), dont la chronique rimée a servi de point de départ à des historiens plus graves, ne fait pas intervenir directement le connétable dans la scène finale, mais il le montre conseillant à un de ses compagnons d'armes d'aller au secours du roi Henri :

« Alez aidier Henry, bien faire le poez ;
« Prenez le par la jambe, au-dessus le mettez. »

Remarquons toutefois qu'un chroniqueur, qui écrit en vers, n'est pas tenu à une exactitude rigoureuse, et peut s'accorder certaines licences pour dramatiser son récit. En le lisant, on se rappelle involontairement les fameuses chansons de gestes, qui ne sont pas précisément l'histoire.

Tout récemment encore les savants éditeurs de la Chronique normande du quatorzième siècle, publiée pour la Société de l'histoire de France, semblent ne s'être pas montrés suffisamment jaloux de sauvegarder la réputation de Bertrand du Guesclin. Dans leur Introduction ils remarquent que l'auteur « a grand soin de mettre sur le compte d'un « Gascon anonyme la trahison qui livra don Pedro à Henri de Transtamare, » mais ils ajoutent tout aussitôt que la plupart des chroniqueurs imputent cette trahison à du Guesclin. Quand cela serait vrai — et nous ne le croyons pas encore — il resterait à peser la valeur de ces témoignages et à les discuter. Or parmi tous ces chroniqueurs MM. Auguste et Emile Molinier[1] ne renvoient le lecteur qu'au seul Pedro de Ayala, et il ne songent pas à mentionner Froissart, qui s'accorde avec la Chronique normande pour mettre Bertrand hors de cause.

Mais voyons si les historiens espagnols sont unanimes, dans la manière d'envisager cet événement, et de mettre

[1] *Chronique normande du quatorzième siècle*, p. 345, note 5.

Digitized by Google

tous les torts du côté de notre connétable. Bornons-nous à Mariana, qui écrivait sous le règne de Philippe III, et à Ferreras, dont l'Histoire remonte au début du dix-huitième siècle. Voici comment s'exprime le premier à propos de l'épisode de Montiel[1].

« Don Pedro voyant le péril qu'il courait, songea aux moyens « à prendre pour s'enfuir du château avec la vie sauve. Il avait près « de lui un chevalier natif de Transtamare, qui lui était très attaché « et se nommait messire Rodriguez de Sanabria. Il se servit de son « intermédiaire pour promettre à Bertrand Claquin (du Guesclin) « qu'il lui donnerait un grand nombre de villes et de châteaux et de « plus 200,000 doubles castillans, si abandonnant le parti de don « Enrique, il se prononçait pour lui et le sauvait. Cette pro- « position surprit étrangement Bertrand : il se disait qu'en « acceptant cette offre, il mériterait d'être à jamais couvert « d'infamie, pour son manque de parole et sa trahison, mais comme Rodriguez faisait de nouvelles instances, il demanda un « délai pour réfléchir à une affaire si importante. Ayant parlé en se- « cret de cette proposition aux amis, dans lesquels il avait le plus « de confiance, ceux-ci lui conseillèrent de raconter à don Enrique « tout ce qui venait de se passer : il se rendit à leur avis. Le roi le « remercia beaucoup de sa fidélité, et à force de promesses lui per- « suada d'attirer par une feinte don Pedro sous sa tente, l'assurant « qu'il comblerait tous ses désirs. Ils convinrent de la nuit où au- « rait lieu la rencontre ; don Pedro sortit à cheval et en armes de « Montiel, suivi de quelques chevaliers, et entra dans le pavillon où « était du Guesclin, avec plus de crainte que d'espoir dans le résul- « tat de cette entrevue... A peine arrivé, il lui fit remarquer qu'il « était grand temps de partir. Mais à ce moment là même don En- « rique se présenta tout armé. En apercevant son frère, il demeura « un instant sans parler et comme interdit : la grandeur du forfait « qu'il méditait le tenait en suspens, ou bien il avait peine à recon- « naître don Pedro, à cause des nombreuses années écoulées depuis « leur dernière rencontre. Les témoins de cette scène n'étaient pas « moins partagés entre la crainte et l'espérance. Un chevalier fran- « çais dit alors à don Enrique, en lui montrant de la main son frère : « Voyez, voici devant vous votre ennemi ». — Ce dernier avec sa fé-

[1] *Historia general de España* por el Padre Mariana, tom. I, libr. 17, cap. 13 . 539.

Digitized by Google

« rocité naturelle répondit à deux reprises : « Je le suis. » A ces « mots don Enrique tira sa dague et frappa son adversaire au vi- « sage : aussitôt ils se prirent à bras le corps et roulèrent tous deux « à terre. On raconte que don Enrique se trouvant sous son frère « fut aidé par Bertrand, qui le mit dessus ; il frappa alors don Pedro « à coups redoublés et finit par le tuer ».

On ne sent pas dans ce récit la passion ni le parti pris de dénigrement que nous avons relevé chez Cavanilles. Mariana s'est visiblement inspiré de la chronique de Pedro de Ayala[1], Ferreras doit avoir puisé à la même source, car il nous donne des détails tout semblables relativement aux pourparlers qui préparèrent le tragique dénoûment ; mais il semble tendre plus nettement encore à dégager le connétable de toute connivence dans l'exécution du meurtre. Il vient de nous montrer Pierre le Cruel arrivant de nuit sous la tente de Bertrand. « Don Pedro, ajoute-t-il, voyant que du Guesclin différait de « remplir ses engagements, soupçonna quelque trahison et « voulut remonter à cheval ; mais un des compagnons du « connétable l'en empêcha. Au même instant le roi don Enrique « entra, et dès qu'on lui eût indiqué le roi son frère, il s'ap- « procha de lui et le frappa de sa dague au visage. Puis se- « condé de ses gens, il lui fit plusieurs autres blessures, et « don Pedro expira sous les coups le 23 mars. Les historiens « racontent de diverses manières la mort de ce malheureux « roi, de telle sorte qu'il n'est pas facile d'en connaître exac- « tement les circonstances. Ayala les rapporte en emplo- « yant l'expression « on dit » comme s'il s'agissait d'un bruit « courant. Or, puisque cet écrivain n'ose rien assurer à ce « sujet, bien qu'il fût contemporain du roi don Pedro, il « suit de là qu'on est encore moins fondé à s'en rapporter au « récit des historiens postérieurs à cette époque. »

Il nous semble que cette manière d'écrire l'histoire est

[1] Pedro Lopez de Ayala, l'un des Espagnols les plus distingués de son temps, remplit des charges éminentes, notamment celle de chancelier, sous Pierre le Cruel, Henri II, Jean I et Henri III et écrivit la chronique du règne de ces quatre princes. Il mourut en 1407 à Calaharra, à l'âge de 75 ans.

Digitized by Google

vraiment sage, et digne d'un auteur sérieux et impartial. Ferreras ne veut rien avancer qui puisse compromettre la réputation de ceux dont il parle, sans preuves certaines, et il préfère le témoignage des contemporains à tous autres : lorsque ceux-ci n'osent pas affirmer. il se tient sur la réserve. Toutefois, comme nous le verrons plus loin, l'expression dubitative « on dit » — *algunos dicen* — employée par Ayala ne porte pas sur la complicité de Bertrand dans la scène finale où il ne figura même pas, mais sur la négociation antérieure ce qui a une bien autre importance.

Nous savons que le vraisembable n'est pas toujours le vrai, et réciproquement que l'invraisemblable peut devenir la réalité en matière d'histoire. Nous savons aussi qu'il faut se garder de faire prédominer le sentiment sur la froide raison et d'abuser du raisonnement « a priori ». Mais nous n'ignorons pas d'autre part qu'en l'absence de documents précis et concordants, il est permis d'opposer des conjectures à d'autres conjectures, et de créer un système de probabilité, voisin de la certitude, en tenant compte des circonstances de personnes, de caractères, de lieux. Nous rappellerons que dans le doute il faut s'enquérir du degré de moralité du prévenu, avant de passer à sa condamnation. Si l'on nous oppose l'adage : « *Is fecit cui prodest* », nous répondrons par l'axiome juridique, d'après lequel un accusé est réputé innocent, jusqu'à ce qu'on ait prouvé sa culpabilité. Nous croyons en conséquence qu'on ne saurait légitimement rendre du Guesclin responsable de l'attentat de Montiel, étant donnée l'unité parfaite de sa vie, que si l'unanimité ou du moins la très grande majorité des chroniqueurs, et des historiens au second plan, déposaient contre lui. Dès à présent, malgré le nombre restreint des témoignages que nous avons produits, nous sommes fondés à dire que cet accord n'existe point, et nous croyons que la réputation du bon connétable doit par suite sortir saine et sauve du débat.

Mais, n'y a-t-il pas moyen de conserver la plupart

Digitized by Google

des données historiques, que nous trouvons chez les auteurs, et de les concilier dans une certaine mesure, de les éclairer les unes par les autres, s'il est possible, sans qu'il soit besoin d'attaquer la bonne foi des acteurs de ce drame terrible et de les accuser de trahison ou d'assassinat prémédité ! Il doit toujours être permis de tenter une explication de ce genre, et voici celle que nous proposerions, sans avoir la prétention de l'imposer à qui que ce soit, comme le dernier mot de ce problème historique. Elle vise à établir un accommodement entre le texte de Froissart et le récit de Pedro de Ayala. Nous choisissons tout exprès deux chroniqueurs contemporains qui jouissent d'une véritable autorité. Résumons en quelques lignes chacune des deux versions.

Suivant Froissart, après la bataille livrée près de Montiel, Pierre le Cruel court s'enfermer dans le château du même nom, avec quelques-uns de ses partisans. Don Henri et du Guesclin soumettent la forteresse à un blocus étroit, et Le Bègue de Villaines s'empare du seul défilé qui y donne accès. Au bout de peu de jours, don Pèdre, voyant les vivres sur le point de lui faire défaut, essaie de traverser les lignes ennemies pendant la nuit, mais Le Bègue le fait prisonnier et le conduit dans la tente d'Yvon de Lakonet. Don Henri rejoint son frère presque aussitôt ; et l'interpelle d'une façon grossière. Celui-ci lui répond sur le même ton et engage une lutte corps à corps ; il parvient à terrasser son adversaire et le tient sous lui, quand le vicomte de Roquebertin (Rocaberti) intervient ; il dégage don Henri, qui tue son rival d'un coup de dague.

D'après Ayala[1], Rodriguez de Senabria, chevalier qui avait suivi don Pèdre à Montiel, promet à Bertrand plusieurs villes et deux cent mille doubles castillans, s'il parvient à sauver le roi son maître. Du Guesclin, « à ce qu'on dit », après

[1] *Cronica de D. Pedro I el Cruel*, escrita por D. Pedro Lopez de Ayala inserta en la biblioteca de Autores Espanoles por don Cayetano Rosell. Cap., VIII. Como el rey don Pedro salio de Montiel y murio. *Vol.* I p. 590 et s.

Digitized by Google

avoir consulté ses amis, feint d'accepter l'offre faite par l'intermédiaire de Rodriguez, et attire don Pèdre sous sa tente, à la faveur de la nuit. Don Henri arrive tout armé peu après, échange quelques paroles avec son frère et lui porte un coup de dague au visage. Une lutte corps à corps s'engage entre les deux princes, et Pierre le Cruel succombe sous les coups de son adversaire.

Plusieurs points sont à noter dans ce récit. Messire Rodriguez de Senabria, d'après ce que nous apprend le chroniqueur, avait été fait prisonnier antérieurement à Briviesca, par le roi Henri ; mais comme il était originaire du comté de Transtamare (Trastamara), qui avait été cédé à Bertrand du Guesclin, celui-ci le racheta pour cinq mille florins à Bertrand de la Salle (de la Sala). Le prisonnier témoigna sa gratitude en retournant grossir les rangs des partisans de don Pedro ; c'est ainsi que nous le retrouvons au nombre des assiégés dans le château de Montiel. Il connaissait donc du Guesclin, quand il engagea avec lui des pourparlers, mais ses antécédents ne devaient guère prévenir le connétable en sa faveur. Dès contemporains, au témoignage d'Ayala, accusent Rodriguez d'avoir été de connivence avec Bertrand dans cette affaire et d'avoir trahi son maître de concert avec lui ; il aurait même reçu de Henri plusieurs fiefs pour prix de ses services ; mais le chroniqueur justifie messire Rodriguez de cette imputation calomnieuse, en disant qu'il demeura fidèle au parti de don Pedro jusqu'à sa mort[1]. Quoi qu'il en soit Rodriguez de Senabria s'abouche avec le connétable, et tente de le corrompre, en cherchant à déguiser le honteux marché qu'il lui propose. Ce dernier proteste d'abord avec énergie contre le rôle qu'on prétend lui faire jouer, et affirme ses sentiments de fidélité tant envers le roi de France, qu'à l'endroit de don Henri. Puis

[1] Si Pedro de Ayala trouve bon de venger la mémoire du sire de Senabria du soupçon qui pesait sur elle, on ne sera pas surpris que nous cherchions à réhabiliter son prétendu complice, que ses antécédents semblent beaucoup moins préparer au rôle de traître.

Digitized by Google

comme son interlocuteur insiste, il demande un délai pour aviser. Ayant réuni en conseil plusieurs chevaliers et écuyers de ses parents et amis, il leur expose l'affaire, et il leur déclare que jamais il ne consentira à embrasser le parti d'un prince ennemi du roi de France, son maître, et de don Henri, à la solde duquel il se trouve. Toutefois il leur demande s'il doit informer le roi don Henry de ces propositions. Les chevaliers ainsi consultés opinent pour l'affirmative, et Bertrand se rend à leur avis. Henri de Transtamare remercie le connétable de l'avoir averti des ouvertures faites par les assiégés, et promet à son tour de lui donner les villes et l'argent stipulés par Rodriguez ; puis il le prie d'engager don Pedro à se rendre sous son pavillon moyennant un sauf-conduit, et de l'informer lui-même de son arrivée. Bertrand hésite à entrer dans cette combinaison ; cependant, sur les instances de quelques-uns de ses parents il se décide. On raconte (*dicen algunos*) qu'en donnant une réponse à Rodriguez de Senabria, il l'assura qu'il mettrait le roi don Pèdre en sûreté, et que plusieurs de ses proches le promirent par serment[1]. Don Pédro se rend alors à la faveur de la nuit sous la tente de Bertrand, et l'invite à fuir ; il ne reçoit aucune réponse. Soupçonnant quelque ruse, il veut s'éloigner, mais un des compagnons du connétable l'empêche de monter à cheval, en lui disant d'attendre un instant. Don Henri, prévenu de ce qui se passe, arrive sur les entrefaites, armé de pied en cap. On lui indique son frère, qu'il avait peine à reconnaître ; il lui porte un premier coup au visage avec sa dague : une lutte corps à corps s'engage aussitôt. Les deux combattants tombent à terre, et Henri finit par triompher de son rival, sans le secours d'aucun bras étranger.

[1] Évidemment si le récit d'Ayala est exact, du Guesclin fut obligé de promettre qu'il répondait de la vie du Roi, lequel ne se serait pas confié à lui sans cela. Mais alors l'expression « *dicen algunos* » se rapporte à ce qui précède, car ici elle n'a plus de raison d'être, et l'on doit dire que le chroniqueur n'accuse Bertrand du Guesclin que sous toute réserve d'avoir pris la détermination qu'on lui reproche. Si l'on prétend que le connétable n'engagea pas sa parole alors il n'y eut pas de trahison de sa part.

Digitized by Google

Il ne fut bruit dans tout le camp que de ce qui venait de se passer, ajoute Ayala : on sut d'abord que le roi don Pedro était sorti du château de Montiel, puis on apprit la manière dont il était mort.

Nous acceptons volontiers la donnée de Pedro de Ayala, d'après laquelle Pierre le Cruel, se voyant étroitement bloqué dans le château de Montiel, et n'ayant plus que pour peu de jours de vivres, engagea une négociation secrète avec du Guesclin dans le but de le corrompre. Mais ici nous quittons le chroniqueur espagnol pour intercaler dans sa narration la version de Froissart. Voyant ses avances repoussées, le prince essaie durant la nuit de rompre les lignes d'investissement avec quelques cavaliers déterminés. C'est là un fait de guerre, qui s'est maintes fois reproduit et qui a souvent réussi à leur auteur. Rappelons à titre d'exemples la sortie de Jeanne de Montfort durant le siège d'Hennebont, et au début de ce siècle celle de l'archiduc Jean enfermé dans Ulm, avec l'armée autrichienne, par Napoléon. Dans le récit qui nous est donné par Froissart de cette tentative d'évasion, il y a tel détail circonstancié qui n'a pu s'inventer après coup, et qui donne à l'épisode lui-même son cachet d'authenticité. C'est ainsi qu'il est fait mention d'un chevalier anglais qui précédait le roi, et qui, apostrophé le premier, pique des deux au lieu de répondre, et s'échappe à la faveur de la nuit. Mais n'anticipons pas et revenons à notre concordance raisonnée.

Le Bègue de Villaines, qui veillait avec trois cents cavaliers à ce que les assiégés et le roi surtout ne pussent s'échapper, ayant entendu le bruit que faisait la petite troupe ennemie, en descendant la colline, se porte à sa rencontre et l'arrête. Le chevalier français voyant le premier cavalier auquel il s'adresse disparaître dans les ténèbres, menace de mort le suivant, s'il ne se rend pas immédiatement avec son escorte. C'est à don Pedro lui-même qu'il a affaire ; celui-ci, jugeant avec raison toute résistance inutile, se rend à la condition

Digitized by Google

qu'on ne le livrera pas à son frère. Le Bègue de Villaines engage plus ou moins sa parole, mais s'il le fait, il promet plus qu'il ne pourra tenir par la force des choses et dans tous les cas il n'engage que lui. Il conduit son prisonnier dans sa tente, peut-être même dans celle de Bertrand du Guesclin[1]. Si les faits se sont passés de la sorte, on comprend comment après coup ceux qui ne connaissaient pas bien le connétable ont pu suspecter sa bonne foi. En effet, Pierre le Cruel étant arrivé sans combat dans le camp des assiégés, on a été porté à croire que sa venue était la suite des premiers pourparlers, et la conséquence d'une entente préalable, alors qu'il n'en était rien.

Cependant don Pedro, se rendant compte du péril qu'il court, tâche de reprendre les négociations pour obtenir sa mise en liberté immédiate, en faisant des offres magnifiques à ceux qui le détiennent. Ceux-ci sont embarrassés et ne savent comment sortir de cette impasse, car d'une part ils craignent d'exposer la vie de leur prisonnier, et de l'autre ils ne peuvent se résoudre à le laisser partir. Sur les entrefaites, le bruit de cette importante capture parvient aux oreilles d'Henri de Transtamare. Celui-ci, n'écoutant que la passion qui l'anime, veut jouir au plus tôt de son triomphe ; il se fait indiquer la tente où son frère a été introduit, et s'y rend sans perdre un instant. S'il y avait eu un complot prémédité entre lui et Bertrand, il n'aurait pas commis une pareille imprudence et ne se serait pas exposé à succomber sous les coups de don Pedro, dont il lui était si facile de se défaire par une main étrangère. D'autre part, si la version d'Ayala était la vraie, le roi don Pedro, en voyant le piège dans lequel il venait de tomber, aurait dû crier à la trahison et reprocher à Henri le guet-

[1] Nous ne croyons pas avoir besoin de faire observer combien il est invraisemblable que Pierre le Cruel, défiant comme il était, ait accepté un rendez-vous sous la tente de du Guesclin sans prendre toutes les précautions possibles à moins qu'il n'y ait été forcé, comme le raconte Froissart. Il lui était si facile de désigner un point où les assiégeants lui auraient livré passage en dehors de leur propre camp.

Digitized by Google

a-pens au lieu de lui jeter à la face l'illégitimité de sa naissance. Mais il n'y songe pas et personne n'y pense autour de lui, évidemment parce qu'il n'y a pas eu violation de la parole donnée; car nous ne pouvons caractériser ainsi la promesse dilatoire de Le Bègue de Villaines, non suivie de son effet. Le reste de la scène n'offre plus de difficultés sérieuses. A peine en présence l'un de l'autre, les deux frères laissent éclater leur haine mutuelle par des injures réciproques; des paroles ils passent aux coups, et engagent une lutte suprême. L'un des partisans d'Henri voit que son maître a le dessous; instinctivement il lui vient en aide, et lui permet de porter à son frère un coup fatal[1]. Évidemment il eût mieux valu séparer les combattants, afin de leur permettre de régler leur différend d'une manière moins barbare, mais il faut faire la part de l'imprévu, qui fait le cachet propre de tout cet épisode. Si cette explication est acceptée, elle enlève au fratricide quelque chose du caractère odieux qu'il revêt en toute autre hypothèse, et lave à tout jamais la mémoire de du Guesclin du reproche de trahison. La réputation d'Henri de Transtamare et de Pierre le Cruel peut nous laisser assez indifférents, mais il me semble que nous n'avons pas trop de nos gloires nationales pour en faire bon marché, dans les mauvais jours que nous traversons.

Nous regrettons de n'avoir pas à notre disposition toutes les pièces du procès, mais celles que nous avons produites suffisent déjà, croyons-nous, pour jeter quelque lumière sur les contradictions plus apparentes que réelles des chroniqueurs et des historiens. Nous nous en rapportons d'avance au jugement éclairé que ne tardera pas à porter M. Siméon Luce, au talent et à l'impartialité duquel nous nous plaisons à rendre hommage. Quoique décide ce juge éminent, il nous aura toujours été agréable de descendre en champ

[1] Les spectateurs de ce drame n'étaient pas sans courir eux-mêmes un grave danger, car si Pierre le Cruel était sorti vainqueur de la lutte, il n'eût point fait merci à Bertrand et à ses compagnons. Cette fois le prince de Galles n'eût point été là pour intervenir en leur faveur, comme au soir de Navarette.

Digitized by Google

clos (dans la lice ouverte par la *Revue historique de l'Ouest*), pour rompre une lance d'un bras malheureusement trop inexpérimenté, en faveur du bon connétable, de celui qui avait associé le nom de Notre-Dame à son cri de guerre, et qui sur son lit de mort, disant un dernier adieu au maréchal de Sancerre et aux vieux capitaines qui l'entouraient, les pria de ne point oublier « qu'en quelque pays qu'ils fussent à « guerroyer, les gens de l'église, le pauvre peuple, les femmes « et les enfants n'étaient point leurs ennemis. »

Peut-être, Monsieur le Directeur, aurait-il été plus habile de ma part d'exposer froidement le débat, en présentant les raisons pour et contre, et en laissant le lecteur libre de tirer la conclusion qu'il lui plairait ; mais si cette tactique eût été plus adroite, elle eût été moins conforme au caractère breton, qui aime à affirmer ses sympathies et qui ne confond pas l'indifférence avec l'impartialité.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes nouveaux remerciements pour votre bienveillante hospitalité, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

FR. EDOUARD M. DU COETLOSQUET. O. S. B.

Santo Domingo de Silos (Espagne).
Ce Vendredi 21 Déc. 1888.

P. S. — Je ne veux pas clore cette lettre, sans remercier de leur obligeance don Isidro de Lope, chapelain de l'Abbaye royale de Las Huelgas de Burgos et le Révérend Père Zacarias Martinez Nuñez des Augustins de La Vid. C'est à eux que je dois, en effet, la communication du passage de la chronique de Pedro Lopez de Ayala, relatif à l'épisode de Montiel. J'espère qu'ils ne trouveront dans ces lignes rien qui puisse leur faire regretter le service qu'ils ont bien voulu me rendre.

Digitized by Google

CASSARD

CAPITAINE DE VAISSEAU

1679-1740

(Suite[1]).

CHAPITRE IX

Cassard capitaine de vaisseau. — Conseil de guerre à bord du *Neptune*. — Expédition de Curaçao et de Saint-Eustache. — Conditions arrêtées entre Cassard et M. de Collart, au nom des officiers des milices de la Martinique et des flibustiers. — Naufrage du *Neptune*. Rapports de Cassard et de M: de Bandeville. — Prise de Curaçao — Blessure de Cassard. — Résultats de l'expédition. — Retour à Toulon. — Historiettes controuvées.

Pour la quatrième fois, l'escadre richemeut chargée rallia son quartier général. Troupes et équipages avaient besoin d'un peu de repos, et les bâtiments d'un bon radoub. Cassard, qui ne pensait pas avoir assez fait pour la France, ne demeura pas inactif. Il médita une expédition nouvelle contre les possessions hollandaises ; les îles de Saint-Eustache et de Curaçao, situées dans l'archipel des Antilles, devinrent son objectif. Suivant son habitude, il se prépara en

[1] Voir la livraison précédente.

Digitized by Google

s'entourant de toutes les données utiles, en réunissant tous les moyens à sa disposition.

Le roi Louis XIV, cependant, venait de le confirmer dans le grade de capitaine de vaisseau, accordé d'abord, à titre provisoire pour la campagne. Le brevet est daté du 25 décembre 1712[1]. La promotion, des plus nombreuses, comprenait 288 officiers de marine, parmi lesquels un commissaire général d'artillerie, vingt-deux capitaines de vaisseau, vingt-cinq capitaines de frégate, etc... quatre-vingt-cinq chevaliers de Saint-Louis[2].

C'était un acte de justice, en quelque sorte nécessaire et imposé par les circonstances ; une obligation à laquelle le roi et le ministre ne pouvaient se soustraire ; le choix semblait indiqué d'avance et trop légitime pour être écarté. C'était assurément une récompense, mais qui n'avait rien de commun avec la faveur. Les biographes sont donc encore dans l'erreur lorsqu'ils disent qu'à son retour en France, le brave commandant fut « honoré du titre de capitaine de vaisseau et nommé chevalier de Saint-Louis. » Cassard dut certainement recevoir avis de sa promotion avant son départ définitif de la Martinique. On verra plus loin dans quelle circonstance il reçut la croix de l'ordre. Ne sommes-nous pas un peu fondés à dire que cette brillante et rude campagne ne lui valut de la part du gouvernement aucune grâce, aucun avantage.

Le 30 décembre, le conseil des principaux officiers, présidé par Cassard, à bord du *Neptune*, sur lequel flottait le guidon du commandant, faisait ainsi connaître son opinion au sujet de l'attaque de Curaçao, autrement dit alors Corossol. Déjà en 1678, le vice-amiral Jean d'Estrées, à la suite de sa conquête de Tabago, avait échoué dans une tentative contre cette colonie hollandaise, qui allait encore opposer une vive résistance.

[1] *Arch. du minist. de la marine ;* Etats des services de Cassard.
[2] Mercure historique ; t. 34, janvier 1713, p. 97.

Digitized by Google

« Mon sentiment est que si la colonie de Corossol est dans la scituation que M. Cassard nous rapporte, et ayant 800 soldats de troupes réglées, et cinq cens flibustiers, et les mortiers en bon état, l'on peut fort bien l'aller attaquer. Fait à bord du *Neptune*, le 30 décembre 1712 ; signé : D'HÉRICOURT.

« Mon sentiment, suivant le rapport de M. Cassard, est d'aller à Corosol, avec huit cens hommes de troupes réglées qu'il a, et de prendre cinq cens hommes des habitants de la Martinique et de l'attaquer. A bord du *Neptune*, le 30 décembre 1712 ; signé : RUTIÉ.

« M. Cassard ayant résolu d'aller attaquer Corossol, sur l'exposé cy-dessus, mon avis est qu'ayant 800 hommes de troupes, 500 flibustiers nous suffisent; signé : DE BOISRARGUES.

« La scituation de l'escadre me paroit en nécessité de cables et ancres ; à l'égard des troupes, sur ce que M. Cassard nous assure qu'il n'y a que sept à huit cens hommes, avec quinze cens effectif on peut tenter. Je ne scay point la situation du mouillage ni de l'île ; signé : DESHAYES.

« Ne connoissant point Corosol, mais selon les avis que M. Cassard a, n'y ayant que huit à neuf cens hommes dans l'île, de troupes ou habitans, nous pouvons faire cette entreprise ; signé : CASTELET DE PEREZ.

« Je suis d'avis d'attaquer Corosol, avec huit cens soldats que nous avons en état de prendre les armes, pour nous en rendre maîtres ; mais comme nous ne connoissons Corosol que par relations, et que ce que nous aprennons peut être incertain, joint que dans la décente il ne suffit pas de prendre les villes et forteresses, mais encore les colonies des habitans composés de blancs, et noirs de toutes espèces qui se sauvent dans les bois et les campagnes, je consens, pour les environner, qu'on prenne quatre cens habitans de la Martinique et de la Guadeloupe ; signé : SORGUES.

« Suivant l'exposition cy-dessus, et la résolution prise d'aller à Corosol, mon avis est que l'on prenne pour renfort icy et à la Guadeloupe, au moins cinq cens habitans ou

Digitized by Google

flibustiers. Il n'y a que le mouillage pour décente qui pourroit apporter quelque difficulté à l'exécution, les avis que j'en ay étant fort différens : les uns le disent bon et les autres mauvais, l'escadre étant mal en ancres et en cables ; signé : BANDEVILLE.

« Après avoir représenté à M. Cassard, le peu de cables et ancres qu'il y a à présent dans les vaisseaux de l'escadre du Roy qu'il commande, et m'ayant répondu qu'il en avoit suffizamment pour mouiller dans les rades de l'île de Corosol, qu'il a dessein d'attaquer, mon avis est qu'il est très à propos de joindre cinq cens hommes des habitans de la Martinique aux huit cens soldats des troupes du Roy qui sont en état de descendre, et que ce nombre de troupes joint ensemble sera suffizant pour ladite entreprise, n'y ayant, à ce qu'on assure à M. Cassard, que huit cens hommes dans ladite île; signé : LEVASSEUR.

« Les mouillages de Corosol, sous le vent de l'isle, qui est le lieu où l'on tentera de faire la descente, étant fort bons, l'escadre sera en sureté, et sur les derniers avis que j'ay de Corosol, par les gens qui en sont arrivés depuis peu, qui m'asseurent qu'il n'y a pas plus de huit cens hommes dans cette isle, je conclus à partir incessamment et prendre le renfort de cinq cens hommes de la Martinique et de la Guadeloupe, pour faire cette expédition avec plus de seurté. Fait à bord du Neptune, le 30 décembre 1712. Signé : CASSARD.

« Pour copie ; signé : LEVASSEUR[1]. »

Le colonel de Collart, associé aux premiers exploits de la division française, n'avait point assisté à la prise de Surinam. Connaissant son mérite et sachant tout ce qu'on pouvait at-

[1] *Arch. du minist. de la marine;* Campagnes 1712-1715, vol. 36. « Conseil de guerre tenu le 30 décembre 1712 à bord du *Neptune*, pour sçavoir la situation de l'escadre, des troupes, et des mesures qu'il y a à prendre pour aller attaquer Corosol, où suivant les derniers avis, il y a sept à huit cens hommes. M. Cassard demande les avis de ces Messieurs et le renfort que l'on juge qu'il faille prendre pour la réussite de cette entreprise. »

Digitized by Google

tendre de son expérience et de sa bravoure, Cassard lui confia la direction des habitants et flibustiers engagés pour compléter son effectif.

La trop célèbre flibuste, de l'île de la Tortue et de Saint-Domingue, réunion d'aventuriers de toutes les nations européennes, formée dans le principe contre les Espagnols, était déjà en pleine décadence. Ces hommes à l'existence romanesque, avaient accompli les actions les plus héroïques, malheureusement toujours ternies par le sang, le pillage, et une férocité sauvage jointe à une cruauté barbare. Beaucoup, devenus colons, se transformaient en ardents défenseurs de la propriété, qui les comptait naguères au nombre de ses plus cruels ennemis. Fils de familles, pour la plupart, ils reprirent les grandes manières, à peine oubliées pendant qu'ils se livraient à l'affreux métier d'écumeurs de mer ; et si ce n'est d'eux, c'est de leurs héritiers qu'on a dit aux Antilles françaises : *Nos Seigneurs de Saint-Domingue*, tandis que l'on disait seulement : *Messieurs de la Martinique*, et, *nos bonnes gens de la Guadeloupe*[1].

L'expédition de Saint-Eustache et Curaçao fut donc la dernière dans laquelle figurèrent les flibustiers. Voici les conditions arrêtées entre Cassard et M. de Collart[2]. Ce sont évidemment les mêmes que celles réglées dans les affaires précédentes.

« Pardevant le notaire royal en l'isle Martinique, soussigné, furent présents en personnes, Messieurs Cassard, capitaine de vaisseau, commandant une escadre de vaisseaux du Roy, de présent en cette dite isle, en la rade de ce bourg Saint-Pierre, d'une part ;

[1] Léon Guérin, *Histoire maritime de France*, t. IV.

[2] *Arch. du minist. de la marine. Colonies.* — Nous devons à M. le baron Hulot de Collart, cet intéressant document, dont nous le remercions bien cordialement. Acte devant Le Moyne, notaire de la maison royale, à la Martinique. Conventions passées entre M. Cassard, capitaine des vaisseaux du Roy, et M. François Collart, écuyer, colonel de milice à la Martinique, le 11 janvier 1713.

Digitized by Google

« Et François Collart, escuyer, colonel d'un régiment de milice de cette isle, stipulant en cette partie pour les autres officiers, habitans et flibustiers qui s'embarqueront avec luy pour l'expédition entreprise par ledit sieur Cassard, sur les Hollandois ennemis de l'Etat, d'autre part.

« Lesquelles parties ont fait et arresté entre elles, les conventions et charte-partie qui suivent :

« Que ledit sieur Cassard fournira incessamment les vaisseaux de son escadre, et autres qu'il conviendra, bien agréés et avitaillés de vivres du pays, en estat de transporter les dits habitans et flibustiers, qui seront tenus de porter leurs armes et munitions nécessaires pour leurs dites armes, et d'obéir aux officiers proposés pour les commander, sous les ordres toutefois dudit sieur Cassard, sur les peines qu'il appartiendra et suivant l'exigence du cas.

« Que toutes les prises et butin qui pourront être faits, tant par mer que par terre, seront partagés, après le dixième et les frais d'adjudication pris, et les dits, de la manière cy-après expliquée, savoir : le tiers au sieur Cassard, pour les vaisseaux et munitions, et les deux autres tiers partagés entre tous les officiers, équipages et habitans et flibustiers, par testes et égales portions et lots, sans distinctions, qualitez ny dégrez, ainsi qu'il a esté convenu, sauf audit Cassard à faire la répartition de ce qui luy reviendra pour ses officiers et équipages, suivant sa charte-partie particulière et réglemens à ce sujet, et audit sieur Collart à faire faire aussi la répartition de ce qui luy reviendra et auxdits flibustiers et habitans, conformément à ce qui se pratique parmy les flibustiers, et qu'il sera payé par chaque tête d'habitant et flibustier la somme de quatre livres tournois pour les chirurgiens qui seront employés pour le service desdits habitans et flibustiers, outre leurs lots.

« Que M. Cassard fournira des bâtiments bien agréés, avitaillés et armés, pour remettre en cette dite isle lesdits habi-

Digitized by Google

tans et flibustiers, et ce qui leur reviendra desdits partages, soit sur lesdits bâtiments ou ceux qui pourront être pris.

« Que ceux qui seront blessés ou estropiez, soit à bord ou à terre pour le service de l'entreprise, seront récompensés de 600 escus, ou 6 noirs, s'il en est pris, à l'option desdits estropiez, sur la masse du tout ; et seront en outre lesdits estropiez pansés et médicamentés par lesdits chirurgiens pendant deux mois, sy tant ils sont à guérir, et les blessés pendant 40 jours, sy tant ils sont à guérir, et pendant ledit temps sera payé à chaque estropié et blessé un escu par jour pour ses alimens, et au chirurgien qui le pansera aussi un escu par jour seulement, pour ses peines, soins et médicaments, quand même il auroit plusieurs blessés ou estropiez, suivant la répartition qui en sera faite le cas arrivant.

« Le pouce emporté sera récompensé comme estropié, le petit doigt de trois escus, et chaque autre doigt de cent escus, et trois doigts de suite passeront pour estropié ; s'ils n'étoient coupés qu'au 1er nœud, il n'y aura que moitié de récompense. Si quelqu'un avoit le malheur d'estre estropié en différents membres il sera récompensé à proportion. Si, par malheur, l'entreprise ne réussissoit pas, et qu'il y eut des estropiés, ils seront néanmoins récompensés, tant par ledit sieur Cassard pour ses équipages et soldats, que par ledit sieur Collart pour lesdits habitants et flibustiers, chacun à proportion et suivant les rôles qui en seront arrêtés, pourquoy les armes seront retenues.

« Si quelqu'un est convaincu de faux serment, d'avoir fait tort d'un escu à l'armement, d'avoir juré le saint nom de Dieu, ou de lâcheté tant par mer que par terre, il sera privé de son lot.

« A esté expressément convenu que tout ce qui pourra être pris et enlevé sera porté à la masse pour être partagé, comme il est cy devant expliqué, et qu'il n'y aura de pillage, que ce qui est ordinairement accordé aux flibustiers des isles ; et qu'il sera tenu un état en forme par les commissaires qui

Digitized by Google

seront nommés et députez pour la conservation des uns et des autres, de tous les effets pris et rapportez à la masse..

« Que le sieur Héase, commissaire général des habitants et flibustiers, ira à bord des vaisseaux de M. Cassard, pour y passer toutes ses troupes en revues, que mondit sieur Cassard envoyera pareillement un commissaire pour passer en revue et prendre le dénombrement des habitants et flibustiers, afin qu'il n'y ait aucune difficulté sur les partages de tout le butin, et aucun ne pourront être insérés dans les rôles qu'ils n'ayent parus lors des revues.

« Toutes les attaques seront faites par les troupes, les habitants et flibustiers à proportion des forces, afin que les uns ne soient pas plus exposés que les autres.

« Le sieur Collart roulera avec les officiers de la Marine, suivant l'ancienneté de leurs commissions et conformément au règlement du Roy, pour ce qui regardera le commandement.

« Toutes les gardes qui seront mises pour empêcher l'enlèvement de ce qui sera pris et conquis, seront composées des troupes de la Marine, habitants et flibustiers.

« Et seront établis des Inspecteurs desdites gardes, pour en empêcher l'évasion et divertissement, lesquels tiendront un état exact par jour de tout ce qui sera embarqué sur les vaisseaux, bateaux et autres bâtiments, pour être raportez tous les soirs à l'ordre, et seront signés par le commandant et par les commissaires tant de la Marine que des habitants.

« Tout ce qui reviendra auxdits habitants et flibustiers sera remis en nature aux commissaires estably, pour être partagé suivant l'usage de la flibuste.

« Les troupes de la Marine et les habitans et flibustiers prendront ensemble possession des forts, réduits et de tous les postes qui seront forcez et gaignez, lesquels seront distribuez suivant les ordres de M. Cassard.

« Tout ce que dessus a été ainsy voulu, consenty, réglé et

Digitized by Google

convenu, et à l'entretien s'y sont lesdites parties, chacun en droit soi obligé ; promettant et renonçant, etc.

« Fait et passé en l'étude dudit notaire, l'an mil sept cent treize, le unzième janvier après midi, en présence des susnommés et soussignéz, témoins requis, signés à la minute des présentes avec ledit notaire royal soussigné. Ainsy signé : Cassard ; Collart ; Héase ; Poupard ; de Villiers et Le Moyne notaire royal. Pour copie, signé : LEVASSEUR ».

Cassard, adjoignit en outre aux bâtiments de l'escadre, que nous connaissons déjà, un certain nombre de transports dont voici les noms d'après un état dressé à bord du *Neptune* le 26 janvier 1713.

L'*Atalante*,	commandée par	M. de Collart, colonel ;
La *Mignonne*,	«	Du Prey, lieut-colonel ;
La *Marianne*,	«	Bernier ;
Le *Dragon-volant*,	«	Bonfils ;
La *Thérèse*,	«	Hude ;
La *Gaillarde*,	«	Bertrand ;
Le *Saint-Antoine*,	«	Testas ;
Le *Vainqueur*,	«	Courtin ;
Le *Guillaume*,	«	La Ferraudière[1].

Peu après la flotte leva l'ancre et atteignit bientôt Saint-Eustache, petite île des Antilles, n'ayant alors pas de port, mais une rade assez sûre. La principale culture était le sucre et le tabac. Le gouverneur ne pouvant offrir qu'une faible et inutile résistance, capitula immédiatement, remettant à Cassard 13,500 livres, monnaie de France, c'est-à-dire tout l'argent que possédait la colonie.

De là Cassard mit le cap sur Curaçao, but principal de la campagne. Cependant un événement malheureux sembla d'abord donner raison à ceux qui avaient soulevé des objections contre l'entreprise. Plusieurs officiers, se

[1] *Arch. du minist. de la marine.*

Digitized by Google

fondant sur le mauvais état des frégates, en mer depuis un an, sur l'effectif assez minime des troupes embarquées et le peu de vivres dont on pouvait disposer, représentèrent à Cassard qu'il allait peut-être compromettre sa gloire en attaquant une ville défendue par trois mille hommes bien armés, protégés par des fortifications garnies d'une puissante artillerie. Le brave Nantais écouta simplement les avis de chacun et répondit que plus les difficultés étaient grandes, plus ils avaient de mérite à les surmonter « Nos succès passés, ajouta-t-il d'un air calme et convaincu, nous ont conduits ici, et sont un présage assuré de celui que nous allons avoir. J'espère tout de votre courage, espérez tout du succès, marchons à l'ennemi. » A ce noble langage les officiers sentent leurs appréhensions s'évanouir, et se groupant avec enthousiasme autour de leur chef, répétent d'une voix unanime : *Hâtons nous de partir*[1].

Une tempête dispersa les bâtiments, et l'impéritie du pilote fit toucher sur un banc le *Neptune*, monté par Cassard, qui donna les preuves du plus grand sang-froid en prescrivant toutes les mesures possibles pour retirer son vaisseau. Persuadé enfin de l'inutilité de ses efforts, il parvint à l'échouer à la côte, pour en sauver au moins l'équipage. Il rend ainsi compte de la catastrophe à M. Le Vasseur.

« 7 février 1713.

« Le plus cruel malheur, Monsieur, qui pût m'arriver et à l'escadre, est la perte du *Neptune*. Je l'ay ressenty vivement. Hier à 4 heures du matin, faisant route pour nous rendre à la Gouaira, le vaisseau échoua sur un banc, où il y avoit vingt-deux pieds d'eau, à plus d'une lieue et demy de terre. Il n'y resta qu'un moment. Il s'ouvrit cependant de manière que toutes nos pompes et celles du *Rubis*, n'ont pu

[1] Turpin, article *Cassard*, p. 74; Richer, *Vie du cap. Cassard*, p. 99; Léon Guérin, etc...

Digitized by Google

empêcher le vaisseau de couler. Je l'ay échoué à la côte lorsqu'il y avait 14 pieds d'eau dans le fond de cale, et qu'il estoit prest de couler; il est à la coste où la mer est extrêmement grosse. Il n'y a point d'apparence de rien sauver; on travaille à retirer la farine. Il faut faire en sorte que cela n'empêche point notre expédition. C'est l'unique chose qui puisse adoucir ce tragique événement. Si vous avez quelque chose, Monsieur, à me mander, je vous prie de le faire par terre, sans perdre de temps. Je suis etc... Signé : CASSARD[1]. »

M. Le Vasseur, ayant appris l'intention de Cassard de mettre le feu au *Neptune*, lui disait dans sa réponse datée du 9 février « Permettez-moi de vous représenter que ce vaisseau est perdu sur une côte amie, et je suis persuadé que vous seriez blâmé de la Cour si vous exécutiez pareille chose ». Les officiers, l'équipage et les troupes avaient été répartis sur les autres bâtiments. Dans un conseil de guerre tenu ce même jour 9, à bord du *Rubis*, par onze officiers, trois seulement se prononcèrent pour l'abandon, tandis que huit émirent l'opinion d'y mettre le feu, si c'était possible. Cassard formule ainsi son sentiment : « Le vaisseau le *Neptune*, étant à la côte dans des brisans inaccessibles, qui nous empêchent d'en rien tirer, pas même le biscuit placé dans la chambre du conseil, mon avis est de le brûler, si on le peut, l'accès en étant si difficile, que la chaloupe du *Rubis* s'est perdue à la côte, et que les autres ne peuvent à présent en approcher. » Toutefois le *Neptune* fut abandonné sans pouvoir être incendié.

Un nouveau conseil, rassemblé le 15 février, conclut à l'unanimité des voix, sauf celle de Cassard, « vu la situation déplorable de l'escadre, qu'il fallait renoncer à l'attaque projetée contre Curaçao. » Mais l'intrépide commandant demeura inébranlable dans son énergique résolution et passa outre.

[1] *Arch. du minist. de la marine* ; camp. 1712-1715, vol. 36 ; copie de la lettre escrite par M. Cassard, au commissaire Le Vasseur, à Tioupsea, le 7 février 1713.

Digitized by Google

dais. Cette somme se décomposait ainsi : trois millions au Cap-Vert ; à peu près autant à Antigoa ; deux millions quatre cent mille livres à Surinam ; treize mille cinq cents livres à Saint-Eustache, et six cent mille livres à Curaçao.

Terrifiées par la prise de Rio-Janeiro, due à Duguay-Trouin, 1712 ; attérées par les pertes que faisait subir à leurs colonies l'escadre de Cassard, dont la présence aux Antilles était une menace incessante, les puissances ennemies, et surtout les Etats généraux de la Hollande, hâtèrent les préliminaires de la paix. Dans la crainte de nouveaux désastres ces derniers exigèrent le rappel immédiat de la flotte française. Mais le but avait été atteint. Ce n'est pas un des moindres titres de gloire de notre brave Nantais, que de voir ses hauts faits lointains peser ainsi dans la balance qui détermina la fin si désirée des hostilités, et la signature du traité d'Utrecht le 11 avril 1713, à la suite de onze années de guerre.

Peu après avoir jeté l'ancre à Port-Royal, Cassard vit arriver un jeune chef d'escadre, auquel M. de Pontchartrain prescrivait de réunir ses vaisseaux à ceux de la division des Antilles, pour les ramener en France. Mais laissons parler le romancier Richer. « Tous les officiers, tous les soldats et matelots murmurèrent de voir qu'on leur ôtoit un chef, sous le commandement duquel ils avoient fait des prodiges, et avoient acquis des richesses immenses : mais il fallut obéir. Le nouveau commandant donna ordre de radouber les vaisseaux, et de les tenir prêts pour retourner en France comme ses instructions le portoient.

« Les deux escadres mirent à la voile, vers la fin de mars 1713. Dans la route on apperçut une flotte angloise. Cassard alla la reconnoître, et retourna en rendre compte au commandant, et lui proposa de l'attaquer : ses désirs étoient remplis lorsqu'il trouvoit l'occasion de combattre. La paix étant au moment de se conclure entre les puissances belligérantes, la Cour avait défendu à tous ses chefs d'escadre, lieutenants-généraux et amiraux, d'engager aucune action

Digitized by Google

avec les vaisseaux qu'ils rencontreroient, de quelque nation qu'ils fussent et cette défense avait été communiquée au commandant des deux escadres. Loin de se rendre à l'empressement de Cassard, il lui défendit d'attaquer avec ses vaisseaux. Cassard qui ignoroit les ordres de la Cour et qui prenoit l'obéissance du commandant pour une timidité, lui dit : — Partout où je trouverai les ennemis de mon maître le devoir de les attaquer sera toujours plus fort que des ordres dictés par la lâcheté. — »

Dans une circonstance à peu près identique, Duguay-Trouin prêt à monter à l'abordage, obéit au signal de son chef et vient rejoindre la division. Mais continue Richer, « prévenu contre le chef d'escadre, irrité d'ailleurs qu'il fût venu lui enlever un commandement qui lui appartenoit à si juste titre, il donne ordre à ses capitaines de le suivre. Il dispersa la flotte anglaise, et prit deux vaisseaux.

« Lorsque les deux escadres furent arrivées à Toulon, on annonça à Cassard que le Roi l'avoit honoré du titre de capitaine de vaisseau, et nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il apprit peu de jours après que le chef d'escadre avec lequel il étoit revenu de la Martinique avoit instruit la Cour de sa désobéissance en attaquant la flotte anglaise. Le rencontrant un jour sur le port, il l'aborde, met l'épée à la main et le provoque en disant : — Voyons si vous savez vous défendre comme vous savez accuser ! — Les officiers qui se trouvèrent alors sur le port les séparèrent, et firent entendre à Cassard, que le chef d'escadre avoit fait son devoir en instruisant la Cour de ce qui s'étoit passé avant que les Anglois eussent porté leurs plaintes. Cassard goûta ces raisons et la querelle fut appaisée[1]. »

Hennequin, Eyriès et autres biographes répètent ces deux aventures d'après Richer, que nous ne cessons de trouver en défaut.

[1] Richer, *Vie de Cassard*, p. 92-95.

Digitized by Google

« Sur ce conseil qu'on m'envoya, comme il y alloit de l'honneur des armes du Roy, et du mien, de suivre ce dessein, je donnai ordre au sieur d'Héricourt, commandant la frégate du Roy la *Méduse*, d'assembler deux cens des meilleurs officiers, mariniers et matelots de l'escadre, de les bien armer, d'en former un corps par compagnie, avec des officiers à leur teste, et d'en prendre le commandement pour aller joindre M. de Bandeville. Il partit à la pointe du jour. Je lui donnai avis de ce renfort, avec cinq jours de vivres que j'envoyai en même temps, et ordre de marcher à la ville qui est à six lieues de là, et d'attaquer les ennemis partout où il les trouveroit, espérant qu'on les forceroit en toutes les occasions.

.....[1].

« On a pris trois drapeaux aux ennemis et quelques prisonniers, tout le reste ayant gagné les bois. Le sieur Derville s'est distingué dans cette affaire, de même que tous les officiers et les troupes qui ont donné des marques d'une valeur extraordinaire.

« M. de Bandeville envoya MM. de Lespinay, commandant le premier bataillon et Calquier, commissaire de la marine, pour traiter avec les ennemis. Il n'ont pu en tirer que cent quinze mille piastres qu'on a acceptées, plutôt pour l'honneur des armes du Roy, en faisant contribuer une ville dans laquelle il y a trois mille hommes bien armés, qui ont travaillé à se préparer à nous recevoir depuis six mois; qui ont été battus et forcez partout, par six cents soldats de la marine, deux cents matelots et trois cent cinquante flibustiers.

« Sans les malheurs qui sont arrivés, ils n'en eussent pas

[1] M. de Bandeville marcha en avant aussitôt que M. d'Héricourt l'eut rejoint le 21 février. La ville ne capitula que le 2 mars. Comme Cassard n'assista pas aux opérations de ce petit siège, nous renvoyons aux pièces justificatives le rapport de M. de Bandeville, dans lequel, outre des détails assez intéressants mais un peu longs, se trouvent cités un grand nombre d'officiers. Il complètera du reste la relation de Cassard, qui n'existe plus au ministère de la marine, campagnes 1712-1715, vol. 36, qu'en copie non signée, et dont nous avons retranché certains passages qui ne sont que la reproduction du rapport de M. de Bandeville.

Digitized by Google

estés quittes à si bon marché. On n'a jamais vu tant de valeur dans les officiers et dans toutes les troupes. Je leur dois rendre cette justice, qu'ils ont souffert, dans cette conjoncture, toutes les incommodités de la vie. Fait à bord du *Téméraire* le 18 mars 1713. »

Parmi ces officiers qui se distinguèrent d'une façon brillante, n'oublions pas M. de Collart. Sa belle conduite est ainsi appréciée dans la lettre fort honorable que le gouverneur de la Martinique écrivit au ministre de la marine ; et, à la suite de laquelle le chef des milices martinicaises et des flibustiers, reçut la distinction qu'il ambitionnait.

..... « ..... Dimanche, 23 avril, furent ramenés ici, par M. de Collart, le plus ancien de nos colonels de milices, les habitans et flibustiers de la Martinique, ainsi que de la Guadeloupe, qu'il avait conduits à l'expédition de Corrossol, suivant la demande que m'en avait faite M. Cassard. Dans une lettre, qu'ensuite il m'a écrite, il se loue extrêmement de la valeur et de la bonne conduite de M. de Collart, auquel il convient devoir la meilleure partie du peu de succès qu'il a eu en cette occasion. Nous n'y avons perdu que douze hommes de nos habitants ou flibustiers. Le fils de Collart y a été blessé au visage, et trois autres de nos officiers. Collart, deux fois à Mont-Serrat, et en plusieurs autres occasions, a donné des preuves de valeur. Il en donnera toujours. Il souhaite ardemment une croix de Saint-Louis, et la mérite. Je vous seray très obligé, Monsieur, si vous jugez à propos de lui procurer cette grâce.

« PHELYPEAUX[1]. »

Pour la cinquième fois Cassard revint à la Martinique. De ses différentes expéditions il avait rapporté neuf millions treize mille cinq cents livres, tant en argent qu'en marchandises, prélevés sur les Portugais, les Anglais, les Hollan-

[1] *Arch. du minist. de la marine.* Extrait d'une lettre du gouverneur de la Martinique, au ministre ; Fort-Royal de la Martinique. le 20 mai 1713.

Digitized by Google

à garder tous les postes où l'on pouvoit faire la descente, depuis un bout de l'isle à l'autre, qui est aux bayes de Flye, Sainte-Barbe, Krabaye, Pescadère, Saint-Michel, Sainte-Marie et Sainte-Croix. J'ay cru le dernier plus propre pour y mettre l'escadre en sureté. Je fis force de voiles pour y aller mouiller. Le vent contraire empêcha de venir au mouillage avant le commencement de la nuit. Je m'embarquay dans un canot, et je fis mouiller moi-même le *Téméraire*, et les frégates l'une après l'autre.

« Le 16 dudit, le *Rubis*, commandé par le chevalier de Baudinard, ne put mouiller comme les autres, et fut malheureusement emporté par les courants pendant la nuit. Comme il s'éloignait toujours, le lendemain, j'envoyai deux bateaux après pour prendre le tiers des troupes de l'escadre qui estoient dessus, et avec ses équipages faisoient six cent cinquante bons hommes, avec tous les premiers officiers, les deux plus gros mortiers, des bombes, la plus grande partie des fuzées à bombes, beaucoup de vivres et autres choses nécessaires à l'artillerie. Les deux bateaux eurent le même sort que le vaisseau, desquels je n'ay pas eu de nouvelles depuis leur départ.

« Il ne restoit que six cens soldats, 350 habitans ou flibustiers, tous de bonne volonté. Je pris le party de dessandre avec cette petite troupe, quoiqu'il paroissoit beaucoup de monde pour s'y opposer, Je m'embarquay, avec les troupes, dans les chaloupes, le 18 février à dix heures du matin. Je donnai ordre aux officiers de suivre le canot dans lequel j'étois embarqué. Je fus droit à la dessante ordinaire, deux anses de sable fort commodes, pour y attirer les ennemis qui se mirent derrière des retranchements fort avantageux. Lorsque je fus au pistolet de terre, je fus sur leur gauche, dans un lieu plus difficile à débarquer, parmy des rochers qui m'avoient parus praticables. Je mis à terre le premier pour donner l'exemple. Je fus suivi de tous les officiers et des troupes avec une vivacité incroyable. Les ennemis furent

Digitized by Google

surpris de la manœuvre, et nous voyant à un moment marcher en bataille, gagnèrent une hauteur par laquelle il faut passer pour aller à la ville.

« Comme il s'agissoit de les brusquer et de ne pas leur donner le temps de se reconnoitre, je marchay droit à eux. Ils se replièrent dans un retranchement qui estoit construit sur le sommet d'une autre hauteur.

« Je fis faire halte aux troupes, à la portée du fuzil des ennemis pour se reposer ; après quoy je fis marcher une compagnie de cent hommes sur la droite, qui fut jointe par le sieur de Grandval, avec un détachement de trente hommes. Il se mit à la teste de cette troupe pour aller au retranchement des ennemis par le chemin que j'avois ordonné. Lorsqu'ils furent à portée, je me mis à la teste du reste des troupes et je marchoy droit au retranchement qui estoit fait d'une muraille de pierres à hauteur d'hommes. Elle étoit bordée de sept à huit cents hommes qui firent un feu de mousqueterie considérable sur nous. On marcha à eux d'une fermeté qui les épouvanta. Je fus blessé le premier d'une balle de fusil qui me perça le pied et m'obligea de me retirer au vaisseau.

« Le sieur de L'Espinay se mit à la teste des troupes, suivi de tous les officiers, chassa les ennemis, leur prit un drapeau, plusieurs prisonniers, en tua plusieurs, et les obligea à se sauver dans un bois qui estoit derrière eux, et à laisser cinquante chevaux. Il y a eu de nostre costé cinquante hommes tués et dangereusement blessez dans cette affaire.

« Monsieur de Bandeville, qui estoit l'ancien des officiers, fut prendre le commandement des troupes. Je lui écrivis de m'informer de l'estat ou elles estoient. Il trouva que M. de L'Espinay s'estoit porté à l'habitation de Sainte-Croix, lieu très commode, à une lieue du débarquement. Il fit sur cela assembler un conseil, qui fut d'avis de se rembarquer le lendemain, par le peu d'espérance qu'il y avoit d'avoir les secours du *Rubis*.

Digitized by Google

Voici la relation qu'il écrivit lui-même au ministre sur cette affaire[1].

« J'ay party de la Martinique, le 13 janvier 1713, dans le dessein d'aller faire la conqueste de Curassol et des autres colonies hollandoises. Il y avoit encore sur l'escadre neuf cents soldats en bonne santé, et tous les officiers. Je jugeai à propos de joindre quatre à cinq cens habitans et flibustiers de la Martinique et de la Guadeloupe, qui me furent accordez par M. de Phélipeaux, et commandez par M. Collart, colonel de milices de la Martinique. Je me rendis à la Guadeloupe, le 15 dudit mois, et en partis le 22 avec l'escadre et six batteaux dans lesquels estoient les habitans et flibustiers.

« Je mouillay le 25 devant Saint-Eustache, colonie appartenant aux Hollandois. J'envoyai sommer le gouverneur de se rendre à discrétion. Il fit savoir que sur la nouvelle de l'arrivée de l'escadre, tous les habitans s'étoient sauvez à Saint-Thomas et dans les autres îles, avec leurs effets ; que j'étois le maître de disposer de tout ce qui restoit. Je fis prendre tous les bestiaux et rafraichissements nécessaires à l'escadre, et la valleur de trente-quatre nègres.....

«..... Je pris le party de me rendre à Curassol, qui étoit mon principal objet. Comme l'eau y est fort rare, je trouvay à propos d'en aller prendre, chemin faisant à Tiopia, auquel lieu le pilote costier, que j'avais pris à la Martinique, m'assura y avoir une bonne rivière. Il y fit mouiller toute l'escadre le 3 février, on y travailla nuit et jour. Le vent fut du côté du Nord tout le jour, comme il y est ordinairement, et la nuit il vient de terre à dix heures du soir.

« Le vent venant de la terre, ce pilote me dit qu'il estoit temps de mettre à la voile pour aller au large. Je fis appareiller, et lorsque l'on fut à deux lieues de terre, ce qui estoit à deux heures après minuit, le vaisseau toucha sur un banc

[1] Il semble impossible de traiter d'obstination ou d'entêtement la persévérance de Cassard, en lisant les instructions formelles et précises de M. de Pontchartrain, reproduites au chapitre X.

Digitized by Google

qui véritablement n'est pas marqué sur la carte, et même pas connu des gens du pays. Il y a 22 pieds d'eau dessus ; il n'y resta qu'un moment, qui cependant l'ouvrit de manière que toutes les pompes du vaisseau, et celles du *Ruby* que j'envoyai chercher, et les seaux dont on se servit à toutes les escoutilles furent inutiles. L'eau gagna toujours peu à peu, et voyant le mal sans remède, le vaisseau remply d'eau jusqu'au premier pont, prest à couler à fond, il fut nécessaire de l'eschouer à la coste pour scauver les équipages. Je commençai par les mortiers, nécessaires pour l'expédition de Curassol. Je fis mon possible pour avoir des bombes, ce qui fut inutile, de même que les vivres dont le vaisseau estoit remply ; la mer estant si grosse qu'on ne put retirer les équipages que le troisième jour et avec beaucoup de difficultés.

« Ce cruel malheur dérangea beaucoup mon projet, mais cependant ne m'esloigna point de l'exécution. Je fis embarquer les troupes et les équipages de ce vaisseau sur les autres, et on se rendit à la veue de l'ile de Curassol, le 15 février.

« J'assemblai un dernier conseil. Tous les officiers qui le composoient furent d'avis d'abandonner ce dessein, hors M. de Sorgues, commandant des troupes sous mes ordres. On a allégué plusieurs difficultés dont je me chargeai du succès, connaissant assez bien le pays et le peu de bons officiers et de subordination qu'il y avoit parmy les gens qui deffendroient cette isle. J'étais informé qu'il y avoit trois mille hommes bien armés, soldats de la garnison, habitans, flibustiers de l'isle et flibustiers anglois qu'on avoit fait venir des autres isles, auxquels on donnoit depuis longtemps dix piastres par mois. Ils s'étoient préparés à me recevoir depuis huit mois que je parus dans les mers. On avoit garny la marine de bonnes batteries de canons et de retranchements, et fortiffié les chemins pour deffendre le passage.

« Je fis tenir l'escadre et les bateaux costé en travers pendant tout le jour et la nuit, afin de diviser toutes leurs forces

Digitized by Google

Ferrare, avec sa ceinture de jardins embellis ou créés par Hercule d'Este, était un lieu plein de séductions et de charmes : c'était le séjour des poëtes, l'asile des savants, le rendez-vous des artistes que la renommée de l'Arioste y amenait de toutes parts ; terre heureuse que le chantre de Roland ne pouvait se résoudre à quitter : « Courre le monde qui voudra » — disait-il — « je reste à Ferrare. »

Le plus bel ornement de la Cour était la duchesse Renée de France, jeune. instruite, aimant le luxe et les beaux-arts. Elle avait accueilli la Réforme moins par conviction que par haine contre les papes à qui elle ne pouvait pardonner les échecs subis par son père.

Calvin, qui connaissait les sentiments de la duchesse, arriva à la Cour sous un nom supposé, mais bientôt il jugea inutile de dissimuler sa personnalité : le duc et la plupart de ses courtisans adoptèrent ses idées et sa doctrine.

Quand les Français vinrent à Ferrare, ils reçurent l'accueil le plus gracieux non-seulement du duc et de la duchesse, mais encore de la princesse de Rohan-Soubise qui avait suivi la fille de Louis XII. Cette princesse, fort attachée aux idées de la Réforme, exerçait alors sur la Cour de Ferrare un grand ascendant. Séduits par l'éclat et l'attrait de fêtes brillantes auxquelles s'ajoutait le prestige de la poésie, des lettres et des beaux-arts, les Poitevins charmés ne firent pas longue résistance : promptement subjugés, ils adoptèrent des maximes qui flattent les penchants de la nature : de retour dans leur province, ils propagèrent la nouvelle doctrine, établirent des prêches et reconnurent pour chef le petit-fils de la princesse de Soubise, Jean de Parthenay, qui devint l'un des partisans les plus redoutables des guerres de Religion.

—

Digitized by Google

IX

Les deux incendies de Bois-Grolland. — Poursuites : interrogatoires des accusés ; dépositions de témoins. — Arrêts rendus contre les incendiaires. — Désistement des Religieux.

Septembre 1629. — Moyens de faux donnés au Parlement par les Abbé, prieur et couvent de Brueilgolland, demandeurs, suivant la requête présentée par eux à ladite court, en septembre 1629.

Contre Josué Bodin, sieur de Ponts, défendeur.

L'abbaye de Brueilgolland est scituée à une lieue de Talmont, onze lieues de Fontenay-le-Comte et treize lieues de la Rochelle, villes cy-devant de la religion prétendue réformée.

La proximité de ces villes a été cause que presque tous les voisins de cette abbaye ont été et sont encore de même religion, entre lesquels sont le sieur de Poiroux, le sieur de la Benatonnière, prédécesseur, père et ayeul dudit Bodin, défendeur.

Comme de la naissance de cette religion prétendue réformée, le but de ses auteurs n'a esté que de fouler aux pieds ce qui est de plus sainct et sacré en nostre relligion catholicque, appostolicque et romaine, aussy presque tous ceux de ce party n'ont-ils rien laissé en arrière pour usurper et s'approprier des fiefs, cens et seigneuries des biens appartenant aux ecclésiastiques.

Entre plusieurs qui ont usurpé partyes des domaines de l'abbaye de Breuilgolland sont les sieurs de Poiroux, le sieur de la Benastonnière et les père et ayeul dudit Josué Bodin, sieur de Ponts, deffendeur.

Pour ce faire ils commencèrent il y a soixante et tant d'années ou environ par le brullement de ladicte abbaye, l'enlè-

Digitized by Google

« à Saint-Michel en l'Herm, fut presque entièrement minée « par les courants. Par suite, les eaux couvrirent les terres « basses jusqu'à Ribaudon. Le bot de la Garde et le bot Grol- « leau furent très gravement endommagés. Pendant huit « jours, les habitants du pays exposé au fléau se crurent « perdus ; ils ne savaient où trouver un refuge pour eux et « pour leurs bestiaux. On attribua ces désastres aux travaux « de la marquise de la Taste pour la confection desquels D. « Redon, prieur de Saint-Michel, avait maladroitement donné « main levée, malgré les sages observations des moines[1]. »

1732. — Devant les notaires royaux de la ville et principauté, le 24 avril, comparaissent les Religieux de Bois-Grolland : D. Joseph Dumangeot, prêtre et prieur de l'abbaye ; D. Léonard Geneste, prêtre et procureur, ainsi que D. Benoist Le Pain, prêtre et religieux, lesquels représentaient la communauté de Bois-Grolland, d'une part, et, de l'autre, Messire Philippe Riguet, seigneur de Boiscoursier, président du bureau des finances de Poitiers, trésorier général du marc d'or, associé au desséchement des marais de Moricq. Celui-ci expose aux Religieux que l'arrêt du conseil, en date du 25 septembre 1725, porte expressément que les associés continueront de jouir du pré marais jusqu'au desséchement. Quand l'opération sera achevée, il sera laissé aux Religieux une portion du marais desséché d'une valeur égale au revenu moyen de dix années. Le clos Robert ayant 40 arpents, le sieur de Boiscoursier devra payer à l'abbaye une rente annuelle de 60 livres, parce que le dit clos Robert fait partie du lot attribué au sieur de Boiscoursier.

1760. — Devant maître Chabanon, notaire de la châtellenie de Moricq, Messire Gabriel Suzanne Donat, écuyer, seigneur de la châtellenie de Saint-Coux, demeurant à la Rochelle, propriétaire de la Cabanne du clos Robert, reconnaît devoir 60 livres de rente annuelle à l'abbaye de Bois-Grolland.

[1] *Histoire du monastère et des évêques de Luçon*, par A. de la Fontenelle.

Digitized by Google

VIII.

Désastres causés par le protestantisme.

Au XVIe siècle, une notable portion de la noblesse du Poitou adopta la religion prétendue réformée et s'engagea par serment et par écrit à anéantir la religion romaine — résolution prise, le 2 janvier 1568, dans le consistoire qui suivit le pillage de l'église du vieux Pouzauges.

Le 15 mars 1574, le maire et le conseil de la ville de la Rochelle donnèrent l'ordre au sieur de la Coqueterie qui commandait les troupes protestantes de Luçon « de faire saisir « et vendre tous les biens, meubles et immeubles, blés, vins, « bois, charpentes, bétail et revenus de tous les bénéfices, « temples, chapelles, commanderies, chapellenies, aumône- « ries, confréries, fabriques et dépendances d'iceux situés « dans le diocèse de Luçon. »

Les calvinistes obéirent aux ordres de leurs chefs, se livrèrent à d'affreuses déprédations et ruinèrent le pays. Dans le seul diocèse de Luçon, dom Fonteneau compte plus de soixante pillages et incendies de maisons religieuses : presque toutes les abbayes furent détruites ; la ville des Sables fut prise et pillée trois fois ; l'abbaye de Bois-Grolland fut incendiée à deux reprises différentes.

En cherchant à s'affranchir du pouvoir royal par l'établissement d'une république féodale, en s'emparant injustement des biens du clergé, la noblesse prépara sa propre ruine, car à son insu, elle propageait et pratiquait les doctrines de la Révolution.

On a dit, c'est une explication et non une excuse, que les gentilshommes Poitevins avaient été entraînés à embrasser la Réforme par le séjour prolongé de plusieurs d'entre eux à la Cour de Ferrare, pendant les guerres d'Italie.

Digitized by Google

bien antérieure à leur départ de France. Inutile d'insister davantage sur ces aventures suspectes qui font l'effet d'être cousines germaines de la culotte d'argent de Jean Bart, et de ses excentriques coups de poings dans la salle du trône de Louis XIV.

(*A suivre.*)

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

Digitized by Google

L'ABBAYE

DE

BOIS-GROLLAND

EN POITOU

(Suite[1]).

VII

Dessèchement de marais de Moricq.

1723. — Le 5 juillet, Madame Catherine de Lambert, veuve du marquis de la Taste, demanda aux Religieux de prendre part à l'association qu'elle avait formée pour dessécher les marais de Moricq.

Les religieux consentirent au desséchement des marais qu'ils possédaient en cet endroit, mais ils refusèrent de contribuer aux dépenses. Ils venaient d'être ruinés par l'incendie de leur monastère, ils avaient une nouvelle habitation à construire et l'argent leur manquait. D'un autre côté, peut-être prévoyaient-ils les dangers de l'opération et craignaient-ils que les digues ne vinssent à se rompre, ce qui eut lieu en 1727.

« Une inondation terrible désola les marais et les environs « de Luçon. La digue du Nouvelin, élevée, l'année prédente,

[1] Voir les livraisons de janvier, mai et juillet 1888, janvier 1889.

Digitized by Google

La division que Pontchartrain envoyait au Fort-Royal, avec un chef d'escadre, devait avoir pour but, d'abord la cessation immédiate des hostilités, puis la protection pour le retour en France, des richesses chargées sur la flotte de notre Nantais, dont l'effectif était bien affaibli par la perte du *Neptune* et de la *Méduse*. Dès lors les officiers et les marins ne pouvaient envisager cette mesure tutélaire, comme blessante pour leur capitaine. Cette escadre dut partir de France à l'époque où la nouvelle des succès des Antilles et de la Guyane, y était connue. Comment, en ce moment de satisfaction et même d'enthousiasme, la Cour eut-elle pensé à humilier le digne commandant.

A la mer, et en marche, on ne communique d'un bâtiment à l'autre que par des signaux nécessairement très brefs : oui ! non ! Comment expliquer alors cette réponse de Cassard, qui paraît tout bonnement sortir de la plume plus ou moins fantaisiste de Richer. En outre dans la première lettre écrite par Cassard à Pontchartrain, en date du 19 décembre 1711, transcrite au chapitre VI, il prie le ministre de hâter, autant que possible, les mesures nécessaires à son prompt départ, de crainte que « la disposition qu'il y a pour la paix, ne fasse tout à fait changer les armateurs d'inclination... » Il n'ignorait donc pas les prescriptions du ministre et les préliminaires de la paix !...

Cassard désobéit formellement à son chef, en vue de tous, dans un ordre de service. Ce fait le rendait passible d'un conseil de guerre. Si, par égard pour ses nombreux et récents succès, le ministre ne lui fit pas subir un jugement, il aurait dû en garder une profonde reconnaissance. Toutefois son algarade dans le port de Toulon, méritait une verte réprimande militaire. Aussi mettons en pleine suspicion ces deux mésaventures, la dernière surtout, assez peu honorable pour Cassard, et pouvant à bon droit être considérée comme l'acte d'un insensé.

Est-il admissible qu'après ces deux actes d'insubordination

Digitized by Google

si graves, il ait été maintenu sur les cadres de la marine, et promu chevalier de Saint-Louis. Cette nomination largement justifiée du reste, n'avait plus sa raison d'être à la suite de deux fautes aussi capitales contre la discipline. La conclusion est si frappante qu'il faut rejeter ces deux anecdotes comme controuvées, ou du moins singulièrement défigurées et augmentées.

Richer lui-même n'aurait-il pas indiqué le peu de cas que la critique pouvait faire de ces racontars en les séparant par deux erreurs historiques. « Lorsque les deux escadres furent arrivées à Toulon, on annonça à Cassard que le Roi l'avait honoré du titre de capitaine de vaisseau (grade qu'il avait reçu le 25 décembre 1712, et dont il devait avoir été informé aux Antilles) : et nommé chevalier de Saint-Louis », distinction qu'il n'obtint qu'en 1718....

Les dates du traité d'Utrecht fournissent encore, croyons-nous, un argument sans réplique contre cette prétendue ignorance de Cassard et les inventions de Richer. Cassard partit de Toulon le 29 mars 1712 ; or, le congrès d'Utrecht s'était ouvert le 29 janvier précédent, juste deux mois avant. A la suite d'une suspension d'armes entre la France et l'Angleterre le maréchal de Villars, tournant toutes ses forces contre le prince Eugène, gagna la bataille de Denain, le 24 juillet 1712, et la suspension d'armes continuée entre les deux belligérants était publiée à Paris dès le 24 août. La paix fut signée le 11 avril 1713, et Cassard remettait à la voile pour la France vers la fin de mars, et même vers les premiers jours d'avril. Son rapport, devant Curaçao, est daté du 18 mars. Le retour à la Martinique, où M. de Collart n'arriva que le 23 avril, les opérations indispensables au voyage de rentrée durent prendre un certain temps. Impossible dès lors d'admettre que Cassard ait ignoré l'état si avancé des négociations ; ou que le chef d'escadre ait pu dissimuler ce fait qu'il devait, au contraire, annoncer. Naturellement les officiers nouveaux venus, le connaissaient, et surtout cette suspension d'armes du 24 août,

Digitized by Google

vement de tous les titres ou papiers qu'ils y trouvèrent et l'expulsion de tous les relligieux.

Pendant l'absence des relligieux il leur fut facile de s'emparer et de se rendre possesseurs chascun d'eulx des domaines qu'ils trouvèrent plus en leur bienséance et plus proches de leurs terres et métairies. Et pendant ce temps, il leur a esté fort aisé de fabricquer ou faire faire nombre de faulces pièces sur les titres véritables par eux volés en changeant leurs noms et y faisant insérer des causes à leur advantage.

Les religieux estant de retour, dès le commencement n'ont pas osé ou n'ont pas eu l'industrie, ou bien ont mancqué d'avoir recouvert quelques pièces, ne l'ont entrepris, ou pour mieux dire n'ont pas eu la hardiesse d'entreprendre le recouvrement de leurs domaines usurpez à cause qu'ils ne pouvoient espérer de justice audit Fontenay-le-Comte, la plupart des juges, des avocatz, des procureurs y estant de mesme religion prétendue réformée.

Enfin les choses estant depuis quelques années en meilleur estat, soubz l'arrivée très heureuse de nostre roy Louys le juste, et les religieux de ladite abbaye ayant eu plus de liberté de respirer et de veiller à la conservation de son temporel, ils ont par bonheur recouvert quelques registres, quelques antiens pappiers censiers, tant en quelques vieux procès où ils estoient produits que par la fidélité de quelques eurs tenanciers qui avoient conservé les leurs passez antiennement entre leurs auteurs et les abbé et religieux de ladicte abbaye.

La lecture et l'examen des registres, pappiers censiers et aultres tiltres avecq l'advertissement de quelques uns des antiens habitants, leur a faict recognoistre les usurpations qu'avoient fait sur leur temporel les pères et ayeuls du deffendeur et leur a fait prendre la résolution d'en empescher la continuation.

Il n'eurent pas plus tôst faict donner assignation au mois

Digitized by Google

de novembre de l'année 1621, au deffendeur et à Jehan Bodin, son frère, qu'au mois de février ensuivant le feu fust mis en leur dicte abbaye, pour la seconde fois, par Philippes et Louis Bodin, nepveux du deffendeur, assistez de plusieurs complices de mesme farine, soubz espérence, s'il leur restoit quelques tiltres, de les brusler et à tout le moings de rendre le lieu si inhabitable que les religieux seroient contraintz de se retirer ailleurs, usans ordinairement de ce proverbe vulguaire « qui veut chasser les pigeons, il fault mettre le feu dans la fuye ou pigeonnier. »

De ce bruslement les demandeurs aïans faict informer, ils ont obtenu condemnation de mort contre lesditz Philippe et Louis Bodin, et aultres boutefeux leurs complisses, qui a esté confirmée par arrest, et au lieu de se désister de leurs poursuittes, pour retirer leurs domaines usurpez, ils ont poursuivi le deffendeur de telle sorte qu'ils ont contre luy obtenu sentence deffinitive à leur proffict.

En cause d'appel par luy interjecté de cette sentence, il s'est advisé de susciter deux intervenans, l'un le sieur de la Benatonnière ; l'aultre Jacques Bodin, son nepveu, frère dudit Philippe, l'un desdits boutefeux, tous deux enfants dudit Jehan Bodin, son frère.

Ledit Jacques Bodin qui se dit garend dudit Josué Bodin, son oncle, le deffendeur, en ses moïens d'intervention a faict une entière répétition de tout ce qui a esté dit par ledit deffendeur, touchant le prétendu fief de la Boucherie et les usurpations qu'ils veulent se conserver de partye des domaines de la dicte abbaye au village et tenement de la Geoffraillière, et aultres lieux qui sont tenus et mouvans d'elle ; que le tout est justifié par plusieurs tiltres que le deffendeur a produicts et qu'ils espèrent tous deux de faire passer pour valables et authentiques, encore qu'ils soient faulx et remplis de suppositions.

C'est pourquoy les demandeurs se sont résolus pour sortir plus facillement et plus promptement d'affaire et pour faire

Digitized by Google

veoir la vérité nue, de s'inscripre en faulx au greffe de la Cour, le 5e jour de septembre 1629, contre le partage faict entre le deffendeur et Jehan Bodin, son frère, le 21e juin 1620, cotté D et contre toutes les pièces qu'il a produictes en sa seconde production.

Le 28 septembre 1630, le Parlement rend un arrêt contre Jean Bodin, sieur des Coutaux et André Audays, sieur de Saint-Hilaire, sur les titres produits par eux et contre lesquels les religieux s'inscrivent en faux.

Après cette condamnation, on pourrait croire le procès terminé : il n'en est rien et les procédures recommencent de plus belle d'abord par une signification d'André Audays aux religieux de Bois-Grolland et ensuite par l'intervention de Jeanne Amory, veuve de Jean Bodin, dame de la Boucherie[1]

En 1692, l'abbé Gabriel Le Gris avait levé l'opposition formée par son prédécesseur, l'abbé de Gravelle, aux criées de la terre et seigneuries de la Brunière, le Givre et dépendances qui avaient été saisis sur René Bodin.

Mais le 26 janvier 1709, les prieur et religieux réclament et s'opposent à l'exécution de cet arrêt. Ils avaient agi à l'instigation de l'abbé Boutard, ainsi que le prouve l'acte suivant :

« Je soussigné, reconnois que dom Jérosme Renault, prieur de » mon abbaye et les Religieux de ladite communauté ont, pour me » faire plaisir, donné leur procuration à frère Paporet pour s'oppo- » ser en leur nom à l'exécution de l'arrêt mentionné ci-dessus et je » promets les indemniser des condamnations qui pourroient inter- » venir contre eux au sujet de cette affaire, et de les acquitter » envers ce procureur des frais qui pourroient leur être deubs par » la suitte, en telle sorte qu'ils ne puissent être inquiétés en aucune » manière... »

« Fait à Avrillé, le 26 janvier 1709. »

« BOUTARD, abbé de Boisgroland. »

Le 19 mai 1749, une sentence fut rendue aux assises de l'abbaye de Bois-Grolland condamnant les propriétaires de

[1] Intervention reproduite au chapitre VI, page.

Digitized by Google

la maison de la Boucherie et ses dépendances, paroisse de Grosbreuil, à faire les frais et dommages et rendre aveu des dits domaines qu'ils possèdent dans la mouvance de ladite abbaye.

Afin de mettre plus de clarté dans le récit, nous avons cru ne pas devoir interrompre la suite des démêlés entre les religieux et les seigneurs de la Boucherie. Nous allons revenir à l'incendie et au pillage de Bois-Grolland, reproduire quelques dépositions et faire connaître quelques désistements de poursuites accordés par les Religieux.

I

Interrogatoire du sieur des Granges

Le 1er juin 1622, par devant François Brisson, sieur du Palais, Sénéchal civil et criminel en la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte,

A comparu haut et puissant Giron de Bessay, sieur des Granges, demeurant audit lieu des Granges, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmont, âgé de 45 ans environ.

Interrogé s'il n'a pas été à l'abbaye de Boisgroland, le 25 février dernier ?

Dit que non.

S'il n'a pas su que, le dit jour, le feu fut mis en ladite abbaye ?

Dit qu'il n'a su que le dit feu eut été mis en ladite abbaye que depuis la déroute du Sr. de Soubise, qu'il l'aprit desdits Religieux et par un sergent nommé Lherbeaudière et que cet incendie avait été fait par les troupes dudit Sr de Soubise.

S'il ne sait pas que les ornements de l'Eglise et meubles des religieux ont été emportés et par qui ? et si lui n'y a pas participé ?

Dit qu'il a appris des religieux mêmes que ledit incendie a été fait par les sieurs de la Place et de la Rollandière et que pour lui il ne croit pas que lesdits religieux le soupçonnent ; en tous cas qu'il est innocent dudit fait n'ayant été audit lieu de Boisgroland depuis un an et demy et que le 25 février dernier, il étoit logé à Lhémérière, faisant partie de la troupe de gendarmes dudit sieur de Soubise.

S'il n'y avoit pas quelques-uns de ses serviteurs ou autres sur qui il avoit eu du commandement et pouvoir ?

Dit que le jour avant le dit incendie, ung soldat nommé Boiscourant

Digitized by Google

logé avec lui fut mené à ladite abbaye et le nommé Boisliveau, parent d'un des religieux disant qu'il avoit du vin dans ladite abbaye dont il leur donneroit une pleine bue, lequel vin ledit Boiscourant alla quérir avec ledit Boisliveau et il en revint avec ledit Boisliveau le soir du mesme jour et que le lendemain le feu fut mis en ladite abbaye, ainsy qu'il n'y a eu aulcun des domestiques dudit confessant ny aulcun autre sur qui il eut auctorité et commandement.

Remonstré qu'il y a plainte de ce que iceluy confessant y estoit lors dudit incendie et quelques ungs de ses domestiques, l'admonestant d'en recognoistre la vérité ?

Dit qu'il a confessé la vérité et qu'il ne se trouvera pas qu'il ait assisté audit acte ny aulcun de ses domestiques et aultres sur qui il eust commandement.

Et est tout ce qu'il a dit scavoir et lecture faite de son interrogatoire, y a persisté et signé.

II

Interrogatoire du sieur de Boiscourant

Pierre Tiraqueau, sieur de Boiscourant, demeurant au bourg de Saint-Hilaire de Talmont, âgé de 22 ans ou environ,

Interrogé si le 25e jour de février dernier il n'a pas été avec aultres en l'abbaye de Boisgroland et à quelle fin ?

Dit que environ le dit temps estant dans les troupes du sieur de Soubise il estoit au village de Lhémérière, paroisse de Grosbreuil, auquel village ils ne trouvèrent personne que ung certain homme duquel il n'a pu dire le nom et qu'il en survint un autre nommé Boisliveau auquel la troupe qui étoit logée audit village de Lhémérière s'enquérant de leurs hostes et du moïen de trouver des vivres, iceluy confessant fut mené à la dite abbaye par le dit Boisliveau où il lui donna une pleine bue de vin, laquelle il porta au quartier. Et que dès lors il trouva les portes de la dite abbaye toutes rompues par d'aultres troupes qui y avoient esté, mais qu'on y avoit encore pas mis le feu et que iceluy confessant se retira avec ledit Boisliveau aussytost qu'il eut emply sa bue ou cruche.

S'il n'a pas esté depuis en la dite abbaye ?

Dit que non.

Par qui a esté faict le dit bruslement ?

Dit qu'il ne sçait.

S'il n'a pas esté requis par quelqu'un d'aller et assister de mettre le feu en la dite abbaye ?

Digitized by Google

Dit que non et qu'il n'a seu ledit incendie que depuis la desroutte du sieur de Soubise.

Remonstré que par les charges il y a preuve contre luy qu'il a assisté audit incendie, l'admonestant d'en recognoistre la vérité ?

Dit avoir icelle recogneue et lecture faite de son interrogatoire y a persisté et a signé.

III

Déclaration de Marie Gentis et de Marie Couchau, sa fille, 3 juillet 1622.

Par suite du *Conquestus* publié en l'Eglise de Boisgroland, disent :

Que pour n'être comprises aux censures d'icelle église et pour la décharge de leur conscience, que lorsque les compagnies des gens de Monsieur de Soubise passèrent et logèrent en ce bourg de Poireux, Messieurs de la Rolandière et de la Chignardière logèrent en leur logis, ainsi que plusieurs autres personnes et environ 25 chevaux, mais ne connoissoient que lesdits nommés et les sieurs Perochaux frères et ne se sont pas aperçues qu'ils fussent allés dans la dite abbaye ni qu'ils eussent apporté aucune chose en leur logis.

Déclarent que malgré la défense que fit M. de la Rolandière à ses gens qui étoient logés au château de Mme la Duchesse de prendre aucune chose certains quidam auraient prins et apporté des provisions de bouche, vin, beurre, etc...

Déclarent qu'un soldat leur a proposé de la vaisselle à acheter et que d'autres soldats, simulant une procession, étaient vêtus de chappes et portaient en leurs mains une custode.

Vu aussi un tailleur dépecer un ciel d'hôtel d'église et en faire des caleçons et des bas de chausse.

Dit avoir vu du guingay d'argent entre les mains de Monsieur de la Rollandière sans savoir où il avait été pris.

Ayant demandé à un laquais si le feu avait été mis à l'abbaye, il auroit répondu que non, mais qu'il croyoit que La Place l'y mettroit ; à quoi répondit M. de la Chignardière qu'il ne voudroit pas qu'il y fut mis car autrefois il y avoit bu de bien bon vin.

Lorsque les compagnies eurent quitté le logis de Marie Gentis, elle se transporta au château dudit lieu et y vit tous les meubles, chassis, vaisselle etc. de la dite abbaye, mais cassés et brûlés qui y avoient été portés.

Digitized by Google

Laquelle déclaration fut faite par devant François Cremois, curé du Poiroux et les notaires jurés de la baronnie du Poiroux, le 3 juillet 1622.

Signé : François Cremois, prestre et curé susdit.

Marie Coucheau. — Coucheau.

IV

Déposition de Jacques Mauvesin — 19 juillet 1622

Je soussigné, Jacques Mauvesin, demeurant en la paroisse de Grosbeuil qu'après avoir ouy dire qu'il se publioit un conquestus de la part des abbé, Religieux et couvent de l'abbaye de Nostre-Dame de Boisgroland, touchant le vol, pillage, viollance et bruslement de ladite abbaye qui fut environ le 22 et 23e de février dernier passé, déclare en la présence de Monsieur mon curé de ladite paroisse de Grosbreuil, pour avoir veu et ouy dire, premièrement,

Comme ayant été commandé par Monsieur le prieur de ladite abbaye demeurer audit lieu pour veoir et regarder ce qui se passeroit, ce que je fis et incontinent que ledit prieur m'eut laissé, je vis arriver à la porte de ladite abbaye, Louis Bodin, escuyer, sieur de la Baudrière et Philippe Bodin, escuyer, sieur de Baronnet, François Pinaut, sieur de la Mesnardrie et un nommé Landreau et Bourjet, dont je ne scay autrement son nom, qui se mirent a jurer le nom de Dieu qu'ils entreroient et qu'ils avoient eu la confiscation de ladite abbaye par monsieur de Soubise, et je les fis jurer qu'ils ne me feroient aucun mal, ce qu'ils me promirent, et incontinent qu'ils furent entrés dans la salle, commencèrent à manquer à leurs promesses et vouloient me forcer à torturer les religieux et principallement le prieur, et rompirent un cabinet et une petite armoire de Flandre et une fenestre qui fermoient à la clef estant audit prieur, et se transportèrent au selier où ils rompirent la ferrure et montèrent au dortouer où ils rompirent toutes les ferrures et portes des chambres et greniers desdits religieux, et Mesnardrie me dit que je le menasse à l'Eglise où estoit desjà ledit Landreau qui ostoit les parements de l'autel de monsieur saint Fiacre, et commencèrent de rechef jurer qu'ils mettroient le feu dedans l'église et couvent de ladicte abbaye, et que je m'ostasse de là et que je n'y avois que faire et s'ils se fachoient je répondrois des religieux, Je m'en allay à la salle où je trouvé ledit Baronnet et le voulus prier d'obliger tous lesdits religieux que tout le peuple de là autour à cause qu'ils estoient voisins de ladite abbaye. Il me fit réponse qu'il ne le pourroit faire ou qu'il falloit que les relligieux

Digitized by Google

fissent une somme de deniers pour empescher seulement le feu. Alors que je parlois audit Baronnet, lesdits Baudrière, Mesnardrie et Landreau vindrent de l'église qui avoient plusieurs ornements comme chasubles, chappes, aubes, et parements d'autels et alors je leur demandai si je demeurerois avecq eux dedans ladite abbaye et qu'il y auroit assez de quoy faire bonne chère et cons...le reste. Ils jurèrent encore le sainct nom de Dieu que si je discourois davantage qu'ils me défonceroient un pistolet dans la tette ou qu'ils me meneroient prisonnier. Ledit Baronnet me commanda de le suivre jusque la Boucherie et je le suis jusqu'a la Jaufraslière où je me dérobay, et le lendemain au matin comme je m'en allois à ladite abbaye, je vis le feu en la salle, en le dortouer en le grenier et chambre des relligieux et en la grange, et ay ouy dire et crier deux fois alte, alte devant ladite abbaye lorsqu'ils mettoient le feu, et mesme j'ay ouy dire à plusieurs personnes, en eultre à monsieur des Granges et Boiscourant que c'estoient les soldats de messieurs de la Place et Rollandière qui estoient logés à Poiroux, et ledit Boiscourant a dict en présence de plusieurs et de moy qui dépoze, que luy-même y avoit été la nuict avec les gens de monsieur de Saint-Hillaire de Bessay et du baron de Lavaille. Et quelques jours après estant retiré en ladite abbaye, une nuit il y avoit quelques gens dans le grenier qui mesuroient du bled, comme estant obligé de le dire à cause du Conquestus, et ay recogneu que c'estoit André Poictevin et n'en ay recogneu aucun aultre et lors ay averty Guillaume Guilbaud serviteur domestique dans ladite abbaye, et du depuis j'ay ouy dire que plusieurs en avoient pris et emmené comme cela est que Jacques Poussain de Lesmerière en avoit prins et emmené une chartée; ce que certifie estre véritable par ces présentes escriptes et signées de ma main pour servir ce que de raison.

Délivré à mon dit curé ce 19e jour du mois de juillet l'an mil-622. Ainsy signé : Jacques Mauvesin et M. Cantin, prestre curé susdit.

La copie de l'acte ci-dessus fut délivrée par suite de Lettres obtenues en chancellerie, le 29 juillet 1682, à Monseigneur le duc de *la Vivielle* (Vieuville) messire Calixte Foucher, seigneur de Ligne, tuteur de Marie-Jacqueline Foucher ; Jean Foucher, escuyer sieur de la Fumoire, curateur de la dite demoiselle, et à maistre Maroilleau, procureur, et le plus ancien procureur des opposants, et en leur absence et ce requerant, le reverend père en Dieu dom Jean-Clement, religieux, faisant tant pour luy-même que pour les aultres religieux, prieur et couvent de l'abbaye Notre-Dame de Boisgroland auquel j'en ay octroyé le présent acte, le 11 décembre 1682.

Signé : L. Liveant, huissier.

Digitized by Google

V

12 Aout 1622. — Déclaration du sieur de la Fleur

Je Phellipe Hillaire, sieur de la Fleur, caporal en la garnison de Talmont, pour n'estre comprins es censsures de l'église par le moïen du conquestus publié en l'église de Saint-Pierre de Talmont, certifie que incontinent après la descendue de Monsieur de Soubise en ce bas païs de Poictou et lorsqu'il estoit aux Sables d'Olonne, il avoit été commandé d'aller en une métairie appelée l'Asnesie, paroisse de Saint-Hilaire de Talmont scavoir s'il y avoit esté retiré des ornements d'église et s'y estant rendu le métayer et sa femme luy dirent qu'il y en avoit été apporté par ung nommé Le Febvre, autrement dict *le Musicien*, mais que lesdits ornements furent transportés ils ne scavoient en quel endroict. De plus, dirent lesdits métayers que les gens de pied qui estoient lors au château de Talmont pour ayder à conserver la place, laissèrent chez Perrine Fouchier, *costelliere* audit Talmont, une chasuble qui fut recognue appartenir à l'abbaye de Boisgrolland, par René Bernard, prieur et religieux de la dite abbaye.

Signé : Hillaire.

VI

10 Mai 1623. — Supplique des abbés, religieux et couvent de l'abbaye de Boisgrolland, demandant.

Que Giron de Bessay, sieur des Granges, et Pierre Tiraqueau, sieur de Boiscourant, pour raison du vol par eux fait des ornements de l'église de ladite abbaye, que incendie et bruslement par eux commis en ladite église et bâtiments de Boisgroland, en estant deuement atteints et convaincuz, soient tenus dans quinzaine, de se rendre en état en la conciergerie du palais, autrement qu'à faute de le faire, ils seront appréhendez au corps et pris à trois briefz jours.

Signée : Guignard, procureur desdits religieux

—

Digitized by Google

VIII

Désistement de poursuites de la part des religieux.

Le temps est un grand guérisseur : il apaise les ressentiments et dispose à la conciliation. Les religieux entrèrent en composition avec de bienveillants intermédiaires.

Le 15 décembre 1626, ils cédèrent, pour la somme de 450 livres, à Charles Mesnard, Sr de la Vecquière, l'action civile et criminelle par eux intentée contre Jacob Palluyau, Sr de la Boule, pour raison de l'incendie, vol et pillage de l'abbaye.

Le 17 mai 1627, autre cession des mêmes droits à Pierre Boudault moyennant 90 livres tournois : par cet acte les religieux abandonnaient les poursuites commencées contre François Pinaud, Sr de la Mesnardière.

17 mai 1628, acte par lequel René Bernard, prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Breuil golland, ordre de Citeaux, diocèse de Luçon, tant en son nom que comme procureur des autres religieux de ladite abbaye,

Cède et transporte sans aucune garentie ne restitution de deniers sinon des faits, promesses et obligations de ladite abbaye et couvent,

A Missire Pierres de Salligny, chevalier, baron de la Chaise-le-Vicomte, ce présent y acceptant, c'est à scavoir :

Tous les droits, noms et actions qui peuvent compecter et appartenir auxdits religieux et couvent d'icelle abbaye, en conséquence de sa sentence et jugement de mort, donnée par le sénéchal de Fontenay, le 23 août 1622, confirmée par arrêt du parlement du 2 aoust 1625, à l'encontre de Philippe Bodin, sieur de Baronet, pour raison de l'incendie arrivé en ladite abbaye au mois de février 1622, et autres chefs et plaintes mentionnez au procès contre iceluy Bodin et généralement tout ce que lesdits religieux et couvent pourroient

Digitized by Google

demander et prétendre contre iceluy Philippe Bodin ou ses héritiers, en vertu dudit jugement, que autres jugements et arrêts depuis intervenus contre Jacques Bodin, sieur des Cousteaux, son frère et héritier, en principal ; restitution de meubles et autres choses, réparations, amendes, dommages et intéretz, etc... pour le regard dudit Philippe Bodin ;

Consentant que ledit sieur de Salligny retire du procureur desdits religieux et couvent, toutes les pièces et procédures faites, tant contre ledit Philippe Bodin, que depuis contre Jacques Bodin.....

Les droits et actions contre les autres accusés et condempnez n'étant pas compris dans le présent transport.

Ladite cession faite audit sieur de Salligny pour la somme de 500 livres tournois, laquelle le dit prieur a reçue comptant et enquitte ledit sieur de Salligny.

Fait à Paris, par devant les notaires gardenotes du Roi.

Signé : CARON, GARNOU,

Notaires soussignés.

(*A suivre*).

CONSTANT VERGER.

Digitized by Google

UN ABBÉ DE SAINT-AUBIN D'ANGERS

(LE CARDINAL DE DENONVILLE)

(1493-1540[1])

Charles naquit à Denonville, en 1493, comme le prouve son épitaphe qui lui donne 47 ans, en 1540 ; il était le premier enfant de l'union contractée l'année précédente, entre Pierre de Hémart et Jehanne Fesnières, la fille du seigneur de Morainville.

On ne sait rien de ses premiers pas dans la vie. On peut se demander quelles sensations fit surgir dans le cœur de l'enfant l'aspect de ces horizons lointains et plats qui forment l'unique physionomie de la Beauce. Du château de son père, dans la direction du nord-ouest, il pouvait apercevoir les flèches de Chartres, à plus de sept lieues de distance. Fut-ce d'avoir sous les yeux la splendide cathédrale, qui lui donna l'idée d'être prêtre ? Sa position d'aîné de la maison l'appelait à la chevalerie, à la possession du fief, mais ses instincts naissants l'entraînaient ailleurs. Il ne songeait pas aux batailles, il n'éprouvait point l'envie de prendre part aux luttes grandioses qui illustraient alors la noblesse française, et poussaient sous sa direction nos armées victorieuses

[1] Voir la livraison de janvier.

Digitized by Google

jusqu'au sud de l'Italie. Ses aspirations étaient plus élevées, et la tradition du pays rapporte que le futur prélat fréquentait la petite église gothique, située à une centaine de mètres au sud de la demeure seigneuriale. Il donnait à l'entretien de ce monument tous ses soins dès l'enfance ; il conçut le projet de doter d'un clocher, exécuté plus tard par sa famille, cette église qui en avait été privée jusqu'alors.

L'église de Denonville d'ailleurs dépendait du fief seigneurial des Hémart. Ils y avaient litre à leurs armes, droit de sépulture et banc pour assister aux offices ; sur le portail de l'entrée principale se trouvaient gravées dans la pierre les armoiries d'Hémart qui portaient : *burelé d'argent et de sable de dix pièces.*

Quel que fût l'attachement de Charles pour le lieu de sa naissance, on est en droit de supposer que la charge occupée par son père à la Cour des rois Charles VIII et Louis XII, fut pour le jeune gentilhomme l'occasion de fréquents séjours à Paris.

Il y fit ses études. Le collège du Mans fondé, en 1508, par l'évêque de cette ville, Philippe de Luxembourg, dont cette institution reçut son nom, lui ouvrit bientôt ses portes.

S'il est permis de croire que, dès le plus jeune âge, Charles de Hémart se sentit des dispositions pour la vie religieuse, on peut admettre aussi que ses facultés intellectuelles développées et ses hautes relations ne furent point étrangères au choix de sa carrière. S'étant formé sous les yeux du cardinal de Luxembourg, il demeura fort attaché à la personne de ce prélat.

L'évêque du Mans, qui l'avait distingué, fit de lui son secrétaire intime et l'initia bientôt aux usages des Cours, aux finesses de la diplomatie, à toute la majesté de la haute prélature. Charles suivit le cardinal dans les pérégrinations de la Cour de France. Il ne tarda pas à recevoir de son bienfaiteur ses premiers bénéfices, dont les revenus, servis à point,

Digitized by Google

concoururent aux dépenses d'une éducation très soignée ouvrant à Charles de Hémart un brillant avenir.

Charles eut le temps de choisir sa carrière en toute connaissance de cause, car, bien qu'il fût clerc du diocèse de Paris avant sa majorité, ce ne fut qu'à l'âge de 22 ans qu'il se détermina à entrer dans les Ordres. Il fut aussitôt investi du possessoire de l'église paroissiale de Notre-Dame-de-Sanchez, au diocèse de Cahors, qu'en vertu d'un concordat passé avec l'archidiacre Charles de Thesto, le 10 février 1515, ce dignitaire lui céda à la demande du cardinal de Luxembourg.

Cette cure paraît avoir été le premier bénéfice lucratif dont jouit l'abbé de Hémart. Il ne tarda pas à y ajouter une partie du possessoire de la cure de Dangeau, en Beauce, comme le fait voir une note insérée dans les mémoires du prieur de Mondonville, apprenant qu'une rente annuelle de 60 livres fut « constituée le 20 mars 1515 en faveur de discrète personne Messire Charles de Hémart, sur le temporel de l'église de Saint-Pierre de Dangeau, au diocèse de Chartres, en vertu des lettres par lui obtenues du légat pontifical, cardinal de Luxembourg, demeurant à Amboise, le 14 précédent[1]. »

Deux ans plus tard, le 7 septembre 1517, le pape Léon X délivrait en faveur du protégé de son légat en France, une bulle datée de Rome *Apud sanctum Petrum*, l'an IV de son pontificat, par laquelle Charles de Hémart, clerc du diocèse de Paris et licencié en droit civil, âgé de 24 ans, était autorisé à « tenir toutes sortes de bénéfices soit réguliers soit séculiers et même incompatibles. » En conséquence, dès les premiers jours d'avril de l'année suivante, le légat signait, en sa résidence d'Amboise, des provisions conférant à Charles la cure tout entière de Dangeau, et le nouveau titulaire donnait également à Amboise, quelques jours après, sa pro-

[1] Prieur de Mondonville, Vol. J.

Digitized by Google

curation, pour qu'il fût pris en son nom possession de la dite paroisse.

A cette date, c'est-à-dire au jour de Pâques commençant l'année 1518 (vieux style) l'abbé de Hémart venait de recevoir la prêtrise. Il prenait le titre de clerc du diocèse de Tours et fut peu après nommé chanoine en cette cathédrale.

La mort du cardinal de Luxembourg arrivée en 1518, ne priva point l'abbé de ses moyens d'action. Sa naissance, sa position sociale, non moins que ses mérites et sa fortune, ne devaient point le laisser stationnaire sur le chemin d'un rapide avancement.

Doué d'un esprit sagace, d'un caractère insinuant et des charmes d'un physique avantageux, il sut inspirer au nouveau légat la même estime qu'à son prédécesseur. Il s'attacha donc de très près à la personne de Messire Adrien de Boissy, cardinal de Sainte-Sabine et évêque de Coutances, qui ne lui témoigna pas moins d'amitié que ne l'avait fait le cardinal de Luxembourg, et s'empressa également de le combler de ses faveurs. Ce prélat le prit d'abord pour secrétaire. Il obtint pour lui du Saint-Siège, en date du 4 juin 1518, le renouvellement de la bulle pontificale portant autorisation de cumuler les bénéfices incompatibles ; et aussitôt, en qualité d'abbé de Notre-Dame-du-Bourg, au diocèse de Bourges, le cardinal-légat fit donner par l'archevêque de ce diocèse la cure de Saint-Gabriel de Vignoux, relevant de la dite abbaye, à son jeune protégé.

Le prieur de Mondonville cite *de visu* « certaines lettres de provision octroyées par les vicaires de Révérendissime Monseigneur Adrien de Boissy, évêque de Coutances, prêtre et cardinal du titre de Sainte-Sabine, le 29 octobre 1518, en faveur du dit de Hémart, prêtre, pour raison d'une prébende de chanoine en l'église de Coustances, vulgairement appelée la prébende de Saint-Saulaire, vacante par la démission de Messire Pierre le Vavasseur..... » Peu de temps après le

Digitized by Google

secrétaire de l'évêque obtenait le grade d'archidiacre en la même cathédrale.

Charles avait alors terminé ses études, et conquis successivement tous les diplômes universitaires du temps. De plus il avait fait sa théologie, il était licencié en chaque droit, droit juridique et droit canon. Cela lui valut une distinction honorifique en rapport avec ses connaissances acquises ; il fut, en 1520, nommé protonotaire du Saint-Siège apostolique, charge ayant pour mission de recevoir les actes des consistoires publics, c'est-à-dire des assemblées où le pape et les cardinaux traitent des affaires de l'Église, et de les expédier dans la forme requise.

Les bénéfices continuaient à pleuvoir sur la tête de notre abbé. Des lettres de colation en date du 24 novembre 1521, délivrées par Bertrand de Moussy, abbé de Saint-Michel en l'Herm, nommaient de Hémart titulaire du prieuré de Saint-Pierre des Aubiers, au diocèse de Luçon, dépendant de cette abbaye ; et d'autres lettres du 27 octobre 1522, signées de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, faisaient passer à son nom la cure de Saint-Etienne-de-Perriers, vacante en vertu d'une permutation faite en l'église de Tours[1].

Quelques jours après, Messire François Vigié, doyen du chapitre de l'église de Châlons, lui conférait la dignité de chanoine-trésorier de Saint-Maurice-sur-Marne, dont ce doyen possédait la colation, cette prébende étant demeurée récemment vacante par le décès de messire Jean Charles, dernier bénéficiaire. En même temps le pape Adrien, successeur de Léon X, renouvelait en faveur de son protonotaire les dispenses jadis accordées, au nom du Saint-Siège, par les deux légats ; et dans les premiers jours de l'année suivante Charles de Hémart, officiellement reconnu doyen de Rochefort et curé de Saint-Firmin d'Asnières, au diocèse de Chartres,

[1] Prieur de Mondonville.

Digitized by Google

donnait procuration pour prendre possession en son lieu et place, de ces deux églises, à lui cédées en présence et avec l'approbation de Messire Jehan Gruguel, vicaire de messire Antoine de La Marck, grand archidiacre de Chartres. Le 22 juin suivant 1523, le protonotaire Hémart qualifié clerc du diocèse de Chartres et autres diocèses, — il l'était de Paris, Tours, Châlons et Coutances, — recevait l'investiture du prieuré de Saint-Jean-des-Grèves dépendant de l'abbaye de Pontlevoy[1].

Il y avait déjà là pas mal de cures et de prébendes accumulées sur un seul titulaire. C'était l'usage de ce temps, suivant les errements duquel un prêtre de noble extraction devait posséder un nombre indéfini de bénéfices lucratifs, dont les revenus temporels composaient sa fortune, tandis que la gestion spirituelle et tous les exercices du culte étaient abandonnés au soin d'un vicaire, qui bien que s'acquittant de tous les devoirs de sa charge, était réduit à la portion congrue. Charles de Hémart allait pousser bien plus loin encore l'obtention des bénéfices. Depuis son jeune âge à la suite d'illustres prélats, nous ne l'avons vu briguer encore que des honneurs de débutant, se contenter d'occuper des places réservées d'habitude à l'ordre inférieur du clergé. Mais la faveur dont il jouit auprès des légats pontificaux, mais les bulles papales qu'il a obtenues par l'entremise de ses bienfaiteurs, vont lui permettre de prétendre à de hautes destinées. Les titres séculiers dont il est investi ne vont bientôt plus lui suffire ; grâce aux bulles trois fois renouvelées qui lui permettent le cumul, il briguera la possession de bénéfices réguliers, et il ne tardera pas à obtenir de grasses et productives abbayes.

Charles de Hémart avait atteint la trentième année ; c'était donc un homme fait, un esprit mur. Ses facultés avaient accompli leur entier développement ; elles étaient éclairées

[1] Toutes ces nominations sont consignées dans les mémoires de Guil. Laisné, P. de Mondonville, vol. J.

Digitized by Google

par la fréquentation d'hommes puissants, habiles, façonnés aux grandeurs. Charles de Hémart que les droits de la naissance et les avantages des hautes protections poussaient dans le chemin de la fortune, allait-il s'arrêter aux grades de curé, de doyen, de chanoine, de prieur ou d'abbé ?.....

Nous verrons qu'en conservant ces modestes titres, il sut encore y ajouter ceux d'évêque et de cardinal tout à la fois.

MARQUIS DE BRISAY.

(A suivre).

Digitized by Google

L'ÉPISCOPAT NANTAIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

(Suite[1]).

46. — QUIRIAC

1052-1079.

Quiriac, Quiriace, Werech, Guerech, (*Cyriacus*), fils d'Alain Caignart, comte de Cornouailles ou de Quimper, et de Judith, fille de Judicaël, comte de Nantes, était par sa mère, arrière-petit-neveu de Guérech I, fils d'Alain Barbetorte[2]. Quiriac fut élu en 1052, âgé tout au plus de vingt-quatre ans, et même peut-être de beaucoup moins, puisque sa jeunesse, plutôt qu'une opposition du côté de Rome, fit différer sa consécration. Quelques titres de l'église de Nantes mettent son ordination à l'an 1060. La *Chronique de Bretagne* rapporte sa consécration à l'an 1063[3]. On donna cependant le nom d'évêque à Quiriace dès 1052 et Airard, son compétiteur, ne parut plus à Nantes. Le samedi, 1er mai 1059[4], il assista à Reims, au sacre du roi

[1] Voir la dernière livraison.

[2] Cete filiation est facile à établir. Alain II eut de Judith, veuve du comte de Thouars, deux fils : Hoël et Guérech (le 1er du nom sur le siège de Nantes). Hoël eut pour fils Judicaël, comte de Nantes et celui-ci laissa aussi deux enfants : Budic et Judith. Cette dernière épousa Alain Caignart, comte de Cornouaille, et de ce mariage issut Quiriac ou Guérech II.

[3] Le sacre de Quiriace eut lieu sous le pontificat d'Alexandre I, à Rome, et sous le règne, en Bretagne, du duc Conan II.

[4] Vieux style pour 1060.

Digitized by Google

Philippe 1er, dont il souscrivit l'acte de cette sorte : *Werecus, episcopus Nannetensis* etc[1], et au concile de Reims en 1061. En 1062, il se trouva avec plusieurs de ses frères de l'Église de Nantes à Angers où il avait emprunté territoire par égard pour la vieillesse d'Albert, abbé de Marmoutier. Avant de retourner à Nantes il assista au concile qui fut tenu dans cette ville contre Bérenger, et aussi à la dédicace de l'église de Saint-Sauveur.

Le samedi, 25 octobre 1063, après son sacre, Quiriace convint avec Almodius, abbé de Redon, que l'abbaye de Saint-Sauveur paierait d'indemnité à l'église de Nantes, cent sols d'or pour les églises paroissiales qu'il achèterait dans le diocèse, et moins si l'on en convenait dans le temps de l'achat, et si l'église n'était pas paroissiale. En outre un denier d'or très pur de cens annuel devait être payé à la fête de saint Pierre, sans diminution du droit synodal[2] et des autres redevances dues par les églises au siège épiscopal. L'évêque donna aussi aux moines, par le même acte, son droit de sacrilège[3] dans les paroisses de Mouais (ou Moie), Marsac et Masserac, à l'entier sur leurs vassaux et seulement de moitié sur les non-vassaux. Cette concession fut rapportée à Nantes et signée par l'évêque, le consul Hoël, les deux archidiacres, deux prêtres, un diacre, trois sous-diacres, l'abbé Almodius et quelques moines[4]. Le denier de Saint-Pierre, que le chapitre perçut jusqu'en 1790 sur la plupart des cures, tire son origine des concessions dont nous venons de parler. Son inégalité venait de ce que dans la concession, il

[1] Du Tillet.

[2] Le droit synodal était de deux sous six deniers. Cette modicité et la cessation des synodes le firent abolir dans le diocèse.

[3] Le sacrilège est ici un terme général qui comprend tous les grands crimes, comme l'inceste, l'adultère, l'homicide, le parjure, en un mot ce que l'on appella depuis *cas réservés*, dont la pénitence ecclésiastique consistait alors dans une amende pécuniaire qui fut une aumône au profit des pauvres ou des fabriques des églises, en compensation de la pénitence publique dont on punissait les crimes publics.

[4] Cart. de Redon dans l'*Hist. de Bret.* T. II, p. 257.

Digitized by Google

avait été stipulé moins fort que du temps de l'évaluation de l'or en sous. Il y avait des églises qui ne le payaient pas, soit qu'elles n'eussent pas été concédées aux moines, soit qu'elles leur eussent été accordées quittes de toutes charges. On l'appelait *Denier de Saint-Pierre*, parce qu'il devait être payé le jour de la Saint-Pierre; mais originairement c'était les moines qui le devaient, parce qu'ils l'avaient stipulé pour les dîmes et les autres droits curiaux que l'évêque leur accordait et dont ils jouissaient.

L'an 1063, le mercredi, jour des ides du mois d'août (13) indiction I, l'an troisième de son ordination, l'an quatrième du règne du roi Philippe, Hoël étant comte de Nantes, Quiriace ratifia les donations que les évêques Hervé et Gautier II avaient faites au chapitre[1]. Il lui céda de plus toutes les oblations que l'on ferait à la cathédrale et à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à l'exception de l'or et des ornements qu'il se réservait et qu'il appelle *Pallium*[2]. On voit dans cet acte sur lequel nous aurons occasion de revenir à propos du chapitre, que les chanoines honoraient l'évêque comme un père, et que l'évêque les aimait comme ses enfants et avait toute autorité sur eux. En cette même année 1063, l'évêque ayant voulu dépouiller les moines de Bourdéols en Berri, de l'église Saint-Donatien qu'ils tenaient, ceux-ci citèrent Quiriace au tribunal du pape Alexandre II, qui, sans juger au fond le procès, ordonna la réintégration, au moins momentanée, des religieux[3].

En 1054, Quiriace confirma aux moines de Marmoutier, avec ses fils et ses frères les chanoines et les archidiacres, les concessions que l'évêque Airard, (qui était actuellement en ce monastère, et que nous rencontrons pour la première ois avec Quiriace) leur avait faites et leur en assura la possession. Quiriace leur donna aussi, mais pour le temps de sa vie seulement, l'église de Sainte-Marie-du-Passage (*de*

[1] Dom Morice, *Hist. de Bret.* T. I, col. 413, *Ex titulis Ecclesiæ Nannetensis*.
[2] Voyez du Cange, verbo *Pallium*.
[3] *Chron. Dol.*, *Bibl. L'Abb.* L. T. I, *Annal. Bened.* lib. LXII, N. 22.

Digitized by Google

Pontello, c'est-à-dire : du Pellerin) sous la condition d'un denier d'or de cens annuel à la fête de saint Pierre. L'acte de cette concession fut passé à Marmoutier où Quiriace se trouvait alors et fut rapporté par le secrétaire du siège de Nantes, signé de lui et de douze chanoines et scellé du sceau de l'évêque.

Ce sceau, de forme orbiculaire, est l'un des plus anciens sceaux bretons qui nous restent[1]. Il est appliqué sur le parchemin même et non en queue pendante. Il représente les bustes des apôtres Pierre et Paul, patrons de l'Église de Nantes, avec une croix au milieu, vers laquelle les deux saints sont tournés. Voici l'inscription : P. E. et PAV et dans le tour ou circonférence du sceau, on lit : S. SACDO TIS NANENSIS CVIRIACI ; c'est-à-dire : *Petrus et Paulus signum sacerdotis Nannetensis Cuiriaci.* Ce sceau est une parfaite imitation de l'ancien sceau des évêques de Rome, sans autre différence que celle qui vient de la ville et du pontife. La charte de 1063 fait mention d'un protonotaire du Saint-Siège de Nantes et d'un diacre, son secrétaire. Rome avait aussi son protonotaire. On trouve encore Quiriace à Tours en 1065, et le 11 mars 1067 à Saint-Florent-le-Vieux, où il souscrivit l'accord que le légat Etienne Corticole y ménagea entre les moines du lieu et les chanoines de Saint-Florent de Saumur[2]. L'affaire de Béré près Châteaubriant, intentée par Redon contre Marmoutier, évoquée au tribunal de Quiriac en 1062, et jugée en 1063, recommença en 1068 et, malgré les efforts du légat Etienne aux conciles de Bordeaux, même année et de Tours, l'année suivante, voire même à celui de Rome en 1070, l'affaire resta pendante et ne se termina qu'en 1104, au concile de Nantes.

Les moines de Kimperlé, acquirent aussi, du temps de Quiriace, quelques domaines dans le diocèse de Nantes. Hoël,

[1] Voy. les sceaux donnés par D. Lobineau, *Hist. de Bret.* T. II.
[2] Sched. Cl. Ménard, propr. et andeg.

Digitized by Google

comte de Nantes depuis l'an 1054 donna, en 1064 à Benoist, abbé de ce monastère, en présence de Quiriace, leur frère[1], et à sa sollicitation, la maison et la vigne du prêtre dit *le Pictavin* touchant l'église Notre-Dame et tous les biens que ce prêtre avait possédés dans le comté nantais[2].

Ils étaient dévolus à Hoël par le droit d'aubaine, le prêtre dont il est question n'étant pas breton, mais poitevin, comme le mot *Pictavinus* le désigne. C'est peut-être ici que l'on trouve ce droit seigneurial exercé pour la première fois.

Le Cartulaire de Redon[3] fait mention d'un différend qui s'éleva entre Quiriace et les moines de Saint-Sauveur, au sujet de la juridiction épiscopale que l'évêque soutenait lui être immédiate et en premier lieu sur les églises que les moines tenaient dans le diocèse, et telle qu'il l'avait avant qu'ils les eussent acquises. Le contestation fut vive, dit le Cartulaire, et l'évêque défendit ses prétentions avec tant d'opiniâtreté que le pape Grégoire VII, élu en 1073, excommunia le prélat dans un concile tenu à Rome. Etonné de ce coup terrible, Quiriace consentit à n'exercer sa justice contre les prêtres commis par les moines à la desserte de leurs cures dans le diocèse, qu'en cas de négligence des religieux à punir leurs desservants, et Grégoire VII lui donna l'absolution. Cette allégation contre Quiriace, dit Travers, paraît invraisemblable et est d'ailleurs contraire à l'ancien droit qui soumettait absolument les moines à la juridiction des évêques. On doit se rappeler en outre que l'évêque était frère du duc régnant. Quiriace s'intitulait : *Quiracus Dei gratia Nannetensis, episcopus — Nannetensium episcopus — Quiriacus, ac si indignus divina propitiante misericordia, Nanneticæ sedis episcopus*. Son monogramme nous est conservé dans une charte du Cartulaire de Redon, un peu différent, mais

[1] Le comte Hoël, l'abbé Bencist et l'évêque Quiriace étaient tous trois, on se le rappelle, fils d'Alain Caignard, comte de Cornouaille.

[2] Cart. Kimp. et dans l'*Hist. de Bret.*, t. II, pp. 116 et 120.

[3] D. Morice, *Hist. de Bret.*, t. I, col. 411.

Digitized by Google

beaucoup plus exact que celui reproduit par les Bénédictins[1].

Guérech ou Quiriace de Cornouaille mourut le 2 des calendes d'août 1079, selon le Martyrologe de saint Martin de Tours et le nécrologe de l'abbaye de Landévennec[2].

47. — BENOIT

1079-1111.

Benedictus ou *Benoit de Cornouaille* succéda à son frère en 1079. C'était sous le pontificat de Grégoire VII et le gouvernement, en Bretagne, du duc Hoël, frère aîné du nouveau pontife. D'abord simple religieux à Landévennec, il était abbé de Sainte-Croix de Quimperlé depuis 1066, lorsqu'il fut appelé au siège de Nantes, qu'il occupa sans quitter sa charge abbatiale. Il fut sacré en 1080, à Issoudun, après la tenue du concile qu'Amat, évêque d'Oleron et légat du Saint-Siège y avait assemblé. Il retint son abbaye de Quimperlé soit par affection pour cette maison dont son père était le fondateur, soit que, lui vivant, les religieux n'aient pas voulu élire un autre abbé.

On rapporte que le duc Alain Fergent, qui avait succédé en 1084 à son père Hoël, et était par conséquent neveu de Benoit, tint en l'an 1087 un parlement général ou assemblée de ses états à Nantes et y régla les rangs des évêques et barons[3].

[1] Cartulaire de Redon, p. 231. — D. Morice, *Preuves*, I, col. 423.

[2] La Chronique de Bretagne. donne 1076 et celle de Quimperlé 1078.

[3] D'Argentré (*Histoire de Bret.* liv. I, ch. 22) a donné la charte de ce règlement sur un vidimus dont l'écriture est du quinzième siècle au plus. Cet historien dit l'avoir tiré des archives de la chambre des Comptes, sur le premier feuillet d'un petit registre intitulé : *Hosts du Duc*. D'Argentré et après lui Hévin (*Notes sur l'Assise du comte Geoffroy*, T. II, p. 516), D. Lobineau et M. Béchameil de Nointeil, commissaire nommé par arrêt du conseil du 6 février 1679 pour faire le rapport de cet acte important, l'ont jugé faux, ou au moins altéré par l'interpolation de plusieurs faits. Le conseil, par un arrêt soutenu de lettres patentes du premier avril 1692, enregistré à la chambre, a rétabli l'authenticité de cette charte, de la vérité de laquelle plusieurs auteurs ont pourtant douté depuis.

Digitized by Google

Benoit se trouva à Redon à la Cour du duc, le 30 décembre, dimanche dans l'octave de Noël de l'an 1089, et, sur la contestation élevée entre les religieux de Saint-Sauveur et les chapelains du duc pour savoir à qui les offrandes faites aux trois messes de Noël par le dit duc et les seigneurs de sa suite devaient appartenir, il opina qu'elles étaient dues aux moines qui avaient célébré ces messes.

En 1092, l'évêque de Nantes assista au concile de Bordeaux et y termina le grand procès existant entre son église et Audebert, abbé de Bourgdéol, au sujet de l'église des saints Donatien et Rogatien. L'année suivante 1093 : il bénit à Nantes le mariage de son neveu, le duc Alain Fergent, veuf de Constance d'Angleterre, avec la princesse Ermengarde d'Anjou, femme répudiée de Guillaume, comte de Poitiers.

Ce fut pendant l'administration de Benoit que les Bénédictins vinrent s'établir à Nantes. Nous voyons le même Benoit assister au concile de Clermont, tenu par le pape Urbain II à la fin de novembre 1095, et à la consécration de l'église de Saint-Nicolas-lès-Angers, que l'évêque fit au commencement de 1096. Benoit suivit Urbain II à Tours et assista au concile général que ce pape célébra dans cette ville au mois de mars avec 54 évêques ; il se trouva la même année à Bordeaux comme un des juges adjoints par Amat, légat du pape, dans le différend des moines de la Trinité de Vendôme avec ceux de Saint-Aubin-d'Angers[1].

L'année suivante, 1097, ou peu après, mais avant 1109, Benoit demande au pape de prendre sous la protection du Saint-Siège l'église de Nantes et l'abbaye de Quimperlé, ce qui lui fut confirmé, et de procéder à la canonisation de saint Gurloës, premier abbé de ce monastère. Urbain II répondit que ses prédécesseurs avaient déjà octroyé les premières demandes, qu'il confirmait avec plaisir, mais qu'au sujet de la canonisation, il ne pouvait décider sans un concile général.

[1] Baluz miscell. T. II.

Digitized by Google

Benoît est le premier évêque de Nantes pour lequel on fasse mention de ses visites épiscopales. Le Cartulaire de Saint-Florent[1] dit, qu'en 1104, Guillaume, abbé de Saint-Florent, vint trouver l'évêque de Nantes et le suivit dans ses visites jusqu'à la Bénaste. Il demandait la confirmation de tout ce que son abbaye possédait depuis peu dans le diocèse. Après bien des retards, Benoît, à la sollicitation du duc, revint à Nantes et se rendit avec ses deux archidiacres et le clergé au *dortoir* des chanoines. L'abbé obtint enfin de cette façon la confirmation qu'il sollicitait. La mention faite ici du *dortoir* des chanoines, nous apprend qu'à l'époque de Benoit, ces chanoines vivaient en commun sous le même toit, sous la direction de leur évêque. Le cloître de Saint-Pierre dont il restait encore des vestiges au dix-septième siècle en est du reste une preuve.

Il se tint un concile à Nantes en 1105[2], un autre l'année suivante, en l'église Saint-Laurent, qui fut présidé par l'archevêque de Tours[3] ; enfin un troisième en 1107, présidé par Gérard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siège[4]. On ne possède aucun canon de ces conciles. Dans ceux de 1105 et 1107, quelques donations furent faites par des seigneurs, à des monastères, et on y jugea quelques différends entre des moines. Le sceau de l'évêque de Nantes, attaché à un acte de 1105, vu par dom Lobineau, portait en légende circulaire : *Sigillum Sancti Petri Nannetensis.*

Benoit assista au concile de Loudun, le lundi 18 octobre 1109, lequel fut encore présidé par le légat Gérard d'Angoulême[5].

Un acte de 1101[6] qui se termine ainsi : « *Quod ut firmum et stabile permaneat in perpetuum, sigilli nostri robore con-*

[1] Dans l'*Hist. de Bret.* de dom Lobineau, t. II p. 258.
[2] Cart. Roton.
[3] Anecd. Marten. t. I, p. 315.
[4] Tit. de Marm. dans l'*Hist. de Bret.* par D. Lobineau, t II, p. 264.
[5] Anecd. Marten, t. I. p. 318.
[6] Dom Lobineau *Preuves*, col. 133.

Digitized by Google

firmavi. » nous montre ce prélat comme gouvernant l'église de Nantes d'une façon ferme et active « *laboriosissime regente.* » Benedict ou Benoit, usé par les labeurs et les années, se démit de l'évêché de Nantes et de l'abbaye de Quimperlé en 1111, d'après la *Chronique* de ce monastère et y mourut, selon l'obituaire de Landévennec, près de quatre ans après, le jeudi 6 mai 1115, âgé de 85 ans et plus. Benoit, frère du duc Hoël, de l'évêque Quiriace, son prédécesseur et d'un autre Benoit ou Benedict qui occupa le siège de Cornouaille de 1064 à 1113, fut un évêque humble, quoique le premier du clergé de Bretagne par sa haute naissance, sans faste, actif, laborieux, aimant le bien, homme de bien lui-même. C'est à lui que l'on doit le vieux chœur roman de Saint-Pierre de Nantes qui vient de disparaître, et dont l'architecture offrait de grands rapports avec celui de Sainte-Croix de Quimperlé également élevé par ses soins.

48. — ROBERT Ier

1111—1113

Il était archidiare de Nantes en 1104[1], neveu de l'évêque Benoît, frère du duc régnant, Alain Fergent, et du comte Mathias et ami d'Hildebert, évêque du Mans. Une fâcheuse affaire, probablement la mort de son frère Mathias, qui survint, pendant qu'il était archidiacre, l'obligea de quitter Nantes. Hildebert (Epis. 12, al. 2) l'invita à venir au Mans. Il l'égale, dans la lettre qu'il lui écrivit, à Virgile et à César, s'étonnant de ce que Robert, excellent poète, soit en même temps vaillant soldat, et de ce qu'étant à l'armée, il trouve du temps pour vaquer à l'étude. Hildebert représentait à son ami que l'armée n'était pas le lieu où il devait être. Robert profita de

[1] Titres de Saint-Florent dans l'*Hist. de Bret.* p. D. Lobineau, T. II. p. 258.

Digitized by Google

l'avis, embrassa la vie monastique et lorsque son oncle Benoît se retira, il fut appelé à lui succéder[1].

Nous avons[2] une lettre très caractéristique de Robert, évêque de Nantes, l'an 1112, adressée à Lambert, évêque d'Arras. C'est un démissoire accordé à un jeune homme pour lui permettre de recevoir les saints ordres par l'entremise de l'évêque qu'il lui plairait. Robert fut transféré cette même année, ou plutôt la suivante à Quimper, où il succédait aussi à un de ses oncles, également nommé Benoît. Robert occupa le siège de Cornouaille jusqu'à 1130. Il mourut le 4 novembre d'après la Chronique de Quimperlé et l'*Obituaire* de Landévennec.

49. — BRICIUS

1113–1140

Bricius, Britius, Briceius, Brixus, Bricio. — *Brice* est le 3e évêque après Quiriace ; le Cartulaire du Roncerai le dit formellement. *Cognovi etiam ex litteris domini Bricii, viri utique qui felicis memoriæ, qui a præfato Quiriaco tertius extitit et a quo (Bricio) ego quartus fui, etc*[3] ».

Brice était archidiacre de Vannes quand il fut appelé au siège épiscopal de Nantes, qu'il accepta sans quitter son archidiaconé. C'était sous le pontificat du pape Pascal II et le règne, en Bretagne, du duc Alain Fergent. Deux actes anciens, l'un du duc et l'autre de son fils, Conan le Gros, le mentionnent comme évêque dès l'an 1112. Brice fut sacré en 1113 et c'est de cette année que la Chronique de Bretagne et la Chronique de Quimperlé commencent à compter les années de son épiscopat. Il commence ainsi l'un des actes de cette

[1] Titres de Saint-Sulpice dans l'*Hist. de Bret.* T. II, p....
[2] Miscell Baluzii, T. V.
[3] Litteræ Roberti, II épisc. Nannet. x Cartul. B. Mariæ Andegav.

Digitized by Google

année : *Dum Ego B. Dei gratia Nannetensium episcopus, in fide mea sederem,* etc., au bout duquel était placé son sceau que l'on ne connaît pas[1].

A son arrivée à Nantes en 1113, Brice eut à terminer un différend entre les prêtres et les moines de Pornit[2]. Il confirma en 1114 toutes les donations précédemment faites dans le diocèse à l'abbaye de Marmoutier. En 1117 il assista au concile célébré à Angoulême par Gérard, évêque de cette ville et légat du pape en France et en Bretagne et fit publier, à son retour, dans toutes les paroisses du diocèse, la sanction du concile qui excommuniait Hervé, abbé de Redon, et mettait l'interdit sur l'abbaye et ses dépendances jusqu'à ce que le territoire de Belle-Ile fût restitué aux moines de Quimperlé. Cette restitution s'opéra en 1118, en présence de Brice.

L'année suivante l'évêque de Nantes vint à Redon rendre les derniers devoirs à Alain Fergent, duc de Bretagne, mort à l'abbaye de Saint-Sauveur. A cette cérémonie assistèrent avec Brice : Baldric, archevêque de Dol, Marbode, évêque de Rennes, Galon, de Léon et plusieurs autres prélats. Nous croyons devoir ne pas omettre qu'en 1118, pendant l'administration de Brice, la ville de Nantes fut, le 1er mai, réduite en cendres, on ne sait par quel accident. C'est la Chronique de Mellerai et celle de Bretagne qui nous l'apprennent. Les plus anciens bâtiments de la ville actuelle, publics comme particuliers, ne datent que de cette époque. Le 7 septembre 1119, XVIe dimanche après la Pentecôte, Brice assista à la consécration d'un autel que le pape Calixte II fit dans l'église de Notre-Dame du Roncerai, à Angers. En 1120 le légat Gérard d'Angoulême tint à Nantes un concile en faveur de Marmoutier et Hildebert, de Tours, en présida un autre

[1] Cet acte n'existe plus qu'en copie à la bibliothèque d'Angers qui en est devenue propriétaire à la vente du cabinet de M. Grille, au catalogue duquel il figurait sous le n° 3158 (*Armorial des Evêques de Nantes*, par M. S. de la Nicollière, p. 39.)

[2] Titres de Saint-Serge, dans l'*Hist. de Bret.* T. II, p. 347 — Ann. Bened. T. V. p. 693

Digitized by Google

dans la même ville en 1127, devant le duc Conan II[1]. Ce dernier renonça, dans ce concile, au droit de bris qui lui donnait tout ce qui, dans les naufrages, était jeté à la côte et à un autre droit qui le rendait maître des meubles d'un homme et d'une femme à leur mort, comme à des droits odieux, barbares, inhumains que l'injustice et la violence avaient seuls introduits.

A la prière d'Hildebert, le pape Honorius II confirma tous les règlements du concile de Nantes, le premier de province qui ait obtenu cette ratification par le Saint-Siège.

En la même année 1127, nous retrouvons l'évêque Brice à Redon pour la réconciliation de l'église de Saint-Sauveur, après les sacrilèges dont elle avait été témoin de la part d'Olivier de Pontchâteau, Savary, de Donges et plusieurs autres seigneurs. La cérémonie se fit le 23 octobre, XXIIe dimanche après la Pentecôte, jour de la première dédicace de l'abbaye Elle fut présidée par Hildebert, métropolitain de Tours, assisté de Guy, du Mans ; Hamelin, de Rennes ; Brice, de Nantes ; Donoald, d'Aleth ; Galon, de Léon ; Robert, de Quimper ; Hervé, abbé de Redon ; autre Hervé, abbé de Saint-Mélaine : Gautier, abbé de la Chaume et de plusieurs seigneurs.

En 1128 Brice assista avec Gérard d'Angoulême, légat du pape, et quelques autres évêques à la translation des reliques de saint Aubin dans une châsse plus précieuse[2]. En 1132 les moines de Pontron jetèrent les fondements de l'abbaye de Mellerai. En cette même année, Brice alla à Rennes et y fut témoin de la donation que le seigneur de Vitré fit du prieuré de Notre-Dame aux religieux de Saint-Melaine, de Rennes[3]. Hildebert de Tours tint le concile de sa province à Redon, le 5 février 1134. L'assemblée excommunia Raoul de Montfort, après avoir pris le consentement du duc Conan, du clergé et

[1] Concil. Labb, T. x et inter opera Hildeberti.
[2] Calend. S. Albini, dans l'*Hist. de Bret.* p. D. Lobineau, T. II. p. 281.
[3] Titres de Notre-Dame de Vitré.

Digitized by Google

du peuple. En 1134, Brice eut aussi à défendre ses droits contre les moines de Marmoutier auxquels le duc Conan le Gros et sa mère Ermengarde venaient de donner les églises de Notre-Dame, Sainte-Croix, Saint-Saturnin et Saint-Aubin[1]. L'affaire fut évoquée au tribunal du pape qui ordonna aux parties de comparaître devant lui dans l'octave de la Saint-Martin. L'évêque de Nantes, sans tenir compte de son âge avancé et de ses infirmités, se rendit à Pise où Innocent II tenait sa Cour. Brice revint à Nantes avec des bulles du 22 avril 1135, qui le rétablissaient dans tous ses droits, excepté sur l'église Notre-Dame, qui appartenait à Quimperlé. Ce fut l'année suivante, 1136, que saint Bernard accompagné du légat Geffroi de Chartres, vint à Nantes pour accepter la fondation de l'abbaye de Buzay, ordre de Citeaux, faite l'année précédente. La grâce des miracles qui accompagnait partout le saint abbé de Clairvaux le suivit en Bretagne. Il délivra une femme de qualité d'un démon qui la tourmentait et qu'il chassa. La cérémonie de cet exorcisme, comme on le pratiquait alors pour les excommunications, se fit à l'église, du consentement du clergé et du peuple, en jetant à terre des cierges allumés[2].

En l'an 1137 Brice fonda sept prébendes dans son église, par union de riches fonds à la mense capitulaire. Innocent II confirma cette érection par ses bulles de la même année[3].

Vers la même époque Brice autorisa la restitution que fit Marcis de Goulaine aux moines de Vertou des églises de la Chapelle-Heulin et de Goulaine, qu'il tenait d'eux à féage. Il consentit aussi à la donation de l'église d'Oudon aux moines de Saint-Aubin d'Angers[4]. Brice mourut le 29 octobre 1139 selon la Chronique de Saint-Aubin d'Angers. La Chronique de Rhuis et la Chronique de Bretagne, ainsi qu'un manuscrit de

[1] Depuis Saint-Vincent qui était son premier nom.
[2] Alan. Antisiod. Ep., Vit, S. Bern. c. 2.
[3] Titres du chapitre, Bulle d'Innocent II.
[4] *Hist. de Bret.* par D. Morice, T. I. col, 561 et 563.

Digitized by Google

la Reine de Suède disent 1140. La Chronique de Bretagne loue l'évêque de sa grande justice : « *M. C. X. L. obiit Bricius, episcopus Nannetensis, vir miræ justiciæ.* » C'est à Brice que l'on doit le premier palais épiscopal qui ait été construit à Nantes.

50. — FRANÇOIS Ier

1140—1141

Le Cartulaire de Marmoutier fait mention de François, évêque de Nantes, Riwallon étant archidiacre de Nantes; or Riwallon occupait ce poste du temps de Brice et d'Itier ou Itère. Il n'est point surprenant que François, n'ayant siégé que fort peu de temps, ne soit point entré dans les catalogues. Cependant il ne peut être exclus puisque Robert II, qui fut élu en 1170, se dit le 4e successeur de Brice ; or il serait le 3e si l'on rejette François. Donc François doit être maintenu. Les partisans de l'unité de personne entre Brice et François attribuent à ce dernier la louange que la Chronique de Bretagne donne au premier et que nous avons signalée plus haut. François est nommé dans l'acte le plus ancien du prieuré de Varades[1].

J. DE KERSAUSON.

(A suivre).

[1] Archives départementales. *Prieuré de Varades.*

Digitized by Google

RECHERCHES ET NOTICES

SUR

LES DÉPUTÉS DE LA BRETAGNE

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

Et à l'Assemblée Nationale Constituante de 1793[1].

---

* — **Penanrun** (de) — Voy. **Le Dissez.**

—

* — **Pennanech** (de) — Voy. **Mazurié.**

—

82. — RODOLPHE-CLAUDE **Perret de Trégadoret,**

ancien maire de Ploërmel,
député de la sénéchaussée de Ploërmel,

(Ploërmel, 10 novembre 1741. — Vannes { 27 frimaire an VII / 17 décembre 1798)

—

Les Perret forment une véritable dynastie pendant trois siècles dans la région qui s'étend de Ploërmel à Malestroit. *Pierre Perret, sieur des Crolais*, sénéchal de Ploërmel, portant *d'argent à trois cœurs de gueules,* ayant défendu héroïquement sa ville contre l'armée du duc de Mercœur, le 21 avril, Vendredi-Saint de l'année 1594, fut anobli par Henri IV le 24 mars 1606 : mais les lettres patentes n'ayant pas encore été délivrées à l'époque de l'assassinat du roi, *Jean Perret, sieur*

[1] Voir la livraison de Mai 1889.

Digitized by Google

du Pas aux Biches, lieutenant particulier civil et criminel au siège de Ploërmel en réclama ; et le roi Louis XIII lui octroya des patentes définitives d'anoblissement au mois de mars 1611. Ses descendants, les *Perret des Crolais* et de *Lezonnet* qui, procureurs du roi et sénéchaux au siège de Ploërmel, furent en conséquence maintenus de noblesse à la réformation de 1666, et les *Perret de la Lande* qui leur succédèrent à la fin du dix-huitième siècle et comptent un président du tribunal criminel du Morbihan député aux Cinq-Cents en 1795, eurent donc le droit de reprendre, sous l'Empire, la noblesse que quelques-uns d'entre eux avaient abandonnée pendant la Révolution[1].

Mais les autres branches de la famille, celles de *Valain* et de *Trégadoret*, remontaient plus haut qu'en 1611 et ne pouvaient, bien qu'elles conservassent des liens de parenté très étroits avec les précédentes, (j'en ai des preuves dans les correspondances entre les la Lande et les Trégadoret qui se traitent de cousins de 1791 à 1796) prétendre aux mêmes privilèges. C'est ce qui explique comment les *du Valain* et les *Trégadoret* exerçaient à Ploërmel à la fin du dix-huitième siècle, les charges municipales dévolues à la haute bourgeoisie et votaient avec le Tiers-Etat.

Fils de *Charles Perret du Valain* qui fut maire de Ploërmel et député du Tiers aux Etats de 1748, et d'Elisabeth

[1] Ceci soit dit pour réparer une erreur de M. Locpéran de Kerriver, éditeur de la correspondance du capitaine *Perret de la Lande*, qui a contesté cette noblesse. Elle était au contraire parfaitement authentique. La branche des Perret de la Lande est aujourd'hui tombée en quenouille : *Charles Perret de la Lande* qui avait épousé Françoise-Louise *Le Rillan*, eut deux fils : 1° *Pierre-Joachim*, père de ; *Charles-Balthazar* (1760-1810) qui émigra en 1792 et dont le fils unique *Pierre-Philippe* mort capitaine en 1852, laissant une fille *Anne-Marie* qui a épousé M. *de Bourmeister-Ladozkowski* ; et d'*Aimée-Bonne* emprisonnée sous la Terreur, qui épousa Pierre *Duportal* dont le fils habite encore près de Vannes, âgé de 87 ans ; — 2° *Jean-François*, père de *François-Marie Perret de la Lande*, le député aux Cinq-Cents, mort célibataire et de *Jean-Louis Perret de la Garenne* (1758-1815) le capitaine dont M. Locpéran de Kerriver a publié la correspondance, qui épousa sa cousine *Dusers*, fille du constituant (voir ci-dessus) et ne laissa qu'une fille mariée à M. *Despasse*, avocat à Rennes.

Digitized by Google

Quenault, le jeune *Rodolphe-Claude* fut tenu sur les fonts du baptême, le 10 novembre 1741, par noble homme Rodolphe-Toussaint Gaillard de Kerbertin, et demoiselle Marguerite Claudine Quenault dame de Lézillac[1]. Tous ces noms sont ceux des meilleures familles de la bourgeoisie locale. Aussi le jeune Perret ne tarda-t-il pas à occuper, comme ses parents, de hautes fonctions à la communauté de ville. D'abord miseur, il devint en 1778, c'est-à-dire à trente-sept ans, *maire* de Ploërmel, et fut bientôt mûr pour les grandes députations.

Elu quatrième député aux Etats-Généraux, par la sénéchaussée de Ploërmel, le 7 avril 1789, Trégadoret garda un silence prudent pendant toute la législature : mais il votait avec la gauche et cela suffisait pour les patriotes. C'est pourquoi, lors des élections générales de septembre 1791, il fut élu second haut juré par 180 voix sur 343, quoiqu'absent, « choix justifié, dit le procès-verbal, par la manière utile et distinguée dont depuis trois ans, député à l'Assemblée nationale, il a servi la patrie. »

Trois semaines après, il rentrait de Paris ; et son premier acte à Ploërmel fut de donner, le 6 octobre, les prénoms de *Prosper-Civique* à l'un de ses neveux, dont son frère Rodolphe, commandant la garde nationale de la ville, l'avait prié d'être le parrain.

Peu après, il était élu *juge au tribunal du district* qu'il présidait à l'époque des élections municipales en décembre 1792. Il resta juge pendant la Terreur, et ne parait pas avoir été inquiété par Prieur de la Marne, comme son cousin Perret de la Lande, président du tribunal criminel du Morbihan à Vannes. Du reste, pour accuser davantage son patriotisme, il vendait ses biens jadis nobles et se montrait disposé à les remplacer par des biens nationaux « Je crois, écrivait Perret de la Garenne à son frère de la Lande,

[1] Acte communiqué par M. Albert Macé.

Digitized by Google

le 27 germinal an III, que Trégadoret n'a pas mal fait de se défaire de ses métairies de Saint-Sérant et de la Lande, car c'est un vilain pays. Il les remplacera plus avantageusement en achetant du bien d'émigré ou national. » Et six mois après, le 27 ventôse an IV, il écrivait encore : « Notre municipalité, par arrêté du département, vient d'être destituée à l'exception de Woirdve. Trégadoret a été nommé *président.* »

Il était donc redevenu *maire*, comme en 1778, et il le resta jusqu'à sa mort. Son ambition allait pourtant plus loin : il ne lui suffisait pas d'être en même temps président du club; et je trouve de lui, en frimaire an V, une lettre pour demander une place de commissaire du directoire exécutif, avec entrée de son fils aîné dans une recette de l'enregistrement. Perret fils fut en effet nommé *enregistrateur*, mais l'ancien constituant dut rester président de l'administration municipale de Ploërmel. Il mourut à Vannes, avec ce titre, en 1798, à cinquante-sept ans[1].

---

* — **Plessis** (du). — Voy. **Giraud.**

—

* — **Pommeraye** (de la). — Voy. **Fournier.**

—

83. — Jean-François-Pierre **Poulain de Corbion,**
maire de Saint-Brieuc,
député de la sénéchaussée de Saint-Brieuc
(Quintin, 10 juin 1743. — Saint-Brieuc, 28 octobre 1799).

—

Le nom de famille *Poullain* ou *Poulain* a été porté en Bretagne, au dix-huitième siècle, par le célèbre avocat *Poullain du Parc*, et par l'auteur des Essais sur Paris, histo-

[1] Je ne connais pas d'autre notice sur Trégadoret que celle que j'ai donnée en 1888 dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou.*

Digitized by Google

riographe de
Je ne sais si
ment à ceux
était le fils d
duché de Lor
Dargaray. So
Corbion, don
qualités.[1]

Ici je dois
de Corbion, c
manière noir
de Nantes et
proviennent d
du portrait le
effet plus bas
de Nantes. La
s'appliquer à l
baptême porte
naissance. J'a
trait, qui ne re
fût celui du dé
mais M. de Su
sur la figure
résulte pas mo
graphique intér

Quoiqu'il en
ne le croyait j
s'établir à Sai
maire et comm
1782. Réélu en
lution et assist
Rennes en 1779

[1] Acte communiq

[2] Voyez *Archives*

Digitized by Google

fut nommé membre de la commission intermédiaire pour l'évêché de Saint-Brieuc.

Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, les procureurs-syndics et les maires n'étaient restés que deux ans en charge; et le premier de ces offices conduisait habituellement au second : mais, à partir de la mairie de Pierre Souvestre, les fonctions municipales devinrent l'apanage d'un petit nombre de bourgeois qui suivirent mieux les affaires tout en formant de plus en plus des familles privilégiées. Ils admettaient bien, remarque M. Lamare[1], le principe de l'élection, faite par des notables de toutes les classes, mais dans la pratique, ils voulaient réserver à ces notables le plus grand nombre possible de bénéfices. Et le scrupuleux historien cite à l'appui de son assertion, une délibération de 1785, provoquée par Poullain de Corbion, à propos des bourses à fonder pour les enfants du Tiers dans les collèges de la province. Il fut déclaré « que ces bourses devaient être données de préférence aux enfants des officiers municipaux qui n'auraient pas assez de fortune ; que nul ne devait y prétendre avant eux... et que les enfants des artisans et laboureurs ne pourraient pas concourir aux places... »

Ce furent ces étranges libéraux qui se ruèrent à l'assaut des privilèges en 1788 et 1789. Poullain de Corbion fut l'un des premiers sur la brèche. Après avoir énergiquement protesté contre l'arrestation des Douze au mois de juillet 1788, rédigé une adresse au Parlement en octobre, et fait arrêter par la commission intermédiaire de l'évêché de Saint-Brieuc un témoignage d'adhésion aux démarches et aux efforts des députés en cour[2], il publia une brochure populaire intitulée *La poule au pot*, à l'adresse des habitants des campagnes et qui semble avoir eu la prétention d'affecter la forme d'une publication périodique, car je constate le n° 1 en tête de la pièce suivante que je crois devoir reproduire in extenso :

[1] *Hist. de Saint-Brieuc*, p. 173.
[2] Lamare, p. 162, et Le Maout. *Annales armoricaines*, p. 270 à 272.

Digitized by Google

La Poule au Pot ou première cause du bonheur public suivie des contradictions qu'il éprouve. — S. l. (St-Brieuc) 1789. 8°, 14 pp.

N° 1. Lettre circulaire adressée aux habitants des campagnes par M. *Poulain de Corbion*, maire de St-Brieuc, sur l'original imprimé et signé de M. Poulain.

« Messieurs, je me félicite d'être chargé de vous témoigner le vif intérêt que vous inspirez à mes concitoyens, et de vous assurer de la vénération qu'ils ont toujours eue pour la classe respectable qui est la nourrice des autres classes de citoyens. La nation vous appelle à ses assemblées et demande vos avis, bien sûre qu'ils porteront toujours le caractère de votre franchise et de votre loyauté. La pureté de vos mœurs et vos vertus seront des exemples pour les citoyens des villes qui les imiteront sans doute. Ils se persuadent que vous concourrez avec eux à soutenir avec fermeté les intérêts de l'ordre du Tiers, dont nous nous faisons tous honneur d'être. MM. les recteurs (les curés) qui sont de notre ordre, seront aussi appelés aux assemblées nationales, sans cesse témoins de vos besoins, les partageant, et soulageant souvent vos misères. Qui peut mieux en peindre le tableau à la nation ! Vous avez jusqu'à présent porté le fardeau le plus pesant. Le roi, notre bon père, ne peut le voir sans en gémir et sans en être attendri. Nouveau Henri IV, il veut que vous mettiez la *poule au pot*, et si le premier fut le vainqueur et le père de ses sujets, le nouveau Henri n'aspire qu'au titre plus doux d'être le père de ses peuples.

Le temps est venu de rendre justice à la classe la plus nombreuse, la plus précieuse de la nation. N'en doutons point, la corvée sera abolie, et toutes les classes des citoyens contribueront à l'ouverture et à l'entretien des grandes routes en proportion de leurs facultés ; il en sera de même de toutes les impositions. Vous n'avez pas joui du respect qu'on vous devait. Consolez-vous, le temps n'est plus éloigné peut-être où en France, comme chez les Romains, on ira prendre les généraux d'armée à la charrue. Mais le temps presse ; hâtez-vous d'unir vos efforts aux nôtres. Demandez au roi, notre bon et tendre père, le redressement de tous nos griefs. Il nous rendra justice. Je m'empresse de vous faire part des arrêtés de ma communauté ; ils vous prouveront que vos intérêts ne sont point séparés des nôtres, et que nous nous faisons gloire de vous être associés. Il est bien doux pour moi, Messieurs, d'être dans ce moment l'inter-

Digitized by Google

prête de mes concitoyens, et de vous assurer de ma profonde vénération et de mon entier dévouement.

Je suis Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur

POULAIN DE CORBION, *maire*.

A Saint-Brieuc, le 10 décembre 1788[1]. »

A la suite de cette touchante homélie, Poulain fut de nouveau nommé, le 16 février 1789, membre de la commission intermédiaire par le Tiers-état de Bretagne réuni en session extraordinaire à Rennes, et le 14 avril il fut élu député de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux Etats-Généraux.

A l'Assemblée nationale, son rôle fut fort effacé, et la seule mention que je trouve de lui est d'avoir fait partie du comité des recherches en juillet 1790 : ce qui n'empêcha pas ses compatriotes de lui décerner de grands honneurs, de le nommer colonel des volontaires nationaux le 19 août 1789 et de le recevoir avec la plus grande pompe à son retour de Paris, le 13 octobre 1791. Il fut, en cette circonstances, harangué par M. Besné, l'orateur attitré de la municipalité, qui salua dans l'ex-constituant « le citoyen généreux, l'ami sûr, l'homme vrai... enfin l'un des fondateurs du dogme impérissable de la liberté publique et de la liberté individuelle de la nation française[2]. »

Le mois suivant, le 9 novembre 1791, Poulain était élu de nouveau *maire de Saint-Brieuc* par 110 voix sur 122 ; mais effrayé sans doute par la responsabilité que lui faisaient entrevoir les événements qui se préparaient, il refusa cet honneur, et se contenta du titre d'administrateur du département.

[1] La signature écrit *Poulain* avec un seul *l*, mais l'acte de baptême porte *Poullain*, avec deux *l*.

[2] Lamare, p. 204 et voy. Le Moout, p 307 à 309. Ce dernier nous apprend que Poulain avait adressé le 20 juillet 1791 une cravate au drapeau de la garde nationale, en même temps que son serment civique.

Digitized by Google

Aux élections des députés à la Convention, en septembre 1792 à Dinan, il fut élu commissaire à la vérification des pouvoirs par le district de Saint-Brieuc, scrutateur adjoint, et membre de la commission pour l'examen des procès-verbaux attaqués des assemblées primaires.

Il disparaît de la scène politique pendant la terreur : mais après le 9 thermidor, Guezno et Guermeur, réformant les autorités constituées, le nommèrent, par arrêté du 30 mars 1795, *procureur de la commune de Port-Brieuc*, titre qu'il changea, le 30 octobre 1797, pour celui de commissaire du directoire exécutif près la municipalité de Port-Brieuc, qui correspondait aux mêmes fonctions.

Il les remplissait encore lorsqu'il fut tué lors de l'attaque et de la prise de Saint-Brieuc par les Chouans, dans la nuit du 6 brumaire an VIII (28 octobre 1799). Plusieurs historiens ont raconté cette mort d'une façon très dramatique. On aurait reconnu le commissaire national sortant de sa maison, on aurait voulu le forcer à crier *Vive le Roi*, et il serait tombé en criant *Vive la République*. M. de Kerigant rapporte cette mort plus simplement dans son ouvrage sur la Chouannerie des Côtes-du-Nord :

On a beaucoup parlé dit-il, de la mort de M. *Poulain Corbion* commissaire du directoire exécutif. J'ai toujours entendu raconter que cette mort avait été purement accidentelle, comme celle de quelques autres personnes : il fut tué à *4 heures du matin*, en sortant de sa maison. Une voix prudente lui cria de rentrer : mais au lieu de suivre cet avis, s'élançant dans un sens opposé, il fut atteint de plusieurs balles et tomba, sans être connu de ses assaillants et sans avoir été signalé à leurs coups. La sommation et le colloque dont on a parlé au sujet de cette rencontre sont complètement imaginaires. Les chefs des pelotons étaient des hommes honorables, ne tirant pas à plaisir, et sachant à l'occasion honorer le courage même chez leurs adversaires.

Les chouans ne crurent pas seuls que la mort de M. Poulain Corbion avait été absolument accidentelle : c'était aussi l'opinion de beaucoup d'anciens habitants de St-Brieuc. Il y a six ou sept ans, j'en acquis une nouvelle preuve, sans la chercher certes. Dans un

Digitized by Google

dîner à la campagne, je me trouvai placé à côté d'un officier général, aussi remarquable par l'élévation de ses sentiments que par la distinction de son esprit. Le hasard de la conversation l'amena à me raconter cette prise de Saint-Brieuc. Supposant que j'en ignorais les détails, il me dit en avoir entendu parler par des parents dont il m'indiqua les noms, gens très à même, en effet, de bien connaître cette affaire. Il confirma absolument la version donnée plus haut, contredisant celles écrites sur ce coup de main. On doit remarquer encore qu'il ne fait pas jour à 4 heures du matin à la fin d'octobre.

M. Poulain Corbion, sortit de chez lui, av rti, sans doute, de ce qui se passait, et voulant peut-être y porter remède, mais ne put aller se présenter aux assaillants : il chercha vraisemblablement au contraire, à les éviter, et succomba fortuitement, sans être reconnu, comme quelques autres personnes dont je vais donner les noms tels qu'ils sont inscrits sur les registres de l'état civil de St-Brieuc :

« Poulain Corbion, commisaire du Directoire, né à Quintin âgé de 56 ans, décédé hier, 28 octobre 1799, à 4 heures du matin, etc.[1] »

Quoiqu'il en soit, ce qui est bien sûr c'est que Poulain de Corbion fut tué tout près de sa maison, c'est-à-dire à la porte de l'évêché actuel, et non pas contre la tour nord de la cathédrale qui renfermait la poudrière dont il n'avait pas la garde. C'est cependant là que la municipalité de Saint-Brieuc a fait apposer une plaque de marbre, il y a une dizaine d'années, en mémoire de ce tragique événement.

J'ai parlé du portrait de Poulain par Devouges, publié dans la collection Le Vachez : on en possède un autre, dessiné par Godefroy et gravé par Massard, pour la collection Dejabin : physionomie spirituelle, mais la plus bizarre qui se puisse imaginer, avec son tout petit œil et son nez extraordinairement allongé[2]. Poulain avait épousé Mathurine *Chouesmel de Lassalle*. Sa postérité existe encore. Son petit-fils, avocat distingué à Saint-Brieuc, a publié en 1858 une curieuse relation du voyage de l'Empereur en Bretagne.

[1] Kerigant, *Les Chouans*, etc., p. 117 à 119. — Et voy. Lamare, *Hist. de Saint-Brieuc*, p. 233 à 235; Le Maout, *Annales armoricaines*, p. 405 à 426; Geslin de Bourgogne, *Anc. Ev. de Bret*, II, 432; Habasque, *Notions historiques sur les C.-du-N.*, etc.

[2] On a des notices sur lui dans la *Biog. nouv. des Contemp.* d'Arnault; dans l'*Hist. de Saint-Brieuc*, de M. Lamare, p. 243, etc., mais la *Biog. bret.* l'a oublié.

Digitized by Google

84. — L'abbé MAURICE-JUSTIN **Pronzat de Langlade.**

recteur de Rouans,

député du clergé de Nantes aux élections complémentaires,

(démissionnaire).

(Nantes, 13 décembre 1745 — Paimbœuf, 11 septembre 1824)

—

Issu d'une famille de négociants de Saint-Domingue qui étaient revenus s'établir à Nantes vers le milieu du XVIIIe siècle, et fils de Maurice Pronzat et de Jeanne-Jacquette *le Forestier,* le jeune Pronzat fit de brillantes études au petit séminaire de Nantes, puis suivit les cours de l'école de médecine. Mais sa vocation ecclésiastique s'étant brusquement décidée, il entra au grand séminaire et reçut la prêtrise par dispense avant l'âge ordinaire. D'abord vicaire de la paroisse de Chantenay près Nantes en 1768, il devint chanoine de la collégiale de N.-D.-de-Nantes le 9 avril 1772, et résigna peu après ce canonicat pour obéir à son évêque Mgr de la Musanchère, qui voulut lui confier, malgré sa jeunesse, l'importante cure de Rouans. Il s'y rendit aussitôt très populaire, car la bonté, qui faisait le fond de son caractère, se traduisait chez lui, dit un de ses biographes, par une aménité inaltérable. La mort de son père, survenue en 1774, ayant mis à sa disposition une fortune considérable, il l'employa toute en bonnes œuvres, releva à ses frais le presbytère de Rouans qui tombait en ruines et profita de ses anciennes études médicales pour organiser dans sa cure une pharmacie gratuitement ouverte à tous ses paroissiens.

On rapporte que rien ne pouvait arrêter son zèle quand il s'agissait de secourir les malades ou les indigents. Un hiver en particulier, il s'engagea pour assister un malade sur les glaçons recouvrant les marais de l'Achenau, quand le dégel déjà commencé menaçait d'ouvrir à chaque instant un abîme

Digitized by Google

sous ses pas. Aucune prière ni sollicitation des habitants groupés sur les rives et tremblant pour sa sécurité ne put arrêter son élan généreux.

Sa réputation s'était étendue sur toute la rive droite de la Loire; et lorsque l'assemblée diocésaine se réunit en septembre 1789 pour procéder aux élections complémentaires des députés à l'Assemblée nationale à la suite de la démission des abbés Moyon, Maisonneuve et Chevallier et du refus de siéger des suppléants Etienne et Le Breton de Gaubert, elle élut tout d'une voix l'abbé Pronzat comme premier député. Mais ce modeste pasteur, qui se trouvait en communauté d'idées avec les députés démissionnaires, déclina l'honneur qu'on lui faisait, et Méchin fut élu à sa place. En mai 1790, il lut en chaire et fit copier sur les registres du conseil municipal la protestation écrite par un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale au sujet du rejet de la motion de dom Gerle qui demandait que la religion catholique fût déclarée la religion de l'Etat; et l'année suivante il refusa de prêter le serment schismatique à la constitution civile du clergé.

Le 15 mai 1791, un administrateur du district et douze dragons vinrent de Paimbœuf pour arrêter l'abbé Pronzat qui n'avait point quitté sa cure et pour procéder à l'installation du curé constitutionnel. Mais la municipalité de Rouans refusa de faire mention de l'installation et facilita au proscrit les moyens de gagner la forêt de Princé où il resta caché pendant plusieurs semaines.

Un de ses neveux, âgé de vingt ans, se disposait en ce moment à aller en Angleterre pour étudier à fond la langue anglaise et le commerce. Il réussit à obtenir un passe-port au nom de deux personnes ; et accompagné d'un homme de confiance qui n'était autre que son oncle et qui parvint à soustraire son bréviaire aux perquisitions pendant le voyage, il put traverser Rennes et s'embarquer à Saint-Malo pour Guernesey, d'où les deux fugitifs gagnèrent Portsmouth,

Digitized by Google

puis Londres et vinrent se fixer à quelques milles de la capitale, dans la petite ville de Croydon.

Là, pendant une année, l'abbé Pronzat prodigua son ministère à tous les malheureux et fit partie du comité de secours qui s'organisa à Londres pour venir en aide aux prêtres émigrés. Mais ayant appris que plusieurs personnes de sa famille étaient poursuivies et traduites devant les tribunaux révolutionnaires comme accusées de l'entretenir à l'étranger, il résolut de quitter l'Angleterre et prit passage, vers la fin de l'année 1794, sur un navire qui venait en France, confondu avec l'équipage dont il passait pour être le cuisinier.

Il se cacha d'abord à Nantes, puis il rejoignit l'armée vendéenne commandée par Charette, et donna libre carrière à son inépuisable charité en pansant les blessés sans exception de parti et en prodiguant indistinctement ses soins et les secours de la religion. Plusieurs fois prisonnier, il dut son salut à la présence d'esprit de son ancien jardinier qui l'accompagnait toujours, et parfois aussi à sa réputation d'humanité connue et appréciée dans les deux camps. Les paysans lui avaient construit au milieu des bois, avec des débris et des branchages, une hutte sous laquelle il vécut longtemps avec son dévoué domestique; et lorsqu'il pouvait envoyer des nouvelles à sa famille il signait *Jean des Bois*, en faisant gaiment allusion à son séjour habituel.

Enfin, la pacification arriva, et l'abbé Pronzat se hâta de regagner son ancienne paroisse de Rouans, où il s'installa, à défaut de son presbytère dévasté et sans toiture, dans une chaumière qui joignait l'église. Mais la Révolution avait creusé de trop grands vides dans le clergé diocésain pour que le nouvel évêque de Nantes ne lui confiât pas une plus importante mission que celle de desservir son ancienne paroisse. Le 26 janvier 1803 il fut nommé curé de Paimbœuf, au milieu de circonstances d'autant plus difficiles que le curé constitutionnel y résidait encore, et que beaucoup d'habitants réclamaient le retour de l'ancien curé, l'abbé Delaville, nommé à

Digitized by Google

Clisson. Il triompha bien vite de toutes les oppositions, et la ville de Paimbœuf conserve encore le souvenir de sa longue administration pastorale. En 1805, le gouvernement lui proposa un évêché, mais il refusa et Mgr Duvoisin lui envoya le brevet de vicaire général honoraire. Plus tard, Mgr d'Andigné le nomma, en 1819, chanoine honoraire de la cathédrale, « restituant à ses vieux jours une dignité qu'il avait abandonnée presque au début de sa carrière pour exercer activement le saint ministère[1]. »

Paimbœuf lui est redevable de plusieurs institutions pieuses et utiles, en particulier de l'érection du beau calvaire qui domine la rade et d'une école de charité pour les filles pauvres. « Il fut, jusqu'à sa mort, dit Pitre Chevalier, le pasteur, le père, le médecin de son troupeau. Deux générations de pauvres, ont écrit son panégyrique avec leurs larmes[2]... » Il mourut entouré de la vénération universelle, le 11 septembre 1824, et sur sa tombe on grava simplement son nom avec ces paroles de l'Ecclésiaste : *Dilectus deo et hominibus*[3].

---

85. — FRANÇOIS-AUGUSTIN **Prudhomme de Keraugon**.
lieutenant des canonniers garde-côtes de Léon,
député de la sénéchaussée de Lesneven.
(St-Pol-de-Léon, 3 septembre 1748 — Morlaix, 5 novembre 1827).

Je ne suis pas éloigné de croire qu'il y ait une origine commune entre les Prudhomme de Saint-Pol et les Prudhomme de Saint-Brieuc, mais je n'en ai pour preuves que de fugitives traditions de famille. Quoiqu'il en soit, le futur

[1] *Rev. de Bretagne et de Vendée*, 1869, II, 195.

[2] Pitre Chevalier, *Nantes et la Loire-Inférieure*.

[3] Cette notice est un résumé d'une étude publiée par M. de la Nicollière, dans la *Rev. de Bret. et de Vendée*, en 1869. J'y ai seulement ajouté les détails de l'élection à l'Assemblée nationale que M. de la Nicollière a ignorés.

Digitized by Google

député naquit à Saint-Pol en 1748, de *Joseph Prudhomme sieur de Rotel*, et d'Angélique-Pélagie *Faisant*. Nous retrouverons ces deux noms parmi les députés des Côtes-du-Nord, aux Anciens et aux Cinq-Cents.

Reçu avocat au Parlement, il resta dans sa ville natale, épousa en 1781 Marguerite-Pélagie *Geffroy de Roc'hglas*[1], devint lieutenant des canonniers garde-côtes de l'évêché de Léon et commissaire des Etats de Bretagne, le 17 février 1789. Elu député de la sénéchaussée de Lesneven aux Etats-Généraux, il vota silencieusement avec la majorité, et le portrait qu'on a de lui, dessiné par Perrin et gravé par Voyez jeune pour la collection Dejabin, ne semble pas indiquer qu'il eût une forte dose d'intelligence : ce ne sont les traits ni d'un Adonis, ni d'un homme d'esprit : il y règne une sorte d'hébêtement peu sympathique : il est vrai que les physionomies sont souvent trompeuses et j'aime à croire que le dessinateur n'a pas su la saisir. « Quelques personnes, disait satiriquement l'*Almanach des députés* de 1790, à propos des deux élus de Lesneven, ont paru partagées entre M. Prudhomme de Keraugon et M. Leguen de Kerangal. Pour nous, nous le disons bien sincèrement, nous faisons autant de cas de M. Leguen de Kerangal, que de M. Prudhomme de Keraugon[2]... » La plaisanterie était mince, mais ce furent en somme ces silencieux qui assurèrent le succès des votes de la gauche, et c'est sans doute pour cela que la satire enrageait de ne point trouver prise contre eux.

Au retour de la Constituante, Prudhomme-Keraugon (le *de* avait disparu de son nom), fut élu *maire* de Saint-Pol ;

[1] Je relève les signatures suivantes au bas de l'acte de mariage qu'a bien voulu me communiquer M. Pol de Courcy : « — Marguerite Geffroy de Keraugon, (la mariée); Prudhomme de Keraugon ; Geffroy de Roc'hglas ; Boucault ; de Kerouartz de Coatlès : Poulpiquet de Coatlès ; de Kersauson du Mescoat; Besnard; Bonnemez du Quilly; chevalier de Kerisnel ; chevalier de Plaisance ; Kermen ; de Kersaint-Gilly ; La Villeneuve de Plaisance ; Bonnemez, recteur de Plounevez; Corre, recteur du Minihy. »

[2] *Almanach des députés* de 1790, p. 56.

Digitized by Google

mais la situation de maire n'était pas toujours exempte de danger à cet époque. Prudhomme faillit y laisser la vie le 19 mars 1793. On sait comment l'insurrection fut générale dans le nord du Finistère à l'occasion de l'établissement du tirage au sort pour la levée des 300.000 hommes. Le 14 mars une émeute eut lieu à Saint-Pol et empêcha l'opération. Le drapeau rouge fut suspendu aux fenêtres de la maison commune, et le lendemain du canon arriva de Morlaix accompagné des commissaires de la Convention nationale, au nombre desquels était Prieur de la Côte-d'Or, de deux administrateurs du département et de ceux du district : quelques arrestations eurent lieu et le tirage s'effectua le 16 en l'absence des appelés qui pour la plupart ne se présentèrent pas. Mais on n'était pas tranquille. Le mardi 19, jour de marché, Saint-Pol fut envahi par des paysans en armes : on se battit dans les rues et sur la place de la cathédrale. Les canonniers et le bataillon du Calvados dont le chef fut tué eurent particulièrement à souffrir et la mitraille seule eut raison des insurgés. Or le tocsin avait sonné toute la journée. Le bruit se répandit dans les rangs des patriotes que le maire Prudhomme ne l'avait fait sonner que pour appeler les habitants des campagnes sur la ville et qu'il s'était en outre opposé à ce qu'on distribuât aux troupes, qui avaient manqué de munitions, celles qui étaient en dépôt à la maison commune. Il n'en fallut pas davantage pour qu'on décidât de lui faire un mauvais parti, et voici comment lui-même racontait son aventure dans une requête en réparation présentée deux ans plus tard aux représentants en mission à Brest.

« Comme on craignait que les paysans qui s'étaient retirés ne revinssent la nuit, il fut convenu que chacun la passerait à son poste. Le mien était à la maison commune avec les autres officiers municipaux. J'y étais occupé à faire distribuer des vivres pour les citoyens qui étaient sous les armes, lorsque, vers dix heures, un sous-officier avec trois fusilliers du 7e bataillon des volontaires du

Digitized by Google

Calvados, lequel était en armes sur la place, ainsi que celui des gardes nationales de cette ville, vinrent à la maison commune, et le sous-officier me dit ; « Citoyen maire, on vous demande sur la place. » Je crus que le commandant du bataillon et les trois commissaires avaient à concerter quelques dispositions de défense avec moi, comme cela était arrivé plusieurs fois dans la journée, et je sortis avec ces quatre hommes pour me rendre sur la place, sans aucune défiance et sans autre arme que mon écharpe. A l'entrée de la place, je trouvai dix à douze volontaires, officiers ou sous-officiers du même bataillon qui barraient le passage, et qui tombèrent sur moi à coups de sabre, tandis que les quatre qui étaient venus me chercher à la maison commune me perçaient par derrière à coups de baïonnette. Je reçus vingt-trois blessures et tombai sur la place où je fus laissé pour mort. Deux honnêtes citoyens de cette ville me relevèrent et me ramenèrent chez moi. Ma convalescence a été très longue... »

Nous ne savons quelle suite Faure et Tréhouart donnèrent à la réclamation de Prudhomme en 1795 : mais ce qu'il y a de sûr c'est que Prieur le suspendit de ses fonctions en 1793, que le citoyen Conversy fut nommé maire à sa place, et que le malheureux ancien maire fut en butte pendant toute une année aux dénonciations incessantes du procureur de la commune et du curé constitutionnel, Dumay, qui terrorisait Saint-Pol. En juillet 1794, on finit par le décréter d'arrestation et on l'attacha sur un canon pour le conduire au tribunal révolutionnaire de Brest, mais il fut croisé en route par un courrier apportant la nouvelle de l'exécution de Robespierre, ce qui lui rendit la liberté, à lui et à bien d'autres[1].

Il devint ensuite vérificateur des douanes à Morlaix où il est mort sans enfants le 5 novembre 1827.

[1] Ces détails me sont donnés par M. Pol de Courcy qui ajoute : « Je me rappelle avoir vu ce bonhomme dans mon enfance, avec sa tête poudrée, sa queue, son bicorne, ses culottes courtes et ses souliers à boucles... »

Digitized by Google

86. — N .. **Pussin**,

procureur du roi à la monnaie de Nantes,
député suppléant de la sénéchaussée de Nantes.

(N... 10 mai 1737. — N...)

Pussin, dont j'ignore les prénoms et le lieu de naissance, était au moment de la Révolution, procureur du roi à la monnaie de Nantes. Ayant été choisi le 6 avril 1789 par le Tiers-Etat nantais pour l'un de ses 50 délégués à l'Assemblée générale de la sénéchaussée, il fut élu quelques jours après, *député suppléant de Nantes* aux Etats-Généraux, et le 22 août membre du comité municipal. Il n'eut pas occasion de siéger à l'Assemblée nationale, mais il y prêta serment le 22 juin 1789, surlendemain du serment du jeu de paume, et je le retrouve en 1790 et 1791 parmi les notables du conseil communal. Puis il disparaît et je ne sais ce qu'il est devenu. Je remarquerai cependant qu'un *Pussin fils*, figure en novembre 1793 dans la liste des 132 Nantais envoyés par Carrier au tribunal révolutionnaire de Paris. S'agit-il de l'ex-procureur du roi ou de son fils ?

'ai dit à propos du portrait problématique de Poulain de Corbion par Devouges, que ce portrait portait par erreur les indications *député de Nantes* et né le *10 mai 1737*, et que les premières épreuves avaient même le nom de *Poussin*. Je ne serais pas étonné que tout cela ne se rapporte au député suppléant de Nantes.

---

87. — N... **Quarguet**,

procureur du roi à Chateauneuf-du-Faou,
député suppléant de la sénéchaussée de Carhaix.

(N... 17... — N.....

Quarguet, ou Carguet, ou peut-être Cargoët, était procureur du roi au siège de Châteauneuf lorsqu'il fut élu en 1789

Digitized by Google

député suppléant aux Etats-Généraux par les électeurs de la sénéchaussée de Carhaix. Il devint en 1790, administrateur du département du Finistère, mais il ne l'était plus en 1793. C'est tout ce que j'ai pu trouver sur lui. Je ne sais, ni ce qu'il devint ensuite, ni où ni quand il est né et il est mort

---

88. — L'abbé Pierre **Quéru de la Coste**

recteur de Saint-Jean de Rennes.
député du clergé de Rennes aux élections complémentaires,

(Rennes, 11 janvier 1742. — Rennes { 12 thermidor an XII / 31 juillet 1804. })

Fils de Pierre Quéru et de Jeanne Bénard, et petit-fils ou neveu d'un autre Pierre Quéru, marchand à Rennes, le futur député, nommé Pierre comme eux, entra dans les ordres et l'on trouve dès le 30 mai 1772 sa signature *Quéru de la Coste*, comme premier vicaire de la petite paroisse Saint-Jean de Rennes, aujourd'hui supprimée, pour un baptême de cloche. Devenu recteur de cette paroisse, il eut l'honneur de conduire en cette qualité, le 4 juillet 1785, le célèbre procureur général de La Chalotais à sa dernière demeure. Le 31 mai 1788, comme son église était voisine de celle des Bénédictins (Saint-Mélaine, aujourd'hui Notre-Dame) il la mit à la disposition de ces religieux, quand le comte de Thiars fit occuper Saint-Melaine par la troupe qu'on avait appelée pour contenir l'émotion populaire. A partir de ce moment, il se jeta avec ardeur dans le mouvement qui entraînait les esprits aventureux vers la Révolution, et le 10 août 1789 il fut choisi, à la place de l'abbé Collet, comme commissaire et secrétaire de la correspondance de Rennes avec les députés à l'Assemblée nationale, pour la section du clergé. Sevestre, le futur conventionnel, en était le secrétaire pour la section du Tiers.

Dès le surlendemain, Quéru signait, avec Sevestre, un

Digitized by Google

manifeste contre le *veto* : « Le parti du *veto* absolu, y lisait-on, paraît être celui de presque tout le clergé et de la noblesse. Ils espèrent qu'en le faisant passer, ils parviendront à annuler vos précédents décrets par le refus de la sanction royale. On remarque, depuis quelque temps, entre eux et une partie assez nombreuse des communes, une coalition propre à alarmer sur le sort de la liberté nationale...[1] »

C'était bien débuter. Un mois après, le 12 septembre 1789, l'assemblée diocésaine était réunie pour nommer des successeurs aux abbés Guillou et Hunault, qui avaient donné leur démission de députés. Quéru de la Coste fut élu avec Dubourg-Lancelot, recteur de Rhétiers, et tous les deux écrivaient le 27 septembre « qu'ils suivraient la ligne de conduite universellement applaudie des députés de la sénéchaussée de Rennes. »

Ils prirent séance à Versailles le 1er octobre, et le 7, ils écrivaient après les horribles événements de la veille : « La chose publique avait encore des ennemis. La journée du 6 de ce mois les a entièrement déconcertés et, selon les apparences, sans retour.[2] »

On peut préjuger après cela quels furent les votes du nouvel élu. Il accepta tout ce que dictait la majorité et publia une lettre pour expliquer l'absence de sa signature au bas de la protestation catholique du 19 avril 1790[3] : puis il prêta serment à la constitution civile du clergé, et signa, le 20 février 1791, la lettre de Lanjuinais qui déclarait faussement que le Pape ne s'opposait pas à cette constitution.[4]

Sous la Terreur, il alla plus loin encore. Il apostasia complètement, déposa ses lettres de prêtrise sur le bureau du directoire du district, puis épousa sa servante, Guillemette-Thomasse *Savary*.

[1] *Bulletin de la corresp. de Rennes*, II, p 2.
[2] *Ibid.*, II, 218.
[3] Tresvaux, *Hist. de la pers. recol. en Bret.*, I, 68.
[4] *Ibid.*, I, 198.

Digitized by Google

Devenu conservateur du musée de Rennes, et associé correspondant national de l'Académie celtique, il mourut à Rennes, le 12 thermidor an XII, à deux pas de son ancienne église Saint-Jean, aujourd'hui démolie.[3]

---

89. — L'abbé CHARLES Rathier
recteur de Broons,
Député du clergé du diocèse de Saint-Malo.
(Broons, 11 novembre 1747. — Broons, 16 novembre 1791).

Né à Broons, là même où il devait parcourir la première partie de sa carrière ecclésiastique, l'abbé Rathier fit de bonnes études au collège de Dinan, entra chez les Eudistes et était devenu professeur dans un de leurs établissements lorsqu'en 1779, il fut nommé recteur de Broons par M. de Boishue qui avait la disposition de ce bénéfice comme seigneur du lieu. Broons dépendait alors de l'évêché de Saint-Malo. Elu député aux Etats-Généraux par le clergé de ce diocèse, l'abbé Rathier abandonna des premiers son ordre pour faire vérifier ses pouvoirs par le Tiers, et vota jusqu'en 1791 avec la majorité. Tous les mois il adressait à la comtesse de Boishue à Yvignac, des lettres dont on conserve encore le recueil dans la famille. Il y cherche surtout à rendre compte de la physionomie de l'assemblée : il y parle des débats qui s'élèvent, et se glorifie d'avoir obtenu le district pour Broons de préférence à Merdrignac... Dans la dernière, il insiste tout spécialement sur ses perplexités au sujet du serment qui va être demandé pour la constitution civile du clergé. « La réponse de Rome n'arrive pas, écrit-il ; le courrier est, dit-on, arrêté par les neiges. Et pourtant, d'un jour à l'autre, le clergé peut être appelé à prêter le serment. Que

[3] Je ne connais d'autre notice sur Quéru que celle que j'ai donnée en 1888 dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou.*

Digitized by Google

faire?... » La réponse à cette question exprime bien la pensée d'un certain nombre de prêtres gallicans de cette époque et présente, par cela même, un intérêt tout particulier. « Après tout, dit-il, il ne s'agit dans cette constitution, ni de dogme, ni de morale, mais uniquement d'une mesure de discipline. En face des conséquences qu'entraînerait un refus, Rome ne peut pas hésiter à donner son assentiment...[1] »

Malgré cette confiance prématurée dans l'approbation du Saint-Siège, le recteur de Broons ne prêta le serment à la constitution civile qu'avec restriction, après avoir adhéré à l'*Exposition des principes* publiée par les évêques députés : puis voyant que l'intolérance de l'Assemblée ne voulait admettre aucun tempérament au serment pur et simple, il écrivit au procureur-syndic du district de Broons de considérer le sien comme non avenu. Revenu dans sa paroisse, à la fin de la session de l'Assemblée, il allait en être chassé à cause de sa rétractation, quand il mourut brusquement dans son presbytère, à l'âge de quarante-quatre ans, avant qu'un intrus y fût venu prendre sa place.

On a son portrait dessiné par Moreau et gravé par Voyez, pour la collection Dejabin : physionomie lourde et sans grand caractère.

Les descendants des frères et sœurs de l'abbé Rathier existent encore dans le pays de Broons.

---

90. — Louis-François-Anne **Robin de Morhéry**,

Avocat et agriculteur au Quilio,
député de la sénéchaussée de Ploërmel
(N... 1742. — Cohiniac, 5 mai 1829)

Les *Robin*, formaient au XVIIIe siècle une véritable tribu dans le pays de Josselin et fournirent à cette ville six maires ou syndics de la communauté, députés à un grand nombre

[1] Extraits communiqués par M. l'abbé Mignonneau, qui a étudié cette correspondance, laquelle, m'assure-t-il, est intéressante pour se rendre compte des émotions de l'assemblée, mais ne donne aucun détail biographique.

Digitized by Google

de sessions des Etats de Bretagne : ***Robin des Meniers*** en 1732 ; deux ***Robin de Paimpoulle*** en 1754 et 1782 ; un ***Robin de Villemango*** en 1772 ; deux ***Robin de Morhéry*** en 1737 et 1762 ; sans compter un ***Robin de Keriaval***, docteur en médecine mort en 1785[1].

Le 8 juin 1734, noble maître Joseph-Henri Robin, Sr de Morhéry, avocat à la cour, épousa à N. D. du Roncier Louise ***Amprou***, demoiselle de Kerrio, fille du procureur fiscal de Rohan. Je crois que c'est le père du futur député dont tous les parents sont à cette époque notaires ou procureurs fiscaux du comté de Porhouët.

On trouve peu de renseignements sur Robin de Morhéry dans les documents contemporains. Tout ce que je sais, c'est que, président de l'assemblée des électeurs de la sénéchaussée de Ploërmel en avril 1789, il fut élu député aux Etats-Généraux et donna peu après sa démission pour s'occuper de ses affaires commerciales, et fut remplacé par le député suppléant, Le Deist de Botidoux.

Je le perds de vue pendant la période aiguë de la Révolution et ne le retrouve qu'en l'an IX, à l'époque de la réorganisation des tribunaux, ***président*** du tribunal de première instance à Loudéac. En 1808, il figure en cette qualité, sur la liste électorale du département des Côtes-du-Nord, avec son fils, ***Olivier-Marie***, négociant, qui avait été nommé maire de Loudéac, en même temps que lui président. Un autre de ses fils, ***Louis***, receveur de l'enregistrement à Uzel, était porté, la même année, sur la liste électorale de l'arrondissement de Loudéac. En 1813, le président reste seul sur la liste départementale. Il avait alors soixante-et-onze ans.

Retraité sous la Restauration, il s'occupait encore, malgré son grand âge, d'améliorations agricoles. « Il fertilisa nos environs », disait de lui M. Gautier, dans l'***Annuaire dinannais***

[1] Voy. Rozensweig à l'***Annuaire du Morbihan*** pour 1876, p. 13, 16, 25 etc. les *Arch. d'Ille-et-Vilaine* C, 726, et les *Arch. du Morbihan* à l'inventaire t. IV, 151, 152.

Digitized by Google

en 1831. Il mourut le 5 mai 1829, à quatre-vingt-sept ans, et fut enterré à Cohiniac, où les inscriptions de sa tombe, déjà effacées, sont devenues illisibles.

Son petit-fils, le docteur Robin-Morhéry, décoré de juillet, nommé commissaire de la République dans le Finistère, le 24 février 1848, fut peu après élu député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante.

---

91. — L'abbé Pierre **Ruello**,

recteur de Loudéac,
Député du clergé du diocèse de Saint-Brieuc,
(Collinée, **1732**. — Loudéac, 2 juillet **1805**).

D'abord professeur au collège de Saint-Brieuc, l'abbé Ruello était *recteur de Loudéac*, lorsque l'assemblée diocésaine de 1789 le nomma député du clergé de Saint-Brieuc aux États-Généraux. Il abandonna de bonne heure son ordre pour faire vérifier ses pouvoirs par l'assemblée du Tiers, et prêta serment, le 31 décembre 1790, à la constitution civile du clergé, en même temps que l'abbé Rathier, recteur de Broons ; mais, comme son collègue, il fut converti par l'intolérance de l'Assemblée, et le 5 janvier 1791, il signa, avec plusieurs autres, une rétractation que le bureau ne voulut pas recueillir et qui fut insérée au *Journal ecclésiastique*.

Ici commence la série de ses tribulations. Effrayé des dangers que couraient les prêtres à Paris, l'abbé Ruello quitta la capitale avant la dissolution de l'Assemblée, et rentra dans sa paroisse au mois d'avril 1791. Il y fut reçu avec enthousiasme : la garde nationale alla en armes à sa rencontre et on illumina : mais cette allégresse fut de courte durée. Il y avait à Loudéac un procureur-général-syndic du district fort peu enclin à la tendresse pour les prêtres rebelles

Digitized by Google

au schisme et qui lui rappela, au bout de quelques jours, l'obligation de prêter serment à la constitution civile du clergé. L'abbé Ruello refusa et fut obligé de quitter le gouvernement de sa paroisse, à laquelle des électeurs choisis nommèrent son collègue à l'Assemblée, l'ex-dom Le Breton, originaire de Rostrenen, qui ne vint en prendre possession que le 1er novembre.

Or, le premier octobre, il arriva qu'un catholique orthodoxe nommé Villeaurai, se plaçant au pied du maître-autel à la fin de la grand'messe, s'adressa au peuple assemblé et lui demanda à haute voix quel curé il préférait garder, M. Ruello ou l'ancien prieur de Redon que personne ne connaissait. Nous voulons M. Ruello, s'écrie aussitôt l'assistance composée surtout de gens de la campagne qui, sortant tumultueusement de l'Eglise, s'arment de leurs bâtons, se rangent sur la place, et semblent vouloir faire un mauvais parti aux patriotes. On bat la générale, la garde nationale se rassemble et l'on réussit à grand peine à apaiser l'émeute : mais l'administration du district et la municipalité s'empressèrent de faire part de cet événement au directoire du département qui, de son côté, en saisit l'Assemblée nationale en prévenant qu'il avait envoyé à Loudéac un détachement de quatre-vingts hommes pour éviter le retour d'une émeute[1].

Naturellement, on prétendait rendre responsable de ces mouvements populaires l'abbé Ruello, pourtant éloigné de sa paroisse et qui était d'un tempérament trop modéré pour conseiller des moyens violents ; mais les calculs de ses ennemis furent déjoués : l'affaire n'eut pas de suites car, peu de jours après, l'Assemblée nationale se séparait en proclamant une amnistie générale et en léguant à l'Assemblée législative toute sa haine contre les prêtres orthodoxes. Aussi le vœu des populations ne fut-il pas respecté. Dom Le Breton vint inaugurer son ministère en donnant un bal le

[1] Voir le *Moniteur* du 9 octobre; Tresvaux, *Hist. de la persécution révol. en Bretagne*, I, 315 et Lemaout, *Annales armoricaines*, p 310.

Digitized by Google

jour de la Toussaint et l'abbé Ruello dût prendre le chemin de l'exil et se réfugier en Angleterre.

Là, il montra le plus grand dévouement au service des prisonniers français détenus à Norman-Cross. Il se fit le serviteur de ces malheureux, dit M. de Garaby ; et l'on voyait tous les jours ce vénérable pasteur porter un sac grossier sur l'épaule et aller faire les commissions des malades[1].

Rentré à Loudéac après le Concordat, il reprit ses fonctions pastorales avec le zèle le plus édifiant. Pendant une disette, il vendit un de ses champs pour nourrir les pauvres; et l'épidémie de 1805 l'atteignit portant aux malades les secours spirituels. Il mourut ainsi à l'âge de soixante-douze ans, victime de sa charité évangélique.

(A suivre.)

RENÉ KERVILER.

Digitized by Google

LES VITRÉENS

ET

LE COMMERCE INTERNATIONAL

(Suite[1]).

Ce qu'on peut lire en tête du registre de la Confrérie Vitréenne des marchands d'outre-mer

Saichent tous présens et à venir que nous, Guyon Gaulay, Robin Roussigneul, Louis Hardy, André Cholet, André Le Royer, Robin Renusson, Phélippot Le Taillandier, Jehan Souchu, André le Moyne, Jean Clavier, Lefebvre, Jehan Lefebvre de Saint-Aubin, Jehan Le Moyne, Geoffroy Le Moyne, Jehan Le Breton, Jehan Geffrart, Jehan Berte, Pierre de Gennes, Christophe de Gennes, Jehan Hardy, Guyon Renusson, Pierre Gillet, Jehan Chalet, Pierre le Moyne, Gilles le Breton, Guillaume Chalet, Pierre Hardy, Macé Vettier, Raoulet de la Besnardays, Julien Tyerry, Michel Marye, Pierre Phelippot, Bertrand Le Breton, Robert Ravenel, Jehan Ravenel, Pierre Clavier, André Bernardays, René Le Moyne, Raoulet Marye, André Tirel et autres marchands demeurans à Vitré ou diocèse de Rennes, fréquentans pays étrangers tant par terre que par mer, meus en devotion, désirans fonder et instituer aucun divin service pour le salut des âmes de nous et de nos prédécesseurs, participans et aydans à l'augmentation et continuation de notre

[1] Voir la livraison de mars 1889.

Digitized by Google

fait de marchandie, considérans que les messes et divins suffrages peuvent moult profiter es âmes des deffuncts et aussi valoir à l'accroissement des biens temporels de ceux qui sont en vie.....

Hein, comme ils sont bien de l'ancien régime, ces bonshommes! Ils croient en Dieu, à l'immortalité de l'âme, à l'institution divine de l'Eglise, à l'action de la Providence. Convaincus de la faiblesse humaine ils seraient, ma parole, capables de s'écrier : A l'aide, mon Dieu, ma barque est si petite, et la mer est si grande !

Après de tels considérants, qui pourrait s'étonner des résolutions qui ensuivent.

« Avons aujourd'hui, dixième jour de mars 1472, constitué et ordonné et par ses présentes constituons, fondons et ordonnons une confrairie en contemplation, honneur et révérence de la glorieuse Annonciation, fête à la glorieuse vierge Marie et de la conception de notre benoist Sauveur Jésus-Christ à estre desservie en l'église parochiale de Notre-Dame de Vitré, en la chapelle que naguère nous avons fait construire et édifier en cousté, devers le cloître du prieuré qui est la seconde chapelle du haut de la dite église. »

Pour cette chapelle, on aura de riches ornements, un beau luminaire, on y célèbrera services pour les associés défunts, une messe par chaque mardi « qui sera sonnée à *l'une* des plus grosses cloches, à coups de main, savoir : de douze coups à distance l'un de l'autre, comme à dire cinq *Ave Maria* entre chaque coup, » et comme il importe que ces résolutions tiennent et aient à l'advenir leur entier effet, il sera payé une fois l'an par chacun des membres de la dite confrérie, à la fête de l'Annonciation, douze deniers monnoie et par chaque pacque de canevas de 750 aunes qui sera menée par les dits frères hors de ce Duché de Bretagne, tant par mer que par terre, es pays de Flandres ou ailleurs, il sera levé six gros monnoie de Flandres. »

Digitized by Google

A son entrée dans la confrérie, tout nouveau membre devra une demi-livre de cire.

Afin de maintenir ces ordonnances, recevoir les aumônes et deniers, faire ce qui paraîtra profitable, nos gens font élection de trois prévosts tenus de servir chacun pour un an. Robin Roussigneul pour le premier an ; pour le second, André Cholet et pour le tiers, Jehan Le Clavier. A l'expiration de leurs trois années d'exercice, ces honorables devront se choisir trois successeurs.

Ah ça, ces diseurs de patenostres, quels rangs occupent-ils dans la cité ? Sont-ils hommes de paille ou de valeur ? Jouissent-ils de l'estime publique ? Avant de passer outre, il serait bien intéressant de savoir là-dessus à quoi s'en tenir. — A vos ordres lecteurs ; nous croyons être en mesure de vous satisfaire.

Ce Guyon Gaulay[1] qui tient la tête de nos marchands est de noble race. La chambre de réformation, en son arrêt du 8 juin 1669, dira que Geffroy Gaulay vivait en 1257 et pour alliés de ses descendants citera les Pesnel, de Balazé, de Mebesnart, du Bois, du Hallay, de la Haultonnière, de Becdelièvre.

Sur la famille du premier prévost de la célèbre confrérie : Robin Rouxigneul[2], nous avons lu dans le Mémorial de Jean de Gennes du Mée :

[1] Portant : *D'azur à une fasce d'argent chargée de trois roses de gueules.* — Un inventaire des papiers de l'église Notre-Dame mentionne une copie sur veslin d'un contrat d'acquet fait au profit du Trésor de ladite église par Guyon Gaulay, Jean Davayne et Hilaire Juin, trésoriers, d'une pièce de terre nommée *Les Rochettes*, joignant au chemin par lequel on va des perrières de Sainte-Croix au Ponthebaut et d'autre à la terre de Pierre Gastinel, et aboute d'un bout à terre de Guillaume Cholet. Les vendeurs sont : Guillaume Brocier et fe. Le prix est trente reaulx d'or. La date : 11 juillet 1459, signé : Hardy passe. Robert de Grasmenil passe, — Guyon Gaulay fut miseur de Vitré pour l'année 1472. Il fut élu prévot des marchands pour l'année 1475-76.

[2] Miseur de Vitré de 1465 à 1466. Le premier miseur mentionné par l'abbé Paris-Jallobert en son *Journal historique de Vitré* est Pierre Phelippot, un autre fondateur de la Confrérie des marchands.

Digitized by Google

Briande Cholet, veuve de Guillaume Hay[1] des Nétumières, mariée à la Chapelle Erbrée le six septembre 1520 avec Jean Rouxigneul de la Rouxignolais.

Jehan de Gennes marié à Taillis le 18 juin 1525 à Marie Rouxigneul, fille de Jehan de la Rouxignolais, qui fils était d'une Gaulay, sœur de Gilles Gaulay, seigneur du Mesnil Morel[2].

Au midi de Vitré, à trois cents pas de son enceinte fortifiée, s'élevait le manoir de la Mériais, une belle demeure, maintes fois mentionnée dans nos chroniques. A la fin du quinzième siècle, elle appartenait au deuxième prévost des marchands, André Cholet. Ce n'était pas là un petit compagnon ! Nous savons par les registres de sa confrérie, qu'il négociait en Espagne[3] ; par le Mémorial précité, qu'il eut un fils et trois filles.

Le fils Robert Cholet, docteur en droit, protonotaire apostolique, doyen de Vitré, mourut à Nantes le 25 décembre 1513 comblé de bénéfices. Il était prieur d'Oudon, curé de Saint-Cyr-en-Rays, de Saint-Marcel près Vannes, de Treflend, recteur d'Availles et de Gennes, chanoine de Vitré. Songez qu'il vécut sous l'épiscopat du cardinal Robert Guibè, son compatriote et vous aurez peut-être l'explication de ce véritable faix d'honneurs. On l'inhuma en l'église Notre-Dame de Nantes où il avait fondé quatre chapellenies.

Ses sœurs Briande, Jacquinne et Gillette firent de beaux partis. La première épousa Guillaume Hay, seigneur des Nétumières. Tous les Nétumières des seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, alloués de Vitré, intendants des La Tremoille, académiciens, conseillers au parlement ou autres, en descendent.

[1] Petit-fils de Guillaume Hay et de Marguerite Aubry.

[2] Gilles Gaulay fut élu prévost de l'Annonciation pour l'année 1483-84.

Le 10 mai 1501 à la première entrée de Guy XVI à Vitré, portaient le poalle sur madame de Laval princesse de Tarente; Bodynais de Gennes, Gilles Le Breton, *Gilles Gaulay* et le procureur de Vitré. (*Journal hist. P. J.*)

[3] Jehan Ravenel, prévost pour l'année 1519-20, confessa avoir reçu deniers d'André Cholet *pour son fait* d'Espagne.

Digitized by Google

Jacquinne fut mariée à Gilles du Mesnil, seigneur de Chahains, lieutenant du bailli d'Alençon. On célébra ce mariage à Saint-Denys de Sarton le 10 octobre 1513 en présence de René Domyn, chanoine de Laval, oncle maternel de l'espousée et de Bertrand Boutier, curé de Saint-Pierre-La-Cour, son cousin germain.

Gillette Cholet et Jean de Gennes du Mée[1] furent fiancés le 16 septembre 1506 par le grand Gui de Laval[2]. Ils épousèrent le quatre octobre suivant en présence de François de Laval, seigneur de Marcillé, capitaine de Vitré. Une fille née de ce mariage accompagna Mlle de Laval ; une autre épousa Lucas Ravenel[3], en son temps prévost des marchands yitréens et reconnu par les généalogistes comme l'auteur des Ravenel du Boisteilleul.

— Allons, voilà une situation sociale bien précisée. Nous nous déclarons satisfaits. Passez outre. — Non pas. Le document dont nous disposons est trop curieux pour en négliger une parcelle. Nous l'épuiserons.

Ses enfants bien pourvus ; ses affaires mises en bon ordre, le mardi huitième jour d'apvril, avant Pasques l'an 1552.

[1] L'auteur du *Mémorial domestique* acquis par la Bibliothèque nationale. Dans cet écrit rempli de détails historiques et généalogiques si intéressants, Jehan, se dit fils de Pierre de Gennes et d'Yvonne Vestier. Celle-ci mourut à la Gouinière en la Croixille le 18 août 1500 et fut inhumée près d'Olivier de Cholet son premier mari. Jehan de Gennes avait pour frères Pierre, Christophe, Bodinais, François, Floridas et Guillaume. Pierre, Christophe, Bodinays et le dit Jehan comptent parmi les fondateurs de la confrérie de l'Annonciation. François fut d'église, recteur de Gennes et chanoine de Vitré. Hilaire de Cholet, demi-frère de notre auteur, fut prévôt des marchands pour 1488-89 et mourut le 20 août 1522.

[2] Guy XVI qui avait perdu l'année précédente sa première femme, Charlotte d'Aragon, fille de Frédéric III et d'Anne de Savoie.

[3] De Lucas Ravenel et d'Andrée de Gennes issut Lucas Ravenel qui épousa Marie de Gennes d'où : Jean Ravenel, marié à Jeanne Grillet, d'où : Jean Ravenel, sieur du Boisteilleul qui épousa Judith de Farcy, d'où : Benjamin de Ravenel du Boisteilleul, connétable de Rennes, marié en 1685 à Catherine de Farcy, d'où Benigne Jeanne Marie de Ravenel marié en 1720 à Auguste Ange Annibal comte de Bedée, d'où : Apolline Jeanne Suzanne de Bedée mariée le 20 juin 1751 à René-Auguste de Châteaubriant, comte de Combourg etc. d'où : l'auteur du *Génie du Christianisme*.

Digitized by Google

André Cholet rendit l'âme à Dieu. Oyez la belle ordonnance de ses funérailles!

Le mercredy 9e jour dudit mois les collèges de Notre-Dame de la Madeleine et des Augustins vinrent au manoir de la Meriais quérir le corps du défunt, et le portèrent : le seigneur de la Hayrie, Jehan de la Reaulté[1] lieutenant de Vitré, Julian d'Argentré, procureur fiscal, François du Mué seigneur de la Chederie. Soutenaient le drap Guillaume Dollier[2], seigneur de la Caillière, messire Guillaume de Grasménil, seigneur du Meix, Pierre Brocquet[3], seigneur du Feu Gilles, Gaulay seigneur du Mesnil Morel. Il y avait vingt-cinq pauvres avec les draps de vingt-cinq robes de bien bon bureau, ayant chacun sa torche aux *armes* dudit défunt. Suivaient seize autres pauvres vêtus de robes blanches avec chacun son cierge armorié et chacun son pot avec feu et encens. »

Du manoir de la Mériais, le corps fut ainsi mené en l'église Notre-Dame où après beau et honorable service, on l'inhuma en la chapelle de Saint-Christophe[4].

[1] De la Reaulté, famille de marque. Outre ce lieutenant de Vitré, elle avait produit en ce siècle : *Gilles* de la Reaulté, conseiller du roi de France et du duc d'Anjou, maître des requêtes, chevalier du Croissant. Jehan, fils du précédent, docteur es-lois, professeur en l'Université d'Angers dès 1447, chanoine de Saint-Laud, conseiller de Charles VII, l'un des auteurs de la consultation qui provoqua la restitution des biens de Jacques Cœur à ses enfants. En 1478 il avait cédé son canonicat de Saint-Laud à son neveu, J. Geslin, d'une famille originaire de Vitré et représentée au siècle suivant par Guy Geslin, lieutenant de Vitré en 1558; par Jehan Geslin, procureur fiscal en 1574.

[2] Un Dollier est dit sénéchal de Vitré en 1432.

[3] Trésorier de Notre-Dame en 1469.

[4] Jehan Tirel, pour et au nom d'André Cholet et d'Ysabeau Domyn, fonde le service à estre fait et dit annuellement et perpétuellement au jour et feste de la résurrection de N.-S. en l'église Notre-Dame par trois enfants de chœurs accompagnés de deux Angelots, à l'endroit du *Te Deum laudamus* de matines ou à l'issue d'icelles matines.... pour s'en retourner iceux enfants par la chapelle de Saint-Christophe et de Sainte-Catherine en ladite église, en laquelle les fondateurs ont choisi leurs sépultures et y dire un *Pater* et un *Ave* en commémoration et pour le salut des fondateurs; pour laquelle fondation constituée et entretenue, ils transportent par héritage à jamais... une maison située en la ville de Vitré à eux appartenant, etc.

Jean de Gennes du Meix, gendre d'André Cholet, fonda deux messes par semaine en cette même chapelle Saint-Christophe, 13 décembre 1512.

Digitized by Google

« Conduisait le deuil, Jehan Hay[1], seigneur des Neptumières, alloué de Vitré et le menait M. de la Charronière[2]. Venait ensuite Pierre Hay, frère du prédit, accompagné de Messire Pierre d'Argentré, sénéchal de Quintin[3] et de Chatillon. Marchaient à la tête des femmes, Renée Hay et Gillette de Gennes, suivies de grande et belle compagnie ; et ce jour fut donnée charité de pain à tous venans. »

Bien digne de figurer en tête d'une liste cet André Cholet ! Voyons si le troisième prévost, Jehan Le Clavier, vaut ses deux collègues.

Touchant sa famille, nous cédons la parole à l'abbé Paris-Jallobert. « C'était, dit-il, en son *Journal historique de Vitré*, une des plus anciennes races, une des plus considérées du pays. D'après une tradition, quatorze frères avaient combattu au quinzième siècle pour le duc de Bretagne contre les troupes du roi de France Un seul survécut. Le duc lui permit de mettre ses armes : *De gueules à deux clefs d'argent adossées et posées en sautoir* sur une des tours de l'enceinte qui s'appela *la Tour aux Claviers*[4]. »

De Loys, de Jehan, de Pierre Hardy nous disons qu'ils portaient : *D'azur à quatre aiglettes d'argent ;* que l'un d'eux avait un métayer franc à Châtillon en Vendelais ; que leurs descendants restèrent fidèles, trois siècles durant, à la pratique du commerce maritime ; et pour le reste, renvoyons à l'excellente notice de M. René Kerviler sur le député aux États généraux Hardy de la Largère.

A l'égard des Tirel, Geffrard, Le Cocq, Le Royer et autres

[1] Marié à Claude Le Verrier, père de Jean Hay, marié 1° à Perrine Chevallerie, 2° à Gillette de Bourgon, grand-père de Paul, marié à Françoise de Champagné, d° de la Montagne et de Daniel Hay, époux de Gillette du Pelineuc.

[2] Guion de la Charronière, connestable de Vitré de 1517 à 1536.

[3] Plus tard sénéchal de Rennes, neveu de Pierre Le Baud, auteur des *Chroniques de Vitré*, père de Bertrand d'Argentré, historien de Bretagne.

[4] Voir en notre *Mémoire généalogique* PP. 44.45 la descendance de Jehan Le Clavier, écuyer s^r de la Paigeottière PP. 46.47, la descendance d'Olive Le Clavier de du Boisbide.

Digitized by Google

nous nous chargeons de prouver à l'occasion qu'ils pouvaient marcher de pair avec les meilleurs et là-dessus serions fortement tentés de clore cette enquête, n'étaient deux personnages que nous croyons devoir présenter dès le seuil.

Parmi les hommes de nos barons, les de Cornillé furent au premier rang. Leur nom se lit dans nos plus anciennes chartes. Notre hôpital Saint-Yves doit à leur générosité une notable part de ses revenus. Eh bien ! l'un des fondateurs de la Confrérie des marchands leur appartenait. Phelippot Le Taillandier[1] eut pour mère Tiphaine de Cornillé, fille de Guyon de Cornillé, seigneur de la Guischardière.

Et comment ne pas s'arrêter encore devant ce Jehan Le Moyne qui s'avoue hautement frère de la confrérie de l'Annonciation, promet de bonne foi d'en maintenir les statuts ? N'est-il pas sénéchal, c'est-à-dire le premier juge de la baronnie ? Ne représente-t-il pas une famille inséparablement liée et à l'histoire de Vitré[2] et à l'histoire de notre chère province[3].

Ces marchands, ces dévots à la Vierge Marie étaient donc les influents de la cité. Plusieurs d'entre eux, comme un grand nombre d'illustres familles italiennes, montraient à côté de leur blason : *la tessera mercantile*[4]. Certains la

[1] Un de ses descendants, Amaury, obtint l'autorisation de changer son nom en celui de la Guichardière. (Voir : *Généalogie des Cornulier* et *l'Appendice aux lettres de l'intendant de la Trémoille à l'advocat fiscal de la baronnie de Vitré*, p. 28, 29.)

L'an 1374 un Hamon Le Taillandier est dit archidiacre de Rennes et trésorier de la Magdeleine de Vitré. Il fit faire de grandes réparations à l'église de cette collégiale. (*Journal hist.* p. 568).

[2] Pendant le quinzième et le seizième siècle, cinq Le Moyne furent élus procureurs des bourgeois : Jean en 1479, Renaud en 1555, Louis en 1588, Guillaume en 1592, Mathurin en 1577.

[3] Cette famille se partagea en plusieurs branches : Le Moyne de la Girouère, de la Gasniais, de la Morandière, de Granpré, *de la Borderie*.

[4] Le journal de la revue héraldique de Pise éditant la généalogie *dei Conti Pecci* signori di Argiano a offert à ses lecteurs plusieurs fac-simile de la *Tessera mercantile de'Pecci* gravés à côté de la *Medaglia* del secondo anno di pontificato di PP. Leone XIII.

Digitized by Google

faisaient sculpter sur la porte de leurs demeures, sur le manteau de pierre des cheminées de leurs grandes salles[1]. Rougir du commerce, eux ! Quand par lui ils assuraient à la fois, la prospérité, la réputation de leur cité ; l'indépendance, l'honneur de leur vie. A d'autres pareille sottise !

Aussi convient-il de les mettre ès livres de franchise et prud'hommie, d'y relater, tant par esprit de justice, que par reconnaissance, cette haute raison, ces fermes et vaillantes habitudes qui les aidèrent à élever, à maintenir leur propre fortune, à rétablir souvent celle de leurs alliés. Mieux vous les connaîtrez, lecteurs, plus vous serez de cet avis.

FRAIN.

(*La suite prochainement*)

[1] Le musée archéologique de la ville de Vitré possède plusieurs de ces marques de marchands d'outre-mer. Une d'entre-elles est sculptée sur pierre noire et dorée, elle se trouvait naguère sur le manteau d'une vieille cheminée et a été offerte par M. le docteur Rupin.

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

SUR

PRIGNY ET LES MOUTIERS[1]

CHAPITRE V

Notre-Dame du faubourg de Prigny.

Judicaël de Prigny et son épouse Adénor étaient de ces personnages à la foi vive comme le onzième siècle en a tant compté. Les chartes nous apprennent qu'Adénor avait fait le voyage de Jérusalem ; nous supposons, quoique les écrits du temps n'en disent rien, qu'elle était accompagnée de son mari. Le temps des croisades n'était pas encore arrivé, mais l'esprit qui devait les enfanter existait déjà. Le comte d'Anjou, le terrible Nerra, n'imaginait pas de moyen plus salutaire pour faire oublier ses crimes, qu'un pèlerinage au Saint-Sépulcre. Là, ce héros un peu féroce, se montrait un pénitent à la façon du grand Théodose. Il renouvela plusieurs fois ce voyage, et c'est à Jérusalem qu'il prit ces résolutions, qui chez lui n'étaient point lettres mortes, de fonder un grand nombre d'abbayes, tant en Touraine qu'en Anjou. Rainaud I, évêque d'Angers, avait suivi ce mouvement vers les Lieux Saints et mourut à son retour, à Em-

[1] Voir la livraison de mars 1889.

Digitized by Google

brun : il faisait route avec un vicomte de Rochefort, son frère, du nom de Foulcod (Fulcodius) que quelques auteurs ont confondu avec Foulques Nerra. Gautier, évêque de Nantes, s'était contenté d'un voyage à Rome, mais il y avait un ébranlement général des fidèles vers les lieux sanctifiés par Notre-Seigneur ou quelques saints. Les seigneurs de Prigny avaient suivi l'entraînement général, toutefois leur piété ne se borna point à l'Orient, ils ne sentirent, revenus dans leur pays, que plus vivement le déplorable état du culte dans leur fief.

Cette chapelle ne méritait pas le délabrement dans lequel elle était laissée. La vénération du peuple entourait ses ruines ; un culte naïf, tel que Dieu se plaît si fréquemment à le récompenser, s'était établi devant quelque madone restée là, peut-être décapitée ou démembrée, mais chérie des gens d'alentour. La forme n'y fait rien pour eux, moins la statue est artistique plus la prière va directement à Dieu sans s'arrêter à l'intermédiaire. Il est fâcheux que nous n'ayions que quelques notes au sujet du sanctuaire de Notre-Dame, connu plus tard sous le nom de : Sainte-Marie des Moutiers. Les textes que nous possédons disent que sa statue était regardée comme miraculeuse.

Nous l'avons dit, en général les seigneurs de cette époque, obligés de faire face à des dépenses qui n'étaient point en rapport avec leurs ressources, faisaient leur possible pour parer au plus pressé qui était la défense du pays. Ils relevaient au plus vite les forteresses ruinées. Pour ce qui était des monuments du culte, ils s'en remettaient, autant qu'ils le pouvaient aux abbayes. Il y avait alors de vastes territoires incultes que les moines savaient rendre productifs. On donnait une certaine étendue de terrain à quelque congrégation que l'on chargeait de restaurer et de faire desservir quelque église. Souvent les moines demandaient eux-mêmes cette autorisation et sollicitaient parfois celle d'ajouter un bourg. La France entière, au moins dans sa partie rurale, fut

Digitized by Google

ainsi ressuscitée par les religieux. Ordinairement, lorsque l'on consacrait à Dieu un enfant de famille, la dot qui lui était constituée consistait : en terres, en rentes ou en droits quelconques ; assez fréquemment aussi, le seigneur renonçait, en faveur d'un monastère, à ses droits féodaux sur une certaine étendue de son domaine.

Dans la circonstance qui nous occupe il y avait une complication. Outre l'oratoire de Notre-Dame qui était à restaurer, il s'agissait de pourvoir la jeune Adénor, fille de Judicaël et d'Adénor, d'une dot, en vue de son entrée en religion. Cette jeune personne était destinée aux bénédictines de Sainte-Marie de la Charité d'Angers.

Deux raisons avaient motivé ce choix, d'abord la bienveillance que le comte Budic et son fils Mathias témoignaient à cette maison, ensuite la difficulté de trouver une autre abbaye de filles. Il eût fallu aller à Poitiers ou à Rennes ; or, à cette époque, les vraies relations d'amitié et d'utilité, pour les comtes de Nantes étaient à Angers. Le châtelain de Prigny destina donc sa fille aux religieuses d'Angers et lui constitua une dot par l'acte suivant :

« Moi, Judiquel et mon épouse Adénor, du consentement de mes fils, pour la rédemption de nos âmes ; je donne et concède à perpétuité au monastère fondé à Angers en l'honneur de la sainte mère de Dieu Marie ; en même temps que ma fille Adénor, vouée à Dieu en ce lieu, avec d'autres vierges du Christ : une église dans le territoire de Prigny, également bâtie en l'honneur de la sainte Vierge Marie, avec toute la pièce de terre *(mensura terræ)* dans laquelle est assise cette église, ainsi que la moitié du faubourg et toute la prévôté[1] (droit de justice), tant de cette moitié du faubourg

[1] « Les juges qu'on appelle prévôts dans la plus grande partie des provinces du royaume, sont appelés châtelains en Bourbonnais, Auvergne et autres lieux voisins, vicomtes en Normandie, viguiers en Languedoc et en Provence ; en sorte que, les prévôts, châtelains, vicomtes et viguiers sont tous juges du même pouvoir et ne diffèrent que de nom. » *(Dict. de Trévoux*, au mot *prévôt*).

Digitized by Google

que de la pièce de terre. J'accorde en outre la moitié des foires, et cette moitié franche de ban et de tout autre droit. De plus je donne et concède la quarte de terre de Hubert Le Roux, dit : Tête d'Avare, franche comme ce qui précède, à l'exception d'un septième et de la moitié du district du prévôt. »

Ainsi, l'abbesse du Ronceray devenait, par cet acte, propriétaire de la chapelle Notre-Dame et de son enclos, assez vaste pour qu'on se préoccupât de sa prévôté. Elle recevait au même titre la moitié du faubourg, c'est-à-dire, de ce que l'on nomma plus tard le bourg des Moutiers. En outre, le seigneur se dépouillait du droit de justice inhérent à son titre de viguier, sur les mêmes lieux donnés en propriété à l'abbaye. Ce droit de justice n'était pas le droit seigneurial tout entier, mais il en était la portion la plus usuelle. Le seigneur avait aussi le droit d'étalage aux foires et d'autres coutumes qui ressemblaient à notre octroi. Les Sœurs sont investies de la moitié de ces coutumes féodales. En un mot, Judicaël se dépouillait de tout ce qu'il possédait aux Moutiers, car nous voyons que la moitié réservée appartenait au frère de Judicaël, et la haute féodalité au seigneur de Retz probablement.

Les religieuses du Ronceray recevaient en outre une quarte[1] de terre d'un bien possédé par un nommé Hubert Le Roux, que nous surnommons, *Tête d'Avare*, mais que probablement il faudrait nommer Hubert *Tête rousse*, d'Avaré. Le texte dit : « Huberti Rufi capitis Avarei. » Mais un autre texte porte : « Hubertus Rufus de Avareo. »

Nous ignorons où se trouvait cette terre d'Avaré dont Hubert était tenancier.

[1] La *quarte* était peut-être ce que nous nommons actuellement *quartier*, mesure de terre spécialement employée pour les vignes dans certains pays. Les quarts de Barbin ont dû à Nantes être couverts de ceps comme les quarts de chaume, clos de vigne très renommé en Anjou. Dans d'autres pays le quartier est employé comme mesure des prés.

Digitized by Google

Le frère de Judicaël auquel appartenait l'autre moitié de la prévôté, est connu sous le nom de Nihel, dans un acte où ce personnage fait don aux Sœurs de cette moitié. De sorte que le Ronceray se trouva investi du droit de justice au bourg des Moutiers.

Nihel donne en outre deux parts de sa dîme de trois maisons, tenues par un certain Guérin, et deux quartes de terre, libres de toutes redevances, tenues par un nommé Guillerme, à l'exception néanmoins de la dîme de ces quartes, et de la moitié de trente deniers, sans doute faisant partie d'une rente. Nihel ajouta encore la moitié de la plage (Medietatem maritimi), avec le cens et les autres redevances, excepté le tiers des dîmes ; plus la moitié de l'impôt sur les oiseaux de mer et les poissons. L'acte finit ainsi : « Ces conventions ont été vues et entendues par Laenfant et Paen[1] ainsi que Barbotin, Gaifier, Babin, Péréné, bâtard, et le prêtre Ivan, auquel ce lieu fut acheté avec la chapelle qui s'y trouvait alors et qui fut comme nous l'avons dit plus haut, donné à perpétuité à Sainte-Marie.

Seing de Judicaël l'aîné †, s. de Nihel †, s. de Judicaël le jeune †, s. d'Ascoide †, s. de Justin †.

On voit ici plusieurs signataires qui n'étaient pas présents lors de la rédaction de ce titre. Les deux derniers sont Arscoat et son fils Gestin, seigneurs de Sainte-Croix (Machecoul). C'étaient les suzerains de la propriété donnée, ou du moins les seigneurs de Retz, qui le devinrent bientôt. Si nous avons un doute pour le moment, c'est que les seings de ces hauts barons se trouvent les derniers. Peut-être ne furent-ils apposés à la fin de cette charte que grâce à quelque parenté assez rapprochée des seigneurs de Retz avec ceux de

[1] Nous avons ici un spécimen de l'orthographe du pays à cette époque. Laenfant pour l'*Enfant* n'est autre que Nihel lui-même, que l'on trouve ailleurs nommé Nihel *Lainfant*. Le pays de Retz était encore aquitain pour son langage et ses mœurs. L'Espagne a gardé ce terme d'*Infant*. — Paen est pour *Payen* ou plutôt *Péan*.

Digitized by Google

Prigny. Nous ne serions point éloigné de croire qu'Arscoat était beau-frère de Judicaël.

Péan et Judicaël le jeune sont : ou des frères puînés de Judicaël l'ainé, ou des frères d'Adénor et Nihel. Ce dernier, en effet, devait être frère de l'épouse de Judicaël, ou les textes qui suivent, dans le *Cartulaire du Ronceray*, sont incompréhensibles.

Le récit de ces faits, donné par le *Cartulaire du Ronceray*, n'est point la charte même de Nihel, mais une notice postérieurement rédigée, d'après cette pièce, qui fut faite avant la reconstruction de la chapelle. Le curé de Saint-Pierre y est nommé Ivan, tandis que dans plusieurs autres titres on lui donne le nom d'Even ou Evain.

La chapelle Notre-Dame relevait de ce curé, qui jouissait de son temporel, c'est-à-dire de la pièce de terre où ce petit oratoire était bâti. Nous avons une notice qui nous met un peu au courant des démarches qui furent entreprises pour obtenir le sanctuaire ambitionné. Judicaël avait des titres sur ce lieu, mais c'étaient des droits féodaux. Le chapelain de Notre-Dame était, en somme, un tenancier avec lequel il fallait traiter. De nos jours, on se préoccuperait, au sujet d'une chapelle, d'abord de l'évêque ; mais alors les barons et châtelains, habitués à se considérer comme de petits souverains, empiétaient volontiers sur les droits de l'église elle-même. Si les rois faisaient les abbés, les seigneurs souhaitaient d'investir les prieurs et même les curés. Cela se passait en famille. Nous serions fort étonné si le curé Even n'était pas d'une maison noble du pays. Les prélats dans leurs diocèses, surtout en Bretagne, avaient jusqu'ici d'autres sujets de préoccupation. La lutte, parfois armée, contre le comte avait confiné l'évêque de Nantes dans son château de Saint-Pierre et l'obligeait à ratifier de son silence ce qui se passait au loin. Ne soyons donc pas trop surpris de voir le seigneur de Prigny traiter directement avec le curé de Saint-Pierre, comme la notice suivante l'indique. Nous devons toutefois

Digitized by Google

remarquer que l'auteur de cette notice, qui avait pour but de réunir plusieurs actes concernant la fondation du prieuré de Notre-Dame, a jugé à propos d'y ajouter un préambule dans lequel il commet une inexactitude, car il suppose Adénor agissant avec son mari, tandis que nous donnerons plus loin la preuve que Judicaël était mort au moment où Adénor se disposait à retourner en Palestine. Voici ce document : « Dans le temps où Adénor, épouse de Judicaël, inspirée par la grâce divine, se disposait à édifier à Marie, mère de Dieu, un oratoire avec les ressources que longtemps elle avait médité d'emporter à Jérusalem, afin que ce qu'elle désirait pût avoir une durée solide et sans discussion, elle vint avec son seigneur Judicaël trouver Even, chapelain de Saint-Pierre, qui avait près de l'église un oratoire où il ne célébrait pas chaque jour la messe à cause de la pauvreté du lieu. Mais comme cet oratoire était de sa juridiction, Judicaël et Adénor le prièrent de ne pas s'opposer aux desseins qu'ils avaient formés sur ce lieu ; au reste il serait récompensé de cette concession, lui et ses successeurs, par deux tiers des dîmes de sa Gressière[1] dont il avait déjà l'autre tiers. On lui ratifierait en outre, à tout jamais, son propre droit d'autel et d'offrandes. »

Even renonça, en conséquence, à tout ce que ses prédécesseurs et lui pouvaient avoir eu de droits sur cet oratoire. Il y avait cependant une condition, c'était que dans la future église, le jour de l'Assomption, trois messes seraient célébrées, avant qu'une seule fût chantée dans l'église Saint-Pierre.

Ce qui précède fut accordé et confirmé au vu et au su des deux archidiacres de l'église de Nantes ; Auvé et Guillaume[2] ;

[1] La Gressière était une terre seigneuriale dont le château se voit au-dessus de la Bernerie, non loin de la gare. Ce château fut reconstruit en 1851 par M le marquis de Charette.

[2] Ces mots nous apprennent que cet arrangement doit être placé entre 1050 et 1060.

Digitized by Google

des prêtres Seiffrede et Guerrif, de Judicaël, Adénor, Nihel Leinfant, Péan, Guiheneue, Bertrand, Etienne. » Nous donnons en latin les lignes qui suivent, parce que, selon nous, elles n'ont pas de sens : « Quo facto, concesserunt, Judichellus et Adenor uxor sua illi oratorio et ecclesia quæ ibi fundata erat in honore sanctæ Mariæ, ipsam mansuram terræ ubi illud oratorium erat. »

M. Marchegay pour se tirer d'embarras a intercalé le mot *cum* entre *illi* et *oratorio* sans obtenir un résultat satisfaisant. Nous préférons remplacer dans *ecclesia*, *a* par *æ* et mettre *aut* à la place de *et*, puis traduire ainsi : « Ensuite Judicaël et Adénor accordèrent à cet oratoire ou plutôt à l'église qu'ils venaient de fonder[1] en l'honneur de Notre-Dame la pièce de terre dans laquelle se trouvait l'oratoire, et ils l'accordaient entièrement franche de toute prétention ou coutume, sauf douze deniers pour le dîner d'*Ascode*. » En ce temps il fallait tout prévoir. Ascode était seigneur de Retz, suzerain très probablement de la propriété donnée ; il devait affirmer son droit par quelque redevance, et l'idée d'assurer son dîner au moins une fois l'an, ne fût-ce que le jour de la fête patronale, nous semble bien de cette époque.

Il s'agit évidemment ici de la première démarche exécutée en commun par Judicaël et Adénor et le compilateur a eu tort de la confondre avec celle que fit Adénor dans une autre circonstance. Il résultera de ce que nous dirons au sujet de Saint-Jean-Baptiste de Prigny que dans la seconde opération, Barbotin, fils aîné de Judicaël, avait succédé à son père.

La notice continue d'enregistrer les donations faites au nouveau prieuré.

Judicaël et Adénor avaient donné à Notre-Dame la moitié du faubourg, sa prévôté et ses foires. Ici on rappelle la donation du bourg, tel qu'il existait alors et qu'il devait exister plus tard, avec le péage, la *vende* de toute la *massure* et de

[1] De fonder, mais non de construire, comme nous le verrons plus tard.

Digitized by Google

tout le bourg et toute la prévôté, tant du sang que de la forfaiture, ainsi que toute la coutume des foires.

Quiconque vendait un bœuf donnait un denier au prieuré et l'acheteur en donnait un autre.

Pour un porc, vendeur et acquéreur payaient chacun une obole. Il y avait une exception pour les porcs tués à Machecoul; le droit sur la vente était payé au procureur des foires comme pour les animaux vendus. Mais seulement dans le cas où, arrivés à Machecoul, ils ne seraient pas tués. — Ce privilège en faveur de Machecoul vient encore à l'appui de cette opinion que dès lors le bourg des Moutiers relevait féodalement des seigneurs de Retz au moins comme suzerains.

Le rédacteur de la notice donne le nom de *Juhel* à ce Nihel qui donna l'autre moitié du faubourg dans les mêmes conditions que Judicaël. On ajoute ici que Nihel stipula également un droit de six deniers pour le dîner d'Ascode. On remarque ici que Nihel tenait cette moitié de Judicaël. Ce Nihel donne encore deux parts de la dîme des trois maisons de Guérin ; c'est-à-dire que l'on répète le premier acte que nous avons donné plus haut. On nomme ici *marais* ce que nous avions nommé *plage*. Le fils de Nihel, lui aussi, portait le nom de son père. Le texte dit : Juhel fils de Juhel (*Juhellus* filius *Juhelli*), avait le terrage de quelques marais (*de terra maritimi*) et des vignobles, il donna à Notre-Dame : et ce terrage et ces vignes ainsi que les droits qu'il possédait en ce lieu, et il les donna francs, comme lui-même les possédait.

Péan, fils de Judicaël, donna de son côté à Notre-Dame un pré et une charrière, plus la saline de Bertrand Pincebœuf, une autre saline et une borderie libre de toutes redevances excepté six deniers pour le dîner d'Ascode.

Jean *Grosse-Tête* et sa fille Oregon donnèrent à Notre-Dame la saline, peut-être comme dot, pour une de leurs filles qui se faisait religieuse. Ulgarde, ayeule d'Odelin et épouse de Gerbert, se fit aussi religieuse, et, à cette occasion, donna à l'abbaye du Ronceray une saline pour le salut de son âme.

Digitized by Google

Il était alors très en usage de vouloir mourir sous l'habit religieux et ces mots « pour son âme » indiquaient en général, dans les chartes, la sage préoccupation d'une personne qui songe à paraître avant peu devant son juge.

Evidemment ces donations ne sont point toutes du même moment, mais nous les donnons ici comme le Cartulaire les donne, afin de réunir les premières largesses faites au prieuré de Notre-Dame-des-Moutiers. Cet Odelin, petit-fils d'Ulgarde que nous venons de mentionner, signe dans une charte de Nihel de Prigny, comme intéressé, avant Giraud de Saint Philbert, gendre de Judicaël et d'Adénor, mais après leurs fils et neveux. Il n'est pas douteux que ses liens étaient assez resserrés avec la famille de Prigny. Nous serions assez porté à croire qu'Odelin était ou beau-père ou beau-frère d'Alfride, seigneur du Cellier, car Odeline, épouse d'Alfride se fit, comme Ulgarde, religieuse du Ronceray dès avant 1050. Une observation qui vient corroborer cette opinion c'est que le second fils d'Alfride se nommait Gestin, comme le fils et le père d'Ascode, seigneur de Retz, parents tellement rapprochés des châtelains de Prigny que peu de temps après un de leurs descendants héritait des fils de Judicaël.

La vie religieuse était très fréquemment une retraite pour les douairières au moyen-âge. Adénor, veuve de Judicaël, donna elle-même l'exemple à Ulgarde et à Adeline sous ce rapport.

Malgré tout ce que nous venons de voir au sujet de la fondation de Notre-Dame-des-Moutiers, il semble que cette nouvelle création soit restée lettre morte. Judicaël étant mort peu après, son fils Barbotin semble s'être occupé davantage d'assurer le service divin, près de son castel, à Saint-Jean-Baptiste, que dans le petit sanctuaire de Notre-Dame trop rapproché de l'église Saint-Pierre. Il est très probable que ce peu de souci pour l'exécution des dernières volontés de Judicaël mécontenta sa pieuse mère, qui manifesta le désir de retourner en Terre-Sainte. Elle se mit en effet à recueillir des fonds dans ce but et ce fut alors que ses

Digitized by Google

enfants comprirent que le moyen de retenir leur mère était de s'occuper à réaliser la fondation du prieuré de Notre-Dame. Une charte très importante du cartulaire du Ronceray raconte ce qui arriva dans cette circonstance. Nous traduisons.

« *Notice sur la construction et donation de l'église de Prigny.* »

Cette charte a pour but de faire savoir à tous présents et à venir, comment l'église qui est dans la villa nommé Prugny (*Prugniacum*), avec le bourg qui l'environne et ses autres dépendances, est entrée dans le domaine de Sainte-Marie de la Charité. Une femme aussi noble qu'aimable à Dieu, nommée Adénor, était revenue d'un premier voyage fait à cette auguste cour de Notre-Seigneur, qui s'appelle Jérusalem, où il a daigné souffrir, mourir, être enseveli et ressusciter. De nouveau, pénétrée de l'amour divin, elle ambitionnait de retourner en ces mêmes lieux, et déjà avait réuni tout ce que l'expérience lui avait montré comme nécessaire pour un long voyage. Elle allait entreprendre cette fatigue, à laquelle elle aspirait, déjà elle se mettait en marche avec ses compagnons de route, quand ses fils, désolés de se voir séparés de leur mère, et n'espérant plus la voir, obtinrent d'elle que, sur leur terre, qui était aussi la sienne, elle bâtirait, avec l'argent qu'elle emportait, une église en l'honneur de quel saint il lui plairait, pour que l'office divin y fût célébré sans interruption.

Cette femme du sens le plus judicieux, voulut bien se rendre à l'avis de ses illustres fils, et fit construire la susdite église en l'honneur de la Sainte-Vierge-Marie, convaincue qu'elle apaiserait ainsi le Seigneur sur son désistement du pèlerinage commencé[1]. Cette église construite pour l'accomplissement de son vœu et enrichie des terres de ses fils, autant qu'elle put en obtenir, fut confiée, pour le temps qui suivrait

[1] En lisant ces lignes, on comprend qu'elles furent écrites dans le temps où les croisades étaient la grande affaire du siècle. Se désister du vœu d'aller en terre sainte était alors flétri. Il fallait prévenir cette accusation. De plus, on

Digitized by Google

sa mort, à la garde de son second fils, Geoffroy[1], et de sa fille aussi nommée Adénor, déjà engagée dans la vie régulière des Sœurs de la Charité. Lorsqu'elle fut décédée, sa fille lui succéda et tint ce lieu, faisant avec son frère Guéfier, auquel sa mère l'avait confié et auquel, depuis, le château lui-même avec toute la châtellenie était échu, par la mort de son aîné Barbotin, une convention par suite de laquelle Guéfier concédait, en son entier, ce lieu et toutes ses dépendances au monastère de la Charité. Quant à lui, plein du souvenir de la dévotion de sa mère, et désireux de se rendre aux souhaits de sa sœur, il fit sa concession à perpétuité, comme sa sœur le demandait, en présence de l'abbesse Richilde (élue en 1073). Son fils en fit autant[2] ainsi que son frère Mandeguerre, et la donation fut déposée, par le même Guefier, sur l'autel de cette église.

On convint que tout ce qui, des produits de cette obédience, dépasserait les besoins des sœurs qui y résideraient, serait envoyé à Angers, pour la mense commune des religieuses. Les témoins de cette donation sont inscrits sur le rôle, Geoffroy[3], fils de Guéfier; Mandeguerre, frère de ce dernier; Pépin et Aubouin, ses neveux; Odelin[4]; Giraud de Saint-Philbert; Robert[5], prêtre; Hervé, chapelain[6] et Guillerme, son clerc; Even, prêtre (curé de Saint-Pierre); Simon, Berné[7], Bruno, son cousin; Jarnogon, boucher; Gos-

semble oublier qu'il y avait une chapelle antique de Notre-Dame qu'avait remplacée celle d'Adénor. Un écrivain du pays n'eût pas omis d'en faire la remarque. Enfin le pauvre Judicaël est complètement passé sous silence. Cette notice est donc un résumé succinct de la fondation faite quelque 50 ou 60 ans après, par quelque chanoine de la Trinité, au nom des sœurs du Ronceray, sans grand souci de la *Chronique des Moutiers*.

[1] Plus loin on le nommé *Guéfier*.

[2] C'est ce fils qui se nommait *Geoffroy*.

[3] Telle est la source de l'erreur que nous avons signalée, le chroniqueur distrait, et n'ayant qu'un faible intérêt à ce récit, avait mis d'abord le fils pour le père.

[4] Que nous croyons gendre de Judicaël et d'Adénor et par conséquent beau-frère de Guéfier comme Giraud.

[5] Probablement curé de Saint-Jean-Baptiste de Prigny.

[6] De la prieure.

[7] Qui a peut-être donné son nom à *La Bernerie*.

Digitized by Google

celin, fils de Séguin ; Goscelin ; Jean et Giraud, charpentiers, Péan, serviteur.

De l'autre partie ; Geoffroy Martin : Hugues de Saint-Laud ; Bernard, chanoine ; Godefroy, prêtre ; Babin, clerc ; Guillaume de Loches ; Gautier Leroux.

Geoffroy Martin que nous voyons parmi les témoins fut plus tard doyen de la cathédrale d'Angers. Il avait succédé dans cette place à Marbœuf, qui après avoir été évêque de Rennes mourut moine de Saint-Aubin en 1123. Geffroy écrivit contre l'hérésiarque Béranger. En 1095 il signe, comme chanoine de Saint-Maurice, une charte concernant Saint-Barthélemi-lez-Angers.

Hugues de Saint-Laud était chanoine de la collégiale de ce nom. On ne sait à quel titre il était attaché au Ronceray, mais il signa, en même temps que l'abbesse Richilde, une charte au sujet d'une terre de son abbaye, à Pruniers. Bernard fut un des premiers chanoines de N.-D. de la Charité. Il était mort dès le temps de l'abbesse Tiburge (1116), mais son nom était resté attaché à la maison qu'il avait occupée. Un autre Bernard, très connu dans les chartes, et appartenant à l'antique famille de Bouillé, obtint cette maison, qui relevait du Ronceray.

Il est probable que Godefroy était un des prêtres attachés au service de l'abbaye et de la paroisse qui en dépendait. Babin, qui est dit ici, clerc, était du pays de Retz et s'était dès lors destiné aux emplois qui étaient à la disposition de la communauté de la Charité d'Angers. On le trouve nommé tantôt « Babinus de Radeisio » tantôt « B. de Radisco. » Geoffroy et Hugues sont très célèbres comme docteurs en droit, de l'école d'Angers, qui devait, peu de temps après, former l'Université de ce nom.

L'abbesse, en se faisant suivre de ces hommes de loi, voulait, sans doute, mettre ses droits au-dessus de toute contestation, et nous verrons que ce n'était pas sans raison.

Voici en résumé ce qui avait eu lieu au sujet de la chapelle Notre-Dame.

Digitized by Google

Judicaël et Adénor, probablement au retour d'un voyage en Terre-Sainte, où ils s'étaient laissés aller à tout l'élan de leur foi, digne de ces temps si pleins de vigueur et de jeunesse, avaient acheté ce sanctuaire et y avaient placé des religieuses du Ronceray, dont Adénor fut considérée comme la prieure, ayant sous elle sa propre fille du même nom. Judicaël ne tarda pas à mourir. Sa veuve désolée se donna, de plus en plus, à la piété. La jeune Adénor avait grandi dans la vie religieuse, et probablement fait un noviciat à la maison-mère. Elle pouvait à son tour être investie du prieuré de Prigny.

La veuve, pleine du souvenir des lieux vénérables où Notre-Seigneur a vécu et souffert, prit la résolution de retourner les visiter. C'est alors que ses fils, dont l'aîné, Barbotin, était alors seigneur du château de Prigny, firent la démarche dont nous avons parlé.

A ce moment, c'était encore la vieille chapelle qui existait, un peu réparée, mais peu monumentale. Adénor au lieu de créer un nouveau vocable, préféra reconstruire à neuf la chapelle du prieuré. C'est de cette époque que datait l'église qui existait encore à la fin du dix-huitième siècle et, en effet, ne démentait pas le onzième siècle, par son plan et ses caractères architectoniques.

Tout ce que nous venons de relater est antérieur à l'an 1063, comme nous le ferons voir dans le chapitre suivant. Si nous avons donné une notice qui rapporte des faits postérieurs, notre but a été de ne pas couper ce document.

La mort d'Adénor, la mère, est également antérieure à l'an 1063. Ce fut peut-être l'achèvement de la belle église du prieuré qui amena l'évêque de Nantes à Prigny, comme nous allons le raconter.

L'abbé ALLARD.

(A suivre.)

Digitized by Google

L'ABBAYE

DE

BOIS-GROLLAND

EN POITOU

(Suite[1]).

X

Abbés commendataires.

L'institution des Commendes fut la cause de nombreux abus dont il serait injuste de rendre l'Eglise responsable, car, de tout temps, la Papauté protesta contre la collation de bénéfices arbitrairement accordés par la faveur royale.

En 1614, lors de la tenue des Etats, le jeune évêque de Luçon, Jean-Armand du Plessis de Richelieu, chargé de porter la parole au nom du clergé, s'exprima en ces termes :

« Il semble que donner une abbaye à un gentilhomme laïque « ou la mettre ès-mains de quelqu'un de religion contraire à « la nôtre, soit chose qui porte peu de préjudice à l'Eglise. « Cependant il est vrai et aisé à connaître que sa perte et sa « ruine viennent de là, en tant principalement que la pré- « sentation de la plupart des cures de la France est annexée

[1] Voir les livraisons de janvier, mai et juillet 1888 ; janvier et juin 1889.

Digitized by Google

« aux abbayes..... Que votre Majesté y pense et qu'elle « sache, s'il lui plaît, que non seulement il y a abus à dé- « partir le bien de Dieu à de telles gens, mais, en outre, à « personnes de notre profession indignes de le posséder par « leurs mauvaises mœurs et leur ignorance. Oui, Sire, c'est « un grand abus ; abus qui tire après soi la perte d'un « nombre infini d'âmes dont la vôtre répondra un jour de- « vant le souverain juge des humains..... Pour les autres « qui, aveuglés de l'erreur, vivent paisiblement sous votre « autorité, nous ne pensons en eux que pour désirer leur « conversion et l'avancer par nos exemples, nos instructions « et nos prières, qui sont les seules armes avec lesquelles « nous les voulons combattre. »

Quand même le titulaire d'un bénéfice eût été choisi parmi les plus dignes, pouvait-il administrer convenablement son abbaye, quand il étaiten même temps évêque ou vicaire-général, ambassadeur ou membre du Parlement?

Nul ne possède le don d'ubiquité : le cumul des fonctions sera toujours incompatible avec la bonne gestion d'emplois différents, aussi est-il étrange de voir se perpétuer de nos jours un abus tant de fois dénoncé et toujours condamné par l'expérience.

Grâce à la bonne direction de leurs prieurs, les religieux de Bois-Grolland eurent le mérite de rester fidèles à leurs règles et d'avoir une vie irréprochable. Mais si leur conscience leur rendait un bon témoignage, combien n'eurent-ils pas à souffrir de la coupable négligence des abbés commendataires !... Les bâtiments n'étaient pas entretenus, leurs pensions irrégulièrement payées : de là des plaintes continuelles bien rarement écoutées.

« ... Les abbés commendataires qui possédaient seuls les « revenus de l'abbaye, les Religieux n'estant que leurs « *pentionères*, se sont fort peu embarrassé de ce logis pour le rebâtir. »

« ... Le sieur abbé a jouy pendant ce temps des deux tiers

Digitized by Google

« du revenu au moins et cela par suite d'abus anciens depuis « que *les abbés commendataires ont eu plus de crédit que les « Religieux dont ils faisoient leurs vallets pour ainsi dire « dans le siècle passé et dans le commencement d'iceluy...* »

« ..... L'imposition des descimes a été faitte conformé- « ment aux déclarations que les bénéficiers ont donné de « leurs biens et aux charges qu'ils sont tenus d'acquitter ; « en faisant l'imposition, on a eu égard aux Rl[s] *qui sont « tenus à toutes les charges de l'abbaye, M. l'abbé qui jouit de « son franc lot et quitte de toute charge, il n'est pas étonnant « qu'il soit imposé à proportion de son revenu ; il serait injuste « de surcharger les Religieux de ce qu'il a de trop*[1]. »

Après l'incendie du logis abbatial, en 1622, sa reconstruction avait été décidée et un arpent de terre désigné à cet effet, (transaction de 1677) mais l'abbé Jacques de Gravelle préféra s'établir à la Frédonnière, maison distante de trois lieues de Bois-Grolland : exemple suivi par ses deux successeurs dont le dernier conserva ce bénéfice pendant plus de vingt ans. Les griefs des religieux n'étaient que trop fondés, comme le prouve surabondamment le procès qu'ils intentèrent à Messire Charles de Lingendes, seigneur de Boisvilliers, légataire universel de son oncle, défunt Messire Emmanuel-François-Philippe de Lingendes, conseiller du Roi et son prédicateur ordinaire. On a souvent confondu cet orateur distingué avec son frère Jean de Lingendes, évêque de Macon, abbé de Bois-Grolland, qui, lui aussi, avait un grand talent oratoire et dont il avait recueilli la succession.

Procès intenté contre Messire Charles de Lingendes et poursuivi contre les héritiers de l'abbé de Gravelle.

Ce long procès ne fut terminé qu'en 1702, après plus de trente ans de procédures. L'arrêt du Grand Conseil con-

[1] Les paragaphes entourés de guillemets, trouvés dans les papiers de Bois-Grolland, ont dû être écrits par un Prieur pendant les démêlés des Religieux avec Charles de Lingendes.

Digitized by Google

damna les défendeurs à verser 13,000 livres, montant des frais, dépens et réparations exécutées conformément à l'adjudication de 1693. La rente de cette somme, d'abord placée sur l'Hôtel de Ville de Paris, leur fut définitivement payée sur les tailles des Sables d'Olonne.

Pendant ce temps, et toujours pour les mêmes motifs, eurent lieu des poursuites contre les héritiers[1] de l'abbé de Gravelle dont les intérêts, par suite des délais ci-dessus indiqués, se trouvèrent engagés dans la succession de Lingendes : il en résulta des complications multipliées ; à chaque instant, surgissent des incidents nouveaux suivis d'oppositions sans cesse renouvelées; enfin, comme conséquence, l'invraisemblable durée de cette action judiciaire.

Nous allons essayer de présenter le plus brièvement possible la suite de ces divers procès dont l'ensemble constitue un formidable et très volumineux dossier.

Messire Jean de Lingendes, évêque de Macon, fut pourvu de l'abbaye de Bois-Grolland au commencement de l'année 1657 et mourut à la fin de 1665. L'administration de son diocèse absorba sans doute toutes les ressources du prélat car « pendant les huit années dont il a jouy de ladite abbaye, « il ne donna aux religieux que ce qu'il ne put leur ôter, « c'est-à-dire que leurs pensions qu'il ne leur payait même « pas en argent, mais en très faible portion de terre. »

« Pendant ces huit années, ledit abbé jouit des deux tiers « et plus des revenus par quoy il devoit supporter les « charges de l'abbaye, ce qu'il ne fit pas, malgré les remon- « trances et les prières des Religieux de cette époque, et « comme une grande partie de ces charges étoient de toute « nécessité, pour subvenir à ces dépenses, ils prélevèrent sur

[1] Robert de Bradésime, greffier de la paroisse royale de Beauvoisis, était beau-frère et héritier de Jacques de Gravelle. André de Hodeng, contre qui le procès est soutenu, était fondé de procuration de Robert Bequet, sieur de Becqueville, capitaine des chasses de la forêt de Crécy en Brie, également héritier du défunt abbé.

Digitized by Google

« leurs pensions non seulement pendant le temps du sieur « de Lingendes, mais encore sous l'abbé de Gravelle, son « successeur. »

Le nouvel abbé, messire Le Gris, trésorier de l'église de Sens et chapelain du Roi, après avoir constaté le mauvais état des bâtiments, fit procéder par experts à une visite des lieux et nous allons reproduire *in extenso* le procès-verbal des experts qui donne des renseignements exacts sur l'abbaye et ses dépendances.

Procès-verbal et état des lieux de l'Abbaye de Bois-Grolland et des biens qui en dépendent.

« Aujourd'huy, 20 oct. 1672, Nous, Pierre Coquiet, architecte, Jacques Bertineau, maître maçon, Nicolas Brodeur, maître maçon, Jacques Sire, maître charpentier, tous experts convenus et nommés pour l'exécution de l'arrêt du Grand Conseil, du 10 juillet dernier, rendu entre Messire Jacques de Gravelle, abbé commendataire de l'abbaye de N. D. de Boisgrolland, d'une part, et Charles de Lingendes, héritier de Messire de Lingendes, cy-devant abbé de ladite abbaye, et les prieurs et religieux d'icelle, par jugement du 15 du présent mois, rendu par Nicolas Jolly, lieutenant particulier au siège royal de Fontenay.....

Nous avons procédé ainsi qu'il s'ensuit :

Nous nous sommes transportés en présence de René Buon, faisant pour ledit sieur de Gravelle, et Pierre Barraud, son procureur, à l'église de ladite abbaye, avons remarqué que la porte de la principale entrée est en bon état pour la massonne et la pierre de taille et pour le fust de bois ; qu'il n'y a point de vitre au vitrail qui est au-dessus, lequel est bouché partie de muraille et partie de bois. Et l'arrière voussure est aussi en partie de maçonne, ce qui n'est suffisant pour porter la couverture dont le faix est appuyé sur icellle, et que la voûte est détachée et faut la refaire. Et estimons en nos consciences

Digitized by Google

qu'il peut bien y avoir 20 à 25 ans, que les ruines cy-dessus ont commencé et qu'il n'y a eu de vitres.

Et étant entrés dans ladite église, en visitant les murailles de la nef, avons constaté, du côté du cloistre un écorchement de muraille qu'il est besoin de massonner; le restant des murs de la neff étant en assez bon état, sauf d'être blanchies en dedans et grifonées au dehors. Le grand vitrail dans le côté opposé de la muraille est entièrement massonné. La charpente de ladite neff est en assez bon état, sauf la dernière travée proche l'arcade du clocher qui, refaite depuis seulement 4 ans et non couverte de tuiles ou ardoises, ne peut être de longue durée. Estimons qu'il y a plus de 15 ans que ledit grand vitrail est muré et environ 10 ou 12 ans que les ruines ci-dessus ont commencé.

Des deux chapelles qui sont au costé, l'une du côté nord, appelée chapelle de Sainte-Luce, est en mauvais état; les vitraux au devant de l'autel bouchés de muraille et le reste vitré, mais les vitres brisées en partie; le vitrail à l'opposite de l'autel est bouché depuis plus de 20 ans. Le pignon de la muraille et la voûte de la chapelle sont à moitié renversés; quelques ouvriers y travaillent actuellement. Nous jugeons la dite ruine estre arrivée depuis plus de vingt ans.

Les murailles de la chapelle du costé du midy sont en bon état et la charpente refaite à neuf depuis 3 ou 4 mois. La charpente de chacune desdites chapelles est de 29 pieds de long, 28 de large et 24 d'élévation.

Le lendemain, 21e dudit mois, étant retournés dans le chœur, avons trouvé la charpente en bon état, même faite toute à neuf en la forme appelée la Mansarde; récemment les murailles à l'extérieur ont été récemment garnies de chaux et il n'y a aucun péril d'une ruine prochaine.

Clocher. — Étant montés au clocher, a été constaté que les murailles des 4 côtés sont crévassées en divers endroits et ont besoin d'être refaites à neuf ainsi que l'escalier qui monte

Digitized by Google

audit clocher. Nous estimons que ces ruines doivent avoir commencé il y a plus de 50 ans. Il en est de même de la charpente qu'il est nécessaire de refaire à neuf ainsi que le pillier qui soutient le clocher au-dedans de l'église.

Sacristie. — Les murs de l'ancienne sacristie ainsi que la voute sont crévassés et menacent d'une prochaine ruine, laquelle peut remonter à environ 50 ans.

Cloistres. — Dans l'espace où fut jadis le cloistre, les murailles sont renversées de trois costés ; ces vestiges de ruines datent de plus de 60 ans.

Dortoir. — Etant montés dans le dortoir, avons constaté que les murailles sont en partie crévassées et tombées, le plancher rompu en plusieurs endroits ; il en est de même de la chambre du prieur qui est au bout du dortoir et dans laquelle il n'y a ni carrelage, ni fenestres, ni gonds aux portes. Ces ruines arrivées par vieillesse. Quatre autres chambres contigues les unes aux autres et servant aux religieux, ainsi que la chambre des hostes, sont à moitié en bon état. Les murailles, et l'escalier montant auxdites chambres ont besoin d'être étayés. Le tout arrivé par antiquité.

Chapitre, — Dans le lieu appelé chapître, le plancher est à refaire, les poutres de soutènement sont rompues et il n'y a aucun banc pour asseoir les religieux. Ces ruines datent de vingt ans.

Réfectoire. — Le réfectoire et la dépense y joignant, en assez bon état.

Cuisine. — La cuisine en assez bon état, sauf les poutres et soliveaux qui s'abaissent. Les murailles n'ont été enduites de chaux depuis plus de 14 ou 15 ans.

Grenier. — Le grenier, qui est au-dessus du réfectoire, est en assez bon état, tant en murs qu'en charpente.

Cellier. — Le cellier, qui est au-dessous du dortoir, a ses

Digitized by Google

poutres et soliveaux bons à changer; ruines datant de 15 ans environ.

Pour la conservation des murs de clôture de la cour et du jardin, est nécessaire de les enduire de chaux quoiqu'il n'y ait aucune apparence qu'ils l'aient jamais été.

La boulangerie dont la charpente et les supports ont besoin de réparation, est en mauvais état depuis 16 à 17 ans.

L'inspection des murailles de la grange en fait remonter la ruine à environ trente ou quarante ans.

Métairie de la Grange. — Trouvée en assez bon état, bâtie sur poteaux de bois et n'ayant de muraille que d'un côté, vu l'usage du pays.

Métairie de la Géofrallière. — Située en la paroisse de Grosbreuil, la métairie est en bon état, les réparations à faire ne datant que de 3 ou 4 ans.

Métairie des Couteaux, paroisse de Poiroux, en assez bon état, les murs de la grange en ruines, ce qui peut remonter à environ 40 ans.

Le bordage de Biart, paroisse St-Hiliaire de la Forest, a ses murs et sa charpente en assez piètre état, ce qui est arrivé par caducité.

La maison noble de la Frédonnière et sa métairie, paroisse de la Jonchère, et dont jouit ledit sieur abbé, en bon état, sauf les dégradations de sa toiture arrivées depuis dix ou douze ans.

La métairie de la Cigoigne, paroisse de la Jonchère, et dont jouit le dit sieur abbé, a sa charpente et sa toiture en assez mauvais état; ces dégradations causées par la vieillesse peuvent remonter à plus de trente ans.

Le bordage du Boisguichet, paroisse de Gyvre et dont jouit ledit abbé, a sa charpente entièrement affaisée ; ces dégradations datent d'environ 15 ans.

Digitized by Google

Chapelle du Bois-Guichet. — Dans un champ éloigné du village d'environ cent pas, on remarque une masure de pierre sans couverture ni charpente de 24 pieds de long et de 19 de large que l'on dit estre la chapelle; ruine très ancienne qui remonte à plus de soixante ans.

Le Poiré ; sa chapelle. — La métairie du Poiré, paroisse de Léroux, dont jouit ledit abbé, où l'on remarque une vieille masure en forme de chapelle, sans toit ni couverture, presque ruinée, de 24 pieds de long et 18 de large ; dans laquelle nous avons remarqué une grande pierre d'autel soutenue sur son ancienne masse de pierre, que par inspection, on juge être en cet état depuis plus de soixante ans. La demeure du métayer est en assez bon état, la toiture de la grange a besoin de réparations depuis environ 15 ans.

C'est tout ce que nous, experts, avons remarqué dans les lieux cy-dessus dépendant de la dite abbaye, et dont nous avons dressé notre présent procès-verbal sur les lieux, dans les temps et jours cy dessus, aujourd'hui vingt-sixième jour du mois d'octobre 1672, au bourg de Luçon, par devant mondit sieur Jolly, lieutenant particulier au siège royal de Fontenay et commissaire susdit. »

L'abbé de Gravelle commença en 1672 le long procès dont nous avons parlé et obtint, en 1673 ; un arrêt condamnant Charles de Lingendes à mettre en état l'abbaye de Bois-Grolland. Celui-ci, craignant d'être ruiné, abandonna à ses créanciers la succession de son oncle et les sieurs Pecquot, Ferrand et d'Espinoy furent chargés de la liquidation. Ces trois personnages usèrent de toutes les ressources de la chicane pour s'opposer aux nombreux arrêts rendus contre eux.

Cette même année, 1673, eut lieu l'adjudication des travaux à exécuter et un bail au rabais fut souscrit moyennant la somme des 14.500 livres.

Sur ces entrefaites, « les religieux ayant appris que les « Audiguier , autrefois fermiers du revenu de l'abbaye ;

Digitized by Google

« estoient redevables à la succession de Lingendes de 7,200
« livres, leur firent signifier venir aux requestres du Palais
« déclarer s'ils devoient la dite somme ; en même temps
« firent appeler Charles de Lingendes, héritier du feu sieur
« abbé, pour leur rembourser les charges par eux acquittées
« sur leurs pensions. »

« Sur quoy, intervint sentence, en date du 24 juin 1682,
« confirmative des conclusions desdits Prieur et religieux ;
« laquelle sentence étant venue à la connaissance desdits
« Sr Directeurs, ils interjectèrent appel par une requeste du
« 26 novembre 1682, par laquelle ils demandoient que les
« arrêts d'omologation du contrat d'abandonnement des biens
« dudit Charles de Lingendes fût rendu commun avec lesdits
« Prieur et religieux, et après plusieurs procédures, est enfin
« intervenu arrest du Parlement, en date du 28 mars 1683,
« par lequel les Srs Directeurs sont déboutés de leur
« requeste. »

En conséquence de ce qui précède relativement aux dégradations de l'abbaye, le Parlement ordonna aux Religieux de faire, dans les six mois, preuve de ce qu'ils avançaient, tant par titres que par témoins, devant le sénéchal de Fontenay. L'enquête fut-elle retardée ? Y en eut-il plusieurs ? En tous cas, l'enquête du 10 février 1689, présidée par François Arrivé, sieur du Sableau, lieutenant-général au siège royal de Fontenay, répond complètement aux questions posées par le Parlement.

Charles Bernard, marchand à l'Érablaye ; Jacques Guilbaud, laboureur à charrue à la Dorinière, et Jean Mosnereau, marchand au Bois-Jaullain, firent des dépositions à peu près semblables. Ils affirmèrent avoir vu cinq religieux dans l'abbaye, lesquels s'acquittaient régulièrement des devoirs de leur profession, recevaient souvent des étrangers dans la chambre des hostes et faisaient largement l'aumône. Plusieurs religieux ont été malades, ce qui est confirmé par le reçu du chirurgien. Il est à leur connaissance que le boisseau de blé a

Digitized by Google

valu depuis 40 sols jusqu'à 6 livres. Jacques Guilbaud affirme que des réparations ont été faites à la maison de Biard et à la métairie de Costau. Jean Mosnereau raconte qu'un de ses frères a été envoyé aux Sables quérir des ornements pour l'église de Bois-Grolland. Tous témoignent des souffrances des religieux qui se plaignaient de ne rien recevoir de l'abbé de Lingendes et d'être obligés de s'endetter afin de satisfaire aux dépenses de la communauté.

Mais la déposition la plus importante fut celle de dom Dominique Robin, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, prieur claustral de Saint-Martin de Vertou, âgé de 53 ans. Il déclara qu'en 1657 et 1658, il faisait partie de la communauté de Bois-Grolland où toutes les charges étaient fidèlement acquittées par les religieux qui s'y trouvaient au nombre de quatre. Il y revint en 1663 pour remplir les fonctions de Prieur qu'il exerça jusqu'en 1667. Pendant tout ce temps, il fut témoin de la même observance des obligations religieuses : on célébrait avec exactitude toutes les messes solennelles et abbatiales. Il produisit à l'enquête l'estimation suivante des charges de l'abbaye :

Messes, par chaque année.....	66	livres.
Pain pour messes.....	17	—
Luminaire.....	40	—
Lampes, chandelles de suif.....	40	—
Malades.....	110	—
Entretien des cloches.....	15	—
Ornements : chasubles, etc.....	120	—
Aumônes	200	—
Réparations.....	50	—
Hospitalité des pèlerins.....	150	—
Total des charges annuelles.....	808	livres.

Les plaintes des religieux s'étant renouvelées, Jacques de Gravelle, désireux d'y mettre fin, passa, en 1678, devant

Digitized by Google

Barnabé Brisson, sieur du Pallays, sénéchal de Fontenay, un acte par lequel un tiers des revenus de l'abbaye était attribué à l'abbé ; un tiers aux prieur et religieux et l'autre tiers, affecté au paiement des charges de la communauté, devait être partagé également entre les religieux et l'abbé. Les experts choisis pour faire le partage étaient les sieurs Poitevin, marchand, et Jusseaume, marchand à Saint-Benoît.

Malheureusement ces bonnes intentions ne furent ni suivies ni exécutés. Lorsque Messire Jacques de Gravelle avait l'honneur de représenter le Roi de France à la Cour de l'Empereur ou à celle de l'Electeur de Mayence, il oubliait les moines confiés à sa sollicitude. Non seulement il n'entretint pas les bâtiments, mais il ne fit aucune réparation urgente, ainsi qu'il résulte, 1° d'un arrêt du Conseil, en date du 7 septembre 1679, autorisant son successeur l'abbé Le Gris, à faire procéder à la visite des réparations de l'abbaye ; 2° du procès-verbal de cette visite ; 3° d'un acte de 1681, prouvant qu'une somme de 4 200 livres était due aux religieux pour travaux indispensables par eux effectués durant l'administration de l'abbé de Gravelle « de laquelle somme les religieux seront « payés sur les deniers et effets de la succession de Lingendes, « deniers qui sont en direction, et préférablement à ce qui « étoit dû par ladite succession à celle dudit de Gravelle ; 4° « enfin, de l'arrêt du Conseil qui, à la date du 30 septembre « 1702, condamnait les héritiers de M. de Gravelle à rembour- « ser aux religieux le prix des réparations par eux faites, si « mieux n'aimoient lesdits débiteurs délaisser aux deman- « deurs 350 livres de rente au principal des 7000 livres, ce « faisant déchargés de toutes les réparations dont la succes- « sion de Lingendes est tenue. »

Entre temps, le sieur Ferrand, directeur des créanciers de Lingendes, éleva la prétention, comme subrogé aux droits du sieur de Gravelle, de se faire compter les 14,500 livres indiquées par le bail au rabais, alors que les réparations n'avaient pas été faites. Le Parlement de Paris le débouta, en 1682, de cette demande inadmissible.

Digitized by Google

En 1684, le sieur Perpignan prit l'engagement « de ne pas « vuider ses mains des sommes d'argent, bestiaux, prix de « ferme et autres effets entre les mains de l'abbé Le Gris et « héritiers du sieur de Gravelle qu'au préalable les religieux « ne soient payés de leur dû. »

Plus tard, apparemment, l'abbé Le Gris se concilia la faveur des moines, car ceux-ci, par acte notarié du 20 juillet 1690, remirent audit abbé la somme de 250 livres qu'il s'était engagé à leur payer chaque année ; ils le déchargèrent encore des impositions qui pourraient frapper la communauté moyennant 1000 livres que l'abbé Le Gris s'obligeait à leur verser en trois paiements.

Cependant, chaque jour augmentait la misérable situation des religieux dont la vie ne fut bientôt plus en sécurité. Lorsqu'on voulait boucher une crevasse, la muraille s'écroulait ; toute réparation était devenue impraticable ; il y avait urgence de reconstruire, ce qui se fit au fur et à mesure des besoins les plus pressants.

Les religieux, qui manquaient de ressources, réclamaient inutilement les 14,500 livres, prix fixé par l'adjudication. Le Grand Conseil ordonna une nouvelle descente sur les lieux parce qu'il voulait obtenir la justification des sommes dépensées. Alors se présenta une difficulté insurmontable : les travaux avaient été exécutés au jour le jour, suivant les nécessités les plus impérieuses et les comptes n'avaient pas été tenus avec une parfaite régularité. Comment établir le montant des dépenses? Mais une question de bonne foi devait trancher le litige : n'avait-il pas été convenu qu'une somme de 14,500 livres était nécessaire pour acquitter les réparations? Au lieu de réparations, les religieux présentaient de nouvelles constructions dont la dépense était bien supérieure au prix de simples réparations.

Charles Morisseau, escuyer, s^r de Cheusse, sénéchal de Fontenay, nomma le sieur Dupont, syndic des Moutiers, pour visiter les lieux, ce qu'il exécuta le 17 juin 1705, en

Digitized by Google

présence de dom Guillaume Gueffe, prieur de l'abbaye, et du frère Léonard Genest, sacriste.

Après avoir visité l'église « tant par le dehors que par le « dedans, nous avons trouvé les murailles, vistres, lambris, « charpentes et panes estre en bon état..,. avons remarqué « qu'il y a deux tableaux l'un de Saint Fiacre et l'autre de « Sainte Luce avec deux devant d'autels de cuivre doré drapé, « façon de brocatelle, qui sont aux deux autels de Saint Fiacre « et de Sainte Luce.... »

Le commissaire-enquêteur constate ensuite la présence de « un calice, un bassin et canettes, le tout d'argent; une « chasuble, devant d'autel et chappe à fond blanc semé des « fleurs de diverses coulleurs, le tout de soye » plus un ornement complet de satin noir; d'autres de couleur verte, violette et rouge; une grande croix avec six chandelliers et quatre moyens, le tout de cuivre, plus deux crucifix dyvoire dont les croix sont *debenne* avec 6 chandelliers de bois vernis de rouge etc....

« ... De tout ce que dessus, nous dit exper avons drésé le « présent procès-verbal lequel nous déclarons contenir « vérité... pour quoy faire avons employé une journée soit « pour ce que l'aller et venir etc... Signé : DUPONT.

L'année précédente, le 23 juillet, Joachim Bizierre, maître maçon, demeurant à la Favrelière (paroisse de Grosbreuil) avait déclaré, devant les notaires de la chastellenie des Fossés Chaslons et la Baugerie-l'Hospital, qu'il avait reçu des religieux la somme de 550 livres pour divers travaux faits à l'église de Notre-Dame de Bois-Groiland.

Rousseau, tailleur de pierres à la Babouinière (Girouard) reconnut que 350 livres lui avaient été remises pour diverses réparations et Mathurin Jaunastre, chaumier à la Brissonnière d'Avrillé, affirma avoir fourni 50 thonnaux de chaux et reçu à diverses fois 250 livres à raison de 5 livres le thonnau.

Digitized by Google

Enfin un commissaire de marine, M. de Langlade, avait visité l'abbaye, le 4 août 1704, et l'on trouve dans son rapport la phrase suivante : « Estant entrés dans l'église dont la porte « a son aspect au couchant, avons observé quelle a quinze « toises de long sur trois thoises deux pieds de large et « quelle est en fort bon état. »

Ces différentes dépositions venaient confirmer la bonne foi des religieux et prouver qu'ils avaient de leurs deniers pourvu à l'entretien de l'Eglise et des ornements nécessaires au culte. Mais les travaux de reconstruction n'étaient pas terminés et, avant de rembourser les moines du Bois-Grolland, on en exigeait probablement l'achèvement, car, à la même époque, le sieur Dupont, syndic des Moutiers, accepta l'adjudication des travaux non en vue d'en tirer aucun lucre, *mais à la prière des religieux et pour leur faire plaisir.*

C'est donc au commencement du dix-huitième siècle que l'on termina la reconstruction de l'abbaye[1].

Mais, pour se procurer les ressources nécessaires, il fallut faire une vente de bois et lorsque l'autorisation royale fut obtenue, et la vente opérée, le sieur Millon, grand-maître des eaux et forêts, la fit casser pour défaut de formes. A la fin, l'adjudication eut lieu, le bois fut vendu 6 000 livres qui furent appliquées à acquitter les dettes de l'abbaye, le surplus devant faire retour au trésor royal.

En 1750, nouvelles contestations entre les religieux et l'abbé. Le 28 août de cette année, Messire Antoine-René Serin de la Cordinière, prêtre, doyen et chanoine de la cathé-

[1] D'après l'abbé Hugues du Tems, dans son livre sur *le Clergé de France*, l'Eglise et le monastère de Bois-Grolland ont été reconstruits par les religieux de l'*Etroite Observance* qui furent introduits par Dominique Robin, ancien prieur de Vertou, devenu prieur et second fondateur de Bois-Grolland.

A cette époque, l'abbé jouissait d'un revenu de 6 000 livres.

Tous les ans, l'anniversaire de la Dédicace de l'Eglise avait lieu le 16 décembre. Il existait alors auprès du monastère une forêt appelé Vertou, *Wertaw*, c'est-à-dire *du Silence*, lieu bien approprié au recueillement prescrit à des religieux.

Digitized by Google

drale de Luçon, qui était aussi abbé commendataire de Bois-Grolland, réunit à Paris, devant les conseillers du Roi, notaires au Châtelet, 1° Messire Louis-Emeritte du Bailleul, prêtre, abbé commendataire de Barette (diocèse de Bourges) vicaire-général de Rhodez et prédécesseur dudit sieur de la Cordinière à l'abbaye de Bois-Grolland ; 2° Messire Louis Coninghan Darcenay, prieur-curé de Saint-Germain-en-Laye, héritier du défunt Messire Gabriel de Coninghan, son frère, ancien abbé commendataire de Bois-Grolland, avant ledit sieur du Bailleul ; 3° Dom Joseph Mayeur, Prieur titulaire des Proziers, ordre de Citeaux, au nom et comme fondé de pouvoirs des Prieur et religieux de Bois-Grolland.

Lesquels, pour terminer toutes contestations de la part des religieux au sujet du cloître et des lieux réguliers de l'abbaye décident que l'abbé de la Cordinière et ses prédécesseurs sont et demeureront déchargés de toutes réparations ordinaires des lieux réguliers de Bois-Grolland tant pour le passé que pour l'avenir ; l'abbé de la Cordinière *consent à la démolition des cloîtres*, sans que les Prieur et religieux puissent être inquiétés pour ce fait ; l'abbé et ses successeurs devront payer la moitié des réparations de l'Eglise, pourvu qu'elles ne soient pas causées par le défaut d'entretien des Prieur et religieux ; le même abbé consent à la vente des bois de haute futaye dont les religieux toucheront le prix, à la condition de payer 1,800 livres aux anciens abbés de Bailleul et Darcenay à titre d'indemnité pour le desséchement de marais par eux effectué ; les sieurs du Bailleul et Darcenay font abandon de ces 1,800 livres à l'abbé de la Cordinière, en déduction des frais causés par des réparations, au moyen de quoi, ledit abbé se désiste de ses prétentions sur la vente des bois de futaye et *en quitte* les Prieur et religieux.

Ce dernier article amena plus tard des dificultés, car nous avons trouvé dans une note cette protestation :

« M. l'abbé ne peut à juste titre revendiquer aucune part

Digitized by Google

« dans la coupe des bois de haute futaye contenant 4 arpents,
« ni raisonnablement exiger 1,800 livres sur cette coupe que
« les religieux n'ont obtenue que pour des réparations claus-
« trales. La transaction de 1673, qui a fait loi jusqu'à présent,
« explique formellement que les bois de haute futaye demeu-
« reront en commun pour subvenir aux besoins et réparations
« de l'abbaye, Or de cette somme de 1800 livres, M. l'abbé a
« touché celle de 900 et il en doit 800 à la maison pour la
« pension de quatre années de D. Colignon. »

Malgré plusieurs tentatives d'accord et de conciliation, il est facile de voir que la paix n'était pas encore établie d'une façon durable.

XI

Arrêté du Directoire du Département de la Vendée, le 9 mars 1792, l'an IV de la liberté. — Expulsion des Religieux.

Lorsque la Révolution, au nom de la liberté, chassa les religieux de l'asile qu'ils avaient choisi, il y avait encore quatre moines dans l'abbaye de Bois-Grolland.

L'un d'eux, le Père J.-B. Gillet, y vivait depuis vingt ans, quand il reçut l'ordre de partir. Réfugié dans les environs, il exerçait son ministère en cachette, baptisant les nouveaux-nés, administrant ceux qui allaient mourir, consolant tous ceux qui souffraient, et alors surtout, bien grand en était le nombre. Jusqu'en 1792, il remplaça les pasteurs persécutés et en fuite. Mais quand parut l'arrêté du Directoire du Département, la position n'était plus tenable : les dangers qu'il bravait pour lui-même, il ne voulait pas y exposer ceux qui lui donnaient asile et, le 15 septembre 1792, il partit des Sables pour l Espagne, à bord du *Jeune-Aimé* qui emmenait en exil 26 prêtres ou religieux.

Digitized by Google

Après des considérants où les prêtres non assermentés sont considérés comme factieux, fauteurs de troubles, perturbateurs de l'ordre public, l'arrêté susdit enjoignait à tout prêtre qui avait refusé le serment, d'avoir à se rendre, dans la huitaine, au chef-lieu du département, avec menace d'y être contraint par la force armée. Défense était faite aux internés de s'éloigner sans autorisation, et chaque jour, à 11 heures, chacun d'eux devait s'inscrire sur un registre ouvert à cet effet. C'était la servitude, l'impossibilité absolue de remplir les fonctions sacrées. En ce cas, mieux valait passer à l'étranger et ce fut le parti que prirent, le 11 septembre 1792, 39 prêtres qui s'embarquèrent aux Sables, sur la *Marie-Gabrielle*. Parmi eux se trouvaient deux moines de Bois-Grolland, les Pères Noiret et Ansel, ainsi que M. Arnaudet, ex-curé de Poiroux.

En 1797, le P. Gillet, désireux de revoir sa patrie, revint en France. C'était trop tôt : de nouveau poursuivi, il fut obligé de s'expatrier pour la seconde fois. En 1800, ce généreux confesseur eut enfin la satisfaction de terminer sa carrière auprès de son ancien couvent. Il demanda et obtint la cure de Grosbreuil où il eut pour successeur un autre religieux de Bois-Grolland, le P. Ansel qui a été enterré dans le cimetière de cette paroisse.

Pendant la persécution, les différentes propriétés de la vieille abbaye royale avaient été vendues. Le 18 juin 1791, le district des Sables avait adjugé la terre de Bois-Grolland, y compris le monastère, au citoyen Gamo, pour le prix de 13,313 francs payables en assignats et par douzième.

Digitized by Google

XII

Monsieur Emery, dernier abbé de Bois-Grolland.

Le dernier abbé de Bois-Grolland rendit de tels services à la cause de la religion, comme supérieur de Saint-Sulpice, conseiller de l'Université et membre de la commission ecclésiastique, qu'il nous a paru intéressant de résumer une existence si bien remplie.

Deux fois incarcéré par la Commune de Paris; une troisième fois, mis en prison, en 1800, ce vaillant prêtre qui, seul, osa tenir tête à l'empereur Napoléon, pendant ses démêlés avec la Cour de Rome, montra toujours une inébranlable fermeté de principes unie à la plus grande modération dans sa conduite.

Pendant les quinze mois que dura sa seconde détention, il remplit chaque jour le rôle d'un apôtre ; apaisant les colères, préparant à la résignation et au sacrifice de leur vie ceux qui allaient monter sur l'échafaud. Parmi les nombreuses conversions qu'il eut le bonheur d'opérer, citons celle de Gobel, évêque de Paris, d'Adrien Damourette et de Montault, évêque de Poitiers.

« Ce petit prêtre empêche les autres de crier » disaient ses geôliers. D'après cet aveu, il est probable que la tranquillité qu'il sut maintenir parmi ses co-détenus contribua à lui sauver la vie.

La modestie de l'abbé Emery était extrême : elle n'avait d'égal que son amour pour la Société de Saint-Sulpice. Quelqu'instance qu'on fît près de lui, il refusa successivement les évêchés d'Arras, de Troyes et d'Autun ; il voulait rester Sulpicien. Lorsqu'il lui fut permis d'exercer librement son zèle, il consacra tous ses soins à reconstituer la Compagnie de Saint-Sulpice : il fonda le séminaire de Baltimore, reprit

Digitized by Google

la direction des séminaires de Lyon, d'Autun, d'Angers, de Saint-Flour, d'Aix, de Toulouse, de Clermont, de Viviers, de Limoges, de Nantes et du Puy. Il attachait la plus grande importance à la formation du clergé, et pour ne pas détourner les directeurs de séminaires de leur principale occupation, il leur interdit toutes fonctions extérieures. Il n'oubliait pas l'instruction de la classe populaire et favorisa l'établissement des écoles chrétiennes. On peut affirmer que l'existence de ce saint prêtre fut entièrement consacrée au salut des âmes et à la propagation de la foi.

Jacques André Emery naquit, le 26 août 1732, à Gex. Il était fils d'un conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage de Gex, et Maire de cette ville. Sa mère s'appelait Pernette de Borsat et eut huit enfants.

La piété, la sagesse de Jacques André se manifestèrent de bonne heure. Sa raison précoce, son application soutenue lui valurent de brillants succès. A l'âge de 16 ans, il composa un poëme pour célébrer la prise de Berg-op-Zoom par le maréchal de Lowendal qui lui envoya un brevet d'officier. Quand il eut 18 ans, il obtint au concours une bourse à la petite communauté de Saint-Sulpice, dite des *Robertins*, où il devint bientôt maître de conférences. Admis à faire partie de la compagnie de Saint-Sulpice, il fut professeur à Orléans, puis à Lyon. C'est pendant son séjour dans cette ville qu'il se fit recevoir docteur par l'Université de Valence : Vers ce même temps, il écrivit. « *L'esprit de Leibnitz* ». Nommé supérieur du séminaire d'Angers, il fut appelé par Monseigneur au poste de grand-vicaire. Ses supérieurs qui depuis longtemps avaient remarqué les éminentes qualités de l'abbé Emery, l'élevèrent au rang d'assistant, et, dans l'assemblée tenue en 1782, quoique le plus jeune du Conseil, il fut élu supérieur de la Société.

Selon l'usage il se rendit auprès de l'évêque de Paris pour lui annoncer sa nomination, et Monseigneur de Juigné obtint en sa faveur l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Bois-Grolland,

Digitized by Google

dont il reçut le brevet le 25 janvier 1784. Ce titre l'obligeait d'après l'édit de 1696 à se donner des armoiries : afin de satisfaire à cette obligation, il ajouta la mitre et la crosse au blason qu'il avait choisi en recevant la chapellenie du château de Gex, petit bénéfice que sa famille lui avait procuré en 1767.

Mais les séminaristes, dont la discipline s'était relâchée, redoutaient l'austérité de leur nouveau supérieur. Il y eut quelques tentatives de révolte bientôt réprimées, car l'abbé Émery, fort habile dans le maniement des hommes, fut bientôt maître de la situation et contribua pour une large part à doter l'illustre compagnie de l'excellent esprit qui continue à la distinguer.

Quand éclata la Révolution de 1789, le séminaire de Saint-Sulpice fut exposé à des manifestations hostiles et bientôt à de sérieux dangers. Beaucoup s'enfuirent, Mr Emery voulut rester à son poste et vit sa maison envahie par la section du Luxembourg. Cet envahissement préserva peut-être le séminaire, grâce aux bonnes relations que Mr le Supérieur sut entretenir avec des voisins parfois trop bruyants. L'entremise de sa parente, Madame de Villette, le mit à même de sauver les Constitutions et Règlements de la Compagnie, le registre des assemblées générales, des manuscrits importants, de précieuses reliques et divers objets servant au culte.

Le 2 septembre 1792, eut lieu le massacre des Carmes ; à Issy, maîtres et élèves avaient été arrêtés. Le lendemain M. Emery dit à ses compagnons : « Préparons-nous à la mort ». Cependant la modération du supérieur de Saint-Sulpice à l'égard des clubistes sauva les séminaristes qui furent congédiés. Quant à lui, il resta seul avec quelques directeurs.

Malgré le serment de fidélité à la constitution qu'il avait prêté, M. Emery était fort suspect aux révolutionnaires, il était sans cesse dénoncé et, le 19 mai 1793, la Commune le fit arrêter et conduire devant le comité de sûreté générale. Il ne resta que dix jours en prison, parce qu'il lui fut facile

Digitized by Google

de se disculper de l'accusation portée contre lui. Mais, le 16 juillet suivant, entre trois et quatre heures du matin, un commissaire de police escorté de 300 fusilliers vint saisir le supérieur de Saint-Sulpice avec *tous ses adhérents.* Conduits à la prison des Carmes, ils furent élargis, à la réserve de M. Emery, qui comparut, le 14 août, devant le tribunal révolutionnaire. Une tante de Fouquier-Tinville obtint un sursis — le jugement fut indéfinitivement ajourné — n'oublions pas que *ce petit prêtre empêchait les autres de crier*, et, le 25 octobre 1794, après 15 mois de captivité il recouvra la liberté.

En l'absence de l'évêque « il fallait un homme assez « instruit pour diriger les autres dans les circonstances les « plus difficiles ; assez sage pour n'écouter que l'intérêt de la « religion ; assez laborieux pour faire face à toutes les affaires. « Cet homme fut M. Emery, simple prêtre, modeste, retiré, il « était étranger à toute cabale... Ce qui lui avait concilié une « confiance et une vénération si générales, c'était son mérite « personnel ; c'était l'étendue de ses lumières, la sagesse de « ses conseils, l'égalité de sa conduite, l'exemple de sa piété, « la force de son caractère. Ce fut la réunion de ces qualités « qui lui procura tant de considération et d'influence, et qui, « dans un moment de désorganisation et de terreur, le porta « pour ainsi dire à la tête des affaires et le rendit, en quelque « sorte, le suppléant des évêques et l'oracle du clergé. »

En 1800, la persécution parut cesser, et M. Emery réunit dans la maison de M. Duclaux les séminaristes qui revenaient au bercail. Cette même année, le vénérable supérieur, poursuivi par la haine des Jansénistes et victime de nouvelles dénonciations, fut incarcéré pour la troisième fois. Il resta 18 jours en prison et n'en sortit que par les démarches actives d'amis dévoués.

Cependant M. Emery n'était pas intransigeant ; après avoir prêté serment de fidélité à la constitution, il usa de toute son influence pour déterminer les évêques à accepter le

Digitized by Google

Concordat, car il n'avait en vue que le bien de l'Église, il n'était guidé par aucune ambition, ce qu'il prouva en refusant les évêchés qui lui étaient offerts avec une opiniâtreté qui faillit le brouiller avec l'Empereur. Suspect aux gens de la Révolution à cause de la fermeté de ses principes, il n'était pas considéré d'un œil beaucoup plus favorable par certains royalistes qui lui reprochaient ses concessions. Il ne l'ignorait point, aussi jugea-t-il à propos d'offrir sa démission qui heureusement ne fut pas acceptée. Alors, il donna libre carrière au zèle qui le portait à relever et à développer une Société qui lui était chère. Il racheta les bâtiments du séminaire, la maison et le parc d'Issy, ainsi que la chapelle de Lorette ; il s'occupa de reconstituer les séminaires de province et choisit avec soin les directeurs chargés de former les jeunes lévites.

Lorsqu'on présenta à Napoléon la liste des personnes proposées pour faire partie du conseil de l'Université, l'Empereur qui savait apprécier les hommes, ajouta deux noms : ceux de MM. Beausset et Emery ; cela n'empêcha point les ennemis du restaurateur du clergé de chercher à lui nuire. Le ministre Fouché signala la publication d'opuscules dus à la plume de M. Emery et qui portaient ombrage aux adversaires de la Papauté. Le supérieur de Saint-Sulpice fut appelé à Fontainebleau où il attendit l'audience pendant trois jours qu'il passa en prières dans la chapelle du château. Quand, enfin, il fut introduit auprès de l'Empereur, il trouva dans l'antichambre les rois de Hollande de Bavière et de Wurtemberg, et passa avant eux. Napoléon lui parla de ses difficultés avec le souverain Pontife, et s'étonna que ni lui, ni les évêques, n'eussent trouvé un arrangement canonique. — « Quant à moi » ajouta-t-il — « si j'avais étudié la théologie seulement pendant « six mois, j'aurais bientôt débrouillé toutes choses, parce « que Dieu m'a donné l'intelligence » — et ce disant, il portait « la main à son front — « Sire » — répondit M. Emery — « Vous êtes bien heureux d'être en état de savoir la théologie

Digitized by Google

« en six mois. Il y a plus de cinquante ans que je l'étudie et « même que j'enseigne, et je ne crois pas encore la savoir. » — J'ai lu votre livre » — continua l'Empereur — « il est vrai « qu'il y a dans la préface quelque point qui n'est pas franc du « collier ; mais en somme, il n'y a pas de quoi fouetter un « chat. »

Cela n'empêcha pas la police de saisir les additions ajoutées aux nouveaux opuscules et lorsque, devant la commission ecclésiastique, M. Emery tint tête aux membres de l'Épiscopat, refusa opiniâtrement sa signature et défendit le saint siège avec la plus grande énergie, les jansénistes intervenant, les Sulpiciens furent contraints de sortir du séminaire.

L'Empereur, quoique Dieu lui eût donné l'intelligence, se trouvait dans le plus grand des embarras. Il voulait pourvoir à la vacance des sièges épiscopaux, mais il ne trouvait pas le moyen de leur donner l'institution canonique, parce que tout rapport était interrompu entre le Pape et les Français. Non moins embarrassée, la commission ecclésiastique avait remis son rapport au 4 mars 1811. Réunie aux Tuileries, elle attendait depuis deux heures, lorsque parut Napoléon entouré des grands dignitaires de l'Empire.

D'un ton furieux, il se plaint du souverain Pontife, qu'il accable d'outrages. Les prélats silencieux et baissant la tête, laissaient passer l'orage. Tout à coup, Napoléon aperçoit l'abbé Emery et le prie de lui donner son opinion.

L'abbé répondit : « Sire, je ne puis avoir sur ce point « d'autre sentiment que celui qui est contenu dans le caté- « chisme enseigné par vos ordres dans toutes les églises de « l'Empire. On lit dans plusieurs endroits de cet article « que le Pape est le chef visible de l'Eglise à qui tous les « fidèles doivent l'obéissance, comme au successeur de saint « Pierre, d'après l'institution même de Jésus-Christ. Or, un « corps peut-il se passer de son chef, de celui à qui, de droit « divin, il doit l'obéissance ? Il établit ensuite que les 4 articles de la déclaration de 1682, n'avaient été décrétés que

Digitized by Google

pour empêcher que, sous prétexte de liberté de l'Église gallicane, on ne portât atteinte à la primauté du souverain Pontife.

« Je ne conteste pas la puissance spirituelle du Pape » — répartit Napoléon — « puisqu'il l'a reçue de Jésus-Christ. « Mais Jésus-Christ ne lui a pas donné la puissance tempo- « relle. C'est Charlemagne qui la lui a donnée, et moi, comme « successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter, parce qu'il « ne sait pas en user, et qu'elle l'empêche d'exercer ses « fonctions spirituelles. M. Emery, qu'avez-vous à répondre « à cela ?

— « Sire, je ne puis avoir là-dessus d'autre sentiment que « celui de Bossuet, dont votre Majesté respecte avec raison « la grande autorité et qu'elle se plaît à citer souvent. Or, ce « grand prélat, dans sa *Défense de la Déclaration du clergé « de France*, soutient expressément que l'indépendance et la « pleine liberté du souverain Pontife, sont nécessaires pour « le libre exercice de son autorité spirituelle dans tout l'uni- « vers et dans une si grande multiplicité de royaumes et « d'empires. » Il cita textuellement le passage de Bossuet.

« Je ne récuse pas l'autorité de Bossuet. Tout cela était « vrai de son temps où l'Europe, reconnaissant plusieurs « maîtres, il n'était pas convenable que le Pape fût assujetti « à un souverain particulier. Mais quel inconvénient y a-t-il à « ce que le Pape me soit assujetti à moi, maintenant que l'Eu- « rope ne reconnait d'autre maître que moi seul ?

« Votre Majesté connaît aussi bien que moi l'histoire « des révolutions ; ce qui existe maintenant peut ne pas « toujours exister, et, dans ce cas, tous les inconvénients « prévus par Bossuet, pourraient reparaître. Il ne faut donc « pas changer un ordre si bien établi. »

Parlant ensuite de la mesure proposée par les évêques, de faire ajouter au Concordat une clause portant que le Pape donnerait l'institution canonique dans un délai déterminé, faute de quoi, le droit d'instituer passerait au concile de la

Digitized by Google

province, Napoléon se tournant de nouveau du côté de M. Emery, lui demanda s'il pensait qu'on obtînt une pareille concession.

M. Emery répondit que le Pape n'y consentirait jamais, parce que ce serait abdiquer tout droit d'investiture. S'adressant alors aux évêques, l'Empereur leur reprocha de l'avoir engagé à *faire un pas de clerc* ; et se levant aussitôt, il se retira en saluant M. Emery, sans plus faire attention aux autres membres de l'assemblée.

Comme quelques personnes cherchaient à excuser le franc parler de M. Emery, qu'ils attribuaient à son grand âge, « Vous vous trompez, — répondit l'Empereur, — je ne suis « aucunement fâché contre M. Emery. Il a parlé en homme « qui sait son affaire ; c'est ainsi que j'aime qu'on me parle. « Il est vrai qu'il ne pense pas comme moi ; mais chacun « doit avoir ici son opinion libre. »

« Je savais bien que M. Emery avait beaucoup d'esprit, » « dit Talleyrand, qui avait assisté à la séance, mais je ne « croyais pas qu'il en eût autant. Il a l'adresse de dire fran- « chement la vérité à l'Empereur sans lui déplaire[1]. »

Quelques jours après, le cardinal Fesch, voulut traiter d'affaires ecclésiastiques. « Taisez-vous — lui dit Napoléon — « vous êtes un ignorant. Où avez-vous appris la théologie ? « c'est avec M. Emery, qui la sait, que je dois m'en entretenir. »

Un mois après cette séance si honorable pour la science et pour le caractère du vénérable M. Emery, le dernier abbé de Bois-Grolland rendait sa belle âme à Dieu, le 28 avril 1811.

CONSTANT VERGER.

(*A suivre.*)

[1] L'Empereur ne serait peut-être jamais devenu persécuteur, si dès le « principe, il eût trouvé dans les évêques de France, la fermeté, la science, « le courage qu'il rencontra dans l'abbé Emery » *(Cardinal Pacca).*

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE
DANS LE DIOCÈSE DE NANTES
APRÈS LA RÉVOLUTION
(1800-1815)[1]

DEUXIÈME PARTIE

LES ÉCOLES PRESBYTÉRALES

I

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL

Semblable à ces terribles cyclones, qui fondent de temps en temps sur le Nouveau-Monde, et ne laissent, comme preuve de leur passage, que de lamentables débris, la tempête révolutionnaire, en passant sur le pays de France, si riche en institutions de tout genre, avait tout renversé, tout détruit, ne laissant après elle que des ruines. Quand l'orage fut calmé, quand les prêtres fidèles purent reparaître au grand jour, ils regardèrent autour d'eux : à la vue d'un si complet désastre, une profonde tristesse les saisit, les larmes coulèrent de leurs yeux, et de leurs lèvres émues, ils laissèrent tomber la plainte de Jérémie : « *Les voies de Sion pleurent, parce qu'il n'y a plus personne qui vienne à ses solennités....*

[1] Voir la livraison de mars 1889.

Digitized by Google

Comment les pierres du sanctuaire ont-elles été dispersées au coin de toutes les rues ?... Le Seigneur a renversé sa tente, comme un jardin qu'on détruit : il a démoli son tabernacle. Il a fait oublier dans Sion les fêtes et les jours de sabbat : il a livré les rois et les prêtres à l'opprobre et à l'indignation de sa fureur[1] ». Ils ne furent point abattus cependant. La Religion a des promesses d'immortalité : champions de l'Eglise, intrépides confesseurs de la foi, ils ne l'ignoraient pas. Ils se mirent donc courageusement à l'œuvre, *rassemblèrent les pierres dispersées* du sanctuaire, et rapprirent aux peuples, déshabitués des cérémonies saintes, le chemin de la maison de Dieu.

Mais plus que toutes les ruines matérielles, plus même que les ruines morales, nombreuses, hélas ! au milieu de ce peuple autrefois si chrétien, une autre cause excitait leur tristesse : c'étaient les vides du sacerdoce.

Les prêtres, soutiens naturels et nécessaires de la foi, avaient été poursuivis avec acharnement dans la France tout entière ; mais nulle part le sacerdoce n'avait fourni un plus grand nombre de victimes que dans nos contrées de l'Ouest. La Loire avait roulé dans ses flots bien des prêtres nantais[2] ; les déserts brûlants de la Guyane en avaient dévoré plusieurs ; les fusillades de *Gigant*, les massacres des *Mayençais* et des *colonnes infernales*, ainsi que la haine persévérante de certains patriotes de village, en avaient fait disparaître un grand nombre ; les fatigues d'un ministère plus étendu et plus pénible que jamais, les privations, les alertes continuelles[3], les

[1] Thren. I.

[2] Quatre-vingt-trois furent noyés le 27 brumaire an II (17 nov. 1793). — A. Lallié, *Noyades de Nantes*, pag. 150. — Mais on peut supposer que plusieurs autres périrent dans les noyades qui suivirent, jusqu'à la fin de janvier 1794.

[3] Les alertes étaient si fréquentes et si vives que plusieurs prêtres moururent de frayeur. M. F. Lefeuvre cite un prêtre de Bordeaux qui mourut de cette manière — (*Revue de Bretagne et Vendée*, octobre 1885, page 276). — Nous pouvons citer également, d'après les notes de M. l'abbé Jul. Bertho, M. Broussard Julien, de la Chapelle-des-Marais, vicaire du Cellier, qui mourut, en 1795, des suites d'une frayeur causée par l'arrivée d'un détachement de soldats.

Digitized by Google

marécages et les forêts où il fallait souvent chercher un refuge, sûr peut-être, mais malsain, avaient conduit à la mort beaucoup de prêtres fidèles échappés au bourreau ; enfin, quand les ecclésiastiques, si cruellement jetés sur la terre étrangère, revinrent dans leurs foyers, leurs rangs étaient bien éclaircis par les longues amertumes de l'exil[1].

« En 1791 et 1792, il y avait dans l'évêché nantais 882 ecclésiastiques séculiers, prêtres, diacres, sous-diacres, etc. et environ 176 religieux ; ce qui fait un total de 1,058 ecclésiastiques[2]. » Quand Monseignenr Duvoisin « fut nommé évêque de Nantes, en 1802, son premier soin fut de rassembler les prêtres qui avaient échappé aux fureurs des révolutionnaires, ou aux fatigues de l'exil. A l'époque de son installation, 210 ecclésiastiques se présentèrent[3] pour partager ses travaux. »

Cependant le Concordat n'avait pas rétréci de beaucoup les limites de l'ancien diocèse ; le nombre des habitants, malgré les maux de la guerre civile, n'avait pas notablement diminué, et douze ans d'interruption dans l'exercice public du culte avaient rendu plus pénibles les fonctions du saint ministère. Le chiffre que nous avons cité, même en le doublant, était donc bien insuffisant. Toutes les paroisses ne purent être pourvues, et plusieurs durent être desservies par le pasteur voisin, assez occupé déjà par les soins que récla-

[1] Sur 303 prêtres et religieux retirés en Espagne ou en Portugal, 38 y avaient déjà trouvé un tombeau, en 1796. — Tableau du clergé... dressé par M. *Guénichon*, et publié par M. l'abbé Cahour.

[2] Note de M. *Guihard*. auteur d'une liste des prêtres de cette époque. — *Documents pour servir à l'histoire du diocèse de Nantes*, édités par Monsieur l'abbé Cahour, page 52.

[3] *Notice historique sur l'établissement du Séminaire de Nantes*, auctore Guillaume-Marie Angebault, secrét. de l'évêché. M. l'abbé Grégoire fit de son côté : «... il est assez difficile d'avancer un chiffre précis ; cependant nous ne croyons pas nous éloigner beaucoup de la vérité en l'élevant à 500 environ. » *Le rétablissement du culte*... page 48. — Le chiffre donné par M. Angebault est, à peu près celui des ecclésiastiques qui prêtèrent serment dans la cathédrale le 7 pluviôse an XI (27 janvier 1803), c'est-à-dire des curés et desservants.

Digitized by Google

mait son propre troupeau. C'est ainsi que M. Orain, curé de *Derval*, chargé seul d'une paroisse de trois lieues de diamètre et de 2000 habitants, desservait encore les deux paroisses de *Mouais* et de *Luzanger*[1].

Si encore ces ecclésiastiques avaient été jeunes et vigoureux, si les forces n'avaient pas manqué à leur zèle, les fidèles auraient moins souffert de cette disette de pasteurs. Mais la mort, qui n'épargne pas la jeunesse, avait largement fauché dans les rangs des jeunes prêtres : ceux-ci, en effet, avaient, le plus souvent, revendiqué la charge périlleuse de rester au poste et d'exercer un ministère devenu trop pénible et même impossible pour des hommes plus âgés : beaucoup étaient morts à la peine.

Parmi les survivants de la Révolution, on comptait donc bien des vieillards consacrant au service de l'Église et des âmes, « les restes d'une vie usée dans l'exil ou dans les prisons[2]. » Chaque année devait considérablement éclaircir les cadres déjà si peu remplis de ces dignes vétérans.

Or durant les douze années précédentes, il avait été impossible de former des clercs, du moins en grand nombre, et il devenait urgent de pourvoir à ce pressant besoin. Durant les années 1803 et 1804, à peine si quelques jeunes gens[3], préparés à la hâte, se présentèrent aux ordinations, et telle était la disette, qu'on vit, à plusieurs reprises, des sujets promus, le même jour, à tous les ordres, depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise[4].

[1] Cahour, *Vie de M. Orain*, deuxième édition, page 236.

[2] M. Duvoisin. *Lettre pastorale publiée en 1806*.

[3] En 1803 et 1804, treize prêtres furent ordonnés, et cinq seulement en 1805. — Arch. de l'évêché, *Listes des ordinands*.

[4] Le 24 septembre 1803, Mathurin Dureau, de Couffé. Le 25 fév. 1804, Etienne Jaumouillé, Jean Besseau et Jean Robert (arch. de l'év. ibid.). A propos de ce dernier, on lit, dans la *Vie de M. Souffrant*, pag. 94, en note : « M. Robert ne fut ordonné qu'après la Révolution. M. Souffrant, qui lui avait donné des leçons de latin, de philosophie et de théologie, l'envoya à Nantes, aux approches d'une ordination. — « Mon Jean, lui dit-il, voici une lettre, tu vas aller trouver Monseigneur l'évêque et tu feras tout ce qu'il te

Digitized by Google

Dès le début de son épiscopat, Monseigneur Duvoisin chercha les moyens de combler les vides de son clergé ; et dans cette intention, il écrivait le 2 prairial an XII, au conseiller d'État chargé des affaires concernant les cultes, une lettre où nous trouvons ces détails tristement instructifs : « Mon diocèse est un de ceux qui peuvent le moins se passer d'un séminaire. Il y a péri un plus grand nombre de prêtres qu'ailleurs, plusieurs places ne sont pas remplies, faute de sujets ; les deux tiers des ecclésiastiques employés ont plus de soixante ans, et sont accablés d'infirmités. Il en est mort vingt-six depuis l'organisation[1]. Dans les années suivantes, le nombre des morts croîtra dans une progression effrayante, et tant qu'il n'y aura pas un séminaire, les recrues ne seront point en proportion avec les pertes[2]. »

Un peu plus de deux mois[3] avant l'envoi de cette lettre, le premier Consul avait porté un décret qui débutait ainsi :

« Il y aura pour chaque arrondissement métropolitain, et sous le nom de *séminaire*, une maison d'instruction pour ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique. »

Ce projet, en admettant qu'il fût exécuté, pouvait avoir son utilité pour le diocèse qui posséderait l'établissement, et pour l'évêque qui en aurait la surveillance, bien que les articles suivants, et l'ingérence du gouvernement, qu'ils consacraient, présentassent de graves inconvénients[4]. Mais quels avantages en pouvaient retirer des diocèses éloignés, dont les clercs seraient ainsi soustraits à la surveillance de leur évêque, et

dira. » — Jean s'en va donc à Nantes, y passe une huitaine de jours, et revient à Maumusson. — « Eh bien ! mon Jean, tu as été à l'ordination ? » — « Oui, Monsieur Souffrant. » — « Tu es tonsuré ? » — « Mieux que ça » — « Es-tu sous-diacre ? » — « Mieux que ça. » — « Serais-tu prêtre ? » — « Oui, Monsieur Souffrant, » et il montre à son digne maître sa lettre de vicaire de Belligné. »

[1] C'est-à-dire, depuis dix-sept mois.

[2] Arch. de l'év.

[3] Le 23 ventôse an XII.

[4] Art. 6. « Les directeurs et professeurs seront nommés par le premier Consul, sur les indications qui seront données par l'archevêque et les évêques suffragans. »

Digitized by Google

constraints de faire des voyages prolongés et coûteux? Fort peu assurément. Le diocèse de Nantes était dans ce cas. Il fallait donc songer à établir un séminaire diocésain. Monseigneur Duvoisin y pensa, dès le principe, comme nous le verrons plus tard ; mais de graves et nombreuses difficultés s'opposèrent à la réalisation de ce projet ; et plusieurs années devaient s'écouler, avant que les portes d'un séminaire régulièrement organisé s'ouvrissent à la jeunesse cléricale de Nantes.

Cependant la pénurie de prêtres, dont souffrait le diocèse, ne permettait pas de renoncer à former des clercs. Le dévouement seul pouvait y pourvoir. Un clergé, aguerri par douze ans d'exil et de persécutions, ne pouvait manquer à l'appel : il n'y faillit pas. Plusieurs vénérables curés, sans tenir compte de leur âge, des infirmités contractées durant les mauvais jours, des fatigues d'un ministère plus étendu que jamais, sans s'arrêter même devant la pauvreté, avec laquelle de longues privations les avaient familiarisés, réunirent autour d'eux des jeunes gens ; et bientôt on vit comme une reflorescence de ces écoles du moyen-âge, établies à l'ombre des cloîtres, des cathédrales, ou même des plus humbles églises.

Ces institutions furent bien modestes dans leurs commencements, et ne méritaient à aucun titre le nom de *collèges* ; cependant elles étaient bien de véritables *séminaires*, c'est-à-dire, des *pépinières* de prêtres ; et leur souvenir doit nous être précieux, car elles furent le salut du sacerdoce français.

En effet, on ne les trouve pas seulement dans notre diocèse ; mais sur tous les points de la France. Partout, les mêmes besoins et le même dénûment firent naître les mêmes œuvres et suscitèrent le même dévouement. Elles assurèrent le recrutement du clergé pendant les premières années de ce siècle, et plusieurs furent l'origine de collèges encore florissants aujourd'hui.

Les évêques le comprirent et les favorisèrent ; aussi Mon-

Digitized by Google

seigneur Duvoisin écrivait-il en 1809[1] pour les défendre contre le mauvais vouloir du gouvernement : « Ces desservants ne tiennent pas une école publique. Loin de gagner sur les pensions des élèves, il est notoire qu'ils consacrent à cette bonne œuvre leur médiocre fortune. C'est pour mon diocèse une ressource précieuse à laquelle je dois presque tous les prêtres que j'ai ordonnés jusqu'à présent ; et maintenant même que mon séminaire est organisé, il en résultera encore le double avantage d'avoir un plus grand nombre de sujets et de pouvoir les entretenir à moins de frais. »

Ces derniers mots nous révèlent la principale difficulté qui s'opposait à l'établissement des séminaires, et la raison d'être des *écoles presbytérales*. La Révolution, en effet, avait tout confisqué ou tout détruit, et il faut des ressources considérables pour construire des collèges. La charité n'était pas éteinte au cœur des familles chrétiennes ; mais, après tant de guerres, de confiscations et de ruines, elles n'avaient plus les moyens d'être charitables.

De plus, les jeunes gens qui s'offraient alors à Dieu n'étaient point favorisés des biens de la fortune. Les bénéfices n'attiraient plus les fils de famille[2] ; presque seuls, les fils de paysans acceptaient la perspective de cette vie de dévouement et de pauvreté. Or les paysans de nos contrées, heureux et fiers de donner leurs fils au Seigneur, mais ruinés par les malheurs de la guerre civile, ne pouvaient guère payer pension.

Les études, dans les écoles presbytérales, pouvaient se faire à peu de frais. Beaucoup de ceux qui les fréquentaient

[1] Arch. de l'év. — Lettre au ministre des cultes, du 28 fév. 1809.

[2] «.... La classe du peuple fournit un grand nombre de jeunes gens qui se destinent au sacerdoce, lequel ne peut guère compter que sur cette même classe pour réparer ses pertes de tous les jours. » *Notice sur le collége de Guérande,* rédigée en juin 1823, par les soins de la municipalité guérandaise, pour être présentée au préfet et à l'évêque. Pour l'honneur de la noblesse guérandaise, représentée dans le conseil par le maire, et un tiers au moins de l'assemblée, nous aimons à croire que les lignes précédentes n'exprimaient pas ses propres sentiments.

Digitized by Google

habitaient la paroisse, ou les paroisses voisines : ils venaient le matin, apportant avec eux la nourriture de la journée, et retournaient le soir coucher à la ferme. D'autres logeaient dans le bourg, chez des parents ou des connaissances, dont l'*ordinaire* n'était sans doute pas très relevé, ce qui leur permettait de n'être pas trop exigeants sur le prix de la pension ; d'autres enfin prenaient place dans la maison et à la table de Monsieur le curé, qui trouvait, dans sa charité, le moyen de rendre ses ressources presque inépuisables. Une ou deux fois par semaine, les jeunes gens des paroisses un peu plus éloignées s'en allaient dans leurs familles, et revenaient chargés des provisions de la semaine, du pain, du beurre, du lard et des fruits. Ceux dont les parents jouissaient de quelque aisance apportaient au bon curé quelques pièces de six francs, ou bien, le plus souvent, un peu de vin, du froment, des pommes de terre ou du blé noir. Jamais la pension n'était élevée[1].

On peut juger des prix exigés par cette lettre de M. Courtais à M. Bodinier, vicaire-général : « Le jeune homme que vous m'avez adressé me plaît beaucoup ; il paraît avoir de l'intelligence. J'ai fixé le *maximum* de sa pension à 200 liv. Si celui de Pornic veut vivre plus économiquement, je lui donnerai la chambre, le lit, la soupe, la lumière, le blanchissage pour 30 à 36 liv. ; il se fournira le reste[2]. »

Pour faire face aux dépenses qu'exigeaient un personnel si nombreux et des pensions si peu élevées, le pasteur usait d'expédients et faisait appel à la charité. Les élèves qui, pour la plupart, étaient des jeunes gens, cultivaient le jardin du

[1] « On dit, et nous le croyons, que l'un de ces bons supérieurs faisait uniquement payer ce que l'on dépensait, *sine ullo additamento*, et qu'une année, ayant reçu plus que la dépense présumée, il fit remettre l'excédant aux parents des élèves. » *M. l'abbé Louis Bliguet*, par M. Allard — *Sem. relig.*, 23 janv. 1886.

Ce fait se rapporte à une époque moins éloignée de nous ; mais il peint des coutumes semblables.

[2] Arch. de l'év. — Lettre du 16 octobre 1819.

Digitized by Google

presbytère, servaient la sainte messe, chantaient au lutrin, faisaient, en un mot, le service de la cure et de l'église[1] ; d'un autre côté, les paroissiens, témoins émus de la charité de leur pasteur, et comprenant, par leurs propres privations, le besoin que l'on avait de prêtres, se montraient facilement généreux.

Cette simplicité primitive, et les privations qui en résultaient, ne nuisaient point à la gaîté ; le défaut de règles précises ne nuisait pas davantage au bon ordre. Nous venons de le dire, la plupart des élèves étaient des jeunes gens mûris de bonne heure par les drames de la Révolution, et choisis toujours parmi les plus sages et les plus pieux. Il y avait pourtant un règlement.

D'ordinaire, pour tous ceux qui couchaient soit dans le bourg soit dans le presbytère, le lever avait lieu à 5 heures, et tout le monde devait se trouver à l'église pour entendre la messe. Un frugal déjeûner suivait, puis tous se mettaient au travail et passaient les premières heures de la matinée dans l'étude des leçons et la préparation des devoirs. Il n'y avait pas, comme dans nos grands collèges, de salles d'études, ni de surveillants, car le plus souvent, je l'ai dit, le pasteur était seul; mais les élèves étaient sérieux, et les grands surveillaient les plus jeunes. On se mettait bravement à l'ouvrage soit dans la grande salle, durant les jours mauvais, soit dans la grange, couché sur le foin, ou sous les vieux ormeaux ; et, quand venait le maître, les leçons étaient sues, les devoirs étaient faits.

Ces études avaient leurs charmes, et qui ne se rappelle les beaux vers de *Brizeux*, l'écolier du curé d'*Arzanno*, peignant, après quinze ans, les souvenirs, encore tout embaumés, de son heureuse enfance ?

[1] Ce fut vers l'âge de dix-neuf ans qu'il les commença (ses études) près du vénérable M. Courtais... Dans cette école ecclésiastique primitive, où des étudiants remplissaient les fonctions d'économe, de dépensier, M. Guihal fut l'homme de confiance. » *M. l'abbé Guihal... Sem. relig.* n° du 12 sept. 1885.

Digitized by Google

Le premier point du jour nous éveillait bien vite,
La figure lavée, et la prière dite,
Chacun gagnait sa place ; et sur les grands paliers,
Dans les chambres, les cours, le long des escaliers,
En été, dans les foins, couchés sous la verdure,
C'était tout le matin, c'était un long murmure,
Comme les blancs ramiers autour de leurs maisons.
D'écoliers à mi-voix répétant leurs leçons ;
Puis la messe, les jeux ; et, les beaux jours de fête,
Des offices sans fin, chantés à pleine tête[1].

La classe avait lieu vers 10 heures, quand il n'y avait plus personne au confessionnal. Curé et professeur tout à la fois, mais curé d'abord, le bon maître ne négligeait rien des devoirs de son ministère.

Un seul homme ne pouvait suffire à tant de jeunes gens plus ou moins avancés dans leurs études ; mais au commencement les professeurs manquaient, et d'ailleurs où trouver des ressources pour s'en procurer ? La charité est ingénieuse : les plus avancés recevaient la science de la bouche du pasteur et la communiquaient aux autres ; ils étaient à la fois élèves et professeurs[2].

La soirée était également consacrée au travail ; mais le ministère avait aussi ses exigences : il fallait faire la visite des malades. Le curé se mettait en route, le bâton à la main, et lisant son bréviaire, pendant que les écoliers s'en allaient devant lui étudiant leurs leçons[3]. Souvent la classe se faisait dans les étroits sentiers bordés d'aubépines en fleurs, ou bien encore au coin d'un champ, à l'ombre des grands chênes, pendant que les oiseaux fredonnaient leurs chansons, non sans distraire un peu nos écoliers.

[1] *Marie*, pag. 79 et 80, édition Lemerre

[2] Qu'on se rappelle ce que nous avons dit du P. Dalin et de son professora à Chavagnes.

[3]... D'un étroit chemin tout bordé de halliers,
Près de moi descendit un troupeau d'écoliers ;
Leur maître les suivait quelques pas en arrière,
De son air souriant récitant le bréviaire.
Brizeux, *Marie*, pag. 83.

Digitized by Google

Parfois, on fermait les livres, et la troupe se groupait autour du bon vieillard, écoutant avec le plus religieux silence. Le feu brillait dans le regard du narrateur, et souvent une larme coulait de sa paupière. C'est qu'il racontait des scènes de la Révolution : la fuite à travers les halliers devant les soldats de la République et les *pataudS ;* les amis tombés sous les balles au coin d'un champ ou morts victimes de *Carrier* ; les longues heures, au plus fort de l'hiver, dans les marais, les fourrés et les cachettes souterraines ; les messes dans les granges, les communions au fond des bois ; ou bien les années de l'exil, les industries des compagnons d'infortune pour se procurer le pain de chaque jour ; puis, le calme après la tempête, la rentrée au doux pays de France, la joie du retour, les larmes à la vue du clocher abattu et de l'église en ruines. Ah ! comment n'auraient-ils pas été remplis du feu sacré, ces jeunes gens, formés par des confesseurs de la foi, au milieu des débris encore sanglants des autels renversés ! Aussi nous les avons connus, dignes de leurs maîtres et l'honneur du sacerdoce.

Ils étaient vraiment grands, ces pasteurs inclinés vers la jeunesse pour sauver l'avenir de l'Eglise de France ! Ils devaient être dignes de leur mission, ceux que l'on élevait ainsi ! Et pourtant il fallut les défendre, car on attaqua ces prêtres, on voulut disperser ces jeunes gens.

Dès l'année 1807[1], à propos de l'exemption d'un étudiant ecclésiastique, apparaît le mauvais vouloir du gouvernement. Portalis, secrétaire général au ministère des cultes, écrivait à Mgr Duvoisin : « Vous seul, Monsieur l'Évêque, êtes appelé à juger de la vocation et des qualités des clercs de votre diocèse, vous seul pourrez donc déterminer les mesures qu'il faudra prendre en cette circonstance. Mais je vous prie d'observer que les véritables clercs sont ceux qui habitent le séminaire, et que, quant à ceux qui, comme le sieur G...,

[1] Arch. de l'év. — Lettre du 30 sept., elle est de M. Portalis, fils ; le grand Portalis venait de mourir.

Digitized by Google

n'ont fait que des études provisoires chez des curés ou desservants, il peut arriver souvent que MM. les évêques soient trompés sur la vérité des faits par le récit même des curés ou desservants instituteurs. » Et il va jusqu'à jeter l'insulte[1] à ces vénérables pasteurs, en parlant de « supposition de vocation, ouvrage de la complaisance d'un curé. »

Depuis plusieurs années déjà, Monseigneur Duvoisin faisait instances sur instances auprès du ministère des cultes pour obtenir un séminaire : faut-il s'indigner de voir le secrétaire général de ce même ministère donner une leçon au prélat, et lui déclarer que c'est seulement au séminaire qu'on peut former des clercs ? L'évêque fut poli dans sa réponse ; cependant il ne put s'empêcher de relever cette phrase singulière : « Vous me faites observer, Monseigneur, dit-il dans sa lettre, que les véritables clercs sont ceux qui habitent le séminaire. Mais vous n'ignorez pas que jusqu'à présent il m'a été impossible d'en établir un ; » puis il rappelle les démarches tant de fois réitérées, qu'il renouvelle une fois de plus[2].

Cela n'empêcha pas le jeune secrétaire général des cultes de rééditer les mêmes imputations calomnieuses, dans une circulaire imprimée, bien que destinée à rester secrète ; et d'apprendre leur devoir aux évêques, en leur recommandant de veiller principalement sur « la réalité des vocations », et de se mettre « en garde contre tous les artifices de la ruse, de l'hypocrisie et de la mauvaise foi. » Il ajoutait : « C'est surtout, monsieur l'Evêque, à l'égard des jeunes clercs qui étudient chez MM. les curés et desservants, en attendant l'organisation définitive de votre séminaire[3] que votre surveillance doit être plus active. La loi de la conscription militaire est celle dont l'exécution a le plus besoin du concours

[1] Excusons-le, il avait 29 ans : l'âge dut le rendre plus circonspect et plus respectueux.

[2] Arch. de l'év. — Lettre du 8 octobre 1807.

[3] La leçon avait été comprise.

Digitized by Google

de MM. les ecclésiastiques, et à laquelle ils doivent se montrer le plus jaloux de concourir. Il est beau de voir les ministres des autels exhorter les jeunes gens appelés à la défense de la patrie, à voler sous les enseignes toujours victorieuses de notre invincible empereur, encourager les parents affligés du départ de leurs enfants et leur distribuer les consolations de la religion qui promet aux héros chrétiens des couronnes éternelles, et laisse entrevoir immortels et glorieux au-delà du tombeau les guerriers pleins de foi, de vertus et d'honneur, que le glaive moissonne sur le champ de bataille. MM. les curés et desservants de votre diocèse méritent sans doute toute votre confiance et celle du gouvernement ; mais celle que S. M. l'Empereur place en vous, M. l'Evêque, est incommunicable[1].... »

Ces lettres n'étaient que de pures chicanes, sans grands inconvénients ; d'autres difficultés, plus sérieuses, allaient surgir. Le 17 mars 1808, comme nous le dirons plus tard, un décret *organisait* l'Université impériale. A cette Université il fallait des élèves et de l'argent. Les écoles presbytérales qui, dans le diocèse, comptaient en 1809, 111 élèves, et avec le petit séminaire de la Chevallerais, 152, étaient sans doute regardées comme une concurrence pour les futurs lycées. La conclusion était de les détruire ou de les forcer à payer un impôt. L'Université préfera la seconde solution, qui était d'ailleurs le meilleur moyen de réaliser l'autre.

Un décret[2] avait établi deux droits, payables à l'Université par les chefs d'institution et les maîtres de pension. Ceux-ci ne pouvaient exercer, sans un brevet spécial, à la réception duquel les premiers devaient verser 400 fr., et les seconds, 200 fr., avec injonction de le faire renouveler tous les dix ans.

[1] Arch. de l'év. — Circulaire du 11 décembre 1807. — Nous aurions pu abréger cette longue déclamation ; mais nous avons voulu la donner comme preuve de ce que la religion et le clergé devaient être, dans la pensée de Napoléon : des agents du pouvoir. Nous pourrions en citer d'autres.

[2] Du 17 sept. 1808. — Ces droits étaient appelés : droit *décennal* et droit *annuel*.

Digitized by Google

Ce n'était pas assez. Chaque élève, même les élèves gratuits, étaient obligés à une rétribution annuelle, fixée au quart de la pension, qui ne pouvait être, aux yeux de l'Université, au-dessous de 300 fr.[1].

Pendant plusieurs mois, ce décret resta lettre morte ; et d'ailleurs personne ne pouvait supposer que ces règlements draconiens fussent applicables aux écoliers que nous venons de dépeindre. De plus, une instruction ministérielle avait autorisé chaque curé à élever trois élèves sans payer la rétribution universitaire et jusqu'à huit, sans être soumis aux droits de diplôme[2]. Cette faveur, paraît-il, nuisait trop encore aux intérêts de l'Université, car le 10 août 1810, une instruction du Grand Maître, prévenant « les abus qu'on en pourrait faire », déclare qu' « il s'agit, dans la dispense, des desservants qui, avant l'établissement de l'Université, donnaient gratuitement leurs soins à plusieurs élèves. Ceux qui ont reçu de nouveaux pensionnaires ou externes depuis le 28 septembre 1809, doivent la rétribution. L'exemption ne s'est jamais appliquée aux élèves payants. » Il ajoute que d'après un rapport du recteur, on pourra exempter les curés du droit *décennal*, mais non du droit *annuel*.

Les élèves, pour la plupart externes et par conséquent gratuits, qui fréquentaient les écoles presbytérales, ou les pensionnaires qui ne pouvaient payer que 30 fr. par an, n'étaient guère en état de verser à l'Université une rétribution plus forte que celle qu'ils donnaient à leur curé. Pour toutes ces écoles, c'était donc la ruine à bref délai. L'abbé *Germé*, recteur de l'académie de Rennes, à la bonne volonté duquel nous aurons souvent à rendre hommage, quand nous étudierons le séminaire, en fut effrayé, et il écrivit à l'évêque[3] :

[1] Si les élèves ne paient pas, le chef de l'institution est responsable. Ce n'était pas encore la *gratuité* de l'enseignement.

[2] Arch. de l'év. — *Correspondance de l'Université*, résumée et classée par M. Angebault.

[3] Arch. de l'év. — Lettre du 25 août 1810.

Digitized by Google

MONSEIGNEUR,

« J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre que je reçois de son Excellence le Grand Maître, et je vous prie, Monseigneur, de joindre vos observations à celles que je me propose de lui renouveler, en faveur des pauvres jeunes étudiants et des ecclésiastiques bienfaisants et généreux qui leur donnent gratuitement l'instruction. Vos instances à cet égard ne seront pas, j'ose le dire, plus pressantes que celles que j'ai déjà faites, et que je vais réitérer ; mais je me persuade qu'elles auront plus de poids et d'autorité. Quoi qu'il en soit, nous aurons du moins fait, Monseigneur, tout ce qui dépend de nous pour le plus grand bien de l'instruction et des mœurs, essentiellement fondées sur les principes de religion.... »

L'évêque qui avait si bien compris et exprimé les avantages de nos petits collèges, ne pouvait manquer de sentir le danger qu'ils couraient et de les défendre. Il écrivit[1] au Grand Maître :

MONSEIGNEUR,

« M. le recteur de l'académie de Rennes m'a transmis une lettre qu'il avait reçue de Votre Excellence, concernant les élèves instruits par des curés ou desservants. Votre Excellence ordonne que désormais tous ces élèves soient soumis à la rétribution universitaire, dans le cas même où ils n'excéderaient pas le nombre de trois.

« L'intérêt que Votre Excellence daigne accorder aux études ecclésiastiques me fait espérer qu'elle voudra bien user d'indulgence à l'égard du petit nombre des curés ou desservants de mon diocèse qui donnent des leçons à quelques enfants de leur paroisse.

[1] Arch. de l'év. — Lettre du 28 août 1810.

Digitized by Google

« D'abord l'enseignement est gratuit, presque tous ces enfants demeurent chez leurs parents : ceux qui vivent chez le curé vivent de ce que leurs parents fournissent en nature, ou leur pension est payée par les petits services qu'ils rendent à la maison ou à la sacristie. Il est notoire qu'aucun de ces dignes ecclésiastiques ne fait le moindre profit sur ses élèves.

« En second lieu, tous les élèves de cette classe, ne commençant leurs études que dans l'espérance de parvenir à la prêtrise, lorsqu'ils sont capables de la troisième ou de la seconde, je les appelle à mon petit séminaire, où je me charge de payer leur pension. Votre Excellence a eu la bonté de me promettre l'exemption pour ceux des étudiants de mes deux séminaires[1] qui seraient hors d'état de payer. Or dans mon diocèse tous les élèves des curés sont de ce nombre. S'il s'en trouvait qui appartinssent à des parents aisés, j'aurais soin de les porter sur la liste des élèves payants de mon petit séminaire. »

Cette réclamation si juste et si modérée fut enfin écoutée, et M. de Fontanes promit[2] d'y avoir égard, après avoir pris connaissance des rapports de M. le recteur.

Il n'en devait pas être toujours ainsi : M. Germé fut remplacé par l'abbé le Priol, à qui son rôle d'universitaire fit souvent oublier les droits sacrés de l'Eglise et les besoins du sacerdoce ; sous la *Restauration*, les petites écoles qui existaient encore, et celles qui avaient succédé aux premières, durent se soumettre au règlement de 1808, et fournir à l'Université les fonds dont elle manquait[3].

Mais nous en avons dit assez pour faire comprendre ce qu'étaient ces écoles presbytérales, et il est temps de raconter la courte et simple histoire de chacune d'elles.

[1] Les élèves des *grands séminaires* étaient soumis à la rétribution. — Lettre du 13 juin, 1810. Arch. de l'év.

[2] Arch. de l'év. Lettre du 2 sept. 1810.

[3] Nous raconterons plus en détail dans notre *troisième partie*, les persécutions que l'Université fit subir à l'enseignement ecclésiastique.

Digitized by Google

Mgr Duvoisin, répondant à une question du ministre des cultes, sur les maisons d'éducation de son diocèse, lui écrivait[1] : « Quatre desservants, dans mon diocèse, donnent leurs soins à l'éducation ecclésiastique de quelques jeunes gens de leurs paroisses ou des environs. Ce sont les desservants de *Maisdon*, canton de Vieillevigne, arrondissement de Nantes ; de *Derval*, canton de Derval, arrondissement de Châteaubriant ; de *Saint-André-des-Eaux*, canton de Guérande, arrondissement de Savenay ; de *la Chapelle-des-Marais*, canton d'Herbignac, arrondissement de Savenay. » Nous allons étudier successivement ces quatre petites écoles, puis nous dirons un mot de quelques autres moins importantes, et nous terminerons cette deuxième partie de notre travail par l'histoire du « petit séminaire de la Chevallerais. »

Abbé Ricordel.

(La suite prochainement).

[1] Arch. de l'évr. Lettre du 28 fév. 1809.

Digitized by Google

RECHERCHES ET NOTICES

SUR

LES DÉPUTÉS DE LA BRETAGNE

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

Et à l'Assemblée Nationale Constituante de 1793[1].

---

* — De **Saint-Mesme**. — Voy. **Guinebauld**.

---

92. — François-Noel **Souché de la Brémaudière**,
propriétaire,
député suppléant de la sénéchaussée de Quimper,
(démissionnaire).
(Plomelin, **1749**. — Quimper, 9 juin **1825**).

Souché ou Souchet de la Brémaudière, né en Plomelin, près Quimper, de *François* et de Françoise-Madeleine *Masson*, figure ici pour la première fois sur les listes de la députation bretonne et je ne connaissais même pas son élection lorsque j'ai publié la préface placée en tête de ces études, en sorte que le tableau général de la députation bretonne s'y trouve incomplet de deux noms et doit être porté de 99 à 101.

Il affichait des prétentions à la noblesse et voulut signer avec elle les protestations de 1789, mais ayant été repoussé avec perte, il se rallia au Tiers-Etat, et le procès-verbal des

[1] *Annuaire des Côtes-du-Nord* pour 1848.

[2] Voir la livraison de Juillet 1889.

Digitized by Google

élections de la sénéchaussée de Quimper pour les Etats-Généraux m'apprend qu'il fut ballotté avec Le Déan, puis élu premier *député suppléant*. Il déclina cet honneur. Peut-être faut-il attribuer ce refus à la crainte secrète de ne pas compromettre ses prétentions pour l'avenir. Mais les événements se chargèrent bientôt de dissiper ces craintes et La Brémaudière se jeta dans le mouvement avec ardeur. Dignitaire de la loge *La parfaite union* de Quimper, il signa, vers la fin de l'année 1789 l'adresse suivante qui figure à la date du 7 janvier 1790 sur le registre des dons patriotiques offerts à l'Assemblée :

« Monsieur le Président, tout François digne de ce nom admire et bénit les travaux de l'Assemblée nationale. Tout François doit être prêt à sacrifier sa fortune, sa vie même pour le maintien de la révolution naissante. Tels sont du moins les sentiments des FF. de la Loge *la parfaite union* de Quimper. Ce qui depuis des siècles n'étoit la devise que de la société Maçonnique, l'assemblée Nationale, M. le président, en va faire la juste devise de la France, peut-être de l'Europe entière. Liberté, égalité, ces mots sacrés que jusqu'ici nos bouches seules avoient le vrai droit de prononcer, vingt-six millions d'hommes vont les répéter dans l'ivresse de l'enthousiasme et du bonheur.

« Augustes représentants d'une Nation, la première du monde, immortels auteurs de la plus belle, de la plus humaine révolution qui ait encore eu lieu parmi les hommes, agréez l'hommage de notre reconnaissance, recevez le tribut de notre admiration.

« Chacun de nous s'est inscrit sur la liste civique pour le quart de son revenu, nous y ajoutons comme FF. de la loge de Quimper, ce billet de change de 300 liv. Que l'assemblée, M. le Président, daigne le déposer au trésor de la Patrie. Qu'il en coûte à nos cœurs que nos facultés ne soient pas plus étendues ! Qu'il nous seroit doux de pouvoir verser des millions dans la caisse nationale ! Si notre faible don pouvoit être apprécié d'après la sincérité et l'étendue de nos vœux pour la gloire de la Nation et pour le bonheur de ses dignes Représentans, nous osons le dire, M. le Président, notre don, tout modique qu'il est, seroit quelque chose aux yeux de l'Assemblée Nationale. — Ambroise Dubaffond, V^ble .·., Souché de la Brémaudière P.·. S.·. Le Goazre, S.·. S.·. »

Digitized by Google

Député à la fédération de Pontivy, en janvier 1790, Souché fut élu en juillet, membre du district de Quimper et commissaire pour l'adresse au Roi et à l'Assemblée nationale. Le 14 juillet 1791, il présida la fête de la fédération comme *président du district*[1] ; mais ayant été nommé en octobre *capitaine de gendarmerie*, il donna sa démission d'administrateur. Au mois de juin 1793, il commanda la force armée envoyée par le Finistère à Caen pour résister à la Montagne : et après la déroute de Vernon, il escorta les Girondins avec son bataillon jusqu'à Dinan, puis il leur donna quatre hommes et un caporal pour les accompagner jusqu'à Quimper pendant la traversée périlleuse qu'ils allaient faire à travers la Bretagne. On sait les dangers qu'ils coururent à Rostrenen. Le registre des délibérations du directoire de ce district constata, à la date du 28 décembre 1793, que les députés proscrits, arrêtés par la garde nationale du lieu, ne furent relâchés que grâce au vu de leurs passeports signés *Souché, chef des fédérés du Finistère*, qui les faisait passer pour des fédérés revenant du rassemblement de Caen.

A Quimper, Souché qui était arrivé avant eux reçut et cacha pendant un jour et une nuit, dans une propriété qu'il possédait sur le bord de la rivière, plusieurs des fugitifs : Cussy, député du Calvados ; Meillan, député des Basses-Pyrénées ; Salles, député de la Moselle ; Bourgoing, député de la Gironde ; Bois-Guyon, adjudant-général de l'armée fédéraliste ; Girey-Dupré, rédacteur du *Patriote Français*, journal de Brissot ; puis le lendemain, Riouffe et Marchena. Leurs compagnons, Barbaroux, Petion, Louvet, Buzot, etc..., trouvèrent asile dans d'autres habitations.

Ce dévouement aux proscrits ne pouvait être pardonné par la Montagne. Incarcéré comme fédéraliste en octobre 1793, Souché fut délivré par le 9 thermidor et mourut à

[1] Voir le curieux détail de cette fête dans Du Châtellier, *Hist. de la Révol. en Bret.* Il y en a un procès-verbal imprimé chez Derrien en 30 p.

Digitized by Google

Quimper le 9 juin 1825, veuf en premières noces d'Hélène *du Haffont* de Lestrediagat, et en secondes noces de Jacquette de Kernaflen *de Kergos*[1].

---

93. — L'abbé FRANÇOIS-ETIENNE **Symon**.
recteur de la Boussac,
député du clergé du diocèse de Dol.
(Vildé-la-Marine, 23 janvier **1742**. — Dol, 20 décembre **1806**)

Fils de François-Gilles *Symon* et d'Etiennette *Boissier*, le futur député de Dol fut tenu sur les fonts baptismaux, par François *de France* et Hélène *Le Mercier*. D'abord vicaire à Saint-Coulomb il fut nommé, en 1782, *recteur* de l'importante paroisse de *La Boussac*, près Dol ; et le 15 avril 1788, il présida, au milieu d'un grand concours de peuple, à la bénédiction de la première pierre du clocher qui fut achevé l'année suivante.

Elu député aux Etats-Généraux par l'assemblée diocésaine de Dol, il abandonna le clergé pour faire vérifier ses pouvoirs par le Tiers : mais il ne suivit pas tout d'abord le mouvement hostile à l'église catholique, car il signa la déclaration du 19 avril 1790, en faveur de la religion, et l'*Exposition des principes* publiée par les évêques députés. Il prêta cependant le serment schismatique dans la séance du 3 janvier 1791 avec Guégan, Gabriel, Méchin, Loëdon et Leissègues de Rosaven, mais l'incroyable intolérance déployée le lendemain par l'Assemblée contre ceux qui refusaient le serment, lui fit comprendre l'imprudence de sa conduite. Il reconnut qu'on l'avait trompé, et puisqu'on mettait cyniquement les prêtres orthodoxes en demeure

[1] Je ne connais aucune notice sur Souché de la Brémaudière, mais je remarquerai que plusieurs des mémoires des Girondins, citant son nom, l'appellent à tort *Fouché*.

Digitized by Google

de choisir entre leur pain et leur foi, il n'hésita pas à signer avec Ruello et Loëdon la rétractation courageuse de Mécnin, et la fit insérer, en même temps qu'eux, dans le *Journal ecclésiastique*.

Le 6 février 1791 eut lieu à La Boussac une scène mémorable. C'était un dimanche. Sur les réquisitions du maire et d'après les prescriptions de la nouvelle loi, M Sorre, premier curé, en l'absence du recteur retenu à l'Assemblée nationale, lut en chaire le décret sur le serment, et fit suivre cette lecture de celle d'une lettre pastorale de l'évêque de Dol, Mgr de Hercé, celui-là même qui quatre ans plus tard devait être fusillé à Vannes après l'affaire de Quiberon. Puis il déclara formellement qu'il ne prêterait pas le serment exigé des prêtres, dits fonctionnaires publics, tant que les deux puissances temporelle et spirituelle ne se seraient pas mises d'accord à son sujet. M. Marie, deuxième curé, et l'abbé Julien Guélé, ci-devant prieur de Landaul, donnèrent leur adhésion à cette déclaration[1].... En conséquence, le recteur n'ayant pas adressé copie de son serment, la municipalité pria le 24 juin suivant l'abbé Delépinne, originaire de la paroisse, alors recteur et maire à Lanvallay, d'accepter la cure de La Boussac à laquelle il avait été nommé par une assemblée des électeurs du district de Dol. Mais l'abbé Delépinne ne se hâta pas de répondre à cette invitation et ne fut installé qu'un an plus tard, le 7 avril 1792.

L'abbé Symon rentra de Paris à La Boussac en octobre 1791, après avoir signé la protestation du 17 septembre contre le décret de réunion du comtat Venaissin à la France : il ne put y rester que quelques mois. A peine le curé constitutionnel fut-il installé, que la municipalité intenta une action à l'ancien recteur pour réparation, à faire au presbytère, sous la contrainte d'une somme de vingt mille francs, quand l'immeuble entier n'en valait pas cinq : mais la cita-

[1] Registre de délibération de la municipalité.

Digitized by Google

tion n'eut pas de suite car l'abbé Symon dut subir à la même époque l'exil des insermentés.

Réfugié en Angleterre en 1792, il ne revint en France qu'en 1801 et souscrivit, le 4 juillet, à la mairie de la Boussac, de concert avec le père Poupart, ancien capucin, originaire de la paroisse, récemment rentré d'Espagne, une déclaration par laquelle ils désignèrent une vaste grange située au village de la Touche-Perrier et appartenant à la famille Poupart, pour y célébrer le culte les jours de fête; et la maison de Laurent Pinoul, officier de santé au bourg, pour les autres jours de la semaine. Les paroissiens répondirent à la voix de leur ancien pasteur, en suivant en foule les offices religieux célébrés dans la grange de la Touche-Perrier et dans la salle à manger de Laurent Pinoul[1].

Austitôt après la ratification du Concordat, les deux prêtres signèrent à la sous-préfecture de Saint-Malo, le 2 août 1801, une promesse de fidélité à la nouvelle constitution; et l'abbé Symon fut rayé de la liste des émigrés le 16 décembre, mais le culte orthodoxe ne fut officiellement rétabli dans l'église de la Boussac que le 15 août 1803, par l'installation en qualité de recteur, de l'abbé Forget, vicaire de la paroisse en 1785 et recteur de Baguer-Pican au moment de la Révolution.

L'abbé Symon se retira alors à Dol où il ne tarda pas à être nommé principal du collège communal installé dans les bâtiments de l'ancien évêché. Par acte notarié du 12 novembre 1806, il donna à son ancienne paroisse un dernier témoignage de sa bienfaisance en léguant à l'hospice de l'Abbaye-près-Dol, une somme de deux mille francs pour la fondation d'un lit qui devait être occupé par un habitant de la Boussac à défaut d'un parent indigent du fondateur et de ses successeurs. Il mourut au collège de Dol, le 20 décembre 1807, à soixante-cinq ans, et son acte de décès lui donne la qualification de prêtre pensionné de l'Etat[2].

[1] Notes de M. Charil des Mazures.

[2] Il n'y a qu'une notice très incomplète sur l'abbé Symon dans le livre de l'abbé Tresvaux sur la persécution révolutionnaire en Bretagne.

Digitized by Google

On a son portrait gravé par Voyez d'après Perrin pour la collection Dejabin. La physionomie n'est pas belle ; mais elle respire l'intelligence et la bonté

Sa famille est encore représentée à Dol mais son nom a disparu et ses petits neveux sont des Denoual, Le Mardelay, Delacour et Tézé. L'église de Vildé-la-Marine, dans laquelle il avait été baptisé, fut vendue nationalement avec le cimetière, le 3 juin 1794, et démolie par l'acquéreur.

---

* — De **Trégadoret**. — Voy. **Perret**.

---

94. — Amand-Louis **Tréhot de Clermont**,
sénéchal de Pont-Croix,
député suppléant de la sénéchaussée de Quimper
(a siégé).
(Pont-Croix, **1762**. — Pont-Croix, 23 août **1823**).

Tréhot de Clermont était sénéchal de Pont-Croix et fermier général du marquis de Forcalquier pour ses biens de Bretagne et de Normandie, lorsqu'il fut député-agrégé de Quimper aux Etats de Bretagne pour la session de février 1789, puis élu second *député suppléant des sénéchaussées réunies de Quimper et de Concarneau* aux Etats-Généraux. L'un des titulaires, Leguillou de Kerincuff, ayant donné sa démission pour s'occuper plus activement de la mairie, et le premier suppléant, Souché de la Brémaudière, ayant décliné l'honneur de siéger, Tréhot de Clermont partit pour Paris et prit séance à l'Assemblée nationale le 6 novembre 1789. Il ne se fit remarquer par aucune motion particulière et vota fidèlement avec la majorité. Membre du district de Pont-Croix en l'an III, il devint en l'an VI, membre du directoire du département du Finistère et prit part

Digitized by Google

en cette qualité aux violentes mesures de persécution ordonnées contre les prêtres fidèles, le 18 fructidor. M. Du Chatellier lui-même s'est demandé comment des hommes, la plupart très honorables et très honnêtes, avaient pu consentir à accepter une pareille mission. Ils la regardèrent sans doute, ajoute-t-il, comme un devoir rigoureux à remplir et s'efforcèrent d'en adoucir les effets.

J'en citerai quelques exemples, entre beaucoup d'autres relatés par M. Du Chatellier, pour qu'on ne m'accuse pas d'exagération. Remarquons bien que nous sommes en l'an VII, et que le traité de la Mabilais signé par Hoche pour obtenir la pacification de la chouannerie garantissait le libre exercice du culte dans les cinq départements bretons. Mais fructidor avait soufflé sur les traités : on va même plus loin que la loi ; et lorsqu'elle n'est pas explicite pour la déportation, on prie le gouvernement de la décider. Exemple :

« Vu le procès-verbal, dressé par l'administration municipale de Coray, constatant l'arrestation faite par une colonne mobile, du nommé Jean-René Chauveau-Kernaëret, ex-jésuite, ex-directeur des hospitalières de Carhaix ;

« Vu l'interrogatoire subi par cet individu ;

« Vu la lettre du ministre de la police générale sur l'exécution des lois relatives aux prêtres réfractaires ;

« Considérant que ledit Chauveau *n'était pas tenu,* comme prêtre non salarié, aux serments prescrits par les lois de 1790, 1791, 1792 et que sous ce rapport, il n'est pas sujet à la déportation ;

Considérant cependant qu'il n'a pas fait les déclarations prescrites par la loi du 7 vendémiaire an IV, relative à la police des cultes, ni le serment de haine à la Royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an III, exigé par la loi du 19 fructidor, des ecclésiastiques autorisés à rester sur le territoire français, et que néanmoins il a exercé le ministère de son culte ;

« Considérant que l'aversion que ledit Chauveau a témoignée pour le nouvel ordre de choses, et la conduite qu'il a tenue pendant qu'il s'est soustrait à la surveillance des autorités constituées, doivent faire craindre sa présence sur le territoire de la République comme pouvant y troubler l'ordre et la tranquillité.

Digitized by Google

« Le commissaire du Directoire exécutif entendu,

« L'administration centrale arrête de *solliciter auprès du gouvernement la déportation* de Jean-René Chauveau Kernaëret, ex-jésuite, âgé de 59 ans et quelques mois.

« Cet individu sera détenu provisoirement, etc., etc...

« Signé : Berthomme, président, Tréhot-Clermont, Le Gal-Lalande, Chappuis, administrateurs. »

Voici maintenant les prêtres J.-B. Le Hars, ancien chanoine de l'abbaye de Landévennec, et Yves Landivinet, ex-capucin. Tous deux sont âgés de 71 ans. L'arrêté du département reconnaît que, d'après la loi et en raison de leur âge, ils pourraient être dispensés de la déportation, mais :

« Considérant que depuis la Révolution, ces deux individus n'ont cessé de donner des preuves de leur attachement à la Royauté et d'égarer, par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, la portion la plus intéressante de la société;

« Considérant que les grands malheurs qui ont affligé la République ne peuvent être attribués qu'à des individus de cette espèce; que la prudence exige qu'ils soient au plus tôt expulsés du territoire français où leur présence pourrait encore soutenir ou rallumer l'espoir du fanatisme.

« Le commissaire du Directoire exécutif entendu :

« L'administration départementale arrête que les nommés Yves Landivinet, ex-capucin, et Gilles-Jean-Baptiste Le Hars, ex-chanoine, tous deux insoumis aux lois de la République, seront déportés et conduits à cet effet à l'Ile-de-Rhé, conformément à la lettre du ministre de la police générale du 30 germinal an VI. »

C'était très dur, remarque fort justement M. du Châtellier en relatant cette sentence. Aussi le ministre de la police générale, Duval, par une lettre expresse du 21 brumaire an VII, relève-t-il cet arrêté comme étant contraire à la loi du 26 août 1792; et concluant à ce qu'aucune considération politique ne pouvait porter l'administration départementale à faire déporter des prêtres sexagénaires, il lui intime l'ordre de rapporter son arrêté, sauf à s'informer plus amplement de la conduite tenue par les deux prêtres en question[1].

[1] Du Châtellier. *La persée. relig. dans le Finist.* après le 18 fructidor, p. 62.

Digitized by Google

L'ordre n'eut pas été rapporté si l'âge des deux prêtres n'eût dépassé la soixantaine. Il suffisait alors d'avoir célébré la messe dans une grange pour être condamné à la déportation. Voilà où en était réduite, quatre ans après ce qu'on est convenu d'appeler la Terreur, cette liberté de conscience pour laquelle on avait soutenu tant de combats. Jamais étranglement ne fut plus impitoyable et il faut remonter aux temps d'Henri VIII en Angleterre pour en retrouver d'analogues. Décidément, le général Hoche avait eu, à lui seul, plus de sens pratique que l'ancienne Assemblée constituante, l'Assemblée législative et tous les pouvoirs qui s'étaient succédés depuis. Il assurait la liberté religieuse et la chouannerie cessait comme par enchantement. Mais il n'était plus là, et les persécutions recommençaient féroces et avec elles la chouannerie. Il fallut attendre que Bonaparte signât d'autorité le Concordat pour obtenir enfin la pacification générale.

Alors Tréhot devint procureur impérial a Châteaulin sous Napoléon Ier ; puis il revint mourir à Pont-Croix, le 23 août 1823[2].

On a de lui un bon portrait gravé par Le Tellier, d'après Perrin, pour la collection Dejabin. Un de ses fils était percepteur à Pont-Croix, en 1837, et l'un de ses petit-fils, M. Le Bris Durest, y est encore notaire.

---

95. — JEAN-BAPTISTE-REMACLE-DIDIER **Tual**,
recteur de Châteaugiron,
député suppléant du clergé de Rennes, aux élections complémentaires de septembre.
(Vitré, 14 septembre 1760. — Châteaugiron, 3 février 1834).
(N'a pas siégé).

D'abord vicaire à Amanlis, puis nommé, en 1788, *recteur de Châteaugiron*, paroisse dont il devait être le titulaire légi-

Il n'existe pas de notice sur Tréhot dans les recueils biographiques.

Digitized by Google

time pendant quarante-six années, l'abbé Tual n'avait encore que vingt-huit ans au moment des élections d'avril 1789 pour les Etats-Généraux. Sa jeunesse ne lui permettait pas de prétendre à la députation. Mais en quelques semaines les choses changèrent singulièrement de face : on s'était habitué à voir les jeunes triompher et leur ambition ne connaissait plus de bornes

Au mois de septembre 1789, les abbés Guillou et Hunault, ayant donné leur démission de députés aux Etats-Généraux et le diocèse de Rennes ayant omis de nommer des suppléants, il fallut procéder en octobre à des élections complémentaires: on élut deux titulaires et deux suppléants : l'abbé Tual fut un de ces deux derniers, mais il n'eut pas occasion de siéger. Seul des quatre nouveaux élus, il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et il dut s'expatrier en 1792 jusqu'au Concordat, époque à laquelle il rentra dans sa paroisse qu'il ne quitta plus. La tradition locale veut que cette cure ait été érigée de première classe à la suite d'un panégyrique de Napoléon Ier qu'il prononça dans la cathédrale de Rennes. Nommé chanoine honoraire de Rennes, il fut frappé d'apoplexie dans son confessionnal, le 1er février 1834, et mourut à Châteaugiron le surlendemain.

Je ne connais sur l'abbé Tual que quelques lignes dans le *Pouillé de Rennes* de l'abbé Guillotin de Corson : elles ne mentionnent pas son élection.

---

96. — JOSEPH-GOLVEN **Tuault de la Bouvrie,**
sénéchal de Ploërmel,
député de la sénéchaussée de Ploërmel,
(Ploërmel, 15 mars **1744.** — Ploërmel, 22 août **1822**).

La famille *Tuault*, qui a pris le *de* initial depuis l'anoblissement du constituant par Louis XVIII, en 1814, et s'appelle aujourd'hui *de Tuault*, est originaire de Picardie. Elle porte

Digitized by Google

« *d'azur au lis d'or surmonté d'un croissant d'argent* » et vint s'établir au XVIIe siècle à Ploërmel, où elle acquit rapidement une influence considérable, car la charge de sénéchal de la juridiction royale devint bientôt son fief héréditaire.

Fils de François-Marie, sénéchal de Ploërmel et de Françoise-Marie-Josèphe *Cesson*, le jeune Joseph-Golven fit ses études au collège des Jésuites de Vannes, où il amassa les éléments d'une solide érudition, puis il se fit recevoir avocat au Parlement, et dès l'âge de vingt-deux ans, il avait déjà succédé, par dispense spéciale, à son père dans la charge de sénéchal; il porte ce titre sur son acte de mariage célébré le 7 août 1769 dans la chapelle du château de Quéjean en Campénéac, avec Françoise-Perrine *Abillan de Quéjean et de Stanghingan*[1].

Pendant vingt-quatre ans, il exerça cette magistrature avec une sagesse et un désintéressement qui lui assurèrent une véritable popularité dans toute l'étendue de sa juridiction. Il avait été surtout frappé des inégalités de l'ancienne législation, et en dehors d'elle, de la disproportion des sanctions pour un même crime, suivant les temps et les lieux. De là, un certain scepticisme s'était établi dans son esprit au sujet de l'interprétation rigoureuse de la justice naturelle par l'organe des lois, et il formulait ainsi, devant les conseillers de son prétoire, les règles de conduite qu'il s'efforçait de suivre. « Dans l'interprétation des lois que nous avons juré d'observer, suivons dans tous les cas le sentiment intérieur de l'homme juste, lorsque les prescriptions ne sont pas formelles. Comme hommes, faisons le plus de bien possible; comme ministres de la justice, faisons le moins de mal que nous pourrons. Forcés à toute heure de faire un malheureux, n'agissons du moins que dans la vue de faire le bonheur des autres, et que jamais un esprit de haine ne dicte nos jugements, nos conseils, nos écrits... »

[1] *Arch. du Morb.* Invent. IV, 235; et voy. René Kerviler, *Bio-bibliographie bretonne, I. 32.*

Digitized by Google

Cette philosophie qu'on retrouve à chaque instan dans les nombreux ouvrages manuscrits qu'il a laissés et dans la volumineuse correspondance qu'il entretenait avec les principaux avocats du temps, avec Du Parc Paullain, avec Chaillon, et avec les magistrats les plus érudits de la cour de Rennes, s'alliait avec une indépendance toute bretonne : « J'aime le roi de toute mon âme, écrivait-il à Chaillon, je mourrais pour lui ; mais je me ferais dix fois immoler pour la défense de la liberté de mon pays[1] ».

C'est ainsi que Tuault parvint à exercer sur ses nombreux justiciables un ascendant incontesté. Il se considérait, dans son immense sénéchaussée, comme la personnification du Tiers-Etat ; les deux autres ordres étaient obligés de compter sérieusement avec lui et il se montrait fier de cette espèce de souveraineté. Aussi lorsqu'après avoir été député aux Etats de Bretagne à plusieurs sessions, on lui offrit de demander pour lui des lettres de noblesse, reçut-il fort mal l'envoyé chargé de lui en faire la proposition. « Monsieur, répondit-il, je n'ai rien à envier à personne : je ne relève par ma place que du roi, et de Dieu seul par ma conscience de magistrat. J'ai 176 paroisses sous ma main. Allez, et dites à ceux qui vous ont chargé de faire près de moi cette démarche, que le sénéchal de Ploërmel aime mieux être le premier de son ordre que le dernier de celui de la noblesse. »

Plus tard, cependant, en 1814, il accepta cette distinction : mais « tous les rangs sont confondus, écrivait-il à son gendre, elle sera seulement la preuve que j'ai voulu faire quelque bien à mon pays. »

Le 7 avril 1789, l'assemblée des électeurs du Tiers-Etat de la sénéchaussée était réuuie dans l'église du couvent de Bethléem, aux Carmélites de Ploërmel, pour arrêter le cahier des charges et doléances et procéder aux élections

[1] Extraits communiqués par M. l'abbé Modile de Villeneuve, un de ses arrière-petits-fils.

Digitized by Google

aux Etats-Généraux. Tuault ouvrit la séance par un discours magistral, et l'on procéda à la discussion des articles dont il avait préparé la rédaction, et qu'on peut appeler son œuvre, de même que le cahier des charges de la sénéchaussée de Rennes fut l'œuvre de Lanjuinais. J'en ai lu la teneur en quatre-vingt-quatorze articles imprimés dans une élégante plaquette qui fut tirée à un grand nombre d'exemplaires. Le Tiers-Etat de Ploërmel demandait ce qu'on réclamait alors de tous les côtés de la province. En particulier, il suppliait S. M. « de maintenir pour toujours les membres de cet ordre dans les droits de citoyen dont elle a bien voulu leur accorder en cette occasion l'exercice, et de les faire participer individuellement et par eux-mêmes à toutes les élections qui auront lieu dans la suite tant pour les Etats-Généraux que pour les Etats particuliers de la province et autres assemblées nationales. » On observait que le nombre de quatre députés était insuffisant pour l'étendue de la sénéchaussée : on réclamait le vote par tête, l'établissement des impôts d'après les lois constitutives de l'Etat et du consentement libre de la nation dans l'assemblée des Etats-Généraux légalement convoqués, à des époques périodiques, au moins tous les cinq ans ; — l'accession de tous à toutes les places ; — la suppression des banalités; — la responsabilité ministérielle ; — la suppression de la mendicité ; — l'abolition de la corvée; — la division des trop grandes paroisses ; — la suppression des abbayes en commende au fur et à mesure des vacances, avec régie de leurs biens par les Etats de la province, sous réserve d'un tiers pour les pauvres, etc...

Le cahier des charges étant arrêté, on procéda, le 16 avril, à l'élection des députés, et Tuault fut élu premier député à la presque unanimité des suffrages.

La conduite politique de Tuault à l'Assemblée nationale se résume en ces deux mots d'après ses propres déclarations : franchise et loyauté. Son vœu le plus cher était le retour à

Digitized by Google

l'ancienne constitution exprimée dans les institutes de nos vieilles lois : *ex consensu regis, magnatum et populi.* Il partagea d'abord toutes les illusions du Tiers ; cependant une tradition de famille assure qu'il ne voulut point prendre part au serment du Jeu de Paume. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'approuva pas le renvoi de Necker ; « si le roi, écrivait-il un peu plus tard ne se fut pas laissé gagner par le comte d'Artois, par ses tantes, par les grands de la cour, au point de sacrifier M. Necker pendant trois jours, je suis persuadé que jamais le peuple n'eût eu seulement la pensée de se détacher de lui ; mais cette fausse mesure indigna les parisiens; ils prirent la Bastille, connurent leur force, exigèrent des sacrifices injustes, donnèrent la loi, culbutèrent successivement la noblesse, l'église, le trône et finirent par martyryser le meilleur des rois et des hommes. »

Après la dissolution de l'Assemblée, il ne voulut pas accepter de fonctions publiques. Le but qu'il avait poursuivi se trouvait tellement dépassé, qu'il lui répugnait de prendre part à une foule d'actes qu'un fonctionnaire était obligé de subir. Il se trouvait à Paris le 10 août. « J'aurais voulu, écrivait-il, être de ces Suisses qui moururent pour le roi. »

En revenant à Ploërmel, il trouva toute la populace ameutée à la porte d'un fonctionnaire qu'elle venait de soumettre à une humiliante parade sur un âne dans les rues de la ville. On poussait des cris de mort lorsque la voiture de l'ancien sénéchal parvint dans la rue du Four. Le cocher poussa les chevaux en disant à son maître : — Nous passerons au galop. ils n'auront pas le temps de vous arrêter. — Au pas entendez-vous, lui cria Tuault, je parlerai à ces gens..... Et lui-même retint les chevaux. Arrivés au milieu de l'émeute, il s'adressa aux mutins. — « Rentrez chez vous, mes enfants, leur dit-il, je vous le demande, et si j'avais encore des ordres à vous donner, je vous le commanderais. » A cette voix connue les émeutiers se retirèrent.

Mais la grande Terreur approchait ; et Tuault dut bientôt

Digitized by Google

songer à sa sûreté personnelle. Arrêté une première fois comme suspect vers le milieu de 1793 et incarcéré au couvent des Ursulines (établissement actuel des Frères de l'Instruction chrétienne, ou de Lamenais), il put être prévenu par sa fille aînée qu'un dénoument fatal allait survenir ; et trompant le soir la surveillance de ses gardiens, il calma les chiens de garde en leur jetant les restes de son dîner, franchit le mur de clôture, et se préparait à descendre dans la petite ruelle qui conduit au cimetière, à l'aide d'une échelle apposée par le citoyen Friquet, quand il sentit sur sa poitrine le froid d'une baïonnette : « Courage, sénéchal, lui dit-on, ce sont des amis. » C'était en effet vingt hommes dévoués qui venaient former avec Friquet l'escorte destinée à le défendre contre une nouvelle agression. Pendant plusieurs mois, Tuault erra dans la campagne, de ferme en ferme, chacun s'empressant de lui offrir un asile, car dans toute son ancienne juridiction, pas un paysan n'eût voulu le trahir. Enfin, lassé de cette vie errante, et instruit du projet formé par le comité révolutionnaire de confisquer ses biens sous prétexte d'émigration, il vint se remettre entre ses mains. Cette fois encore, il courut les plus grands dangers. Un forcené voulut donner l'ordre, un jour, de le massacrer sur la culasse d'un canon. On s'interposa et comme il était étranger à la commune, on lui représenta quel déplorable effet produirait une pareille exécution sur la population de Ploërmel, car l'ancien sénéchal avait encore l'habitude de sortir dans la rue sans chapeau pour n'être pas obligé de se découvrir à tout instant en répondant aux salutations. On fit venir Tuault devant le comité. — Quel sort attends-tu donc de nous, lui dit-on. — La liberté ! répondit-il fièrement. — Tu as donc une caution ? — — Ouvrez la fenêtre, répliqua le prisonnier, et demandez au premier passant s'il veut être la caution du citoyen Tuault.....

Un laboureur de la Noë Verte, nommé Sébillot, passait justement sur la place. On l'interpella et il accepta sans hésiter cette responsabilité dangereuse. Tuault était libre et

Digitized by Google

ses concitoyens le nommèrent aussitôt juge au tribunal du district et commandant de leur corps de garde.

Il accepta, mais il n'en devint que plus redoutable pour les sans-culotte. Ceci se passait à la fin de 1793 et Prieur de la Marne venait de faire incarcérer à Vannes comme suspects de modérantisme tous les membres des tribunaux du chef-lieu et du directoire de l'administration centrale. Ordre arriva d'enlever Tuault et de le conduire à Vannes. C'était sa troisième arrestation en un an. En vain son ami Lucas de Peslouan se proposa-t-il à sa place : un homme si facile à gagner les esprits était un homme dangereux : et n'avait-il pas donné au peuple des exemples hypocrites de religion ? N'avait-il pas décrié les assignats ? L'ordre était formel, il fallut partir ; et sa fille aînée qui l'avait déjà sauvé une fois n'obtînt même pas de prendre place à côté de lui sur la charette qui le transportait ; elle partit à cheval pour suivre le convoi et implorer les nouveaux administrateurs du département, mais ses courageux efforts furent inutiles. Tuault resta cinq mois incarcéré au Petit-Couvent de Vannes, puis fut transféré à Hennebont, d'où il fut, tellement les motifs d'accusation étaient futiles, remis en liberté.

Arrêté une quatrième fois avant le 9 thermidor, il fut de nouveau enfermé à Vannes, puis envoyé dans la citadelle de Port-Louis où il eût été massacré sans l'énergique opposition de l'un de ses anciens confrères. On allait enfin l'expédier au tribunal révolutionnaire de Paris, quand la chute de Robespierre le délivra[1].

Mais ses tribulations n'étaient pas encore terminées. Sa sœur qui avait épousé le vicomte de Lantivy-Trédion, avait deux fils émigrés. Ces deux jeunes gens furent faits prisonniers à

[1] Tous ces détails sont puisés à des lettres ou mémoires inédits de Tuault. — Je me demande si cet ancien confrère ne serait pas Coroller du Moustoir : cela le relèverait dans mon estime.

Digitized by Google

Quiberon et compris en juillet 1795 dans les fusillades ordonnées par le département. Nouveau grief contre Tuault. Aussi fut-il surveillé de près, et dès le mois de ventôse an IV, c'est-à-dire en mars 1796, était-il une cinquième fois arrêté.

« Tuault est arrivé à Vannes, il y a environ huit jours, écrivait le capitaine Perret de la Garenne, le 21 ventôse, à son frère Perret de la Lande, député au conseil des Cinq-Cents. Il a couché à la prison, d'où il fut transféré le lendemain au Petit-Couvent. Il y est, dit-on, pour une lettre interceptée qu'il écrivait aux aristocrates Boisbaudry qui l'ont suivi à Vannes quatre jours après. Ainsi voilà le *Roi des Jean-foutres de notre pays* en cage, qui n'est pas prêt d'en sortir, si on demande mon avis. Notre municipalité (celle de Ploërmel), par ordre du département vient d'être destituée à l'exception de Woirdy : Trégadoret en a été nommé président...[1] »

Perret de la Garenne était alors officier d'ordonnance du lorientais Brue, ancien conventionnel dont on avait maintenu la mission dans le Morbihan : mais il paraît que Brue, qui avait des parents à Ploërmel et qui y avait même été pendant quelques mois officier municipal en 1790, ne demanda pas avis à son aide-de-camp, car une autre lettre de Perret adressée à son frère, en date du 4 germinal, m'apprend que Tuault fut remis en liberté après un mois de détention, à la condition de rester en surveillance à Vannes. « Tuault est habitant de Vannes, écrivait-il encore le 26, il me salue à distance d'une portée de canon : il me parle quand il me trouve; mais je n'ai été ni n'irai chez lui[2]. » Notez qu'ils étaient cousins : mais Perret avait de l'ambition : il criait très fort, bien qu'ancien noble, contre les ci-devant; achetait des biens nationaux, et aurait cru sa situation compromise s'il était allé en visite chez le *roi des J.-F. de son pays*, son cousin, il est vrai, mais d'attouchement dangereux. C'est la loi de toutes les révolutions.

[1] Locpéran de Kerriver. *Un officier Morbihannais* sous la 1re République, d'après la correspondance de Perret de la Garenne (*Lorient*, 1884, in-8°), p. 105, 106.

[2] *Ibid*, p. 107 et 111.

Digitized by Google

Cette arrestation fut la dernière. « J'ai fait 22 mois de prison pour cause de mon attachement au Roi » a écrit Tuault. La paix vint enfin et avec elle de nouveaux témoignages de la confiance de ses concitoyens. A peine, en effet, le Consulat eût-il établi le nouveau régime, les électeurs départementaux le portèrent sur la liste des candidats au Corps législatif. On sait que la nomination n'avait lieu définitivement que par le Sénat qui choisissait sur cette liste. Tuault a laissé une intéressante autobiographie manuscrite en vers, qui date de cette époque et que je citerai comme un curieux monument de son esprit vif et enjoué : ce sera comme une oasis sur cette route aride que nous parcourons, semée seulement de menus faits et de détails souvent tristes ou pénibles.

« Mon épitaphe d'avance, étant candidat au Corps législatif, sans être assuré d'être nommé député par le Sénat, craignant même de ne l'être pas.

Je ne fus ni grand, ni petit,
Gros ni fluet. En compagnie,
Quoiqu'on citât mon appétit,
Je ne m'enyvrai de la vie.
Je n'étais pas né sans esprit,
Mais j'étais bien loin du génie.
Je n'ai jamais porté l'habit
D'un savant en philosophie;
J'aurais même eu quelque dépit,
Si l'on eût eu la fantaisie
De me taxer d'être érudit.

Enfant, j'avais de la mémoire
Que remplaça le jugement.
Bientôt, en apprenant l'histoire
J'oubliai l'ancien Testament :
Je ne cherchai point d'autre gloire
Que celle du plus tendre amant :
Je ne veux pas en faire accroire,
Je ne dis pas du plus constant,
Car de mes drames la victoire
Formait toujours le dénouement.

Digitized by Google

Je ne fus ni pauvre, ni riche,
Ni connaisseur, ni sans talents ;
Je ne fus ni prodigue ni chiche,
Ni vieux ni jeune à soixante ans.
J'eus des parents auprès du trône
Sous le dais, sur les fleurs de lys ;
Mais j'en eus qui vendaient à l'aune
En portant le simple surplis.

Je fus assez fin sans finesse
Et malin sans malignité :
Supportable dans ma tristesse
Sensible au sein de la gaieté ;
Sans orgueil, comme sans bassesse,
J'aimais la médiocrité.

Je fus de la troupe imposante
Qui se nomma Constituante,
Et m'y montrai souvent rétif ;
Fidelle à la maison régnante,
J'y fus franc au superlatif ; —
Puis du corps dit législatif.

On m'y trouva le ton modeste,
L'usage du monde et l'air doux.
Mais le Sénat me trouva beste
Et m'envoya planter des choux.
Je ne me permis qu'un sourire
Dans ma famille j'accourus,
J'y repris l'usage du rire
Et je ris tant que j'en mourus. »

Le Sénat, en effet, ne choisit pas Tuault pour la première législature, mais il le désigna en 1803, et de nouveau en 1808, après la période quinquennale. Et comme il n'y eut pas de session en 1812, Tuault siégea encore en 1813 et jusqu'à la fin de l'Empire.

Le Corps législatif votait et ne discutait point. On ne peut donc que constater ces dix ans de travaux continus dont la première période fut récompensée par la croix de la Légion d'honneur, le 6 novembre 1810.

Digitized by Google

Entre temps Tuault occupait ses loisirs en traduisant des ouvrages anglais, en annotant ceux qu'il ne traduisait pas et en composant des contes en vers, *ou plutôt en rimes*, comme il le dit modestement lui-même, et dont il publia quelques-uns à la suite de la traduction des voyages du médecin russe Karamsin. Cet opuscule devenu assez rare est daté et signé d'une façon fort originale : « Traduit à Ploërmel, au commencement du mois d'octobre 1813 et fini ce jour 21 octobre. On danse dans cette petite ville à l'occasion du mariage du fils du sous-préfet : on n'oserait peut-être pas danser à Paris. — Tuault de la Bouvrie, membre des Sociétés littéraire, philotechnique et de l'Athénée des arts de Paris et de celle de Rennes[1]. »

Et les contes, me demande-t-on ? Je n'ai pas le loisir de les analyser ici : je dirai seulement qu'ils sont fort lestement troussés et que le troisième pourrait mériter un prix Montyon. « Ces trois petits contes, dit Tuault, à la fin de la plaquette, ont été lus aux Sociétés philotechnique et de l'Athénée des arts. Les deux premiers, ainsi que l'idylle, furent bien accueillis, et le *mariage expiatoire* (c'est le troisième dont je parlais tout à l'heure), le fut aussi à l'Athénée, mais froidement reçu à la Société philotechnique. On eût préféré, sans doute, poétiquement, la perversion de la vertu par le vice; mais j'ai préféré, d'après mon cœur, la conversion d'un libertin par la piété. Les femmes me pardonneront cette erreur, si c'en est une. — J'ai lu *beaucoup d'autres pièces* à ces deux Sociétés, dont j'ai l'honneur d'être membre : si j'en ai le temps, je me les rappellerai et je les copierai. »

La promesse n'a pas été tenue, au moins pour le public. C'est sans doute que Tuault n'en a pas eu le temps. Aussi bien les événements se précipitent. Le Corps législatif vote la déchéance de l'Empereur et l'ancien constituant entre à la Chambre des députés de la première Restauration. Ici la

[1] La brochure a été publiée à Rennes, chez Galles, en 1815, in-8°, 76 p.

Digitized by Google

parole n'était plus interdite, et nous possédons deux discours de Tuault, publiés en brochure, l'un intitulé : *Opinion sur le projet de loi relatif aux biens des émigrés non vendus*[1] ; l'autre *Opinion sur le projet de loi relatif à la naturalisation des habitants des départements qui furent réunis à la France*[2]. Je remarque dans le premier un beau mouvement d'éloquence :

« Si les émigrés demeurent propriétaires de leurs biens non vendus, comment pourrions-nous proposer d'ordonner que les hospices, auxquels *on les a donnés provisoirement*, en remplacement d'autres biens vendus par contravention à l'humanité..... continueront d'en jouir jusqu'à ce qu'ils aient recouvré l'équivalent de leurs anciens revenus?...

... Ainsi le château du fondateur d'un hospice est devenu un hospice lui-même et le propriétaire n'aurait pas le droit d'y reposer sa tête !

Il me paraît plus juste, Messieurs, d'accorder à l'hospice de Guingamp ou autre, dès ce moment, un dédommagement sur le Grand-Livre, que de forcer des pauvres à dormir sur un grabat, dans une chambre reconnue par la loi appartenir à un autre. Cette pensée pourrait ajouter aux angoisses de l'agonie d'un honnête homme

Si j'étais, Messieurs, un de ces malheureux pauvres, condamnés à mourir dans un château appartenant à un autre qu'à celui qui m'y offrirait une hospitalité *injuste*, j'en sortirais, je me traînerais dans le cimetière de ma paroisse, où il est une place légitime qui m'attend, ou j'irais expirer à la porte de l'hôtel-de-ville de ma municipalité... en paix... et sans remords... »

Il concluait ainsi :

« J'adopte l'amendement de M. Dumolard... et je désirerais que le Roi fut supplié, au cas où, comme je l'espère, cette résolution serait adoptée dans la chambre des Pairs, de daigner venir dans cette salle, ce jour vraiment national, énoncer son acceptation en présence des Pairs, et compléter la loi qui, faisant oublier tous les torts, réunira des sujets, des enfants, une famille trop longtemps divisée, autour de leur Roi, de leur chef suprême, de leur père, pour, tous ensemble, bénir le jour de cette réunion : je voudrais qu'une fête publique, dirigée avec économie, mais faisant passer

[1] Paris, Hacquart, s. d., in-8°, 7 p. (séance du 28 octobre 1814)

[2] *Ibid.*, in-8°, 7 p.

Digitized by Google

quelque argent de la bourse du riche dans la poche du pauvre annonçat à l'Europe..., au monde..., le bonheur de la nation française dans tous les rangs et la confusion de tous leurs sentiments en un seul, par le cri si cher aux Français : *Vive le Roi* ! »

Ceci se passait le 28 octobre 1814. La Chambre ordonna l'impression du discours de Tuault, et le 5 novembre, Louis XVIII lui adressait des lettres patentes d'anoblissement, puis le nommait, le 26 janvier 1815, officier de la Légion d'honneur.

En 1816, Tuault devint conseiller général du Morbihan et *président du Tribunal* de première instance de Ploërmel bien qu'il eût déjà soixante-douze ans; il mourut dans ces fonctions, le 26 août 1822, entouré de la vénération universelle. Il avait composé pour lui-même cette épitaphe : *Passant ne le foule pas, il n'a pas foulé personne*. Elle résume admirablement sa longue carrière.

Le portrait de Tuault a été gravé pour la collection Dejabin. C'est une physionnomie aristocratique et fine qui correspond bien au portrait moral de l'autobiographie que nous avons citée[1].

Il avait perdu sa femme en 1784, à la naissance de son fils Benjamin, qui devint chef de bataillon d'état-major, et mourut, décoré de la Légion d'honneur en 1835. Le fils de ce dernier, sous-préfet de Ploërmel en 1872, habite aujourd'hui le château de Quéjan, en Campénéac.

Des sœurs de Benjamin descendent les Dahirel qui ont donné deux députés royalistes au Morbihan et les Modile de Villeneuve.

[1] La *Biographie bretonne* l'a oublié malgré ses nombreux législateurs; mais on a sur lui une notice, fort incomplète, il est vrai, dans la *Revue biographique* de Pascallet.

(A suivre.) RENÉ KERVILER.

Digitized by Google

SOUVENIRS DOMINICAINS

DANS LE DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC

DEUXIÈME PARTIE

V

Sainte-Catherine de Dinan.

Ce ne fut pas seulement dans les couvents des Frères-Prêcheurs que la réforme provoquée par Sébastien Michaëlis fit sentir son action régénératrice ; plusieurs monastères du Second-Ordre reprirent sous son influence les traditions quelque peu altérées, qui avaient fait au moyen-âge la gloire de Notre-Dame de Prouille, de Montargis, des Emmurées, de Rouen, du monastère royal de Poissy, de l'Abbiette, de Lille, et ils devinrent bientôt des pépinières, dont les rejetons couvrirent le sol français. De Sainte-Praxède d'Avignon, relevée de ses ruines, et de Sainte-Catherine-de-Sienne, fondée à Toulouse sous l'inspiration directe de l'énergique réformateur, s'élancèrent de nombreux et fervents essaims. Saint-Thomas-d'Aquin de Paris[1] sorti de Sainte-Catherine-de-Sienne de Toulouse ne tarda pas à envoyer lui-même une colonie en Bretagne. C'est Dinan qui la reçut.

[1] De ce vaste monastère, remplacé aujourd'hui par la Bourse, il ne reste qu'un souvenir, le tronçon de rue qui s'appelle encore *Rue des Filles Saint-Thomas*. Ou plutôt un autre souvenir a survécu, et vient de se rajeunir dans les plus pures traditions de l'Ordre, c'est le monastère de la Croix, rue de Charonne, fondé par la mère Marguerite de Jésus et par quelques religieuses de Saint-Thomas, qui abrita les derniers jours de la vénérable fondatrice et reçut son dernier soupir.

Digitized by Google

Les archives des Côtes-du-Nord qui nous ont révélé plus d'une particularité intéressante sur les couvents des Frères-Prêcheurs de Dinan et de Guingamp, sont absolument muettes au sujet des Catherinettes de Dinan ; c'est à peine si elles disent quelques mots de la situation financière de cette maison, au moment où la Révolution en chassa les saintes filles qui l'habitaient. Heureusement nous avons, sur les plus ferventes religieuses de ce monastère, de pieuses notices biographiques, rédigées presque toutes sur les *Mémoires* de la maison elle-même par un homme qui vivait d'ailleurs peu d'années après celles dont il loue les vertus, et à qui le scrupuleux Echard a rendu dans son grand ouvrage bibliographique ce témoignage significatif[1] « La vivacité et « la pénétration de son esprit lui servirent merveilleusement « pour discerner, au milieu de tant de faits, le vrai du faux ; « on en peut juger et par les anciens documents qu'il a re- « produits, et par les dissertations dont il a de temps en « temps enrichi ses narrations. Peut-être trouvera-t-on « quelques légères inexactitudes dans les biographies des « sœurs, ou bien dans ce qui touche à l'ordre chronologique, « défauts que l'on pardonnera à un homme qui a tant écrit, « qui était souvent pressé par les imprimeurs, qui avait « d'ailleurs une prédilection pour les anciennes légendes. »

La fondation du monastère de Dinan fut laborieuse. Un groupe de ferventes tertiaires la prépara lentement et au

[1] *Script. Ord. Prœd.*, *T.* II p. 748. — Je suis d'autant plus heureux de transcrire ces paroles si nettes, que les frères du Père Thomas Souëges n'ont pas toujours eux-mêmes attaché assez de prix à ses récits. La naïveté de son style en est peut-être un peu la cause. Il faut aussi l'attribuer à la complaisance avec laquelle il s'appesantit sur des faits merveilleux. Mais parce que la vie des saints en est toute pleine, faut-il les révoquer en doute de parti pris et en bloc ? On ne peut douter que les monastères Dominicains n'aient de tout temps caché derrière leurs grilles impénétrables les plus hautes vertus et les plus précieuses faveurs célestes. Et quand Echard, que personne n'accusera d'avoir introduit dans l'histoire la crédulité mystique, loue les écrits du Père Souëges, c'est que, sans en apprécier d'ailleurs tous les détails, il professe une véritable estime pour l'esprit d'exactitude et de critique de l'auteur.

Digitized by Google

milieu de difficultés énormes. L'histoire a conservé le nom de quelques unes de ces saintes femmes : Madame d'Aivignac ou de Vignac, appelée plus habituellement Madame de Mettrie, et ses nièces Perronelle et Jacqueline d'Aivignac, Françoise Pan, qui reçut plus tard le nom de Françoise de la Mère de Dieu, et Jeanne de l'Annonciation, dont le nom de religion nous est seul parvenu. C'était la Providence qui les avait réunies dans une pensée commune. Madame de Mettrie avait eu la première pensée de cette fondation ; elle avait demandé en 1614 l'habit du Tiers-Ordre au Père Adrien Béchu, et s'était adjoint ses deux nièces, comptant bien plus pour le succès de l'entreprise sur le secours d'en haut que sur sa petite fortune, qui consistait en soixante livres de rente. Jeanne de l'Annonciation ignorait leur projet ; prévenue de la grâce, liée depuis l'âge de dix ans par le vœu de virginité, mais bientôt orpheline, sans guide, vivement attirée par le monde, elle demandait au Père Adrien Béchu comment elle pourrait, au milieu de tant d'entraînements, rester fidèle à ses engagements sacrés, quand elle apprit que quelques sœurs du Tiers-Ordre préparaient la fondation d'un monastère dominicain. Elle résolut aussitôt de donner à la pieuse entreprise et le concours de sa famille, qui jouissait d'un grand crédit, et sa propre personne.

Presqu'en même temps Renée de Lohéac, plus tard sœur Renée de la Sainte-Trinité, arrivait de Quimperlé. Elle était née en 1599. Les conseils maternels lui avaient manqué dès son enfance ; elle avait grandi idolâtrée par un père dont elle était l'unique joie et l'orgueil, et les vanités du monde n'avaient pas tardé à séduire son cœur. Mais sa conscience protestait. Un jour, elle alla communiquer au Père Pinsart, alors prieur des Dominicains de Quimperlé, ses inquiétudes et ses bons désirs. Le Père l'encouragea, et, découvrant dans cette âme, un instant abusée, des trésors de bonne volonté, de dévouement et d'énergie, il lui raconta comment on préparait à Dinan, dans l'humilité, dans la prière et dans la

Digitized by Google

pauvreté, l'établissement d'un couvent où revivraient les éminentes vertus de sainte Catherine de Sienne. Renée n'hésita pas; elle quitta aussitôt ses parures; elle dit adieu à son père, et couverte de ses baisers, de ses larmes et de ses bénédictions, elle s'en alla à Dinan, où le Père Béchu la présenta à Madame de Mettrie.

Les sœurs y vivaient dans une extrême pauvreté, à peine abritées par une masure qu'avait achetée d'un de ses parents Mme de Mettrie, attendant de la bonté de Dieu et de la charité des âmes pieuses, en même temps que du travail de leurs mains et des soins donnés à quelques pensionnaires, leur pain de chaque jour. Renée se mit au service de toutes avec un dévouement absolu : elle faisait la quête, elle parcourait la ville, elle allait jusque dans les campagnes solliciter et recueillir les aumônes. Enfin, la maison put être mise à peu près en état. Le dénuement des Sœurs avait jusque-là servi de prétexte à l'autorité diocésaine pour refuser à la création d'un nouveau monastère l'autorisation canonique; vainement Jeanne de l'Annonciation avait employé l'influence de ses parents et de ses amis, vainement elle était allée se jeter aux pieds des juges : leur refus était persistant, et leur raison péremptoire. Les efforts de Renée furent plus éloquents, ou plutôt ils achevèrent ce que les démarches et les prières de Jeanne avaient commencé; la raison du refus disparaissant, au moins en partie, la résistance tomba du même coup; l'évêque de Saint-Malo permit la clôture : on donna aux Sœurs l'habit du Tiers-Ordre, et l'infatigable Renée de Lohéac obtint d'être la première tourière de la communauté naissante.

On n'était pas au bout des épreuves. Madame de Mettrie n'avait pas eu la joie de voir son œuvre terminée; elle était morte saintement en 1627, sans avoir pu payer la petite maison qu'elle avait achetée. Le vendeur ne voulut point tenir compte des réparations et des aménagements qu'on y avait faits; il rentra aussitôt en possession de son immeuble et à grand peine les pauvres filles de saint Dominique obtinrent

Digitized by Google

d'y rester à loyer. Pendant les deux années que se prolongea cette pénible situation, on essaya par tous les moyens de les décourager : les sages condamnaient tout haut comme téméraire et irréalisable un projet qui tentait la Providence ; plusieurs communautés, touchées de la piété et de la constance des fondatrices, leur firent proposer secrètement de les accueillir, si elles voulaient renoncer à un projet condamné par la plus vulgaire prudence ; leur refus, bientôt connu du public, ne fit qu'accentuer l'opposition soulevée dès l'origine contre la fondation dominicaine.

Mais l'heure approchait, où Dieu allait assurer l'existence et la prospérité d'une œuvre suscitée par son esprit. En 1629, le Père Béchu dut se rendre à Paris pour le chapitre de la Congrégation gallicane. Il y avait deux ans et quelques mois que la comtesse de Saint-Pol, accompagnée de la duchesse de Longueville et de quelques autres dame du plus haut rang, avait introduit dans le monastère de Saint-Thomas, bâti par elle[1], une colonie venue de Sainte-Catherine de Toulouse. La supérieure de Saint-Thomas, la vénerable Marguerite de Jésus, avait été amenée à la vie religieuse par des voies singulières ; après onze ans de mariage, elle s'était héroïquement séparée d'un époux digne d'elle, M. de Garibal, conseiller au Parlement de Toulouse, qui embrassa lui-même la règle des Chartreux, et mourut, en grand renom de sainteté, prieur de Villeneuve de Rouergue. Les vertus de la Mère Marguerite de Jésus, sa sagesse, sa bonté, peut-être aussi les circonstances exceptionnelles de sa vocation à l'état religieux, lui assurèrent dès son arrivée à Paris une influence extraordinaire. Une multitude d'âmes assiégeaient la grille du monastère, avides de recevoir ses conseils et ses consolations. Quelques-unes, retenues dans le monde par les liens du mariage, se dédommageaient de ne pouvoir se mettre complètement sous

[1] Ce premier établissement était au faubourg Saint-Marcel ; les sœurs le quittèrent pour s'établir, le 4 mai 1632, rue Vieille-du-Temple, et enfin, dix ans plus tard, rue Neuve-Saint-Augustin, d'où la Révolution les chassa.

Digitized by Google

son autorité et sous sa conduite, en obtenant de pénétrer dans la clôture et de suivre pendant quelque temps la règle de la maison. De ce nombre était une riche et noble bretonne, Hélène de Beaumanoir, marquise d'Acigné, vicomtesse du Besso et dame de Limoëlan, qui avait espéré devenir libre comme l'était devenue madame de Garibal, mais dont l'espoir avait été finalement déçu. Le Père Béchu la vit ; il l'entretint longuement de ce qui se passait en son pays de Bretagne, à Dinan, de l'héroïsme des sœurs, de leur pauvreté et des difficultés insurmontables qui venaient les unes après les autres traverser l'œuvre si vaillamment commencée. La marquise en fut touchée. Heureuse, puisqu'elle ne pouvait pas être elle-même dominicaine, de doter son pays d'un monastère de l'Ordre, elle demanda à la Mère Marguerite trois religieuses de Saint-Thomas, et se mit en devoir d'obtenir du Roi, du nouvel évêque de Saint-Malo, Achille de Harlay, et de la ville de Dinan les autorisations nécessaires : après deux ans tout était réglé ; une maison pourvue de tous les meubles nécessaires, une chapelle fournie de ses ornements et une rente de mille livres, étaient à perpétuité assurées par la généreuse marquise aux Dominicaines de Dinan.

Tout étant ainsi disposé, au mois d'octobre 1631 la Mère du Saint-Esprit partit de Paris avec les deux autres religieuses, que le monastère de Saint-Thomas-d'Aquin avait promises à la marquise d'Acigné. Elles étaient accompagnées de deux gentilshommes, d'un Père de la Doctrine Chrétienne, de deux demoiselles et d'une postulante. Dès qu'on sut à Dinan que la pieuse caravane approchait, le gouverneur, la noblesse ayant à sa tête le baron de la Hunaudaye, neveu d'Hélène de Beaumanoir, la plupart des notables bourgeois, se portèrent au devant d'elle à une lieue de la ville. Après avoir reçu pendant les premiers jours une hospitalité empressée et respectueuse dans quelques maisons particulières, les épouses de Jésus-Christ furent solennellement introduites dans leur monastère ; c'était le 4 novembre : la clôture fut établie le 11,

Digitized by Google

en la fête de saint Martin. Aussitôt les offices furent distribués dans la petite communauté. La Mère Marguerite du Saint-Esprit était naturellement désignée pour les fonctions de prieure. Une de ses deux compagnes de Saint-Thomas de Paris, la Mère Jeanne de la Vierge, fut instituée maîtresse des novices, et chargée de préparer les heureuses fondatrices et la postulante venue de Paris, à recevoir l'habit du grand Ordre. Le 8 décembre eut lieu cette émouvante cérémonie. Renée de Lohéac, qui avait eu dans le succès de l'œuvre une part si dévouée et si efficace, demandait avec larmes qu'on la laissât tourière, ou du moins qu'on lui donnât seulement l'habit de sœur converse, mais son humilité dut céder à l'obéissance.

C'est ainsi que fut fondé ce « saint et très observant monastère » comme l'appelle le Père Souèges. Dès le premier jour la règle dominicaine y fut aussitôt et dans tous ses points mise en vigueur. Malgré leur petit nombre, les sœurs commencèrent la célébration de l'office divin, les matines au milieu de la nuit, le grand jeûne et l'abstinence perpétuelle de l'Ordre. La rude existence dans laquelle se jetaient ainsi des femmes délicates, s'ajoutant au scandale qu'avaient déjà causé dans les âmes faibles la pauvreté et les épreuves des débuts, provoqua dans la ville une sorte d'émoi et d'épouvante. Mais loin d'écarter les cœurs vaillants du groupe héroïque qui venait de fermer sur lui les barrières impénétrables du cloître, cette vie austère devint l'appât victorieux qui de toutes parts les attira. L'admiration enthousiaste fut bientôt plus à craindre que la critique et la malveillance : on alla jusqu'à imaginer autour de la fondation des circonstances merveilleuses, et le bruit se répandit que, quand le carrosse qui amenait de Paris les premières dominicaines franchit les portes de Dinan, plusieurs l'avaient aperçu environné d'une splendeur extraordinaire et illuminé de flammes miraculeuses. Nous ne pouvions passer sous silence ce côté légendaire de la fondation de Sainte-Catherine de

Digitized by Google

Dinan ; cause ou effet, il a sa place dans l'histoire du rapide développement d'un monastère, qui au bout de six ans d'existence comptait cinquante-six recrues.

Les sœurs du Second-Ordre gardent la plus stricte clôture ; elles ne sont mêlées à aucun événement public. L'histoire d'un monastère dominicain a donc un caractère à part, elle est toute intérieure ; les vertus délicates et élevées de religieuses vouées par état à la prière et à la pénitence en forment la trame unique. Aussi, après avoir raconté l'origine et la fondation du monastère de Dinan, il ne nous reste guère d'autre tâche que de nommer les unes après les autres les sœurs, dont le souvenir a été consacré par des vertus ou des services exceptionnels.

Sera-t-on surpris si, avant elles, nous voulons nommer ici la noble femme dont la piété généreuse écarta les difficultés et assura l'avenir du monastère ? « La marquise d'Acigné, dit le Père Le Texier, en aiant été la mère fondatrice, désira aussi d'en devenir la fille en prenant l'habit de religieuse. Mais après avoir éprouvé les forces de son corps, qui ne répondoient nullement à la ferveur de son esprit, elle vit qu'il étoit moins dangereux pour elle de servir Dieu fidellement dans son état, que de s'engager dans un autre où elle n'auroit pu remplir exactement ce qu'elle avoit promis. C'est pourquoi elle tâcha de réparer par d'autres vertus celles qu'elle ne croioit pas pouvoir acquérir par les austérités de la vie religieuse. Ses aumosnes furent si abondantes que les gens du monde les regardoient comme de pures prodigalités. Son humilité étoit si profonde que bien loin de se regarder comme fondatrice, elle se trouvoit fort honorée d'être la servante de toutes les religieuses, avec lesquelles elle a vescu pendant plusieurs années dans le monastère de Saint-Thomas d'Aquin à Paris et dans celui de Dinan. Son recueillement intérieur étoit continuel, et ses oraisons étoient ferventes et fréquentes. Enfin, ses affaires l'aiant appelée à son château de Limoëlan, elle y tomba malade et y mourut avec de hauts

Digitized by Google

sentiments de piété et une parfaite résignation à la volonté divine, le septième jour d'aoust 1636. Son corps avant et après sa mort fut revestu de l'habit de l'Ordre qu'elle avoit souhaité, et porté au couvent de Sainte-Catherine de Dinan, où l'évesque de Saint-Malo fist la cérémonie de sa sépulture. Depuis on l'a transporté de l'ancien monastère dans le nouveau, que les religieuses firent bastir parce que l'ancien étoit trop étroit et trop incommode.[1] » Elle se faisait appeler Sœur Hélène de Jésus. L'*Année Dominicaine* a publié au 7 août sa biographie.

Il faut aussi nommer avant toutes les autres la première prieure donnée par Saint-Thomas de Paris à Sainte-Catherine de Dinan, la Mère Marguerite du Saint-Esprit. Si, par une disposition de la Providence, étonnante à l'égard d'une femme vouée à la vie claustrale, son existence fut constamment agitée, son cœur ne s'attacha que plus étroitement à Dieu. Son père, conseiller au Parlement de Toulouse, s'appelait M. de la Bastide, baron de Basus : sa mère, Ursule Cornuson de la Valette, fille du sénéchal de Toulouse, appartenait au Tiers-Ordre de Saint-Dominique, et l'initia dès ses premières années à toutes les œuvres de piété et de charité. Elle sortait à peine de l'enfance quand elle se présenta au noviciat, après avoir subi de la part de son père les plus rudes épreuves, et appelée à trouver dans la vie religieuse un long martyre, elle y fut en quelque sorte introduite par la chaude parole d'un martyr, du vénérable Guillaume Courtet, tué pour la foi au Japon qui, dans son sermon de vêture, prédit que la jeune postulante travaillerait avec succès à la diffusion de son Ordre. Choisie à vingt-deux ans pour aller avec Madame de Garibal fonder à Paris le monastère de Saint-Thomas, et chargée immédiatement de l'éducation des novices, par la volonté de ses supérieures, elle se trouvait à vingt-sept ans à la tête

[1] *Mémoires historiques de la fondation du Couvent de Sainte-Catherine de Sienne de Dinan, et des religieuses illustres en vertu et en piété qui y ont vescu* ; aux Arch. de l'Ordre, Recueil R p. 719.

Digitized by Google

de la petite colonie qui émigrait vers Dinan. Nous venons de dire le rapide accroissement de l'œuvre confiée à ses soins. De vives sollicitations, de hautes influences allaient bientôt la jeter dans une œuvre nouvelle ; le 27 octobre 1642, accompagnée de sept religieuses de chœur et d'une converse, elle partait à Rennes fonder un second monastère breton de son Ordre. Le récit des difficultés inouies qu'elle y rencontra, n'appartient pas à cette histoire. Elle les surmonta les unes après les autres à force de patience et de fermeté, et quand après tant d'agitations elle pouvait entrevoir enfin la paix, l'autorité diocésaine, abusée par d'odieuses accusations, la chassa honteusement de cette maison qu'on l'avait suppliée d'établir, qu'elle avait fondée par ses vertus et cimentée par ses larmes. Le monastère de Bordeaux, qu'elle traversa en fugitive, surtout son cher monastère de Toulouse où on la renvoyait, rivalisèrent, pour la consoler, de soins et de respectueux empressements ; mais sa force était depuis longtemps dans la prière et dans la communion quotidienne. Dieu, qui l'avait si longtemps attachée à la croix, lui fit trouver à Toulouse le calme extérieur sinon le repos. Pendant les vingt-deux années qu'elle y demeura, elle y fut deux fois prieure, et lorsqu'à soixante-quatorze ans, le 23 juillet 1679, la mort vint la saisir, elle trouva debout, comme toujours, prête au dévouement et à la souffrance, cette âme invincible.

On devine aisément quelle forte génération elle avait formée à Dinan. Charlotte des Vierges fut la première de ses religieuses qu'elle donna au ciel : fille de qualité, élevée avec soin par une famille qui se promettait d'en faire son plus cher ornement, mais frappée presqu'au sortir après sa profession d'une infirmité incurable, elle montra en dépit de ses souffrances un attachement si énergique aux règles de l'ordre, que quand elle mourut, au mois de juillet 1636, elle n'avait pas une seule fois usé de dispense pour l'abstinence ou pour l'office de la nuit. Avec elle rivalisait de

Digitized by Google

ferveur, d'austérité et, en même temps, de bonté affable et gracieuse, Servane de Tous les Saints, qui était entrée au monastère à l'âge de douze ans, et qui mourut le 25 avril 1640.

Deux ans plus tard, c'était le corps d'Anne de Sainte Marie que l'on déposait sous les dalles de l'église. Son éducation avait été très soignée, et l'instruction qu'elle avait reçue lui permit de traduire, pour l'usage de la communauté, les règlements des chapitres généraux de l'Ordre. Elle était encore plus pieuse qu'instruite: on a retenu que, dans sa vive dévotion à la Mère de Dieu, elle jeûnait la veille de ses fêtes, récitait chaque jour plusieurs rosaires. Elle avait suivi à Rennes la Mère Marguerite du Saint-Esprit: mais elle ne vit pas la fin de cette fondation et revint mourir à Dinan.

Cette même année enrichit d'un nouveau nom le nécrologe de Sainte-Catherine de Dinan: Emmanuelle Marot, fleur délicate et parfumée, plantée un instant en ce jardin béni, s'en allait presqu'aussitôt s'épanouir au ciel. Elle était entrée à Sainte-Catherine comme pensionnaire à l'âge de neuf ans, avait dès lors exactement suivi la règle du monastère, et à douze ans, revêtue des blanches livrées de l'Ordre, liée au céleste Epoux des Vierges par les vœux solennels qu'on lui avait permis de prononcer en face de la mort, elle avait doucement rendu son âme, laissant après elle de ses précoces vertus et particulièrement de son ardente dévotion envers l'adorable Eucharistie, un souvenir semblable à celui de la Bienheureuse Imelda, cette autre fleur dominicaine, qui après avoir communié pour la première fois, quitta cette vie dans la joie et l'extase de son action de grâces. Emmanuelle appartenait à une famille qui a donné à l'Eglise et à la vie religieuse, en même temps qu'à la haute magistrature, des recrues illustres, et son nom patronymique perdu souvent dans les titres du seigneur des Alleux et du comte de la Garaye, se retrouve, notamment dans les annales dominicaines, entouré plus d'une fois d'une véritable auréole de sainteté. A

Digitized by Google

l'arrivée de la Mère Marguerite du Saint-Esprit à Dinan, la maison hospitalière qui avait accueilli la fondatrice, était celle de Guillaume Marot, seigneur des Alleux, qui avait quitté son siège au Parlement de Bretagne dans l'espoir d'embrasser la règle du Carmel, comme l'avait fait son fils, et qui, forcé de renoncer à son pieux dessein, était devenu prêtre séculier. Le comte de la Garaye, gouverneur de Dinan, qui s'était fait un devoir de sortir de la ville à la tête de la noblesse et de la bourgeoisie, pour aller au devant de la sainte colonie, était petit-fils de Guillaume Marot. Lui-même, dit le vieil historien que nous suivons, eut neuf filles, dont deux furent carmélites, trois visitandines et quatre dominicaines; et parmi celles-ci brille comme une pierre précieuse cette ravissante Emmanuelle, dont nous venons de saluer en passant la mort bienheureuse.

Neuf mois plus tard, une autre de ces quatre élues, Colombe Marot prononçait ses vœux. Elle n'avait que quinze ans. On ne saurait dire ce qui éclata davantage dans sa vie, ou la patience dans les plus longues et les plus vives souffrances, ou l'activité dévouée, infatigable, ou l'esprit d'union avec Dieu. Eprouvée dès le début par un mal terrible contre lequel il fallut lutter quinze années durant, paralysée pendant sept ans, livrée à des médecins inhabiles, qui la martyrisèrent et couvrirent de plus de trois mille incisions son pauvre corps, jamais elle ne manifesta d'impatience, et l'état de son âme au milieu de si cruelles tortures est résumé dans ces paroles de l'Apôtre, qu'elle écrivait elle-même avec son sang après deux ans de maladie : *In capite libri scriptum est de me ut faciam, Deus, voluntatem tuam.* Avant tout, ô Dieu, il est écrit que je dois faire votre volonté.

Elle remplit dans la communauté plusieurs charges importantes. Maîtresse des novices, trois fois prieure, elle avait pour parler de Dieu à ses filles une éloquence naturelle, qui allait droit au cœur et y ranimait le feu de la charité. Elle-même en entretenait dans son âme la flamme sacrée par de

Digitized by Google

longues oraisons. Son zèle pour l'observance et pour tout ce qui intéressait l'accroissement du véritable esprit religieux, était admirable ; c'est pour en suivre les inspirations, qu'elle composa pour son monastère un traité intitulé : *Le Petit Manuel de la pénitence*. Mais elle comprenait surtout la nécessité d'entraîner les âmes par l'exemple ; aussi, accablée d'infirmités, ou si gravement malade qu'on songeait à lui administrer les derniers sacrements, si elle s'apercevait que sa maladie amenait dans l'observance religieuse des inexactitudes ou des langueurs, elle quittait immédiatement sa couche ; elle se traînait au chœur, au chapitre, au travail, et sa présence inopinée, dans de pareilles circonstances, rendait aux plus négligentes l'élan et la ferveur. Au reste, ce ne fut pas seulement contre les retours de la faiblesse et de la lâcheté humaines qu'elle eut à défendre l'intégrité des règles ; l'évêque de Saint-Malo, qui en jugeait la rigueur exagérée, voulait en adoucir quelques points, mais il rencontra dans la sainte prieure une résistance à la fois si respectueuse et si ferme, qu'il finit par renoncer à son projet.

La vénérable mère ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer à la ferveur de ses religieuses. La pensée d'aider leur piété en parlant à leurs sens, la détermina à construire l'église du monastère, telle qu'on la voit aujourd'hui[1]. En même temps, elle songeait aux pauvres, elle ordonnait d'accueillir et d'assister tous ceux qui se présentaient, et quand les ressources de la maison étaient épuisées, elle s'adressait, pour en obtenir de nouvelles, à sa famille et aux amis qu'elle avait laissés dans le monde. Elle dotait de pauvres filles. Elle entretenait de jeunes clercs au séminaire de Saint-Malo. Soucieuse avant tout ce qui pouvait favoriser le salut et la sanctification des âmes, elle provoqua par son influence la fondation, dans la ville de Saint-Malo,

[1] N'allons pas plus loin sans dire que l'Hôtel-Dieu de Dinan et sa chapelle monumentale, ne sont autre chose que l'ancien monastère dominicain de Sainte-Catherine.

Digitized by Google

d'une maison de retraite, où les femmes du monde pouvaient de temps en temps se retirer dans le silence et penser à leurs fins dernières.

On conçoit aisément la vénération qui l'entourait. Les témoignages continuels qu'elle en recevait du dedans et du dehors, ne faisaient qu'accroître son amour pour Dieu, son dégoût de la terre, ses désirs du ciel. C'est le 6 septembre 1688 que Dieu l'appela à lui. Les Mémoires du monastère ont noté avec soin les circonstances de ce bienheureux trépas ; ils racontent en particulier que pendant la longue agonie de la Mère Colombe, depuis huit heures du soir jusqu'au matin, sa cellule fut éclairée d'une lumière merveilleuse, et qu'on y entendit une harmonie céleste au moment où l'âme de la mourante prenait son essor vers la patrie.

La mort de cette grande religieuse fut un deuil public pour la ville de Dinan, qui se porta tout entière dans l'église du monastère, avide de contempler le visage radieux de la défunte. On y accourut même des campagnes voisines, et longtemps le nom de la Mère Colombe fut prononcé par les Bretons comme celui d'une sainte.

Anne des Cinq-Plaies mourut en 1643. Elle sortait d'une des premières familles de Quimperlé. Reçue d'abord à l'habit de chœur, mais frappée pendant son noviciat d'un mal d'yeux qui ne lui permettait pas de dire le bréviaire, elle obtint de faire profession comme converse. Elle se distingua surtout par une ardente et infatigable charité envers les pauvres ; aussi remarqua-t-on qu'après sa mort ses mains, qui avaient pansé tant de plaies et distribué tant d'aumônes, devinrent blanches comme des lys.

Françoise des Séraphins était une convertie. Née à Dinan de parents riches, mondaine comme eux, aimant les parures et les fêtes, elle sentit un jour une immense tristesse envahir son âme. Vers le même temps, elle se laissait conduire par quelques-unes de ses compagnes au parloir de la Mère Marguerite du Saint-Esprit. Il ne s'agissait que d'une visite

Digitized by Google

banale. La conversation de la vénérable fondatrice, ce qu'elle raconta de la vie intérieure du cloître, ne fit que charmer la curiosité des jeunes filles ; mais Françoise en fut vivement saisie. Bientôt l'attrait divin fut irrésistible ; en dépit de ses parents, qui s'emportèrent et déclarèrent qu'ils ne donneraient point de dot, en dépit de la ville entière, qui cria tout haut à la captation et au scandale, la courageuse jeune fille quitta la maison paternelle. Sa famille ne se tint pas pour battue. On feignit de s'apaiser ; son père la supplia de revenir momentanément parmi les siens et mit en avant, pour l'y déterminer, les motifs les plus pressants. Elle céda, mais la ruse fut bientôt découverte, et la courageuse postulante rentra immédiatement au monastère. Son noviciat fut si fervent, qu'on résolut, malgré la pauvreté du monastère, de recevoir sans dot un sujet qui promettait d'en être l'édification et l'appui. L'irritation de la famille tomba devant un désintéressement si manifeste, et le père ému, certain d'ailleurs qu'aucun motif humain n'inspirait ni la résolution de sa fille ni l'empressement avec lequel on l'accueillait, envoya au monastère un riche présent.

Toute la vie de Françoise répondit à ce début. Choisie pour la fondation de Rennes en 1641, elle y devint maîtresse des novices et usa ses forces au service des âmes que Dieu lui envoyait. Des peines intérieures, des scrupules, des craintes. achevèrent de la détacher d'elle-même et de la purifier. Aussi, le céleste Epoux qu'elle s'était choisi, voulut répandre sur son agonie tant de paix et de joie, que les sœurs, longtemps témoins de ses souffrances, reconnurent dans cette transformation subite la récompense anticipée de sa patiente humilité et l'avant-goût des délices, qui allaient lui être prodiguées dans l'éternité bienheureuse. Elle y fut accueillie comme les prémices du monastère de Sainte-Catherine de Rennes, le 4 octobre 1645.

En 1650, le nécrologe de Sainte-Catherine de Dinan enregistre trois nouvelles recrues pour la gloire éternelle : le 17

Digitized by Google

mars, Marie de l'Amour de Dieu, d'abord très éprise du monde, où sa beauté et sa fortune lui assuraient tous les succès, puis convertie par la ruine de sa maison et introduite par le P. Beschu, son parent, au monastère, où elle fut un modèle accompli de toutes les vertus religieuses; le 22 du même mois, Jeanne de Saint-François, née au diocèse de Saint-Brieuc d'une des plus grandes familles de Bretagne, qui se fit sœur converse à vingt-cinq ans et mourut à trente-huit; enfin Jeanne de la Vierge. C'était une des fondatrices venues de Paris. Elle y était née en 1607, avait fui la maison paternelle pour entrer au monastère de Saint-Thomas, avait su résister aux larmes d'un père tendrement aimé et les consoler en même temps, et après deux ans de profession on l'avait envoyée à Dinan.

C'est elle qui fut la première maitresse des novices. Plus tard, élue prieure et se reconnaissant indigne de commander à des vierges, épouses du Christ, elle alla porter les clefs du monastère aux pieds de la Sainte-Vierge, en la suppliant de gouverner elle-même, pratique qui fut depuis gardée dans la maison par les prieures. Elle voulait que chaque semaine la communauté allât saluer la mère de Dieu comme sa supérieure, en chantant une antienne devant son autel, et l'on dit qu'en effet la Vierge Marie montra, en guérissant plusieurs fois les malades, qu'elle avait accepté la charge de supérieure. Ce fut du reste un hommage ininterrompu que, sous l'impulsion de la pieuse prieure, les dominicaines de Dinan voulurent offrir à la Reine du ciel; Jeanne de la Vierge établit dans la maison la pratique du Rosaire Perpétuel, qui, en dehors des offices du chœur, amenait d'heure en heure chaque religieuse aux pieds de Marie, et les sœurs l'adoptèrent avec tant d'empressement, qu'il fallut plus tard la réduire à mille heures par an.

L'exemple d'une régularité parfaite constamment donné par Jeanne à sa communauté, était d'autant plus méritoire, qu'elle avait contracté, au milieu des rigueurs et de la pauvre-

Digitized by Google

té de la fondation, d'incurables infirmités; mais sa patience, son courage, son amour de la règle, le sentiment de sa responsabilité triomphaient de toutes les souffrances. Elle remplissait pour la seconde fois la charge de prieure, quand elle mourut, le 26 janvier 1650, en murmurant cette protestation d'espérance et d'immortalité : *Nos qui vivimus, benedicimus, Domino*. Dans son humilité, elle avait ordonné qu'on l'enterrât dans le jardin, sous la gouttière ; mais le visage de la sainte prieure parut si radieux, un parfum céleste si enivrant sortit de sa virginale dépouille, que la foule accourue au bruit de sa mort, les riches longtemps édifiés par sa conversation, les pauvres nourris, miraculeusement disait-on, par une prodigalité d'aumônes rendues par Dieu inépuisables comme sa charité, réclamèrent pour elle une sépulture plus honorable. On la déposa devant la table de communion des sœurs, et longtemps, au monastère et dans la ville, on raconta, en même temps que sa vie, son amour du silence, son zèle à se faire avertir de ses défauts par les sœurs, les guérisons miraculeuses qui signalèrent, au moment où elle expirait, son entrée dans la patrie céleste, et celles qui depuis glorifièrent son tombeau.

Après Jeanne de la Vierge, c'est le 27 mai 1652 Hélène de la Croix, qui toute à la souffrance et à l'oraison, fut frappée à genoux dans l'acte même de la prière ; deux ans plus tard Françoise de Jésus-Maria, que le monde avait voulu retenir par de grands avantages, arrêter au seuil du cloître par toutes les objections d'une mauvaise santé, et qui aux objections du monde répondit par vingt-quatre années de la vie la plus austère ; le 26 avril 1655, Jeanne de Sainte-Catherine, sœur de Servane de Tous les Saints, qui, après avoir passionnément cherché la croix dans l'exactitude scrupuleuse à tous les devoirs de la vie monastique, dans la fuite de toutes les distinctions, se mettant humblement au service de tous, avertie mystérieusement de sa mort prochaine, s'y prépara par plusieurs mois de retraite absolue et mourut

Digitized by Google

à trente-trois ans. Puis viennent le 15 janvier 1661, Marie de Saint-Hyacinthe, attirée à l'Ordre par son admiration pour sainte Catherine de Sienne, puis arrêtée par des obstacles insurmontables, repoussée au moment de sa profession à cause d'un mal déclaré incurable par la science, mais guérie par l'ardeur de ses prières, et après vingt-et-un ans d'une vie de macérations, de disciplines quotidiennes et sanglantes, de tendresse pour l'Eucharistie si grande qu'en sa présence elle ne sentait plus ni infirmités ni douleurs, mourant de la mort des saints ; le 22 janvier 1661, une autre émule de sainte Catherine de Sienne, dont elle avait voulu porter le nom, Catherine de Sainte-Marthe, fille du sénéchal d'Orgères, toute appliquée à la méditation de la Passion, liée pendant vingt ans par le vœu particulier de faire toujours ce qu'il y aurait de plus parfait, et terminant dans la joie des bienheureux, une vie de pauvreté et de mortification héroïques ; le 7 mars de la même année, Françoise de la Nativité, de la noble et riche famille des Loreux, âgée de cinquante-six ans, n'ayant manqué que trois fois aux matines en trente-quatre ans, affligée pendant douze ans d'un cancer, mais observant la règle sans dispenses jusqu'au bout, fidèle à sa devise : *Agir et pâtir*.

Cette même année, le 6 octobre, la communauté sollicitait les derniers conseils et les suprêmes bénédictions de l'une des fondatrices, Renée de Lohéac, ou de la Sainte-Trinité, qui allait expirer à soixante-trois ans. Nous avons dit ce que lui devait l'œuvre si laborieusement commencée en 1614 à Dinan. Mais nous n'avons pas raconté combien elle était restée persuadée que la dernière place seule lui convenait, ni comment élue deux fois prieure, elle avait absolument décliné un choix qui effrayait son humilité. Mère des pauvres, comme on l'appelait autour du monastère, si dévouée à ses sœurs qu'elle avait voulu, dans une invasion de la peste, être leur unique infirmière, d'ailleurs religieuse parfaite, aimant la retraite et le silence, favorisée d'une si grande ferveur que

Digitized by Google

son visage en était transfiguré, sévère pour elle-même et quand elle ne pouvait plus mortifier son pauvre corps, usé par les travaux et les privations des premières années, mortifiant sans pitié sa vivacité naturelle et sa susceptibilité, qui étaient extrêmes, mais qu'une douceur inaltérable laissait à peine soupçonner, gardienne non moins sévère des règles, et notamment de la clôture, au point qu'il fallut lui montrer une autorisation formelle de l'évêque de Saint-Malo, pour qu'elle consentit à ouvrir la porte du monastère à la marquise d'Acigné : tels étaient les souveuirs que les sœurs en larmes rappelaient autour de la couche où expirait Renée de Lohéac.

Notre intention n'est évidemment point d'esquisser, même en traits rapides, la physionomie de toutes les saintes religieuses qui ont peuplé le cloître dominicain de Dinan.

Du reste, plusieurs des biographies envoyées dans le cours du dix-septième et du dix-huitième siècle aux auteurs de *l'Année Dominicaine* ont été perdues. Nous devons regretter particulièrement celle de la sœur de Colombe et d'Emmanuelle de la Garaye, nommée en religion Bien aimée de Jésus, morte le 10 novembre 1685. Le Père Le Texier, qui nous l'apprend[1], voulut conserver lui-même le souvenir de la Mère de Sainte-Thérèse, fille de Monsieur Dureau, conseiller au Présidial d'Angers, entrée au novicat à treize ans, modèle des religieuses et des prieures, morte le 14 mai 1688; de Louise de l'Ascension, fille de Monsieur Rousseau, procureur au parlement, qui mourut le 14 septembre 1687 après un long martyre, dont le tombeau, ouvert après treize ans, répandait un parfum merveilleux et, dont on se disputait les reliques, de Marguerite de la Chapelle, dite en religion Marguerite des Vierges, fille d'un gentilhomme des environs de Dinan, entrée au monastère en 1633 à l'âge de dix-sept ans. « Elle rendit beaucoup de services à la religion, dit le Père Le Texier, par

[1] Arch. de l'Ordre, Recueil R, *Mém. hist. de la fondation du couvent de Sainte-Catherine de Sienne*, page 720 et seq.

Digitized by Google

ses talents et par les grandes connoissances qu'elle avoit acquises dans la médecine, dans la chirurgie, et dans la construction des bâtiments et dans la conduite des affaires temporelles, ce qui fit que la communauté la regarda toujours comme un génie rare. Elle supporta avec un courage extraordinaire un nombre infini de fatigues pour le soulagement des malades et dans les bâtiments des nouveaux édifices, parce que son zèle n'avoit point de borne en ce qui concernoit la maison de Dieu. Surtout la patience et la douceur excellèrent dans cette belle âme, qu'elle rendit à Dieu le 18 novembre 1688. »

Avons-nous besoin de dire la vénération qui entourait le monastère de Sainte-Catherine, dans cette province de Bretagne, restée toujours elle-même, compacte, fidèle à la vieille foi et aux vieilles mœurs chrétiennes, quand presque partout ailleurs la noblesse désertait les champs et l'armée pour la cour, allait y prendre insensiblement l'habitude des mœurs faciles et des railleries impies, suivie et bientôt dépassée par la bourgeoisie dans l'incrédulité et dans le désordre! Sans exagération l'on peut dire que Sainte-Maguerite de Dinan, avec l'austérité de ses règles et la sainteté de ses filles, était, selon l'expression de l'Evangile, le sel de cette terre privilégiée.

L'esprit de zèle et de prosélytisme ne devait pas tarder à s'épanouir au monastère, comme la floraison naturelle de l'amour de Dieu. Nous en trouvons, parmi beaucoup d'autres, une preuve éclatante dans la commission donnée au mois de janvier 1662 par le Général des Dominicains, Jean-Baptiste de Marinis, au Père Jean Le Pul, prieur du noviciat-général de Paris et commissaire des Antilles. Les Iles françaises de l'Amérique, comme on disait alors, avaient été ouvertes au zèle apostolique des Frères Prêcheurs par le gouvernement royal. Bientôt les Dominicains furent suivis dans cette mission lointaine par les sœurs du Tiers-Ordre, jalouses de contribuer par la sérieuse éducation des

Digitized by Google

jeunes filles, à l'œuvre de civilisation chrétienne entreprise par leurs frères. Le monastère de Toul fournit les premiers éléments de cette conquête pacifique. Mais la fatigue, jointe aux ardeurs du ciel des tropiques, ayant épuisé bientôt les courageuses recrues envoyées par Toul à la Guadeloupe, à la Martinique, à Saint-Domingue et dans les autres colonies françaises des Antilles, le monastère de Dinan, sœur Louise de Saint-Paul à sa tête, s'offrit aussitôt au Général de l'Ordre pour remplacer les héroïques défuntes, particulièrement à la Martinique, auprès des petites Caraïbes. C'est leur demande que le Père Le Pul était chargé d'examiner, avec ordre d'y donner suite, s'il y avait lieu[1].

Les rapports du monastère de Dinan avec l'autorité supérieure de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, étaient d'ailleurs extrêmement rares. C'est qu'il avait été fondé sous l'autorité de l'Ordinaire. S'étonnera-t-on en voyant bientôt se manifester, parmi ces vraies Dominicaines, le désir de se rattacher complètement à leur Ordre, en recevant directement des successeurs de saint Dominique influence et direction ? N'avaient-elles pas eu à lutter douloureusement avec les évêques de Saint-Malo, pour conserver dans leur intégrité dés règles que ces prélats et leurs conseillers trouvaient impraticables pour de pauvres filles, mais auxquelles ces pauvres filles enchaînées par de chers serments, entendaient ne déroger en rien, dont l'assujettissement semblait d'ailleurs léger à leur généreuse passion d'expiation et de souffrance ? Le Père Béchu, saintement désireux de sauvegarder en face de ces tentatives de la prudence humaine, une institution fondée sur les grandes pensées de la foi et de l'amour de Dieu, semble avoir uni dans ce sens ses efforts à ceux des religieuses, car le 2 juillet 1691, le Général de l'Ordre lui écrivait, en même temps qu'à la prieure Marie de la Sainte-Trinité, au sujet du désir qu'ils lui avaientsans doute exprimé de concert: « C'est une grâce qui se doit ménager avec Monseigneur l'Evêque et qu'il faut tâcher de mériter et d'obtenir de sa bonté...

Digitized by Google

Néanmoins, comme maintenant les choses sont établies et que, depuis la fondation même du monastère, vous avez toujours été soumises à l'Ordinaire, il semble qu'il y aura quelque difficulté, et que Monseigneur l'Evêque ne voudra pas perdre le pouvoir et juridiction entière qu'il a toujours eus sur le monastère[1]. »

Quelques mois déjà auparavant, la prieure de Dinan avait frappé à la porte du Maître de l'Ordre. Antonin Cloche lui avait répondu par une lettre[2], admirable de tact et de discrétion, en même temps que de fermeté religieuse, que nous tenons à reproduire ici textuellement :

« Très chère fille R^de^ Me Prieure, Salut. Nous avons receu « vostre lettre et veu le désir que vous avez d'être sous l'au- « thorité de l'Ordre et être conduite par les religieux. Nous ne « pouvons qu'approuver votre zèle, qui paroit être insé- « parable même de votre état, puisqu'il n'est rien de plus na- « turel que, étant dans un Ordre, d'en dépendre du chef et « d'être gouvernées par ses propres frères, à qui on pût « avec justice avoir d'autant plus de confiance, qu'ils font la « même profession et pratiquent les mêmes règles. Néan- « moins, comme vous êtes maintenant sous l'Ordinaire, il « faut qu'il consente plutôt à votre retour et à l'union de « votre monastère à l'Ordre, et s'il veut consentir à cette « union et que vous dépendiez de notre authorité, nous vous « donnerons toutes les marques de notre bienveillance et « de l'estime que nous avons pour votre monastère, que nous « sçavons vivre dans une grande régularité. Nous vous exhor- « tons cependant à continuer toujours dans la même rigueur « et la même exactitude. Vous avez les règles qui sont des « supérieurs muets, et qui vous apprendront toujours votre « devoir. Notre profession nous peut faire toujours souvenir « de notre obligation, et vous devez opposer à toutes les solli-

[1] Arch. de l'Ordre Reg. litterar.privat. Rmi P. Antonini Cloche, 1686-1691.

[2] Arch. de l'Ordre. Reg. littterar. privat. Rmi P. Antonini Cloche, 1686-1691.

Digitized by Google

« citations qu'on pourroit vous faire ou tous les adou-
« cissements qu'on voudroit introduire, que vous vous êtes
« engagées d'observer nos règles comme il est écrit. Nous
« vous donnons notre bénédiction et à toutes vos filles, et
« nous nous recommandons avec nos compagnons à vos
« prières. »

Le changement de régime sollicité par la prieure de Dinan et par ses religieuses, ne put jamais s'accomplir ; jusqu'à la Révolution le monastère resta sous l'autorité des évêques de Saint-Malo. Mais rien ne peut engager les dominicaines bretonnes à modifier des observances, sacrées pour leur conscience autant que chères à leur cœur.

Tels sont les souvenirs que nous avons pu glaner le long des cent soixante-quinze années, comprises dans l'histoire du monastère de Sainte-Catherine depuis sa première origine. Nous aurions pu, il est vrai, multiplier les notices biographiques ; mais au fond, et pour les raisons que nous avons déjà dites, elles se ressemblent, et, dans l'état où elles nous sont parvenues, elles manquent presque toutes de l'attrait spécial qui les eût fait goûter à des lecteurs bretons : le nom de famille des sœurs s'y est perdu dans leur nom de religion.

En revanche l'Hôtel-Dieu de Dinan garde deux documents précieux qui nous permettent de suivre, avec des noms de famille, le recrutement de la communauté presque sans interruption jusqu'à la fin ; c'est un registre de vêtures et de professions, et de très courts souvenirs qui ont pour titre : *Précis de ce que les Religieuses ont éprouvé à l'occasion de la Révolution de la France en mil sept cent quatre-vingt-neuf*[1]. Nous ne songeons évidemment pas à relever tous ces noms : voici les principaux.

Sous le priorat de Jeanne de la Vierge : Le 24 janvier 1706, vêture de Jeanne Halna, dite en religion : Sr *Sainte-Catherine*,

[1] C'est à l'extrême obligeance de madame de Bourtse, supérieure des Dames St-Thomas de Villeneuve, à Dinan, et ma compatriote, que je dois d'avoir pu consulter ces documents.

Digitized by Google

de St-Malo, âgée de vingt-trois ans, née à Evran, de noble homme Roux Halna et de Lucrèce Marquet, sieur et dame de la Haute-Rivière. Le 15 août 1707, vêture de Marie Cochet dite : Sr *Marie de S. Vincent*, fille de Mtre Laurent Cochet et d'he femme Toussaint Tayer. Le 8 octobre suivant, vêture de Marie-Anne Porée, dite : Sr *Marie-Anne des Séraphins*, fille de noble homme Charles Porée et de Dlle Thiennette Bézars, Sr et dame de la Touche. Le 20 septembre 1708, vêture de Dlle Anne-Marie Jamet, dite : *Marie-Anne-Rosalie*, du consentement de noble homme Maurice Motet, son beau-père, et de Damlle Anne Boilpré, sa mère, sieur et dame du Rocher. Le 11 décembre suivant, vêture de dlle Jeanne le Goust, dite : Sr *Marie de Ste-Gertrude*, du consentement de Dlle Jeanne le Breton, dame de la Fontaine, veuve de ne homme Pierre le Goust, sr de la Fontaine.

Sous le priorat de Séraphine de Sainte-Catherine : Le 16 août 1712, vêture de Dlle Jacquemine Serisay, de Plouër, dite : *Rose de Sainte-Pélagie*, fille de noble he Allain Serizay et de feue Françoise Fouasse, sr et dame de la Ville- Gautier, de Dinan. Le 30 octobre suivant vêture de dlle Marie Rolland, dite : *Angélique de S. Hyacinthe*, fille de Mtre Julien Rolland, procureur à Dinan, et de Marie Prioul, sr et dame de Bellestre : elle mourut le 6 janvier 1761 à l'âge de 68 ans.

Sous le priorat de Marie de Ste-Rose : Le 18 octobre 1713, vêture de Marie Mustel, dite : Sr *Marie-Thérèse de S. Louis*, fille de noble he Gilles Mustel et de Dlle Jeanne Guérin, sr et dame de Clermont. Le 13 octobre 1715, vêture d'Angélique Jourdain, dite : *de St-Thomas*, fille de Guillaume Jourdain, sieur de la Lande, alloué de Dinan et de dame Jeanne de la Haye : elle mourut après cinquante ans de profession, le 23 juillet 1766, à l'âge de 68 ans. Le 10 mai 1716, vêture de Dlle Marie-Anne Morel, dite : Sr *Anne de l'Ange Gardien*, fille de défunt Pierre Morel, sr de la Ville-Edneufs, et de dlle Marie Guillemette Tiphaine, de Saint-Malo.

Sous le priorat de Marie de Notre-Dame : Le 25 mai 1717, vêture de Dlle Françoise des Vaux, fille de Dlle Jeanne Boudier

Digitized by Google

dame du Morié, veuve de noble homme Pierre des Vaux, s^r du Morié. Le 14 février 1718, vêture de d^lle Du Val, dite : *Marie de Sainte-Hélène*, fille de d^lle Jeanne Rogezc. tans, veuve du s^r Jean Duval, de St-Malo.

Puis, Jeanne de la Vierge étant redevenue prieure : Le 15 août 1718, vêture de D^lle Hélène Thérèse Maingard, dite : *Marie de Saint-Dominique*, fille de D^lle Anne Boulain, dame de Losier Maingard, veuve de noble h^e Julien Maingard, s^r de Losiez. Le 25 janvier 1719, vêture de Julienne de Saint-Méleuc, dite : *Marie de Saint-Alexis* demoiselle de la Villelion, native de Pluehihen, fille d'écuyer Eustache de Saint-Méleuc, s^r du dit lieu, et de feue D^lle Julienne Gauthier.

Sous le priorat de Jeanne de Saint-Augustin : Le 23 janvier 1723, vêture de D^lle Hélène Rafray, dite : *Marie de Notre-Dame*, fille de Hélène Lecler, veuve d'Etienne Rafray, s^r de Beausé-jour, de Saint-Malo. Le 27 février 1724, vêture de Marie-Michelot, dite : *Marie de Sainte-Rose*, fille de noble h^e Bernard des Soudrais et D^lle Jeanne Rogon, de Saint-Malo. Le 9 mai suivant, vêture de Suzanne de Gaudrion, D^lle de Guéde, dite : *Marie des Anges*, née à Plouer de feu écuyer Georges de Gaudrion, et de D^lle Julienne Benoist, S^r et dame de la Quémardière.

Sous le priorat de Jeanne de Sainte-Claire. Le 5 février 1725 vêture de D^lle Véronique Lossieux, dite : *de Sainte-Thérèse* de Saint-Malo, fille de Jean Lossieux et de Gillette Bourdas, s^r et de dame Losieux. Le 30 avril suivant, vêture de D^lle Josseline Morel, dite : *Marie de Saint-Vincent*. de Saint-Malo, fille de Jean Morel et de Josseline Bernard, s^r et dame du Rocher. Le 27 juin, même année, vêture de Gillette Thérèse Amon, de Saint-Malo, fille de Joseph Amon et de Jeanne Triby, s^r et dame de la Ville à la Perche.

Marie de Saint-Pierre étant vicaire en chef : Le 15 juillet 1727, vêture de Jeanne Maillard, dite : *Marie de Sainte-Thérèse*, de Saint-Malo, fille de Marie Guillonne Gourbil veuve de Julien Maillard s^r du Vergier. Et le 20 du même mois, vê-

Digitized by Google

ture de Louise Meillac, de Saint-Servan, dite : *Marie-Aimée de Jésus*, du consentement de Guillonne Mainier, veuve de Alain, s^r de la Ferté, sa grand'mère ; elle mourut à 69 ans, après quarante-deux ans de profession, le 29 août 1769.

Sous le priorat de Marie-Hélène du Cœur de Jésus : le 20 juillet 1729, vêture de Marie Lossieux, dite : *de Sainte-Agnès*, de Saint-Briac, fille de Jean-Baptiste s^r de Lossieux. Le 27, vêture de Françoise Latelle, ou Lastelle, de Saint-Malo, dite : *Marie de Saint-Augustin*, fille de Laurent Latelle et de Françoise Tauvé s^r et dame du Pré, morte à 70 ans, le 27 avril 1769. Le 25 février 1730, vêture de Thérèse Havoise, de Pleumaudan, dite : *de Saint-Benoit*, fille de Pierre Havoise et de Guillemette Guymon, s^r et dame de la Ville-au-Comte.

Sous le priorat de Marie-Anne de Ste Rosalie : vêture de Anne-Marie Chauchart, dite : *des Anges*, fille de Messire Joseph Chauchart, seigneur du Mottay et de dame Marie Baudran, le 19 février 1732.

Sous le priorat de Jeanne de Saint-Paul, le 24 mai 1735, vêture de Marguerite Jamin, de Dinan, dite : *de Ste Marguerite des Séraphins*, fille de Julien Jamin et de Catherine Le Breton, sieur et demoiselle de la Gautrès. Elle survécut à la Révolution après en avoir connu les rigueurs ; voici en effet ce qu'on lit au *Précis des vertus des Religieuses qui sont mortes depuis la sortie des Communautés*, conservé à l'Hôtel-Dieu de Dinan : « L'an mil sept cent nonante six, l'onzième mars, la R^de Mère Marguerite Jamin, dite en religion : *Marie des Séraphins*, est décédée après cinq jours de maladie, munie des secours de l'Eglise. Elle était âgée de septante-sept ans dont elle a passé environ soixante en religion. Elle a été prieure, sous-prieure, maîtresse des novices plusieurs fois ; elle a été douée d'un grand zèle pour l'observance de nos saintes constitutions et surtout pour l'office divin. Elle fut incarcérée près d'un mois. Elle souffrit avec une grande patience l'état de langueur et les incommodités de son grand âge. Elle fut inhumée au cimetière de St-Sauveur. *Requiescat in pace.* »

Digitized by Google

Sous le second priorat d'Hélène du Cœur de Jésus, outre Claire Marie Paltard, dite : *de Ste Hélène*, fille du sieur de St Solen, vêtue le 28 octobre 1737, notons, au 29 janvier de la même année, la vêture d'Anne Thérèse le Bigot, fille de feu noble homme Olivier, sieur de Le Bigot. Après soixante ans de religion, ayant été prieure, plusieurs fois sous-prieure et maîtresse des novices, elle mourut le 25 août 1796 à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Sous le priorat de Marie de l'Annonciation, morte le 30 janvier 1767, à 83 ans, après 64 ans de religion, le 30 janvier 1742, vêture de D^lle Thérèse Ryallan, dite : *Marie de Ste Thérèse*, fille de François Ryallan et de Pélagie Edeline, sieur et D^lle de la Haute Chambre. Après cinquante cinq ans de vie religieuse, âgée de soixante-treize ans, elle mourut le 19 janvier 1795. « Elle a soutenu avec constance, dit le *Précis* cité plus haut, près de sept mois de détention. quoique dans un état actuel d'infirmité qui lui continua même depuis sa sortie, et qui étant devenu dangereux, elle succomba après dix mois de langueur. »

Pour nous borner, nous ne citerons plus que deux noms. D'abord celui de Sébastienne Bérest, vêtue le 24 janvier 1765 sous le nom de sœur Marie-Madeleine, fille de noble homme Jean Bérest et de Sébastienne Salmon. Elle mourut le 11 janvier 1795 à l'âge de soixante ans. « Elle a surtout excellé, dit le *Précis*, dans une grande charité pour les malades. Elle a éte incarcérée environ un mois. A sa sortie, elle s'est emploiée de nouveau auprès de notre mère Ste-Rose, paralytique et réduite à un grand dénuement. Les incommodités qu'elle y a souffertes, surtout par le froid d'un hiver rigoureux, la firent succomber. Elle est morte après cinq jours d'une violente maladie, munie des secours de l'Eglise et fut enterrée dans le cimetière Saint-Sauveur. »

Voici enfin la dernière prieure, Charlotte Dugy, en religion : Sœur *Marie de Saint-François-Xavier*. Nous ne connaissons ni sa famille ni la date de son entrée dans l'ordre de Saint-Domi-

Digitized by Google

nique. Le *Précis* nous apprend seulement qu'elle y vivait depuis plus de cinquante ans, dans la pratique fervente des observances régulières, quand elle mourut, le 15 décembre 1799. » Elle a surtout excellé, ajoute-t-on, dans une grande douceur. Elle a été prieure plusieurs fois, ainsi que maitresse des novices. Elle a été incarcérée pendant huit mois. Elle étoit en charge lors de la Révolution. Elle en a soutenu toutes les fatigues. Elle est morte dans cette charge. Elle fut inhumée au cimetière Saint-Sauveur. *Requiescat in pace.* »

R. P. CHAPOTIN.

Digitized by Google

UN ABBÉ DE SAINT-AUBIN D'ANGERS

(LE CARDINAL DE DENONVILLE)

(1493-1540[1])

III

Nous avons fait voir ce qu'avait été, jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, notre abbé de Saint-Aubin, au point de vue ecclésiastique..

Disons maintenant quelques mots de ses actes dans la vie civile.

Charles, pour être prêtre et prébendé de cinq diocèses, ami et serviteur zélé des cardinaux-légats du pape, ne s'était point cependant éloigné de la Cour où le retenaient ses relations de famille. Du reste, il s'y trouvait fixé par ses fonctions mêmes auprès du cardinal de Boissy, mort grand aumônier du roi François Ier en 1523. Secrétaire du grand aumônier de France, c'était là une fonction très apte à ouvrir au titulaire les portes de la chapellenie royale assurément. Si notre jeune abbé ne se fit par faute d'en profiter, toutefois il semble être demeuré sur le seuil de l'aumônerie, sans vouloir y pénétrer du vivant d'Adrien de Boissy.

Ce n'est qu'en date du 26 janvier 1526 que Charles de Hémart de Denonville fut nommé, par brevet daté de Saint-

[1] Voir la livraison de mai.

Digitized by Google

Germain en Laya, aumônier ordinaire et conseiller du Roi, et Sa Majesté, en signant les lettres de nomination, mandait « au Grand Ausmonier et au Maistre d'hôtel, commissaire supérieur des gages des Escuyers Ordinaires de l'hostel, de recepvoir » le protonotaire-licentié en l'état des fonctions susdites « aux sommes, prérogatives, privilèges, franchises, gages, droits, profits et émoluments accoustumés[1]. »

Le lendemain 27, il prêtait serment entre les mains de Monseigneur Millon d'Illiers, évêque de Luçon, grand aumônier de France, et il entrait aussitôt en possession de sa charge.

Or les fonctions d'aumônier ordinaire à la Cour se bornaient à peu de chose ; elles consistaient en une sorte de stage auprès de la personne du Roi, par qui l'on pouvait être choisi pour la distribution d'une aumône, pour une messe à célébrer en quelque chapelle, et dans la présence du titulaire aux cérémonies publiques du culte, processions, notamment dans lesquelles l'aumônerie royale formait une partie de l'escorte du souverain. Mais elles mettaient en vue l'aumônier ordinaire et elles pouvaient facilement le conduire à l'obtention d'un évêché.

De même qu'il avait captivé la confiance des légats auprès desquels il fut attaché, l'abbé de Hémart parvint assez rapidement à inspirer de l'estime à la Cour, et à attirer sur lui l'attention du monarque dans l'entourage immédiat duquel il se trouvait placé. Savoir se faire apprécier de François Ier était habile et politique, car ce prince ne négligeait pas de faire sortir de la foule de ses courtisans les hommes de valeur pour les placer aux postes de choix. Mais l'abbé de Hémart parvint encore à gagner les bonnes grâces du grand maître de la Maison du Roi, du fameux Anne de Montmorency, premier ministre à cette époque, l'homme le plus influent du règne ; il s'en fit un protecteur zélé, et cela était d'un mérite de premier

[1] Prieur de Mondonville.

Digitized by Google

ordre, car l'histoire nous présente Montmorency aussi absolu que capricieux.

M. de Denonville ne tarda pas, grâce à ce puissant appui, de se voir promu à une dignité supérieure. Il fut élevé aux fonctions importantes de conseiller au Grand Conseil, avec appointements de 500 livres par an.

Le Grand Conseil était alors de création récente. Fondé en 1497 par Charles VIII, il se composait du chancelier de France président, des maîtres d'hôtel ordinaires du Roi et de dix-sept conseillers. Il connaissait des grandes affaires du royaume, des procès concernant le possessoire des bénéfices, de la nullité des arrêts de cour souveraine... etc. C'était une sorte de cour de cassation, jugeant non seulement sur la forme, mais aussi sur le fond et prononçant en dernier ressort. — Un acte de résignation pour la cure de Saint-Pierre de Dangeau en Dunois, faite le 24 février 1529 « a nobili et fidelissimo viro magistro Carolo de Hémart, presbitero consiliario regis in suo magno consilio[1] », prouve que notre conseiller était alors en fonctions. Il y recueillit facilement quelques nouveaux bénéfices : les prieurés de Rubé, de Nogent-le-Rotrou et de Nau-sur-Dive, mais il est juste de signaler, comme l'indiquent les termes de l'acte ci-dessus cité qu'il n'était plus curé de Dangeau.

L'épiscopat attendait Monsieur de Denonville. Il fut promu le 20 novembre 1531 à l'évêché de Mâcon, vacant par la mort de Louis Chantereau, décédé deux mois auparavant.

Il enleva l'unanimité des suffrages dans le chapitre de sa cathédrale, — où son nom fut soumis à l'élection, bien que depuis le récent concordat passé entre François Ier et Léon X, ce mode de nomination des évêques ne fût plus de rigueur ; et l'archevêque de Lyon, François de Rohan, envoya son vicaire-général, Jean de Rebé, pour l'installer sur son siége le 2 février 1542 (nouveau style).

[1] Archives du chât. de Den.

Digitized by Google

La *Gallia Christiana*, qui a consacré à l'évêque Hémart de Denonville un assez bref article, rendant d'ailleurs un juste hommage à sa vertu — car l'histoire ne rapporte rien sur ce prêtre qui ne soit propre à l'édification de tous — nous apprend que la situation du nouveau prélat ne l'avait point empêché de garder un pied à la Légation de France. Il y était dataire, c'est-à-dire officier délégué par la Cour de Rome pour délivrer les actes relatifs aux bénéfices, aux dispenses, etc, fonctions que ne refusaient même pas des cardinaux.

Ce fut ce qui obligea l'évêque à quitter Mâcon après avoir institué trois vicaires généraux chargés de l'administration du diocèse en son absence, selon l'autorisation que lui en donna, par une longue lettre datée de Bayeux, le cardinal Antoine Duprat, chancelier de France et légat du Saint-Siège. La présence de Monsieur de Denonville était sans doute plus nécessaire dans les Conseils du roi, qu'à la tête d'un troupeau fidèle, que la sincérité de sa dévotion mettait à l'abri de toute atteinte[1].

Le roi François allait avoir besoin de l'évêque de Mâcon, ce fait est incontestable ; et l'emploi qu'il devait confier à notre personnage nécessitait, de la part de ce dernier, une pénétration plus complète dans la politique du souverain.

On sait qu'à cette époque, une grande lutte nationale avait éclaté entre l'empire allemand et la monarchie française, lutte pleine de péripéties, accompagnée pour l'un comme pour l'autre de succès éclatants et de revers terribles. François, battu et fait prisonnier à Pavie en 1525, allait prendre sa revanche en 1536 en chassant l'empereur de Marseille. L'Italie était le principal terrain sur lequel se rencontraient les armées. Les nôtres descendaient jusqu'à Naples en 1529 ; mais les Allemands avaient pris et saccagé Rome l'année précédente. Actuellement les deux partis épuisés s'observaient, prêts à recommencer la guerre, la redoutant

[1] *Gal. Christ.* tome IV, p. 1094.

Digitized by Google

toutefois, employant toutes les ressources de la diplomatie à la rendre sinon impossible, au moins profitable et décisive à l'un des deux. Mais celui de ces potentats qui pouvait compter sur l'alliance du pape, ou tout au moins sur la bienveillance du Saint-Siège, avait assurément un solide atout dans son jeu. Après avoir été favorable à l'empereur, la Cour de Rome, surtout depuis le sac de 1528, tendait à faire pencher ses affections du côté de la France. Clément VII, de la maison de Médicis avait confirmé ces sentiments en accordant la main de sa nièce, Catherine, au duc d'Orléans, le futur Henri II. Après lui, Paul III, de la maison Farnèse, ne se sentait plus uni à la Cour française par des liens de parenté, mais ses sympathies l'entraînaient vers la nation chevaleresque d'au-delà les monts. Il fallait entretenir ce penchant favorable du Saint-Père par les relations les plus courtoises, les procédés les plus affectueux ; il fallait ne laisser jamais oublier au Pontife que le roi de France est le fils aîné de l'Eglise. C'est par son ambassadeur auprès du Saint-Siège que François Ier comptait cimenter et conserver longtemps ces bonnes relations qui pouvaient établir sa prépondérance en Italie. Or son choix s'était porté sur l'évêque de Mâcon pour aller le représenter officiellement à Rome, auprès du pape Paul III.

Alexandre Farnèse, sous le nom de Paul III, avait succédé à Clément VII, en octobre 1534. Ce pontife manifesta dès le début de son règne la même amitié pour le roi de France, que celle qui avait servi de base à la politique de son prédécesseur. Mais d'un caractère moins ferme, moins désintéressé que Clément, Paul III craignait les éclats violents de la brusquerie de Charles-Quint, et laissait planer un peu d'incertitude sur sa ligne de conduite à l'égard des deux rivaux. Il fallait réchauffer son zèle, le rassurer contre les menées belliqueuses des Espagnols et des Allemands ; et c'était là le fond de la mission reçue par l'évêque de Mâcon, que le cardinal du Bellay secondait, en 1535, comme envoyé

Digitized by Google

extraordinaire du Roi auprès du nouveau pape, en résidence à Pérouse.

Charles de Hémart avait-il hésité d'abord à accepter l'ambassade de Rome, offerte par le Roi avec l'assentiment complet du chancelier Duprat et du premier ministre Montmorency, deux amis du prélat? On le croirait à voir le long temps qu'il laissa écouler entre la date de sa nomination et l'heure de son départ.

La nomination de l'évêque de Mâcon à l'ambassade de Rome est du 25 novembre 1533. Ce n'est que le 23 mai 1534, qu'il prit possession de son poste. Fut-il pendant six mois ballotté entre la crainte de ne pas se trouver à la hauteur de sa mission et les insistances de ses protecteurs? On l'ignore; ce que l'on peut constater c'est que M. de Denonville ne se pressait pas de se rendre à Rome : dans les les premiers jours de 1534, il était à Dijon, d'où il écrivait à M. de Montmorency pour le remercier de la bienveillance qu'il lui avait témoignée jusqu'alors, l'informer des nouvelles de son voyage et le prier de lui continuer ses bonnes grâces à l'avenir. Il est probable, bien qu'on n'ait aucune donnée à cet égard, que le prélat se trouva attardé à Mâcon, dans son diocèse, pendant quelques semaines. Il était naturel, en effet, que passant dans cette ville, au printemps de 1534, il y séjournât quelque temps pour inspecter la besogne de ses vicaires et faire acte de présence au milieu de ses ouailles.

A Suivre. Marquis DE BRISAY.

Digitized by Google

CASSARD

CAPITAINE DE VAISSEAU

1679-1740

(*Suite*[1]).

CHAPITRE X.

Derniers projets d'armement. — La croix de Saint-Louis. — Les procès. — Premier mémoire de Cassard sur ses campagnes dans la Méditerranée, 1708-1711. — Autre mémoire sur l'expédition de 1712. — Une page d'histoire. — Quelques chiffres. — Arrêts du Conseil d'Etat. — Un commis infidèle.

La paix rendit Cassard tout entier à la poursuite de ses procès. Non seulement il devait soutenir celui qu'il avait si justement intenté à la ville de Marseille, mais aussi plusieurs autres, suites, pour ainsi dire inévitables, de ses armements et de ses campagnes. Malheureusement les biographies sont muettes à cet égard. Les trop rares documents que le hasard a fait passer sous nos yeux, laissent dans le vague bien des côtés intéressants de ce curieux problème. Les quelques pièces, contenues dans le dossier du Ministère de la Marine, ne concernent qu'une partie des réclamations adressées au Conseil d'Etat. Elles fournissent cependant une base, un commencement d'appréciation, et faisant ressortir le désin-

[1] Voir la livraison précédente.

Digitized by Google

téressement, la loyauté du brave marin, son dévouement pour le service du roi, permettront d'envisager sous le rapport financier, ses croisières d'officier de la marine royale, envisagées jusqu'ici au seul point de vue militaire.

Ennuyé des premiers mécomptes qui attendent le solliciteur, fatigué des lenteurs de la justice, lassé de démarches si peu d'accord avec l'indépendance de son caractère, désireux de sortir d'une inaction qui lui pesait, Cassard, vers la fin de l'année 1716, fit au roi la proposition d'armer plusieurs vaisseaux contre les forbans et les pirates qui désolaient nos îles d'Amérique, et entravaient entièrement la navigation dans ces parages. Louis XV goûta le projet. Il accorda au capitaine nantais la frégate l'*Argonaute*, qu'il devait commander de conserve avec deux autres dont l'équippement le préoccupait déjà[1].

Les instructions qui lui furent données à cet effet sont datées de Paris, le 5 janvier 1717, signées : *Louis ;* approu-

Il faut lire les déclarations des capitaines des bâtiments entrés dans le port de Nantes. (Registre de 1716-1721, Administration de la marine de Nantes), pour comprendre combien le commerce avait à souffrir de ces actes de piraterie, contre lesquels les officiers n'avaient pas même la ressource de se deffendre, vu la mauvaise volonté des matelots. Un ou deux exemples seulement pris au hasard. Le 4 janvier 1718, le *Saint-Michel* de Nantes, capitaine du Jonchery-Dubois, du port de 150 tonneaux, 12 canons, 40 hommes d'équipage, allant à Saint-Domingue, » fut joint à cinq ou six lieues N.-E. de la Grange, par deux bateaux, dont le plus gros tira cinq à six coups de canon, et hissa pavillon noir ayant une esquelette au milieu, tenant d'une main un dard et de l'autre une horloge. La veu de ce pavillon et la force de ces deux bateaux, dont l'un était de 12 canons et l'autre de 4, que les passagers considérèrent, fit changer la disposition où ils étoient de se deffendre ; disant hautement que ne pouvant espérer de n'être point pris par les forbans, il ne leur feroient aucun quartier s'ils se battoient, ce qui désarma aussi l'équipage, et obligea le sieur Dubois de se rendre.

« La *Marie*, de Nantes, de 130 tonneaux, 22 hommes d'équipage, capitaine Pierre Girard, faisant sa pêche au banc de Terreneuve, le 5 août 1721, un bâtiment françois, forban, de 16 canons et deux cents hommes d'équipage, tous François, croisant sur les bâtiments pêcheurs en a pris dix-sept, l'a pillé, lui a dit qu'il y avoit sur le ban un autre forban anglois de 36 canons et 300 hommes, qui ne donnoit point de quartier. Il a pris aussi la *Sainte-Anne*, de Nantes de 120 tonneaux, appartenant, comme la *Marie*, à M. Guillaume Joubert. »

Digitized by Google

vées par le duc d'Orléans, régent. Mais l'expédition n'eut pas lieu pour des motifs oubliés aujourd'hui[1].

Un instant de joie légitime, un beau jour, un rayon de soleil luit encore dans cette existence désormais brisée, assombrie, devenue à charge à l'actif marin, sans cesse bafoué dans ses réclamations, toujours éconduit, considérant ces dénis de justice comme une atteinte déshonorante portée à sa gloire. Ce fut le 17 juin 1718, date de son brevet de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis[2]; satisfaction tardive, dernier hommage rendu au vrai mérite, mais distinction stérile, simplement honorifique, que n'accompagnait aucune pension. Le nom de Cassard manquait depuis longtemps aux registres de l'ordre. Cette croix, si honorable, si enviée, si ardemment désirée, dut adoucir les amertumes du plaideur malheureux, lui apporter un peu d'espérance et de consolation. Jamais elle ne fut plus bravement gagnée, osons même ajouter, plus chèrement achetée.

En 1720, l'infortuné commandant fit une tentative pour reprendre la mer, et accomplit un très court voyage sur un navire de Marseille. Cette dernière navigation, sur le but et la destination de laquelle les documents font défaut, devint encore une source de déboires et de mécomptes pour Cassard. C'est du moins ce que semblent indiquer plusieurs dépêches enregistrées dans la correspondance ministérielle[3].

Une lettre, du 31 décembre 1721, avise Cassard, que, tout en louant ses vues le Régent n'adopte pas le nouveau projet qu'il avait formé (?) et dont l'exécution avait manqué l'année précédente. Le 18 novembre 1722, le ministre l'invite à solder au munitionnaire le reliquat de son compte : et, le 9 décembre suivant, lui fait connaître « qu'il est condamné à payer,

[1] *Arch. du minist. de la marine* : Campagnes 1716-1720, N° 37.

[2] *Arch. du minist. de la marine*; Alphabet Laffilard, personnel des officiers de vaisseau.

[3] *Arch. du ministère de la marine ;* correspondance ministérielle, 1721-1728,

Digitized by Google

sans réduction, ce qu'il doit pour les vivres de son armement de 1720. » Le 5 janvier 1723, autre avertissement, d'avoir à rembourser les avances faites aux matelots de ce même armement, renouvelé à la date du 20 octobre.

Le 23 février 1724, le comte de Maurepas rappelle à Cassard, « ce qu'il reste devoir à ses anciens équipages pour le dixième des prises, et pour solde, et lui renvoie le mémoire adressé à ce sujet par les réclamants, » avec menaces d'en référer au Roi s'il refusait de leur rendre justice. Ce fait se rapporte évidemment à la campagne des Antilles.

Enfin, en 1726, le ministre déclare à Cassard qu'il ne peut admettre son recours au sujet des vivres fournis pour l'armement de 1720; feu M. de Vaucresson, à la décision duquel il en avait lui-même appelé, l'ayant condamné au paiement intégral de la somme due à ce munitionnaire.

Mais, arrivons aux procès et reproduisons le premier mémoire présenté au Conseil, sauf ce qui a été donné au chapitre V, à l'occasion de la prise du SAINTE-CROIX-SAINT-BONAVENTURE et des services rendus au duc de Vendôme en Espagne.

« *Très humbles remonstrances faites au Conseil de marine par le sieur Cassard, capitaine des vaisseaux du Roy, au sujet des armements qu'il a faits dans le port de Toulon.*

« Le sieur Cassard a l'honneur de représenter au Conseil qu'en conséquence de l'ordonnance du Roy, du premier may 1709, rendue pour la traite des bleds, Sa Majesté ayant exempté les particuliers qui avoient armés des vaisseaux du Roy, du payement du cinquième des prises qu'ils ont faites, il auroit profité de cette ordonnance pour une prise qu'un vaisseau de son escadre nommé le *Sérieux*, commandé par M. Deshayes, fit dans ce temps d'un bâtiment anglois nommé la GRAN DE-GALÈRE-DE BRISTOL, chargée de 200 tonneaux de bled, sur laquelle il se trouva environ six cents piastres en espèces, qui estoient dans le coffre du capitaine, une partie d'acier, servant de lest à cette prise, vendue 2,705

Digitized by Google

livres, et le patron d'une barque françoise qui servoit d'ostage pour la rançon de sa barque, convenue avec le capitaine anglois à la somme de 300 piastres.

« Le sieur Cassard supplie le Conseil de vouloir bien le faire décharger du cinquième revenant au Roy sur les 600 piastres cy-dessus, attendu que l'armement n'en a pas profité, parce que le sieur Deshayes qui s'en estoit saisy, les distribua aux officiers de son vaisseau, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué dans les armements en course pour les effets trouvés dans les coffres des capitaines pris.

« Il demande aussi qu'il plaise au Conseil de le décharger du cinquième sur le montant de l'acier et de la rançon des 300 piastres trouvées sur le bâtiment, comme estant une dépendance de cette prise, en considération de son chargement de bled qui a esté apporté en France ; ce qui est d'ailleurs un si petit objet, qu'il n'en saurait revenir à sa Majesté que 5 à 600 livres.

« Il supplie encore le Conseil de luy accorder la même grâce pour le vaisseau hollandois nommé la GALÈRE DE PORTUGAL, prise faite, dans le même temps de l'ordonnance cy dessus, par les vaisseaux de son escadre, dont le principal chargement consistait en 480 coufes de riz et quelques contaries et glaces de miroir de peu de conséquence.

« Ce bâtiment ne pouvant estre amariné lorsqu'il fut pris, parce qu'il couloit bas d'eau, le dit sieur Cassard fut obligé de reverser son chargement sur le vaisseau du Roy le *Parfait*, qu'il commandoit, et estant arrivé à Cadix, il y laissa, en dépot, le chargement de cette prise, pour continuer sa course après laquelle estant retourné à Cadix, pour y rembarquer le riz et le porter en France, le gouverneur s'y opposa attendu que la disette des grains estoit générale, ce qui obligea le dit sieur Cassard de vendre le riz beaucoup moins qu'il ne valoit en France.

« Le Conseil pourra juger par cet exposé qu'il n'a pas dépendu du sieur Cassard, qu'il n'ayt apporté en France le

Digitized by Google

chargement de riz de cette prise, d'autant plus que les deux couronnes estant pour lors unies, il sembloit que les services rendus à l'Espagne estoient regardés comme rendus à la France.

« Sur ce fondement, il supplie très humblement le Conseil de luy rendre la même justice sur cette prise, que celle qu'il espère que le Conseil voudra bien lui rendre pour la GALÈRE DE BRISTOL, en donnant des ordres pour le faire décharger en plein du cinquième de ces deux prises. »

.....

« Le Conseil pourra voir par ces mêmes états, qu'on y a employé jusques aux moindres minuties, et beaucoup de choses qui provenaient des désarmements précédents de ces mêmes vaisseaux. Les sept cables qui y sont portés en compte, dont deux comme neufs et les autres à un tiers et un quart usés, n'auraient pas été vendus alors le quart du prix auquel on les a passé dans ces états, en raison de ce que déposés depuis sept ou huit ans dans les magasins, ils étoient échauffés et brûlés en partie par le goudron ; et ayant déjà servis ils en ont été retirés aux trois quarts usés au lieu d'un tiers et un quart. Les vieilles manœuvres dont la plus grande partie n'a pu servir que pour rosture et valets de canon, ont aussi été portées sur le même pied que les câbles.

« Enfin M. Le Vasseur, qui ordonnoit pour lors en ce port, n'oublia rien dans toutes ces livraisons et estimations pour le plus grand avantage du Roy, sans considérer que ces gros armements méritoient un traitement plus favorable que celui d'une ou deux frégates n'ayant besoin d'aucun radoub.

« Le Sr Cassard espère que le Conseil voudra bien entrer dans ses très humbles remontrances, en le faisant décharger des parties sur lesquelles il a pris la liberté de faire ses observations au Conseil, non seulement par rapport à la justice de sa demande, mais encore pour le bien que les officiers et les habitans de Toulon ont reçu de cet armement,

Digitized by Google

et à l'avantage que l'Etat et le commerce en ont retiré, qu ne sont pas d'une moindre conséquence ainsi que le Conseil pourra voir ci-après.

« Le Sr Cassard, est encore obligé de recourir à la protection du Conseil, pour esfre payé de la dépense qu'il a fait pendant quinze jours, qu'il a esté employé avec l'escadre des vaisseaux ci-dessus à l'escorte des batimens chargés de munitions de guerre et de bouche pour l'armée de M. le duc de Vendosme en Espagne. Ce service qui fut des plus importants semble mériter l'attention du Conseil.....

« Il espère aujourd'hui de la protection du Conseil la justice qu'il croit mériter, tant par les services que cet armement a rendus, que par les grandes pertes qu'il a faites dans cette entreprise.

« Fait à Toulon le 20 avril 1719.

Cassard [1]. »

N'eussions-nous retrouvé que ce mémoire, il permettrait déjà d'apprécier les revendications de Cassard sous leu rvéritable aspect, si les premiers articles sont de peu d'importance, il n'en est pas de même des derniers. Les agissements par trop mesquins de M. de Pontchartrain sont parfaitement d'accord avec la triste réputation laissée par ce ministre de son passage à la tête de la direction de la marine. Les détails qu'il révèle semblent éclairer un coin du sombre voile que nous cherchons à soulever. Agé de 27 à 30 ans, Cassard, à cette époque, la plus belle de sa courte carrière, nous apparaît préoccupé d'une seule chose, le service de l'Etat. Il ne calcule pas, il néglige de prendre des sûretés, il oublie de s'assurer des garanties. Il va où les besoins de la France et l'honneur l'appellent ; faisant bon marché de ses chances de gain, de son argent, confiant dans les promesses du ministre, il répond avec empressement à toute demande adressée à sa

[1] *Archives du ministère de la marine.* Dossier Cassard.

Digitized by Google

bravoure, à son patriotisme, sans songer que sa noble générosité, son trop de confiance vont l'exposer aux plus indignes mécomptes. Il eut tort, c'est possible, les événements l'ont prouvé ; mais cet oubli des précautions vénales et mercantiles, que, jusqu'à un certain point, il ne pouvait peut-être pas exiger de ses supérieurs, fait l'éloge de la droiture de son cœur, de la beauté de son caractère.

Un autre mémoire relatif à la campagne de 1712 est plus concluant encore[1]

« Le 2 du mois de décembre 1711, le sr Cassard fit un traité avec le Roy, pour armer en course six vaisseaux de Sa Majesté contre les ennemis de l'Etat ; et, afin de trouver les fonds nécessaires à l'exécution d'un projet de cette importance, il engagea cinq négociants de Marseille à se charger de cet armement.

« Par l'article X de son traité, le Roy lui laissa, ainsi qu'aux directeurs de l'armement, l'entière disposition des vaisseaux et autres bâtiments de l'escadre ; et par le premier et dernier article du même traité, il est dit que la campagne ne doit être que de huit mois.

« L'objet de l'armement du sr Cassard était, suivant son traité, de faire la course sur les ennemis de l'Etat, de ne la faire que pendant huit mois ; ses fonds étaient proportionnés à son objet, ses vues ne s'estandoient pas plus loin.

« Peu de temps avant le départ de l'escadre, le sieur Cassard reçut une lettre particulière du secrétaire d'Etat, ayant le département de la marine, en date du 10 février 1712, par laquelle il lui marque que cette lettre est pour luy seul ; que l'intention du Roy est qu'il exerce, par représailles, tous les actes d'hostilités possibles sur les colonies ennemies ; qu'il en fasse sauter, avec des mines, les travaux et fortifications, maisons, magasins et tous autres bâtiments sans

[1] *Archives du ministère de la marine.* Dossier Cassard, de l'Imprimerie de C. L. Thiboust, place de Cambray, in-fo. 4 p.

Digitized by Google

exception ; qu'il brûle les cannes de sucre et autres plantes en campagne ; qu'il fasse généralement tous les dégats pratiquables dans une terre que l'on veut dévaster.

« A la lecture de cette lettre, le sieur Cassard connut tout l'embarras de sa situation. Comme capitaine de vaisseau du Roy, l'ordre et la gloire de son prince sont préférables à toutes autres vues ; comme armateur, le bien de l'armement doit être son premier objet. Si il suit ce qui lui est prescrit par le ministre, il prévoit bien qu'il ne pourra tirer aucune utilité, pour ses armateurs, de ses descentes dans les colonies, parce qu'il doit les brûler et dévaster, et que ce n'est qu'à titre de conservation qu'on leur fait payer ordinairement des rançons ; si il les ménage, à prix d'argent, il n'exerce plus les représailles qui lui sont ordonnées.

« Il ne peut faire part des ordres qu'il a reçus à ses intéressés, la lettre est pour lui seul ; et quoiqu'il connaisse que les fonds vont être employés contrairement à leur destination, il ne se préoccupe pas des justes reproches qui lui seront adressés ; regardant l'obéissance qu'il doit à son Roy, comme le premier de tous ses devoirs, il n'est plus rempli que des moyens qu'il pourra mettre en usage pour détruire les colonies ennemies.

« Il part, il arrive aux îles du Cap-Vert, appartenant aux Portugais ; il les attaque, prend la ville et le château principal à discrétion, les fait ensuite sauter avec les autres fortifications, brûle les maisons, crève plus de 150 pièces de canons, et ruine entièrement les campagnes.

« Il remet à la voile, va attaquer à mille lieues de là Surinam, appartenant aux Hollandais. Les pluies continuelles l'obligent de se retirer et de remettre son entreprise.

« Il fait route pour l'île de Monserrat, distante de 500 lieues, la prend, la détruit, fait sauter les fortifications, brûle entièrement la campagne.

« Cette exécution faite, il retourne à Surinam ; il y arrive après cinquante-cinq jours de navigation, et ruine la colonie.

Digitized by Google

« Il attaque ensuite Barbiche et Saint-Eustache, deux établissements hollandais, qu'il traite avec la même rigueur.

« Instruit que les Hollandais tirent des sommes considérables du commerce qui se pratique entre l'île de Corrassol et les Indes d'Espagne, il va surprendre ce comptoir, exige de la ville une contribution et dévaste toute la campagne voisine.

« Dans ces différentes expéditions, qui le retinrent vingt-sept mois à la mer, il agit partout en officier, nulle part en armateur. Aussi les pertes qu'il fait éprouver aux colonies ennemies sont estimées à plus de trente millions, et ne produisirent pour l'armement que 2,291,693 livres, dix sols, onze deniers.

« De retour en France, Cassard fut fort applaudi de la Cour et fort peu des armateurs, qui ne s'appaisèrent qu'après avoir vu la lettre du 10 février 1712. En son particulier, il trouvait son dédommagement dans les blessures honorables reçues en servant le Roi ; mais pour eux ils n'y rencontraient qu'une ruine assurée, s'ils étaient obligés de payer les dépenses excessives d'une si longue campagne, au-dessus de leurs moyens et des fonds destinés à un armement de huit mois seulement..... »

Ce rapide exposé semble une belle page d'histoire dont les dernières lignes forment une sanglante ironie lancée au ministre de la marine. Celui-ci, en effet, sans scrupules, détourne de sa véritable destination un armement industriel, monté par des particuliers, pour l'employer aux affaires de l'Etat, comme un armement militaire. Il fait, en un mot, la guerre aux dépens des armateurs qu'il ruine, et satisfait des résultats, il accueille, par des fins de non recevoir déguisées, les justes plaintes du chef de l'association et de ses co-intéressés.

Or, ce n'est pas là un fait isolé, comme on pourrait le croire. « Aux souffrances physiques et morales de Duguay-Trouin, lisons-nous dans un ouvrage dû à la plume de l'un de

Digitized by Google

nos écrivains maritimes les plus populaires, s'ajoutaient de poignantes inquiétudes, causées par le délabrement de sa fortune et de celle de sa famille. Son frère et lui avaient engagé tout le reste de leur avoir pour compléter l'armement de la campagne de Rio-Janeiro, dont les résultats furent si peu avantageux que l'illustre Malouin écrivait au ministre : — « Je vois que tout m'est contraire, et je suis à la veille de n'avoir pour tout bien que la satisfaction d'avoir rempli tous les devoirs d'un bon sujet. et d'avoir tout sacrifié pour vous plaire[1] — . »

Le comte de Forbin, chef d'escadre, plus indépendant ou plus perspicace que nos deux Bretons, déclina, en 1709, la mission de chercher des particuliers pour faire les fonds destinés à armer une escadre dans le port de Dunkerque. Il m'en eût trop coûté, dit-il, « d'engager bien d'honnêtes gens, qui avoient une pleine confiance en moi, à de grands frais, dont il étoit à craindre qu'ils ne perdissent les avantages ; car il est certain que le ministre n'auroit employé l'escadre que pour le service du Roy et nullement au profit de ceux qui auroient prêté leur argent[2] !... »

D'un autre côté l'appauvrissement du trésor était si grand que, bien souvent, les armateurs ne touchaient pas les parts de prises auxquelles ils avaient droit. Il était dû à Duguay-Trouin, à Cassard, à bien d'autres des années de leurs appointements. Parfois les ouvriers des arsenaux, les matelots, les soldats, n'étaient pas payés avec plus de régularité.

Une courte analyse de la partie financière de ce mémoire. et quelques chiffres, feront entrevoir la grandeur des pertes éprouvées par Cassard et ses armateurs.

Louis XIV cependant avait écouté avec bienveillance les observations qui lui furent présentées. Il renonça à tous les

[1] *Histoire de Duguay-Trouin*, par G. de la Landelle. Paris, Lecoffre, 1878, in-12 p. 184.

[2] *Mémoires du comte de Forbin*, chef d'escadre. Amsterdam, 1730, in-12, T. II, p. 334.

Digitized by Google

droits qu'il devait percevoir à titre de dixième et cinquième des prises, contributions et rançons; il ordonna même au trésorier de la marine de payer comptant 88,919 livres 4 sols 11 deniers pour le remboursement des vivres fournis aux équipages. Un arrêt du Conseil d'Etat, du 12 août 1715, sanctionna ces dispositions et le compte général de liquidation. Mais sous le gouvernement de Louis XV et la Régence, ces ordonnances demeurèrent à l'état de lettre morte.

« L'excédant des dépenses de la campagne se montait à. . . . . 935.462 l. 8 s. 8 d.

Les sommes dont les armateurs étaient déchargés par l'arrêt à	391.612	3	4
Ainsi les armateurs se trouvent en déficit de.	543.850	5	4
Il faut y ajouter l'indemnité des vivres non soldée.	88.919	4	10
Soit un total de. . . .	632.769 l.	10 s.	2 d.

« Les choses en cet état, le sieur Cassard et ses armateurs, supplient très humblement Nosseigneurs du Conseil de marine de faire ordonner le paiement des 88,919 l. 4 s. 10 d., qui leur doit être fait par le trésorier de la marine, conformément à l'arrêt du 12 août 1715, et de leur faire expédier une ordonnance de 543, 850 l. 5 s. 4 d., pour leur indemnité, et pour les mettre en état de payer ce qui reste dû aux officiers et équipages pour le désarmement. Il est aisé de connaître, par ce que l'on a expliqué ci-dessus, que l'obéissance du sieur Cassard aux ordres du Roy, que sa fidélité à conserver le dépôt de représailles qui lui étoit confié, et que l'emploi qu'il a fait des fonds des intéressés à son armement, sans leur participation et contre leur intention, a réduit ces négociants à la dernière extrémité.

Digitized by Google

« Que le feu Roy a vu qu'il était de sa justice de se charger lui-même des frais de l'armement du sieur Cassard, puisqu'il n'avait porté le fer et le feu dans les colonies ennemies, que pour la gloire et la vengeance de la nation, au lieu qu'en les ménageant, il en aurait tiré des contributions qui auroient fait sa fortune et celle de ses armateurs... »

Bien que non daté, ce mémoire est postérieur à l'arrêt obtenu le 13 août 1715. Le grand roi mourait le 1er septembre, et Louis XV lui succédait, sous la régence du duc d'Orléans. Le 25 juin 1716, le Conseil de marine, présidé par le comte de Toulouse, séant au Louvre, rendait un nouvel arrêt dont nous extrayons le passage suivant :

« A l'égard de l'article le plus considérable, qui est le dédommagement dû par le Roy à ces armateurs, il paroist que dès le commencement de l'armement, le Roy a fait agir le sieur Cassard par ses ordres, et que la campagne qu'il lui a fait faire a été de vingt-sept mois, au lieu de huit mois que les armateurs avoient réglé par leur traité avec le Roy, lorsque S. M. leur presta ses vaisseaux. Il paroit par les arrêtés de comptes, que M. de Vanvré a fait par ordre de S. M., que la dépense excède la recette de la somme de 543, 850 l. 5 s. 4 d. ; à laquelle on doit ajouter celle de 88, 919 l. 4 s. 10 d, qui leur avoit été donnée comptant sur le trésorier de la marine, pour la subsistance des équipages, et dont ils n'ont point été payés, et celle de 94, 611 l. 1 s. 8 d, pour le dixième qu'ils ont payé ou doivent payer aux équipages, dont S. M. les avait déchargés par arrêt du 12 août 1715, et qui paroissant néanmoins légitimement due, vint à la charge du Roy. Ces trois sommes montent ensemble à celle de 727. 380 l. 14 s. 10 d. qui paroit légitimement due ; et le conseil de Régence ayant témoigné souhaiter qu'on en diminuât une partie, à cause de la difficulté du temps, le Conseil de marine estime qu'on ne peut donner moins que la somme de 625,000 l., laquelle estant payée en billets d'Etat, quoique mise dans la classe la plus favorable, sera réduite à la somme

Digitized by Google

de 500,000l., sur laquelle on doit observer que les armateurs seront obligés de faire plusieurs paiements argent comptant...»

Quoique cette réduction à 500,000 livres en billets, d'une somme de 727,380 livres « légitimement due » soit un singulier procédé, la légitimité des réclamations de Cassard et de ses associés est parfaitement établie, point important et désormais hors de doute. Mais cette somme fut-elle payée ?... Nous l'ignorons. La continuité des démarches de Cassard se comprendrait peu dans l'hypothèse de l'affirmative. Elle nous donne au contraire à penser que s'il était possible d'obtenir un arrêt du Conseil de marine, « la difficulté des temps » ne laissait pas assez d'argent dans les caisses du trésor pour acquitter les dettes de l'Etat.

Cependant ce détail réglé, sous le rapport théorique, mais non de fait, restaient les nombreuses et délicates questions en litige entre le chef de l'entreprise et ses commanditaires, qui, nous dit M. V. Brun[1], « rejettaient sans cesse les uns sur les autres les causes du retard de la liquidation et s'accablaient d'invectives. Le ministère voulait que le commandant et l'intendant entendissent les partis et essayassent d'arranger les choses à l'amiable. Il recommandait de ne pas divulguer les accusations écrites dans les lettres réciproques, espérant qu'il n'y aurait plus de ressentiment de part ni d'autre, aussitôt qu'il n'y aurait plus d'intérêts à discuter. Mais les passions et l'aigreur rendaient peu probable un accommodement. L'intendant et le commandant refusèrent d'arranger l'affaire ; parce que, disaient-ils, ne la connaissant pas bien, et devant avoir à traiter avec des marchands subtils et chicaneurs, ceux-ci auraient pu aisément les surprendre par leurs détours. Enfin on obtint que les intéressés donnassent leur seing en blanc à des arbitres munis d'un pouvoir absolu, et la liquidation se fit. On retint à Cassard sur la gratification que le roi lui avait accordée la somme dont il restait redevable pour terminer son compte. Souvent dans le cours du

[1] *Guerres maritimes de la France*, port de Toulon T. I p. 133.

Digitized by Google

procès, il avait sollicité d'aller à Paris ; mais on ne voulut le lui permettre que quand ses comptes seraient réglés, et ils ne le furent qu'à la fin de 1719. »

Cassard payait toujours, et la gratification même, que le roi lui accordait à titre de récompense, était saisie au profit de ses co-intéressés, voilà ce qui ressort de plus clair des lignes empruntées à M. V. Brun. Une autre remarque semble s'en dégager encore au sujet des recommandations du ministre « de ne pas divulger les récriminations écrites dans les lettres réciproques », sous prétexte qu'il n'y aurait plus de ressentiment, lorsqu'il n'y aurait plus d'intérêts en jeu. Au fond, croyons-nous, le ministre se mettait peu en peine de l'union et de l'accord entre les parties, mais il devait ardemment désirer que le silence se fît sur ces affaires embrouillées qui donnaient lieu à des révélations peu flatteuses pour son prédécesseur, résultant nécessairement de la grande publicité de ces interminables débats[1].

De plus, le procès ne fut pas réglé en 1719, car un arrêt du 13 juillet 1726, renvoie devant les juges ordinaires les demandes et contestations « restantes à juger entre le Sr Cassard et les directeurs et intéressés des armements en course[2] ».

Si quelques chefs de contestation ont été instruits et jugés, dit Cassard, la plus grande partie est encore en litige. Il ne peut poursuivre sa cause près des juges de la commission, non seulement en raison des longueurs qu'il est obligé de subir, des frais, des dépenses qui en sont la suite ; mais plusieurs de ces mêmes juges ont montré de si grandes préventions contre lui qu'il dût les récuser. Faisant droit à la demande, le roi modifia l'arrêt du 13 septembre 1717, assi-

[1] Jérôme Phélippeaux, comte de Pontchartrain, ministre de la marine, se démit le 15 septembre 1715. Il fut remplacé le 22 octobre 1718 par J.-J.-B Fleuriau d'Armenonville, auquel succéda, le 14 aout 1723, J.-B. Phélippeaux, comte de Maurepas, fils de Jérôme.

[2] *Arch. du minist. de la marine.* Dossier Cassard, Extrait du Reg. mat. 237, fol. 177.

Digitized by Google

gnant les parties à comparaître devant M. le Bret, et autres commissaires, et les renvoya devant les juges ordinaires, avec défense de se pourvoir ailleurs.

Comme pour combler la mesure de cette série de tristes mécomptes, et contrebalancer en quelque sorte par les plus noirs dédains de dame Thémis, les gracieux sourires que jadis la fortune avait adressés au marin, par ces riches prises ramenées à chacune de ses croisières, Cassard, croyant avoir trouvé un homme probe et honnête, confia le recouvrement et le maniement de ses fonds, à un agent peu scrupuleux qui ne chercha qu'à le tromper, et s'enrichit à ses dépens.

La preuve nous en est fournie par un mémoire dont nous citerons seulement les passages les plus saillants, qui donnent les chiffres des sommes importantes versées par Cassard pour ses derniers armements, et nous apprennent qu'il n'avait rien touché de ses appointements, frais de table etc.... pendant la longue campagne de 1712[1].

« Michel Gleize, négociant de Marseille, et ci-devant caissier de deux armements, commandés par le suppliant, n'oublie rien pour se dispenser de rendre compte des effets qu'il a vendus et des sommes qu'il a reçues. Il y a plus de trois ans qu'il devrait avoir rendu ce compte. Il a d'abord usé d'excuses et de remises, il a ensuite mis en œuvre toutes les chicanes possibles ; et quand Votre Majesté, par un arrêt contradictoire, rendu en son conseil, le 13 septembre 1717, a eu la bonté de mettre les parties en état de finir, Gleize eut recours aux suppositions et aux calomnies. Il demande que l'on instruise une instance d'évocation au Conseil privé : quoiqu'il ait demandé des commissaires après et avant l'évocation, il conclut à être reçu opposant à cet arrêt quoique contradictoire. Il sait qu'il ne peut jamais réussir dans une prétention aussi captieuse; mais il a le bien du suppliant et de ses

[1] *Arch. du minist. de la marine.* Dossier Cassard, Requête au Roy, imprimé, in-fol, 12 pp. s. l. n. d.

Digitized by Google

consorts, qui sont intéressés pour neuf dixièmes dans ces deux armements; il en jouit; il fatigue le suppliant; il éloigne le compte par une discussion immense de faits inutiles à la question, c'est là tout son dessein.

« En 1711, le suppliant, alors capitaine de frégate, arma les vaisseaux du roi le *Parfait*, le *Neptume*, le *Sérieux*, le *Fendant*, le *Téméraire* et le d'*Aligre* pour faire la course sur les ennemis de l'Etat.

« Le 11 septembre 1710, Gleize fut intéressé dans cet armement pour une somme de 13,800 l. ; le suppliant y mit lui seul 312,000 l., et avança à l'armement pour des besoins pressants 150,000 l.

« Gleize était un pauvre négociant de Marseille. Il contrefit si bien l'homme de probité que le suppliant crut pouvoir lui confier la caisse ; et quoique le *Téméraire* fût armé aux dépens du suppliant seul, il permit cependant à Gleize de recevoir la portion des prises qui revenait au suppliant en qualité d'armateur du *Téméraire*.

« En 1712, le suppliant arma les vaisseaux du Roy le *Neptune*, le *Téméraire*, le *Ruby*, la *Vestale*, la *Parfaite*, la *Méduze*, le *Prince de Frise* et la *Marianne*. La mise dehors de cet armement se trouva monter au moment du départ de l'escadre, à 460,000 l. Gleize qui avait entre les mains tous les effets du premier armement, s'intéressa pour 46,000 l. dans le second, et le suppliant pour 230,000 livres.

« Avant le départ du suppliant pour le second voyage, il passa un acte par devant Julien, notaire à Marseille, par lequel il donna pouvoir à Gleize, d'opérer le recouvrement; 1° de la valeur du bâtimemt nommé la DORADE et des effets de sa cargaison déchargée à Malaga, Gleize a tout vendu et touché les deniers ; 2° de ce qui revenait au sieur Cassard du navire l'*Aigle-Volant*, Gleize a touché 5,000 piastres de Bernier, négociant à Cadix, et 20,000 l. de plusieurs négociants de Marseille; 3° d'une somme de 60,000 l., due au suppliant en vertu de l'arrêt du 11 septembre 1711, pour droit de convoi.

Digitized by Google

« Par une autre procuration passée devant Arnault, notaire à Toulon, le sieur Cassard chargea Gleize de poursuivre le recouvrement de ce qui lui restait dû dans vingt-huit prises par lui faites sur les ennemis de l'État, pendant le premier armement, Gleize avait entre les mains tout ce qui avait été reçu, et le s^r Cassard y était intéressé pour trois quarts.

« Gleize a encore touché de plusieurs négociants de Marseille 19,000 l. dues au suppliant, pour le vaisseau le d'*Aligre* qui lui appartenait, 15,000 l. pour le *Prince-de-Frise*, du s^r Barcelaigue, de Toulon, 36,000 l. ; en outre, le s^r Cassard lui a encore avancé pour les dépenses et frais du second armement plus de 200,000 l., dont il a les pièces justificatives entre les mains.

« Il est dû au s^r Cassard, tous ses appointements, table et dixième, pour les deux campagnes, (la dernière a duré 27 mois), ses droits de commandement sur toutes les prises et contributions.

« Gleize doit encore au s^r Cassard, personnellement et en son nom 71,500 l., pour un seul article et plusieurs sommes importantes relatives à des affaires particulières, dont le détail entrainerait trop loin. Un homme probe, ajoute-t-il en terminant « un caissier qui n'a pas de mauvaise foi, est toujours prêt à rendre compte à ses commettants, les livres doivent montrer sa fidélité et son exactitude. Gleize n'est pas dans cet usage ; non seulement il retient le bien du suppliant et de ses associés, mais si les seigneurs du Conseil ne mettent fin à ses détours et à ses chicanes outrées il ne rendra jamais ni compte ni argent[1]..... »

N'est-ce pas à la fois pénible et navrant. Nous n'avons pas toutes les pièces de ces procès lamentables, ce ne sont que les faits présentés, par Cassard. De ses adversaires, des raisons qu'ils pouvaient opposer rien ne se retrouve. Cependant, tout en faisant certaines réserves, puisque nous ne

[1] En 1722, Cassard demanda l'arrestation de ce commis infidèle. Par sa réponse du 26 juin, le ministre refusa la lettre de cachet, sollicitée pour faire arrêter le sieur Gleize. *Arch. du ministère de la marine*, correspondance, année 1722.

Digitized by Google

pouvons exposer qu'un côté des débats, les trois mémoires cités jettent un grand jour sur la question et la seconde phase de la vie de notre marin. Il apparaît, en effet, guidé par des sentiments généreux de l'ordre le plus élevé, l'obéissance et le patriotisme ; puis entrainé dans un dédale inextricable de contestations litigieuses nées de la force même des choses, qui le saisissent, l'enlacent, l'étreignent, le perdent sans qu'il puisse se soustraire à cette fatale attraction.

Notons toutefois que le digne officier avait des droits incontestables à la protection et à la bienveillance de l'Etat, qui lui firent complètement défaut. Resté simple capitaine de corsaire, ou du commerce, il eût joui en paix du fruit de ses travaux, ce que prouvent surabondamment ses campagnes de la Manche, réglées sans la moindre contestation. Ses malheurs commencent avec son inscription sur les matricules de la marine royale. Il servit la France à ses dépens ; et les représentants de la France, n'ayant plus besoin de ses services, restèrent sourds à ses réclamations, et l'abandonnèrent indignement.

Le mot de faillite se présentera peut-être à la pensée du lecteur, qui, tout en rendant justice à la bravoure et au patriotisme de Cassard, dira : mais après tout, avec plus de surveillance dans ses comptes, plus de précision dans ses contrats, dans ses engagements, il eût évité les procès qui l'ont conduit à sa ruine. En résumé, il a fait de mauvaises affaires !.... A la rigueur, cette thèse pourrait être émise vis-à-vis d'un simple capitaine-négociant, d'un armateur ordinaire, mais à l'égard de l'officier supérieur de la marine de l'Etat, elle ne nous paraît ni admissible, ni soutenable ; l'officier ne devant jamais être victime de l'accomplissement de son devoir et des ordres de ses chefs, ni lésé dans ses intérêts pour avoir strictement suivi ses instructions.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

—

Cassard demande sa retraite. — Duguay-Trouin et Cassard. — Portrait moral et physique. — Entrevue de Cassard et du cardinal de Fleury. — Ordres d'emprisonnement à Notre-Dame des Vertus et au château de Ham. — Cassard est-il tombé en démence ?... — Captivité. — Acte de décès. — Hommages rendus à Cassard par la marine française et la ville de Nantes. — Conclusion.

Abreuvé d'amertume, d'ennuis et de déboires, ayant possédé des millions, et se trouvant réduit à la misère, obligé de reconnaître que sa bonne foi n'avait servi qu'à donner des armes contre lui, sa confiance à le rendre dupe ; éconduit par les ministres et par les juges fatigués, les uns de ses justes réclamations, les autres de ses longs mémoires, le malheureux officier voulut enfin prendre un peu de repos. En 1731, il adressa au roi un placet dont l'un des registres de la correspondance contient la transcription en ces termes[1] :

« Le sieur Cassard, capitaine de vaisseau, supplie de luy accorder la permission de se retirer, et en considération des services essentiels et distingués qu'il a rendus pendant la guerre, il espère que le Roi voudra bien lui laisser la jouissance de ses appointements pendant sa vie. Il demande cette grâce parce qu'il se trouve hors d'état de subsister et de continuer à servir à cause des affaires fâcheuses qui lui sont suscitées par ses armateurs, et qui sont la suite des armements qu'il avait entrepris pour l'avantage de la marine et la gloire de l'Etat. »

[1] *Arch. du minist. de la marine.* Correspondance.

Digitized by Google

Cette copie de lettre ne donne pas la date du mois et du jour, mais un extrait des registres des Revues du port de Toulon, que nous devons à la complaisance de M. le vice-amiral Jauréguiberry, préfet maritime (23 septembre 1874), porte : « Sur les états de 1731, M. Cassard figure, de janvier à décembre, avec cette annotation : en congé de 1723. Cette note est remplacée par la suivante, dans le courant de décembre : Rayé suivant la lettre de Monseigneur le comte de Maurepas, du 26 novembre dernier. »

Cassard fut donc effacé de la matricule des officiers en service actif, en décembre 1731, pour être porté sur celle des retraités, ou plutôt des *réformés*, comme l'on disait alors. A peine avait-il cinquante-deux ans, et sa belle carrière méritait mieux. Plusieurs fois il avait commandé en chef devant l'ennemi !... Les termes mêmes de sa lettre, *parce qu'il se trouve hors d'état de subsister, par suite des armements entrepris pour l'avantage de la marine et la gloire de l'Etat*, devaient en quelque sorte imposer au ministre la pensée et le devoir de maintenir sur les cadres de l'activité un nom aussi marquant.

C'était évidemment le besoin qui poussait Cassard à cette extrémité. Cependant sa pension ne fut pas liquidée immédiatement. L'ordre suivant nous prouve qu'il dut attendre quatre ans avant de pouvoir la toucher[1].

« De par le Roy,

« Trésorier général de la marine, M. Barthélemy Moufle de la Tuillerie, payez comptant des deniers de votre exercice de l'année dernière 1734, audit sieur Cassard, capitaine de vaisseau réformé, la somme de neuf mille livres que lui avons ordonné et ordonnons pour ses appointemens en ladite qualité, pendant quatre années, depuis le premier janvier 1731, jusqu'au 31 décembre 1734. Savoir ladite année

[1] *Arch. du minist. de la marine.* Ordres du roi, 1734.

Digitized by Google

1731, sur le pied de 1,800 livres et les trois années suivantes à 2,400 chacune. En rapportant pour vous la présente avec la quittance dudit sieur Cassard, ladite somme de neuf mille livres vous sera passée et allouée en la dépense de vos comptes. Donné à Marly, le 7 février 1735. »

En 1732, des bruits de guerre surgirent entre la France et l'Angleterre. Nombre de marins, Duguay-Trouin et Cassard, entre-autres, se rendirent à Versailles, pour solliciter un commandement ou un emploi dans les armements qui allaient avoir lieu. C'est alors que se passa cette scène à la fois si touchante et si honorable pour les deux Bretons, racontée par tous les biographes, et dont nous emprunterons le récit à Richer[1].

Les vastes salles du palais resplendissaient de brillants uniformes chamarrés d'or et de broderies. Dans un angle, loin de la foule bruyante, un homme assez mal vêtu se tenait triste, isolé, rêveur. Duguay-Trouin, fort entouré, l'aperçoit, quitte subitement généraux, seigneurs, gentilshommes surpris, s'avance vers le pauvre abandonné, lui prend les mains, l'embrasse et le présente avec orgueil aux courtisans: « Vous ne connaissez pas cet homme, Messieurs!... Tant pis pour vous ! C'est le plus grand homme de mer que la France ait à présent : c'est Cassard ! Je donnerois toutes les actions de ma vie pour une des siennes. Il n'est pas connu ici, mais il est craint et redouté chez les Portugais, chez les Anglais, chez les Hollandais, dont il a ravagé les possessions en Afrique et en Amérique. Avec un seul vaisseau il faisoit plus qu'une escadre entière. »

Ce n'était pas l'intérêt seul qui guidait Cassard dans l'insistance et l'importunité qu'il apportait à ses revendications. Il considérait ces refus de lui rendre justice comme une injure ternissant la gloire de ses actions et en amoindrissant le mérite.

[1] *Vie du capitaine Cassard*, 1789, pp. 113-115.

Digitized by Google

« Ses grands talents pour la marine étaient obscurcis par son caractère opiniâtre et farouche : il lui fit perdre le fruit de ses actions. A la Cour tout le monde parlait de lui et lorsqu'il y étoit personne ne le regardoit, » dit Richer. « Il avait les défauts qui quelques fois tiennent au courage, un caractère dur et une âme inflexible. Il choqua la Cour, et la Cour le laissa dans l'oubli, » ajoute M. Thomas, dans une note de son éloge de Duguay-Trouin[1]. « Le brave Cassard s'illustra par son courage, mais ne sut pas corriger la rudesse de son caractère, » répète à son tour M. A. Laurant, l'un des rares historiens nantais qui n'ont pas oublié le nom de leur compatriote[2].

L'accusation est nettement formulée, cependant nous la croyons exagérée. Dans tous les cas elle ne peut s'appliquer qu'à la vie civile ; rien ne la justifie dans la vie militaire. Richer, qui l'articule le premier, devait au moins en adoucir l'expression. Le période passée à la mer par Cassard, nous le montre toujours grand, loyal, généreux, dévoué, brave à l'excès, esclave de son devoir. Si son caractère s'aigrit, s'il devient « triste et rêveur, » c'est que sa confiance est trahie, sa générosité méconnue, son dévouement, ses services oubliés ou discutés, sa dette envers la patrie malheureusement contestée comme trop lourde. Des propositions, plus ou moins acceptables, lui sont faites, il répond : « Je ne veux point que pour me dédommager et me récompenser on me donne les dépouilles du peuple. Je demande le remboursement de trois millions que j'ai avancés, et j'ai le droit de les exiger[3]. » Ce langage, assurément peu courtisanesque ressort d'une façon grandiose au milieu des tripotages, des

[1] *Œuvres complètes de Thomas*, Paris, an X (1802), t. 1er, p. 135.

[2] *Histoire de la ville de Nantes et des guerres de la Vendée*, t. 1er, p. 305. L'abbé Travers, notre principal historien, ne cite même pas le nom de Cassard ; et Mellinet en dit à peine deux mots.

[3] *Vie du capitaine Cassard*, par Richer. p. 99. Est-ce bien ainsi que Cassard formula sa demande ?....

Digitized by Google

intrigues, des faiblesses de la Régence et du règne de Louis XV. Il ajoute un nouveau relief à la mâle figure de Cassard, et grandit son caractère à l'égal de ses talents. Fort de son bon droit, il ne daigne pas s'abaisser à quémander des protections. La faveur, en ces temps de faveurs scandaleuses, il n'en veut pas!...

« Le caractère de Cassard était presque cruel, les matelots ne voulaient pas aller avec lui, tant ils étaient rebutés par ses mauvais traitements. Ils n'avaient pas perdu la mémoire de la disette des vivres qu'il leur avait fait souffrir dans toutes ses campagnes. Dans sa dernière croisière il les avait réduits à l'eau pendant longtemps, quoiqu'il eût abordé à Saint-Domingue, où les vins étaient abondants et à bon marché, et qu'il eût promis au commandant du Cap d'en acheter. Il était avare, et se montrait peu sensible aux réprimandes qu'on lui faisait sur sa négligence à payer les équipages des vaisseaux avec les produits qu'il avait en mains, et qu'il gardait indéfiniment. On lui reprochait aussi de n'être pas assidu au service dans les ports, quoique capitaine de vaisseau. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait quelquefois langui dans les antichambres de la Cour, en attendant des commandements. Mais avait-il mérité d'être enfermé et de mourir dans les forteresses de l'Etat[1]?... »

Le tableau est bien chargé. Vu le nom de l'auteur, il revêt une forme sérieuse, et par cela même donne à réfléchir. Le trait le plus cruel de ce portrait, « il était avare, » nous suggéra la pensée de le discuter. Cassard avare!... L'allégation est au moins étrange. C'est prodigue qu'il fallait dire : prodigue de sa vie pour secourir ses semblables ; prodigue de son sang, prodigue de son or pour sa patrie. L'expression dépasse le but ; elle détonne comme la note fausse au milieu d'un harmonieux concert.

[1] *Guerres maritimes de la France ;* le port de Toulon, etc., par M. V. Brun, commissaire de la marine, Paris, H. Plon, 1861, t. 1er p. 134.

Digitized by Google

Quant au reproche de cruauté et de mauvais traitements envers les équipages, la discipline, sur les bâtiments de l'Etat et les navires de commerce, était loin d'être, au commencement du dix-huitième siècle, ce qu'elle est aujourd'hui. Quand, sous le second Empire, vers 1862 ou 1863, nous avons vu, en pleine Fosse de Nantes, un capitaine rouer de coups, assommer, pour mieux dire, deux matelots qui ne voulaient pas rejoindre son bord, on peut bien passer à Cassard quelques sévices, que nous ne cherchons pas à atténuer ou à excuser, mais qui étaient alors dans les habitudes des capitaines de la marine[1].

Pour ce qui est du vin, nous sommes d'un avis opposé à celui de M. V. Brun. L'exemple frappant de l'abus des boissons, fourni par le drame sanglant du *Fæderis-Arca*, dispense d'en citer d'autres[2]. Cassard, en interdisant l'usage du vin à ses matelots, associés aux flibustiers, agissait en officier prévoyant, en chef intelligent, qui, dans une campagne longue, pénible, difficile, veut avoir tout son monde sous la main, prêt à obéir au premier signal.

Reste « la disette de vivres. » Mais celui qui a étudié tant

[1] Duguay-Trouin avait le même système, car nous lisons dans ses *Mémoires*. (Amsterdam, 1741, p. 246) : on a reproché à M. Du Guay un peu de dureté dans la discipline militaire. Connaissant combien cette discipline est importante, et craignant trop de ne pas parvenir à son but, peut-être avait-il tiré un peu au-dessus pour l'atteindre. » — M Thomas, cité plus haut, dit également en parlant du célèbre malouin : « Sous lui la discipline n'était pas seulement sévère, elle était quelquefois fort dure ; mais dans cette partie l'excès même est utile . »

Pourquoi ne pas mentionner encore la sévérité du code pénal maritime, dont les peines, entachées de la plus cruelle inhumanité, ont été appliquées jusqu'au commencement de ce siècle.

[2] Au mois de mai 1864, ce trois-mâts, nolisé par le gouvernement, partit de Cette pour transporter au Mexique une cargaison de vins et de spiritueux. Les matelots, presque tous Bretons, bientôt surexcités par l'abus des boissons qu'ils dérobaient dans la cale, tuent le lieutenant et le capitaine, sabordent le navire, jettent froidement le mousse à la mer, puis se dispersent dans les quatre parties du monde. Bourrelé de remord, le novice, revenu à Paimbœuf, fit à sa mère l'aveu des scènes de meurtres dont il avait été témoin, et quatre des matelots, les plus coupables, furent exécutés à Brest, le 11 octobre 1885.

Digitized by Google

soit peu le service de notre marine, l'organisation de nos corsaires, ne s'arrêtera pas longtemps sur ce grief. C'est la soupe qui fait le soldat, dit un proverbe plus ou moins moderne. Or Cassard, sans cesse sur le qui vive ; attaquant toujours beaucoup plus fort que lui, avait essentiellement besoin de compter sur ses hommes. Il n'ignorait pas que si le courage attire la confiance, les mauvais traitements poussent à la révolte, la mauvaise nourriture porte à l'insubordination, à l'affaiblissement du corps, à la déconsidération des capitaines. Les matelots, ajoute M. V. Brun, « ne voulaient pas aller avec lui. » Cette accusation, au fond assez gratuite, n'est après tout que l'opinion personnelle de l'auteur. En revanche nous affirmons que les officiers les plus distingués se disputaient l'honneur, très recherché, de servir sous ses ordres.

N'oublions pas surtout que les armements de Cassard avaient lieu dans un temps de disette profonde. « Un froid excessif avait gelé les bleds et les fruits. La misère fit bien trouver des soldats ; mais ils manquèrent de subsistance. La marine abandonnée ne put aller chercher des bleds chez l'étranger, qui, au contraire, se procuroit abondamment ce qui lui manquoit. » Ces lignes de Poncet de la Grave[1], ne sont-elles pas la justification complète de Cassard, réduit par le malheur des temps et l'impossibilité absolue de se procurer des vivres, à rationner ses équipages dès le jour de l'embarquement ?... Il le dit lui-même au ministre dans une lettre de janvier 1712[2] : « Il est très difficile de trouver dans ce pays [Toulon], des salaisons capables de résister aux chaleurs des pays où je dois aller ; et tous les vivres sont, dans cette province, d'une grande cherté et fort rares. » Ce n'est donc pas un reproche qu'il mérite ; c'est au contraire une difficulté de plus qu'il eut à vaincre.

Si, parfois, il mit de la négligence à payer ses équipages,

[1] *Précis historique de la marine royale de France*, Paris 1781, t. II, p. 165.

[2] Lettre autographe de Cassard, collection Th. Dobrée de Nantes.

Digitized by Google

le lecteur, après ce qui a été dit au chapitre précédent, conviendra que ce pouvait bien n'être pas tout à fait de sa faute ; et, que loin de garder « indéfiniment » entre ses mains le produit de ses prises, il l'employait immédiatement en armements nouveaux.

Préoccupé de ces coûteux armements, des mille détails indispensables pour assurer le succès des périlleuses et délicates missions qui lui étaient confiées, il ne prit pas assez de précautions dans ses engagements, ne s'attacha pas assez à régulariser ses conventions et ses comptes. Il ne pouvait être à la fois au chantier, au navire, au comptoir Il négligea trop ce dernier. Ce fut une faute sans doute ; le négociant doit avoir ses livres et ses comptes en règle !.. Mais, cette négligence commise lorsqu'on a la France en face de soi, ne devient-elle pas un éloge et une preuve de patriotisme.

Cassard eut des défauts, ne cherchons pas à le nier, mais ne les exagérons pas. Dans la première période de sa vie il déploya des qualités exceptionnelles. Les chagrins qui empoisonnèrent la seconde, firent naître ou ressortir ces défauts, amplement effacés, du reste, par les nobles aspirations de son cœur. Plaignons-le de ses amères souffrances, de ses cruelles déceptions, ne l'accusons pas. C'est une douleur, un regret que la France doit expier en tressant une couronne plus belle au brave marin, au serviteur dévoué qu'elle laissa abreuver de dégoûts, de misère et d'ennuis.

Il est assez difficile de dire aujourd'hui ce qu'était Cassard au physique. Nous ne connaissons de lui que deux portraits, gravés en très petit format.

L'un, in-12, dessiné et gravé par Pierron, figure en tête des *Vies du capitaine Cassard, et du capitaine Paulin,* par Richer, qui apprend dans son avertissement p. VI, qu'il « a été communiqué par une personne de marque, qui nous a assuré qu'il avait été pris sur l'original. »

Il représente, croyons-nous, l'un des plus glorieux épisodes de la carrière du capitaine ; celui où il vole au secours de la

Digitized by Google

frégate la *Méduse*, franchissant le coude de la rivière, sous la pluie des boulets lancés par les batteries de Surinam. Au fond, à droite, la *Méduse*; à droite, les remparts de la ville enveloppés dans l'épaisse fumée de l'artillerie. Sur le devant un canot, dans lequel Cassard debout, tient de la main gauche son épée au fourreau, qui certes n'est point une arme de parade; la droite serre la poignée d'un pistolet, un second est passé dans la ceinture.

C'est un peu le négligé d'un corsaire, et pas tout-à-fait la tenue correcte et régulière d'un officier allant au combat comme à une revue d'honneur. La tête, osseuse et forte, posée presque de face, regardant à droite, respire l'énergie et la résolution. Le front haut est couvert d'un large tricorne. L'ensemble des traits ne flatte pas l'œil; le vaillant marin paraît grand et fort. C'est la nature prise sur le fait, c'est Cassard dans le feu de l'action; et nous préférons ce portrait à ceux beaucoup plus beaux, mais moins animés de Jean-Bart et de Duguay-Trouin, dans leurs splendides costumes d'apparat.

Le second, petit in-18, Masson sculp., reproduit les mêmes traits vieillis. La tête est nue, tournée à gauche; le front large et élevé est couronné de cheveux épais, légèrement frisés, qui retombent de chaque côté. C'est bien le même regard, encore énergique, mais déjà voilé et empreint de lassitude et de mélancolie.

Cassard n'avait point su se créer des appuis, intéresser des protecteurs à sa cause. Fort de son bon droit auquel il espérait toujours voir rendre justice, il récusait probablement ces moyens. En dernier ressort, il sollicita et obtint, au mois de février 1736, une audience du cardinal de Fleury, ministre d'Etat, tout puissant pendant son passage aux affaires, 1726-1743. Dans cette entrevue que se passa-t-il?... Nous l'ignorons complètement. Les mémoires du temps sont muets à cet égard, les détails manquent. Toutefois, le caractère bien connu du ministre, ami de la paix à tout prix, son peu de

Digitized by Google

sympathie pour la marine, sa parcimonieuse préoccupation de remplir les coffres de l'Etat, toujours vides, laissent supposer ce qui eut lieu dans cette tentative, suprême espérance du malheureux marin. N'était-ce pas déjà un grand tort pour les ministres de n'avoir pas mis tous leurs soins à régler cette vieille affaire. N'est pas, qui veut, créancier de la France, aux conditions exceptionnelles et héroïques, dans lesquelles se trouvait Cassard, n'ayant pas même songé à mettre en réserve son pain de chaque jour, après avoir acquis une fortune princière, si noblement dépensée pour le service de la patrie. C'était là sa sauvegarde, la plus belle expression de sa gloire. Le cardinal n'avait ni à juger, ni à discuter, ni à accorder une grâce ; il devait écouter, vérifier et acquitter enfin la dette sacrée du pays.

La requête a pu être mal présentée, très mal même, quoique d'après les lettres et les rapports de Cassard, nous puissions dire avec certitude qu'il savait comment aborder un homme d'Etat et lui parler. Elevé par un prêtre, il connaissait tout le respect dû à un prince de l'Église. Celui-ci, du reste, est-il bien exempt de tout reproche ?... Comment accueillit-il le pauvre solliciteur ?... Quelle réponse fit-il à ses demandes ?... Son attitude froide, hautaine, peu encourageante n'a-t-elle pas entrainé le marin à dépasser les bornes ?

Toujours est-il que Cassard s'oublia, se permit même « des paroles injurieuses au Ministre et à l'Etat, » s'il faut en croire Richer. L'emportement et l'insolence servent mal, et ne peuvent que compromettre la meilleure cause. Loin donc de chercher à excuser notre compatriote de ses paroles peu mesurées, blessantes ou inconvenantes, nous ne pouvons que le blâmer. Tous les historiens sont unanimes sur ce fait, source de sa disgrâce et de sa punition sévère, mais sur lequel aucun d'eux n'entre dans le moindre détail.

Cependant les réclamations étaient justes et bien fondées. Le désintéressement dont Cassard avait fait preuve, le patriotisme qui l'avait toujours guidé, la dette de reconnais-

Digitized by Google

sance, contractée envers lui par la France et le Roi, constituait un engagement véritablement national. Louis XIV avait paru le comprendre ; et sans la mort de ce monarque, qui estimait le brave officier, les choses eussent suivi un tout autre cours. Après tout il ne demandait que le remboursement de ses avances consacrées au service de l'Etat. Dès lors les rôles changent singulièrement. Le cardinal-ministre, le prince de l'Église, au lieu de se croire outragé, devait se montrer facile, bienveillant, accessible, magnanime en présence de l'offense, rougir de l'avoir provoquée par ses attermoiements, ses refus, ses raisons illusoires, et comprendre que loin de penser à sévir, il n'avait qu'à s'acquitter et à pardonner. Aussi la séquestration et la mort du brave capitaine des vaisseaux du Roi sont-elles une honte et une flétrissure : sa voix montait trop haut, il fallait l'étouffer.

A la sortie de cette fatale audience, peut-être même séance tenante, l'infortuné solliciteur fut arrêté.

« Année 1736, 5 février,

« Ordre pour mettre au Séminaire de Notre-Dame-des-Vertus, le sieur Cassard, ancien capitaine des vaisseaux du Roy.

« Lettre à nouvel ordre, moyennant la pension que Sa Majesté y fera payer, tant pour luy que pour un domestique, sur la demi-solde qui lui a été conservée en ladite qualité[1]. »

Un domestique, voilà tout ce qu'on accorde au malheureux reclus. Problablement dans l'enceinte du séminaire, une certaine liberté lui restait encore. Il en usa, sans doute, pour faire entendre des protestations qui déplurent en haut lieu. Aussi cinq mois et demi après, le 21 juillet, il était transféré, séquestré, pourrions nous-dire, dans une prison d'Etat.

« 21 juillet 1636, ordre pour mettre au château de Ham, le sieur Cassard, ancien capitaine des vaisseaux du Roy.

« Lettre à nouvel ordre, moyennant la pension qui sera

[1] *Arch. Nationales*, série O, n° 80, ordres du roi, fol. 713, année 1736.

Digitized by Google

payée pour sa subsistance et entretien sur les appointements de la demi-solde qui lui ont été conservés en ladite qualité[1]. »

Les lettres de cachet n'existent plus. Elles eussent peut-être indiqué les motifs de l'emprisonnement. révélé tout au moins quelques détails sur les causes qui l'avaient déterminé. Il fallait cependant le motiver. C'est vraisemblablement ce que nous apprend une note au crayon, relatant les positions diverses occupées par Cassard de 1710 à 1740, et portant après l'énoncé de sa mise à la réforme « 1731, *rayé, tombé en démence*[2]. »

Certes, il y avait bien de quoi devenir fou!... Nul, en présence de la vie et des malheurs du digne marin, ne serait tenté de contester la possibilité de ce naufrage des facultés morales. Dans tous les cas, il ne serait que la conséquence naturelle de la conduite du cardinal de Fleury : car celui-ci n'eût jamais consenti à recevoir un solliciteur privé de sa raison.

Mais le fait est-il bien prouvé?...

Turpin, le plus ancien des biographes, Richer, qui donne le plus de détails sur la vie de Cassard et semble avoir obtenu des renseignements de sa famille, Eyriés, Hennequin, P. Levot, n'en disent pas un mot. Pour trouver les dates des deux emprisonnements, il nous a fallu parcourir cinq gros volumes in-folio, des ordres du Roi de 1731 à 1736. Bien des ordres ont donc passé sous nos yeux. Beaucoup portent, comme raison de la mesure prise contre la personne, l'indication *insensé*, qui nous frappait pendant nos recherches, et qui ne figure pas dans le texte des deux ordres cités ci-dessus. Pourquoi cette omission, au moins étrange? .. Evidemment parce qu'elle n'avait pas sa raison d'être ; autrement on n'eût pas oublié de l'énoncer. De plus le transfert à Ham est assez

[1] *Arch. Nationales*, série O, n° 80, ordres du roi, fol. 753, année 1736.

[2] *Arch. du minist. de la marine*. Dossiers Cassard. Cette note, quoique au crayon, est du siècle dernier, et contient les dates complètes des états de services de Cassard.

Digitized by Google

significatif. Pourquoi encore une prison d'Etat, au lieu d'un hôpital?... Sans oser nous prononcer d'une façon absolue, nous croyons cependant devoir écarter comme fausse et mensongère cette allégation de démence, manquant de preuves, et mise seulement en avant pour couvrir et justifier, s'il était possible, la mesure inique prise contre Cassard. D'ailleurs le seul fait d'un marin réclamant sérieusement une somme énorme au cardinal de Fleury, si avare des fonds de l'Etat, si mal disposé pour la marine, ne suffisait-il pas pour faire naître dans son esprit prévenu, cette accusation de folie.

Toutefois n'hésitons pas à rapporter une pièce dont les termes « le Sr Cassard n'est pas en estat de signer, » viennent peut-être combattre notre conviction, sans l'ébranler. C'est un document officiel, il est vrai, mais émané de l'administration soumise au cardinal, et réflétant par conséquent l'influence du maître.

« Marine 1736.

« Douze cents livres au sieur de Barmont, pour les appointements des six premiers mois 1736, du Sr Cassard, capitaine de vaisseau réformé, retiré en la maison de Notre-Dame des Vertus.

« De par le Roy,

« Trésorier général de la marine, Barthélemy Moufle de la Tuillerie, payez comptant des deniers de vostre exercice de la présente année au Sr de Barmont, controlleur général de la marine, pour le Sr Cassard, capitaine de vaisseau réformé, retiré en la maison de Notre-Dame des Vertus, la somme de douze cents livres pour ses appointements en ladite qualité, pour les six premiers mois de ladite année, à raison de 2,400 par an..... Avec la quittance du sr de Barmont seulement, attendu que le sr Cassard n'est pas en estat de signer, ladite somme de 1200, sera passée et allouée en la

Digitized by Google

dépense de vos comptes, etc... Donné à Versailles, le 21 mai 1736[1]. »

Du 21 juillet 1736 au 21 janvier 1740, trois années interminables, et six longs mois s'écoulèrent[2]. Heures tristes, solitaires, sans espoir pour l'infortuné prisonnier. Dans le silence des nuits, étouffé entre les hautes murailles de l'imposante forteresse, quels sentiments devaient étreindre et agiter le cœur du vieux marin, anéanti, usé par la souffrance ; ce cœur bouillant, intrépide, avide du grand air, de la brise de mer, de l'odeur de la poudre, de la défaite de l'ennemi. Quels sinistres éclairs devaient réveiller dans cette âme ardente, les magnifiques souvenirs du *Saint-Guillaume*, la petite corvette témoin de ses brillants débuts ; la *Duchesse Anne*, le beau corsaire de sa ville natale ; le *Jersey*, ses prises nombreuses et riches ; puis le *Sérieux*. l'*Eclatant*, le *Parfait*, la victorieuse expédition contre les colonies anglaises et hollandaises. Tant de gloire, d'abnégation, de patriotisme, pour mourir, dans sa vieillesse, prisonnier d'Etat, c'est-à-dire deshonoré, abandonné, après avoir sauvé Marseille et la Provence de la famine, honoré par ses actions d'éclat la marine de sa patrie, inscrit en lettres d'or son nom glorieux parmi les plus beaux noms de la France !....

Oh ! combien cette captivité imméritée dut être dure et pénible. Le 21 janvier 1740, elle cessait enfin. Dieu rappelait à lui cette âme si éprouvée. De même que nous avons, pour ainsi dire, ouvert notre récit par un extrait de baptême, de même nous le terminerons par un extrait de sépulture chrétienne. Un acte de foi, un acte d'espérance, tel est le cadre que nous croyons le mieux approprié à la vie du vaillant nantais Jacques Cassard, grand par ses exploits, grand par ses malheurs ; mais, par dessus tout noble cœur et honnête homme.

[1] *Arch. du minist. de la marine.* Année 1736 ; personnel, individuel.

[2] Plusieurs auteurs et biographes font dater son emprisonnement à Ham de 1726 ; mais nos documents établissent d'une façon incontestable la date de 1736.

Digitized by Google

« DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Mairie de la ville de Ham.

« Arrondissement de Péronne.

« Extrait du registre des actes de décès de la paroisse Saint-Martin de Ham, pour l'année 1740.

« Le vingt-deux janvier de la présente année mil sept cent-quarante, le corps de Messire... Cassard, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, décédé hyer, au château de cette ville et paroisse, y étant détenu par ordre du roi, âgé d'environ soixante ans, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, a été inhumé par nous curé, soussigné, dans l'église en présence de M. Dutillet, aide-major, et commandant des ville et château, chevalier de Saint-Louis, demeurant en la paroisse de cette ville, soussigné, et du sieur Blonsch, lieutenant en la compagnie d'Usar en garnison en ce château, demeurant en cette paroisse. Fait double, le jour et an que dessus. Signé : Dutillet ; Blonsch ; Laugeois ; Delobertie, vicaire.

« Pour copie conforme, à Ham le 9 septembre 1874.

« Le maire, MAUREL. »

Une pierre funéraire, une modeste inscription apprit-elle aux générations à venir l'endroit où reposait Cassard ? ou plutôt, ainsi que tout semble l'indiquer, cette tombe ne fut-elle pas promptement oubliée ?... L'église de Saint-Martin de Ham n'existe plus depuis longtemps, nous ne savons rien à cet égard. Le gouvernement dut peu s'en préoccuper. L'affection des trois sœurs du défunt pouvait seule y suppléer. Mais Ham était si loin de Nantes !!...

Nantes, toutefois, n'avait pas attendu sa mort pour lui rendre hommage. Une délibération du Bureau municipal, en date du 6 août 1738, nous apprend que : « Monsieur Guilbaud, conseiller-magistrat-eschevin, a été nommé commissaire pour visiter le *Port-Cassard*, de l'état duquel il rapportera procès-verbal[1]. » Ceci se passait, notons-le, sous

[1] *Archives municipales*, série BB, N° 83, registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, folio 198, verso. Il a été impossible de retrouver d'une façon précise l'emplacement de ce port ou cale de débarquement située vers Pirmil.

Digitized by Google

le ministère de Fleury, et il y avait une grande indépendance de caractère de la part de ceux qui voulaient ainsi venger la victime, en face de l'omnipotence de l'oppresseur.

Sur le plan de notre ville, dressé par Coulon en l'an III (1794-1795), le *quai Cassard*, porte la désignation sous laquelle il est encore connu aujourd'hui. Lors de l'achèvement du palais de la Bourse, vers 1813, sur la façade aspectant la place du Commerce, l'administration fit placer une statue de Cassard, exécutée par le sculpteur Debay, en même temps que celles de Duquesne, Jean-Bart et Duguay-Trouin.

La marine française a également payé son tribut à la mémoire de l'un de ses plus braves officiers. Un vaisseau portait son nom en 1796. Un second, nommé d'abord le *Glorieux*, ensuite le *Cassard*, de 74, fut commencé sur les chantiers de Brest le 26 août 1793, d'après les plans de Sané suivis par Ozanne. Lancé le 1er vendémiaire an XII (24 octobre 1803), il est noté par l'amiral Ganteaume, comme supérieur pour la solidité et les qualités, et propre à toutes les missions[1].

Depuis cette époque, presque constamment un bâtiment de l'Etat a porté le nom du marin nantais. Citons en terminant, l'aviso le *Cassard*, qui, pendant la guerre néfaste de 1870, croisant dans les mers du Nord, ramena à lui seul en quinze jours, six navires allemands.

CONCLUSION.

De même que Duguay-Trouin, Cassard eut fait un meilleur soldat de guerre qu'un armateur. Sa vie militaire, si courte, si glorieuse, attire incontestablement la sympathie et l'admiration. Le fond de son caractère était grand, généreux. Le

[1] *Archives du ministère de la marine.* Matricule des vaisseaux et frégates, 1801-1807, folio 20, le *Cassard*.

Digitized by Google

service du Roi, c'est-à-dire alors celui de la patrie, faisait vibrer son cœur ; les nobles aspirations l'entraînaient à se dévouer aux grandes causes, sans calcul, sans hésitation.

En ce qui concerne la campagne des Antilles, le gouvernement agit très mal envers les armateurs ; et ceux-ci rendirent Cassard responsable de leurs pertes, dont le ministre, en changeant le plan de l'expédition, devait seul endosser les conséquences. Il est à regretter que des circonstances ultérieures ne lui aient pas permis de déployer, sur un champ plus vaste, les qualités exceptionnelles qu'il montra dans son commandement. Soldat énergique, chef prévoyant, habile stratège, doué d'une prodigieuse activité, d'une foudroyante promptitude d'exécution, Cassard se montra constamment à hauteur de sa mission et de l'entreprise difficile dont les frais énormes dépassèrent de beaucoup les bénéfices sur lesquels comptait le ministre, qui, trompé dans son attente, fit porter son mécontement sur le chef de l'expédition.

Toujours fort au-dessus de ses fonctions réglementatres, nous le voyons, simple capitaine de brûlot, commander un vaisseau et même deux. Capitaine de frégate, il est à la tête d'une division forte et nombreuse. Lorsque le haut grade de capitaine de vaisseau est décerné à son mérite, depuis neuf mois déjà il conduit son escadre à la victoire.

Les états de services de M. de Bandeville, son second, excellent officier, qui mit tant de temps à franchir les différents échelons de la hiérarchie maritime, sont une preuve de l'importance que la Cour attachait aux services éminents de Cassard. Son avancement rapide était non-seulement la récompense de ses belles actions, mais aussi le prix des armements exécutés à ses frais, et que le gouvernement, vu l'état déplorable des finances, le désarroi complet de la marine, ne pouvait entreprendre.

C'est à lui, et non à Duguay-Trouin, rentré à Brest le 6 juin 1712, que revient l'honneur de clore l'ère navale de la France sous Louis XIV.

Digitized by Google

Sa vie, dégagée des exagérations dont Richer s'est plu maladroitement à la charger, apparaît désormais, semble-t-il, sous un tout autre aspect. On l'admire avec un sentiment d'enthousiasme, qui se change en tristesse légitime et profonde, lorsque le découragement, la misère, la prison deviennent le partage de cet homme valeureux, toujours désintéressé, porté au dévouement le plus complet, au patriotisme le plus parfait.

Nous ne pouvons mieux faire, en terminant, que de répéter les belles paroles des armateurs à Cassard, inscrites comme épigraphe sur la première page de cette étude, et dont nous avons essayé de faire ressortir l'à-propos et la véracité : « Monsieur, vous joignez à votre valeur une expérience consommée et une probité intacte. »

(*A suivre*). S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

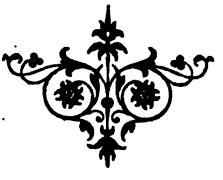

Digitized by Google

ÉTUDES BRETONNES

GUILLAUME BERTHOU DE KERVAUDRY

ET SES DESCENDANTS

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

I

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer un ensemble de documents qui nous ont permis de reconstituer une de nos vieilles familles parlementaires. Travail attachant, non seulement parce qu'il fixait pour nous des points plus ou moins intéressants de généalogie, mais encore et surtout parce que nous avons pu suivre le développement ascensionnel de cette famille, ou plutôt d'une de ses branches dont les chefs, d'un siècle à l'autre, ont passé du prétoire obscur d'une juridiction inférieure aux sièges fleurdelysés d'une cour souveraine[1] !

[1] Les documents que nous reproduirons et la plupart de nos renseignements proviennent des belles archives du château de Laillé. M. le comte de la Bourdonnaye de Montluc a bien voulu nous autoriser à les publier. Nous devons aussi remercier M. Paul de Berthou des détails généalogiques et des pièces qu'il a pris la peine de nous communiquer. Nos propres recherches nous ont donné le moyen de compléter sur quelques points les données empruntées à ces deux sources.

Digitized by Google

Il s'agit des **Berthou** de **Kerverzio**. On les voit entrer en 1679 au Parlement de Rennes où trois générations se succèdent, grandissant chaque fois en richesses et en alliances. Ils descendaient d'un simple cadet destiné, selon toute apparence, à faire souche de pauvres gentilshommes, de ceux qui vivaient et mouraient ignorés dans un coin de la province.

Parmi leurs ancêtres, celui qui nous semble avoir donné l'élan et le branle à cette marche progressive, Guillaume Berthou, écuyer, sieur de Kervaudry, habitait au moment de la Ligue, la petite ville de Lanvollon, dans l'évêché de Saint-Brieuc. Son grand-père était venu s'y établir au commencement du XVIe siècle[1].

Son bisaïeul **Jean Berthou** (1er du nom,) *sieur des Fontaines* (en Saint-Quai,) inscrit le 8 avril 1453 sur la liste des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc, lors de la réformation des fouages, avait comparu en 1483 aux montres générales dudit évêché à cheval, équipé en archer, avec brigandine, salade, épée et arc[2]. Il était mort dans les premières années du XVIe siècle, laissant trois fils de son mariage avec Catherine Le Maistre, dame de Kercadoret : *Pierre*, chef de la branche aînée, *Jehan*,

[1] Autrefois le nom s'écrivait indifféremment *Berthou*, *Bertou* ou *Bertho*. Il est d'origine celtique : *Berth* en gallois et en ancien saxon signifie *beau*, *brillant*, *illustre*.

Il y avait aussi une famille *Bertho* (de Cargouet, de la Villejosse, etc.) dont les armes étaient presque les mêmes et qui paraît se rattacher aux Berthou par un auteur commun. Ces derniers portent : *d'or à un épervier de sable contourné, tenant un rameau de sinople, accompagné de trois molettes d'éperon de sable, deux en chef et une en pointe.*

[2] *Archives de la chambre des Comptes de Bretagne*, (visé dans l'arrêt de maintenue de 1669).

Nous ne remontons pas plus haut. De nombreux Berthou sont mentionnés dès 1256 dans les *Preuves* de dom Morice et dans d'autres recueils ; d'autre part, un arbre généalogique conservé au château de la Violaye (commune de Fay) indique quatre générations antérieures à Jehan, sieur des Fontaines : *Geoffroy*, *Pierre*, *Roland* et *Jacques*. Mais, faute de pièces à l'appui, nous croyons devoir les négliger, ne pouvant les relier avec certitude au degré auquel s'arrête la généalogie admise par l'arrêt de maintenue.

Digitized by Google

puîné, chef de la branche cadette, et *Guillaume* qui entra dans les ordres[1].

Jehan Berthou (2e du nom) reçut son partage le 7 juin 1511. Il épousa une veuve, Jehanne Le Bras, qui d'un premier mariage avec Jehan Le Maczon, avait eu quatre enfants : elle donna à son second mari deux fils et une fille et le laissa veuf

[1] La branche aînée a encore plusieurs représentants qui portent dignement le nom de Berthou. Voici la suite des degrés par lesquels on descend jusqu'à eux :

I. — Pierre Berthou, écuyer, *sieur des Fontaines*, marié à Françoise Dolo.

II. — Jacques Berthou, écuyer, *sieur des Fontaines*, marié à Marie Rocquel, dont deux fils, *Roland* dont la postérité masculine s'est éteinte à la deuxième génération et *Jean* dont la descendance a continué la branche aînée.

III. — Jean Berthou, écuyer, *sieur de la Villeaudren*, décédé vers 1596, marié à Louise Raison.

IV. — Henry Berthou, écuyer, marié à Jeanne du Houlle.

V. — René Berthou, écuyer, *sieur de Queroriou*, procureur au Parlement, qui a obtenu l'arrêt de maintenue du 30 janvier 1669, marié en Saint-Germain de Rennes le 25 novembre 1653 à Jeanne de Kergozou : il est décédé en Sainte-Croix de Vannes le 22 novembre 1676 et sa femme, à Rennes, le 6 avril 1699.

VI. — René-François Berthou, écuyer, *seigneur de Tronscoff*, né en Saint-Germain de Rennes le 22 mai 1664, décédé en Sainte-Radegonde de Nantes le 8 mai 1743, et marié le 3 novembre 1706 (contrat du 2) à delle Catherine Meusnier.

VII. — Jean-Jacques de Berthou, chevalier, *seigneur de Tronscoff et de Queroriou*, conseiller au Parlement de Bretagne en 1772, avocat-général en 1773, né en Sainte-Radegonde de Nantes, le 16 juin 1723 marié le 10 mars 1747 à delle Albertine-Justine-Jeanne Marie de, Raët Vander Voort, libre baronne du Saint-Empire romain.

VIII. — Just-Albert-yrénée de Berthou, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne infanterie, chevalier de Saint-Louis (11 janvier 1751-27 décembre 1834), marié le 20 avril 1781 à delle Charlotte d'Heu.

IX. — Charles-Just de Berthou (4 novembre 1783-13 octobre 1853) marié 1° à delle Justine Mazeau ; 2° à delle Marie-Aimée-Clotilde Barrin de la Galissonnière.

M. de Berthou a eu, des deux lits, des fils dont plusieurs vivent encore : un seul, M. Paul de Berthou, officier de marine, décédé en 1859, a contracté mariage. M. Paul Albert de Berthou, élève de l'Ecole des Chartes, est son fils unique.

Digitized by Google

en avril 1521[1] ; lui-même survécut à peine une année à sa femme, car dès le 2 mai 1522, la cour de Lanvollon pourvoyait à la tutelle de ses enfants mineurs, qu'elle confiait à son frère aîné, Pierre Berthou. Plus tard, celui-ci étant décédé, cette charge passa à l'aïeule, Catherine Le Maistre, dont la gestion donna lieu en 1540 à une action judiciaire intentée par ses petits-enfants[2].

Les mineurs devinrent majeurs. L'aîné, *Pierre Berthou*, sieur de Kervaudry (en Lanvollon), contracta deux mariages. Il perdit en 1556 Françoise de Trolong, sa première femme[3]. Resté veuf avec trois filles, il convola à de secondes noces avec Perronnelle Le Véer (fille de nobles gens Jehan Le Véer et Marie de Kervenanoy) et mourut à Lanvollon en 1568[4]. Sa veuve se remaria à noble homme Yves Jehannot dont un fils d'un premier lit s'allia à Marie Berthou, l'une des filles de Françoise de Trolong[5].

Pierre Berthou laissa de son second mariage, sous la tutelle de Perronnelle Le Véer, cinq enfants : *Guillaume*, son fils aîné dont nous allons parler plus amplement, *Jacques* qui suivit de près son père dans la tombe, une fille, *Françoise*, encore vivante en 1601 et deux autres fils, *Yves* et *Vincent* qui dépassèrent les années de la jeunesse[6].

[1] L'inventaire des biens de leur communauté a été dressé le 23 avril 1521.

[2] Catherine Le Maistre a dû vivre encore quelques années : sa succession fut partagée entre ses héritiers le 3 juillet 1544.

[3] L'inventaire de leur communauté est du 24 novembre 1556.

[4] Pierre Berthou est mort avant le 3 septembre 1568 : il fut inhumé dans l'église paroissiale de Lanvollon, dans laquelle il avait un « droit d'enfeu, lieu prohibitif et accoudouer » qu'il tenait de noble homme Sylvestre Rolland, sieur de la Villebasse, en vertu d'un acte de donation du 3 septembre 1560. Une transaction du 22 septembre 1639 constate que la famille Berthou jouissait, dans la chapelle Notre-Dame, du côté de l'Evangile, d'un banc avec escabeau sans armes et d'une tombe « dessoubs et devant le dit escabeau ».

[5] Ce mariage est relaté dans un règlement du 7 mars 1574.

[6] Françoise Berthou ne paraît pas avoir contracté d'alliance : partagée par son frère aîné le 14 juin 1596, elle reçut de celui-ci un supplément de partage le 19 avril 1601.

Yves Berthou, *sieur du Run*, et son frère assistaient en 1610 au mariage de leur nièce. Seul des deux, Vincent, sieur de Kerdaniel, s'est marié : de

Digitized by Google

II

Guillaume Berthou, sieur de Kervaudry, héritier principal et noble de son père, continua de vivre à Lanvollon. Il ne se maria que vers 1585 : sa femme, Françoise Hémery, veuve de François Harscouet, sieur de Kerverzio (en Plouha), avait de sa première union des enfants mineurs dont son second mari eut la curatelle[1].

L'avènement du roi Henri IV et la guerre civile qui en fut la suite l'obligèrent à prendre les armes. Ses sympathies étaient pour le Béarnais, mais le pays qui l'entourait avait pris parti pour la Ligue : aussi, plus prudent qu'héroïque, il marcha avec ses voisins pendant quelques mois, jusqu'à ce qu'il put se dégager et se présenter au camp royaliste. Il rejoignit Kergomard et servit bravement sous ses ordres, partageant la bonne et la mauvaise fortune des serviteurs du roi, au détriment de ses intérêts privés. Ces faits sont attestés dans un certificat dont voici la teneur[2] :

Le seigneur de Kergoumar, *chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinq^te lances de ses ordonnances, gouverneur des ville et chasteau de Guingamp pour Sa Majesté.*

A tous gouverneurs de places, capitaines, chefs de gens de guerre tant de cheval que de pied et aultres s'emploiant pour le service

Françoise Mauguer, sa femme, il a eu trois filles et un fils, Guillaume, sieur de Kérily, baptisé à Pléguien le 2 septembre 1603. Ce dernier a été l'un des membres de la famille Berthou au profit desquels a été rendu l'arrêt de maintenue en 1669. Nous ignorons s'il a laissé des enfants.

[1] Acte du 12 juillet 1585.

[2] Claude de Kerguezay, sieur de Kergomard, fut un des plus acharnés adversaires des ligueurs. Né vers 1559, il mourut à sa maison de Kermorvan le 11 avril 1623. Il avait été gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de ses camps et armées, gouverneur de Guingamp, etc. (v. *Les chevaliers bretons de l'ordre de Saint-Michel*, par M. de Carné, p. 190.)

Digitized by Google

du Roy, en quelque fazon ou action civille ou militaire qui sont en ce pais, scavoir faisons que Guill^e Berthou, sieur de Kervaudry, seroict venu nous trouver assisté d'un de ses frères armé en cheval legier, exempt néanmoins de la faction militaire estant jouveigneur, suivant la loi de Bretagne, comme n'aiant moïens, et du sieur de Kersalio en pareille sorte d'armes et chevaulx, avecq ses harquebouziers auxquels il a donné tout entretien depuis le mois de juin en l'an mil cinq centz quatre-vingt-dix et estant aussy armé et monté, nous auroict suivy et assisté en tous exploits de guerre en fidèle serviteur du roy, y exposant et vie et biens, a eu pertes insignes et domageables tant en ravages de ses maisons par diverses fois que prinse de chevaulx d'aultant que po^r se rendre seurement à nous en ceste saison où tout le canton du pais bas tenoict pour la Ligue, fors le chasteau de Coetfer duquel nous estions emparé po^r le service du Roy, il auroict esté contraint se mesler quelques mois avec les lignes et aller par acquict suivant la contrainte lors imposée en quelques factions de guerre avec eulx ou perdre sa vye, sans que sa volonté s'y adonnât en aulcune façon, comme l'évènement l'a montré en sa continuation ; on voudroict imputer avoir manqué au service du Roy et tirer à nuisance contre luy ce que de sa volonté, il n'a faict. Nous, à sa requeste, luy avons octroyé ceste en témoignage de la véritté de ce que dessus pour luy servir où il voira l'avoir affaire, et l'avons signé, faict y aposer le chachet de nos armes et contre signé de nostre secrétaire, ce dix neuffiesme jo^r de novembre mil cinq centz quatre-vingt onze,

KERGOUMAR.

Par comandement de mond. seigneur (cachet).

E. JULLO.

Guillaume Berthou voulait bien exposer sa vie, mais soucieux de sauvegarder l'avenir de ses enfants, il tenait à garantir, autant que possible, ses propriétés exposées aux exactions des gens de guerre royalistes ou ligueurs. Il réclama et obtint du duc de Montpensier un titre spécial d'exemption qui le mît à l'abri de toute réquisition[1].

[1] Henri de Bourbon, duc de Montpensier, prince souverain de Dombes, fils de François de Bourbon, duc de Montpensier, et de Renée d'Anjou, (1573-27 février 1608) commandait en chef l'armée du roi en Bretagne.

Digitized by Google

Le prince de Dombes, gouverneur du Dauphiné, *lieutenant gnal por le Roy Monseigneur en son armée et pays de Bretagne.*

A tous colonnels, cappues, chefs et conducteurs des gens de guerre tant de cheval que de pied ausquels ces pntes seront monstrées, salut. Nous vous mandons et enjoignons très expressément qu'ayez à exempter de tout logis, fourraige et sejor des gens de guerre les maisons, mestayries et biens appartenans au sr de Kervaudry et celles du sr le Kerversio duquel il est curateur, seises ès villes de Lanvaullon et parroisse de Plouhac, ni en icelles prendre fourraiges ou emporter aucun biens meubles ni autres ustanciles quelconques soyt por personnes ou chevaux sans leur voulloiyr et consentement ou de leurs fermiers et mestayers estant en icelles, lesquels avec elx et tout ce qui leur appartient, nous avons à cet effet pris et mis, prenons et mettons par ces présentes en et soubs la protection et sauvegarde spéciale du Roy monseigneur et nous, laquelle ne voullons estre par vous enfraincte sur peine de la vie. Et affin que nul de vous n'en puisse prétendre cause d'ignorance, nous leur avons permis et permettons faire mettre et apposer les panonceaux et armoyries de sa Maté et les nostres par tous les lieux et endroits desd. maisons et pièces les plus emynants que bon leur semblera. En thesmoing de quoi nous avons signé ces pntes de nre main et à celles faict apposer nre cachet. Fait au camp de Chaùlaudren le xxv juing mil cinq cens quatre-vingts-unze.

HENRI DE BOURBON.

par mondit seigneur le prince (cachet)

BRASSET.

A cette époque, un corps de troupe auxiliaire fourni par la reine d'Angleterre venait de débarquer à Paimpol, sous le commandement du général Norris[1]. Berthou qui redoutait

[1] Jean Norris, 2e fils de Henri, lord Norris, avait fait ses premières armes en France, sous les ordres de l'amiral de Coligny, pendant nos guerres civiles et servi ensuite dans les Pays-Bas contre les Espagnols. Il était, depuis 1588, chef du Conseil de la province de Munster lorsque la reine Elisabeth lui confia le commandement de 2400 hommes qu'elle envoyait en France au secours de Henri IV. Rappelé peu après la prise de Crozon (novembre 1594), il fut déçu dans ses espérances et réduit à reprendre à Munster la présidence du conseil : le chagrin qu'il en éprouva le conduisit au tombeau en peu d'années.

Digitized by Google

cette soldatesque étrangère, bien qu'elle vînt au secours du parti royaliste, se pourvut d'un titre de protection émanant du commandant anglais. Voici cette pièce :

John Norreys, knighte lo-president of the province of Munster W^th^ in the realme of Ireland and of her ma^th^ most honorable p^r^ie conncell established ther and generall and cheif commander of her highnes armyeas well horsemen as fotemen imployed in theis p^th^ for the service of the french kinge, do certifie and declare by ther p^r^ tent that we for certeine causes us moving have taken and do take into our protectien and saveguard the howse and family of mons^r^ Guilieme Berthou, esquier, s^r^ de Carvaudree, Carversio aux parouesses de Lanvollon, Plougha, Pomerit, Pordic with all the howses, edifices, buildings and whatsoever ap^r^tenances to the same belonging, straightely chargeing all cap^ts^, collonels, lyeuten^ts^, with their officers and all soldiers being under o^r^ gov^r^ ment that uppon the sight hereof do forbeare to lodge them in anie the places above mencoed, but that thei do pmyt and suffer th'inhabitant ther to intend ther owne busenes w^th^out doeing anie manner wronge, spoile or outrage unto them. In witnesse that this is o^r^ will and pleasure herin, I have herunto sett our hand and sealle : at the camp at St Brieux the XIth of august 1591[1].

J. NORREYS. (cachet).

[1] Voici la traduction de ce document :

« Jean Norris, chevalier, lord président de la province de Munster, dans le royaume d'Irlande, et du très honorable conseil y établi, général et commandant en chef de l'armée de S. A., tant cavaliers que fantassins, employés dans cette province pour le service du roi de France, certifions et déclarons par les présentes que, pour certaines causes à ce nous mouvant, nous avons pris et prenons sous notre protection et sauvegarde la maison de la famille de Monsr Guillaume Berthou, écuyer, s^r^ de Kervaudry, Kerverzio, aux paroisses de Lanvollon, Plouha, Pomerit, Pordic, avec tous les logements, édifices, constructions et dépendances quelconques appartenant au sus-nommé, enjoignant formellement à tous les capitaines, colonels, lieutenants avec leurs officiers et tous les soldats placés sous nos ordres, de s'abstenir, sur le vu du présent, de prendre logement dans aucun des lieux ci-dessus mentionnés et au contraire de permettre et souffrir que les habitants desdits lieux vaquent à leurs affaires, sans leur faire tort, préjudice ou outrage en aucune manière. En témoignage que ceci est notre volonté et bon plaisir, j'y ai apposé notre signature et sceau ; au camp à Saint-Brieuc, le 11 août 1591.

Digitized by Google

L'année suivante, sa santé exigeant des soins incompatibles avec le métier de la guerre, il sollicita du duc de Montpensier un congé qui lui fut accordé avec faculté de rester en Bretagne ou de se réfugier en Angleterre. Voici le passeport qui lui fut délivré :

Le prince de Dombes, gouverneur de Dauphiné *lieut^t gênèral po^r le Roy monseigneur en son armée et pays de Bretaigne.*

A tous gouverneurs, capp^nes, chefs et conducteurs des gens de guerre tant de cheval que de pied, baillys et senechaux, juges, provotz, maires, consulz et échevins des villes et tous aultres ausquels ces pñtes seront monstrées, salut. D'autant que nous avons permis à Guillaume Berthou, escuier, s^r de Quervaudry, de demeurer en toute seuretté à *(En blanc)*, à cause de son indisposition ou se retirer en Angleterre, nous prions néantmoings, en tant que n^re pouvoir s'estend, (et) mandons que pendant le séjour qu'il fera en sad. maison, vous n'avez à luy fe^re ou donner, n'y souffrir estre faict, mis ou donné et moings, se retirant aud. Roy^me d'Ang^re, aucuns arrest, destourbier ou empeschement, ains en nostre faveur toute l'ayde et secours dont il aura besoing et le recevoir comme bon et fidèle subiect et serviteur de Sa M^té. En tesmoing de quoy, nous avons signé au présent de n^re main et à icelle faict mettre apposer n^re cachet. Donné à Rennes le 14 febvrier mil cinq cent quatre vingtz douze.

HENRY DE BOURBON (cachet)

BRASSET

Guillaume Berthou rentra probablement chez lui : nous ne le retrouvons plus qu'en 1598, cette fois sous la robe de magistrat; il s'était fait nommer alloué de la cour du comté de Goëllo[1]. Ce fut sans doute à cause de cette qualité qu'il fut

[1] L'ancienne barre de Goëllo ayant un ressort trop étendu, le duc de Bretagne créa, au XVe siècle, un siège de *lieutenantise* à Lanvollon. En 1565, ce siège fut transféré à Saint-Brieuc et malgré les efforts des bourgeois de Lanvollon, il y fut maintenu par édit du 23 septembre 1580. Peut-être, pour consoler la petite ville dépossédée, lui donna-t-on un alloué avec des attributions et une compétence spéciales. Nous n'avons pas de renseignements sur ce point.

Digitized by Google

choisi pour faire l'inventaire de l'artillerie et des munitions de la place de Paimpol. Le procès-verbal de cette opération nous paraît utile à conserver[1].

§ Estat et certification des canons, pouldres et aultres munitions monstrées et présentées en la ville de Penpoul devant nous Guillaume Berthou, escuyer, sieur de Kervaudry, alloué du comté de Goëllou, commissaire convenu respectivement par noble et puissant Jan Pierres, sieur de Teny, gouverneur ayant commandé pour le service du Roy aud. Penpoul et se retirant a pñt de l'ordonnance de sa maiesté et de monseigneur le mareschal de Brissac d'une part et escuyer Christofle de la Coste, sieur de la Coste, deputté pour entrer en lad-ville et y commander à la volonté de monseigneur d'Avaugour, seigneur propriétaire d'icelle, lequel sieur de la Coste a charge de prendre les dicts munitions ensemble les d. habitantz de lad. ville pour en respondre ainsi qu'est porté par la conclusion du pñt inventaire, à quoy a esté procédé par nous en présence de escuyer Jacques Boullay, procur^r du Roy au siège de Sainct-Brieuc et ayant po^r adjoint Michel Pérel, notaire de la cour de Lanmeur, son serment prins de se porter fidellement les vingt-troisiesme, vingt-quastriesme et vingt-cinquiesme jour de may mil vctz quatre-vingtz dix-huict.

Et premier,

Sur la muraille de la porte du chasteau joignant à la chaussée où y a une garite ont été monstrées et laissées deux petites pièces de fonte longue chacune de quatre pieds armoyées des armes de Bretaigne ;

Plus, sur la muraille tirant vers la mer, y avoyt une pièce de canon de fer armoyée d'une rose couronnée, merquée d'un E et une R, et plus bas y a un T et un F et la merque du poids qui est trois mil deux cents (livres), sur deux roues ferrées ;

Plus une aultre pièce de canon de fonte verte contenante huit pieds montée sur quatre petites roues ;

Un faulconneau de fonte armoyé des armes de Bretaigne.

[1] Le commandement de la place de Paimpol avait été confié au fameux capitaine René de la Grezille, sieur de la Tremblaye qui fut tué, à la fin de 1597, au siège du Plessis-Bertrand près de Saint-Malo. Après sa mort, il n'y avait eu qu'un intérim et le nouveau gouverneur nommé par le baron d'Avaugour, Christophe de la Coste, ne voulait prendre charge qu'après un état contradictoirement dressé de l'artillerie et des munitions.

Digitized by Google

Aultre pièce de canon pareille que la précédente de fer de fonte armoyée d'une rose couronnée, merquée d'un E et une R et plus bas un T et un F et la pesanteur d'icelle cottée peser trois mil deux centz livres.

Et poursuivant le cerne de la muraille, nous a esté dict entre la porte de l'église que la muraille estant tumbée a esté rellevée par le sieur de Teny après la mort de monsieur de la Tremblaye depuis lad. porte jusqu'à la septième fenestre du parapel du costé de la fontaine où sont deux petits vertuns de fonte verte, appellez faulconneaux armoyez pareillement des armes de Bretaigne trouvez en la garite estante au coingn vers lad. fontaine.

Au fer à cheval du costé de la queue de l'estang jouste le corps de garde du rampart,

Une pièce de canon de fer pesante sept centz livres, merquée d'un A;

Plus une aultre pièce de fer non armoyée pesante sept cents trante suyvant la merque apposée aud. canon, derrière la maison de Pierre Lestic, sieur du Clos ;

Sur le Martroy, deux pièces de canon de fonte verte montées chacune sur un chevalet de sept pieds et demy de long sur chacune desquelles y a un placard sans merque d'armoyries ;

Derrière la maison Me Loys Dauphin, une pièce de canon de fer de fonte contenante cinq pieds et demy de long montée sur un chevallet.

Du vingt quatriesme desd. moys et an ;

Au magazin, au logis du deffunt sieur de la Tremblaye ont été trouvés, en une chambre fermée et close de pierre, les barils de pouldre à la fazon qu'ils sont cy spécifiés et nombrés :

Un baril de pouldre defoncé en un aultre baril qui a esté apperceu par l'oupverture faicte en icelluy, pezantz ensemble cent vingt quatre livres ;

Un autre baril pareillement defoncé en aultre baril pesant ensemble avec la pouldre y estante deux cent quarante-et-une livres ;

Item un aultre baril pesant cent cinquante huit livres ;

Item un aultre baril pesant trois centz soixante-quatorze livres ;

Item un aultre baril pesant deux centz soixante-et quatorze livres;

Aultre baril pesant deux cent cinquante et neuf livres;

Plus autre baril deux cent quatre-vingtz-trois livres ;

Aultre baril pesant deux centz cinqte huit livres ;

Aultre baril pesant deux centz soixante et dix livres ;

Aultre baril pesant cent vingt-huit livres ;

Aultre baril pesant pareil nombre de cent vingt-huit livres :

Digitized by Google

Aultre baril pesant cent seze livres ;

Aultre baril pesant cent une livres ;

Aultre baril pesant cent douze livres ;

Aultre baril pesant cent quatre livres ;

Plus un baril oupvert et enfoncé d'un boult de la longueur d'environ deux pieds lequel l'on n'a peu remuer, crainte de degast et escoullement de la pouldre pesant, par advis de quelques habitantz et de Anthoine Coulongue, dit l'Allemand, canonnier de Penpoul, environ trois centz soixante livres.

Plus deux sacs, l'un de cuir et l'aultre de toille pleine de pouldre pesantz ensemble soixante-six livres, lesquels deux sacs ont été délivrez à Me Loys Dauphin pour iceulx garder ;

Quatre-vingt-douze livres de mèche ;

Deux centz vingt deux balles de canon bastardée ;

Cinquante petites balles de fer ;

Neuf roues de canon ;

Un flasque ;

Trois chèvres garnyes de poullyes.

A l'endroit a comparu en sa personne Me Michel Gérard, bourgeois dud. Penpoul lequel a déclaré que lesd. barils rempliz de pouldre sont du nombre de vingt et deux barils qu'un marchant de Rennes, nommé Mérault, avait mis en sa maison en lad. ville ; et que les dits vingt-deux barils de pouldre, un appellé Claude de Brielle, sieur du Brisson, sergent maior aud. Penpoul print du commandement dud. sieur de la Tramblaye et fist apporter aud. magazin, quelle pouldre la veufve dud. Mérault demande à présent, au moyen de quoy led. Gérard s'oppose à la délivrance d'icelle dont luy a esté acte décerné.

Quelles munitions, en la faczon cy dessur descriptée, ont esté laissées aud. sieur de la Coste et nobles gens Jacques Joson, sieur de Quistillic, Jan Jacob, sr de Kermenguy, Loys Dauphin, sr de Passecroix, Allain Le Questel, Thérézien du Vieuxchastel, François Le Chapponnier, Jan Pascou, Yves Bizien, Michel Gérard, Loys Michel, Pierre Thérézien, Claude de Kerloch, Jan Keronadic lesquelz s'en sont emparez et saisiz et les ont mis en leur garde et conservation à l'advenir, ont permis, permettent et s'obligent solidairement en respondre et les représenter en lad. ville de Penpoul aud. sieur de Teny au cas que la commission octroyée pour leur dix-huit centz escuz ne soyt consentye par les estatz de Bretaigne pour récompense desd. munitions aud. sieur de Teny. Et pour l'exécution du pnt

Digitized by Google

acte, a led. sieur de la Coste esleu domicile en sa maison de la Coste, paroisse de St-Martin et Sanson près Montreuil et lesd. habitantz chûn en sa maison audit Penpoul.

Et après ce, ont esté les clefs de lad. ville délivrées aud. sieur de la Coste qui les a aprinses dud. sieur de Teny ; de tout quoy a esté décerné acte par la court de Penpoul à laquelle les partyes se sont submises et y prorogent droict soubz leurs signes lesditz jours et an que dessur[1].

M. Perret.
Notaire.

Guillaume Berthou ne conserva pas les fonctions d'alloué : il devint sénéchal des juridictions de Langarzeau et de Plé-hédel qui appartenaient à Jean de Rieux, sire d'Assérac. En 1616, avec l'assentiment de ce dernier, il passa ces charges à son fils, mais celui-ci n'y fut reçu qu'en 1619, probablement après la mort de son père[2].

Deux enfants étaient nés de son mariage avec Françoise Hémery, un fils, *Jean*, et une fille, *Renée*, mariée par contrat du 9 juin 1510 à Claude de Rosmar, écuyer, seigneur de Saint-Georges[3].

Françoise Hémery décéda en 1602 : son mari lui survécut jusqu'en 1619 : tous deux furent inhumés dans l'enfeu des Berthou à Lanvollon[4].

[1] « *Monseigneur d'Avaugour* » mentionné aux premières lignes de ce procès-verbal comme seigneur de Paimpol, était Charles de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus et de Goëllo, descendant direct de François, bâtard de Bretagne, fils naturel du duc François II. Sa petite-fille, Marie de Bretagne, mariée en 1628 à Hercule de Rohan, duc de Montbazon, porta cette seigneurie dans sa nouvelle famille. Le prince de Soubise en fut le dernier titulaire au XVIIIe siècle.

[2] Actes des 5 septembre 1616 et 21 juillet 1619.

[3] Renée Berthou devint veuve et mourut avant le 17 novembre 1651, date d'un acte où Guillaume de Rosmar, seigneur de Saint-Georges, comparait en qualité d'héritier principal et noble de sa mère et réclame l'exécution du contrat de 1610.

[4] Les registres de sépulture pour ces années manquent à Lanvollon : nous y avons suppléé par des indications prises dans une transaction du 22 septembre 1639 relative à l'enfeu des Berthou.

Digitized by Google

III

I. — **Jean Berthou**, sr de Launay et de Kervaudry, fils unique de Guillaume, ne semble pas avoir exercé effectivement les fonctions de sénéchal de Langarzeau et Pléhédel, bien qu'il y ait été reçu le 24 juillet 1619. Dans son contrat de mariage du 18 août suivant, il est seulement qualifié d'avocat au Parlement. D'ailleurs, il vint s'établir à Rennes où le fixa son union avec Guillemette Turcelin, fille unique de Me René Turcelin, sieur de Blosne, procureur au Parlement et échevin, et de Julienne Garnier[1].

Sa femme ne lui apporta qu'une dot modeste[2]; mais les héritages qu'elle et lui firent successivement et peut-être aussi les émoluments de sa profession leur constituèrent une belle aisance, grâce à laquelle ils purent assurer l'avenir de leur postérité[3].

Des onze enfants qui leur naquirent de 1620 à 1637, quatre seulement leur survécurent, *René*, fils aîné, *Julien*, sieur de

[1] La date de la célébration du mariage nous fait défaut : les registres de Saint-Germain de Rennes constatent seulement des publications de bans au 13 septembre 1619.

[2] Dans le contrat de mariage du 10 août 1619 (Mazette et Moulnier, notaires à Rennes), Guillemette Turcelin reçoit en dot 250 livres de rentes : le douaire est fixé à 200 livres.

[3] Jean Berthou hérita notamment de son frère utérin, Raoul Harscouët, sr de Kerverzio, de qui il tint la terre de ce nom, après avoir eu de lui en 1623 le partage de la succession de leur mère commune. D'après une déclaration passée en son nom devant le sénéchal de Rennes le 20 octobre 1636, lors de la convocation de l'arrière-ban, les terres nobles de Kerverzio, Kervaudry et Kermellen, avec les hommes et tenanciers, n'auraient donné qu'un revenu annuel de 250 livres ; mais il n'y a pas lieu d'attacher une valeur sérieuse à cette évaluation intéressée qui devait être de beaucoup au-dessous de la réalité.

Digitized by Google

la Motte[1], *Julienne*, mariée à Claude de Boisgelin[2] et *Louise* qui fit profession aux Ursulines de Fougères[3].

Jean Berthou mourut à Rennes dans sa maison de la rue Saint-Georges et fut inhumé en Saint-Germain le 3 juin 1652 : sa femme née et baptisée dans cette paroisse le 28 novembre 1601, y eut sa sépulture le 28 mai 1655[4].

II. — **René Berthou**, seigneur de Kerverzio, né et baptisé en Saint-Germain le 23 décembre 1620, eut un siège au présidial de Rennes. Ses parents lui achetèrent au prix de 94000 livres, lettres en mains, l'office de conseiller du roi, juge et magistrat criminel que possédait Jean Gascher, seigneur du Rouvre[5]. Le 21 janvier 1650, il prêta serment devant la cour,

[1] Julien Berthou, *sieur de la Motte*, né en Saint-Germain le 19 janvier 1636, mourut au manoir de Buhard en Trégomeur en avril 1697. Il s'était marié deux fois. De son premier mariage avec Marie Duval (contrat du 31 mai 1661), il n'eut qu'une fille, *Marie*, qui épousa en 1692 Louis de la Bouexière, écuyer, sieur du Restolle, dont une fille unique, Renée Claire, morte sans alliance entre 1767 et 1771. Remarié par contrat du 8 février 1673 à dame Françoise Collet, douairière de Champchapel, fille de François Collet, écuyer, sieur de Moutier et de Françoise le Clerc, il devint père de trois enfants, deux fils, *Claude-Julien* et *Jean-François* et une fille *Marguerite-Françoise*. Cette dernière survécut de peu à ses frères et à sa nièce et mourut fort âgée au manoir de Buhard à la fin de septembre ou au plus tard le 1er octobre 1771. Le partage de sa succession souleva des difficultés entre les représentants des différents estocs : une transaction du 6 décembre 1773 paraît les avoir réglées définitivement.

[2] Julienne Berthou, née en Saint-Germain le 31 mars 1623, y fut mariée le 7 janvier 1646 (contrat du 16) à Claude de Boisgelin, écuyer, sieur de la Villemarquer, fils de Gilles de Boisgelin et de Renée Le Coniac. Nous croyons qu'elle n'a pas laissé d'enfants.

[3] Par contrats des 2 septembre 1644 et 31 décembre 1646 (Blanchouin et et Boismartel, notaires à Fougères) la dot de Louise Berthou fut fixée à 150 livres, plus cent livres de rente viagère.

[4] Jean Berthou et sa femme avaient affecté un capital de 600 livres pour service d'une fondation pieuse en Saint-Germain, messe basse tous les jeudis au grand autel ou à celui du Saint-Esprit, prières nominales et *de profundis* à réciter. à l'issue de cette messe sur l'endroit de la sépulture de Renée Turcelin. Une clause du testament de Guillemette Turcelin appliqua un capital de 640 livres à une autre fondation pour elle et son mari.

[5] Contrat du 19 septembre 1649.

Digitized by Google

après examen subi devant deux conseillers, Mes Jean Saliou et Guy du Pont, et le lendemain le conseiller Constantin l'installa dans ses fonctions.

A la fin de 1556 il céda son office au prix de 112,000 livres, lettres en mains à Claude de Derval, seigneur de Brondineuf[1]. Ce fut sans doute sa santé qui l'obligea à s'en défaire, car il mourut peu après et fut inhumé en Saint-Germain, le 17 décembre 1656[2]. On voit encore dans cette église l'inscription de sa pierre tombale.

Il avait fait quelques années auparavant un mariage avantageux, en épousant à Morlaix en 1651 demoiselle Magdeleine Crouëzé, dame de Tréanguer, fille de écuyer Olivier Crouëzé, sieur de la Maillardière et de Madeleine Siochan, qui lui survécut ; elle vivait encore en 1694[3].

[1] Contrat du 28 octobre 1656 (Bertelot et Duchemin, notaires à Rennes). Claude de Derval céda l'office à écuyer Sébastien le Gouz, sieur d'Ossac, sur qui il fut saisi et adjugé judiciairement en 1665 à écuyer François Maingard, sieur de Bellestre, au prix de 75 000 livres : à cette date, la succession de René Berthou était encore créancière de 48 000 livres.

[2] A l'occasion de sa mort, sa veuve fonda à Saint-Germain, par actes du 1er et 7 juillet 1658 (Gohier et Le Duc, notaires à Rennes), moyennant un capital de 1600 livres, un salut pendant l'octave de Noël, avec exposition du St-Sacrement et procession autour de l'église à la fin de la huitaine, prières nominales, droit de pierre tombale et deux messes à l'autel du Saint-Esprit, l'une chantée le 15 décembre de chaque année, l'autre à basse voix célébrée tous les vendredis. Il fut stipulé que la dame de Kerverzio aurait place pour une pierre tombale à l'endroit où son mari était inhumé entre l'autel du Saint-Esprit et le « pepistre » où chantent les prêtres et chantres, à charge de fournir la pierre et avec faculté d'y faire inscrire les noms et armes. L'acte constate que ladite dame a donné à l'église un drap mortuaire en velours noir avec une croix de damas blanc, un devant d'autel de brocard d'or garni de dentelle pareille, avec les armes du seigneur et de la dame de Kerverzio, et une nappe et crédence bordées de dentelle de point de Gênes. Le capital de 1600 livres n'a été payé que le 23 décembre 1695.

[3] Le contrat de mariage négocié par Jean Berthou permet de se rendre compte de l'aisance des parents. Ceux du futur donnaient deux mille livres de rentes en biens fonds, 40,000 livres sur le prix de la charge de magistrat criminel et le logement gratuit dans leur maison de Rennes. La future apportait 50,000 livres de dot. Cet acte, daté du 31 janvier 1651, fut passé devant Salaün et Diouguel notaires, à Morlaix.

Digitized by Google

Nous ne connaissons que trois enfants nés de cette union : *Jean-Olivier*, *René*[1] et *Madeleine* mariée à Jean-Armand de Talhouet[2].

III. **Jean-Olivier Berthou**, seigneur de Kerverzio, né le 22 mai 1652, fut nommé à Saint-Germain le 5 août suivant. Il acheta au prix de 90 000 livres, la charge de président des Requêtes au Parlement de Bretagne que possédait Louis de Trémereuc et entra en fonctions le 12 août 1679[3].

En 1683, le 27 février, il épousa dans la chapelle des Capucins de Morlaix, demoiselle Françoise Allain, dame de Lancelin, fille de Jacques Allain, sieur de la Marre et de Marie Coroller, demeurant au manoir noble de Troheou, paroisse Saint-Mélaine[4].

Quatre de leurs enfants sont morts en bas-âge : trois leur

[1] René Berthou, seigneur de Lanivinon, est né en Saint-Germain le 28 juillet 1656 et y fut baptisé le 29. Nous ignorons la date de sa mort et nous savons seulement qu'il épousa dlle Hélène Ménage. De celle-ci qui lui survécut et vivait encore en 1723, il eut au moins trois enfants; 1° *Angélique-Agathe*, né en 1688, baptisée à Pleucadeuc le 20 avril 1702, y mariée le 20 février 1713 à messire Olivier de la Houssaye : 2° *Jean-René*, seigneur de Lanivinon, née en 1689, baptisé, comme sa sœur, le 20 avril 1702, pourvu le 26 mars 1709 d'un brevet de lieutenant au régiment d'infanterie de Coëtquen, commandé par le comte de Tourville; 3° *Magdeleine-Olive*, née en 1691 et baptisée à Pleucadeuc en 1692. Cette branche sur laquelle nous n'avons pas d'autres renseignements, a dû s'éteindre dans le XVIIIe siècle.

[2] Madeleine Berthou, née en 1654, a épousé en Saint-Germain le 29 juin 1670 Jean-Armand de Talhouët, chevalier, seigneur de Séverac, la Grationnaye, fils de feu Valentin de Talhouët, seigneur de Severac et de dame Jeanne Le Lagadec.

Le contrat de mariage signé la veille (Gohier et André, notaires à Rennes) constate l'apport par la future d'une somme de 50,000 livres, tant pour sa part dans la succession de son père qu'en avancement d'hoirie sur celle de sa mère.

[3] Acte de vente des 21 et 22 janvier 1679; nous n'avons pas la date des lettres de provision.

[4] Dans le contrat de mariage daté du 22 février 1683 (G. Allain et Leroux, notaires à Morlaix) la dot de la future est fixée à 60,000 livres.

Digitized by Google

ont survécu, *Jacques*, *Jean-Olivier*, abbé de Kerverzio[1] et *Pierre*, chevalier de Kerverzio[2].

Jean-Olivier Berthou ne s'était pas encore démis de son office de président lorsqu'il mourut le 24 juin 1715 en Saint-Germain de Rennes : on l'inhuma dans cette église le surlendemain. Sa femme vécut encore près de douze ans : décédée en Saint-Pierre près Saint-Georges, le 15 mai 1727, elle fut réunie le 16 à son mari.

IV. — **Jacques Berthou**, seigneur de Kerverzio, né en Saint-Germain le 26 mars 1684, n'y fut nommé que le 17 octobre 1694[3]. Conseiller originaire au Parlement de Bretagne dès le 5 janvier 1708, en remplacement de Gabriel de Montbourcher, il arriva à être le doyen de la Compagnie. Il avait quarante-sept ans de service lorsqu'il mourut à Rennes dans la paroisse

[1] Jean-Olivier Berthou, né en Saint-Germain le 8 novembre 1689, y baptisé le 16 du même mois, mourut à la Chantrerie, à Nantes, paroisse Saint-Laurent, le 26 mai 1777. Il entra dans les Ordres et prit en Sorbonne le grade de docteur en théologie : nous le trouvons en 1731, vicaire-général et official du diocèse de Nantes : l'évêque le pourvut, le 17 février de cette année de la dignité de grand-chantre de son église cathédrale. Plus tard il se fit nommer abbé commendataire de Notre-Dame de Pornic. En 1737, des difficultés s'élevèrent entre lui et le chapitre au sujet des droits que sa dignité de grand-chantre lui conférait, prétendait-il, sur les chanoines. Ceux-ci ne lui en reconnaissaient qu'un, celui de porter le bâton cantoral. Un procès s'engagea : la cause jugée au Présidial de Nantes, puis soumise en appel au Parlement de Rennes, fut par la suite renvoyée devant celui de Bordeaux. Un arrêt définitif de cette cour du 17 août 1743 donna en partie raison à l'abbé de Kerverzio qui obtint condamnation pour la moitié de ses dépens, le surplus restant compensé entre les parties.

[2] Pierre Berthou, chevalier de Kerverzio, né et baptisé en Saint-Germain le 2 septembre 1705, devint capitaine au régiment du roi. Il mourut sans alliance à Paris le 8 janvier 1747 à trois heures trois quarts du matin. Nous empruntons ce détail précis à une lettre écrite à l'abbé de Kerverzio par le frère Braban, religieux de la Merci, qui avait assisté le chevalier dans sa maladie : elle apprend que ce dernier a succombé à une fluxion de poitrine au cours de laquelle il a été saigné cinq fois au bras et trois fois au pied. Ses obsèques furent célébrées le lendemain de sa mort.

[3] Il était le frère jumeau d'un autre garçon baptisé du nom de Jacques à l'âge de quatre mois et demi et décédé le même jour.

Digitized by Google

de Saint-Pierre, près Saint-Georges, le 12 février 1755 : il y fut inhumé le 14[1].

Il épousa à Toussaints le 16 avril 1714 demoiselle Renée-Thérèse de Crocelaye, dame de la Violaye, fille de feu messire Henri de Crocelaye, chevalier, seigneur de la Violaye, et de dame Gillonne Chevillard : cette jeune fille, qui était née dans la même paroisse le 11 novembre 1688, s'y trouvait, au moment de son mariage, en pension au couvent des dames Budes[2]. Nous ignorons la date de sa mort et nous savons seulement que son mari lui survécut : elle vivait encore en 1745[3],

Deux fils et deux filles furent les fruits de cette union : *Jacques-Louis*, *Jean-François*, *Perrine-Olive-Aimée*, née le 1 février 1715 et *Marie-Anne*, née le 14 août 1717 : nous ne savons rien de la destinée de ces dernières[4].

V. — **Jacques-Louis Berthou**, comte de Kerversio, naquit au château de la Violaye dans la paroisse de Fay (évêché de Nantes) le 13 septembre 1716 et vécut peu d'années après son père : il mourut à Rennes dans la paroisse Saint-Pierre en Saint-Georges le 24 juin 1763 : on l'y inhuma le 26.

Sa femme, Julie-Vincente Champion de Cicé le rejoignit dans la tombe le 19 octobre 1775[5]. Il l'avait épousée au château de Cicé, en Bruz, le 7 septembre 1744 : née en Saint-Michel de Saint-Brieuc, le 25 septembre 1719 : elle était fille aînée et héritière principale et noble de Joseph-Clément Champion,

[1] Par acte du 6 mai 1755, ses enfants cédèrent son office à M. du Merdy de Catuélan qui, vingt-deux ans plus tard, devint premier président du Parlement.

[2] Le contrat du mariage fut passé le 12 du même mois devant Bertelot et le Maigre, notaires à Rennes : il constate que les parents du futur donnaient à leur fils sa charge de conseiller et trois mille livres de rente. Mlle de Crocelaye apportait ses droits immobiliers dans la succession de ses parents et une valeur de 7000 livres en meubles, linges et habits.

[3] Nous la trouvons à Bruz le 4 juillet 1745 marraine du premier enfant de son fils aîné.

[5] Elles sont toutes deux nées en Saint-Germain de Rennes.

[4] Registres de la paroisse Saint-Pierre en Saint-Georges de Rennes.

Digitized by Google

chevalier, baron de Cicé, et de dame Thérèse-Agathe-Félicité Bonnescuelle de la Roche-Durant[1].

Le comte de Kerverzio fut le dernier de sa branche reçu au Parlement de Bretagne : il y prit possession d'un siège de conseiller originaire le 12 décembre 1738[2]. Après sa mort, M. Bonnin de la Villebouquay acheta de la veuve cette charge au prix de 35 000 livres[3].

Plusieurs enfants étaient nés du mariage de Jacques-Louis Berthou : ils moururent tous en bas-âge, sauf une fille, *Renée-Julie*, dame de Kerversio : née au château de Cicé le 3 juillet 1745, elle fut mariée à Saint-Pierre en Saint-Georges de Rennes le 6 novembre 1764 (contrat du 2) à messire Charles-Sévère-Louis de la Bourdonnaye, marquis de Montluc et mourut au château de Laillé le 18 décembre 1809[4].

[1] Voir sur la famille Champion, notre récente publication : *L'enfeu des Champion en Saint-Sauveur de Rennes*. (1888, in-8°.)

[2] Lettres de provision du 10 octobre 1738, en remplacement de Charles-Pierre-Félicien du Merdy de Catuélan, démissionnaire. (*Registres des enregistrements*, XXXVIII, f° 17. — Archives de la Cour d'Appel.)

[3] Cette vente a été consentie suivant acte passé devant Pocquet et Soyer, notaires à Rennes. (*Archives de Laillé*.)

[4] Le marquis de Montluc, reçu conseiller au Parlement de Bretagne le 9 mai 1761, démissionnaire en 1766 en faveur de M. de Kerguz-Troffagan, émigra, ainsi que sa femme et ses enfants, et mourut à Londres (paroisse Saint-Pancrace), le 13 octobre 1798.

De son mariage avec Mlle de Kerverzio, il eut plusieurs enfants. L'un de ceux-ci, Charles-Augustin-Louis-Marie, chevalier de la Bourdonnaye, blessé à l'armée des Princes près Valenciennes, fut transporté à Tournay où il expira le 23 mai 1793 dans sa vingt-troisième année : un autre, Charles-Marie-Amand, passa en Amérique et mourut au retour en 1799.

L'aîné, Charles-Olivier-Marie-Sévère, marquis de Montluc, vécut fort âgé : maréchal de camp honoraire et chevalier de Saint-Louis, il fut député d'Ille-et-Vilaine et s'éteignit au château de Laillé le 9 décembre 1859, à l'âge de 93 ans.

Le second fils, le seul qui se maria, Charles-Marie-Etienne, comte de Montluc (26 août 1770-12 avril 1840) épousa à Munster en Westphalie, le 14 août 1798, Mlle Eléonore Frédérique Pross qu'il amena en France et qu'il perdit à Rennes le 18 janvier 1813.

M. Henry-Charles-Marie de la Bourdonnaye, comte de Montluc, né à Guichen le 24 germinal an XII, est aujourd'hui le seul survivant des enfants issus de cette union. Il est resté veuf sans postérité : son nom et son titre passeront à M. de la Monneraye, son fils adoptif.

Digitized by Google

V *bis*. — **Jean-François de Berthou**, comte de la Violaye, né comme son frère aîné, Jacques-Louis, dans la paroisse de Fay, y vit le jour le 8 octobre 1818. Il commença à Paris des études de droit qu'il termina à Rennes le 10 mai 1740 en subissant avec succès devant les Facultés de cette ville l'examen de licencié. Cela ne l'empêcha pas d'entrer dans l'armée et et nous le trouvons quelques années après capitaine aide-major au régiment du Roi infanterie, puis chevalier de Saint-Louis. En 1782, il présida la noblesse à la session des Etats tenue à Rennes.

Nous n'avons pu connaître l'époque précise de sa mort : on sait seulement qu'il vivait encore à l'époque de la Révolution[1].

Il a épousé à Paris en Saint-Nicolas des Champs le 13 septembre 1751, (contrat du 12), Melle Jeanne-Etiennette-Guillaume de Chavaudon de Sainte-Maure, fille d'un conseiller à la cour des aides[2]. De ce mariage sont nés dix enfants, parmi lesquels nous citerons : *Jacques-Jean-Marie*, *Florian-Jean-René*[3], *Alexandre-Jean-Baptiste-Louis*[4],

[1] On voit par une lettre qu'a publiée M. de la Gournerie dans ses *Débris de Quiberon* (p. 6) que le comte de la Violaye était encore vivant à la fin de 1792, son fils écrivant en juillet 1795 qu'il n'avait pas eu de ses nouvelles depuis deux ans et demi.

[2] *Mercure de France* de septembre 1751. — Mlle de Sainte-Maure apportait en dot 108.000 livres : le futur recevait de ses parents la terre de Kerverzio et d'autres immeubles. Nous ignorons la date de la mort de la comtesse de la Violaye, mais nous savons qu'elle est antérieure à la Révolution et même au mariage de sa fille, Mme de la Guerrande (1787).

[3] Florian Jean-René de Berthou, chevalier de la Violaye, né le 15 décembre 1761, au château de Cicé en Bruz devint aspirant de marine et mourut à Brest vers 1777.

[4] Alexandre-Jean-Baptiste-Louis de Berthou, chevalier de la Violaye, né à Paris le 19 janvier 1763, entra en 1779 au régiment du Maréchal de Turenne ; il était lieutenant dans ce régiment quand il émigra au commencement de 1792. Revenu en France après le licenciement de l'armée de Condé, il vécut tantôt à Nantes, tantôt à sa terre de la Jou en Fay, Il mourut le 16 mars 1843 et fut inhumé à Fay.

En 1790, il avait épousé Mlle Bonne Jeanne Scholastique de la Haye, d'une famille originaire de Normandie. qu'il perdit le 29 janvier 1835. Une fille

Digitized by Google

Jean-Henri[1], *Emilie-Jeanne* (ou *Jeanne-Emilie*[2],) *Agathe-Louise-Etiennette*[3], *Etiennette-Emmanuelle-Sainte*[4].

VI. **Jacques-Jean-Marie de Berthou**, comte de la Violaye, né au château de Cicé en Bruz le 11 mai 1754, servit pendant quelques années dans le régiment de la Vieille-Lorraine, puis quitta l'armée pour épouser le 17 mai 1785 Melle Charlotte-Félicité de la Vallée de Pimodan[5].

Avant la Révolution, il habita le château de la Violaye où naquirent ses deux enfants, *Jean-Charles-Henri* le 21 septembre 1786, et *Henriette-Charlotte-Elisabeth-Agathe* le 17 novembre 1787.

unique est née de cette union, Marie-Jeanne-Etiennette de Berthou, née à Fay en 1792, mariée à M. Jean-Isidore Mériadec de Charette du Thiercent, et morte sans enfants à Nantes le 28 mai 1875.

Le chevalier de la Violaye, son père, avait reçu la croix de Saint-Louis au retour des Bourbons.

[1] Jean-Henri de Berthou, né à Nantes en Saint-Laurent le 3 septembre 1766 était lieutenant de vaisseau lorsqu'il émigra en 1792 et se rendit à l'armée royaliste dans le Luxembourg. Après le siège de Maëstricht, il passa en Angleterre d'où il s'embarqua en 1795 pour une destination qu'il affirma plus tard n'avoir pas connue. Ce fut ainsi qu'il fit partie de l'expédition de Quiberon en qualité d'officier du régiment d'Hector. Prisonnier de guerre, et compris à ce titre dans la capitulation, il fut jugé à Auray. condamné à mort et fusillé au champ des Martyrs le 31 juillet 1795 (13 thermidor an III). Il avait, après deux naufrages, demandé quelques années auparavant, à accompagner la Pérouse dans le voyage qui eut une issue si tragique. Si ses démarches n'avaient été repoussées comme tardives, au lieu de mourir en France par la main de ses compatriotes, il eût été égorgé par les sauvages de Vanikoro,

[2] Emilie Jeanne de Berthou, née en Saint-Paul de Paris le 15 juin 1756, épousa en l'église Saint-Pierre en Saint-Georges de Rennes le 21 janvier 1777 messire Claude Joseph de Monti, seigneur de Bogat, dont elle eut trois enfants, un fils qui mourut sans alliance à 21 ans et deux filles mariées à MM. de Pioger des Vergers. Mme de Monti vivait encore en 1827.

[3] Agathe-Louise-Etiennette de Berthou, née et ondoyée le 2 octobre 1760, nommée à Fay le 10 novembre suivant, épousa M. de Kerouallan dont elle eut un fils et une fille, cette dernière mariée à M. de Carvoisin.

[4] Etiennette-Emmanuelle-Sainte de Berthou, née le 15 et baptisée en Saint-Sauveur de Rennes le 16 mai 1765, fut mariée en l'église Saint-Pierre en Saint-Georges de cette ville le 18 décembre 1787 à messire René-Ange de la Guerrande, seigneur de la Villecoleuc, chef de nom et armes et en eut deux enfants.

[5] C'est à cette famille, l'une des plus distinguées de la Lorraine, qu'appartenait le marquis de Pimodan tué à Castelfidardo.

Digitized by Google

Si nous en croyons les *Enigmes des rues de Paris* d'Edouard Fournier, il aurait échappé aux massacres de la Terreur en se tenant caché dans l'hôtel de Pimodan, à Paris. Nous ne savons rien de plus ni sur le comte de la Violaye ni sur sa femme. En 1837, à l'époque où M. Hersart du Buron ou M. de la Gournerie recherchait les traces des descendants des victimes de Quiberon, M. Henri de Berthou était célibataire et vivait en Lorraine près de sa sœur, mariée à M. de Cholet et mère de plusieurs enfants.

D'après nos renseignements, il n'existe aujourd'hui aucun représentant mâle de la branche qui a fait l'objet de cette étude. Guillaume Berthou de Kervaudry n'a de descendants vivants que par les femmes.

FRÉDÉRIC SAULNIER.

Digitized by Google

UNE EXHUMATION

DANS LE CHŒUR DE LA CATHÉDRALE

DE NANTES

1888

Le 30 avril 1888, M. Legendre, inspecteur diocésain, chargé des travaux de la cathédrale, découvrait dans la partie droite du chœur de cet édifice, une tombe qu'avec raison, il considéra comme inviolée. Son premier soin fut de prévenir le président de la Société Archéologique, puis quelques membres du Bureau, — peut être convenait-il de convoquer le Bureau tout entier, — pour assister à l'ouverture de ce tombeau.

Le lendemain, 1er mai, en présence de M. Le Meignen, président, et d'un certain nombre d'assistants, il procédait à l'inspection du caveau. Un procès-verbal très détaillé et circonstancié, était rédigé et signé sur le lieu même de la découverte. Les plus grandes précautions avaient été prises, et l'on ne peut que remercier M. Legendre de la façon vraiment remarquable avec laquelle il a su opérer en cette circonstance.

Peu de jours après, les journaux de Nantes reproduisaient le procès-verbal ; et la lettre de convocation de la Société pour la séance du mardi 5 juin, portait à son ordre du jour.

« Découverte du tombeau d'un évêque dans le chœur de la cathédrale de Nantes, procès-verbal par M. Le Meignen.

« Rapport sur la découverte du tombeau de cet évêque, supposé être celui de Robert Peynel *(sic)*, par M. Legendre. »

Digitized by Google

Sur la table de la salle des réunions, une magnifique vitrine, dans laquelle étaient rangés, avec beaucoup de soin, d'ordre et de méthode, les objets sortis du cercueil et sauvés de la destruction, attirait les regards.

La nouvelle de ce fait intéressant avait mis notre attention en éveil. Cependant, n'ayant pas assisté à l'exhumation, ne connaissant par conséquent aucun autre renseignement que ceux donnés par le procès-verbal, fixant un intervalle du quatorzième au quinzième siècle, nous attendions impatients les communications de M. Legendre. Aussi étions-nous des premiers à étudier la vitrine, disons mieux à l'admirer, et des plus attentifs aux explications dont son contenu était l'objet.

Déjà, disons-le, lors de la publication de l'*Armorial des Evêques de Nantes*, en 1868, nous avions, en compagnie de M. Boismen, recherché et reconnu, autant que possible, l'emplacement des sépultures de plusieurs évêques, indiqué soit par Albert de Morlaix, soit par l'abbé Travers. De cette étude, il nous restait des souvenirs qui nous permettaient de suivre tout spécialement les appréciations de M. Legendre. C'est ce qu'avait compris M. Le Meignen, qui voulut bien demander notre humble avis. Mais il était impossible de formuler une opinion avant de l'avoir sérieusement méditée, aussi à cette aimable invitation nous répondîmes n'avoir à présenter, pour le moment, que deux observations ; l'une au sujet des caractères gothiques des monogrammes inscrits sur les gants, pouvant servir à dater cette sépulture, et qui nous paraissaient appartenir bien plutôt à la seconde moitié du quinzième siècle qu'au quatorzième ; l'autre relative à l'absence du sceau du défunt, ainsi que de toute marque indicative dans une sépulture aussi bien conservée et entourée de précautions exceptionnelles.

Ceci dit, que M. Legendre veuille bien nous permettre de lui demander, pourquoi il attribue cette sépulture au quatorzième siècle plutôt qu'au quinzième ?.... Si nous ne nous trompons, son seul argument est qu'il a cru voir dans le

Digitized by Google

chapiteau soutenant la volute de la crosse, des lignes et une œuvre de ce quatorzième siècle. Faisons-lui cette concession ; mais il faut aussi qu'il convienne, sans ambages, que ce type de chapiteau, perpétué, se voit également au quinzième, témoin la crosse timbrant l'écu de Jean de Malestroit, 1419-1443, sculptée au haut de la vieille tour démolie pour la construction du nouveau chœur, reproduite assez légèrement par Charpentier ; *Nantes et la Loire-Inférieure*, et, avec plus d'exactitude dans l'*Armorial des Evêques de Nantes*, p. 63[1].

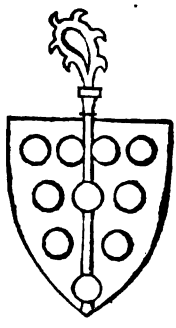

Quelles sont encore les raisons qui portent M. Legendre à supposer que le corps retrouvé par lui, est celui de Robert Paynel ?... Il n'en donne aucune !...

Ce prélat mort le 26 février 1365, (1366 N. S.). avait été inhumé près ou sous l'autel de Saint-Eutrope. C'est donc cet emplacement qu'il s'agissait de déterminer tout d'abord.

Toutefois avouons franchement, à la décharge de M. Legendre, que ce n'est point chose facile ; et qu'en essayant nous-même de fixer la place de cet autel dans l'intérieur de l'église, nous nous sommes trouvé en présence de difficultés presque insurmontables.

Les archives de l'Evêché et celles du chapitre ne possèdent aucun procès-verbal de visite de la cathédrale.

Les nominations, les prises de possession nomment bien les chapellenies, les autels où se faisait le service, mais sont

[1] Inutile de faire remarquer que ce chapiteau d'une crosse en sureau, fait à la hâte, ou peut-être premier objet tombé sous la main, et employé pour un ornement destiné à rester enfoui dans un cercueil, ne peut avoir aucune importance, au point de vue artistique, dans la détermination de l'époque ou de la date de la sépulture. Nous avons un chapiteau, de forme arrondie, il est vrai, mais avec des moulures à peu près semblables, qu'offre la crosse surmontant l'écusson de Pierre du Chaffaut, sculpté sur une élégante clef de voûte de la chapelle de Bethléem, en Saint-Jean de Boiseau, incontestablement des dernières années du quinzième siècle.

Digitized by Google

muettes sur leur situation, que chacun connaissait alors, et dont l'indication précise semblait par cela même superflue. Les listes des bénéfices citent bien l'autel de Saint-Eutrope, et souvent à la suite ceux de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle et de la Madeleine. Pourrions-nous en inférer qu'il se trouvait dans le voisinage de ces derniers ? Nous ne l'osons pas. Seulement ajoutons que l'autel de la Madeleine était certainement dans l'aile gauche, côté de la sacristie et du Tombeau des Carmes.

Quoi qu'il en soit, Robert Paynel, ami dévoué de Charles de Blois, et de plus religieux, avait été nommé par ce prince au siège épiscopal de Nantes. Le chagrin qu'il éprouva de la mort de son bienfaiteur et de la perte de la bataille d'Auray, le conduisit au tombeau. Jeanne de Penthièvre, épouse de Charles de Blois, habitait Nantes lors de cette bataille, livrée le 29 septembre 1364, et la ville ne fut remise à Jean de Montfort qu'en vertu du traité de Guérande, signé le 14 avril 1365, ménagé entre les partis par le roi Charles VI.

Le caractère altier, violent et dominant du duc Jean IV est connu. Il ne fallait pas irriter ce prince emporté, tout puissant, qui ne pardonna jamais aux Nantais leur constant attachement à son compétiteur. Bien que la famille Paynel eût de nombreuses attaches en Bretagne, le prélat était un étranger pour Nantes. Si toutes les sympathies de ses diocésains lui étaient acquises, ce dont nous ne doutons pas, il eût été extrêmement dangereux de les lui témoigner, en face du nouveau duc.

Robert Paynel était donc en disgrâce, et de plus faisait partie d'un ordre religieux. Ces recherches dans la mort, ces vêtements somptueux, pouvaient-ils convenir à un frère mineur, revêtu de la dignité épiscopale, il est vrai, mais considéré comme rebelle par le duc de Bretagne, trop porté à sévir. N'eût-il pas été impolitique, imprudent, pour le chapitre et le clergé, de lui rendre des honneurs marquants

Digitized by Google

qui eussent excité le blâme et les ressentiments de Jean IV, toujours mal disposé à l'égard des Nantais.

Ceci peut donc porter à croire que ses obsèques furent des plus simples, telles par exemple que celles de Jean de Montrelais, mort si pauvre en 1391, que le chapitre en fit les frais et ne lui éleva pas de tombeau.

Aussi répondrons-nous à M. Legendre, avec conviction, que cette sépulture n'est point celle de Robert Paynel. Rien, en effet, n'indique le quatorzième siècle plutôt que le quinzième ; et, les nombreuses observations auxquelles donne lieu l'ensemble de la découverte ne peuvent s'appliquer à ce prélat, dont le lieu de sépulture reste indéterminé, au moins par rapport à la situation de la chapelle de Saint-Eutrope, que nous serions assez porté à croire placée hors du chœur et dans la partie sud de l'édifice.

Le caveau ouvert le premier mai était situé dans la partie nord du chœur, côté du monument de Lamoricière, à droite par conséquent de l'église, dans l'axe, nous a assuré M. Legendre, des deux piliers massifs soutenant la coupole du chœur roman.

Or, d'après un « *plan de l'ancien chœur de l'église cathédrale de Nantes*, » sans date ni signature, il est vrai, mais certainement antérieur au remaniement de 1733, cet emplacement est celui occupé alors, par la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, dite simultanément de Saint-Félix. Une liste des bénéfices à la nomination du chapitre, commencement du dix-septième siècle, porte : « autier du Cruciflx-le-Vieil, derrière le grand autier ; autier de Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Félix, » ainsi pas de confusion possible. Cet autel était appuyé au pilier le plus rapproché de l'abside ; et la chapelle en dehors du chœur s'étendait jusqu'au pilier ouest[1].

[1] *Archives départementales*, série G, 112. — Ce plan appartenant à une personne de notre connaissance, est authentique, et nous en possédons un calque. Du reste. la planche éditée par M. Legendre, cotée 21, *cathédrale de Nantes, plan à 0,005m de la crypte (XIe siècle), de la cathédrale commencée par*

Digitized by Google

Aux archives du Chapitre existe l'acte de fondation d'une chapellenie à cet autel, dont nous citerons seulement quelques lignes : « Henricus Le Barbu, etc... Guillermus Piedru et Johanna Mauléon,... fundarunt et dotarunt unam perpetuam capellaniam in honore beatorum apostolorum Petri et Pauli desserviendam et officiandam, per capellanos qui eam obtinebunt, ad altare predictorum apostolorum in ecclesia nostra Nannetensis situatum et constructum, videlicet a parte sinistra chori dicte Ecclesie... (29 octobre 1405). »

Ici ouvrons une parenthèse. Ce titre de 1405, désigne l'autel de Saint-Pierre et Saint-Paul, comme situé et construit « videlicet à parte *sinistra* chori dicte ecclesie. » Travers emploie l'expression *à droite* dont nous nous servons également, ce qui pourrait paraître anormal.

Cependant, pour peu qu'une personne se soit occupée de l'étude des édifices religieux, elle n'ignore pas combien la détermination de la droite et de la gauche a suscité de discussions et d'appréciations. Ecoutons Mgr X. Barbier de Montault, un maître, et il sera facile de comprendre que le terme *à parte sinistra* de 1405, fut remplacé peu après par celui *de droite*, le seul vrai, le seul exact.

Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines, par Mgr X. BARBIER DE MONTAULT, *Paris, Louis Vivès*, 1878, 2 *vol. in*-8°.

T. 1er chap. XXXI. La droite et la gauche.

« S'il y a eu divergence d'opinion à cet égard, suivant les archéologues ou les rites diocésains, la difficulté se trouve tranchée par les rubriques du missel romain, qui sont très

Guerech, reproduit photographiquement l'emplacement des deux caveaux de la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, dans lesquels furent inhumés Henry Le Barbu et Pierre du Chaffaut. Inutile donc d'insister, cette planche fournissant la preuve la plus convaincante de la situation du caveau.

Digitized by Google

anciennes et qui, dans leur état actuel, remontent au moins au quinzième siècle, époque à laquelle elles furent revisées par ordre de saint Pie V. Je n'en citerai que deux extraits :

« A la messe, le prêtre montant à l'autel, va d'abord au côté gauche, qui est celui de l'épître, et par conséquent à sa droite : *osculato altari, accedit ad cornu ejus sinistrum, id est epistole....*

« Le Pontifical contient des rubriques analogues dans la cérémonie de la consécration d'un autel : *Facit autem* (*episcopus*) *primam crucem in dextra parte posteriori altaris, id est ubi legitur evangelium.*

« La droite et la gauche de l'autel se déterminent donc par l'évangile et l'épître, et sont à l'inverse de la droite et de la gauche du célébrant. Ainsi qu'en blason, l'autel est considéré comme une personne morale, qui a sa droite et sa gauche propre, indépendamment du spectateur.

« Dans une église occidentée, comme sont les basiliques romaines, la droite et la gauche deviennent celles de celui qui entre, parce que le crucifix de l'autel lui tourne le dos, pp. 120-121.

L'identité de l'emplacement de la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, avec celui du caveau étant démontrée et acquise, voyons maintenant quels étaient, selon l'histoire, les évêques inhumés dans cette chapelle, ou si l'on veut près de cet autel.

« Henry le Barbu, dit l'abbé Travers, mourut le 27 avril 1419, dans un âge avancé, ayant été près de trente-six ans évêque, tant de Vannes que de Nantes, et avant d'être évêque, abbé de Prières pendant plusieurs années. Il fut inhumé à la cathédrale dans la chapelle de Saint-Pierre, depuis Saint-Félix, où l'on voyait son tombeau il y a peu d'années. Cette chapelle ne subsiste plus ; elle est entrée dans le nouveau chœur de l'église en 1733[1].

[1] *Histoire des évêques de Nantes*, t. I, p. 515.

Digitized by Google

« L'évêque Pierre du Chaffaut mourut au palais épiscopal sur les dix heures du matin, le lundi, 12 novembre 1487, il fut inhumé à l'église cathédrale le mercredi suivant, auprès de l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul, à droite.

« L'on voyait, il y a peu de temps, dans la chapelle de Saint-Félix, autrefois de Saint-Pierre et de Saint-Paul, à côté de l'ancien chœur, le tombeau de l'évêque Pierre du Chaffaut, avec ce morceau d'épitaphe : — PIERRE, PRÉLAT PRUDENT, PRÉCIEUX AUPRÈS DE DIEU, AYANT PRINS... — le surplus était couvert de la muraille de clôture de l'ancien chœur, et marquait le commencement de son épiscopat et le jour de sa mort. La construction du nouveau chœur, du temps de M. de Sansay, a entièrement dissipé la chapelle, le tombeau et son inscription[1].

« L'an 1733, le chapitre de la cathédrale donna une nouvelle forme au chœur de l'église, changea la construction de l'autel, et fit la balustrade de fer que l'on voit aujourd'hui, en 1750. A cette occasion, l'on combla une crypte qui était sous le haut du chœur, et l'on s'en est repenti depuis, on rasa les tombeaux des évêques Henry Le Barbu et Pierre du Chaffaut[2].

Cette dernière remarque ne peut évidemment concerner que les tombeaux apparents, la pierre tombale, d'abord en partie « couverte de la muraille de clôture de l'ancien chœur ; » puis disparaissant entièrement dans les travaux d'aplanissement, tandis que le caveau lui-même, comme le constate M. Legendre, demeurait « inviolé. » En effet, s'il avait été ouvert et détruit, nous trouverions une trace, une mention de la translation des restes qu'il renfermait, comme cela eut lieu pour Jacques de Guérande en 1622. Le chapitre n'eût pas négligé de noter ce fait relatif aux cendres d'un évêque sorti de ses rangs, et aussi marquant, aussi populaire que

[1] Travers, t. II, p. 196, 197.

[2] Travers, t. III, p. 486.

Digitized by Google

l'avait été Pierre du Chaffaut, sur le tombeau duquel, dit l'abbé Travers, « on assure qu'il se faisait autrefois des miracles[1]. »

La chapelle, d'après la citation précédente, empruntée toujours à l'abbé Travers, que nous avons lieu de croire parfaitement informé en cette circonstance, était « à côté de l'ancien chœur. » Voici à l'adresse de ceux qui pourraient douter de son exactitude une nouvelle preuve tirée des statuts de la très ancienne confrairie de Saint-Pierre et de Saint-Paul, de nouveau rétablie en 1397, pendant la vacance du siège, après le décès de Bonabes de Rochefort[2]. « Comme aultresfois à l'onneur, gloire et louange de la benoiste Trinité, indivisible, et de la très glorieuse Vierge Marie, des benoitz apoustres Monsieur sainct Pere, Monsieur sainct Paoul, patrons de l'église cathédrale de Nantes, et de tous les aultres saincts et sainctes, eut esté institué et ordrenné en ladite église de Nantes, une confraerie par les seigneurs ; savoir en dignité et chanoines, chapelains et choreaulx de ladite église, les bourgeois et aultres personnes et gens notables de la ville de Nantes, et des parties environ, au propre aultier desdits benoitz apoustres sainct Pere et sainct Paoul, en ladite église et hors le cueur d'icelle ; et pour les guerres et mortalitez qui par long tems ont esté, non pas tant seulement es parties de Nantes , ains par tout le duché de Bretagne, les frères de ladite confraerie sont decedez tous, fors et excepté, noble dame Jehanne dame de la Muse, maistre l'Oncle, chanoine de Nantes, Guillaume de Monceaulx et Guillaume le Bloay, citoyens de Nantes, qui par eulx seullement ne pourroient

[1] Travers, t. II, p. 198.

[2] *Archives départementales* 180. Chapellenie de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Ces statuts (fort intéressants) sont datés : « die Lune post festum Trinitatis Domini estivalis, anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo septimo. » Pâques étant le 22 avril en 1397, la Trinité se trouvait par conséquent le 17 mai, et le lundi, date de la rédaction des nouveaux statuts, le dix-huit mai.

Digitized by Google

librement soutenir et maintenir ladite confraerie, selon et en l'estat que vouloit anciennement estre.... »

Dans la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, sur le lieu même de l'exhumation, ainsi parfaitement déterminé, il faut deux sépultures d'évêques, ou tout au moins deux caveaux. M. Legendre, dans son rapport, nous apprend que le deux mai, il rencontra un second caveau faisant suite au premier vers l'ouest et dans lequel reposait un squelette. Malheureusement M. l'Inspecteur n'a pas cru devoir s'arrêter un peu à cette sépulture, dejà du reste explorée et violée.

Le cercueil, assez endommagé, fut retiré avec toutes les précautions désirables, puis son couvercle et ses côtés enlevés. Alors les assistants purent apercevoir la silhouette et les contours d'un corps, dont la mise en bière, très soignée, semblait pour ainsi dire encore toute récente. Les photographies que M. Legendre eut l'heureuse idée de faire exécuter, présentent un relief étonnant. Il semble que sous les voiles qui l'enveloppent le défunt va paraître dans son entier. Les émanations du cadavre et des matières balsamiques de l'embaumement avaient en quelque sorte empesé ces minces tissus de soie, que le contact de l'air extérieur réduisit presque aussitôt en poussière.

L'ensevelissement avait été entouré de précautions spéciales, exceptionnelles, qu'indiquent, à propos de Pierre du Chaffaut, les registres de l'Université de Nantes, dont il faisait partie : « honorifice cum solemnitate qua decebat possibili, more in talibus solito, extitit inhumatus[1]. »

Le défunt était de haute taille ; de la tête, couverte d'une clémentine en gros tricot de laine, et légèrement infléchie, il mesurait jusqu'aux pieds un mètre 76. Le docteur Porson, présent en ce moment, dit que le sujet n'avait pas atteint la vieillesse, qu'il pouvait avoir de quarante à cinquante ans, et dans tous les cas ne devait pas en dépasser soixante. La

[1] Travers. t, II, p. 197,

Digitized by Google

dentition était magnifique. Les lignes de la tête et du crâne dénotaient une grande intelligence[1]. Les extrémités, signe de noble race, étaient très petites, très fines. La bague épiscopale passée à l'annulaire de la main gauche, sur le gant, entrait à peine au petit doigt de la main de plusieurs des assistants[2].

Les gants existaient, en effet, assez bien conservés. Ils étaient en tricot de laine, rehaussés de manchettes en satin brodées or et soie, avec le monogramme du Christ et de la Vierge. Un cercle en passementerie or, reliait le gant à la manchette.

Les lettres de ces monogrammes, en gothique, dite minuscule, donnent, nous l'avons déjà dit, la date approximative de la sépulture. La gothique minuscule, employée dès le commencement du quatorzième siècle, jusqu'au seizième, offre aux paléographes, et à ceux qui ont étudié tant soit peu la sigillographie, des différences qui permettent de distiguer les ca-

[1] « Pierre du Chaffaut, homme d'un grand mérite et docteur en l'un et l'autre droit. » Travers, t. II, p. 165.

[2] Procès-verbal de M. le Meignen.

Cet anneau finement travaillé, orné d'un cabochon de cristal, en forme de cœur, s'ouvre à l'intérieur ; et dans la cavité M. Legendre a retrouvé quelques minces débris, peut-être des reliques, destinées à le rendre plus précieux. Cette forme de cœur est encore un indice du quinzième siècle, car au quatorzième les évêques portaient leurs armoiries sur leur bague épiscopale, témoin Bernard du Peyron, évêque de Nantes, 1399-1404.

Les bagues avec cœur étaient beaucoup en usage dans la seconde moitié du quinzième siècle, nous n'osons dire à la mode. Ainsi dans la déclaration des bijoux des ducs de Bretagne, inventoriés le 2 août 1489, pour être remis au maréchal de Rieux, indépendamment des anneaux ornés de diamants et pierres précieuses taillés en cœur, il y a un chapitre spécial intitulé : « cueurs. » *Description du chapeau ducal, de l'épée de parement, de la nef de table et d'un grand nombre de bijoux des ducs de Bretagne*, par S. de la Nicollière-Teijeiro. Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1866.

Digitized by Google

ractères du quatorzième siècle de ceux de la seconde moitié du quinzième. Ajoutons que cette écriture était très usitée à Nantes, à cette dernière époque, et que le sceau de l'officialité de Pierre du Chaffaut, porte une légende en lettres gothiques minuscules mélangées avec des caractères romains. Les lettres des monogrammes offrent la plus grande analogie, les rapports les plus étroits avec celles des inscriptions de notre cathédrale qui sont incontestablement de la seconde moitié du quinzième siècle. Il suffit, pour en être convaincu, de les comparer avec celles des légendes des scènes bibliques sculptées sur les supports de la tribune des orgues, au bas de la grande nef. Ce rapprochement épigraphique est aussi concluant qu'indiscutable.

Le corps avait été revêtu d'une chasuble ou chape dont les ornements, en forme de cordelières, furent visibles un instant. Ces cordelières accusent encore l'époque du duc François II. A hauteur des genoux se trouvait un objet, probablement une pierre attachée à ce vêtement sacré, et que M. Andouard a été chargé d'examiner. Or, le digne professeur nous a dit, en février 1889, que cette pierre, atteinte par les matières destinées à l'embaumement, et provenant de la chasuble, devait avoir la forme d'un cœur.

Les jambes étaient chaussées de houseaux en damas, dont le tissu magnifique est ornementé de dessins remarquables, et encore employés de nos jours, comme le faisait remarquer M. Lemoine, si compétent à cet égard. Une crosse en bois léger (du sureau), brisée en cinq morceaux, se trouvait placée à la gauche du défunt.

Dans ce cercueil pas de sceau; ce qui aurait eu lieu dans une sépulture du quatorzième siècle ; car ce n'est guère qu'au quinzième, du moins pour Nantes, que les sceaux de l'évêque décédé furent remis au chapitre ; antérieurement ils étaient déposés dans la bière[1].

[1] D'après le procès-verbal, un objet de métal, peut-être un calice, posé sur la poitrine, était complètement réduit à un état pâteux à reflets métalliques.

Digitized by Google

Maintenant, il s'agit de savoir si la limite d'âge de soixante ans, fixée par M. le docteur Porson, peut s'appliquer à Pierre du Chaffaut.

Thébaut du Chaffaut, fils aîné et héritier de Silvestre du Chaffaut, et d'Isabeau de la Jaille, fit son testament le 9 mai 1405, et mourut le jour de saint Lambert 1406 (le 14 avril, s'il s'agit de saint Lambert, évêque de Lyon). Il avait épousé demoiselle Durable Gestin[1].

Celle-ci rendit aveu, le 18 novembre 1410, « à la reine d'Angleterre, tenant le comté de Nantes pour douaire, tant en son nom que comme tutrice et garde de Sevestre du Chaffaut, son fils, de l'herbergement, manoir et fief du Chaffaut, déclarant tenir lesdites choses comme juveigneur d'aîné de Martin de Rezé. »

Le 19 février 1412 (1413 N. S.), fut dressé et signé le contrat de « double mariage de noble Messire Guillaume de Rochefort, avec noble demoiselle Durable Gestin, veuve de deffunt Thébaut du Chaffault, et de Sevestre du Chaffault, fils dudit Thébaut du Chaffault et de ladite Gestin, avec Marie de Rochefort, fille de Guyon de Rochefort, en présence et du consentement de Jean Gestin, père de ladite Durable Gestin, de Jehan de Viesque et Jehan Raguenel, proches parents et amis dudit Thébaut, défunt, et dudit Sevestre, son fils[2].

« ..... Item, en traitant le mariage dudit Silvestre du Chaffaut, fils, avec ladite Marie de Rochefort, fille de Guyon de

Le registre des *Conclusiones Capitulares*, 1485-148., fait défaut à la série des Archives du Chapitre, et par conséquent, nous manquons des détails qui devaient y être consignés sur le décès et les obsèques de Pierre du Chaffaut.

[1] Nos documents sont extraits de la *Généalogie manuscrite* de la maison du Chaffaut, bibliothèque publique de Nantes, dont s'est servi Beauchet-Filleau, dans son ouvrage sur les familles du Poitou ; de l'article du Chaffaut, *Biographie bretonne*, par Bizeul, etc.. etc.

[2] Inutile ici de faire ressortir les belles alliances, la haute situation de la maison du Chaffaut, issue des sires de Rezé, eux-mêmes issus en juveigneurie des anciens comtes de Nantes.

Durable Gestin, dernière représentante d'une vieille famille à laquelle appartenait « Johannes Gestin, valetus, » vivant en 1277, D. Morice, Pr. I,

Digitized by Google

Rochefort, ce dernier avec Guillaume, son frère, lesdits de de Viesque et Raguenel, proches parents dudit Sevestre, ont promis de le faire réussir ; et, dans ce cas, ledit Guyon donnera cinquante livres de rentes, pour dot, à sa fille, et est convenu aussi que cette dernière aura sur la succession dudit Guillaume, son oncle, en cas qu'il décédât sans hoirs, vingt-cinq livres de rentes dont il sera fait assiete ... »

Le mariage des deux jeunes gens n'eut donc pas lieu à cette date, comme l'indique à tort Beauchet-Filleau, puisque les parents des deux parties qui interviennent, « ont promis de le faire réussir, » et que, « dans ce cas », le père de la future donnera la dot.

C'était seulement un projet, ayant pour but une double alliance entre les deux familles. Cela est si vrai, que les preuves du sixième degré de la filiation, degré représenté par Silvestre du Chaffaut, nous offrent au 11 février 1418 (1419 N. S.), la mention de l'acte d' « émancipation dudit Silvestre du Chaffault, qui choisit pour son curateur universel Guyon de Rochefort. Donné par la court de Nantes, signé : Jehan Hallouart, passé et scellé. »

Voici la définition de cet acte civil par un des praticiens les plus autorisés de l'ancienne coutume de Bretagne[1].

« Il y a deux sortes d'émancipations. L'émancipation légale qui a lieu de plein droit et sans connaissance de cause, et l'émancipation par lettres du prince.

col. 1043, avait apporté en dot à son premier mari les terres de la Sénardière, de la Motte-Gestin, de la Maulionnière, près Montaigu, de la Marzelle, etc...

Elle fut inhumée dans la chapelle de Rochefort, à la Haye-Fouassière, près Nantes. Sur sa pierre tombale qui existe encore, se lit l'épitaphe suivante ; ICI EST MONSOR GUILLAUME DE ROCHEFORT CHEVALLIER ET DAME DURABLE GESTIN SA FEMME ET THEBAUD JEAN DE ROCHEFORT LOUR FILS. TREPASSA LE CHEVALLIER LE XXVe JOUR DE JANVIER L'AN MIL CCCC ET XV ET LA DAME TREPASSA LE XIe JOUR DU MOYS DE AVRIL L'AN MIL CCCC ET XXXX. PRIONS A DIEU QUE PAR SA GRACE DE LEURS PECHES PARDON LOUR FACE. AMEN.

[1] *Principes du droit françois suivant les maximes de Bretagne.....*, par Poullain du Parc, Rennes, 1767, tome 1er, p. 353.

Digitized by Google

« Autrefois le mineur roturier âgé de dix-sept ans, et le noble âgé de vingt ans étaient émancipés de droit. Mais à présent il faut des lettres et l'avis des parents.

« La seule émancipation légale est celle que le mariage opère de plein droit. »

Ainsi, non seulement Silvestre du Chaffaut, émancipé le 11 février 1419, n'était pas encore marié à cette date, mais il n'avait pas encore vingt ans. C'est ce qu'il importait de constater en faveur de notre thèse.

Le mariage des fiancés ne dut être célébré que plusieurs années après 1419, ce que tend à démontrer un jugement des plaids généraux de la Cour de Nantes, du 6 juin 1427, « rendu contradictoirement entre noble homme Sevestre du Chaffault et noble damoiselle Marie de Rochefort, sa compagne, fille de Guyon de Rochefort d'une part, et noble homme Jehan de Saint-Gilles, d'autre part. Par lequel jugement est exposé qu'en traitant le mariage dudit du Chaffault et de ladite de Rochefort, feu messire Guillaume de Rochefort, chevalier, frère germain dudit Guyon de Rochefort, et oncle de ladite Marie de Rochefort, s'étoit, en faveur dudit mariage, obligé de payer à sadite nièce et son mary, vingt-cinq livres de rentes, dont ils demandent assiette sur les biens tenus par ledit de Saint-Gilles, et qui avoient appartenu audit Guillaume de Rochefort, mort sans hoirs il y avoit douze ans. Signé : Jehan Coppe Gorge, passeur[1]. »

Du moment que le donateur était décédé depuis douze ans, la réclamation de cette rente, qui ne pouvait avoir lieu qu'après le mariage, condition essentielle imposée, a été nécessairement formulée dans un délai assez rapproché de sa célébration.

De leur union, Silvestre du Chaffaut et Marie de Rochefort eurent au moins six enfants, dans l'ordre suivant.

1° Catherine, qui épousa Martin des Bretesches, et fit une

[1] Généalogie manuscrite, Bibliothèque de Nantes.

Digitized by Google

donation à Silvestre, le plus jeune de ses frères, le 23 décembre 1443.

2° Bertrand du Chaffaut, ainé, chevalier de l'ordre de l'Hermine, décédé « dans un âge peu avancé en 1473, » et sans avoir été marié.

3° Olivier du Chaffaut, qui épousa Catherine du Pont.

4° Guillaume du Chaffaut, docteur en droit, prêtre, et archidiacre de Nantes.

5° Pierre, évêque de Nantes.

6° Silvestre, devenu l'aîné et qui continua la famille.

Le cinquième enfant d'une union contractée vers 1425, nous sommes large dans notre appréciation, ne dut pas naître avant 1430. Cela donnerait à Pierre, décédé en 1487, cinquante-sept ans, chiffre n'ayant rien d'extraordinaire, peut-être même trop élevé, surtout en faisant observer que son frère aîné, Bertrand, mort dans un âge peu avancé en 1473, aurait eu 48 ans, en le faisant venir au monde cette même année 1425.

Ainsi nous sommes parfaitement dans les limites indiquées par le docteur Porson, et les arrêts de la science sont encore pour nous, de même que toutes les circonstances de cette exhumation, qui s'appliquent si naturellement à Pierre du Chaffaut.

Par Marie de Rochefort, Pierre était petit-neveu de Bonabes de Rochefort, évêque de Nantes, et Marie d'Ancenis, aïeule de celle-ci, avait eu de son premier mariage avec Renaud de Montrelais, Hugues, le cardinal de Bretagne, et Jean de Montrelais, évêque de Nantes. La vocation ecclésiastique était donc de tradition dans ces nobles familles. De plus la dame du Chaffaut était l'amie et la dame d'honneur de la duchesse Marguerite de Bretagne, première femme de François II. Voici le reçu qu'elle donna des souvenirs que la duchesse laissait, par son testament, à sa « chière et bien amée première dame de chambre, la dame du Chaffaut.

« Je, Marie de Rochefort, dame du Chaffaut, confesse avoir « eu, receu des exécuteurs du testament de feu ma très re-

Digitized by Google

« doubtée dame et maîtresse, la duchesse, cui Dieu pardoint,
« la plus grande des ferrures d'or sans pierrerie, de madite
« feu dame, avecques une parure de martre de l'une de ses
« longues robes. Lesquelles choses, madite feu dame, par
« son dit testament, m'a donné et ordonné, et m'en tiens con-
« tente. En tesmoing de ce j'ai fait signer ces présentes par
« Alain de Lescarouz et Jean Raboceau, secrétaire du duc, le
« sixiesme jour d'octobre, l'an mil iiij^c soixante-neuf.

« J. RABOCEAU. A. DE LESCAROUZ[1]. »

Dès lors, il est facile de se rendre compte de l'attachement de Pierre envers le duc François II, et des vertus sacerdotales portées à un si haut degré par l'ancien recteur d'Orvault[2], le chanoine et l'évêque. Elu à l'unanimité par ses confrères, le 10 mars 1477, il protesta que c'était contre son gré « et que jamais il ne se laisserait sacrer avant de terminer le différend qui existait entre le duc et l'évêque de Nantes[3]. »

Ce différend, si pénible pour l'église de Nantes, fut encore assez long à terminer. L'évêque élu prêta serment au duc le 28 novembre 1477, huit mois sept jours après son élection, et fit son entrée le 21 décembre. Cette cérémonie est indiquée par les citations suivantes extraites du même registre des *Conclusiones Capitulares* « Hac die, (decima decembris 1477), Domini capitulantes, concesserunt gratis, Domino

[1] *Arch. Départementales*, E, 25.

[2] Die VIII^a Maii 1467. Venerabilis vir, Dominus du Chaffault, archidiaconus et canonicus Nannetensis, tanquam, canonicus, nominavit ad parrochialem ecclesiam de Aurivalle, vacantem per resignationem domini Petri du Chaffault, ultimi rectoris. *Conclusiones Capitulares*, 1464-1469.

[3] Voici la mention de son élection, au registre des *Conclusiones Capitulares*, 1475-1479, Arch. du Chapitre. « Decima martii M CCCC LXXVIe, more gallicano, (1477 N. S.), Indictione X^a, Pontificatus Domini Sexti Pape iiij anno vj^e, assignata pro electione facienda novi pastoris, ipsi Domini Decanus et Capitulum invicem ad missam Sancti Spiritus celebrandam, in libraria, loco capitulari solito, congregati ad sonum campane, via Spiritus Sancti unanimiter elegerunt et nominarunt Dominum Petrum du Chaffaut in episcopum et pastorem ecclesie Nannetensis.

Digitized by Google

Episcopo, VI panes Capituli, quolibet die, hinc usque faciat suum ingressum in civitate.

« Hac die, decima decembris, Domini capitulantes, donarunt Electo Nannetensis decem septarios frumenti, pro suo festo. »

Pierre du Chaffaut, entièrement dévoué au duc, honoré de son estime et de son affection, issu de l'une des plus nobles maisons du comté nantais, allié aux plus grands noms de la province, mourait jeune encore, entouré de la considération de tous, regretté des siens et de son clergé. Il mourait surtout pour les fidèles, en odeur de sainteté, ce qui explique une sépulture spéciale, avec les honneurs et les soins particuliers et exceptionnels que présente le cercueil mis au jour le 1er mai 1888.

Dans la bière, pas le moindre signe pouvant aider à reconnaître le défunt. Toutefois, cela s'explique parfaitement, puisque l'épitaphe gravée sur sa tombe devait perpétuer parmi les générations futures le souvenir béni de Pierre du Chaffaut.

Ce n'est point une pensée de puérile contradiction qui nous fait prendre la plume, mais le désir d'exprimer une opinion depuis longtemps formée, celle qu'un jour les restes de Pierre du Chaffaut seraient retrouvés. Cette opinion résultant des études spéciales auxquelles nous nous étions livrés il y a une vingtaine d'années, est devenue une conviction appuyée sur les principaux faits mentionnés par M. l'inspecteur diocésain, et le procès-verbal de M. le président. L'emplacement du lieu de la sépulture; la date, donnée par les caractères des monogrammes brodés sur les gants; l'attribution incontestable à Pierre du Chaffaut, si bien déterminée par la découverte du caveau et l'exhumation, dans la chapelle de Saint-Félix, ou de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Serait-ce un simple hasard, que cette circonstance fortuite permettant d'exhumer, au moment des derniers travaux

Digitized by Google

d'achèvement de la cathédrale, le cercueil du pieux prélat qui y avait fait placer les superbes portes de bronze admirées par nos ancêtres ; du descendant des comtes de Nantes, qui dans son enfance, avait probablement assisté à l'imposante cérémonie de la pose de la première pierre de l'édifice en 1434. Ces restes d'un évêque vénéré, distingué dans cette longue série d'hommes éminents appelés à l'honneur de diriger l'antique chrétienté nantaise, apparaissent un instant dans la majesté de la mort, sous les blanches arcatures du temple enfin achevé, au moment où le chœur roman va tomber. Ils ont pris place au milieu des évêques du dix-neuvième siècle, comme l'anneau le plus fort reliant le passé au présent.

Dans ce fait, il y a autre chose qu'un simple incident. Aussi, dès le premier moment de la publication de la découverte par les journaux, le nom de Pierre du Chaffaut vint sur nos lèvres ; et cette idée se développant de plus en plus, nous résolûmes de l'étudier, d'en rechercher les preuves, sans toutefois rien avancer, rien conclure, avant d'avoir vu les pièces du procès et entendu les observations de ceux que le hasard avait fait assister à l'ouverture du caveau.

A la séance de la Société Archéologique de juin 1888, notre conviction s'affermissait complètement à la vue des nombreux et curieux objets exposés avec méthode dans la vitrine ; et nous sortions en répétant : Oui c'est bien Pierre du Chaffaut, ce ne peut être que lui !...

Nous demandons pardon à notre confrère de ne pas nous rallier à sa supposition. Si nous avons pu faire pénétrer dans l'esprit de nos lecteurs la conviction qui inspire le nôtre, ils concluront avec nous, que nous possédons bien les restes de Pierre du Chaffaut ; et que notre argumentation, appuyée sur des documents inédits et d'une authenticité incontestable, constitue un faisceau de preuves équivalant à la certitude complète.

Nous avons accumulé les preuves, multiplié les citations, développé nos observations, qui se pressent en foule sous

Digitized by Google

notre plume, car la question nous paraît avoir une certaine importance pour l'histoire des évêques de Nantes.

Nous citerons quelques articles du registre des *Conclusiones Capitulares*, 1481-1484, afin de démontrer combien cette collection est intéressante au point de vue de la construction de la cathédrale. C'est une mine mise en lumière par notre maître A. de la Borderie, mine des plus fructueuses qu'un historien, ou même un simple chroniqueur ne saurait négliger, et dont on chercherait vainement la trace dans l'épais volume de M. Legendre.

1475-1479. Hac die IX januarii 1479 (1480 N. S.), conclusio in ultimo capitulo facta, videlicet quod Mathelino Rodier, magistro operis ecclesie, daretur coadjutor et submagister, Johannes Mestre, confirmata fuit.

C'est un nom nouveau à ajouter au petit nombre de ceux déjà connus des architectes de la vieille cathédrale, que celui de l'adjoint de Mathurin Rodier, qui probablement dût lui succéder.

6 septembre 1480. Domini capitulantes ordinarunt LV l. pro stipendiis et diebus suis, pro quolibet anno, in futurum super bursam operis ecclesie, attenta eius senectute. (Il s'agit encore de M. Rodier).

1° Aprilis 1480 (1481 N. S.). Domini capitulantes concesserunt XL s. Petro Deschasses, pro forma patronarum, gallice *des pourtraiz*, portarum portalis.

1481-1484. Domini capitulantes (septembre 1481), pactum fecerunt cum Johanne Canart, fabro, de muniando et ferrando alias quatuor portas ecclesie et portalis, ad modum aliarum portarum per ipsum ferratarum, pro pretio XII d, pro qualibet libra, et pro quolibet clavo pretio VII d., cum illa conditione quod dictas ferraturas ab utraque parte limaret et estamaret, quod in aliis non fecerat, nisi in una parte.

Die XIIII° novembris, Domini capitulantes et tractantes, super causis fiendis, videntibus quod sterilitas vini erat hoc anno, etiam considerantibus quod ferratura portarum multe pecunie opportebat invenire, (*summam*[1]) ordinarunt et deliberarunt quod quelibet dignitas solvet, pro hoc anno, procuratori fabrice, pro solvendis

[1] Sous-entendu ou omis dans le texte.

Digitized by Google

ferraturis et aliis negociis ecclesie pertinentibus, quilibet octo libras, et R. in X. Pater D. Episcopus sexdecim libras.

17 juin 1482. Item; deputarunt dominos Mathurinum Bregaud, scolasticum, Johannem de Mota et Franciscum Pastourelli, ad horam secundam post meridiem, ad videndum ponderari pecias ferraturarum cooperturarum portarum ecclesie.

2 décembre 1482. Pour l'euvre et fabrique de l'église, ont advisé Messieurs, que Maître Loys Barquin, ja pieca député, qui a la recepte des distributions, ait la charge des XX maczons qui sont mis davantaige, et qu'il les paye sur lesdites distributions, et sur ce qui sera donné pour ledit euvre, tant par journées que par argent..... Et pour ce que Maître Jehan Berhault a fait don audit œuvre, sera compté sur son dit don et payé son maczon. »

Ce dernier article nous apprend que certaines personnes coopéraient à l'œuvre de la cathédrale en payant les journées d'un maçon.

15 janvier 1483 (1484 N. S.) Eodem die, Domini ordinarunt quod de cetero, ipsi Domini per mensem visitant et controlent operarios ecclesie, et punctuent singulos operarios, et quod fiat papirus in quo scribantur singuli operarii, et punctuent deficientes, et similiter quod scribantur et numerantur lapides, et les aultres actraiz qui seront achatez et amenez. Et pro hoc mense incipiet magister Iohannes de Mota, continuando et singuli suo mense.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

Digitized by Google

L'ÉPISCOPAT NANTAIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

(Suite[1]).

---

51. — ITERIUS

(1141-1147)

Iterius, Itère, Itier, natif de Saintes et de noble race, nous dit Albert de Morlaix, était abbé de Bourgueil lorsqu'il parvint à l'évêché de Nantes en 1141, sous le pontificat du pape Innocent II. Il fut sacré l'année suivante. Ce fut en cette année que les Templiers furent établis à Nantes et que les moines de Pontron vinrent définitivement prendre possession de Mellerai.

Pierre Abélard, que ses infortunes et son esprit ont rendu si fameux, né au Pallet (Palatium), dans le diocèse de Nantes, mourut le 21 avril 1141, selon la *Chronique de Sens* et celle de Saint-Gildas-de-Rhuys, dont il avait été abbé.

L'abbaye de Buzay avait été, on se le rappelle, fondée en 1135 et saint Bernard y avait mis en 1136 quelques religieux auxquels il avait donné pour prieur, son frère Nivard. Le saint abbé vint voir ses frères à la fin de 1143 ou au commencement de 1144, et sur ses instances, le duc Conan III consentit une nouvelle charte de fondation.

[1] Voir la Ve année, 3e livraison.

Digitized by Google

Le cardinal Albéric, évêque d'Ostie, vint en 1145 à Nantes où, en présence d'une nombreuse assemblée, comme l'atteste Hugues, archevêque de Tours, qui assista à la cérémonie, il fit la reconnaissance des reliques de saint Donatien et de saint Rogatien.

Itère mourut le dimanche, 21 décembre 1147, d'après les Chroniques de Bretagne et de Mellerai.

52. — BERNARD

(1148-1170)

Bernard Ier, *Bonard*, *Bonal*, qui, de chanoine de Nantes, s'était fait moine à Clairvaux, fut élu évêque en 1148. Il était d'Escoublac, dans le territoire de Guérande[1]. Le duc Conan III étant mort dans la même année, son fils Hoël, devenu comte de Nantes, commença par renoncer au droit odieux que ses prédécesseurs avaient exercé à la mort des évêques ; ce droit leur donnait tous les meubles du défunt et tous les revenus de l'église, le siège vacant. Hoël fit serment de ne point empêcher l'évêque mourant de tester, de ne point s'approprier les biens meubles du défunt et de les laisser à la garde du clergé pour les remettre en entier à l'évêque successeur, de ne point toucher aux revenus de l'Eglise et de ne rien exiger de l'évêque pendant la vacance[2]. Il renonça aussi à tout ce qu'on appelle *droit de régale*, que les comtes de Nantes avaient exercé jusque-là. Ce droit, revendiqué dans la suite, causa beaucoup de troubles à Nantes et jeta dans de grands embarras les ducs qui tentèrent de le rétablir.

Allant à Rome dans le commencement de son épiscopat, Bernard (appelé *Bonald* dans le titre de concession) fit sa première couchée à Saint-Florent-le-Viel. Il donna à l'abbé

[1] Chron, de Bret. dans l'*Hist. de Bret.* T, II. p. 351 — Vita S. Bern. l. II. c 7, 8.
[2] Tit. de l'égl. de Nantes, dans l'*Hist. de Bret.*, par D. Lobineau T. II, p. 298.

Digitized by Google

Mathieu l'église de Nozay, tant pour acquitter la promesse qu'il lui en avait faite précédemment que pour le salut de l'âme de son père, mort moine de Saint-Florent[1].

Ayant eu un différend avec les religieux de Marmoutier au sujet de plusieurs églises du diocèse que tenaient ces derniers, Engelbaud, archevêque de Tours, fut choisi pour médiateur. Un accord intervint entre les parties ; cet accord fut signé à Angers, où l'évêque de Nantes, les autres suffragants et Engelbaud, leur métropolitain, se trouvèrent en mars 1152 pour la translation des reliques de saint René[2].

L'évêque Bernard obtint cette même année du pape Eugène III et quelques années après d'Adrien IV des bulles confirmatives de tous les privilèges de son église et des dons qu'on lui avait faits[3]. Il se trouva à Angers le XV des calendes de février à la réception des reliques de saint Serge et de saint Bach[4]. En 1159, l'évêque de Nantes assista à la dédicace de l'église Saint-Julien du Mans par l'évêque Guillaume[5], et en revenant, à la translation des reliques de saint Florent, par Josce, archevêque de Tours et quelques autres prélats commis à cet effet par Adrien IV[6]. En 1160 on le trouve présent à la réconciliation d'Eudon de Ponchâteau avec les moines de Redon. Il était assisté de Rotal ou Rouaud, évêque de Vannes, et de Tual, abbé de Saint-Gildas-des-Bois. Sylvestre était alors abbé de Saint-Sauveur.

Bernard fonda à Geneston, dans son diocèse, une abbaye de chanoines réguliers, auxquels il donna pour premier prieur un homme de mérite, nommé Clément. En 1163, il obtint du pape Alexandre III, au concile de Tours, des bulles confirmatives de sa fondation. L'évêque de Nantes, à ce

[1] Cartulaire rouge de Saint-Florent, fol. 38 et 39.
[2] Titres de l'église d'Angers.
[3] Titres de l'église de Nantes.
[4] Titres de Saint-Serge.
[5] Act. Epis. Cénom ; *Analect. Mabil.* T. III. p. 370.
[6] Chronique de Saint-Florent, dans l'*Hist. de Bret.* T. II p. 91.

Digitized by Google

même concile de Tours, prêcha devant le souverain Pontife avec une liberté qui convenait à un vrai disciple de saint Bernard. On a de lui quelques sermons que la ressemblance de nom et d'institut a fait quelquefois attribuer au saint abbé de Clairvaux. Le sceau de Bernard, de forme ogivale, mesure 0,m 077 sur 0,m 053. Il représente l'évêque revêtu de ses ornements pontificaux, bénissant de la main droite et tenant de la main gauche la crosse tournée en dedans. Légende : † *sigillum Bernardi Nannetensis Epipi.* Ce monument sigillographique, le plus ancien qui reste maintenant de nos évêques, est en cire rouge sur lacs de fils blancs[1]. Bernard s'intitule : *Bernardus, Dei patientia humilis Nannetensis ecclesiæ, dictus episcopus* ; *Dei gratia, Nannetensis Ecclesiæ humilis magister.* L'obituaire de Nantes qui le qualifie, *vir magnæ libertatis et benignitatis*, place sa mort au 5 janvier 1169 (1170, n. s.[2]) Il légua un sol à chaque chanoine pour sa mémoire ou anniversaire ; c'est la plus ancienne fondation d'obit acceptée par le chapitre[3].

53. — ROBERT II

(1170-1185)

Robert II, fils de la sœur de Bernard qui précède, était archidiacre de Nantes quand il fut élu pour succéder à son oncle (avunculus) le vendredi 25 décembre, jour de Noël de l'an 1170, c'est-à-dire près d'un an après la mort du précédent. Henri II, roi d'Angleterre, avait fait différer l'élection jusqu'à son arrivée, afin d'avoir à Nantes un évêque qui lui fût tout dévoué. Le continuateur de Sigebert met l'élection de Robert à l'an 1170, parce qu'il commence l'année à Pâques, au lieu

[1] *Archives départementales*. Fonds de Buzay, boite 4, liasse, 4pli.
[2] D. Morice, *Preuves* I, col. 104, 132 — Haureau, etc.
[3] Liber annivers. Eccl. Nannet.

Digitized by Google

qu'en Bretagne, on la commençait indifféremment à Pâques ou au 1er janvier. C'était sous le pontificat du pape Alexandre III et le règne en Bretagne de la duchesse Constance. Robert prend dans ses lettres la qualité d'humble ministre de l'église de Nantes, par la permission divine : *Ego, R. Dei permissu, Nannetensis Ecclesiæ humilis minister.* L'évêque de Nantes se trouva en 1172 à l'assemblée qui se tint au Mans pour délibérer de la croisade. Il revint à Nantes dans la compagnie des légats du pape, qui y avaient assigné les moines de Redon et de Quimperlé, à l'occasion de Belle-Isle, sur la possession de laquelle ils plaidaient depuis plus de soixante ans. Ce long procès fut terminé par l'abandon que les religieux de Quimperlé firent de l'église de Notre-Dame de Nantes à ceux de Redon, qui se désistèrent de leurs prétentions sur Belle-Isle.

En 1176, Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours, tint à Rennes un concile provincial pour chercher les moyens de s'opposer à la fureur des Albigeois, qui dévastaient le midi de la France ; à cette assemblée prirent part : Etienne de Fougères, évêque de Rennes ; Robert, de Nantes ; Geoffroi, de Quimper ; Rothald ou Rouaud, de Vannes ; Barthélémy, de Léon ; Albert, de Saint-Malo ; Geoffroi, de Saint-Brieuc ; et Yves Hougnon, de Tréguier, tous suffragants de Tours.

Robert régla plusieurs différends entre les diverses églises de son diocèse. Après avoir travaillé à pacifier les églises des autres, il n'oublia pas celle de son siège. L'an 1180, le pape Alexandre III lui accorda des bulles données à Tusculum le jour des nones de février (5 février) qui mettaient sous la protection du Saint-Siège l'église et le chapitre de Nantes[1]. En la même année Robert assista au traité de Gisors, passé entre les rois de France et d'Angleterre.

Les moines de Mellerai firent en 1183 consacrer leur église le lendemain de la Saint-Laurent (11 août). Robert de Nantes

[1] Titres de l'église de Nantes.

Digitized by Google

et Guéhenoc, de Vannes, assistèrent à cette cérémonie et furent témoins des dons que Bonabes de Rougé fit aux moines des dîmes qu'il avait à Saint-Aubin-des-Châteaux[1]. L'année suivante notre évêque traita de quelques dîmes avec Sebrand, abbé de Blanche-Couronne. C'est le dernier acte de son épiscopat à Nantes[2]. Il se mit aussitôt en chemin pour Jérusalem, et mourut à Brunduse (Brindes) en Italie, pendant son retour, l'an 1184, selon la chronique de Bretagne[3], l'an ou 1185, selon Pierre de Baud. Le continuateur de Sigebert, qui connaissait Robert et était son ami, le dit homme d'une grande probité : *Obiit Robertus, episcopus Nannetensis, vir magnæ honestatis et amicus noster, cum rediret Hierosolimam.* A l'exemple de son prédécesseur, Robert légua douze deniers à chaque chanoine pour faire mémoire de lui. L'ancien obituaire de la cathédrale la fixe au 15 janvier, qui est aussi la date de sa mort[4]. Le sceau de Robert, de forme ogivale, mesure 0m 070 sur 0m 045. Il est en cire brune et représente l'évêque bénissant. Légende : *Sigillum Roberti* (*Nannetensis*) *eppi :* Contre-sceau presque rond de 0m, 024, sur 0m, 022; dans le champ le sacrifice d'Abraham. Légende : *Fac mihi quod tibi vis*[5].

54. — ARTUR

(1185)

D'Argentré, Augustin du Paz, Claude Robert et Albert de Morlaix n'ont point inséré Artur dans leurs catalogues, que Alain Bouchard, Vincent Charon, chanoine de Nantes,

[1] Titres de Mellerai dans l'*Histoire de Bretagne* T. II ; p. 1183.
[2] Titres de l'église de Nantes.
[3] D. Lobineau, *Histoire de Bretagne* , T. II, p, 354.
[4] D. Morice, *Preuves*, I, col, 104 105, 132, 136 — Haureau, etc.
[5] *Archives départementales*. Fonds de Buzay, boîte A, liasse 4, n° 2 — Bibliothèque nationale; *Archevêchés et évêchés de France*. Collection Gaignières, T. CXLI.

Digitized by Google

Jean Chenu et MM. de Sainte-Marthe donnent pour successeur à Robert.

Nous croyons, avec Travers, qu'on ne doit pas le rayer de la liste des évêques de Nantes. Le sénéchal de la Mée, l'archidiacre de Nantes et un troisième personnage du nom de Geffroi, témoins dans l'enquête que le roi Philippe-Auguste fit faire à Nantes, l'an 1206, au sujet des droits de l'évêque et du comte, déposèrent que depuis Robert ou les quatre derniers évêques, ils avaient vu le comte prendre la régie des fruits, le siège vacant. Ce témoignage ne peut avoir de valeur si on rejette Artur, car il ne se trouverait alors que trois évêques, au lieu des quatre dont les témoins déposent.

Artur n'occupa le siège que quelques mois en 1185, mais il doit néanmoins prendre place dans le catalogue de nos évêques.

55. — MAURICE DE BLASON

(1185-1198).

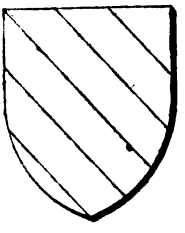

Maurice de Blason ou Blaison, issu de la maison de Mirebeau, à laquelle plusieurs auteurs donnent une extraction royale du côté maternel[1], fut élu évêque de Nantes en 1185,

[1] Hugues du Temps, *Le clergé de France*, T. II. p. 420.

Digitized by Google

sous le pontificat du pape Urbain III et le règne, en Bretagne, du duc Geoffroi, époux de la duchesse Constance.

C'est le premier prélat pour lequel on trouve trace d'armoiries. Il portait :

Bandé de six pièces de.... et de.....[1].

Le sceau ogival de Maurice, en cire blanche, était appendu sur lacs de cuir à une charte de Fontevrault, de 1190. Dans le champ, évêque bénissant, crosse en dedans. Légende : *Sigill. Mauricii Nannetensis episcopi*[2]. Contre-sceau rond ; dans le champ main droite bénissant. Légende: *Sigill. Mauricii Epi. Nan*[3].

L'assise ou ordonnance du comte Geoffroi pour les partages nobles, que quelques manuscrits datent de 1185, met parmi les évêques témoins : Maurice, élu de Nantes, et le pape Urbain III, dans une bulle du 10 décembre de la même année, le dit également élu de Nantes[4].

Maurice fut, croit-on, sacré en 1186. Il fut un des médiateurs du différend de Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo avec les moines de Marmoutiers. Il en prit connaissance à Vitré en 1187 et signa l'accommodement à Tours, où le procès avait été porté[5]. De là il se rendit au Mans où il assista en 1188 à l'assemblée que le roi d'Angleterre, Henri II, y réunit pour délibérer sur les moyens de fournir aux frais de la croisade et sur la conduite que les croisés devaient tenir dans leur voyage[6].

[1] Archives nationales, *Douët.* d'Arcq. *Collect. de sceaux.* T. I p. 488, n° 1443, sceau de Thibault de Blason, en 1246.

[2] Bibliothèque nationale, *Arch. et évêch. de France.* Collect. Gaignières, T. CXLI.

[3] Le contre-sceau dont Maurice aurait usé, d'après Travers, chargé d'une main tenant une double clef, est celui que le prélat employa étant évêque de Poitiers et qui se trouve aux archives départementales de la Vienne.

[4] Codex ms. 184 Reg. succ., D. Lobineau, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 318.

[5] Titres de l'église de Saint-Malo, dans *l'Hist. de Bret.*, T. II p. 322.

[6] Rog. de Hoveden, ann. ang. part. II ; concil. Labbe T. X.

Digitized by Google

Attentif aux besoins des pauvres clercs de son église, Maurice, d'accord avec le chapitre, dont l'évêque et l'archidiacre étaient alors les chefs : *Mauritius, Dei gratia Nannetensis episcopus et Alanus archidiaconus, et cæteri fratris Nannetensis capituli....* etc[1], régla, l'an 1192, que les chapellenies à la présentation du chapitre et desservies à la cathédrale et dans les églises de la ville et des faubourgs, ne seraient présentées à l'avenir qu'aux clercs servants à la cathédrale et que les chanoines en seraient exclus. Le pape Célestin III confirma le jugement[2].

Les liaisons de l'évêque de Nantes et ses alliances dans le Poitou, le firent, en 1197, proposer pour l'évêché de Poitiers par une partie du chapitre de ce diocèse ; l'autre partie élut Adhémar. Le pape Innocent III confirma cette élection[3]. Mais Adhémar étant mort peu après, tout le chapitre se réunit pour demander pour évêque Maurice, dont le pape accorda la translation le 29 novembre 1198[4]. (n. s.)

Maurice était le 3e évêque, depuis saint Clair, transféré à un autre siège : ces évêques avaient été Actard, qui passa à Tours en 872, Robert 1er à Quimper en 1112 et Maurice à Poitiers en 1198. L'épiscopat de Maurice fut témoin de plusieurs grands événements. Le comte Geoffroi mourut à Paris en 1187 et fut inhumé à Notre-Dame que l'on venait de rebâtir. Sa veuve, la duchesse Constance, vendit dans ces temps aux habitants de Nantes, pour la somme de cinq mille sols ou 250 livres, le ban de vin ou le droit qu'elle avait sur les vins vendus en détail à Nantes pendant le cours de l'année, sans aucune réserve. L'évêque qui par une vente aussi absolue se vit frustré de son ban de 15 jours pendant lesquels il avait seul, tout le droit de la vente des vins, par exclusion du

[1] Titres de l'église de Nantes.

[2] Titres du Chap. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. I, p. 712.

[3] Innocent III, lib. I. Epist. 75.

[4] Innocent III, lib. I. *Epist.* 490, et lib. XV, *Epist.* 125.

Digitized by Google

comte, mit aussitôt l'interdit sur la ville[1]. Cette affaire n'eut pas de suites, le roi d'Angleterre Henri II, beau-père de la duchesse, ayant fait rendre à l'évêque ses 15 jours de ban pour en jouir comme auparavant. On ne sait d'où ce droit venait à l'évêque et depuis quand il l'exerçait, et on n'en avait point entendu parler jusqu'alors. Il subsista jusqu'à la Révolution par l'abandon que les Etats de Bretagne en firent à l'évêque.

Maurice de Blason occupa le siège de Poitiers pendant 16 ans et mourut en 1214.

56. — GEOFFROY PANTIN

(1199-1213)

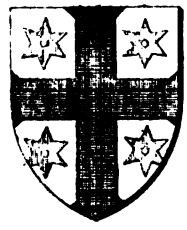

Gaufridus succéda au précédent en décembre 1198, sous le pontificat du pape Innocent III et le règne, en Bretagne, de la duchesse Constance. Elu par l'influence du roi d'Angleterre, Richard, Geoffroy ne fut pas immédiatement sacré, car un acte de 1199 porte ; *Gauffridus*, *electus Nannetensis*[2]. Tous les historiens qui ont dressé le catalogue des évêques de Nantes, ont ignoré le nom de famille de ce prélat. C'est à M. de la Nicollière, dans son *Armorial des évêques de*

[1] Titres de l'église de Nantes.

[2] *Inventaire et documents inédits*, publiés par M. Teulé. T. I, p. 200.

Digitized by Google

Nantes (p. 42) qu'est échu l'honneur de rendre à la maison Pantin l'une de ses illustrations. L'évêque Geoffroy appartenait bien à cette race d'ancienne chevalerie, originaire d'Anjou, qui a fourni deux chevaliers aux croisades (Hardouin à la 3e, Raymond à la 7e) et qui compte encore aujourd'hui plusieurs rameaux, tels que ceux de Landemont et de la Guère.

Suivant une antique tradition, les Pantin devraient leur nom et leur origine à la paroisse et châtellenie de Pantin, située dans la banlieue de Paris. Nous n'avons pas à examiner ici la valeur de cette assertion, détaillée au reste dans le manuscrit II du président des Etats de Vitré en 1706[1], notre travail, bien plus biographique que généalogique ne nous permettant pas de nous étendre trop longuement sur la maison de notre prélat[2]. Disons seulement qu'elle remonte à Renauld, vivant au Xe siècle. Pantin portait et porte encore: *D'argent à la croix* (*pattée* pour la branche de Geoffroy) *de sable, cantonnée de quatres molettes de gueules*. Devise : *Crux, dux certa salutis*.

Ce blason, en effet, moins les émaux, était un de ceux que porte la tour absidale de la cathédrale de Nantes, que, d'après Travers, l'évêque Geoffroy fit achever en 1208[3]. La seule différence à noter, c'est que l'écu gravé sur la tour de Saint-Pierre, a des molettes à six raies, au lieu de cinq qu'il comporte ordinairement.

Geoffroy était le second fils de Philippe Pantin, sire de

[1] Trincaut, *Hist. généal. de la maison de Savonnières*, p 21.

[2] Voyez pour plus amples détails ; *Nobil.* Courcy, T. I, p. 230 — *L'Ouest aux croisades*, de Fourmont, T. III, pp. 138 et ss. — *Geoffroy év. de Nantes*, Essai biographique, par le Cte de la Guère, Caen, imprim. de Henri Delesques, 1888.

[3] Cette tour, dit M. de la Nicollière (p. 42), qui présente encore dans sa base des parties pouvant remonter à Geoffroy, et même au-delà, fut reconstruite à différentes époques et reçut dans le premier tiers du XVe siècle, la corniche que nous voyons aujourd'hui. Sur cette corniche sont sculptés sept écussons aux armes des évêques qui y ont successivement fait travailler.

Digitized by Google

Berthun, de la Motte, etc, et de Hameline de Beaupréau, dame de la Hamelinière, d'où la branche a retenu la dénomination. M. Haureau l'a confondu à tort avec un autre Geoffroy, archevêque de Bordeaux et le fait naître fautivement au Loroux-Bottereau.

Un fragment du sceau de Geoffroy se trouve au bas d'un acte de 1203[1]. Il est en cire brune, sur queue de parchemin, et suffit pour indiquer que le sceau était de forme ogivale et représentait l'évêque bénissant.

En 1199 l'évêque de Nantes souscrivit et scella la donation que Pierre de Bain fit aux moines de Béré-lez-Châteaubriant pour avoir accordé la sépulture dans leur chapitre, à sa femme qui avait demandé à y être inhumée[2] ; même année, il confirma les donations d'Olivier de Chateaufromont à l'abbaye de *Pont-Otran*[3], puis celles d'Olivier, sieur de la Roche, à Saint-Gildas-des-Bois[4]. Nous le trouvons présent le 25 mars, dimanche de Pâques 1201, à la fondation de l'abbaye de Villeneuve, avec presque tous les évêques de la province tels que Guéhennoc, de Vannes ; Pierre Giraud, de Saint-Malo ; Jean, de Léon et plusieurs abbés. L'année suivante, 4 septembre 1202, il assiste, en la même abbaye et avec les mêmes dignitaires ecclésiastiques, aux obsèques de la fondatrice, la duchesse Constance. Le jeune duc Arthur, âgé de 14 ans seulement, et qui succéda à sa mère, députa, tôt après son avènement, l'évêque Geoffroy et quelques autres prélats, à Tours pour acquiescer en son nom à la sentence du pape Innocent III, datée de 1199 et qui mettait Dol et les autres évêchés de Bretagne, sous la métropole de Tours. La soumission se fit le mardi, 17 septembre 1202, par un acte solen-

[1] *Archives départementales*, Fonds de Buzay, côte A, liasse 6, n° 11. Cet acte est aussi copié à la Bibl. nationale, mss 22.325.

[2] Titres de Marmoutiers dans Dom Lobineau, T. II, p. 326.

[3] D. Morice, *Histoire de Bretagne*, I. 770, Ex *archiv. Pontis-Otranni*, D. Lobineau II, p. 163, III liv.

[4] D. Lobineau IIe vol. p. 197, IIIe liv.

Digitized by Google

nel consenti au nom du duc. Ainsi prit fin ce grand procès qui durait depuis plus de 300 ans, et auquel du reste Nantes n'avait jamais été mêlé, ne s'étant jamais séparé de Tours.

L'infortuné Arthur ayant été traîtreusement assassiné par son oncle Jean-sans-Terre, le 3 avril 1203, les Etats de Bretagne se réunirent à Vannes pour aviser aux moyens de venger ce meurtre. A cette assemblée prirent part : Pierre de Dinan, évêque de Rennes et chancelier de Bretagne ; Geoffroy, de Nantes ; Jean, de Léon ; Guillaume, de Cornouaille ; Josselin, de Saint-Brieuc ; Guéhennoc, de Vannes, etc. En la même année (1203) fut consacrée par Barthélémy, archevêque de Tours, assisté de tous les prélats de la province, l'église de l'abbaye de Villeneuve, où furent transportés les restes de la duchesse Constance, morte depuis plus d'un an.

Philippe-Auguste s'étant saisi de Nantes après le meurtre du duc Arthur, eut à traiter avec l'évêque, dont les droits, sans autre titre que l'usage et la coutume, étaient considérables dans la ville épiscopale. Le roi ordonna de faire à ce sujet une enquête qui eut lieu en 1206[1]. André, homme d'une vieillesse respectable et 3e abbé de Sainte-Marie de Pornit, le sénéchal de la Mée et un nommé Geffroy y furent appelés comme témoins. Le premier, âgé de 80 ans, attesta que les évêques de Nantes, au moins depuis Brice, qu'il avait connu, n'avaient jamais prêté de serment aux ducs de Bretagne, ni plaidé à leur cour, que les hommes du comte avaient toujours eu la liberté de passer ou de s'établir sur les terres de l'évêque et réciproquement, que l'évêque Bernard avait reconnu que ses hommes pouvaient faire aveu et serment aux nouveaux comtes, sans préjudice de ceux qu'ils devaient à l'évêque, ce qui s'était toujours observé depuis ; que lors de la publication du ban pour l'armée, le comte, comme l'évêque, devait assembler ses troupes au jour indiqué ; que celles de l'évêque marchaient sous sa bannière et étaient conduites

[1] Titres de l'église de Nantes dans D. Lob. T. II, p. 528.

Digitized by Google

par son bailli ; que les défaillants à la *harelle* payaient l'amende à l'évêque ; que celui-ci a ban de vin pendant 15 jours dans la ville de Nantes, laps de temps pendant lequel il a droit de crédit sur ses hommes et ceux du comte ; que quand l'homme de l'évêque fait meslée *(mesleiam)* ou batterie sur la terre du comte, la justice en est à ce dernier et vice-versa. Le vieil abbé ajouta que les assisses ou ordonnances, communes à toute la ville, se faisaient du consentement de l'évêque ; que l'évêque et le comte assignaient ensemble les foires du Marcheilz *(in Marchileio)* etc., etc. Le sénéchal de la Mée et le nommé Geffroy déposèrent les mêmes choses, ajoutant toutefois que, durant la vacance du siège, le comte a la régie ou administration du temporel *(regalia)* mais sans pouvoir faire de taxe ni de nouvelle levée ; que lorsque le siège est occupé, le comte, à la réquisition du chapitre et sans aucune obligation pour l'évêque de se présenter devant lui, rendait tous les fruits perçus pendant la régie ; qu'ils étaient témoins de ces usages depuis Robert ou les quatre derniers évêques.

Maurice, évêque de Poitiers, rendit aussi témoignage par lettres, au Roi et au public, du droit dont il avait joui lorsqu'il occupait le siège de Nantes, et que l'évêque n'était point dans le ressort de la cour du comte[1]. Après toutes ces informations, Philippe-Auguste accorda à Geoffroy et aux habitants de Nantes des lettres patentes.

En cette année 1206, Jean-sans-Terre, continuant à ravager la Bretagne et voulant réunir entre ses mains tout l'héritage des Plantagenêts, vint mettre le siège devant Nantes, mais le roi de France le força presqu'aussitôt à le lever.

Dans le même temps notre évêqué reçut du pape Innocent III commission d'accommoder l'affaire des moines de Redon avec Guéhénoc, évêque de Vannes[2]. En 1207 Geoffroy obtint

[1] Titres de l'église de Nantes.

[2] Décrétales, lib. 2, titre 41, cap. 2.

Digitized by Google

de Guy de Thouars sept livres de rente (plus de 130 aujourd'hui) sur les revenus de la prévosté de Nantes, en dédommagement d'un terrain de son église qui avait été pris pour les fossés de la ville. En mars 1207, on trouve encore Geoffroy, de Nantes, et Guillaume, d'Angers, approuvant la fondation du prieuré de la Primaudière, aux confins des deux diocèses.

Le 1er septembre 1208, Jean-Sans-Terre qui, déjà, deux ans auparavant, était venu mettre le siège devant Nantes, qu'il n'avait abandonné que sur l'injonction du roi de France, reparut devant ses murs; cette fois l'évêque et les barons suffirent pour l'en éloigner[1].

C'est en l'an 1208 que Geoffroy acheva le clocher de la cathédrale de Nantes, en même temps qu'il servait d'arbitre entre les moines de Redon et Guéthénoc, évêque de Nantes. (Dom Taill. Pr 1208).

En 1210, l'évêque de Nantes fit restituer à l'abbaye de

[1] Plusieurs auteurs, dont entre autres Travers (T. I, pp. 310-311) font mourir Geoffroy, évêque de Nantes en 1208 et le remplacent par un *Gualterius*, Gauthier, auquel on attribue les faits qui signalèrent la fin de l'épiscopat du premier. Nous avouons ici, en toute sincérité, que nous avons nous-même soutenu quelque temps cette thèse, mis en éveil par cette affirmation de Travers, d'une pièce, datée d'avril 1208 et publiée par D. Lob. de laquelle il constait qu'à cette date, *le siège de Nantes était vacant*. Il est vrai que sur nos observations, M. le comte Alph. de la Guère, avec qui nous échangeâmes à ce sujet une correspondance des plus intéressantes pour nous, nous fit remarquer que le *siège vacant* voulait dire : *l'évêque absent* ! Mais ne pouvant nous rendre à cette traduction.... plus que libre, nous voulûmes en avoir le cœur net et nous allâmes aux archives consulter la pièce manuscrite en question. Nous y trouvâmes bien avec la date 1208, la mention du *siège vacant*, mais en nous aidant des lumières et de l'érudition de l'excellent M. Léon Maître, archiviste départemental, nous arrivâmes tous deux à reconnaître paléographiquement que la date était supposée et la pièce postérieure d'au moins deux siècles au XIIIe et cela par le style, la contexture, etc. Ici donc tout l'édifice croulait, puisque sa seule base était la date énoncée, et nous dûmes alors, et sans hésitation, rayer du catalogue le prétendu Gauthier et étendre l'épiscopat de Geoffroy jusqu'en 1213. La chose nous fut d'autant plus facile que de 1208 à 1213 les deux noms de Gauthier et de Geoffroy se trouvent l'un et l'autre dans les auteurs, le tout selon la couleur d'esprit des copistes, les actes primordiaux et authentiques ne portant presque tous que la seule initiale G.

Digitized by Google

Blanche-Couronne l'île de *Pullent*, détenue injustement par Eudon de Pontchâteau : cette restitution fut confirmée par André de Vitré partant pour la croisade contre les Albigeois[1]. Toujours en 1210, Geoffroy attesta l'aumône faite par *Pasticus de Boing* aux moines de Buzay.

Nous venons de dire qu'à cette époque l'hérésie armée des Albigeois désolait le midi de la France, en même temps que les Maures d'Espagne menaçaient d'envahir notre patrie. Le chef de l'Eglise de Nantes ne pouvait rester indifférent à ces dangers courus par la religion. A l'appel du souverain Pontife conviant les évêques au secours du roi d'Aragon, Geoffroy n'hésita pas : à la tête de sa *harelle* et d'un bon nombre de seigneurs, il partit pour l'Espagne. Après de brillantes prouesses et des succès éclatants pour les chrétiens, l'évêque de Nantes repassa les monts ; mais, non content d'avoir combattu les infidèles en Espagne, il voulut encore se mesurer avec les Albigeois sur le sol de France. Il se mit donc à la disposition de l'intrépide Simon de Montfort, chef de la croisade, mais la mort l'attendait sur ces nouveaux champs de bataille. Environné d'ennemis et sommé de se rendre, Geoffroy prononça ces belles paroles : « Je me suis depuis trop longtemps donné à Jésus-Christ pour me livrer à ses ennemis ! » Percé de coups et frappé à mort[2] sur son coursier tombé avec et sous lui, il passa ainsi de la terre au ciel pour y cueillir la palme du martyre ! C'était le 10 février 1213.

En prévision peut-être de son départ pour la croisade — nous ne pouvons néanmoins l'affirmer — Geoffroy, au moment où il terminait le clocher de sa cathédrale, en 1208, avait fait don au chapitre d'une rente de 40 sols pour faire

[1] Mss. de la Bibl. nat. n° 22325.

[2] *E quibus Gaufridus*, du nombre (des morts) fut Geoffroy. Il est à remarquer, dit M. de la Guère, p. 25, que l'abbé Bareille, continuateur de Darras, traduit évidemment par inattention, «*e quibus Gaufridus*,» par : *le chevalier Geoffroy !*

Digitized by Google

son anniversaire. Un catalogue manuscrit de la fin du XVIe siècle dit qu'il augmenta les revenus de son église et l'enrichit d'ornements.

Le corps de l'évêque de Nantes fut-il rapporté en Bretagne et lui éleva-t-on un tombeau ? C'est ce qu'on ignorait jusqu'à nos jours, lorsque la découverte, il y a trois ans, d'une statue couchée d'évêque dans l'antique crypte de la cathédrale mise à jour, fixa tous les doutes, puisqu'un écusson aux armes des Pantins était placé au-dessus. On était donc bien en présence de la statue de l'évêque Geoffroy. Mais ce sur quoi nous ne saurions être aussi affirmatif, c'est à propos d'une tombe dans laquelle on trouva, toujours dans la même crypte, un vase contenant de la terre et une dent d'animal. M. le comte de la Guère y voit immédiatement — mais dubitativement, il est vrai — le lieu où durent être enfermés les restes de son arrière-grand-oncle avec de la terre imprégnée de son sang et une dent du cheval mort sous lui ! Nous confessons ne pas professer pour la destination de ce tombeau une opinion aussi *dubitativo-affirmative* que celle de M. le comte de la Guère, surtout la statue en *rond de bosse* précitée, ne la surmontant pas lors de la découverte, Il en est de même en ce qui concerne un haut-relief ornant, dit-on, autrefois, le portail de l'évêché et actuellement au-dessus de la porte Saint-Paul, dans lequel M. de la Guère, contredisant M. Guépin et M. l'abbé Cahours qui ont cru y reconnaître l'un une mise au tombeau, et l'autre un miracle posthume de saint Paul, y découvre un débris des scènes de la vie de l'évêque Geoffroy.

Terminons cette courte digression par des faits admis de tous. L'habitation de Geoffroy Pantin à Nantes fut celle des évêques à cette époque, c'est-à-dire, le château de la Tour-Neuve, construit ou agrandi par Fulcherius (896-906) et restauré par Alain Barbe-Torte ; c'est le château actuel. Geoffroy fut aussi le fondateur de l'église Sainte-Croix, de Nantes, dans la maîtresse vitre de laquelle cet évêque était

Digitized by Google

même représenté avec ses habits pontificaux et l'écu de ses armes[1].

En conséquence de cette fondation, la famille Pantin de la Hamelinière y possédait une tombe seigneuriale « en la chapelle de la benoiste et glorieuse vierge, où aucuns de ses devanciers » — dit le testament de Guillaume, inhumé en 1336 — « avoient été ensépulturés. »

J. DE KERSAUSON.

(A suivre).

[1] *Essai biographique* du Cte A. de la Guère, p. 32.

Digitized by Google

RECHERCHES ET NOTICES

SUR

LES DÉPUTÉS DE LA BRETAGNE

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

Et à l'Assemblée Nationale Constituante de 1793.

---

97. — L'abbé SUZANNE-GILLES **Vanneau**
recteur d'Orgères
député du clergé du diocèse de Rennes.
(Rennes, 1er mars 1747. — Rennes, 23 mai 1803)

D'abord secrétaire de l'évêque de Rennes, Mgr Barreau de Girac, l'abbé Vanneau fut nommé en 1778 *recteur d'Orgères* et élu, en cette qualité, en 1789, *député du clergé de Rennes* aux Etats-Généraux. Après l'abandon de son ordre pour se réunir au Tiers, il fut l'un de ceux qui cédèrent le moins aux entraînements de circonstance et se conformèrent strictement au cahier de leurs électeurs. Membre du comité ecclésiastique établi le 29 août 1789, il cessa de prendre part à ses travaux en février 1790, dès qu'il eut reconnu le projet bien arrêté de bouleverser toutes les juridictions épiscopales sans prendre l'avis de la cour de Rome, et donna sa démission en même temps que les évêques de Clermont et de Luçon, l'abbé de Montesquiou et cinq autres membres de la droite. On refusa leur démission pour ne pas les remplacer et la minorité disparut absolument. Le comité put alors élaborer sans contradiction ses projets schismatiques. Aussi, après avoir signé la protestation catholique du 19 avril 1790 contre ces projets, l'abbé Vanneau refusa-t-il le serment à la constitution civile du clergé, et signa le formulaire restrictif de l'évêque de Clermont, ainsi que les protestations de la droite des 31 août et 10 septembr 1791.

Digitized by Google

Quatre députés de Bretagne avaient seuls signé la protestation du 31 août « au sujet des invasions commises depuis deux ans contre la religion, l'autorité royale, les principes constitutionnels de la monarchie et les propriétés » : Hardy de la Largère et les abbés Allain, Vanneau et Hingant.

Vanneau fit même précéder sa signature de ces deux lignes : « J'adhère à la présente déclaration : je réclame contre les atteintes portées à la religion, à la monarchie et à l'abolition des privilèges de ma province. » Et non content de cette adhésion à la déclaration générale, il en publia une particulière en huit pages, au moment où il venait d'être, pour refus de serment, remplacé dans sa paroisse par un bénédictin moins scrupuleux. « Il y proteste à la fois contre cette usurpation et contre l'abandon fait par la plupart des députés de Bretagne, des droits de leur province, malgré les dispositions expresses et impérieuses de leurs mandats, qui leur enjoignaient de les maintenir. Il assure qu'il ne se laisse point éblouir par les adhésions partielles, mendiées, surprises, extorquées ou données par des clubs et des gens qui n'avaient rien à perdre, en sacrifiant les droits de leur province où ils ne possèdent aucune propriété[1]... » C'est un peu la thèse soutenue par l'abbé Chevallier, comme nous l'avons vu plus haut, pour ce qu'il appelle la comédie de la nuit du 4 août. On m'a reproché de n'avoir pas sévèrement relevé cette appréciation. J'avais cependant déclaré ne vouloir donner, en reproduisant des extraits du manuscrit de l'abbé Chevallier, que la représentation d'un état d'esprit spécial, une sorte de document humain dont tout historien scrupuleux doit tenir compte. Cette déclaration de l'abbé Vanneau prouve que cet état d'esprit ne fut pas un cas isolé parmi les membres du clergé breton.

A la suite de cet éclat, le journal l'*Ami du roi* déclarait le recteur d'Orgères « célèbre par son invariable constance dans les principes de la religion, de la monarchie et de la

[1] Tresvaux, *Hist. de la persec. relig. en Bret.*, I, 309.

Digitized by Google

probité. » Mais les célébrités de cette sorte se payaient alors par l'exil. Obligé de s'expatrier en 1792, l'abbé Vanneau ne rentra en France qu'à la publication du Concordat, devint curé de la paroisse Saint-Aubin de Rennes et mourut peu après, le 23 mai 1803[1].

98. — Pierre-Vincent **Varin de la Brunellière**,

avocat au Parlement,
député suppléant de la sénéchaussée de Rennes,
(a siégé)

(Rennes, 13 octobre 1752. — Paris, { 2 nivôse an II. / 22 décembre 1793)

—

Fils de Paul-Antoine Varin de la Brunellière avocat à la cour, et de Perrine *Gault*, fille du substitut du procureur général au Parlement, Pierre-Vincent appartenait à une famille qui a donné beaucoup de magistrats à la ville de Rennes, en particulier Varin du Colombier, lieutenant au présidial, subdélégué de l'intendance, etc., anobli en 1775 sur la demande des Etats de Bretagne, dont il avait été commissaire en 1774. Elle portait, d'après l'armorial de 1696, « *de gueules au croissant d'or accompagné en chef de deux molettes, et en pointe d'un fer de pique, la pointe en haut, le tout d'argent.* » Mais la branche du Colombier seule était parvenue à la noblesse : celle de la Brunellière n'y prétendait point.

Avocat au Parlement, Varin fut élu en 1789 *député suppléant de la sénéchaussée de Rennes* aux Etats-Généraux, et il alla siéger à l'Assemblée nationale au mois d'octobre, après la mort de Huard. Membre du comité des rapports, il fit poursuivre les auteurs des troubles d'Ingrandes et décréter l'accu-

[1] On a sur l'abbé Vanneau des notices par les abbés Tresvaux et Guillotin de Corson et un portrait gravé par Le Tellier d'après Perrin pour la collection Dejabin. M. de Corson le fait mourir à tort en 1804 et M. de Surgères en 1809, (dans l'*Iconographie bretonne*). Il appartient à la même famille que l'élève de l'Ecole polytechnique, Vanneau, tué en 1830, en l'honneur de qui une colonne a été élevée au Thabor de Rennes.

Digitized by Google

sation du cardinal de la Rochefoucault, comme auteur d'écrits fanatiques. On a de lui, au nom de ce comité qui fit souvent œuvre véritable de tribunal d'inquisition, un long rapport imprimé dans l'affaire de M. de Toulouse Lautrec[1]. Il prouve que notre avocat, dont le portrait gravé par Courbe d'après Turlure, pour la collection Dejabin, a conservé la physionomie énergique, avait adopté avec ardeur l'idée révolutionnaire et qu'il ne reculait alors devant aucune conséquence des votes de la majorité. Ce ne fut que plus tard qu'il fut converti par les excès de ses anciens amis.

Après la dissolution de l'Assemblée, dont il avait été *secrétaire* au mois de décembre 1790, Varin fut élu membre du directoire du département d'Ille-et-Vilaine, et fit partie du parti des modérés, contre Sevestre et les Jacobins. Une lettre datée de Rennes, le 3 juillet 1792, qui fut publiée dans la *Gazette générale de l'Europe*, nous apprend sur lui des particularités fort intéressantes :

« MM. *Bertin* et *Varin* administrateurs du département de l'Isle-et-Vilaine, séant à Rennes, doivent se présenter à la barre de l'Assemblée nationale pour demander une nouvelle loi contre les prêtres.

« Voici le motif de cette étrange démarche.

« Le club de Rennes n'est plus composé que d'éhontés personnages, enrôlés sous les drapeaux du sieur *Sevestre*[2]. Tous les citoyens qui avoient quelque pudeur s'en sont retirés depuis plusieurs mois. Ce club a voulu forcer le département à exécuter le décret de déportation, nonobstant le *veto* du Roi. Le département s'y est refusé, et les clubistes ont menacé de pendre les administrateurs, entre autres, M. Varin, membre de l'Assemblée constituante. Le département, pour calmer le club, a envoyé deux administrateurs faire de nouvelles déclarations contre les prêtres, dont le seul tort, en cette circonstance, est d'avoir été le prétexte d'un attentat d'un club audacieux, contre une administration capable de sévérité contre les gens sans défense, mais tremblante devant les factieux.[3] »

[1] *Paris* imp. nat. s. d, (11 août, 1790) in-8° 16 p. — Un exemplaire à Bibliot. de Nantes, n° 43 242.

[2] Sevestre de la Mettrie, plus tard député de la Convention.

[3] Extrait du *Postillon* ou *Gazette générale de l'Europe*, n° 77, et *Annales de la Religion*, 1re année, nos 28 et 29.

Digitized by Google

L'année suivante, ce n'était plus contre les prêtres qu'il fallait sévir, mais contre les énergumènes de la Montagne. Après les événements du 31 mai, l'administration d'Ille-et-Vilaine, comme les autres administrations bretonnes, s'insurgea contre les proscripteurs de la Gironde, et l'imprudent Varin fit partie, en juillet 1793, du bureau de l'Assemblée centrale de résistance à l'agression montagnarde des départements de l'Ouest réunis à Caen[1]. Il lui en coûta la vie. Arrêté comme fédéraliste, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et guillotiné à Paris, le 2 nivôse an II[2].

Tous les recueils biographiques qui ont parlé de lui, ont ignoré sa mort[3], et l'ont confondu avec son frère *Julien-Paul*, qui fut conservateur des hypothèques à Rennes, député d'Ille-et-Vilaine aux *Cinq-Cents*, et mourut à Rennes le 10 décembre 1826, après avoir été directeur des domaines. Des deux Varin on n'a fait qu'un seul personnage : il est essentiel de ne pas les confondre.

De Marie-Angélique-Jeanne *Bruté de Remur*, qu'il avait épousée à Rennes, le 12 mars 1777, Varin laissait plusieurs enfants, parmi lesquels je citerai[4] : *Brice-Marie*, né à Rennes, le 10 février 1782, qui devint procureur général à la cour de Rennes sous la Restauration, et mourut en 1849 (dont un fils *Charles*, encore vivant, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, et Mme de *Bouttemont*, mère de Mme *Fournier de Bellevue*); et *Marie-Thérèse-Julienne*, née en 1783, religieuse hospitalière à Rennes, dont la vie a été publiée, peu après sa mort, en 1832.

[1] Du Châtellier, *Hist. de la Révol. en Bret.*, V, 272.

[2] M. de Surgères, *Iconog. bret.*, I, 270, dit à tort le 2 messidor, an II.

[3] Ceci était écrit par moi dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou* en 1888. Depuis, M. de Surgères l'a signalée, mais avec une date inexacte.

[4] D'après les notes de M. Fr. Saulnier.

Digitized by Google

99. — FRANÇOIS-RENÉ-MARI **Varsavaux de Henlée.**
notaire à Nantes,
député suppléant de la sénéchaussée de Nantes
(n'a pas siégé).
(Blain, 20 mai 1749. — Nantes, 15 septembre 1826).

—

Le père de notre député était ce laborieux archiviste des Rohan au château de Blain, César-François Varsavaux de Kerjestin, originaire de Brest, et auteur du *Traité des droits des communes*[1], dont M. Bizeul a si minutieusement décrit la longue carrière dans la *Biographie Bretonne*. Il avait épousé à Blain le 15 janvier 1748, Renée *Blanchard*, fille de Mathurin Blanchard de la Bergerais et sœur de Louis Blanchard de la Brosse. François-René-Marie fut leur premier fils.

Avocat au Parlement, François-René, emprunta le nom de *Henlée* à une seigneurie du territoire de Blain et vint s'établir à Nantes comme notaire. Il prit grande part aux agitations réformistes à partir de la fin de 1788. Signataire de la pétition des bourgeois de Nantes pour obtenir aux Etats de Bretagne une représentation du Tiers égale à celles du clergé et de la noblesse qui ne siégeraient plus que par leurs députés, il fit partie de la célèbre députation des *douze* en cour, pour soutenir la pétition devant le roi au mois de novembre 1788 ; de nouveau député du Tiers en cour en janvier 1789, avec Baco et Blin, entre les deux sessions des Etats de Bretagne, il fut une troisième fois élu député en cour jusqu'à la convocation des Etats-Généraux par le Tiers Etat réuni à Rennes, le 19 février 1789.

[1] Traité des droits des communes et des bourgeoisies, contenant l'origine des titres et des qualités de noble, de bourgeois, de serf ou mortaillable ; la conférence des coutumes du Royaume touchant les droits des communes et des bourgeoisies ; les édits, déclarations du Roi et arrêts intervenus sur la matière du droit des communes avant et depuis l'ordonnance des eaux, bois et forêts de 1669 par Me (*Varsavaux*), avocat au Parlement. — Nantes, veuve Marie, 1759. petit in-8.

Digitized by Google

Aussi fit-il partie, en avril 1789, des cinquante électeurs désignés par le Tiers Etat de Nantes pour représenter la sénéchaussée aux élections des Etats-Généraux, et devint-il peu après *deuxième député suppléant*.

On rencontre à cette époque un curieux témoignage de la reconnaissance des Nantais à l'égard de Varsavaux. C'est l'acte de baptême d'une de ses filles à la paroisse de Saint-Nicolas le 20 avril 1789 : le parrain est désigné par la ville et l'enfant reçoit le nom de *Nantes*, comme la fille Delaville-Leroulx, recevait, vers le même temps, le nom de *Lorient*.

Voici l'acte lui-même :

Le vingt avril 1789, a été baptisée en cette Eglise par nous prêtre, docteur en théologie, ancien recteur de l'Université, curé de cette paroisse, accompagné de notre clergé, Guillelmine-Marie-Donatienne-Nantes, née hier rue du Bois-Tortu, fille de noble maitre François-René-Marie Varsavaux de Henlée avocat au Parlement, conseiller du Roi, notaire à Nantes, et de dame Rose-Jeanne Chevy son épouse, demeurants au dit lieu ; ont été parrain, écuyer Guillaume Bouteiller père, négociant, pour et au nom de M. M. ses collègues représentant le tiers-état de la ville de Nantes, présents à la cérémonie et au nom de MM. les députés aux états généraux, donner au père de l'enfant un gage authentique et inaltérable de la reconnaissance due à son zèle, au sacrifice de ses propres intérêts au bien public et à son infatigable persévérance aux pieds du trône, qui ont obtenu au peuple Breton la représentation qu'il désirait aux Etats du royaume; — et marraine, dame Marie-Françoise Chevy, veuve de M. N. Louis-Charles-Vincent Roysard, négociant, tante maternelle de l'enfant, lesquels ont signé ainsi que le père, présent[1]. »

[1] Signé : Chevy, veuve Raysard, Bouteiller, Raysard aînée, Adèle Raysard, Bridon, Pellerin, député aux Etats-Généraux, Cottin, député aux Etats Généraux, Chaillou, député aux Etats-Généraux, Blin, D. M. député de l'ordre du Tiers aux Etats-Généraux, Guinebaud, député aux Etats-Généraux, Minyer, Pussin, général provincial des Monnaies, suppléant de Messieurs les députés aux Etats-Généraux, Coustard, Jn Chanceaulme, J. Videment, député des cinquante et des électeurs, J. Badaud, Daniel de Kervégan, Baco, pr du Roi, G. Gallon, père, Jacques Lecadre, Clavier, pr, l'un des cinquante députés et électeurs, Berthaut l'aîné, Dubreil-Tessier, ancien commissaire de la corres-

Digitized by Google

Quelques jours après, Varsavaux fut élu échevin. Il n'eut pas occasion de siéger à l'Assemblée nationale et continua de propager à Nantes le mouvement constitutionnel. Après avoir protesté contre la prétention de l'ancien conseil communal d'établir lui-même la liste des nouveaux électeurs municipaux, il fut élu officier municipal au premier tour de scrutin, le 18 janvier 1790, et signa, le 2 avril 1791, l'adresse à l'Assemblée nationale envoyée par la réunion du conseil de la commune, de la société des amis de la constitution et du club des Cordeliers, à l'occasion du décret du 4 mars sur l'autorité des corps administratifs. « Vos décrets, y lisait-on, nous présentent la subversion totale des principes constitutionnels .. La nation ne peut vouloir renoncer à sa souveraineté. La loi seule doit primer. La liberté peut avoir ses écarts, mais chez un peuple généreux, content de son sort, attaché à sa constitution, l'amour de l'ordre et son intérêt propre seront toujours un sûr régulateur... »

Ce langage était indépendant, et deux ans plus tard, Varsavaux montra la même indépendance en protestant contre les journées du 31 mai, et en faisant partie de la résis-

pondance, Louvrier, ancien député de la correspondance, A.-J. Malassis, Gautier, fils, L. Crucy, S. Cochet, Quillet, député et électeur, Mellinet, Bureau, Bellier jeune, G. J. Foiny, R. V. Delahaye, Duchesne, Jean-Baptiste Berthelemy, Guillemé jeune, Mathieu Fouré, Brussetié, Prout, fils aîné, M Eoche-Duval, Foullois, Caillaud, P. Litou, J. Lafont, Julien Le Rousse, Chauveau, Louis Frelet, Coiquaud, P. Le Roux, Briand, doyen des notaires, Bellot de la Grandville, Froust, Le de Cigongne, P Bonamy, Giraudeau, Desclos le Peley aîné, Aregnaudeau, député de Saint-Père-en-Retz, J. Casimir Potel, Laënnec, D. M. M., Bertrand, François Mellinet fils, Charles Darbefeuille capitaine, Colléno fils, Defrondat, Toché, Michel Dubois, Lefebvre de la Chauvière D. M. M. Taschereau, Paul Bernard, Douillard, Gourraud, notaire du Roi, Rivière, Maurel, Fleury, Cadou, Yves Berthault, Pierre Montier, Georges Quétier, Peltier l'aîné, Froust de Guérande, G. David, Joseph Poisson jeune, J. Chevy, Varsavaux, Genevois, Benoist de la Jaillandière, ancien conseiller du roi, notaire à Nantes, Bisson, député du Tiers en cour, Varsavaux de Henlée, député de la commune de Nantes et de la province en cour et député suppléant aux Etats-Généraux, Varsavaux fils, Porquet prêtre, Leplanquais prêtre, Duchemin, prêtre de Saint-Nicolas, Moriceaux, vicaire de Saint-Nicolas, Durand, prêtre, Clody, vic. de Saint-Nicolas, Aubrit, prêtre, Macé, prêtre, Pimot, vicaire de Saint-Nicolas, Jary, Guenichou, vicaire de

Digitized by Google

tance armée contre la Montagne. Aussi fut-il proscrit comme fédéraliste et compris au nom des 132 nantais envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris par Carrier qui voulait se débarrasser de toute gêne dans ses funèbres desseins. On sait comment, après un épouvantable voyage, les 132 furent acquittés.

C'était après le 9 thermidor. Les proscripteurs prirent la place des proscrits et Varsavaux devint, en l'an III, notable de la nouvelle municipalité nantaise. Il figure encore en 1809 sur la liste des 550 plus forts contribuables de la Loire-Inférieure et ne mourut, à Nantes, que le 15 septembre 1826, à soixante-dix-sept ans.

Son fils François-Marie-César, né au château de Blain en 1779, et notaire à Nantes comme lui, fut élu député de l'arrondissement de Savenay en 1831[1].

Saint-Nicolas, chapelain de St-Julien, électeur du clergé de Nantes. Giraud Duplessis, avocat du roi au présidial, procureur du roi syndic de la ville de Nantes et député aux Etats-Généraux, Lefeuvre, docteur en théologie, recteur de Saint-Nicolas.

Délivré conforme à la minute, à Nantes, ce 29 décembre 1789. — Signé : Moriceau, vicaire de Saint-Nicolas.

Guillelmine-Marie-Donatienne-Nantes Varsavaux de Henlée épousa M. Julien-Jean-Marie Pellu du Champ-Renou dont elle eut deux fils : Jules, qui épousa Mlle Luzéide du Couëdic de Kergoualer et mourut sous-préfet de Ruffec; Emile, qui épousa Mlle Aurélie Bridon, fut receveur municipal de la ville de Nantes et y mourut en 18[illegible]

[1] Il y a une longue notice sur lui dans la *Revue biographique* de Pascallet, mais je n'en connais aucune sur le député suppléant aux Etats-Généraux : celle-ci a été composée principalement à l'aide des renseignements puisés dans le *Livre Doré* de l'hôtel-de-ville de Nantes, les *Archives curieuses* de Verger, le recueil de Mellinet sur la *Commune et milice* de Nantes, et les registres paroissiaux de cette ville.

Digitized by Google

100. — Dom Claude-François **Verguet**,

prieur de l'abbaye de Relec
député du diocèse de Léon aux élections de septembre.

(Champlitte, (Franche-Comté) 1744 — Montarlot, (Haute-Saône) 9 mars 1814.)

Fils d'un médecin franc-comtois, Claude Verguet se fit religieux sans grande vocation, il l'avoua plus tard, et fut nommé d'abord prieur de la Frenade, en Saintonge, où je le trouve encore en 1773 ; puis il devint prieur de l'ancienne abbaye de Bernardins de Relec[1], située au pied des montagnes d'Arée dans le voisinage de Pleyber-Christ, et sur le territoire de Plounéour-Menez. Fondée au douzième siècle pour onze religieux, elle était bien déchue de son ancienne splendeur et n'en comptait plus que quatre : aussi le dernier abbé commendataire, M. du Vivier de Lanzac, chanoine et comte de Lyon, étant mort en 1784, on ne lui avait pas donné de successeur : l'abbaye avait été réunie aux économats et elle était gouvernée par le prieur.

L'administration de dom Verguet était généreuse et hospitalière. On rapporte qu'un régiment de cavalerie ayant séjourné dans ses environs pendant un passage, il en nourrit à ses frais les soldats sans vouloir accepter aucune indemnité. Louis XVI, informé de cette générosité, le recommanda tout spécialement aux supérieurs de son ordre qui le nommèrent peu après vicaire général.

Au mois d'avril 1789, le clergé du diocèse de Léon, cédant aux conseils de Mgr de la Marche, ne nomma aucun député aux Etats-Généraux ; ce fut le seul des diocèses bretons qui ne fut pas représenté à l'ouverture : mais au mois de septembre, on profita de ce que dans plusieurs diocèses il fallait procéder à des élections supplémentaires afin de remplir les vides

[1] En latin : *Beatæ Mariæ de Reliquiis.*

Digitized by Google

causés par les démissions, pour demander de nouveau au clergé léonais d'élire ses députés. La situation s'était singulièrement modifiée : les Etats-Généraux s'étaient transformés en Assemblée constituante : le diocèse de Léon élut pour ses mandataires l'abbé Expilly et dom Verguet[1].

Le prieur du Relec se montra d'abord digne de la confiance de ses électeurs en prenant, à l'Assemblée, la défense des ordres religieux lorsqu'on résolut, en février 1790, de décréter leur abolition, et en protestant avec force contre la suppression des vœux monastiques. Il publia même à cette occasion une brochure intitulée : *Observations de dom Verguet, député de Bretagne, sur le rapport du comité ecclésiastique concernant les ordres religieux*[2], observations qu'il terminait ainsi :

« Je conclus donc, Messieurs, à ce que,

1° Les ordres religieux soient conservés et destinés à l'éducation, au soulagement des malades et aux progrès des connaissances humaines.

2° A ce que ceux qui ne voudroient pas continuer la régularité qu'ils ont choisie, sans connoître la force et la durée de leur engagement, soient autorisés à réclamer.

3° Que l'émission des vœux soit portée à l'âge où la maturité aura laissé à la réflexion le temps de préparer cette importante résolution, et que les élèves qui se destineroient à ce genre de vie, ne soient tenus qu'à la subordination qui n'enchaîneroit pas leur liberté.

4° Que le code d'éducation dont l'Assemblée doit s'occuper, soit le seul qu'il soit permis de suivre dans les maisons qui seroient spécialement employés à l'éducation publique.

5° Que si l'Assemblée prononce la suppression des ordres religieux, la pension accordée aux Célestins et aux Antonins, serve de règle et de traitement à faire à tous les Religieux sans distinction, autant que la masse des biens pourra le permettre, sauf à aug-

[1] C'est donc à tort que M. le chanoine Téphany qui a publié une bonne notice sur dom Verguet, dans son *Hist. de la persec. relig. dans le Finistère* p. 531 à 534) dit qu'il fut élu le 2 avril 1789.

[2] Paris, imp. nat. in-8°, 16 p.

Digitized by Google

menter, jusqu'à ce taux, ceux qui n'en jouiront pas, à mesure que l'extinction successive des Religieux en laissera la possibilité.

6° Enfin que les religieux supprimés soient rétablis dans tous les droits des citoyens; et comme tels, admis aux fonctions administratives, lorsque l'estime et la confiance les auroient honorées de ce choix... »

Malheureusement l'ambition lui fit perdre la tête : la mitre de son collègue Expilly troubla ses rêves, et prêtant serment, en janvier 1791, à la constitution civile du clergé, il accepta de devenir le vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Langres.

On ne le revit plus en Bretagne

Nommé curé constitutionnel de la paroisse de Montarlot, en Haute-Saône, petite ville voisine de son pays natal, il abjura la prêtrise pendant la Terreur et devint président de son district. Bonaparte le nomma en 1800 *sous-préfet* de Lure, mais son caractère indépendant ne lui permit pas de s'entendre avec le préfet de Vesoul, et il donna peu après sa démission pour se fixer à Montarlot, où il passa le reste de ses jours dans une large aisance et faisant de sa fortune un généreux usage, car il donnait beaucoup aux pauvres. On prétend qu'il avait eu part à la distribution du trésor de Cluny, lors de la dispersion, mais cela n'a pas été prouvé.

L'entrée des alliés en France, en 1814, lui causa une telle émotion, qu'on le trouva mort dans son lit le 9 mars. Il vivait seul et passait, dit-on, de longues heures dans sa chambre en prières. Puissent-elles lui avoir obtenu miséricorde[1].

[1] On a de lui deux portraits gravés : par Alix, d'après Sandoz : et par Beljambe, d'après Perrin, pour la collection Dejabin. M. de Surgères *Iconog. bret* (II, 273), dit à tort que les dessins en sont inédits. Je possède ce dernier portrait : la physionomie est songeuse, épaisse et triste.

Digitized by Google

101. — Julien **Videment**,

négociant à Nantes,
député suppléant de la sénéchaussée de Nantes,
(n'a pas siégé)

(Paimbœuf, 1744. — Nantes, 6 décembre 1807)

Fils d'un autre Julien, capitaine de navires marchands au port de Paimbœuf et de Françoise *Moreau*, Julien Videment, était un négociant nantais à qui le roi céda, en 1782, l'île Cochard pour y établir des chantiers de constructions et qui joua un rôle actif dans les mouvements qui précédèrent la Révolution. Le 4 novembre 1788, il signe la pétition des bourgeois de Nantes pour obtenir que le Tiers-Etat soit désormais représenté aux Etats de Bretagne en nombre égal aux députés du clergé et de la noblesse, et pour que celle-ci n'y assiste plus que par ses députés. A partir de ce moment, nous voyons presque constamment son nom accolé à celui de Varsavaux dans toutes les manifestations réformistes. Tous deux sont députés en cour le 6 novembre pour appuyer la demande des bourgeois : tous deux font partie, le 1er avril 1789, des douze députés de la ville de Nantes à l'Assemblée générale du Tiers-Etat de la sénéchaussée, et figurent le 4 avril dans la liste des 50 électeurs. Tous deux sont élus *députés suppléants de la sénéchaussée de Nantes* aux Etats-Généraux, mais n'eurent pas occasion d'y siéger. Tous deux enfin signent le 1er mai la protestation contre le conseil communal de Nantes d'établir lui-même la liste des nouveaux électeurs municipaux et font partie du *Conseil permanent* de la ville de Nantes à la fin de juillet[1]. Au mois de mars 1790, Videment fut nommé commissaire royal pour organiser avec Kervégan et La Bourdonnaye-Bois-Hulin l'administration départementale, et, peu après, il fut élu administrateur. Le

[1] Journal de la *Correspondance de Nantes*, I, 194.

Digitized by Google

1er décembre 1790, il figure au nombre des notables municipaux; en 1791 il devient président du tribunal consulaire; au mois d'août 1792, il se distingue en qualité de commissaire pour les levées des volontaires[1]; et son nom se retrouve au mois de décembre 1792 parmi les voix perdues pour l'élection du maire Baco, puis je perds sa trace et ne sais ce qu'il est devenu penndant la période aiguë de la Révolution. Je constate seulement sa mort, à Nantes, le 6 décembre 1807, avec les qualifications de négociant et célibataire[2].

[1] Du Chatellier, *Hist. de la révol. en Brest.* II, 151, 227.

[2] Je ne connais aucune notice sur Videment avant celle que j'ai donnée en . 8° dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou.*

Digitized by Google

CONCLUSION

De nouveaux renseignements obtenus pendant l'impression de ces études m'ont permis de compléter le tableau de la députation bretonne que j'avais donné en tête du premier volume, et d'y ajouter deux noms : *Pathelin* et *Souché de la Brémaudière* : en sorte que le nombre des élus s'élève à 101 au lieu de 99. Je ne crois pas qu'on puisse l'augmenter désormais, parce que j'ai acquis la conviction que plusieurs sénéchaussées, en particulier celles de Brest et de Vannes, négligèrent d'élire des suppléants.

Il y a peu de chose à changer aux statistiques de diverse nature que j'ai données à cette occasion : les seules rectifications à faire concernent les morts violentes : il faut en retrancher (p. 17, dernière ligne) *Fournier de la Pommeraye*, qui mourut dans son lit ; mais y ajouter *Le Floch*, qui fut assassiné dans sa maison par un parti de chouans en 1796 : en sorte que le nombre total reste le même, 10 sur 101, juste un dixième.

On a remarqué sans doute qu'un fort petit nombre de députés du Tiers, parmi les 48 qui ont siégé, résistèrent, pendant le cours de la session, à l'entraînement unanime du début : à peine en peut-on compter trois ou quatre : Pellerin, Hardy de la Largère, Tuault et peut-être Fournier. Tous les autres votèrent constamment avec la gauche. La conversion de Le Chapelier, de Varin et de beaucoup de leurs collègues au modérantisme est d'une date postérieure

Sur les 26 députés du clergé qui siégèrent, la moitié vota à droite, la moitié à gauche : les nombreuses conversions de

Digitized by Google

cette dernière moitié ne datent que de 1791, après le refus de l'Assemblée d'accepter les rétractations du serment schismatique.

On peut donc dire qu'un cinquième seulement de la députation bretonne donna ses votes à la droite. La Bretagne avait puissamment aidé à mettre en branle le mouvement révolutionnaire : on voit que, bien loin de l'enrayer, elle contribua, plus que tout autre province, à en activer la marche. Ce ne fut qu'en 1793 qu'elle s'aperçut de sa faute : les anciens constituants dirigèrent alors l'insurrection contre la Montagne : mais il était trop tard et plusieurs d'entre eux payèrent de leur tête cette généreuse tentative. Plus de calme et de réflexion au début, eut sans doute évité bien des ruines. C'est la leçon de l'histoire.

RENÉ KERVILER.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LES ORIGINES LITTÉRAIRES

DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BRETAGNE

Ve — XIe Siècle

L'Histoire littéraire de la France est un monument que les autres nations nous envient à plus d'un titre, elle passe à bon droit pour l'un des travaux les plus méritants, qui aient été réalisés à la gloire de l'érudition française par les anciens Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Mais il s'en faut de beaucoup cependant que ces savants religieux aient épuisé un sujet aussi vaste et aussi digne du plus grand intérêt. Lorsqu'on veut descendre dans les détails, étudier, je suppose, les origines littéraires d'une province prise en particulier, on s'aperçoit bien vite que les auteurs de l'immortel ouvrage, dont je parle, n'ont abordé à cet égard que les grandes lignes, qu'ils ont laissé, comme forcément, dans l'ombre tous les points secondaires, ou moins éclairés. Prenons par exemple la Bretagne ; qu'on parcoure les premiers volumes de D. Rivet et de ses collaborateurs pour en extraire au point de vue des lettres et des arts tout ce qui concerne spécialement les origines littéraires de cette province, on ne pourra glaner çà et là que quelques épis clairsemés

Digitized by Google

et souvent de bien maigre apparence. Ce n'est qu'à partir du douzième siècle, que les lettrés bretons deviennent sous la plume de ces laborieux disciples de saint Benoit l'objet de notices un peu plus détaillées ; c'est alors seulement que leur mérite littéraire est mis en relief avec quelques développements.

Postérieurement aux Bénédictins du dernier siècle, l'abbé Deric et M. Halléguen[1] ont bien, il est vrai, repris le même thème, et traité à nouveau du même sujet, mais comment auraient-ils pu y répandre beaucoup de lumières nouvelles ? Ils ne sont point remontés aux sources inédites, et par suite, ils n'ont pu mettre à profit aucun des nombreux écrits, qui avaient échappé à leurs devanciers?

Dans un tel état de choses je me suis demandé si réellement la Bretagne n'avait, avant le douzième siècle, ni cultivé les lettres et les arts, ni produit aucun monument littéraire digne de passer à la postérité, ou si au contraire l'ignorance, où nous nous trouvons à cet égard ne serait point imputable partie aux injures des temps, qui nous ont ravi la connaissance de tant de choses, partie à l'insuffisance des recherches, qui ont été tentées jusqu'à présent. En conséquence je me suis imposé la tâche de procéder à une nouvelle enquête, afin de recueillir et de grouper en un seul faisceau le plus de renseignements possibles relativement aux premières écoles, que les Bretons ont fondées en Armorique, ainsi qu'aux plus anciens monuments, dont ils ont enrichi la littérature. Le présent essai est le fruit de ces recherches.

La moisson a été loin d être aussi abondante qu'il eût été à désirer : car l'hagiographie en a presque seule fourni tout l'apport, et encore sur ce terrain tous les *desiderata* ne sont pas comblés. Mais, telle quelle, cette moisson offrira toujours

[1] Deris (v. 1780) : *Aperçu sur l'hist. littér. de la Bretagne* (500-1000),— Halléguen : *Essai sur l'hist. littér. de l'Armorique* (Chateaulin), 1850, in-8° de 57 p.

Digitized by Google

aux hommes d'étude et aux historiens futurs un appoint qui manquait précédemment. Puis la voie, si étroite et si courte qu'elle soit, n'en est pas moins ouverte. D'autres pionniers voudront sans doute y travailler après moi, et réussiront à l'élargir et à la prolonger. Je me réjouis d'avance de leurs succès, et j'applaudis aux triomphes, qui couronneront les efforts de leur ardeur.

Il n'entre point dans mon plan, le titre de cette étude le donne suffisamment à entendre, de remonter plus haut que le cinquième siècle et l'établissement des Bretons sur notre continent armoricain. Par conséquent, je n'ai point à rechercher quel a pu être l'état des lettres et des arts en ce pays sous la domination romaine, mais il est permis de conclure, à de nombreux indices, que la culture intellectuelle y était aussi en honneur que dans le reste de la Gaule.

Je prends donc les choses au moment où la colonisation par les Bretons insulaires d'une moitié de la presqu'île était un fait accompli pour m'arrêter au douzième siècle, à une époque où les destinées de la Bretagne, jusque-là séparées et distinctes, commencent à ne plus faire qu'un avec celles de la France même, c'est-à-dire au moment où l'on peut prévoir que la fusion entre les deux pays au profit de l'unité nationale n'est plus qu'une affaire de temps, de patience et d'habileté politique.

§ 1. — CINQUIÈME SIÈCLE.

Les premiers colons bretons, qui vinrent se fixer en Armorique, ne négligèrent pas plus la culture des lettres divines et humaines que celle de la piété et de la vertu, dont elle est d'ailleurs comme inséparable, pour ne rien dire ici des travaux de défrichement et autres du même genre qu'ils accomplirent avec tant de zèle et de succès, mais qui ne sont pas de mon ressort. L'école, qu'avait fondée en plein pays breton, dès le milieu du cinquième siècle, le saint abbé Budoc

Digitized by Google

me paraît un sûr garant de l'assertion, que je viens d'émettre en ce qui touche le zèle des Bretons pour les lettres. On ne connaît malheureusement que quelques traits de la vie de l'homme de Dieu, qui a été comme le premier éducateur de la jeunesse bretonne transplantée de l'île sur le continent armoricain ; mais il devait être aussi versé dans la science des lettres et des arts que dans celle de la théologie mystique et de l'ascétisme, si on en juge par les progrès, que firent dans l'une et dans l'autre étude, sous sa discipline, saint Guennolé et saint Jacut, les deux plus connus de ses élèves, ceux qui ont été, après lui, comme les pères de l'ordre monastique en Bretagne, et en même temps les plus actifs pionniers de la civilisation et de la régénération du pays.

L'école de saint Budoc occupait la petite île des Lauriers (aujourd'hui Ile-Verte), à l'embouchure du Trieux[1]. Elle était attachée et comme annexée à un monastère, dont le saint avait le gouvernement, mais elle en était néanmoins distincte. Ce serait donc une erreur de croire que Budoc n'admettait à son école, que les enfants qui se destinaient à l'état monastique. Il paraît prouvé, au contraire, que toute la jeunesse des environs s'y pressait et que la plupart de ceux qui suivaient les leçons de cet habile maître, embrassaient ensuite des carrières libérales. Ceux qui entraient dans le cloître ne formaient qu'une sorte d'exception. Telle est, du moins, la conclusion, qui ressort assez manifestement de plusieurs passages des *Vies de saint Guennolé* et *de saint Jacut*[2], ainsi que de la conduite de ces saints personnages : car eux-mêmes se séparèrent de leur maître et de leurs con-

[1] C'est ce que nous apprend l'auteur de la *Vie de saint Guennolé*. (*Vita S. Winwaloei*, cap. 4. Cette *Vie* vient de paraître incessamment à Quimper par les soins de M. de la Borderie et à Bruxelles, par ceux du R. P. Smedt, S. J.

[2] *Vie de saint Guennolé*, chap. 7 et ailleurs, *Vie inédite de saint Jacut*, n° 12 de notre copie ; l'auteur parle de la troupe des enfants de l'école *scholastica turba*, *puerile examen*, jamais un mot qui indique de jeunes novices.

Digitized by Google

disciples pour aller fonder chacun de leur côté, le premier, sur le littoral du grand Océan, Landevennec ; le second, Landouaré sur la Manche, à la pointe septentrionale de l'Armorique.

Ne pourrait-on pas même affirmer d'une manière plus générale qu'à cette date des cinquième et sixième siècles, toute église cathédrale, tout monastère un peu étendu, possédaient l'une et l'autre, comme annexe, une école où la jeunesse des environs trouvait éducation et instruction ? C'est l'opinion des hommes les plus versés dans l'étude de l'antiquité monastique, Mabillon, les auteurs de l'*Histoire littéraire de France*[1], le comte de Montalembert[2].

Tout récemment, un des savants, qui font le plus d'honneur à la Bretagne contemporaine, la soutenait également avec une grande abondance d'érudition[3]. Seulement reste à savoir si la Bretagne possédait à cette date, et dès le cinquième siècle, un grand nombre de monastères et malheureusement on ne connaît d'une manière un peu positive après celui de l'île des Lauriers, que ceux de la *Vallée-Double* (aujourd'hui Saint-Brieuc), de Saint-Jean-de-Rennes, de Landévennec et de Landouaré. Encore la fondation de ces quatre monastères n'appartient-elle qu'aux dernières années du siècle. Celui de la *Vallée-Double* eut pour fondateur, vers 490, Saint-Brieuc et l'auteur de sa vie déjà publiée[4], nous apprend formellement que la culture littéraire et artistique marchait de pair dans le monastère en question avec le chant de l'office divin et le travail des mains, mais il ne nous dit point si les étrangers étaient admis à cette école, ou si

[1] Ziegelbauer : *Hist. litteraria*, O. S. B. t. I, p. 50 et suiv. — *Hist. littér.* t. III, p. 34 et ailleurs.

[2] *Les Moines d'Occident*, t. II, passim.

[3] *Revue de Bretagne et Vendée*, t. XXXV, p. 109 et suiv. (Article de M. A. de la Borderie.)

[4] Voir *Analecta Bolland.*, t. II, p. 183 et 184. Le tirage à part est enrichi de Prolégomènes en français. — Saint-Brieuc, imp. Conor. 1883.

Digitized by Google

elle était réservée aux religieux, à l'exclusion de tout autre.

Quant au monastère de Saint-Jean-de-Rennes, qui plus tard changea de nom, et s'appela Saint-Melaine, son existence à cette date reculée nous est attestée par l'auteur d'une vie encore inédite de saint Melaine. Cet anonyme nous déclare, en effet, que Melaine entra dans ce cloître au sortir de la jeunesse et la chose paraît assez plausible. Car alors on comprend sans peine comment saint Amand, évêque de Rennes, ait pu songer au jeune religieux et en venir à le tirer de son cloître pour en faire son successeur, tandis qu'au contraire, on s'explique difficilement quelles circonstances lui auraient donné l'idée d'aller chercher ce successeur hors de son diocèse et dans un village aussi peu connu que celui de Platz. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de la réalité du fait, l'auteur également anonyme de la vie déjà éditée du même saint Melaine s'exprime aussi en des termes, qui nous donnent à penser que les écoles et les précepteurs ne faisaient pas défaut, à cette date, en Bretagne. Il nous assure, en effet, que le jeune Melaine, au sortir de l'enfance, n'eut besoin de quitter ni son pays, ni le village, qui l'avait vu naître pour trouver des prêtres distingués, qui l'instruisirent à fond des lettres divines[1].

Quant aux écoles cathédrales, il est évident que les évêques durent songer de bonne heure à en fonder, dans tous les lieux où les écoles publiques disparurent par le malheur des temps. Leur zèle comme la nécessité les y poussait, car sans cela, le clergé n'eut plus trouvé de recrues pour combler les vides que la mort et d'autres accidents devaient multiplier dans ses rangs.

Je crois en avoir assez dit pour établir que l'instruction et la culture des lettres ne coururent aucun danger dans notre province pendant le cours du cinquième siècle. Mais

[1] Summis sacerdotibus commissus Melanius sacris litteris et divinis erudiebatur disciplinis. *Vita S. Melanii*, n° 3, apud Acta SS. die 6a Januarii.

Digitized by Google

par malheur, il m'a été impossible de rencontrer aucun écrit composé dans notre province et remontant à cet âge reculé. Le sixième siècle sera un peu moins pauvre sous ce rapport.

§ 2. — SIXIÈME SIÈCLE.

Bien qu'à part, la première *Vie de saint Melaine*, évêque de Rennes, le sixième siècle ne nous ait vraisemblablement transmis le texte *intégral* d'aucun écrit rédigé à cette époque sur le sol de la presqu'île armoricaine, on peut cependant affirmer avec grande probabilité que les premières vies (*Vitæ primigeniæ*), aujourd'hui perdues des saints Brieuc et Tugdual, Guennolé et Jacut et peut-être quelques autres, appartenaient par leur composition aux dernières années du même siècle, et qu'elles ne se sont perdues qu'à l'époque des dévastations normandes, c'est-à-dire, après avoir servi de thème et de base à des travaux de seconde main. Je reviendrai plus tard sur ces remaniements. Quelques mots maintenant sur les vies originales.

En ce qui touche les saints Brieuc, Guennolé et Jacut, je n'ai trouvé d'autre témoin de l'existence d'un écrit de ce genre composé en leur honneur que leur second biographe; mais ce témoignage paraît digne de toute confiance et capable de faire autorité. Je vais d'ailleurs le reproduire ici afin de permettre au lecteur de juger en connaissant de cause.

Et d'abord, l'auteur anonyme de la seconde *Vie de saint Brieuc*, (huitième siècle, affirme sans détour que *Simaus* ou Cieux, qui avait été disciple du saint en Irlande, vint se fixer au monastère de la *Vallée double* (aujourd'hui Saint-Brieuc, après la mort de son maître vénéré, et y écrivit la relation d'un miracle, dont il avait été témoin oculaire[1]. L'anonyme ne nous parle que du récit d'un miracle, mais il paraît peu probable que saint Cieux ait pris la plume uniquement pour

[1] Huic se miraculo interfuisse, postea retulit qui paralyticum prius debilem et postea incedere vidit incolumem. *Vita S. Brioci*, lieu cité, p. 186 et 187.

Digitized by Google

cela. Tout porte à croire, au contraire, qu'il dut écrire une biographie complète et plus ou moins détaillée de son bienheureux maître.

Wrdisten, abbé de Landévennec, composa longtemps après l'anonyme dont je viens de parler, une vie assez prolixe de saint Guennolé. Or, cet écrit n'est qu'un travail de seconde main, peut-être un abrégé d'une vie antérieure plus étendue[1]. Tel est au moins le sens obvie des expressions un peu obscures, il faut l'avouer, qu'emploie l'écrivain du neuvième siècle, et je crois pouvoir en conclure que la biographie primitive du saint avait été rédigée au sixième siècle. C'est ici l'occasion de signaler une méprise des plus étranges dans laquelle sont tombés beaucoup d'auteurs ordinairement mieux inspirés, les Bollandistes, les auteurs de l'*Histoire littéraire*, Baillet lui-même[2]; ils ont regardé comme un écrit original et remontant au cinquième siècle un simple sermon-panégyrique composé en l'honneur de saint Guennolé et assez bien réussi, il est vrai, mais néanmoins rédigé tout au plus au onzième siècle et à Saint-Sauve-de-Montreuil selon toute apparence. La chose saute aux yeux lorsqu'on compare ce récit avec celui de Wrdisten. Il n'en est, en effet, qu'une imitation et, en partie, une reproduction. Seulement l'auteur, peu au fait de l'histoire de la Bretagne, y commet plus d'une erreur impardonnable. Selon lui, par exemple, au temps de Guennolé, la Bretagne entière ne formait qu'un royaume indépendant, puissant, uni et compacte, avec le roi Grallon à sa tête[3]. La vérité est, qu'à cette date, les Bretons insulaires nouvellement établis sur le continent n'avaient fondé jusque-là que des principautés sans cohésion entre elles et qui relevaient toutes des rois francs, Clovis et ses successeurs. Quant au roi Grallon, qui

[1] Nostro defloreat aucta labore. (*Vita antiqua*) Prolog. v. 5. Ex sacrâ hujus historiæ firmâ radice, gestorum contraximus seriem etc., lib. 3, initio.

[2] Baillet. *Table critique des Vies des Saints* (3 mars).

[3] Acta SS. 3 mart. *Prima Vita* S. Winvaloes, n° 1.

Digitized by Google

fut le protecteur de saint Guennolé, il a sans doute laissé un grand renom de valeur militaire, mais il la doit en grande partie aux exploits qu'il accomplit comme allié et lieutenant de Clovis. C'est Wrdisten qui nous l'apprend lui-même[1].

Le second biographe de saint Jacut relatant à son tour au dixième siècle comment il fut amené à écrire la vie du Fondateur de Landouaré, et saint Jacut-de-la-Mer, ne nous laisse pas ignorer qu'il avait eu à cet égard un devancier et un guide.

« On a trouvé, nous dit-il textuellement, dans le lieu, où » fut porté le corps du saint, lors des invasions normandes, » le *livre de sa vie* au milieu des ossements sacrés, qui » avaient été enfermés avec soin dans une peau de cerf. Ce » *livre* retraçait avec la naissance du saint et la généalogie de » sa famille, l'ordre de ses faits et gestes[2]. » Suivent quelques extraits textuels de ce document. L'auteur termine en disant que déjà de son temps la *vetusté* et d'autres accidents avaient à moitié détruit l'écrit en question[3]. Aussi n'est-il point arrivé jusqu'à nous, mais il y a tout lieu de croire qu'il avait pour auteur un contemporain et probablement un disciple même du bienheureux Abbé.

La première vie de saint Tudual ou Tugal a eu un meilleur sort. D'abord, nous savons d'une manière positive qu'elle émane d'un disciple immédiat du saint, puis un fragment de ce document nous a été conservé, et vient même tout récemment d'être publié[4]. Cette publication est due à M. Anatole de Barthélemy, mais celui qui écrit ces lignes a eu la meilleure part, tant dans la découverte de ce fragment que dans la

[1] *Vie de saint Guennolé*, livre, 2, chap. 19.

[2] Accidit ut in eo loco in quem beatissimi confessoris Jacobi delatum est corpus, inter sacratissima illius ossa cervino corio inclusa, libellus repertus est, in quo et genealogiæ illius ortus, et ordo vitæ illius invenitur descriptus. (*Biblioth. nationalis Parisiana*, Cod. latin. 5296, fol. 60.

[3] Ibid.

[4] Voir le t. 44 des Mémoires des *Antiquaires de France*.

Digitized by Google

constatation de sa provenance. On me permettra peut-être pour ce motif d'entrer dans quelques explications.

Au mois de juillet 1876, en parcourant les *Collectanea* de Duchesne[1], je rencontrai une petite vie *anonyme* du saint en question, qui me parut d'autant plus digne d'intérêt qu'elle respirait un rare parfum d'antiquité, et qu'aucun hagiographe, à ma connaissance, n'en avait fait mention. Or, après en avoir pris soigneusement copie, je m'aperçus peu après que le troisième hiographe du même saint (anonyme trécorois du onzième siècle) en avait inséré un passage textuel dans son propre écrit et qu'il donnait un nom propre à celui que je prenais pour un anonyme. Voulant, en effet, établir la fausseté de l'opinion, qui attribuait à saint Tudual une origine irlandaise, cet auteur appelle en témoignage saint Loévan disciple du saint, et s'exprime en ces termes : « Loévan, disciple du saint a écrit la vie de son maître et nous dit que sa mère nommée Pompée était sœur de Riwal, comte des Bretons, et le premier d'entre eux, qui, selon lui, eût traversé la mer pour s'établir en Domnonée[2]. Tudual suivit plus tard cet exemple avec « ses disciples[3] ». L'authencité du fragment de vie, dont il s'agit ici, se trouvait ainsi constaté de la manière la plus formelle. Quel dommage seulement, qu'au lieu d'un simple fragment, on ne nous ait pas transmis le texte intégral d'un document de cette valeur. Mais, tel quel, ce fragment appartient toujours au sixième siècle, et contient l'un des rarissimes monuments de la littérature armoricaine remontant à cette date. Le style en est d'ailleurs

[1] Ces *Collectanea* se conservent à la Biblioth. Nationale de Paris, et ne forment pas moins de 120 ou 130 vol. in-folio ; la *Vie de Saint-Tugdual* se trouve dans le t. 85,

[2] J'ajoute ces paroles car, il n'est pas prouvé que l'établissement domnonéen soit de fait le premier breton dans l'ordre des temps.

[3] Loevanus discipulus sancti Tutguali *(sic)* (qui ejus vitam conscripsit), sic narrat : Mater ejus Pompeia nomine soror erat Riwali, comitis Britonum, primi citra mare venientis, quem Tutgualus cum suis discipulis secutus est. *Même Biblioth.* manuscr. lat. 1279 fol. 129.

Digitized by Google

élégant et correct, à part quelques archaïsmes, qu'on y remarque et qui lui donnent en quelque sorte un nouveau prix.

J'en viens maintenant à la vie de saint Melaine, évêque de Rennes, l'une des lumières de l'épiscopat gallo-romain dans la première moitié du sixième siècle. Celle-ci nous est arrivée dans un état parfait d'intégrité. Nous en avons même deux textes assez différents non pour le fond, mais pour la forme. L'un a été publié par les Bollandistes, le second est encore inédit[1], l'un et l'autre racontent à peu de chose les mêmes faits et d'une manière analogue. La différence la plus notable a pour objet la vie monastique du saint. Selon l'imprimé, Melaine n'aurait été moine que dans son pays de naissance, à Platz, et il y aurait fondé un monastère, tandis que d'après la vie inédite, il serait entré jeune encore dans l'abbaye de Saint-Jean de Rennes. Où se trouve la vérité? de quel côté se rencontre l'erreur? sans oser me prononcer d'une manière définitive et tout en continuant à faire remarquer que la vraisemblance n'est pas du côté de l'imprimé, je dois ajouter que si le texte imprimé brille par la correction et la simplicité du style, le second a parfois les apparences de l'enflure et de l'amplification : ce qui n'est pas un caractère d'antiquité. Mais d'autre part, ce même texte inédit cite l'Ecriture sainte d'après l'ancienne italique, tandis que l'imprimé reproduit simplement notre vulgate actuelle.

Après cet aperçu bien imparfait sur les écrits composés en Armorique au sixième siècle, il sera peut-être à propos de dire quelques mots des écoles. Elles paraissent avoir été notablement plus nombreuses qu'au cinquième siècle : ce qui tendrait à prouver que la culture des lettres continuait à être entourée d'honneur et de considération.

Parmi ces écoles, les plus connues sont celles d'Aleth, de Rhuys et de Sarck, mais celles du Léon et de Dol méritent

[1] Il se conserve à la Bibliothèque vaticane, mais il y a copie au Musée Bolland, t. 70, n° 28 et suppl.

Digitized by Google

bien également de notre part au moins une mention. A Aleth, l'école avait pour siège la petite île de Césambre, à une petite distance de la cité épiscopale. Son chef, vers 550, lorsque saint Malo traversa l'Océan et vint jeter l'ancre à l'embouchure de la Rance, n'était autre que le saint prêtre Festivus[1].

Celle de Rhuys a dû avoir pour fondateur saint Gildas le Sage, en personne, c'est-à-dire l'un des hommes les plus savants de son temps.

Les environs de Saint-Pol-de-Léon ne manquaient non plus ni d'écoles, ni de précepteurs. Nous en avons pour garants les biographes de saint Hervé et de saint Golven.

Le premier nous apprend que son héros se fit lui-même l'instituteur de l'enfance et de la jeunesse dans son village natal[2], et quant au second, il nous fait remarquer que le père adoptif de saint Golven n'eut rien de plus à cœur que de confier cet enfant à des maîtres qui lui apprirent les belles lettres dès l'âge le plus tendre[3].

Il en était de même à Dol, témoin ce qui est dit de saint Ethbin, qu'il vaqua jusqu'à l'âge de quinze ans à l'étude des arts libéraux dans la maison même de son père et sous la direction de précepteurs particuliers[4]. Après quoi, il fut confié à saint Samson et fit naturellement de nouveaux progrès sous un si excellent maître.

Quelques années plus tard, saint Magloire le plus illustre des disciples du même saint Samson et son successeur immédiat sur le siège de Dol renonçait (585) à la dignité épiscopale pour aller fonder dans les îles de la Manche le célèbre

[1] Macutus et discipuli ejus pervenerunt ad insulam, quæ vocatur *September*, ubi sacerdos fidelis Deo serviens, nomine *Festivus*, cum scolâ plurimâ habitabat. (*Vie de saint Malo*, déjà citée, n° 35.)

[2] S. Hoarveus in Launa-Urphodi, scolas largitus est (*Vie lat. inédite*, n° 20.)

[3] S. Godianus, vir dives et timens Deum, cum prole careret, Golvenum adoptavit in filium... et artis litterarum eum fecit imbui rudimentis (*Vie latine inédite*), n° 3.

[4] B. Ethbinus eruditus est liberalibus studiis in domo Patris sui usque ad ætatem xv annorum (*Vie de saint Ethbin*, 18 octobre, n° 2).

Digitized by Google

monastère de Sarck[1]. Or, une école ne tarda pas à être annexée à ce monastère, et fut bientôt fréquentée par l'élite de la jeunesse franque et bretonne des environs[2].

Je n'ai rien dit encore de Rennes, de Nantes et de Vannes, mais il ne paraît pas douteux que la culture des lettres y était au moins autant en honneur que dans le Léon et la Cornouaille. Au besoin, je pourrai invoquer pour le prouver, l'éloge, que se plait à faire de la science des deux évêques de Nantes Evhemère et Félix et de leur zèle pour le progrès des lettres saint Fortunat de Poitiers, juge des plus compétents assurément[3].

Un dernier mot avant de terminer ce paragraphe.

Ce qui nous semble établir de la manière la plus incontestable que l'instruction et la connaissance des lettres étaient suffisamment répandues à cette date du sixième siècle dans toute l'Armorique, c'est qu'au fond du Léon il n'était pas rare de trouver des personnes privées assez instruites pour rédiger leur testament de leur propre main. C'est au moins ce que semble résulter d'un passage de la vie de saint Golven, auquel son père adoptif légua tous ses biens par acte écrit de sa propre main[4].

[1] C'est par erreur qu'on a supposé que l'île de Jersey était le siège de ce monastère.

[2] *Vie de saint Magloire*, n° 55 et suiv. (Bollandistes, Mabillon, etc).

[3] *Fortunatus*. Oper. Patrol. lat. t. 88, lib. 3 miscellan, c. 4 et suiv. lib. 4, c. 1.

[4] Gozianus... cum prole careret... Golvenum successorum sibi omnium bonorum conscripto jam signaverat testamento (Vie inédite déjà citée, n°s 10 et 12 de ma copie.

Digitized by Google

LES VITRÉENS

ET

LE COMMERCE INTERNATIONAL

III

« Les marchands du XVe siècle voyageaient beaucoup plus eux-mêmes que ne le font de nos jours les négociants. L'étendue, l'importance de leurs relations étaient plus grandes qu'on ne serait tenté de le croire. Considérons, par exemple, André Bernardays, marchand natif de Vitré ; quatre fois par an, en compagnie de Bertrand Le Breton, Jean Ravenel, Macé de Launay et de plusieurs autres, il va en Flandre, vendre des draps de Rennes et des canevas de Vitré. »

Bernardays, Ravenel et Le Breton figurent parmi les fondateurs de la célèbre confrérie vitréenne. Qui donc nous les présente et nous renseigne sur leur activité commerciale ? — L'historien de la réunion de la Bretagne à la France[1] Creusons le sillon qu'il a si bien tracé.

Oui, nos Vitréens voyagent d'ici, de là, par terre, par mer, en gens déterminés ; mais avant de nous lancer à leur suite, pour mieux comprendre le succès de leurs entreprises et le bien fondé de leur renommée, il faut dire les conditions dans lesquelles ils travaillent, les ressources dont ils disposent.

Ces marchands d'outre-mer, sont les premiers de Vitré[2]. Nous l'avons dit et prouvé. Ils ont à la ville pignon sur

[1] M. Ant. Dupuy, voir son premier volume, page 344.
[2] Voir notre précédent article.

Digitized by Google

rue ; aux champs, manoirs et métairies. Unis entre eux par parenté ou alliance[1], ils ajoutent à ces premiers liens ceux d'une confraternité religieuse ; de là, une cohésion, une solidarité qui va s'affirmer sans faiblir un siècle durant. Remarquez encore, lecteur, que dans ces familles, l'exercice du commerce international est de tradition. Les enfants y sont initiés de bonne heure et deviennent les facteurs de leurs parents qui à Nantes, qui à Saint-Malo, qui en Flandre, qui en Espagne.

Ceci posé, oyez les conséquences. En 1474, tandis qu'André Cholet est prévost de l'Annonciation, on apprend à Vitré que le Duc a mis impôt sur les marchands fréquentant la mer ; les confrères de se réunir aussitôt et de décider qu'en compagnie de Jehan Berte, leur prévost s'en ira vers le Duc pour obtenir l'exemption de cette charge ; et comme il ne faut rien négliger, les deux députés s'arrêteront à Châteaubriant pour saluer leur protecteur-né Monseigneur de Laval[2]. Quatre ans plus tard, André Le Royer porte à son compte de prévost sa dépense et celle de Jehan Le Febvre *pour aller se consulter à Rennes pour la taxe que ceux de Saint-Malo et de Dinan veulent lever sur les marchands de Vitré*. Plus loin il ajoute : « Le defray de ly et de Jehan Geffrard pour avoir été en août

[1] Voici, d'après le *Mémorial domestique de Jehan de Gennes*, quelques-unes de ces alliances :

Pierre de Gennes épousa, le 25 août 1517, Julienne Berte, fille d'Amaury alloué de Vitré et de Geffeline Le Clavier — Guillaume de Gennes, frère du précédent, épousa Perrine Hardy.

Jehan de Gennes, neveu des prédits, épousa à Taillis, le 18 juin 1525 Marie Rouxigneul.

Philippot Miaulyais fut marié à Yvonne de Chalet. François de Chalet frère, d'Yvonne, épousa le 23 janvier 1526 Marie Le Moyne.

Le 14 janvier 1524, Pierre Revenel fut marié à Gillette de Gennes.

René Le Cocq épousa, en septembre 1549, Guillemette de Gennes.

[2] Guy XIV, fils de Jean de Montfort et d'Anne de Laval, marié en 1re n. à Isabeau de Bretagne, en 2e n. à Françoise de Dinan, veuve de Gilles de Bretagne. Guy XIV passa les dernières années de sa vie à Châteaubriant, principal domaine de sa seconde femme. Il y fut atteint d'une paralysie et mourut en 1486.

Digitized by Google

1478 devers messieurs du Conseil à Vannes touchant le procès contre les traitants de Dinan. »

Si les marchands vitréens ne souffrent pas être taxés par autrui, nous savons qu'ils s'imposent librement eux-mêmes au profit de leur association. Le compte de Jehan Vettier[1], prévost pour l'année 1509-1510 nous confirme ce fait et du même coup, nous voilà renseignés en partie sur les ports flamands fréquentés par nos pères. « Il ne doit être chargé aucun navire pour aller à Bergues, à L'Écluse, à Anvers, qu'il ne soit prins levé sur chacun navire du port de dessous quarante tonneaux, dix sols de grosse monnoie de Flandre qui valent soixante sous tournois. »

Bergues, c'était en sortant de la Manche le premier port flamand. Huit jours après Pâques, il s'y tenait une foire renommée. L'Écluse, aujourd'hui Sluis, pouvait abriter 500 vaisseaux. On était là à quelques lieues de Bruges, la résidence des Comtes de Flandre, le marché où se rendaient les commerçants de toutes les parties du monde : ceux d'Italie et du Levant avec les riches tissus, les raretés de la Perse et des Indes ; ceux de Russie avec leurs fourrures ; ceux d'Angleterre avec leurs laines, leurs métaux, leurs charbons. L'Espagnol y proposait ses figues, ses raisins, ses huiles ; l'Arménien et l'Arabe, leurs épices; le Portugal y envoyait son miel; l'Egypte, ses dattes, l'Islande, ses gerfauts.

[1] Suivent les noms des prévosts de la Confrérie depuis sa fondation jusques et y compris Jehan Vettier. Robin Rouxigneul pour l'année 1472-73. André Cholet, décédé en 1522 et non en 1552 comme il a été imprimé en notre dernier article. — Jehan Clavier — Guyon Gaulay — André Le Royer — Jehan Le Febvre — Loys Hardy — Macé Vettier — Philippot Le Taillandier — Jehan Le Moyne 148-82 — Gilles Le Breton — Gilles Gaulay — Jehan Geffrard du Bourg — Jehan de Gennes — Jehan de Challet — André Le Moyne — André Tirel — Hilaire de Chalet — Jehan Pellemoine — Guillaume Guille 1492-93 — Christophe de Gennes — Lucas Miaulays — Bodynais de Gennes — Gilles de Lebaye — Jehan Le Moyne Cirouère — Thebaut Le Cocq — Guillaume Belin — Jehan Gerard — Jehan Le Febvre Aubinière — Mathurin Le Moyne 1503-1504 — Jehan Ravenel. — Michel Nouail — Rolland Le Febvre — Jehan Le Clavier — Michel Duverger — Jehan Vettier 1509-1510.

Digitized by Google

La grande foire de Bruges s'ouvrait à la Sainte-Croix-de-Mai ; celle d'Anvers commençait trois jours après la Pentecôte.

Nos Vitréens fréquentaient ces grands marchés, ils s'établissaient en nombre et pour des années en pays flamand. Maints comptes de prévosts mentionnent en effet *ceux de Bruges* et le *Mémorial domestique de Jehan de Gennes* nous livre cette note significative : « Le lundi 10 février 1511, arriva chez moi Gabriel fils de Lancelot de la ville de Bruxelles, quel Gabriel mon neveu Lesnard de Chalet m'a envoyé pour le tenir deux ans à mes dépens pour apprendre le langage et aller à l'école, ainsi quil appert par la lettre que ma escripte le dit sieur de Challet[1], quelle est attachée à ce feuillet par laquelle il me promet payer et rendre ce que je metré pour le dit Gabriel. »

Quelques négociants de Flandre sont nommés dans les archives vitréennes. Il en est d'autres qui s'avisèrent de quitter leur pays pour venir faire souche dans le nôtre, tels ces Moucheron[2] originaires d'Anvers, dont les descendants se marièrent à Vitré, entrèrent à la chambre des comptes et se firent déclarer nobles d'extraction par arrêt du 14 décembre 1668.

Tout cela est fort bien ; mais quand vous aurez ajouté que les Vitréens ont réalisé là-bas de bons écus sonnants ou qu'ils ont avantageusement échangé leurs canevas pour de

[1] Jehan de Gennes a mentionné dans son journal domestique plusieurs autres membres de cette famille de Chalet, soit : Jehan de Chalet, marié à Jeanne de Gennes — Robert de Chalet, décédé en 1517 — Ylaire de Chalet, marié à Perrine de Monsautel — François de Chalet, fils d'Ylaire, marié à Marie Le Moyne, 23 janvier 1526.

[2] Alliés aux Le Coupvreux, Le Moyne, de Gaillardy, Lefort, etc.

Le 7 avril 1888, on lisait, dans la *France illustrée* : nous apprenons le mariage du comte de Moucheron avec Mlle de Muyssart — Le Comte de Moucheron appartient à une noble famille originaire d'Anvers dont une branche s'est établie en Bretagne et une autre Normandie dans les élections de Lisieux et de Verneuil. Porte *d'argent à la fleur de lys d'azur séparée par le milieu et détachée de toutes parts.*

Digitized by Google

l'alun, des épices, des fourrures, du plomb, de la dinanderie, des ballots de garance, avouez-le, vous aurez à peu près tout dit et l'intérêt de cette étude sera au mouroir. — Oui, lecteur, si nos gens se croient créés et mis au monde pour entasser doublons sur doublons. Par bonheur pour eux et pour nous, il en va tout autrement. Ces marchands aiment avant tout leur honneur de Vitréen et de chrétien.

Tandis que sous leurs yeux, les riches communautés flamandes, construisent à grands frais et à l'envi églises, maisons de ville, halles, clochers, beffrois, eux, se disent qu'en leur petit Vitré, avec une partie de leur or si péniblement gagné et conservé, ils élèveront à la gloire de Dieu, à la louange de Marie un monument destiné à porter au travers des siècles, l'éclatant témoignage de leur foi, de leur générosité, de leur bon goût. Et l'édifice monte! Voyez, les sculpteurs sont à l'œuvre ; l'heureux agencement des moulures diminue déjà le massif des contreforts, et sous la main de l'habile ouvrier, chacune de ces saillies devient un élément d'ornementation. Bientôt les larges baies ogivales seront partagées par de légers meneaux qui, arrivés à la naissance de l'ogive, se ramifieront en dessins capricieux et variés : ici en flammes, là en hermines, ailleurs en fleurs de lys. Mais c'est le décor du portail central qu'il faut suivre et admirer.

Imaginez une arcature triomphale reposant de chaque côté sur des dais qui abritent les statues de saint Pierre et de saint Paul. Sous cette arcature, à la place d'honneur, la Reine de céans, la patronne des Vitréens, tient dans ses bras le divin Jésus. Ses pieds reposent sur un bloc délicatement fouillé ; sur sa tête s'avance un dais pyramidal. Au-dessous de la Vierge s'ouvre une belle fenêtre flamboyante ; puis se dessine l'arc surbaissé du portail. Son archivolte ornée d'élégants crochets, ressort sur un panneau coupé d'arcatures trilobées. Les nervures prismatiques garnissent les pieds droits ; une vigne chargée de ses fruits serpente dans les

Digitized by Google

voussures ; à gauche et à droite, légers contreforts du XVe siècle, pilastres de la Renaissance, montent et s'étagent pour recevoir la riche moulure qui sert d'encadrement à la fenêtre flamboyante. C'est un tout harmonieux d'un effet excellent et dont les détails ne perdent rien à être examinés de près.

Quel enthousiasme ! direz-vous ; on voit aussi bien, peut-être mieux, ailleurs. — Accordé lecteur, et mille actions de grâce pour ce peut-être. Voici toutefois une chaire extérieure qu'il faudra trouver élégante et rare. De forme octogonale « elle porte sur un pédicule comme un font baptismal ; chacune de ses faces est décorée de deux arcatures trilobées supportées à leur point de réunion par un encorbellement. Un dais semblable au toit d'un clocheton garni de crochets recouvre cette petite tribune. » Sur la dernière moulure du cul-de-lampe qui la soutient, des dragons et chimères se tordent furieusement comme diablotins mal contents d'ouïr la parole de vérité. Il existe en France un très petit nombre de ces chaires extérieures. Celle de Vitré est citée entre toutes pour l'harmonie de ses proportions. Passez donc aux Vitréens leur enthousiasme, d'autant que l'intérieur de leur œuvre répond à l'extérieur. Bas-côtés et chapelles ont gracieux arceaux, clefs de voûtes délicatement traitées ; puis, pour donner à cette église un mobilier digne d'elle, voyez comme ils s'emploient pendant leurs voyages ou leurs séjours en pays étrangers.

En 1473, ils apportent de Flandre trois panneaux de verre pour mettre à la vitre de leur chapelle, un tableau signé *Jean Copman* ; des pièces de tapisseries ont la même provenance. Ils achètent de la soie verte d'Arras pour un pail. « Le 16e jour de mars, l'an 1535, en présence des marchandz et frères de la Confrérie de l'Annonciation, est fait compte touchant une chapelle de drap d'or complète que Gilles de la Maczonnais, sieur de Vacé acheta au pays de Flandre la somme de cinq cent quarante livres monnoie tournois. » Ils mentionnent encore dans les inventaires « chasubles de satin cramoysi,

Digitized by Google

chasuble de velours rouge, des draps de parement, les orfroys d'une chapelle de velours vermeil, nombre d'ymaigeries[1] ». Aussi leur sanctuaire est-il resplendissant aux jours de fête. Toutefois, ne croyez pas que pour lui seul ils aillent négliger le reste de leur église. Ils ont l'esprit trop bien fait pour se confiner dans un étroit particularisme. N'est-ce pas, d'ailleurs, parmi ces marchands que se recrutent et les trésoriers de Notre-Dame et les premiers administrateurs de la communauté de ville ? — Eh bien, de toutes les richesses réunies par eux à grands frais que reste-t-il ? — Un vitrail, un tryptique ; mais ce sont deux valeurs artistiques devant lesquelles on s'arrête.

Le vitrail est daté de 1537. On le plaça au-dessus du portail central, dans cette baie flamboyante dont nous avons décrit l'extérieur. Il représente l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusa-

[1] Robin Rouxigneul, premier prévost 1472-73, enregistre le don d'un missel par Dom Pierre Belot. Ce Belot, ne serait-il pas un frère de Jean Belot, marchand de drap à Rennes, lequel recorde que depuis environ 30 ans il a été marchandement ès-parties de Lyon, Auvergne Limousin, Poitou, Anjou, Normandie, contrées où il a maints correspondants. (*Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, par Dupuis T. I, p. 845.) Guyon Gaulay, 4e prévost, fait façonner un petit lutrin pour porter ce missel. Il note le don d'un drap de passion pour le vestement du grand autel de Notre-Dame. Son prédécesseur Jean Le Clavier, avait fait établir les verges qui portent les courtines de la chapelle des marchands. Le compte d'André Tirel, 1489-90, note la somme versée à ceux qui fourbirent les chandeliers et tendirent les tapisseries le jour de la fête. Les marchands d'outre-mer font venir les prédicateurs de carême, leur offrent au départ ung escu soleil compte de Jehan Le Coq, 1533-34. Jehan Lefebvre Faucillonnais, prévost pour 1478-78, paie la façon des coffres pour mettre les torches. Jehan Lambaré marque en 1516 la rétribution accordée au maître d'école pour avoir assisté luy et ses écoliers à la messe du samedy et pour le salut chacun jour.

Pour permettre de contrôler cette assertion, nous donnons ci-après la liste des premiers miseurs de Vitré. Pierre Phelippot 1464-65. Robin Rouxigneul 1465-66. Jean Geslin 1869. Guyon Gaulay 1472. Jean Houdry 1474-75-76. Pjerre Le Moyne 1477, René Le Moyne 1482-83. Jean de Chalet 1492-95 Jehan Le Fèbvre 1498. Etienne Geffrard 1507. Bodinais de Gennes 1509. Lucas Miaulais 1512. Jean Leber 1515. Jean Le Gouverneur 1517. Que le lecteur veuille bien se reporter à la liste des premiers prévosts de l'annonciation écrite aux premières pages de cet article, il y retrouvera la plupart des personnages ci-dessus dénommés. (Consulter en outre le *Journal hist. de Vitré*, par l'abbé Paris-Jallobert, p. 560-562.)

Digitized by Google

lem. Un portique renaissance sert d'encadrement. L'artiste lui a donné la teinte de l'albâtre doré par le soleil. Au premier plan, s'avance le Sauveur-Jésus nimbé d'or, vêtu d'une robe violette admirablement drapée. Sous les pas de sa monture, le sol est jonché de feuillages ; devant elle, un Juif étend un riche tissu broché d'or et de soie ; des enfants suivent empressés et joyeux. Au second plan se groupent de nombreux personnages revêtus de costumes aux couleurs franches et variées, qui frappées par les rayons du soleil resplendissent comme saphirs, topazes et rubis. Des arbres, des montagnes forment le fond de la scène et ressortent sur le bleu intense, du ciel. Dans le tympan, des anges animent les compartiments dessinés par les gracieux entrelacs des meneaux.

Décidement, ces Vitréens d'il y a trois siècles n'étaient pas absolument dénués ; ils savaient discerner le talent et le faire valoir. Pour vous en convaincre davantage, considérez ces trente-deux émaux représentant la vie de la Vierge et celle de son divin fils. Un nommé Jehan Bricier les apporta de Limoges, les fit monter en tryptique par Robert Sarcel, ferrer par Bernard Ragotière, étoffer par Jacques de Loysonnière et les donna à l'église Notre-Dame l'an 1544, la veille de Noël. Certes, voilà une magnifique collection ! notez qu'elle est signée d'un des meilleurs émailleurs limousins, et si vous n'êtes mécréant, faites droit à la touchante requête du donateur.

....

Je vous supplie faire prier
Pour les âmes des trépassés,
Que Dieu leur veuille pardonner.
Car je vous notifie à tous
Qu'ainsi pour les défunts prirez
Tout ainsi l'on prira pour vous.

La note chrétienne revient toujours. Au grand déplaisir

Digitized by Google

des gens à idées préconçues, ces marchands sont à la fois croyants et à l'affût de tous les progrès pour s'en réjouir et en profiter.

Tandis qu'ils commercent à Anvers, ils entendent conter qu'en cette ville, un Français sorti d'un petit village de la Touraine dirige une imprimerie déjà célèbre ; qu'il y réunit de bons compositeurs pour le grec, l'hébreu, le chaldéen ; qu'il a pour correcteurs : une pléiade de savants renommés Juste Lipse, Kilian, Pulmann, Giselins, Raphelinge, Harduyn, Ghesdaël ; et nos Vitréens de s'en aller au Compas d'or et plus tard au Marché du Vendredi pour acquérir les écrits de saint Cyrille, archevêque de Jérusalem ou bien les œuvres du divin Lactance. — Bon pour les curés ou les moines, ceux-là ! — C'est juste ; mais avec ces premiers volumes ils emportent les deux livres de Juste Lipse sur la *Constance*, un Dictionnaire en quatre langues ; un *Virgile* avec les commentaires de Joseph Scaliger ; le *Théâtre de l'Univers* par Abraham Ortelius.

Tous ces ouvrages figurent au catalogue de la bibliothèque publique de la ville de Vitré. Ils portent la marque de Plantin complétée par les Moretus, ses successeurs et alliés ; marque bien faite pour plaire à nos Vitréens du seizième siècle :

Stella duce, labore et constantia, pietate et prudentia.

FRAIN.

(A suivre.)

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

SUR

PRIGNY ET LES MOUTIERS[1]

CHAPITRE VI.

L'évêque de Nantes Quiriac vient à Prigny.

Dans toutes les transactions dont nous venons de parler, l'autorité diocésaine n'est mentionnée que d'une façon indirecte, par la présence des archidiacres Guillaume et Auvé, qui semblent ainsi ratifier les démarches de Judicaël et d'Adénor. Un coup d'œil sur les prélats qui gouvernèrent le diocèse de Nantes au commencement du onzième siècle nous expliquera cette circonstance.

Nous avons vu l'évêque Gautier II, installé sur le siège de Nantes par le duc de Bretagne Geoffroy, en opposition au comte Budic, luttant contre lui sans toutefois réussir à le chasser. Il gouverna de 1005 à 1048, mais sans autorité et comme retiré dans un camp. Il avait été marié et se trouvait père de deux fils : Helgomar et Budic. Ce dernier, élevé dans la fameuse école de Saint-Martin de Tours, fut désigné par son père pour lui succéder. Il y avait alors une fureur d'hérédité qui voulait s'introduire jusque dans le sanctuaire. Les

[1] Voir la livraison de juillet 1888.

Digitized by Google

papes et les conciles protestaient, mais ils n'étaient pas toujours écoutés.

Le comte de Nantes, Mathias, ne goûtait pas cette façon de succéder ; il affectait un grand zèle pour la discipline et s'opposa d'abord à la prise de possession de Budic. Malheureusement son opposition ne put résister au bon vouloir que lui témoigna l'aspirant à l'épiscopat. La vénalité est de tous les temps.

Le concile de Reims eut plus de vigueur. Budic s'y trouva, convint avec la plus grande simplicité de la manière dont les choses s'étaient passées ; on lui enleva la crosse et l'anneau ainsi que l'exercice des fonctions épiscopales, mais on lui permit celles du sacerdoce. Ces Bretons, au onzième siècle, étaient de bonne foi quand ils se permettaient de ces énormités, que nous comprenons à peine, de nos jours. Cette sentence écrasa le pauvre Budic ; il ne revint à Nantes que pour y mourir de chagrin, cette année même. — A cette même date une charte de Saint-Cyr nous montre Guillaume, déjà archidiacre.

La succession de l'évêque Budic ne fut point une affaire très simple. Les comtes, barons et chatelains, pillards la plupart du temps, plutôt que guerriers, étaient néanmoins toujours sans ressources. Il est vrai que les Danois avaient brisé toute organisation civile, mais il semble non moins certain que les comtes, parfois même les rois, imitant sur ce point plusieurs monarques des races précédentes, avaient pris l'habitude de regarder le sol comme entièrement à leur disposition. S'ils étaient obligés très souvent de respecter les bénéfices nobles tenus par des barons peu disposés à se laisser évincer, quoique l'hérédité de ces fiefs fût très contestable dans l'origine, il n'en était pas de même, d'après leur appréciation, au regard des biens d'église. Ces personnages étaient portés, dès cette époque, à juger que *La force prime le droit*. Presque tous les titres de possession avaient disparu, et, ce qui était plus triste encore, à peine les pauvres masures,

Digitized by Google

jadis églises ou chapelles, pouvaient-elles se procurer un titulaire quelconque. Savoir manier l'épée avait dans un temps où le pays était sans cesse envahi, une valeur que l'on estimait même dans un prélat, soit évêque, soit abbé. En temps de paix on reprenait la crosse. Dès lors un évêché, une abbaye pouvaient récompenser un guerrier. D'un autre côté, un comte ou un duc, pourvoyant un de ses fils d'un diocèse, lui permettait de faire bonne figure. Le prélat lui-même était assez heureux de cette situation qui avait plusieurs faces et expliquait, sans l'excuser, un certain nombre de licences. Les souverains trouvaient dans cet état de choses un véritable avantage pécuniaire, et ne manquaient point d'ignorants, très satisfaits de se voir dispensés des anciennes formalités.

Quelques personnages essayèrent d'arrêter ce désordre, mais comment trouver immédiatement des sujets bien pourvus du véritable esprit ecclésiastique, et munis d'une science suffisante ? Il fallut assez longtemps fermer les yeux, surtout dans la Bretagne qui sortait à peine d'un horrible cataclysme.

L'affaire de l'évêque Budic, au concile de Reims, avait révélé à Rome la façon dont les choses se passaient à Nantes. Le souverain pontife nomma d'office, en vertu de ses droits sur toutes les églises, un titulaire au siège vacant. Ce titulaire se nommait Airard. Il va nous dire lui-même ses titres, dans ces lignes écrites en 1050. « Moi, indigne moine nommé Airard, lorsque j'étais cardinal de l'église de Saint-Paul, abbé de ce monastère, je fus donné à l'église de Nantes, non pour mes mérites, mais par la volonté divine et le choix du Souverain Pontife. » (D. Lob. II. col. 195). Le pape était alors Léon IX. Dom Ceillier dit que le clergé et le peuple nantais furent très mécontents de n'avoir point été consultés. Budic vivait encore, et c'était pour parer, au plus vite, à son indignité que la cour de Rome prenait cette mesure. Cela n'empêche pas le savant bénédictin de conclure, des murmures nantais, qu'Airard était indigne de l'épiscopat.

Digitized by Google

Le nouvel évêque arrivait en réformateur, il devait froisser le grand nombre; Travers n'a pas manqué d'accepter le jugement de Dom Ceillier, comment se serait-il prononcé pour un prêtre zélé?

Lorsque Budic mourut, le diocèse de Nantes, bien que pourvu d'un pontife, se crut en droit de se donner un évêque de son choix. On en écrivit au pape Léon, et l'on sait qu'il fut procédé à une élection, mais que l'élu ne fut pas ordonné. Nantes eut ainsi un évêque pour le spirituel et un administrateur du temporel épiscopal. Ce dernier se nommait Quiriac. Mathias ne semble pas avoir été opposé à Tirard ; on les voit ensemble lors de la fondation du prieuré du Pèlerin, mais le comte mourut peu après. Ce fut une nouvelle cause de division dans le pays nantais. Les comtes de Cornouaille prétendaient à ce comté. Mathias mourant sans enfants, Hoël fils et successeur d'Alain Cagnard, époux de Judith, se présenta pour le remplacer. L'histoire ne parle pas de la lutte qui s'ensuivit, mais il est très probable qu'il yen eut une. Budic avait eu, outre Mathias, au moins deux autres fils ; l'un nommé par le Cartulaire de Redon (chapitre 304) Mathatias, et l'autre Budic. Mathatias est aussi nommé Hoël, et c'est ce qui l'a fait confondre avec son concurrent. Il paraît qu'Hoël de Cornuaille avait pris le parti de Quiriac, qui était son frère. Hoël Mathatias, partisan d'Airard, fut obligé de se contenter de la portion du pays nantais appelée *La Mée*.

La chronique de Saint-Michel affirme positivement que Mathatias eut pour successeur son frère : « Obiit Mathias comes Nannetensis, cui successit Hoelus frater ejus. » Celle de Quimperlé, toute bretonne qu'elle est, dit qu'en 1054 seulement, Hoël fils d'Alain Cagnard, devint comte de Nantes ; « 1054. — Hoel principatum Nannetensium adipiscitur, Cornubiæ comes. » Il y avait donc eu quatre années de rivalité. En 1055, on voit ce qu'était devenu le fils de Budic par quelques mots de la fondation de la Chaume : « La

Digitized by Google

veille des nones de juillet 1055, Hoël étant comte de La Mée, Quiriac tenant la prélature du siège de Nantes en *provision*[1]. »

Enfin la charte 375e du Cartulaire de Redon, datée de l'an 1075, offre ces lignes : « Cela se passa dans le temps.... d'Henri qui gouvernait l'état des Français et de l'illustre Hoël qui gouvernait, avec une singulière prudence, la Mée. »

On parle ensuite de l'insolence habituelle de l'Evêque Guérec (Quiriac). On y fait savoir que Quiriac fut déposé par Rome. Il se repentit et, c'est probablement ce qui fit qu'on le toléra comme évêque après Airard. Le pape était alors Grégoire VII dont on connaît la vigueur. Le comte de Nantes n'est pas même nommé ; c'est assez dire que Redon n'appartenait d'abord, ni à Hoël de Cornuaille, ni à Quiriac. La fondation de La Chaume va plus loin encore; Hoël de Cornouaille est rejeté même dans la partie qui lui avait été concédée. Airard résidait assez fréquemment à Redon, ainsi on l'y voit en 1062 (chavte 327 du Cartul. de Redon). Ce prélat en était réduit à se tenir aux alentours de son diocèse. Quiriac avait l'avantage d'être frère du comte de Nantes ; Airard n'avait que son droit. En 1059 il assiste, au concile de Rome et signe : « Evêque et Abbé. » En 1060, on le retrouve à Savenay. — On lit à la fin d'une charte de Redon datée de 1060 : « Anno ab incarnatione Dni 1060, Indictione XIIIa, luna Xa, Conano comite Nanneticam urbem gubernante, Erardo civitatis episcopo existente. » Si cette charte est bien authentique, il en résulterait que les moines de Redon préféraient dire le duc de Bretagne comte de Nantes, que d'accepter le fils d'Alain Cagnard. — Le même Cartulaire

[1] « Pridiè nonas Julii MLV Mediæ consulatum Hœllo obtinente, prœsulatum vero Nanneticæ sedis Quiriaci providentia regente. »

[2] « Contigit temporibus... Henrici, qui Francorum rempublicam regebat, et illustris Hoël qui mediterraneam[a] (idest mediam) singulari prudentia gubernabat. » [a] Ces mots sont entre crochets dans la Charte même, mais écrits de la même main.

Digitized by Google

nous montre Auvé archidiacre en 1050. C'est donc vers ce temps, que ce dignitaire vint, avec son confrère Guillaume, ratifier la transaction du curé de Saint-Pierre-de-Prigny (aujourd'hui Les Moutiers) avec Judicaël et Adénor. On peut croire que ces archidiacres agissaient au nom d'Airard, ce qui ne pouvait disposer Quiriac en faveur de cet établissement. D'un autre côté les deux archidiacres n'avaient pas osé déclarer qu'ils agissaient sous l'autorité d'Airard.

Airard était assez fréquemment à Marmoutiers. Un jour qu'il se trouvait dans cette abbaye, on lui fit confirmer toutes les concessions qu'il avait faites dans le pays nantais en faveur de cette abbaye, et comme cet évêque était près de mourir il les fit ratifier par son successeur qui était présent. Ce successeur n'était autre que Quiriac lui-même qui était enfin venu faire sa soumission et mérita qu'Airard résignât en sa faveur avant de mourir. Alors Quiriac put être ordonné. On était en 1062 et sans doute le nouvel évêque avait perdu cette insolence que les religieux de Redon lui reprochaient, car on le voit de suite rentré dans les relations les plus convenables avec leur abbaye, à laquelle, dès cette année 1062, il confirme toutes ses dépendances dans le diocèse de Nantes (*Cartul. de Redon,* charte 285). Quiriac, devenu légitime évêque, se montra zélé comme son prédécesseur. Ce dernier avait essayé de faire exécuter les prescriptions des conciles, Quiriac voulut sur ce point marcher sur ses traces, et c'est encore dans le feu de ses débuts que nous le voyons arriver à Prigny.

Nous allons emprunter les paroles mêmes du procès-verbal de cette visite en supprimant seulement les longueurs du début :

« ..... Lorsque nous avons succédé dans l'évêché de Nantes au vénérable évêque Airard, à peine avons-nous trouvé dans tout ce diocèse quelque église qui fût libre de la vassalité ou dépendance de personnes laïques, quoique le susdit vénérable

Digitized by Google

évêque, pendant qu'il vécut[1], ait chassé de l'église de Dieu, dans son diocèse par la vertu de l'Esprit-Saint, toute personne de condition laïque. Quant à nous, c'est avec peine que nous voyons cette église soumise à une telle misère, et nous travaillons à extirper cette vorace rapacité ; c'est ce qui nous procure un grand nombre d'adversaires. Comme, la troisième année de notre ordination, en poursuivant ce genre de sacrilège, nous parcourions notre diocèse, nous arrivâmes à Prigny, et là, nous trouvâmes des religieuses de Notre-Dame d'Angers, qui avaient obtenu de Gueffier et de ses frères une église sur ce territoire. Ces faits, venus à notre connaissance, nous avons mandé devant nous : et les religieuses et ceux dont elles alléguaient la donation. Nous leur fîmes savoir que jamais nous ne supporterions un tel fléau dans le divin sanctuaire, que nous ne permettrions pas les saints mystères dans une église qui ne relèverait que du pouvoir séculier. Gueffier et ses frères essayèrent en vain de nous opposer leurs raisons. Voici ce qu'ils mettaient en avant. « Nos parents trouvèrent, sur ce territoire qui leur appartenait d'antiques masures que les indigènes assuraient avoir été jadis une église en l'honneur de sainte Marie, et, disaient-ils, il s'y était opéré de très nombreux miracles. Désirant, pour de pieux motifs, restaurer ces murailles, en l'honneur de celle pour laquelle elles avaient été bâties, ils engagèrent, en partie, quelques-unes de leurs propriétés, croyant, par cette reconstruction, être utiles au salut de leurs âmes.

Notre père étant mort peu après et l'église ayant été renouvelée, de ses deniers, nous, ses fils et héritiers, ainsi que notre mère, nous n'avons pas eu la présomption de soustraire quoi que ce soit, ou d'employer à notre usage, ce qu'un

[1] On voit qu'alors Airard était mort, ce qui prouve ce que nous venons de dire que Quiriac se réconcilia avec son rival, lorsque la mort menaçait déjà ce dernier. Celui-ci ne se rendit pas trop difficile, d'abord parce que tout indique qu'il aimait la paix, et ensuite que les moines de Marmoutiers, chez lesquels il était malade, avaient tout intérêt à se rendre Quiriac favorable.

Digitized by Google

homme aussi pieux avait destiné au rétablissement d'une église de Dieu.

Au contraire, afin d'augmenter cette donation, nous avons ajouté, de nos propriétés, pour la subsistance des personnes qui servent Dieu dans ce lieu.

Il s'en est suivi que nous avons pourvu, de cette église et de toutes ses dépendances, l'église Notre-Dame d'Angers, en lui confiant aussi notre sœur Adénor. Nous ne voyons pas en quoi nous devons, pour cela, soumission à vous où à l'église de Nantes. »

Nous interrompons ici ce diplôme, car cette réponse du Seigneur Gueffier est tellement le résumé des idées de cette époque que nous tenons à le faire remarquer. « Avons-nous besoin de la permission de qui que ce soit pour faire une bonne action ? » Telle est la réponse du Châtelain de Prigny. Il eût été bon d'observer auparavant, si cette église que les fils de Judicaël donnaient aux religieuses bénédictines d'Angers était à eux, et pour cela, si celui qui la leur avait cédée en avait le droit. En outre, l'évêque n'était pas mal venu en examinant si cette action, que Gueffier prenait pour bonne l'était réellement; si, par exemple, la restauration de l'église paroissiale n'eût pas mieux valu. Sur ce point, l'œil du prélat eût été meilleur juge que celui de Gueffier, ou même que celui du pieux Judicaël et de sa dévote épouse. Donner tout à coup à ce petit oratoire de Notre-Dame une très grande supériorité sur l'église Mère, pouvait bien ne pas sembler d'une sagesse établie à l'évêque de Nantes, même quand le bon curé Even s'en était contenté. Toutefois, ce dernier avait pour excuse l'autorisation des archidiacres ; autorisation presque forcée, pouvait répondre Quiriac. Voici quelle fut son instance. « En face, dit-il, d'une défense tellement irrationnelle, nous avons exposé et confirmé le droit véritable et canonique ; nous avons fait savoir aux argumentateurs, que leur donation n'était pas légale et que l'on ne pouvait pas célébrer les Saints-Mystères dans cette église, tant qu'elle

Digitized by Google

relèverait d'un patronage laïc. Après quoi, prenant conseil, aussi bien Gueffier et ses frères, que les religieuses alors présentes, abandonnèrent à notre autorité et à l'église de Nantes, la susdite église, ainsi que tout ce que lesdits seigneurs et leurs parents lui avaient donné. Enfin, ils nous supplièrent de la conférer aux sœurs de Notre-Dame d'Angers, préparée, comme elle l'était, à recevoir la consécration, et même de la consacrer, s'il nous semblait bon, tout en prélevant quelque droit.

Cette supplique était convenable, nos clercs en jugeaient ainsi et nous conseillaient la bienveillance. Nous nous conformâmes à leur avis et nous acceptâmes ladite église avec ses dépendances, sous notre protection et celle de l'église de Nantes, tout en retenant un droit annuel pour la cathédrale, savoir, un besant d'or, payable à la fête de l'Assomption. Enfin, pour que l'on ajoute foi et solidité à cet écrit, nous l'avons corroboré de notre propre main et de notre propre sceau, loué et approuvé en cela par nos clercs, dont nous avons voulu que les noms et les seings soient apposés.

Seing de Quiriac, év. de Nantes †; S. de Guillaume[1] †; S. de Raoul grammairien[2] †; S. de Durand, chapelain †; S. de Hubert, chanoine †; S. de Jean, chanoine; S. de Siméon chanoine;[3] S. d'Auvé, archidiacre; S. de Guérin, chanoine S. de Geoffroy, trésorier; S. d'Aubron, chanoine; S. de Jarnogon, chanoine.

Fait à Nantes, l'an de l'Inc. du Sgr, 1063, 3e du pontificat de Quiriac, Indiction 2e, concurrence 3e, épacte nulle, terme pascal, les nones d'avril (5 avril), jour de Pâques, le 3 des ides d'avril (11 avril). »

La seconde indiction était commencée le 1er septembre 1063,

[1] Probablement l'archidiacre de ce nom.

[2] On nommait grammairien ou scholastique, le maître de l'école de la cathédrale (La Psalette).

[3] Son nom n'est pas à côté de celui de son confrère parce que le pays de Retz relevait de ce dernier, Auvé n'est ici que comme chanoine.

Digitized by Google

et finissait le 1er septembre 1064. L'année finissant alors à Pâques il s'ensuit que cette pièce est du laps de temps compris entre le 1er septembre 1063 et Pâques 1064, c'est-à-dire le 11 avril, jour auquel tombait cette fête.

Nous avons remarqué l'usage de commencer l'année à Pâques. Cet usage, dès lors, n'était pas universel, mais il existait dans le pays nantais ; nous en avons pour preuve une charte de Marmoutiers au sujet de Béré. La date est du 5e des ides de février de l'indiction 1re que l'on place en 1062, tandis que, d'après notre manière actuelle de supputer le temps, le 5e des ides de février de l'indiction 1re ne peut être qu'en 1063.

Cette donnée va peut-être nous aider à accorder deux dates qui semblent se combattre.

L'acte que nous venons de donner est de la 3e année de l'ordination de Quiriac, et placé néanmoins en 1063, quand cette ordination est placée en 1062. Cela s'explique par ce fait que ce sont les moines de Marmoutiers qui nous ont fixé la date de son sacre, tandis que l'acte de Prigny est dû à un Nantais. — Marmoutiers, dès lors, suivait le comput actuel, tandis que le pays nantais suivait l'ancien. — Si l'acte de Prigny eût été rédigé à l'abbaye de Tours, il eût été daté de 1064, qui était bien la troisième année de l'épiscopat de cet évêque.

Nous voyons aussi que ce procès-verbal fut rédigé après le retour de Quiriac à Nantes.

Ce document octroyé par l'ordinaire, constituait définitivement l'établissement du prieuré de Notre-Dame dans le faubourg de Prigny. Ce prieuré était désormais un bénéfice des religieuses de la charité d'Angers, qui, du chef du châtelain de Prigny, étaient en même temps dames féodales de ce faubourg, qui fut, peu de temps après, nommé le *Bourg des Moutiers,* et dont elles possédaient la justice ou prévôté. Gueffier, seigneur de Prigny, ne voyait pas pourquoi il ne pouvait se constituer un vassal, pour l'église comme pour tout autre fief, car il partait de ce principe que l'église de

Digitized by Google

Notre-Dame était son fief, ne comprenant pas que lors même que les murs de cette église et son emplacement eussent été sa propriété, il ne s'en suivait pas qu'il y pouvait donner juridiction spirituelle.

Le bon châtelain, pour tout donner en sa faveur, se rappelait peut-être, d'après l'histoire ecclésiastique, que jadis le peuple choisissait ses pasteurs. Lui, chef d'un petit peuple, le suppléait sur ce point, cela lui semblait très simple et c'est bien en effet, ce qui, pendant tout le moyen-âge, fut connu sous le nom de patronage ou de présentation, mais il y avait un dernier droit que l'on ne pouvait enlever à l'évêque, c'était la collation. En un mot, l'évêque seul peut conférer le droit d'exercer le culte dans tel ou tel territoire.

Certains prélats allaient plus loin, dès cette époque, et n'accordaient pas que les laïcs puissent revendiquer le droit de patronage sur les églises de paroisse. Presque toutes, en effet, n'étaient point nouvelles. Autrefois, elles avaient été constituées, soit par les empereurs romains, soit par les premiers évêques, soit par les rois mérovingiens, qui ne dérogèrent point aux premières fondations ; elles avaient été dotées de biens appartenant au fisc ou de fonds légués par les évêques, la plupart du temps pris, alors, dans la classe la plus élevée et la plus aisée. Nous voyons par plusieurs testaments d'évêques, comment se constituèrent ces dotations d'église, ainsi les testaments de saint Aldric et de saint Bertrand du Mans et de saint Perpet de Tours.

Après le passage des Normands, les ducs et comtes donnèrent en fief à leurs guerriers, les châteaux et villas que ces personnages restaurèrent comme ils purent. Lorsque le château se trouvait dans le voisinage d'une ancienne église, le seigneur, car ces guerriers reçurent ce nom, en souvenir des sénateurs de l'époque romaine, fit nommer un titulaire à cette église, qui fut remise tant bien que mal en état. Quant au temporel précédent de ce sanctuaire, le

Digitized by Google

châtelain qui le trouva sans possesseur se persuada facilement qu'il lui appartenait. Force lui fut cependant d'affecter quelque revenu à la cure reconstituée. Le seigneur se considéra, grâce à ce bienfait, comme fondateur, tandis qu'il restait souvent détenteur d'une bonne partie du domaine presbytéral. Le pauvre curé ne pouvait lutter ; le plus clair de son affaire était de se considérer comme le chapelain du château. Il était souvent très utile et très justement estimé, mais il était certain aussi qu'il avait une existence pénible et même humiliée. Les goûts batailleurs ne s'accordent pas toujours et de la simplicité et de la douceur évangélique. L'évêque seul pouvait entreprendre quelques réclamations, mais les nobles surent unir les hautes charges ecclésiastiques à leurs grands titres féodaux. Les prélats se rappelèrent qu'ils étaient barons ou fils et frères de barons, de sorte que les abus marchèrent leur train là où le pontife n'était pas de première vertu. A mesure que le calme se rétablit, la science ecclésiastique reprit cours, les conciles purent faire entendre leur voix et l'esprit de foi qui, par une permission divine, s'était maintenu, produisit un renouvellement de zèle chez un bon nombre de prélats. Nous avons dit que l'évêque Airard fut de ce nombre. Il se trouva que son successeur Quiriac, malgré la singularité de sa situation première dans la prélature, fut également pénétré de l'esprit de la saine discipline. Il s'éleva donc contre l'empiètement des seigneurs, et, dans le fait qui nous occupe, la rectitude de sa sentence le dispute à sa modération ; il en résulta que le prieuré de Notre-Dame n'eut pas les droits paroissiaux qui restèrent uniquement à Saint-Pierre, pour le faubourg, et à Saint-Jean-Baptiste pour la ville Haute. Notre-Dame, bénéfice existant précédemment, et que les seigneurs s'imaginaient faussement donner entièrement, dut reconnaître les droits antérieurs de l'évêque

[illegible]

en payant un besant d'or. Quant à la juridiction spirituelle elle ne pouvait relever que de l'évêque.

Les religieuses succédant aux seigneurs eurent la présentation au titre temporel seulement. Il y eut ici une complication : les seigneurs de Prigny s'étaient dépouillés de leurs droits, en faveur de l'abbesse du Ronceray, pour tout le faubourg. Il s'en suivait que cette abbesse qui, sur ce point, était représentée par la prieure de Notre-Dame, était dame féodale de tout ce faubourg, à la seule exception de la maison du curé Even et se trouvait avoir ainsi dans l'église paroissiale elle-même, les droits que l'usage accordait aux seigneurs de paroisse.

En général, les évêques voulurent bien laisser aux nobles qui restituaient une église ou une chapelle, le titre de fondateurs, mais dépouillé des conséquences que l'on avait essayé de lui donner. Pour les églises paroissiales ce titre de fondateur entraîna rarement le droit de présentation pour un laïc, mais il fut supporté quand le prétendu titre de fondateur fut cédé à quelque abbaye. Il n'en fut pas de même des abbayes, des prieurés et des chapellenies, pour lesquels on toléra le patronage laïc. Un prieuré ou une abbaye se crurent, plus tard relevés par un titre [1] royal. Les monastères devinrent tellement royaux, que les rois recommencèrent, comme ceux des premières races, à les donner à leurs fidèles.

Il semble que la chapelle Notre-Dame n'était pas l'unique sujet des revendications de l'évêque de Nantes. Pendant que les religieuses du Ronceray s'introduisaient dans le bénéfice de la chapelle reconstruite par Adénor, les moines de Redon, plus à craindre que des sœurs, pour l'administration paroissiale, se faisaient donner l'église même de Saint-Pierre, et croyaient se rendre recteurs de la paroisse, en s'annexant le recteur lui-même et ce qu'ils purent de sa famille.

(*La suite prochainement.*) ABBÉ ALLARD.

[1] Qui faisait que l'abbaye ou le prieuré était à la présentation du roi.

Digitized by Google

UN ABBÉ DE SAINT-AUBIN-D'ANGERS

(LE CARDINAL DE DENONVILLE)

(1493-1540[1])

IV

La correspondance diplomatique de l'Evêque de Mâcon a été conservée en partie.

Je dis *en partie*, parce qu'il ne nous est demeuré de lui qu'un nombre restreint de lettres adressées au grand Maître de Montmorency et au Chancelier du Bourg. Elles comprennent les années 1535, 36 et 37[2].

[1] Voir la livraison de septembre 1889.

[2] J'avais espéré que les lettres de l'ambassadeur de Rome au roi François Ier, dont il est mention fréquemment dans les précédentes, se trouveraient aux archives du ministère des Affaires Etrangères à Paris. Malheureusement, il n'en est rien.

Ayant demandé l'autorisation nécessaire pour y faire des recherches, je reçus le 18 janvier 1886 la réponse suivante :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 18 décembre dernier, pour laquelle vous demandez à consulter au dépôt des Affaires Étrangères les documents concernant l'ambassade à Rome de Charles Hémart, cardinal et évêque de Mâcon.

» La commission des Archives diplomatiques à laquelle j'ai transmis votre demande a émis un avis favorable que j'ai approuvé.

» Vous pourrez donc, dès que vous le jugerez convenable, vous adresser au chef de la division des Archives, qui fera mettre à votre

Digitized by Google

Les lettres de l'Evêque — les seules qui soient parvenues jusqu'à nous — bien qu'adressées aux deux premiers ministres de France, ne présentent pas, au point de vue politique, un intérêt aussi notable que l'on aurait pu s'y attendre. Elles ne contiennent aucune de ces confidences secrètes que l'on est heureux de découvrir sous les papiers d'un diplomate. Naturellement, les rapports confidentiels de l'ambassadeur ont été adressés directement au Roi, avec lequel il correspondait fréquemment par courriers spéciaux, et à l'aide d'un chiffre permettant de dissimuler les termes de ses communications à tout autre qu'à celui qui en possédait la clef; et ces documents-là, dont la transcription présentait un réel intérêt historique..... ils ont disparu.

disposition les documents dont vous désirez avoir communication, et qui sont malheureusement en très petit nombre.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères,

DE FREYCINET. »

Ne pouvant me rendre à Paris à ce moment, je chargeai un copiste accrédité dûment et digne de confiance, de procéder en mon nom aux susdites recherches. Il me répondit :

« On m'a remis, aux Archives, tous les volumes contenant les pièces diplomatiques, me disant, par avance, qu'il n'y avait rien concernant l'évêque de Mâcon. En effet, nous avons cherché, feuilleté, vu et revu, mais en vain. Il n'y a rien, absolument rien du Cardinal. »

Je fus plus heureux à la Bibliothèque Nationale, où je reçus, de M. l'Administrateur Général, la communication suivante :

« La correspondance de l'évêque de Mâcon remplit la première partie du volume jadis coté 9748 ? aujourd'hui 5145 du fonds français. Elle y occupe 130 feuillets, ou 277 pages in-folio, d'une écriture nette et peu serrée. »

C'étaient bien là, en effet, tout ce qui reste de Monsieur de Denonville au sujet de son ambassade, — les lettres signalées par les auteurs de la *Gallia Christiana* comme étant conservées de leur temps à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et qui furent remises à la Bibliothèque nationale postérieurement à la confection de cet ouvrage.

Digitized by Google

Néanmoins, les lettres de Monsieur de Denonville ont leur valeur. Elles révèlent de la part de leur auteur une grande finesse d'observation, une très juste appréciation des événements, une étude approfondie des tendances assez dissimulées du Saint-Siège; elles découvrent un dévouement sans bornes au Boi, son maître, et un vif amour de la gloire de son pays. Elles sont émaillées de remarques humoristiques, de petits faits qui peuvent sembler quelquefois grotesques, lorsqu'on les trouve rapprochés d'un si grand sujet, mais elles dévoilent consciencieusement les petitesses comme les grandeurs de la cour de Rome, elles ne laissent rien ignorer du caractère cauteleux, indécis de Paul III, français de cœur, mais tremblant devant l'empereur Charles-Quint, dont on le voit redouter longtemps l'omnipotence, puis rechercher enfin l'alliance dans l'intérêt de la défense commune contre les Turcs, menaçant alors à la fois Vienne et l'Italie.

Les lettres de Denonville effleurent, au sujet de la politique extérieure française de cette époque, un fait curieux, l'alliance projetée du roi François Ier avec la Sublime Porte, ce rêve doucement caressé entre les deux pires ennemis de Charles-Quint, l'union de deux forces vives qui eussent étreint violemment l'Empire comme dans un étau, et devaient, par une attaque simultanée, à l'est et à l'ouest de ses frontières, le faire craquer sur ses deux flancs et le mettre en péril de mort. Cette alliance, qui ne fut jamais cimentée par un pacte réel, mais à laquelle François tenait singulièrement, comme à l'expression la plus juste de toute sa haine vengeresse contre Charles-Quint, il ne paraît pas que si elle fût discutée dans le Conseil, admise en principe, et proposée au Sultan, un traité même secret soit venu effectivement en fixer les conditions et les avantages, du moins à l'époque où l'évêque de Mâcon gérait l'ambassade de Rome. Fraterniser avec Soliman, c'était rompre avec le Pape, c'était se mettre à dos la chrétienté. Dans une lettre à Montmorency, l'évêque de Mâcon disait bien haut, en 1536, que l'alliance du Roi avec le

Digitized by Google

Turc lui semblait tellement contraire aux sentiments religieux de la nation française, et à ses intérêts d'en deçà les Monts, qu'il ne pouvait croire que son maître y songeât réellement. Et pourtant, à l'heure où la guerre recommençait sur les Alpes, il était doux de se dire qu'un allié puissant pouvait jeter une armée de janissaires sur le Danube bien beau et bien bleu, dont il saurait pourtant rougir les eaux du sang de nos ennemis. Mais la prépondérance du Saint-Siège était alors si grande dans le monde européen, que l'appui moral de la cour de Rome sembla compenser pour le roi de France tout l'intérêt matériel de l'alliance turque, et l'alliance ne se fit pas. François supporta à lui seul le choc des Espagnols et des Allemands, et cette fois il en eut raison.

Après avoir parcouru attentivement toutes les lettres de l'évêque de Mâcon, j'ai pris en quelques lignes le résumé de la plupart d'entre elles. Je le donnerai ici avec la copie intégrale de quelques-unes de ces missives qui présentent le plus d'intérêt au point de vue de l'histoire internationale et des personnages du temps ; et j'y intercallerai un assez curieux passage des *Mémoires de Guillaume du Bellay*, relatif à l'entrevue que l'empereur eut à Rome avec l'ambassadeur de France, en présence du Saint-Père, au printemps de 1536.

I. — Rome, 4 septembre 1535. — Le pape Paul III, escorté du cardinal du Bellay, envoyé du roi de France, est venu de Pérouse à Rome pour y recevoir l'empereur Charles-Quint à son retour de Sicile. Le cardinal de Bologne, pris de fièvre, n'a pu l'accompagner. Celui-ci est le partisan de l'Empereur. Charles-Quint est retardé par l'état de la mer, la traversée le rend malade. Son séjour à Rome va occasionner des fêtes dans lesquelles l'ambassadeur devra dignement représenter son maître. De là des dépenses pour laquelle il demande un peu d'argent. Monseigneur du Bellay a chargé l'évêque de complimenter le chancelier sur sa récente promotion, et il ajoute : « Comme nous faisons ensemble toutes

Digitized by Google

choses pour le service du Maître, il vous plaira que la présente serve pour tous deux. »

II. — Pérouse, 23 septembre 1535. — L'Empereur n'est pas encore arrivé, car il est tombé malade en Sicile. La nouvelle du jour est la nomination du cardinal Grimaldi comme légat du pape à Pérouse « ce qui est une très mauvaise commission pour lui, car les cerveaux de ce peuple sont bestiaux et adonnés à effusion du sang humain. »

III. — Rome, 26 octobre 1535. — L'Empereur, en Sicile, a fait couper la tête à deux seigneurs qui refusaient de payer les contributions demandées. Poursuivi par l'insolence de la population, il a dû se retirer dans la citadelle de Palerme, d'où, très souffrant de son asthme, il annonce cependant son arrivée à Naples pour la fin du mois. Les Turcs, qui désolent la Méditerranée, ont empalé à Minorque 1000 chrétiens, et emmené 4000 prisonniers.

IV. — Rome, 11 novembre 1535. — « Nostre Sainct Père a esté et est encore un peu fasché d'un rume, lequel toutefois ne lui a pas ôté l'appétit, ni le goût du vin, et ne le garde point de négocier. »

V. — Rome, 11 décembre 1535. — « Au consistoire qui fut tenu vendredi dernier, Messeigneurs les Révérendissimes de Sienne et Césarin furent créés légats pour aller à Naples vers l'Empereur, le congratuler de sa belle victoire de Thunis »

VI. — Rome, 23 mars 1536. — L'Italie se prépare à la guerre contre la France à l'instigation de l'Empereur. Mais le Souverain-Pontife résiste à ce dernier, et maintient ses bons sentiments pour le Roi. Il ne faudrait cependant pas l'indisposer par l'alliance turque. Elle le jetterait dans les bras de Charles-Quint.

Le 6 avril 1536, l'Empereur arriva à Rome. On l'y reçut solennellement. Il fut abattu sur son passage des édifices en ruines pour lui faire la voie plus large. Le Pape l'accueillit affectueusement et le garda dans son palais pendant six heures le premier jour. Dès le lendemain, l'évêque de Mâcon

Digitized by Google

se rendit auprès du saint Père pour le prier d'entretenir son hôte des projets de la paix dont on nourrissait l'espérance, et comme gage de laquelle le roi de France demandait l'investiture du duché de Milan en faveur du duc d'Orléans, son fils.

Le Pontife déclara qu'il avait trouvé Charles très disposé à la paix et qu'il l'engageait à persister dans un aussi louable sentiment, mais que « jamais l'Empereur ne se condescendrait de bailler Milan au duc d'Orléans. »

L'ambassadeur débattit fortement les intérêts de son maître, mais il n'obtint du saint Père que « des expostulations et plainctes, » et Paul III déclara que l'Empereur, même s'il le voulait, ne pourrait pas donner satisfaction à la demande du roi de France.

Ce qu'ayant entendu avec déplaisir, l'ambassadeur se retira dans sa maison, et se garda d'aller porter ses hommages à Sa Majesté Impériale.

Le 8 avril, après l'office auquel Sa Majesté assista en grande pompe dans l'église Saint-Pierre, Monsieur de Mâcon ayant appris que l'Empereur « avoit faict mention de luy, comme trouvant estrange que, depuis son arrivée à Rome, ledit évesque n'avoit encore esté vers luy, » envoya demander au potentat l'heure à laquelle il lui plairait de recevoir sa révérence.

L'Empereur lui assigna la matinée du lendemain. A l'heure dite, Monsieur de Mâcon se présenta à la chambre de l'Empereur qui le reçut cordialement, lui dit : « qu'il estoit très aise de le cognoistre, ayant entendu de Nostre Sainct Père que ledit évesque avoit toujours faict très bon office, et qu'il désiroit à ceste cause luy faire plaisir. » Ce qu'ayant dit, il « l'emmena dans la chambre du Saint-Père, avec les ambas-« sadeurs de Venise, et le sieur de Velly accrédité auprès de « sa personne par le roi de France. »

Paul III revêtait les habits pontificaux. Il fit asseoir le prince au pied du lit, et se mit auprès de lui. Les cardinaux

Digitized by Google

s'assemblèrent en demi-cercle, M. de Mâcon au milieu d'eux, et l'on se mit aussitôt à traiter des affaires de France.

L'Empereur prit la parole, déclara son grand désir de vivre en bonne intelligence avec son frère François, mais affirma que toute difficulté à conclure une paix durable était sans cesse venue de celui-ci. Il commença alors une longue diatribe contre le Roi François Ier, rappela tout ce qui s'était passé entr'eux depuis l'ouverture du règne, l'accusa de tous les maux qui avaient ensanglanté la France et l'Italie, et insinua qu'il était l'ami du Turc. Il demanda que les armées du Roi sortissent du Piémont pour retourner au-delà des Alpes, et que le duché de Bourgogne lui fût rendu, selon les termes du traité de Madrid, déclarant qu'il pourrait consentir alors à donner le duché de Milan au duc d'Orléans. Il finit en suppliant le Saint-Père de déclarer qui des deux rivaux avait tort ou raison, disant que si le tort était de son côté, il se résignerait à voir le Pape favoriser François de tout son pouvoir, mais que dans le cas contraire, il implorait Dieu pour que tout le monde se mette contre lui.

Voilà donc ce que Charles-Quint appelait des propositions de paix et une politique de conciliation !

Ce discours perfide jeta l'indignation dans l'âme de l'évêque. Il s'avança pour y répondre ; il garantit le profond désir qu'avait son maître de conclure une paix durable et affirma que le Roi en avait donné des preuves. Mais Charles était satisfait de l'effet produit par ses paroles ; il se leva, ne voulant point en entendre davantage, et le Saint-Père pria les ambassadeurs et les cardinaux de passer en une autre pièce pour qu'il pût terminer sa toilette.

L'impertinence était à son comble, et l'on peut regretter, avec Brantôme, que « au lieu de l'évesque de Mascon, encores qu'il respondit un peu bien pour son estat et profession de prestre, ne pouvant tenir autre contenance, sinon quelquefois avec les doigts rabiller son bonnet carré, racoustrer et étendre, avecques ses deux mains serrées et les pouces

Digitized by Google

estendus, sa cornette de taffetas, retrousser sa grande robe de velours ou de satin sur les costez, il ne se fut trouvé en face de Charles-Quint, quelque brave et vaillant chevalier de l'Ordre du Roy, ou un capitaine de gendarmes, qui eust pu respondre bravement, quelquefois mettant la main sur le pommeau de son espée, quelquefois au costé, pour faire semblant de prendre sa dague, si bien que cet Empereur, tant asseuré encore qu'il fust très brave et déterminé, se fust avisé à retrancher le fil à ses premières hautaines et oultrageuses paroles[1]. »

Brantôme prétend que le Roi regretta que cette scène se fût passée diplomatiquement, et qu'il eût préféré « quelque bravasche et présomptueuse réplique de son ambassadeur. » Je le crois, car ce sentiment est bien dans le caractère français, et tout à fait conforme à l'humeur particulière de François. Qu'avait-il d'ailleurs à craindre pour lors de son rival ; les deux armées étaient en présence et l'amiral Chabot occupait le Piémont. Le Pape s'efforça, mais en vain, d'apaiser Monsieur de Mâcon. L'ambassadeur adressa au Roi un long rapport sur ce qui s'était passé, et l'animosité des deux princes ne fit que s'en accroître. La guerre continua.

Reprenons le cours de la correspondance.

VII. — Rome, 8 septembre 1536. — Le Saint-Père a fait faire en sa chapelle papale un service funèbre pour le repos de l'âme de Monseigneur le Dauphin comme pour le convoi d'un cardinal, malgré l'opposition de plusieurs cardinaux. Le cardinal Frani a été nommé légat de la Marche d'Ancône, ce qui n'est pas très favorable au service du Roi, et le cardinal de Sainte-Flore, neveu du Pape, légat de Bologne, ce qui est meilleur On se bat toujours entre partisans au nord de l'Italie, et la flotte turque vient d'apparaître dans les eaux de Gênes.

VIII. — Rome, 12 septembre 1536. — Les Impériaux

[1] Col. Michaud. *Mém. pour l'hist. de France*, V.

Digitized by Google

ont fait courir le bruit que le comte de Nassau avait pris Péronne et Saint-Quentin, fait prisonniers à Guise dix mille hommes de garnison qu'il avait renvoyés « ung baston blanc au poing, » et qu'il marchait sur Paris. L'arrivée des cardinaux de Tournon et de Châteaubriant, porteurs de nouvelles toutes contraires ont permis de démentir les propos des Allemands. Mais il apprend de source sûre que les Hollandais et les Flamands versent au trésor de l'Empereur des sommes tirées du marché de Lyon ; il serait facile de retenir ces sommes en retardant les paiements.

« Le cardinal de Mantoue a lettres du 22 aoust passé escriptes de Toullon, et autres du 28 de Gennes, par ung des gens de son frère dom Ferraud, contant qu'il partit du du camp de l'Empereur avec vingt hommes à cheval pour le conduyre à Nyce, dont dix luy avoient esté tuéz par les villains de Provence, et huict blessez ou pris, de sorte qu'il s'estoit saulvé en la plus grande peine du monde. Dict aussi l'allée de l'Empereur à Marseille, non avec si grosse compaignie que Monsieur le Gouverneur de Lyon m'avoit escript. Bien confesse aussi que icelluy Empereur fut salué de la ville à grands coups d'artillerie en manière qu'il se retira en grande haste. Dict qu'il ne se trouvait pas ung seul homme de guerre pour le Roy par tout le pays de Provence, et que mil cinq cens hommes de pied avecque quatre cens chevaulx de l'Empereur avoient passé la Durance et pris un chasteau où ils faisaient grant chère, tandis que le camp de l'Empereur en avoit grant faulte et mesme de pain, et que à ceste cause avoit desputez à Gennes ung de la maison de Tornatys pour luy faire mil cinq cens sacs de biscuit et luy faire aporter des farines, et avoit mandé à André Dorye qu'il avoit délibéré d'assiéger Arles, et que en approchast les galleres le plus près qu'il pourroit pour plus aisément rassembler les vivres.

« Qu'estant adverty icelluy Empereur de l'assemblée des gens que le roy avoit faict faire à la Myrandole par le comte Guy de Rangon, il s'en tourmentoit fort, et avoit envoyé cens

Digitized by Google

mil escuz pour leur dix mil lansquenetz, et la faire descendre en Italie disant publiquement que si le Pape dissimule plus d'entrer en la ligue pour la conservation d'icelle Italie, il lui mettra tant d'Allemans sur ses terres qu'il sera bien empesché de les en pouvoir retirer luy mesme. »

L'évêque raconte ensuite un assaut donné à la ville de Gênes par le comte Guy, qui faillit la prendre s'il eût eu de plus longues échelles, et la belle peur des habitants, — hommes et femmes se retirant sur les barques, en mer, et sur la flotte d'André Doria arrivée juste à propos pour les recueillir. De là, le comte s'est porté sur Turin, poursuivi par des partis d'Impériaux qui ne purent cependant lui faire aucun mal.

La flotte turque ravage toujours les côtes de la Méditerranée. Elle a accosté en Sardaigne, puis « cens trente voiles ont pris terre en Calabre en ung lieu nommé *le Castel* qu'ils ont pris par force encore que ce fust lieu fort, et l'ont pillé, saccaigé et bruslé sans y rien laisser, et montroient semblant ne passer plus oultre, ains se vouloir embarquer pour faire autre entreprise. » Heureusement !

Il termine en disant : « J'ai esté acertené par marchans qui ont lettres fresches d'Espaigne que l'empereur n'en pouvoit plus recouvrer argent, et que le plus qu'il en auroit, ce seroit cent mil escuz. Au moyen de quoy l'opinion du sainct Père, conforme à celle de tous les bons amys et serviteurs du Roy, est que icelluy seigneur roy, sans rien hazarder, pourra bientost consummer ledict empereur. »

IX. — Rome, 20 septembre 1536. — On fait passer d'Espagne en Italie 500 mille écus sur quatre galères pour les frais de la guerre, et l'Empereur demande aux marchands de Naples autres 500 mille écus, dont il offre l'intérêt à 12 %. L'armée impériale, faute de vivres, est aux abois. Elle se prépare à quitter la Provence où sa présence n'avait d'autre but, disent les Impériaux, que de créer une diversion au sud, pour permettre au comte de Nassau de pénétrer par le nord de la

Digitized by Google

France jusqu'à Paris. Quant à la flotte turque, elle retourne vers Constantinople.

L'évêque de Mâcon est émerveillé d'apprendre ce que l'on vient de rapporter au pape : la naissance à Valladolid d'un enfant « ayant barbe et poil par tout le corps comme ung homme de trente ans. »

X. — Orviette, 24 septembre 1536. Il a reçu du Roi par chiffre secret les propositions à faire au Saint-Père en vue des négociations de la paix. Il les a communiquées au Pape et celui-ci en a reféré à l'Empereur. Mais Charles-Quint n'a pas accepté l'entremise du Pontife, en raison du mécontentement que lui a inspiré la neutralité du pape, pendant la campagne. Il lui attribue même son échec en Provence, et lui reproche d'avoir détaché de sa cause le comte Guy de Rangon et César Frégousse, dont l'alliance avec la France lui a été très préjudiciable. L'Empereur passera l'hiver en Lombardie, et le Souverain-Pontife prépare la réunion du concile qu'exigent les affaires de l'église

XI. — Rome, 14 octobre 1536. — L'Empereur, dont la co-
Bie ne s'apaise pas, menace de chasser les Français du Pié-
à gr . Il a ramené de Provence 15,000 hommes valides, et en
grand ver tant pour continuer la guerre en Italie. — Prière
de gue e de ne point tourmenter la cour de Rome par la de-
mil cin de bénéfices qu'elle ne peut accorder. La prévôté
de l'E otale de Barioux, demandée par la cour de Paris, pour
où il laume, le chirurgien du Roi, n'est pas à la colation du
, mais à l'élection. Avertir les secrétaires « de ne prendre plus commandement de semblables choses, car ce n'est qu'irriter les ministres du Saint-Père, et leur donner l'occasion de nous faire mille tracasseries. »

XII. — Rome, 28 octobre 1536. — Les hostilités sont suspendues par l'entremise de Paul III, mais l'Empereur qui n'y a consenti que faute de moyens de continuer la guerre, se prépare à passer en Espagne, d'où il compte revenir en Italie, avec des fonds, en mars prochain. Il demande aussi

Digitized by Google

de l'argent aux princes italiens, et les taxe à des sommes considérables qu'ils ne pourront payer. L'armée est répartie dans les forteresses de Lombardie, et l'Empereur cherche à former une flotte pour mettre obstacle aux pirateries des Turcs, ce qu'il ne pourra faire, faute d'argent.

XIII. — Rome, 10 novembre 1536. — L'Empereur va s'embarquer à Gênes pour l'Espagne, et a invité à l'accompagner tous les seigneurs qui le voudraient bien. Nos alliés et gens de guerre se sont battus en Piémont, à Racougny, simple escarmouche dans laquelle les Impériaux, surpris pendant leur sommeil, ont presque tous été tués ou faits prisonniers. — L'Empereur a interdit l'exportation du vin hors du royaume de Naples. Le pape qui va s'en trouver privé, serait heureux qu'on voulût bien lui en envoyer de France. Il serait politique de la part du Roi d'y aviser. — L'ambassadeur se recommande auprès de M. de Montmorency, de qui tout bien et tout honneur lui sont toujours venus, pour obtenir du Roi les bénéfices de l'abbé de Bedelay, dont ses amis de Paris et le cardinal Leveneur lui annoncent l'extrême maladie, afin d'en jouir après sa mort et d'y trouver quelques ressources de plus à employer au service du pays. — Il envoie à Mans Montmorency une boîte de manne de calabre recommandée pour sa perfection. n'en nuroit,

XIV. — J'intercale ici une lettre assez curieuse. nion du adressée par l'ambassadeur de France au roi d'Ecosse et ser- Jacques V, gendre et allié de François Ier, au service duazar- ce prince avait envoyé 15,000 hommes contre Charles-Q Devenu récemment veuf de Magdeleine de France, ce prince cherchait à se remarier, et il paraît que, dans le but de le desservir auprès de ses alliés, l'on avait annoncé au pape Paul III, que le monarque comptoit élever au trône une personne qui n'était point de son rang. Ce bruit était faux; puisque l'on vit peu après Marie de Lorraine, fille du duc de Guise, devenir reine d'Ecosse. Elle fut la mère de Marie Stuart.

Digitized by Google

Voici la letttre que M. de Denonville écrivait au roi Jacques au sujet de cette affaire.

« Sire, j'ai reçu les lettres qu'il vous a plu m'écrire du 19 du mois passé, et obéissant à icelles, aussi à ce que le Roy, mon souverain seigneur, m'écrivait par le même courrier, j'ai fait entendre à notre Saint-Père le Pape, comment jamais n'aviez pensé vouloir prendre pour femme et épouse l'une de vos sujettes, et que à cette cause, la dispense qui avait été sur ce demandée à S. S de votre part, avait été une vraie imposture et chose controuvée par vos malveillants ennemis. Sur quoi icelle S. S. m'a fait réponse que ayant estimé que telle invention ne procédât de votre sû et connaissance, Elle avait différé jusqu'à présent l'octroyer, trouvant mêmement la supplication qu'on lui faisait en votre nom assez exorbitante, combien qu'Elle eut volonté en toutes occasions raisonnables vous gratiffier de bien bon cœur.

« Sire, je supplie le Créateur vous donner en santé et prospérité, longue vie. De Rome, le 11e jour de novembre 1536.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CHARLES, *Evêque de Mâcon*[1].

XV. — Rome, 7 décembre 1536. — C'est à Nice que l'Empereur s'est récemment embarqué pour l'Espagne. En partant, il a créé André Doria son vicaire général en Italie et le marquis du Guast, lieutenant dudit Doria et commandant général de toutes les troupes de terre. Au sud de l'Italie, on craint toujours la descente des Turcs, dont la flotte a cependant beaucoup souffert des mauvais temps. On la dit retournée dans les eaux de Constantinople. — Dans le dernier Consistoire, où ont été traitées les affaires du Milanais, le cardinal Trivulce s'est déclaré tout en faveur du Roi, « sans toutesfois blasmer l'Empereur. »

Voilà qui paraîtra suffisamment italien.

[1] *Bibliothèque nationale*, mss. Fonds français 5145.

(*A Suivre.*) Marquis DE BRISAY.

Digitized by Google

L'ÉPISCOPAT NANTAIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

(Suite[1]).

---

57. — ESTIENNE DE LA BRUÈRE

1213-1227

Estienne de la Bruère (*de Brueria*), ainsi appelé, du lieu de sa naissance, près de l'île Bouchard, en Touraine, succéda au précédent en 1213, sous le pontificat d'Innocent III, et le règne en Bretagne de Guy de Thouars, veuf de la duchesse Constance et agissant au nom de sa fille Alix. Etienne fut sacré presqu'aussitôt qu'élu. Son sceau ogival, en cire verte sur queue de parchemin, le représente debout, vêtu des ornements épiscopaux, tenant de la main gauche la crosse tournée en dedans. La légende offre les mots : *S. Steph. Dei gra. Nannetensis Episcopi.* Il est appendu à un acte de 1215 du Cartulaire de Chéméré[2], et se trouve décrit dans le tome 141 de la collection Gaiguières[3]. Le *Chronicon Britannicum* le qualifie : *Homo miræ simplicitatis, qui multa bona contulit ecclesiæ.*

A son admirable simplicité et à une grande fermeté, Etienne joignait un grand zèle pour la défense des droits et des libertés de son église. Toutes ces qualités lui attirèrent de la part de

[1] Voir la Ve année, 5e livraison.

[2] Archives départementales de la Loire-Inférieure.

[3] *Archevêchés et évêchés de France,* Bibliothèque nationale, section des manuscrits.

Digitized by Google

Pierre de Dreux, devenu duc de Bretagne, par son mariage avec la princesse Alix, bien des démêlés pour lesquels il fit, à plusieurs reprises, le voyage de Rome. Pierre, que sa conduite fit surnommer *Mauclerc*, ne tint aucun compte des menaces de l'évêque, et fit des fossés sur les terres de l'église. Le recours de l'évêque et du chapitre au Souverain-Pontife ne firent même qu'irriter le duc, qui ne changea rien à son procédé. Saint Dominique, revenant de Rome pour se rendre à Toulouse, descendit à Nantes, avec ordre du roi d'Angleterre de voir duc et de l'exhorter à la paix. Les remontrances du saint furent inutiles. Cependant, au bout de quelques années, Pierre sembla revenir à de meilleurs sentiments. Un accord intervint entre lui et l'évêque de Nantes, accord que le pape Honorius III approuva par un bref donné à Viterbe le 28 janvier 1219. Le duc, qui ne pensait qu'à gagner du temps et à éloigner la conclusion d'une affaire où il avait tout le désavantage, fit naître à dessein plusieurs incidents afin de prolonger. Le principal de ces incidents fut le nouveau but qu'il imposa sur les salines de Guérande et sur la vente des sels, qu'il voulait avoir seul, mais que l'évêque prétendait lui être commun avec lui. Après enquête faite sur ordre du roi de France, Philippe-Auguste, en 1220, le jour de la Trinité (24 mai), par Tétrique, sénéchal de Tours et de Poitiers, jugement fut rendu en faveur de l'évêque, et on le publia à ban et à cri public dans les deux villes de Nantes et de Guérande.

Le 24 novembre de l'an 1224, vingt-cinquième dimanche après la Pentecôte, Etienne de la Bruère, évêque de Nantes, sur l'invitation de Jean, abbé de Notre-Dame de Villeneuve, procéda à la consécration de la nouvelle église de l'abbaye, assisté de Guillaume, d'Angers; — Josselin de Montauban, de Rennes ; — Robert, de Vannes ; — Rainaud, de Cornouaille ; — Raoul, de Saint-Malo ; — Guillaume Pinchon, de Saint-Brieuc ; — Jean, de Léon et Etienne, de Tréguier. Le lendemain eut lieu le transfert dans la même église des

Digitized by Google

restes de la duchesse Alix, morte depuis trois ans. La cérémonie se fit en présence des mêmes prélats, de douze abbés de l'ordre de Cîteaux, et de plusieurs seigneurs et barons.

L'évêque Etienne attesta, en 1225, les donations que Hugues de Thouars, seigneur de la Garnache, sa femme Marguerite, Garsire de Rais et Olivier de Coche, firent aux religieux de l'Isle-Dieu, dans l'île de Bouin. Cette dame, devenue veuve, épousa Pierre Mauclerc en 1226.[1]

Le même prélat que nous avons vu, dès le début de son arrivée à Nantes, défendre avec tant de vigueur et de fermeté les droits de son église, employa tous ses soins, sur la fin de son épiscopat, à faire fleurir, dans son diocèse, la piété, la vertu et la plus exacte discipline. Nous avons de lui de longs statuts synodaux, connus dans les siècles suivants sous le nom de *Livre synodal*, et de sa feuille pliée en quatre ou de forme carrée, appelé le *Quaternio synodalis*[2]. Nous les devons à D. Martène[3]. Ils méritent d'être lus et nous n'avons pas de manuscrit où l'on apprenne mieux l'usage et la discipline de l'église dans les commencements du treizième siècle. On y voit que le curé était appelé à tous les testaments laïques ; que l'on jeûnait le jour de saint Marc et des Rogations, comme en carême, c'est-à-dire sans user d'œufs, de beurre, ni de laitage ; que les bans de mariage ne se faisaient que le dimanche et non les jours de fête. Il fallait être nubile pour recevoir l'Extrême-Onction. Les malades devaient être communiés sous la grande espèce, ou, en cas d'empêchement, sous la petite avec un peu de vin. Les curés étaient obligés de se confesser une fois l'an à leur évêque. Les cabaretiers ne pouvaient donner à boire en aucun jour aux domiciliés du lieu, sous peine d'interdit de l'entrée de l'Eglise. Ces statuts édictaient aussi des peines sévères contre les fautes commises dans le mariage ou autrement contre la sainte vertu

[1] *Titres de l'abbaye Blanche de Noirmoutier*, D. Morice, t. I, p. 860.

[2] Ducange, *Verb. quaternio.*

[3] *Thes. anced.*, 10, 4.

Digitized by Google

de pureté. De telles règles peuvent paraître effrayantes aujourd'hui, et d'un rigorisme que quelques-uns trouveront peut-être outré, mais à cette époque cela paraissait si naturel que plusieurs églises, entre autres celles d'Angers, du Mans, de Coutances et de Rouen, se firent un mérite de les suivre, de les copier et de les insérer dans leurs statuts. Etienne mourut le 6 des ides de février de l'an 1227, la quatorzième de son épiscopat. Cet évêque fit de grands biens à son église. Il laissa par testament dix marcs d'or[1] au chapitre, dont sept furent employés à l'achat de trois calices et les trois autres à celui d'une croix pour l'adoration du vendredi *aoré* ou vendredi-saint, et cinquante sols de rente pour faire sa mémoire à perpétuité. Etienne fut inhumé à la cathédrale, dans la vieille chapelle de Saint-Michel[2].

58. — CLÉMENT DE CHATEAUBRIANT

(1227)

Clément de Châteaubriant, de l'illustre et antique maison de ce nom, était chantre de l'église de Nantes lorsqu'il fut appelé à succéder au précédent en 1227, sous le pontificat

[1] En 1226, le marc d'or non ouvré valait 20 l., et 36 l., 19 s., 7 d., en monnaie d'agnels, or fin.

[2] *Chron. de Bret.*, catalogue mss.; liv. des anniversaires.

Digitized by Google

du pape Honorius III et le règne en Bretagne de Pierre de Dreux, veuf de la princesse Alix. Ce prélat ne fit que passer à Nantes, la mort l'ayant enlevé quelques mois après son élévation à l'épiscopat, le 6 des ides de septembre, même année; suivant le nécrologe de Géneston.

Clément avait eu pour père Geoffroi II, du nom, et pour mère Guessebrune. Son neveu, Geoffroi IV, combattit à la Massoure avec saint Louis, lequel, d'après le P. du Paz « en recognoissance de sa valeur au fait des armes, luy donna « pour luy et successeurs, permission et privilège de porter « les fleurs de lys d'or[1]. » Il semble bien difficile d'attribuer au combat de la Massoure, livré en 1250, le changement d'armoiries des Chateaubriant, quand le *semi de fleur de lys* qu'ils portent actuellement, paraît déjà sur l'écu de Geoffroi en 1242 et 1247. Quoi qu'il en soit, et malgré celui du sire de Chateaubriant et de ses deux frères Jean et Brient, à la première croisade : *d'azur, à une fleur de lys d'argent*, avec des brisures pour ces derniers, nous donnons à Clément pour blason : *semé de plumes de paon, au naturel*, puisque le sieur de Chateaubriant et ses contemporains (son père et son frère) portaient le même écu en 1199 et 1217.

Quoique Du Paz ne mentionne nullement l'évêque Clément dans sa généalogie des seigneurs de Chateaubriant, nous pensons cependant, d'accord avec MM. de Courcelles, de Courcy et Albert Le Grand, qu'il est issu de cette illustre maison[2].

Clément eut comme son prédécesseur à supporter bien des désagréments de la part du duc Pierre de Dreux. En l'année 1227, ce dernier fit démolir les églises de Saint-Clément et de Saint-Cyr. La discipline ecclésiastique souffrit de grandes atteintes dans le peu de concert du comte avec le clergé et par le support que Mauclerc, qui semblait ne

[1] Du Paz, *Hist. généal. de la race de Châteaubriant*, p. 16.

[2] *Armorial des évêques de Nantes*, par M. de la Nicollière, p. 41.

Digitized by Google

plus ne plus rien craindre depuis la mort d'Etienne, donna aux excommuniés, à se faire absoudre pour pouvoir plaider[1]. Les évêques de Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier, Vannes et Léon avertirent plusieurs fois le duc. Celui-ci s'irrita de leurs monitions et convoqua la noblesse à Redon. Tous jurèrent de ne plus acquitter le *jugements des morts,* au *tierçage* ; c'était le *neume,* qui a subsisté jusqu'en 1750 en quelques lieux, mais réduit d'abord à la neuvième et depuis à la vingt-septième partie de meubles, toutes les dettes mobilières payées. Ce droit était assez récent, tout au plus du siècle précédent.

L'évêque élu de Nantes fut sacré au Mans par Juhel, archevêque de Tours qui y tint en même temps le concile de sa province. La mort ne tarda pas à le saisir, il avait siégé cinq mois et demi depuis sa consécration[2]. Il légua vingt sols de rente au chapitre pour faire son anniversaire, et les assigna sur la maison du chantre, dont le titulaire les a payés jusqu'à la Révolution[3].

59. — HENRI Ier

(1228-1235)

Henri Ier. — On ne possède aucun monument généalogique ou sigillographique sur cet évêque. Sacré peu après son élection, sous le pontificat de Grégoire IX, il officia, le jeudi 29 juin 1228 à la cérémonie de la pose de la première pierre de la chapelle des jacobins, qui venaient de s'établir à Nantes. Le 22 septembre 1235, nous le voyons consacrer à Nantes l'église Saint-Michel. Le même prélat transigea avec Marmoutier le 30 novembre suivant, du droit de procuration

[1] Bulla Grégor. IX, an. 1228, dans l'*Histoire de Bretagne,* t. II, p. 280.

[2] Anc. catal. mss.

[3] Livre des annivers.

Digitized by Google

que lui devaient les moines pour la visite de quelques-uns de leurs prieurés situés dans ce diocèse. Henri mourut le 4 février 1235, dimanche de la septuagésime, et fut inhumé à l'abbaye de Meillerai. Il légua à chacun des chanoines douze sols de rente, pour faire sa mémoire : et trois cents marcs d'argent, soit près de quinze mille livres, pour l'augmentation des prébandes.

60. — ROBERT III

1235-1240

Robert III, que MM. de Sainte-Marthe, et, d'après eux, Albert-le-Grand, l'abbé Travers et l'abbé Trévaud prétendent natif de Saintonge, et évêque d'Aquilée en Italie, fut promu à l'évêché de Nantes, en 1235, par le pape Grégoire IX, sous le règne du duc Pierre Mauclerc. Ce dernier continua, sous Robert, le système de vexations qu'il avait déjà employé contre Etienne de la Bruère, Clément de Chateaubriant et Henri Ier, et persécuta à outrance le prélat, ainsi que les clercs qui lui étaient attachés. Robert en appela au pape dès 1238, et demeura à Rome, où il s'était rendu, jusqu'en 1240, date à laquelle il fut nommé patriarche de Jérusalem.

Ce fut après son départ de Nantes, mais avant sa translation à Jérusalem, que le duc, par un édit du mardi d'avant Pâques 1239 ou 1240, chassa tous les juifs de Bretagne, remit à leurs débiteurs tout ce qu'ils leur devaient, tant en principal qu'intérêts et les obligea au moins à rendre tout ce qu'on leur avait engagé, meubles et immeubles. Pierre de Dreux rendit son ordonnance à la prière des évêques et des seigneurs et aussi à la demande de tout le peuple, irrité des exactions de cette nation. Les juifs avaient à Nantes un sénéchal et des juges à eux, pour leurs affaires. On croit que la rue qui, de leur nom, s'appelle *de la Juiverie* est le lieu où ils habitaient[1].

[1] *Titres de Noirmoutier*, dans D. Morice, t. I, p. 884 et 914.

Digitized by Google

Il ne nous reste de Robert aucun monument sigillographique. Sans qu'on puisse préciser l'année de sa mort, on peut croire qu'il vécut jusqu'à un âge fort avancé ! Il fut, en Orient, l'ami de saint Louis et prit, lors de la première croisade de ce prince, une large part à sa captivité et à ses malheurs. Il est rangé entre le plus illustre défenseurs de la croix[1].

61. — GALERANUS

(1240–1264)

Galeranus, *Galerandus*, *Galeran*, natif du pays de Léon et doyen de saint Gatien de Tours, fut sacré en 1240 par Juhel de Mathefélon, archevêque de Tours, sous le pontificat du Pape Grégoire IX et le règne du duc Jean Ier en Bretagne.

« Un acte daté de mars 1258[2] conserve encore un fragment » du sceau en cire brune de Galeran, représentant l'évêque » bénissant ; le contre-sceau orbiculaire nous montre une » main tenant sa double clef. Il ne reste rien de la légende. » Le sceau de l'officialité de Galeran se trouve conservé aux » *Archives départementales de la Loire-Inférieure*[3], apposé » sur queue de parchemin, a un acte de 1259 ; il mesure » 0m025 sur 0m017. Dans la marge, une main tenant une » crosse tournée à gauche ; la légende est tout à fait fruste[4] »

Le duc Jean Ier, à qui le peu de succès de la procédure de l'évêque Robert contre lui et son père donnait quelque espérance d'établir le droit de régale, à Nantes, prit en mains la régie du temporel, lors de la translation de Robert. Il se saisit

[1] Quelques auteurs donnent rang parmi nos évêques, à Gui et Daniel, l'un en 1236 et l'autre en 1238. Ils sont évidemment supposés et ne peuvent au plus qu'avoir été évêques sans titres ou régionnaires suffragants de Robert, ou nommés par les ducs Pierre et Jean.

[2] *Arch. départ. de la Loire-Inf.*, cartulaire de Chéméré.

[3] Fonds de Buzay, boîte A, liasse 6, n° 12.

[4] *Extrait de l'armorial des Ev. de Nantes*, p. 46, par M. de la Nicollière.

Digitized by Google

des meubles de l'évêché, des bestiaux et des fermes, leva à son profit les dîmes de blé, vin, sel, etc., pour une valeur de 1000 l. tournois, exigea des vassaux de l'évêque, pendant la vacance, 1500 l. de monnaie courante, et leur fit payer 500 l. pour les dispenser de le suivre à l'armée, hors les limites du diocèse, ce à quoi ils n'étaient pas obligés.

A l'exemple de son prédécesseur, Galeran, dès son arrivée à Nantes, se plaignit au Saint-Siège. La mort de Grégoire IX et la vacance de deux ans qui suivit le pontificat de quelques jours de Célestin IV, empêchèrent de donner suite à l'affaire. Mais Innocent IV ayant été élu le 24 juin 1243, Galeran, qui était à Rome présenta aussitôt requête au nouveau pape. Celui-ci, par bref du 15 mars 1244, commit Michel Loiseau, évêque d'Angers pour examiner les griefs de l'évêque de Nantes. Après bien des longueurs, ce différend fut porté devant le Souverain Pontife lui-même qui présidait alors le 13e concile général, 1er de Lyon. Par un nouveau bref, daté de Lyon, Innocent IV nomma l'évêque, le doyen et l'écolâtre du Mans pour faire exécuter le jugement provisionnel qui portait un rétablissement entier des évêques de Nantes dans les droits dont le duc Pierre les avait dépouillés[1].

Malgré ces brefs et décrets pontificaux, la paix fut loin d'être signée entre l'évêque, et le duc. Galeran revint il est vrai en 1252 à Nantes, d'où il était absent depuis plusieurs années, mais bientôt le droit de tierçage appelé *Jugements des morts et du past nuptial,* ou dîner que les nouveaux mariés donnaient au clergé le jour de leurs noces, ravivèrent de nouveau ce différend. Cependant, une paix factice intervint en avril 1256, paix qui ne tarda pas encore à être troublée. Galeran se plaignit de nouveau au pape Alexandre IV, qui avait remplacé en 1254 Innocent IV. Le cardinal Saint-Ange fut commis pour informer. Enfin, en 1255[2], intervint un dernier juge-

[1] Titres de l'égl. de Nantes, dans l'*Histoire de Bretagne*, tome II, p. 393.

[2] Le vendredi avant la saint Denis 1259, c'est-à-dire le 3 octobre.

Digitized by Google

ment arbitral d'Eudes, archidiacre de Nantes, et Renier, sénéchal de la même ville, lequel mit fin au désaccord qui régnait depuis si longtemps entre les évêques de Nantes et les ducs. On ne trouve pas que le duc Jean Le Roux et l'évêque Galeran se soient brouillés ensemble depuis cet accord. Les lettres que le duc, l'évêque et le chapitre donnèrent en commun l'an 1260 pour la levée de deux deniers par livre de toutes les marchandises qui se vendaient à Nantes, un denier par le vendeur et un denier par l'acheteur pour la réparation des ponts de la Loire prouvent leur parfaite intelligence[1].

Galeran mourut en 1264, le mercredi 7 des calendes d'octobre[2] et fut inhumé dans la cathédrale. Il s'intitulait : *Galeranus, divina permissione Nannetensis episcopus.* Il légua au chapitre quarante sols de rente et trente, aussi de rente, au bas chœur pour faire sa mémoire. L'ancien livre des anniversaires dont le chapitre était chargé, le fixait au 26 septembre[3].

Durant cette année 1264, et pendant la vacance du siège, Elie, grand chantre de Nantes s'étant aperçu que les rites avaient beaucoup varié, que le diocèse ne s'accordait pas en tout avec l'Eglise principale, et que celle-ci avait introduit

[1] Titres du chapitre.

[2] Le nécrologe de Géneston relevé par M. de la Nicollière aux Blancs-Manteaux (*Bibl. Nat.*), place la mort de Galeran au II des calendes de septembre et M. Hauréau à celles d'octobre. Aucune de ces dates n'était la véritable, ainsi que le prouve l'inscription lapidaire du tombeau détruite au septième siècle, lors de l'édification de l'arc triomphal du chœur mais dont quelques fragments ont été conservés. Cette inscription est en effet ainsi conçue : *Ossa Galerani qvonda-Epi. Nannet. qui obiit 7 kl octob. an. 1264.* c'est-à-dire le 24 septembre, car personne n'ignore que *7 Calendarum* doit se traduire par 7 *ante* calendas, ou 7 jours *avant* les calendes ou premier jour du mois. N'en déplaise donc à M. Legendre, *(Bulletin de la Société archéologique de Nantès* t, XXVII, an. 1888, p. 201 et 202,) Vincent Charon ne s'est pas trompé *d'un mois* pour la mort de Galeran, mais, à peine d'un jour.

[3] Martène, Thes. Anecd., t. III, *Liv. des Anniv.*

Digitized by Google

des nouveautés, rédigea un *Ordinaire des Rites* observés anciennement à Nantes, afin qu'il y eût uniformité d'offices à la cathédrale et dans tout le diocèse[1].

J. DE KERSAUSON.

(La suite prochainement.)

[1] De cet ordinaire, qui se trouve encore à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, D. Martène a extrait quelques singularités qu'il a fait entrer dans ses livres des anciens rites. Il en reste encore quelques fragments non insérés dans D Martène et que donne Travers. Ils nous apprennent que, dès 1263, Nantes avait depuis longtemps des rites particuliers et différents de ceux de la Métropole. Qu'il n'y avait alors que cinq dignités à la cathédrale : les deux archidiacres, le chantre, le trésorier et le scholastique ; que les archidiacres, qui plus tard ne firent plus partie du chapitre, en étaient alors les premiers ; qu'il était libre aux prêtres, le dimanche, de dire la messe du jour, ou de la Trinité et du Saint-Esprit; que les âmes détenues dans le purgatoire (on ne sait sur quoi le chantre Élie appuyait cette allégation) jouissaient le dimanche d'un parfait repos, mais qu'elles retournaient à leurs peines le lundi, jour où l'on disait à leur intention la messe des anges ou des défunts; que le mercredi des cendres on portait des cierges allumés à la procession, en signe de l'épée flamboyante avec laquelle un chérubin défend l'approche du fruit de vie au paradis terrestre; qu'à l'office des trois jours de ténèbres, on allumait seulement treize cierges et qu'il était libre, le jour du vendredi-saint et du samedi-saint, de communier avec des hosties réservées du jeudi. Cette pratique de communier le jour du vendredi-saint subsistait encore en 1482 (*Missel de Pierre du Chaffaut,* 1482. Rub. du vendredi-saint). — *Extrait de Travers,* t. I, p. 372 et 373.

Digitized by Google

NOTES D'ICONOGRAPHIE

Les thèses bretonnes illustrées, aux XVII et XVIIIe siècles

Par le Cte de Palys

I

Lorsque Thomas Diafoirus vient faire la cour à Angélique, il lui présente comme les prémices de son esprit, « une grande thèse roulée. » La demoiselle semble faire la grimace à cet étrange cadeau ; mais Toinette, plus avisée, réplique en l'acceptant : « Donnez, donnez, elle est toujours bonne à prendre pour l'image ; cela servira à parer notre chambre : » C'est qu'en effet les thèses n'étaient point alors « ce qu'un vain peuple pense. » Au lieu de la modeste brochure in-4° que nous adressons aujourd'hui à quelques amis, on leur offrait autrefois (mais non pas à sa fiancée) d'énormes placards in-folio, ornés de gravures très propres à embellir un appartement. J'ai vu dans mon enfance, en de vieux manoirs, des cabinets de toilettes ou autres hélas ! tout tapissés de ces majestueux débris. On les collait sur des battants d'armoire, sur des coffres ; enfin, comme le voulait Toinette, un peu partout. Il en reste donc relativement peu. aussi on commence à les recueillir et à s'en occuper sérieusement.

M. S. Trévedy, dans l'une de ses intéressantes études bretonnes, raconte[1] que l'idée lui est venue de décrire celle des Jésuites du collège de Quimper (1752), en même temps qu'un

[1] *Thèse illustrée du collège de Jésuites à Quimper.* Quimper juin 1886.

Digitized by Google

savant du Nivernais faisait une communication analogue au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. Depuis quelque temps aussi, mes études iconographiques m'avaient conduit à m'occuper de celles de ces pièces qui regardent notre pays, et c'est le fruit de ces recherches que j'offre aujourd'hui à mes confrères les collectionneurs bretons.

Il ne faut pas chercher dans ces quelques pages autre chose qu'un catalogue monotone, très sec et peut-être fort ennuyeux. Mais ce qui m'a engagé à le faire, c'est la valeur artistique, historique et héraldique de ces estampes. Outre le plaisir d'y retrouver le souvenir d'hommes illustres comme les Talon, les Bossuet, et autres, on y rencontre souvent des portraits complètement inédits, (nous en avons noté six ou sept intéressant la Bretagne), on y étudie les œuvres notables des grands maîtres de la gravure, et enfin elles sont précieuses pour les familles dont les noms y sont si luxueusement encadrés. Nous serions donc très heureux si ces lignes, tombant sous les yeux des possesseurs de thèses dont nous n'avons retrouvé que les fragments, pouvaient les engager à nous en donner la description complète, et faisaient éviter à celles qui sont encore intactes, le sort de leurs devancières.

II

Il n'est pas étonnant qu'on voulût conserver par de véritables monuments artistiques le souvenir d'un acte aussi important que celui d'une thèse, on sait que c'était une lice ouverte à tous venants, où le candidat devait soutenir l'assaut de tous ceux qui se présentaient. Ces solennités que nous ne connaissons plus, souvent dédiées au roi, même au Pape[1] étaient présidées par les plus grands personnages, tels que les princes du sang, ou l'archevêque de Paris, on

[1] La Bibliothèque nationale conserve une thèse dédiée au pape Benoit XIII, qui est véritablement splendide.

Digitized by Google

cite toujours la fameuse thèse de Bossuet, où assistait le grand Condé qui faillit argumenter avec le jeune et éloquent bachelier.

Il y avait plusieurs espèces de thèses. Au bas de beaucoup d'entr'elles, nous voyons ces mots en un étrange latin : *Pro Tentativâ*. Qu'était-ce donc que la tentative ? L'énumération de toutes les épreuves par lesquelles devait passer un candidat en Sorbonne avant d'être reçu docteur en théologie, nous montrera ce que valaient les études d'autrefois :

Les degérs étaient comme de nos jours : le baccalauréat, la licence, et le doctorat. Un candidat qui avait étudié trois ans, devenait maître ès-arts de l'université, si on le jugeait digne de ce titre. Il se présentait alors à l'examen de quatre docteurs. — Si l'examen était suffisait, il soutenant une thèse appelée *tentative*, qui lui valait le grade de bachelier. Pendant les deux années qui suivaient, et que l'on consacrait à la préparation de la licence, le bachelier devait subir deux examens et trois thèses : la grande ordinaire, la petite ordinaire, et la sorbonique. C'est ce temps qu'on appelait « être sur les bancs. » La sorbonique durait de six heures du matin à six heures du soir !

Ceux qui avaient soutenu ces trois actes et *disputé aux thèses pendant deux ans* devenaient licenciés, et recevaient la bénédiction apostolique du Chancelier de l'Université de Paris. On voit qu'il fallait, pour s'exercer à la lutte et montrer sa capacité, aller « pousser des arguments » aux confrères. Nous montrerons tout à l'heure que ce genre d'exercice était très suivi et passionnait les jeunes candidats.

Enfin, le futur docteur devait soutenir une dernière thèse, nommée *vespérie*, qui durait de trois à six heures du soir ; ce n'est qu'après ce dernier exercice qu'on avait droit au bonnet de docteur, et encore, en le recevant, on devait argumenter dans un autre acte, appelé *aulique*, parce qu'il se passait dans la salle même de l'archevêché.

Vous croyez que c'est fini, et que le nouveau dignitaire peut

Digitized by Google

se reposer sur ses lauriers ! Pas du tout : six ans après, pour montrer qu'il ne s'y est pas endormi, il doit soutenir une nouvelle thèse, appellée *résumpte*, c'est-à-dire une récapitulation de toute la théologie — et il ne jouissait d'aucuns droits s'il n'avait pas rempli cette dernière formalité. Je pense qu'après un pareil tableau, on peut croire à la science de nos prédécesseurs.

L'abbé de Choisy, dans ses *Mémoires*, raconte d'une manière assez piquante une scène de ces grandes joutes scientifiques où nous retrouvons une partie des détails qui précèdent.

« M. de Péréfixe, archevêque de Paris, dit-il, me fit « l'honneur de présider à mon acte de tentative que « je dédiai au roi. Il me souvient que, la veille, il me vint voir « à Luxembourg et me fit ses trois arguments; après « quoi il me dit : M. l'abbé, vous savez que l'abbé Le « Tellier qui est en licence, fait tout ce qu'il peut pour « démonter tous les répondants. Ses docteurs lui font « de bons arguments, et son plaisir est d'obliger le président « à prendre la parole. Je veux vous faire le plaisir de ne point « ouvrir la bouche ; défendez-vous comme vous pourrez. Il « fit comme il me l'avait dit : l'abbé Le Tellier eut beau crier « et demander justice au président, je criais aussi haut que « lui, et, soit que j'eusse raison, les docteurs frappèrent sur « les écoutes[1] et lui imposèrent silence. »

Mais il y avait bien d'autres choses ; — et nous pouvons orner encore de quelques traits curieux le tableau de ces solennités. Au lieu d'entendre, à la fin de la cérémonie, tomber des lèvres mornes et glacées d'un examinateur ennuyé, l'annonce banale que « la faculté admet M. X. avec la mention... passable, » l'heureux candidat recevait tout d'abord à bout portant du personnage considérable qui présidait la fête, un discours latin élégant et gracieux. dans lequel on l'appelait : « Erudite, Optime, Illustrissime Candidate. » C'était au moins

[1] Lieu d'où on écoute sans être vu: « il était dans les écoutes en Sorbonne.» *Dict. de l'Acad.* Ed. de 1776.

Digitized by Google

encourageant. Puis, lui faisant entrevoir les lauriers académiques, quand il aurait répondu convenablement aux examinateurs, on lui donnait la bénédiction apostolique en le priant de vouloir bien décliner ses noms, titres, qualités, religion et patrie. Pareille aubaine lui était réservée à la fin de l'examen ; et deux énormes régistres de la bibliothèque Sainte-Geneviève contiennent une grande quantité de ces discours. Malheureusement ils ne sont pas reliés dans le même ordre que les thèses auxquelles ils s'appliquent, et on n'a pas toujours conservé le nom des candidats pour lesquels ils furent prononcés.

Voici, comme spécimen du genre, la péroraison de celui qui fut adressé à Henri-Charles de Coislin, évêque de Metz en 1697. Il nous intéresse particulièrement, puisque ce personnage, breton d'origine, était baron de Pont-Château et de la Roche-Bernard, fut président aux États de Bretagne et devint membre de l'Académie française (1710). — Dangeau nous apprend de plus, que le 15 février 1685, le roi sortit l'après-dînée à pied, et alla se promener dans les jardins avec plaisir, parce qu'il y avait fort peu de monde : ses courtisans étaient allés à la tentative de M. de Coislin. On juge de l'éclat de ces brillantes assemblées. — On peut même supposer que tous ces grands seigneurs pouvaient comprendre ces longues argumentations latines, et s'y intéresser. Voici donc ce qu'ils purent entendre dire au candidat après un pompeux éloge de ses qualités : « Illustrissime candidate, fruere tot ac tantis naturæ et gratiæ bonis..... etc.... Quibus omnibus ut quantum in nobis est faveamus lauream magisterii quam sudoribus ac vigiliis promeritus es, mox tibi conferemus cum gratia benedictionis apostolicæ stalim atque doctissimis examinatoribus responderis, nobisque fidem debitam præstiteris, dicendo nomen tuum, cognomen, patriam, religionem, et professionem. »

Naturellement, les collèges de Paris où étaient élevés les grands seigneurs, ont fourni les pièces les plus remar-

Digitized by Google

quables de celles qui nous occupent aujourd'hui. La Sorbonne surtout, cet illustre corps où tous ceux qui voulaient avoir quelque réputation dans le monde tâchaient d'obtenir leurs grades, puis le collège Mazarin ou des quatre nations, fondé par le cardinal pour soixante gentilshommes des plus nobles familles d'Italie, d'Alsace, de Flandre et de Roussillon: (notre compatriote Pierre Le Chapelier, abbé de Bosquen en fut Grand-Maître au commencement du dix-huitième siècle),... le collège d'Harcourt, celui de la Marche etc., etc.

Parmi les collèges de province, ceux des Jésuites tenaient naturellement le premier rang: on sait avec quelle supériorité et quel éclat ils avaient entre les mains l'éducation de la jeunesse, et autrefois comme aujourd'hui, ils ont toujours eu le talent de conserver par des publications intéressantes les souvenirs historiques de leurs maisons [1]

Beaucoup de ces placards étaient destinés seulement à annoncer les exercices littéraires du Collège, ou à remplacer les lettres d'invitation et les programmes de distributions de prix. Nous signalerons ceux que nous avons pu rencontrer, quand l'ornementation en vaudra la peine, et nous y retrouverons des noms connus, honorablement portés aujourd'hui, et dont les représentants tiendraient leur place avec un égal honneur dans de pareilles fêtes de la science et du talent.

III

Les thèses ornementées peuvent, selon leur importance, être divisées en trois classes. — Celles des très magnifiques, celles des personnages considérables, enfin les ordinaires ou économiques qui ne devaient pas coûter cher. Toutes, comme ordonnance générale, se composaient de deux parties. Celle

[1] Biographies d'élèves récits de fêtes, pièces de théatre, vers latins et français pour tous les évènements remarquables, etc ... Nos trois plus curieuses thèses bretonnes leur appartiennent.

Digitized by Google

du haut représentait un vaste sujet religieux ou mythologique, parfois le portrait en grand format du personnage auquel était dédiée la thèse, souvent ce portrait en médaillon entouré d'allégories. La partie inférieure était toujours formée d'une draperie ou rideau sur lequel on imprimait les « positions » ou questions auxquelles devait répondre le candidat. Ce rideau élégamment drapé était plus ou moins richement encadré d'anges, de génies, d'allégories, de lourdes consoles, reliées par d'énormes guirlandes de fleurs et de fruits, système d'ornementation si répandu à cette époque. En tête de cette seconde partie, était une dédicace très laconique : *Patrono suo. — Regi.* — Souvent elle se rapportait au tableau supérieur : *Virgini Matri.* — *Attrito propter scelera nostra* : (N.-S. au jardin des Oliviers). — *Supplicanti pro populo :* le sujet représente Esther paraissant devant Assuérus, figure symbolique de la Vierge intercédant pour le monde. *Strenuo veritatis preconi* : Thèse gravée par Vallet où, pendant que saint Jean reproche vigoureusement à Hérode son crime, Hérodiade en arrière se mord rageusement le bout du doigt. Citons aussi pour mémoire celles de plusieurs jeunes abbés qui devinrent évêques en Bretagne, mais qui ne sont pas assez bretonnes pour entrer dans le cadre de ce petit catalogue. Telles que celles de Jean François Lefèvre de Caumartin, abbé de Buzay, et évêque de Vannes en 1718, gravée par Gantrel, d'Autoine Fagon qui lui succéda en 1719, etc., etc. Ce laconisme des dédicaces, quand le sujet n'est pas très reconnaissable au premier abord, est parfois inquiétant : J'ai vu à la Bibliothèque Sainte-Geneviève une magnifique thèse bretonne sur laquelle la dédicace « *Rapto* » : à l'Enlevé, ne me disait absolument rien. Heureusement que j'ai fini par reconnaître le ravissement de saint Paul, qui m'a donné le mot de l'énigme. Il est vrai qu'un savant officiel qui se trouvait là, voulait y voir l'enlèvement de Thétys.

Tout au bas de la feuille se trouvaient les noms du candidat, souvent ses armoiries, le lieu et l'heure à laquelle se ferait le

Digitized by Google

redoutable assaut, et le nom du personnage éminent qui devait présider. Parfois tous ces détails étaient laissés en blanc pour être remplis au dernier moment quand c'était un répondant innommé, membre d'une congrégation, qui soutenait la thèse pour l'honneur de son couvent : Genovéfains, Carmes, élèves du collège irlandais, etc., etc., et dans ce cas, l'ornementation ne comportant pas d'attributs spéciaux et personnels pouvait servir à tout le monde.

Dans ce que j'appelle les thèses des magnifiques, soutenues par les princes, les prélats de haute lignée, le placard est une énorme et unique planche double in-folio, composée *ad hoc* et coûtant des sommes considérables. M. Trévédy cite celle du fameux cardinal de Rohan, dont le prix était de 30.000 fr. Celle de son frère, Maximilien-Mériadec, archevêque de Bordeaux en 1770, et datée de 1759, représente le jugement de Salomon, et est véritablement splendide.

Citons encore comme spécimen, les thèses de deux bâtards d'Henri IV. Henri, fils de la marquise de Verneuil, évêque de Metz (1625), a dédié sa thèse à Louis XIII. Le roi sur un char de triomphe conduit par quatre chevaux vus de face, en plein poitrail, est un morceau d'un mouvement admirable. Tout autour se déploie une guirlande de petits médaillons représentant les villes fortes de France, supportés par de jolis génies qui voltigent en se détachant sur un fond vigoureux. Celle d'Antoine de Bourbon, comte de Moret, passée au collège de Clermont, représente aussi Louis le Juste sous un magnifique portique à colonnes, entouré de rois et de renommées ; des médaillons à devises entourent gracieusement cette belle page. Celle du cardinal de Bouillon, Théodose de la Tour d'Auvergne, datée de 1661 et gravée par Poilly, représente Louis XIV en pied, assis, et entouré d'une délicieuse guirlande d'amours, dont les uns soutiennent des médaillons à devises en l'honneur du prince, les autres clouent le rideau sur lequel sont imprimées les questions de la thèse, et en relèvent les plis. Toute cette composition est d'une douceur

Digitized by Google

remarquable. Dans celle du futur cardinal de Noailles, datée de 1671, le roi est assis en face de la Religion qui porte la chape et la tiare papale, et forme avec elle un groupe plein de majesté. Il est à remarquer que lorsque le roi et le pape régnant font partie de l'ornementation d'une de ces belles planches, la figure du roi, probablement parce qu'elle était plus à portée du graveur, est infiniment plus soignée et plus finie que celle du Souverain-Pontife, toujours un peu sacrifié.

Enfin, un des plus beaux morceaux que nous ayons vus, est la thèse de l'abbé de Saint-Albin, fils du régent, archevêque de Cambrai à 25 ans, en 1723. Le portrait du duc d'Orléans est entouré de la Foi, la Religion, la Force, toutes vertus qu'il n'avait pas, de la Renommée qu'il avait, hélas ! suffisamment ; et cette splendide page datée de 1718, semée d'amours, de guirlandes et d'une ornementation aussi riche qu'élégante, est un chef-d'œuvre de vie et de grâce.

Les thèses plus ordinaires se composaient de deux morceaux très distincts recollés par la marge du milieu et préparés d'avance chez les graveurs. La trace de la planche de cuivre n'est pas de la même largeur dans les deux parties, et laisse très bien voir la soudure. La partie inférieure représente toujours ce voile ou draperie, entouré d'anges ou d'ornements d'architecture sur lequel on n'avait qu'à imprimer le texte et les noms. A la partie supérieure, on voit quelquefois le portrait en grand format du protecteur auquel l'acte était dédié, le plus souvent une de ces belles gravures qui se trouvaient dans le commerce, et qui étaient l'œuvre des grands maîtres du temps. C'était un moyen économique d'avoir des placards du plus bel effet, et la réunion de ces thèses formerait le plus beau cours d'histoire sainte en images, qu'on puisse rencontrer : « *Moïse sauvé des eaux*, le *Serpent d'Airain*, la *Sainte Famille*, la *Résurrection de Lazare*, l'*Assomption de la Vierge*, » le tout signé des noms de Lebrun, Poilly, Gantrel, Cars, Rousselet, etc., etc...

Enfin, les thèses tout à fait ordinaires, qui sont de peu

Digitized by Google

d'intérêt pour l'iconographie et qu'on trouve surtout vers la fin du dix-huitième siècle, se composent d'une feuille in-f° ordinaire, au haut de laquelle est une petite gravure ou plutôt vignette, presque toujours très commune, un Christ, une Vierge, une de ces images de piété, en un mot, faites pour les livres de prières ; et en bas, le texte et les noms du répondant, sans aucun ornement. C'est aussi de cette façon que sont composées les invitations aux exercices littéraires, aux distributions de prix, ou les thèses de droit des collèges et facultés de province.

Leur valeur artistique est nulle, et les noms seuls des répondants peuvent leur donner un intérêt local et historique.

Ce n'est pas à dire pour cela que toutes les grandes pièces soient des chefs-d'œuvre. Il est certain qu'elles ont beaucoup d'éclat, mais souvent le dessin est lourd, et l'exécution lâchée. — Les têtes des portraits sont généralement assez soignées et la ressemblance cherchée, comme dans les belles thèses bretonnes que nous décrirons plus bas (n°s 21 et 31). Mais on a voulu mettre tant de choses, tant de guirlandes, tant de génies et d'allégories, que les corps sont sacrifiés, et qu'on ne sait plus où mettre les jambes.

On remarque les mêmes défauts dans ces beaux placards-almanachs de cabinet, que l'on conserve comme curiosité, et qui sont si rares, mais auxquels on peut faire encore plus justement une semblable critique.

Disons maintenant un mot de nos sources : Nous n'avons pu décrire que fort peu de ces intéressantes pièces. Chacune d'elles n'existe certainement qu'à un ou deux exemplaires conservés dans les familles ou dans les dépôts publics. Elles étaient tirées à très petit nombre, et on ne s'occupait point de les collectionner.

La Bibliothèque nationale possède deux volumes de belles pièces du XVIIe et XVIIIe siècle ; de plus, à l'œuvre particulière de chaque graveur on en rencontre quelques-unes. — C'est dire que ce serait un travail impossible que d'essayer un

Digitized by Google

catalogue complet. Trois autres volumes (P. C. I.) sont composés des débris de nombreuses thèses qui, si elles étaient restées entières, eussent formé une collection magnifique. Mais le malheureux collectionneur ne s'en est occupé que sous le rapport héraldique, et a eu le courage de découper dans chacune l'écusson du personnage auquel la thèse est dédiée, puis il a jeté le reste. Il n'a même pas pris soin de conserver le nom et la date ! quelquefois, il a ajouté à l'encre, de sa main barbare, au bas de chaque écusson, le nom de la famille dont les armoiries sont représentées, et voilà tout !

C'est un massacre général d'autant plus regrettable que ces volumes contiennent les thèses les plus anciennes, celles de la fin du règne de Henri IV, et du commencement de Louis XIII, dont l'ornementation gracieuse, mais un peu sèche, est beaucoup plus sobre que les fougueuses compositions du siècle de Louis XIV, et eût fourni de précieux éléments de comparaison. *(A Suivre).*

Digitized by Google

CASSARD

CAPITAINE DE VAISSEAU

1679-1740

(*Suite*[1]).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Aveu rendu en 1670, par G. Cassard, pour son « logis au bas de la Fosse. » Archives Départementales, *G. 16, aveux rendus à l'évêque de Nantes; dossier de la Fosse.*

Sachent tous présantz et advenir, que ce jour premier de mars mil six cens soixante dix, avant midy, par devant nous notaires royaulx de la court de Nantes, soussignez, a comparu le sieur Guillaume Cassard, marchand, demeurant à la Fosse de Nantes, paroisse de Saint-Nicolas, lequel cognoist et confesse entre estager et subjet d'Illutrissime et Révérendissime Gilles de la Baume le Blanc. par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, evesque de Nantes, et de luy tenir et relever prochement à simple obéissance, pour toutes rantes, charges et debvoirs, savoir est : un corps de logis sittué au bas de ladite Fosse, sur le devant d'icelle, dans lequel il est demeurant, consistant en une chambre basse, deux chambres hautes et grenier au-dessus, couvert de pierre d'ardoise, bourné d'un costé aux héritiers du feu sieur des Chaumières, bout de venelle entre deux, d'autre costé et d'un bout le pavé conduisant au bas de ladite Fosse, et d'autre bout le logis appartenant à la veuve Baron, Pierre Lemerle et sa sœur.

[1] Voir la livraison précédente.

Digitized by Google

Lequel logis luy seroit echeu de la succession de deffunt Jacques Cassard, son père, qui l'auroit acquis judicièrement en la juridiction des réguaires, des héritiers bénificiers de deffunt Yves Pelletier. Plus une neuflesme partie indivise avec le surplus appartenant à ses consors héritiers de deffunt Guillaume Heurtin, son oncle, d'un corps de logis, sittué en ladite Fosse, où il seroit décédé, bourné d'un costé logis appartenant à Michel Heurtin et Jeanne Cassard, femme du sieur Bédué, d'autre costé le chemin qui conduit de ladite Fosse au bois de la Tousche, d'un bout par le devant ladite rue et pavé de la ladite Fosse, et d'autre bout à Marguerite Missand.

Recognoissant que sondit seigneur, à cause de sadite juridiction des réguaires de Nantes, a droit de haute moyenne et basse justice, droits de lodz et ventes, rachaptz, sous rachaptz, espaves, gallois, deshérences, successions de batards, droit de quintaine pour être couru sur la rivière de Loire par les nouveaux mariés de ladite Fosse et Bignon Lestard, et tous autres droits de grande seigneurie et supérieure juridiction. Lequel présent adveu ledit Cassard donne à son dit seigneur pour vray et absolu, sauf à y augmenter ou diminuer lorsqu'il luy vienda en cognoisance y avoir obmis quelque chose ou fait quelque erreur. Et pour iceluy présenter à son dit seigneur à nommé et constitué pour son procureur général et spécial Me . o tout pouvoir, promis, juré, obligé, renoncé, jugé et condampné.

Fait à ladite Fosse, au tablier de Tallendeau, l'un des dits notaires, les dits jour et an.

Signé. : Cassard ; Garreau, notaire royal, Tallendeau notaire royal.

Parchemin. Au dos est écrit : Doit l'écusson pour la quintaine, les lances avec leur fer, la barque et 20 rameurs pour conduire ladite barque.

Lettre de M. de Sorgues au Ministre. Campagnes, 1712-1715, vol. 36. Arch. du minist. de la Marine.

MONSEIGNEUR,

Je me serois donné l'honneur de vous rendre compte souvent des troupes dont le Roy m'a fait l'honneur de m'accorder le comman-

Digitized by Google

dement, si j'en avois eu les occasions. Celle que nous trouvames à la Martinique, après nostre expédition de Surinam, partit si promptement que je n'eus pas le tems de faire la reveüe dans les vaisseaux et d'attandre le retour du détachement des deux cents soldats commandés par M. de Moans, que M. Cassard avoit envoyé pour attaquer Barbiche; de sorte que ne pouvant vous envoyer qu'un estat imparfait, j'ai différé jusques à présant à me donner l'honneur de vous informer que nous partimes de Toulon avec onze cents soldats, moins dix qui restèrent à Toulon et trente qui furent embarqués sur le *Marquis d'Alligre*, qui n'a point suivi l'escadre. Nous en avons perdu quatre-vingt-trois de maladie, ou qui ont esté tués, huit qui ont déserté et cent quatorze qui sont incommodés ou malades, mais pas dangereusement; de sorte que nous avons encore huit cent cinquante-cinq soldats en estat de prendre les armes pour attaquer Corossol. Je n'adjouteray rien aux relations que M. Cassard vous a envoyé de l'heureux succès qu'il a eu dans ses entreprises, ny aux mouvements que nos soldats se sont donnés dans des pays où les descentes sont difficiles, les marches pénibles, et les attaques délicattes. Cependant ils ont fort bien surmonté touttes ces difficultés, et présantement ils sont si bien exercés que nous avons lieu d'en espérer tout ce que nous en pouvons souhaiter. En quoy M. Cassard leur a montré un bon exemple, et en mon particullier je ne m'y suis point espargné en tout ce qui s'est passé. Je voulus même prendre le détachement de deux cents soldats pour aller attaquer Barbiche; mais comme M. Cassard fit ce dettachement deux jours après que la contribution de Surinam fust signée, et que les ennemis n'estoient point encore entrés en payement, et que sur la moindre difficulté nous eussions recommencé les actes d'hostillité, M. Cassard ne jugea pas à propos que je quittasse le corps des troupes, ne pouvant plus les rejoindre, Barbiche estant à cinquante lieües sous le vent et les courans de Surínam, joint que cella estoit dans l'ordre de la guerre; de sorte que nous dettachames M. de Moans, qui s'est parfaitement bien acquitté de cette commission, ainsi qu'il a agi dans toutes celles qui se sont présentées. Une relation plus ample que ma lettre vous informera des officiers qui se sont distingués dans touttes les entreprises que nous avons faittes, et en attendant l'heureux succès que nous espérons à Corossol, je vous prie, Monseigneur, de m'accorder l'honneur de vostre protection pour me faire avoir une commission de capitaine de vaisseau, et d'avoir égard que c'est le zelle que j'ay pour le service du Roy qui m'a engagé à faire cette campagne, et

Digitized by Google

qu'il y avoit seize ans que j'estois lieutenant de vaisseau quand j'ay été fait, il y a quatre ans capitaine de frégatte.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé : SORGUES.

A la Guadeloupe, ce vingt-deux janvier 1713.

Campagnes 1712-1715, vol. 36. Arch. du minist. de la Marine.

Mémoire pour M. Chourio, à l'occazion du vaisseau du Roy le *Neptune*, échoüé sur un banc au port de Caronao, à la Coste de Carac. Lorsque le temps lui permettra d'aller au dit port de Caronao, je le prie de se transporter pour voir si la mer n'auroit pas entièrement ouvert et rompu ledit vaisseau le *Neptune*, et en ce cas de prendre les moyens nécessaires pour en sauver les soixante six canons de son armement, les faire mettre à terre dans un lieu hors d'insulte de l'ennemi ; il fera aussy tout son possible pour faire pecher les dix-sept pièces de canon de fonte qui sont dans la calle dudit *Neptune* sous les barriques de sucre ; il y trouvera aussy environ mil bombes ; si les mâts, manœuvres et voiles sont encore en nâture, je le prie de les faire enlever, et mettre le tout dans des magazins, s'il a occasion de faire quelque chose de ce qui est marqué dans le présent mémoire, il en informera Monseigneur le Comte de Pontchartrain, et générallement de tout ce qu'il fera au sujet dudit navire, il me fera plaisir aussi de me donner de ses nouvelles sur cela, si par hazard aprez nostre départ il se présentoit quelques matelots de l'équipage du *Neptune*, je prie M. Chourio de leur faire fournir la subsistance et de leur faciliter passage pour France, et en nous envoyant un rolle des noms, surnoms et le montant de la dépense, elle luy sera remboursée par les armateurs, fait à la Gonaive le 11 février 1713. Par nous conseiller du Roy, commissaire de la Marine, embarqué à la suitte de l'escadre commandée par M. Cassard.

Signé : LE VASSEUR.

Pour copie

Signé : LE VASSEUR

Digitized by Google

Conseil de guerre *tenu à bord du* Rubis, *le 15 février 1713, touchant la scituation de l'Escadre et pour l'entreprise de Corossol aprez la perte du* Neptune. Campagnes 1712-1715, vol 36. *Arch. du minist. de la Marine.*

La *Méduse* a 4 cables, dont deux sont hors de service, le seul jeu de voilles enverguées en état de servir ; la frégatte fait 30 pouces d'eau par quart, la mature incommodée de plusieurs coups de canon, 370 hommes d'équipage, 40 nègres et nègresses, 8 quinteaux de biscuit, 140 barils de farine et d'eau pour 10 jours.

La frégatte la *Parfaitte* a 100 quinteaux de biscuit et 20 barils de farine, peu de légumes, 80 bariques d'eau, ayant 541 hommes à bord, 3 cables et 2 ancres.

La *Vestalle* a pour 25 jours de vivres et pour 15 jours d'eau, a 450 hommes, ayant 2 ancres et 2 cables dont un bon et l'autre hors de service.

Le *Rubis* a 170 bariques de farine, 70 quinteaux de biscuits et pour 15 jours de viande ou légumes, de l'eau pour 18 jours, a 650 hommes sans compter l'Etat-major, n'ayant qu'une ancre et un cable hors de service, point de manœvres ny voilles de rechange.

Le *Téméraire* a pour 25 jours de vivres en farine, viande et légume, pour 20 jours d'eau, à raizon de 605 hommes y compris l'Etat-major ; deux ancres, un cable de 18 pouces à un tiers uzé, et un cable de la *Parfaitte* de 15 pouces à un tiers uzé aussy ; deux petits cables de 12 pouces et demy provenant de Surinam, à demy-uzé ; il n'a que le jeu de voilles qui est en vergues, aucune manœuvre pour remorquer les chaloupes, n'y grapin, faisant 50 pouces d'eau par quart il y a 8 jours, et présentement 18 pouces par quart, point de grelin ny de tournevire.

Il y a dans l'escadre 800 soldats à pouvoir mettre à terre, dont trois cens qui n'ont pas leurs fuzils, la moitié du tout n'ont point de bayonnettes, et les deux tiers point d'espées.

Il y a dans l'escadre 450 bombes de différens calibres, 50 outils ; n'ayant d'autre mouillage que Sainte-Croix qui est une ance sous le vent de l'isle ; à 18 lieües de la ville.

M. Collart a 423 hommes de débarquement, tant habitans que flibustiers ; l'on pourra débarquer environ 500 hommes à la fois dans les chaloupes et canots. Suivant tout ce qui est dit cy-devant, mon opinion est de faire la décente. Signé : Collart.

Mon sentiment est d'aller attaquer Corossol, tandis qu'il y a bonne

Digitized by Google

rade pour les vaisseaux qui seront en assurance dans le tems de la décente, et qu'on peut décendre 500 hommes à terre à la fois, et que l'isle étant fertile en eau, viande et autres nécessités de la vie, suivant que le guide l'assure, et au cas qu'on ne puisse faire la décente il sera toujours facile aux chaloupes de gaigner leur bord. suivant le rapport du dit pilotte. Signé : MAILLET.

Mon sentiment est que je trouve difficile de mettre les mortiers à terre, n'ayant ny bignes, ny chèvres, ny avantrains pour les transporter, ny bordages pour faire des plattes-formes. Signé SÉGALEN.

Dans le mauvais état où me paroit l'escadre, on ne peut pas entreprendre la conquête de Corossol. Je ne connois point la scituation de l'Isle, ny les mouillages, ny où même on puisse décendre. Signé : DESHAYES.

Mon avis est que les vaisseaux ne mouilleront pas, attendu que s'ils venoient à perdre quelques cables ou ancres, ils seroient hors d'état d'aller en lieu où ils en puissent trouver ; pour la décente mon avis est qu'on ne la fasse pas, à cauze du retardement qui nous feroit consommer les vivres que nous avons, outre que nos soldats ne sont pas armez, et que les ennemis ont eu avis de nostre projet depuis longtems. Signé : LA MADELEINE FLOTTE.

L'Escadre étant dans le mauvais état où elle se trouve aujourd'huy, et la difficulté de transporter les mortiers, n'ayant pas ce qui est nécessaire pour cela, mon avis est de ne point tenter l'entreprise de Corossol : Signé SIGONGNE.

La scituation où se trouve l'escadre par les raizons mentionnées cy-devant. et particulièrement le *Rubis*, me fait être du sentiment de ne rien entreprendre pour la sûretté des vaisseaux.

Signé : LE CH. DE SABRAN BAGNOLS

Je trouve que l'escadre n'est pas en trop bonne scituation par rapport aux ancres et cables, que, mouillant dans des rades forennes, il peut arriver que l'on pourrait laisser quelque ancre en rades, c'est pourquoy mon sentiment est que comme nous sommes à prez de 1500 lieües d'Europe, d'aller à Saint-Domingue pour nous mettre en état de faire cette traversée ; à l'égard de la décente de Corossol, je ne connois pas assez ce pays pour en dire mon sentiment. Signé : CASTELET DE PEREZ.

Par la scituation expliquée cy-dessus du mauvais estat où se trouvent les navires, tant pour les vivres que pour les ancres, et ne pouvant plus mouiller l'escadre au petit Corossol, comme il

Digitized by Google

avoit été résolu, et qu'on est contraint d'aller à Sainte-Croix qui est à huit lieües de la ville sous le vent, mon avis est qu'il seroit nécessaire, pour cette entreprise, d'avoir plus de vivres et les navires mieux agréés, ne devant pas compter sur les vivres du pays, l'ennemy étant informé de notre dessein depuis plus de trente jours, et que descendant on ne pent faire aucune attaque à la ville ny au château, mais seulement en faire le bombardement du costé de l'Est, et qu'ils ont le port devant eux, que selon moy on ne doit les obliger à aucune contribution. Signé : MOANS DE GRASSE.

Je suis d'avis de décendre à terre avec les troupes que nous avons et de prendre Sainte-Croix, pour en donner le mouillage à nos vaisseaux qui sont en mauvais état, et d'agir après pour attaquer la ville. Signé : SORGUES.

Suivant l'état de l'escadre et des troupes expliqué cy-dessus, je vois qu'il est dificile de rien entreprendre à Corossol, d'autant qu'il faut prendre un party dans dix jours au plus tard, par rapport aux vivres et à l'eau, et le tems me paroissant court pour finir une pareille expédition, mon avis est que l'on doit songer à pourvoir aux bezoins de l'escadre, et d'aller en quelque endroit pour cela. Signé : BANDEVILLE.

Aprez avoir examiné l'état où se trouve aprésent l'escadre du Roy, en vivres, cables et ancres, une partie des troupes désarmées, mon sentiment est qu'il ne convient point de rien entreprendre sur Corossol. Signé : LE VASSEUR.

L'escadre ne courant aucun risque d'aller mouiller à Sainte-Croix, qui est une ance sous le vent de l'isle, et étant à prézent à deux lieües de cette terre, il est du bien du service d'y aller mettre les vaisseaux en sureté et d'en faire ensuitte l'attaque, et après avoir amarré les vaisseaux le mieux qu'il sera possible, en décendant tous les soldats qui seront armez de leurs armes, et de celles des vaisseaux le plus d'officiers, mariniers et matelots qu'on pourra, et les habitans et flibustiers qui sont sous le commandement de M. Collart, et en cas qu'il se trouve des difficultez au mouillage de Sainte-Croix pour y mettre l'escadre, faire route pour le premier port commode pour se réparer. Signé : CASSARD.

Pour copie

Signé : LE VASSEUR.

Digitized by Google

Relation *de la dessente à l'Isle de Curassol par les troupes de l'Escadre du Roy, commandée par Monsieur Cassard, et ce qui s'est passé jour par jour depuis sa blessure que j'en ay pris le commandement jusqu'au jour que l'on a mis la dite isle et ville à contribution.* Campagnes 1712-1715, vol. 36. Arch. du minist. de la Marine.

L'escadre de Monsieur Cassard, étant mouillée devant Sainte-Croix à ouest de l'isle, environ huit lieües de la ville, n'étant composée alors que du *Témèraire*, la *Vestalle*, la *Parfaite* et la *Méduse* avec six bateaux et un brigantin, dans lesquels étoient embarqués les habitans et flibustiers de la Martinique et Guadeloupe, au nombre de trois cens vingt hommes de dessente, commandés par Monsieur Collart, colonel des habitans de la Martinique ;

Le 18 févier 1713, à dix heures du matin, Monsieur Cassard, ayant descendu, dans une petite calanque, au sud-est de la baye Sainte-Croix, avec toutes les troupes des vaisseaux et celles des bateaux, sur le midy du mesme jour il vint à bord du *Témèraire*, blessé d'un coup de fusil qui lui perçoit le talon de part en part, ayant eu cette blessure lorsqu'il forçoit les ennemis à la dernière hauteur qu'ils occupoient, qui estoit entourée de murailles en forme de retranchement. Le Sieur d'Espinay, lieutenant de vaisseau, se trouvant commandant, acheva de chasser les ennemis de tous leurs postes, et fut ensuite se rendre maitre d'une habitation qui se trouve, dans le milieu d'une petite plaine, environ une lieüe de la mer, où il fit reposer les troupes. Monsieur Cassard étant revenu à mon bord, comme j'ay dit cy-devant, je le prié de trouver bon que je m'alasse mettre à la teste des troupes, comme il me revenoit de droit, ce que je fis dans le moment, en dessendant à terre, et passant par tous les endroits où on avoit battu les ennemis, affin d'aller joindre les troupes dans l'endroit où elles étoient, qui m'étoit alors inconnu. Lorsque je les eut joint, je les trouvé, en bataille ; dans l'endroit marqué cy-desus, et après avoir examiné toutes les avenues de ce poste, je jugé à propos d'y faire rester les troupes la nuit, ne paroissant que quelques cavaliers ennemis sur les hauteurs éloignées. Je trouvé aux environs de cette maison un puy qui fournissoit de l'eau suffisamment pour la troupe. Ayant étably tous les postes je donné avis à Monsieur Cassard de la situation du camp, lui marquant que nous étions assés maistre de la campagne, et lui demandant ce qu'il

Digitized by Google

souhaitoit que l'on fit. Lequel me répondit que sy je souhaitois d'aller à la ville, il m'envoyeroit ce que je jugerois estre nécessaire pour cette marche. Je lui écrivis sur cella le sentiment de tous Messieurs les officiers avec le mien, affin qu'il me fit sçavoir positivement s'il vouloit que je fusse en avant ; à quoy il me répondit sur les dix heures du soir qu'il ne pouvoit se déterminer que le lendemain matin pour la destinée des troupes que je commandois, d'autant qu'on attendoit le *Ruby* qui étoit à la veue, et qui n'avoit peu gagner le mouillage, qu'on lui avoit envoyé deux bateaux pour prendre les troupes du débarquement au nombre de 300 hommes : outre cella ce vaisseau avoit le mortier de douze pouces et un de neuf, la plus grande partie des bombes et toutes les fusées de neuf ; paroissant impossible de rien entreprendre (l'essentiel nous manquant), et n'ayant allors sur les vaisseaux mouillés que deux mortiers de neuf pouces, un de sept et peu de bombes.

Le lendemain matin 19, il m'écrivit qu'il me laissoit le maistre d'aller en avant ou de faire rembarquer les troupes, s'il y avoit des obstacles à cette marche, et enfin que je prisse le party le plus convenable au service, ce qui me fit prendre la résolution de m'en aller pour conférer avec luy, affin de prendre des mesures justes pour ce qui conviendroit de faire, étant averty d'ailleurs que les bateaux qui devoient aporter les troupes du *Ruby* n'aprochaient point, et que l'on ne devoit pas mesme compter, sur ce secours ; comme il s'est trouvé vray, les courants les emportant à ouest ; le lendemain étant hors de veüe, de mesme que le vaisseau, étant à bord, ayant examiné toutes choses avec luy, et ayant trouvé dans la quantité de fusées de sept pouces, que j'avois à bord du *Tèmèraire*, cent trente qui pouvoient servir par leur grosseur aux bombes de neuf, il fut résollu que je marcherois à la ville. Je pris sur cella les précautions nécessaires pour la subsistance des troupes pendant cette marche, et ordonné la manœuvre que devoient faire les bateaux qui étoient destinés pour m'aporter les mortiers, bombes, et autres munitions de guerre à la batterie de Pescadère, après que je m'en serois rendu le maistre, cette batterie n'estant qu'à une lieüe de la ville.

Je m'en retournay le lendemain matin 20e au camp, pour préparer les troupes à marcher, où j'employé le reste du jour à donner les ordres nécessaires à former les bataillons suivant l'état cy-joint[1], et les troupes du *Ruby*, m'obligeant à changer la destination et les ordres que M. Cassard avoit donné à ce sujet, la pluspart des autres officiers étant sur ce vaisseau.

[1] Voir à la suite de la *Relation*.

Digitized by Google

Le 21e, à la pointe du jour, je fis marcher toutes les troupes composées de deux bataillons, de celles de la Marine, de trois cens hommes chacun, un des habitans ou flibustriers de trois cens vingt hommes, et cent quatre vingt matelots que M. Cassard m'avoit envoyé le jour précédent commandés par M. d'Héricourt, enseigne de vaisseau; le tout ensemble faisant onze cens hommes. Nous marchames jusque sur les dix heures sans aucun obstacle, et fumes à des maisons où nous trouvames un puy, l'eau étant fort rare dans le pays. A une heure après midy, la troupe se remit en marche, et nous vimes sur les hauteurs environ une vingtaine de cavaliers qui nous observoient, auxquels je ne fis pas grande attention, ne tenant point pied lorsque mon avant-garde aprochoit d'eux. Ayant fait environ une lieüe, j'entré dans un défilé où les ennemis auroient peu nous incommoder, et mesme empêcher de passer, s'ils avoient posté quelques pelotons de troupes sur les hauteurs qui dominoient la droite et la gauche de ce défilé. Je fis marcher sur la hauteur de la gauche, quoiqu'assez impraticable, dix hommes pour estre averty des embuscades qu'il pourroit y avoir; enfin, je passe ce défilé qui dure une lieue. Les gens du pays m'ont dit depuis qu'ils étoient très fachés de ne l'avoir pas gardé, mais qu'ils comptoient de nous arrester à un endroit dont on parlera dans la suite. A peu de distance de là, je trouvé une assez grande maison, où je fis coucher la troupe, et le lendemain 22, je partis au levé du soleil et marché pendant une heure fort tranquillement, après quoy je découvris une grosse troupe de cavallerie sur la creste d'une petite montaigne, à l'endroit où il falloit passer, ce qui me fit prendre le party (le terrain étant assez beau), de marcher sur trois colonnes, me défiant de quelque retranchement sur cette hauteur ; ce que voyant, ces troupes l'abandonnèrent aussytôt. Je fis continuer ensuite la marche sur une colonne dans le chemin, afin de ne pas fatiguer le soldat. Lorsque j'eus passé cette montaigne et descendu de l'autre costé dans un chemin assez estroit entre deux murailles et des broussailles aux deux costés, je débouché à une petite plaine où je vis devant moy un corps de troupes en bataille, au pied d'un costeau, où le chemin me conduisoient, et où il falloit absolument passer. Je m'aperçus alors que ce costeau qui m'étoit en face étoit retranché, et beaucoup de monde derrière. Je pris le party dans le moment de faire rompre une muraille qui étoit à ma droite pour y faire passer les deux compagnies de grenadiers, la première commandée par MM. de Raousset, Torain, du Prayet et Longchamp, et l'autre par MM. Manerbe, de Fragne, Dupré et Vidal; suivy du pre-

Digitized by Google

mier bataillon commandé par MM. d'Espinay, colonnel, Marsillac, et Soissans, majors, composé de trois compagnies commandées par MM. de Cays, de Veaune, de Court, Le Tartier et de Brienne, lieutenants et enseignes, pour gagner au plus viste une hauteur qui prenoit ce retranchement à revers, pendant que le reste des troupes se metoient en bataille à l'entrée de la plaine. Lorsque je creus que les grenadiers étoient assés avancés sur la hauteur, je donné ordre à Monsieur du Breuil d'aller faire marcher les troupes qui étoient en bataille à la plaine, en rengent la droite et suivant le costeau par où les autres troupes passoient, affin de donner tous à la fois, en face et en flanc de ce retranchement, et par là les forcer plus facilement ; ce qui réussit parfaitement, car les troupes que les ennemis voïoient venir à eux les occupoient assés pour ne pas faire attention à leur gauche, parce qu'ils croyoient que cette hauteur étoit impraticable par les épines, ronces et raquettes dont elle étoit remplie ; de manière que nos grenadiers ayant donné au moment qu'ils sortoient de ces épines, et le second bataillon commandé par MM. de Rutty, colonnel, Ligondé et Pressac, majors, composé aussy de trois compagnies commandées par MM. de Tressemanes, Vauréal et du Tillet, capitaines, et MM. de Rueux, du Canet, Leblond, la Terrinière ei Lanoüe, lieutenans et enseignes, donnant dans le mesme temps avec le reste des troupes, fit que ceux qui étoient dans le retranchement se trouvèrent fort étonnés. Ils firent pourtant trois à quatre décharges de mousqueterie, et de neuf pièces de petits canons de fonte qu'ils tirèrent à mitraille. MM. de Raousset et du Prayet, sortant de ce bois, les ennemis tournèrent deux de ces pièces de ce costé là, joint à un grand feu de mousqueterie, ce qui causa au premier deux légères blessures, luy tua quatre grenadiers et en blessa six. Cella étourdit un peu la teste de cette compagnie. Mais le second rallia quelques soldats allant en avant, et dans le même moment, MM. de Manerbe et Dupré, qui sortirent nn peu plus sur la droite, entrèrent brusquement dans le retranchement avec leur troupe, que je suivis à la teste du premier bataillon, accompagné de MM. d'Espinay, colonnel, du Breuil, major général et Serignan, commandant ma garde ordinaire, et plusieurs officiers, joint à cella que l'on donnoit aussy en face, fist qu'ils abandonnèrent ; et sans la précaution que les ennemis avoient eue de mettre des cocardes ou plumes blanches à leurs chapeaux, nous en aurions pris un grand nombre ; mais nos gens qui montoient par la face, et les autres qui entroient, par le flanc, crurent, chacun de leur costé, que c'étoient leurs camarades qui étoient entrés les pre-

Digitized by Google

miers dans le retranchement. Dans le moment les ennemis prirent la fuite, en se jettant dans un petit bois qui étoit sur leur derrière, ce qui fust cause que nous n'eumes que sept prisonniers, trois drapeaux, quelques armes qu'ils abandonnèrent, tous leurs canons, munitions de guerre et de bouche. On ne peut trop exprimer l'ardeur que Messieurs les officiers et les troupes ont eû dans cette occasion, ayant marché avec beaucoup de vitesse et autant d'ordre que le terrain le permettoit ; et quoiqu'ils deussent être fatigués de la marche précipitée qu'ils venoient de faire, ils donnèrent avec toute la vigueur que l'on peut souhaiter des meilleures troupes du Roy. Les habitants et flibustiers animés par MM. Collart leur colonnel, Courpon, lieutenant-colonnel, Belzins, Marguerinne, majors, et quelques autres officiers, donnèrent à la gauche de nostre second bataillon et presque au mesme moment ; de mesme que nostre troupe de matelots qui étoit plus à nostre gauche, commandée par M. d'Héricourt, ne furent pas des derniers à donner, ce qui occupa la droite du retranchement des ennemis. Il y a eu à cette occasion, qui n'a duré que demy-heure, deux officiers de la marine blessés légèrement, M. de Raousset, capitaine de grenadiers, et M. d'Erville, capitaine, qui a eu une contusion, sept sodats tués et douze blessés entre les deux bataillons ; et des habitans ou flibustiers de la Martinique, un lieutenant de tué, un capitaine et deux enseignes blessés, deux flibustiers tués, sept blessés, et quatre de nos matelots aussy blessés. Nous avons esté heureux de n'avoir pas perdu davantage du monde, y ayant dans ce retranchement huit à neuf cens hommes de leurs meilleures troupes et trois cens noirs, de l'aveu des principaux de la ville et de leurs officiers, nous ayant dit qu'ils avoient esté si étourdis de la valeur avec laquelle on les attaqua, qu'ils prirent la fuite avec tant de terreur qu'ils ne peurent rallier vingt hommes, et se sauvèrent à la ville qui est à trois lieues de ce retranchement en confusion, où ils mirent l'épouvante. Cela fist aussy que la batterie de Saint-Michel, de douze canons sur le bord de la mer, fut abandonnée.

Après avoir resté un quart d'heure sur le champ de bataille, je fis marcher les troupes et fis passer une colonne sur une hauteur qui aboutissoit à quelques maisons qui étoient au-dessous, et fis marcher l'autre par le grand chemin avec toute la dilligence et l'ordre possible ; cet endroit étant fourré à droite et à gauche d'un petit bois qui me faisoit craindre que les ennemis n'eussent quelque retranchement à la sortie de ce défilé ; et n'y trouvant rien, je continué la marche jusqu'à quelques maisons, où je fis faire halte à la

Digitized by Google

troupe. Je repartis de cet endroit sur les deux heures après-midy, comptant de me rendre maistre le soir de la batterie Pescadère, en étant à une demy-lieüe, et la nuit approchant, je jugé à propos de faire coucher les troupes à un endroit commode, y ayant de très bonne eau, ce qui ne s'estoit point trouvé pendant toute nostre marche, n'en ayant eu que de très mauvaise.

Le lendemain matin 23, je fis partir la troupe pour m'aller rendre maistre de la batterie de Pescadère, et fis occuper le haut de la montaigne qui découvre cette batterie, par une compagnie de flibustiers commandée par le sieur Lavigne, pendant que les troupes marchoient à my-coste, affin de ne point donner dans les retranchemens qu'ils avoient fait au chemin qui va à cette batterie, je m'aperçus alors qu'elle étoit abandonnée. Je m'y rendis peu de tems après et y porté les troupes. J'y trouvé sept pièces de canons, dont cinq étoient enclouées, deux barils de biscuit et six de viande sallée ; au mouillage plusieurs de nos chaloupes et canots, qui y estoient arrivées une heure devant moy, trois bateaux y mouillèrent peu de tems après, qui m'aportoient les munitions de guerre et de bouche.

Aussitost que j'eus examiné les environs de ce poste, je fis ouvrir une petite chaussée qui empeschoit la communication de la mer avec un lac où il étoit nécessaire de faire entrer nos chaloupes, ce qui fut fait en très peu de tems. Dès lors on travailla à mettre les trois mortiers qui étoient dans les bateaux sur les chaloupes, et à débarquer les bombes pour les faire passer ensuite au fond du lac, où le débarquement était fort commode, et où il y avoit un chemin assez beau pour conduire les mortiers devant la ville.

Après avoir donné ordre à tout au camp, je m'en allé avec quelques officiers reconnoistre les approches de la ville qui étoit à une lieüe de là, et mené seulement cinquante grenadiers que je laissé sur une hauteur. Je m'aproché jusqu'à portée de pistollet du port, pour voir où je pourrois faire placer les mortiers, et après avoir examiné toutes les hauteurs qui dominent la ville, et veu l'endroit où je pourrois faire camper les troupes, je m'en retourné au camp, sans que la ville me tirast un seul coup de canon, quoique nous fussions à découvert en bien des endroits, et mesmes je leur fis un prisonnier dans le grand chemin assez près du port.

Le 24 au matin je partis avec toutes les troupes, drapeaux déployés, tambour batant, et me feus, mettre à l'endroit que j'avois marqué le jour précédent ; en approchant, la ville nous tira quelques coups de canon à un endroit du chemin qui étoit enfillé, et nous tua deux hommes. Lorsque je fus arrivé, quoique je ne fusse pas veu

Digitized by Google

de la ville, mais seulement du haut des mats des vaisseaux qui étoient dans le port, ayant une hauteur qui nous couvroit, cella n'empescha pas que la ville et sept à huit vaisseaux ne nous tirassent toute leur artillerie, en donnant de l'élévation à leurs canons, ce qui faisoit que tous les boulets passoient par dessus nous. Mais ayant examiné tous les environs de ce lieu que je voulois occuper, je n'y trouvé aucun puy, et le terrain impraticable pour nous y débarquer, étant tout de roche vive, ce qui m'obligea de revenir un peu sur mon arrière ; joint à cella les vaisseaux ayant remarqué que les boulets nous passoient de beaucoup diminuèrent leur poudre et nous tiroient en bombes. Alors les boulets tomboient où étoient les troupes et nous tuèrent un soldat. Je ne resté qu'une demy-heure à cet endroit, et m'en vins camper où je suis à présent, à une portée de canon de quatre, mais à couvert par plusieurs petites hauteurs ; ayant une maison à la droite et une à la gauche du camp, qui ont chacune un puy qui donnent suffisamment de l'eau pour toutes les troupes. Aussitost qu'elles furent postées, je m'avancé avec un ingénieur pour marquer la place de la batterie des trois mortiers. Je trouvé un champ de cannes, de mille à trois cents toises de la ville, fort commode pour les placer, lesdites cannes m'ayant été fort utiles pour faire des fassines. A l'entrée de la nuit je fis un gros détachement de travailleurs avec une troupe pour les soutenir, qui travaillèrent toute la nuit à l'épaulement de la batterie ; ce mesme soir, il m'arriva un mortier au camp.

Le lendemain 25, j'allé de grand matin voir le travail qui s'estoit fait ; le trouvant peu avancé, le terrain ne nous favorisant pas, n'y ayant que 8 pouces de terre à creuser, après quoy on trouvoit la roche vive, ce qui m'obligea aussitost que je fus de retour au camp, de faire détacher 200 hommes avec tous les paniers et coufes que l'on peut ramasser pour transporter la terre, et toutes les pelles et pioches que l'on avoit peu trouver pendant la marche dans les maisons où les troupes avoient passées. Je marché sur le midy avec ce détachement et beaucoup d'officiers qui me suivirent. Nous fismes travailler avec toute la diligence possible, de manière que l'épaulement fût fait avant la nuit, et assés long pour mettre à couvert plus de 50 hommes à costé de la batterie. Les ennemis ne nous ont pas tiré un seul coup de canon (nous en avons l'obligation aux cannes de millet qui sont fort hautes, qui étoient entre la ville et nous). Nous travaillames ensuite à la plate-forme et on voitura pendant la nuit les mortiers.

Le 26, à huit heures du matin, les mortiers étant prets à tirer,

Digitized by Google

j'envoyé M. le chevalier de Ligondé à la ville pour dire au gouvernement que j'avois trois mortiers prets à tirer, que je travaillois à y en faire mettre d'autres, et sçavoir s'il vouloit laisser mettre sa ville en poussière, ou venir à une contribution. Une heure après, étant de retour, il me raporta que le gouverneur lui avoit dit que les Etats lui avoient confié la place, qu'il la deffendroit jusqu'à la dernière goute de son sang, et que s'il venoit à manquer, ceux qui étoient après lui feroient la mesme chose. Ce que je fis savoir à M. Cassard. ne voulant rien entreprendre sans ses ordres. Je profité de ce tems là pour faire transporter et charger les bombes, perfectionner la batterie et faire les boyaux à droite et à gauche pour mettre les soldats à couvert.

Le lendemain 27, sur les sept heures du matin, les ennemins ayant découvert nos travaux, toute l'artillerie de la ville, et de trois vaisseaux, qu'ils avoient entraversé, tirèrent sur nous. A neuf heures, M. de Ligondé, étant de retour, m'aporta une lettre de M. Cassard, par laquelle il me marquoit que je devois commencer à bombarder, ce que je fis dans le moment, et continué jusqu'à une heures après midy ayant tiré trente-quatre bombes. Alors je reçeu une lettre de M. Cassard, pour le gouverneur, que lui je envoyé aussytost. Cette lettre n'ayant produit aucun effet, et le gouverneur paroissant toujours vouloir se défendre vigoureusement, je fis recommencer à bombarder sur les dix heures du soir et continué jusqu'à huit heures du matin du lendemain, que la plate-forme s'enfonça, et qu'il fallut la refaire. Ce n'est pas que les sieurs Geneste, sous-lieutenant d'artillerie, et de Sade, garde-marine, qui avoit esté nommé pour lui servir d'aide, ne se fussent donné tous les soins et toutes leurs atentions ; et quoiqu'il leur manquast la plus grande partie de ce qui étoit nécessaire en pareille occasion, M. Gineste, par ses expédians, n'a pas laissé de faire réussir ces bombes qu'ils a tirées, qui ont eu tout le succès qu'on pouvoit en espérer.

Comme j'avois envoyé le jour précédent M. de Sérignan à M. Cassard, pour l'informer que sa lettre n'avoit eu aucun effet, et qu'il fut de retour au camp à une heure après-midy, m'aportant une lettre de mon dit sieur Cassard, et une pour le gouverneur, où il luy marquoit qu'il lui étoit arrivé du secours, et que s'il ne vouloit entrer en composition, on alloit attaquer la ville des deux costés. (Il arriva effectivement ce jour-là un bateau qui s'estoit écarté de l'escadre, et qui envoya au camp une compagnie de 50 hommes des troupes de la Martinique.) Le Gouverneur en ayant esté informé avant qu'il reçeut cette lettre, et les menasses que je

Digitized by Google

lui fis faire en mesme temps, vit que nous luy accusions juste, en luy parlant du secours qui nous venoit ; ce qui commença à luy faire faire quelques réflexions, m'écrivant de luy faire sçavoir ce que nous entendions par contribution, quelle demande nous avions à luy faire, qu'il cessoit dès lors tous actes d'hostilité, et qu'il me privoit d'en faire de mesme. Affin de pouvoir parlementer, aussytost je lui envoyé M. Calquier, commissaire de l'escadre ; pour entrer en explication avec luy, et luy dire qu'il falloit que je fusse informé auparavant que de faire ma demande des revenus de l'isle, ou des profits qu'elle pouvoit faire chaque année par le commerce. Le sieur Calquier étant de retour me rapporta que le gouverneur et tout le conseil l'avoit assuré que l'isle n'avoit pas seulement de quoi faire subsister les noirs, ne produisant qu'un peu de petit millet, qu'à l'égard du commerce qu'ils étoient tous ruynés, y ayant sept ans qu'ils n'en faisoient aucun à la coste d'Espagne, qu'on leur avoit pris beaucoup de batimens qu'ils avoient envoyés en Europe ; que le gouverneur souhaitoit que ce fut M. Cassard qui fit la demande, d'autant que ses lettres avoient esté lues au peuple.

Le premier mars, à minuit, j'envoyé le dit sieur Calquier à M. Cassard, pour luy rendre compte de ce qu'il venoit de me dire et lui porter la lettre que le gouverneur m'avoit écritte. Il revint, le second, au point du jour, me dit les intentions de mon dit sieur Cassard, qui étoient d'en tirer ce que l'on pourroit, sachant l'estat de l'escadre ; de plus on peut voir par le commencement de cette relation la quantité de bombes que j'avois à tirer par le manque de fusées, en ayant tiré en tout cent vingt dont une partie crevoient en l'air, par la disporportion de la fusée à la bombe. Je renvoyé aussy tost le dit sieur Calquier à la ville, pour dire au gouverneur et au conseil les intentions de M. Cassard, qui me donnoit pouvoir de conclure toutes choses, promettant le ratiffier. Après de grandes discutions qu'il eut avec le gouverneur et le conseil sur les propositions que je luy avois dit de faire, il revint me trouver et me dit que l'on offroit si peu de chose qu'on auroit de la paine à convenir.

Je priai alors M. d'Espinay, commandant après-moy, d'aller à la ville avec M. Calquier, et leur donné pouvoir de conclure si l'on consentoit à une contribution raisonnable, regardant en cella plus d'honneur de la nation et des troupes du Roy, qui contraignoient cette ville à contribuer, dont les forces sont bien supérieures aux nostres, s'ils avoient su s'en servir, comme ils en conviennent eux-mêmes, ayant trois mille hommes sous les armes.

Digitized by Google

Ces Messieurs restèrent jusqu'au lendemain troisième à la ville, qu'ils revinrent au camp pour me dire qu'ils avoient arresté la contribution à cent quinze mille piastres; qu'ils avoient employé tout le séjour qu'ils avoient fait à la ville à disputer pied à pied, et qu'ils avoient bien eu de la paine à en tirer cette somme, la ville se faisant plus pauvre que l'on peut s'imaginer.

Je ne puis m'empescher de louer icy la constance et la fermeté que Messieurs les Officiers ont eue, ayant souffert toutes les incommodités de la vie dans une marche aussy pénible que celle que nous avons faite, et à leur exemple les troupes les ont supportées avec constance.

Fait au camp, devan la ville de Curasol, le cinquième mars mil sept cens treze.

Signé : BANDEVILLE DE SAINT-PERIER.

Digitized by Google

MONSIEUR DE BANDEVILLE

Commandant les troupes et la dessente le 18 Février 1713.

M. CALQUIER, Commissaire. — LE S. DU BREUIL, Major-général.

PREMIER BATAILLON

M. D'ESPINAY, Colonel. — M. DE MARSILLAC, Major. — M. DE SOISSANS, Aide-major.

CAPITAINES	LIEUTENANTS	SOUS-LIEUTENANTS.	ENSEIGNES	SOLDATS
Raousset.	Torain.	du Prayet.	Longchamps.	100
Derville.	Cays.	Le Tartier.	La Combe.	60
Fourbin.	de Vaune.	de Brienne.	Curet.	60
Toyré.	de Court.	Martin	Michel.	60
			TOTAL.....	280

SECOND BATAILLON

M. DE RUTTY, Colonnel. — M. DE LIGONDÈS, Major. — M. DE PRESSAC, Aide-major.

CAPITAINES	LIEUTENANTS	SOUS-LIEUTENANTS	ENSEIGNES	SOLDATS
Manerbe.	de Fragnes.	Dupré.	Vidal.	100
Tressemanes.	de Rueux.	La Terrinière.	de Luines.	60
Vauréal.	du Canet.	La Traverse.	Menaut.	60
du Tillet.	Le Blond.	Lanoüe.	Fresquière.	60
			TOTAL.....	280

Digitized by Google

ARRIERE-GARDE

Commandée tous les jours alternativement par un officier, un sergent et trente six soldats qui sont fixés..... 36

Garde ordinaire de M. de BANDEVILLE, un sergent, huit caporaux et huit cadets commandés par M. de Sérignau..... 17

BATAILLON DES HABITANS DE LA MARTINIQUE ET DES FLIBUSTIERS

Commandés par M. Collart, au nombre de trois cens vingt hommes de débarquement, cy..... 320

BATAILLON DES OFFICIERS MARINIERS ET MATTELOTS

Qu'on a débarqués des vaisseaux, commandés par M. d'Héricourt au nombre de cent quatre vingt, cy..... 180

Fait à l'Isle de Curassol, au camp de Ste Croix, le 18 Février 1713.

Signé : Bandeville de St Périer.

Digitized by Google

Copie des Informations, *faites par* M. DE BOISRARGUES, *major de l'escadre commandée par* M. CASSARD, *au sujet de la perte du* Neptune, *à bord du* Rubis, *le 24 Mars 1713* (Campagnes, 1712—1715, vol. 36. Arch. du minist. de la Marine.)

AUJOURD'HUY vingtième mars mil sept cent treize, est comparu par devant nous Commissaire Ordonnateur de l'Isle de la Tortue et Côte de Saint-Domingue, le sieur François Noël Laurens Le Vasseur, commissaire à la suite de l'escadre commandée par M. Cassard, lequel nous auroit déclaré que le 6e février dernier le vaisseau du Roy le *Neptune* auroit naufragé sur la côte de Caraques dans le tems qu'il étoit allé avec M. le baron de Moans dans la ville de Caraques pour pourvoir aux bezoins de la dite escadre, et que n'ayant pu être prézent à ce naufrage, pour faire sauver les effets du dit vaisseau, quelque diligence qu'il pût faire pour s'y rendre, à cause du gros vent et de la marée qui étoient contraires, ny sçavoir l'ordre qu'on auroit tenu pour y parvenir; et que s'étant ensuite rendu en cette isle dans un des vaisseaux de la dite escadre nommé le *Rubis*, commandé par M. le Ch. de Beaudinard, il requiert pour l'intérêt du roy qu'il soit fait information devant nous, commissaire Ordonnateur, tant des dits effets sauvez que des causes qui ont occazionnées ce naufrage, pour que la Cour puisse en être précisément informée. Signé : LE VASSEUR.

Veu la présente déclaration à nous faite par le sieur Le Vasseur, commissaire à la suite de l'escadre de M. Cassard, nous renvoyons les informations à être faites par M. de Boisrargues, major de la dite escadre, qui entendra les dépositions des officiers majors, pilottes et officiers mariniers du dit vaisseau pour la dite information, pour être raportée et les témoins récolez devant nous sy besoin est. Donné à Léogane, ce 20e mars 1713, signé : MITHON.

L'an mil sept cent treize et le 24e du mois de mars, la réquisition faite par M. Le Vasseur, commissaire de l'escadre commandée par M. Cassard, à M. Mithon, commissaire ordonnateur à l'Isle de la Tortue et côte de St-Domingue, m'ayant été moy Boisrargues, major de la dite escadre, pour informer et entendre les dépositions de Mrs les officiers et officiers mariniers qui sont prézentement embarquez sur le *Rubis*, et débarqués du *Neptune* quand il s'est perdu, sy

Digitized by Google

commencé par M. de Sorgues, capitaine de frégatte et commandant des troupes, qui a dit ce qui suit:

Nous partimes le 23 janvier 1713 de la Guadeloupe pour aller à St-Eustache ayant pris des pilottes côtiers que l'on disoit fort experts pour toutes les isles de l'Amérique et pour la côte de Caraques, aprez avoir fait contribuer Saint-Eustache nous fimes route pour l'Isle Blanche, afin d'éviter les dangers qu'il y a sous le vent de l'Isle, et comme nous craignions de manquer d'eau, pour faire l'expédition de Corossol, nous rangeames la côte de Caraques pour aller mouiller à Caroüagues, qui est à environ 12 ou 15 lieües de Caraques. Nous y mouillames le 3e février, par les 25 brasses fond de vaze et sable; c'est un golfe où la mer est toujours fort grosse, et brise tout le long de la côte, ce qui fut la cause que nous ne pumes faire que quelques chaloupées d'eau avec toutes les peines du monde; ce qui nous fit prendre le party de nous ôter le plus vite qu'il seroit possible de cette rade où l'on soufroit. Nous apareillames le 5 à trois heures aprez midy; mais il y avoit sy peu de vent que nous fumes obligez de mouiller à cause que la mer jetoit à terre. Le *Neptune* s'en trouvant le plus prez fut obligé d'envoyer des grelins que l'on amarra sur le *Rubis* pour apareiller dessus; mais sur les 11 heures, le vent venant de terre assez frais, il n'en fut pas besoin et fimes route au nord. Ce vent ne nous conduisit qu'à deux lieues au large où le calme et les courans nous prirent et nous portèrent vers une seche que M. Des Hayes avoit reconnue à 3 quarts de lieue N.et S.de la Savanne qui est à l'est du cap Alesif. Sur les trois heures du matin, 6e du courant, à 2 lieües du Cap en étant N. et S., le *Neptune* toucha sur un banq de roche et de sable, qui n'est point marqué sur les cartes, ny à la conoissance du pilote cotier, qui assura à M. Cassard, sur sa tête, qu'il n'y avoit aucun danger, ce qui fut cause du malheur qui est arrivé. Le coup que le vaisseau avoit donné l'avoit crevé devant et derrière, et rompu son gouvernail, qui avoit entièrement sauté lorsqu'il fut hors du banq où il ne demeura que demy-heure. On resta quelque tems que l'eau ne gagna pas considérablement; mais sur les 8 heures, l'eau entra avec une si grande rapidité que dans un quart d'heure il y avoit 12 pieds d'eau dans le vaisseau. Le voyant perdre, l'on mit toute son attention à pouvoir sauver l'équipage avec le secours des chaloupes, et l'on coupa le cable pour aller échouer à terre; et lorsque l'on fut par les 6 brasses, M. Cassard fit mouiller pour voir s'il n'y avoit pas quelque espoir. Mais ayant six pompes qui alloient continuellement et grand nombre de sceaux, et l'eau gagnant toujours, les plongeurs ayant raporté qu'il y avoit des bor-

Digitized by Google

dages désemparez devant et derrière qui donnoient de l'eau jusqu'aux faux beaux, en augmentant toujours, quelque diligence que fissent huit cents hommes qui travailloient de leur mieux, et quelques soins que se donnassent tous les officiers à les faire agir, M. Cassard assembla les officiers et pour sçavoir leur sentiment qui fut d'échouer à terre, ce qui s'exécuta, le navire debout à terre, et l'arrière à la lame, ce qui donna lieu de sauver tout l'équipage, ce qui n'auroit pas pu se faire si le navire avoit été en travers, et les brisans si grands que les chaloupes ne pouvoient pas aborder sans risquer de se perdre, comme fit celle du *Rubis*, qui fut à travers à la côte. M. Cassard profita du peu de tems qu'il eut pour sauver deux mortiers et les canons, et pour cela il ne coupa pas ses mâts. Il réussit aux mortiers, mais la mer devenant toujours plus grosse, il ne songea plus qu'à sauver l'équipage qui s'embarqua par le bout de la grande vergue qu'on avoit amenée, les brisans ne permettant plus aux chaloupes d'aborder. L'on tint ensuite conseil dans le *Rubis*, qui fut pour brûler le *Neptune*, veu l'impossibilité où l'on étoit de sauver ny vivres ny agrès, on ne put l'exécuter à cause de la grosse mer, et et on l'abandonna carcasse crevée, et de l'eau jusqu'au premier pont. A bord du *Rubis*, ce 24e mars 1713.

Signé : DE SORGUES, BOISRARGUES, et CABANNES, greffier.

Suivent les dépositions identiques de plusieurs officiers et officiers mariniers embarqués sur le *Neptune*. L'une d'elles se termine par ces mots : « M. Cassard s'est beaucoup exposé et a fait en cette occasion tout ce que l'on pouvoit faire de mieux pour sauver le vaisseau du Roy. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

(A suivre.)

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

DE L'OUEST

Digitized by Google

VANNES. — IMP. E. LAFOLYE, PLACE DES LICES, 2

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

DE L'OUEST

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

DIRECTEUR :

GASTON DE CARNÉ

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :

COMTE RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON

TRÉSORIER :

J. DE KERSAUSON

5me *Année. — Documents.*

BUREAUX DE LA REVUE

1, Rue d'Argentré, — NANTES

VANNES

Imprimerie et Librairie

EUGÈNE LAFOLYE

2, place des Lices, 2

PARIS

Librairie historique des provinces

ÉMILE LECHEVALIER

Quai des Grands-Augustins, 39

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

HISTOIRE ET BIBLIOGRAPHIE

BRETAGNE.

Les dernières semaines de l'année 1888 et les premières de l'année présente ont vu paraître dans nos provinces de l'Ouest un certain nombre d'importantes publications. Au nombre de celles qui intéressent plus spécialement la Bretagne, doivent être citées au premier rang : *Le Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*, si impatiemment attendu par tous les savants soucieux de nos origines bretonnes, le 6e fascicule du *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne* de notre confrère M. René Kerviler et le tome IIe de l'*Iconographie bretonne*, publiée par M. le marquis de Granges de Surgères, dont notre confrère M. le baron Hulot de Collart nous a transmis pour la *Revue*, l'intéressant compte-rendu qui suit :

Cartulaire de l'Abbaye de Landévennec. — Le Cartulaire de l'abbaye de Landévennec dont il nous serait trop long de donner ici une description complète, est publié pour la Société archéologique du Finistère, par notre savant confrère M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut. La première livraison, seule parue jusqu'ici, contient le texte du Cartulaire avec des variantes et des notes et forme un in-8° de 218 pages, sorti des presses de M. Ch. Catel, imprimeur à Rennes. Un charmant album édité chez M. A. Le Roy, éditeur à Rennes, renferme les jolies reproductions sur Japon de six feuillets dudit Cartulaire. — La seconde livraison qui comprendra l'Introduction, les éclaircissements, les appendices et les tables, doit incessamment paraître. Publié aujourd'hui pour la première fois dans son texte

Digitized by Google

intégral, le Cartulaire de Landévennec est l'un des plus importants de l'Histoire de Bretagne et a une valeur d'autant plus grande, qu'il contient à peu de chose près tout ce que l'on sait de la Cornouaille continentale avant le neuvième siècle et fournit une bonne partie des seules notions sérieuses que l'on possède sur l'établissement des Bretons insulaires dans la Péninsule armoricaine.

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne. — C'est déjà le 6e fascicule du Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, publié par notre confrère, M. René Kerviler, qui vient de paraître à Rennes chez les éditeurs Plihon et Hervé. Renfermant les noms commençant par les initiales Ber-Bid, il forme un in-8° de 192 pages de texte. Ne le cédant en rien à ses sœurs aînées, cette livraison est la continuation du travail colossal entrepris par notre savant et infatigable collègue. Cette œuvre immense, véritable encyclopédie bretonne, ne saurait trop être recommandée et l'on aura une idée de ce nouveau fascicule, quand l'on saura que les notices consacrées au seul nom de Bernard, ne forment pas moins de 40 pages.

Iconographie bretonne. — Parmi les livres les plus importants et les plus utiles à la fois publiés dernièrement sur la Bretagne, il faut citer en première ligne l'*Iconographie bretonne* de M. le marquis de Granges de Surgères, dont le tome II et dernier vient de paraitre chez Alphonse Picard à Paris, et chez Plihon et Hervé, les grands éditeurs rennais.

Ce gros recueil, qui contient tout près de 650 pages, forme en effet un ouvrage unique en son genre, indispensable aux travailleurs et aux savants, mais encore, et nous insistons sur ce point, extrêmement utile aux hommes du monde, qui, à une époque où chacun se pique d'érudition, ont si souvent besoin d'avoir des données précises sur les personnages marquants de leur province et qui ne savent où les trouver, disséminées et perdues qu'elles sont dans les revues ou autres volumineux ouvrages inabordables au plus grand nombre.

Comme l'auteur l'a fort justement fait remarquer dans la préface de son tome second, l'*Iconographie bretonne* contient deux parties distinctes et poursuit deux buts bien différents : d'une part, elle présente la description d'un nombre considérable de portraits et de l'autre, par la quantité des notices qu'elle contient, elle forme un véritable dictionnaire biographique breton depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours. Il est rare de rencontrer un ouvrage offrant ainsi

Digitized by Google

à la fois deux genres d'intérêt aussi marqués et se composant de deux parties pouvant exister indépendamment l'une de l'autre, mais formant par leur réunion un ensemble aussi harmonieux, aussi complet, aussi fécond.

Au point de vue iconographique, nous ne saurions dire assez quelle persistance et quelle âpreté dans le travail il a fallu à l'auteur pour arriver à décrire, avec les *états* curieux des planches, les 5,500 portraits catalogués dans son livre. Tels personnages, par exemple, Châteaubriand, Descartes, Lamennais, Lamoricière, Moreau, Gaston d'Orléans et Richelieu, nous sont présentés avec une telle quantité de portraits, qu'on ne sait vraiment de quoi s'étonner le plus ou de la fécondité des artistes à reproduire les traits de ces personnages ou de la patience qu'il a fallu à M. de Surgères pour retrouver et cataloguer toutes ces effigies.

Nous venons de nommer Richelieu : les résultats auxquels est arrivé l'auteur de l'*Iconographie bretonne* sont véritablement surprenants et les 276 portraits de ce grand ministre, jadis gouverneur de la Bretagne, qu'il a décrits et classés avec tant de méthode et de précision constituent l'un des chapitres les plus remarquables de son livre[1]. A noter aussi, dans le même ordre d'idées, l'iconographie de la Maison de Bretagne, depuis Alain Fergent, jusqu'à Henri II, roi de France, ainsi que celle de la famille de Rohan (p. 192-220 au tome II), qui ne contient pas moins de 214 portraits de 57 membres de cette illustre maison.

Si maintenant nous envisageons ce livre au point de vue biographique, il nous est impossible de ne pas reconnaître le grand intérêt qu'il présente et la facilité qu'il offre pour les recherches. Plus de 1200 notices biographiques classées par ordre alphabétique forment un ensemble véritablement indispensable à tous ceux qui s'occupent d'études bretonnes.

Ajoutons que cet ouvrage, unique en son genre sous le rapport artistique, ne fait double emploi avec aucun dictionnaire biographique breton. Si, en effet, un certain nombre de personnages se trouvent ou se trouveront biographiés soit dans les *Notices chrono-*

[1] M. de Surgères a eu l'heureuse idée de faire un tirage à part de cette iconographie de Richelieu et l'a fait précéder d'une préface spéciale, dans laquelle il se montre aussi brillant écrivain d'art que patient catalogueur. Cette élégante plaquette qui sort des presses de M. Eugène Lafolye, l'habile imprimeur vannetais, n'a été tirée qu'à petit nombre pour être distribuée aux amis de l'auteur ; elle sera bientôt fort recherchée par les amateurs de brochures bretonnes.

Digitized by Google

logiques de la Bretagne de Miorcec de Kerdanet, soit dans la *Biographie bretonne* de Levot, toujours estimée quoique un peu vieillie, ou enfin dans le grand *Répertoire général* de notre confrère M. Kerviler, il est un grand nombre de noms que l'on chercherait vainement dans ces ouvrages, par cette raison bien simple que, par suite du plan adopté par leurs auteurs, ils ne devaient ou ne doivent point y figurer. En s'occupant non-seulement des personnages *nés en Bretagne*, mais encore de ceux qui *appartiennent à l'histoire de cette province*, M. de Surgères a sagement élargi son cadre et c'est ainsi que son livre a sa place marquée dans les bibliothèques des travailleurs bretons, à côté des ouvrages que nous venons de citer et dont il sera le complément indispensable, sans compter qu'il devient le guide nécessaire de tous les amateurs de portraits gravés.

Il nous paraît inutile d'insister davantage sur ce point ; nous aurions cependant un réel plaisir à énumérer les nombreuses notices biographiques qui paraissent dans ce livre pour la première fois ou celles aussi nombreuses dans lesquelles les erreurs de noms, de dates ou de lieux reproduites à l'envi dans les dictionnaires biographiques sont rectifiées dans l'*Iconographie bretonne*. M. de Surgères nous dit, dans la préface, que pour rédiger toutes ces notices biographiques il est toujours résolument remonté aux sources les plus certaines ; il faut le remercier d'avoir eu cette volonté, car tant de dictionnaires biographiques se font à notre époque, à l'aide des dictionnaires qui les ont précédés, alors que ceux-ci ont été eux-mêmes rédigés à la hâte et sans soins, qu'un auteur qui prend cette peine sort véritablement de l'ordinaire.

Pour donner, en terminant, une idée de l'importance de cet ouvrage, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire les lignes suivantes de la préface, dans lesquelles M. de Surgères a voulu dire lui-même les résultats auxquels il était arrivé. Ce ne sont que des chiffres, mais ils ont, dans leur précision brutale, une éloquence qu'on ne pourrait leur refuser.

« Dans l'*Iconographie bretonne*, écrit M. de Surgères, on trouve « près de 1,200 noms de personnages nés en Bretagne ou appar- « tenant à l'histoire de cette province, dont les portraits sont « décrits et qui sont par conséquent l'objet d'une notice « biographique ; on y trouve aussi la description de 5,500 portraits « environ ; par ailleurs, on y rencontre plus de 5,000 dates citées, « 2,000 sources indiquées, près de 3,500 noms de lieux, un nombre « presqu'aussi grand de noms de personnages divers et près de

Digitized by Google

« 1000 mesures de portraits relevées exactement au millimètre.
« Enfin, la table des noms d'artistes, qui termine cet ouvrage,
« contient elle-même près de 2,000 noms d'artistes, dont quelques-
« uns sont répétés plus de 50 fois dans le cours du livre. »

Nous n'ajouterons rien à ces lignes qui en disent plus que nous n'en pourrions dire dans de longues pages. Pour nous, l'*Iconographie bretonne* est un de ces livres qui font époque parmi les publications provinciales, un livre qui ne vieillira jamais et qui sera toujours consulté avec fruit par ceux qui possèderont un des exemplaires de son tirage malheureusement trop restreint.

Baron HULOT DE COLLART.

LIVRES ET OUVRAGES DIVERS. — Parmi les autres publications sur lesquelles nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs bretons, nous signalerons : *L'ancienne église de Riec et le château de la Porte-Neuve. Documents inédits* publiés par M. le marquis de Bremond d'Ars-Migré. In-8° 83 pages. Quimper, imp. M. Cotonnec, 1888. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome XV. — Le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, tome XXVI, 2e semestre, 1887. In-8°, 112 p. et le tome XXVII, année 1888 du même *Bulletin*, dernier volume, in-8° de 450 pages et 18 planches renferme les procès-verbaux de la Société pendant l'année 1888 et par ailleurs est tout entier consacré à la publication d'une série de *Pièces et documents pour servir à l'histoire de la Cathédrale de Nantes*. Ces deux volumes sortent des presses de notre confrère M. Emile Grimaud. — *La Poësie bretonne*. Discours prononcé dans la séance du 25 novembre 1888 de la Société académique de Nantes, par M. Alcide Leroux, président. In-8°, 31 p. Nantes, imp. L Mellinet et Cie. — *Kentelliou hag Istoriou a skuer vad evit ar Vretoned eleach ma kavint diskuis dereat ha kelennadurez Kristen kenta rener ar Gazeten* FEIZ HA BREIZ, par l'abbé Morvan, prieur de l'abbaye de Thymadeuc. In-12, 500 p. Brest, J.-B. et A. Lefournier, éditeur. — *Mélange d'observations botaniques sur la variabilité de l'Espèce et la valeur de l'Individu*, par Ernest de Bergevin. In-8° 42 p. et 2 planches, Rouen, imp. Lecerf. — *Poëmes bretons* par G. Boisson avec *Préface* de Jules Simon, 1 vol. Paris, Victor Havard. — *L'hôpital marin de Pen-Bron pour le traitement des débilités des deux sexes, près le Croisic (Loire-Inf.)*. Grand in-8°, 60 p. Nantes, imp. de l'Union bretonne. — *La pêche du Saumon*. Discours prononcé par M. le marquis de la Ferronays, député, à la séance de la Chambre des

Digitized by Google

députés du 19 novembre 1888. In-12, 24 p. Paris, imp. des Journaux officiels. — *Les deux Lanrennais. Fragments inédits*. Conférence faite par M. le vicomte Arthur du Bois de la Villerabel à la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. In-8°, 28 p. Saint-Brieuc, imp. Francisque Guyon. — *Histoire de Nantes et de la Loire-Inférieure*, composée sur un plan nouveau, par notre confrère M. J. de Tremaudan. Gr. in-8° raisin, Nantes, imp. Bourgeois ; lib. Bte Cier, dont nous donnerons à nos lecteurs un compte-rendu détaillé dans notre prochaine livraison.—*Sous la Tonnelle*. Poésies par Dominique Caillé de Procé. In-18, 36p. Nantes, imp. Paul Plédran.-- Dansle n° 3et 4 de la IVe année de la *Revue illustrée de Bretagne et Anjou*, un intéressant travail de M. Léon Séché avec planches inédites : *Le centenaire des derniers Etats de Bretagne*, puis : *Cent ans de représentation bretonne*, par René Kerviler et les *Lettres de Nantes, St-Brieuc et Vannes*, par nos confrères MM. Olivier de Gourcuff, L. Ollivier et Albert Macé. — Dans la 6e livraison du tome IV de la *Revue de Bretagne et Vendée*, le très curieux *Guerz de sainte Pompée* recueilli et traduit par l'abbé Le Pon ; *Fréron et sa famille* par notre dévoué confrère M. Trévedy.. *La descente des Anglais à Clèder en 1744*. Relation inédite par M. Dunoyer de Segonzac. Les *luttes bretonnes au XVIe siècle*, par M. A. de la Borderie, et *L'abbé Duchesne à l'Institut*, par le même. — Dans le tome IV, n° 2 des *Annales de Bretagne*, une très intéressante étude de notre confrère M. le comte d'Avenel, sur *René Le Pays*, et un *Mémoire* d'une haute importance de notre confrère M. A. de la Borderie, sur le *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*. — Enfin, dans le *Figaro* du 23 janvier 1889, un article de Pierre Loti (Julien Viaud) sur *l'Hôpital maritime de Pen-Bron*.

NORMANDIE

En Normandie, nos confrères ont fait paraitre ces temps derniers : *Histoire du canton de Thiberville* (Eure), par L.-A. Fournier. membre de la Société française d'Archéologie, gr. in-8°, 102 p. Bernay, imp. J. et A. Lefèvre. — *Vie de saint Pair, évêque d'Avranches*, par l'abbé Crochet. In-12, XXXIX. 181 p. Orléans, imp. Herluison. — *Histoire de l'hôpital de Saint-Louis de Caen*, par l'abbé L. Huet, de la Société des Antiquaires de Normandie. In-8°, 63 p. Caen, imp. veuve Domin. — *Rouen bizarre*, par A. Preignau, avec *Avant-propos* de G. Dubosc. In-12, 259 p. Rouen, imp. Schneider. — *Mémoires de la Société d'Archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches et Mortain*,

Digitized by Google

tome IX. In-8°, 359 p. et planche. Avranches, imp. Gibert. — Dans le tome IV, 6e série (nos 4 et 5) du *Bulletin monumental*, publié par M. le comte de Marsy : *Les devises horaires du château de Torigny*, par M. E. de Beaurepaire, et le très intéressant *Compte-rendu du Congrès de Dax et Bayonne en 1888.*

MAINE ET ANJOU

Au nombre des publications mancelles et angevines auxquelles nous devons accorder une mention toute spéciale, nous citerons les *Certificats de l'Etat religieux de la noblesse du Bas-Maine* par l'abbé Pointeau. Cet ouvrage (in-8° 254 p.) que nous avions simplement mentionné dans notre dernière livraison, sera sous peu rarissime, puisqu'il n'a été tiré qu'à 45 exemplaires, et sort des presses de M. L. Moreau, éditeur à Laval. D'un intérêt exceptionnel pour l'histoire du Maine, ce volume nous présente un fidèle tableau, pour ainsi dire pris sur le vif, de l'état des familles nobles de cette province, à la fin du seizième siècle et nous donne dans de nombreuses notes dont l'a enrichi notre savant confrère, une foule de renseignements uniques et des plus précieux sur la noblesse de cette région, son attitude pendant l'époque si troublée des guerres de religion et la plupart de ses alliances.

Nous signalerons par ailleurs : le très remarquable numéro 1 du tome IV de la *Revue illustrée de Bretagne et Anjou* consacrée au *Roi René* et contenant : *Le Roi René et la Reine Anne*, par Léon Seché ; — *La vie et les œuvres du Roi René, René poète, peintre et enlumineur* ; l'*Iconographie du Roi René* ; *ses médailles et ses monnaies*, par un Angevin ; — *Les fous, les folles et les artistes de la Cour du Roi René*, par André Joubert ; — *Le roi René dans les souvenirs populaires* ; — *Le roi des Gardons, Les assemblées de la Baumette, les jeux de la Fête-Dieu à Aix, Le dîner du roi René à Paris*, par G. Sebillot : — Puis : *Théo-Critt à Saumur*, par Théodore Calm, illustré par Job Louis Vallet, K. d'Erouskel, P. Sinaldi, L. Bombled, L. Regamey. Laurent Zell, Besnier, X Y Z. — In-8° 385 p. Pari simp. Dupont. — *Les prisons du Roi à Châteaugontier aux dix-septième et dix-huitième siècles d'après des documents inédits*, par A. Joubert, in-8° vergé, 24 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin. — *Mémoires de Madame la marquise de la Rochejaquelein*, édition originale et complète, publiée par son petit-fils sur son manuscrit original autographe, grand in-8° de 500 p. avec nombreuses notes biographiques,

Digitized by Google

deux eaux fortes de Lalauze et O. de Rochebrune, sept héliogravures Dujardin et deux cartes spécialement dressées pour l'ouvrage. Paris, Bourloton, éditeur. — Enfin : *la Révolution française à propos du Centenaire de 1889, par Mgr Freppel.* In-8° 160 p. par Roger et Chernouiz, éditeur à Paris.

POITOU ET SAINTONGE.

En Poitou et Saintonge, nous devons signaler : *Le Tiers-Etat du Poitou en 1789. Procès-verbaux, cahier des doléances et liste des électeurs.* In-8° VIII-166 p. Fontenay-le-Comte, imp. Gouraud ; — *Notice sur un temple Romain découvert à Champortais près Pouzauges* (Vendée) par notre confrère René Vallette, in-8° 8 p. Fontenay-le-Comte, imp. Gouraud ; — *Un officier de la grande armée. Charles Le Vieil de la Marsonnière (1740-1793)* In-8° 20 p. Vannes, imp. Lafolye ; — Dans le *Publicateur de la Vendée* du 11 janvier 1889. *La Vierge du Naufragé, Histoire chaumoise* par Jules de Chaulme ; — *La Saintonge et les seigneurs de Plassac, Le duc d'Epernon (1554-1642).* In-8° 352 p. avec portrait. Paris, Picard. éditeur, 1888 ; — *Notice historique sur l'ancien Carmel d'Angoulême* par l'abbé Blanchet. In-8° 120 p. Angoulême, imp. Roussaud ; — *Matha, Mornac Royan et Arvert*, pièces et documents inédits (1289-1776). In-8° 91 p. La Rochelle, imp. nouvelle, Noël Texier. — *Les monuments de Saintes*, par Louis Audiat. In-18. 16 p. Saintes, imp. Orliaguet ; — Dans la première livraison du tome IX de la *Revue des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* ; l'étude très intéressante de M. Henri Renaud sur l'*Intendant François de Villemontée* ; le Mémoire de l'abbé Charles Motais sur l'*Office de Saint-Eutrope et son auteur*, et la très curieuse étude bourrée de renseignements et de faits inédits et signée : A. L. ayant pour titre : *Un conventionnel en mission. Bernard de Saintes et la réunion de la principauté de Montbéliard à la France.*

VARIA.

La Commission Historique et Archéologique de la Mayenne, qui accomplit actuellement sa onzième année d'existence, vient de prendre la détermination d'étendre et de rendre plus fréquentes ses publications.

Digitized by Google

Jusqu'à ce jour elle avait donné plusieurs volumes dont les amateurs d'histoire locale avaient vivement apprécié la valeur et l'intérêt. Malheureusement ces volumes ne paraissaient qu'à intervalles irréguliers, en moyenne de deux années, et la Commission était la première à regretter de ne pouvoir leur donner plus de fréquence ni plus de développement.

Certaines circonstances ont permis à la Commission d'entrer dans une voie nouvelle. Le Conseil Général de la Mayenne vient de montrer sa bienveillance en augmentant la subvention qu'il lui alloue chaque année. Un de ses membres, M. André Joubert, lui offre généreusement un don annuel de 500 francs, à charge pour elle de donner à ses publications la forme de livraisons trimestrielles.

Afin de répondre à ces marques d'encouragement, la plupart des membres de la Commission se sont fait inscrire spontanément pour une cotisation volontaire. En outre les abonnements peuvent être contractés, moyennant la somme de 10 francs, par les personnes étrangères à la Commission.

Ces diverses ressources combinées permettront de publier tous les trimestres une livraison qui sera, nous dit-on, imprimée avec luxe, et surtout illustrée autant que possible de ces charmants dessins auxquels la Commission, grâce aux habiles artistes qu'elle compte dans son sein, a jusqu'à ce jour habitué ses lecteurs.

La paye d'une compagnie de milices gardes-côtes au XVIIIe siècle. — Notre dévoué confrère M. Gaston de la Vieuxville a bien voulu nous envoyer l'intéressant document ci-joint qui a sa place tout indiquée dans la *Revue historique de l'Ouest*.

Digitized by Google

Bataillon de Plancoet.

Compagnie des Milices gardes-côtes de Pléboulle.

Capitaine : Monsieur Besnard de la Vieuxville[1].
Lieutenant : Monsieur Collas de la Barronnais[2].

Effectif.

Deux sergents
Trois caporaux
Trois ampesades[3]
Un tambour.
Trente-quatre soldats.

Etat de garde au fort la Lotte, commencé le 21 décembre[4], fini le 6 janvier, faisant en tout dix-huit jours de garde y compris le jour pour se rendre et celui pour s'en aller.

ÉTAT DU PRÊT

	DÉTAIL		CAPITAUX	
Le Capitaine pour dix-huit jours à	3[l]	»	54[l]	»
Le Lieutenant pour dix-huit jours à	1[l]	05[s]	22	10[s]
Deux sergents, à chacun	»	10	18	»
Trois caporaux, à chacun	»	7	18	18
Trois ampesades, 5 à chacun	»	6	16	04
Un tambour à	»	7	6	06
Trente-quatre soldats, à chacun	»	5	153	»
Plus la plus-value du pain à raison d'un sol par jour pour quarante-trois hommes	2[l]	03	38	14
Total du prêt			327	12

Signé : Besnard de la Vieuville, capitaine.

[1] Jean-Jérôme Besnard était fils de T.-R. Besnard et de Pélagie Morvan. Né à Bruz (diocèse de Rennes) en 1738, il était avocat au Parlement Sa mère se remaria à écuyer M. de Saint-Ouen et eut une fille qui devint la femme de J.-B. de Bédée de la Ville-Guesselin (Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*. Tome II, p. 323).

[2] Messire René-Thomas Collas de la Baronnais, du diocèse de Saint-Brieuc, plus tard chevalier de Saint-Louis et émigré à Jersey. (De l'Estourbeillon. *Les familles françaises à Jersey pendant la Révolution*).

[3] Chernel : *Dictionnaire des Institutions*, écrit : ampessade.

L'ampesade avait un grade inférieur au caporal et correspondait en quelque sorte à nos soldats de 1re classe.

[4] Il est certain que cette garde ne fut pas montée avant 1778, attendu que M. Besnard de la Vieuxville, ne fut qu'à cette date nommé capitaine de la compagnie de Pléboulle. Son brevet pour ce commandement est daté de Versailles, le 13 avril 1778. Depuis 1768 jusqu'à cette date, il commandait la compagnie d'Hénan-Bihen.

Digitized by Google

De ce document, nous ne voulons tirer qu'une conséquence. C'est qu'il nous fournit une preuve nouvelle de ce qui a été bien souvent répété, à savoir : que la Révolution n'a rien changé au système administratif de l'ancien régime, si la pièce que nous publions aujourd'hui n'était pas datée, on croirait presque lire en effet la feuille de prêt d'une de nos compagnies d'infanterie de ligne.

GASTON DE LA VIEUXVILLE.

PALMES ACADÉMIQUES. — Parmi les nombreuses distinctions académiques, nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs les nominations si méritées au grade d'officier d'Académie de notre dévoué et savant collègue M. Stéphane de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes et de nos confrères, MM. Luc-Olivier Merson, le peintre bien connu, Koscher, bibliothécaire de la ville de Morlaix, Gaugué, bibliothécaire de la ville de Quimper, et Bitton, libraire-éditeur à la Roche-sur-Yon.

MARIAGES.

BRETAGNE. — Mariage célébré le 10 octobre en l'église paroissiale de Hendaye près Bayonne de : M. Georges de CADARAN, 2e fils de M. Alphonse de Cadaran et de Madame, née Adèle de la Choüe de la Mettrie,

Avec :

Mademoiselle Louise D'ARCANGUES, fille de M. Bernardo d'Arcangues et de Madame, née de Ugarde.

Mariage célébré vers la mi-novembre, de M. Stephane BARBEY DE VILLADIN,

Avec :

Mademoiselle Jeanne de la MONNERAYE, fille du colonel de la Monneraye, tué en 1870 à la bataille de Champigny.

Mariage célébré le 28 novembre à la cathédrale de Nantes, par le R. P. Adolphe, gardien du couvent des Capucins de Nantes de M. le vicomte Pierre-Stanislas de MESSEY,

Digitized by Google

Avec :

Mademoiselle Jeanne-Marie ARNOUS-RIVIÈRE, fille du baron Ernest Arnous-Rivière, ancien officier d'état-major, qui en 1870-1871, commanda comme colonel le 23e régiment de mobilisés Angevins.

Mariage vers la fin de novembre de M. Louis-Marie-Adrien de BROCA, avocat, conseiller général à Montauban.

Avec :

Mademoiselle Fernande-Alexandrine-Marie MATHIEU.

Mariage célébré vers la mi-décembre de M. Octave-Anne-Marie-Amable de la RUE DU CAN, ancien officier de cavalerie, veuf de Mademoiselle Honorine-Louise-Nelly AVROUIN-FOULON,

Avec :

Mademoiselle Marie ALLENOU.

Mariage célébré vers la mi-décembre de M. François BONNIER, capitaine d'artillerie de marine,

Avec :

Mademoiselle Marguerite CONRAD, fille du vice-amiral Conrad, préfet maritime de Lorient.

Mariage célébré à Paris le 17 décembre à l'église Saint-Philippe-du-Roule, de M. Gaston-Ratisbonne de RAVENEL,

Avec :

Mademoiselle Gisèle de BECHEVET.

Mariage célébré vers les derniers jours de décembre, de M. Ernest-Eugène-Marie de LESQUEN, receveur-comptable des postes à Paris,

Avec :

Mademoiselle Elodie-Pauline GABORIT.

Mariage célébré vers les derniers jours de décembre, de M. LESAGE, fils de l'ancien maire conservateur de Dinan,

Avec :

Mademoiselle de SONIS, fille du regretté général de Sonis, le glorieux mutilé de Patay.

Mariage célébré à Nantes dans les premiers jours de janvier 1889, de M. Camille-Anatole LE MARCHAND, capitaine d'infanterie hors cadre, attaché à l'état-major de la 21e division d'infanterie à Nantes,

Avec :

Mademoiselle Marie-Léopoldine-Eugénie ALLOTTE DE LA FUYE.

Mariage célébré les premiers jours de janvier, de M. Marie-Pierre-

Digitized by Google

Georges de la VILLE DE BAUGÉ, lieutenant au 8e régiment de dragons, fils du marquis de la Ville de Baugé et de la marquise, née de l'Epine.

Avec :

Mademoiselle Anne-Marie-Thérèse de ROUGÉ, fille du comte de Rougé.

Mariage célébré à Paris, le 5 janvier à l'église Saint-François de Sales, de M. Georges DUTHIER receveur des Domaines à Mostaganem,

Avec :

Mademoiselle Léonie COLONIEU, fille du général Colonieu, commandant la 22e division d'infanterie à Vannes.

Mariage célébré à Nantes vers la mi-janvier de M. Jean-Emile-Marie de GONFREVILLE,

Avec :

Mademoiselle Pauline-Hippolyte-Anna BICLET.

Mariage célébré le 9 janvier à Saint-Sauveur de Brest de M. Auguste CAROFF, de Ploudalmezeau,

Avec :

Mademoiselle Adeline LE GUEN, fille ainée de M. Le Guen, sénateur du Finistère.

Mariage célébré à Saint-Louis de Brest le 15 janvier, de M. FRELY, lieutenant d'artillerie de marine,

Avec :

Mademoiselle Julienne ONEN.

Mariage célébré le 16 janvier à Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, de M. Léonce HARSCOËT DE SAINT-GEORGES, lieutenant au 41e régiment d'infanterie, fils du vicomte Harscoët de Saint-Georges, et de la vicomtesse née de Perrien de Crenan, qui habitent le château du Roscoët en Landévant (Morbihan),

Avec :

Mademoiselle Anne de la Villarmois, fille du vicomte de la Villarmois, l'un des membres les plus actifs du Comité monarchique de Touraine, et de la vicomtesse née Gallet de Mondragon.

Mariage célébré le 22 janvier dans l'antique cathédrale de Saint-Malo, de M. BRAULT, capitaine au 47e régiment d'infanterie, fils du

Digitized by Google

docteur Brault, qui exerça la médecine avec distinction à Saint-Servan pendant de longues années, frère de l'abbé Brault, secrétaire particulier de Son Eminence le Cardinal Place, archevêque de Rennes et neveu du général Brault, chef du cabinet du Ministre de la guerre,

Avec :

Mademoiselle Charlotte GAULTIER DU PARC, petite-fille de l'amiral Gaultier du Parc, qui combattit aux côtés de l'amiral Magon à Trafalgar.

Mariage célébré à Rennes, le 29 janvier, en l'église Saint-Sauveur, de M. le baron de BROISE,

Avec :

Mademoiselle d'ANTIN, fille du baron d'Antin et de la baronne, née de Cintré.

NORMANDIE, MAINE et ANJOU. — Mariage célébré à Biarritz le 25 novembre, de M. Gaston LEMPEREUR DE SAINT-PIERRE, capitaine au 2e régiment de hussards, d'une vieille famille de Normandie,

Avec :

Mademoiselle Jeanne TRUBERT, cousine germaine de M. Trubert, député du Tarn.

Mariage celébré dans les derniers jours de novembre, de M. le marquis de CHAMPAGNÉ, conseiller général de la Mayenne,

Avec :

Mademoiselle Germaine d'HARANGUIER DE QUINCEROT, fille du colonel d'Haranguier de Quincerot, mort en 1887 et de la comtesse, née de Buor de l'Héraudière.

Mariage célébré les premiers jours de décembre au château de la Roche, près Laval, de M. le comte d'ARGENCÉ,

Avec :

Mademoiselle Noëmi BIESNARD.

Mariage célébré à Paris les derniers jours de décembre, de M. de BERANGER, officier de chasseurs,

Avec :

Mademoiselle Justine RENDU, petite-fille du baron Rendu, qui fut procureur général à la Cour des Comptes et nièce de M. Ambroise Rendu qui fut Chancelier de l'Université.

Mariage célébré le 8 janvier, au château des Courges, en la pa-

Digitized by Google

roisse de Chaillard (Mayenne), de M. Léonce DE MONTENON, d'une vieille famille de la noblesse poitevine,

Avec :

Mademoiselle Marguerite DE GAYAN.

Mariage célébré à Paris le 8 janvier, de M. le comte Ludovic de BERTHIER DE SAUVIGNY, officier de cavalerie démissionnaire,

Avec :

Mademoiselle Stéphanie des CARS, d'une vieille famille d'Anjou, qui ne compte plus ses illustrations.

Mariage célébré à Paris le 23 janvier en l'église Saint-Philippe-du-Roule, par M. l'abbé Le Rebours, curé de la Magdeleine, de M. le duc Artus DE MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, officier de chasseurs, qui avait pour témoins : le maréchal de Mac-Mohon et le comte A. de Maillé, député de Maine-et-Loire

Avec :

Mademoiselle Carmen DE UVENDEL, nièce du comte Henri de Urendel et du comte de Gramedo, ses témoins.

Mariage célébré à Paimpol, le 23 janvier, de M. Joseph JOUBERT, fils de M. Achille Joubert, sénateur de Maine-et-Loire, décédé en 1883

Avec :

Mademoiselle Marguerite DUVAL, fille de M. Sylvain Duval, mort également il y a quelques années, président du Conseil général et sénateur des Côtes-du-Nord.

POITOU ET SAINTONGE. — Mariage célébré vers la mi-novembre en l'église de Parcay-sur-Vienne (Vienne) de M. Roger POILLASSOLE, baron de NANTEUIL, fils aîné de feu Armand-Denis Poillassole, baron de Nanteuil, décédé le 21 avril 1881 et de la baronne douairière née Adam.

Avec :

Madêmoiselle Marthe GILBERT DE VAUTIBAULT, fille de M. Gaston Gilbert de Vautibault et de Madame, née de la Pierre de Fremeur. M. Poillesole de Nanteuil, grand-père de la mariée et fondateur des Messageries royales de la France, avait été créé baron vers 1822.

Mariage célébré le 8 janvier de M. Marcel de CURZON, fils du comte Emmanuel de Curzon, d'une vieille famille de la noblesse poitevine

Digitized by Google

Avec :

Mademoiselle Ludovic du BREIL LE BRETON, d'une vieille famille de Bretagne.

Mariage célébré vers la mi-décembre de M. Gaston ROQUES, avocat près la cour d'appel de Toulouse, fils de M. Roques, ancien député

Avec :

Mademoiselle Elizabeth LAROCHE-JOUBERT, fille du député conservateur de la Charente.

NÉCROLOGIE

BRETAGNE

Les derniers mois écoulés sont venus apporter le deuil encore dans un grand nombre de familles de nos provinces de l'Ouest. Nous signalerons parmi les pertes éprouvées en Bretagne, les décès de : Mme Stéphanie CERISIER-CASTEL, mère de notre dévoué confrère M. l'abbé Cerisier, missionnaire de l'Immaculée-Conception de Nantes, morte à Ancenis le 16 septembre à l'âge de 72 ans. — Le R. P. RAITE, prêtre eudiste, mort à la Roche du Theil près Redon, le 20 octobre à l'âge de 24 ans. — M. l'abbé CONAN, recteur de Pluherlin (Morbihan), décédé le 10 novembre à l'âge de 58 ans. Né à Vannes, le 8 novembre 1830, M. Jean-Marie Conan fut ordonné prêtre le 22 septembre 1855. Vicaire à Cruguel, puis à Saint-Dolay en 1860 et à Elven en 1866, il fut nommé recteur à Tréal le 2 août 1873 et à Pluherlin le 28 janvier 1878. Il a contribué avec une grande générosité à la reconstruction de l'église de cette paroisse. — M. BOUCHÉ, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, frère de Mgr Bouché le regretté évêque de Saint-Brieuc, décédé vers la mi-novembre. — M. le comte Raymond de GOUYON DE COYPEL, décédé le 19 novembre au château de la Ville Janvier en Cournon (Morbihan) à l'âge de 55 ans. Il était fils de M. le comte Laurent de Gouyon de Coypel, représentant du comte de Chambord dans le Morbihan. — M Casimir-François GAUDIN DE SAINT-BRICE, mort à Nantes le 20 novembre à l'âge de 68 ans. — Mme la comtesse Le BIHAN DE PENNELÉ, née Eugénie de KEROUARTZ, décédée à Guingamp le 22 novembre. M. Charles GUILLOTON DE KERÉVER, ancien lieutenant de la Garde royale démissionnaire en 1830, mort le 23 novembre à Tréguier à l'âge de 85 ans. Mme Zoé Marie-Michelle PILLER, veuve de M. Louis ROZENZWEIG, ancien archiviste du Morbihan, morte à

Digitized by Google

Nantes le 23 novembre. — M. Jean-Marie Le Lezec, capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Saint-Brieuc le 25 novembre à l'âge de 62 ans. — M. François Duval, notaire honoraire et maire de Lanvollon (Côtes du-Nord) décédé le 25 novembre. — M. l'abbé Félix Barret, professeur de dessin à Brest, auteur d'un excellent tableau : *l'Apparition de la Vierge à saint Dominique* qui orne l'Eglise des Carmes de cette ville, décédé le 25 novembre à l'âge de 82 ans. — M. Louis Prevel, architecte, membre de la Commission de la Bibliothèque de Nantes, mort à Nantes, le 26 novembre. — M. Louis Merot du Barré, ancien garde du corps de S. M. le roi Charles X, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Nantes, 27 novembre. — Mlle Léontine-Marie Fouillole de la Gendronnière, morte le 29 novembre à l'âge de 23 ans. — M. l'abbé Geslin de Kersolon, missionnaire apostolique, conseiller de la Sacrée-Congrégation de l'Index, mort à Versailles le 30 novembre, à l'âge de 72 ans. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de grand mérite, signés du pseudonyme de *Jean Loyseau*. — M. Louis-Auguste Guibert, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Nantes le 1er décembre à l'âge de 82 ans. — M. Girard, qui fut pendant 22 ans Directeur du *Courrier de Saint-Nazaire*, décédé vers le 2 décembre — Mlle Louise-Marie-Magdeleine Thibaud-Nicollière, fille de M. H. Thibaud-Nicollière avocat, conseiller municipal de la ville de Nantes, morte le 3 décembre. — M. l'abbé François Bernard, curé de Saint-Hilaire de Chaléons (Loire-Inférieure), décédé le 5 décembre. — M. l'abbé Berriet, recteur de Nevez (Finistère), décédé le 5 décembre à l'âge de 42 ans.

M. Le vicomte Alain de Carheil mort au château de la Guichardaye, en Carentoir (Morbihan) le 7 décembre à l'âge de 26 ans. — M. l'abbé Mahé, curé de Batz (Loire-Inférieure,) décédé le 12 décembre. Né à Saint-Malo de Guersac en 1825, il était curé de Batz depuis 1872. — M Jean-Baptiste-Antoine de la Vauguyon, décédé à Nantes le 16 décembre, à l'âge de 64 ans. —. Le R. F. Dieudonné, entré dans la Congrégation des Eudistes en 1848, décédé à Redon le 19 décembre à l'âge de 70 ans. — M. Edouard Aubert ancien président de la *Société nationale des Antiquaires de France*, commandeur de la Couronne d'Italie et d'Isabelle la Catholique, chevalier de Saint Grégoire Le Grand et des SS. Maurice et Lazare, beau-père de notre dévoué confrère M A. de Barthelemy, décédé à Paris le 21 décembre à l'âge de 74 ans. — M. Laurent-Marie-Justinien Roux-Lavergne, avocat, maire de Lorient et conseiller général republicain pour le premier canton de cette ville, né à Lorient en 1840, mort le 23 décembre au château de Keraliguen en Caudan (Morbihan) des suites d'une longue et douloureuse maladie. Il était fils de Pierre-Célestin Roux-Lavergne, originaire de Figeac (Lot) qui fut le principal collabora-

Digitized by Google

teur de Buchez pour la publication de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, et qui après avoir été professeur d'histoire à la faculté des Lettres de Rennes et député d'Ille-et-Vilaine en 1848, se fit prêtre après la mort de sa femme et est mort chanoine de la cathédrale de Rennes il y a quelques années. — La R. M Joséphine PATIT, supérieure générale depuis 30 ans de la *Congrégation des Fidèles Compagnes de Jésus* fondée par Mme de Bonnault d'Honêt, décédée à Auray le 23 décembre. — M. LARREUR, maire de Plouzané (Finistère) depuis de longues années, décédé les derniers jours de décembre. — Mme Octavie-Adélaïde Sophie RENARD, veuve de M Aristide VAN-ISEGHEM, architecte, conseiller municipal de Nantes, mort dans cette ville le 28 décembre à l'âge de 48 ans. — M. l'abbé RIMBERT, ancien recteur de Callac (Côtes du-Nord), décédé le 28 décembre à l'âge de 88 ans — Mme la générale HUBERT DE LA HAYRIE née Aimée-Anne-Joséphine OLLIVIER DE LA BLAIDE, femme du sympathique général Hubert de la Hayrie, commandant la 12e division d'infanterie du 6e corps à Reims, décédé à Rims le 30 décembre 1888 et inhumé à Redon les premiers jours de janvier. — M. l'abbé LE GURUN, professeur au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray, décédé le 29 décembre. —

M. Amédée Hyppolyte BILLETTE DE VILLEROCHE, avocat à Vannes, décédé le 31 décembre à l'âge de 26 ans, victime des mauvais traitements à lui infligés contre tout droit par M Féraud, Ministre de France au Maroc, récemment décédé, dont il avait dénoncé les agissements, et des maladies contractées par lui dans les prisons de Tanger où le consul l'avait fait jeter malgré les prescriptions formelles de la loi de 1836. — M. l'abbé KERVELLA, recteur de Saint Pierre-Quilbignon près de Brest mort le 2 janvier à l'âge de 57 ans. Né à Plougastel Daoulas en 1831 M. l'abbé Kervella fut ordonné prêtre en 1856. D'abord vicaire à Pleyber-Christ, ensuite recteur à Combrit près Pont-l'Abbé il fut placé en 1879 à la tête de l'importante paroisse de Saint-Pierre Quilbignon. — Mlle Reine de KERVASDOUÉ. sœur de M. de Kervasdoué, conseiller général du Finistère, décédée le 3 janvier à Locmaria-Plouzané à l'âge de 58 ans — M. l'abbé BOURGNEUF, aumônier de Montbareil, décédé le 3 janvier à Saint-Brieuc à l'âge de 70 ans. — M. l'abbé CADIO, recteur d'Erdeven, (Morbihan) décédé dans sa paroisse le 5 janvier. Né à Moustoir-Ac le 7 novembre 1835, l'abbé Jean-Mathurin Cadio, fut ordonné prêtre le 24 mars 1860 et nommé vicaire à Pluvigner. Transféré à Kervignac le 20 octobre 1873, il devint en 1877, recteur de la Vraie-Croix d'où il fut transféré à Monterblanc en 1883, et à Erdeven en 1886. — M Mathieu de VIENNE, d'une vieille famille de Lorraine, marié à Mlle BOUCHER D'ARGIS, fille de M. Bouché d'Argis, le zèlé conseiller général de Carquefou

Digitized by Google

(Loire-Inf.), décédé le 7 janvier au château de Thouaré à l'âge de 42 ans. Ancien magistrat démissionnaire, il était conseiller d'arrondissement et conseiller municipal de Thouaré. — M. le capitaine du génie Léon, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Brest des suites d'une maladie contractée au Tonkin, à l'âge de 35 ans. — M. le docteur Cras, médecin en chef de la Marine, officier de la Légion d'honneur mort à Brest vers le 10 janvier âgé de 53 ans. — M. David Penanrun directeur honoraire des douanes, officier de la Légion d'honneur, mort le 15 janvier à Paris à l'âge de 89 ans. — M. Jean-Marie Mando, ancien maire de Langast (C. du N.) qu'il avait administré pendant 42 ans, décédé vers le 18 janvier M. Cossin de Belleval frère du commandement d'artillerie, ce nom, décédé vers le 20 janvier

NORMANDIE.

En Normandie, nous avons à enregistrer les pertes de M. Chesneau de la Drourie, décédé à Alençon au mois d'octobre dernier. — Mme la comtesse de Longneau de saint-Michel, née Belliard, d'une ancienne famille de Normandie décédée à Versailles le 19 novembre. — M. le docteur Paul de Besné, maire depuis 40 ans de la commune de Saint-Nicolas du Bois (Manche), décédé le 2 décembre âgé de 80 ans. Son père avait été lui-même 36 ans maire de la même commune, et son fils M. Alfred de Besné l'a remplacé dans les mêmes fonctions. La contrée perd en lui un de ses principaux bienfaiteurs. — Mme Target, mère de Mme Buffet, femme de l'ancien Ministre et de M. Target ancien député, ancien ambassadeur à la Haye, morte le 8 décembre âgée de 91 ans et enterrée an château de Bourguignolle près Lisieux (Calvados). — Mme Le Prince née Collet des Radrais, morte vers le 9 décembre, au château de la Haye-Roger (Orne) à l'âge de 76 ans. L'un de ses ancêtres était au nombre des 30 gentilshommes qui accompagnèrent Marie Stuart en Angleterre et son fils M Le Prince, se distingua brillamment pendant la campagne de 1870, comme capitaine des mobiles de l'Orne. — M. Le comte Roger du Manoir mort au château d'Acquigny prés de Louviers (Eure) le 10 décembre à l'âge de 62 ans. — M. de la Poix de Fréminville, directeur des constructions navales en retraite, mort à Paris le 10 décembre. — M. Alexandre Cosne de Cardanville, maire de Loucelles (Manche) mort le 24 décembre dans sa 83e année. — M le vicomte Roger de Courceulles, receveur des finances, mort à Rouen le 7 janvier à l'âge de 61 ans. — M. Chasle, maire de Honfleur, conseiller général du Calvados, décédé le 16 janvier.

Digitized by Google

— M. Montaubin premier président de la cour d'appel de Ronen commandant de la Légion d'honneur, mort le 19 janvier à la suite d'une longue maladie.

MAINE ET ANJOU

Dans ces deux provinces, nous signalons : Pour le Maine les décès de : M. René-Jean-Marie, comte de Sarcus, fils de feu le baron de Sarcus et de la baronne, née Descamps du Mery, héritier de son oncle le comte de Sarcus, décédé le 15 janvier 1888, mort à Mayenne le 29 septembre à l'âge de 31 ans. — M. Onfroy, procureur de la République à Châteaugontier, mort le 2 décembre. — M. Delobel, percepteur à Grommoy (Sarthe), officier de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel de l'armée territoriale, décédé subitement le 6 janvier à Grommoy. — M. Henri de Tissière, sergent au 124e régiment de ligne à Laval, fils du général de Tissière et cousin du général Lebelin de Dionne, directeur de l'Ecole de guerre, mort noyé le 8 janvier dans l'étang de Neuvillette près Jublains (Mayenne) en chassant le canard sauvage sur la glace. — Mme la comtesse de la Beraudière née Calixte-Henriette de Beaucé, morte à Paris le 10 janvier âgée de 65 ans. Elle était mère du comte Jacques de la Beraudière et belle-mère du marquis de Cazeaux et du comte de Ferrand.

En Anjou, les décès de : Mme la comtesse Dumas, née Claudine-Virginie-Antoinette Mottet, morte à Paris le 17 octobre à l'âge de 38 ans. — Mlle Marie Thérèse Levezou de Vezins morte le 18 novembre au château de Caylus, (Tarn et Garonne) après quelques jours de maladie. Elle était fille du marquis de Vezins mort au Mans le 2 mars 1887 et de la Marquise, née Oudinot de Reggio et petite fille de Mgr de Vesins. ancien évêque d'Agen, entré dans les ordres après la mort de sa femme — M. Aimé-Henri Caesin, maire de Trementines depuis de longues années mort le 28 novembre. — Mlle Marie Laure de Jeux, fille de M. de Jeux, maire de Pontigné (Maine-et-Loire), décédée vers la mi-décembre au Sacré-Cœur du Mans à l'âge de 17 ans à la suite d'une piqûre au doigt ayant engendré le tétanos. — M. Jean de Vallois, fils de M. René de Vallois et de Madame. née d'Hugonneau. décédé au château de la Pinterie près Poitiers le 2 janvier. — Mme la comtesse de Charnières, fille de M. Léon des Ormeaux ancien maire de Rennes décédé le 6 janvier au château de Guise en Maine-et-Loire à l'âge de 50 ans. — M. Hervé-Bazin, professeur à l'Université catholique d'Angers, conseiller muni-

Digitized by Google

cipal de cette ville, ancien directeur de l'*Anjou*, mort le 6 janvier à Angers, d'une attaque de paralysie générale à l'âge de 42 ans, travailleur infatigable, M. Hervé-Bazin a succombé à la peine. C'était un homme d'une haute intelligence et d'un grand talent; sa mort laisse un grand vide en Anjou dans le parti catholique et conservateur dont il était un des membres les plus autorisés et les plus vaillants.

POITOU ET SAINTONGE.

En Poitou et Saintonge, nous avons à déplorer la mort de : M. Marie Edouard-François d'Hugonneau, mort au château de la Pinterie près Poitiers, le 6 décembre à l'âge de 30 ans. — M. Bernard Poillasole de Nanteuil, enseigne de vaisseau, tué le 12 décembre à l'âge de 23 ans dans l'explosion d'un canon de 34 à bord du cuirassé l'*Amiral Duperré* en rade du golfe Juan. — M. Henri Morisson de la Barsetière, conseiller général de la Motte-Achard, père du député de la Vendée, mort le 28 décembre à l'âge de 83 ans. — M. l'abbé Mauvillain, curé du Petit-Bourg des Herbiers, mort le 29 décembre. Né à la Bernardière, le 3 septembre 1824 et ordonné prêtre le 17 juin 1848 l'abbé Jean Mauvillain fut successivement vicaire de Saint-Jean-de-Monts en 1848, de Saint-Philibert de Bouaine en 1849, curé de Saint-Laurent de la salle en 1852, et du Petit-Bourg des Herbiers depuis 1862. — M. l'abbé Pierre-Marcellin Moreau, chanoine honoraire, né à Pons, en 1816, professeur de philosophie pendant 20 ans au collège de Montlieu, puis aumônier des Religieuses de cette localité, après avoir été desservant des cures de Bussac, de Bedenac, et de Saint-Pellais de Negrignac, décédé le 1er novembre à Saint-Fort sur Gironde en laissant de très nombreuses publications entre autres ; des *Chansons de l'Ecolier* et des *Rondes du Couvent* qui en 1869, furent l'objet d'un article élogieux avec citations de Thomas Grimm dans le *Petit Journal*. — Mme la comtesse de Bremond d'Ars, née Compagnon de Thezac, morte à Saintes le 25 novembre à l'âge de 73 ans. La vénérable défunte était veuve de M. le comte de Bremond d'Ars, ancien officier supérieur de cavalerie, belle-sœur de M. le général marquis de Brémond d'Ars, sénateur de la Charente, et cousine d'Eugénie de Guérin avec laquelle elle fut longtemps en correspondance. —M. le marquis de Saint Légier de la Sauzaye, enlevé prématurément le 30 novembre à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis. —

Digitized by Google

M. Léo Delcer rédacteur en chef du *Progrès de la Charente-Inférieure* depuis 1877, décédé à Saintes le 6 décembre à l'âge de 35 ans. Il avait été au 16 mai, sous-préfet d'Arcis-sur-Aube. — Mme Magdeleine-Clarisse Cellerier, veuve de M. Abel Planat, et mère de M. Oscar Planat maire de Cognac, conseiller général, ancien député et de Mlle Claire Planat, mariée au marquis de Saint-Legier de la Sauzaye, décédé à Cognac le 14 décembre à l'âge de 89 ans.

Jehan de la Savinaye.

VANNES. — Imprimerie E. LAFOLYE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UN

ARMORIAL BRETON

DU XVIIe SIÈCLE

(Suite.[1])

L

LOISEL.

Ce 6e octobre (1668).

François Loisel, marquis de Brye, président à mortier au Parlement, Ecuyer et Chevalier. — Prend son origine d'un François Loisel, président universel de Bretagne du temps des Ducs, et a fait voir de fort beaux titres et belles alliances.

D'argent à 3 merlettes de sable.

M. Descartes, rapporteur. — Ressort de Rennes.

En marge : Ce lundy, 5e may 1670, Messire François Loisel, marquis de Brie et second président de la séance de février, fut inhumé en l'église cathédrale de Saint-Pierre ; y eut oraison funèbre faite par un Bénédictin. — Il mourut le 1er jour de may, jeudy, environ les dix heures.

LOUËT (DU).

Ce 16e novembre (1668). — M. le Jacobin, rapporteur.

René du Louët, vicomte de Pirmil, Chevalier, quoyque cadet de Coëtjunval du second mariage. — Porte : *fascé de vair et de gueules de six pièces.*

[1] Voir la livraison de Septembre 1888.

Digitized by Google

Ancien. — Saint-Brieuc, Rennes et Quimper.

3e janvier 1669. — M. Descartes, rapporteur.

René du Louët, Sr de Coëtjunval, vicomte de Pirmil, et Penanrun, Chevaliers, et les autres Ecuyers.

Fascé de vair et de gueules.

Bonne et ancienne noblesse, bien alliée. — Ressorts (*de*) Rennes et Quimper.

M

MADAILLAN (DE).

Du 15e octobre (1670). — M. Barrin, rapporteur.

René de Madaillan, Sr comte de Chauvigni. — Il est cadet de la maison de Montaterre, issue de la Guyenne. Il demeure en la paroisse de Caro, ressort de Ploërmel.

Ecartelé aux 1er et 4e tranché de gueules et d'or, et aux 2e et 3e d'azur au lion d'or, armé, lampassé et couronné de même.

Issu d'ancienne extraction noble, et Chevalier. — Ressort de Nantes.

MARBŒUF (DE).

Le 16e novembre 1668. — M. Descartes, rapporteur.

M. de Blaison, M. de Marbœuf et le président de Marbœuf, Chevaliers. — Ont produit des actes de 1230. — Ressort de Rennes.

En marge : Guillaume de Marbœuf, Chevalier, Seigr baron dudit lieu, fils et héritier de Claude et de dame Robine Le Febvre ; item : Luc et autres, ses frères et sœurs cadets, et messire Claude de Marbœuf, Seigr vicomte de Chemilliers, Jeanne Cado, son épouse.

D'azur à 2 épées d'argent, les pointes en bas et en sautoir, aux gardes et poignées d'or.

Maison illustre dans la robe.

MARCILLÉ (DE).

Du mardy 9e octobre 1668.

Paul de Marcillé, Sr d'Argentré, vers Vitré, au rapport de M. de Bréhant, Chevalier.

Fort ancienne noblesse, Chevalier de l'Epi dès le temps des Ducs, moindres à présent qu'ils n'ont jamais été. — Rennes.

D'argent à la bande de gueules, chargée de 3 channes ou marmites d'or.

Digitized by Google

MARC'HEC.

4e may 1669.

Geoffroy Marec, Sr de Penquer et autres originaires de Plougasnou, cadets de la maison de Montbarot tombée en celle de la Roche-giffart, à présent vers Châtelaudren. — Ecuyers d'ancienne extraction. — Bonne et ancienne noblesse.

D'argent à un lion de gueules, armé, lampassé d'or, et une fasce de sable, chargée de 3 merlettes ou étoiles d'argent. — Langle met : *molettes.*

A mon rapport. — Ressorts (*de*) Saint-Brieuc et Rennes.

MARNIÈRES (DE).

Du 12e décembre (1668). — M. de Bréhant, rapporteur.

De Marinières (*sic*), Srs de la Piffardière, de Boisglé, de la Hastais, ressort de Ploërmel. — Piffardière de Marinières, l'aisné, Chevalier, et le cadet et Hastais Ecuyers, enfans de deux conseillers, et outre, ont montré d'anciens partages nobles à la mode du Perche dont ils sont originaires ; le premier conseiller, grand'père de ceux-ci, vendit tous ses droits audit pays, étant l'aisné, à ses deux puisnés, pour 17,400 livres, l'acte produit.

En marge : *D'azur à 2 chefs ornés d'or, accompagnés de roses, et en pointe un lion de même.*

Bonne et ancienne, tant par actes que par ancienne origine du Perche.

MASLE (DU).

28e février 1669.

Julien du Masle, S^r dudit lieu.

D'azur à 3 cignes d'argent, membrés et becqués d'or.

Paroisse de Pipriac, ressort de Ploërmel. — Chevalier l'aisné, les cadets Ecuyers, Srs de Lorière, du Boisbrassut, de Collinet, de la Porte. — Ressorts de Guerrande et Ploërmel.

M. Le Jacobin, rapporteur. — Bonne.

MASSUEL.

Du 27e février 1669.

Massuel Bouteillerie, Boisbintin près Montfort, cy-devant interloqué, a été maintenu en la qualité de Chevalier. — Bonne et ancienne noblesse.

Gironné d'hermines et de gueules.

M. . . . ., rapporteur.

Digitized by Google

MAUDET.

25e février 1669.

Jean Maudet, Sr de la Fonchais-au-Baron, de la Tremblais, etc., du Buart, de la Noë, cy-devant interloqués, Ecuyers.

Bonne et ancienne noblesse, avaient les réformations de 1427 et 1513.

Losangé d'or et de gueules.

M. . . . ., rapporteur.

MENEUST (LE).

Ce 19e octobre 1668. — M. Descartes, rapporteur.

M. le président de Bréquigny, maintenu Ecuyer et Chevalier. — Anobli et fait Chevalier fort honorablement dès l'an 1595, étant sénéchal de Rennes, pour avoir maintenu la ville de Rennes dans l'obéissance du Roy. — Proche Rennes.

En marge : *D'or à la fasce de gueules, chargée d'un lèopard d'argent, accompagné de 3 roses de gueules boutonnées d'or, 2. 1.*

MONTIGNY (DE).

Du 27e février 1669.

Pierre de Montigny, avocat général de la Cour. Lui et ses frères, originaires de Normandie, païs de Caux.

D'argent au lion de gueules, accompagné de 8 coquilles d'azur en orle, avec une petite étoile sur l'épaule aussy (d'azur).

Montigny, Sr de Kerisper l'aisné, et M. l'avocat général et son beau-frère, lieutenant aux gardes, Chevaliers, les autres Ecuyers. — M. de Bréhant, rapporteur.

Bonne par les employs.

MORAND.

14e novembre 1668. — M. Descartes, rapporteur.

François Morand, Sr du Deray, sorty cadet de la Provostière et d'Orgères en Guipry, où le nom est tombé en quenouille, Chevalier. — Ancienne noblesse, employ et service.

De sable à 3 coquilles d'argent.

Renac. — Ancienne maison de la Provostière et d'Orgères

MORDELLES (DE).

29e novembre 1668.

Yves de Mordelles, Sr de Châteaugouello, Ecuyer.

De gueules au croissant d'argent.

Digitized by Google

Ancien gouvernement, paroisse de Plélo. — Chatelaudren.
En marge : Bon.

MOTTE (DE LA).

Novembre 1668. — M. de Bréhand, rapporteur.
Guillaume de la Motte du Menubois, de Hennebond et lieutenant de ladite ville. — Ecuyer.
Frettè d'argent et d'azur.
Gouvernement. — M. de Langle met : Bonne en juveignerie.

MOUSSAYE (DE LA).

De relevée, 22e janvier (1669).
Georges de la Moussaye de Lorgeril, avocat en la Cour, de Villeguerry.
L'aisné Chevalier, et les cadets Ecuyers. — Saint-Brieuc. — Issu cadet de la maison de la Moussaye tombée en celle des Gouions.
M. de Bréhant, rapporteur.
11e avril 1669.
Charles-Amauri de la Moussaye, Sr de Carcouet, conseiller en la Cour, de la paroisse de Plestan, évêché de Saint-Brieuc, Chevalier et son fils aisné. — M. de Larlan, rapporteur.
Frettè d'or et d'azur.
Ancienne noblesse. — Ressort de Rennes et Saint-Brieuc.

N

NÉVET (DE).

Du 20e mars 1669.
Nevet, Seig^r dudit lieu, et son frère puisné, Chevaliers. — Châteaulin. — A une maison appelée Beaubois en Maigrit.
D'or au lèopard mornè de gueules.
M. Le Febvre, rapporteur. — Très ancienne maison. — Quimper.

NOË (DE LA).

Du 21e mars 1669.
Guillaume de la Noë, Sr de Coasmeur, et autres de Saint-Brieuc Ecuyers. — D'ancienne noblesse. — M. Barrin, rapporteur.
D'azur au lion d'or. — Langle ajoute : *armé de sable et lampassé de gueules.*
Ressort de Saint-Brieuc.

Digitized by Google

NOIR (LE).

24e janvier 1669.

Julien Le Noir de Garlan, Ecuyer.

D'argent à 3 chevrons de gueules, et au canton de gueules, chargé d'une fleur de lys d'or.

M. de Lesrat, rapporteur. — Saint-Brieuc. — Bonne noblesse.

NORMAND (LE).

6e avril 1669.

Joseph et Claude Le Normand, Srs de la Villehéleuc, paroisse de Henan-Bihan, évêché de Saint-Brieuc, Ecuyers.

M. Huart, rapporteur. — Ancienne noblesse.

D'azur à une rencontre de cerf d'or, accompagnée de 4 molettes d'éperon de même, 1 en chef et 2 en pointe.

Ressort de Rennes.

NOS (DES).

De relevée, 14e janvier 1669.

René Desnos, Sr de Pontouraude, Ecuyer, paroisse de Plurtuit ou Pleurtuit, évêché de Saint-Malo.

D'argent au lion de sable, armé, couronné et lampassé d'or.

M. Le Febvre, rapporteur. — Bonne noblesse : Dinan, Rennes et Saint-Malo.

NY (LE).

Du vendredy, 26e juillet 1669.

Mathurin Le Ny de Coetelez et autres, évêché de Léon, ressort de Saint-Renan.

Ecartelé aux premier et dernier d'argent à un écu d'azur, accompagné de six annelets de gueules et en orle, aux deuxième et troisième de gueules à une tête de lièvre coupée d'or, avec cette devise : *Humble et loyal.*

Bonne et ancienne. — Père et fils Chevaliers. — M....., rapporteur.

O

ORITEL.

31e janvier (1669).

Jean Oritel de la Vigne, de Quessoy, évêché de Saint-Brieuc, Ecuyer.

Digitized by Google

D'azur à la croix alaisée et croisetée d'or, accostée de deux clefs d'argent en pal, la boule en bas.

M. de Langle, rapporteur. — Bonne noblesse. — Saint-Brieuc.

En marge : Oritel, S^r des Prégleons, de la Porte; ressort de Rennes.

P

PAS (DU).

17e décembre 1668. — M. de la Faluère, rapporteur.

Louis du Pas, Sr du Crevi, premier de son nom, maitre des Comptes, Ecuyer.

D'azur à la fasce d'or, chargée d'un sanglier ou hure de sanglier au naturel, accompagnée de deux étoiles d'or en chef, et un croissant en pointe.

Et ce, en conséquence de sa charge, suivant l'édit du Roy, étant le premier. — Nantes.

En marge d'une écriture différente : Bonne et ancienne.

PÉ (DU).

Le 17e décembre 1668. — M. Descartes, rapporteur.

Charles du Pé d'Orvaux et du Marais, Chevalier.

De gueules à 3 lions d'argent.

Nantes. — Autrefois ils s'appeloient Bourigan. — Très bonne et ancienne.

PÉAN.

Du 8e mars 1669.

Péan, Sr de Saint-Briac, ressort de Dinan, paroisse de Saint-Briac, évêché de Saint-Malo.

En marge : Langle met : « Barrin, rapporteur. — Péan, Sr de Saint-Briac, proche Dinan. — *D'or à 3 testes de more de sable, bandées d'argent.* — D'ancienne. — Bonne. »

PENSORNOU (DE).

18e juin 1678. — M. de Larlan, rapporteur.

René de Pensornou, S^r dudit lieu, demeurant paroisse de Taulé, diocèse de Léon, ressort de Lesnéven.

D'argent à une fasce de sable, surmontée d'une merlette de même.

Ceux de son nom, possesseurs de la maison de Pensornou, auxquels les ancestres de celuy-cy ont succédé, sont nobles dans la

Digitized by Google

réformation de 1443, et un de ceux desquels il est descendu en droite ligne est noble dans la réformation de 1536.

Ecuyer d'ancienne extraction.

PICAUD.

Le 12e novembre (1668), au rapport de M. de la Faluère.

Les Sres de Morfoace, de Quéheon et du Vertin Picault, déclarés Ecuyers et nobles d'ancienne extraction. — Fort bonne et ancienne noblesse.

D'argent frettè de gueules, au chef de gueules chargè de 3 trèfles d'or.

Réformation de 1427. — Ploërmel.

26e novembre 1670. — M....., rapporteur.

Louis Picaud, Sr de Morfouace, Louis son fils aisné, Jacques et Joseph, puisnés, Guillaume, Sr de la Villeguérin, Claude, Sr du Vertin, Louis, Sr du Grafan, Pierre, Sr chastelain de Quéheon, Pierre, Sr de Morgant, son fils aisné, Jean, Sr du Parc, René, Sr de la Chancelerie, René, Sr de Gouénan, Jean, Sr de la Morinaye, Pierre, Sr de la Villebonne, et Charles, Sr de Trégador. — Ressort de Ploërmel.

D'argent frettè de gueules, au chef de gueules chargè de 3 trèfles d'or.

Chevalier et Ecuyer d'ancienne.

PIGUELAIS (DE LA).

Du 3e juin 1669.

Marie-Jeanne de la Piguelais, dame de la Villethébaud, et le Sr de Malechat et autres; la dame, damoiselle d'extraction, l'aisné d'à présent Chevalier, les autres Ecuyers.

Rennes. — M. Barrin rapporteur.

D'argent à l'èpervier de sable, posè sur un ècot arrachè de même.

Bonne noblesse.

PLESSIER (DU).

26e février 1669.

Louis du Plessier, sr de Genonville, ressort de Nantes, Ecuyer.

D'azur au lion d'argent. — En marge : *Brisè d'une bande d'or.*

Originaire de Picardie. A. N. *(Ancienne noblesse).* — M. Deniau, rapporteur.

PLESSIS (DU).

Les deux Plessis, en la paroisse de Breteil, évêché de Saint-Malo, issus du Plessis-Cintré, Ecuyers.

Digitized by Google

D'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 losanges de même.

A. N. (*Ancienne noblesse*). — M. de la Faluère, rapporteur. — Ressorts de Rennes et Vannes.

PLŒUC (DE).

Du 21e mars 1671.

René de Plœuc, s^r de Querharo, Nicolas, son fils aisné, évêché de Cornouailles, ressort de Quimper-Corentin, (*demeurant*) à son manoir de Guildivin, paroisse de Landudec, Nicolas-Joseph de Plœuc, son fils aisné, Chevaliers.

Ecartelé aux 1er et 4e de Bretagne à 3 chevrons de gueules, aux 2e et 3e vairé d'or et de gueules.

Addition postérieure : Mauricette-Renée de Plœuc, héritière principale et noble de ladite maison de Plœuc, fille de feu messire Sébastien de Plœuc, Seig^r marquis du Timeur, et de Marie de Rieux, mariée 1° à feu Donatien de Carman, 2° au Marquis de Percin, chevalier, marquis de Montgaillard, de Gascogne qui fut tué par les Srs de Pontgand et de Beaumont-Bernard, à Carhaix, vers l'an 1676, pendant les troubles.

PLUSQUELLEC (DE).

Du 19e aoust 1669.

François de Plusquelec, Sr du Boisriou, de Kervéguen, beau-frère de M. de Rozambault, ressort de Lannion, paroisse de Trévou, évêché de Tréguier.

D'argent à 3 chevrons de gueules, et un lambeau d'azur, comme prétendant être sorty juveigneur de la maison de Ploesquelec, tombée en la maison du Pont.

L'aisné Chevalier, les autres Ecuyers, n'ont prouvé d'attache, mais néantmoins ancien et fort bon.

M. de Langle, rapporteur.

En marge : M. de Langle met : *Chevronné d'argent et de gueules.*

PLUVIÉ (DE).

Du 27e octobre 1670. M. Raoul, rapporteur.

Jean de Pluvié, Sr de Monhouarn, a été jugé noble Ecuyer cy-devant ; il désire, ayant recouvré actes, avoir la qualité de Chevalier, entre autres les réformations de 1426, 1441 et 1400, des partages nobles à viage.

Ressort de Quimperlé. — Chevalier.

POILLEY (DE).

Du 5e décembre (1668), de relevée. — M. Descartes, rapporteur.

Digitized by Google

Louis-Henry de Poilley, comte de Saint-Hilaire.

Parti d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, couronné, lampassé d'or.

Très ancienne noblesse. — Il y avait des copyes tirées de l'abbaye de Rillé de l'an 1100 et 1200, et même des originaux de l'an 1200 et 1300. — C'est le fils qui a produit, marié à la fille de Beloüan, le père étant condamné à mort sur contumace. — Très ancienne.

PONTUAL (DE).

Samedy, 27e octobre 1668. — M. de Bréhant, rapporteur.

M. René de Pontual, président à la Chambre, Chevalier, et son fils aisné aussy, mais ses cadets Ecuyers, fors un qui se disoit sorty de sa maison et ne le prouvoit valablement, qui a été interloqué. — Bonne noblesse.

De sinople au pont d'argent, à 3 arches maçonnées de sable, et 3 cignes d'argent en chef, membrés et becqués de sable.

Dinan.

PORCARO (DE).

Le 17e janvier 1669.

Jacques de Porcaro, Sr dudit lieu, Chevalier l'aisné, et les cadets Ecuyers.

De gueules au chevron d'argent.

M. Descartes, rapporteur.

En marge : ... Ancienne noblesse, paroisse de Guer, évêché de Saint-Malo, ressort de Ploërmel.

POU (DU).

Du 29e aoust 1669.

Allain du Pou, Sr de Kermorguen, sous Quimperlé.

De sable au lion d'argent, armé, couronné, lampassé d'or.

Chevalier. — M. de Lesrat rapporteur. — L'aïeul gouverneur de Quimper et capitaine de l'arrière-ban dudit évêché. — Cornouailles. — L'aisné fondu dans la maison de Trébry. — Bonne maison.

POUËNCES (DE).

De relevée, 4e décembre 1668. — M. de Larlan, rapporteur.

Claude de Poence, Sr de Kerleau, et un autre, procureur à Guingamp, Ecuyers.

De gueules à un épervier grilleté d'or, se gorgeant d'une cuisse de perdrix.

Digitized by Google

Fort pauvre quoyque le bisayeul, en 1555, prenoit la qualité de Messire et Chevalier. — Guingamp. — Ressorts de Rennes, Lannion, Saint-Brieuc.

POULPRY (DU).

12e avril 1669.

François de Poulpry et ses enfants, cy devant conseiller en la Cour. — Près Lesneven. — Chevalier, au rapport de M. de Larlan.

D'argent à la rencontre de cerf de gueules.

Bonne et ancienne.

PRÉAUVÉ (DE).

28e mars 1669.

Vincent de Préauvé, Sr de la Giraudais, paroisse de Saint-Jean-sur Vilaine, évêché de Rennes et ressort. L'aisné Chevalier, les cadets Ecuyers. — M. Raoul rapporteur.

De sable à 3 annelets d'argent. — Langle met : *3 annelets d'or.*

Sont pauvres, mais de fort bonne et ancienne maison.

PRESTRE (LE).

Ce 11e décembre, (1668). — M. de Larlan, rapporteur.

René le Prestre, Sr de Lezonnet, conseiller en la Cour, et son fils second, l'aisné étant chanoine régulier, Chevalier, et les autres Ecuyers. — Ancien nom, sortys cadets de la Lohière. — La fille de l'aisné mariée à un cadet de Saint-Laurent d'Avaugour, depuis ruiné.

De gueules à 3 écus d'hermines, à la bordure engreslée d'or.

Cornouailles. — Bonne et ancienne.

PROVOST (LE).

26e février 1669.

René le Provost, Sr du Boisraoul, en Saint-Marc sur Couesnon, Ecuyer. — Près Fougères.

De gueules au lion léopardé d'argent, armé, lampassé, couronné d'or.

M. de Larlan, rapporteur. — Ressort de Fougères. — Bonne noblesse.

Q

QUELEN (DE).

M. de Larlan, rapporteur. — Arrests des 17e novembre et 11e décembre 1668. Jacques de Quélen, Sr du Plessis Eon, de Kerampoul cadets du

Digitized by Google

Sr Bihi, les filles de l'aisné s'étant mariées à Mesrs de Mauron et de Chambellai. — L'aisné déclaré Chevalier, étant à présent chef du nom, l'autre Ecuyer.

Très ancienne maison, tant par actes que par l'histoire.

Burrelé d'argent et de gueules de 10 pièces.

Saint-Brieuc.

QUÉNECHQUIVILY (DE)

Du 17e juillet 1670. — M. Barrin, rapporteur.

Philippe de Quénechquivily, Sr de Keringant, pour Amaury de Quenechquivily, Sr de Kerborgne et Vincent, son puisné et pour autre Amaury son fils.

De sable à 3 défenses de sanglier d'argent.

Ressort de Carhaix. — 1535. Réformations de 1418 à 1481. — Ils ont épousé dans cette maison un de Rosmadec. — Il y avoit un maître des requêtes de François 1er ; c'étoit Amaury de Quenechquivily, président en Bretagne ; — le Roy reconnoit qu'il a été employé en ambassades et autres affaires du Duc François II, de la Duchesse Anne et du Roy Charles VIII, et pour ce, il anoblit des héritages et des tenues ; c'est en 1516.

Nobles d'ancienne extraction. — Philippe Amaury père et Amaury de Kborgne, Chevaliers.

QUENGO (DU).

Ce 2e janvier 1669. — M. Descartes, rapporteur.

Du Quengo, Sr du Tonquédec et du Pontgamp, Chevalier.

D'or à un lion de sable, armé et lampassé de gueules.

Sortis Cadets de la maison du Quengo, puis Rohan, à présent possédée par les Henri. — Belles alliances, entr'autre à cause d'Espinay par deux fois.

Moncontour.

QUIFISTRE (DE).

Du vendredy, 27e juin 1670. — M. Barrin rapporteur.

François-Jacques de Quifistre de Trémoharn ; Jean de Quifistre de Bavalan et ses enfants demeurant à Vannes, l'aisné n'a point de nom, les autres ont nom Olivier et Jacques. — Ressort de Vannes.

D'argent à 3 fasces de sable.

Digitized by Google

Ils ont les réformations de 1426, 1513, 1535. — Ils sont hommes d'armes. — Il y a des partages à viage, un de 1498, c'est un testament d'un père qui ordonne ses enfants puisnés être partagés à viage..... Il y a un arrest qui exclut la fille du partage en terres nobles et le luy donne en terres roturières.

François-Jacques de Quiflstre de Trémoharn, déclaré chevalier et tous les autres Ecuyers.

R

RAOUL.

Ce 11e octobre (1668). — M. de Lesrat, rapporteur.

M. de la Guibourgère Raoul, Messire et Chevalier. — Le grand père président en la Chambre, qui fut un grand homme, aussy bien que son fils, premier évêque de la Rochelle ; le bisayeul, docteur régent en droit à Angers. — Commençoit en 1550. — Châteaubriand.

De sable au poisson d'argent en fasce, et 5 annelets de même, 3 en chef, 2 en pointe.

REFUGE (DU).

Le 23e novembre 1668, vendredy. — M. Barrin, rapporteur.

Gédéon de Refuge, baron de Coësmes, Chevalier.— Ont eu de belles charges à la Cour, quoyque descendus, il y a 300 ans, d'un docteur aux lois d'Orléans,

D'argent à 2 fasces de gueules, traversées de deux serpents affrontés d'azur, lampassés de gueules.

Rennes, Poitou, Touraine, Bourgogne.

RIVIÈRE (DE LA).

16e mars 1669.

Charles de la Rivière, S^r de St Quiouët, son fils et son gendre du même nom, Sr du Plessis-Hérupel, Chevalier au rapport de M. de Lopriac.

D'azur à une croix engreslée d'or.

Rennes. — Bonne et ancienne.

LA ROCHE (DE LA).

Jeudy, 28e février 1669.

Jean-Louis de la Roche, Sr de Saint-André, de Lespinay, ressort de

Digitized by Google

Nantes, originaire du Poitou. — Le conseiller Chevalier, les autres Ecuyers. — Ancienne noblesse.

De gueules à 3 fers de lance ou roquets d'or.

M. Raoul rapporteur.

ROGIER.

Vendredy, 28e septembre 1668. — M. de Bréhan, rapporteur.

Jean Rogier, avocat général le 6e septembre 1568.

M. le comte de Villeneuve et de la Chapelle, et les enfants de feu M. Rogier du Crévx, conseiller en la Cour, descendus d'un puisné, ont été maintenus dans les qualités d'Ecuyers et de Chevaliers, comme descendant de conseillers et procureurs généraux, et même dit comte, ayant eu le cordon bleu, pourquoy auroit déjà les preuves produites.

D'argent au greslier de sable, semé d'hermines ; d'autres disent : *accompagné de 5 hermines de sable, 2 en chef et 3 en pointe.*

Ploërmel et Rennes. — Dame Renée Foucault, tutrice de Mrs du Crévy, François, Pierre et Joachim Rogier. — Jean Rogier, procureur général, 18e juillet 1590.

ROGON.

19e janvier 1669.

Alexandre Rogon, Sr du Parc, de la Gaultrais, Couesquel ou Cousquel, le Parc-Crossal ou Croyal et autres, des évêchés de Vannes et Nantes, l'aisné Chevalier, les autres Ecuyers.

D'azur à 3 roquets d'or,

Au rapport de M. de la Bourdonnaye. — Près Péaule, sous Vannes.

Réformation de 1427, lors Seigneur du Bois-Rogon, sous St-Brieuc.

26e juin 1669.

M. de Langle met icy : Rogon, Sr de la Villeroux, Louis Rogon, Sr de Kercaradec. — Bonne et ancienne.

ROHAN (DE).

Le 21e janvier 1669, jour de Lundy.

Paroisse de Saint-Jean de Vannes, *(Saint Jean de Brèvelay)* ressort de Ploërmel.

Isaac de Rohan, Sr du Pouldu, paroisse de Saint Jean de Brévelay, sorty d'un cadet de Rohan, Sr du Gué de l'Isle, cadet du vicomte de Rohan, dont l'héritière épousa le Seigr d'Assérac.

De gueules à 9 macles d'or.

Le père et les enfans Chevaliers. — M. de Bréhant, rapporteur.

Digitized by Google

ROLLON (DE).

Du 8e ou 9e juillet 1670. — M. Le Jacobin, rapporteur.

Jean de Rollon, de Rolon ou Derolon, Sr de la Châteigneraye, François de Rollon, Sr de la Grandmaison, Jean de Rollon. Sr de la Villeneuve, demeurant en la paroisse d'Allineuc, évêché et ressort de Saint-Brieuc.

De gueules à 3 fasces d'or, chacune chargée d'une merlette de sable.

Originaire de Normandie, généralité d'Alençon. — Ecuyer d'ancienne extraction. — Ressorts de Ploërmel et Lannion.

Marc de Rollon de la Motte, demeurant à Porhamanet, paroisse de Gomenez, évêché de Tréguier, ressort de Lannion, Jean de Rollon Sr de la Roche, demeurant en la maison de la Roche, paroisse d'Allineuc, évêché de Saint-Brieuc, même ressort, et François de Rollon de Grandmaison, même ressort — En 1568, un de leurs ancestres acheta la terre de la Châteigneraye ; — Ils ont eu des commissions de Mes^rs les duc d'Estampes, prince de Martigues, de Montpensier, de Brissac. Il y a une commission de M. le marquis de Coëtquen au père du Sr de Grandmaison, pour le faire lieutenant de l'arrière-ban du ressort de Saint-Malo.

ROMILLEY (DE).

Du 11e juillet 1669.

De Romilley ou Romillé, Sr de la Chapelais, et son fils Marquis, érigé et vérifié à Dijon. — Sous Fougères. — Bonne et ancienne maison.

D'azur à 2 léopards d'or — M. de Langle met les *léopards passant, couronnés de même, et armés de gueules.*

M. Barrin, rapporteur.

RONDIERS (DES).

Lundy, 18e février 1669.

Jean des Rondiers, Sr de la Croix, paroisse de Henanbihan, évêché de Saint-Brieuc, à 2 lieues de Lamballe, Ecuyer. — M. Deniau, rapporteur.

D'azur au lion d'or.

Bonne noblesse.

ROSMAR (DE).

4e juillet 1669.

En marge : Langle met : Catherine de Rosmar, dame de Keraus et ses sœurs, et René de Rosmar, Sr de Kervenou.

Digitized by Google

D'azur au chevron d'argent 1, *et* 24 *étoiles de même.*

Chevalier et damoiselle. — Bonne noblesse. »

ROSNYVINEN (DE).

9e février 1669.

Les enfans de feu M. de Piré de Rosnivinen, Sr de Trémelgon conseiller en la Cour, Chevalier.

D'or à la hure de sanglier de sable, arrachée de gueules et armée d'argent, à la bordure engreslée de gueules.

M. Le Jacobin rapporteur. — Bonne et ancienne noblesse.

En marge : Présentés par Marguerite d'Espinoze d'Atilli, ladite d'Espinoze mariée en premières noces avec Jean de Rosnyvinen, et en secondes avec le président de Mesneuf.

ROUX (LE).

M. Deniau, rapporteur. — Du 4e juillet 1670.

Louis le Roux, Sr de Soulaine, de la Roche des Aubiers, demeurant en Anjou, en son château de Noizé, paroisse de Soulaine ; et fait pour Jean Le Roux, son frère puisné, Sr de Soulaine, demeurant en la maison de Quiretier, paroisse de Vallet, évêché et ressort de Nantes.

Gironné d'argent et de sable.

Ogier vivoit en l'an 1135, et Philippe en l'an 1195. — L'un est Chevalier et chambellan du Roy, Louis onzième, étant Dauphin.

Jean déclaré noble Chevalier.

ROUXEL.

17e novembre (1668). — M. de la Faluère, rapporteur.

Guillaume Rouxel, Sr de Pérouse, de la Lande, de la Barre, de la Marre, Ranléon et autres.

D'azur à 3 roussettes d'argent.

Evêchés de Saint-Brieuc (et) Cornouailles. — Ressort de Rennes, Jugon et Châteaulin.

En marge : Bonne.

S

SAINT-BRIEUC (DE).

Du lundy, 18e février 1669, de relevée.

Pierre de Saint-Brieuc, Sr du Guern en Talensac, Ecuyer.

D'azur au senextrochère d'argent, tenant une fleur de lys d'or.

M. de Keramprat, rapporteur. — Bonne noblesse.

Digitized by Google

SAINT-MÉEN (DE).

Du 3e avril 1669.

En marge : Suit Christophe de Saint-Méen, S^r dudit lieu cy devant interloqué.

D'argent à 3 aubannes (ovannes) de sable, becquées et onglées d'or.

Bon. — Ecuyer. — M. de Couëtion, rapporteur.

SAINT-NOUÉ (DE)

En marge : 5e juin 1669, dit Langle ;

« Jean de Saint-Noué, Sr de Kerorantin, paroisse de Plouray.

D'argent à un sanglier de sable, la queue nouée, à la défense de gueules.

Bonne et ancienne. »

SAINT-PERN (DE)

12e décembre 1668. — M. Descartes, rapporteur.

Les Saint-Pern de Ligony, de Champalaume, de Cohan, du Latay, père, qui est maître aux Comptes et fils, qui est conseiller, Chevaliers au nombre de quatre, et les autres du même nom de St-Pern, Ecuyers. — Très noble et ancienne, quoyque Judes, bisayeul ait été connétable de Rennes.

D'azur à 10 rustres ou billettes percées d'argent 4. 3. 2. 1.

Ressort de Rennes.

SALOU.

22e décembre 1668. — M. de la Bourdonnaye, rapporteur.

Salou, Sr de Toulgouët, cy devant sénéchal de Quimper, Ecuyer.

D'argent à 3 hures de sanglier arrachée de sable.

Bonne et ancienne noblesse. — Cornouailles.

SANZAY (DE).

M. Descartes, rapporteur. — 24e octobre 1670.

Augustin de Sanzé ou Sansay. S^r baron de Kerybert, Alban de Sansay, Samuel et autre Samuel de Sansay, demeurant en leur maison de Pratmeur, paroisse de Guidalmesau, évêché de Léon, ressort de Saint-Renan. — Chevaliers.

D'or à bandes d'azur, à la bordure de gueules, chargée en abisme d'un écusson d'or et de gueules. — Les supports et cimier sont des griffons.

Jeanne de Lehéno, veuve de René de Sanzé, Sr de Keribert, fils du baron de Tays, — Augustin est le fils aisné.

Digitized by Google

Il y a un acte fait aux états de Blois qui donne la préséance au baron de Sanzé ; ils doivent présider la Noblesse de Poitou, sous les Ducs.

En marge : Ledit de Sanzay grand colonel de l'infanterie et grand maître de l'artillerie, descendu d'Albon de Sanzé, comte de Poitou, parageur de Poitou ; ses enfants sont Augustin-Albon, vicomte de Pratmeur, Samuel, Sr de Glusrot et autre Samuel, Sr du Baudiez.

SAUVAGET.

Du 9e décembre 1668. — M. de Bréhant, rapporteur.

Charles Sauvaget, baron des Clos, Chevalier. — Fort ancienne noblesse, services, alliances et employs outre le bien.

De gueules à la croix pattée d'argent.

Evêchés et ressorts de Saint-Brieuc et Rennes.

SAVONNIÈRES (DE).

Du 12e novembre 1670. — M.... rapporteur.

Martin de Savonnière, Sr de la Troche, cy-devant conseiller en ce Parlement, originaire d'Anjou, a une terre en Bretagne, François-Martin de Savonnière, son fils aisné, garde du corps.

De gueules à une croix pattée d'or.

Un de Savonnière, Sr de la Bretesche est aisné de cette branche, évêché et ressort de Nantes, il n'a pas induit. — Ils ont l'alliance de la maison de Mathefelon et plusieurs autres maisons nobles. Il a épousé Françoise de Savonnière, sœur du Sr de la Troche, il demeure en Anjou pays de Châteauceaux. — Martin François-Martin, déclarés Chevaliers et François de Savonnière, du ressort de Dinan, aisné des Srs de la Troche, aussy Chevalier.

SÉNESCHAL (LE).

Du 21e aoust 1670. — M. Descartes, rapporteur.

Hyacinthe-Anne le Sénéchal, Sr de Carcado, Eustache abbé, René, comte de Carcado, et faisant pour ses deux enfants. — Ressort de Ploërmel, du duché de Rohan.

D'azur à 9 macles d'or 3. 3. 3.

Alliances de la Motte de Vaucler, d'Avaugour, de Rohan, du Gué de l'Isle, du Faou, la Vache, du Pont les fait de Rostrenen, de Plœuc, de Lys, de Botherel. — Un acte de 1181 tiré de l'abbaye de Bonrepos. Descendus des sénéchaux féés ou féodés de Rohan ; cela n'est pas nettement prouvé si ce n'est par le temps et les mêmes armes. — 1269. transaction entre le Seigr de Rohan et le sénéchal pour la sénéchalie féée de Rohan. — On prétend que M. le marquis de Molac a la terre qui appartenoit au sénéchal féé. — Madame de Rohan a donnée à

Digitized by Google

M. de Molac défunt 36,000 livres en 1646, pour quitter ses droits. — En 1254, fondation par un Sénéchal à l'abbaye de Rohan.—Il y a des qualités de... chevalier, montsour et d'anciens sceaux dès le siècle de 1200. — Ils disent qu'un Sénéchal épousa une de Carcado héritière de la maison. — 1308, partage suivant l'Assise *(du comte Geffroy)*. 1113, autre partage à viage

Chevaliers.

SESMAISONS (DE).

Du lundy, 14e janvier 1669.

Hilarion Sesmaisons, Sr de Trevali, puisné de Tréambert, mort depuis peu sans enfants mâles, Chevalier.

De gueules à 3 maisons d'or.

Au rapport de M. Le Jacobin — Guerrande, ressort de Nantes. — Avoit un acte de 1235.

T

TAILLEFER (DE).

Du 27e novembre (1668). M. de Lesrat, rapporteur.

De Taillefer, Sr de Bréteil, de la Rivière, Tissüe et autres, Ecuyers.— Ancienne noblesse.

De gueules à 2 léopards d'or.

Près Montfort : — Rennes.

Addition postérieure : Ce 12e août 1712, Hélène de Taillefer a été inhumée en l'église et paroisse de Saint-Sauveur de Rennes.

TALHOUET (DE).

11e ou 12e février 1669.

Georges de Talhouët, Sr de Keravéon cy devant conseiller, étant à président honoraire, et son fils aussy conseiller, Chevaliers.

Lozangé d'argent et de sable.

Ont montré être sortis de la maison de Talhouët gouverneur de Rhedon, quoyqu'ils portent différentes armes. — Les cadets Chevaliers. — d'Auray. — M. Descartes rapporteur.

THÉHILLAC (DE).

Du 10e may 1669.

René de Théhillac, S^r dudit lieu, de la Lande et du Maupas, vers Rhedon, sous Nantes.

Digitized by Google

De gueules à 3 croissants d'argent.

Fort ancienne maison, à présent déchue et pauvre, l'aisné de la maison ayant porté les biens en celle de Villandry. — L'aisné Chevalier, les autres Ecuyers. — M. Barrin, rapporteur. — Ressort de Nantes.

En marge : M. de Langle met Théïllac.

TENOURS (LE).

Du 11e aoust 1669. — M. Descartes, rapporteur.

François de Larlan, tuteur d'Isaac François (et) Louis le Tenours ou le Teneurs, Srs du Poulfanc et de Plouay, paroisse de Ménéac et de Moustouer-Remungol, évêché de Saint-Malo, ressort de Ploërmel :

De sable à 2 épées d'argent posées en sautoir, la pointe en bas,

Ils ont un bon gouvernement noble. — Ecuyers.

THIERRY.

Au rapport de M. de Bréhant. — 10e octobre (668).

M. de la Prévalaye Thir, Chevalier. — son premier acte étoit de 1525 ; seulement, descendu d'un secrétaire du Duc.

D'azur à 3 têtes de lévriers, coupées d'argent, accolées de gueules, bouclées et cloutées d'or.

THOMAS.

Le 7e décembre (1668). — M. de la Faluère, rapporteur.

François Thomas, Sr de la Ribaudière, de Launay-Connelaye, Chevalier — Les trois derniers étoient dans le service. — Les autres simples Ecuyers.

D'or à la bande engreslée d'azur.

En Corseul, sous Dinan. — Ressort de Dinan, évêché de Saint-Malo.

3e janvier 1669 de relevée. — M..... rapporteur.

Jean Thomas, Sr de la Villegratien, Jean Thomas, Sr de la Vallée, Allain et Jean Thomas, Srs de Saint-Georges et de Chauseries, Ecuyer.

D'or à la bande d'azur engreslée de sable.

A mon rapport. — Il y avoit contredit et néantmoins bonne noblesse. — Paroisse de Pléhérel, évêché de Saint-Brieuc.

TINTENIAC (DE).

Du 26e juillet 1669.

René de Tinteniac, baron de Quimer, venu anciennement d'Anjou.

Digitized by Google

De Bretagne à un croissant de gueules.

Père et fils, chevalier. — Bonne et ancienne. — M. le Jacobin. rapporteur. — Paroisse de Bannalec, évêché de Quimper. *(ressorts)* de Conq-Fouesnan, de Rosporden, de Carhaix.

TIRECOQ.

Du 3e juillet 1669.

Guy Tirecoq, Sr de Maubresson, paroisse de Landujan, vers Dinan.

Ecuyer. — Bonne noblesse, à présent pauvre. — Ressorts et évêchés de Saint-Malo et Rennes.

De gueules à 3 coqs d'argent.

TOUCHE (DE LA).

12e décembre (1968, — M. de la Faluère, rapporteur. Claude de la Touche, Sr du Plessis — Marie, Ecuyer.

D'or à 3 tourteaux de gueules.

Sorti de la Touche-Limousinière. — Bonne maison, du pays de Ruays, à présent à M. d'Avaugour.

TRANCHANT.

Du 2e janvier 1669. — Au rapport de M. de la Faluère.

Claude Tranchant du Treff, S^r des Tulais, de la Cresonerais, fils du conseiller au présidial de Rennes, et autres, Ecuyers.

D'argent au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, et 3 fasces de même sur le tout.

Ancienne noblesse. — Evêché de Saint-Brieuc.

TRANCHER (LE)

Du 7e septembre 1669.

Jacques le Trancher, Sr du Bodenno ou Bodeno, paroisse de Plouray, évêché de Vannes, ou paroisse de Glomel, Ecuyer. — Ancienne extraction. — Bonne noblesse,

D'or au croissant de gueules, accompagné de 3 étoiles de même.

M. Saliou, rapporteur, — Selon M. de Langle, paroisse de Glomel, évêché de Cornouailles, ressort de Carhaix.

TROUSSIER

3e avril 1669.

Gilles Troussier de la Gaptière, Chevalier ; Sr de Kerbrat, S^r des Hayes et autres, Ecuyers. — Au rapport de M. de Bréhan.

D'hermines au lion de gueules.

Ressort de Ploërmel. — Bon et ancien.

Digitized by Google

TRÉMEREUC (DE)

17e novembre 1668, de relevée. — M. de Langle, rapporteur.

Louis de Trémereuc de la Chesnais — Taniot, Ecuyer. — Ancienne noblesse.

— Mme de Cahideuc représente l'aisné.

Echiqueté d'argent et de gueules.

Matignon.

TRÉVÉGAT (DE).

Ce 11e décembre 1668. — M. de Bréhant, rapporteur.

François de Trévégat, Seigr de Locmaria et de Limoges (Vannes), conseiller en la Cour, Chevalier, ses oncles, frères et autres puisnés, Ecuyers. — Réformation de 1427. — Sortis de la maison de Trévégat en Caro, partant écuyer d'ancienne race.

D'argent à la fasce de gueules, chargée de 3 testes de mores bandées d'argent.

Addition postérieure en marge : Joseph de Trévégat, fils de François, René, Sr de Limoges, épousa la demoiselle de Rochefort de Larlan dont le père est président à mortier, le 5e octobre 1711. Le père de Joseph mourut le jeudy, 11e du dit mois, à 11 heures du soir. M. de Larlan, seigr de Rochefort, donna à sa fille, mariage faisant, cinquante mille écus.

TRÉVOU (DU)

14e décembre 1668. — M. de Bréhant, rapporteur.

Jean-Baptiste du Trévou, de Kersauson, de Kerléc'h, de Penmarch, Ecuyer. — Le père et ayeul sénéchaux de Lannion. — Bon gouvernement. —

D'argent au léopard de sable.

A présent près Saint-Brieuc.

TRIBOUILLE (DE LA).

De relevée, 20e may 1669.

Guy de la Tribouille, Sr dudit lieu, du Préau, de Beauchesne, et autres, de Nantes. — Autrefois nom — *Roquet*. Originaires de Montfaucon en Poitou. — Ecuyers.

D'azur à 3 roquets d'argent.

Ancienne noblesse. — M. Barrin, rapporteur.

Digitized by Google

U

UGUET.

18e décembre 1668. — M. de la Faluère, rapporteur.

Malo Uguet, de Laumosne, Chevalier, et autres cadets de sa maison, Ecuyers.

De gueules à 3 têtes de léopard arrachées d'or.

Ancienne noblesse. — Langle met : Uguet du Boisbotherel, de Chassaville, de la Fosse-au-Loup, de Saint-Souchay. — Pays de Dol, ressort de Rennes.

V

VAY (DE).

11e ou 18e janvier 1669,

René de Vay Prénantais, Ricardais et Fleuriais, Ecuyers.

De gueules au croissant d'hermines, surmonté d'une croisette d'or.

M. de Larlan, rapporteur. — Ancienne noblesse. Bonnes alliances. — Prénantais qui est l'aisné peu riche à présent. — Ressort de Nantes.

VAUBOREL (DE).

Le 5e octobre 1668.

Mesrs de Brémanfani, Ecuyers au rapport de... — Bonne et ancienne noblesse. — Il s'appelle Léonard de Vauborel, Sr de Brémanfani ; Jean-Antoine, Sr de Sainte-Marie, Jean, Sr de la Chapelle, ou Samuel, Sr dudit lieu. — Ressort de Rennes, paroisse d'Erbrée.

D'azur à un mouton d'argent,

VAUFERRIER (DU).

14e novembre 1668. — M. Barrin, rapporteur.

François de Vauferrier, Sr dudit lieu, Bassardaine et Vauferrier l'aisné déclarés Chevaliers, qualité qu'ils prenoient dès l'an 1400 et devant. — Des plus belle et ancienne noblesse de ce temps là, bien moins à présent que le temps passé,

Digitized by Google

D'or au chef de sable, chargé, par l'un d'eux, de 3 coquilles d'argent.

Montfort.

VERGIER (DU).

Du lundy, 15e avril 1669

Paul du Vergier, Sr de Ménégan, sénéchal de Hennebond.

De gueules à 2 bandes vairées d'argent et d'azur.

Chevalier. — Bonne noblesse. — M. de Bréhant, rapporteur.

VICOMTE (LE).

Du mardi 2e août 1669.

Charles le Vicomte de Finiac (*Yffiniac*), près Saint-Brieuc, Sr de la Villevolette, Sr du Rumen, Sr de Beaulieu, Sr de la Longrais, conseiller au présidial de Rennes.

D'azur au croissant d'or.

Bonne et ancienne noblesse et service. — L'aisné Chevalier, les autres Ecuyers. — M. Saliou, rapporteur.

VILLÉON (DE LA).

14e décembre 1668, de relevée. — M. de Larlan, rapporteur.

Louis de la Villéon des Marais, Ecuyer.

D'argent au houx de sinople, au chef fretté d'or et sable.

Ancien gouvernement, d'ancienne extraction — Paroisse de Hillion, évêché de Saint-Brieuc.

VILLETHÉBAUD (DE LA)

Ce 14e décembre 1658. — M. de Bréhand, rapporteur.

Gilles de la Villethébaut, Sr de la Chesnais, Ecuyer.

Ecartelé aux 1er et dern. (d'argent) à une tour crénelée de sable, massonnée du champ, aux 2e et 3e (d'argent) à une tête de loup de sable, arrachée et lampassée de gueules.

Sorti d'un maître d'hôtel, garde de la vaisselle du duc de Richemond, connétable de France (1425), frère du Duc de Bretagne Jean V.

Paroisse de Langon, évêché de Vannes. — Rennes.

VISDELOU.

31e décembre (1668). — M. Descartes, rapporteur.

Digitized by Google

Jean Visdelou, Sr de la Goublais, fils aisné de Mme de Montmoron, M. du Hilguy et son père Desliens, Chevaliers, les cadets Ecuyers.

D'argent à 3 têtes de loup, arrachées de sable, lampassée de gueules,

M. de Langle met : bonne et ancienne. — Paroisse d'Erquy.

Y

YVIGNAC (D')

29e novembre 1668, de relevée. — M. de Langle, rapporteur.

Charles d'Yvignac Langevinière, de Dinan, Ecuyer.

D'argent à 2 fasces de sable.

Ancien gouvernement, mais n'a pas prouvé sa sortie de la maison d'Yvignac tombée en celle de Vaucouleurs d'Espinay. — D'ancienne extraction.

Vte DU BREIL DE PONTBRIAND.

FIN.

Digitized by Google

CHRONIQUE

HISTOIRE ET BIBLIOGRAPHIE

La nouvelle année littéraire s'est ouverte sans contredit sous les meilleurs auspices dans nos provinces de l'Ouest. Redoublant de zèle et d'efforts, plus que jamais passionnés pour les traditions du Passé et l'Histoire de nos provinces, nos savants illustres comme nos plus modestes chercheurs ont tenu à produire d'intéressants travaux. Dans ces derniers mois, des sociétés littéraires et artistiques dont nous reparlerons se sont fondées, nos vieilles *Revues* provinciales avec un regain de jeunesse, ont pris un nouvel essor et les publications aussi importantes que nombreuses que nous avons à signaler, viennent démontrer une fois de plus, que l'amour de l'étude fleurit toujours en notre beau pays de France.

BRETAGNE.

Parmi nos récentes publications bretonnes, quelques-unes ont droit à une toute spéciale mention, et nous nous faisons un devoir de leur attribuer la place d'honneur qu'elles méritent.

Histoire de Nantes. — L'*Histoire de Nantes et de la Loire-Inférieure* composée sur un plan nouveau, par notre excellent confrère J. de Trémaudan (1 vol. in-8° de p. Nantes, Bte Cier, éditeur), pourra être comptée désormais parmi nos bons ouvrages d'histoire locale. M. J. de Trémaudan a su réunir dans ce livre, tout ce que l'histoire de Nantes offre de plus intéressant. Les faits sont relatés dans des résumés chronologiques, et les curiosités de l'histoire sont mises en relief dans des tableaux détachés ; elles offrent ainsi des leçons plus

Digitized by Google

frappantes, n'étant pas confondues dans les récits d'une multitude d'événements qui se répètent avec monotonie et fatiguent l'attention du lecteur.

Si l'on ne peut considérer cet ouvrage comme une œuvre d'érudition, dans le sens rigoureux du mot, c'est en revanche un livre amusant et instructif, où les anecdotes abondent, et où les faits contemporains tiennent une large place. Cette histoire de Nantes est exposée dans un genre et sous une forme très propre à fixer, d'une manière durable, dans la mémoire du lecteur, les événements essentiels des âges passés, les figures les plus intéressantes et les plus populaires, les plus dignes en tout cas de survivre à l'oubli dans les fastes de notre pays.

SOUVENIRS ET CAMPAGNES DU GÉNÉRAL DE LA MOTTE-ROUGE (1801-1883), TOME II. — Poursuivant l'œuvre si louable qu'elle a entreprise, Mme de la Motte-Rouge vient de faire paraître, à Nantes, chez notre confrère M. Emile Grimaud, le tome II des *Souvenirs et Campagnes du Général*, dont notre ami M. le Vte A. du Bois de la Villarabel, a bien voulu nous envoyer pour la *Revue*, l'intéressant compte-rendu qui suit :

Le nouveau volume des *Souvenirs* du général de la Motte-Rouge est digne de son aîné, pour le fonds et pour la forme, c'est-à-dire d'un véritable intérêt. On le comprendra sans peine, quand on saura qu'il retrace deux événements fort mouvementés de notre histoire contemporaine : la Révolution de 1848, suivie de la Restauration napoléonienne, et la glorieuse expédition de Crimée, (1854-1856). Nul n'était plus à même de nous conter en détail, ces faits importants que celui qui y avait été si intimement, disons mieux, si glorieusement mêlé. C'est en vrai chroniqueur, en effet, qu'écrit le général. Avec sa ponctualité toute militaire, il a noté, jour par jour, ce qu'il a vu, avec le coloris de l'impression du moment.

Par lui on peut suivre pas à pas l'émeute populaire dans les rues de Paris, assister au siège de ces barricades, de ces maisons derrière lesquelles se cachent ces bandits qui massacrent nos soldats et se donnent effrontément comme les défenseurs du peuple, qu'au nom de la *fraternité*, ils transforment en marche-pied pour leur ambition malsaine.

Mais éloignons-nous de ces souvenirs douloureux de nos guerres intestines et suivons plutôt nos valeureuses troupes sur ce théâtre de la guerre d'Orient, dont le général nous redit, avec pièces à l'appui, les glorieux gestes. Ce ne fut pas, en effet, sans déployer une

Digitized by Google

indomptable énergie que nos soldats purent soutenir, sans défaillance, pendant deux années, une lutte terrible contre un ennemi formidablement retranché, et aussi contre les rigueurs d'un hiver particulièrement glacial. Et cependant, au milieu de ces épreuves, il faut voir la belle humeur, l'enthousiasme de ces Français ! C'est qu'ils ont su garder, (qu'on en prenne bonne note), ce *chauvinisme* de bon aloi qui dore d'un reflet magique même les côtés sombres du devoir. Quoiqu'à mille lieues de sa patrie et bien qu'il souffre, il n'a qu'à regarder le drapeau, ce soldat français, pour retrouver dans ses plis le souvenir de tout ce qui est noble et cher, de tout ce qui est réconfortant. — « Ah ! le drapeau ! s'écrie La Motte-Rouge, quel symbole d'honneur et de gloire, de dévouement et de patriotisme ! « Que de choses sublimes il fait faire ! C'est le cœur, c'est l'âme, « c'est la vie du régiment ; c'est en lui que se résument toutes les « traditions et, quand on y touche, à ces traditions, on sait ce qui « s'en suit ; c'est l'indiscipline d'abord, la déchéance du commandement, puis la perte de toute influence politique et l'impuissance « qui mène le pays à sa fin. »

Enthousiaste de son métier, le général de la Motte Rouge savait communiquer sa flamme autour de lui. Sévère, mais juste et d'une sollicitude paternelle, il traitait officiers et soldats comme ses enfants. « Aussi, écrivait-il après l'assaut de Sébastopol, quels soldats au monde sont plus intrépides que les nôtres ? Quels officiers « ont plus d'entrain et de bravoure ? Il n'y en a pas. » Et, lorsqu'il reçut peu à peu la croix de commandement : » Je suis content, « ajouta-t-il, cette décoration me rappellera toujours cette grande « bataille, où la bonté de Dieu m'a protégé contre tant de dangers « qui pouvaient m'atteindre, et où j'ai eu l'honneur de conduire à « la victoire les vaillantes troupes qui m'étaient confiées. Ce soir, « mon état-major ayant appris la nouvelle vient, le colonel de Lagondie en tête, de me féliciter, mais avec cette cordialité de vieux « amis qui sont heureux et fiers de voir leur général recevoir la « récompense qu'ils lui avaient décernée d'avance ; bonheur, véritable bonheur que d'avoir les sympathies de ceux qui vous approchent, qui ont des ordres à recevoir de vous et qui apprécient « votre bienveillance. La bienveillance ! Mais c'est un des grands « moyens de commandement. On aime le chef ferme mais bienveillant, on déteste le chef qui a la morgue, une hauteur mal placée « à l'égard de ses inférieurs, de ceux qui aident à sa gloire. »

Disons en finissant que ces *Souvenirs* du général de la Motte-Rouge sont plus qu'une page d'histoire, ils forment comme un

Digitized by Google

manuel de tactique guerrière et de cette science très difficile et très délicate du commandement. La lecture en sera particulièrement attachante et fructueuse pour notre vaillante jeunesse militaire qui saura y trouver avec bonheur les leçons de l'homme de guerre, du chrétien sans peur, du parfait gentilhomme, du vrai français.

Vte ART. DU BOIS DE LA VILLFRABEL.

RECHERCHES SUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE RENNES AU TEMPS D'HENRI IV. — Un infatigable professeur de la Faculté de Lettres de Poitiers, M. Henri Carré, dont nous avons déjà analysé dans la *Revue* les intéressants travaux, vient de publier encore de très curieuses *Recherches sur l'administration municipale à Rennes au temps d'Henri IV*. Cette brochure in-8° de 96 pages, éditée à Paris par la maison Quantin, est pleine de détails du plus haut intérêt sur la vie municipale à Rennes à cette époque et donne une idée très exacte de ce que pouvait être une de nos grandes villes de province à la fin du seizième siècle. Après avoir débuté par un aperçu très instructif sur la topographie, la population, l'industrie et le commerce de Rennes sous Henri IV, M. Carré examine le rôle des différents pouvoirs qui se partageaient l'administration municipale, comment fonctionnait cette administration et sur quelles matières s'exerçait son action. Tous nos lecteurs bretons voudront connaître cet ouvrage de fond qui intéresse à un si haut point l'ancienne capitale de la Bretagne.

VIE DE MADAME DE LA TOUR-NEUVILLARS. (SUZANNE DE LA POMÉLIE) 1571-1616. — Notre érudit confrère, M. le marquis Anatole de Bremond d'Ars-Migré, vient de faire exécuter une très belle réédition de la *Vie de Madame de la Tour-Neuvillars (Suzanne de la Pomélie), 1571-1616. Miroir de perfection pour les femmes mariées et les âmes dévotes, par le P. Nicolas du Sault, S.J.* édition qu'il a tenu à accompagner de *Notes* précieuses et a fait précéder d'une remarquable *Introduction*. — Cette réédition a déjà reçu l'approbation de plusieurs évêques et ce qui fait le charme du livre, c'est qu'indépendamment de sa très intéressante *Introduction*, M. de Bremond d'Ars, a fort savamment ramené le vieux style aux tournures de notre langage moderne. Ajoutons que Mme de la Tour-Neuvillars est morte en odeur de sainteté et a servi de précurseur aux apôtres de la dévotion au Sacré-Cœur pendant le dix-septième siècle. Ce volume in-18 de LXXVII 306 pages sort des presses de notre confrère, M. E. Grimaud, à Nantes.

Digitized by Google

Livres et ouvrages divers. — Par ailleurs, nous devons encore signaler d'une façon toute spéciale : *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère. Inventaire des monuments de ce département, des temps préhistoriques à la fin de l'occupation romaine*, par Paul du Châtellier. In-8° 212 pages et 35 planches. Quimper, imp. de Kerangal. Personne assurément n'était plus apte et plus compétent que le savant propriétaire du riche Musée de Kernuz, près Pont-l'Abbé, qui a tant étudié la Cornouaille depuis de longues années, pour dresser ce remarquable *Inventaire* appelé à rendre les plus grands services aux savants et aux chercheurs. — *La châtellenie de Laillé près Rennes*, par l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Rennes. In-8°, 70 p., Rennes, imp. Catel ; lib. Plihon et Hervé. Très intéressante étude historique sur cette vieille châtellenie, jadis l'une des plus importantes de la Haute-Bretagne. — *Une nation au pillage*, par M. Armand Fresneau, sénateur du Morbihan. In-12, 269 p. Paris. H. Gautier, éditeur.

Lettres anecdotiques de Jean-Baptiste-Auguste de Châteaubriand, comte de Combourg, à la comtesse de Calan, 1789-1790, recueillies et publiées par notre confrère M. le marquis de Granges de Surgères. Vannes, imp. E. Lafolye, 1889. — *La famille de Madame de Sévigné en Provence*, d'après des documents inédits, par le marquis de Saporta. In-8° avec 2 portraits. Paris, Plon et Nourrit, éditeurs. — *Les Hommes de mon Temps*, par Ignotus. 2 vol. in-8°, Paris, lib. Victor Havard. — *Amymone. Histoire d'une femme.* (Paris, J. Schmitt, avenue Carnot), par notre confrère M. le vicomte de Poli. Nous ne saurions trop recommander ce charmant volume, orné d'un fin médaillon donnant le portrait de l'héroïne où toutes les délicatesses du style sont employées à raconter les douloureuses étapes d'une existence brisée. — *Siam et les Siamois*, par notre confrère l'abbé Similien Chevillard, ancien missionnaire apostolique, membre de la *Société archéologique de la Loire-Inférieure.* In-18, Paris, Plon et Nourrit, éditeurs. — *Manuel des Lois de l'Enseignement primaire avec leurs commentaires, leur application et leur jurisprudence*, par M. Le Provost de Launay, député des Côtes-du-Nord. In-8°, 750 p. (2 fr. 50). Paris, imp. Gaume et Cie. — *La Religion de l'ancienne Egypte et les influences étrangères*, par M. F. Robiou, dans le Compte-rendu du Congrès international des Catholiques de Paris, 1888. — *La fondation de l'abbaye de N.-D de Kerlot en la paroisse de Plomelin, au diocèse de Cornouailles*, par l'abbé Peyron, secrétaire de l'Evêché de Quimper. In-8°, 22 p. Quimper, imp. Jaouen. — *Lettre du B. Grignon de Montfort à ses chers amis de la Croix*, association

Digitized by Google

formée par lui en l'église Saint-Similien de Nantes (écrite en 1714). In-32, IV-63 p. Rennes, imp. A. Le Roy : lib. Caillière. — *Saint-Yves, Etude sur sa Vie et son temps*, par l'abbé France, curé-doyen de Lannion. 1 vol. in-18. Saint-Brieuc, imp. Prudhomme.

Le Glaneur breton. Bulletin périodique illustré de Bibliographie et d'Iconographie bretonne, contenant des *Critiques* et *Comptes-rendus* d'ouvrages et un intéressant *Catalogue.* Rennes, Hte Caillière, 1re année, n° 1. — *Les hommes de 1852*, par Corentin Guyho. In-18, Paris, Calmann Lévy, éditeur. — *Notice sur la Congrégation des Filles du Saint-Esprit (1706-1850),* par l'abbé Lemercier, recteur de Pordic. — *Oraison funèbre de Madame la comtesse Gabrielle de Lambilly*, prononcée le 16 février 1889 dans l'église de Taupont (Morbihan), par Mgr Bécel, évêque de Vannes. In-12, Vannes, imp. Galles. — *Fileuse bretonne* (vers), par A. Valabregue. In-8°, carré, VIII p. Epernay, imp. Mayer. Extrait de la *Nouvelle Revue.* — *Les Métamorphoses d'un Montmorency*, par A. de la Borderie. In-8°, 25 p. avec gravure. Rennes, imp. H. Caillière. — *Rapport au Conseil général de la Loire-Inférieure sur les travaux d'amélioration de la Basse-Loire*, par M. Le Cour, député de la Loire-Inférieure. In-8°, Nantes, imp. Grimaud. -- *Alain de Kerisel*, par Léon de Tinseau, 1 vol. gr. in-8°, Paris, Calmann-Lévy, éditeur — *Amour breton*, par Charles Le Goffic, Paris, A. Lemerre, éditeur. — *Le Boulangisme*, par Yves Guyot, député. In-32, 31 p. Troyes, imp. Dufour-Bougnot. Dans les *Annales franciscaines* de février et mars 1889, *Saint-Yves et la tradition franciscaine*, très intéressante étude par le Fr. René, capucin de Lorient.

Discours prononcé le 20 janvier à la cathédrale de Nantes à la cérémonie de clôture de l'Assemblée régionale de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, par l'abbé Garnier. Vannes, imp. Lafolye. Quatre éditions de cette brochure in-8° ont été épuisées en quelques jours. — *Statuts du cercle des officiers de réserve et de l'armée territoriale établi à Redon* (Ille-et-Vilaine). In-12, 15 p. Redon, imp. A. Bouteloup. 1889. — Dans le n° du 25 janvier de la *Semaine religieuse de Quimper et Léon*, un intéressant article intitulé : *La Statue de saint Clair*, dans lequel l'auteur, l'un des croyants de l'apostolat de saint Clair au premier siècle de l'ère chrétienne, rappelle que la plupart des ecclésiastiques du diocèse de Quimper interrogés au cours des Conférences ecclésiastiques sur la valeur de cette tradition, admirent « 1° que saint Corentin et saint Pol ne pouvaient être considérés comme des apôtres proprement dits, puisqu'ils furent

Digitized by Google

évêques dans des pays déjà évangélisés avant eux ; 2° qu'une seule tradition existait sur l'origine de la Foi chrétienne en Cornouaille ; la prédication de saint Clair par lui-même ou par son envoyé Adéodat. » Dans le n° du 23 février de la *Semaine religieuse du diocèse de Rennes :* Un *Catalogue des évêques et archevêques de Rennes depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours,* par le chanoine Guillotin de Corson. — Les *Lettres pastorales* et *Mandements de Carême* de S. E. le cardinal Place, archevêque de Rennes, sur l'Encyclique de S. S Léon XIII *Exeunte jam anno*, de S. G. Mgr Le Coq, évêque de Nantes, sur le *Service de Dieu;* de NN. SS. de Vannes et de Quimper. — Les deux premières livraisons de la très intéressante *Revue de Bretagne, Vendée et Anjou*, désormais imprimée à Vannes par M. Lafolye, sous la direction de MM. O. de Gourcuff et Albert Macé, et publiée par la *Société des Bibliophiles bretons*, dans lesquels nous signalerons : N° I *Ecrivains bretons du XVIIIe siècle. Séraphique Bertrand. Lettres inédites*, publiées par notre excellent confrère, M. A. de la Borderie. — *Anecdotes littéraires. Le poète Saint-Amant à Belle-Ile*, par notre confrère O. de Gourcuff ; — *Soirs d'octobre,* par G. Viau ; — *Compte des dépenses de la duchesse Françoise d'Amboise en 1456*, par A. de la Borderie ; — N° II. *L'éloquence de la chaire au moyen-âge. Les Sermons de saint Vincent Ferrier*, par A. de la Borderie ; — *Impressions de voyage. Les sanctuaires du pays de Paimpol,* par l'abbé Guillotin de Corson ; — *Les Bretons de la Révolution. Mémoires inédits du conventionnel Honoré Fleury*, par Robert Oheix ; — *Chronique des Bibliophiles. Séance de la Société des Bibliophiles bretons du 19 février 1889.* — Enfin dans les livraisons du 1er février, du 1er mars et du 15 mars de la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, les débuts d'un travail d'une haute importance, le *Nobiliaire breton*, de notre confrère, M. le comte Régis de l'Estourbeillon, dont les premières NOTICES *très détaillées*, sont consacrées dans ces deux livraisons, aux familles *de Bahuno, de Saint-Pern, de la Roche Saint-André, Henry de Kergoët, de Kersauzon, du Ronseray, de Gourcuff, du Dreseuc, du Bois de la Villerabel, de Sceaulx, Thébault de Kerbernard. Fournier de Bellevue, du Boihamon, du Boisy, de Kervarin, de Sécillon.*

NORMANDIE.

LOUIS DE FROTTÉ ET LES INSURRECTIONS NORMANDES. — La Normandie, elle aussi, a vu paraître ces mois derniers de très importants travaux. *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1833)*

Digitized by Google

par notre confrère M. Léon de la Sicotière, sénateur de l'Orne doit figurer sans conteste parmi les plus remarquables publications de notre temps[1]. M. J. Rambault, dans le numéro du 7 mars de la *Semaine catholique de Séez*, disait de cet important ouvrage : « Saluons ce livre comme un des plus remarquables parmi ceux, qui ont trait à l'histoire de notre province. » Peu d'ouvrages à notre connaissance, écrit d'autre part M. de Beaurepaire, dans le *Moniteur du Calvados*, touchent à plus de questions, relatent plus de personnalités. C'est la restitution d'une page dramatique de nos annales : c'est un chapitre d'un intérêt à la fois sombre et puissant ajouté à l'Histoire de la Normandie. » Nous n'ajouterons rien à ces paroles d'un juge autorisé et nous souhaiterons seulement avec lui, que le beau livre de M. de la Sicotière, trouve dans toutes les bibliothèques de nos provinces de l'Ouest, la place qui lui appartient.

Livres et ouvrages divers. — Parmi les autres publications intéressant la Normandie, nous signalerons encore : *Inventaire et vente des biens meubles de Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen, nonce du pape Grégoire XI et ambassadeur de Charles V, mort en 1389*, In-4° VIII 203 p. Paris, imp. Jouaust ; lib. Picard. — *Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France*, par le marquis de Courcy, ancien diplomate. In-18. Plon et Nourrit, éditeurs. — *Etude historique sur la Cerlangue et Saint-Jean d'Abetot*, par A. Martin. In-8° 200 p. avec 12 planches. Fécamp, imp. Durand et fils. — *Bagnoles de l'Orne*, par L. Duplais. In-18 Jésus, 37 p. Carentan, imp. Colleville. — *La chaux. Notes et souvenirs* par le Comte Gérard de Contades. In-4° 56 p. Paris, Champion. — *La mère et le premier âge*, d'après les grands maitres, par l'abbé Palfray, doyen de Saint-Romain. In-18. — *Notice sur Saint-Martin du Tremblay* (Eure), par l'abbé C. Guery, curé du Tremblay. In-8° 39 p. Evreux, imp. de l'Eure. — *L'oiseau bleu*, par Guy Valdor. In-18 Jésus, V, — 314 p. avec eaux-fortes par Courtry, Evreux, imp. Hérissey.

MAINE.

Dans le Maine nous devons signaler à nos lecteurs un certain nombre d'intéressantes études. C'est d'abord le très curieux *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la*

[1] Trois volumes in-8° de plus de 1500 pages, accompagnés de portraits de fac-simile et d'une carte spéciale de la Normandie en couleurs, publiés à Paris, chez Plon et Nourrit, éditeurs.

Digitized by Google

Mayenne, si heureusement transformé, dont le *tome* Ier qui vient de paraître, contient entre autres travaux : l'*Histoire de l'Eglise réformée de Laval au XVIIe siècle (1600-1685)* par M. André Joubert ; — une étude sur *Les lettres du maréchal de Tessé*, par M. le comte de Beauchêne ; — *La Triballe*, par M. Grosse-Duperon ; — *Les Monnaies de Torcé en Charnie* par M. A. d'Hauterive ; — *La famille Turpin de Ternie et de la Renaudière* par l'abbé Ambroise Ledru ; — Enfin les recherches si intéressantes de M. J. Trévédy sur : *Le Cavalier et l'Anguipède*. Nous ne saurions trop appeler l'attention des chercheurs sur ces monuments archéologiques, aussi mystérieux qu'intéressants, que notre savant et infatigable confrère a eu le premier l'honneur de découvrir et d'étudier en Bretagne. Quarante-et-un monuments de ce genre avaient été signalés avant 1886. La plupart étaient répartis sur les deux versants des Vosges et dans le bassin du Rhin. On croyait ces monuments à peu près localisés dans cette région, lorsque survint la découverte de trois d'entre eux en Bretagne, qui obligea dès lors à modifier les conséquences qu'on avait tirées de leur agglomération dans le voisinage du Rhin. M. Trévédy fait appel aux archéologues et aux chercheurs pour découvrir les nouveaux Anguipèdes jusqu'ici ignorés qui pourraient exister en France et élucider avec lui l'intéressante question de leur but et de leur origine. — Nous signalerons ensuite : les *Recherches historiques sur Saint-Léonard des Bois et Saint-Paul-le-Gaultier, canton de Fresnay-sur-Sarthe*, par M. Moulard, in-8°, 200 p. Le Mans lib. E. Lebrault. — *L'allée couverte de la Louvetière, commune de Saint-Mars sur la Fustaye*, par Léon de Launay, in-8°, 4 p. avec fig. Laval, imp. Moreau, — *Le siège de la Ferté-Bernard en 1590*. Extrait d'un mémoire imprimé à la fin du seizième siècle, annoté par G. Fleury. Mamers et Fleury et A. Dangin, éditeurs, grand in-8°, de 96 p. — *Anne de Laval et Guy Turpin*, par l'abbé Ambroise Ledru, in-8°, Laval, imp. Moreau. — *Les Agrées*, par Guillaume Launay in-8°, 35 p. Le Mans, imp. Drouin. — Enfin dans la *Revue historique et archéologique du Maine : Recherches sur les fortifications du Maine*, par M. G. Fleury. — *Ruines romaines de la Frétinière*, par M. Ligier. — *Etude historique et archéologique sur la nef de la cathédrale du Mans*, par M. E. Lefebvre Pontalis. — *Les origines de la ville et du château du Lude*, par le docteur Candé.

ANJOU

Pour l'Anjou nous rappellerons l'attention de nos lecteurs sur l'*Histoire de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre*, par J. E. Roy,

Digitized by Google

18e édition in-8° 191 p. et gravures. Tours imp. Mame et fils. — *Les grands ordres religieux et les congrégations de femmes*, par F. Bazin. In-8°, 464. Paris, Victor Lecoffre, éditeur. — *Alliances Berrichonnes, Angevines et Poitevines de la famille Guilloteau de Grandeffe*, par M. de Grandeffe, Paris, lib. Chaix. — *Notice historique sur les anciens seigneurs de Montsoreau, du Xe au XIIIe siècle*, par O. de Chavigny, in-8°, 80 p. Tours, imp. Deslis frères. — *Les fous, les folles et les artistes de la Cour du roi René*, d'après les comptes inédits de Jehan Leguay, argentier et receveur général de la reine de Sicile, ainsi que d'après les archives des Bouches-du-Rhône, par A. Joubert. In-8°, verger 18 p. avec sceaux. Laval, imp. E. Jamin. — Le très important et remarquable mandement de carême de S. G. Mgr Freppel, sur *Les devoirs des chrétiens dans l'exercice du droit de suffrage*. — *Notice historique sur la Société de Saint-Vincent de Paul à Angers à l'occasion des noces d'or* de *ses conférences* par M. Rondeau, président de la conférence Saint-Maurice. — *Discours prononcé par S. G. Mgr Freppel le 6 janvier 1887 à l'occasion des dites noces d'or*. — *Notice bibliographique sur M. le chanoine Laurent, décédé à Angers le 15 novembre 1888*, par M. l'abbé Papin, curé de la Jumellière. Angers, lib. Briant. — L'*Histoire d'une habitation*, par MM. Secretain et Bouchet, professeurs au pensionnat Saint-Urbain à Angers, in-8°, avec gravures. Tours, imp. Cattier. — *L'aveu suprême*, par Maxime Juillet (Alphonse Poirier), Paris, Bray et Retaux. — *Petites pastorales de Noël*. Drame-Mystère en deux actes avec *Prologue*, arrangé d'après de vieux Noëls par l'abbé Michel Arthuis, directeur du patronage de Saint-Vincent de Paul. In-18, 36 p. Angers, imprimerie Burdin et Cie. — Enfin dans la livraison de janvier-février 1887 de la *Revue d'Anjou* : *Les tapisseries du Plessis-Macé*, par X. Barbier de Montault. — *Etude historique et critique sur l'ouvrage de M. Port* : *La Vendée Angevine, les Origines, l'insurrection*, par Léon de la Sicotière. — *Le portefeuille d'un curieux. Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines*, par Joseph Denais. — *Pièces inédites représentées sur le théâtre d'Angers de 1625 à 1888*, par M. Queruau-Lamerie.

POITOU ET SAINTONGE.

Nous ne saurions trop recommander aux amateurs de poésies et de belles lettres les *Œuvres d'Horace*, traduites en vers français par le comte Auguste de Bors. Ce bijou littéraire qui se recommande autant par la forme que par le fond est un charmant ouvrage in-8°

Digitized by Google

vergé de 446 pages sorti des presses de l'éditeur parisien Motteroz. Les vers exquis de ce joli volume qui n'a été tiré qu'à 500 exemplaires numérotés sont rehaussés de dix illustrations de Paul Avril exécutées avec une merveilleuse finesse.

Parmi les autres travaux que nous devons signaler en Poitou nous citerons : *Georgine de Chabot, comtesse de Tinguy*, par l'abbé Léo Guichet, supérieur de l'institution Sainte-Marie à la Roche-sur-Yon. In-8° 355 p. Nantes imp. Emile Grimaud. — *Recherches historiques sur le général Belliard*, de Fontenay-le-Comte, par l'abbé Stanck, chevalier de la Légion d'honneur, ancien aumônier titulaire du 5e corps d'armée. Fontenay-le-Comte, librairie Auguste Baud. — *Archives historiques du Poitou*. XIX (*Trésor des Chartes*. IV 1369-1376), gr. in-8° LXXVI — 484 p. Poitiers impimerie Oudin. — *Souvenirs d'un Conventionnel*, par Emile Monnet in-8° 30 p. imprimerie Lafolye. — *L'abbaye et l'Eglise de Saint-Savin*, par l'abbé Lebrun. *Oraison funèbre de Mgr Marie-Camille-Albert de Briey, évêque de Saint-Dié*, prononcée le 13 décembre 1888 dans la cathédrale de Saint-Dié par Mgr d'Hulst, prélat de la maison de Sa Sainteté, recteur de l'Université catholique de Paris. — *A travers les clochers du Bas-Poitou*, par J. Berthelé, in-8° 26 p. Launet, imprimerie Lafolye. Niort, librairie Clouzot. — *Maillezais pendant la Révolution*, par Edouard Bourloton, in-8° 15 p. Vannes, imprimerie Lafolye. — *Lettre pastorale de Mgr Catteau, évêque de Luçon sur l'encyclique ;* EXEUNTE JAM ANNO, *à l'occasion du carême 1889*. — *Le procès d'un aide de camp de Charette : Chesnier du Chêne*, par Louis Audiat, in-8° 19 p. Vannes, imprimerie Lafolye. — *Les fabriques de poteries gallo-romaines du littoral Vendéen*, par O. de Rochebrune, in-8° 8 p. imprimerie Lafolye. — Les livraisons, 104, 105 et 106 du splendide ouvrage de M. Robuchon : *Paysages et monuments du Poitou*, consacrées à *Aulnay*, *Dompierre-sur-Boutonne*, *Villiers-sur-Chizay* et *Beauvoir-sur-Niort* avec des *Notices* dues à la plume de MM. Georges Musset et Joseph Berthelé. — Les livraisons 110, 111, 112, 113, 114, 115 du même ouvrage consacrées à *Vouneuil-sur-Vienne*, aux châteaux de *Chistré* et du *Fou* avec notices de M. Ch. de Grandmaison et à l'*Isle d'Yeu* avec notice de M. O. Richard. — Dans les livraisons dernières de la *Revue Poitevine et Saintongeaise* : *Un voyage au château de Richelieu en 1800*, par M. Edmond Bonaffé ; — *Epitaphe d'un soldat romain découverte à Brioux* (Deux-Sèvres) *en 1784*, par le lieutenant Espérandieu ; — *Notes pour servir à la Bibliographie des Etats généraux de 1789, en Poitou*, par M. Alfred Richard. — *Epitaphes de*

Digitized by Google

soldats romains découvertes à Aulnay et à Saintes par le lieutenant Espérandieu. — *Les fouilles de l'ancienne église abbatiale des Chatelliers*, par Mgr X. Barbier de Montault; *Me Lecointre-Dupont. Liste de ses publications* par M. A. de la Bouralière. — Dans les *Echos du Boccage vendéen : Les Débuts de l'insurrection dans la Vendée*, (Cholet pendant la Révolution) par Savary, avec *Annotations* par Dugast-Matifeu ; — *Notice biographique sur Gabriel Ouvrard* (1770-1846) par M. Lamprière ; — *Notice sur la Chapelle — tombeau de la famille J. S. Garreau paroisse Remouillée* (Loire-Inférieure). — La quatrième livraison de la 1re année de la *Revue du Bas-Poitou* où nous remarquons entre autres études. *Epigraphie Fontenaisienne* par A. Bitton et l'*Ancien prieuré de Courdault*, par M. L. Brochet. — *Œuvres poétiques* par l'abbé A. Mauguet, ancien supérieur du petit séminaire de Moutiers. 2 vol. in-8°, Lille, imp. de Saint-Augustin. — *Instruction pastorale de Mgr Ardin, évêque de La Rochelle et Saintes* ; sur la *Liberté humaine* et *Mandement pour le Carême de 1889*. — Dans le numéro du 9 février du *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes : La description du mobilier de la fabrique de l'ancienne église Saint-Nicolas de La Rochelle au XVe siècle*, fort intéressant document publié par M. Georges Musset.

MARIAGES.

BRETAGNE. — Mariage célébré le 27 novembre 1888 en l'église paroissiale de Lanriec, près Concarneau (Finistère), de M. Jacques Compagnon de Thézac, fils de M. de Thézac et de Madame, née de Balby de Vernon, sa veuve,

Avec :

Mademoiselle Anna de Lonlay, fille de M. Henri de Lonlay, capitaine de frégate, en retraite, officier de la Légion d'honneur et de Madame, née Anne-Marie de la Lande de Calan.

Mariage célébré le 15 janvier de M. René de Bergevin,

Avec :

Mademoiselle Yvonne Couffon de Kerdellec'h, fille de notre sympathique confrère M. de Couffon de Kerdellec'h, du Pellerin, l'auteur des *Recherches sur la Chevalerie du duché de Bretagne*,

Digitized by Google

Mariage célébré les premiers jours de janvier, de M. Jules-Joseph-Théodore Huard, capitaine d'infanterie en retraite,

Avec :

Mademoiselle Marie-Clarisse Reinold.

Mariage célébré à Lorient les derniers jours de janvier, de M. Victor Frayssineau, colonel du 154e régiment de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, en garnison à Commercy,

Avec :

Mademoiselle Marie Sellier, de Lorient.

Mariage, célébré à Rennes les derniers jours de janvier, de M. le baron de Broise, d'une vielle famille du Maine.

Avec :

Mademoiselle d'Antin, fille du baron d'Antin et de la baronne, née Huchet de Cintré.

Mariage célébré le 5 février de M. le comte Joseph de Sécillon, fils de Madame la comtesse Léon de Sécillon,

Avec :

Mademoiselle Marguerite Convers.

Mariage célébré le 6 février, de M. Louis Jullien, capitaine du génie, chevalier de la Légion d'honneur,

Avec :

Mademoiselle Pauline Masselin, fille du général Masselin, commandeur de la Légion d'honneur, propriétaire à Saint-Gildas-de-Rhuys.

Mariage célébré à Paris, vers la mi-février de M. le comte Jean de Chappedelaine, officier du génie,

Avec :

Mademoiselle Marguerite Gérard.

Mariage célébré le 11 février à Sainte-Clotilde de Paris, de M. le comte Florric de Beaucaire, secrétaire d'ambassade,

Avec :

Mademoiselle Roussel de Courcy, fille du feu général de Courcy, ancien commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin.

Mariage célébré à Nantes le 20 février, de M. Léon Niard, officier d'administration,

Avec :

Mademoiselle Marie Chancerelle.

Digitized by Google

Mariage célébré le 26 février, de M. Marie-Paul-Camille-René-Augustin DE LAIGUE, avocat à Redon, maire de Cournon (Morbihan).

Avec :

Mademoiselle Louise-Marie DE GOUYON DE COYPEL, fille du comte Raymond de Gouyon de Coypel.

Mariage célébré à Moustoir-Ac (Morbihan), le 27 février de M. Joachim LE BOT, de Kerbastard en Moréac,

Avec :

Mademoiselle Marianne HILARY, fille de M. Hilary, maire de Moustoir-Ac.

Mariage célébré à Paris le 4 mars, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, du comte Bruno DE BOISGESLIN, fils du comte A. de Boisgeslin et de la comtesse, née de Clercq,

Avec :

Mademoiselle HENNESSY.

NORMANDIE ET POITOU. — Mariage célébré à Paris le 6 février, à la chapelle de la Nonciature, de M. le vicomte D'OILLIAMSON, capitaine au 4e régiment de hussards,

Avec :

Madame la princesse Jane DE POLIGNAC.

Mariage célébré le 12 février, de M. Robert DU DOUÊT,

Avec :

Mademoiselle Marie-Thérèse DES ROTOURS.

Mariage célébré à Falaise, les derniers jours de février, de M. Georges BRUNEAU DE MIRÉ,

Avec :

Mademoiselle Valentine DE LA FRESNAYE, fille de M. le baron de la Fresnaye, ancien officier de marine.

Mariage célébré le 14 janvier, en l'église Saint-Hilaire de Poitiers, de M. Alfred WEINACHTER, lieutenant au 20e régiment d'artillerie,

Avec :

Mademoiselle Anne LOGEROT, fille du général Logerot, frère du commandant du VIIe corps d'armée, ancien ministre de la guerre.

Mariage célébré à la cathédrale de Poitiers, les premiers jours de février, du comte Charles DE SAINTENIS, petit-fils du marquis de Montbrun et arrière petit-fils du maréchal de Contades,

Avec :

Digitized by Google

Mademoiselle Marie-Thèrèse DE ROGIER, fille du comte de Rogier et de la comtesse, née de Chambonneau.

Mariage célébré vers le 6 février, en la chapelle du château de la Garcillère, près Talmont (Vendée), de M. le vicomte Pierre DE COUGNY, fils du comte Hippolyte de Cougny et de la comtesse, née de Rocheville,

Avec :

Mademoiselle Jeanne DE BEAUMONT, fille du comte de Beaumont, ancien colonel d'état-major dans l'armée pontificale et de la comtesse, née de Bessay.

NECROLOGIE

BRETAGNE

Bien des pertes cruelles sont venues ces mois derniers mettre en deuil nos provinces de l'Ouest.

En Bretagne nous avons à enregistrer les décès de : M. l'abbé Mathurin POIRIER, missionnaire, né à Miniac sous Bécherel (Ille-et-Vilaine), mort à San-Antonio (Texas) le 27 novembre 1888, à l'âge de 62 ans. — M. l'abbé Pierre-Marie GUILLARD, curé de Saint-Joseph à Port-au-Prince (Haïti), mort le 15 décembre dernier. Né à Guilliers (Morbihan), le 12 mars 1846, l'abbé Guillard fut ordonné prêtre le 27 octobre 1870. Il était alors professeur au collège Saint-Stanislas à Ploërmel. L'année suivante, il partit pour la lointaine mission d'Haïti où il s'est dévoué en véritable apôtre. Vicaire à Sainte-Anne de Port-au-Prince, puis curé de Saint-Joseph et chanoine honoraire, il s'était acquis l'estime de la population tout entière et le général Légitime, le nouveau président de la République Haïtienne a tenu à assister lui-même à ses funérailles. — M. l'abbé Pierre JUIN, né à Saint-James (Manche), le 10 mars 1805, d'abord chapelain des religieuses Augustines de Sainte-Anne de Lannion, puis recteur de Tréguidel et de Tregomeur où il est décédé le 24 décembre. — Mme Anna-Marie du PLESSIS-QUINQUIS, en religion, sœur CÉCILE, fille de la Charité, décédée à Château-l'Evêque (Dordogne) le 24 décembre à l'âge de 16 ans. — M. Thomas LAPRIE, frère du chanoine Laprie

Digitized by Google

de Bordeaux, décédé le 14 janvier à Nantes à l'âge de 57 ans. — M. Bourse, ancien médecin principal de la marine, mort à Brest le 17 janvier.—M. l'abbé Julien Le Hérou, né à Plougonvel (Côtes-du-Nord) le 14 décembre 1833. D'abord vicaire à Loguivy-Plougras, à Callac et à Guingamp, il fut ensuite recteur de Lannebert, de Plesidy et de Ploubezre, et est mort le 18 janvier à l'hospice de Lannion dont il était aumônier.

Sa Grandeur Mgr Picarda, préfet apostolique du Sénégal, mort à Dakar vers le 20 janvier à l'âge de 44 ans. Né à Meslan (Morbihan), il appartenait à une vieille famille bretonne bien connue par son dévouement aux intérêts catholiques. — M. François-Joseph Bressler, directeur honoraire du conservatoire de musique de Nantes, officier de l'instruction publique, mort à Nantes le 25 janvier. — M. l'abbé Augustin Gruel, né à Chavagnes, au diocèse de Rennes, décédé curé de Duranville au diocèse d'Evreux, le 25 janvier, à l'âge de 50 ans. — Mlle Joséphine Le Coispellier, maîtresse d'institution chrétienne à Brest depuis plus d'un demi-siècle, décédée dans cette ville le 26 janvier. — M. le marquis Bertrand-Marie-Fidèle de Langle, mort au château du Plessis, commune de la Couyère (Ille-et-Vilaine, le 25 janvier à l'âge de 49 ans. Il s'était engagé en 1870 dans le régiment des zouaves de Charette où il avait bravement combattu à côté du fils de son fermier. — M. Paul-Eugène Audren de Kerdrel, maire de Saint-Gravé (Morbihan), conseiller général de Rochefort-en-terre, et vice-président du Conseil général du Morbihan, mort le 27 janvier au château du Brossay en Saint-Gravé, à l'âge de 80 ans. Fixé dans le canton de Rochefort à la suite de son mariage en 1835, il fut élu conseiller général pour les cantons de Questembert et de Rochefort en remplacement de M. Guillaume le 29 novembre 1845, fut réélu le 20 avril 1848 pour le canton de Rochefort et siégea à l'Assemblée départementale jusqu'au 8 août 1842. Catholique ardent, et royaliste dévoué, il fut nommé membre de l'Assemblée législative en 1849 en remplacement de M. Crespel de la Touche, décédé. Resté dans la vie privée sous l'Empire, il rentra dans la vie publique le 8 octobre 1871, par sa réélection comme conseiller général du canton de Rochefort. Sa connaissance des affaires, son zèle, son activité, sa haute compétence et son dévouement lui avaient assuré une grande influence dans l'Assemblée départementale, où sa perte sera douloureusement ressentie. En se faisant l'écho des regrets que cause sa mort à tous ceux qui l'ont connu, la *Revue historique de l'Ouest*, tient à adresser à sa famille et en particulier à son dévoué collaborateur, M. Audren de Kerdrel, sénateur, l'expression de sa doulou-

Digitized by Google

reuse sympathie et de ses bien respectueux sentiments de condoléances. — M. Alfred Demanche, ancien auditeur au Conseil d'Etat, ancien secrétaire général du Gouvernement en Algérie, ancien préfet des Côtes-du-Nord, officier de la Légion d'honneur, commandeur des ordres de Pie IX et de Saint-Grégoire-le-Grand, mort à Paris les derniers jours de janvier à l'âge de 72 ans. — Mme Melcyon d'Arcq, née Marie Stabbenrath, morte à Saint-Malo les derniers jours de janvier.

M. l'abbé Gabriel Uguet, ancien recteur de Molac, mort à Beignon le 30 janvier à l'âge de 86 ans. Né à Beignon, le 6 mars 1803, M. Gabriel Uguet fut ordonné prêtre le 18 septembre 1830 et nommé vicaire à Questembert l'année suivante. En 1833 il devint recteur de Brignac, puis de Molac en 1863 et s'était retiré quelques années après à Beignon, en raison du mauvais état de sa santé. — M. l'abbé Ronsin, né à Piré (Ille-et-Vilaine), curé de Cesson près Rennes depuis 12 ans, mort le 29 janvier à l'âge de 67 ans. Il avait été pendant plus de 30 ans vicaire de cette même paroisse. — M. l'abbé Arnaud, né à Saint-Colombin, (Loire-Inférieure) en 1833, curé des Moutiers, puis du Gâvre, mort dans cette paroisse le 30 janvier. — Le R. P. Louis Datin, Eudiste, décédé à l'Institution Saint-Martin à Rennes le 1er février à l'âge de 34 ans. — Mme Ambroise Rolland de Rangervé, née Amélie-Louise-Henriette Cébert de la Salle, endormie dans la paix du seigneur, le 1er février 1889, au château de la Salle-en-Fresnay près Bourgneuf-en-Retz (Loire-Inférieure) à l'âge de 71 ans.

M. l'abbé Chatellier, vicaire au Grand-Auverné, décédé le 3 février. — M. l'abbé Juhel, curé de la Vacherie (diocèse de la Nouvelle-Orléans), décédé le 3 février dernier après quinze années de ministère dans les Missions. Né à Baud, le 3 mars 1855. Il avait rempli d'abord les fonctions de vicaire à Lignol, à Landévant, à Locmariaquer, à Caudan, puis administré pendant quelques mois la paroisse de Saint-Philebert dont il fut le premier recteur. — M. Sébastien Faucheux, qui fut pendant 41 ans, sacristain de la cathédrale de Nantes, mort le 4 février à l'âge de 82 ans. — M. Joseph-François-de-Paule Eudel, mort à Nantes le 4 février à l'âge de 86 ans. Ancien fonctionnaire de l'administration des douanes, dessinateur de goût et esprit très érudit, M. Eudel, laisse des études philosophiques et quelques travaux littéraires. — M. le colonel comte de la Lande de Calan, mort le 6 février à Nancy. D'une vieille famille originaire de Bretagne, il avait épousé la fille du marquis de Ludre, qui fut député de la Meurthe. — M. Edouard-Félix Ménard-Briaudeau,

Digitized by Google

ancien conseiller de préfecture, conseiller général pour le canton de Legé jusqu'en 1870, mort à Nantes le 7 février à l'âge de 76 ans. — M. Toussaint-Laurent CHANCERELLE, mort à Nantes le 7 février à l'âge de 82 ans. — Mme la baronne Claire DIDELOT, chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière, sœur du vice-amiral baron Didelot, mort à Brest en 1886, décédée à Paris le 8 février à l'âge de 74 ans. — M. René-Marie GAGNOUX, ancien magistrat mort à Nantes le 8 février à l'âge de 77 ans.

M. le marquis Charles LA VILLE DE FEROLLES DES DORIDES, ancien rédacteur du *Moniteur de Rome*, mort à l'âge de 58 ans, le 10 février à Frascati (Italie), où il s'était retiré, après un retentissant procès que lui avait intenté le gouvernement italien, il y a un an, sous l'inculpation de complots contre la sûreté de l'Etat et dont il fut honorablement acquitté. — M. Pierre PALASNE DE CHAMPEAUX, fils du brillant officier de marine, si prématurément décédé il y a peu de temps, mort à Saint-Brieuc, le 10 février à l'âge de 16 ans. L'*Univers* du 25 février, publie sur ce jeune homme, qui ne fit que passer sur la terre de Bretagne, un article où nous relevons ces lignes. « Tant de beauté, de bonté, de jeunesse, d'espoir et d'avenir, brisé en un jour à la suite d'une distraction : examiner une épée en compagnie d'un ami bien-aimé et sous les yeux de sa mère !..... Mais vue du Ciel, cette mort est pleine de consolations, d'espérances et de joies, comme aussi elle est pleine de leçons, car elle est la mort d'un saint. » — M. l'abbé Joseph POIGNANT, missionnaire lazariste, ancien recteur de Coësmes (Ille-et-Vilaine) décédé à Paris le 11 février, âgé de 63 ans.

M. le comte Louis DE SAISY, frère du député du Finistère, décédé au château de Castellaouénan, vers le 12 février. Né en 1827, le comte Louis de Saisy s'était toujours occupé d'agriculture ; il fut appelé de bonne heure à diriger la ferme-école des Côtes-du-Nord, installée à Castellaouénan. Il fut un des premiers fondateurs du Concours d'animaux gras créé à Carhaix pour le département du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. — Mme la comtesse Gabriel de LAMBILLY née Eugénie-Armande BERNARD DE MONTEBISE, décédée le 13 février au château de Lambilly près Taupont (Morbihan) à l'âge de 47 ans. Mgr l'Evêque de Vannes a tenu à venir lui-même présider les funérailles où assistaient plus de deux mille personnes et a prononcé l'éloge funèbre de la noble défunte à laquelle il a su si justement, appliquer les paroles de Bossuet parlant de Henriette de France. « Elle ne connut d'autres ennemis que ses péchés. Aucun ne lui sembla léger. Elle en faisait un rigoureux examen et soigneuse

Digitized by Google

de les expier par la pénitence et par les aumônes, elle était si bien préparée que la mort n'a pu la surprendre, encore qu'elle soit venue sous l'apparence du sommeil. » — M. James Mége, ancien député royaliste du Finistère à la Constituante de 1848, mort le 14 février à l'âge de 81 ans.

M. le comte Joseph de la Lande de Calan, frère de M. l'abbé de la Lande de Calan, doyen du chapitre de Quimper, et veuf de Mlle de Bremoy, mort à Quimper le 14 février à l'âge de 85 ans. — Mme Albertine-Marie du Hamel de Fougeroux, comtesse de Bruc de Livernière, morte à Orléans le 14 février dans sa 56e année. — M. l'abbé Julien Jagat, ancien curé doyen de la Roche-Bernard, décédé le 15 février. Né à Taupont (Morbihan) le 11 octobre 1812, il avait été ordonné prêtre le 11 mars 1837. D'abord, vicaire à Guer, puis à Saint-Samson et à Mohon, il devint recteur de Callac en 1860 et de Concoret en 1862. Nommé curé-doyen de la Roche-Bernard en 1864, il avait été créé chanoine honoraire en 1875, mais fut obligé de quitter le ministère au commencement de 1887 par suite du mauvais état de sa santé. — M. Fernand-Marie-Alexandre du Guiny, sergent au 28e régiment de ligne à Evreux, fils du regretté M. du Guiny, conseiller général de Savenay, mort il y a un an, et neveu du général du Guiny, commandant le 3e corps d'armée à Rouen, enlevé en 28 heures, le 15 février, par une méningite tuberculeuse à l'âge de 21 ans. — M. l'abbé Pierre Ramel, ancien aumônier, prêtre habitué à Saint-Malo, décédé le 15 février, âgé de 73 ans. — M. l'abbé Nicolas, chapelain de Plougastel-Daoulas (Finistère), mort vers la mi-février. — M. Henri Gilbert, de Pontrieux, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre impérial d'Annam, chevalier de l'ordre royal du Cambodge, ancien commandant de la canonnière l'*Arquebuse*, pendant la guerre du Tonkin où il s'était tout particulièrement distingué, mort en mer vers la mi-février à bord du *Calédonien*, faisant route pour la Nouvelle-Calédonie. — Mme Thomas d'Alvarez, mère de la comtesse Alain de Coëtlogon, et de Mme Tissot, dont le mari, aujourd'hui décédé, fut ambassadeur à Londres, morte à Quimper le 16 février, à l'âge de 72 ans. — Le R. P. Le Délaizir, jésuite, né à Saint-Thuriau (Morbihan) le 29 avril 1795, mort à Quimper le 18 février, à l'âge de 94 ans après 72 années passées dans la vie religieuse. Etudiant au collège de Vannes en 1815, le R. P. Le Délaizir, avait pris parti à cette époque comme ses condisciples, pour la défense de la Royauté, et fait partie de cette fameuse expédition, si bien racontée par Rio, dans sa petite *Chouannerie*. Il avait même été nommé lieutenant royal. — M. Edouard-Henry Gouin, mort à Nantes le 20 février, à l'âge de 78

Digitized by Google

ans. — M. Martin Bourgeois, imprimeur à Nantes, l'un des plus anciens éditeurs royalistes de cette ville. Longtemps associé à l'œuvre de propagande royaliste et catholique, commencée par MM. de Kersabiec, de la Rochette, Peigné, Le Gouais, Dezanneau et de Bouillé, ses presses imprimèrent tour à tour : l'*Hermine*, l'*Etoile*, l'*Espérance du Peuple*, l'*Ami de la Vérité*, l'*Observateur*, le *Petit Nantais*, la *Semaine religieuse*. Il est mort à Nantes le 22 février à l'âge de 65 ans. — M. l'abbé Joseph Phily, recteur de Blesruais (Ille-et-Vilaine), mort le 26 février dans sa 53e année. — Mme la comtesse douairière de Puységur, née de Tholozan, belle-mère de M. le baron de Lareinty, sénateur, mort le 26 février, à l'âge de 84 ans. Elle descendait par sa mère, Mlle de Brisay, de la gouvernante des enfants de France, qui sous Henri IV, fut une illustration de plus pour cette noble Maison.

M. le général Benoit, ancien commandant de la 44e brigade d'infanterie à Quimper, puis de la 21e division à Nantes, mort au Mans le 27 février. Né à Paris en 1819, il s'était distingué dès le début de sa carrière en Crimée et en Italie. Il avait pris sa retraite, il y a trois ans et était grand officier de la Légion d'honneur. — Mme veuve Defforges, mère de M. le chef d'escadron Defforges, qui a commandé si longtemps la gendarmerie du Morbihan, morte le 27 février à Roanne (Loire), dans sa 103e année. — M. Aristide-Marie Herbelin, pharmacien en chef des Hospices de Nantes, secrétaire du Conseil d'hygiène, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, officier d'Académie, mort à Nantes, le 28 février à l'âge de 57 ans. — M. l'abbé Créac'h, vicaire à Plouvorn (Finistère), mort vers la fin de février.

M. l'abbé Salmon de la Godelinais, vicaire à Saint-Léonard de Fougères, décédé le 2 mars à l'âge de 56 ans. — M. l'abbé Jean Cocheril, né à Dinan en 1826, d'abord vicaire à Trédias, puis à Saint-Carné et à Saint-Jacut-de-la-Mer, ensuite aumônier de l'hospice de Dinan, puis recteur de Plumaudan et de Saint-Samson, décédé le 3 mars. — M. l'abbé Diguelou, recteur de Plouédern (Finistère), mort le 4 mars. — M. Anthime Ménard, avocat, ancien bâtonnier du barreau de Nantes, mort dans cette ville le 5 mars à l'âge de 79 ans. — M. le docteur Léon Le Gouest, médecin inspecteur en retraite, ancien président du Conseil des Armées, ancien professeur de Clinique chirurgicale au Val-de-Grâce, commandeur de la Légion d'honneur, mort à Paris le 5 mars. — M. Jean-François Le Boucher, trésorier des Invalides de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Nantes le 6 mars, à l'âge de 79 ans. — M. le général de division Loysel, décédé à Paris le 6 mars, à l'âge de 64 ans. Né à Rennes, le 14 février 1825, il était entré à Saint-Cyr en 1845, et en était sorti

Digitized by Google

dans le corps d'état-major où il accomplit toute sa carrière. Pendant la campagne du Mexique, il remplit comme chef d'escadron, les fonctions d'aide de camp de l'empereur Maximilien. En 1870, il fut attaché comme lieutenant-colonel à l'armée de Metz, fut fait prisonnier et interné en Allemagne, mais réussit bientôt à s'échapper et vint offrir ses services au gouvernement de la Défense nationale. Nommé colonel, puis général de brigade, il fut chargé du commandement des troupes du Hâvre. Après une carrière des plus glorieuses, le général Loysel fut encore élu député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale de 1871. Il y repoussa les préliminaires de la paix, l'amendement Wallon, et fut rapporteur du projet de loi sur la mise à la retraite des officiers après 25 ans de service. Elu plus tard sénateur d'Ille-et-Vilaine, il fit partie de la droite monarchique et vota le 23 juin 1877 pour la dissolution de la Chambre des députés. A la suite d'une insolation, contractée pendant une tournée d'inspection en Algérie, il dut abandonner son commandement, puis demander le 27 mai 1887, sa retraite avant l'âge. — M. l'abbé Isaac Dutertre, recteur de Guipel (Ille-et-Vilaine), décédé le 7 mars. — M. l'abbé Brochec, vicaire à Landédu (Finistère), décédé le 8 mars.

M. Claude-François Hippolyte Poignot, capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Nantes le 9 mars, à l'âge de 49 ans. — Mme Marie-Claire Clergeau, femme de notre confrère, M. le docteur Anizon, morte à Nantes le 10 mars, à l'âge de 70 ans. — M. Félix-Marie-Etienne de Bruc de Montplaisir, décédé à Nantes le 11 mars, à l'âge de 65 ans. — M. l'abbé Le Corvaisier, recteur de Feins (Ille-et-Vilaine, décédé le 12 mars, à l'âge de 69 ans. — M. Alfred-Jules-Marie de Gouyon de Beaucorps, bibliothécaire du *Cercle Louis XVI*, à Nantes, mort dans cette ville le 14 mars, à l'âge de 68 ans. — M. Alphonse Robin de Morhery, conseiller général républicain de Loudéac, petit-fils du député à l'Assemblée nationale de 1789, décédé le 18 mars à Loudéac. — M. Jean-Louis Rivallon de la Croix du Temple, capitaine de frégate en retraite, mort à Brest le 19 mars. Pendant la guerre de 1870-1871, le commandant du Temple servit à l'armée de la Loire comme général de brigade à titre auxiliaire. M. Louis du Temple a souvent été confondu avec son frère cadet, comme lui capitaine de frégate en retraite et général de brigade pendant la guerre franco-allemande. Officier de la Légion d'honneur, il s'était retiré au château de Keranna, près Brest, où il avait employé les loisirs de sa retraite à la publication d'intéressants travaux sur les *Machines marines*, qui font autorité.

Digitized by Google

NORMANDIE.

En Normandie, nous avons à signaler les pertes de M. l'abbé Louis Bezier, né à Essay en 1842, vicaire à Athis, puis curé de Saint-Nicolas-des-Lettiers où il est mort le 2 décembre. - M. l'abbé Auguste-Paul Coquebert de Montbret, ancien officier de cavalerie, mort à Versailles le 31 décembre dans sa 64e année. — M. Lambert, mort dans les premiers jours de janvier à Evreux. — M. d'Imbleval, président de l'Union des ouvriers d'Evreux, mort dans cette ville le 23 janvier après une carrière des plus honorables passée tout entière dans la magistrature. — M. Casimir-Marie-Louis, vicomte du Passage, mort dans les derniers jours de janvier. — M. l'abbé Lemarchand, né à la Lande Saint-Siméon. D'abord vicaire à Lougé et à Coulonche, puis curé du Châtellier et de la Haute-Chapelle, il est mort dans cette dernière paroisse le 17 janvier, âgé de 83 ans. — Mme Maurice de Morry, née de Breuvery, mariée depuis une année seulement, décédée à la fin de janvier. — M. Louis de Saint-Pierre, ancien député royaliste de la Manche à l'Assemblée Nationale de 1871, mort à Versailles le 4 février. Né à Dôle (Jura) en 1825, son père avait déjà siégé en 1832 à la Chambre des députés, comme représentant de la Manche. — Sœur Victoire Préel, supérieure de l'Ecole de travail de Sainte-Marguerite de Carranger, morte le 14 février à l'âge de 70 ans. — M. le comte d'Orglandes, officier de cavalerie, fiancé à Mlle d'Haussonville, mort à Madère le 18 février, d'une longue maladie de poitrine. — Mme la comtesse Aymeri de Goyon, née de Raigecourt, morte au château de Fleurigny le 20 février dans sa 25e année.— M. l'abbé François Dutacq, ancien vicaire du Sap, puis curé de Medavy; en dernier lieu curé d'Hablouille où il est mort le 21 janvier à l'âge de 80 ans. — Le R. P. Victor Duval, de Sainte-Marie de Tinchebray, décédé dans cette ville le 23 février. Né à la Ferté-Macé en 1830, il avait été vicaire à Landisacq. - Mme la comtesse de Pontgibaud, née Le vicomte Blangy, décédée en son château de Fontenay (Manche) le 1er mars, dans sa 63e année. — M. Lemaire, contrôleur des télégraphes, attaché à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, mort subitement à Paris le 4 mars, au moment où il partait pour regagner Laigle (Orne), sa résidence. — Mme la comtesse de Hedouville, morte à Paris le 5 mars à l'âge de 74 ans. — M. Louis-Marie-Adolphe de Cussy, caporal au 2e régiment d'infanterie de marine, décédé à Neuilly-sur-Seine, le 6 mars, dans sa 21e année.

Digitized by Google

MAINE

Dans le Maine, nous avons à enregistrer la perte de : M. l'abbé René Croissant, doyen d'âge du diocèse du Mans. Né à Simplé (Mayenne) en 1797, il fut successivement vicaire à l'hôpital du Mans, à Châtillon sur Colmont, à Sennie, puis curé de cette paroisse où il est mort le 7 décembre. — M. l'abbé Pinçon, décédé à Saint-Denis d'Anjou, le 11 décembre âgé de 68 ans. — M. l'abbé Louis Charbonnier, curé de Saint-Mars d'Outillé, décédé le 12 décembre âgé de 55 ans. D'abord vicaire à Nogent-le-Bernard et à Connerré, il avait été ensuite curé de Duneau. — M. Pierre Thoré, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite, décédé au Mans le 15 décembre. — M. l'abbé Mautains, vicaire à Saint-Jean de la Motte en 1821, puis curé de Gesvres, où il est mort le 22 décembre. — M. l'abbé Pierre Beaudet, né à Ambrières en 1825, d'abord vicaire à Mamers, puis aumônier des sœurs Passionnistes de cette ville, où il est mort le 1er janvier 1889. — M. Gasselin de Hesnay, ancien maire du Mans, ancien député mort les premiers jours de janvier. — M. l'abbé Henri Angevin, curé de Fercé au diocèse du Mans, né à Mont-Saint-Jean en 1839, décédé le 12 janvier. — M. l'abbé Jean Jallier, décédé le 17 janvier à Saint-Fort (Mayenne). Né à Cossé-le-Vivien en 1819, il fut successivement vicaire à Saint-Remi de Châteaugontier et à la cathédrale de Laval, curé de Martigné, puis de la Croixille.

Mlle Cécile Millet, veuve de M. Gustave Caillard d'Aillières et mère de M. Augustin-Fernand Caillard d'Aillières, député de Sarthe, décédée à Paris le 21 janvier à l'âge de 65 ans. — M. l'abbé François Bouet, né à Saint-Remy-du-Plain en 1832, vicaire à Fyé et à Bouloire, puis ensuite curé de Sainte-Cerotte et de Pont de Gennes, décédé à Chinon le 20 janvier. — M. Latouche, avoué au Mans, décédé dans cette ville le 25 janvier. — Mme veuve Lambert, fille de M. Leguicheux, éditeur au Mans, décédée dans cette ville le 27 janvier à l'âge de 24 ans. — M. Pierre Chevallier, décédé le 29 janvier à Segrie. — M. le général Louis-Alexandre Digard, mort à la Flèche, le 4 février à l'âge de 70 ans. Promu général de brigade en 1870, il avait pris sa retraite en 1879. — M. l'abbé Louis Marquis, curé de Lavardin, né au Lude en 1822, mort le 11 février. Il avait été précédemment vicaire à Savigné-l'Evêque, à Saint-Denis d'Anjou et à la Bazoges. — M. l'abbé Vannier, curé de Louestault, au diocèse de Tours, décédé le 16 février. Il était né à la Chapelle d'Aligné (Sarthe) en 1818. — M. de Castillon de Saint-Victor, sous-lieutenant au 104e

Digitized by Google

de ligne, mort à l'hôpital de Tours vers la mi-février à l'âge de 21 ans. — M. l'abbé Théophile Lérard, né Saint-Ulphace, en 1827. D'abord professeur à Précigné, puis vicaire à Sillé-le-Guillaume, il fut ensuite curé de Pezé-le-Robert et de Dollon, puis aumônier du lycée de Tours où il est mort le 19 février. — M. le colonel vicomte de Joybert, ancien colonel du 2e dragons, officier de la Légion d'honneur, mort à Dureil (Sarthe) le 3 mars. — M. l'abbé Frédéric Jupin, né à Laval, où il est mort le 5 mars à l'âge de 80 ans.

ANJOU.

En Anjou, nous avons à déplorer les décès de : M. l'abbé René Pagerie, curé d'Echemiré, né à Contigné en 1810, et décédé le 26 novembre. — M. l'abbé Auguste Beloeuvre, curé de Bouillé-Menard, né à Chevillé-le-Rouge, mort le 2 décembre à l'âge de 73 ans. — M. l'abbé Camille Ledroit, ancien curé du Coudray-Macouard, décédé à Chalonnes-sur-Loire le 10 décembre âgé de 83 ans. — M. l'abbé Eugène David, ancien curé de Freigné, où il est mort le 21 décembre dans sa 76e année. — M. l'abbé Louis Poulain, curé de Chanteloup, mort le 27 décembre à l'âge de 81 ans. — Mme Louise Renaud, en religion : Mère Josephine, née à Morannes en 1819, fondatriee et première Supérieure générale des Petites-Sœurs de saint François, décédée à Angers le 13 janvier. — M. l'abbé Onésime Bariller, curé de Souzay, décédé le 19 janvier, âgé de 61 ans. — M. l'abbé Marin Sergent, né à Saumur, ancien curé de Pruniers, décédé à Saint-Martin de la Forêt, le 19 janvier dans sa 87e année. — M. l'abbé Jacques Leroy, né à la Salle de Vihiers en 1813, d'abord vicaire à Tiercé, puis aumônier des Sœurs de Saint-François à Doué, où il est mort le 23 janvier. — M. le comte de Bonneau, mort à Nice vers le 28 janvier. D'une honorable famille angevine, M. de Bonneau qui avait épousé Mlle Avenant, a publié plusieurs travaux historiques remarqués, entre autres : une *Vie de Madame de Miramon* et une *Vie de la duchesse d'Aiguillon*, qui furent couronnés par l'Académie française. — M. l'abbé Alphonse Gaultier, ancien curé de Carbay, décédé à la communauté des Récollets de Doué-la-Fontaine, le 29 janvier, âgé de 66 ans. — M. l'abbé A. Allereau, curé de Chemillé, mort les derniers jours de janvier. — M. l'abbé Emile Lefèvre, né à Saumur, d'abord curé de Trelazé, puis du Lion d'Angers où il est mort le 31 janvier à l'âge de 56 ans. — M. l'abbé Louis Gangneux, d'abord vicaire à Saint-Lezin, puis au Fuilet, mort dans cette paroisse presque subitement le 7 février, âgé de 34 ans. — Mme la vicomtesse Paultre

Digitized by Google

DE LA MOTTE, née ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET, décédée le 7 février, chez sa fille, Mme la baronne de Rochebouët, au château de Ronvolz (Maine-et-Loire). — M. le docteur RENIER, décédé à Angers, vers le 15 février. — M. l'abbé Philippe LAIMÉ, ancien curé de Juigné-Bené, décédé à Angers le 8 mars, à l'âge de 87 ans. — M. l'abbé Gabriel DANIAU, curé de Joué, mort le 9 mars à l'âge de 79 ans.

POITOU ET SAINTONGE.

Le Poitou est sans contredit l'une de nos provinces de l'Ouest où la mort ces derniers mois, a le plus impitoyablement frappé. Nous avons à y enregistrer les pertes de : Mme Sophie-Gabrielle-Estelle de CÉRIS, veuve de M. le vicomte Jean-Antoine de BRIDIERS, décédée au château de Genouillé près Lhommaizé le 22 novembre 1888, à l'âge de 88 ans. — M. l'abbé JARLIT, curé-doyen de Lusignan, décédé le 29 novembre à Paris. Né en 1816 au Beugnon, il fut aussi professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Montmorillon, puis curé de Sainte-Croix de Parthenay. — Mlle Marie Eulalie BIGEU, décédée à Poitiers le 19 décembre dans sa 75e année. — M. HENNEGART, ancien député, vice-président du Conseil général de la Vienne, chevalier de la Légion d'honneur, mort au château de Combreux (Seine-et-Marne), le 23 décembre à l'âge de 92 ans. — M. BOYER, ancien notaire à Poitiers, décédé dans cette ville le 1er janvier âgé de 81 ans. Il avait perdu il y a quelques mois sa fille : sœur ROSALIE-DE-JÉSUS, religieuse de la Sagesse. — M. l'abbé François MONTEIL, né à Niort et ancien curé de Perigné, décédé à Brulain le 9 janvier âgé de 81 ans. — Mlle Marie-Henriette BOUILLAUD parente de M. Sabouraud, député de la Vendée, décédée le 9 janvier aux Marronniers, paroisse de la Châteigneraye, âgée de 59 ans. — Mme Catherine-Eudoxie D'HUGONNEAU, veuve de M. D'HUGONNEAU DE BOYAT, décédée à Poitiers vers la mi-janvier à l'âge de 77 ans. — M. l'abbé Constant ROCHETEAU, né au Poiré-sur-Vie, le 13 février 1855, vicaire d'Ardelay (Vendée), décédé le 22 janvier.

Mme Louise COMPTE DE TALOBRE, veuve de M. AUGIERS DE CREMIERS, morte à Poitiers le 24 janvier à l'âge de 62 ans. — M. Jean-Baptiste PERLAT architecte, qui construisit de nombreuses églises dans le diocèse de Poitiers, décédé dans cette ville le 25 janvier. — M. le comte Marie-Henri de la ROCHEFOUCAULD-BAYERS, maire de la Garnache (Vendée), décédé dans cette commune au château des Planches, le 26 janvier, à l'âge de 83 ans. — Mme Bonne de LAROCQUE-LATOUR, née de PUYBERNEAU, sœur de M. de Puyberneau, ancien député de

Digitized by Google

la Vendée à l'Assemblée législative, morte à La Rochelle, le 26 janvier. — M. Charles-Léonce Delavau, lieutenant-colonel en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Saix (Vienne), conseiller d'arrondissement, mort au château d'Eternes près les Trois-Moutiers (Vienne) le 27 janvier à l'âge de 61 ans.

Mlle Louise du Bost, décédée le 29 janvier, âgée de 73 ans. — M. le comte de Maurès de Malartic, mort presque subitement à Niort le 30 janvier. — M. l'abbé Louis Baron, né le 29 juin 1822 à la Selle-Saint-Avent (Indre-et-Loire), décédé à Poitiers le 2 février. Il fut successivement vicaire à Sainte-Croix de Parthenay, à Sainte-Radegonde et à Saint-Porchaire de Poitiers, puis aumônier de la Visitation. — Mlle Marie-Louise de Vallois, morte à Poitiers, le 5 février à l'âge de 34 ans. — Mme la marquise de Touchimbert, décédée à la Guadeloupe le 7 février à l'âge de 93 ans. — M. l'abbé Rambaud, curé de la Ferrière, né à Challans en 1825, décédé le 8 février. Il fut d'abord vicaire à Saint-Jean de Monts et à la Roche-sur-Yon, puis curé de Saint-Sigismond et de la Caillère. — M. l'abbé Henri Laurent, curé de Vouvent (Vendée), mort le 8 février. Né aux Sables-d'Olonne en 1829, il avait été d'abord vicaire à la Chaize-le-Vicomte et à Notre-Dame de Fontenay. — M. Pain, député et conseiller général conservateur de la Vienne pour le canton de Villedieu, représentant de ce département depuis 1881, mort le 8 février à l'âge de 56 ans. — Le R. P. Hippolyte Paterne, né à Saumur, décédé le 11 février à Poitiers, âgé de 71 ans. D'abord curé de Souvigné, puis de Pressigny, il entra ensuite dans la Congrégation des Oblats de Saint-Hilaire. Nommé ensuite économe du Petit-Séminaire de Montmorillon et professeur d'Ecriture sainte au Grand-Séminaire, il publia chez Oudin, à Poitiers, un ouvrage, intitulé : *De la tiédeur*.

M. Félix-Modeste Boncenne, décédé au Chail près Fontenay-le-Comte, le 13 février âgé de 82 ans. — M. l'abbé Eugène Gonet, curé-doyen de Saint-Gilles-sur-Vie, mort subitement dans la gare de cette ville le 15 février. Né à Fontenay en 1828, il fut d'abord vicaire à Pouzauges, puis curé de Cheffois et de Beaulieu, aumônier du collège de Fontenay et ensuite des Frères de Saint-Gabriel à Saint-Laurent-sur-Sèvre et enfin curé de Réaumur. L'un des meilleurs poètes de la Vendée, on lui doit : *Séminaristes et Soldats ; — Montfort, thaumaturge et prophète ; — Les cerises du père Montfort ; — Les Nénuphars ; — Les fils de Montfort ; — L'Angelus ; — Gais pèlerins des frais bocages*, avec le refrain :

Ah ! ma chère Vendée
Je t'aimerai toujours !

Digitized by Google

Il laisse parmi ses manuscrits un poëme de 5000 vers sur *Saint Martin de Vertou*. — M. le vicomte DE LA GUÉRONNIÈRE, ancien lieutenant de vaisseau et ancien trésorier général, fils de l'ancien ambassadeur, décédé le 21 février à Joué-les-Tours, à l'âge de 51 ans. — M. Paul SAVARY DE BEAUREGARD, mort au château de Chatenay, près la Châteigneraye (Vendée) le 25 février à l'âge de 37 ans. — M. l'abbé Joseph MICHARDIÈRE, prêtre du diocèse de Luçon, mort le 26 février, à la Pommeraye à l'âge de 26 ans. — Mme Marie-Pauline-Elizabeth BARBIER, en religion : Mère MARIE DE SAINTE ANNE, de l'ordre de la Mère de Dieu, décédée au couvent de Picpus à Paris, le 26 février à l'âge de 36 ans. — Mlle Jeanne-Marie-Françoise DE FERRÉ DE PEYROUX, pieusement décédée à Poitiers, le 27 février à peine âgée de 23 ans. — M. l'abbé Louis PROUST, curé de Tercé, au doyenné de Saint-Julien-Lars, mort le 5 mars, âgé de 56 ans. Né à Exoudun, il fut successivement vicaire aux Trois-Moûtiers, à Coulonges-sur-l'Autize, à Vouillé et à Availles-Limouzine. — M. Gustave CHEVALLEREAU, conseiller général de la Vendée pour le canton de Sainte-Hermine, mort le 6 mars au château de Boissorin, à l'âge de 71 ans. — M. le comte Louis FROTTIER DE LA MESSELIÈRE, officier démissionnaire en 1830, décédé le 7 mars, à Saint-Julien-Lors, dans sa 83e année. — M. l'abbé François PERRAUD, curé de Châteauneuf au diocèse de Luçon, décédé le 11 mars. Né à Cugand en 1818, il avait été précédemment vicaire à Sallertaine, puis curé du Givre. — Mme Marie-Charlotte-Josèphe-Blanche DROUIN DE BONVILLE, veuve de M. Marie-Camille de BAUDUS, décédée à Poitiers le 12 mars à l'âge de 60 ans. — M. le vicomte de CUGNAT, mort dans les Deux-Sèvres, vers la mi-mars. — M. Alexis-François-Nisidas des NOUHES DE LOUCHERIE, qui édita il y a deux ans le splendide album biographique des *Généraux Vendéens*, et administra pendant de longues années la commune de Saint-Fulgent (Vendée), mort le 12 mars à Nantes à l'âge de 80 ans. — M. le général CALLIER, grand croix de la légion d'honneur, décédé à Paris le 14 janvier à l'âge de 83 ans. — M. le comte Henri DE ROUMEFORT, conseiller général de la Charente-Inférieure, décédé au château de Laleard vers la mi-janvier à l'âge de 64 ans. — Mlle Célina PÉPONNET, pieusement décédée le 17 janvier à Saint-Pierre d'Oléron. — M. Charles FOURNIER, maire de la Rochelle, ancien député de la Charente-Inférieure, décédé les premiers jours de février.

JEHAN DE LA SAVINAYE.

VANNES. — Imprimerie E. LAFOLYE.

Digitized by Google

CATALOGUE DES GENTILSHOMMES D'ANJOU

LORS DE LA RECHERCHE DE LA NOBLESSE

DE 1666

PAR M. VOISIN DE LA NOIRAYE, INTENDANT DE TOURS

AVANT-PROPOS

Le roi Louis XIV, voulant procéder à la réformation de la noblesse de France, nomma *Jean-Baptiste* VOISIN, chevalier, seigneur de la Noiraye, conseiller du roi en tous conseils et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, « *commissaire « départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en provinces « de Touraine, Anjou et Maine pour satisfaire à l'arrêt du Con- « seil du 22 mars 1666.* » Les poursuites étaient faites à la requête de Me Jean de Laspeyre, son principal commis et durèrent quatre ans. Jean-Baptiste mourut en 1672. Les minutes du greffe où étaient inscrits les titres de noblesse des familles domiciliées dans chacune des trois élections de Tours, Angers et le Mans étaient en 1705 conservées par son fils *Daniel-François* VOISIN, chevalier de la Noiraye, qui fut successivement conseiller d'Etat en 1704, secrétaire d'Etat en 1709, enfin chancelier et garde des sceaux en 1714.

On lit en effet à la suite de la grosse originale de la maintenue de *Marin* BOYLESVE, Sr de la Maurouzière, datée du 8 juin 1667, actuellement entre nos mains : « *Le contenu cy- « dessus a été par les conseillers, notaires gardes-notes du roy en « Chastelet de Paris soussignés, extrait et collationné sur les « originaux estant dans un registre relié en parchemin repré-*

Digitized by Google

« *senté par M. Jacques Dière sécrétaire de M. Voysin, conseiller* « *d'Etat, dans lequel registre sont inscrits les titres de noblesse* « *des personnes domiciliées dans l'élection d'Anjou en ordon-* « *nance de M. Voysin lors intendant en la généralité de Tours,* « *ledit registre repris par led. Sr Dière pour être remis à mond.* « *Sr Voysin, conseiller d'état le 22 décembre 1705 (Signé) Binot* « *et Horiot (avec paraphes).*

On ignore quand et comment les minutes du greffe de l'intendant de la généralité de Touraine furent perdues, mais il est certain que le 6 janvier 1714, le roi chargeait *Bernard* CHAUVELIN, chevalier, Sr de Beauséjour, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finance de la généralité de Tours, de procéder à une nouvelle réformation qui eut lieu, en effet, les années suivantes.

Dans les preuves de Malte de *Camille-Hyppolite-Annibal de Farcy de Cuillé* qui furent faites les 26 et 28 décembre 1722 on lit : « *Les minuttes du greffe de l'intendant de la généra-* « *lité de Tours ayant été perdues depuis la réformation géné-* « *rale qui en fut faite en 1663, le roy ordonna qu'il en serait* « *faite une nouvelle dans l'année 1714...* ». Outre les trois registres, on fit pour chaque élection un *Catalogue des gentilshommes de la province.*

Le hasard ayant fait tomber entre nos mains celui d'Anjou, nous le publions *in extenso* ayant seulement rétabli l'ordre alphabétique et corrigé — sans y être arrivé complètement — un grand nombre d'erreurs dans les noms de personnes et de lieux.

Ainsi se trouve fixé l'état de plus de 400 familles nobles de l'Anjou. Il faut espérer que ce travail sera complété plus tard par la publication de ceux de Touraine et du Maine.

P. DE FARCY.

Digitized by Google

CATALOGUE des gentils hommes et nobles de la province d'Anjou, Généralité de Tours, lors de la Recherche de la noblesse en 1666, par M. Voisin de la Noyrais, Intendant de Tours et commissaire dans cette partie nommé par la Cour.

A la suite est le rôle de ceux qui ont payé la taxe pour être confirmé dans la noblesse acquise par l'échevinage et mairie de l'hôtel de ville d'Angers au folio 22.

A

René AMOUREUSE, Ecuyer, sieur de Vernusson, *René Amoureuse*, son fils, demeurant paroisse de Jallais.

Pierre Amoureuse, Ecuyer, seigneur du Mureau et de la Blottière, demeurant paroisse Saint-Pierre, élection d'Angers, eurent acte de la représentation de leurs titres, scavoir ledit Pierre le 14 juin 1667 et ledit René le 6 octobre 1668.

*Charles d'*ANDIGNÉ, Ecuyer, seigneur d'Angrie et de Vezins, demeurant paroisse d'Angrie, élection d'Angers, eut acte de la réprésentation de ses titres le 6 juin 1667.

Suzanne d'Andigné, V^e de *René d'Andigné*, Ecuyer, seigneur de Chazé, *René*, *Jean*, *Louis d'Andigné* leurs enfants;

Jean d'Andigné, Ecuyer, seigneur de Sainte-Jamme, dem^t paroisse de la Jalliette. El. d'Angers.

Louis d'Andigné, tous deux frères dud^t René, E^r Sr de Chazé, leur oncle, eurent acte de la représentation de leurs titres le 17 Juin 1667.

Armand d'Andigné, Ecuyer, seigneur de Beauregard, dem^t à Jumelles. El. de Baugé.

René d'Andigné, Ecuyer, Sr de la Chaluère, son oncle, dem^t paroisse de Gennes. El. de Château-Gontier.

René d'Andigné, E^r Sr de la Barre, demeurant P^sse de Saint-Saturnin, El. de Château-Gontier et *Pierre d'Andigné*, son frère, E^r Sr de la Fauvélière, eurent acte de la représentation de leurs titres le 20 mars 1670.

Charles d'Andigné, E^r S^r des Escotais, dem^t paroisse de Laigné. El. de Château-Gontier.

René d'Andigné, E^r Sr de Montjauger, P^sse de Combré, El. d'Angers, eurent acte de la présentation de leurs titres le 30 décembre 1669.

Christophe d'Andigné, E^r S^r des Essards, dem^t paroisse Saint-Georges El. d'Angers père de *Charles et Louis d'Andigné*, eurent acte de la représentation de leurs titres le 21 mars 1667.

Digitized by Google

Guy d'Andigné, Ecuyer, sieur de la Ragottière y demeurant paroisse de Marigné, El. de Châteaugontier eut acte de la représentation de ses titres le... avril 1668.

Jean d'Andigné, Ecuyer, S. de la Ragottière, y demeurant p^sse de Marigné El, de Châteaugontier eut acte de la représentation de ses titres le 4 avril 1668.

Jean d'Andigné, Ecuyer Sr de la Raudière et de Nezon y demeurant p^sse et El.de Château-du Loir, eût acte de la représentation de ses titres le 5 février 1669.

Jean ARTAUD, Ecuyer, Maitre de la Chambre des Comptes de Nantes eut acte de la représention de ses titres le 22 mars 1681.

Charles D'ASSÉ, S^r dudit lieu, dem^t p^sse de Souvigné, El. de Baugé renvoié comme Gentilhomme.

Urbain D'AUBIGNÉ, Chevalier, S^r baron de Tigné, dem^t p^sse de Tigné. Election de Saumur.

René d'Aubigné, Chevalier Sr de la Salle, dem^t paroisse de Cernusson, El. de Saumur, eurent acte de la représentation de leurs titres le 14 août 1667.

Louis AUBRY, Ecuyer, Sr du Marin, de la Torcherie et de la Fontaine, paroisse de Saint-Martin, cy-devant El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 15 juin 1667 tant pour luy que pour *Maximilien* et *Maurice Aubry*, ses frères.

Nota que plusieurs frères dudit Louis Aubry ont été maintenus dans leur noblesse par jugement rendu par M. Barentin, intendant en Poitou, le 26 juillet 1667.

Pierre AUDOUIN, Ecuyer, Sr de la Blanchardière, Echevin d'Angers en 1664 et comme tel eut acte de la représentation de ses titres le 21 mars 1668.

Jacques AUDOUIN, Ecuyer, Sr de Danne, cy-devant Conseiller du Roy, assesseur au siège Royal de la prévosté d'Angers, demeurant en ladite ville, fait échevin d'Angers en 1649, eut acte de la représentation de ses titres le 5 juillet 1668 *à condition de payer la taxe pour la confirmation de ses titres.*

Urbain D'AUTERIVE, Ecuyer, Sr de Chennevières, y demeurant élection de la Flèche au nombre des maintenus par M. Voysin de la Noyrais.

Charles AVELINE, Ecuyer, Sr de Saint-Mars, Conseiller au présidial d'Angers y demeurant, eut acte de la représentation de ses titres comme fils d'échevin le 29 août 1667.

Jean-François D'AVOINE, Ecuyer, Sr de la Jaille. Gastines et baron de Fougeré, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 11 décembre 1666.

Digitized by Google

Julien AVRIL, Ecuyer, Sénéchal de Longue robe, président Lieutenant Général, juge des exempts et cas royaux à Saumur, y demeurant, eut acte de la représentation de ses titres le 12 juin 1669.

Pierre AYRAUT, Ecuyer, Lieutenant criminel au Siége Royal et échevin perpétuel de la ville d'Angers eut acte de la représentation de ses titres le 18 juin 1669.

B

Jean BARAULT, Ecuyer, Seigneur de la Coudre, p^sse de Chanteloup El. de Montreuil Bélay originaire d'Anjou a justifié sa noblesse depuis 1615, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noyrais.

Mathurin de la BARRE, Ecuyer, Sr de la Hauteprée, demeurant paroisse de Villers, El. de Baugé.

François de la Barre, Ecuyer, dem^t paroisse de Moyette, El. du Château-du-Loir eurent acte de la représentation de leurs titres le 27 ctobre 1668.

Lancelot de la Barre, Ecuyer, Sr de Montchauvon, paroisse d'Echemiré El. de Baugé.

Aposthème de la Barre, Ecuyer, Sr de Bougeard, dem^t paroisse du Vieil-Baugé, El. dud. lieu eurent acte de la représentation de leurs titres les 20 et 26 septembre 1667 et 1668.

Pierre de la Barre, Ecuyer, Sr du Buron, dem^t paroisse de Chatelais, El. d'Angers obtint acte de la représentation de ses titres et pour

Jacquine de la Chesnaye, Ve *de René de la Barre*, Ecuyer, Sr de la Brière mère et tutrice de ses enfants.

François de la Barre, Ecuyer, Sr de la Pommeraye, dem^t paroisse de la Boissiére, El. d'Angers.

Jean de la Barre, Ecuyer, Sr de la Roulaie, dem^t au Plessis Maurice paroisse de Denazé, El. Châteaugontier eurent acte de la représentation de leurs titres le 6 août 1667.

Claude BASTARD, Ecuyer, Sr de la Pargère, Coudreuse et Chantenay, dem^t à Coudreuse, El. de la Flèche eut acte de la représentation de ses titres tant pour lui que

René Bastard, son oncle, Ecuyer Sr de la Roche, dem^t aux Hayes paroisse de Pallu au Maine El. du Mans.

Florent Bastard, Ecuyer, S^r de... dem^t paroisse de... El. de la Flèche eurent acte de la représentation de leurs titres tant pour lui que pour ses neveux le 3 décembre 1667.

François BAULT, Sieur du Vau, renvoyé comme ayant été anobli par l'échevinage de son bisayeul.

Digitized by Google

Jacques Bault, Seigneur de la Mare, El. d'Angers descend d'un maire en 1576, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noyrais.

Charles de BEAUVAU, s^r de Tigné et de la Treille, paroisse de Saint-Mélaine, El. de Monreuil Bellay au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noyrais.

Charles de BEAUVOLLIER, Seigneur dud^t lieu, dem^t paroisse de Savenière, El. d'Angers, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noyrais.

Paul BÉDÉ, Ecuyer, Sr de Chanay, dem^t au Vulneau, paroisse de la Basoche, El. de Château-gontier.

Isaac Bédé, Ecuyer, Sr de Lestang et de Pierre Fol, eurent acte de la représentation de leurs titres le 20 août 1670.

René François BÉGEON, Ecuyer, Sr de Villemainsent, dem^t au Château d'Angers, eût acte de la représentation de ses titres tant pour lui que pour son père et sa tante le 10 janvier 1669.

René Le BEL, Chevallier, Sr de la Jaillère, du Chatellier, Vousseronde et Montalaye, dem^t ordinairement à la Jaillière province de Bretagne paroisse de la Chapelle de Montrelais et assigné en sa maison du Chatellier, paroisse de Chemazé, El. de Châteaugontier eut acte de la représentation de ses titres le 25 août 1668.

Charles du Bellay. Ecuyer, Sr du Bois Raganne, y dem^t paroisse de Saint-Georges, El. de Saumur eut acte de la représentation de ses titres le 29 mars 1667.

Charles du Bellay, Seigneur de la Pallue.

Louis du Bellay, Seigneur du Buchard, son frère et,

Antoine du Bellay, Seigneur de la Courbe, El. d'Angers, eurent acte de la représentation de leurs titres le 22 mars 1669.

Césard DE BELLÈRE, Ecuyer Sr du Tronchay et de la Ragotière.

François de Bellère, Ecuyer, son frère, dem^ts El. de Saumur eurent acte de la représentation de leurs titres le 2 février 1668.

Claude DE BELLEVILLE, Ecuyer, Sr de la Ploutière, dem^t p^sse de la Cosse en Anjou, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 7 juillet 1667.

Antoine DE BELOTEAU, Seigneur de la Treille, El. de Montreuil Bellay au nombre des maintenus par M. Voisin.

Philippe DE LA BÉRAUDIÈRE, Ecuyer, Sr de Maumusson, dem^t paroisse de Cléray, El de Montreuil-Bellay au nombre des maintenus par M. Voisin.

Guillaume BÉRAULT, Ecuyer, S^r des Hayes et de la Movellière, dem^t paroisse de Macon, El. de la Flèche et ses frères, eurent acte de la représentation de leurs titres le 9 octobre 1666.

Digitized by Google

René DE BETZ, Chevalier, Sr de la Carteloire, demeurant au Lude, El. de Baugé, eut acte de la représentation des titres le 9 octobre 1666.

François BIGOT, Ecuyer, Sr des Parquettes, demt pse de Douzay. El. de Baugé eut acte de la représentation de ses titres le 24 janvier 1669.

René LE BIGOT, Ecuyer, Sr de la Linière, Garguesalles, demt paroisse du Gars, El. de la Flèche, eût acte de représentation de ses titres le 8 avril 1667.

Magdelaine Cabaret (Ve de *René le Bigot*) Sr de la Martellière, demt paroisse de Passavant, El. de Montreuil-Bellay produisit pour elle et pour ses enfants et mis au nombre des maintenus par M. Voisin.

Guy DE LA BIGOTTIÈRE, Sr de Perchambault, Conseiller au siège présidial d'Angers, El. dud. lieu au nombre des maintenus par M. Voisin.

Pierre BINET, Ecuyer, Sr Montifray, et de Montmoustier demt parse de St Florent-le-Viel d'Angers et

Victor Binet, Ecuyer Sr de Montilfray demeurant au lieu de Beaumont la Brulée, El. de Tours, eurent acte de la représentation de leurs titres le 19 mars 1668.

Jacques BITAUD, Ecuyer, Sr de Gousselière, demt paroisse de Favraye, El. de Montreuil-Bellay, maintenus par M. Voisin.

René BLOUIN, Ecuyer, Sr des Couteaux, demeurant à Angers fut échevin en 1662. Renvoyé au Conseil avec avis le 30 mars 1667 de le comdamner à l'amende de 600. l. pour avoir pris la qualité d'Ecuyer avant d'être échevin.

Jacques-Léonard BODET, Sr de la Fenestre, demeurant paroisse d'Izernay, El. de Montreuil-Bellay maintenu par M. Voisin de la Noyrais,

Robert BODIN, Ecuyer, Sr de L'Ogerie, demeurant à Angers, anobli pour services en 1651, confirmé en 1663, eut acte de la représentation de ses titres le 5 avril 1667.

Jourdain BODIN, Ecuyer, Sr de la Fredefontaine, Capitaine Exempt des gardes du corps du roy demeurant paroisse de Chemillé. El, d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 30 avril 1669.

Antoine du BOIS, Ecuyer, Sr de la Ferté, demeurant à la Bizollière, paroisse de Pommeray, El. d'Angers et.

Louis du Bois, Ecuyer, Sr de la Blairie, eurent acte de la représentation de leurs titres le 13 mars 1667.

Mathurin du BOIS, Ecuyer, Sr du Bois de Maquillé, paroisse de Contigné, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 24 août 1667.

Digitized by Google

Charles du Bois, Ecuyer, Sr de la Ferronnière, demeurant paroisse du Louroux-Bottereau, Evêché de Nantes, province de Bretagne, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour lui que pour *Fleurance David* comme Ve de *Louis du Bois*, Ecuyer, Sr de la Touche-Ferronnière et tutrice de ses enfants, Psse de Saint-Germain-des-Prés. El. d'Angers, le 28 mars 1667.

Jude du Bois Berranger, Ecuyer, Sr de Vigré, demeurant paroisse de Saint-Martin du Bois, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour lui que pour *Guy du Bois Berranger*, son frère, Ecuyer, Sr du Gué, de la Cousterie, paroisse de Charné, El. du Mans, eut acte de la représentation de ses titres le 1er février 1668.

(A suivre).

P. de Farcy.

Digitized by Google

LA VIE

LES RELIQUES, LE CULTE

DE SAINT GONÉRI

BRETON ARMORICAIN DU VIe SIÈCLE

(*Suite*[1]).

CHAPITRE IV

Saint Gonéri et les anciens évêques de Tréguer. Reconnaissance des Reliques.

Mais si les fondations, le trésor, les reliquaires de Saint-Gonéri n'existent plus qu'à l'état de souvenir, du moins la paroisse de Plougrescant a-t-elle le bonheur de posséder les reliques insignes de son fondateur. Pour qu'un corps saint puisse être honoré et publiquement exposé à la vénération des fidèles, il faut que ce corps, en chacune de ses parties, porte toutes les garanties d'authenticité désirable. A l'Eglise seule, il appartient d'apposer sur les reliques d'un saint le cachet de l'authenticité canonique. Les évêques de Tréguer ont rempli ce pieux devoir à l'égard des reliques de saint Gonéri avec une scrupuleuse exactitude. Nous connaissons cinq procès-verbaux solennels de reconnaissance des reliques de notre saint. 1° en 1638. — 2° en 1648. — 3° en 1747. — 4° en 1807. — 5° en 1813. — Ces visites, ces bris de sceaux, ont eu pour chaque fois un motif différent. Avant d'aborder l'examen et la citation des procès-verbaux d'authentique, il est important de faire observer que les reliques de

[1] Voir les livraisons de Janvier, Mai, Juillet 1888 et Janvier 1889.

Digitized by Google

saint Gonéri se trouvaient autrefois dans une chambre de la vieille tour romane, et étaient renfermées, avec les archives, dans un magnifique bahut en chêne sculpté, couvert des plus délicates ciselures, et au sommet duquel se trouve un dais en bois soutenu par de belles colonnettes festonnées[1]. Ce chef-d'œuvre de sculpture sur bois me paraît être du seizième siècle. La chambre s'appelait : la chambre des Archives ; — le bahut : le reliquaire.

A. — Procès-verbal du 13 mai 1638.

Le premier procès-verbal d'authentique connu est du 13 mai 1638. L'évêque de Tréguer, alors Mgr Noël Deslandes de l'ordre des Frères-Prêcheurs[2] ayant, comme ses prédécesseurs Rolland, Grignaux, Coëtquis, une grande dévotion personnelle à saint Gonéri, voulut posséder une parcelle de ses reliques. Il chargea le P. Jacques Germont, son confrère dans l'ordre de Saint-Dominique et son *socius*[3] à Tréguer, de lui rapporter de Plougrescant ce précieux trésor. Le recteur

[1] V. M. Guillotin de Corson : *Les Pardons du pays de Tréguier*. Revue de Bretagne et de Vendée, Janvier 1887. p. 29.

[2] V. Portraits de Mgr Noël Deslandes et du P. Jacques Germont dans la belle Etude du R. P. Chapotin. *Souvenirs dominicains dans le diocèse de Saint-Brieuc* : Revue historique de l'Ouest, notices t. III, 3e année, numéro 6 de la page 499 à la page 506. Armes de Noël Deslandes : *De sable à la croix pleine, raccourcie d'argent.*

Albert le Grand, le frère en religion, l'ami et le protégé de l'évêque Deslandes, lui attribue ces armoiries (*De sable à la croix pleine raccourcie ou alaisée d'argent*) M. Paul Chardin met le métal au champ et la couleur au meuble : *D'argent avec une croix de sable alaisée.* (Acte de 1679). Ceci dit seulement pour marquer la divergence entre les deux auteurs. (V. *Recueil de peintures héraldiques*, etc. p. 59... Albert Le Grand : *Vies* 2e édit. p. 257.)

[3] Les évêques empruntés à l'ordre des Frères-Prêcheurs ont le droit d'obtenir un religieux comme *Socius* à la condition de garder l'habit blanc et d'observer, autant que le permettent les fonctions épiscopales, les jeûnes et les abstinences de la règle dominicaine (Note du P. Chapotin) Comme le P. Germont, P. Noël Deslandes, né aux environs de Blois, avait été religieux au couvent des Jacobins de cette ville.

Digitized by Google

de la paroisse, missire[1] Louis du Moulin, obéissant aux vœux de son évêque, dressa le présent procès-verbal.

« Par devant nous, soubssignés, Missire Louis du Moulin, prebtre « et recteur de la paroisse de Plougrescant, Yves Le Rallec, Nicolas « Guillou, et autres prebtres et plusieurs habitans de la dicte « paroisse, évesché de Tréguier, a comparus personnellement le R. « P. Jacques Germont, religieux de l'ordre des frères prescheurs du « couvent de Blois, et docteur en théologie, lequel nous a exposé « qu'il nous estoit venu trouver de la part de Monseigneur Mes- « sire Nouël Deslandes, à présent Evesque et comte de Tréguier, « Conseiller du Roy en ses conseils, et son Prédicateur Ordinaire, « lequel porte une extrême dévotion en l'honneur du glorieux sainct « Gonnery, et a révéré les Reliques de son bien-heureux corps : « après avoir veu et sceu qu'en nostre dicte paroisse de Plougres- « cant, il y avoit une chapelle dédiée en son sainct nom : dans « laquelle repose la plupart des reliques de son corps, désiroit que « pour augmenter sa piété, nous lui en eussions présenté quelque « partie ; nous, pour satisfaire à nostre devoir et à un si ardent « et louable désir, nous sommes transportés en la maison dudit « Plougrescant, dans la dicte chapelle de Sainct Gonnery, et dans la « Chambre du thrésor des dictes reliques, où, après avoir invoqué « le secours d'un si grand sainct, et ouvert le Reliquaire dans « lequel elles sont conservées, nous en avons retiré une relique ou « parcelle, qui est la moitié du bout du gros os de la jambe droicte, « devers le genou, laquelle nous avons délivrée audit Révérend P. « Germont demeurant à présent auprès de Mondit Seigneur, lequel « s'est obligé de la mettre et rendre ès mains de mondit Seigneur, « sans y apporter aucune altération ny changemant, ès présences « des soubs signantz, en l'endroict de laquelle action se sont trouvés « présents nobles hommes Guillaume de Launay, sieur du Tourault, « escuyers Henry de Launay, sieur de Kerjoliec, et Jan de Launay. « sieur de Launay, et Guillaume Cillart, sieur de Pratiliz, tous de- « meurants en ladicte paroisse de Plougrescant, lesquels ont signé, « et Pierre Le Cozannec, gouverneur et thrésorier de ladicte cha- « pelle, qui a prié (ne scachant signer) de signer pour luy escuyer « René de Launay. Le tout fait le troiziesme jour de may, l'an mil « six cent trante et huict.

[1] En Bretagne, la qualification de Messire était réservée aux évêques et aux seigneurs. — On appelait missire les curés et les simples gentilshommes.

Digitized by Google

Signé : J. Germont : — Le Rallec. — N. Guillou ; — Le Rouxic ; — Guillaume de Launay ; — Deslandes[1] : — Henry de Launay ; — Syl. Bocquillon : Jean de Launay ; — René de Launay ; — G. Cillart[2] ; — du Moulin, recteur de Plougrescant. »

Missire Louis du Moulin a beaucoup travaillé pour saint Gonéri. C'est à lui que l'on doit les portes sculptées de la chapelle ; les reliquaires d'argent et de vermeil, peut-être même l'armoire reliquaire de chêne, style renaissance. Le nom de cet excellent pasteur figure au bas des actes les plus importants concernant le culte du saint et la décoration du vénéré sanctuaire. Il reçut la visite du P. Albert Le Grand, chargé par le P. Noël Deslandes d'écrire la vie des saints de Bretagne, autorisé par Mgr Gui Champion de Cicé[3] à rechercher dans les archives paroissiales du diocèse de Tréguer les éléments de son travail. Avec quel empressement missire Louis du Moulin ouvrit toute grande au bon religieux la Chambre des Archives de Plougrescant où se trouvaient les actes de saint Gonéri ! Avec quelle reconnaissance l'hagiographe fit au prêtre dévoué hommage de sa traduction manuscrite ! Les visites, les pieux entretiens du P. Albert portèrent l'humble recteur à l'étude de saint Gonéri. Il voulut désormais conserver les sources manuscrites de cette vie avec un soin jaloux. Après l'incendie de la sacristie de Tréguer où plusieurs graves documents furent brûlés ou endommagés (1632) avant l'impression de « La Vie, Gestes et Miracles de la Bretagne-Armorique » à Nantes chez Pierre Doriou en 1637, Louis du Moulin déposa aux archives de Saint-Gonéri.

« Un petit cahier en pappier contenant la vie du Bienheureux « saint Gonnery en françois et l'office dudit saint en latin ; le tout « transumptés et collationnés à l'original des anciens origineaux et

[1] Marc-Antoine Deslandes, chanoine de Tréguer, neveu de l'évêque.

[2] Cillart portait : *De gueules au greslier d'argent, enguiché de même en sautoir.*

[3] Gui Champion : *D'azur à trois escus bandés d'argent et de gueules de six pièces.*

Digitized by Google

« Légendaires tant de l'église cathédrale de Tréguer que de la « chapelle de saint Gonnery par M. André, chanoine official de « Tréguer et vicaire général du seigneur évêque, en la sacristie de « l'église cathédrale de Tréguier. Ledit transumpt datté du 22 mars « 1634. Signé : André, vicaire général official ; Math. Lhottis ; L. du « Moulin, Thomas Minier, Lanier[1].

Avec raison M. du Moulin doit être inscrit, avec les évêques de Tréguer, au nombre de ceux qui ont bien mérité de saint Gonéri. A ce titre il avait droit à quelques lignes de souvenir.

B. — Procès-verbal du 6 avril 1648.

La seconde visite canonique des Reliques fut opérée le 6 avril 1648 par missire Jean de Sontfour, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Tréguer et vicaire général de Mgr Balthazar Grangier[2], le grand évêque, successeur de Noël Deslandes, le promoteur du Rosaire, non moins illustre par son éloquence et sa sainteté. Le but de cette ouverture du reliquaire scellé en 1638 fut de « loger ce qu'il y (avait alors de reliques de sainct Gonéry non enchassés (d'argent) en la tour de ladicte chapelle. » Il n'y avait dans ce cas qu' « une petite caisse fermée à clef couvert de cuir dans laquelle ledit sieur Sontfour auroit trouvé deux os d'une cuisse et un de jambe. » Cette « petite caisse » fut remplacée le 6 avril 1648 par un reliquaire d'argent massif, acquis par la pièce suivante, grâce au zèle de missire Louis du Moulin.

Marché entre le Gouverneur de Saint-Gonnery et Raoul Clemot.

10 février 1647. — « Ce jour dixièsme de Feuburier mil six centz « quarante et sept, ont esté accordés les conditions cy-apprès, entre « vénérable et discret Missire Louis du Corr Moulin, prebtre, recteur « de la paroisse de Plougrescant et y demeurant, faisant pour hono- « rable homme Guille Lebougeant-Guierien, Gouverneur en la cha- « pelle Monsieur sainct Gonery, en icelle paroësse, lequel il promet

[1] Ces vies, latine et française, étaient conservées à Plougrescant en 1788, puisque le *Répertoire pour trouver les titres et papiers de la fabrique* en donne cette analyse, et indique la cote de l'archiviste correspondante.

[2] Grangier portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois gerbes de blé de mesme, au chef vairé d'argent et de gueules.*

Digitized by Google

« trouver et rattiffier et avoir le présent agréable, dans quinze « jours prochains venantz, à paine de tous despens, misse, domages « et interetz, d'une part, et Honorable homme Raoult Clemot, mestre « orfévre, demeurant en la ville de Lanuon, présent, stipullant et « acceptant scavoir : que le dit Clemot a promis faire et construire « ung reliquaire d'argeant blanc, bien battu, forgé et cisellé, pour y « loger ce qu'il y a de reliques de mondit sieur sainct Gonery non « enchassés en la tour de ladicte chapelle, qui sera du poids d'envi- « ron sept marcs d'argeant, sans comprandre la glace. Quel reli- « quaire sera au désir du dessin que ledit Clemot a présentement ap- « pareu et qu'il a ramporté, chiffré dudit sieur Recteur, et ce dans les « festes de la Pentecoste prochaine venantes ; pour le pris et somme « de trente et six livres tournois chacun marc, que ledit sieur Rec- « teur, audit nom, luy promet paier ou faire paier, scavoir : dans « ledit temps de ung au quinzè jours, la somme de soixante livres « tournois qui luy seront rendues audit Lanyon, et le surplus qui « lui sera payé au prorata de ce qu'il sera trouvé peser, lors qu'il « rendra l'œuvre parfaict et accomply en ladicte chapelle ; et pour « le regard de la glace, elle sera paiée audit Clémot au dire de Ma- « dame de Lésildry[1] et telles autres personnes qu'ils voudront nom- « mer à la confection et accomplissement duquel œuvre. S'est ledit « Clemot obligé et ledit sieur Recteur audit nom, au paiement soubz « l'obligacion et hypotecques de tous et chacuns leurs biens pre- « sentz et futurs, avecques exsécution et traicte prompte en leurs- « dictz biens meubles, emprisonnement de la personne dudit Clemot « en prinson fermée et touttes autres voayes de contrainctz raison- « sonnables, comme pour deniers royaux ; et pour ce quilz l'ont « ainsin voullu, grès consenty, promis et juré tenir et renonczé « venir en conltre nous soubzcritz notaires de la court de Plouguel « et Plougrescant, avecques submicion et prorogacion de jurisdic- « tion y jurés, les y avons à leurs prières et requestes jugez et con- « damnez soubz leurs signes et les nostres. Faict de grès au ta- « bliger de Guille Lanier, l'un desdictz notaires du bourg de Plou- « grescant, ledit jour dixiesme de feuburier mil six cent quarante et « sept, apprès midy.

« Le registre signé : L. Dumoulin, Raoult Clémot, Thomas Minier, « G. Cillart, no^rs et Lanier no^rs et est demeuré vers ledit Lanier.

« LANIER no^rs[2]. »

[1] Lésildry, *d'azur à trois besants d'argent. 2 et 1, avec croissant de mesme en abime.*

[2] Pris sur l'acte original. (*Archives de Plougrescant.*) »

Digitized by Google

Pendant mon séjour comme vicaire à Plougrescant, je n'ai pu me procurer l'original, ni une copie complète de l'authentique de 1648. Je le crois perdu. Mais l'*Inventaire des titres et papiers des Archives de la chapelle de Saint-Gonnery* donne cette description exacte et complète de la pièce primitive, et ce compte-rendu analytique sera plus agréable à nos lecteurs que la formule ordinaire d'authentique.

« Procès-verbal de Jean de Sontfour, prêtre, chanoine de l'église « cathédrale de Tréguier, vicaire général de Monseigneur l'Illus- « trissime et Révérendissime Messire Balthazar Grangier, évêque « comte de Tréguier, en datte du 6 avril 1618, portant que dans la tour « de la chapelle de Saint-Gonnery il y avoit une grande presse, bois de « chêne, à trois armoires dans l'une desquelles après ouverture en fait « par missire Louis de Moulin, recteur de Plougrescant, en présence « dudit sieur Sontfour et autres, ledit sieur du Moulin auroit re- « présenté audit sieur Sontfour :

« Un chef enchassé en argent doré.

« Deux Bras aussi enchassés en argent doré.

« La représentation d'un ange avec une fiole en argent. « Une petite caisse fermée à clef couvert de cuir dans laquelle ledit « sieur Sontfour auroit trouvé deux os d'une cuisse et un de jambe.

« Lesquels Chef, Bras et Os ledit sieur Recteur et autres présents « affirmèrent être les vrais Reliques de Saint Gonnery, et l'avoir « ainsi ouï et tenir de leurs prédécesseurs et ancêtres.

« Ensuite on lui auroit représenté un Reliquaire d'argent dit être « du poids du 16 marcs et demi[1] dans lequel ledit sieur Sontfour « mit et déposa lesdits deux os d'une cuisse et un de jambe.

« De plus on lui auroit représenté une chasuble de satin à fleurs « de touttes couleurs doublé d'un taffetas minime de façon antique « que le sieur Recteur et autres présents attestèrent avoir ouï de « leurs ancêtres être celui duquel se servoit ledit Saint Gonnery. « Et le tout remis en la même armoire et deffense fait à touttes per- « sonnes de transporter lesdittes reliques en tout ou en partie hors

[1] C'est le reliquaire commandé à Raoul Clemot le 10 février 1647, 141 ans avant la relation de ce procès-verbal au Répertoire de 1788. Le reliquaire devait peser 7 marcs d'argent, mais une certaine latitude était laissée à l'artiste. En 1788, le reliquaire fut trouvé peser 16 marcs et demi, sans doute en comprenant la glace et les reliques. Le reliquaire devait être payé « au prorata de ce qu'il serait trouvé peser. »

Digitized by Google

« ladite chapelle de Saint-Gonnery sans l'exprès consentement du « Seigneur Evêque à peine des censures. Ledit procez-verbal signé : « Sontfour Vic. generalis, Claude de Lésildry. L. du Moulin, Thomas « Minier, G. Le Carou, G. Le Manchec, P. Perrost, Lanier, F. Pezron « dit Bocquillon et Nicolas Postic adjoint. »

C. — Procès-verbal du 17 juillet 1747.

Mgr Gui Le Borgne de Kermorvan[1], évêque de Tréguer de 1745 à 1761, en tournée de visite pastorale à Plougrescant le 17 juillet 1747, profita de cette circonstance pour vérifier les reliques de saint Gonéri. Il y avait un siècle depuis la dernière reconnaissance. Pour enlever tout prétexte de doute aux incrédules de ce temps, appelés justement *Dénicheurs de Saints*, le recteur de la paroisse, missire François Ignace Le Gendre, sieur de Boisbrun, invita son évêque à donner publiquement à notre Saint, devant plusieurs dignitaires ecclésiastiques, plusieurs prêtres, gentilshommes et un grand nombre de fidèles, le cachet de l'authenticité canonique. C'est le seul évêque qui ait procédé en personne à cette cérémonie, car Mgr Caffarelli ne fit que constater ce qui avait été fait par son grand-vicaire.

Procès-verbal de Mgr de Kermorvan.

« Charles Guy Le Borgne de Kermorvan, par la miséricorde « divine et la grâce du Saint-Siège apostolique évêque comte de « Tréguier, conseiller du Roy en ses conseils etc... Scavoir faisons « que continuant notre visite épiscopale dans la paroisse de Plou- « grescant, ce jour dix-sept juillet mil sept cents quarante-sept, « sur le réquisitoire qui nous a été fait par vénérable et discret

[1] Cet évêque était le petit-fils de Gui Le Borgne, Sr du Treuxcoët, l'auteur de l'*Armorial Breton*. De sa seconde femme, née Legendre de Kerbouriou, le célèbre généalogiste eut une fille mariée à Jacques Le Borgne, Sr de Kermorvan. Des cinq garçons qu'elle lui donna, le deuxième, Charles Gui Le Borgne, fut évêque de Tréguer. (V. *Gilles et Maurice Le Borgne*, par M. Gaston de Carné. *Revue hist. de l'Ouest*. Notices, t. II, p. 254 et tirage à part.)

Mgr Charles Gui Le Borgne de Kermorvan fut le dernier évêque qui mourut à Tréguer et fut inhumé dans la cathédrale, au milieu du chœur, sous la lampe.

Digitized by Google

« missire François-Ignace Le Gendre, sieur de Boisbrun, recteur de « laditte paroisse, de nous transporter jusque dans la chapelle de « Saint-Généry située dans laditte paroisse, aux fins de faire état et « procez-verbal des reliques et trésors qui sont dans laditte chapelle, « nous nous serions rendu led. jour en icelle accompagné de nobles « et discrets messires Louis Emmanuel de Bizien du Lézard, chantre « de notre église cathédrale[1], Yves de Calloët de Lanidy[2] trésorier, « Philibert Le Gendre[3] chanoine, vicaires généraux de notre diocèse, « Allain René de Coëtlosquet[4] scholastique, René Goasguen chanoine, « Éléonore Marie Le Gendre de Villorbaine, chanoine de notre « église cathédrale et promoteur de notre diocèse ; — de Messires « Jean Richard et Pierre Ansquer, prêtres servants in divinis dans « lad. paroisse, de Tugdual. Hamel gouverneur en charge de lad. « chapelle, d'escuyer Pierre de Larrivinen, sieur du Carpont, de « Gisles et François Lanier, de Jean Audren, Guillaume Le Coadou, « François et Jean Scholan, Rolland Omnès, Yves Loas, Pierre « Omnès, et François Rannou, habitants notables de lad. paroisse « et autres qui figurent, où étant, ledit sieur recteur nous a requis « de monter au grand autel de laditte chapelle où nous avons « trouvé un Chef enchassé en argent doré, deux Bras aussi « enchassés en argent doré, la représentation d'un ange avec une « fiole en argent, un grand reliquaire d'argent[5] dans lequel se sont « trouvé deux Os d'une cuisse et un d'une jambe, lesquels Chef,

[1] Armes des Bizien du Lézard, sieurs de Kérousy, en Plouguel : *d'or au lion morné de sable*. (MM. Chardin, du Mottay.) Devise : *Pour le mieux !*

[2] Calloët de Lanidy portait : « *d'or à la fasce d'azur surmontée d'une merlette de mesme.* » Un membre de cette famille, Jean Calloët, de la maison de Lanidy, par. de Plouigneau, fut évêque de Tréguer de 1502 à 1505, mourut à Saint-Michel-en-Grève et fut inhumé en sa cathédrale près du chœur (V. son épitaphe dans Albert Le Grand).

[3] Le chanoine Philibert Le Gendre, trécorois de naissance, mort en 1669, a laissé de curieuses notices sur la cathédrale de Tréguer publiées par M. D. Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord, dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique du département*. (V. *Mémoires* 2e série t. II. p. 1-5).

[4] D'une famille de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon. Frère de Jean Gilles de Coëtlosquet, évêque de Limoges, membre de l'Académie française, précepteur des Enfants de France Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. (V. la notice de M. R. Kerviler : *Revue de Bret. et Vendée* et tirage à part. Coëtlosquet portait : *De sable semé de billettes d'argent, au lion morné de même brochant sur le tout.* Devise : *Franc et loyal.*

[5] Le reliquaire d'argent blanc commandé à l'orfèvre R. Clémot le 10 février 1647, inauguré pour sa pieuse destination par le chanoine Jean de Sontfour le 6 avril 1648.

Digitized by Google

« Bras et Os trouvés dans led. reliquaire nous a led. sieur de Bois-
« brun Le Gendre a assuré sur ses S^ts ordres et led. Richart et Ans-
« quer prêtres avoir ouï et tenir pour être le vray Chef, Bras et Os
« dudit St Gonéry, requérant led. sieur Recteur que nous ayons à
« informer sommairement de la vérité de ce que dessus, sur quoi
« led. sieur de Larrivinen et autres paroissiens habitants de lad. pa-
« roisse et originaires de laditte paroisse cy-devant dénommés nous
« ont attestez pareillement qu'ils ont ouy et qu'ils tiennent de leurs
« ancêtres que le Cheff, Bras et Os cy-dessus exprimés sont ceux de
« St Gonéry, qu'ils ont tous ainsi que leurs ancêtres en la vénération,
« de plus led. sieur Recteur de Plougrescant nous a fait voir une
« chasuble de satin à fleurs de toute couleur, doublée d'un taffetas
« façon antique, laquelle chasuble tous les susdits dénommés nous
« ont assuré pareillement avoir ouy de leurs ancêtres être celle
« dont se servoit St Gonéry ; et ont été lesdittes Reliques cy-dessus
« et chasuble remises dans leurs armoires et boëte, et l'authentique
« du sixiesme avril mil six cents quarante et huit signé Jean de
« Sontfour, chanoine de l'église cathédrale de Tréguier et vicaire
« général de Monseigneur Balthazar Grangier lors évêque de Tré-
« guier. Requérant de plus led. sieur Recteur que nous ayons à re-
« diger à cet effet notre procez-verbal et donner acte des déclara-
« tions cy-dessus, et en conséquence permettre d'abondant l'exposi-
« tion desdittes Reliques.

« Sur quoy Nous, après avoir avoir ouy notre vérérable Promo-
« teur, avons donné acte des dires et réquisitions cy-dessus, per-
« mettons d'abondant l'exposition desd. Reliques, faisons deffense à
« toutes personne de les transporter en tout ou en partie hors lad.
« chapelle sans notre exprès consentement ou de nos successeurs,
« à peine des censures, et avons fait la présente pour servir d'au-
« thentique auxdittes Reliques. Ordonnons qu'elle sera mise et dé-
« posée aud. Reliquaire pour servir par cy-après comme il sera vu
« appartenir. De tout quoy nous avons redigé notre présent procez-
« verbal sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing
« de notre secrétaire en lad. chapelle de St Gonéry led. jour dix-
« septième juillet mil sept cents quarante sept. »

« Signatures : fr : ig : Le Gendre, R^r de Plougrescant. — Jean
« Richard, p^tre. — Ansquer, p^tre. — Pierre de Lanrivinen. — Gilles
« Lanier. — Jean Audren. — M. Le Coadou. —. François Lanier. —
« Jean Scolan. — François Riou. — J.-P. Riou. — Yves Loas. — G.
« Garel. — Tugdual Hamel, gouverneur. — G. Lanier. — Yves La-
« nier. — Le Garlir. — Jean Le Pape. — Rolland Omnès. — fr : ig :

Digitized by Google

« Garel. — Jacques Omnès. — Joseph Scolan. — François Guillou[1].
« Louis-Emmanuel Bizien du Lézard. — Y. de Calloët Lanidy. —
« Coëtlosquet, scolque, chne de Tréguier. — René Goasguen, pt.e et
« chanoine de Tréguier. — Maurice de Ploësquellec, Rr de Penvénan.
« — V. Pluen, Rr de Plouguiel. — Ph. Le Gendre, chne de Tréguier.
« — Duplessix de Parthenay, avocat, pr fiscal du chapitre. — Lheu-
« reux, greffier de l'officialité. — De Villorbaine Le Gendre, chne pro-
« moteur.

L. † S. « † CHARLES GUY, évêque comte de Tréguier[2].

Locus sigilli. « Par Monseigneur,

« G. Le MANAC'H, ptre secrétaire. »

Ce procès-verbal est solennel dans le fond et la forme. Un évêque, le promoteur, l'officialité, les membres les plus distingués du chapitre, les plus grands noms de Bretagne, les prêtres de la région, les recteurs voisins de Plouguel et Penvénan, les fidèles de la paroisse, le grand sceau des armes de l'Evêché, les notaires laïcs de l'officialité diocésaine, tout ici témoigne d'une grave affaire. Elle l'est en effet. Il s'agit de défendre la sainteté, le culte, l'existence même de Gonéri contre l'école rationaliste d'alors, qui réclamait à nos Saints bretons leurs titres, leur droit de cité, leur état-civil, si je puis m'exprimer ainsi. En ce moment même les Bollandistes, trompés eux-mêmes dans leur bonne foi et leur religion,

[1] Tous ces braves gens de Plougrescant ont signé le procès-verbal de 1747 d'une belle écriture qu'on chercherait en vain aujourd'hui sur les registres de l'état-civil de la commune. C'est une confirmation aux conclusions des travaux statistiques de MM. Marius Sepet, E. Allain, L. Maggiolo, A. Babeau, V. Pierre, E. Gaillard, Fayet, C. Schuwer, etc, etc, pour la France, et MM. G. du Mottay, A. de la Borderie, Guillotin de Corson, Léon Maître, P. Grégoire, Piéderrière, Dupuy, Buisson, etc, pour notre Bretagne, établissant le degré supérieur d'instruction de notre province avant 1789. Il reste à faire sur cette question un travail complet par évêchés et paroisses. La Bretagne est marquée d'un point noir par les partisans de l'instruction à outrance. Il serait facile de laver cette flétrissure.

[2] Copié sur l'original à Plougrescant. La pièce est revêtue du grand cachet rouge aux armes de l'évêque : « *d'azur à trois huchets d'or liés et virolés de même* ». Le cachet a la forme circulaire et porte, dans le sens du cercle, cette inscription : C. GUIDO LE BORGNE DE KERMORVAN EPIS. COMES TRECOREN.

Digitized by Google

contestent les Actes de saint Gonéri et qualifient de mensonge (le terme n'est pas trop fort) l'assertion d'Albert Le Grand affirmant avoir composé son récit sur des Légendes manuscrites conservées à Tréguer et à Plougrescant. En ce moment encore des membres influents de la Congrégation de Saint-Maur[1] désolent l'Eglise par leurs écrits empreints de l'esprit janséniste. En ce moment apparaisent les hypercritiques, ces prétendus savants qui, voulant clairsemer les rangs de nos saints et le nombre de nos dévotions populaires, sont justement flétris sous le nom de *Dénicheurs de Saints*. Les princes de la critique rationaliste avaient émis des doutes sur l'authenticité de saint Gonéri et de ses reliques. A chaque phrase Mgr de Kermorvan appuie sur cette authenticité et la fait proclamer par la tradition constante et unanime des fidèles déclarant, « qu'ils ont tous ainsi que leurs ancêtres en vénération » le saint patron de la paroisse. Les prêtres jurent sur leurs saints ordres que ce témoignage populaire est la vérité. Les chef, bras et ossements trouvés dans les reliquaires sont bien ceux de Gonéri : donc celui-ci a existé. Les fidèles de la paroisse et leurs ancêtres ont de tout temps honoré la mémoire de l'ermite du culte de *dulie*, donc Gonéri est un saint de l'Eglise catholique, non par une canonisation en règle qui serait un anachronisme, mais par son équivalence, la vénération non interrompue professée de temps immémorial pour l'apôtre du pays de Vannes et du pays de Tréguer. De tout cela le recteur de Plougrescant demande une constatation solennelle, un procès-verbal en bonne et due forme, réfutation des critiques s'ils n'ont pas cessé de se dire catholiques. A ces causes, après en avoir conféré avec le Promoteur de la Foi, après une information canonique, l'évêque de Tréguer, Mgr de Kermorvan, prononce sur l'authenticité, permet l'expo-

[1] C'est si vrai que, lors de la restauration de l'Ordre bénédictin à Solesmes par D. Guéranger, le pape bénédictin Grégoire XVI défendit aux religieux français de prendre le titre de Congrégation de Saint-Maur. Les Bénédictins de la Congrégation de France sont un modèle de soumission à l'Eglise.

Digitized by Google

sition et la vénération des reliques de saint Gonéri. Cette visite canonique, cette déclaration de l'officialité de Tréguer ont bien leur raison d'être en 1757. L'Eglise, toujours sage et prudente, ne fait pas de démarche inutile ou inconsidérée.

D. — Procès-verbal du 25 juillet 1807

Pendant la Révolution, les reliquaires de saint Gonéri, véritables objets d'art et de valeur, et partant de convoitise, furent emportés par les patriotes. Les reliques furent jetées à terre et pieusement recueillies par des mains bretonnes. La paix rendue, le digne recteur de Plougrescant, M. Artur de Kéralio, plus heureux que son évêque[1], revint auprès de son troupeau. Après être rentré en possession de la chapelle, vendue nationalement pour 900 livres, M. de Kéralio dut, pour perpétuer le culte de saint Gonéri, enchâsser les précieuses reliques et les faire revêtir de l'authenticité canonique. Jamais, depuis l'élévation du saint corps, cette formalité n'avait été si nécessaire. Voici la correspondance échangée entre le prêtre et l'évêque de Saint-Brieuc, le brave Mgr Caffarelli qui eut le courage de résister à la puissance parvenue et de soutenir devant Napoléon les droits du mariage chrétien, les droits de l'Eglise catholique, les droits du Saint-Siège[2].

[1] Mgr Augustin René-Louis Le Mintier de Saint-André, né en 1728 à Sévignac, évêque de Tréguer en 1780, émigra à Jersey en 1791, passa en Angleterre et se rendit à Londres en 1796. Il y mourut le 21 avril 1801 chez Madame de Catuélan et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Pancrace. Sur la demande de Mgr Augustin David, le corps de Mgr Le Mintier fut exhumé le 3 mai 1867, et les restes furent tranférés et inhumés en la cathédrale de Tréguer le 8 juillet 1868. (V. Relation de cette fête, Tréguier, A. Le Flem, 1868).

Armes de Mgr Le Mintier : *De gueules à la croix engreslée d'argent.* — Devise : *Deux meus... omnia sunt.* — Armes de Kéralio : *D'or au léopard de sable.*

[2] *Napoléon* : — Savez-vous que je puis vous retirer votre évêché et vous mettre en prison ! *Mgr Caffarelli* : — Sire, cela vous serait plus facile que de me rendre mon frère tué pour vous.

Le sceau de l'évêque portait d'abord simplement les initiales J. C. mais il le remplaça bientôt par l'écusson suivant : *D'argent parti d'un trait de sable : le premier chargé d'un lion rampant de sable lampassé de gueules ; le deuxième, premier taillé d'argent et de gueules, deuxième tranché d'argent et de gueules, le tout surmonté d'un comble cousu d'or au franc quartier de baron évêque brochant sur le comble* (Arm. de l'Empire dans : *Anciens Evêchés de Bretagne*, t. 1er p. 72.)

Digitized by Google

LETTRE

« A

« A M

« E.

« respe

« votre

« de S

« qu'e

« R

t. h. f

Sig

«

« c

« r

« e

«

Digitized by Google

« Marie Artur de Kéralio, desservant de la commune de Plou-
« grescant, même diocèse, département des Côtes-du-Nord, arrondis-
« sement de Lannion, de nous transporter jusque dans la chapelle de
« Saint-Gonéry, située en la même commune, à l'effet de rapporter
« le procès-verbal de l'état où se trouvent actuellement les reliques
« de saint Gonéry, qui, par les effets désastreux de la Révolution
« avaient été retirées des reliquaires d'argent massif qui les conte-
« naient, mais néanmoins conservées avec soin par la piété des
« fidèles, étant d'ailleurs spécialement authorisé et délégué pour
« rapporter ledit procès-verbal par commission de mon seigneur
« évêque de St-Brieuc, en date du vingt-huit mai mil huit cent
« sept, la dite commission signée : Jean Caffarelli, évêque de
« St-Brieuc, nous nous somme transporté en la dite cha-
« pelle de Saint-Gonéry ce jour vingt-cinq juillet mil huit cent sept,
« concurremment avec mon dit sieur Artur de Kéralio, prêtre, des-
« servant, et accompagné des sieurs François le Quellec, maire de la
« même commune, de Rolland Rémond, adjoint, d'Yve Lanier, de
« Jean Félix Loas, de Jean Riou,[1] fabriciens, marguilliers en charge
« de l'église matrice de la commune de Plougrescant, de Louis
« Hamel[2], ancien et dernier gouverneur de la chapelle de Saint-
« Gonéri de Monsieur Dieuleveut[3] docteur médecin, demeurant à Tré-
« guier, de Monsieur Guillaume Marie Alain de Kéralio, et de plu-
« sieurs notables habitans de la dite commune, étant tous arrivés
« en la dite chapelle à neuf heures du matin, et ayant mis notre
« rochet, camail et étole, les cierges allumés, nous sommes montés
« au grand autel, au pied duquel tous à genoux nous avons offert
« à Dieu nos plus humbles prières et demandé la protection du saint ;
« la prière finie, le dit sieur desservant et les fabriciens nous ont
« présenté un reliquaire en bois renfermant les reliques de saint
« Gonéry, et les anciens titres et procès-verbaux concernant
« les reliques, tirés des archives de la même commune. Procé-
« dant de suite au dépouillement de ces titres nous avons
« trouvés : *Primo*, un ancien procès-verbal de Messire Louis
« du Moulin, recteur de Plougréscant, en date du treize mai
« mil six cent trente-huit, fait par ordre de mon seigneur Noël des
« Landes, évêque de Tréguier ; *Secundo*, autre procès-verbal des

[1] Toutes ces familles ont encore des représentants.

[2] Probablement, petit-fils de Tugdual Hamel, gouverneur en 1747, 60 ans plus tôt.

[3] de Dieuleveult. Noble et ancienne famille, beau nom noblement porté actuellement à Tréguer et dans le Finistère.

Digitized by Google

« reliques, de messire Jean de Sontfour, prêtre, chanoine de l'église « cathédrale de Tréguier, et vicaire général du même diocèse, en date « du six avril mil six cent quarante huit, et fait par ordre du révé- « rendissime messire Balthazar Grangier évêque de Tréguier ; 3° autre « procès-verbal des reliques fait par monseigneur R : Charle le Guy « le borgne de Kermorvan, évêque de Tréguier en date du dix-sept « juillet mil sept cent quarante-sept, d'après la demande de messire « François Ignace le Gendre, sieur de Boisbrun, recteur de Plougres- « cant ; 4° une bule d'indulgence de sept ans accordée à la chapelle de « Saint-Gonéry par N. S. P. le pappe Clément IX, en date du onze « octobre mil six cent soixante huit. 5° autre bule de sept ans « accordée à la chapelle de Saint-Gonéry par N. S. P. le pappe « Clément X en date du seize mars mil six cent soixante seize[1]. « Après la lecture faite publiquement de tous ces titres que « nous avons reconnu être en forme authentique et prôbante, nous « avons fait ouverture du reliquaire et priéz et requis monsieur « Dieu-le-veut docteur médecin de nous faire le rapport anato- « mique en détail des réliques qu'il renfermait. Sur la repré- « sentation que nous avons faite successivement il a réconnu et « déclaré que les ossements lui présenté sont 1° ceux d'une tête « chéf ou boëte osseuse entière et sans qu'aucune partie manque « laquelle tête réconnu par la tradition la plus ancienne être celle « de St Gonéry, a été de suite et en l'endroit déposée dans un reli- « quaire de bois en forme de tête argentée et la partie inférieure ou « le buste est couverte d'une étoffe de soie. — Secundo, deux autres « os examinés par monsieur Dieu-le-veut ont été par lui réconnus « être des os de bras, lesquels ont été aussi en l'endroit déposés dans « deux bras de bois récouverts d'une étoffe de soie..... tersio, trois « autres os lui ayant été aussi présenté il a réconnu que d'entreux « sont des ossemens de cuisse, et le troisième un os de jambe ; après « quoi ils ont été aussi déposés dans un réliquaire de bois en forme « de boëte quarré en partie peinte, en partie doré à l'extérieur, vi- « tré aux quatre faces. — Quarto, nous avons trouvés une fiole en- « chassée dans une croix d'argent percée à jour de tout côté ren-

[1] Quand je publiai mon 1er travail sur le *Culte de saint Gonéri* (*Revue de Bret. et de Vendée*, mars 1885, t. 57, p. 215 à 223) je n'avais pu consulter que ce seul document de 1807. Je gardai la qualification de *Bule* donnée aux lettres pontificales par M. de Saint-Priest, et l'indulgence de sept ans mentionnée par lui. On peut se convaincre par ce que j'ai dit plus haut (§. II — *Saint Gonéri et les pontifes romains*) qu'il s'agit évidemment ici de lettres en forme de *Bref* et d'une indulgence plénière accordée pour sept années consécutives, le jour du grand pardon, le 18 juillet de chaque année.

Digitized by Google

« fermant partie des réliques du même saint, de plus nous avons « trouvés plusieurs autres fragmens d'ossemens réduits en pous- « sière, renfermés dans un étoffe de soie et lesquels ont été en l'en- « droit déposés dans le réliquaire vitrée aux quatre faces ; — *quinto*, « plus trois petites statues d'argent massif l'une représentant un « ange adorateur offrant en vénération une rélique enchassée sous « verre, un autre le bon pasteur, une troisième enfin un évêque « mitré et crossé, ces trois statues ont été placé de suite au-dessus « du réliquaire vitré aux quatre faces pour servir d'ornement ; — « *sixto*, nous avons trouvé un plat d'argent massif ayant dans le « milieu un grillage en argent renfermant une petite partie d'osse- « ment du même Saint, destiné à bénir de l'eau prise à la fontaine « dédiée au même saint, dont la propriété miraculeuse et suivant « la tradition est de soulager plusieurs maladies corporelles, et par- « ticulièrement de guérir de la fièvre, ainsi qu'il est constaté par les « prières annoncées dans le petit imprimé y Joint. — *Sixto* ledit sieur « dessérvant nous a fait voir une chasuble de satin à fleurs de toutes « couleur doublée d'un taffetas brun façon antique, laquelle les sus- « dits dénommés nous ont affirmé avoir appris par la tradition la « plus ancienne être celle dont se servoit saint Gonéry ; finallement « il a été réconnu que toutes les réliques sont les mêmes désignes « en même nombre et en même forme que cy-dessus par les trois « anciens procès-verbaux dont lesdits assistans ont pris connois- « sance et lecture, et qui étoient déposée dans les archives de la cha- « pelle de st Gonéry et y ont été rétablis en l'endroit en notre pré- « sence. Ledit sieur desservant conjointement avec les fabriciens et « principaux notables de cette commune, nous ayant réquis de pér- « mettre l'exposition desdittes saintes réliques à la vénération des « fidèles, nous permettons par les présentes de les exposer à la piété « des fidèles, et de suite lesdites réliques ont été transportées en « grande cérémonie en la tour de la chapelle de saint Gonéry, en « notre présense, et renfermées sous clef dans les armoires qui « leur sont destinées....

« De tout quoy nous avons faits et redigés sur lesdits lieux le pré- « sent procès-verbal par doubles minutes sous notre seing, ceux de « monsieur le desservant, de monsieur Dieu-le-veut, docteur méde- « cin, des fabriciens en charges et autres principaux notables de la « dite commune de Plougrescant et autres témoins. L'une de ses « minutes sera déposé dans le réliquaire quarré vitré aux quatre « faces, et l'autre aux archives de la fabrique de ladite commune. »

SIGNATURES : Pier. jo. Marie de Saint-Priest, vic. gnâl délégué. —

Digitized by Google

f. m. Dieuleveult, d. m. — g. m. Alain Artur de Kéralio. — Yves Lanier, fabricien. — Le Quellec, maire. — Jean Félix Loas fabritien — Jean Riou marguillier. — F. LE COADOV. — Jean Le Razavet. — Rémond adjoint. — Arthur de Kéralio, desservant de Plougrescant.

Ce procès-verbal fut présenté à l'approbation de l'évêque, qui écrivit à la suite des signatures :

« Vu et approuvé par nous évêque de Saint-Brieuc,

« A Lannion, le 31 août 1809.

« † JEAN CAFFARELLI, év. de Saint-Brieuc,

E. — 19 juillet 1813. — Mgr Caffarelli vint lui-même à Plougrescant, visita les reliques et ajouta ces lignes au procès-verbal de son grand vicaire.

« Vu le présent procès-verbal, et vérifié l'état des Reliques à « Plougrescant le 19 juillet 1813. Nous avons extrait de la Boëte, qui « contient les ossements de St Gonéry, une croix de crystal, montée « en argent. Nous avons ordonné que l'on lui fit un pied ; et nous « avons apposé notre sceau à la susdite Boëte, à celle qui contient « le Chef du saint Prêtre, et aux deux autres, en forme de Bras qui « contiennent aussi une partie de ses ossements. Nous avons, en « outre permis d'exposer ces cinq reliques à la vénération des « fidèles ; et nous accordons à perpétuité une indulgence de 40 jours « aux fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui, en état de grâce, et « après avoir communié, visiteront les saintes Reliques, et prieront « pour la paix, et l'exaltation de notre Ste mère l'Eglise Romaine.

« à Plougrescant, les jours et an que ci-dessus.

« †. Jean CAFFARELLI évéq. de St-Bri : »

L'ABBÉ Y.-M. LUCAS.

(La suite prochainement).

Digitized by Google

CHRONIQUE

HISTOIRE ET BIBLIOGRAPHIE

Les nombreuses publications parues ces temps derniers dans nos provinces de l'Ouest, continuent d'attester le zèle infatigable avec lequel nos travailleurs de la région poursuivent sans cesse leurs investigations et leurs labeurs.

BRETAGNE.

Le parnasse breton contemporain. — L'un des plus charmants ouvrages récemment édités en Bretagne est sans contredit : *Le Parnasse breton contemporain*, publié par MM. Louis Tiercelin et J. Guy Ropartz (Gr. in-8° XII-324 p. Rennes, imp. Le Roy, lib. Caillière). Aussi attrayant par le fonds que par la forme, il renferme les plus jolies pièces de vers dues, depuis un demi-siècle, à la plume de nos compatriotes dont il était fort regrettable de voir les poésies éparses, dans un grand nombre de recueils. Nos lecteurs liront, croyons-nous, avec plaisir, ce que nous écrivait ces jours derniers de ce beau volume, un de nos confrères les plus compétents en la matière. « Tout le monde, nous écrivait M. Olivier de Gourcuff, trouve la Bretagne riche en poésie, mais on sait moins qu'elle est riche en poëtes. L'apparition d'une *Anthologie* renfermant quatre cents pièces de cent auteurs contemporains et n'offrant presque dans ce parterre, que des fleurs au parfum le plus délicat, au coloris le plus vif, a été saluée avec autant de surprise que de joie, par les enfants et les amis de notre chère Province. Les éditeurs qui sont eux-mêmes des lettrés d'élite, ont bien mérité de la petite patrie et aussi de la

Digitized by Google

grande, car beaucoup de ces noms, — notamment ceux de MM. de la Borderie et de Kerdrel, de la Villemarqué et Kerviler, sont déjà glorieux pour les lettres françaises. M. de Kerdrel se souvient volontiers de son maître, Brizeux ; M. de la Villemarqué est un barde qui chante à côté de Gwench'lan et de Taliésin ; de M. Kerviler, on connaissait quelques mâles sonnets ; mais en ce qui touche M. de la Borderie, c'est une révélation : *Le pauvre Salaün* et *Saint-Yves*, ont sacré poète, leur savant historien. Il faudrait dénombrer toutes ces poésies en accordant à chacun sa juste part d'éloges. Il n'est pas une seule des LXXXXVI pièces de vers du volume de MM. Tiercelin et Ropartz, qui n'offre un intérêt particulier. On commencerait par Leconte de Lisle, le plus illustre et presque le seul de leurs *assimilés* en finissant par le *vétéran* Violeau. Il faudrait tout louer dans ce livre, sans oublier le bel aspect typographique que lui a donné M. Le Roy, de Rennes et conclure par cette phrase de la *Préface* où M. Tiercelin, parle de « l'*Idéalisme* persistant de la race bretonne »

ANNUAIRE DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE. — Bien qu'il ne soit pas exclusivement breton, comment pourrions-nous oublier de consacrer ici une mention toute spéciale, à ce délicieux petit volume qui porte pour titre : *Annuaire du Conseil héraldique de France* (in-18 264 p. avec portraits et gravures, Saint-Amand (Cher). imp. Destenay Paris, au bureau du Conseil héraldique, 21. avenue Carnot.) Nous ne saurions trop louer ce charmant *Annuaire* dont la DEUXIÈME année est de tous points digne de la précédente. Dans ce petit ouvrage, M. le vicomte O. de Poli, l'éminent directeur du Conseil héraldique, a su réunir un certain nombre de travaux du plus haut intérêt dont plusieurs sont dus à nos confrères de la *Revue historique de l'Ouest*. C'est ainsi que nous citerons parmi ses mémoires les plus remarquables : *La Noblesse de France* (1789-1889), par M. le vicomte de Poli ; — *La préposition* DE, par M. A. de Martonne ; — *Petits-neveux de Jeanne d'Arc au comté Nantais* par notre savant confrère M. S. de la Nicollière-Teijeiro ; — *Peiresc généalogiste* par M. Tamizey de Larroque ; — *Roi, Pontife et Père*, poésie par A. Millien ; — *A la mémoire de S. A. S. R. l'archiduc Rodolphe* et *Croix d'honneur* par le marquis de Pimodan ; — *Des variantes et modifications introduites dans les armoiries*, par le vicomte de Burey ; — *L'Ordre de Malte* par M. H d'Arbigny de Chalus, et une *Chronique* des plus intéressantes.

RÉCITS DE BRETAGNE. — Toujours infatigable, notre savant collègue M. l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire de Rennes,

Digitized by Google

vient de réunir dans un curieux volume (in-8°, 300 p. 1re série, Rennes imp. Catel, lib. Plihon et Hervé), un certain nombre des intéressantes recherches historiques publiées par lui dans le *Journal de Rennes* de 1886 à 1889. Voici les divers titres de cette première série de ses *Récits de Bretagne* : *Notice historique sur Bellevue près Rennes*; — *Les Jésuites à Saint-Malo et la chapelle Saint-Aaron* ; — *Lanvelec et le pardon de saint Carré*; — *Le tombeau de saint Caradeuc à Rozlandrieuc* ; — *Le trésor de Maxent* ; — *Le trésor de l'abbaye de Redon*; — *N.-D. de Confort en Berhet*; — *Réception d'une grande dame chez les Carmes à Dol et à Rennes* ; — *N.-D. de la Cour en Lantic* ; — *Les Gantiers de Rennes et leur chapelle*; — *N.-D. de l'Isle en Goudelin* ; — *Souvenirs du vénérable Père Eudes à Rennes* ; — *N.-D. de Kermaria-Nisquit en Plouha* ; — *Une église fleurdelysée* ; — *Le Menez-Bré et la chapelle Saint-Hervé* ; *Les obsèques d'un seigneur de Bonnefontaine au seizième siècle* ; — *Les pardons de Saint-Maudez en Lanmodez* ; — *Villeneuve-en-Toussaints de Rennes* ; — *N.-D. du Coz-Yaudet*; — *N.-D. de Beauvais au Theil*; — *Le pardon de la Trinité à Calan* ; — *La maison de prêtres de Rennes* ; — *L'Ile Saint-Cado en Belz* ; — *Les droits du seigneur de la Ballue*; — *Castennec et l'oratoire de saint Gildas*; — *Lettres de tonsure de Châteaubriand* ; — *Promenade en Plounevez-Lochrist*.

Livres et ouvrages divers. — Nous signalerons en outre à nos lecteurs : *Henry de Rohan, son rôle politique et militaire* sous Louis XIII (1579 1638), par Auguste Laugel. In-8°, Paris lib. Firmin Didot ; — *La Bretagne à l'Académie française au dix-huitième siècle*. Etude sur les Académiciens bretons ou d'origine bretonne. Les trois cardinaux de *Rohan, Maupertuis, Duclos, Trublet, du Coëtlosquet, de Boisgeslin*, par René Kerviler, lauréat de l'Académie française, 2e édition complètement refondue. In-8°, 670 p. Paris, Victor Palmé, éditeur ; — Le *Mabinogion*, traduit en entier pour la première fois en français avec commentaires explicatifs et notes critiques par J. Loth, professeur à la Faculté des lettres de Rennes. Tome I, in-8°, 359 p. Paris, Thorin, éditeur ; — *Cours de littérature celtique*, par H. d'Arbois de Jubainville, professeur au Collège de France et J. Loth, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, Tome III, in-8°, 364 p. Toulouse. imp. Chauvin et fils ; — *Vie de Mgr Jacquemet, évêque de Nantes* par l'abbé Victor Martin, du diocèse de Nantes, avec portrait. Paris, Poussielgue, éditeur ; — *Documents inédits*. (seizième siècle). *Petits-neveux de Jeanne d'Arc au comté Nantais* par S. de la Nicollière-Teijeiro, in-16, 31 p. Saint-Amand (Cher), imp. Destenay.

Digitized by Google

Cette charmante plaquette est un tirage à part du remarquable travail publié par notre confrère dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France.*

La collégiale de Saint-Aubin de Guérande par notre confrère l'abbé P. Grégoire. In-8° 63 p. Vannes, imp. Eug. Lafolye ; — *Le général d'une paroisse bretonne au dix-huitième siècle* par René Le Cerf, gr. in-8° 32 p. Saint-Brieuc, imp. L. Prudhomme ; — *Droit rural et Usages locaux de la Loire-Inférieure*, par J. de Trémaudan, juge au tribunal de Paimbœuf, 2e édition revue et augmentée. In-8° 369 p. Paimbœuf, imp. et lib. Cayaud. — *Notice sur le développement de Saint-Nazaire* (1820-1889) par H. Moret, secrétaire-général de la Mairie de Saint-Nazaire. Gr. in-8° 16 p. Saint-Nazaire, imp. Fronteau. — *La Retraite du XIIIe corps d'Armée de Mézières à Laon sous les ordres du général Vinoy*, par le commandant de Jacquelot du Boisrouvray, chef d'état-major de la 17e division d'Infanterie. In-8° 48 p. Paris, imp. Noisette, lib. Dubois ; — *Extraits des sermons de Bossuet. Le sermon sur la Mort commenté par les auteurs anciens et modernes* avec *Introduction sur les sermons de Bossuet* par J. Buléon, in-18, Tours, Cattier, éditeur. Vannes, imp. Lafolye ; — *Rose Epoudry*, par Léon Séché. In-18, 230 p. Paris, Perrin et Cie éditeurs. Si nous avons d'assez grandes réserves à faire sur le côté moral de l'œuvre de notre confrère de la *Revue illustrée de Bretagne et Anjou*, en revanche il n'est guère de romans qui vienne offrir des tableaux plus réels et plus vécus de la vie de nos provinces. L'auteur aime son pays et le connait à fond. Il sait rendre à nos Provinces la justice qui leur est due et montrer que si Paris donne souvent une plus grande somme de bien-être et ce reflet lumineux qui constitue le génie français, c'est la vie des provinces par contre, qui, la plupart du temps, constitue les âmes fortes et qui « faite de courage, de patience et d'économie » est la vie nationale par excellence. Comme le dit fort bien notre confrère, dans sa remarquable *Préface*, Paris est un perpétuel campement où l'on est absorbé sans cesse par le souci des besoins matériels ou des ambitions inassouvies, et rien n'est plus rare que d'y pouvoir goûter tout à l'aise, à côté des joies bruyantes de la vie publique, les joies paisibles de la famille et du foyer ; Ajoutons que ces jolies pages, toutes pleines souvent de la plus délicate poésie, sont ornées de ravissants dessins dus à M. Léofanti. — *Les Représentants du peuple à l'armée des Pyrénées-Orientales* par G. Sorel, in-8° 67 p. Paris, Bray et Retaux, éditeurs ; Vannes, imp. Eug. Lafolye.

Lettres et documents inédits pour servir à l'histoire de la Révo-

Digitized by Google

lution dans la Loire-Inférieure en l'an III par notre confrère M. A. Joubert. In-8° 23 p. Vannes, imp. Lafolye ; — *Discours politiques de M. Valdeck-Rousseau* publiés par M. Lecouflet avec une *Introduction*. In-8° Paris, Charpentier, éditeur. — *Valdeck-Rousseau*. Etude politique, par C. Lecouflet. In-8° XXIX p. Le Hâvre, imp. Lemale et Cie, Paris, Charpentier éditeur ; dans les numéros 8, 9, 10 et 11 de la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou* la suite du *Nobiliaire breton* de notre confrère, M le comte Régis de l'Estourbeillon, donnant dans ces livraisons, les notices des familles : *Fournier de Bellevue*, du *Boishamon*, du *Boisjagu*, de *Kervarin*, de *Sécillon*, *Herisson de Beauvoir*, *Cybouault*, *Denoual*, *de Gouyon de Coypel*, de *Forest*, *Deno de Larloc*, de *Bedée*, *Guillotou de Kerever*, de la *Fruglaye*, de *Kerpoisson*. — *Sur l'Erdre* par Eusèbe de Mazoyer. *Promenade historique et descriptive* avec une carte des cours et rives de l'Erdre. Nantes, Vier, éditeur, in-18°, 36 p. Vannes, imp. Lafolye.— ; *Les Jongleurs de Kermartin* par Louis Tiercelin, in-8° 11 p. Vannes imp. Lafolye — *Notice historique sur la chapelle de N.-D. de Bonne-Garde en la paroisse Saint-Jacques de Nantes* par l'abbé P. Grégoire, in-8° 16 p. Nantes, imp. Bourgeois; — *Les fleurs de l'Ame*, poésies par l'abbé Marbœuf, professeur au collège d'Ancenis ; — *Soirs d'octobre* par Georges Viau. In-8° 6 p. Vannes, imp. Lafolye.

Loc'h-Maria, drame en trois actes et en vers par P. V. Delaporte S. J. In-18 jésus, 31 p. Lagny, imp. Colin. Paris, Bray et Retaux, éditeurs. — *Vie du R. P. Pilon* ou *les Collèges de Brugelette, Vannes, Sainte-Geneviève, Amiens, Lille* par le R. P. Orhand, docteur-ès-lettres ; — *La Franc-Maçonnerie Lorientaise*. Nom des F.·.F.·. de la même Loge In-8. 31. p. Vannes, imp. Lafolye ; — *Golfe du Morbihan. Excursion de la Société polymathique en compagnie de l'Institut archéologique d'Angleterre et d'Irlande* (17 août 87) par le docteur de Closmadeuc. In-8°, 21 p Vannes. imp. Galles ; — *Lecture pour le mois de Marie en famille* par le marquis de Montaigu. La Bretesche. 1888. In-18°, Nantes, lib. de Mlle Dupont ; — *Les séjours de Charles Dickens en France* par Louis Tiercelin, In-8° 16 p. Vannes, imp. Lafolye ; — *La Croix Tarquin*, nouvelle par Adolphe Olivier. In-8° 15 p. Vannes. imp. Lafolye ; — *Buchez Saint Francœz à Asiz* par l'abbé Inizan de Plounévez-Lochrist, Landerneau imp. Desmoulins. In-8° ; — *Les Vengeances du Capitaine* par Félix Le Bihan. In-8° 12 p. Vannes, imp. Lafolye ; — *Œuvres choisies, Poésies et Prose, du R. P. Fougeray*, recueillies par le R. P. Delaporte, S. J. ; — *Le Colonel Oudet* (1792-1809) par Denis d'Aussy. In-8° 17 p. Vannes, imp. Lafolye ; — *Les Bretons*

Digitized by Google

à *Lourdes*. Hommage à sa Grandeur Monseigneur Gonindard. In-8° ; — Le très intéressant *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère* dressé en l'an III par *Cambry*, président du district de Quimperlé, publié par ordre de l'administration du département. Nouvelle édition avec une *Introduction* et des *Notes* par notre dévoué et infatigable confrère, M. J. Trevedy, ancien président du Tribunal de Quimper. In-8° XXII-278 p. Rennes, lib. H. Caillière ; — *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale*. Magnifique album in-folio en chromolithographie, publié par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Rennes, impr. Le Roy, lib. Caillière. — L'*Alcyone*, roman par Pierre Maël. In-18, jésus, 368 p. Lagny, imp. Colin ; — Dans le N° du 13 avril de la *Semaine religieuse* du diocèse de Rennes. *Catalogue des évêques et archevêques de Dol* par l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire ; — Le tome IV, n° 3 des *Annales de Bretagne* (avril 1889) qui renferme ; une étude de M. T. Le Gal sur *Dafydd ab Gwilym* ; un très intéressant travail de notre confrère M. Léon Maître sur *l'Emplacement du Port de Corbilon et des âges de Saint-Nazaire* ; Les *Mabinogion et la Légende galloise* par A. Puech ; *La Collégiale de N. D. de la Fosse à Guingamp* par A. Dupuy ; la suite de la *Chrestomathie bretonne* de M. Loth et une étude de M. Robert, doyen de la Faculté des lettres, sur *M. de Keranflech, philosophe breton* ; — Le *Bulletin de l'Association bretonne. Section d'agriculture, Session de Saint-Pol-de-Léon*. 1888. *Compte rendus et procès-verbaux*. In-8° 175 p. Saint-Brieuc, imp. Prudhomme. — *Annales de la société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*. Vol. IX de la 6e série, 2e semestre de 1888. In-8° LXXII p. et p. 221 à 336. Nantes imp. Mellinet et Cie. — Enfin dans le *Petit Breton* du 13 avril 1889, une très intéressante et très complète *Notice bibliographique* sur notre compatriote, le général de brigade *François-Louis, marquis de la Jaille*, mort récemment, par notre confrère, M. le marquis de Brisay.

NORMANDIE.

En Normandie, nous signalerons : Le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du Chapitre de Bayeux* par l'abbé E. Deslandes, curé de Robehomme, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. In-8° 13 p. Paris, imp. Plon et Nourrit ; — *Histoire de la ville de Verneuil* (Eure), *depuis sa fondation jusqu'à nos jours* par Camille Le Chat. In-8° 139 p. Verneuil, imp. Aubert Chasle ; — *Valognes pendant la période révolutionnaire*, 1789-1802. *Scènes*

Digitized by Google

et récits d'après les documents inédits de l'époque. Paris, E. Lechevalier ; — *Cahiers des Etats de Normandie sous le règne de Henri III*, documents recueillis et annotés par M. Ch. Robillart de Beaurepaire, tome II. (1582-1588). In-8° Rouen, Publication de la *Société de l'histoire de Normandie*. — Le *28e Régiment de Ligne* par le lieutenant Emile Simond. In-4°, Rouen, imp. Megard et Cie ; *Notice généalogique sur Le Doulx de Melleville*. In-4°, 279 p. et portrait par M. Charles Molle. Evreux, imp. Herissey. — *Notice historique sur Boisrobert et Saint-Taurin-des-Iffs* par P. Duchemin. In-12 174 p. Bernay, imp. Duval ; — *Bains de mer. Agon-Coutanville. Notice historique* par l'abbé E. Regnault, curé d'Agon. In-16, 132 p. et planches. Coutances, imp. et lib. Salettes ; — *Documents pour servir à l'histoire de l'Art en Normandie. Inventaire du trésor de la collégiale d'Ecouis* (Eure) *en 1565*, publié par Armand Benet, de la Société des Antiquaires de Normandie, secrétaire de la Société des Beaux-Arts de Caën. In-8° 36 p. Caën, imp. Delesques. — *Un Savant Ebroïcien au XVIIe siècle. Deux lettres de Jacques Le Batelier d'Aviron* commentées par A. Benet. In-8° 66 p. Caën, imp. Delesques. — *Les confréries de pèlerins dans la ville de Bernay au XVIIe siècle*, par E. Venclin, In-8° 8 p. Bernay, imp. Venclin ; — *Notes sur deux reliquaires de consécration d'autels* par J. de Laurière. In-8° 8 p. Caen, imp. Delesques ; — *L'abbé Bessin, curé de Plainville près Bernay* (Eure), *et ses correspondants* par M. Malbranche. In-8° Bernay, imp. veuve Lefevre.

MAINE.

La Province du Maine a vu naitre ces mois derniers de très importants travaux. Nous mentionnerons parmi eux : *Les Coësmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé*, par Victor Alouis, publié par l'abbé Ambroise Ledru sous les auspices de Mme veuve Alouis. *Deuxième partie de 1508-1681*. In-8° 355 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin. Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine* ; — *Six chartes relatives à l'hôpital des Ardents du Mans* (*1220-1317*) par M. le baron S. de la Bouillerie, accompagnées de figures de sceaux fort bien dessinées et gravées par M. A. Ledru. — *La famille Turpin de Tennie et de la Renaudière* par A. Ledru. In-8° 7 p. avec figures. Laval, imp. Moreau. — *Notes sur Antoine Le Corvaisier de Courteilles et sur son Catalogue historique des évêques du Mans* par L. de la Sicotière. In-8°, 31 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin. — *Les Bouju, seigneurs du fief de Chanderue aux 16e et 17e siècles* par

Digitized by Google

A. Joubert. — *Jean de Clinchamps, prieur de Solesmes et abbé de Saint-Rémi de Reims (1256-1297)* par dom Piolin. Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*; — *Recherches sur les fortifications du Maine* par Gabriel Fleury. In-8° 24 p. avec figures. Mamers, imp. Fleury et Dangin. — *L'Invasion anglaise dans le Maine (1417-1428)* par M. Robert Charles, accompagné de 5 planches et 9 pièces justificatives ; — *Etude populaire de la crise agricole.* Ses causes, ses conséquences et les moyens à employer pour l'atténuer. Crédits mobilier et foncier agricoles par le docteur Chancerel, de la Société des agriculteurs de la Sarthe. In-18 59 p. Le Mans, imp. Drouin ; — *La France sous l'ancien régime*, 2° partie. *Les Usages et les Mœurs* par le vicomte de Broc. Gr. in-8°, Paris, Plon et Nourrit, éditeurs ; — *Essai sur l'Instruction primaire avant 1789 dans le Doyenné de Grez en Bouère* (diocèse de Laval) par A. Angot. In-8° 23 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin ; — Dans l'un des derniers numéros de la Semaine religieuse de Laval ; *N. D. de Charné en 1796* par Frédéric Le Coq ; — *Le Cidre. Son introduction dans le pays de Laval* par l'abbé Angot ; — *M. l'abbé Charles Morancé, aumônier du 33e Régiment de Mobiles et du IVe Corps d'armée* par l'abbé Ernest Dubois, vicaire à N. D. de la Couture. Le Mans, Leguicheux, éditeur. — *Nouveau Mois de saint Joseph* par l'abbé Monguillon, archiprêtre de Saint-Jean de Châteaugontier dans lequel une très intéressante notice est consacrée à *Saint-Joseph des Genêts.* Châteaugontier, lib. Leclerc.

ANJOU.

L'Anjou a vu récemment paraître : *Papiers inédits de Choudieu. Notes sur la guerre de la Vendée* recueillies et publiées par M. Queruau-Lamerie. In-8°, 84 p. Vannes, imp. Lafolye ; — *L'Ermite de Fontgombaud*, nouvelle par J. de Château-Chalons. In-8° 21 p. Montsoreau, imp. Carré de Busserolle ; — *Les réunions de Beaupréau* par le comte de la Bouillerie. In-8°, à 2 col. de 10 p. Angers, imp Germain et Grassin ; — *Un recueil de plaidoyers inédits des avocats angevins aux dix-septième et dix-huitième siècles* (1680-1730) par A. Joubert. In-8°. 16 p Angers, imp. Germain et Grassin ; — *Origines de l'Ecole de cavalerie et de ses traditions équestres* par le capitaine Picard, professeur à l'école, 1re partie. Gr. in-8° Saumur. Milon, éditeur ; — *Nouveau guide pittoresque et descriptif du voyageur dans la ville de Saumur et ses environs* par E. Milon. In-8° Saumur, E. Milon, éditeur. — *Galaor* par A. de Leuven.

Digitized by Google

Illustrations de J. Cesbron-Lavau. In-16, Saumur, E. Milon, éditeur ; — *Rapport sur la suppression des octrois à Saumur*, présenté par E. Pieron, conseiller municipal à la séance du 5 février 1889. Gr. in-f° Saumur, imp. E. Roland ; — *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (1793-1832) d'après un ouvrage nouveau par A. Joubert. In-8°, 12 p. titre rouge et noir. Angers, imp. Germain et Grassin ; — *La Charité à Angers* par Léon Cosnier. In-12, Tome I, Angers, imp. Lachèze et Dolbeau ; — *Le P. Joseph du Tremblay*. Notice biographique d'après le sieur de Hautebresche. Essai bibliographique par l'abbé Dedouvres. Angers imp. Germain et Grassin ; — *Notice sur M. A. Joubert et ses travaux* par M. de Martonne, archiviste départemental de la Mayenne, dans la *Célébrité contemporaine* ; — *Les étudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse* (1625-1642) d'après un document inédit par A. Joubert gr. in-8° 6 p. titre rouge et noir. Angers, imp Germain et Grassin ; — Dans le *Moniteur universel* du 18 avril ; un très remarquable *Compte-rendu* fait par notre compatriote Edmond Biré, de l'ouvrage si intéressant de notre confrère M. A. Joubert : *Histoire de la baronnie de Craon et de ses seigneurs* (1382-1626).

POITOU ET SAINTONGE.

Parmi les publications intéressant ces deux provinces, nous signalerons : *L'abbaye et l'église de Saint-Savin* par l'abbé Lebrun, curé-doyen de Saint-Savin sur Gartempe. In-18, 154 p. Poitiers, imp. Oudin ; — *Les temples et le puits de Mercure découverts sur les hauteurs de Poitiers en 1888* par le P. C. de la Croix, S. J. In-8°, 65 p. avec fig et 7 planches. Poitiers, imp. Blais et Roy ; — *Notice sur la vie et la mort de M. Georges Blandin de Chalain*, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, né le 7 avril 1817, mort le 16 avril 1888 par l'abbé Fauchereau, curé-doyen de Saint-Julien l'Ars. In-8°, 30 p. Poitiers, imp. Oudin ; — *L'Acqua Tofana*. Recherches sur ce poison maçonnique, par le marquis de Nettancourt. In-18, 56 p. Paris, Letouzey et Ané, éditeurs, 1888 ; — *Pèlerinage de N.-D. de l'Agenouillée, paroisse d'Azay sur Thouët* (Gastine), par E. L. Rosière, aumônier à Poitiers. In-32, 17 p. Poitiers, imp. Oudin ; — *L'ancien prieuré de Courdault et les anciennes nécropoles de Fontenay-le-Comte*, par L. Brochet agent-voyer d'arrondissement. In-8°, 18 p. Vannes, imp Lafolye ; — *Pèlerinage de N.-D. de Montvinard à Noaillé, près Poitiers*. Notice par le R. P. dom Fr. Chamard. Petit in-16, 8 p. avec vignettes. Poitiers, imp. Oudin ; — *Fleurs de mai* par l'abbé Boutin. In-12, Paris,

Digitized by Google

Haton, éditeur ; — *Lettre pastorale de Mgr Augustin-Hubert Juteau*, évêque de Poitiers, au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion de son sacre et de son entrée dans son diocèse ; — *Discours prononcé par M. l'abbé Mesnard*, curé-doyen de Saint-Gilles-sur-Vie au *Pèlerinage* des 3000 hommes du canton venus solliciter la *Protection de N.-D. du Garreau* pour leurs vignes ; — Dans la très remarquable première livraison de la 2e année de la *Revue du Bas-Poitou*, l'intéressante conférence faite par l'abbé Lacroix le 6 janvier 1889 à la Société des Antiquaires de l'Ouest, sur *Richelieu et le Poitou*, accomp. d'une fort belle héliogravure Dujardin ; — *La Vendée et Paris pendant la Révolution* par Edmond Biré ; — *Lettre d'un condamné à mort pendant la Révolution* par M. X. Barbier de Montault ; — *Chez nos voisins : Excursion archéologique au château de Glenay* (Deux-Sèvres), par J. Robuchon ; — et l'intéressante *Chronique* de notre confrère R. de Thiverçay ; — La vie et la mort de l'abbé Vaison. In-12. La Rochelle ; — *Lettre pastorale de Mgr Ardin, évêque de la Rochelle et Saintes, sur la Dévotion au S.-C. de Jésus* ; — Dans la 3e livraison, tome IX de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, une curieuse étude de M. John O'Neill sur *Le Roi des Ribauds en province* et d'intéressantes notes biographiques de M. de la Morinerie sur *Pierre Arquesson et ses poésies* (XVIe siècle).

VARIA

Inauguration du monument de Paul Baudry. — Le dimanche 28 avril dernier a eu lieu au Musée de la Roche-sur-Yon l'inauguration du monument élevé à la mémoire de l'éminent peintre vendéen Paul Baudry. Une assistance nombreuse et des plus choisie avait tenu à venir assister à cette cérémonie pour rendre un dernier hommage au grand artiste dont le Poitou est fier à tant de titres. Autour du Préfet de la Vendée qui présidait la cérémonie, on remarquait : MM. Guillemé, maire de la Roche, Godet de la Ribouillerie, député, président du Conseil général, le général Donio, MM. Halgan et de Béjarry, sénateurs, Maynard de la Claye et Leroux, députés, Marionneau, correspondant de l'Institut, Emile Grimaud, le poète vendéen, etc, etc, et la famille de l'artiste si regretté. Le monument dont le dessin est dû à M. Ambroise Baudry, frère du défunt et l'exécution au

Digitized by Google

sculpteur Dubois, se compose d'un buste en bronze du grand peintre, surmontant une plaque de marbre, appuyée de deux génies également en bronze et sur laquelle se lit l'inscription suivante :

PAUL-JACQUES-AIMÉ.

BAUDRY

Né à la Roche-sur-Yon, le 7 novembre 1828.
Pensionnaire de sa ville natale en septembre 1844.
Deuxième Grand prix de Rome 1847.
Premier Grand prix de Rome 1850.
Médaille de première classe 1857.
Chevalier de la Légion d'honneur 1861.
Officier de la Légion d'honneur 1867.
Membre de l'Institut 1870.
Volontaire aux Compagnies de marche pendant le siège de Paris.
Commandeur de la Légion d'honneur 1875.
Médaille d'honneur 1881.
Mort le 17 janvier 1886.
Dans la plénitude de ses forces et de son talent.

Plus bas une nouvelle inscription :

Souscription nationale.

Au-dessous de laquelle sont représentées en bronze les armes de l'artiste : sa palette et son pinceau.

Et enfin, immédiatement après : cette dédicace :

Fratri optimo frater pius et infelicissimus.

Plusieurs discours ont été prononcés à cette importante cérémonie qui a été close par la lecture de la jolie pièce de vers suivante de notre confrère M. Emile Grimaud, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire, d'après l'*Espérance du Peuple*.

La Vendée à Paul Baudry.

Parmi les plus touchantes fêtes
Brillera celle que vous faites,
Amis des arts, en ce moment.

Digitized by Google

Qui n'applaudirait à l'idée
Qui poussa ton cœur, ô Vendée,
A dresser un tel monument ?

Sur un fier cheval de bataille
Qu'un conquérant hausse sa taille,
Au grand air, au soleil qui luit.
Sa vie était extérieure,
Il courait, volait, à toute heure...
Homme bruyant, à toi le bruit.

Mais celui qu'isolait l'étude
Poursuivant dans la quiétude
L'idéal, loin des vains débats,
L'artiste, que la muse inspire,
Un musée est bien son empire.
— Ici, Baudry ; César, là-bas.

César ! sa splendide épopée
Assombrit l'âme ; elle est trempée,
Mères, de vos ruisseaux de pleurs...
Palette, pinceaux, douces armes !
On peut vous regarder sans larmes,
Ainsi qu'on regarde les fleurs.

Dans son existence trop brève,
Quels chefs-d'œuvre il sema sans trève,
Ton fils, bienheureuse cité !
Dès l'aube tu sus le comprendre.
En gloire il sut lui, te le rendre ;
Ton nom lui doit d'être cité.

De tes deux tours quand il approche,
Quand résonne ce mot : « La Roche ! »
Plus d'un passant est attendri.
— C'est là que, pauvre et sans ancêtre,
Un enchanteur a reçu l'être,
Un peintre immortel, Paul Baudry !

Qu'on vienne à présent, qu'on s'arrête ;
Que cette paisible retraite
Soit ton but, pieux pèlerin,
Tu diras : « Salut, noble image !
» Jamais plus fraternel hommage
» Ne s'éternisa dans l'airain ! »

Digitized by Google

Sacre de S. G. Monseigneur Juteau. — Le mardi de Pâques, 23 avril, a été sacré dans sa Cathédrale, Monseigneur Augustin-Hubert Juteau, le nouvel évêque de Poitiers. Le prélat consécrateur était Monseigneur Maignan, archevêque de Tours, assisté de Monseigneur Gonindard, archevêque de Sébaste, coadjuteur de S. E. le cardinal archevêque de Rennes et de Mgr Sebaux, évêque d'Angoulême. Une foule énorme et recueillie occupait les nefs de la vieille église Saint-Pierre. Monseigneur Juteau a pris pour armes; *D'azur à la croix tréflée d'or, chargée d'un écu fascé d'argent et de gueules de huit pièces*, qui est l'écu de la Collégiale de Noirmoutiers; et pour devise : *Non recuso laborem*.

Les restes du chevalier Fleuriot de Langle. — Nous trouvons dans le *Moniteur Universel* du 11 mai, les intéressants détails suivants sur les restes du chevalier Paul Fleuriot de Langle, l'infortuné compagnon de Lapeyrouse et l'un des marins dont s'honore à juste titre notre province de Bretagne. Nos lecteurs nous saurons gré de les leur communiquer.

« M. le contre-amiral Fleuriot de Langle, qui, depuis sa retraite, habite son château de la Morinaye en Ille-et-Vilaine, vient de régler, à Brest, les dispositions concernant la réception des restes mortels de son aïeul, le chevalier de Langle, attendus dans quelques jours par le transport le *Calédonien*.

Le ministère de la marine entend donner la plus grande solennité à cette réception. Des délégations de troupes de toutes armes rendront les honneurs funèbres au commandant de l'*Astrolabe*, le vaillant compagnon de Lapeyrouse. Quant à l'inhumation, suivant accord avec l'autorité religieuse, elle aura lieu également à Brest, en l'église paroissiale de Saint-Louis.

Sur le caveau pratiqué dans un des murs du chœur de cette église, sera placée une plaque commémorative, portant l'inscription suivante :

Digitized by Google

Ici reposent les restes
du chevalier Paul-Antoine-Marie de

FLEURIOT DE LANGLE,

capitaine des vaisseaux du roi,
chevalier de l'ordre royal et militaire
de Saint-Louis,
chevalier de l'ordre de Cincinnatus
des Etats-Unis,
membre de l'Académie royale de marine
de Brest,
*commandant la frégate l'*Astrolabe, *dans*
l'expédition des voyages de découverte
aux ordres de l'illustre de Lapeyrouse,
tué le 11 décembre 1787
par les insulaires des îles de Samoa.

« *Ses restes furent retrouvés au bout d'un siècle par les soins de Mgr Vidal, alors missionnaire en ces îles, et rapatriés par les soins de S. Exc. le vice-amiral Krantz, ministre de la marine. Ses petits-enfants lui érigèrent ce tombeau en 1889.* »

UN NOUVEAU CARDINAL BRETON. — Sa Grandeur Monseigneur Richard, archevêque de Paris, a reçu le jeudi saint, 18 avril, le billet de la secrétairerie d'Etat lui annonçant officiellement sa promotion au cardinalat. Notre modeste recueil auquel sa Grandeur voulut bien, il y a peu de temps encore, accorder de précieux encouragements, ne saurait manquer de se joindre aujourd'hui à la presse catholique tout entière pour féliciter le vénérable archevêque de l'honneur si mérité qui vient de lui être conféré. Le cardinal Richard est un enfant de la Bretagne, un enfant du comté nantais, la *Revue historique de l'Ouest* dont la mission est de conserver et d'exalter la Mémoire de toutes nos gloires nationales, ne saurait trop manifester son allégresse de l'honneur insigne qui vient d'être accordé à la patrie bretonne en la personne du bien-aimé prélat dont la sage fermeté, le dévouement sans bornes et l'inépuisable charité, sont connus presque dans le monde entier.

SALON INTERNATIONAL DE LECTURE ET DE CORRESPONDANCE. — Un des aménagements les plus intéressants et les plus

Digitized by Google

utiles de l'Exposition universelle de 1889 est sans contredit le *Salon international de lecture et de correspondance*, de vaste dimension et situé sur la terrasse du Palais des Beaux-Arts, côté de l'avenue de la Bourdonnaye, près du pavillon des Postes et Télégraphes et du Salon de la Presse. Il comprend : 1° *Un salon de lecture* dans lequel se trouveront les meilleurs ouvrages de librairie courante et les nouveautés, tant françaises qu'étrangères, ainsi que les principaux journaux et revues français et étrangers en toutes langues ; 2° Un *Salon de correspondance* avec service d'exprès assurant le départ des lettres dans des sacs plombés, pour toutes les directions, 50 minutes après la dernière levée du bureau des Postes. La direction du Salon international de Lecture et de Correspondance se chargera en outre de prendre les abonnements et de recueillir les annonces pour les journaux faisant partie de l'Exposition des journaux ou mis en lecture dans le Salon international de lecture et correspondance, qui le désireront.

MARIAGES.

BRETAGNE. — Mariage célébré le 26 février, de M. le baron Hippolyte de Monguit de Boiscuillé,

Avec :

Mademoiselle Yvonne de Pioger, fille de la vicomtesse Jules de Pioger.

Mariage célébré dans le courant d'avril de M. Armand de Cuverville, enseigne de vaisseau, fils aîné du contre-amiral de Cuverville, major de la flotte à Brest,

Avec :

Mademoiselle Jeanne Didelot, fille de feu le vice-amiral baron Didelot.

Mariage célébré dans le courant d'avril, de M. Alfred Audren de Kerdrel,

Avec :

Mademoiselle Caroline de la Goublaye de Nantois, fille du regretté

Digitized by Google

comte de Nantois, ancien maire de Pleneuf (Côtes-du-Nord) et sœur du comte de Nantois, maire actuel de ladite commune.

Mariage célébré le 23 avril en la chapelle du château du Colombier, paroisse de Hénon près Moncontour, de M. de Ferré de Peyroux, lieutenant de vaisseau,

Avec :

Mademoiselle Marie de Lorgeril, fille du comte Victor de Lorgeril et petite-fille, par sa mère, du général comte de la Garde.

Mariage celébré à Paris le 25 avril en l'église Saint-Philippe du Roule, de M. Antoine Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre,

Avec :

Mademoiselle Lucie de Thomassin, fille de M. de Thomassin, chef de service à la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest.

Mariage célébré à Saint-Nicolas de Nantes le 29 avril, de M. Georges Ertaud, notaire,

Avec :

Mademoiselle Fernande Cardon, fille de M. Cardon professeur à l'Ecole de Droit, conseiller d'arrondissement et maire du Leroux-Bothereau.

Mariage célébré à Nantes les derniers jours d'avril, de M. Lucien-Adolphe-Jean Gaboriaud, docteur en médecine,

Avec :

Mademoiselle Léonie-Marie Jégo.

Mariage célébré à Nantes, les derniers jours d'avril de M. Joseph Lelechère-Dragon, capitaine au 65e régiment d'infanterie,

Avec :

Mademoiselle Lucie-Marie Allard de Grandmaison.

Mariage célébré à Rennes le 1er mai, de M. le marquis Antoine Le Mintier de la Motte-Basse, fils de feu le marquis Le Mintier de la Motte-Basse et de Madame, née de Valois,

Avec :

Mademoiselle Eliane de Palys, fille de notre dévoué et si sympathique confrère, M. le comte Elie de Palys et de Mme la comtesse, née de Guéhenneuc du Boishue.

Digitized by Google

Mariage célébré à Nantes les premiers jours de mai de M. Germeuil-Joseph Guillet de la Brosse,

Avec :

Mademoiselle Louise-Marie-Léonie-Charlotte Gaschignard, fille de M. Gaschignard, conseiller général de Nort.

Mariage célébré à Nantes vers la fin de mai, de M. Paul Reliquet,

Avec :

Mademoiselle Marguerite-Céleste Lynier, fille de notre confrère M. Lynier, adjoint au maire de Nantes, Président de la Société de Géographie.

Mariage célébré à Nantes vers la fin de mai, de M. Félix Libaudière, ingénieur des Arts et Manufactures,

Avec :

Mademoiselle Suzanne-Nelly Musseau.

Mariage célébré le 15 mai à Paris en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, de M. le comte de Courcy, fils du comte de Courcy,

Avec :

Mademoiselle d'Aboville, fille de M. le comte d'Aboville, ancien député du Loiret.

Mariage célébré le 15 mai de M. Le jeune D'Eudeville, aide-commissaire de la Marine à Brest.

Avec :

Mademoiselle Sedille, fille de M. Paul Sedille, architecte.

Mariage célébré à Nantes le 22 mai, de M. Fernand-Joseph-Charles-Marie-Gaëtan de Blocquel de Croix de Wismes, fils de l'ancien et regretté Président de la Société archéologique de Nantes,

Avec :

Mademoiselle Anne-Marie-Thérèse Le Lou de la Biliais.

Mariage célébré à Paris le 25 mai, de M. Anne-Augustin-Marie, comte de Chevigné,

Avec :

Mademoiselle Georgina-Louise-Marie de Forbin des Isnards.

Mariage célébré à Paris les derniers jours de mai, de M. le vicomte Gaston de Boutant de la Villéon, sous-lieutenant au 25e régiment de

Digitized by Google

Dragons, petit-fils du comte de Peyronnet, Ministre de la Justice sous Charles X.

Avec :

Mademoiselle Elizabeth-Marie-Anne de LAGARDE, arrière-petite-nièce de Lord Moira, marquis de Hastings, vice-roi des Indes sous Georges IV.

NORMANDIE ANJOU. — Mariage célébré le 12 février en l'église Saint-Jean de Caen, par l'abbé Révérony, vicaire général du diocèse de Bayeux, de M. Charles-Robert LE VAILLANT DU DOUET, deuxième fils de M. Louis-Charles Le Vaillant du Douët, ancien député de la Seine-Inférieure et de Madame née Marie-Laure Préveraud de la Bautresse.

Avec :

Mademoiselle Marie-Thérèse des ROTOURS, fille de M Georges des Rotours, cousin-germain du député du Nord.

Mariage célébré dans le courant d'avril, de M. Marie de BRY D'ARCY lieutenant au 2e régiment de Dragons à Chartres.

Avec :

Mademoiselle Marie de PALAISEAU.

Mariage célébré le 30 avril, de M. Maurice GAULTIER DE CARVILLE, fils de M. Gaultier de Carville et de Madame, née de L'Espinasse.

Avec :

Mademoiselle Marie MICHEL DE MONTHUCHON.

Mariage célébré à Paris le 15 mai, du baron Paul de WITT, fils du baron de Witt, membre de l'Institut.

Avec :

Mademoiselle Marie de MESNILBUS, fille du feu général de Mesnilbus.

Mariage célébré le 24 avril à Etteveaux (Nièvre) de M. Henry de MAIMBRAY, chef d'escadron au 38e régiment d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur.

Avec :

Mademoiselle Marie BODIN DE GALEMBERT, fille de la baronne de Galembert.

POITOU. — Mariage célébré le 23 avril dans la chapelle du château de Boisdoulcet, paroisse de Bignoux, par le R. P. de Montmartin, de la Compagnie de Jésus, de M. Pierre de MOISSAC.

Digitized by Google

Avec :

Mademoiselle Marguerite de MONTMARTIN.

Mariage célébré à Paris le 29 avril en l'église Saint-François-de-Sales, par S. G. Mgr Coulié, évêque d'Orléans, de M. DANIEL-LACOMBE, avocat à la Cour d'appel de Poitiers.

Avec :

Mademoiselle Lucie AVRIL.

Mariage célébré le 30 avril, en l'église Saint-Porchaire à Poitiers, de M. André RAYNEAU, receveur de l'enregistrement à Angers.

Avec :

Mademoiselle Lucie BABINET, fille du colonel Babinet et petite-fille du savant membre de l'Institut.

Mariage célébré le 2 mai en la cathédrale d'Angoulême, de M. le vicomte Louis de l'ISLE DE BEAUCHÊNE.

Avec :

Mademoiselle Blanche LAFONT-RAPNOUIL.

Mariage célébré le 7 mai au château de la Jonchère (Vienne), de M. le vicomte Ludovic DE GERMOND, neveu de M. de Baudry d'Asson, député de la Vendée,

Avec :

Mademoiselle BROTHIER DE ROLLIÈRE, nièce de M. de Curzon, ancien représentant en Poitou du comte de Chambord, du général de Vata et de Mgr Montault ancien évêque d'Angers.

NECROLOGIE.

Le printemps qui vient de s'ouvrir s'est montré fort cruel pour nos provinces de l'Ouest et dans maintes localités des deuils nombreux et souvent inattendus sont venus frapper nos meilleures familles.

BRETAGNE. — La Province de Bretagne, l'une des plus éprouvées, a dû enregistrer la perte de : Mme Alexandre DE LAUNAY, née Anne-Marie Toussainte LE BEL DE PENGUILY, fille du comte Le Bel de Penguily, décédé, et de la comtesse, née de Margeot de la Villemeneu,

Digitized by Google

morte en son hôtel à Lamballe le 5 février, à l'âge de 29 ans, laissant un fils Yves de Launay et deux filles : Anne et Magdeleine. Elle était sœur du comte et du vicomte Le Bel de Penguily, de Mme de Petitville et de Mlle Camille Le Bel de Penguily ; — M. l'abbé Duval, né à Pouldergat (Finistère), décédé curé-doyen de Lamentin (Guadeloupe) vers la mi-février ; — Mlle Louise de Botherel, fille du vicomte de Botherel et de la vicomtesse, née de Calonne, morte à Saint-Servan vers la mi-février dans un âge très avancé. Elle était sœur du vicomte Emmanuel de Botherel marié à Mlle Thérèse Gardin de la Bourdonnaye dont la fille, Mlle Yolande de Botherel a épousé M. de Grammont ; — M. l'abbé Isaac Dutertre, recteur de Guipel (Ille-et-Vilaine) mort le 7 mars à l'âge de 61 ans ; — M. Emile-Louis-Marie-Marie-Anne Le Pays du Teilleul, ancien officier de marine, ancien capitaine des mobiles d'Ille-et-Vilaine, chevalier de la Légion d'honneur, mort en son hôtel à Fougères le 8 mars, dans sa 45e année ; — M. Ernest-Gabriel Gallerand, vice-recteur honoraire, ancien proviseur des lycées de Nantes et de Marseille, ancien administrateur du bureau de bienfaisance et de la caisse d'épargne de cette ville, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, décédé à Marseille le 9 mars dans sa 75e année ; — M. Félix-Marie-Etienne, comte de Bruc de Montplaisir et de la Bauche, veuf depuis 1881, de Marie de Moy de Sons qu'il avait épousée en 1860, décédé à Nantes le 10 mars dans sa 66e année. Il était le 5e fils de Marie-Auguste, marquis de Bruc de Montplaisir et de la Bauche et de Olympe-Hermine-Augustine Le Corgne de Launay. Il laisse un frère, M, Ernest, marquis de Bruc de Montplaisir et de la Bauche, marié en 1850 à Thérèse Moraud de Callac, dont sont nés six enfants ; et trois sœurs : Zéphyrine de Bruc mariée à M. Godefroy Le Mintier, Olympe, non mariée et Caroline, mariée à M. Jules, comte de la Roussière ; — M. l'abbé Le Corvaisier, recteur de Feins, mort le 12 mars dans sa 69e année ; — M. l'abbé Isidore Saint Drenan, né à Plélauff en 1859, vicaire à Tregastel, puis à Trebrivan où il est mort le 12 mars ; — Mme Ladislas Arondel de Hayes, née Camille-Caroline-Edouard de Bedée, morte à Nantes le 14 mars dans sa 49e année ; — M. l'abbé Le Prévost, vicaire à Plouénan, vers la mi-mars ; — M. l'abbé Le Ny, recteur de Saint-Adrien (Côtes-du-Nord). Né à Saint-Gilles-Pligeaux en 1840, il fut d'abord professeur à l'Institution de N.-D. de Guingamp, puis vicaire à Plouguernével où il est mort le 17 mars. — M. l'abbé Jean Essou, chapelain de l'hospice de Châteaubourg, mort le 18 mars à l'âge de 80 ans ; — M. le marquis François-Charles-Louis de La Jaille, général de brigade en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, comman-

Digitized by Google

deur de Saint-Olaff, chevalier de l'Epée de Suède, ancien conseiller général des Côtes-du-Nord, et l'aîné des douze enfants de Charles-André, marquis de la Jaille, ancien garde du corps de Charles X et de Marie-Caroline du Bois d'Estrelan de la Saussaye, mort le 22 mars au château de Traonfeuntenion, près Morlaix (Finistère). Né à la Baie-Mabault (Guadeloupe), le 19 octobre 1822, il était entré à Saint-Cyr en 1841. Après avoir été longtemps commandant du 2e Régiment de chasseurs en Algérie, il avait été créé général de brigade, le 2 juin 1870 et avait pris sa retraite en 1884. Il comptait 43 ans de services et 27 campagnes. Ses obsèques ont eu lieu le 28 mars en l'église Saint-Clément de Nantes au milieu d'une immense et sympathique assistance. Il laisse trois garçons et une fille de son mariage avec Mlle Tixier Damas de Saint-Prix ; — M. le chanoine Billon, curé-doyen de Scaër (Finistère), mort subitement à Quimperlé le 22 mars à l'âge de 72 ans ; — Mme la comtesse Le Prestre de Vauban, née Le Roux du Chatelet, décédée à Bordeaux le 26 janvier. Elle était veuve depuis 1871, du général du génie François-Joseph Le Prestre, comte de Vauban, grand officier de la Légion d'honneur, qui n'a pas laissé d'enfants ; — Le T. C. F. Cyrion, ancien visiteur des Ecoles chrétiennes, ancien directeur du pensionnat Saint-Joseph de Bel-Air à Nantes, mort dans cette ville le 26 mars dans sa 63e année ; — M. Jobbé-Duval, peintre de talent, ancien conseiller municipal de Paris pour le quartier Necker de 1873 à 1887, mort à Paris le 3 avril. Né à Carhaix (Finistère) en 1821, il avait débuté au Salon en 1841 par le portrait de M. Kergrœn. On a de lui de nombreux portraits et on lui doit la décoration de la grande salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Lyon. Il était depuis 1887, directeur de l'école de dessin de la rue Sainte-Elisabeth à Paris.

M. l'abbé Le Dantec, ancien recteur de Saint-Jouan des Guérets (C. du N.) décédé à Plélan, le 3 avril à l'âge de 49 ans ; — M. l'abbé Chesnet, doyen du chapitre d'Angers, mort le 5 avril à l'âge de 83 ans. Né dans le diocèse de Nantes, il contribua beaucoup à l'établissement du Collège Saint-Stanislas de cette ville et fut longtemps secrétaire de Mgr Angebault ; — M. le commandant baron Fririon, chef de bataillon au 116e Régiment de ligne à Vannes, chevalier de la Légion d'honneur, mort le samedi 6 avril d'une attaque d'apoplexie qui l'avait frappé la veille pendant des manœuvres d'embarquement à la gare de Vannes. Entré au service en 1858, le commandant Fririon avait été nommé sous-lieutenant en 1860, lieutenant en 1867, capitaine en 1870 et chef de bataillon en 1881. Estimé de ses chefs et adoré de ses soldats, le commandant Fririon, comptait encore de nombreuses sympathies à Vannes et en Bretagne où il est vivement regretté. Per-

Digitized by Google

sonne ne savait aussi bien que lui concilier la plus extrême bienveillance avec la fermeté nécessaire au soldat. Passionné pour l'histoire de la Bretagne qui l'intéressait vivement, la *Revue historique de l'Ouest* était heureuse et fière de le compter parmi ses plus fidèles lecteurs et nous, qui eûmes l'honneur de servir comme officier sous ses ordres, c'est avec une réelle douleur que nous pleurons en lui, un ami sûr et un chef aimé. Aussi, nous faisons-nous un devoir, de rapporter ici, comme un dernier témoignage de notre profonde sympathie, les éloquentes paroles ci-dessous, prononcées le 8 avril à ses obsèques, par M. le colonel Foucher, du 116e Régiment de ligne et le sonnet qui suit, consacré à sa mémoire, dans le *Petit Breton* de Vannes.

« Le sympathique officier à qui nous avons la douleur de rendre les derniers devoirs, le commandant baron Fririon, était une nature d'élite. Digne enfant d'une famille militaire qui est une des gloires de la France, il s'était acquis, dans toutes les phases de sa carrière, par ses belles qualités morales, par sa bienveillance exceptionnelle et sa rare bonté, l'estime et l'affection de tous. La mort prématurée qui vient de le frapper brutalement à la tête de son bataillon, en plein exercice de ses fonctions, à l'âge de cinquante ans à peine, laisse au milieu de nous tous, ses camarades et ses subordonnés du 116e régiment d'infanterie, un vide immense en même temps qu'elle constitue pour l'armée une perte sérieuse.

« Nommé sous-lieutenant au 8e régiment d'infanterie en 1860, à sa sortie de l'Ecole spéciale militaire de St-Cyr, Fririon était lieutenant dans ce même régiment lorsque survint la grande tourmente de 1870. Promu le 24 juillet de la même année, au début des opérations au grade de capitaine, il prit part avec distinction, en qualité d'officier d'ordonnance du général commandant le 2e corps de l'armée du Rhin, aux nombreux combats et batailles qui furent livrés contre les Allemands sur notre frontière Nord-Est et autour de Metz. La croix de chevalier de la Légion d'honneur lui fut conférée le 19 octobre 1870, — il y a dix-neuf ans — en récompense de sa belle conduite dans la lutte désespérée qu'a soutenune avec énergie notre petite armée contre les masses considérables de l'invasion allemande.

« Il était à la veille de recevoir la croix d'officier de la Légion d'honneur.

« Le passé de Fririon répondait de son avenir et nous ne pouvons que regretter amèrement, au point de vue militaire, la perte d'un soldat aussi énergique et aussi dévoué.

« Mais ce que nous regrettons surtout en lui, c'est l'homme bienveillant et plein de charme dont la nature exceptionnellement bonne

Digitized by Google

avait sur tout ce qui l'approchait une si douce et si heureuse influence. Ses chefs avaient pour son caractère élevé la plus haute estime et ne lui ménageaient pas leur affection, dont il était digne à tous égards. Ses égaux l'aimaient ; ses subordonnés l'adoraient. C'est pour cela que le coup terrible qui l'a presque subitement anéanti, et dont les soins empressés des officiers et soldats témoins de l'accident, n'ont pu malheureusement atténuer les effets, a retenti si douloureusement dans le cœur de tous ceux qui appartiennent au 116e régiment d'infanterie.

« Adieu, mon cher Fririon, qui nous avez si brusquement quittés, et que nous regrettons tant !

« Au nom de tous vos camarades de l'armée, au nom du 116e qui vous aimait, adieu ! — que votre belle âme repose en paix.

« Puisse l'expression de nos regrets amers apporter quelque adoucissement à la douleur de la belle famille que vous laissez derrière vous, — de ces parents dont vous étiez l'amour et l'orgueil, — de ces beaux parents qui vous avaient légué une gloire militaire égale à celle de votre propre famille, — de cette femme aimable que vous chérissiez, — de ces deux enfants charmants que vous aimiez si tendrement !

LA MORT D'UN SOLDAT.

En avant marche !... Il tombe après ces derniers mots
Comme si dans ce cri, mettant toute son âme,
Dans un suprême effort, résumant son programme,
Il eût voulu montrer comment meurt un héros !

Et martyr du devoir, il aspire au repos.
Tandis que les témoins du lugubre drame,
Ne pouvant éloigner la mort, qui le réclame,
En détournant les yeux, étouffent leurs sanglots.

Oh ! oui, mêlons nos pleurs à ceux de la famille !
Dans le deuil, sombre nuit où nul astre ne brille,
L'amitié seule peut adoucir les regrets.

Adieu, cher Commandant ! de tes compagnons d'armes,
Reçois, sur ton cercueil, les douloureuses larmes,
Et que ton âme, au ciel, repose dans la paix !

Le R. P. Toulemont S. J. mort à Quimper le 7 avril à l'âge de 63 ans. Né en 1826 à Plobannalec, il avait été d'abord professeur au Collège de Lesneven ; — Mme Marie Ronarc'h religieuse du Sacré-

Digitized by Google

Cœur de Quimper, morte le 7 avril à l'âge de 21 ans. — M. Guillemain juge d'instruction au tribunal de Vannes, administrateur des Hospices, qui a succombé le 8 avril aux suites d'une longue et douloureuse maladie. Il était avocat au barreau de Redon, quand il fut en 1883, chargé de l'instruction à Vannes en remplacement de M. Gouin. Ayant su mériter l'estime de tous, sa perte sera vivement ressentie. M. Guillemain était l'arrière-petit-fils d'Augustin Bigarré, dernier sénéchal de Belle-Ile en mer, membre de l'administration départementale du Morbihan au début de la Révolution, le petit-neveu du général Bigarré et le neveu de Charles de la Touche, auteur d'un curieux travail sur Quiberon ; — M. l'abbé Yvicquel, curé de la Chapelle-Launay près Savenay (Loire-Inf.) depuis 1852, mort dans son presbytère le 9 avril. Né à Guérande en 1814, il avait été ordonné prêtre en 1838, puis, curé de la Marne avant de le devenir de la Chapelle-Launay ; — M. Le Febvrier, bâtonnier de l'ordre des avocats de Loudéac, mort dans cette ville le 10 avril à l'âge de 87 ans ; — M. Emile de Najac, auteur dramatique d'un grand talent, né à Lorient en 1828, mort à Paris le 11 avril. Après avoir débuté comme collaborateur de Scribe avec lequel il écrivit *La Frileuse* et *la Fille de 30 ans*, il composa ensuite : *Un mariage de Paris*, *Nos gens*, *Bitterlin et Gaëtana* avec Edmond About ; *Bébé Nounou* avec Hennequin ; *Niniche* et *le Fiacre 117* avec Albert Millaud et obtint enfin avec Sardou, son intime ami, l'un des plus grands succès du Palais-Royal avec *Divorçons*. Il fut également l'un des collaborateurs du *Tour du Monde en 80 jours*. Outre ses nombreuses œuvres dramatiques, faites encore en collaboration avec Grangé, Albert Grisar, Delacour, Ed. Martin, il a écrit des quantités de nouvelles, un volume fantaisiste et pratique de recettes culinaires intitulé : *Madame est servie* et un gros ouvrage précieux pour les amateurs : *L'œuvre de Moreau le jeune* ; — M. l'abbé Antoine-Marie Le Gallic de Kerizouet, missionnaire de Mayssour, décédé le 10 avril. Né à Brest, le 27 août 1821, il était entré au Séminaire des Missions étrangères le 8 avril 1843 et était parti pour les Missions le 16 septembre 1844 ; M. Palasne de Champeaux, résident général de France au Cambodge, arrivé à Marseille le 8 avril par le paquebot l'*Ava* ramenant le courrier de Chine, mort dans cette ville le 11 avril, des suites d'une affection de poitrinecontractée pendant la traversée. Né à Brest le 1er janvier 1840. M. de Champeaux était entré dans la marine en 1860, avait été promu aspirant en 1862, enseigne en 1866, lieutenant de vaisseau en 1871. S'étant trouvé en Cochinchine à l'époque de la conquête, il s'attacha à ce pays et y

Digitized by Google

devint l'un de nos meilleurs administrateurs tout en conservant son grade dans la marine. Nommé en 1874 consul à Haï-Phong, quelques années après il était chargé d'affaires à Hué, puis administrateur principal en Cochinchine. Nommé en octobre 1887, résident général au Cambodge en remplacement de M. Piquet, il a conservé ce poste jusqu'au jour où son état de santé l'a obligé à revenir en France. Officier de la Légion d'honneur et grand officier de l'Annam et du Cambodge, il laisse une veuve et un enfant en bas-âge ; — M. l'abbé Jean-Marie Le Manchec, curé de Franconville au diocèse de Versailles où il est mort le 12 avril à l'âge de 57 ans ; — M. l'abbé Jacques-Gabriel Goulet, recteur de Massérac (Loire-Inf.) depuis 1860, mort subitement le dimanche 11 avril à 10 heures après avoir officié à la grand'messe et aux vêpres le jour des Rameaux. Né à Basse-Goulaine en 1820, il avait été ordonné prêtre en 1844 et avait d'abord exercé le ministère à Saint-Père en Retz et au Grand-Auverné. On doit à ce saint pasteur, aussi zélé que modeste, la construction de la fort belle église ogivale de Massérac et l'intelligente conservation du *Tombeau de saint Benoit*, patron de cette paroisse.

M. le lieutenant Fablet, du 41e régiment d'infanterie, récemment passé par permutation au 3e régiment d'infanterie de marine à Rochefort, mort à Rennes vers la mi-avril à l'âge de 33 ans. Entré au service en 1874, il avait été nommé sous-lieutenant en 1883 et lieutenant en 1887 ; — M. Alexis-Stanislas Bonamy, mort à Nantes le 15 avril à l'âge de 48 ans ; — M. l'abbé Pellé, curé d'Arzano (Finistère), décédé vers la mi-avril ; — M. Marie-Joseph-Pierre Bougouin, fils de M. Bougouin ancien notaire à Nantes, décédé dans cette ville le 15 avril, à l'âge de 30 ans ; — M. l'abbé Maurice Torchard, né à Saint-Donan en 1819. D'abord vicaire à Trévron, puis à Plemet, à la Malhoure et à la Meaugon, il devint ensuite recteur de cette dernière paroisse, puis de Saint-Trimoël. Démissionnaire il y a peu de temps, il est mort au Fœil le 16 avril ; — M. Théodore Monroult, capitaine d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur mort à Vannes le 16 avril à l'âge de 54 ans ; — M. l'abbé Podeur, recteur de Bohars (Finistère), mort le 16 avril ; — M. l'abbé Robic, né au Faouët, ancien curé-doyen de Daoulas et chanoine honoraire de Quimper, mort le 17 avril dans sa 62e année ; — M. Jules Grébus, rédacteur en chef du *Progrès du Morbihan*, mort à Vannes le 17 avril des suites d'une longue et douloureuse maladie à l'âge de 24 ans ; — Mme Zoé-Louise Le Douarain de Lesmo, veuve de M. Le Vexier, morte à Nantes le 22 avril à l'âge de 78 ans. — M. J. B. Denis, proviseur honoraire du Lycée Henri IV, inspecteur honoraire d'Académie, officier de la Légion d'honneur, mort à Paris

Digitized by Google

le 23 avril dans sa 78e année. Ancien proviseur du Lycée de Vannes, M. Denis avait compté Jules Simon parmi ses élèves et se trouvait proviseur du Lycée de Versailles pendant l'occupation allemande ; — M. Auguste DE NOÉ, capitaine au long-cours, agent de la compagnie transatlantique, mort à Nantes le 23 avril à l'âge de 54 ans. — M. l'abbé GUIBERT, chanoine honoraire du diocèse de Nantes, ancien curé de Vieillevigue, mort dans cette paroisse le 24 avril. — M. l'abbé Jean-Marie LE COLONNIER, né à Trédaniel en 1807. D'abord vicaire à Plerin, puis à Quessoy, il devint ensuite recteur de la Malhoure, puis de Caulnes (Côtes-du-Nord) où il est mort le 27 avril ; — M. de la BELLEISSUE. mort à Saint-Brieuc le 28 avril à l'âge de 87 ans ; — M. l'abbé Yves LE COUACHON, ancien recteur de Saint-Pierre Quiberon, mort les derniers jours d'avril. Né à Languidic le 17 décembre 1814, il avait été ordonné prêtre le 21 septembre 1839 et avait rempli successivement les fonctions de vicaire à l'île d'Arz, chapelain de Sainte-Anne, puis de recteur de Lochuon et de Saint-Pierre Quibéron. — M. Charles-Alexandre RIALAN, médecin de première classe de la Marine, ancien Résident de France au Tonkin, médaillé du Tonkin, officier de l'ordre impérial d'Annam, officier de l'ordre royal du Cambodge, mort à Paris le 29 avril ; — M. Lucien LEMOINE, ancien ingénieur principal de la compagnie de l'Ouest, mort le 4 mai à l'âge de 76 ans ; — Notre regretté confrère M. le comte HERSART DE LA VILLEMARQUÉ DE CORNOUAILLES, mort le 4 mai au château du Plessis-Nizon, près Pont-Aven à l'âge de 77 ans. Frère de notre éminent collègue M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut l'auteur du *Barzaz-Breiz*, il avait été pendant 30 ans maire de Nizon et ne fut remplacé dans ce poste que l'année dernière par son fils ; — M. l'abbé Charles-Jules-Marie BEUCHET, chanoine honoraire de Nantes, mort le 12 mai à l'âge de 62 ans ; — Mme la marquise de MALLET, née de ROUGÉ, morte à Paris le 13 mai ; — Mme CAUSSE, née LE GENDRE, mère de M. Charles Causse, bien connu comme écrivain sous le pseudonyme de *Pierre Maël*, morte à Paris le 14 mai à l'âge de 49 ans ; — Mme LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, née Esther LE POICTEVIN DE LA ROCHETTE, fille de feu M. Ernest de la Rochette député à l'Assemblée nationale de 1871 et veuve du regretté M. de Champsavin, décédée le 15 mai au château du Quenet en Assérac (Loire-Inférieure), à l'âge de 50 ans. — M. Etienne-Armand CHALOPIN, chef de bataillon d'infanterie en retraite, officier de la Légion d'honneur, mort à Vannes le 15 mai à l'âge de 67 ans ; — M. l'abbé Jean-Pierre ALLANO, ancien curé dans le diocèse de Saint-Denis (Ile-de-la-Réunion), décédé le 13 mai à Guenin, dans sa paroisse natale ; — M. Guillaume BUOT, le doyen des capitaines au

Digitized by Google

long-cours des côtes de la Manche, décédé le 17 mai, âgé de 92 ans, à Saint-Briac (Ille-et-Vilaine) dont il était maire depuis 32 ans; Mlle Marie-Magdeleine de Renouard de Sainte-Croix, fille du Mis de Sainte-Croix, décédée à Nantes le 20 mai, à l'âge de 4 ans.

NORMANDIE. — En Normandie, nous signalerons les décès de Madame Joséphine Nicoline Patricot, veuve de M. Emmanuel Vaucher, inspecteur des Douanes en retraite belle-mère de M. Emile Travers de Caen, notre dévoué confrère de la *Société française d'Archéologie*, morte le 24 février à Pont de Beauvoisin (Isère) à l'âge de 82 ans; — Madame de la Groudière, née Le Mouton de Carmesnil dernière représentante de ce nom, morte le 18 mars au château du Désert (Manche) à l'âge de 52 ans; — M. le colonel Charonnet, mort à Vernon (Eure) le 20 mars à l'âge de 89 ans. Ancien trompette, il avait sonné la charge à Waterloo à la tête du 8e régiment de cuirassiers, avait fait les campagnes d'Espagne, de Morée, d'Afrique, de Crimée et d'Italie, était devenu commandant supérieur du corps des équipages militaire et Directeur des parcs de construction des équipages militairess à Vernon. Il était commandeur de la Légion d'honneur; — M. l'abbé Hubert, né à la Ferté-Macé en 1799, d'abord vicaire à Tinchebray puis curé de Magny-le-Désert et ensuite de Tessé-Froulay où il est mort le 26 mars; — M. Joubert, directeur des contributions indirectes à Caën, beau-frère de M. Christophle, directeur du Crédit foncier, mort à Paris le 3 avril; — Le R. P. Constant Gibre, mort à Paris le 13 avril. Né à Granville en 1815, il était depuis l'âge de 30 ans dans la Compagnie de Jésus; M. l'abbé Le Thimonier, tué en sortant du Carmel d'Avranches, par une voiture dont les chevaux venaient de le renverser à l'âge de 80 ans; — M. de Giancourt, conseiller général de la Seine-Inférieure pour le canton de Blangy depuis 41 ans, ancien maire de la commune des Essarts-Varempré, mort à Rouen le 19 avril âgé de 78 ans; — M. Barbey d'Aurevilly, une des figures les plus originales de ce siècle, journaliste et romancier français, mort le 23 avril, après une longue maladie.

Né en 1808, à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), M. Barbey d'Aurevilly avait plus de quatre-vingts ans. Il débuta dans la littérature par une brochure intitulée : *Aux héros des Thermopyles*, publiée vers 1825, et collabora ensuite à un certain nombre de journaux de province.

« C'est surtout en 1851, dit le *Petit Journal*, qu'il se fit connaître comme un polémiste de talent, et les articles qu'il écrivit alors dans le *Pays* furent des plus remarqués. On y rencontre avec toute la richesse

Digitized by Google

d'un style rigoureusement châtié, la grâce d'un esprit des plus fins et des plus déliés.

En 1858, il fonda avec MM. Escudier et Granier de Cassagnac le journal le *Réveil* et fut aussi plus tard l'un des principaux collaborateurs littéraires de la *Situation*, du *Gaulois*, du *Constitutionnel*, et de la *Veilleuse*. Parmi ses ouvrages les plus connus on cite : du *Dandysme et de G. Brummel* ; *Une vieille maîtresse*, qui fit beaucoup de bruit en raison des tableaux assez risqués que cette étude contient ; l'*Ensorcelée*, souvenirs de la chouannerie normande, qui est une de ses œuvres les plus caractéristiques ; *Les quarante médaillons de l'Académie*, ouvrage où les critiques sont souvent injustes. Le *Prêtre marié* et les *Diaboliques*, recueil de nouvelles égrillardes, publié en 1874, furent saisis comme contraires à la morale.

Malgré la légèreté de plusieurs de ses écrits, Barbey d'Aurevilly n'en est pas moins resté pendant toute sa vie l'un des plus fougueux champions de l'Eglise catholique militante. Dans l'un de ses livres, les *Prophètes du passé*, on trouve entre autres cette profession de foi.

« Nos pères ont été sages d'égorger les huguenots et bien imprudents « de ne pas brûler Luther. Si, au lieu de brûler les écrits de Luther, « dont les cendres retombèrent sur le monde comme une semence, on « avait brûlé Luther lui-même, le monde était sauvé au moins pour un « siècle. »

Le R. P. Souaillard, ex-provincial des Dominicains de France, l'un des membres les plus éloquents de l'ordre des Frères prêcheurs décédé au couvent du Hâvre les premiers jours de mai. Il était âgé de 74 ans et avait passé 43 dans la vie religieuse. — M. l'abbé Julien Gigan, né à Beauchêne en 1826. D'abord vicaire au Mage et à Chanu, puis curé du Macé, il est mort à Saint-Cornier le 4 mai.

MAINE ET ANJOU. — Les provinces du Maine et d'Anjou déplorent les pertes de M. Ernest de Courtilloles, maire de Saint-Rigomer, mort au château de Courtilloles le 10 mars à l'âge de 55 ans ; — Sœur Stéphanie, née Cécile Maunoury, religieuse de la Miséricorde du Mans, morte vers la mi-mars à 26 ans ; — M. l'abbé Chauvin, curé de Marcillé, mort le 15 avril à l'âge de 77 ans. Né à Neuillé sur Vicouin, il fut successivement vicaire à Oisseau, à Ballets et à Bais, puis curé d'Assé-le-Bérenger et de Saint-Aignant de Couptrain ; — M. l'abbé Pierre-Léon Adam, curé de Saint-Germain d'Auxerre, mort le 20 avril. Né à Bonchamps en 1831, il fut successivement vicaire à Renazé, à Saint-Germain-le-Guillaume, à Colombier et à Contest, puis curé de Livet ; — Mme Jarret de la Mairie, née de Broc, décédé à Grez en

Digitized by Google

Bouëre (Mayenne) le 25 avril à l'âge de 59 ans ; — M. l'abbé Jules-Marin Fricot, ancien curé de Juvigné-des-Landes, où il est mort le 20 avril. Né à Châteaugontier en 1808, il avait éte vicaire à Saint-Quentin et curé de Villepail ; — M. Elie Robert, mort le 10 mars au château de Beaulieu près Candé (Maine-et-Loire) à l'âge de 62 ans. Agriculteur entendu, fondateur de nombreuses institutions économiques, il fut pour la contrée une véritable Providence et laisse d'unanimes regrets ; — M. l'abbé Pierre Marais, curé de Neuillé, mort le 15 mars à l'âge de 83 ans. — M. l'abbé Eugène Boucheay, vicaire à Gennes (Maine-et-Loire), né à Saint-Aubin de Luigué, mort vers la mi-mars à l'âge de 26 ans. — Le R. P. Bourget, S. J. mort à Meesen le 13 mars, né à Saint-Jean du Marillais en 1842, il fut d'abord vicaire au Mesnil, puis était devenu directeur du Scholasticat de Schimmert ; — M. l'abbé Cottereau, mort le 29 mars au collège Montgazon à Angers où il était professeur ; — Le R. P. Léopold Vannier, lazariste, né à Marigné en 1836, mort les derniers jours de mars à Madrid où il était supérieur des Filles de la Charité ; M. l'abbé Mangin, mort à Angers le 5 avril dans sa 65e année ; — M. l'abbé Simon, aumônier des Incurables de Baugé, mort le 6 avril à l'âge de 59 ans. Il avait été curé de Saint-Martin d'Arcé ; — M. Michel-Eugéne Chevreul, membre de l'Institut, Président du Comité consultatif des Arts et manufactures, Président de la Société centrale d'Agriculture, membre de la société royale de Londres, directeur honoraire du Muséum d'Histoire naturelle, ancien directeur des teintures de la Manufacture nationale des Gobelins, membre de plusieurs sociétés savantes ; grand croix de la Légion d'honneur, grand croix de l'ordre royal de l'Etoile polaire, grand-croix de l'ordre impérial de la Rose du Brésil, grand cordon de l'ordre de la couronne d'Italie. Commandeur de l'ordre du Christ, chevalier de Danebrog, chevalier de l'ordre de N. D. de l'Immaculée-Conception, né à Angers en août 1786, mort le 9 avril 1889 dans sa 103e année. — Mme la vicomtesse de Chemellier, née Fourmond-Desmazières, décédée à Savennières (Maine-et-Loire) le 11 avril ; — Le R. P. Amédée-Augustin Jouin, de l'ordre des Frères prêcheurs, né à Angers en 1835, mort à Cannes le 6 avril ; — M. Henri Huré, décédé à Cholet le 24 avril à l'âge de 72 ans.

POITOU ET SAINTONGE. — En Poitou et Saintonge, nous avons à enregistrer la mort du : R. P. Lhomme, curé de Jaunel (Haïti), mort le 8 mars, âgé de 62 ans. Né à Chauché au diocèse de Luçon le premier décembre 1827, ordonné prêtre le premier décembre 1850, il fut successivement vicaire à Chantonnay (1850), curé de Saint-Cyr-des-

Digitized by Google

Gats (1867) et de Grosbreuil (1873). Il était parti pour la mission d'Haïti au mois de novembre 1883. — Mlle Adélaïde VINCENT-MOLINIÈRE morte à Poitiers le 15 mars âgée de 70 ans ; — Mme du PATY DE CLAM, née Darras, morte à Cannes vers la mi-mars ; — M. Henri de la SALLE, mort à Paris le 17 mars à l'âge de 47 ans ; — Sœur ALEXINE DE JÉSUS, religieuse de la sagesse, Supérieure de l'hospice de Montmorillon où elle est morte le 24 mars ; — M. l'abbé Pierre-Joseph PAVAGEAU, curé de Puybelliard, décédé le 7 avril. Né à Saint-Georges de Montaigu le 24 juillet 1817, il avait été ordonné prêtre le 18 janvier 1846, nommé la même année vicaire à Cugand, puis était devenu curé de Puybelliard en 1849. — Le R. P. MEDEAU, chanoine titulaire de Poitiers, supérieur général des Oblats de Saint-Hilaire et des Sœurs de Sainte-Philomène, mort à Poitiers le 14 avril ; — M. le général MAZURE, ancien député des Deux-Sèvres, mort le 18 avril en son château des Francs, près Cherveux (Deux-Sèvres) à l'âge de 87 ans ; — M. l'abbé Armand MASSÉ, né à Saint-Etienne-du-Bois en 1837. Successivement vicaire au Puy-Maufrais, à la Bruffière, à la Ferrière, et au Poiré-sur-Vie, puis curé de Menomblet et de Saint-Cyr-des-Gats. Devenu ensuite missionnaire à l'île Sainte-Lucie et à la Trinidad, il est décédé à Touvois le 17 avril ; — M Paul-Marie-Joseph ROBERT, marquis de LEZARDIÈRE, baron de POIROUX, mort au château de la Proustière (Vendée) le 20 avril à l'âge de 84 ans ; — M. l'abbé PERRAUD, né à Cugand en 1831, d'abord professeur au Petit-Séminaire de Chavagnes, puis vicaire à Saint-André-Treize-Voies et à Bournezeau, mort curé de Poiroux le 21 avril ; — Le R. P. ROCHETEAU, des Missionnaires de Chavagnes, décédé le 24 avril au couvent de Saint-Sauveur, commune de Saint-Germain-l'Aiguiller (Vendée). Né à Chavagnes-en-Paillers en 1816, le P. Rocheteau, précédemment curé de Pissote et de Sainte-Gemme-la-Plaine, appartenait à la Congrégation des Missionnaires de Chavagne, depuis 1855 et avait été supérieur du couvent de Saint-Sauveur de 1875 à 1887 ; — M. l'abbé ALFANO, décédé à Poitiers le 24 avril. Né à Budia, province de Guadalaxara (Espagne), le 28 novembre 1813, il était depuis de longues années aumônier de l'hospice de Pont-Achard à Poitiers ; — M. de GOUTTEPAGNON, mort dans la fleur de l'âge à Confolens (Charente), vers la fin d'avril ; — M. le marquis Georges-Augustin de NIEUIL mort le premier mai au château de la Bretonnière près Poitiers à l'âge de 34 ans. Il était gendre du marquis de Coislin qui, malgré son grand âge, s'engagea dès le début de la guerre de 1870 dans le régiment des zouaves pontificaux et neveu par sa mère du Maréchal de Mac-Mahon. M. Auguste du CHASTENIER, mort le 4 mai à Poitiers à l'âge de 70 ans ; —

Digitized by Google

M. Edouard Beaussire, ancien député de la Vendée, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Paris le 8 mai. Né à Luçon, il avait été professeur au Collège Rollin et au Lycée Charlemagne ; — M. l'abbé Audouin, chanoine-doyen de l'église primatiale de Bordeaux, né à Jonzac en 1812, décédé vers la fin de mars ; — Mme la comtesse Duchatel, fille du comte Bernard d'Harcourt ancien ambassadeur de France à Rome, à Londres et à Berne, femme du comte Tanguy Duchâtel, député de la Charente-Inférieure, ancien ambassadeur à Vienne et belle-sœur du duc et de la duchesse de la Trémoille, morte à Biarritz, le 8 avril à l'âge de 35 ans ; — M. Paul Louis Munier, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine en retraite, receveur particulier des Finances à Marennes. Né le 6 avril 1850, il avait débuté comme engagé volontaire au 17e de ligne le 23 juin 1868, avait fait toute la campagne de 1870, au cours de laquelle il fut grièvement blessé d'un éclat d'obus à Coulmiers, cité à l'ordre du jour de l'armée et créé chevalier de la Légion d'honneur ; — Mme Marie-Elizabeth-Louise de Laage de Meux, née Louveau de la Règle, décédée le 16 avril, au château de Forgettes près Saint-Savinien à l'âge de 53 ans. Fille de Jacques-François-Louveau de la Règle, elle avait épousé M. Marie-Pierre-Théophile de Laâge de Meux, conseiller général de la Charente-Inférieure ; — M. Alcide de Roulx de Reilhac, mort au château de Chabrun (Charente) les derniers jours d'avril à l'âge de 71 ans ; — M. l'abbé François-Michel Soullard, ancien curé de Gemozac, où il est mort le 2 mai ; — Mme Anne-Marie Bourgoin, en religion : sœu Gabrielle, fille de la Charité de saint Vincent de Paul, morte à l'hôpital Saint-Charles de Rochefort, dans les premiers jours de mai, âgée de 54 ans ; — M. Alfred Cail, fils du célèbre fondateur des usines Cail, mort le 18 mai au château des Plantes (Charente). Il avait succédé à son père dans la gérance de la grande société de travaux métalliques qui a porté son nom. En 1882, la société des anciens établissements Cail, s'étant transformée, il en quitta la direction, confiée maintenant au colonel de Bange.

Jehan de la Savinaye.

Digitized by Google

ERRATA.

—

Quelques fautes d'impression s'étant malheureusement glissées dans le très intéressant travail de notre confrère M. l'abbé Allard, sur Prigny et les Moutiers, au chapitre publié dans notre dernière livraison (mars 1889), nous nous faisons un devoir de les rectifier.

P. 213, ligne 26. Au lieu de : Quand à l'église Saint-Jean-Baptiste, elle reçut le nom de *Château-Voisin*, lire : Quant à l'église Saint-Jean-Baptiste, elle reçut le nom *du château voisin*.

P. 217, ligne 6 Au lieu de : *c'est que*, lire : *c'est ce que*.

Id. ligne 13. Au lieu de : *effecté*, lire : *affecté*.

Id. lignes 26 et 27. Au lieu de : Les Moutiers, nommés au onzième siècle : Faubourg de Prigny, *fut* dans l'origine, lire : *furent* dans l'origine.

P. 218. lignes 11. Au lieu de : nous serions *tenter*, lire : nous serions *tentés*.

P. 220, ligne 27. Au lieu de : *ses* servitudes, lire : *Les* servitudes.

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE.

Digitized by Google

MONUMENT FUNÉRAIRE
DU MARÉCHAL
DE BOUCICAULT ET D'ANTOINETTE DE TURENNE
COMTE ET COMTESSE DE BEAUFORT

SÉPULCHRE ET VITRAIL A SAINT-MARTIN DE TOURS.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE TESTAMENT

D'ANTOINETTE DE TURENNE

Comtesse de BEAUFORT

FEMME DU

MARÉCHAL DE BOUCICAULT

1413

Le peu qu'on nous ait laissé sur la femme de Jean Le Meingre de Boucicault, est tout à l'éloge de la Maréchale.

Pilham, parlant de sa mort, arrivée le 14 juillet 1416, écrit : « Comme ils avaient vécu près de vingt années dans une union des plus parfaites, le maréchal eut besoin de toute sa résignation aux ordres de la Providence, pour ne pas succomber à la douleur qu'il ressentit de cette grande perte. Cette douleur était d'autant plus juste, qu'il perdit une épouse des plus accomplies, et qui avait pour lui toute la tendresse possible. Elle lui en laissa des marques, même en mourant, qui passèrent au-delà du tombeau. Elle lui confirma, par son testament, le droit de l'usufruit de la vicomté de Turenne, du comté de Beaufort, des baronnies de Baussol et de Fay, et de plusieurs autres terres, à condition que toutes ces terres retourneraient après son décès à Léonore de Turenne, comtesse de Vertus, sa tante[1]. »

[1] *Histoire du maréchal de Boucicaut.* — Paris, Coignard 1697, in-12. p. 258.

Digitized by Google

J'ai eu la bonne fortune de trouver le testament dont il est ici question, au Puy-en-Velay, dans des papiers de famille fort obligeamment mis à ma disposition par feu le marquis du Tournel de Chateauneuf-Randon, allié à la famille d'Antoinette de Beaufort-Turenne.

Ce document est intéressant à plus d'un point de vue; il apporte à l'histoire des mœurs et des usages du quinzième siècle, quelques détails particuliers. On ne manquera pas de remarquer notamment cette touchante expression, employée par de grands seigneurs, comme Antoinette et comme Boucicault, qui constatent que Dieu leur a *prêté* leurs biens : ils s'en considèrent comme des dépositaires, comme des intendants, mais non point comme des propriétaires qui puissent les gaspiller, au gré de leurs désirs et de leurs caprices. Il y a dans ces simples mots toute une philosophie, toute une politique, il y a là tout un programme de paix sociale. Le paganisme, dans ce qu'il eut de plus noble, disait avec Sénèque, qu'il fallait user avec ménagement des biens de la terre parce que ceux-ci ne nous sont pas donnés ; ils « s'approchent de nous », c'est un simple dépôt qu'on nous a confié, et qu'on doit nous retirer[1]. Toute la doctrine de l'Evangile n'offre pas d'autre enseignement à ceux qui sont les plus favorisés de la fortune. Et c'est cette pensée mère de la Charité et de la Fraternité chrétiennes que développe un des pères de l'Eglise, lorsqu'il dit : « Les riches sont plutôt les dispensateurs que les propriétaires de leurs biens, et ils ne doivent pas se regarder comme les véritables maîtres de ce qu'ils possèdent, parce qu'il n'ont pas reçu ces biens passagers pour vivre avec délices, ou pour les employer exclusivement à leur usage, mais pour remplir le devoir d'administrateurs, tant qu'ils restent dans la propriété qui leur a été confiée. Aussi quand ils fournissent des ressources aux pauvres, il ne donnent pas leur propre bien, ils ne font que le rendre[2]. »

[1] Utamur illis, non gloriamur, et utamur parce tanquam depositis apud nos et abituris. (Epis. 74 in medio).

[2] S. Pierre Dam. *Opuscule* 9. c. 1.

Digitized by Google

Le testament d'Antoinette de Beaufort, comme nombre de testaments anciens, respire une foi si vive, une religion si sincère, que, l'on ne peut s'empêcher d'admirer le préambule de cet acte solennel, qui met chaque chose à sa juste place et à son vrai point, et qui ne s'apprête à énumérer les menus détails de la succession temporelle qu'après avoir bien mis sa conscience en règle, et confié son âme à Dieu.

Cela est simple, et pieux, droit et honnête, cela est charmant dans ce naïf langage du quinzième siècle.

Au point de vue historique et généalogique, on trouve aussi dans ce document bien des notes qui intéresseront à la fois l'Ouest et le Midi de la France.

La famille d'Antoinette de Beaufort était limousine; ses propriétés étaient à Avignon, à Tours et à Beaufort. Son testament est daté d'Alais. Et sa sépulture eut lieu dans la grande basilique de Saint-Martin de Tours.

Comme comtesse de Beaufort, vicomtesse de Turenne et femme de l'illustre maréchal de Boucicault, Antoinette de Turenne n'est point au reste une figure banale, et qu'il convienne de dédaigner.

Arrière-petite-nièce de deux papes, Clément VI et Grégoire XI, elle était la fille unique de Raymond-Louis Rogier de Beaufort, vicomte de Turenne, et de Marie de Boulongne, fille de Jean Ier, comte d'Auvergne. Son père, « personnage fort fameux en son temps, » assistait, en 1380, à l'enterrement de Bertrand Du Guesclin, et y offrit la première épée. C'est apparemment lui qui assista le roi à la levée du siège d'Ypres, par les Anglais, en 1383.

Raymond de Turenne, qui avait failli épouser la sœur du prince d'Orange[1], mourut le 30 mars 1400, et fut inhumé dans l'église basse du collège de Saint-Martial d'Avignon, après maints différends avec les antipapes Clément VII et Benoit XIII.

[1] Nostradamus. *Histoire de Provence*, 5e partie, p. 476, et Froissart, tome IV, ch. 25, croient même, à tort, que ce mariage fut accompli.

Digitized by Google

Antoinette était « la plus charmante personne qui fût alors dans le royaume, dit un écrivain[1]. Ses qualités personnelles étaient aussi grandes que sa naissance était illustre. Charles d'Anjou, prince de Tarente, l'avait recherchée en mariage. Marie de Chatillon, dite de Bretagne, reine de Naples, duchesse d'Anjou et comtesse de Provence, avait fait porter la proposition de ce mariage au vicomte de Beaufort par le pape Clément VII. Mais la demande fut rejetée.

Antoinette était destinée au maréchal de Boucicault. Voici le portrait de cet illustre guerrier tel que Pilham, son historien anonyme, nous l'a laissé : « Il avait le cœur grand et noble, et l'âme élevée. Il était d'une humeur douce, franche et libérale, parlait et riait peu, avait l'air grave et les manières sérieuses, aimait la propreté, mais haïssait le faste et l'orgueil, en un mot il avait toutes les belles qualités qu'on pût souhaiter à un seigneur de la plus haute naissance.

« Avec tant de mérites, il ne se fit pas moins souhaiter dans les ruelles que dans les troupes, son humeur enjouée et ses manières engageantes, lui acquirent chez les dames la même réputation que sa valeur lui avaient fait dans les armées. »

Epris d'Antoinette de Beaufort « il lui donna toutes les marques d'amour usitées en ce temps-là, c'est-à-dire qu'il combattit dans les tournois, et qu'il courut dans les lices pour prouver qu'elle était tout aimable. Ce fut cette belle passion qui lui fit composer des *Rondeaux*, des *Virelais* et des *Ballades* et plusieurs autres ouvrages en vers qui méritèrent l'estime des gens de bon goût[2]. Si Boucicault aimait, il eut le bonheur d'être aimé, et d'épouser cette belle personne qui avait été le seul objet de son amour[2]. »

[1] Nadaud. *Nobiliaire limousin* manuscrit; notes dues à l'obligeance de M. l'abbé Leclerc, de Limoges.

[2] M. Paulin Paris qui a retrouvé le manuscrit à la bibliothèque nationale, l'a publié. Tout le monde connait d'autre part les *Mémoires du maréchal de Boucicaut.*

[3] *Histoire du maréchal de Boucicaut* (par Pilham) 1697, p. 7.

Digitized by Google

La reine de Naples, mère de Charles d'Anjou, ne pouvait pardonner à Raymond de Beaufort le refus qu'il avait fait à son fils de la main d'Antoinette. Comme comtesse de Provence, elle usait et, parait-il, abusait de ses droits pour mener contre Rogier une guerre plus ou moins sourde qui troublait le repos de ce pays, car le comte de Beaufort était puissant et il avait des amis dévoués, qui résistaient de tout leur pouvoir aux taquineries de Marie de Bretagne.

Le roi Charles VI, peu avant le mariage d'Antoinette, ordonnait à Boucicault, nouvellement promu maréchal de France, de se rendre en Provence pour terminer ces fâcheux différends. Plusieurs traités furent conclus, à la suite de cette intervention, entre Raymond et Marie, reine de Sicile (15 juin 1391, v. s.) et avec le Pape (5 mai 1392), l'évêque de Valence, Jean de Poitiers, et le comte de Valentinois, par l'entremise du roi de France.

On rapporte que Raymond n'observa pas le traité conclu avec Clément VII, il réclama à cet anti-pape, les biens meubles de feu le pape Grégoire XI, (fils de Guillaume Roger, son grand-père, au profit duquel le comté de Beaufort avait été érigé en 1340-46) et plusieurs sommes de deniers qui lui étaient dues[1]. Clément VII répondit par une excommunication. Néanmoins Raymond faisait encore, en 1399, la guerre à l'anti-pape Benoît XIII.

Boucicault avait épousé Antoinette de Beaufort, par conventions passées au château et dans la chapelle des Baux, le 23 décembre 1393.

Il est dit dans le contrat que Raymond, vicomte de Turenne, lui a donné sa fille « à la requête du roy et de nos seigneurs les ducs de Berry et de Bourgogne et pour leur faire plaisir. » Mais on voit que, d'autre part, ce mariage ne fit aucun déplaisir à la fiancée.

[1] J'ai réfuté, preuves en mains, l'erreur de ceux qui ont fait naître Grégoire XI à Beaufort, dans ma *Monographie de Notre-Dame de Beaufort*, (publiée en 1874, in-8° de 563 pp.) pages 442 à 457.

Digitized by Google

Antoinette eut en dot le comté d'Alest, et l'année suivante, le 28 septembre 1394, Guillaume de Beaufort son aïeul, lui donna le comté de Beaufort en Vallée[1] en Anjou, dont le maréchal de Boucicault rendit hommage, le 17 juin 1400, à la reine de Sicile, duchesse d'Anjou.[2]

Pour tout dire, si Raymond fut sans peur, il ne fut peut-être pas sans reproche, ou du moins sa réputation ne fut pas à l'abri du soupçon. Le bruit public l'accusa d'un crime horrible : il aurait fait empoisonner son beau-frère, Jean II, comte d'Auvergne et de Boulongne, en un dîner que le cardinal de Saint-Martial lui donna à Avignon en 1384, un jeudi, vers la Toussaint. Il relèva ce propos comme un outrage calomnieux. Pour l'expier, un religieux Augustin, Jean, abbé de Saint-Tiers-de Saon, au diocèse de Valence, fut enfermé et caché sept années avec ses religieux dans le fort de la Roche-de-Saon.

Un chroniqueur angevin assure que, mécontent de sa fille Antoinette, Raymond la déshérita dans son testament, daté du 5 juillet 1399, et qu'il donna au duc d'Orléans, — l'amant d'Isabeau de Bavière, qui devait payer son libertinage du coup que lui porta Jean-Sans-Peur, — le comté de Beaufort et le comté de Castillon[3]. Audouys ne dit pas la cause de ce mécontentement, mais à en juger par les termes empruntés ci-dessus au contrat de mariage d'Antoinette, il n'est pas invraisemblable que Raymond fût hostile à son alliance avec Boucicault. La décision qu'il prit, ne put d'ailleurs avoir de graves conséquences : Raymond n'eut pas le comté de Beaufort qu'eût possédé encore son père, Guillaume, au moment de sa mort en 1400, si celui-ci ne l'avait directement donné lui-même, dès 1394, à sa petite-fille, la femme

[1] Pilham *Hist. du maréchal de Boucicault* 1697, p. 8. et mss. de Nadaud.

[2] Audouys. Mss. 1005 de la bibliothèque d'Angers.

[3] *Idem.*

Digitized by Google

du maréchal de Boucicault. Antoinette fut mise en possession du comté[1].

Raymond de Beaufort laissait, avec sa fille Antoinette, un bâtard, — au moins. Le testament de la maréchale de Boucicault s'en préoccupe.

Quand Jean Le Meingre devint gouverneur de Gênes, par la faveur de Charles VI, il appella près de lui Antoinette de Beaufort, en 1403. On fit à celle-ci une entrée magnifique.

Un seul fils, Jean de Boucicault, mort tout jeune, naquit de cette union.

Antoinette mourut à son château d'Alest le 14 juillet 1416, pendant la captivité, en Angleterre, de son mari. Ses biens passèrent à Eléonor ou Aliénor de Beaufort, dame de Beaujeu, sa tante, dont il est question dans le document publié plus loin[2].

Elle fut inhumée, selon son désir à Saint-Martin de Tours.

Le 76e volume du fonds Baluze à la Bibliothèque nationale contient tout un dossier sur les monuments funéraires des membres de la famille de Boucicault, ainsi que le dessin du vitrail placé au-dessus de la chapelle à la Vierge, monuments décrits longuement dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*[3].

A côté du maréchal de Boucicault, son mari, Antoinette de Beaufort était représentée couchée, vêtue d'une robe armoriée Boucicault et Beaufort-Turenne ; *d'argent à la bande d'azur accostée de 6 roses de gueules, trois en chef et trois en pointe*, qui est Beaufort, *et d'azur à 3 bandes de gueules*, qui est Turenne. Cette statue eut la tête, les pieds et les mains brisés, lors du pillage de l'église Saint-Martin de Tours, par les Huguenots, en 1562.

[1] Audouys. — V. dans notre *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Beaufort*, 1871, in-8°, la fondation de cet établissement par Jean Joanneaux et par le maréchal de Boucicault et Antoinette de Turenne, en 1412 et 1415.

[2] La Chesnaye-Desbois, *Diction. de la noblesse*. Nouvelle éd. tome II, p. 626.

[3] 3e et 4e trimestres de 1872, avec fac-simile du dessin que Baluze donne à la page 412 de son volume 76, et que nous reproduisons ici.

Digitized by Google

Au-dessus du tombeau, dans une magnifique verrière se voyait « Antoinette de Beaufort, agenouillée devant un prie-Dieu, revêtue d'un habillement, telle qu'elle était représentée sur sa tombe, sauf sa coiffure sertie de perles. Son vêtement couleur orange et tout brodé de fleurs rouges lui laissait le sein à découvert ; cette robe était armoriée mi-partie Boucicault, et mi-partie Beaufort-Turenne. Derrière elle se tenait son patron, Monseigneur saint Anthoine. » Cette sépulture fut retrouvée en 1804, à plus de deux mètres et demi de profondeur, lors de la démolition de la basilique, commencée en 1796[1].

Pour toute épitaphe, les lignes suivantes : *Cy gist feue Antoinette de Beaufort, vicomtesse de Turenne, femme de messire Jehan Bouciquault, laquelle trespassa le quatorzième jour de juillet MCCCCXVI.*

JOSEPH DENAIS.

Le testament d'Antoinette de Beaufort, maréchale de Boucicault, jusqu'ici inédit, et possédé par la famille de Châteauneuf-Randon, est écrit d'un seul côté, en belle écriture du XVe siècle, sur un rouleau de parchemin ne mesurant pas moins de 1^m,20 de longueur sur 0^m,53 de largeur. Le voici dans son entier :

IN NOMINE DOMINI AMEN. Anno ab incarnatione Ejusdem millesimo, quadragesimo, terciodecimo et die decima meuse aprilis inclitissimo

[1] Loco citato. Et P. Nobilleau : *La chapelle de Notre-Dame de Chevet et la famille Le Meingre de Boucicaut* (Bull. de la Soc. archéol. de Touraine, 1872. p. 302 et à part, Tours, Ladevèze, 1873, in-8°) — *Necrologium B. Martini Turonensis. 804-1596.* Tours, Ladevèze 1775, in-8°, p. 27 — Baluze, *Registres capitulaires de Saint-Martin,* mss. — Péan Gastineau. *Rituale seu liber consuetudinum B. Martini Turonensis,* (a Nobilleau éditus). Tours, Ladevèze, gr. in-8° de 228 p. 1873 p. LIX, tiré à 100 ex.).

principe et domino, nostro domino Karolo Dei, gratia francorum rege regnante. Quia presentis vite miserabilis condicio statum habet instabilem, et eo que visibilem et palpabilem habent essencia tendunt visibiliter ad non esse sapientum est consilii ut dici racio regit mentem condicionis humane inevitabile debitum videlicet mortem quantum adeo permittitur prevenire que licet mors certissima sit ejus tamen hora penitus ignoratur, juxta verbum prophete dicentis, de mane usque ad vesperam fruies me. Huic est que anno et die predictis, in mei notarii publici et testum subscriptorum ad hec specialiter voccatorum et roccatorum presentia personnaliter constituta, egregia et potens domina, domina Anthoneta de Turenna, comitissa Bellifortis, Alesti et vicecomitissa Turenne, uxorque egregii et potentis viri Domini Johannis Le Meingre, dicti Bouciquaut, marescalli Francie, sana mente et corpore per Dei graciam et in sua bona memoria et disposicione persistente, cupiens ut dixit diem sue p(err) egrinacionis extremum ordinacione testamentaria pervenire et saluti anime sue in quantum de super sibi concessum fuerit providere, ac de corpore et bonis suis disponere et ordinare ut extrema necessitas, cum placuerit altissimi ipsam de hoc seculo voccare paratam inveniat eamdem. Ea propter ipsa domina Anthoneta suum ultimum testamentum noncupatum et suam ultimam voluntatem ac disposicionem testamentariam fecit, condidit et ordinavit prout continetur in quodam papur quaterno michi dicto notario cradito et in romansio scripto cujus tenor talis est.

Au nom du Pere et du Fiz et du Saint-Esprit la benoite trinité, la benoite Vierge Marie et toute la benoite compaignie de paradis, moy, Anthonnette de Turenne, femme de tres noble et puissant seigneur messire Jehan Le Meingre, dit Bouciquaut, mareschal de France, du consentement et voulente de mondit seigneur et espoux qui ma sur ce auttorisée, comme il appert par lettres signées de sa main et scellées de son scel, desquelles la teneur est insérée en la fin de ceste present instrument, laquelle autorisacion j'ay prins agréablement en moy dè ma bonne voulenté, estant en ma bonne santé et vie, faiz et ordonne mon testament et darnière voulenté, touchant le fait de mon ame et aussi des biens que Dieux m'a prestez en la manière qui s'ensuit.

Et premièrement, je recommande mon ame à Dieu et à la benoite Vierge Marie et à tous les benoiz sains et sainctes de paradis et à toute la benoite compagnie celestial, leur supliant qu'il leur plaise la prendre

Digitized by Google

en leur benoite garde et commande, et aussi leur plaise de moy empetrer grace envers nostre Seigneur quand voudra, au pas de la fin et autrement.

Item, je vueil et ordonne toutes les debtes à moy appartenans si aucuns en ya et qui apparoit bonnement et justement estre deuz et lesquelz auront été faiz par moy mesmes et autres de quoy je seroye tenue comme héritière ou autrement, estre paiez et aussi mes corssaiz[1] si aucuns en y a.

Item, je vueil et ordonne que quant sera le plaisir de Nostre-Seigneur de moy prendre de cest siècle pour mettre en l'autre, que mon corps soit mis et enterré en l'esglise de monseigneur Saint-Martin de Tours, en la chapelle la où mondit seigneur mon espoux a esleu sa sepulture, en la manière et ou lieu qu'il vouldra ordonner, et à mondit enterrement qu'il y ait treze pauvres vestuz tous de neuf pour pourter mon corps à l'esglise et treze torches à mon enterrement. Et, ou cas que je trespasserays en lieu que je ne peusse estre si prestement portée et enterrée en ladicte esglise de monseigneur Saint-Martin, je vueil et ordonne que à l'esglise ou mon corps sera mis jusques ad ce qu'il sera translaté en ladicte esglise de monseigneur Saint-Martin, soit donné chascun an la somme de trente livres tournois et autres trente livres à ung chappellain tel comme je vouldray esli e, qu'il soit tenu de chanter mésses et prier Dieu pour moy jusques à tant que mondit corps sera translaté en la licte esglise comme dessus est dit.

Item, je vueil et ordonne qu'une messe soit fondée de Tous Saints perpetuelement à dire troiz foiz la sepmaine en ladite chappelle où mondit seigneur et moy seronz enterrez, de quoi je vueil que la fondacion soit faicte et ordonnée par le bon advis de mondict seigneur et de nos autres exequteurs et soit dicte ladicte messe le mardi, le jeudi et le vendredi.

Item, je vueil et ordonne que une messe de Nostre Dame, à dire troiz foiz la sepmaine, soit fondée à Nostre Dame des Carmes à Paris, le lundi, le mercredi, et le samedi, et vueil et ordonne qu'il soit satisfait audit couvent de la messe dessus dicte et de la sepulture tout ainssi comme si mon corps y estoit enterrez, ainssi que par mondit seigneur sera

[1] Vêtements. Joinville parle du *corset* qu'on lui avait fait en prison avec « les rogneures » de son « couvertoner. »

Digitized by Google

regardé et par mes autres exequteurs, et y soit donné la garnison qu'il appartiendra pour l'autel à dire la messe d'une chapelle[1].

Item, je vueil que dessus ma tombe, à Tours, soyent mises nos armes et aussi que nos dictes armes soyent en la chappelle qui sera fondée audit couvent des Carmes à Paris, laquelle chapelle sera fondée à honneur de Nostre Dame et de la Croix.

Item, plus je ordonne et vueil avoir dix mille messes une fois payéez du prix de mille frans, de quoy les troiz mille soient dictes en ladicte esglise de monseigneur Saint-Martin de Tours et deux mille en l'esglise de Notre Dame des Carmes à Paris : c'est à savoir les dictes troiz mille messes qui seront dictes à Saint-Martin de Tours, de monseigneur Saint-Martin, et de *Requiem*, et les deux mille messes, qui seront dictes à Nostre Dame des Carmes à Paris, soyent de Nostre Dame, c'est à entendre cent frans pour mille messes.

Item, aux quatre esglises des pauvres mendians[2] de Tours pour mille des messes dessusdictes, soit bailllie cont frans, est assavoir a chacun couvent vingt et cinq francs et soient lesdictes messes de Saint-Esperit et des Anges.

Item, je vueil et ordonne que cinq cents desdites messes soyent dictes au couvent de Nostre Dame des Carmes d'Avignon, du prix dessusdit, desquelles les troiz cens soyent de la Croix et les deux cens soyent de Nostre Dame et de la Passion.

Item, aux Cordelliers de la ville d'Aix là où madame ma grant mere, que Dieu absoille, est enterrée[3], soyent dictes cinq cens messes du prix dessus dicts, c'est assavoir trois cens de *Requiem* et deux cens de la Trinité, et à iceulx soit payé et deslivré pour lesdictes messes cinquante francs.

Item, aux quatre esglises d'Alest, cest assavoir à la grand esglise de Saint-Jehan, aux Prédicateurs, aux Frères mineurs et aux Dames Minoretes de Saincte Clare, soyent dictes mille desdictes messes, et à chascune esglise soyent donnez et payez vint et cinq frans, cest assavoir à ladicte esglise Saint Jehan, deux cens cinquante de Tous Sains, aux

[1] C'est-à-dire de tous les vases sacrés nécessaires à la célébration de la messe.

[2] Les Augustins, établis à Tours avant 1359; les Carmes, établis en 1301 ; les Cordeliers ou Frères mineurs, établis en 1224 et les Jacobins ou Dominicains, Frères Prêcheurs, établis en 1222.

[3] Aliénor de Comminges, fille de Bernard, Ve du nom, comte de Comminges; elle vivait encore en 1397.

Digitized by Google

Prédicateurs, deux cent cinquante des Martirs, aux Cordelliers, deux cen cinquante, des Confesseurs, et aux Minorettes, deux cens cinquante, des Vierges.

Item, je vueil et ordonne cinq cens messes estre dictes là ou Madame ma mère[1], que Dieux absoille, est enterrée, desquelles les troiz cens soyent de Requiem et les deux cens de Nostre Dame.

Item, je ordonne que cinq cens messes de Requiem soyent dictes là ou est enterrée ma sœur, Constances de Saluces, que Dieux absoille, jadiz femme de messire Bouciquaut, frère de mondit seigneur et espoux[2].

Item, je vueil et ordonne que troiz cens messes soyent dictes là où ma sœur Dez Barrez, que Dieu absoille, est enterrée, cest assavoir deux cens de requiem et cent de Nostre Dame.

Item, je vueille et ordonne que mille messe soient dictes de plusieurs sains et sainctes et en plusieurs lieux que jay voulenté de fere dire briefment, à layde de nostre Seigneur.

Item, je vueil et ordonne que lesdictes dix mille messes soient dictes ainssi comme dit est dessus, en la manière dessus devisée, sans riens enfraindre par nos exequteurs ou cas que en ma vie ne les auroye fait dire et accomplir.

Item, je laisse et vueil estre payez et deslivrez à l'esglise de Saint Jehan de Jérusalem d'Alest, en réparacion de ladicte esglise, vint frans.

Item, semblablement, je laisse à l'esglise de saint Athanie d'Alest pour reparacion d'icelle vint frans.

Item, je laisse, pour la reparacion de l'ospital des pauvres d'Alest, dix frans.

Item, je laisse à l'esglise de monseigneur Saint Vincent d'Alest et pour réparacion d'icelle, dix frans.

Et que les chappellains et freres des esglises dessusdictes soyent tenuz de prier Dieu pour moy et nos bienfaiteurs et avoir pour recommand en leurs prières et oraisons.

[1] Marie d'Auvergne, dite Marie de Boulogne, morte le 2 mai 1388.

[2] Geoffroy Le Meingre, dit Boucicaut, seigneur du Bridoré, d'Etableaux, de Saint-Luc, de Bulbone et de Roquebrune, chambellan du roi et gouverneur du Dauphiné. Il naquit à Tours vers 1370. On ignore l'époque de sa mort. Veuf de Constance de Saluces, il avait épousé Isabeau de Poitiers, dont il eut deux fils, Jean, seigneur de l'Ile Savoyé, et Louis, qui vivait en 1441, (P. Anselme : *Hist. généalog. de la maison royale de France*, VI, p. 757. — La Chesnaye Desbois, XIII p. 590).

Digitized by Google

Item, je vueil et ordonne que cent frans soyent donnez, pour Dieu, en la manière qui s'ensuit, pour les veulx et promesses que j'ay faiz plusieurs foiz et en plusieurs guises, de quoy nostre Saint Père ma donne licence que je les puisse convertir en ausmoynes et autres œuvres charitables.

Et premièrement d'iceulx cent frans je ordonne et vueil, vint et cinq frans estre donnez pour Dieu à pauvres filles à marier.

Item, vint et cinq frans pour ayder à faire l'esglise des Carmes, d'Aix.

Item, les autres cinquante frans seront employez, c'est assavoir douze et demy pour ayder à deslivrer les prisonniers d'oultre-mer.

Item, pour les pouvres orphelins et pouvres honteux, seze frans et demy.

Item, pour ayder ung pouvre escolier, ainssi qu'il sera regardé par mes exequteurs, douze frans et demi.

Item, neuf frans pour chanter messes de *Requiem* pour les âmes de purgatoire, qui la mercy nostre Seigneur attendent. Et par ainssi est fin de l'ordennance des cent frans dessusdictz.

Item, je ordonne et est ma voulonté que au Saint-Sépulcre soit donné et envoyé la somme de vint et cinq frans.

Item, je vueil et ordonne que à l'esglise de Nostre-Dame du Puy soyent envoyez et portez quarante frans, desquels les vint et cinq soyent mis et convertiz en ung calice au service de ladicte esglise.

Item, semblablenent je vueil et ordonne estre envoyez et deslivrez à l'esglise de monseigneur saint Anthoine de Viennoiz, pour fere ung calice au service de ladicte esglise, vint et cinq frans.

Item, je vueil et ordonne estre baillie, pour envoyer ung pelerin à Saint-Jaques en Galice, et pour les offrandes qui seront faictes en ladicte esglise vint et cinq frans, et pour la peine et despens dudit pelerin vint frans.

Item, je vueil, ordonne et laisse la somme de quatorze cens frans pour requeidonner mes serviteurs mors et vifs, et ne les devise pas encores, pour ce que je n'ay encores en parfait advis comment je les vouldray distribuer, combien que c'est mon entencion de y adviser et monstrer l'ordonnance à mondit seigneur et à nos autres exequteurs pour estre distribuez et payez ainssi que afere fauldra.

Digitized by Google

Item, je laysse à Marie de Turenne, ma seur bastarde[1] et à ses hoirs nez et procreez de son corps en loyal mariage, mille frans, à estre payez pour une fois, et en cas que ladicte Marie iroit de vie à trespassement, sans hoirs procreez de son corps en loyal mariage, que de sept cens frans ladicte Marie puist fère et ordonner à sa voulanté pour le salut de son ame ou autrement, et les troiz cens frans là où son frère *Galias* et le mien est enterré, en fondacion de messes, c'est assavoir à l'esglise des Cordelliers de Lochez en Turenne (*sic* [2].

Item, plus oultre les messes dessus déclarées je vueil et ordonne dix mille messes de Nostre-Dame, de *Requiem*, de Saint-Esperit, et de la Trinité, estre dictes au pris dessus dit, c'est assavoir mille frans pour lesdites dix milles messes en la manière qui s'ensuit, c'est assavoir à l'esglise ou monseigneur mon père, que Dieu absoille, est enterré[3], troiz mille messes, *item* à l'esglise ou madame ma mère, à qui Dieu pardoint, est enterrée, deux milles messes, *item* à l'esglise de Nostre-Dame à Paris, là où monseigneur mon grant père[4] à qui Dieu pardoint est enterré mille messes.

Item, aux esglises de Tours, comme il sera regardé et devisé par mondit seigneur et mes autres exequteurs, deux mille messes.

Item, je vueil et ordonne que mille des messes dessus dictes soient aux quatre ordres mendians d'Avignon, desquelles les cinq cens soient dictes en l'esglise des Carmes, et les autres cinq cens par les autres troiz ordres dessusdiz.

Item, aux Célestins d'Avignon et aux Chartreux de Villenefue, à chascune esglise desdits ordres, cinq cens des messes dessus dictes de Nostre-Dame et de *Requiem*.

Item, plus je vueil et ordonne deux cens frans estre bailliez et deslivrez pour dire et celebrer deux mille messes, desquelles je vueil que les cinq cens soient dictes aux moynes de Saint Marsal d'Avignon, de *Requiem*.

[1] Les généalogistes sont ici pris en défaut. Le *Nobiliaire limousin* de Nadaud dit que Raymond de Beaufort ne laissa qu'une « fille unique, Antoinette et un bâtard. » Le testament d'Antoinette nous donne ici le nom d'une fille bâtarde, Marie de Turenne, et de leur frère, Galias.

[2] Les Cordeliers s'étaient établis à « Loches en Touraine » en 1235. Plusieurs familles distinguées étaient inhumées dans leur église.

[3] Dans l'église basse du collège Saint-Martial, à Avignon.

[4] Dans la chapelle fondée par Clément VI, ainsi que Guillaume III Roger, grand-père d'Antoinette de Turenne, l'avait demandé, dans son testament daté, à Paris, du 26 mars 1394.

Digitized by Google

Item, en l'esglise de Nostre-Dame de Domps, soient dictes deux cens cinquante des messes dessus dictes, de Nostre Dame.

Item, en l'esglise des Célestins du Pont de Sorgue[1], deux cens cinquante messes, de la Croix de Nostre-Dame et de *Requiem*.

Item, cinq cens messes en l'esglise des Carmes d'Aix, de Nostre-Dame, de Requiem et des Anges.

Item, aux églises des Jacopins et Augustins d'Aix, à chascune deux cens cinquante messes, de tous sains.

Item, je vueil et ordonne la somme de quatre cens frans estre donné, pour Dieu, à povres ainssi comme j'en vouldray ordonner et deviser.

Item, je vueil et ordonne que, oultre les choses dessus dictes, je puisse avoir treze cens frans pour une foiz et avec ce deux cens livres tournois de rente, sur quel qu'il me plaira de mes terres pour le sauvement de mon âme, ains darnière fin, et d'iceulx ordonner ainssi que bon me semblera. Et ou cas que iceux treze cens frans d'une part et deux cens livres tournois de rente d'autre part. ne seroient distribuez, moy vivant, que, après ma fin, mesdy exequteurs les puissent distribuer ainssi comme je vouldray ordonner.

Item, je vueil et ordonne une messe perpétuelle estre dicte une foiz la sepmaine, c'est assavoir le samedi de Nostre-Dame, et mémoire des mors, estre fondée en l'esglise de Monsieur Saint-Nicolas à Pertuis[2] là où Jehan, mon filz, à qui Dieu pardoint, est enterré pour l'arme (*sic*) dudit Jehan, de moy et de noz amis et bienfaiteurs, et y estre faicte la sépulture dudit Jehan par l'ordonnance, bon advis et délibéracion de mondit seigneur, et de ce faire je charge mondit seigneur.

Item, je vueil et ordonne de bon cuer et sans nulle contrainctes, de ma pleine vaulenté et sans nul fraude, que tous mes biens meubles et immeubles et héritaiges présens et advenir, mon testament acomply cy comme dessus est dit et déclaré, pour lequel acomplir je oblige le conté d'Alest avec ses appartenances, à prendre, chascun an, la revenue d'icelle entièrement, sans estre convertie en autres usages quelconques ou cas que ma vie durant ne seroit acomply, et ad ce fere et enternier, je oblige ladite conté à la court du Chastellet de Paris, du petit scel de

[1] *Pons-Sulgæ*, petite ville du Comtat Venaissin, à deux petites lieues d'Avignon.

[2] Pertuis, ville de Provence. Jean, fils unique du maréchal de Boucicault, périt à l'âge de 21 ans, à la terrible bataille d'Azincourt.

Digitized by Google

Montpellier et à toutes autres cours ecclésiastiques et temporelles ; et vueil et ordonne comme dessus, après ledit acomplissement, mon héritier seul et pour le tout de ladite conte et généralement de tous mes autres biens meubles et immeubles quelconques presens et advenir et à moy povant appartenir, mondit seigneur et espoux messire Jehan Le Mengre, dit Bouciquaut, mareschal de France, pour en joyr sa vie durant tant seulement, tout ainssi et par la manière qu'il seroit si je estoye en vie et en bonne sainté en sa compaignie. Lequel messire Jehan Le Mengre, mon espoux, je fais et institue mon héritier universal en tous mes biens et droiz dessusdiz et de ma propre bouche le nomme sa vie durant tant seulement, comme dessus est dit, non dérogant, ne préjudiciant pour ce en aucusne manière à la donacion entre vifz par moy faicte aujourduy devant cest présent testament, à mondit seigneur, laquelle a esté récitée et en note receue par maistre Jehan Alexandre, notaire royal dessoubz escript, maiz icelle donacion et toutes les choses en icelles contenues par la teneur de mon présent testament je conferme, rattiffie, loue et appreuve, tant comme je puis et vueil que ladicte donacion ait value, et reste en son efficace fermetté et vertu. Et mande et prie à tous mes subgiez qui sont ou pourront estre pour le temps avenir, comme dit est, qu'ilz lui obéissent en toutes choses comme ils feroient et devroient faire à moy mesmes si je estoye en ma propre vie et santé.

Item, je vueil et ordonne que ou cas que nous aurions enfans de nous deux que de tous iceulx biens meubles et immeubles mondit, seigneur en feust seigneur et maistre, sans ce que iceulx enfans y pussent contredire sa vie durant, comme ci-dessus est dit.

Item, je vueil et ordonne que au cas que mondit seigneur et espoux auroit très grant besoing et nécessité, pour sa personne tant seulement qu'il peust engaigier mondit héritage sa vie durant ou à terme convenable a estre recoux après son deces.

Item, je vueil que, après le décès de mondit seigneur et de moy, tous mes biens et héritaiges vieinent à mes heritiers prouchains ainssi que raison le vuelt, lesquelx je substitue mes heritiers, après ledit monseigneur mon espoux et heritier dessus dit.

Je vueil, laisse et ordonne mon exequteur principal, seul et pour le tout mondit redoubté seigneur et espoux, auquel je suplie tres-humblement qu'il lui plaise d'én vouloir prendre la charge, Et avec lui en sa

Digitized by Google

compaignie maistre Jehan de Linières, à présent evesque de Viviers[1], maistre Symon de Nanterre, conseiller du roy, nostre sire, maistre Nicole de Gonesse, maistre en théologie, Merigot Bremond, escuier, maistre Pierre Le Pingre, prevost de l'église d'Arraz, et mon beau pere frere Jehan Mainbrier, lecteur en théologie de l'ordre de Nostre Dame du Carme, ausquelz je prie et requier qu'il leur plaise dén vouloir prendre la charge de ce fere et acomplir après mon trespaz ou cas que en mon vivant ne seroit acomply.

Et ou cas que mondit seigneur, en son vivant, n'auroyt accompliz les choses dessus dites, je vueil et ordonne que mesdiz exequteurs ou troiz d'iceulx, si les autres n'y vouloient ou pouvoient estre et vacquer, y puissent donner accomplissement par la manière que dessus est dite.

Item, je vueil et ordonne que, après mon deces, mondit seigneur puist ordonner en sa fin pour le salut et remede de noz ames sur la baronnie d'Anduise[2] de cent et cinquante livres tournois de rente à sa plaine voulenté, ou cas que nous n'arions enfans de nous deux, et tout en la forme et manière qu'il lui plaira ordonner.

Item, je veuil et ordonne que mon present testament soit fait et accompli tout en la meilleur fourme et manière que fere se porra et ait value, et supplie très humblement à mondit très redoubté seigneur et espoux, comme à cellui en qui est toute ma fiance, que quant il plaira à Dieu que le cas adveigne, il lui plaise de y vouloir mettre bonne penne et diligence de l'accomplir, toutesfoiz je ne vueil que mondit héritier puist estre contraint ne compelley à payer et faire les choses dessus dites jusques à ce que sera passé le terme de cinq ans après mon décès.

Item, je veuil que, en tous les biens qui seront faiz pour mon ame, ma vie durant et après ma fin, mondit seigneur et espoux y ait la moitié; et aussi je vueil que monseigneur mon pere, madame ma mère, que Dieu absoille, monsieur le pere de mondit seigneur et espoux et madame sa mere y soient accompaigniez et aussi les ames de mesdites deux seurs, ma suer Constance de Saluce et ma suer des Barrez et tous noz bons amis à qui je puis estre tenue.

[1] Evêque du 12 novembre 1407 à 1443. Parent, sans dôute, du maréchal de Boucicault, dont la mère était Florie de Linières, morte à Tours en 1406.

[2] Anduze, ville du bas Languedoc, avec titre de baronnie, dans le diocèse et la recette d'Alais.

Digitized by Google

Item, je supplie très humblement à mondit seigneur et espoux qu'il lui plaise les ames de monseigneur mon père, madame ma mere, la mienne et toutes celles de noz amis et bienfaiteurs et de qui nous avons et tenons les biens, avoir pour recommandees, et de ce j'en charge la conscience de mondit seigneur.

Item, je vueil et ordonne que ou cas que les enfans batars ou bastardes de mondit seigneur mon pere, à qui Dieux pardoint, c'est assavoir les filles, ne seroient mariées et les filz cheuz, moy vivant, que mondit seigneur et heritier dessus dit soit tenuz de les marier et cheuir bien et convenablement, selon le bon advis et deliberacion de mondit seigneur, auquel je supplie très humblement de le vouloir fere. Et ou cas que en son vivant ne seroient mariez et cheuiz que mes heritiers soient tenuz de le fere.

Item, aussi je supplie à mondit seigneur, se très humblement comme je puis, que ou cas que madame ma tante de Beaujeu viveroit après mon trespassement qu'il lui plaise de l'avoir recommandée et li fere comme si elle estoit sa propre mère ou la mienne[1].

Hoc autem voluit, jussit, ordinavit et mandavit dicta Domna Authonneta testatrix esse suum ultimum testamentum nuncupatum, et suam ultimam voluntatem seu ordinacionem testamentariam, quod et quam voluit et ordinavit perpetuo valere Et si, sorte jure testamenti non valeret, voluit et ordinavit quod valeat jure codicilli seu codicillo-

[1] Il s'agit ici de Aliénor ou Eléonor de Beaufort, fille de Guillaume III Roger, et d'Aliénor de Comminges, sœur de Raymond, comte de Beaufort, père d'Antoinette. Elle avait été fiancée le 7 août 1355 à Renaud de Pons, mais ce mariage n'eut pas lieu. Elle épousa le 14 novembre 1370, Edouard de Beaujeu, seigneur de Perreux, et depuis de Beaujeu et de Dombes. (Il portait *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, au lambel de gueules de 3 pièces*). Raymond de Beaufort fit Aliénor son héritière universelle, au cas où sa fille Antoinette mourrait sans postérité, ce qui eut lieu en effet. Et c'est ainsi qu'Eléonor devint comtesse de Beaufort, et vicomtesse de Turenne, après la mort de la maréchale de Boucicault : elle rendit hommage à Charles VII le 5 juillet 1417. Morte elle-même sans enfants, elle avait institué son héritier à la vicomté de Turenne et en ses terres d'Auvergne et de Provence, Aménion de Beaufort, son cousin, et lui substitua Pierre de Beaufort, son frère. Elle donna à un autre cousin, Louis de Beaufort Canillac le comté d'Alest et les terres et baronnies de Bagneux et d'Anduze, et lui substitua Bertrand de Canillac, son frère, par son testament du 16 août 1420, passé à Pouilly-le-Château, en Beaujolais. Elle ne survécut que quatre ans à sa nièce Antoinette, et mourut le 18 août 1420. Elle fut inhumée à Belleville, à deux lieues de Villefranche et près de Mâcon.

Digitized by Google

rum. Et si, jure codicilli vel codicillorum non valeret, voluit et ordinavit quod valeat jure donacionis inter vivos seu causa mortis ac jure cujuslibet alterius ultime voluntatis et omni eo meliori modo, jure et forma, quibus melius valere potest et poterit in futurum. Et si uniquisque dicta domina testatrix ordinaverit seu fecerit aliud testamentum seu testamenta, codicillum vel codicillos donacionis causa mortis aut alias quascumque, illos, illas et illa revocavit, annullavit, isto presente testamento seu ultima voluntate in sua firmitate valitur et donatur, salva semper et reservata supradicta donacione, hac die presenti, dicto domino marescallo per ipsam facta, de qua supra fit mensio. Enipsi contenta in hoc presenti testamento seu aliqualiter derogare non intendit, ymo eamdem donacionem et omnia in eadem contenta laudavit, approbavit, rattifficavit et confirmavit. Tenor vero litterarum licencie et auctoritate per dictum dominum marescallum date et attribute dicte domine testatrici de faciendo et ordinando dictum suum testamentum sequitur, in hec verba :

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jehan Le Mengre dit Bouciquaut, mareschal de France, comte de Beaufort, d'Ales, viscomte de Turenne, salut. Nostre très chière et très amée compaigne, Anthonnette de Turenne, mareschalle de France, nous a exposé qu'elle a grant désir, voulonté et affection de faire et ordonner son testament et disposer de ses biens (que Dieux y a prestez) pour le salut de son âme et autrement, laquelle chose elle ne vouldroit faire sans nostre bonne voulonté, licence et consentement nous humblement suppliant que iceulx licence et consentement, lui voulsissions donner et octroyer. Savoir faisons que nous, à la dite nostre très chière et très amée compaigne, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, si et en tant que besoing en a, licence et autorité, consentement, congié, plain povoir et mandement especial de faire et passer son dit testament, et ordonner de ses biens pour le salut de son âme et autrement, tout ainssi et en la fourme et manière qu'elle en vouldra faire et ordonner et que bon lui samblera. En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles fait mettre nostre scel.

Donné à Montpellier, le 11e jour d'avril l'an mil quatre cens et treze. Bouciquaut, mareschal de France.

De quibus omnibus et singulis supradictis, dicta domina testatrix voluit, petiit et requisivit sibi et quibus pertinebit vivi et plura ins-

Digitized by Google

trumenta, perme notarium publicum infra scriptum, volens et expresse concensiens quod dictum institutum seu instituta possint et valeant dictari, reffici, corrigi et emendari semel et pluries, productum in judicio vel non productum, addictamen consilium et intellectum unius vel plurimum vi jure peritorum facta tamen substancia in aliquo non mutata, Rogans dicta domina testatrix, testes infrascriptos omnes sibi votos ut dixit ut de promissis omnibus et singulis sic ut prefertur per eam adimitis memores esse velint ac loco et tempore si et quando requisiti fuerint testimonium veritatis perhibere. Acta fuerunt hec in loco de Ruppemaura[1] in domo nobilis Johannis Barrerie, alias de Interaquis[2], in quadam camera prope aulam, presentibus nobilibus viris Johanne de Pertuisio[3], Johanne de Serberiis[4], Johanne de Luce[5], Petro de Tholigny, domino amico de Moschosis, legum doctore, fratre Johanne Maimbierii[6] ordinis beate Marie de Monte Carmeli, lectore in sacra pagina Rollando de Chiny, familiaribus dictorum domini marescalli et dicte testatricis[7], dominis Petro de Monteacuto[8] et Johanne de Rarubes (?) in legibus licenciatis, de Nemauso[9], testibus ad promisse vocatis et rogatis, et magistro Johanne Alexander, clerico Remensis, diocesis publico dicti domini nostri Francorum regis notario, qui, premissis omnibus et singulis, dum sicut supra destribuntur per supradictam dominam Anthoniam, testatricem, ordinarentur, agerentur et fierent, anno et die predictis dum cum supranominatis testibus presens fuit eaque sic recitavit et publicavit, et de ipsis notam recepit, requisitus et rogatus.

Post cujusquidem magistri Johannis Alexandri mortem, ego Jacobus Blancheti publicus auctoritate regia notarius cui note, cartularia et

[1] Rochemaure.

[2] D'Entraigues.

[3] Du Pertuis.

[4] De Sorbiers.

[5] Jean de Lumières, ou de Luniers, ou de Linières, évêque de Viviers dont il est parlé ci-dessus.

[6] Jean Mainbier, carme dont il est parlé ci-dessus : vraisemblablement le confesseur d'Antoinette qui l'appelle son « beau père » comme on disait alors.

[7] On peut ici reconstituer toute la petite cour, les familiers du maréchal de Boucicault et de sa femme, la comtesse de Beaufort.

[8] Pierre de Montaigu.

[9] De Nîmes.

Digitized by Google

prothocolla dicti condam notarii sunt auctoritate regia predicta concesse, et concessa prout de hujusmodi concessione constat, quibusdam patentibus, litteris in papiro scriptis, a magniffico et potente viro domino Guillemo de Medulione[1], milite, condam domino Vallisbarreti[2] consiliario et cambellario domini nostri regis, ejusque senescallo Bellicadri et Nemansi[3] emancitis et sigillo dicte senescallie in dorso earumdem ut prima facie apparebat cera rubera sigillatis quarum tenor talis est

Guillermus de Medulione, miles, dominus Vallisbarreti, consiliarius et cambellanus domini nostri regis, ejusque senescallus Bellicadri et Nemasi, discreto viro magistro Jacobo Blanchet, notario regio Alesti, salutem, etc[4].

L'acte reproduit ci-dessus a été relevé sur la copie d'un extrait, en date du 30 avril 1431, délivré à la requête de la marquise de Beaufort, épouse de « magnifique et puissant seigneur de Tournel, » par le notaire Blanchet, en 1437.

[1] De Miolans.
[2] De Vaubaret.
[3] Sénéchal de Beaucaire et de Nîmes.
[4] Suivent 25 lignes sur cette transmission de minutes.

Digitized by Google

CATALOGUE DES GENTILSHOMMES D'ANJOU

LORS DE LA RECHERCHE DE LA NOBLESSE

DE 1666

PAR M. VOISIN DE LA NOIRAYE, INTENDANT DE TOURS

(Suite[1]).

Aveline (?) DU BOISJOURDAN, Ecuyer, Sr des Courans, demt paroisse de Longuefuye. El. de Château-Gontier et

Hercule-François du Boisjourdan, Ecuyer, Sr dudt lieu, eurent acte de la représentation de leurs titres le 23 août 1667.

Isaac BOISSARD, Ecuyer, Sr de la Bigauderie, paroisse de Longué, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 14 février 1667.

François DE BOISSY, Ecuyer, Sr de la Charte-Bouchère, demeurant à Izernay, El. de Montreuil-Bellay, maintenu par arrêt du 7 septembre 1667.

René DE BONCHAMP, seigneur de Maurepart et de la Baronnière, chevalier de l'ordre Saint-Michel et

René de Bonchamp, son fils aisné, demeurant psse de Louresse, El. de Saumur, eurent acte de la représentation de leurs titres le 18 septembre 1667.

André BONEVIE, Ecuyer, seigneur de la Chevallerie, demeurant psse de Brûlon, El. de la Flèche au nombre des maintenus par M. Voysin de la Noyrais.

François DU BOUCHER, seigneur de Couenaux.

Louis-Michel, Léonard et Charlotte du Boucher, ses frères, de-

[1] Voir la livraison de juin 1889.

Digitized by Google

meurant p^sse d'Aubigné, El. de la Flèche, au nombre des maintenus par M. Voysin de la Noyrais.

Antoine Le Boucher, Ecuyer, Sr de Bernay, demeurant à Mayet, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres tant pour lui que pour son père le 29 aoust 1667.

Pierre de Bouillé, Ecuyer, Sr de la Vallette, eut acte de la représentation de ses titres le 26 avril 1670.

Jean du Boul, Ecuyer, Sr de Ceintré, eut acte de la représentation de ses titres le 26 avril 1670.

Jean Bourceau, Sr de la Daumerie, demeurant à Angers, au nombre des maintenus par M. Voysin de la Noyrais,

Jean de la Bovette (?), S^r dud^t lieu, eut acte de la représentation de ses titres le 14 août 1670.

Louis Boylesve, Ecuyer, Sr de la Gillière.

François Boylesve, Ecuyer, S^r des Noulis.

Jacques Boylesve, Ecuyer, ses fils.

Charles Boylesve, Ecuyer, S^r des Aulnais, Conseiller au parlement de Bretagne.

Henry Boylesve, Ecuyer, Sr de la Moricière, ses frères, eurent acte de la représentation de leurs titres le ...

Perrine Binelle, V^e *d'Henry Boylesve*, Ecuyer, S^r d'Auverée.

Michel Boylesve, Ecuyer, Sr de la Galaisière, demeurant à Baugé, eurent acte de la représentation de leurs titres le 9 aoust 1669.

Marin Boylesve, Ecuyer, Sr de la Maurouzière, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 7 juin 1667.

Louis de Breslay, Ecuyer, S^r des Liardières, au nombre des maintenus par M. Voisin.

Charles Briand, Ecuyer, Sr de la Bréchette, avoit épousé *Françoise Epron*, laquelle étant V^e de lui et tutrice de leurs enfants demeurant paroisse du Viel-Baugé, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres, de même que *René Briand*, Ecuyer, Sr de Brez et sa V^e, *Françoise Bellanger*, le 3 décembre 1667.

François de Brie, Ecuyer, Sr de la Houssaye, paroisse de Rablay, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 24 aoust 1667.

Thimothée Brillet, Ecuyer, Sr de la Grée.

Charles Brillet, Ecuyer, Sr de la Ferté, cavalier dans le régiment de la ..., son frère.

Digitized by Google

Claude, René, Jean Brillet, Ecuyers, Srs de la Villate.

François Brillet, prêtre, tous freres demeurants paroisse de Loiré, El. d'Angers, eurent acte de la représentation de leurs titres le 6 février 1667.

Pierre de Broc, Chevalier, Sr comte de Broc, y demeurant, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres tant pour lui que pour ses frères le 15 février 1669.

Armand de Broc, Chevalier, Sr Baron de Chemillé, y demeurant, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 11 avril 1669.

Jacques de Broc, Ecuyer, Sr de la Roche, demeurant paroisse de Vernay-le-Fourier, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour *Mathurine de Broc*, sa tante, le 28 septembre 1668.

Victor de Broc, Ecuyer, Sr de la Ville-au-Fourier, demeurant psse de Vernay-le-Fourier, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 22 septembre 1668.

René de Brossard, Ecuyer, Sr de Launay, demt en sa maison du Chesne-aux-Bœufs, paroisse de Moulierne, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour

Innocent, Elisabeth, Jean et Anne de Brossard, Ecuyers, demeurants psse de Moulierne, ses frères et sœurs et ce le 9 may 1669.

Paul de la Brunetière, Chevalier, Sr du Plessis de Gesté, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour *Jacques*, son frère, le 11 mars 1667.

Anne Eveillard, veuve d'Anselme du Buat, Ecuyer, Sr du Teillay et de Chantelou, mère et tutrice de ses enfants, demt paroisse de Saint-Gault, El. de Château-Gontier, eut acte de la représentation de ses titres le 7 aoust 1668.

Charles du Buat, Ecuyer, Sr de la Subrardière, demeurant en sa maison de Chanteuil, paroisse de Méral, El. de Château-Gontier, eut acte de la représentation de ses titres le 15 aoust 1668

C

Charles de Cadela, Ecuyer, Sr de la Motte-Bormelaire, demeurant paroisse de Saint-Agnan, El. de Château-Gontier, eut acte de la représentation de ses titres le 2 juin 1668.

François de Cantineau, Ecuyer, Sr de la Chateigneraye, d'Augé, demt paroisse de Vernay, El. de Baugé.

Digitized by Google

François et Antoine de Cantineau, Ers. Srs de la Valinière, demt pse de Villé, eurent acte de la représentation de leurs titres, le 5 novembre 1668.

Louis Capel, Ecuyer, Sr du Tillory,

Jacques Capel, Er, son frère, Sr de Montjoubert, demt à Saumur, paroisse de Saint-Pierre, renvoyé au conseil le 1er février 1663 et maintenu par arrest du 26 may 1667.

Charles de Carbonier chevalier, Sr de Rouveau, y demeurant paroisse de Chaumont, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres tant pour lui que pour son épouse le 23 avril 1667.

François-Antoine de Caux, Ecuyer, Sr de Saint-Etienne.

René de Caux, Ecuyer, Sr de Chassé, demeurant paroisse de Saint-Germain de Bourgueil, El. de Saumur, eurent acte de la représentation de leurs titres le 2 septembre 1666.

Gabrielle et Antoine de Caux, seigneur de Chassé, demeurant à Saint-Germain de Bourgueil, El. de Saumur, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noyrais.

René de Champagné, Ecuyer, Sr de Moiré, demeurant paroisse de Seurdres, El. d'Angers.

Antoine de Champagné, Er Sr de la Motte, demeurant paroisse de Saint-Laurent des Mortiers, El. d'Angers, son frère.

Isaac de Champagné, Sr de la Pommeraye, demeurant paroisse de Vernay-le-Fourier, El. de Saumur, cousin dud. René, eurent acte de la représentation de leurs titres le 20 aoust 1667.

Brandelis de Champagné, Sr de Mossé, demeurant paroisse de Courléon, El. de Saumur.

Abdon de Champagné, Er, Sr de Champot, son frère, demeurant paroisse de Jumelle, El. d'Angers, eurent acte de la représentation de leurs titres le 8 mars 1668.

René de Champagné, chevalier, Sr de la Motteferchault, de la Lizière, demt paroisse du Lion-d'Angers, El. dud. Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 16 mars 1668.

François de Chané, Ecuyer, Sr de l'Aunay et de Sourdigné, demeurant paroisse de Sourdigné, près Gonnord, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 22 février 1668.

Urbain de la Chapelle, Ecuyer, Sr de Vaujouin, demeurant paroisse de Saint-Maurice d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 4 juin 1667.

Digitized by Google

Gabriel de CHARNIÈRES, Ecuyer, Sr de Bressigné et de la Rozellière, demt paroisse de Brion, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour ses frères et sœurs le 9 may 1668.

Philippe du CHASTEL, Ecuyer, Sr de Brillé et de Bonfaire, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 17 aoust 1670.

Louis du Chastetl, Ecuyer, Sr du Bazay, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 28 mars 1667.

Paul DU CHEMIN, Ecuyer, Sr de la Bretonnière, demeurant paroisse de Tillières, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son frère et leur mère le 17 may 1668.

Joachim DE CHÉNEDÉ, Ecuyer, conseiller au présidial d'Angers, conseiller à l'hôtel de ville, substitut du procureur général en la chambre de justice, demeurant à Paris, rue Neuve des Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache, fut élu Echevin en 1658 et puis maire en 1661, eut acte de la représentation de ses titres, le 11 février 1668 à la charge de payer la somme à laquelle il sera taxé au Conseil du Roy pour être confirmé en sa noblesse suivant l'édit du mois de mars 1667. Arrêt du conseil qui maintient dans sa noblesse led. Joachim de Chénedé le 10 novembre 1671.

François DE CHERBÉE, Ecuyer, Sr d'Ardane, demeurant avec ses frères paroisse de Corzé, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour *Joseph*, *Louis* et *Philippe de Cherbée*, ses frères, le 22 juillet 1670.

Artur DE CHERITÉ, Ecuyer, Sr de Noizé, demeurant paroisse de Beaufort, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son père le 21 may 1667.

(A suivre).

P. DE FARCY.

Digitized by Google

CHRONIQUE

HISTOIRE ET BIBLIOGRAPHIE

Au début de cette nouvelle *Chronique*, c'est avec un réel plaisir que nous pouvons constater le zèle toujours infatigable des travailleurs de nos Provinces de l'Ouest. Ni les grandes chaleurs de l'été, ni les graves préoccupations politiques de l'heure présente, ne peuvent enrayer chez eux l'amour de l'étude et endormir, même en passant, leur désir de pénétrer sans cesse les secrets et l'histoire du passé. Beaucoup d'ouvrages utiles ou sérieux ont été produits encore ces derniers mois dans tous les genres ; nous essayerons rapidement de les faire connaître à nos lecteurs et nous ne pouvons mieux débuter, qu'en donnant tout d'abord l'intéressant compte-rendu du nouveau volume des *Mémoires du général de la Motte-Rouge*, qu'a bien voulu nous faire tenir pour la *Revue* une aimable collaboratrice.

BRETAGNE.

Souvenirs et campagnes du général de la Motte-Rouge. (1804-1873). — Il est bien téméraire à nous, après le compte-rendu si plein d'intérêt, dû à la plume fine et élégante du Cte de Palys et l'article plus récent, mais également attrayant du Vte de la Villerabel qui a tout dernièrement captivé les lecteurs de la *Revue de l'Ouest*, d'oser parler de cet ouvrage. Mais le chemin a été tracé par ces deux

Digitized by Google

sympathiques écrivains et il suffisait seulement d'annoncer l'apparition du troisième et dernier volume des « *Souvenirs et campagnes du général de la Motte-Rouge* ; c'est ce qui nous a décidé à accepter d'en dire ici quelques mots. Ce 3e volume qui contient des détails si vrais et si nouveaux sur les combats de Montebello, Magenta, Solferino, sera lu avec le plus grand intérêt non seulement par ceux qui ont connu et apprécié le remarquable officier général, auteur des *Mémoires*, mais encore par tous. Les historiens y trouveront bien des enseignements et ses nombreux détails inédits seront pour nos compatriotes comme autant de pieux souvenirs.

Il n'est pas jusqu'à nos jeunes Saints-Cyriens qui ne voudront lire le récit des campagnes de ce *Grand Ancien*, qui en parlant de l'École spéciale militaire disait : « Chaque fois que je passe en chemin de « fer devant ce cher berceau de ma jeunesse, je le salue avec respect, « parce que c'est là que j'ai reçu ces idées d'ordre, de discipline et « de devoir sans lesquelles on n'est jamais ni bon chef, ni inférieur « soumis. »

A ses grandes capacités militaires, le général de la Motte-Rouge joignait des qualités éminentes et on peut dire à juste titre, qu'à son école, on apprenait les mâles et chrétiennes vertus qui embellissent le caractère de l'homme de guerre et font le vrai soldat. Qui peindra mieux ce grand loyal cœur et qui montrera davantage de quel respect il entourait le métier des armes, que la lettre par laquelle il annonçait à sa femme sa croix de Grand Officier de la Légion d'honneur. « Je suis « donc Grand Officier. C'est une belle récompense, d'autant plus belle « qu'elle a été enlevée à la pointe de l'épée, comme la croix de Com- « mandeur. Avec toi je remercie Dieu des faveurs qu'il m'accorde, « de la bonne santé qu'il me donne, des lumières dont il m'éclaire. « Tu sais que je ne suis pas ingrat et comme reconnaissance, augmente « tes largesses aux pauvres : rien ne peut me faire plus de plaisir ; et « si j'étais riche, jamais l'homme qui souffre ne frapperait en vain à « ma porte. Quel bonheur de partager ce que l'on a avec ceux qui « n'ont pas ! »

Si le général de la Motte-Rouge fut un brillant militaire, il se montra toujours un patriote non moins modeste que dévoué. Lorsqu'atteint par la limite d'âge, il rentra dans la vie civile, il n'ambitionna jamais la députation. Ce ne fut qu'après de très vives

Digitized by Google

instances, qu'il se décida à accepter les offres reitérées du département des Côtes-du-Nord, dont le Comité légitimiste, pressé de remplacer M. Glaiz-Bizoin, jugeait le général seul capable d'être le trait d'union entre toutes les fractions conservatrices du pays. Son acceptation ne fut dictée uniquement que par le devoir et le désir d'être utile une fois de plus à cette France qu'il aimait tant et pour laquelle, toute sa vie, il avait combattu en brave. Quoi de plus captivant dès lors que la peinture d'un tel caractère et la lecture des *Souvenirs* de ce brillant officier général, de ce vaillant chrétien qui de 1804 à 1873, fut mêlé à tant d'événements intéressant l'avenir de la Patrie !

ALIETTE DE COLIZAC.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE. — Notre infatigable confrère, M. René Kerviler vient de faire paraître le septième fascicule du livre premier de son *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne* (BID-BLI). Tout rempli d'intérêt à l'instar de ses aînés, ce nouveau fascicule fourmille de curieux détails et d'utiles renseignements. Nous croyons devoir appeler d'une façon toute spéciale l'attention de nos lecteurs sur les articles consacrés aux familles *Bienvenu, Bienvenüe, Bigarré, de la Bigne, Le Bigot, Bigrel, Billault, Billette, Binet, Biré, Bisson, Bizeul, de Bizien, Blanchard, Blanchet, de la Bletterie*, etc, etc. Il n'est pas un travailleur breton qui ne tiendra à posséder cette vaste et merveilleuse encyclopédie, qu'aucun répertoire ne saurait égaler.

HISTOIRE DU DIOCÈSE DE VANNES. — *L'Histoire du diocèse de Vannes* dont notre compatriote M. l'abbé Mené vient de faire paraître le tome II°, est également l'un de ces ouvrages indispensables à nos travailleurs bretons. Ce volume Gr. in-8° de 555 pages, vient de paraître à Vannes chez M. Eug. Lafolye, éditeur et comprend les chapitres XX à XXXVIII de cet ouvrage, embrassant la période de l'Histoire du diocèse qui s'étend de 1544 à 1888. Illustré de 86 gravures et deux cartes, ce travail est l'un des plus importants qui aient été publiés en ce genre.

LIVRES ET OUVRAGES DIVERS. — Nous signalerons par ailleurs : *L'Annuaire des châteaux et des départements*. Edition de 1889-1890 (3° année), contenant 40000 noms et adresses de tous les propriétaires

Digitized by Google

des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc. classés : 1° par noms de propriétaires ; 2° par départements avec *Notices* descriptives et anécdotiques illustrées de 200 gravures. Un fort volume in-8° relié de 1100 pages. Paris, La Fare, rue de la Chaussée d'Antin, 55. — *Les Souvenirs historiques et les héros populaires en Bretagne* par notre confrère, M. Paul Sébillot. In-8° 33 p. Vannes, imp. Lafolye. — *Histoire de saint Vincent de Paul*, par la Cte François de la Rochefoucauld, In-12 avec portrait, Nantes, imp. Bourgeois. — *Morbihan. Baie de Quiberon Etablissements ostréicoles de Kercado fondés en 1865 et appartenant à M. le Baron de Wolboch.* in-8° 37 p. Vannes, impr. Lafolye — *La Fête-Dieu.* Etude d'histoire religieuse d'après des documents originaux ; par M. du Sel des Monts, dans *l'Espérance du Peuple* des 19, 20, 21 et 22 juin 1889. — *Amour breton*, poème par Ch. Le Goffic, In-12, 116 p. Evreux, imp. Hérissey — Dans les numéros des 11, 18 et 4 juillet 1889 de la *Semaine religieuse de Limoges : Les Petits Noviciats des Frères des Ecoles chrétiennes*, par notre confrère M. le Cte Régis de L'Estourbeillon. — *Le Tocsin*, poésies par le Cte Achille du Clézieux. Charmant recueil de poésies inspirées par les plus purs sentiments catholiques et royalistes. — *Un mois de commandement au 15e corps de l'armée de la Loire* (Septembre et octobre 1870) par le général de la Motte-Rouge. In-8° 100 p. avec carte des environs d'Orléans. *Nantes, imp. Emile Grimaud.* — Un assez grand nombre de personnes avaient manifesté le désir de voir détacher des *Souvenirs et Campagnes* du général de la Motte-Rouge, — pour être imprimé à part — le livre de cet ouvrage dans lequel il raconte, avec autant de simplicité que de vérité, son commandement du quinzième corps à l'armée de la Loire et les combats qui précédèrent l'occupation d'Orléans, par le général bavarois Von der Tann.

Les éditeurs pour donner satisfaction à ce désir, n'ont pas hésité à publier cette brochure.

« L'histoire, a dit le *Soleil*, trouvera dans le récit de ces derniers événements des documents authentiques qui modifieront singulièrement certains jugements portés sur ces premiers combats de l'armée de la Loire » *Inventaire sommaire des Archives départementales du Finistère antérieures à 1789*, rédigé par MM. Le Men et Luzel, archivistes du Finistère, tome I. *Archives civiles.* Série A et B. In-4°

Digitized by Google

à 2 col., 413 p. Quimper, imp. Jaouen. — *Notre-Dame du Murier.* Légende guérandaise par P. Le Dourialec dans *l'Espérance du Peuple*, de Nantes (mi-juillet). — *Cantic spirituel en henor da Sant Leyer,* publié par notre dévoué confrère M. le Mis de Bremond d'Ars-Migré, suivi de *Divarben Chapel ha Feunteum Sant Leyer en parrès Riec* (Finistère). In-32, Quimperlé imp. Clairet. — *M. l'abbé Le Gurun*, professeur au Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray par L. R In-8° 8 p. Vannes, imp. Galles. — *Rapport sur les travaux de la Section d'Histoire naturelle* par M. Bureau. In-8° 15 p. Nantes, imp. Mellinet. — Dans les 13e, 15e, et 16e livraisons du tome V de la *Revue illustrée de Bretagne et Anjou* : la suite du *Nobiliaire de Bretagne* de notre confrère M. le Cte Régis de l'Estourbeillon, comprenant les *Notices* des familles : *de Champlais, de Marbré du Fresne, de Marbré de Trenon, de Tremaudan, de Champeaux, de Chalus, Calon, Le Cardinal de Kernier, Dozanneau, du Fou de Kerdaniel, Butault de Marzan, de Crocelaye, de Sorin, de Penandreff, Le Trezle.* — Dans la VIe livraison de la *Revue de Bretagne et Vendée* (juin 1889) : *Lettres inédites de Séraphique Bertrand* par notre confrère M. A. de la Borderie ; *Poètes Angevins du XVe siècle. Paschal Robin du Faux* par Olivier de Gourcuff ; *Messe de Minuit* par le Cte F. de Pontbriand. *Documents inédits Lettre de Charles VI, roi de France aux barons de Bretagne en 1402.* — Dans le tome IV, No 4 (juillet 1889) *des Annales de Bretagne :* La suite du remarquable travail de notre confrère M. A. Dupuy · *L'administration municipale en Bretagne au XVIIIe siècle* et *Une cause de la popularité de Saint-Yves* par M. J. Loth.

NORMANDIE.

La Normandie a vu paraitre ces derniers mois plusieurs ouvrages d'un haut intérêt. Nous signalerons pour cette province : *Histoire de Falaise. Vicomté, Mairie, Bailliage et Election* par M. Amédée Meriel. In-12, XXIII-223 p. Bellême, imp. Leroyer ; — *Les Corsaires français* par Fr. Desplantes, avec gravures dans le texte. In-8° 224 p. Rouen imp. et lib. Mégard ; — *La Dentelle. Origine, Histoire, fabrication, lieux de production en France et à l'Etranger* par A. Doumert. In-8° 143 p. Paris, imp. Léone et Oudin ; — *His-*

Digitized by Google

toire de la faïence de Saint-Denis-sur-Sarton par G. Despierres. In-4° VI-58 p. et pl. Paris, Laurens, éditeur ; — *Les Marionnettes chez les Augustins déchaussés de Rouen. Représentation de la Passion en 1677.* In-4° Société Rouannaise des Bibliophiles. — *Oraison funèbre de Mgr Hasley, archevêque de Cambrai,* prononcée dans la Métropole de Cambrai le 24 septembre 1888 par S. G. Mgr Germain, évêque de Coutances et d'Avranches. In-8° 40 p. Coutances, Salettes, éditeur ; — *Biographie de Louis-Henri Dumoulin,* par M. Julien Travers, secrétaire honoraire de l'Académie des sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. In-8° 80 p. Caen, imp. Delesques ; — *Jugements de l'Echiquier de Normandie du XIIIe siècle. (1244)-1248),* tirés d'un manuscrit du Vatican par L. Auvray. In-8° 10 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur ; — *Notice sur Saint-Martin de Tremblay* (Cure) par l'abbé Guery. In-8° 30 p. Evreux. imp. de l'Eure ; — *Les Croix des grands chemins au XVIIe siècle* par V. E. Veuclin. In-8° 8 p. Bernay, imp. Veuclin.

MAINE.

Parmi les récentes publications du Maine, nous devons signaler : *Mémoires de Marie-Antoinette de Messey, chanoinesse de Remiremont* édités par l'abbé Ch. Chapelier. In-8° 30 p. Saint-Dié, imp. Humbert : — *Jean de Clinchamps, prieur et abbé de Saint-Remi de Reims* (1286-1297) par notre vénéré confrère le R. P. Dom Paul Piolin, président de la Société historique et archéologique du Maine. In-8° 24 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin ; — *Un collège de Jésuites aux XVIIe et XVIIIe s. Le Collège Henri IV de la Flèche* par le R. P. de Rochemonteix, S. J. 4 vol. in 8°. Le Mans, imp. Leguicheux ; — *Histoire de Saint-Vincent de Paul* par Mgr Bougaud, 2 vol. in-8°, Paris, Poussielgue, éditeur ; — *Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de France,* par des PP. de la même Congrégation avec *Introduction* par Dom Cabrol. In-8° XLIII — 264 p. Solesmes, imp. Saint-Pierre ; — *Notes du Curé de Brulon pendant la Révolution.* Extrait des registres de l'état-civil publiées dans les livraisons de la semaine du *Fidèle du Mans,* du 1er juin et suivantes ; — *Etude sur l'Eglise N. D. de la Couture du Mans* par Mablic E. L. Dubois dans la *Revue historique et archéolo-*

Digitized by Google

gique du Maine ; — *Récits sur l'histoire de la Commune du Mans au XI*e siècle par J. Vallée, instituteur. In. 8° 7 p. Le Mans, imp. Lebrault.

ANJOU.

En Anjou, nous avons à signaler : La *Généalogie de la Maison de Bernard*, suivie de *Pièces justificatives*, par le Vte Reynold de la Fregeolière. In-8° 859 p. avec sceaux. Angers, imp. Germain et Grassin ; — *Charles 1er de Cossé, Comte de Brissac et Maréchal de France* (*1507-1563*), par l'abbé Ch. Marchand, docteur ès-Lettres. In-8° XV-623. p. Angers, imp. Lachèze et Dolbeau ; — *Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du Comte d'Artois pendant l'Emigration* (*1789-1815*) publiée avec *Introduction, Notes et Appendices* par Léonce Pingaud. 2 vol. in-8° avec quatre portraits en héliogravures. Paris, Plon et Nourrit, éditeurs. — *Jehan Chardavoine, de Beaufort en Anjou* et *Le premier recueil de Chansons populaires en 1575-1576*, publié par notre confrère Joseph Denais dans le numéro de Mai-Juin du *Bulletin du Bibliophile*, *Revue* mensuelle éditée par la librairie Téchener à Paris ; — *Armorial de la sénéchaussée de Saumur et du pays Saumurois* par J. X. Carré de Busserolle, ancien Vice-Président de la société archéologique de Touraine. In-8° 108 p. Montsoreau, imp. Carré de Busserolle, Saumur, lib. Milon ; — L'*Impression en musique* par Louis de Romain. In-8° 15 p. Angers, imp. et lib. Germain et Grassin ; — *Le jeune homme chrétien* par F. Hervé-Bazin, professeur à l'Université catholique d'Angers. In-12, Paris lib. Lecoffre ; — *La guillotine de Turquant* (M. et L.) par J. de Château-Châlons. In-8° 4 p. Montsoreau, imp. Carré de Busserolle ; — *Au beau pays d'Anjou. Noce villageoise* (Vers) par Henri des Mauges. In-16 16 p. Issoudun, imp. Motte ; — *De l'étude de la littérature grecque en Anjou au XVI*e s. par M. l'abbé Marchand docteur ès-lettres, Angers, Lachèze et Dobleau ; — *Discours prononcé par Mgr Freppel, évêque d'Angers, dans la cathédrale de Beauvais le 30 juin 1889 à l'occasion de la fête de l'Anniversaire de l'Assaut repoussé par Jeanne Hachette* ; — *La vraie question ; Réflexions sur le Centenaire de 1789* par Mgr Jude de Kernaëret. In-8° Angers, lib. Germain et Grassin ; — Dans les livraisons Ve et VIe *du* Tome 18 de la *Revue d'Anjou* ; *Etude sur les comptes de Macé*

Digitized by Google

Darne, maître des œuvres de Louis Ier duc d'Anjou, et comte du Maine (1367-1376) d'après un manuscrit inédit du *British Museum* par A. Joubert et *Le Portefeuille d'un curieux* (suite) par J. Denais. Enfin nous sommes heureux d'apprendre par les mêmes livraisons (p. 371) que notre zélé confrère M. Joseph Denais, auteur de nombreux et importants travaux relatifs à l'Anjou, vient d'avoir la bonne fortune de découvrir les *Œuvres poétiques*, perdues depuis trois siècles et demi, d'un angevin dont Lacroix du Maine et l'abbé Goujet avaient conservé le nom comme étant celui d'un poète remarquable, *Germain-Colin Bucher* secrétaire du Grand-Maître de l'ordre de Malte Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, digne émule de Clément Marot. On a tout lieu d'espérer que la publication des productions de cet écrivain angevin rendra son nom aussi justement célèbre que ceux de Joachim du Bellay, le tendre chantre des *Regrets* et de Charles de Bourdigné, le facétieux auteur de *Pierre Faifeu*. On ne connaissait jusqu'à présent que deux Epitres en vers de Germain-Colin Bucher, adressées à Jean Bouchet, qui les a publiées dans ses *Epitres familières*. » La découverte de M. J. Denais a donc une importance considérable pour tous ceux qui s'intéressent au passé littéraire de l'Anjou et la *Revue historique de l'Ouest* ne peut que s'unir à la *Revue d'Anjou* pour offrir à notre confrère ses très sincères félicitations.

POITOU ET SAINTONGE

Le Poitou et la Saintonge ont vu paraître ces temps derniers : *Le livre des Miracles de Saint Martial*, texte latin inédit du IXe siècle par l'abbé Arbellot, chanoine titulaire de Limoges, président de la société historique et archéologique du Limousin, in-8° 40 p. Limoges. imp. Ducourtieux. Paris, lib. Haton. — *Saint-Maixent, Souvenirs de l'école militaire* par Ch. des Escorres. Préface de Théo-Critt. Illustrations de Bayonnette et Astier. in-18 jésus. 255 p. Limoges, imp. et libr. Lavauzelle : — *Archives politiques du département des Deux-Sèvres* par E. Monnet, secrétaire-rédacteur au Sénat. 2 vol. gr. in-8° de 500 p ornés de 80 portraits, Niort, Clouzot, éditeur ; — Dans les *Échos du Bocage vendéen*, une *Notice* sur *Odette de Champdivers* et *Marguerite de Valois, dame de Belleville et Montaigu, sa fille*, par Louis Revel et *Le Bois-Corbeau, Mou-*

Digitized by Google

vance féodale de la baronnie de Montaigu, par Dugast-Matifeux. — Par ailleurs, l'infatigable M. Robuchon poursuivant sa splendide publication des *Paysages et Monuments du Poitou* vient de faire paraître les livraisons 116, 117 et 118, consacrées à *Airvault et Louin* décrits par Berthelé ; 119, 120, 121 consacrées à *Poitiers* décrit par MM. de la Marsonnière et Ledain ; 122, 123 et 124, consacrées à l'*Histoire de Poitiers* et rédigées par M. B. Ledain. — Enfin le XVIIe volume des *Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis* renferme la 2e partie de l'*Histoire de la Rochelle* par Amos Barbot de 1534 à 1571, toute remplie de détails sur les premières luttes du Protestantisme dans cette ville.

VARIA.

Décorations et Récompenses. — De nombreuses distinctions et récompenses ont été accordées ces derniers mois, à plusieurs de nos confrères, à différents titres et à l'occasion, soit des fêtes du Centenaire de 1789, soit du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, soit en raison des grands services rendus par les titulaires.

Tout d'abord notre vaillant compatriote M. le général de Charette a eu l'honneur de recevoir de S. S. Le Pape Léon XIII, la Grand Croix de l'ordre de Saint-Grégoire (classe militaire). — Cette décoration, dont l'écharpe est rouge, à liserés jaunes, est l'une des plus élevées qu'attribue le Pape. Elle a été créée en 1831 par Grégoire VII.

L'Ordre de Saint-Sylvestre et l'Ordre de Pie IX sont plus récents.

L'Ordre du Christ est beaucoup plus ancien, mais il est conféré par le roi de Portugal et par l'empereur du Brésil en même temps que par le Pape.

Notre compatriote M. le colonel Edouard Le Bourg, commandant le 16e régiment d'artillerie, s'est vu nommer Commandeur de la Légion d'honneur, par décret en date du 8 juillet dernier.

Le 15 juillet notre confrère, M. Paul Sébillot secrétaire général de la *Société des traditions populaires*, et l'un de ses principaux fondateurs a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

M. le Commandant Léon Dieu, chef de bataillon au 65e régiment d'infanterie, a été nommé le 16 juillet, officier de l'Instruction publique.

A l'occasion du Congrès des Sociétés savantes réunies à la Sorbonne du 10 au 16 juin, notre confrère M. Félix Chaillou, le zélé archéologue Nantais, auteur des intéressantes découvertes gallo-romaines des Cléons en Haute-Goulaine, a été nommé officier d'Académie.

Dans sa séance du 5 juillet dernier, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné les médailles et mentions du concours annuel des *Antiquités de la France*. — A ce concours, la 2e MÉDAILLE a été attribuée à M. Paul Guérin pour son *Recueil de documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France ;* — La 1ère MENTION à M. le duc de la Trémoille pour ses *Archives d'un serviteur de Louis XI* ; La 6e MENTION à M. G. d'Espinay, pour sa *Coutume de Touraine au XVe siècle.*

DÉCOUVERTE D'UN TRÉSOR DANS LE MORBIHAN. — Un de nos compatriotes vient d'avoir la bonne fortune de trouver à Vannes un trésor composé de nombreuses pièces d'or et d'argent du quinzième et du seizième siècle, Les plus anciennes sont des pièces de Ferdinand et Isabelle, les rois catholiques d'Espagne, postérieures à la prise de Grenade.

Les plus nombreuses sont celles des trois derniers rois de Portugal de la branche d'Avis : Jean III, Sébastien et Henri le Cardinal qui ne régna que deux ans (1568-1570), quelques pièces de différentes frappes sont au nom de François, roi de France.

De toutes ces pièces qui sont en or, la plus petite, un Sébastien, mesure 2 centimètres 4 millimètres, la plus grande, un Jean III, atteint 3 centimètres 2 millimètres. Elles sont toutes très bien conservées.

Parmi ces monnaies d'or on en a rencontré quelques-unes en argent, brabançonnes et wallonnes, qui se rattachent à la même époque.

Ce trésor a été trouvé non loin de la place Cabello, à Vannes, où les Espagnols ont longtemps séjourné ; quant aux

Digitized by Google

relations suivies des Portugais avec des riverains du golfe du Morbihan au seizième siècle, elles sont prouvées par ce fait que plusieurs marins d'Auray faisaient partie du premier voyage autour du monde sous les ordres de Magellan (1519-1521) et que plusieurs familles d'origine espagnole telles que les *Rhuys*, les d'*Espinose*, les *de Compludo*, les *de Santo Domingo*, etc. sont venues à cette époque s'établir en Bretagne où elles ont toujours tenu depuis un rang honorable parmi les principales familles nobles du pays.

MARIAGES

BRETAGNE — Mariage célébré le 7 mai à la Cathédrale de Saint-Brieuc, de M. Aymar, vicomte de Roquefeuil, fils de feu le vicomte Edmond de Roquefeuil, ancien conseiller général, et de Madame née Lévesque de la Ferrière,

Avec :

Mademoiselle de Prioul, fille de M. de Prioul, et de Madame, née de Moulin.

Mariage célébré à Paris dans les premiers jours de juin, de M. Alexandre-Laurence de la Lande, consul de France au Caire,

Avec :

Mademoiselle Madeleine Hélène Rhally, fille du consul de Grèce en Egypte.

Mariage célébré à Rennes le 5 juin de M. Henri Haouisée de la Ville-aucomte, lieutenant de Chasseurs à cheval,

Avec :

Mademoiselle Amélie des Flégès, d'une honorable famille des environs de Fougères.

Mariage célébré le 10 juin en la cathédrale de Versailles de M. Louis de Terves, lieutenant au 12e Chasseurs à Cheval, fils de M. et Mme Ludovic de Terves,

Avec :

Mademoiselle Marie de Buisseret, fille du comte de Buisseret et de la Comtesse, née de la Guère.

Digitized by Google

Mariage célébré le 11 juin en l'église paroissiale de Saint-Houardon à Landerneau, de M. Henri Robert, sous-lieutenant de réserve au 28e régt d'artillerie, avocat au barreau de Brest,

Avec :

Mademoiselle Marguerite du Beaudiez, fille de M. Paul du Baudiez, ancien maire de Saint-Ronan. (Finistère).

Mariage célébré le 19 juin en l'église cathédrale de Nantes, de M. le comte de Roquefeuil, du Minihy-Tréguier,

Avec :

Mademoiselle Agnès-Louise de Teaves, fille de feu M. Eugène de Terves et de Madame, née de la Blotais.

Mariage célébré le 13 juin en l'église Saint-Pierre de Chaillot à Paris, de M. le comte de Gontaut-Biron de Saint-Blancard, fils aîné du comte Armand de Gontaut-Biron, ancien président du Conseil général du Gers, mort en 1884 et de Jehanne de Clerembault, son épouse,

Avec :

Mademoiselle de la Ferronnays, fille de M. le marquis de la Ferronnays, le sympathique député de la Loire-Inférieure et de la Marquise, née des Cars.

Mariage célébré le 26 juin à Paris en l'église Sainte-Clotilde de M. Carl Didelot, lieutenant de vaisseau, fils du vice-amiral baron Didelot, mort il y a trois ans et de la baronne née de la Hubaudière,

Avec :

Mademoiselle de Courtivron, fille du vicomte de Courtivron, capitaine de frégate en retraite et de la vicomtesse, née d'Auray.

Mariage célébré le 2 juillet à Saint-Sauveur de Rennes par notre confrère, M. l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire, de M. Paul Collin de la Contrie, fils de Monsieur Edouard Collin de la Contrie et de Madame, née de Lantivy de Trédion,

Avec :

Mademoiselle Ernestine du Beaudiez, fille de M. du Beaudiez et de Madame, née de Cibon.

Mariage célébré le 4 juillet, de M. Gabriel de Rochechouart-Mortemart, fils du comte de Rochechouart et de la comtesse, née du Vergier de la Rochejacquelein.

Digitized by Google

Avec :

Mademoiselle Marie-Eugénie de MALESTROIT DE BRUC DE MONTPLAISIR, fille du comte et de la comtesse, née de Perrien de Crenan.

Mariage célébré les premiers jours de juillet, de M. PALASNE DE CHAMPEAUX, médecin de 1re classe de la Marine à bord du *Pétrel*,

Avec :

Mademoiselle de POSSON, fille du consul de Belgique à Constantinople.

Mariage célébré le 23 juillet en l'église paroissiale de Lesneven, de M. Augustin de LÉSELEUC DE KERGUARA.

Avec :

Mademoiselle Amélie LUNVEN, fille de M. Lunven, le sympatique conseiller général de Lesneven.

Mariage célébré à Rennes dans le courant de juillet, de notre sympathique confrère, M. Gaston BESNARD DE LA VIEUVILLE, avocat à la Cour d'appel de Rennes, fils de M. et Mme C. Besnard de la Vieuville,

Avec :

Mademoiselle Marie COLLIN DE LA CONTRIE, fille de M. et Mme Edouard Collin de la Contrie.

MAINE, ANJOU et POITOU. — Mariage célébré le 11 juin, de M. le baron François GOUHIER DE FONTENAY,

Avec :

Mademoiselle Gertrude de ROBIEN, fille de Mme la Comtesse Frédéric de Robien.

Mariage célébré le 19 juin à Chaudefontaine (Mayenne) de M. Georges GUYARD DE LALAIN, d'une ancienne famille de Vitry-le-François, fils de M. Guyard de Lalain, qui représenta deux fois au Corps législatif le 1er arrondissement de Paris,

Avec :

Mademoiselle Isabelle de CHAMISSO, fille du comte de Chamisso, ancien commandant des mobiles de la Mayenne à l'armée de la Loire, maire de Chaudefontaine.

Mariage célébré à Paris dans les premiers jours de juillet, du vi-

Digitized by Google

comte Henri de Castellane, fils du comte de Castellane et de la comtesse, née de Bastard d'Estang,

Avec :

Mademoiselle Marie-Thérèse O'Tard de la Grange, fille du baron et de la baronne de la Grange.

Mariage célébré à Paris le 23 mai, en l'église de la Magdeleine de M. Antoine-Pierre-Marie-Joseph-Gabriel-Théodule, vicomte de Grammont, sous-lieutenant au 1er cuirassiers, fils de M. Théobald, comte de Grammont et de Madame, née Alexandrine de Nicolay,

Avec :

Mademoiselle Jacqueline-Elisabeth-Jeanne-Marie de Maillé de la Tour-Landry, fille d'Armand-Urbain-Louis, comte de Maillé, député de Maine-et-Loire et de Elizabeth-Jeanne Lebrun de Plaisance.

Mariage célébré à Paris le 8 mai, de M. Albert Cavelier de Montgeon,

Avec :

Mademoiselle Juliette Tillier.

Mariage célébré le 4 juin dans la cathédrale de Poitiers, par M. l'abbé Chauvin, curé de Persac, de M. Edouard Le Camus, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand,

Avec :

Mademoiselle Jeanne Lecointre, fille de M. Arsène Lecointre.

Mariage célébré au mois de juin de M. Etienne de la Maufreyère, fils de M. de la Maufreyère et de Mme née de Montfort.

Avec :

Mademoiselle Marguerite Jonglez de Ligne.

Mariage célébré le 11 juillet en l'église de Vouneil-sous-Biard, (Vienne) par S. G. Mgr Luçon, évêque de Belley, de M. Cesbron-Lavau, lieutenant au 7e régiment de hussards, d'une honorable famille saumuroise,

Avec :

Mademoiselle Isabelle de Lastic-Saint-Jal, d'une vieille famille poitevine.

Digitized by Google

NECROLOGIE

BRETAGNE. — Parmi les nombreuses pertes subies les mois derniers par nos Provinces de l'Ouest, nous devons signaler en Bretagne les décès de : M. Charles Lory, doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble, membre correspondant de l'Institut, auteur de nombreux ouvrages, né à Nantes en 1823 et décédé dans les premiers jours d'avril. — Le R. P. le Cazdre, de la Compagnie de Marie, décédé au commencement d'avril dans sa mission d'Haïti. Né à Questembert le 12 janvier 1851 le R. P. Le Cazdre était entré dans la vie religieuse en 1875. — M. l'abbé Yves Villiers de l'Isle-Adam, né à Maël-Pestivien en 1808, recteur de Kerpert, puis de Ploumeliau où il est mort le 12 mai. — M. l'abbé François Prual, né à Plédran (C du N.) en 1847, d'abord vicaire à Dollo, puis aumônier à Saint-Quihouët en Plaintel décédé dans cette paroisse le 17 mai. — M. l'abbé Le Brazidec, ancien vicaire de Kerfourn (Morbihan) et Moréac mort le 17 mai. Né à Remungol le 10 avril 1841, M. Jean-Marie Le Brazidec avait été ordonné prêtre le 17 décembre 1865. — M. l'abbé Théard, ancien recteur de Saint-Laurent de Rennes, décédé à Châteaubriand le 19 mai. — M. César-Auguste, comte Ginoux-Defermon, né à Paris le 20 avril 1828 et descendant d'une ancienne famille dont plusieurs membres ont siégé au Parlement de Bretagne et dans les assemblées parlementaires. Ancien auditeur au Conseil d'État sous Napoléon III, conseiller général de la Loire-Inférieure, le comte Ginoux-Defermon qui était petit-fils du comte Defermon, ancien ministre de Napoléon Ier avait fait partie de l'Assemblée Nationale dans le groupe de l'Appel au Peuple dont il fut longtemps le secrétaire. Il s'était présenté aux élections du 20 février 1876, comme candidat du Comité national conservateur et partisan de la doctrine de l'Appel au Peuple et fut élu au second tour de scrutin, par 6,263 voix contre 4,983 à M. Gahier, légitimiste, et 4,882 à M. Récipon, républicain.

Réélu en 1877 et 1881 le comte Ginoux-Defermon a toujours siégé avec le groupe impérialiste. Au scrutin du 4 octobre 1885 il fut porté sur la liste conservatrice de la Loire-Inférieure et fut élu en tête de la liste, au pemier tour, par 75,418 voix sur 121,474 votants.

Le comte Ginoux-Defermon occupait une place considérable dans

Digitized by Google

son département, où il exerçait une grande influence par sa bonté et son dévouement.

M. l'abbé Jean-Marie Juhel, chanoine honoraire, curé-doyen du Pleurtuit, décédé le 23 mai à l'âge de 77 ans. — M. Houssin, capitaine au 75e régiment territorial d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, né à Pipriac (Ille-et-Vilaine) le 20 décembre 1813, mort le 25 mai dans cette commune qu'il administra longtemps avec un rare dévouement, — M. Le Guen, chef d'escadron d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Brest dans les derniers jours de mai. — M. Cottineau, capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort subitement à Redon le 1er juin. — M. Arthur Marie Le Bastard de Villeneuve, chef d'escadron au 15e Régiment de Dragons, chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Grégoire le Grand et du Nicham-Iftikar, décédé le 4 juin à Libourne à l'âge de 50 ans. Il avait épousé en 1872 Mlle de Pioger, fille de l'ancien député du Morbihan. — M. Bodin, doyen de la Faculté de droit de Rennes, chevalier de la Légion d'honneur, professeur hors ligne et avocat éminent, mort chrétiennement dans cette ville le 6 juin. -- M. l'abbé Orven, recteur de Nizon (Finistère), décédé le 11 juin. — Mlle Ernestine-Marie-Henriette de Talhouet, fille de M. le comte Louis de Talhouët et de la comtesse, née de Chappedelaine, morte à Rennes le 13 juin dans sa 18e année — Mme Richard Taouvé, veuve de M. Dupin de la Ferrière, morte à Nantes le 17 juin à l'âge de 84 ans. — M. l'abbé Léon Thomas, vicaire à Toussaints de Rennes, décédé le 19 juin âgé de 37 ans. — M. Pierre-Ernest d'Armendaritz d'Arberat mort à Nantes le 20 juin à l'âge de 33 ans. — M. l'abbé François Conan, né à Laniscat (C. du N.) en 1840), chapelain des Augustines de Goarec, décédé le 21 juin. — M. l'abbé Joseph-Marie Le Franc, ancien vicaire du Tour du Parc, mort le 21 juin. — Mme la vicomtesse douairière Adolphe de Cambourg, morte au château de Penfrat (Finistère) le 26 juin dans sa 90e année. Le comte de Cambourg, son beau-père avait été page de l'infortunée reine Marie-Antoinette.

Mme Calixte-Angélique-Joséphine-René Cillart de Kermeinguy, veuve de M. Fleuriot de Langle, décédée, à l'âge de 84 ans. — Mlle Anne de Poulpiquet de Brescanvel, décédée à Brescanvel près Brest le 30 juin à l'âge de 30 ans. — Le T. C. F. Saint-Joseph, de l'Institution des Sourds-Muets de Saint-Brieuc décédé en juin à l'âge de 72

Digitized by Google

ans après une vie de sacrifices continuels et d'obscur dévouement. — M. l'abbé Floch, recteur de Commana (Finistère), mort à Quimper au mois de juin dernier. — M. le comte Charles de Bouillé, ancien député et ancien sénateur de la Nièvre, mort dans les premiers jours de juillet au château de Villars. Fils de M. François-Claude Amour-René-Albert de Bouillé du Chabrol qui fut maire de Nevers sous la Restauration et de la vicomtesse, née Rosalie Pierrette de Forestier, M. Charles de Bouillé, né le 30 août 1816 était devenu le chef de nom et d'armes de sa maison le 15 mars 1870 à la mort du comte Jacques-Marie-Gaston de Bouillé du Chabrol et avait épousé en 1851, Mlle Angélique-Gabrielle-Alice du Crozet, dont il a eu trois enfants : Raoul, comte de Bouillé, le comte Albert de Bouillé, officier de cavalerie, marié à Mlle d'Avesgo de Coulonges et Mme la baronne de Chargères. — M. le général de brigade d'Arbo, né à Toulon en 1830, mort le 3 juillet à Montpellier où il commandait récemment la 61e brigade d'infanterie. Capitaine au 8e bataillon de chasseurs à pieds en 1870, il avait été nommé colonel du 65e régiment d'infanterie en 1878 et général de brigade en 1883. — M. Louis Le Gris du Val, conseiller général conservateur du canton d'Uzel (C. du N.), mort les premiers jours de juillet. En 1870, quelques mois seulement après son mariage, bien que dispensé du service militaire, il avait fait la campagne à la tête des Mobiles des Côtes-du-Nord. — Le R. P. Ernest Lelièvre, chanoine honoraire attaché à la congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres décédé à la Tour Saint-Joseph le 3 juillet âgé de 62 ans. — M. l'abbé Pierre Levêque, ancien curé de Sainte-Reine, né à Saint-Mars-du-Désert en 1830, mort le 6 juillet dans sa paroisse natale où il s'était retiré. — M. le capitaine du Bois-Saint-Severin, commandant supérieur du cercle de Laghouat (Algérie), mort les premiers jours de juillet. — M. l'abbé Gorcuff, curé-doyen de Concarneau, mort le 7 juillet à l'âge de 61 ans. D'abord recteur de Camaret, il avait été nommé en 1879 curé-doyen de Concarneau. — M. le capitaine de vaisseau Le Coat de Saint-Haouen, mort à Saint-Lunaire près Dinard vers le 13 juillet à l'âge de 49 ans. Officier de la Légion d'honneur, ancien sous-chef d'Etat-major au ministère de la marine en 1888, il commandait en dernier lieu la frégate *La Résolue* et l'Ecole des Gabiers. — M. l'abbé Jean Tessier, né à Rennes en 1852, vicaire d'Ercé-en-La Mée, décédé le 18 juillet. — M. Edouard Gaudin, fils de M. Gaudin, ancien député de la Loire-Inférieure et frère du député actuel de ce département, mort le 19 juillet à Paris à l'âge de

Digitized by Google

29 ans. — M. l'abbé Louis-Prosper Joreau, directeur du Pensionnat Saint-Stanislas à Nantes, décédé dans cette ville le 19 juillet à l'âge de 30 ans.

Mme la comtesse de Freslon, née Hyacinthe-Armande-Marie de Saint-Julien, décédée à Ploërmel vers le 20 juillet à l'âge de 49 ans. — Mme Marie-Anne James, veuve de M. Laget de Podio, morte à Nantes le 21 juillet à l'âge de 76 ans. — M. Atlée, ancien consul, mort le 22 juillet à l'âge de 89 ans. Le défunt était le père de Mme la comtesse de Coëtlogon, femme de l'ancien préfet de l'Empire. — M. Charles du Guiny, mort à Prinquiau le 22 juillet. — M. Henri de Lavallée de la Gilardrie, ancien juge au tribunal de Vannes, décédé le 23 juillet à la Ouetraye, près Mézanger (Loire-Inf.). Odieusement mis à la retraite le 6 octobre 1883, au moment de la suppression provisoire de l'amovibilité de la magistrature, M. de Lavallée fut alors profondément regretté à Vannes et personne, dans toutes les villes où il a passé, n'a oublié ses grandes qualités du cœur et de l'esprit, la noblesse de son caractère, la fermeté de ses convictions religieuses et l'indépendance de son jugement. — M. le contre-amiral Muret de Pagnac, qui avait pris sa retraite il y a un an à Quimper, mort dans cette ville le 23 juillet à l'âge de 63 ans. Il avait été promu contre-amiral en 1884 pour sa brillante conduite aux combats de la rivière Min au Tonkin où il commandait le croiseur le *Duguay-Trouin*. Le contre-amiral Muret de Pagnac, commandeur de la Légion d'honneur, avait été major de la Marine à Brest. — M. le capitaine de frégate Le Febvre d'Avancourt, officier de la Légion d'honneur, mort à Saint-Brieuc, le 26 juillet.

NORMANDIE

En Normandie nous avons à déplorer la perte de M. le vicomte Danger, mort le 9 mai au château de la Chapelle près Séez à l'âge de 75 ans. — M. Jean Gaston Brandin de Saint-Laurent, mort le 22 mai au château du Bosc-Hamel, âgé de 54 ans. — M. Louis de Tesson, membre de la Société archéologique d'Avranches et Mortain, écrivain moraliste très estimé, mort le 6 avril à Avranches à l'âge de 83 ans. Il était veuf de Mlle Maria de Cussy, et fils du chevalier J. B. de Tesson et de Mlle Julie de Lorgeril. — Le R. P. Jean-Baptiste Colombe, re-

Digitized by Google

ligieux de Sainte-Marie de Tinchebray, mort le 3 juin, âgé de 59 ans. — M. l'abbé Augustin Guignard, né à Ronay, en 1860, vicaire au Gué de la Chaîne, puis à Longny, mort le 7 juin, curé de Saint-Hilaire le Gérard. — M. le lieut-colonel Petit, commandant le bureau de recrutement de Rouen-nord, chevalier de la Légion d'honneur et titulaire des médailles de Crimée et d'Italie, mort le 15 juin dans sa 56e année. — M. le lieutenant Rivail, de l'infanterie de marine, mort à Cherbourg vers la mi-juin. — M. l'abbé François Pinet, né à Nocé en 1853, vicaire à Beauvain, mort le 23 juin. — M. Eugène de Janson, maire de Wattelot-sur-Mer (Seine-Inf.) chevalier de la Légion d'honneur, mort à Paris le 23 juin à l'âge de 60 ans. — M. Gaëtan-Symphorien Vaudoré, ancien représentant de l'Orne à l'Assemblée Nationale, mort le 1er juillet. — M. l'abbé Casimir Gallot, curé de Francheville, décédé le 6 juillet. Né à Crasmesnil en 1815, il fut d'abord vicaire à la cathédrale de Séez et à Sainte-Scolasse, puis curé d'Orgères et de Boissey-la-Lande.

MAINE ET ANJOU

Dans le Maine et l'Anjou nous avons à enregistrer les pertes de Mlle Marie-Gabrielle d'Isle, décédée à Laval le 13 mai, âgée de 54 ans. — M. l'abbé Alexis Liger, curé de Chemiré en Charmie, décédé le 30 mai. — Né à Laval en 1810, il fut d'abord vicaire à Malicorne, puis curé de Mareil en Champagne. — M. l'abbé Pierre Bouillon, professeur au Petit-Séminaire de Précigné, décédé le 31 mai à l'âge de 68 ans. — Sœur Modeste Morel, née à Tessé le 16 mars 1789, morte à la communauté de la Providence de Ruillé-sur-Loir le 7 juin 1889, agée d'un peu plus de cent ans. — M. l'abbé Renard, curé de Nogent-sur-Loir, décédé le 16 juin. Né à Saint-Thomas de Courceriès en 1811, il fut successivement vicaire à Rouëssé-Fontaine et à Marolles-les-Braults. — M. l'abbé Henri Brossier, décédé le 18 juin à la Flèche, sa ville natale, âgé de 69 ans. D'abord vicaire à Sablé, il fut ensuite curé de Mareil-sur-Loir, puis de Nogent-le-Bernard et enfin de Mausigué. — M. l'abbé Paul Piednoir, né à Champéon le 12 mai 1832, vicaire à Erné, puis à la cathédrale de Laval, mort le 22 juin curé de la Trinité de Châteaugontier. — M. l'abbé Jean François Boulard, ancien curé d'Oisseau (Mayenne), mort à Nantes le 22 juillet à l'âge de 69 ans.

Digitized by Google

Mme Edmée-Claudine-Camille de Fraguier, baronne de Candé, belle-mère de notre collaborateur M. le comte du Breil de Pontbriand, décédée le 12 mai au château du Gué, près Candé (Maine-et-Loire). — M. l'abbé Auguste Denécheau, ancien curé de Chambellé, décédé le 24 mai à Maulevrier âgé de 80 ans. — Mme Fleury, petite-fille d'un noble émigré, M. Antoine de Pechpeyrou, marquis de Beaucaire, décédée à Jarzé le 31 mai. — M. le Mis Etienne de Pommereu, marquis d'Aligre, ancien pair de France sous la Restauration, mort le 13 juin des suites d'une maladie de cœur à l'âge de 76 ans. Il avait épousé Mlle de Preaulx. — M. l'abbé François Denécheau, curé de N. D. de Chalonnes, décédé le 27 juin âgé de 48 ans. Né à Melay, il fut vicaire à Saint-Florent-le-Vieil, à Blaison, Somloir et à Saint-Sylvain. — M. le comte d'Anthenaise descendant d'une des plus vieilles familles de l'Anjou, enlevé le 27 juin en quelques heures à l'affection des siens. — M. Albert Lemarchand, ancien bibliothécaire de la ville d'Angers, mort en juin. — M. Félix Bonnemère de Chavigny, mort à Erigné (Maine-et-Loire) le 9 juillet dans sa 83e année, — M. de Brossard, ancien attaché au Ministère de la Marine, officier de la Légion d'honneur, mort écrasé par une voiture sur le quai du Louvre à Paris le 13 juillet à l'âge de 64 ans. — M. Luçon, père de Mgr l'évêque de Belley, décédé à Maulévrier le 16 juillet.

POITOU ET SAINTONGE.

Dans ces deux provinces, nous devons signaler les décès de : M. Eugène Véron, directeur de l'*Art*, né à Paris le 29 mai 1825 et mort aux Sables d'Olonne le 10 juin.

Tous ceux, dit le *Moniteur universel*, qui ont approché Eugène Véron ont pu apprécier l'élévation de son caractère, sa droiture si parfaite, la sûreté et la discrétion de ses conseils.

Son accueil, toujours bienveillant, lui avait fait des amis de ceux avec qui ses travaux, et notamment la direction de l'*Art*, le mettaient en rapport, et bien des jeunes écrivains ont dû à cette affabilité, à cette indulgence, de pouvoir produire leurs premières œuvres.

Eugène Véron laisse une longue suite de travaux importants dans lesquels nous relevons : *Du progrès intellectuel dans l'humanité* ; *Supériorité des arts modernes sur les arts anciens* ; des études sur les *Asso-*

Digitized by Google

ciations ouvrières de consommation, de crédit et de production en Angleterre, en Allemagne et en France ; les Institutions ouvrières de Mulhouse ; des travaux historiques tels que *la Prusse depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa* ; *Histoire de l'Allemagne depuis la bataille de Sadowa, la troisième invasion*, enfin *l'Esthétique, la Morale, l'Histoire naturelle des religions*. Ce sont là ses principaux écrits, la liste s'en accroîtrait vite s'il nous fallait y joindre les remarquables études d'art qu'il a signées et dont quelques-unes ont paru dans *l'Art*, dont il fut le collaborateur et le directeur distingué pendant de si longues années.

Eugène Véron laissera un nom justement honoré et il emportera les sincères regrets de tous ses amis, de tous ses collaborateurs, de tous ceux qu'avaient charmés et conquis ses hautes qualités.

Mgr Louis-Hippolyte Raguit, vicaire apostolique de la Mandchourie, né à Vendœuvres en 1848, décédé le 17 mai ; — M. l'abbé Alexis Joubert ; né à Saint-Christophe en 1808, mort curé de Loubillé le 24 mai ; — Mme de Béchillon, née Charlotte-Radegonde de La Faire, décédée le 28 mai à Poitiers âgée de 66 ans. — M. l'abbé Henri Delés-chelle, décédé à Curzay le 28 mai. — M. Ernest-Charles-Marie de la Lande, ancien officier de cavalerie, dont la mère était une demoiselle Desmé de Chavigny, mort à Versailles le 31 mai. Né à Poitiers le 28 mars 1811, M. de la Lande appartenait à une vieille famille du Poitou dont l'auteur connu est Etienne de la Lande, anobli pour services militaires, par lettres-patentes d'Henri III, datées de Lyon en novembre 1574. Il avait épousé à Alby, le 5 septembre 1842 Mlle Pauline de Sigaldi, fille du général Antoine de Sigaldi et de Ferdinande Hennet de Baret dont il laissa trois enfants ; — M. l'abbé Guilbaud, professeur à l'Institution Saint-Joseph de Fontenay-le-Comte, né aux Landes-Génusson en 1863 et décédé le 31 mai ; — M. l'abbé Chupin décédé à Chambretaud le 16 juin. Né à Evrunes en 1826, il fut vicaire aux Essarts, puis curé de Saint-Etienne de Brillouet et de l'Aiguillon-sur-Mer ; — M. Léopold Glade, ancien officier aux Guides de la garde impériale, qui a succombé à Paris le 11 juin à l'âge de 62 ans. Il était cousin de M. Baudry d'Asson, député de la Vendée ; — Mme de Maichin, décédée le 15 juin ; — M. l'abbé Jacques Robin, curé-doyen de Saint-Lou, décédé le 17 juin à l'âge de 68 ans. Il avait été successivement à Nueil

Digitized by Google

sous-les-Aubiers, curé de Morton, Gourgé et Sainte-Croix de Parthenay — Mme la comtesse d'Argout, qui appartenait au Poitou par son gendre, M. le marquis d'Argenson, maire des Ormes, décédé à Paris le 18 juin ; — M. l'abbé Joseph Aubineau, ancien curé de Ranton, mort à Loudun, le 24 juin âgé de 84 ans. Il avait été vicaire à la Motte-Saint-Heraye. — Le R P. Rabeau, S. J. mort à Poitiers le 28 juin âgé de 90 ans ; — M. le commandant Lambert, mort en juin à Saint-Leger-Montbrillais ; — M. le docteur Ricordeau, frappé à mort d'une balle de révolver le 9 juillet, à l'âge de 31 ans par un fou qu'il avait été examiner sur l'ordre du Parquet de Poitiers, à Bonnillet commune de Buxerolles ; — M. l'abbé Pierre Laurentin, curé de la chapelle Saint-Laurent, mort le 10 juillet âgé de 68 ans. Né à Glenay, il fut successivement vicaire, puis curé de la Chapelle-Saint-Laurent pendant 45 ans ; — M. l'abbé Joseph Dorlacq, curé-doyen de l'Isle-Jourdain décédé le 10 juillet à l'âge de 81 ans. Né à Vusonne, il avait été vicaire à Saint-André de Niort et curé d'Adriers ; — M. Maurice Labbé, un jeune enfant de treize ans, mort à Luçon après avoir été l'édification de tous ses camarades au collège Richelieu ; — M. l'abbé Pierre Costes, curé de Saint-Germain du Seudre, décédé le 24 juin dans sa 84e année.

Jehan de la Savinaye.

Vannes. — Imp. Eugène Lafolye.

Digitized by Google

LA VIE

LES RELIQUES, LE CULTE

DE SAINT GONÉRI

BRETON ARMORICAIN DU VIe SIÈCLE

CHAPITRE V

Saint Gonéri et les évêques de Saint-Brieuc et Tréguer. — Période contemporaine. — Dévotion populaire.

—

Nous avons vu les anciens évêques-comtes de Tréguer : Rolland, de Plouëc, de Coëtquis, du Grignaux, de Halegoët, Deslandes, Grangier, de Kermorvan, entretenir en eux-mêmes et chez les fidèles, la dévotion à saint Gonéri. Il me reste à dire un mot du culte actuel, et je constate avec plaisir que les Bretons, en plein dix-neuvième siècle, devant l'impiété révolutionnaire et l'incrédulité triomphante, ont conservé la foi des anciens jours. On peut leur appliquer sans exagération, ces vers de notre poëte national.

> **Tes usages pieux, restes des anciens jours,**
> **Bretagne, ô cher pays, tu les gardes toujours[1].**

Peu d'anciennes provinces ont ce privilège de rester fidèles aux traditions du passé. Le refrain populaire *Catholiques et Bretons toujours* ! ne s'applique pas facilement à d'autres pays que le nôtre. Si les vieilles traditions sont bien gardées

[1] Brizeux, *Histoires poétiques*.

Digitized by Google

généralement en Bretagne, c'est surtout dans la presqu'île trécoroise où le dragon rouge annoncé par Merlin, le grand destructeur, le grand ennemi de notre langue et de nos coutumes nationales, le chemin de fer enfin, n'a pas encore sillonné le vallon. Non, on ne peut dire aux habitants de Plougrescant :

> Adieu, les vieilles mœurs, grâces de la chaumière
> Et l'idiome saint par le barde chanté[1] !

Car le grand saint Yves est honoré comme autrefois, et saint Gonéri est aussi visité et prié à la manière des ancêtres, *more majorum*. Chaque année, à l'époque du grand pardon, le 18 juillet, le pèlerinage de saint Gonéri est suivi par une foule innombrable de fidèles. Dès qu'ils aperçoivent de loin sur la route, la croix qui domine la flèche élancée du sanctuaire, les pèlerins se prosternent religieusement à terre par trois fois pour faire le triple salut d'usage antique et solennel. A l'endroit indiqué pour cette dévote prostration est une croix que l'on appelle encore la *Croix du Salut*, *Kroaz ar Zalud*. Avant d'entrer dans la chapelle, les plus dévots en font trois, cinq ou sept fois le tour, souvent pieds nus, pour s'acquitter d'un vœu ou pour remplir les intentions d'autrui. En Bretagne les personnes aisées et éloignées d'un sanctuaire vénéré, ou qui n'ont pas la commodité d'y venir par elles-mêmes, y envoient en leur lieu et place quelque pauvre du bon Dieu. C'est la communication la plus touchante des trésors du ciel et de la terre : le riche donne son aumône, le pauvre sa prière.

Dieu a donné à ses saints le don de guérison : celui-ci guérit d'une maladie, celui-là d'une autre. Saint Gonéri, de temps immémorial, est invoqué contre la fièvre. Les malades viennent nombreux prier à son tombeau, et en rapportent, par eux-mêmes ou par leurs mandataires, un peu de « terre sainte » renfermée dans un petit sac de toile.

[1] Brizeux, *Histoires poétiques*, Elégie de la Bretagne.

Digitized by Google

Les fièvreux se suspendent ce sachet au cou, jusqu'à complète guérison, et viennent alors le placer en ex-voto sur le tombeau du saint. Mgr Le Mée, évêque de Saint-Brieuc et Tréguer, a bien voulu donner sa haute approbation à une formule de bénédiction spéciale d'une « eau de Saint-Gonéri » dont quelques gouttes ont préalablement passé sur les reliques du bienheureux. On se sert, à cet effet, d'un plat d'argent massif de forme ovale, au milieu duquel est incrustée, dans un grillage de même métal, une parcelle de reliques. Pour faire passer l'eau bénite sur les reliques, on prend deux bouteilles : une bouteille vide et une bouteille d'eau puisée à la fontaine sacrée. On récite la formule de prières sur l'eau destinée à la bénédiction. On met ensuite le goulot du plateau d'argent dans le goulot de la bouteille vide. En coulant l'eau bénite dans le plateau d'argent elle passe sur les reliques pour tomber dans le vase destiné à la recevoir.

Cette manière de bénir « l'eau de Saint-Gonéri » remonte à des temps reculés, car le petit reliquaire dont il est ici question fut donné en 1651 par Gonéri Le Pape, alors gouverneur de la chapelle. Cette eau, ainsi bénite, possède, suivant la croyance populaire, la vertu merveilleuse de guérir de la fièvre. On cite avec plaisir, dans le pays, plusieurs personnes guéries de la fièvre ou préservées d'accidents par la protection visible du glorieux apôtre de Plougrescant. Le rite et la formule pour bénir l'eau de Saint-Gonéri sont aussi en usage depuis fort longtemps. Le procès-verbal de 1807, rédigé par ordre de Mgr Caffarelli, les mentionne ainsi : « Nous avons trouvé un plat d'argent mas-
» sif ayant dans le milieu un grillage d'argent renfermant
» une petite partie d'ossement du même saint, destiné à
» bénir l'eau prise à la fontaine dédiée au même saint, dont
» la propriété miraculeuse et suivant la tradition est de
» soulager plusieurs maladies corporelles et particulière-
» ment de guérir de la fièvre, ainsi qu'il est constaté par

Digitized by Google

» les prières annoncées dans le petit imprimé y joint. » Voici ces prières touchantes et ce rite ancien.

Formule de la bénédiction de l'eau pour la guérison des fébricitants, par l'intercession de saint Gonéry, dans la chapelle du saint, à Plougrescant.

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini.
℟. Qui fecit cœlum et terram.
℣. Sit nomen Domini benedictum.
℟. Ex hoc nunc et usque in sœculum.
℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Fidelium Deus fortitudo et omnium salus qui socrum beati Petri Apostoli tui febribus magnis detentam, pro rogationis intuitu perfecte sanasti, sanctifica † et benedic creaturam hanc aquæ, in tuo sacratissimo Nomine, et Reliquiis sanctissimi confessoris tui Gonerii, quem spreto sæculo ad Almæ tuæ genitricis Religionem vocare dignatus es : et concede ejus gloriosis meritis atque intercessionibus ut quicumque febrium vexatione gravantur, per hujus aquæ sumptionem humilem a cunctis animæ et corporis languoribus liberentur : atque Ecclesiæ tuæ repræsentari mereantur, gratiarum tibi actiones in ea jugiter referendo, qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritu Sancti Deus. Per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Deindè ponat tèr Reliquiàs faciendo tres cruces in aquâ, dicendo absolutè semel :

Benedic †, Domine, meritis Sancti Goneriï creaturam † hanc aquæ qui glorioso tuo corpore benedixisti † aquas Jordanis : et præsta, ut omnes gustantes ex eâ, tam corporis quam animæ recipiant sanitatem ; Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus Sancti Deus. Per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Deindè dicitur Antiphona.

O Goneri, forma munditiæ, puritatis et continentiæ, ora Patrem misericordiæ ut in hac valle miseriæ nos defendat a pravo scelere, ut, exuto mortali corpore, perfruamur æternâ requie

℣. Ora pro nobis, beate Goneri,
℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi

Digitized by Google

OREMUS.

Concede, quæsumus, omnipotens et misericors Deus, per virtutem benedictionis hujus aquæ, et per meritum Passionis Domini nostri Jesu Christi, et per intercessionem beatæ Mariæ Virginis, et beati Gonerii, et omnium Sanctorum et Sanctarum Dei, ut omnes fideles qui piè et devotè aquam gustaverint istam, et animæ et corporis sanitatem recipere valeant, et in tuo sancto servitio semper permanere. Per D. N. J-C etc.

Que dire de la dévotion de nos marins à saint Gonéri ? Ils ne partent jamais pour un long et périlleux voyage sans venir prier à la chapelle, y faire célébrer une messe, prendre de l'eau à la fontaine, brûler un cierge devant l'image vénérée du patron, et le retour est fêté par le même pieux pèlerinage. En danger de sombrer sur les vagues et les récifs, en proie à la fièvre des tropiques ou en butte au feu de l'ennemi, le marin breton se souvient de saint Gonéri, et fait vœu de venir, souvent pieds nus, lui rendre grâces d'avoir sauvé une vie qui est l'unique gagne-pain de la famille. A la prière du soir, le chef de maison recommande à notre saint, par un *Pater* et un *Ave* et l'invocation « saint Gonéri, priez pour nous, » les parents et les amis retenus, pour le service de la patrie et la gloire de la France, loin du foyer breton. Le laboureur, après la rude journée, entonne dans les champs un cantique breton bien inspiré et devenu justement populaire.

Al labourér, noz ha beuré,
En euz poan ha leun a zienez.
En hé drubuillou koulskoudé,
N'ankouéo biken ho madélez.
Groet ma vo éd' nn hé zouaro : etc.

« Le laboureur soir et matin
« A peine et beaucoup de privations.
« Néanmoins dans sa misère
« Il n'oubliera jamais votre bonté
« Faites qu'il y ait blés dans ses champs, etc. »

Digitized by Google

Les pêcheurs et les bateliers de la côte saluent avec respect la vieille flèche du sanctuaire, et, comme au temps de Brizeux, le patron de la barque dit à ses hommes :

A genoux ! mes amis, et tenez vos mains jointes !
De la Croix d'un clocher j'ai reconnu les pointes.
La maison du Sauveur d'ici je l'aperçois.
A genoux ! mes amis, et saluons la Croix[1] !

Alors tous ensemble unissent à l'envi les vieux cantiques bretons à ceux récemment composés, en l'honneur de saint Gonéri par un ancien vicaire de Plougrescant et revêtus de l'approbation épiscopale. Le couplet suivant leur est spécialement consacré.

Duont pell pell war ar môr braz,
Leviet ho bag d'hon martoloded :
Ar môr a zo riskuz ziouaz !
Aliez ama a vemp nec'het. . .
Miret hon zud a wall amzér :
Zant Koneri, mar hon zilaouet,
Digaset hép dalé d'ar gér
Ar martolod en euz ho pédet !

« Là-bas bien loin sur l'immense mer
« Gouvernez la barque de nos matelots :
« La mer est périlleuse, hélas !
« Ici souvent nous sommes angoissés.....
« Préservez nos marins de mauvais temps :
« Saint Gonéri, si vous nous écoutez,
« Rendez bientôt à la chaumière
« Le matelot qui vous a prié ! »

Nos laboureurs donnent volontiers à « leur saint » les prémices des fruits de la terre, une bonne part des produits du ménage, la dîme de leurs bénéfices aux foires et marchés, une offrande pour appeler les bénédictions du ciel sur les nouveaux achats, un souvenir de leurs parents défunts. Les bestiaux eux-mêmes, ressource et fortune du paysan

[1] Auguste Brizeux : *Les Bretons*, éd. Lemerre, p. 89.

Digitized by Google

« sont voués » par une aumône à saint Gonéri, en cas de maladie ou d'accident ; et grâce à cette contribution volontaire de la charité et de la reconnaissance, prélevée parfois sur des familles peu aisées, Plougrescant possède actuellement, depuis 1876, une belle église, dotée à l'intérieur de magnifiques autels et d'un mobilier très convenable. Ah ! c'est qu'ici, sur cette terre de granit, si les toits sont de chaume, les cœurs sont d'or !

Les parents chrétiens savent la guerre faite à l'âme de leurs enfants. Aussi c'est de tout cœur qu'ils chantent cette prière pleine d'à-propos et d'actualité :

Zant mad, c'houi zo trugarézuz,
Roet d'imp c'hoaz eur mennad hirié :
Skouer fall a zo péc'hed euzuz,
Pelléet diouthan hon bugalé :
N'ouilomp ket e kolfent ar Fé,
Gwell vé d'e mervel, Zant benniget !
Diwallet'ta, enn han Doué,
Ar vugalé a zo d'ac'h gwestet.

« Grand Saint, vous êtes miséricordieux,
« Comblez aujourd'hui notre vœu,
« Le scandale est un affreux péché,
« Préservez-en nos enfants.
« Nous ne voulons pas qu'ils perdent la foi ;
« Mieux vaudrait pour eux mourir, saint béni
« Défendez donc, au nom de Dieu,
« Les enfants qui vous sont voués. »

C'est bien le *Potiùs mori quam fædari* ! Plutôt la mort que la souillure ! *Kent mervel, disléal biken* ! Mourir plutôt que de forfaire ! La caractéristique de la race bretonne sera toujours la fidélité à Dieu, à son Eglise, au Pape-Roi, à la France, au culte des morts, à la tradition des ancêtres,

A l'idiome saint par le barde chanté !

Autrefois, quand le paysan breton voulait affermer à bail, témoigner d'un fait certain, terminer un différend, au lieu

Digitized by Google

d'actes notariés, de magistrats publics, de témoins patentés, nos pères établissaient leurs contrats, prêtaient leurs serments en posant la main sur le chef vénéré d'un saint de leur pays. C'est la pieuse coutume, reste des anciens âges, observée à Tréguer et à Plougrescant. Les actes, les témoignages publics se juraient à Tréguer sur le chef du grand Yves, à Plougrescant, sur le chef de Gonéri. J'ai vu plusieurs documents à l'appui de cette assertion. La bonne foi, l'honnêteté commerciale n'en était pas moins bien gardée que de nos jours. Au moyen-âge tant décrié, tout se tenait par la foi jurée sur le corps de Notre-Seigneur, les reliques des saints, le livre des Evangiles. Nous n'avons plus, hélas! presque rien du serment religieux devant la justice française. Mais, quand un paysan de Plougrescant vous aura juré ou promis par saint Gonéri, ne craignez rien, ne lui demandez pas davantage. Les tribunaux eux-mêmes ne gagneraient rien, au contraire, par une formule de déposition profane. Plutôt la mort que la félonie, la forfaiture à saint Gonéri.

Un autre usage du bon vieux temps s'est conservé intact jusqu'à nos jours. Avez-vous été quelquefois en pèlerinage au berceau de saint Yves, à l'église de Minihi-Tréguer? Vous avez aperçu dans le cimetière à l'entrée de l'église trop étroite un charmant autel du quinzième siècle, en pierre de Kersanton, d'un seul bloc, décoré de colonnettes et d'arcatures flamboyantes. La table de cet autel est percée au milieu d'une ouverture carrée, et on peut facilement passer au-dessous de l'édicule, entre les colonnettes, en se pliant un peu. Autrefois, pour une grande affluence de pèlerins, on chantait la messe sur cet autel en plein air. La pierre sacrée pouvait s'incruster dans l'ouverture carrée pratiquée à la table. Après la messe on remplaçait l'autel mobile par le reliquaire du chef de saint Yves, et les pèlerins passaient dévotement par-dessous le monument, en touchant légèrement de la tête le socle du reliquaire. C'était la soumission du corps et de l'âme. On était vraiment l'homme, le sujet

Digitized by Google

de saint Yves dans un temps où les droits et devoirs de vassalité féodale comptaient pour beaucoup et ne coûtaient presque rien. La preuve de cette ancienne coutume existe encore, et tous les jours on voit les fidèles passer par-dessous cet autel pourtant vide de saintes reliques. Souvenir du passé. Je voudrais au pardon de saint Yves, que la Messe se célébrât sur cette humble pierre, et qu'à l'issue de la Messe tous les pèlerins passassent comme autrefois sous le chef vénéré du grand patron de l'Arvor.

A Plougrescant, saint Gonéri était honoré de la même façon. Les pèlerins, aux jours de pardon, passaient par dessous le grand reliquaire d'or renfermant le chef vénéré de l'apôtre fondateur de la paroisse. Tous faisaient cette soumission volontaire avec foi et piété. Les fiévreux, les malades et les guéris, demandaient le secours du saint ou lui rendaient hommage d'actions de grâces. Aujourd'hui encore, après la procession des pardons ou des Rogations, les hommes courageux qui ont porté sur leurs robustes épaules le grand reliquaire se placent en travers la chapelle, devant le sanctuaire, avec leur précieux fardeau. Alors tous les assistants défilent pieusement sous le brancard, en ayant soin de toucher légèrement de la tête la châsse élevée au-dessus d'eux. Inutile d'ajouter que le chant des cantiques latins et bretons accompagne cette cérémonie, et que tout se passe dans le plus grand ordre, dans le plus profond recueillement, avec décence et gravité.

Tous ces usages, d'une touchante simplicité, transmis d'âge en âge, témoignent assez de la foi du peuple et de son amour pour notre saint. Cet amour, toujours entretenu par les seigneurs évêques de Tréguer et les pasteurs de Plougrescant, fut encore, par deux fois, solennellement encouragé par les Pontifes Romains, Clément IX et Clément X, accordant par brefs une indulgence plénière pendant sept ans consécutifs aux pieux visiteurs de la chapelle. Voilà donc le culte de saint Gonéri officiellement reconnu et consacré

Digitized by Google

par la suprême autorité du vicaire de Jésus-Christ. Quels sont nos vieux nationaux qui pourraient revendiquer en leur honneur un pareil privilège? Ils sont rares. *Apparent rari* !

Le peuple vénère comme une précieuse relique une antique chasuble, en satin brun, de la fin du seizième siècle, qu'il croit avoir servi à l'ermite Gonéri, vivant comme on sait, au sixième siècle. Cet ornement s'appelle, dans le langage populaire le « manteau de saint Gonéri. » L'église respecte toutes les croyances populaires quand, loin d'être contraires à la foi, elles contribuent à l'entretenir. Cette chasuble, ce manteau tombait en loques et devenait informe, peu digne de la majesté du culte. Mgr David, Breton de cœur, voulant favoriser les bonnes intentions des pèlerins, prit sur lui de faire réparer à ses frais la vieille chasuble qui sert encore, aux jours des pardons, à l'officiant appelé en Bretagne le « pardonneur. » Le peuple voit toujours avec joie revêtir le vieil ornement. Mgr David et son successeur, l'évêque de saint Yves, et on peut dire de tous les deux « évêques des saints bretons, ont daigné accorder leur « *imprimatur* » à de nombreux cantiques composés en l'honneur de saint Gonéri. Ces cantiques se chantent tous les jours par les pâtres dans les champs, par les marins dans leurs barques, par la famille à la veillée, par la population à l'église, par le mendiant à l'étranger.

« Les vieux chants d'autrefois toujours nous les chantons[1]. »

Le recteur actuel de Plougrescant, M. le chanoine Le Rolland, n'a pas seulement bâti une belle église paroissiale ; il a encore réparé, autant que possible, l'outrage que la Révolution avait fait aux reliquaires de saint Gonéri. En 1883, aidé, par son dévoué vicaire d'alors, M. l'abbé Guénégou, le barde de saint Gonéri, M. Le Rolland ouvrit une souscription pour acquérir un nouveau reliquaire au chef du saint Patron. Dans la seule paroisse de Plougrescant une somme de 1500 fr. fut vite recueillie, et un beau reliquaire en bronze doré, de

[1] Brizeux, *Marie*, édition Lemerre, p. 17[illegible].

Digitized by Google

style quinzième siècle, mais d'un poids et d'un volume un peu démesurés, fut exécuté à Paris. En 1885, l'autel de la chapelle, très remarquable par ses ciselures et ses formes, fut repeint à neuf. Deux reliquaires en bois doré, très gracieux, aux fines ciselures, de même style que le grand reliquaire, furent donnés par M. Philippe Le Mérer, père, sculpteur sur bois à Lannion. Autrefois les reliquaires étaient renfermés dans un bahut de vieux chêne qui avait sa place dans la tour de la chapelle. La veille armoire des archives et des reliques est descendue dans la chapelle, mais ne contient plus ni archives ni reliques. Les trois reliquaires de saint Gonéri sont placés actuellement dans la chapelle sous le tombeau d'autel restauré à cet effet. Ce tombeau d'autel se compose de trois panneaux vitrés. Au milieu. un panneau plus grand renferme le reliquaire du chef ; à droite et à gauche sont les reliquaires en bois doré contenant les autres ossements (bras et jambes) du saint. Des rideaux placés derrière les glaces permettent de dissimuler au besoin les reliquaires à la vue des fidèles. M. le vicomte et Mme la vicomtesse Edmond de Roquefeuil[1], dont Plougrescant ressentira de longtemps la perte, ont puissamment contribué, par leur générosité, à la reconstruction de l'église, à la restauration de la chapelle, à la décoration de l'autel, à l'acquisition des nouveaux reliquaires de saint Gonéri. A ces noms doit s'ajouter celui de M. l'abbé Adhémar Lévesque de la Ferrière, chanoine honoraire de Poitiers, ancien secrétaire particulier du grand cardinal, S. Em. Mgr Pie. C'est le frère de feue Madame la vicomtesse Edmond de Roquefeuil dont j'ai parlé plus haut. Parmi les bienfaiteurs de l'église paroissiale et de saint Gonéri, je citerai encore bien volontiers la famille Henry, en résidence au château de Kergresc'h, berceau de Mgr Guillaume du Halegoët.

[1] La famille de Roquefeuil, originaire du Languedoc, porte pour armes : *De gueules au filet d'or en croix, cantonné de 12 Cordelières de même, trois dans chaque canton.* (V. *Familles françaises à Jersey*, p. 205 et 206 par le comte R. de l'Estourbeillon). Les Roquefeuil habitent à Plougrescant le château de Kergrec'h.

Digitized by Google

Les habitants de Plougrescant, pour avoir donné leur offrande à la réparation de la chapelle et à l'acquisition de nouveaux reliquaires, ne laissent point dormir en leurs cœurs la dévotion envers saint Gonéri. Ainsi il ne faut pas leur chanter que saint Yves est le plus grand saint de l'Arvor. Ce refrain si connu :

N'en euz ket en Breiz nen euz ked unan
N'en euz ked eur zand ével zand Ervoan ! (1)

ne sonne pas bien à leurs oreilles. S'il s'agissait de saint Gonéri, je ne dis pas. Surtout, il ne faut pas pousser l'insulte et la prétention jusqu'à chanter ce cantique de saint Yves dans la chapelle de saint Gonéri. Au moins chacun doit être maître chez soi, disent-ils. Ces braves gens de Plougrescant vont en procession au pardon de saint Yves, le 19 mai de chaque année. Ils portent sur leurs épaules le chef de saint Gonéri, leur patron. Ils chantent sur la route et sur le parcours de la procession de Tréguer des cantiques à saint Gonéri alternativement avec les hymnes et les cantiques en l'honneur de saint Yves. Le drapeau national lui-même, que les marins portent en procession à Saint-Yves de Tréguer, porte en lettres d'or sur la couleur blanche : « Vive saint Gonéri ! » Pour cette circonstance du pardon de saint Yves, M. l'abbé Le Pon a heureusement composé un cantique breton : *Le salut de saint Gonéri à saint Yves.*

Outre saint Gonéri, sainte Eliboubane est encore honorée à Plougrescant. Pourquoi ? Parce que, d'après la tradition, sainte Eliboubane est la mère de Gonéri. Cette sainte femme a un petit oratoire dans un ilôt, appelé île *Loaven*, situé non loin du rivage. Tous les ans, un jour des Rogations, saint Gonéri, représenté par ses reliques, va faire visite à sa

(1) A ce refrain, on répond à Plougrescant :
Léret d'in hag en zo hini
Gwelloc'h évit zant Koneri ?
Dites-moi s'il est un saint si bon que saint Gonéri ?

Digitized by Google

mère. Rien de plus poétique que cette procession en bateaux tous décorés de leur drapeau s'inclinant pour saluer les saintes reliques. Ayant mis pieds dans la petite île, le clergé entonne l'hymne *Fortem virili pectore* que reprend le chœur. L'oratoire n'a point de pierre d'autel pour la messe. On y dit les prières du matin, les litanies, on chante encore l'hymne des saintes femmes et les cantiques à saint Gonéri. Puis on descend dans la seule ferme appartenant, ainsi que toute l'île à M. le Mis de Méhérenc de Saint-Pierre[1]. Le fermier, suivant une coutume très ancienne, donne à déjeûner aux assistants. Ce rafraîchissement consiste en un morceau de pain et de lard arrosé d'un verre de piquette. Pour couvrir en partie ses frais d'hospitalité le fermier a droit au produit de la quête du jour. Avant de partir, dernière visite au petit sanctuaire où se forme le cortège. Une singulière particularité de cette procession : La croix est précédée d'une joyeuse bande de petits garçons agitant des clochettes et des grelots. Cette musique endiablée se continue dans les bateaux et n'est pas de nature à faire affluer les poissons pourtant très abondants dans ces parages.

Sainte Eliboubane, dite par la tradition populaire mère de saint Gonéri, n'a pas laissé traces de reliques, de légende écrite, de culte public. Tout en respectant la tradition on doit placer cette sainte au nombre des saints inconnus. La dévotion populaire doit être encouragée ici comme dans tous les cas semblables, et l'Eglise n'a jamais défendu ce culte privé. Mais on ne peut honorer sainte Eliboubane d'un culte public. Il n'en va pas de même de saint Gonéri. Ce saint possède des reliques et des légendes authentiques. Il a pris place dans le calendrier liturgique des églises de Vannes, de

[1] De Méhérenc, d'origine danoise, établie en Normandie et en Bretagne, porte : *D'argent au chef d'azur, à la bordure de gueules.* — Devise : Fais honneur à tes armes ou n'en parle jamais. — (V. *Familles françaises à Jersey*, p. 132, et M. Paul Chardin, *Bulletin monumental*, 6e série, tome 1.) Le marquis de Saint-Pierre possède le manoir du Tourault en Plougrescant.

Digitized by Google

Quimper et de Tréguer. Avant 1789 le dernier *Propre de Tréguer* faisait sa fête au 7 avril. En retournant à la liturgie romaine en 1848, l'église de Saint-Brieuc et Tréguer a commis bien des omissions regrettables en ce qui concerne l'office de nos vieux saints bretons. Le temps n'est-il pas venu de réparer ces lacunes ? C'est à l'autorité diocésaine d'en juger : mais il me sera permis de dire que tous les cœurs bretons, animés de l'amour de la petite patrie, reconnaissants aux saints fondateurs de nos paroisses, applaudiraient à une réforme de ce genre. Quand j'entends chanter à Tréguer, avec tant d'enthousiasme, les vieilles hymnes rétablies de saint Yves, je demande à Dieu la même faveur, le même honneur pour saint Gonéri, saint Maudez, saint Tudual, saint Ruélin, saint Gildas, saint Guénolé et tant d'autres. En attendant, prions ce bienheureux patron de l'Armorique de garder aux Bretons la foi, la simplicité, les mœurs des anciens jours.

Sortez d'entre les morts, hommes des anciens âges,
Mettez en nous la force et les simples penchants.
Ah ! plutôt que vieillis conservez-nous sauvages,
Comme aux jours où nos cœurs s'animaient à vos chants[1].

L'abbé Yves-Marie Lucas,

vicaire à Plouézec.

[1] Brizeux. *Histoires Poétiques* Elégie de la Bretagne, éd. Lemerre t. 2 p. 41.

Digitized by Google

APPENDICE

CANTIQUES BRETONS A SAINT GONÉRI

Digitized by Google

KANTIK

ENN ÉNOR

DA ZANT KONERI

---

1. — Zant Koneri, mignon Doue,
Otro zant Koneri binniget!
Ouzimp oll kemeret true,
Zilaouet pedenn ho Pretoned :

DISKAN :

Eur zell war ar paour keaz labourer,
D'ar martolod ive ho pennoz,
D'hon bugale ha d'er pec'her,
D'ar pec'her paour hent ar baradoz ! (*bis*)

2. — Al labourer, noz ha beure,
En euz poan ha leun a zienez,
Enn he drubuillou koulskoude,
N'ankoueo biken ho madelez.
Groet ma vo ed'nn'he zouaro,
Dreist oll, diwallet a ve kollet,
Goude eur vue ken chouëro,
Al labourer *en euz ho karet!*

3. — Duont pell pell war ar mor braz,
Leviet ho bag d'hon martelodet :
Ar mor a zo riskuz ziouaz!
Aliez aman e vemp nec'het...
Miret hon zud a wall amzer :
Zant Koneri, mar hon zilaouet,
Digaset heb dale dar ger.
Ar martolod *en euz ho pedet !*

Digitized by Google

CANTIQUES

EN L'HONNEUR DE SAINT GONÉRI

Sur l'air : *Prière du laboureur à la Vierge,*
ou *Les derniers soupirs du Barde.*

1. — **Saint Gonéri, ami de Dieu,**
Monsieur saint Gonéri !
Prenez-nous tous en pitié,
Exaucez la prière de vos Bretons.

Refrain.

Jetez un regard sur le pauvre laboureur,
Au matelot donnez votre assistance,
A nos enfants et au pécheur,
Au pauvre pécheur, montrez le chemin du Ciel.

2. — Le laboureur, soir et matin,
A peine et plein de besoins ;
Dans sa détresse cependant
Il n'oubliera point votre bonté.
Faites qu'il y ait blés dans ses champs,
Surtout, veillez qu'il ne perde son âme
Après une vie si amère.
Le laboureur vous a aimé !

3. — Là-bas, bien loin sur la grande mer,
Gouvernez la barque de nos matelots !
La mer, hélas ! est périlleuse !
Souvent ici nous sommes angoissés.....
Saint Gonéri, si vous nous écoutez,
Ramenez bientôt à la chaumière
Le matelot qui vous a prié !

Digitized by Google

4. — Zant mad, c'houi 'zo trugarezuz,
Roet d'imp c'hoaz eur mennad hirie
Euz ar Skouer fall pec'hed euzuz,
Pelleet noz de hon bugale;
N'oullomp ket e kolfent ar Fe,
Gwell ve d'he mervel, Zant binniget!
Diwallet 'ta en han Doue,
Ar vugale *a zo d'hac'h gwestet.*

5. — Kant gwech en emp, dre ar pec'het,
Diamzavet Jezuz hon mœstr mad;
Groet ma vefomp ken glac'haret,
Ma welo dourek hon daoulagad.
Ha war ann heur deuz ar maro,
Dirag hon barner, zant binniget,
Pedet Doue ma pardono
Ar pecher paour *en euz ho pedet.*

PEDENN AR VARTELODET

DA SANT KONERI

War don : *Mesaït hon bagig vian...* pe war don : *pedenn ar Mousset bian o lakat daou goublad enn una.*

DISKAN :

C'houi a vo bopred kon levier,
Zant Koneri, hon patron.
Hon bagig, allas! zo dister,
Hag ar mor a zo ken don,
Zant Koneri, hon patron (bis).

Digitized by Google

4. — Grand Saint, vous êtes miséricordieux,
Exaucez encore notre vœu aujourd'hui :
Du scandale, affreux péché,
Défendez nuit et jour nos enfants ;
Nous ne voulons pas qu'ils perdent la foi,
Mieux vaudrait pour eux mourir, saint béni !
Protégez donc, pour Dieu,
Les enfants qui vous sont voués !

5. — Cent fois nous avons par le péché
Renié Jésus notre bon maître ;
Faites que nous en soyons si contrits
Que nos yeux versent d'abondantes larmes
Devant notre Juge, saint béni,
Priez Dieu qu'il pardonne
Au pauvre pécheur qui vous a prié.

PRIERE DES MARINS

A SAINT GONÉRI

Air : *Gardez notre frêle barque :* ou *Prière du petit mousse.* — ou encore sur ton de la Gwerz : *les bleus :* BARZAZ-BREIZ.

REFRAIN :

Vous serez toujours notre pilote,
Saint Gonéri, notre patron.
Notre nacelle, hélas! est fragile,
Et la mer est si profonde,
Saint Gonéri notre patron.

Digitized by Google

1. — Zant Koneri, n'euz uz d'hon fenn
Netra nemed ann oabl glas,
Dindan hon zrideunn tamm plankenn,
Hag a bep tu ar mor braz.

2. — Zant mad, ar mor a zo traitour,
Ar mor a zo didrue :
Mar na deuet ket d'hon zikour,
E kolfomp hon zamm bue.

3. — Nag a wech en euz glac'haret
Kalon ann intanvez paour ;
Meur a vamm war-n-an deuz kollet
Muoc'h'vit arc'hant hag aour...

4. — Penaved oc'h madelezuz,
Pelec'h a vije hirie,
Pelec'h'vije, zant evuruz,
Hon c'horf paour hag hon ine ?

5. — Pa zeui ar gwajou da grozal,
Tro war dro a ziabell,
Hag ann avel foll da iudal,
Eur zel ewar-n-omp, eur zell !

6. — Leviet hon bag, ma c'hei buan,
'Vit ma welo heb dale,
Ar vamm gaez he moussik bian,
Hag ann tad he vugale.

7. — Liez noz ho deuz tremenet.
Enn korn ann oaled heb tan,
O c'houll na vijemp ket beuet,
O pedi hag o welan.

8. — Gloar, enor ha mil meulodi,
Trugare, bemde, bemnoz,
D'hon Fatroun mad, zand Koneri,
Da zant Koneri, bennoz !

9. — Meur a wech e sonjaz gante
Gwelet erru hon bago...
Ar gweliou gwenn a dremene,
Ha ni n'omp ket c'hoaz distro !

Digitized by Google

1. — Saint Gonéri il n'y a sur nos têtes
Rien que le ciel bleu,
Sous nos pieds qu'une faible planche
Et de tous côtés la grande mer.

2. — Bon Saint, la mer est traîtresse,
La mer est une cruelle ;
Si vous ne venez à notre secours,
Nous perdrons notre chétive vie.

3. — Que de fois n'a-t-elle pas désolé
Le cœur de la pauvre veuve ;
Bien des mères ont perdu
Plus précieux qu'argent et or.

4. — Si vous n'étiez si généreux
Où seraient aujourd'hui
Où seraient, saint bienheureux !
Et notre corps et notre âme ?

5. — Quand les vagues commenceront à mugir,
Tout autour dans le lointain,
Et la tourmente à siffler,
Un regard sur nous, un regard !

6. — Gouvernez notre barque, qu'elle file vite,
Afin que sans retard la mère chérie
Retrouve son petit mousse
Et le père ses enfants.

7. — Que de nuits ils ont passé
Au coin de l'âtre sans feu,
Demandant que nous ne fussions pas noyés,
Priant et pleurant.

8. — Gloire, honneur et mille louanges,
Reconnaissance, le jour, la nuit,
A notre bon Patron saint Gonéri,
A saint Gonéri, merci !

9. — Souvent il leur sembla
Voir revenir nos barques....
Et les blanches voiles passaient
Et nous ne sommes pas encore de retour.

Digitized by Google

10. — Marteze n'euz ken a vara
Enn hon zammik tiegez,
Zant Koneri, leviet eta
Bag ar vartelodet keaz.

11. — Me garje 'vel ar guenili
Nijal prim a denn askell,
Evit gwelet, zant Koneri,
Eur wech c'hoas, *ho penn zantel.*

12. — Enn dro d'ean 'moamp lakeet
Ha zei kaer hag aour melen...
C'houi rei ive d'ho mignouned,
Enn env, beb a gurunen.

Koneri LOAVEN.

KANTIK NEVE

DA

RELEGO ZANT KONERI

War don : *Bue an otro Zant Koneri*, pe eur *Werz-all eux levr Barzaz Breiz* (p. IX).

DISKAN :

Zant Koneri, zant evuruz
Ouz mouez Doué bépred sentuz,
Pédet ma virfomp hé lézen,
Ha maréfomp gwir binizen.

1. — O penn zantel, pa ho kwelan,
E teu ma c'halon da domman ;
Ann dour a zeu em daoulagad,
Pa welan penn ma fatron mad.

Digitized by Google

10. — Peut-être qu'il n'y a plus de pain
Dans notre étroite chaumière,
Saint Gonéri, conduisez donc
La barque des pauvres nautonniers.

11. — Que ne puis-je, comme l'hirondelle,
Voler vite à tire d'aile
Pour aller voir, saint Gonéri,
Encore une fois votre chef vénéré.

12. — Nous l'avons orné
De belle soie et d'or luisant
Vous donnerez aussi à vos serviteurs,
Au ciel, une couronne.

GONERI LOAVEN.

NOUVEAU CANTIQUE

EN L'HONNEUR

DES RELIQUES DE SAINT GONÉRI

Air : *Vie de saint Gonéri* — ou *une Gwerz du* BARZAZ-BREIZ. (p. IX).

REFRAIN :

Saint Gonéri, saint bienheureux, à la voix de Dieu toujours obéissant, priez pour que nous observions sa loi, et que nous fassions vraie pénitence.

1. — O chef saint, quand je vous vois, mon cœur tressaille d'allégresse; les larmes me viennent aux yeux, quand je vois la tête de mon saint patron.

Digitized by Google

2. — Aboue ouspenn daouzek kant vla,
Ma hoc'h zavet euz ar be-ma,
En ho kichen, penn binniget,
Nag a zaero zo bet skuillet !

3. — Aman dirag penn hon zant braz,
Evid-on ma mamm a bedaz ;
War ma daoulin aman hirie,
Vit ma mamm baour me bed ive.

4. — Aman lere d'in aliez :
« Ped zant Koneri, bugel kez. »
O ! me garje, ma mammik vad,
Bean zentet ouz-oc'h dalc'h-mad !

5. — Dira-z-hoc'h ar vugalego
A bed ive vit ho mammo.
Pedet evit ar vugale,
Ma chommo ho mammo gant-he.

6. — Klevet hoc'h euz ar paourik kez
O laret aman aliez :
« Ma zad a zo et er mor don !...
« Zant Koneri vo ma fatron ! »

7. — Dindan ho penn, zant binniget,
Nag a hini zo tremenet,
Tud a vor ha laboureriien,
Tud a vrezel ha beleien !

8. — Tud a bep bro hag a bep stad
Ho deve aman ho mennad.
Zant Koneri lemm digant-he
Terjen ar c'horf hag ann ine.

9. — Laboureriien, martolodet
A weler aman daoulinet :
Leret d'in hag en zo hini
Gwelloc'h evit zant Koneri ?

10. — Ni a dei, evel hon zud koz,
Da gavet patron hon farroz :
Ann neb henn pedo mad bemdé
A vezo fur pad he vue.

Digitized by Google

2. — Depuis plus de douze cents ans que vous avez été retiré de cette tombe, auprès de vous, chef vénéré, que de pleurs ont été versés.

3. — Ici, près du chef de notre grand saint, pour moi pria ma mère, à genoux ici aujourd'hui je prie à mon tour pour ma pauvre mère.

4. — Ici, elle me disait souvent : « Prie saint Gonéri, mon fils ! » Oh! que je voudrais, mère chérie, avoir toujours suivi votre conseil.

5. — Devant vous les petits enfants prient encore pour leurs mères. Priez pour les enfants, afin qu'ils conservent leurs mères.

6. — Vous avez entendu le pauvre orphelin vous dire ici souvent : « Mon père est englouti dans la mer profonde !... Saint Gonéri sera mon protecteur. »

7. — Sous votre chef, saint béni, que d'hommes ont passé, gens de mer et laboureurs, gens de guerre et prêtres.

8. — Gens de tous pays et de tous états ont ici déposé leur vœu Saint Gonéri retire d'eux la fièvre du corps et de l'âme.

9. — On voit ici agenouillés cultivateurs et matelots. Dites-moi s'il est un saint meilleur que saint Gonéri.

10. — Nous viendrons comme nos ancêtres trouver le patron de notre paroisse. Quiconque le priera bien chaque jour sera parfait toute sa vie.

Digitized by Google

11. — Ni a dougo he benn gant joa
De ar pardon war hon dio skoa.
D'ann Ee ive hen a zougo
Hon ine gonde ar maro.

12. — Pegen kaer ez eo pa dremen,
Gant he gurunen aour melen,
Penn hon zant zo er baradoz
O tiwall anomp de ha noz!

13. — « Eunn tenzor eo evit ar vro! »
Penn zand Koneri ni viro,
Vit ma pelleo diouz hon zouez
Brezel ha bosen ha kernez.

14. — Zant Plouvouskan, zant Koneri,
C'houi vezo bepred hon zant-ni;
Euz krec'h ann Ee reit ho pennoz
Da dud Plouvouskan, ho parroz.

Digitized by Google

11. — Nous porterons son chef avec joie, le jour du Pardon, sur nos épaules. Lui aussi portera au Ciel notre âme après la mort.

12. — Qu'il est beau quand il passe ceint de sa couronne de vermeil! Le chef de notre saint en Paradis nous protège jour et nuit.

13. — C'est un trésor pour le pays. Nous garderons le chef de saint Gonéri pour qu'il éloigne de nous guerre, et peste, et famine.

14. — Saint de Plougrescant, saint Gonéri, vous serez toujours notre saint. Du haut du Ciel donnez votre bénédiction aux gens de Plougrescant, votre paroisse.

Digitized by Google

CHRONIQUE

NOTICES & COMPTES-RENDUS

LES FÊTES DE GUÉRANDE

21 JUILLET 1889

« Lorsque, cheminant vers Guérande, vous avez gravi la colline sur laquelle s'élève le couvent des Ursulines, devenu le Petit-Séminaire, vous ne retenez pas un cri d'admiration. Quelle étendue ! Quels horizons ! Au loin la mer roulant ses vagues puissantes, les plages dorées, les grands rochers, les dunes envahissantes. Plus près les rochers du Croisic et de Batz, les marais étincelants et, de tous côtés, sur toutes les pentes et dans la plaine, des villages et d'antiques manoirs.

« Détournez-vous les yeux de cet immense et austère panorama, pour regarder Guérande, c'est un nouvel enchantement : une apparition du moyen-âge, un joyau de la féodalité.

[1] Les mille travaux des vacances et cette année, les grands préoccupations de la période électorale ont empêché la rédaction de la *Revue historique de l'Ouest*, de donner dans le numéro de ce mois sa *Chronique* habituelle. Elle y a suppléé en partie par trois intéressants *Comptes-Rendus*, dus à la plume de deux de nos infatigables confrères, et reprendra en novembre sa *Chronique* ordinaire, que cet ajournement momentané ne pourra que rendre plus étendue.

La Rédaction.

Digitized by Google

une cité rivale d'Avignon et d'Aigues-Mortes, ayant encore ses portes, ses remparts, ses tours crénelées, et dominant tout cela une cathédrale rajeunie par la piété chrétienne, mais n'en gardant pas moins sous ses dentelles et ses fleurs de granit, l'empreinte vénérable des siècles[1].... »

Guérande était en fête le 21 juillet dernier. Des arcs-de-triomphe, des tentures, des tapisseries de haute-lice aux fenêtres, des mâts vénitiens, de longs enroulements de gaze légère, bouillonnée de faveurs roses, paraient ses rues et ses faubourgs. En moins de dix jours les doigts habiles des jeunes guérandaises avaient fait éclore dix mille roses employées à ces gracieux décors.

L'antique cité, si chère au duc Jean IV, aimée de son fils Jean V, qui à l'ombre de ses murs fit ses premières armes[2], et l'entoura en 1431 de ces belles murailles, classées désormais parmi les monuments historiques, célébrait le Pèlerinage Eucharistique et le rétablissement de sa vieille collégiale, dédiée à Saint-Aubin *(sanctus Albinus)* évêque d'Angers, son glorieux protecteur, contre l'invasion des hordes normandes. La petite capitale de l'ouest du comté nantais, GUEN-RANN, *la Blanche*, la patrie de la *gens albina*, le point central de la lutte épique des Venètes contre les armes victorieuses de César, avait pris, pour un jour, les allures d'une grande ville. Un concours immense se pressait et se déroulait dans ses rues sinueuses et étroites, d'habitude si tranquilles.

Heureux de la joie et des sentiments de son peuple, Monseigneur l'évêque de Nantes, accompagné de Mgr Bélouino, évêque d'Hiéropolis, de Mgr Van Camelbeke, un Nantais, un martyr des missions, est reçu solennellement à la porte Saint-Michel, et s'achemine vers la Collégiale, admirablement ornée et qu'il avait déjà consacrée le 20 juillet 1885.

[1] Exorde du discours de M. l'abbé Pergeline, prononcé le soir du 21 juillet, dans la Collégiale de Saint-Aubin de Guérande.

[2] 25 août 1404.

Digitized by Google

Dans l'enceinte de la vieille église, artistement restaurée, les nouveaux chanoines reçoivent l'institution canonique. Ils sont revêtus d'un rochet de fines dentelles à parements rouges; le camail blanc, liséré de rouge, à la bordure d'hermines. Le prévot, M. le curé de Guérande, porte comme insigne de sa dignité, une croix pectorale, tréflée, aux bras émaillés d'hermines, montrant au centre l'image de saint Aubin avec la légende : ECCLESIA BEATI ALBINI DE · GUERANDIA. L'hiver cette riche mosette, sera, nous a-t-on dit, remplacée par une *planeta*, ou grande chasuble du moyen-âge, ouverte sur la poitrine, retombant sur les bras comme une chape et descendant jusqu'aux pieds, par devant et derrière, avec col rabattu, sans capuchon. Ce vêtement rappelle de loin, celui, dont le tableau bien connu à Guérande, le Christ en croix, entouré des chanoines agenouillés, offre le modèle[1].

Cette première cérémonie devait être suivie d'une seconde, plus imposante encore, le Pèlerinage Eucharistique.

Une longue procession s'organise, pour se rendre à la prairie de Kerfur, dite : de *Beau-Soleil*, où, sur un magnifique reposoir dominant tout le pays, au midi, doit être célébré le saint sacrifice. Jésus-Hostie, porté en triomphe par Mgr Bélouino, est escorté par toutes les paroisses voisines dans leurs ornements des grands jours : Escoublac, Saint-Molf, la Madeleine, le Croisic, Batz, Saint-André, Assérac, Mesquer, Piriac, Trescallan, Saint-Gohard, Saillé, etc... groupées autour de leur bannière, défilent pieusement au chant des hymnes et des cantiques.

Ne pouvant décrire toutes ces phalanges, qu'il nous soit permis, au moins, de dire un mot de la paroisse de Saillé qui se distingue entre toutes, comme la compagnie d'élite de ce bataillon sacré, par la richesse et la beauté du costume.

[1] Notons cependant que ce camail n'est pas celui du chanoine de Guérande, André Comart de Puylorson, qui se rapproche sensiblement de l'ancien camail des chanoines de la cathédrale de Nantes. Le portrait de cet ecclésiastique, datant du milieu du siècle dernier, permet de supposer que le costume blanc était alors abandonné.

Digitized by Google

Hommes et femmes ont revêtu l'habit national, aux couleurs resplendissantes, à la coupe typique et élégante. Ces braves *sauniers* avaient d'autant plus de mérite que, prévenus seulement huit jours à l'avance, ils avaient à peine eu le temps de préparer ces superbes toilettes, qui transmises de génération en génération, reposent empaquetées au plus profond des profondes armoires. Soixante-dix hommes, sept femmes mariées, montrant à leur col, la fine collerette Médicis, vingt-sept jeunes filles, aux larges mouchoirs blancs attachés avec les belles épingles à tête d'or, portant les vingt-sept oriflammes des litanies de la Vierge, en soie bleue encadrée d'or, marchent dans un ordre admirable, attirant tous les regards.

Aussi, est-ce avec une haute raison que les *bonnes gens* de Saillé sont fiers de leur costume, et demeurent attachés au culte des ancêtres. Quand, dans notre Bretagne, jadis si pittoresque par la variété des coiffes de ses filles, la diversité si remarquable des habits de ses fils, les antiques traditions se perdent et s'effacent, restez fidèles à vos coutumes, méritez toujours qu'on vous cite au premier rang des belles et sympathiques populations de la Loire-Inférieure[1].

Indépendamment du grand nombre d'ecclésiastiques et de Nantais venus au pèlerinage, citons au hasard quelques représentants des vieilles familles guérandaises :MM. Maillard de Bois Sainte-Lys, maire du Croisic, Le Quen d'Entremeuse, maire de Guérande, Berthelot de la Glétais, etc. . ; les notables des cantons voisins, le comte de Montaigu, M. le Court de Grandmaison, etc. . N'oublions pas le marquis et Mme la marquise de Sécillon dont si souvent les ancêtres ont tenu un noble rang dans les Annales Guérandaises et qui ont si gracieusement offert la vaste prairie de *Kerfur*, pour la

[1] *La ville de Saillé* fut évangélisée par notre premier évêque saint Clair, qui, suivant la tradition, aborda au lieu dit encore *la Crique*. Ce fut au même endroit qu'en 1386, prit terre la duchesse Jeanne de Navarre, dont l'union avec le duc Jean IV, le Conquérant, fut célébrée dans la petite église de Saint-Clair de Saillé. Cette dernière a été érigée en succursale vers 1841.

Digitized by Google

célébration de la messe du pèlerinage, liant ainsi, *à jamais*, le nom de leur antique domaine à l'une des pages les plus émouvantes de l'histoire religieuse de Guérande.

La célébration du saint sacrifice, par Mgr Bélouino, en face de ce splendide panorama, en présence de plus de vingt mille (20,000) personnes, offrait un de ces spectacles rares et imposants dont le souvenir ineffaçable reste gravé dans la mémoire de ceux qui peuvent en être témoins. Les accords harmonieux des chants et des instruments, le discours entraînant d'un digne religieux, à la voix sonore pénétrant au loin dans les foules, ajoutaient à l'éclat de la cérémonie.

Au retour à la Collégiale, la bénédiction du Très-Saint-Sacrement est donnée, du haut de la chaire extérieure, — où jadis saint Vincent Ferrier fit entendre sa parole, — à la masse des pèlerins pressés et agenouillés sur la petite place de l'église.

Alors, M. l'abbé Plormel, curé de Guérande, le nouveau prévot, lit dans cette même chaire un télégramme de Rome, ainsi conçu :

« *Il santo Padre benedice di cuore il pélégrinaggio Eucaristico.* — Cardinal Rampolla. »

C'est bien le dernier mot de cette fête magnifique !...

Les populations évangélisées vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne par saint Clair « *sanctorum Apostolorum consortia consecutus,* » envoyé de Rome, courbaient la tête à dix-huit siècles de distance, sous la suprême bénédiction du pontife romain, successeur de celui qui avait délégué l'apôtre de l'Armorique et des Namnetes.

***

Ne quittons pas Guérande sans parler à nos lecteurs des faïences guérandaises nouvellement exécutées par la maison Porquier, de Quimper, dont l'éloge n'est plus à faire, et qui sont appelées à un succès aussi légitime que mérité. La petite ville avait déjà ses bijoux bretons, aux formes caractéristiques,

Digitized by Google

perpétuées, sans modifications pour ainsi dire, depuis le XVe siècle. Aujourd'hui chaque visiteur pourra se donner le luxe d'un souvenir artistique de ce pays guérandais, si fertile en souvenirs.

M. Beau, l'artiste populaire de la *France Illustrée*, a dessiné avec une exactitude photographique, la Collégiale, ses fines dentelures, la chaire de saint Vincent Ferrier ; la porte Saint-Michel, un vrai chef-d'œuvre de reproduction ; et, ces jolis plateaux, aux lignes accusées, donnant un léger relief, laissent à ces deux monuments l'aspect archéologique et sévère qu'ils présentent à l'œil.

Le marié de Saillé est bien campé, a même grand air ; c'est bien lui avec son large chapeau aux chenilles multicolores, ses gilets superposés en étage, ses braies blanches et bouffantes. La mariée est le type exact de la femme du terroir, un peu forte et massive dans son corsage de drap d'or, dans sa jupe d'étoffe épaisse. La couronne où l'or des épis se marie à la fleur d'oranger, la belle collerette, le bouquet au côté, la magnifique ceinture brochée d'or ne sont point oubliés.

Le sabotier, et sa compagne, occupée à border un soulier breton, sont d'une vérité et d'un galbe parfaits. D'autres types viendront augmenter cette curieuse série que certainement les amateurs de céramique tiendront à voir figurer dans leurs collections. Aussi croyons-nous rendre service aux chercheurs de faïences, aux touristes désireux d'ornementer les panneaux de leur cabinet ou d'une salle à manger, en leur signalant les superbes plateaux de Madame Puybareau-Person, à Guérande. Si la *Revue historique de l'Ouest* s'est imposé le devoir de ne pas faire de réclame, une fois n'est pas coutume. Les faïences guérandaises, du reste au point de vue artistique et breton, sortent absolument de l'ordinaire.

Digitized by Google

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU ; PHOTOGRAPHIES PAR JULES ROBUCHON, IMPRIMÉES EN HÉLIOGRAVURE PAR DUJARDIN, AVEC NOTICES PUBLIÉES SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, ET AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS DE SES MEMBRES : OUVRAGE HONORÉ DE LA SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

128e, 129e et 130e livraisons. Noirmoutier (Vendée). Notice par M. le docteur Viaud-Grand-Marais, professeur à l'école de médecine de Nantes. Paris, Motteroz, 1889.

Cette magnifique publication, due à l'initiative intelligente de l'un de nos meilleurs imprimeurs de l'Ouest, a bien certainement une place distinguée parmi ces livres de choix édités à notre époque sur notre belle France et ses provinces si riches en souvenirs.

La *Revue* est bien en retard à l'égard de cet ouvrage qu'elle a mentionné plusieurs fois, sans pouvoir, hélas ! lui consacrer tous les éloges qu'il mérite. Aussi n'a-t-elle que des appréciations chaleureuses pour l'œuvre monumentale qui met si bien en relief l'antique pays poitevin, son histoire et les nombreux édifices des anciens âges qu'il a si bien su conserver.

Malheureusement l'espace nous est trop mesuré, pour parler comme nous le voudrions, et avec les développements que comporte si largement le sujet dont il est question. Revenons à Noirmoutier, en répétant le vieil adage : *Ab uno disce omnes ;* par un fascicule, jugez de tous les autres !

Dans les trois livraisons qui ont trait à Noirmoutier (chacune de huit pages grand in-folio, caractères fondus exprès), se trouvent huit belles planches hors texte et quinze gravures dans le texte, dont plusieurs occupent la largeur de la page. En tout vingt-trois illustrations, dignes d'une attention spéciale, tant sous le rapport du dessin que sous celui de

Digitized by Google

l'intérêt. En tête du premier chapitre : INDICATIONS PRÉLIMINAIRES, l'œil s'arrête sur *les marais salants à Noirmoutier*, héliogravure des mieux réussies. A la page 8, c'est l'Ilot du Pilier. L'HISTOIRE est écrite au-dessous d'une vue du château ; les MONUMENTS viennent à la suite d'un croquis de l'entrée du Gois.

Noirmoutier a eu ses historiens ; Piet a publié sur cette île un volume des plus complets. Cependant le docteur Viaud-Grand-Marais, un noirmoutrin passionné, a rédigé avec élégance une notice que nous pouvons qualifier d'inédite, tellement il a su y encadrer des notions nouvelles, puisées aux meilleures sources, dans les riches archives du duc de la Trémoille, de la famille Jacobsen, dans ses recherches particulières, patientes et suivies pour son pays natal. Si on ne peut que louer et encourager l'éditeur, il faut aussi lui savoir gré de choisir des collaborateurs aussi sympathiques et aussi dévoués à la belle œuvre qu'il dirige si bien, et qui lui fait réellement honneur.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

Digitized by Google

HISTOIRE DU DIOCÈSE DE VANNES, par J-M. Le Mené, chanoine de la cathédrale de Vannes, président de la Société Polymathique du Morbihan. — T. II, illustré de 86 gravures et 2 cartes. — Vannes, Eug. Lafolye, 1889.

M. l'abbé Le Mené, notre savant confrère de la Société Polymathique, vient de terminer heureusement son *Histoire du diocèse de Vannes* Ce deuxième volume s'étend de 1544, époque du Concile de Trente, à 1887, date du jubilé sacerdotal de Léon XIII : il comprend donc seulement trois sièles et demi environ. C'est dire que l'auteur y a bien plus développé son récit que dans le premier volume. Les documents abondent, il est vrai, depuis le seizième siècle, les événements religieux se pressent et se multiplient ; les fondations de communautés et d'œuvres pies sont incessantes, à partir du dix-septième siècle, et les figures d'évêques de plus en plus caractérisées.

A ces prélats étrangers et commendataires qui ne connaissaient pas même leur diocèse, comme Laurent Pucci (1544-1548), à ces évêques non résidants, sans influence et sans action sur les fidèdes, absorbés qu'ils sont par d'autres charges, comme Charles de Mérillac (1550-1557) et Sébastien de l'Ausbespine (1557-1588), succèdent des pontifes remplissant dignement leurs fonctions, leurs devoirs, leur commandement ecclésiastique. C'est Philippe du Bec (1559-1566), futur évêque de Nantes, qui combat de son mieux l'hérésie protestante, spécialement par la fondation d'un théologal ; c'est Jean Fabri (1566-1570) qui fait constater sa résidence, par acte notarié, pour avoir la faculté de nommer aux bénéfices, pendant six mois de l'année et alternativement avec le pape ; c'est Jean de la Haie (1574), puis son frère Louis (1574-1588) qui fonde le collége Saint-Yves, sur le fief de l'Evêché, malgré les troubles de la guerre civile : c'est Georges d'Aradon, après une vacance de trois ans occasionnée par la Ligue (1593-1596) et Jacques Martin, après une interruption analogue (1600-1622) ; ce dernier encourage la réforme dans les ordres religieux, préside au rétablissement de la liturgie romaine, restaure le culte de saint Vincent Ferrier, organise des prédications, fait des fondations en faveur de ses clercs, à l'Université de Paris, et se signale encore par d'autres œuvres de cha-

Digitized by Google

rité. C'est Sébastien de Rosmadec (1622-1645) le prudent et sage prélat qui, non sans les épreuves nécessaires, autorise le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray : sous son épiscopat les communautés fleurissent ou refleurissent et prospèrent, de saints personnages apparaissent tels que Yves Nicolazic, le voyant de Sainte-Anne, et Pierre Le Gouvello de Keriolet, le pénitent breton.

Son cousin, Charles de Rosmadec hérite non seulement de sa charge, mais de ses vertus, pour le même nombre d'années (1647-1671) et pendant ce long bail accordé par la Providence, il continue heureusement la série de ses bonnes œuvres avec plus de succès encore. Grâce au saint prêtre qu'il choisit pour grand-vicaire, M. Eudo de Kerlivio, grâce aux Pères Jésuites, ses zélés coopérateurs et en particulier les PP. Rigoleuc et Huby, grâce à une femme pieuse et charitable, jusqu'à l'héroïsme, Mlle de Francheville, Mgr Charles de Rosmadec fonde l'un des premiers séminaires de France, forme des catéchistes, des prédicateurs, des missionnaires, ouvre le cénacle des retraites aux fidèles de toutes conditions. Pendant que ces œuvres admirables éclatent au soleil, les mystères de la grâce et de l'amour divin rayonnent dans l'âme d'une Mathurine Berthelot, tertiaire Carmélite, ou d'une Armelle Nicolas, obscure servante, comparable aux plus célèbres mystiques. Que de gloire et quelles gloires, sous cet épiscopat ! Elles n'illustrent pas moins l'épiscopat de Louis de Vautorte (1671-1687) et celui de François d'Argouges (1688-1716) : nous ne pouvons suffire à les énumérer. Le jansénisme les couvre d'un nuage avec Antoine Fagon (1720-1742), le successeur de Jean de Caumartin qui ne fit que passer sur le siège de Vannes (1718-1720) ; mais la bonne doctrine se maintient presque généralement dans le clergé dont le saint recteur de Séné, Pierre Le Nevé, est la plus haute personnification, et le peuple, sinon la noblesse, reste fidèle à la foi intégrale de ses pères. Ce n'est d'ailleurs qu'une courte éclipse ; Mgr de Jumilhac (1742-1746) affronte la persécution en soutenant la cause romaine et Mgr de Bertin n'est pas moins ferme, pendant sa longue administration (1746-1774). Il lutte contre les Jansénistes et en triomphe, malgré le Parlement de Bretagne ; il établit à Vannes les Frères de la Doctrine chrétienne, constitue définitivement la communauté du Père-Eternel ou des Adoratrices du Saint-Sacrement, proteste contre l'expulsion des Jésuites, achève la cathédrale ou du moins prépare son achèvement. Mgr Amelot (1774-1791), tant soit peu gallican, est également zélé pour le bien. Il subit les

Digitized by Google

poursuites révolutionnaires et l'exil, plutôt que de prêter serment à la constitution civile du clergé. Faut-il mentionner l'intrus qui le remplace et qui n'obtient nullement l'obéissance des fidèles, M. Le Masle? Les Bretons du diocèse de Vannes comme ceux des autres évêchés de Bretagne, restent catholiques, quand même et toujours, jusque sur l'échafaud ou sous la fusillade.

Après la fin de cette crise politique et religieuse, après le Concordat, nous voyons sur le siège de Vannes, des prélats un peu trop courtisans du pouvoir, mais pieux, charitables et dévoués à leur troupeau. Mgr Maynaud de Pancemont (1802-1807) et Mgr de Bausset (1807-1819) réorganisent le diocèse, avec une intelligence et un succès incontestables, relevant les ruines, convertissant et instruisant les âmes, se dévouant au salut de tous. L'épiscopat de Mgr de Bruc (1819-1826) si zélé et si ferme à la fois, est signalé par la fondation des Frères de La Mennais, à Ploërmel et l'érection des monuments religieux de la Chartreuse et du Champ-des-Martyrs. Le pieux Mgr Garnier ne fait qu'apparaître et disparaître (1826-1827). Mgr de la Motte (1827-1860) administrateur remarquable, visite et connaît tous ses prêtres, multiplie les écoles et les œuvres, autorise deux nouvelles congrégations de femmes pour l'enseignement, les Filles de Jésus et les sœurs de Saint-Jacut, rétablit la liturgie romaine etc, enfin illustre son long épiscopat par des bienfaits sans nombre. Nosseigneurs Dubreuil (1861-1863) et Gazailhan (1864-1866) eurent l'honneur de préparer la construction de la basilique de Sainte-Anne, mais ne firent que passer sur le siège de Vannes. Mgr Jean-Marie Bécel l'occupe, depuis bientôt trente ans, on sait avec quelle piété et quel dévouement pour ses diocésains. L'historien se contente ici de laisser parler les faits, qu'il énumère simplement et leur longue liste compose en effet un éloge suffisant.

Telle est la succession d'évêques qui se déroule à nos yeux, dans l'ouvrage de M. Le Mené. Elle honore grandement l'Eglise de Vannes, on ne peut pas le nier. Mais nous l'avons seulement laissé entrevoir à nos lecteurs « dans un coup d'œil rapide. » A eux maintenant de l'examiner de plus près, avec le savant historien, qui les conduira tranquillement à travers les siècles et les révolutions, jugeant les personnes et les choses, avec une grande impartialité. A sa suite vous n'avez à redouter aucune erreur historique ni religieuse ; M. Le Mené n'avance rien sans preuves et sans documents à l'appui, quoiqu'il

Digitized by Google

n'indique pas toujours ses sources et ses auteurs. Son orthodoxie n'est pas moins sûre que sa science, sans être aucunement sévère. L'auteur n'est jamais passionné : il écrit d'une manière précise, nette et claire, mais il n'a cure de la rhétorique. Son ouvrage est un exposé historique bien suivi, pas très approfondi certainement, mais assez complet, du moins pour cette seconde partie. On désirerait parfois quelques développements et parfois on en supprimerait. L'auteur passe un peu vite sur certaines périodes, comme celle de la Ligue et s'arrête trop au contraire à nous rappeler les faits de l'histoire générale contemporaine que tout le monde connaît ; en revanche il nous donne beaucoup de détails inédits ou ignorés sur l'histoire du diocèse, pendant la Révolution et notre siècle.

Au point de vue typographique, ce second volume répond bien au premier. Il est orné, comme lui, de nombreuses illustrations où nous remarquons les portraits des évêques et des saints personnages, la reproduction minutieuse et soignée de plusieurs monuments, les armoiries épiscopales, enfin une foule de sujets curieux. L'imprimeur et le dessinateur sont vraiment frères par le talent comme par le sang et cette nouvelle publication contribuera à augmenter la réputation déjà bien établie de la maison Lafolye, comme elle confirme celle de son érudit auteur.

Vte Hip. Le Gouvello

Vannes. — Imp. E. Lafolye.

Digitized by Google

Digitized by Google

HEURES ANGEVINES

DU CHANOINE TARDIF

Le très révérend Jérôme Tardif, chanoine de la cathédrale d'Angers, qui est mort il y a quelques mois, avait réuni un certain nombre de curiosités, où j'ai distingué, entre autres, un beau livre d'heures, qui ne doit pas rester davantage inconnu, d'autant plus qu'il est exposé, par suite du décès de son propriétaire, à quitter l'Anjou, ce qui serait fort regrettable, au point de vue de la série, déjà si complète et intéressante, des livres liturgiques de ce diocèse.

Trois particularités méritent d'attirer l'attention : son origine, très certainement angevine ; son adaptation en livre de raison et ses miniatures.

Je vais l'étudier ici en détail au double point de vue de la liturgie et de l'iconographie, car tel est tout son contenu, qui le classe dans la catégorie des livres à l'usage de la bourgeoisie.

1. — Ce manuscrit n'est pas antérieur à la fin du quinzième siècle. Il a gardé sa reliure primitive, qui est en velours rouge[1]. De format in-8° allongé, il compte actuellement soixante-quinze feuillets de vélin, écrits en gothique carrée,

[1] « Pour une aune de velluau ouvré à or, baillié à Jehan de Montmartre, enlumineur, pour couvrir les ays de la bible du roi, VIII escus » (*Compte de 1354*).

Digitized by Google

avec rubriques rouges[1]. De distance en distance, il est rehaussé de charmantes miniatures qui occupent la moitié de la page. Les bordures, placées à la marge extérieure de chaque page, présentent, sur fond blanc, des fleurs variées, mêlées à des oiseaux, des singes et des animaux fantastiques, velus et à figure humaine[2].

2. — La première feuille a été laissée en blanc.

Aux gardes du commencement et de la fin, sont nommés les membres de la famille à qui ce livre était destiné : ce sont Jean Charpentier, notaire, marié à Catherine Camuse[3] le 24 janvier 1484 et leurs trois enfants Olivier, Jeanne et une autre Jeanne.

Le xxiiij^me^ jour de Januier IIIJ^c^ IIII^xx^ et quatre furent espousés en face de saincte église Jehan Charpentier, notaire et secrétaire du Roy et Katherine Camuse, fille de Geruais le Camus et de Jehanne sa femme. Dieu par sa grâce leur doint bien viure ensemble jusques à la fin de leurs jours.

Le jeudi 3 mars 1485, naissance d'Olivier, fils aîné de Jean Charpentier, le parrain fut un « grenetier de Chateaugontier[4] » et la marraine, sa femme. Le baptême eut lieu en « l'église parrochial de Mons' Sainct... d'Angers. » Le 24 avril 1486, naissance de Jeanne Charpentier et le 11 janvier 1488, naissance de Jeanne Charpentier, baptisée « en l'église Saint-Pierre » de la même ville.

3. — Le calendrier est en latin, mais peu fourni. Les saints principaux y sont inscrits à l'encre rouge. Au 1er mars, saint

[1] « A Pierre Abraham, escripvain, demourant à Angers....., pour son paiement d'une paire de Heures, escriptes en parchemin en lettres bastarde, contenans XVIII cayers de parchemin..... esquelles Heures sont escriptes plusieurs oraisons à la dévotion dudit seigneur, XXVI livres tournois ». (*Comptes de Charles VIII*, 1486).

[2] Voir sur le parchemin et les enluminures des *Heures*, les *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, p. 172 et suivantes, ainsi qu'un remarquable article de Douët d'Arcq dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, tome IX, p. 181-184.

[3] Féminin de Camus.

[4] Châteaugontier (Mayenne), autrefois du diocèse d'Angers.

Digitized by Google

Aubin, évêque d'Angers; au 10 juillet, les sept frères, « septem fratrum »; au 13 septembre, saint Liboire, évêque du Mans et saint Maurille, évêque d'Angers, « Lidorij et Maurili episcoporum »; au 22 du même mois, saint Maurice, titulaire de la cathédrale, « Mauricij sociorumque eius. »

Des vigiles sont indiquées aux fêtes de saint Jean-Baptiste, saints Pierre et Paul, Assomption, saint Mathieu, saints Simon et Jude, Toussaint, saint André et Noël.

4. — Ici le manuscrit présente une lacune. Le commencement de l'évangile de saint Jean manque, et il n'est resté que la fin de celui de saint Luc : *Missus est*. L'évangile de saint Mathieu raconte l'adoration des Mages, *Cum natus esset* et celui de saint Marc, *Recumbentibus*, est orné, sur fond bleu, d'une initiale à son symbole, un lion, ailé et nimbé, tenant un phylactère.

Là encore, nouvelle coupure qui atteint la Passion selon saint Jean presque tout entière : elle se termine par une oraison.

5. — Une Notre-Dame de pitié précède l'oraison bien connue *Obsecro te, Domina*. Jésus, descendu de la croix, couronné d'épines, sanglant, est étendu sur les genoux de Marie, qu'entourent trois saintes femmes, nimbées et dans l'attitude de l'adoration : saint Jean, imberbe et pieds nus, ce qui sont ses deux caractéristiques habituelles, soutient le chef du Sauveur, dont le nimbe, ici comme plus loin, est formé de rayons lumineux disposés en croix, dégénérescence du type primitif auquel fait défaut la circonférence.

En tête de l'oraison *O intemerata*, on voit la sainte Vierge en prière.

6. — La messe de la Vierge, *Missa de beata virgine Maria*, est celle du romain, avec le *Salve, sancta parens*, pour introït. Une nouvelle mutilation n'a laissé subsister du commun que le *Sanctus* et l'*Agnus*.

7. — « Oraisons pour faire pénitence » : elles sont en latin.

8. — Suit l'office de la Vierge. Les miniatures sont en relation avec sa vie. A matines, l'Annonciation : Marie,

Digitized by Google

agenouillée et mains jointes, prie, en lisant dans un livre posé sur un escabeau qu'elle a recouvert de son manteau d'azur et d'or. Gabriel, un genou en terre, vêtu d'une tunique ceinte à la taille, atteste sa mission par le sceptre qu'il tient à la main et en montre la réalisation dans la colombe divine qui descend des cieux sur un rayon de lumière et dans une auréole de flamme. L'hymne est celle du romain : *Quem terra pontus*. Il y a des psaumes distincts pour le lundi et le jeudi, le mardi et le vendredi, le samedi. Le verset sacerdotal, qui termine le *Te Deum*, est *Ora pro nobis*.

A laudes, *O gloriosa* pour hymne et la Visitation pour vignette.

A prime, *Memento salutis*, qui se répète aux autres heures et la Nativité de Notre-Seigneur. L'enfant Jésus, couché nu sur un linge blanc dans une corbeille, est adoré par Marie et Joseph, qui n'a pas de nimbe.

A tierce, l'annonce aux bergers, groupés autour d'un feu pétillant, dans une riante campagne que domine un château : l'un d'eux joue de la cornemuse.

A sexte, l'adoration des mages dans l'étable : l'un est vieux, le second d'âge moyen, le troisième jeune, conformément à une tradition, qui s'accuse surtout aux quinzième et seixième siècles.

A none, la Circoncision, opérée par le grand prêtre, dans une chapelle circulaire, en présence de la famille, au-dessus d'une cuve qui rappelle les fonts baptismaux de nos églises par son pied octogone, sa coupe polylobée et le pavillon rouge qui pend au-dessus.

A vêpres, la fuite en Egypte. Joseph, pieds chaussés et sans nimbe, porte dans ses bras l'enfant Jésus qui tend ses petites mains pour prendre la pomme que la Vierge lui présente : elle est descendue de son âne et marche sur un sol pierreux; deux femmes, dont les enfants sont liés de bandelettes, l'escortent : ce sont ses cousines.

A complies, hymne *Memento* ; cette partie est coupée.

Digitized by Google

9. — Les psaumes de la Pénitence, accompagnés, comme d'habitude, des litanies des saints, *Letania*, ouvrent par la faute de David, qui, la harpe à la main, entouré de ses courtisans, regarde Bethsabée, entièrement habillée (fait rare pour l'époque) et qui, assise au rebord d'un bassin circulaire, se baigne simplement les jambes[1]. Le bord de la robe et les galons, qui descendent du cou sur la poitrine et enveloppent les bras, portent cette inscription en majuscules romaines, car alors on aimait les vêtements *lettrés*, sans toujours cependant donner un sens à ces lettres mises un peu au hasard ; ici elles racontent que Salomon fut le fruit de l'adultère :

DAVID AVTEM REX GENVIT SALOMONEM EX EA QZ FVIT VR I(e).

BERSABEE EX E(a) QVE FVIT VRIE GENVIT SAL(o)MONNE(m).

10. — L'office des morts a pour vignette un enterrement, qui se fait près de la ville, dont on aperçoit les tours et les maisons. La procession traverse le cimetière par une porte ouverte au nord et entre dans l'église par la grand'porte, cintrée, que surmonte une rosace flamboyante, avec contreforts aux angles de la façade. La croix d'or marche en tête ; suivent, deux à deux, des clercs, à petite tonsure, soutane rouge ou bleue et surplis à manches pendantes ; puis deux chapiers, l'un en soutane rouge, l'autre en soutane bleue, vêtus d'une chape noire, à agrafe, chaperon de drap d'or historié, semis de pois d'or et galons de même à la partie inférieure. Les porteurs sont deux Franciscains et deux Dominicains, qui ont passé sous la bière, à toit triangulaire, un drap blanc roulé, ainsi qu'il se pratique encore à la cam-

[1] Sur une tapisserie allemande, de la fin du quinzième siècle, dont j'ai vu la photographie à Tours, chez M. Léon Palustre, la femme d'Urie, complètement vêtue, n'a que les pieds nus, car elle se lave dans un ruisseau : « Accidit ut surgeret David de strato suo post meridiem et deambularet in solario domus regiæ viditque mulierem se lavantem, ex adverso super solarium suum ; erat autem mulier pulchra valde. » (II *Reg.*, XI, 2.)

Digitized by Google

pagne ; le drap mortuaire est noir. Le cortège est clos par deux Augustins[1] et le deuil, en cape noire[2].

11. — Une autre vignette figure la crucifixion : le crâne et les os d'Adam gisent sur le Calvaire, où la Vierge et saint Jean se tiennent debout, mains jointes ; le Christ, couronné d'épines, tourne le dos à la cité déicide ; la croix a la forme du *tau* symbolique. Cette miniature est motivée par l'office de la croix.

12. — De l'office du Saint-Esprit il ne reste qu'un fragment.

13. — « Oraisons à Dieu pour remède et résister aux temptations du diable à la mort, » en latin.

14. — Le volume se termine par les suffrages de saint André, saint Jacques, saint Etienne, saint Laurent et saint Christophe : cette partie est incomplète par suite d'une regrettable mutilation.

X. Barbier de Montault.

Prélat de la maison de Sa Sainteté.

[1] Burcard, dans son *Diarium*, rapporte ce détail en 1493, à l'enterrement du cardinal d'Aleria : « Venerunt etiam successive comitatus predicti Minerve (*Dominicains*), qui dixerunt tertiam et sancte Marie transpontine (*Carmes*), qui dixerunt tres psalmos tantum..... Deportatum fuit funus ex aula per fratres sancte Marie transpontine » (t. II, p. 38). A la même date enterrement du père du cardinal de Bénévent : « Septem fratres ex conventibus, videlicet sancte Cecilie (*Bénédictins*), Minerve (*Dominicains*), Ara celi (*Franciscains*), sancti Augustini (*Augustins*), sancte Marie de populo (*idem*), sancte Marie transpontine (*Carmes*) et sancti Marcelli (*Servites*) » (p. 50).

[2] « Secuti sunt funus novem, funestis vestibus induti et capellani sui (*d'un évêque anglais*, en 1493) ac plures alii in nigris vestibus, non tamen funestis » (Burcard, *Diarium*, t. II, p. 36). — « Sequentes sex in habitu funesto, alii octo simili in habitu suo quotidiano nigro, non solito sequentes » (p. 50).

Digitized by Google

CATALOGUE DES GENTILSHOMMES D'ANJOU

LORS DE LA RECHERCHE DE LA NOBLESSE

DE 1666

PAR M. VOISIN DE LA NOIRAYS, INTENDANT DE TOURS

(Suite[1].)

René DU CHESNE, le jeune, Ecuyer, Sr de la Bardélière, paroisse de Ressigné, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 31 décembre 1666.

Joseph du Chesne, Ecuyer, Sr de Mareil, demeurant paroisse du Viel-Baugé, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour sa sœur le 14 février 1669.

Joseph du Chesne, Ecuyer, Sr de la Bertelotière y demeurant paroisse de Chanzeaux, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 7 avril 1668.

René DE LA CHEVALLERIE, Ecuyer, Sr de la Touchardière, demeurant à l'Eperonnière, paroisse de Livrée, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour *Guy*, son frère, *René* et *Daniel*, ses cousins, et les Vves de *Daniel* et de *Gilles*, ses oncles, le 18 septembre 1668.

Thomas LE CHEVALLIER, écuyer, Sr de l'Emaudière et de Liré, demeurant paroisse de Blaizon, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 21 septembre 1666.

Louis DE CHÉVÉROT, Ecuyer, Sr de la Boutonnière, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 12 novembre 1666.

Pierre CHÉVRIER, Sr des Noyers, demeurant à Angers, paroisse de St Maurille, Echevin de la ditte ville, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

[1] Voir la livraison de juillet 1889.

Digitized by Google

Henri DE CHIVRAY, Chevalier, Sr Marquis de la Barre, y demeurant paroisse de Bierné, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour sa mère et pour

Gédéon de Chivray, son oncle, Chevalier, Sr Baron de Mélian, demeurant en la maison de la Touchemoreau, paroisse de Seurdres, El. d'Angers, et ce le 19 aoust 1667.

Jean CHOTARD, Sr de la Hardière, Conseiller à la prévosté d'Angers y demeurant, fut échevin en 1661, eut acte de la représentation de ses titres le 4 mars 1668, à la charge de payer la somme à laquelle il sera taxé au conseil pour être confirmé dans sa noblesse.

François Chotard, avocat au siège présidial d'Angers, y demeurant paroisse de St-Michel-du-Tertre, eut acte de la représentation de ses titres le 17 aoust 1668.

Joseph Chotard, Sr des Chastelais, demeurant à Angers, paroisse de St-Maurille, eut acte de la représentation de ses titres le 12 janvier 1670.

Louis LE CLERC, Ecuyer, Sr de Maunay et de la Bretesche, demeurant paroisse de Martigné-Briand, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son père et frère, le 16 avril 1667.

Philippe Le Clerc, Ecuyer, Sr de la Ferrière, y demeurant et

Jean Le Clerc, Ecuyer, Sr des Aimereaux, demeurant en la ville d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 23 avril 1667.

René LE CLERC, Ecuyer, Baron de Sautré, Sr de la Roche-Joullain, de Noyant et de Grée-sur-Maine, demeurant en son château de Sautré, par. de Feneux, El. d'Angers, produisit ses titres par devant M. Voisin, tant pour lui que pour

René Le Clerc, et *Urbain Le Clerc*, son cousin.

Renvoyé au Conseil avec avis de les maintenir le 7 may 1667, qui maintient Charles, Louis et Urbain Le Clerc en leur noblesse.

René COCHELIN, Sr de la Bellière, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 11 may 1667.

François COCHON, Ecuyer, Sr de Geupillon, demt à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 19 juillet 1667.

Simphorien COLLIN, Ecuyer ordinaire de la grande écurie du Roy, demeurant à Angers, renvoyé par M. Voisin avec deffenses de reprendre la qualité d'Ecuyer.

Erasme de CONTADE, Ecuyer, Sr de la Rochetibault, demeurant audit

Digitized by Google

lieu paroisse de Jarzé, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le ... may 1667.

Claude de la CORBIÈRE, Ecuyer, Sr de Juvigné, demeurant en sa maison des Alleux, paroisse de Cossé-le-Vivien, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 15 juin 1668.

Pierre de CORNILLEAU, Sr de la Coudraye, paroisse de Saint-Pierre de Chambrogne, El. de Montreuil-Bellay,

Philippe-Marie Cornilleau, cousin dud. Pierre au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Henri LE CORNU, Ecuyer, Sr du Plessis de Cosmes, demeurant à la Réaulté, paroisse de Brissarthe, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 8 février 1668.

Jérôme COSSÉ, Sr des Grois, Echevin de la ville d'Angers, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Charles du COUDRAI, Ecuyer, Sr de la Ragottière, demeurant paroisse de Saint-Martin du Limet, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 1er aoust 1667.

Jean COURTIN, Ecuyer, Sr de la Hunaudière, lieutenant criminel et gouverneur de Baugé y demeurant, produisit ses titres par-devant M. Voisin de la Noirays qui le renvoya au Conseil le 27 avril 1667. Arrêt qui maintient ledit Jean Courtin du 15 mars 1669.

Pierre CRESPIN, Ecuyer, Sr de la Chabosselais, demeurant paroisse de Chazé-sur-Argos, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 16 avril 1667.

François CRESPY, Escuyer, Sr de la Mabillière, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 8 janvier 1667.

François CROCHARD, Ecuyer, Sr de la Sansonnière, demeurant par. d'Auverse, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour

Adrien Crochard, Ecuyer, Sr de Lespinay, son frère demeurant susditte paroisse d'Auverse le 5 septembre 1666.

Jullien Crochard, Sr de la Crochardière, y demeurant paroisse de Chemiré, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 27 août 1667.

Charles DE LA CROIX, Ecuyer, sr de Moinet, paroisse de Saint-Mathurin, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 16 septembre 1670.

Anne de Cornilleau, ve de *Claude* DE LA CROSSONNIÈRE, Chevalier,

Digitized by Google

Sr dudt lieu et ce comme ayant la garde noble de leurs fils demeurant paroisse de Mozé, El d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres de noblesse le 22 août 1667.

René DE CUILLÉ, Ecuyer, Sr des Etories, demeurant pse de Nuillé. El. de Château-Gontier. *Pierre de Cuillé*, son oncle, Ecuyer, Sr de la Marre, demt paroisse de Brissac, El. d'Angers, eurent acte de la représentation de leurs titres le 28 may 1668.

Pierre DE CUISSARD, Ecuyer, Sr de Marelle, demeurant paroisse de Vernante, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son frère le 12 novembre 1669.

Nicolas CUPIF, Sr de Teildras, de..... conseiller au présidial d'Angers, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

D

Gabriel DAVY, Seigneur de Létortière, demeurant à la Flèche, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

René Davy, Sr de Chavigné, conseiller secrétaire du Roy, auditeur des comptes en la chambre de Bretagne, demeurant à Angers, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

Jacques Davy, Sr au Chiron, avocat, et procureur et banquier extraordinaire en cour de Rome, demeurant à Angers, fut échevin de la ditte ville en 1651, continué en 1653 par déclaration du Roy du 17avril 1653, produisit ses titres avec *Clément Davy*, Conseiller au présidial d'Angers, son fils, renvoyé au conseil le 29 avril 1667. Arrêt du... 1668 qui maintient Jacques Davy et Clément, son fils.

René de DIEUZIE, Ecuyer, Sr de la Haye, paroisse de Sainte-Jammes, près Segré, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 2 avril 1667.

René de Dieusy, Ecuyer, Sr de la Ruaul et de Sermont, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 2 avril 1667.

Louis de DOMMAGNÉ, Chevalier, Sr de la Rochehue, demeurant paroisse de Chéviré-le-Rouge, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 22 août 1667.

Charles DROUET, Ecuyer, Sr de Cimbray, demeurant paroisse de Tiercé, El. d'Angers, au nombre des maintenus par M. Voisin.

Jacques DROUILLARD, Sr de la Baure et *Isidore Drouillard*, son neveu, demeurant paroisse de Chalains, El. d'Angers au nombre des maintenus par M. Voisin.

Digitized by Google

René de la DUFFERIE, Ecuyer, Sr dudit lieu, Baron de Marser, Seigneur de Bouère et de la Vaizouzière, demeurant paroisse de Bouère, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 11 août 1667.

E

Allexandre des ECOTTAIS, Ecuyer, Sr de Chantilly, de la Chevallerie et de la Houdinière, paroisse de Courcelle, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 26 mai 1667.

*Esprit d'*ESCOUBLANT, Ecuyer, Chevalier, Sr de la Touche d'Escoublant, du Vivier, de la Sorinière, paroisse de Saint-Pierre de Chemiré. El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour

Michel d'Escoublant, son cousin, Ecuyer, Sr de la Hardière, demeurant paroisse de Saint-Florent, El. d'Angers le 9 mars 1668.

*Charles d'*ESPAGNE, Ecuyer. Sr de Laubonnière, demeurant paroisse de Villiers, El. de Baugé, au nombre des maintenus par M. Voisin de Noirays.

Susanne Le Vavasseur, veuve de feu *Henry d'Espagne*, Ecuyer, Sr de Veuville, mère, garde noble de *Louis*, *Henri*, *Claude*, *Charles* et *Henriette d'Espagne*, ses enfans, demeurant paroisse de Lassé, El. de la Flèche, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

François EVEILLARD, Ecuyer, seigneur (*sic*), conseiller du Roy, président de la prévosté d'Angers, conseiller et échevin perpétuel de la ditte ville d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 6 août 1667.

F

Charles FARCY, Ecuyer, Sr de la Cartrie demeurant paroisse de Cuillé, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 7 août 1667.

Pierre de la FAUCILLE, Ecuyer, Sr de Saint-Aubin, y demeurant, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son père le 26 avril 1667.

Marc de la Faucille, Ecuyer, Sr de Saint-Aubin, y demeurant. El. d'Angers,

Pierre de la Faucille, Ecuyer, Sr dud. lieu, son frère demeurant

Digitized by Google

paroisse de l'Hôtellerie de Flée. El. de Châteaugontier, eurent acte de la représentation de leurs titres le 26 avril 1667.

Ambroise du FAY, Ecuyer, Sr de la Morinière, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 3 may 1668.

René du Fay, Ecuyer, Sr de Croye, demeurant par. de Saint-Laurent-de-Forge, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 3 may 1668.

Charles de FESQUE, Ecuyer, Sr de Marmande, demeurant paroisse de la Fosse, El. de Montreuil-Bellay,

Jacques de Fesque, Ecuyer, Sr de l'Eperonnière, demeurant par. de Clezé, El. d'Angers, eurent acte de la représentation de leurs titres le 23 février 1668.

François de FEUQUEROLLES, Ecuyer, Sr de Princé, demeurant au château de Durtal, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 27 septembre 1666.

Claude LE FEBVRE, Ecuyer, Sr de la Guiberdrie, demeurant paroisse de Saint-Maurice d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 31 décembre 1666.

Léonard Le Febvre, Ecuyer, Sr de Juillé, demeurant avec son père paroisse de Saint-Germain, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour son père, le 26 mars 1667.

Charles Le Febvre, Ecuyer, Sr de Lespinay, conseiller au parlement de Bretagne, demeurant paroisse de Bonchamps, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 31 mars 1668.

René Le Febvre, Ecuyer, Sr de Chamboureau, demeurant à Angers, auditeur de la chambre des comptes de Bretagne, eut acte de la représentation de ses titres, par devant M. Voisin qui le maintint en sa qualité d'Ecuyer, tant qu'il exercera sa charge et ne fera acte dérogeant, le 14 may 1667.

Jean de la FONTAINE, Ecuyer, Sr de Grandmaison, demeurant paroisse de Chemillé, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 9 juillet 1667.

René de FONTENELLE, Ecuyer, Sr dud. lieu, demeurant paroisse de Laigné, El. de Châteaugontier, eut acte de la représentation de ses titres le 11 décembre 1668.

Tomas FOUCHER, Ecuyer, Sr de la Feillère, demeurant paroisse de Beaufort, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 7 mars 1667.

Digitized by Google

Pierre FRAIN, Sr du Planty, assesseur en l'El. d'Angers, y demeurant, au nombre des maintenus par M. Voisin.

Guy de FRANQUETOT, Sr de Saint-Hénis, demeurant paroisse d'Andigné, El. d'Angers, au nombre des maintenus par M. Voisin, et eut acte le 23 mars 1668.

François FREZEAU, Chevalier, sr marquis de la Frezellière, demeurant en son château du Bouchet, par. de Lassé, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 29 aoust 1667.

G

René GABORIN, Chevalier, Sr de Boussay et de la Forest-Clairambault, y demeurant paroisse de Gesté, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 20 may 1669.

François de GAIGNÉ, Chevalier, Sr de Loiré, demeurant paroisse de Marsen. El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 14 juin 1667.

Denis GANCHES, Sr du Brossay et *Pierre Ganches*, Sr de la Fouronnière, frères, demeurant à Angers, maintenus par M. Voisin.

Louis LE GANTIER, Ecuyer, Sr de Vallée, épousa *Marguerite de Bongare*, dont étant veuve dudit Louis Le Gantier, demeurant au lieu de la Vallée, en la Chartre, paroisse de Chastillon. El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour elle que pour ses enfants, le 13 juin 1667.

René GASCOINQ, Ecuyer, Sr de la Musse, de la Rondellière et du Chesnay, demeurant paroisse de Tilliers, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son fils le 29 may 1667.

René du GATS, Ecuyer, Sr du Fresne, demeurant paroisse de Saint-Crespin, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 11 juin 1667.

Urbain GAUDICHER, Ecuyer, Sr d'Aversé et de la Coutardière demeurant paroisse de Brissarthe, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 18 avril 1667.

Jacques GAUTIER, Ecuyer, Sr de Chanzé, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 8 juin 1668.

Jean LE GAY, Chevalier, Sr de la Giraudière et de la Poissonnière,

Digitized by Google

demeurant au Lude, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 4 juillet 1667.

René Le Gay, Ecuyer, Sr du Verger, demeurant paroisse de Touarcé, El. d'Angers et *André Le Gay*, Ecuyer, Sr du Filleul, demeurant paroisse de Saint-Sauveur de Flée, El. de Châteaugontier, cousin dudit René, eurent acte de la représentation de leurs titres le 4 mars 1668.

Joachim GENCIEN, Ecuyer, Sr d'Erigné et de la Garenne, demeurant paroisse d'Erigné, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 30 juillet 1666.

Pierre GENDRAULT, Ecuyer, Sr de Chambon, Savary et des Pastures, demeurant à Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 20 décembre 1666.

René de GENNES, Ecuyer, Sr de la Guespière, demeurant à Faye, El. d'Angers,

Charles de Gennes, Ecuyer, Sr de Charon, demeurant paroisse de Verché, El. de Saumur et

Augustin de Gennes, Ecuyer, Sr de la Bouillère, demeurant paroisse de Linière-Bouton, El. de Baugé, eurent acte de la représentation de leurs titres le 6 mars 1668.

Hector de Gennes, Sr dudit lieu, demeurant avec son père, paroisse de Chavagne, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son père et pour *René* et *François* ses frères le 4 juin 1669.

René de GIBOT, Ecuyer, Sr du Moulinvieux et de la Perrinière, demeurant paroisse de Saint-Germain, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres tant pour lui que pour *René-Luc de Gibot*, son fils, Ecuyer, page de la grande Écurie le 19 mars 1667.

Jean GILLES, Ecuyer, Sr de la Grue, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 25 mars 1667.

François Gilles, Ecuyer, Sr de la Bérardière et du Bois de Soulaire, y demeurant, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 3 mars 1669.

Philippe GIRARD, Chevalier, Sr de la Charnassé, demeurant en sa maison de Linières, paroisse de Ballée, pays du Maine, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour son fils et pour *Jacques* et *Pierre*, ses frères, le 3 octobre 1666.

Bonaventure de Girard, Ecuyer, Sr de Boismorin, demeurant

Digitized by Google

paroisse de Cheviré-le-Rouge, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 22 août 1667.

Pierre de Girois, Chevalier, Sr de Neufvy épousa *Marie du Tronchay*, veuve dudit Girois, demeurant à la Rochemayet, paroisse de Mazé, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres tant pour luy que pour elle le 14 juin 1667.

René du Goulet, Sr du Patis et de la Chévrière, demeurant paroisse de Morannes, El. de la Flèche, eut acte de la représentation de ses titres le 21 juin 1667.

Jean Le Goux, Ecuyer, Sr des Mortiers, demeurant paroisse de Saint-Aubin-de-Pouancé, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 19 may 1667.

Raoul Le Gouz, Ecuyer, Sr de la Boulaie, demeurant audit lieu, Sr de Bordes, paroisse de Pontigné, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 3 novembre 1666[1].

Antoine Le Gouz, Ecuyer, Sr du Plessis-le-Vicomte, demeurant paroisse de Meigné-le-Vicomte, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 6 octobre 1668.

Charles-Alexandre Gouyon, Sr de la Raimbaudière, demeurant en Bretagne,

Pierre Gouyon, Sr de la Frettelière, demeurant paroisse de Trémentines, El. de Montreuil-Bellay, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noirays.

René de la Grandière, Chevalier, Seigneur dudit lieu et de Laillée, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 18 juin 1667.

René de la Grandière, Ecuyer, Sr de Montjoffroy, y demeurant paroisse de Mazé, El. de Baugé, eut acte de la représentation de ses titres le 8 mars 1668.

Henry Gray, Ecuyer, Sr de la Tromère, demeurant à Saumur, eut acte de la représentation de ses titres le 11 octobre 1666.

Guillaume de la Grée, Ecuyer, Sr de la Laudière et de la Houssaye demeurant paroisse de Saint-Laurent, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres et *Christophe de la Grée*, son oncle, le 25 septembre 1668.

[1] Il les avait présentés le 27 septembre 1666. La grosse originale de sa maintenue, ainsi que celle du suivant, sont actuellement dans les titres de M. Ch. d'Achon, à la Roche de Gennes (Maine-et-Loire).

Digitized by Google

Geoffroy de GRENOUILLON, Ecuyer, Sr de Fourneux, demeurant à l'abbaye de Fontevrault, El. de Saumur, eut acte de la représentation de ses titres, tant pour luy que pour ses enfans, le....

François GRIMAUDET, Ecuyer, Sr de la Croiserie, conseiller au parlement de Bretagne, demeurant à Angers, eut acte de la représentation de ses titres le 6 juin 1667.

Jacques de GRUGELIN, Ecuyer, Sr de Vaugelé, demeurant paroisse de Juigné, *François de Grugelin*, son frère, demeurant paroisse d'Auversé, Election de la Flèche, au nombre des maintenus par M. Voisin.

René de GUEFFRONT, Ecuyer, Sr de la Forge, demeurant paroisse de Niafle, El. d'Angers, eut acte de la représentation de ses titres, le 24 septembre 1668.

René de GUILLOT, Ecuyer, Sr du Plessis-Doussay, demeurant paroisse de Sainte-Colombe, El. d'Angers,

René de Guillot, Ecuyer, Sr de la Frémillonnière, son fils, demeurant paroisse de Chevillé, El. de la Flèche, au nombre des maintenus par M. Voisin de la Noyrais.

P. DE FARCY.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE

HISTOIRE ET BIBLIOGRAPHIE

Les quatre derniers mois écoulés ont vu surgir dans nos provinces de l'Ouest une foule de très intéressants ouvrages dont un certain nombre mériteraient à coup sûr beaucoup mieux qu'une simple mention ou un froid et trop court compte-rendu. Nous signalerons les uns et les autres, tout en demeurant pleins de regrets de ne pouvoir consacrer que quelques lignes à plusieurs d'entre eux que nous aurions été heureux de pouvoir faire apprécier, comme ils le méritent, à nos lecteurs.

BRETAGNE

Histoire généalogique de la Maison du Breil. — L'une des principales et sans contredit des plus belles publications parues cet automne en Bretagne est l'*Histoire généalogique de la Maison du Breil* (gr. in-4° 358 p., titre rouge et noir. — Rennes, impr. A. Le Roy). S'inspirant de ces pensées de Berryer « qu'il n'y a pas dans le sein des familles de force morale plus grande, plus féconde, que la pensée de se sentir obligé par l'honneur de ses pères, que le désir de porter dignement leur nom ; pas d'ambition plus pure, que celle d'aspirer avec un respect jaloux à en demeurer les gardiens fidèles et vigilants, » les savants auteurs de cette *Histoire* ont su merveilleusement mettre en

Digitized by Google

lumière et faire revivre avec une noble et grande simplicité, tous les exemples d'honneur, de courage et de vertu, qu'a donnés maintes fois cette puissante Maison à travers les âges. — Certes, ce n'était point œuvre facile que de rétablir jusqu'à nos jours les filiations généalogiques d'une famille qui a compté de nombreuses branches et tant de vigoureux rameaux, en assignant à chacun sa place légitime, en restituant à tous leur juste part de gloire et leur rôle au milieu du passé. Mais ce travail immense, fruit de longues années de recherches, n'a point, effrayé cependant les auteurs de cet ouvrage qui, en vrais Bénédictins, ont élevé à l'histoire un vrai monument. Si quelques détails ont pu parfois leur échapper, si quelque personnage d'un rameau éloigné, ou quelque alliance éphémère ont pu leur rester inconnus, du moins, ont-ils apporté dans la rédaction de leur travail la plus scrupuleuse exactitude, n'ajoutant jamais foi qu'aux renseignements qu'il leur avait été donné de vérifier aux sources. C'est dire assez avec quelle conscience, ils les ont consultées, quelle multitude d'investigations ont été nécessaires! Car l'*Histoire de la Maison du Breil*, c'est en quelque sorte notre Histoire Nationale, tout entière, étant donné qu'il n'y a guère d'évènements importants auxquels elle n'ait été mêlée. — Quant à l'intérêt capital de ce travail, pas n'est besoin de le faire ressortir. Les nombreuses familles alliées aux divers rameaux de la maison du Breil, y trouveront souvent une bonne partie de leur histoire, c'est dire assez combien il leur importera de le consulter à l'avenir. — Mais il est un autre point de vue qui doit, comme quelques autres ouvrages de ce genre, le faire hautement recommander encore. De nos jours, une funeste indifférence, aussi coupable que honteuse, nous envahit plus que jamais; trop souvent sont comptés pour bien peu les gloires et les souvenirs des ancêtres, quand ils ne sont pas totalement oubliés. Or, en parcourant ces pages, puissent les lecteurs, suivant le désir si bien exprimé dans l'*Introduction* de cet ouvrage, « redevenir fidèles à cette voix du passé. Puisse le souvenir des aïeux communs, contribuer de nouveau à maintenir dans nos maisons, la solidarité de race et les liens de famille si relâchés aujourd'hui; et que, si par des causes plus que jamais nombreuses à notre époque leurs tentes se trouvent dispersées, qu'ils ne deviennent pas pour cela étrangers les uns aux autres et n'oublient jamais ce qu'ils doivent au sang qui les unit. »

Cte Régis de l'Estourbeillon.

Digitized by Google

Un nouveau livre du Vte de Poli. — Les lecteurs de la *Revue historique de l'Ouest*, connaissent M. le Vte O. de Poli ; mais ils n'ont pu l'apprécier que comme un érudit historien, un généalogiste droit et sûr. Ils s'attendent sans doute à ce que nous leur parlions du fondateur du Conseil héraldique de France, du principal rédacteur de l'excellent Annuaire qui sert de Bulletin à cette jeune société, ou encore du savant auteur de l'*Inventaire des titres de la Maison de Milly*, du moderne d'Hozier qui a écrit, avec vérité et amour, la monumentale *Histoire généalogique* des Courtin, et c'est du romancier poète que nous voudrions au contraire un instant les entretenir.

Romancier, M. de Poli l'est au même titre que ses maîtres ; Le Sage, Alexandre Dumas ou Paul Féval, et il aime comme eux les belles aventures, les grands coups d'épée, les folles chevauchées ; une pointe d'idéal, même un voyage dans le bleu lui sourirait autrement qu'un plongeon dans la boue naturaliste. Poète, il l'est aussi, et la Muse ne lui fut jamais cruelle, il émaille volontiers sa prose de vers charmants que, dans sa modestie, il donne pour des traductions anonymes de *Canzone* italiennes, et cette prose lamartinienne a le nombre et le rythme des beaux vers. L'auteur est fidèle à toutes ses nobles aspirations, il n'a pas plus oublié les jours déjà lointains où il présentait au public la *Coupe d'amour* trop tôt brisée du pauvre rimeur Bocard de Mérivy que ceux plus récents et plus cruels où il célébrait la glorieuse infortune d'un cuirassier blessé mortellement à Reischoffen.

Mais on nous demandera pourquoi nous introduisons le romancier et le poète dans la grave compagnie des familiers de cette *Revue*. A cela nous n'aurions trop rien à répondre, car nous ne saurions raconter ici la touchante et navrante histoire d'*Amymone*, l'exquise héroïne qui donne son nom au dernier roman de M. de Poli, si ce gentilhomme de lettres n'avait précisément mêlé à ses paysages d'Italie, à ses croquis de la haute société parisienne, des réflexions philosophiques, de hautes et saines pensées où la religion et la morale trouvent l'une et l'autre leur compte. Ecoutez parler un viveur converti, qui a trouvé son chemin de Damas ou simplement un homme d'esprit que révoltent les rodomontades voltairiennes de Monsieur Homais et sa séquelle. « Ce que gagne-
» ra l'imbécile bourgeoisie révolutionnaire à tenter d'extirper la foi de
« l'âme du peuple, je le vois clairement avec les lunettes de l'histoire
« et de la raison : elle y gagnera la ruine et l'échafaud. Honnêtes phi-
« losophes, fanfarons d'incrédulité, don Quichottes du progrès, voltigeurs

Digitized by Google

« voltairiens, lorsque la bête populaire, par vous déchaînée montre les « crocs à la société, essayez donc de l'apaiser en lui parlant philosophie, « bonnes gens, si vous l'osez affronter, ce dont je doute, vous serez les « premiers mangés, et ce sera justice, comme disent les voleurs. »

On ne saurait mieux dire. M. le Vicomte de Poli parle des « lunettes de l'histoire et de la raison » qui aidaient déjà du temps du vieux poète Jean Meschinot, les *princes* et les simples particuliers à voir clair dans les affaires de ce monde. Il semble que la Providence ait doté, à sa naissance, l'auteur d'*Amymone* de ces précieuses lunettes, car il porte partout le regard assuré d'un écrivain de talent, d'un vrai chrétien et d'un bon Français.

OLIVIER DE GOURCUFF.

LA LÉGENDE DE Mgr SAINT-YVES. — Un charmant volume sur lequel nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs est *la Légende de Mgr Saint-Yves*, savante et fort curieuse étude où l'auteur, notre zélé confrère, M. le vicomte A. du Bois de la Villerabel, a su *merveilleusement*, suivant les paroles de la *France nouvelle*, « enguirlander les angles un peu sévères d'une vie ascétique, d'une vie de saint et sans s'écarter un instant des textes authentiques, nous promener à travers les *us et coutumes* du treizième siècle, dans un délicieux pastiche des lointains de notre vieux langage français. » Nous sommes persuadés que nos lecteurs éprouveront comme nous grand plaisir à être, suivant les justes paroles de l'auteur dans sa PRÉFACE, « *transportés comme en ung resve sur les ailes de nostre vieille et iolie langue française, surprinse à son aurore et simplesse princtanière, vers ung âge généreux et vraiment chrestien.* » Ajoutons que cette charmante publication est ornée de délicieuses compositions de M. Chardin, le savant héraldiste, dont l'habile crayon sait rendre avec tant de justesse le sentiment breton, et a pour éditeur M. H. Caillière, à Rennes, et pour imprimeur M. A. Le Roy. C'est dire suffisamment tous les mérites de cet ouvrage.

LIVRES ET OUVRAGES DIVERS. — Parmi les autres publications récemment parues, nous signalerons : Les très intéressants *Gestes des Bretons en Italie au XIVe siècle*, d'après des documents nouveaux et inédits, également par notre zélé confrère M. le vicomte Arthur du Bois de la Villerabel. In-8°, 33 p. Saint-Brieuc, imp. F. Guyon ; — *Les Poètes*

Digitized by Google

bretons. Notices et extraits, par O. de Gourcuff. In-4°, 33 p. Paris, H. Gautier, éditeur, Charmante plaquette où l'auteur a su fort bien mettre en relief le réel talent d'un grand nombre de nos modernes poètes bretons, trop souvent méconnus; — *La Bretagne maritime*, par B. Girard, officier supérieur du Commissariat de la Marine en retraite. Gr. in-8°, 527 p. Rochefort-sur-Mer, imp. Thézé; — *L'Éducation des Jésuites autrefois et aujourd'hui. Un Collège breton.* (Le collège Saint-Yves de Vannes, *nunc* de Saint-François-Xavier), par Fernand Butel, docteur en droit. In-8°, carré de 530 p. Paris, Firmin Didot, éditeur ; — *Notes archéologiques sur les Cléons*, par M. Félix Chaillou, officier d'Académie. In-8°, 15 p. Nantes, imp. C. Lesueur ; — *La Politique conservatrice et les Cahiers conservateurs en 1889*, par le marquis de Castellane, ancien député à l'Assemblée Nationale. In-8°, Paris, E. Plon, éditeur ; — *Guide du touriste, Brest, son château, son port, sa rade et ses environs*, par O. Pradère. In-12, 232 p. Brest, imp. Dumont ; — *Monnaies françaises et étrangères du XVe et du XVIe siècles, trouvées à Domalain (Ille-et-Villaine)*, par l'abbé M. Robert, de l'Oratoire de Rennes. In-8°, 14 p. Rennes, imp. Catel et Cie ; — *Le Fédéralisme dans la Loire-Inférieure*, par A. Lallié. In-8°, 75 p. Vannes, imp. Lafolye ; — *Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne et en Vendée*, par notre confrère M. A. Joubert. In-8°, 7 p. Vannes, imp. Lafolye; — *Une Voix de Bretagne*, par l'abbé Max. Nicol, 2e édition. Paris, imp. Bray et Retaux ; — *Levers d'étoiles*. Poësies par Dominique Caillé. In-12, Nantes, imp. Plédran ; — *Le Temps d'amour*. Poésies et impressions par H. Cormeau. 1 v. in-18, Paris, P. Sevin, édit. ; — *Paris qui roule*, par notre confrère Georges Bastard, 1 vol. Paris, Chamerot éditeur ; — *Par le pays de Brocéliande*, feuilleton du supplément du *Figaro* du 19 octobre 1889 par N. Quellien ; — *M. l'abbé Riaud, de Comblessac*. Allocution prononcée par M. l'aumônier de l'Hospice Le Graverand, à Bruz, en la fête du cinquantenaire du vénéré J. Riaud, aumônier par X. In-8°, 8 p. Rennes, imp. de l'Ouest ; — Dans le n° 23 de la *Revue illustrée de Bretagne et Anjou*: *La Hunaudaye et ses barons*, par le comte Paul de Chalus ; et *les derniers Jansénistes, Les Sœurs de Sainte-Marthe*, par L. Séché ; — Dans les livraisons de juillet, août, septembre et octobre de la même *Revue*, la suite de l'important *Nobiliaire de Bretagne* de M. de l'Estourbeillon, donnant les *Notices* relatives aux familles : *de Muzillac, de Cleuz, de Marzein*,

Digitized by Google

le Valois de Séréac, Dibart de la Villetanet, du Hindreuff, Quelo de Cadouzan, de la Souallaye, Guillard des Aulnays, Goguet de Boishéraud, de Bogat, Le Corsin ; — Dans la *Revue de Bretagne et Vendée* d'août 1889 : *Les anciens Poètes du Léon*, par notre éminent confrère M. Hersart de la Villemarqué ; — *les grandes Seigneuries de Bretagne. La Vicomté* ou *Principauté de Léon*, par A. de la Borderie;— *Correspondance du marquis de la Rouërie avec les commissaires des Etats de Bretagne en 1788*, publiée par le marquis de Monthuchon; —*Petits Poètes angevins du XVIIe siècle, Philippe Pistel*, par O. de Gourcuff. — Enfin, l'*Hermine*, charmante *Revue littéraire et artistique de Bretagne*, paraissant le 15 de chaque mois, sous la direction de MM. L. Tiercelin et J. Guy Ropartz, et dont nous avons salué avec grand plaisir, le 15 octobre dernier, l'apparition du premier numéro, renfermant de très intéressants travaux de MM. L. Tiercelin, Ch. Le Goffic, A. de la Borderie, Mme Sophie Hüe, R. du Pontavice, E. Beaufils, J.-Guy Ropartz, A. Inizan, Yan ar Breiz, Lan al Lenner.

Puis : *De l'ancien culte de saint Meloir à Meaux*, étude publiée dans la livraison de mai 1889 de la *Revue de Champagne et de Brie*, par notre confrère le R. P. dom T. Plaine ; — puis, par le même : *De concordiâ Romani et Monastici Breviariorum* (Studien und Mitthelungen, année 1889. 1re et 2e livraisons. Revue bénédictine allemande et latine publiée en Autriche) ; — *Eclaircissements sur un poëme de Prudence et sur deux saints du nom d'Hippolyte, celui de Rome et celui de Porto, que le poète a confondus*, dans les numéros de juin et juillet de la *Revue des sciences ecclésiastiques*.

NORMANDIE.

En Normandie, nous devons signaler : *Histoire de Falaise, Vicomté, Mairie, Bailliage et Élection* par Amédée Mériel. In-16, XXIV, 223 p. Bellême, imp. Levayer. — *Deux Épisodes de la Révolution. L'Artillerie et le Pillage du château de Broglie*, par E. Tiercelin, In-8° 16 p. Bernay, imp. Tiercelin ; — *Notes sur quelques inscriptions normandes du XVIe siècle, ayant trait à la pensée de la mort*, par M. Christophe Allard. In-8° 16 p. Rouen, imp. Caignard ;

Digitized by Google

— *Visite des monuments d'Evreux par l'Association normande.* In-8° 17 p. Caen, imp. Delesques ; — enfin, dans le tome VIII du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne : Notice sur Lepforges et ses Seigneurs*, par M. Beaulière ; — *La Ville et le Château de Domfront*, par H. Le Faverais ; — *La Ville et le Château et le Pays d'Esme pendant l'occupation anglaise de 1447 à 1449*, par H. du Mottay ; — *La Captivité et la Mort de Dubourg dans la cage de fer du mont-Saint-Michel.* Nouv. éd., par Eugène de Beaurepaire. Caen, imp. Delesques.

MAINE.

HISTOIRE DE L'EGLISE RÉFORMÉE DE LAVAL AU XVIIe SIÈCLE. — Continuant la série de ses laborieuses recherches, notre zélé confrère. M. André Joubert, vient de publier sous ce titre : *Histoire de l'Eglise réformée de Laval au XVIe siècle*, d'après des documents inédits (1600-1686). In-8° 141 p. Laval imp. L. Moreau), un ouvrage du plus haut intérêt pour l'histoire du Maine et du Protestantisme en France. M. André Joubert a puisé aux sources les plus sûres les principaux éléments de ce beau travail. Les Archives du Chartrier de Thouars, obligeamment mises à sa disposition par M. le duc de la Trémoille, lui ont fourni la collection des lettres si curieuses et si instructives qui furent échangées de 1606 à 1683 entre Thomas Duchemin, sieur de la Vauzelle, ancien de l'Eglise réformée et homme d'affaires des seigneurs de Laval et Charlotte Brabantine de Nassau, comtesse de Laval, duchesse de Thouars, veuve de Claude de la Trémoille ; puis non content des renseignements aussi multiples que variés que lui apportait cette correspondance, notre confrère a pris soin d'y joindre le texte complet et inédit du registre qui relate les mariages, baptêmes et sépulture des protestants de Laval de 1600 à 1683. Cette nouvelle mine était inépuisable et tenant à lui donner tout l'intérêt possible, M. A. Joubert, avec sa grande érudition, a voulu accompagner chaque acte d'une foule de notes historiques, géographiques et biographiques sur les lieux, et les personnes énumérées. Enfin son dernier chapître est spécialement consacré « aux poursuites exercées après la révocation de l'Edit de Nantes, contre Pierre Demay, époux

Digitized by Google

de Marie, de Prouvère, « cy-devant ministre de l'Église prétendue réformée de Terchant, demeurant en sa maison de la Poterie, paroisse de la Bruslatte, » et autres nouveaux convertis, accusés de diverses contraventions aux défenses du Roi. » Ce volume qui ne comprend pas moins de vingt-et-une pages de tables, devient un monument désormais indispensable à consulter pour l'histoire du Maine, et nous ne saurions trop remercier notre vaillant confrère, de nous faire ainsi profiter sans cesse de ses patientes et si curieuses investigations.

ALIETTE DE COLIZAC.

LIVRES ET OUVRAGES DIVERS. — Parmi les autres travaux intéressant le Maine, nous signalerons : *Notes inédites sur Châteaugontier au XVIIIe siècle*, par notre confrère M. A. Joubert in-8° 16 p. Châteaugontier, imp. Leclerc. — *Les Réparations faites à divers édifices du Mans. Les Recettes et les gages des officiers de Louis II, duc d'Anjou et comte du Maine, de 1368 à 1384*, d'après un document inédit du British Museum, par A. Joubert. In-8° vergé 13 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin : — *Les Troubles de Craon du 12 juillet au 10 septembre 1889*, d'après un document inédit par A. Joubert. In-8° 10 p. Laval, imp. Moreau. *Les Seigneurs de la Mollière et de la Brossinière* (XI-XVIIIe siècle), d'après des documents inédits par A. Joubert. In-8° 12 p Laval, imp. Moreau ; — *L'Invasion anglaise dans le Maine de 1417 à 1428*, par l'abbé Robert Charles ancien vice-président de la société historique et archéologique du Maine, publié par l'abbé Louis Froger. In-18°, 112 p. avec gravures. Mamers, imp. Fleury et Dangin ; — *L'Année 1789 au Mans et dans le Haut-Maine*, par Robert Triger. In-8° VIII-312 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin. *Etudes historiques et archéologiques sur la nef de la cathédrale du Mans*, par Eugène Lefèvre-Pontalis. In-8° 39 p. et planches. Mamers, imp. Fleury et Dangin ; — *Notice sur les vitraux de la cathédrale du Mans exposés en 1886, au musée Vitrail*, par l'abbé Robert Charles. In-8° 14 p. Le Mans, imp. Monnoyer; — *Le duc de la Rochefoucault-Liancourt au Crotoy*. In-18, 12 p. Le Mans, imp. Le Guicheux ; — *Marceau et Angélique des Mesliers*, par H. Chardon, dans le *Nouvelliste de la Sarthe*, des 9 et 10 août 1889 ; *Ceux du Roi* et *les Mouëttes de Douëzic*, par Ernest Bidault, 2 vol. In-18° jésus, Paris, Havard, éditeur ; — *Le dernier des Mohicans*.

Digitized by Google

Comédie en un acte, par Antony Mars. In-18° 58 p. Mayenne, imp. Nézan. Paris, lib. Tresse et Stock ; — Les trois dernières livraisons de la très laborieuse *Commission historique et archéologique de la Mayenne*, dans lesquelles nous signalerons entr'autres travaux : *l'Inscription funéraire du cimetière Saint-Aventin à Azé* (1637), par MM. Gadbin ; — *Le Disque de silex foré trouvé à Hardanges*, par M. Emile Moreau ; — et *Sépulture et Objets mérovingiens trouvés à Javron*, par le même ; — *La Facture d'orgues au XVIe siècle*, très remarquable étude due à M. J. Planté ; — *Notes sur l'ancien Laval : Maisons démolies dans le quartier de la Trinité*, par M. J. M. Richard. — *Armoiries des Commandeurs de Thévalles et du Breil-aux-Francs*, par M. L. Morin de la Beauluère. — *Les fausses Mailles brabançonnes dans le Bas-Maine au XVIe* siècle, par M. A. d'Hauterive. — *Notes sur les Mégalithes de Brecé*, par M. A. Faucon ; — *Documents relatifs à l'histoire du Comté de Laval*, par l'abbé A. Ledru ; *Le Château de Mayenne au XVe siècle* d'après des documents inédits, par le vicomte A. de Beauchêne ; — *La famille Foureau et Jérôme Gaultier des Coyers*, par M. Morin de la Beauluère ; — *L'Instruction publique à Laval avant* le XIXe siècle, par M. Queruau-Lamerie ; — *Un Manceau de la troisième croisade*, par M. l'abbé Charles Sointeau ; — *Un Arrêt de la Seigneurie de Laval en 1444*, par M. l'abbé Couanier de Launay ; — *Les Archives de la Mayenne, La série A*, par M. de Martonne, etc.

ANJOU.

Au nombre des publications les plus intéressantes et concernant l'Anjou, nous indiquerons : *La Mère des Guises*, par le marquis de Pimodan. Paris, H. Champion, éditeur ; — *Histoire du 1er régiment de cuirassiers*. Gr. in-8°, XVI-414 p. et gravures. Angers, imp. Lachèze et Dolbeau ; — *Archives des familles nobles de l'Anjou, la Touraine, le Maine et le Poitou*, par J. X. Carré de Busserolle. Tome I. In-8°, 340 p. Montsoreau. imp. Carré de Busserolle, tiré à 64 exemplaires ; — *Un Musicien du XVIe siècle. Jehan Chardavoine, de Beaufort en Anjou* et le *Premier Recueil imprimé de chansons populaires (1575, 1576)*, par Joseph Denais.

Digitized by Google

In-8°, vergé. Paris, lib. Vve Léon Techener, tiré à 125 exemplaires; — L'*Inauguration de l'Hôtel de Pincé, 1er juillet 1889, à Angers*, par A. Joubert. In-8°, 11 p. Angers, imp. Germain et Grassin; — *Albert Lemarchand* (1819-1889), par A Joubert. In-8°, 7 p. Angers, imp. Germain et Grassin ; — *Notice sur la vie de Stofflet, par M. Landrin, l'un de ses officiers*, publiée par M. Quernau-Lamerie. Gr. in-8°, 10 p. Vannes, imp. Lafolye ; *La Rossignolerie pendant la Révolution*, par M. Quernau-Lamerie. In-8°, Angers, imp. Germain et Grassin ; *La Décentralisation provinciale*, par Hervé Bazin. — In-8°, 24 p. Grenoble, imp. et lib. Baratier et Dardelet ; — *Notices sur les familles Le François des Bourtis, Aubineau d'Insay et de Mousseaux*, par J. A. Carré de Busserolle. In-8°, 38 p. Montsoreau, Carré de Busserolle ; — *La Charité à Angers*, par H. Cosnier, tome I. In-18, imp. Lachèze et Dolbeau ; — *David d'Angers et la Statue de Beaurepaire*, par Aldophe Lair. In-8°, 13 p. Angers, imp. Germain et Grassin ; — *Les Cahiers de l'Anjou en 1789*. Discours prononcé à l'Assemblée régionale de l'Anjou, de la Touraine et du Maine, le 7 juin 1889, par L. Bourguin. In-18, 31 p. Angers, Germain et Grassin. — *Hervé-Bazin*, par Alexandre Celier. In-8° 23 p. Paris, imp. de Soye et fils ; — *La Cousine Esther*, par M. Maryan. In-18 jésus, 224 p. Angers, imp. Burdin et Cie ; — Dans les 1re et 2e livraisons du tome XIXe de la *Revue d'Anjou* (juillet-août 1889) : *Les Livres d'heures de la Bibliothèque d'Angers*, par Mgr Barbier de Montault; *Etude sur les comptes de Macé-Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376)*, par A. Joubert; — *Le Portefeuille d'un curieux*. Notes et documents sur l'histoire, l'archéologie et littérature angevines, par J. Denais.

POITOU ET SAINTONGE.

En Poitou et Saintonge, nous devons signaler : *Les Archives d'un serviteur de Louis XI. Lettres et documents inédits* (1451-1481). Magnifique volume publié par M. le duc de la Trémoille et édité avec grand luxe par notre confrère Emile Grimaud. Un vol. in-8° 227 p. Cet ouvrage, tout rempli de précieux renseignements sur la vie d'un gentilhomme au XVe siècle, ne contient rien moins qu'une

foule de documents et de correspondances, concernant Georges de la Trémoille, sgr de Craon, né en 1430, 2e fils de Georges, sire de la Trémoille, sgr de Sully, premier ministre de Charles VII et de Catherine de L'Isle-Bouchard : — *Armoiries vendéennes Répertoire héraldique des nobles et anoblis du Bas-Poitou*, par R. Albert. In-8° 84 p. Nantes, imp. Emile Grimaud. Cette excellente brochure, à la portée de tous, est appelée à rendre bien des services. Dans ce travail aussi sérieux que consciencieux, l'auteur comprend outre les familles mentionnées par d'Hozier, les maisons féodales éteintes avant la recherche de 1696, les familles dont les titres sont postérieurs à cette date, les seigneurs étrangers possessionnés en Bas-Poitou, les évêques de Luçon et Maillezais, les abbés de ces deux diocèses et certaines familles établies de nos jours en Vendée. — *Epigraphie poitevine et saintongeaise*, par le lieutenant Esperandieu. 2 v. gr. in-8° Melle, imp. Lacuve ; — *Les Gisants d'Anzac* ou *la Tombe présumée de la veuve de Barbe-Bleue*, par le Cte L. de Fleury. In-8° 9 p. Saint-Maixent, imp. Reversé ; — *L'Œuvre poétique de M. O. Richard*, par M. J. L. de la Marsonnière. In-8° 13 p. Saint-Maixent, imp. Reversé ; — *Notes historiques et généalogiques sur les Joubert de Noirmoutiers aux XVIIe et XVIIIe siècles*, d'après des documents inédits, par A. Joubert. In-8° 10 p. Vannes, imp. Lafolye ; — *Oyron, son Château, sa Collégiale*. Monographie, par l'abbé Bossebœuf, professeur d'histoire, secrétaire général de la Société archéologique de Touraine ; — *En Sèvre. Notes de voyage*, par L. de Kadoré. (Ludovic Guette). Charmante plaquette in-4° ornée de nombreuses illustrations et précédée d'une *Préface* par Pierre Loti. Niort imp. Clouzot ; — Dans la 3e livraison de la 2e année de la *Revue du Bas-Poitou* : *Paul Baudry* par A. Bonnin, *Le Missel de Sainte-Marie d'Olonne* par Mgr Barbier de Montault. — *Etudes sur la Forêt de Vouvent, Ses anciens fours à verriers* par L. Brochet, agent-voyer d'arrondissement. — *Le Livre d'or de Fontenay-le-Comte. Les Merson* par René Vallette ; — *Les premiers Maires des Sables-d'Olonne. Laurent Bouhier* et *Aimé Dupleix*, par un Sablais. — *Fleurs de Chardons de Jules de Vorys*, par A. Bonnin ; — *Chronique*, de R. de Thiverçay ; — Dans le *Publicateur de la Vendée* du 9 juin 1889 : *Une Tempête aux Sables-d'Olonne* (26 nivôse an XII), par Jules de Chaulme (abbé Teillet) ; — La très importante nouvelle édition du *Catalogue du Musée lapidaire de Saintes*, par M. Louis Audiat avec seize planches dues à M. le

Digitized by Google

lieutenant Espérandieu ; — *Procès et condamnation à mort de Pierre-Ignace Méthé de Fonremis de la Mothe, guillotiné à Rochefort, le 2 avril 1794* par Marcel de Fonremis. In-8° 84 p. Bordeaux imp. Bellier ; — Dans la 5e livraison du tome IX de la *Revue de Saintonge et Aunis*, le très remarquable article de M. de la Morinerie sur *François Arresrac et les capitaines Saintongeais du XVIe siècle*, tout rempli de détails nouveaux et inédits sur ce vaillant guerrier et la pléiade des capitaines huguenots, si valeureux, mais si peu connus.

VARIA

Récompenses académiques. — Dans sa séance publique annuelle du 14 novembre 1889, l'Académie a décerné entre autres les récompenses suivantes :

Trois prix Montyon de quinze cents francs : A M. l'abbé Paul Lallemand, pour son *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France* ; — A M. René Bazin, pour son ouvrage : *Une tache d'encre* ; — A M. René Vallery-Radot, pour son volume sur *Madame de Sévigné*.

Un prix Montyon de cinq cents francs à M. N. Quellien, pour son ouvrage *Chansons et Danses des Bretons*.

Le grand prix de la fondation Gobert : A M. le vicomte G. d'Avenel, pour son ouvrage intitulé : *Richelieu et la Monarchie absolue*.

Le second prix de la même fondation à notre compatriote M. Edmond Biré pour son volume : *Paris en 1793*.

Un prix de deux mille francs de la fondation Marcellin Guérin, à notre savant confrère, M. Léon Palustre, pour son splendide ouvrage *La Renaissance en France*.

Profitons de l'occasion pour faire connaître ici les termes si flatteurs du *Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur les ouvrages envoyés au concours de 1889*, à propos des savants travaux de notre infatigable confrère M. A. Joubert.

« La Commission tient à signaler, en outre, à votre atten-

Digitized by Google

« tion certains ouvrages auxquels elle a regretté de ne pou-
« voir attribuer de récompenses.

.....

« M. Joubert, en publiant l'*Histoire de la baronnie de Craon*,
« *de 1382 à 1626* (Angers Paris, 1888, in-8°), à M. A. de
« Rochemonteix, en écrivant un volume intitulé *La maison*
« de Gaule, étude sur la vie et les œuvres des Convers de
« Citeaux en Auvergne, au moyen-âge (Paris, 1888, in-8°),
« nous ont donné deux bons livres, faits avec soin et agréables
« à lire .. »

Tous nos lecteurs savent que notre sympathique confrère est déjà depuis plusieurs années, lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MARIAGES.

BRETAGNE.

Mariage célébré dans l'Eure, au château du Champ-de-Bataille, le 31 juillet du comte Louis DE BOISGESLIN, lieutenant au 3e régiment de cuirassiers,

Avec :

Mademoiselle Winifred CONSETT.

Mariage célébré le 7 août au Bignon (Loire-Inférieure) par Mgr l'évêque de Nantes, de M. Jean DE LA BASSETIÈRE, docteur en droit, fils de feu M. Edouard de la Bassetière et de Madame, née de la Biliais,

Avec :

Mademoiselle Marie D'AVIAU DE TERNAY, fille de M. le Marquis d'Aviau de Ternay, conseiller général du canton d'Aigrefeuille

Mariage célébré à Paris, le 10 août, à Saint-Thomas d'Aquin de M. le vicomte Robert-Marie-Edouard DE MONTI DE REZÉ, filleul de S. A. R. Robert, duc de Parme et de S. A. R. Mlle duchesse régente de Parme, fils de feu M. le comte Edouard de Monti de Rezé, secrétaire et confident de S. A. R. Mgr le comte de Chambord et de Madame, née Faton de Faverney

Digitized by Google

Avec :

Mademoiselle Marie-Camille DE FREDY, fille du comte Maxime de Fredy et de la comtesse de Fredy, née Noëmie Hémery de Lazenay.

Mariage célébré en août de M. le vicomte DU BOURGBLANC, capitaine au 15e régiment de chasseurs à cheval, officier d'ordonnance du général Blot, commandant le 5e corps d'armée.

Avec :

Mademoiselle Noémie GUÉNEAU DE MUSSY, fille de M. le docteur Guéneau de Mussy, médecin et ami de Mgr le comte de Paris.

Mariage célébré le 5 septembre à Pluvigner Morbihan), par Mgr Bécel, évêque de Vannes, de M. le Vte Achille ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET, fils du généralde division, comte Espivent de la Villeboisnet, sénateur, grand-croix de la Légion d'honneur, de Saint-Grégoire-le-Grand et de Charles III d'Espagne,

Avec :

Mademoiselle Anne HARSCOUET DE SAINT-GEORGE, fille du comte Harscouët de Saint-George, chevalier de Saint-Crégoire-le-Grand, conseiller général du Morbihan, et de la comtesse, née Jeanne de la Bourdonnaye.

Mariage célébré dans les premiers jours de septembre, de M. Paul-Marie-Marcel DE LAISTER, avocat à Poitiers,

Avec :

Mademoiselle Elodie-Marie-Charlotte BALIZY.

Mariage célébré le 17 septembre en l'église d'Offranville (Seine-Inférieure), de M. le comte Yves DU PLESSIS D'ARGENTRÉ,

Avec :

Mademoiselle Geneviève GAUTHIER D'HAUTESERVE.

Mariage célébré le 26 septembre, en l'église de Quessoy (C.-du-N.), de M. le comte Alfred DU PLESSIS DE GRÉNÉDAN,

Avec :

Mademoiselle Félicité DU PONTAVICE DE VAUGARNY, fille du comte et de la comtesse, née du Breil de Pontbriand.

Mariage célébré en septembre de M. DE LA ROCHE-KERANDRAON, lieutenant de vaisseau,

Digitized by Google

Avec :

Mademoiselle Marie Zédé, fille du vice-amiral Zédé, préfet maritime de Brest.

Mariage célébré, à Vannes, dans les premiers jours d'octobre, de M. Jules-Marie Borius, médecin de 2e classe de la marine,

Avec :

Mademoiselle Jeanne-Marie-Thérèse Palasne de Champeaux.

Mariage célébré dans les premiers jours d'octobre, de M. le vicomte Auguste Le Bel de Penguilly,

Avec :

Mademoiselle Léonie de Chappedelaine.

Mariage célébré dans les premiers jours d'octobre, de M. Gustave-Hippolyte de Gallis, capitaine au 65e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur,

Avec :

Mademoiselle Marie-Anne-Julie Robin.

Mariage célébré à Saint-Louis de Brest, le 3 octobre, de M. le comte de Maleyssie, propriétaire dans l'Orne,

Avec :

Mademoiselle Burnett-Stears, dont le père, mort récemment à Brest, fut si regretté.

Mariage célébré à Lyons-la-Forêt, vers la mi-octobre de M. Maurice de Ronseray, sous-lieutenant au 8e régimeut de cuirassiers, fils du marquis de Ronseray, administrateur des chemins de fer du Nord,

Avec :

Mademoiselle Marie-Thérèse Le Roux.

Mariage célébré à Nantes, à la cathédrale, le 23 octobre dernier, de M. Jules Chassain de Fonmartin de Lespinasse, fils de feu M. Jules Chassain de Fonmartin de Lespinasse et de Madame, née Armande Le Pourceau de Tréméac,

Avec :

Mademoiselle Marthe de Suyrot, fille de M. Charles de Suyrot et de Madame, née de Surineau.

Digitized by Google

Mariage célébré en l'église de Baden (Morbihan) par S. G. Mgr Bécel, évêque de Vannes. de M. Etienne de Tugny, fils de M. le vicomte Charles de Tugny,

Avec :

Mademoiselle Louise de L'Ecuyer de la Papotière, fille du vicomte de l'Ecuyer, ancien sous-préfet.

Mariage célébré en octobre de M. Arthur-Jean-Sébastien-Odile de Tarade, sous-lieutenant au 116e régiment de ligne,

Avec :

Mademoiselle Pauline-Joséphine Philippe.

Mariage célébré le 19 octobre par S. G. Mgr Le Coq, évêque de Nantes, en l'église Saint-Clément de ladite ville, de M. Henri-Marie-Jacques-Fernand-Paul-Guillaume-Arthur de Cazenove de Pradines, fils de M. de Cazenove de Pradines, député de la Loire-Inférieure et de Madame, née de Bouillé,

Avec :

Mademoiselle Julie-Marie-Françoise Henriette de Boscals de Réals, fille de M. le colonel de Boscals de Réals, commandant le 93e régiment d'infanterie, commandeur de la Légion d'honneur et de Madame, née de la Gournerie.

MAINE ET NORMANDIE.

Mariage célébré à Sacé (Mayenne) le 3 septembre, de M. le vicomte Amable de Cacqueray-Valmenier, fils du comte et de feue la comtesse Anatole de Cacqueray-Valmenier,

Avec :

Mademoiselle Magdeleine d'Ozouville, fille de M. d'Ozouville et de feue Madame, née Pauline de l'Estourbeillon.

Mariage célébré, le 25 septembre, dans l'église de la Notre-Dame de la Couture au Mans, de M. Paul de Latour,

Avec :

Mademoiselle de Lavigerie.

Mariage célébré en septembre de M. de Taffanel de la Jonquière, capitaine à l'école de guerre, fils du marquis de Taffanel de la Jonquière, propriétaire dans l'Orne,

Avec :

Mademoiselle Louise de Villedieu de Torcy, fille du feu marquis de Torcy.

Mariage célébré à Paris vers le 15 octobre en l'église de Saint-Vincent-de-Paul de M. Mery de Belgarde,

Avec :

Mademoiselle de la Lande, fille de la baronne de la Lande.

Mariage célébré à Paris en l'église Sainte-Clotilde le 5 novembre de M. le comte de de la Croix de Chevrières de Sayve, fils du marquis de la Croix de Chevrières de Sayve, ancien ministre plénipotentiaire,

Avec :

Mademoiselle Jeanne Ruyneau de Saint-George, fille du lieutenant-colonel vicomte Ruyneau de Saint-George et de la vicomtesse, née de Poléon.

ANJOU ET POITOU.

Mariage célébré à Angers dans les premiers jours d'août de M. de Rogier, directeur du haras de cette ville.

Avec :

Mademoiselle de la Grange.

Mariage célébré le 5 septembre au château de Boran, près Chantilly, de M. le Vte Jean d'Harambure de la Poëze, lieutenant au 5e régiment de hussards, fils de Gabriel, comte d'Harambure de la Poëze et de Théodora Buyneau de Saint-George,

Avec :

Mademoiselle de Sancyre Paralière, fille du comte de Sancy de Sancy de Paralière, chef d'escadron au 3e régiment de chasseurs, et de la comtesse, née de Gobelin d'Offemont.

Digitized by Google

Mariage célébré le 25 septembre en l'église Saint-Etienne-de-Tours, par Sa Grandeur Monseigneur Becel, évêque de Vannes, de M. Charles, comte de Laffont, petit-fils de l'amiral Laffont, sous-lieutenant au 66e régiment de ligne.

Avec :

Mademoiselle Louise Budan de Russé, fille de Julien-Gabriel Budan de Russé et de Jacqueline de Maillé de la Tour-Landry.

Mariage célébré à Chartres le 11 octobre de M. Raoul Brothier de Rollière, ingénieur à Paris, fils de M. et Mme Paul Brothier de Rollière, appartenant à une vieille famille poitevine,

Avec :

Mademoiselle Suzanne Poyet, fille de M. Poyet, contrôleur principal des contributions directes.

Mariage célébré à Poitiers le 30 septembre de M. Gosset, lieutenant au 33e régiment d'artillerie, fils de M. Gosset, ancien garde principal d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur,

Avec :

Mademoiselle Augustine Poirault.

Mariage célébré, le 24 octobre, dans la cathédrale de Nancy, par S. G. Mgr Turinaz, évêque de cette ville, de M. le comte Jean de Cugnac, lieutenant au 18e régiment de chasseurs à cheval.

Avec :

Mademoiselle Marguerite Peting de Vaulgrenant, fille du général de division de Vaulgrenant, membre du comité d'artillerie.

NECROLOGIE

BRETAGNE.

Bien des deuils sont venus depuis quatre mois attrister nos provinces de l'Ouest, et il nous serait peut-être difficile, d'enregistrer toutes les pertes douloureuses qu'elles ont subies. Nous signalerons cependant, celles qui nous ont été les plus sensibles ou que nous avons pu noter.

Digitized by Google

La Bretagne a successivement perdu :

M. Corentin Guiho, Président de Chambre honoraire à la Cour de cassation, commandeur de la Légion d'honneur, mort le 12 juillet à Versailles âgé de 83 ans. Il était père de l'ancien député de Quimperlé, avocat général près la Cour d'appel d'Amiens ; — M. le capitaine de vaisseau Le Febvre d'Abancourt, officier de la Légion d'honneur, mort à Saint-Brieux le 26 juillet ; — M. l'abbé Jaouen, recteur d'Elliaut (Finistère), mort le 27 juillet à l'âge de 50 ans. Il avait été précédemment vicaire de Pouldergat et de Saint-Louis de Brest et recteur de Poullan ; — Mme de Kaerbout, vicomtesse de Poulpiquet du Halgoet, morte les derniers jours de juillet au château de Trégranteur, en Guégon, près Josselin. Elle était mère de M. le viconte Hippolyte de Poulpiquet du Halgoët, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller d'arrondissement de Josselin et de M. le vicomte Maurice de Poulpiquet du Halgoët, chef d'escadron au 28e régiment d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur ; — M. Alexandre-Louis de Fleuriot, mort à Nantes le 1er août à l'âge de 64 ans. — M. l'abbé Jouaux, ancien vicaire à Dol, mort à la communauté des Chênes, à Paramé (Ille-et-Vilaine), dans les premiers jours d'août, à l'âge de 34 ans. — M. le colonel en retraite Maréchal, de l'artillerie de marine, officier de la Légion d'honneur, mort à Lorient dans les premiers jours d'août, âgé de 87 ans. — M. Le Gallic du Rumel, ancien président du tribunal de commerce de Vannes, membre du comité départemental de la Croix-Rouge, mort à Vannes, le 4 août, à l'âge de 73 ans ; — M. Alfred-Victor-Constantin Fossette, directeur des contributions indirectes en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Nantes le 11 août, âgé de 63 ans ; — M. Théodore Jokoski, officier comptable des subsistances militaires en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort le 11 août à Nantes, à l'âge de 61 ans ; — M. Georges Musseau, avoué à Saint-Nazaire, mort dans cette ville le 12 août, à peine âgé de 30 ans, — M. l'abbé Keriel, recteur de Loqueffret (Finistère), mort le 17 août ; — M. Jean-Marie-Mathias-Philippe-Auguste, marquis de Villiers de l'Isle-Adam, fils unique de Charles-Toussaint-Joseph, marquis de Villiers de l'Isle-Adam, et de Marie-Françoise Le Nepvou de Carfort de Kerinon, né à Saint-Brieuc en 1838, mort à Paris, le 20 août dernier. Il laisse un fils, M. Victor de Villiers de l'Isle-Adam, âgé de huit ans ; — M. Arthur-Frédéric Delamare, docteur en médecine, professeur honoraire à l'Ecole de Médecine de Nantes, l'un des membres fondateurs de la *Société archéo-*

Digitized by Google

logique de la Loire-Inférieure, mort dans sa propriété de la Gilardrie près Nantes, le 22 août, à l'âge de 85 ans ; — M. Louis-Ernest-Césaire Le Grand, officier d'Académie, organiste de la cathédrale de Nantes, professeur au Lycée et à l'Ecole normale, mort le 22 août à Batz (Loire-Inférieure) ; — Madame veuve Maurice Levesque du Rostu, morte à Plessé le 23 août ; — M. Jules Sabry de Montpoly, mort à Nantes le 23 août à l'âge de 79 ans ; — M. Maitrot de Varennes, doyen des notaires de l'arrondissement de Vannes, conseiller municipal de Rochefort-en-terre, membre de la chambre des notaires de l'arrondissement, mort à Rochefort le 27 août ; — M. l'abbé Allozé, professeur au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray, mort à Sainte-Anne, le 28 août ; — M. l'abbé Joseph Moyon, curé de Saint-Joseph de Portricq, près Nantes, mort le 31 août, à l'âge de 59 ans. Il était né à Saint-Joachim ; — Mme Charles Guillo du Bodan, née Marie-Amélie Hardouin du Parc, femme de M. Guillo du Bodan, député du Morbihan, chevalier de la Légion d'honneur, morte au Mans le 9 septembre, des suites d'une longue et douloureuse maladie ; — Mme la comtesse Le Gonidec de Tressan, mère du vaillant député de Vitré, morte subitement à Laval, le 3 septembre, au moment où elle se disposait à rentrer à son château de la Baratière ; — M. l'abbé Robbedelle, missionnaire apostolique, ancien curé du Pont-Saint-Martin, (Loire-Inférieure), né à Pontchâteau en 1801, mort le 4 septembre à Nantes, à la Maison du Bon-Pasteur ; — Le R. P. Louis Gahier, de la Congrégation des Eudistes, supérieur du collège Saint-Sauveur de Redon et frère du R. P. Gahier, supérieur des missionnaires de l'Immaculée-Conception de Nantes, de M. Gahier, conseiller général de Rougé, de M. Stanislas Gahier, conseiller municipal du 3e canton de Nantes, mort à Rougé, le 6 septembre à l'âge de 57 ans ; — M. Levesque, greffier du tribunal civil de Guingamp, enlevé le 12 septembre en quelques heures par une attaque de paralysie ; — Mme Marie-Corentine Boucher, religieuse de la Congrégation du Saint-Esprit, morte le 13 septembre à l'âge de 31 ans ; — Mlle Jeanne-Marie Pottier de Mancourt, morte à Nantes, le 13 septembre, à l'âge de 74 ans ; — M. le chanoine Genty, doyen des vicaires de France mort à 90 ans, au presbytère de la basilique de Saint-Quentin (Aisne), le 16 septembre, après 54 ans de ministère dans la même paroisse. Ancien officier, décoré de la Légion d'honneur, il avait acquis à Saint-Quentin, une grande influence sur la classe ouvrière dont il fut toujours le bienfaiteur généreux et dévoué.

Digitized by Google

M. l'abbé Félix-Marie-Eloy Genty, né à Lamballe, le 13 février 1799, avait été nommé vicaire à Saint-Quentin dans le courant de l'année 1835. Il avait été élevé à la dignité de chanoine honoraire du diocèse de Saint-Brieuc, par Mgr Bouché, le 11 novembre 1885 ; — M. le docteur Le Petit Lemazure, ancien maire de Plancoët (C.-du-N.), inspecteur des enfants assistés dans le Cantal, mort subitement à Aurillac, le 16 septembre. — Mme Marie-Agnès Le Gall, religieuse de la Congrégation du Saint-Esprit, morte le 17 septembre âgée, de 66 ans ; — M. Derome, ancien président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, ancien substitut à Angers, ancien procureur à Pontivy et Quimper, mort à Rennes le 18 septembre, âgé de 62 ans ; — Mlle Victorine de Brisay, tante de notre sympathique confrère M. le Marquis de Brisay, d'Auray, morte le 18 septembre dans sa 84e année; — M. P. Goupillère, professeur depuis plus de 30 ans au collège de Dinan, mor dans cette ville le 18 septembre d'une attaque de paralysie ; — Mlle Jeanne-Elizabeth-Marie Brisou des Longrais, morte à Rennes, le 28 septembre à l'âge de 63 ans ; — M. le chanoine Doméon, mort à Saint-Brieuc, le 28 septembre âgé de plus de 80 ans ; — M. Joseph LeBeller, conseiller général conservateur du canton de Baud (Morbihan), mort subitement à Pontivy le 29 septembre, à l'âge de 38 ans ; — M. Edouard-Antoine Boubée, mort le 30 septembre à Nantes à l'âge de 47 ans ; — Mme veuve Stanislas du Rocher, née Adélaïde-Marie-Renée de Trogoff morte vers le 5 octobre à Redon à l'âge de 83 ans ; — Notre compatriote, le célèbre peintre paysagiste Jules Dupré, originaire de Nantes, mort à Paris, le 7 octobre et dont les obsèques ont été célébrées le 9, à l'Isle-Adam. L'illustre peintre de la *Vanne*, avait obtenu la médaille d'honneur à l'Exposition universelle et allait être nommé commandeur de la Légion d'honneur ;—Mme la Comtesse douairière de la Moussaye née Geneviève-Julie-Marie-Anne de Palys, morte le 7 octobre au château de Lingourdy, en la paroisse de Bodéo (C. du N.) après quelques jours de fièvre seulement dans sa 60e année ; — M. l'abbé Jean-Marie L. Faucheur, recteur de Saint-Martin-des-Prés (C. du N.) depuis le 18 juin 1874, mort dans cette paroisse le 9 octobre. Né à Quintin, le 22 mars 1830, il avait été ordonné prêtre le 10 juin 1854, pendant son professorat au petit séminaire de Plouguernevel où il résida quatorze ans. Nommé recteur de Saint-Michel-de-Plélan-le-Petit, le 16 octobre 1868, il avait été transféré à Langast le 24 décembre 1871 où il demeura jusqu'à sa nomination à Saint-Martin-des-Prés ; —

Digitized by Google

M. Charles-Auguste Saunier, colonel d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, mort à Nantes le 11 octobre, à l'âge de 74 ans ; — M. l'abbé Julien Gagneux, ancien curé de Villepot, mort à Nantes le 11 octobre à l'âge de 74 ans ; — Mlle Marie-Pauline Galbaud du Fort, morte au château du Fort près Nantes, le 11 octobre, dans sa 31e année ; — Mme Loïsa Puget, morte à Paris vers la mi-octobre, à l'âge de 77 ans. Tout le monde connait ses charmantes romances : l'*Angelus*, l'*Ave Maria*, le *Soleil de ma Bretagne*, la *Prière de ma mère*, et la *Grâce de Dieu* et tant d'autres qui furent si populaires, longtemps encore après leur apparition ; les vers de ces romances étaient composés par le mari de Mme Loïsa Puget, M. Gustave Lemoine, un des auteurs de *la Grâce de Dieu*, mort il y a quatre ans ; — M. le docteur Charles Dayot, mort au château de Cavardin en Saint-Nicolas de Redon, le 16 octobre ; — M. Hippolyte-Victor Baron, sous-commissaire de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Nantes, le 16 octobre, à l'âge de 69 ans ; — M. Yzopt, ancien conseiller à la cour d'appel de Rennes, mort le 19 octobre à Rennes à l'âge de 68 ans ; — M. le général Le Mordant de Langourian, mort vers le 25 octobre à l'âge de 69 ans, au château d'Herauritz à Ustaritz (Basses-Pyrénées), où il demeurait depuis son mariage avec Mlle d'Arcangues. Il s'était fort distingué pendant la campagne de 1870, au retour de laquelle il fut arrêté par les insurgés de la commune à Paris, à la gare d'Orléans en même temps que MM. le général Chanzy et Turquet, dans la soirée du 18 mars. Il resta plusieurs jours prisonnier, mais put cependant recouvrer sa liberté. Promu au grade de général de brigade le 30 décembre, 1875, il commanda successivement les subdivisions d'Auch et de Nantes et s'était fixé à Ustaritz en prenant sa retraite, le 4 mai 1887 ; — M. le Comte de l'Ecuyer de la Papotière, mort à Paris le 28 octobre ; — M. Pierre-Aristide Faron, commissaire de la marine en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, mort à Nantes le 30 octobre, à l'âge de 75 ans ; — M. Georges-Marie Halna du Fretay, mort à Nantes le 4 novembre, à l'âge de 66 ans ; — M. le comte Aurélien de Courson de la Villeneuve, frère du feu général gouverneur du Palais des Tuileries sous Napoléon III, mort à Bayonne le 5 novembre, à l'âge de 82 ans. Ancien administrateur de la Bibliothèque nationale, il avait été avec ses amis, MM. de Montalembert et de Falloux, Mgr Dupanloup et le P. Lacordaire, l'un des plus vaillants défenseurs de la liberté de l'enseignement. Auteur deux fois couronné par l'Académie française pour son *Histoire*

Digitized by Google

de Bretagne et son *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, il collabora à de nombreux journaux et revues et eut l'honneur de publier après la mort de Montalembert les deux derniers volumes des *Moines d'Occident*; — M. le colonel Armand FILHOL DE CAMAS, mort le 9 novembre au château de Ruliac près Vannes, à l'âge de 75 ans. Fils du général de Camas et du colonel du 6e de ligne, tué à Inkermann, il avait repris du service en 1870 et commandé les Mobiles du Morbihan au siège de Paris. Il laisse un fils et une fille, Mme Gimelle; — M. de CHATEAUBRIAND, chevalier de la Légion d'honneur, ancien attaché d'ambassade et ancien conseiller général d'Ille-et-Vilaine, mort le 10 novembre, au château de Combourg; — Mme JOUON, née Aline-Marie PROUST DE LA GIRONNIÈRE, morte à Nantes, le 14 novembre à l'âge de 45 ans; — M. le capitaine de vaisseau BEHIC, membre adjoint du Conseil d'Amirauté, mort à Paris le 22 novembre d'une attaque d'apoplexie. Né le 5 février 1834, il était entré au service en 1852. Il avait été nommé capitaine de frégate le 17 décembre 1874 et capitaine de vaisseau le 25 août 1881; — Mme de la BARRE, née Xavérine-Joséphine JUCHEREAU DE SAINT-DENIS, morte à Nantes le 19 novembre, âgée de 59 ans; — M. le commandant Joseph-Hippolyte SAGOT, chef d'escadron d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, commandant la direction d'artillerie du château de Nantes, mort à Nantes le 24 novembre à l'âge de 54 ans; — Mme d'HANONCELLES, née Henriette de CHARETTE, fille du général baron de Charette et de sa première femme, née Antoinette de Fitz-James, née à Rome en 1865, morte le 24 novembre au château de Bourlemont, dans les Vosges, chez le comte d'Alsace, marié à Mlle de Ganay, enlevée en quelques heures, à l'âge de 24 ans. La *Revue historique de l'Ouest* ne saurait trop, en cette douloureuse circonstance, s'associer à ce deuil nouveau qui vient si cruellement frapper la famille de Charette et le vaillant général; — M. l'abbé Auguste GAUCHET, curé de la Boissière du Doré, mort à Nantes le 21 novembre, âgé de 53 ans.

NORMANDIE.

En Normandie, nous avons à déplorer les pertes de M. Henri-Charles-Sébastien-Marie, marquis DE BROSSARD, ancien attaché au secrétariat de l'Algérie, puis au Ministère de la marine, chevalier de la Légion

Digitized by Google

d'honneur, né à Saint-Germain-en-Laye, le 20 novembre 1820, mort à Paris, le 10 juillet. Il était l'aîné des fils de François-Léopold, marquis de Brossard, chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, et de Saint-Jean de Jérusalem, l'un des gardes du corps qui accompagnèrent Charles X à Cherbourg et brisèrent leur épée en 1830, mort à Argentan le 7 décembre 1844, et de Henriette-Jean-Baptiste-Marie-Louise de Tredern de Kerizec ; — M. Gaspard-Louis-Aimé, duc de Clermont-Tonnerre, chevalier de la Légion d'honneur, vice-président du Conseil général de l'Eure, né le 15 mars 1812, fils d'Anne-Marie-Gaspard de Clermont-Tonnerre, pair de France et ministre de la guerre sous la Restauration, chevalier de la Toison-d'or, et de Charlotte-Mélanie de Carvoisin d'Astry, mort à Paris, le 20 juillet. Il avait épousé en premières noces, en 1837, Philiberte-Antoinette-Cécile de Clermont-Montoison, dernière de sa branche et en secondes noces, le 31 janvier 1857, Marie-Jeanne-Léontine de Nettancourt-Vaubecourt, dont il n'eut pas d'enfants ; — M. Deslandes, de Caen, officier élève à l'École de cavalerie de Saumur, mort le 30 juillet à l'âge de 24 ans ; — M. le Cte de Carbonnel de Canizy, d'une vieille famille de Normandie, mort au château de la Paluelle le 7 août ; — M. le cardinal Aimé-Victor-François Guilbert, archevêque de Bordeaux, né à Cerizy-la-Forêt, (Manche), en 1812, mort vers la mi-août. Il était curé de Valognes, lorsqu'en 1867, ses talents d'administrateur et d'écrivain ayant attiré l'attention sur lui, il fut nommé évêque de Gap. Transféré en 1879 à l'évêché d'Amiens, il fut peu de temps après appelé à l'archevêché. Il y a quelques mois, Léon XIII, l'honorait de la pourpre romaine. Mgr Guilbert comptait par le talent comme par la dignité parmi les évêques de France les plus remarquables, son grand ouvrage la *Divine Synthèse* ou l'*Exposé rationnel au double point de vue apostolique et pratique de la Religion révélée* (2 vol. in-8°), est une œuvre des plus remarquables ; et plusieurs de ses mandements avaient attiré l'attention publique. Sa mort sera vivement ressentie par les fidèles et l'épiscopat français tout entier ; — Mme Louise-Pauline d'Oilliamson, vicomtesse de Luppé, décédée à Pontivy (Morbihan) dans la première quinzaine de septembre. Fille de Marie-Elie, Vte d'Oilliamson, et d'Alix-Marie-Thérèse de Champagne-Bouzey, elle avait épousé en juin 1886, M. Gaston-Marie-Ernest-Gontrand de Luppé, chef d'escadron au 2e régiment de chasseurs ; — M. l'abbé Charles-Amédée-Léon Le Costurier de Courcy, chanoine

Digitized by Google

honoraire vicaire général de Paris, Directeur des Œuvres diocésaines, mort à Paris le 16 septembre à l'âge de 45 ans ; — M. Amédée Gosset de la Rousserie, né à Rouen le 14 mai 1810, mort à Rouen le 28 septembre ; — Mme de Gonfreville, morte à Rouen le 8 octobre ; — Mme la Marquise douairière de Colbert, née de Portes, morte le 10 octobre au château de Mailloc près Lisieux. Elle était petite-fille du célèbre astronome Laplace, mère du colonel de Colbert, du comte de Colbert-Laplace, député du Calvados, de la duchesse de Doudeauville, de la comtesse de Montgommery et de la vicomtesse de Sapinaud ; — M. l'abbé Victor-Ferdinand Gelot, né au Havre, le 15 janvier 1830, ancien vicaire de Bleville (Seine-Inférieure en 1867, d'Etretat en 1868, ancien curé de Rogerville en 1870 et de Fontaine-la-Mallet en 1873, démissionaire depuis quelques mois, mort le 13 octobre. — M. l'abbé Henri-Joseph Desportes, né à Rouen le 10 mai 1805, curé de Quévillon depuis 1875, mort le 14 octobre ; — M. l'abbé Jean-Baptiste Moutier, aumônier de l'hospice d'Yvetot depuis 1843, né aux Trois-Pierres, le 4 juin 1814, morte dans cette localité le 20 octobre.

MAINE ET ANJOU

Dans le Maine, nous avons à enregistrer les pertes de M. Charles Houdebine, de Châteaugontier, conducteur des ponts-et-chaussées, mort au Tonkin à la fin de juin dernier ; — Madame Anne-Augustine Lecomte, veuve du général Lecomte, tué à Paris pendant la Commune de 1871, morte subitement à la Flèche les premiers jours de juillet ; — M. Théodore-Léon Le Bouyer de Saint-Gervais de Monhoudou, ancien officier de marine, appartenant à une vieille famille originaire du Maine, décédé à Alençon le 24 juillet à l'âge de 77 ans. — M. l'abbé Léon Godefroy Bonin de la Bouminière de Beaumont, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, fils du feu Vte Eugène de Beaumont et d'Adélaïde Le Jeune de la Furjonnière, mort à Angers le 7 août ; — Le R. P. dom Fontaine, qui fut le premier disciple de dom Guéranger, le restaurateur avec lui de l'antique abbaye de Solesmes, mort le 8 octobre, aimé de tout le pays et après une longue vie de pieux savant. C'est en 1831 qu'il quitta la paroisse d'Asnière, dans la Sarthe, pour

Digitized by Google

entrer, avec dom Guéranger, dans le cloître de Solesmes, dévasté par la Révolution. Il espérait y consacrer paisiblement sa vie à l'étude. Mais la République en décida autrement. On sait comment les Bénédictins furent brutalement expulsés par la force de leur bibliothèque de leur belle église, malgré les protestations de la municipalité de Solesmes et de la région tout entière.

Depuis lors, dom Fontaine et ses compagnons, disséminés dans les maisons du village, rassemblés seulement à la paroisse pour le chant de l'office, vivent et travaillent à l'ombre de leur abbaye déserte, que la force armée garde comme une ville conquise. Le vieux compagnon de dom Guéranger est mort à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, hors de sa cellule, avant les réparations qu'il avait toujours espérées du bons sens français.

Madame Louise La Blotais, en religion, Mère Marie-Saint-Augustin, ancienne supérieure de la Congrégation Notre-Dame (monastère dit *des Oiseaux*), morte le 11 octobre 1889, dans sa 74e année et dans 45e année de sa profession religieuse; — M. Lebert, président de la Chambre de commerce du Mans, mort le 4 novembre.

En Anjou, ce sont les deuils R. P. de Quatrebarbes, jésuite de la résidence de Jersey, fils du marquis de Quatrebarbes, conseiller général de la Mayenne et de la Marquise, née du Reau, mort noyé sur la Rance le 21 août à l'âge de 25 ans; — Mme veuve Edouard Lesage, née Le Breco, morte au mois de septembre dernier; — M. René-Albert Fournier d'Oyron, comte de Boisayrault, mort le 3 octobre en son château de Boisayrault à Matigné-Briand (Maine-et-Loire), dans sa 84e année; — Mme la comtesse douairière de Romain, morte le 7 octobre au château de la Possonnière (Maine-et-Loire); — M. Charles Lair, comte romain, commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, officier d'Académie, mort à Blou (Maine-et-Loire) le 21 octobre dans sa 89e année. — M. Emile Cazeaux, ancien receveur de l'Enregistrement, mort le 25 novembre au château de l'Echo-Chauvillé, dans sa 63e année. — Mme Joseph Treton du Mousseau, née Sophie Brouard d'Aussigné, morte à Aubigné-Briand, le 6 novembre dans sa 95e année.

Digitized by Google

Les provinces de Poitou et Saintonge ont eu à enregistrer les deuils de : M. Eugène de Marcilly, maire de la commune Saint-André-Goule-d'Oie, ancien préfet de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur, mort en son château de Linières au mois de juin dernier ; — M. J. M. Surault, ancien professeur, puis principal du collège de Saintes, ancien inspecteur de l'Académie de Poitiers à la Rochelle, mort le 5 août à Niort à l'âge de 65 ans ; — Mme Hervé, mère de M. Edouard Hervé, le vaillant directeur du *Soleil* et de M. Hervé de Kerohant, rédacteur au même journal, morte le 6 août à Montaigu (Vendée) ; — Mme Anne-Angélique du Vergier de la Rochejacquelein, veuve et seconde femme de Marie-Joseph, marquis de Chauvelin, qu'elle avait épousé le 27 août 1834, décédé au château de Billy, près Chaumont (Loir-et-Cher), le 13 août dans sa 79e année ; — Mme Jules Bonneau de Beauregard, née Marcelline-Julie-Sophie Duran de Lauvergnat, morte en son château de Gabbaret, près Labarthe-Isnard (Haute-Garonne), le 13 août dans sa 47e année ; — M. l'abbé Pierre-Marie-Louis Grenon, curé de Malhièvre décédé le 16 août. Né à Ardelays, le 14 août 1821. Il fut ordonné prêtre le 18 novembre 1849, puis nommé vicaire à Sallertame. Curé de Saint-Hilaire-du-Bois en 1849 et de la Guérinière en 1865, il était curé de Mallièvre depuis 1866 ; — Le R. P. Sabouraud, jésuite de la résidence de Jersey, mort noyé sur la Rance le 21 août à l'âge de 25 ans ; — M. l'abbé Joseph Micharière, mort le 21 septembre à Paris en célébrant la messe dans l'église Saint-François-Xavier. Né à Saint-Michel-Mont-Malchus le 7 septembre 1842, ordonné prêtre le 22 décembre 1866, il fut en Vendée vicaire de Puymaufray jusqu'au 13 octobre 1872, puis de N.-D. de Fontenay-le-Comte. Il habitait Paris depuis 1874 ; — M. Maxime Ribaud, directeur du *Publicateur de la Vendée* mort à Fontenay vers le 25 octobre d'une maladie contractée en soignant son fils ; — M. Philippe-Adolphe Grimaud, président de la Société de secours mutuels de Luçon (Vendée), mort à Royat (Puy-de-Dôme), le 30 septembre à l'âge de 55 ans ; — M. l'abbé Ricordeau, chanoine de

Digitized by Google

Poitiers, mort subitement les derniers jours d'octobre en passant à Paris; — Mme la marquise de la Rochejaquelein, née de Coussay, petite-fille de Foulon de Doué, l'une des premières victimes de la Révolution, et mère de M. le marquis de la Rochejacquelein, député des Deux-Sèvres, morte le 3 novembre en son château de Vallery (Yonne), à l'âge de 77 ans. Elle avait épousé à l'âge de 16 ans, le marquis Henri de la Rochejacquelein, fils de la célèbre marquise de la Rochejacquelein épouse en premières noces de M. de Lescure qui laissa les fameux *Mémoires sur la Révolution*; — M. le comte Ernest de Sapinaud de Bois-Huguet, mort les premiers jours de novembre en son château de la Barbinière, près Saint-Laurent-sur-Sèvre à l'âge de 88 ans ; — M. l'abbé Hippolyte Rivalland, curé d'Avrillé (Vendée), né à Champagné le 23 juin 1837, curé d'Avrillé depuis le 21 janvier 1883, mort le 7 novembre. C'était un prêtre de grand talent, travailleur infatigable et excellent écrivain. Tous les Vendéens connaissent son *Martyr du Golgotha*, traduit de l'espagnol en un style aisé et très agréable, et son intéressante *Vie de saint Domnin d'Avrillé*, récemment parue ; — Mme la comtesse de Meynard, née Julie-Emilie d'Escaffret, mort à Niort vers le 24 novembre dans sa 71e année ; — M. l'abbé Chasseloup, curé de la Jonchère, né à Saint-Hilaire de Loulay, le 16 juin 1819, mort le 13 novembre, — M. Marc-Melchior-Marie-Jérôme Le Berthon, baron de Bonnemie, mort le 3 juillet au château de Bonnemie, commune de Saint-Pierre-d'Oloron ; — M. Jean-Joseph Bouvier, professeur d'histoire au collège de Saint-Jean-d'Angely, né à Prades, en 1846, mort le 16 juillet à l'âge de 46 ans ; — M. l'abbé Marie-Auguste Kutt, curé-doyen de Saint-Savinien, mort le 18 juillet, âgé de 58 ans ; — M. Victor-Marcel Cultru, chevalier de la Légion d'honneur, chef de bataillon au 138e régiment territorial, mort le 28 juillet à la Rochelle, à l'âge de 61 ans.

Jehan de la Savinaye.

VANNES. — Imprimerie E. LAFOLYE.

Digitized by Google

Ve ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

NOTICES ET MÉMOIRES

Recherches et Notices sur les députés de la Bretagne aux Etats-Généraux et à l'Assemblée constituante de 1789 (*suite*). — René Kerviler. (*Fin.*) 1, 135, 229, 325, 417, 573

Cassard, capitaine de vaisseau (1679-1740 (*suite*). — S. de la Nicollière Teijeiro 34, 193, 266, 574, 659

L'Abbaye de Boisgrolland en Poitou. (*suite*) — Constant Verger ..... 288, 374, 474.

Les Sablet, peintres, graveurs et dessinateurs. — Mis de Granges de Surgères 36

Un abbé de Saint-Aubin d'Angers (Le Cardinal de Denonville) 1493-1540. — Mis de Brisay 304, 468, 624

La Remonstrance au Roy de Pierre de Cornulier, évêque de Rennes — O. de Gourcuff 119

Une famille de héros sous la Terreur. — René Valette 119

L'Episcopat nantais à travers les siècles. (*suite.*) — J. de Kersauson 123, 223, 311, 555, 637

Le livre d'heures des Châtelliers. — Mgr Barbier de Montault, 161

L'Enseignement secondaire ecclésiastique dans le diocèse de Nantes après la Révolution. (1800-1815.) (*suite.*) — Abbé Ricordel. 187, 400

Les Vitréens et le Commerce international. — E. Frain de la Gaulayrie 205, 351, 602

Notes historiques sur Prigny et les Moûtiers. (*suite*) — Abbé Allard 212, 360, 611

Digitized by Google

Duguesclin et le drame du château de Montiel. — Fr Edouard du Coetlosquet..... 250

Souvenirs Dominicains dans le diocèse de Saint-Brieuc. Le monastère de Sainte-Catherine de Dinan. — p. Chapotin..... 440

Guillaume Berthou de Kervaudry et ses descendants. — F. Saulnier..... 511

Une exhumation dans le chœur de la cathédrale de Nantes. — S. de la Nicollière-Teijeiro..... 534

Recherches sur les origines littéraires de l'ancienne paroisse de Bretagne. — Dom Fis Plaine..... 589

Notes d'Iconographie. Les thèses bretonnes illustrées aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Cte E. de Palys..... 618

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

DOCUMENTS

Mgr X. Barbier de Montault. — Heures angevines du chanoine Tardif..... 225

Vte A. du Bois de la Villerabel. — Souvenirs et campagnes du Général de la Motte-Rouge. *Compte-rendu*..... 53

Vte du Breil de Pontbriand. — Un armorial breton du XVIIe s. (*Fin*)..... 27

Aliette de Colizac. — Souvenirs et Campagnes du Général de la Motte-Rouge (3e vol). *Compte-rendu*..... 163

L'histoire de l'Eglise réformée de Laval au XVIIe s. de M. A. Joubert. *Compte-rendu*..... 247

J. Denais. — Le testament d'Antoinette de Turenne, comtesse de Beaufort, femme du maréchal de Boucicaut (1413)..... 137

Cte R. de L'Estourbeillon. — L'histoire généalogique de la Maison du Breil. *Compte-rendu*..... 241

P. de Farcy. — Catalogue des gentilshommes d'Anjou lors de la recherche de la noblesse de 1666..... 79, 158, 231

O. de Gourcuff. — Un nouveau livre de M. de Poli. *Compte-rendu*..... 243

Vte H. Le Gouvello. — L'histoire du diocèse de Vannes de M. l'abbé Le Mené. *Compte-rendu*..... 220

Bon Hulot de Collart. — Iconographie bretonne du Mis de Granges de Surgères. *Compte-rendu*..... 6

Abbé J.-M. Lucas. — La vie, les reliques et le culte de saint Goneri..... 87, 185

S. de la Nicollière-Teijeiro. — Les fêtes de Guérande (21 juillet 1889)..... 212

Paysages et monuments du Poitou de, Jules Robuchon. *Compte-rendu*..... 218

Jehan de la Savinaye. — Chronique..... 1, 52, 105, 163, 241

Gaston de la Vieuville. — La paye d'une compagnie de Milices gardes-côtes au XVIIIe s. 14

Digitized by Google

Digitized by Google

Ve ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

DOCUMENTS

Iconographie bretonne du Mis de Granges de Surgères. *Compte-rendu.* — Bon HULOT DE COLLART 6

La Paye d'une compagnie de Milices Gardes-Côtes au XVIIIe s. — GASTON DE VIEUXVILLE 14

Un Armorial breton du XVIIe s. — (*Fin*) — Vte DU BREIL DE PONTBRIAND 45

Souvenirs et campagnes du général de la Motte-Rouge (1804-1883). — *Compte-rendu.* — Vte DU BOIS DE LA VILLERABEL 53

Catalogue des gentilshommes d'Anjou lors de la recherche de la noblesse en 1666. — P. DE FARCY 79, 168, 231

La vie, les reliques et le culte de saint Goneri. (*suite*). — ABBÉ J. M. LUCAS. (*Fin*) 87, 186

Le testament d'Antoinette de Turenne, femme du maréchal de Boucicault (1413). — J. DENAIS 137

Souvenirs et campagnes du général de la Motte-Rouge. (3e vol.) *Compte-rendu.* — ALIETTE DE COLIZAC 163

Les Fêtes de Guérande (21 juillet 1889). — S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO 212

Paysages et Monuments du Poitou de Jules Robuchon. *Compte rendu.* — S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO 218

L'Histoire du diocèse de Vannes de M. Le Mené. — H. LE GOUVELLO 220

Heures angevines du chanoine Tardif. — Mgr BARBIER DE MONTAULT 225

Digitized by Google

L'Histoire généalogique de la maison du Breil. *Compte-rendu.* — Cte R. DE L'ESTOURBEILLON..... 241

Un nouveau livre du Vte de Poli. *Compte-rendu.* — O. DE GOURCUFF..... 243

L'histoire de l'Église réformée de Laval au XVIIe s. de M. A. Joubert. *Compte-rendu.* — ALIETTE DE COLIZAC..... 242

Chronique. — JEHAN DE LA SAVINAYE..... 1. 52, 105, 163, 241

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

NOTICES ET MÉMOIRES

ABBÉ ALLARD. — Notes historiques sur Prigny et les Moutiers (*suite*)..... 212, 360, 671

Mgr X. BARBIER DE MONTAULT. — Le livre d'heures des Châtelliers..... 161

Mis DE BRISAY. — Un abbé de Saint-Aubin d'Angers. Le Cardinal de Denonville (1493-1540)..... 304, 468, 624

P. CHAPOTIN. — Souvenirs dominicains dans le diocèse de Saint-Brieuc. — Le Monastère Sainte-Catherine de Dinan..... 440

Fre E. DU COETLOSQUET. — Duguesclin et le drame du château de Montiel..... 250

E. FRAIN DE LA GAULAYRIE. — Les Vitréens et le commerce international..... 205, 351, 602

O. DE GOURCUFF. — La remonstrance au Roy de Pierre de Cornulier, évêque de Rennes..... 112

Mis DE GRANGES DE SURGÈRES. — Les Sablet, peintres, graveurs et dessinateurs..... 63

J. DE KERSAUSON. — L'Episcopat nantais à travers les siècles (*Suite*)..... 123, 233, 311, 555, 6

RENÉ KERVILER. — Recherches et notices sur les députés de Bretagne aux Etats-Généraux et à la Constituante de l (*Fin*)..... 1, 135, 229, 325, 41

S. DE LA NICOLIÈRE-TEJEIRO. — Cassard, capitaine de va (1679-1740). — (*Suite*)..... 34, 193, 266,

Une exhumation dans le chœur de la cathédrale de Nantes

Cte E. DE PALYS. — Notes d'Iconographie. Les thèses illustrées aux XVIIe et XVIIIe s.....

DOM F. PLAINE. — Recherches sur les origines littérair cienne province de Bretagne.....

ABBÉ RICORDEL. — L'Enseignement secondaire ecclés le diocèse de Nantes après la Révolution (1800-1815). (

F. SAULNIER. — Guillaume Berthou de Kervaudry dants.....

RENÉ VALETTE. — Une famille de héros sous la T

CONSTANT VERGER. — L'Abbaye de Boisgr (*Suite*).....

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google

Digitized by Google